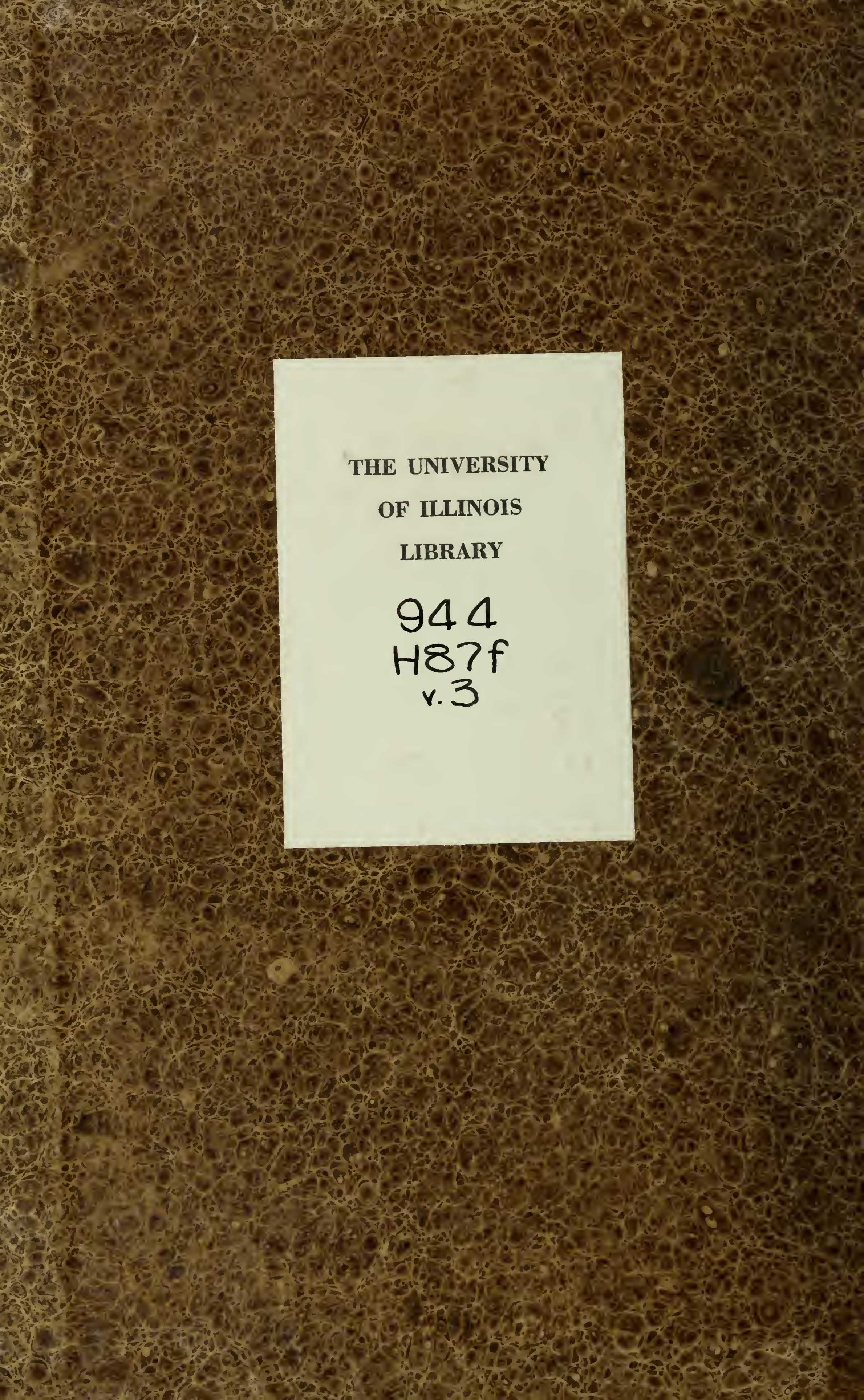




THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
944
H87f
v.3



FRANCE HISTORIQUE ET MONUMENTALE.

HISTOIRE GÉNÉRALE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'A NOS JOURS,

ILLUSTRÉE ET EXPLIQUÉE

PAR LES MONUMENTS DE TOUTES LES ÉPOQUES, ÉDIFIÉS, SCULPTÉS, PEINTS, DESSINÉS, COLORIÉS, ETC.

PAR A. HUGO,

AUTEUR DE L'HISTOIRE DE NAPOLÉON ET DE LA FRANCE PITTORESQUE.

III.

FRANCE FÉODALE.

CAPÉTIENS. -- Ire BRANCHE.

A PARIS,

CHEZ H.-L. DELLOYE, ÉDITEUR DE LA FRANCE PITTORESQUE,

PLACE DE LA BOURSE, N° 13.

1839.

IMPRIMERIE D'A. ÉVERAT et Ce,
Rue du Cadran, 14 et 16.

Ce volume contient l'histoire de la *France féodale* sous les Capétiens proprement dits, c'est-à-dire sous Hugues-Capet et sous les rois descendant en ligne directe de ce fondateur de la troisième dynastie.

L'auteur, en s'aidant du travail des meilleurs historiens, des plus savants publicistes de notre époque et du temps passé, en s'appuyant toujours sur le témoignage des chroniqueurs, contemporains des événements qu'ils racontent, a cherché à faire connaître avec vérité et avec impartialité successivement les lois et les mœurs féodales, les relations de la royauté et de la noblesse, du vassal et du suzerain, ainsi que les coutumes chevaleresques qui jettent tant d'éclat sur quelques siècles du moyen âge.

Les événements qui ont affermi la race de Hugues-Capet sur le trône de France; les vertus, la piété et l'excommunication du roi Robert; l'accroissement rapide de la puissance des ducs de Normandie; les croisades, époque d'héroïsme où le tombeau de Jésus-Christ fut délivré, où les chevaliers chrétiens fondèrent des principautés féodales en Orient, un empire à Constantinople et un royaume à Jérusalem, époque glorieuse et fatale qui se termina par la captivité et par la mort d'un roi de France sur les sables africains; l'établissement des communes, et les luttes auxquelles donna lieu cette première organisation de la bourgeoisie; l'affermissement du pouvoir royal, grandi dans l'opinion nationale par la protection accordée au pauvre et au faible contre le riche et le puissant; l'hérésie albigeoise, les guerres terribles dont elle fut le prétexte, et qui eurent pour résultat la ruine de l'illustre maison de Toulouse, et l'asservissement des peuples du midi de la France aux peuples du nord; les premières guerres des Anglais contre les Français, des Capétiens contre les Plantagenet; le règne glorieux de Philippe-Auguste; sa rivalité avec Richard-Cœur-de-Lion; la conquête de la Normandie et la victoire de Bouvines; les tentatives des envoyés du Vieux de la Montagne; l'organisation et les principes de l'ordre des Assassins, ainsi que leur influence sur les affaires d'Orient; la minorité de Louis IX; les actes du saint roi en France et en Orient; les institutions dont il dota le pays; le but et les résultats de son administration, qui contribua si efficacement à la formation du tiers-état; l'action mutuelle de la royauté et du tiers-état sur la féodalité; les guerres de Philippe-le-Bel avec l'Aragon et l'Angleterre; l'altération des monnaies; les démêlés du petit-fils de saint Louis avec le pape Boniface VIII; le procès, la condamnation et le supplice des Templiers; l'établissement temporaire des papes en France, et enfin la première consécration de cette loi dite *salique*, qui exclut les filles de la succession à la couronne : tels sont les événements principaux qui remplissent ce volume. L'auteur y a joint des détails sur les mœurs, les coutumes, les habillements, les fêtes, les festins et les amusements en usage du Xe au XIVe siècle; sur l'origine et les progrès de l'architecture gothique; sur la poésie des troubadours, et sur celle de ces trouvères, dont les premiers travaux ont donné naissance à un idiome national qui est devenu depuis la langue française.

L'auteur de la *France historique et monumentale* remercie ceux de ses lecteurs qui l'ont encouragé par leurs suffrages; ces suffrages lui sont précieux, et il tiendra toujours à honneur de les mériter. Il adresse aussi des remerciements à ceux qui ont pris à son travail assez d'intérêt pour chercher à l'améliorer par des critiques; ces critiques lui ont déjà été utiles, il se plaît à le reconnaître, et il s'efforcera encore de mieux en profiter à l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

DES AUTEURS ET DES OUVRAGES CITÉS DANS LE TROISIÈME VOLUME.

Raoul-Glaber. — Chronique sur l'Histoire de France.
Helgaud. — Vie du roi Robert.
Adalberon. — Dialogue avec le roi Robert.
Suger. — Vie de Charles le-Gros. — Vie de Louis-le-Jeune.
Galbert. — Vie de Louis-le-Bon, comte de Flandre.
Oudegherst. — Chronique de Flandre.
Guillaume de Saint-Denis. — Vie de Suger.
Rigord. — Vie de Philippe-Auguste.
Guillaume-le-Breton. — La Philippide, poëme — Vie de Philippe-Auguste.
Hugues de Poitiers. — Histoire du monastère de Vezelay. Vie de Louis VIII.
Nicolas de Bray. — Gestes de Louis VIII.
Raoul-Muntaner. — Chronique des rois d'Aragon.
Pierre de Vaulx-Cernay. — Histoire de l'hérésie des Albigeois et de la sainte guerre entreprise contre eux.
Guillaume de Puy-Laurens. — Histoire de la guerre des Albigeois.
Chronique intitulée : Des Gestes glorieux des François, de l'an 1202 à l'an 1311.
Chronique romane. — Sur la guerre des Albigeois.
Jacques, roi d'Aragon. — Chronique ou mémoires sur sa vie.
Herrad de Landsperg. — Hortus deliciarum.
Geoffroy de Clairvaux. — *Arnaud de Bonneval.* — Vie de saint Bernard.
Ch. Mills. — Histoire des croisades.
Michaud. — Histoire des croisades.
Joinville. — Mémoires sur la croisade de saint Louis.
Villehardouin. — Histoire de la conquête de Constantinople.
Du Cange. — Notice sur Joinville et Villehardouin.
J. de Hammer. — Histoire de l'ordre des Assassins.
Silvestre de Sacy. — Mémoire sur la dynastie des Assassins et sur l'origine de leur nom.
Mathieu Paris. — Histoire d'Angleterre.
Raynouard. — Choix de poésies originales des troubadours. — Histoire des institutions communales. — Monuments historiques relatifs à la condamnation des templiers.
Varillas. — Histoire de la minorité de saint Louis.
Guillaume Catel. — Histoire des comtes de Toulouse.
Dom Vaissette. — Histoire générale du Languedoc.
Parctelaine. — Histoire de la guerre contre les Albigeois.
Historia de los faicts de Tolosa.
Roger de Hoveden. — Annales.

BIBLIOGRAPHIE.

Girauld Barry, dit *le Cambrien*. — Chronique.
Guillaume de Tyr. — Histoire des croisades.
Bernard-le-Trésorier. — Continuation de l'histoire de Guillaume de Tyr.
Albert d'Aix. — Histoire des faits et gestes dans les régions d'outre-mer.
Raymond d'Agiles. — Histoire des Francs qui ont pris Jérusalem.
Foulcher de Chartres. — Histoire des croisades.
Odon de Deuil. — Histoire de la croisade de Louis VII.
Jacques de Vitry. — Histoire des croisades.
Guibert de Nogent. — Sa vie écrite par lui-même. — Histoire des croisades.
Chronique du XIII[e] siècle (sur Richard Cœur-de-Lion).
Guillaume de Neubridge. — Chronique.
Robert-le-Moine. — Histoire de la première croisade.
Raoul de Caen. — Faits et gestes du prince Tancrède pendant l'expédition de Jérusalem.
Makrisi. — Voie pour la connaissance des règnes des rois.
Marchangy. — Gaule poétique.
Le confesseur de la reine Marguerite. — Vie de saint Louis.
Heeren de Gœttingue. — Essai sur l'influence des croisades.
Arthur Beugnot. — Essai sur les Institutions de saint Louis.
Étienne Boileau. — Livre des métiers.
Meyer. — Esprit des institutions judiciaires.
Cardonne. — Extraits des manuscrits arabes sur les croisades.
Guillaume de Poitiers. — Vie de Guillaume-le-Conquérant.
Guillaume de Jumièges. — Histoire des Normands.
Orderic-Vital. — Histoire civile de Normandie.
Guizot. — Histoire de la civilisation en France. — Essais sur l'histoire de France. — Notice sur diverses chroniques.
Montlosier. — De la monarchie française.
Millot. — Histoire des troubadours.
Legrand d'Aussy. — Vie privée des Français.
Hugues de Fleury. — Chronique sur l'histoire de France.
Procès-verbal du sacre de Philippe-Auguste.
Histoire des Français. — Chronique du XI[e] siècle.
Recueil des historiens de France. — Gestes des évêques du Mans.
Gibson. — Chronique saxonne.
Guillaume de Nangis. — Chronique.
Jean Villani. — Chronique.
Valbonais — Histoire du Dauphiné.
Froissard. — Chronique.
Monstrelet. — Chronique.
Mathieu de Coucy. — Chronique.
Olivier de la Marche. — Chronique.
A. Thierry. — Lettre sur l'histoire de France. — Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands.
Recueil des ordonnances des rois de France.
Vignier. — Traité de l'état et de l'origine des anciens Français.
Favyn. — Traité des offices de la couronne.
Boulainvilliers. — Histoire de la pairie.
France pittoresque.
Gaulier d'Hermingfort. — Chronique
Robert Gaguin. — Annales rerum gallicarum.
Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Mémoires de la Société royale des antiquaires.
Du Chesne. — Recueil des historiens de France.
Bénédictins (Les). — Scriptores rerum francicarum.
Freher. — Recueil des historiens de France.
Mabillon. — Acta sanctorum ordinis S. Benedicti.
Sirmond. — Concilia antiqua Galliæ.
Baronius. — Annales ecclésiastiques.
Bollandus. — Acta sanctorum. — Gallia christiana.
P. Labbe. — Nova bibliotheca manuscriptorum.
Lebeuf. — Éclaircissements sur l'histoire de France.
Assises de Jérusalem.
Le Curne de Sainte-Palaye. — Mémoires sur la chevalerie.
Le Laboureur. — Histoire de la pairie française.
Vulson de la Colombière. — Théâtre d'honneur et de chevalerie.
Pierre Des Fontaines. — Conseils à un ami (sur l'ancienne jurisprudence française).
Depping. — Histoire des expéditions maritimes des Normands.
Fleury. — Histoire ecclésiastique.
Valmond-Bomare. — Dictionnaire d'histoire naturelle.
Baluze. — Capitularia regum Francorum. — Histoire généalogique de la maison d'Auvergne.
Leber. — Collection des meilleures dissertations relatives à l'histoire de France.
Martenne. — Thesaurus novus anecdotorum, etc.
Schœpflin. — Alsatia illustrata, celtica, romana, francica.
Adrien de Valois. — Gesta Francorum.
Du Haillan. — Dessein de l'histoire de France. — Histoire sommaire des rois de France, depuis Pharamond jusqu'à Louis XI.
Du Tillet. — Recueil des rois de France.
F. de Belleforest. — Annales. — Histoire générale de France.
J. de Serres. — Inventaire de l'histoire de France.
Simonde de Sismondi. — Histoire des Français. — Histoire des républiques italiennes.
De Chateaubriand. — Essais historiques.
Victor Hugo. — Notre-Dame de Paris.
Villemain. — Cours de littérature française.
P.-F. Tissot. — Leçons et modèles de littérature française.
Marie de France. — Poésies.
Bossuet. — Histoire de France.
Mably. — Observations sur l'histoire de France.
De Sainte-Marthe frères. — Histoire généalogique de la maison de France.
Scipion-Dupleix. — Mémoires des Gaules. — Histoire de France.
Pasquier. — Recherches sur la France.
Fauchet. — Antiquités françaises.
Jérôme Bignon. — Traité de l'excellence des rois et du royaume de France.
Dom Morice. — Preuves de l'histoire de Bretagne.
Des Tuileries. — Mouvance de Bretagne.
Daru. — Histoire de Bretagne.
Lobineau. — Histoire de Bretagne.
P. Montfaucon. — Monuments de la monarchie française.
Hevin. — Questions concernant les matières féodales.
Petitot. — Notices. — Collection de mémoires sur l'histoire de France.
Buchon. — Notices. — Collection de chroniques sur l'histoire de France.
Legendre. — Mœurs et coutumes des Français dans les premiers temps de la monarchie.
A. Monteil. — Histoire des Français de divers états.
Michelet. — Histoire de France.
Félibien et *Lobineau*. — Histoire de Paris.
Dulaure. — Histoire de Paris. — Histoire des Environs de Paris.
Montesquieu. — Esprit des lois.
Michaud, etc. — Biographie universelle.
Daniel. — Histoire de France. — Histoire de la milice française.
Mézeray. — Histoire de France.
Gibbon. — Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain.
Papon. — Histoire de Provence.
Luc d'Achery. — Veterum aliquot scriptorum, qui in Gall bibliothecis, maxime Benedictorum, latuerant, Specilegium.
Verneilh de Puyrazeau. — Histoire d'Aquitaine.
Leblanc. — Traité historique des monnaies de France.
De Gaujal. — Essai historique sur le Rouergue.
Just Paquet. — Institutions provinciales, communales et corporations.
Prosper Mérimée. — Notes d'un voyage dans l'ouest de la France. — *Id.* dans le midi de la France. — *Id.* en Auvergne et dans le Limousin.
A. de Laborde. — Monuments de la France, classés chronologiquement.
Millin. — Monuments Antiques inédits. — Voyage dans le midi de la France.
A. Lenoir. — Musée des monuments français. — Atlas des monuments de la France.
Maffei. — Galliæ antiquitates.
D'Agincourt. — Histoire de l'art par les monuments.
De Caumont. — Cours d'antiquités monumentales.
Willemin. — Monuments français inédits.
Golbéry et *Schweigœuser*. — Antiquités de l'Alsace.
Taylor et *Nodier*. — Voyages pittoresques dans l'ancienne France : Normandie ; — Auvergne ; — Franche-Comté ; — Languedoc ; — Provence.

FRANCE
HISTORIQUE ET MONUMENTALE.

FRANCE FÉODALE.

LIVRE PREMIER.

LA FÉODALITÉ.

CHAPITRE PREMIER.

LA ROYAUTÉ ET LA NOBLESSE.

De la royauté au commencement de la troisième race. — Comment elle devient héréditaire. — La noblesse et son origine. — Les francs deviennent les nobles et cessent de constituer seuls la nation. — Abolition de l'esclavage personnel. — Domesticité féodale.

De la royauté au commencement de la troisième race. — Comment elle devint héréditaire.

La nation française se forma dès que les peuples de race diverse, vivant sur le sol de la Gaule, laissèrent tomber en désuétude les lois spéciales qui, en maintenant les distinctions d'origine, perpétuaient leur séparation, et dès que cessant d'obéir à un roi de la race conquérante ils reconnurent la royauté d'un prince dont les veines renfermaient plus de sang gaulois que de sang étranger. —Entre le roi et les sujets restèrent longtemps interposés des seigneurs, petits souverains dont la volonté capricieuse aurait empêché la formation du corps national, si, dans l'intérêt de leur souveraineté même, ils n'avaient dû se soumettre à une loi commune, la loi féodale.

Cette loi fut le lien puissant qui resserra en faisceau toutes les forces sociales, et tira la nation de l'anarchie où elle allait se dissoudre avant d'être formée.

Lors de l'établissement de la seconde dynastie, l'autorité souveraine possédait autant de force que d'étendue : la force lui était utile pour dompter et contenir les peuples nombreux dont se composait l'empire de Charlemagne ; mais, à cause de cette force même, la royauté, satisfaite d'une égale obéissance, ne sentait pas la nécessité de détruire les préjugés nationaux et les coutumes anciennes qui maintenaient ces peuples étrangers les uns aux autres ; leur division même faisait sa sûreté ; il était difficile qu'une révolte partielle eût quelque chance de succès contre un pouvoir qui pouvait diriger contre un seul ennemi les forces les plus opposées de l'empire. — Le démembrement de cet empire n'aurait donc pas eu lieu par la seule volonté des peuples qui en faisaient partie. Il fallut que les descendants de Charlemagne, après avoir lutté sans succès pour s'attribuer exclusivement chacun la suprême autorité, se partageassent eux-mêmes les états qu'aucun d'eux n'avait pu conquérir en entier.

En France, lors de l'avénement de la troisième dynastie, le sol se trouvait partagé en un grand nombre de seigneuries, toutes indépendantes les unes des autres, toutes trop faibles pour se défendre isolément contre un ennemi puissant, mais dont les chefs sentaient mieux, en raison même de cette faiblesse, la nécessité de confier à un seul la défense de leurs intérêts généraux, en se conservant individuellement le plus d'indépendance possible pour la défense de leurs intérêts particuliers. Chacun se soumit volontairement à un roi qui fut constitué par le consentement de tous représentant de ce qui intéressait la généralité, représentant de la nation. Le peu de force apparente de la royauté nouvelle fit qu'elle n'inspira aucun ombrage à ceux qui l'instituèrent ; il semblait qu'elle ne pouvait avoir de puissance que dans les choses touchant à l'intérêt commun.

Pendant plus d'un siècle, la royauté, que le clergé considérait comme une émanation de la grâce divine, ne fut regardée par la foule des seigneurs qui étaient les principaux chefs nationaux que comme une institution créée par leur volonté, soumise à leur élection, ou tout au moins à leur approbation. Pendant longtemps la royauté conserva le caractère électif, et quoique transmise de père en fils, elle

ne devint légalement héréditaire que lorsque par suite de l'hérédité féodale, la propriété de tous les grands fiefs fut dévolue à celui qui possédait la couronne.

« Charlemagne et Louis-le-Débonnaire avaient pris la précaution de faire élire leur fils de leur vivant. Les premiers princes capétiens suivirent cet exemple. Hugues-Capet convoqua une assemblée de grands de l'État, dans laquelle Robert, son fils, fut associé à la couronne. Robert en usa de même envers Henri, Henri envers Philippe... — Philippe Ier demanda le consentement des barons pour Louis-le-Gros; Louis-le-Gros pour Louis-le-Jeune; Louis-le Jeune pour Philippe-Auguste. Ce dernier prince est le premier qui ait négligé de faire élire et sacrer son fils de son vivant...

On verra par quelle suite de mouvements tous les grands fiefs, qui étaient héréditaires, étant venus successivement se réunir à la couronne, un roi, qui n'était qu'électif, se trouva tout à coup seigneur héréditaire de tout son royaume : circonstance qui dut emporter nécessairement le droit d'élection. — L'accession successive de tous les grands fiefs à la couronne est une particularité qui n'a point échappé aux historiens; mais ils n'en ont compris les conséquences que relativement à la puissance; ils n'ont pas vu l'influence déterminante et immédiate que cette circonstance a eue sur l'ordre de succession. Il était facile de l'apercevoir. La royauté, qui était élective, et la seigneurie universelle, qui était héréditaire, se cumulant sur la même tête, l'une ne pouvait manquer de prendre le caractère et les droits de l'autre. Une quantité de seigneuries s'étant attachées aux duchés et aux comtés, ces offices, qui étaient électifs, avaient pris le caractère de la seigneurie qui était héréditaire. Il en a été absolument de même de la royauté; elle a échappé à l'élection des seigneurs, de la même manière que les comtés et les duchés avaient échappé à l'élection royale. Le roi électif de France étant devenu seigneur héréditaire de toute la France, le droit d'élection n'a pu se conserver[1]. »

La noblesse et son origine. — Les Francs deviennent les nobles et cessent de constituer seuls la nation.

Une question qui a occupé beaucoup les auteurs du siècle dernier, et quelque peu ceux du nôtre, est celle de l'origine de la noblesse, qui, comme *ordre*, joue un si grand rôle dans notre histoire politique. Adrien de Valois et le président Hénault pensent qu'il n'a point existé de nobles sous les deux premières races, et que la noblesse est d'origine ou d'institution féodale; Montesquieu croit que la noblesse résidait dans ce petit nombre d'hommes attachés à la personne ou au palais du roi, et appelés *antrustions*. Un auteur moderne, M. de Montlosier, fait remonter la noblesse à la fondation de la monarchie de Clovis. Nous allons le suivre dans l'exposé de cette question.

Vers la fin du dix-huitième siècle, immédiatement avant la grande révolution qui causa la chute de la monarchie de Louis XVI, il existait en France quatre ordres de personnes : 1° les pairs et les grands officiers de la couronne; 2° les nobles; 3° les bourgeois et les roturiers; 4° les domestiques à gages [1].

M. de Montlosier pense qu'en observant la population gallo-franque sous les premières races, on trouve quatre classes analogues à ces quatre ordres : 1° les *grands* correspondant aux pairs du XVIIIe siècle; 2° les *francs* ou *ingénus* correspondant aux nobles; 3° les *tributaires* qui correspondent aux bourgeois et aux roturiers; enfin, 4° les *esclaves* qui semblent correspondre aux domestiques.

Il fonde ces distinctions, 1° sur les fonctions ou prérogatives dans l'ordre social; 2° sur les lois anciennes des compositions; 4° sur la distinction des propriétés.

Les esclaves n'avaient, comme on sait, ni propriété, ni existence civile, ni composition.

Les tributaires n'avaient que des demi-possessions. Les terres qu'ils cultivaient ne leur appartenaient point en propre. Ils ne pouvaient ni les abandonner, ni les aliéner; toutefois ils en demeuraient détenteurs, tant qu'ils en payaient les tributs. Ils étaient regardés par cela même, on le voit dans les chartes, comme appartenant au droit public, *ad jus publicum pertinentes*. Ils étaient compris au premier degré dans la loi des compositions.

La classe des hommes francs ou ingénus, correspondant à l'ordre de noblesse, avait pour premier caractère de ne payer aucun tribut. La pleine liberté, soit de sa personne, soit de sa possession, était ce qui composait principalement la franchise. Cependant les hommes de cette classe pouvaient s'engager à volonté pour l'hommage et le service militaire. Ils devenaient alors *vassaux*. — On les trouve désignés communément sous ce titre, au commencement de la troisième race. — Ils possédaient soit la propriété franche, qu'on appelait *alleu*,

[1] Montlosier. — *De la Monarchie française*, etc.

[1] Dans l'ordre politique, la population de la France paraît être encore aujourd'hui divisée en quatre classes : 1° les pairs et les députés qui font les lois avec le concours du pouvoir royal; 2° les magistrats et les fonctionnaires publics chargés de la distribution de la justice et de l'action de l'autorité; 3° les électeurs qui, nommant les députés et les officiers municipaux, ont ainsi une action dans les affaires publiques; 4° les Français qui, quoique payant l'impôt, sont en raison de l'insuffisance de leur cens exclus de toute participation aux affaires de l'état.

soit cette espèce de propriété assujétie, mais noble, qu'on appelait bénéfice. Ils jouissaient de grands priviléges dans l'ordre judiciaire, et formaient conjointement avec les grands de l'État les assemblées des Champs de Mars et de Mai.

Les grands, qui correspondent aux pairs et grands officiers de la couronne, de la fin du dix-huitième siècle, étaient désignés sous les titres de *magnates*, *optimates*, *principes*, *proceres*. — Quelques chartes spécifient d'une manière précise les dignités qui donnaient ces titres. Elles citent, comme formant les grands de l'état, les *évêques*, les *ducs*, les *comtes* et les *principaux officiers*.

Les grands possédaient donc les duchés, les comtés, les grands bénéfices et les grands offices. On les appelait aussi *grands vassaux*, *vassaux du roi*, (*vassali dominici*). Ils composaient, sous la seconde race, les *assemblées d'automne*, ils dirigeaient et présidaient les *assemblées du printemps*, et formaient en tout temps le *conseil du roi*. — Ils avaient, dans les délits, un tarif de composition supérieur à celui des simples Francs.

Cet ordre des rangs prouve (suivant l'opinion du publiciste dont nous exposons le système) deux sortes de noblesse, l'une, toute d'illustration, résultant de la faveur du prince et de l'occupation des grandes charges ; l'autre, toute d'indépendance, résultant de la pleine liberté de sa personne, de sa famille et de sa terre. La première de ces noblesses, quoique la plus éclatante, peut être regardée comme précaire à quelques égards, puisqu'elle tient à des honneurs révocables à volonté, ou donnés seulement à vie; l'autre, au contraire, est indépendante du prince; elle provient du fait seul de la naissance et de la possession.

« Nous avons vu, de nos jours, dit-il, des *anoblissemens* et des *dérogeances*. Nous avons vu un passage continuel des conditions les plus élevées aux conditions les plus basses, et des conditions les plus basses aux plus élevées. On voit le même mouvement sous les deux premières races.

» On ne trouve pas sans doute, dans ces temps anciens, le mot *dérogeance ;* mais on n'en dérogeait pas moins effectivement dans plusieurs cas. — Et d'abord, pour cause de mésalliance, la *loi des Ripuaires* règle que, dans ce cas, les enfants subiront le sort de celui des parents qui se trouvera d'une condition inférieure. — On dérogeait aussi quelquefois pour cause de mariage entre parents. La *loi des Bavarois* porte la peine expresse de servitude. Il y avait une dérogeance plus commune : c'est lorsqu'un homme franc ou ingénu, forcé par la détresse, venait dans la cour d'un seigneur pour lui offrir les cheveux du devant de sa tête. Il descendait ainsi dans la condition des *tributaires*.

» On ne voit pas, dans les écrits des hommes contemporains des rois mérovingiens et carlovingiens le mot *anoblissement ;* mais quoique le mot ne fût pas encore consacré, la chose existait. On voit dans les *capitulaires*, que, non-seulement des *colons*, mais des *esclaves*, avaient été investis de grandes dignités. Leudaste, esclave boulanger, à qui on avait coupé les oreilles, à cause de ses friponneries, n'en fut pas moins fait comte de Tours, sous Charibert [1]. D'après la *loi des Ripuaires*, on pouvait élever son esclave à la qualité de *tributaire;* on pouvait le faire *citoyen romain*. Il suffisait, dans une charte, de déclarer qu'on lui avait conféré cette qualité, et ouvert, en conséquence, les portes de la maison. Ce *citoyen romain* n'était pas pour cela *franc* [2]. Pour conférer cette dernière qualité, qui était un véritable anoblissement, il fallait amener celui qu'on voulait ainsi anoblir devant le roi, jeter un denier en l'air, et expédier une charte d'ingénuité. Ces anoblis, qu'on appelait pour cette raison *dénariés*, faisaient désormais partie de l'ordre des Francs, et participaient à tous leurs avantages [3]. »

Enfin M. de Montlosier, dans son désir de faire remonter l'existence de l'ordre de la noblesse à l'époque même de l'établissement des Francs dans la Gaule, pense qu'on trouve sous les rois des deux premières races, non-seulement des anoblissemens et des dérogeances, mais encore des *preuves de noblesse*. — De grands avantages étant attachés à la condition de *franc*, la qualité d'où naissoient ces avantages devait être fréquemment un objet de contestation. Il cite, d'après l'*appendice aux Formules de Marculfe*, une cause très-curieuse en ce genre. — Une église voulait traiter un individu comme *colon;* celui-ci s'en défendait en disant qu'il était né d'un père *franc* ou d'une mère *franque*. Il fut ordonné qu'il en serait fait preuve par huit témoins du côté paternel, et quatre du côté maternel. — Telles ont été depuis, et lors de la fondation, les preuves exigées pour l'admission dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Nous venons d'exposer avec le plus d'exactitude qu'il nous a été possible le système de M. de Montlosier. Nous croyons avec cet auteur qu'il a existé en effet sous les deux premieres races, chez le peuple Gallo-Franc, des individus nobles, c'est-à-dire libres ; mais nous ne pensons pas que malgré

[1] Voir T. II., liv. II, ch. 8, page 123.

[2] Ce n'était qu'un affranchi désigné par le nom de chartulaire, *chartularius*.

[3] La liberté donnée au *dénarié* n'était pas aussi complète que le suppose M. de Montlosier. Nous avons indiqué tome II, page 263, les diverses restrictions imposées aux différentes classes d'affranchis qui, durant la première race, restèrent toujours dans une condition aussi voisine de l'esclavage que de la liberté.

leurs privilèges, ces individus aient formé une masse assez homogène par les intérêts et par les desseins pour constituer ce qu'on a appelé depuis un *ordre* de noblesse.

Les Francs étaient libres, mais ils n'étaient pas seuls en possession de la liberté. Tous les hommes libres, quelle que fût leur origine, Celtes, Galls, Kimris, Phocéens, Romains, Goths, Burgundes, Vascons, etc.; et quelles que fussent leurs occupations, prêtres, magistrats, guerriers, etc., prenaient part aux affaires publiques et aux assemblées générales : ils constituaient, non pas la noblesse, mais la nation; en s'organisant sous les premiers rois de la troisième race et d'après la hiérarchie féodale, ils formèrent l'ordre de la noblesse et l'ordre du clergé, qui cessèrent bientôt de composer seuls la nation. L'affranchissement des communes donna l'existence politique à une troisième classe de personnes qui prit le nom d'ordre des communes ou *tiers-état*. Dès lors les vieilles distinctions de races Gauloises ou Germaines, autochthones ou étrangères, cessèrent d'exister; une nouvelle division s'établit, et trois grands corps, rivaux d'intérêts et de puissance, constituèrent le peuple français.

Abolition de l'esclavage personnel. — Domesticité féodale.

Dans son traité de la *Monarchie Française*, M. de Montlosier pense qu'on doit à la féodalité l'abolition de l'esclavage personnel (la propriété de l'homme sur l'homme), qu'il ne faut pas confondre avec la servitude de la glèbe (le serf était attaché à la terre qu'il cultivait et non pas au seigneur qui la possédait)[1]. Nous reviendrons sur cette question; en attendant, laissons parler le savant publiciste.

« Il est constant, dit-il, qu'aucun gentilhomme, châtelain, ou vavasseur, n'a admis ce qu'on appelle un esclave à son service.—Il est constant qu'il n'y a eu, à l'époque féodale, d'autres serviteurs parmi les nobles, que des compagnons et des amis, et que pour approcher en général un gentilhomme, il a fallu être gentilhomme comme lui... — Ce caractère antique des mœurs françaises tire son origine de la Germanie. — Il n'y avait point d'esclave domestique chez les Germains. Jamais un Germain ingénu ne se laissa rendre de service par un homme d'une condition servile. On demandera alors à qui était confié le service de la maison. Tacite répond à cette question avec sa concision ordinaire : *à la femme et aux enfans*[1].

« Il en fut de même chez nos pères. On pouvait confier à des hommes d'une condition servile le soin de cultiver la terre, ou d'exercer des métiers, mais le service personnel, le service qui faisait approcher habituellement de la personne du maître, qui mettait avec lui dans un commerce journalier et dans une familiarité intime, un tel service n'était confié qu'à ce qu'il y avait pour lui de plus noble et de plus cher. Un honneur, une marque de confiance furent d'admettre à ce service un étranger. Ce fut de la part d'une femme de qualité une faveur, de permettre à d'autres femmes de partager avec elle les soins domestiques. Ce fut également une faveur de la part d'un haut baron, de permettre à des enfants de ses parents et de ses amis de venir s'adjoindre aux enfants de la maison, pour remplir à leur place, ou conjointement avec ceux-ci, les fonctions domestiques dont ils étaient chargés. En même temps que le vassal (*vassus*) combattait à côté de son seigneur (*dominus*) sur le champ de bataille, le fils de ce vassal, ou vasselet (*vasseletus*), faisait, conjointement avec le jeune fils du seigneur, ou damoiseau (*domicellus*), le service de la maison. Les seigneurs envoyaient ainsi réciproquement les uns chez les autres leurs enfants, pour soigner les chevaux, servir à table, remplir les offices de page et de valet. Celui d'entre eux qui, s'étant fait remarquer par son courage ou par son zèle, était désigné spécialement aux soins de l'armure et du cheval de bataille, se trouvait très-honoré. Sa place était désormais à côté du maître. *Écuyer* était pour le château le premier grade militaire, en même temps que le premier grade domestique.

« Ces mœurs, concentrées d'abord dans un petit nombre de familles, se propagèrent insensiblement et envahirent tous les domaines : on peut les remarquer dès l'origine dans le palais. Les grandes charges de l'état sont, dès les premiers temps de la monarchie, comme une annexe naturelle de grandes charges domestiques. L'office de commander les armées se trouve ainsi identifié naturellement avec celui de surveiller les écuries. Telle fut la charge de *connétable*. Pareillement, le *chambrier*, le *bouteiller*, se trouvent, comme premiers domestiques du prince, premiers officiers de l'état. Il en fut de même des dames à qui la reine permit de faire,

[1] Le colon ou serf de la glèbe n'était pas esclave, quoiqu'il n'eût pas tous les droits des hommes libres (T. II, page 264). Sa condition tenait le milieu entre l'esclavage et la liberté; il pouvait lui-même acquérir et posséder des esclaves. — La formule IV de l'*appendice* aux formules de Marculfe est intitulée : *Notice sur les esclaves acquis par les colons.*

[1] Chez les Germains, dit Tacite, vous ne distingueriez point le maître de l'esclave (*Dominum ac servum nullis educationis deliciis dignoscas*)... Le peuple ne se sert pas comme nous d'esclaves domestiques en leur distribuant dans la maison divers emplois. Chaque serf a sa maison particulière et ses dieux pénates; fournir une certaine quantité de grain, de bétail ou de peaux, voilà toute la servitude. »



Chars, charriots, scènes de voyage tirés de l'Hortus deliciarum ms du XI siècle.



Robert excommunié.



Robert *Constance*

conjointement avec elle, le service du palais, ainsi que des filles d'honneur qu'elle voulut bien admettre en compagnie avec ses propres filles à son service personnel. »

Ce fut par suite de cet usage que les titres de *valet*, *domestique*, *laquais*, *homme de livrée*, furent longtemps des titres honorables. — Au commencement du dix-septième siècle, en Poitou, d'après La Roque (*Traité de la Noblesse*), le titre de *valet* était encore en honneur et *équipollait à celui d'écuyer*. — Le mot *domestique* conserva un sens noble jusque sous le règne de Louis XIV. Mademoiselle de Montpensier, annonçant son mariage avec Monsieur de Lauzun, écrivait : « J'épouse un de mes *domestiques.* » Ce qui voulait dire : « J'épouse un gentilhomme de ma maison. » Ce titre de domestique était donné, sans qu'on y attachât aucune idée d'infériorité et de dégradation, à tous les nobles attachés au service des grandes maisons. Les chambellans, les écuyers de nos princes auraient été des domestiques. — Le maréchal de Retz n'emploie pas ce mot dans une autre signification. Il dit dans un passage de ses *Mémoires* : « Mari, frère du maréchal de Granci, *domestique* de Monsieur et qui servait de lieutenant-général dans ses troupes. » Et dans un autre, il dit encore : « Le marquis de Sablier, mestre de camp du régiment de Valois, me donna cent des meilleurs hommes commandés par deux capitaines du même régiment, qui étaient mes *domestiques.* » — Enfin, le titre de *laquais, homme de livrée*, qui, à l'époque de la révolution de 1789, était tellement abaissé qu'on voyait souvent écrit à la porte des lieux publics et des spectacles la défense de laisser entrer les gens de livrée, ne faisait pas (d'après la jurisprudence établie) perdre la qualité de noble. A cette époque cependant, le commerce et l'industrie faisaient déroger. « Ainsi, la profession que les mœurs nouvelles avaient le plus avilie était, d'après les lois anciennes, compatible avec la noblesse. » — Singularité étrange et qu'il serait difficile d'expliquer!

CHAPITRE II.

ORIGINE ET CONSTITUTION DE LA FÉODALITÉ.

Des inféodations ou transformations des alleux en fiefs. — Origine de la féodalité. — Du fief élément fondamentale de la féodalité. — Origine et signification du mot *feodum* (fief). — Élémens constitutifs de la féodalité.

Des inféodations ou transformations des alleux en fiefs. — Origine de la féodalité.

Nous avons déjà fait connaître [1] qu'il existait chez les Francs, outre les terres dites saliques, diverses sortes de propriétés territoriales; c'étaient : les terres *allodiales, bénéficiaires* et *tributaires.*

[1] Tome II, pag. 21, 22 et 23.

La transformation de ces diverses natures de propriétés en une seule qui reçut le nom de fief fut l'origine de la féodalité, et constitua une hiérarchie sociale en établissant des rapports analogues entre les propriétaires supérieurs, les propriétaires inférieurs et les cultivateurs du sol.

La rapidité avec laquelle les alleux devinrent des bénéfices ou fiefs eut des causes diverses et que nous avons indiquées [1], en faisant observer que les domaines territoriaux ne furent pas les seules propriétés qui se transformèrent en fiefs.

« C'était, chez les Francs, dit M. de Montlosier, un usage ordinaire et antique, que les hommes d'une condition libre disposassent à leur gré de leur indépendance. Cette pratique, devenue générale au huitième et au neuvième siècle, s'exagéra dans les siècles suivants. On avait vu les faibles rechercher la protection des hommes puissants ; on vit les hommes puissants rechercher eux-mêmes la protection qu'ils dispensaient au-dessous d'eux. Dans cette inquiétude générale, les églises se mirent sous la protection des laïcs ; les monastères se choisirent des *avoués*, les évêques des *vidames*. Ce mouvement pénétra dans l'intérieur des familles. Les pères, les enfants, les cousins ne se crurent plus assez engagés par les liens du sang. Ils cherchèrent à y joindre ceux de la féodalité.

» Bientôt les propriétés ordinaires, qui étaient toujours de part dans ces engagements, ne purent suffire. On se mit à donner en fief de simples droits, tels que la *gruerie* des forêts, une part dans le *péage* ou *rouage* d'un lieu, la *justice* dans le palais du prince ou haut seigneur. Les presbytères donnèrent en fief les droits paroissiens, tels que les offrandes, les baptêmes, les fiançailles, les relevailles, les visites des malades, les dîmes, etc. Les moines imitèrent les presbytères, ils convertirent en fiefs leurs offices claustraux. Les *Céleriers*, à Clairvaux et à Cîteaux, tenaient leurs offices en fief. On en vint jusqu'à donner de l'eau et de l'argent en fief.

» On trouve des fois et hommages pour de l'argent donné...

» L'appui du saint-siége avait trop d'importance pour être négligé. Des seigneurs donnèrent leurs alleux au pape pour les reprendre ensuite, à titre d'hommage. Les souverains en firent de même... — La pratique des inféodations ayant saisi toutes les classes, un changement put se remarquer dans l'ordre des propriétés. — De même qu'autrefois l'état d'alleu avait formé l'ordre commun, l'état de fief l'exception; l'état d'alleu fut désormais l'exception, l'état de fief, l'ordre commun.

[1] Tome II, pag. 262 et 263.

« Il restait déjà très-peu d'alleux en France à l'avénement de Hugues Capet. Les inféodations s'étant multipliées; il semblerait que les alleux dussent avoir totalement disparu. Cependant on en trouve encore dans des âges qui se rapprochent du nôtre. La terre de Châtel-Guyon, que Guy, comte d'Auvergne, donna au pape à la fin du treizième siècle, moyennant un once d'or à chaque mutation, était un alleu. — « Mon château de Mercœur, que je ne » tiens de personne, » disait un seigneur d'Auvergne, au quatorzième siècle. Ces paroles prouvent que ce qui a été connu dans la suite, sous le nom de duché de Mercœur, était alors un alleu. La seigneurie de Boisbelle ainsi que celle d'Henrichemont paraissent s'être conservées également en état d'alleu, jusque dans le dix-septième siècle.

» On voit en cela la différence infinie qui se trouvait entre deux choses que les savants ont souvent confondues, l'état de fief et l'état de seigneurie. Tous les alleux étaient anciennement des seigneuries en ce sens qu'ils formaient un grand territoire, qu'ils avaient un château fort, une grande population, une grande juridiction, et en général, toutes les attributions d'un grand domaine. Ils pouvaient même avoir, dans leurs enclaves, des fiefs. Ils n'étaient pas pour cela fief, puisque, par le caractère même de leur titre d'alleu, ils n'étaient tenus à aucun devoir ni soumis à aucune juridiction.

» Au surplus, fief ou alleu, cela n'importait point au régime intérieur des terres. En vertu de l'inféodation, le chef de domaine perdait sans doute son indépendance, mais rien n'était changé dans la nature des droits domaniaux. Une maison principale avec un grand territoire, un certain nombre de chaumières ou de maisons subalternes, rangées autour de ce domaine et sous son gouvernement; la justice administrée selon l'ancienne coutume, un tribut fixe et régulier, appelé cens; un autre tribut éventuel et irrégulier, appelé taille; divers devoirs ou prestations, sous le nom de corvée : telle avait été, de toute antiquité, la suprématie des domaines, soit qu'ils fussent fiefs, soit qu'ils ne le fussent pas. Rien ne fut changé à cette condition. »

Du fief élément fondamental de la féodalité. — Origine et signification du mot *feodum* (fief).

Le simple fief, c'est-à-dire le domaine possédé à titre de fief par un seigneur, exerçant sur des habitants une souveraineté inhérente à la propriété, est d'après nos plus célèbres auteurs, et pour parler le langage moderne, l'*élément fondamental,* la *molécule intégrante* de la féodalité.

Le fief pur et simple se composait de deux parties distinctes, intimement unies, mais dont l'une était superposée à l'autre; c'étaient d'abord le possesseur du fief avec sa famille et sa maison ou le *château féodal;* ensuite les habitants du fief, non possesseurs, simples cultivateurs du domaine et sujets du propriétaire, formant ce qu'on peut appeler le *village féodal.*

Avant d'examiner quelles ont été durant l'époque qui nous occupe la condition et la destinée du château féodal et de ses propriétaires, ainsi que celle du village féodal et de ses habitants, il convient de dire ce qu'on entendait sous le nom de fief (*feodum* ou *feudum*).

Le mot *feodum*, qui apparaît pour la première fois dans une charte de Charles-le-Gros, en 884, a une étymologie incertaine. D'après l'avis de la plupart des jurisconsultes français, et de Cujas entre autres, il vient originairement du mot latin *fides*, et désigne une terre à raison de laquelle un vassal était tenu à la fidélité envers un suzerain. — D'après les auteurs allemands, ce nom est d'origine germanique; il vient du mot *fee*, salaire, récompense, et du radical *od*, bien, propriété, possession, et signifie une propriété donnée en récompense à titre de solde ou de salaire. — L'étymologie germanique a été adoptée par les savants modernes, de préférence à l'étymologie latine, et c'est aussi celle que nous préférons.

L'origine du mot *feodum* (fief) est douteuse, mais sa signification ne l'est pas; cette signification est absolument la même que celle du mot *beneficium.*

Le fief territorial est la terre donnée à titre de bénéfice, en récompense, par un supérieur à un inférieur, et imposant au donataire certaines charges et certains services.

Éléments constitutifs de la féodalité.

Les publicistes et les historiens modernes, en reconnaissant dans les inféodations l'origine de la féodalité, ont admis comme éléments constitutifs du régime féodal trois faits principaux.

1° La propriété réelle, héréditaire de la terre, propriété provenant du don d'un supérieur, imposant au possesseur, sous peine de déchéance, certaines obligations personnelles. La propriété féodale manquait donc de cette complète indépendance, qui de nos jours est le caractère essentiel de la propriété.

2° L'attribution au propriétaire du sol de tous les droits sur les habitants de ce même sol, qui, de nos jours sont possédés et exercés par le gouvernement, attribution que M. Guizot appelle la fusion de la souveraineté avec la propriété.

3° Une hiérarchie fortement constituée dans les institutions législatives, judiciaires et militaires,

liant entre eux les possesseurs de fiefs et en formant une société générale.

Cette hiérarchie était telle que le roi, bien que reconnu comme chef de la nation, n'avait aucune action directe sur les vassaux des seigneurs dont il était le suzerain.

Voici d'ailleurs en peu de mots le tableau de la hiérarchie féodale sous le rapport politique.

Seigneur direct d'un certain nombre de terres qui formaient le domaine royal, et des vassaux qui habitaient sur ces terres, le roi était le suzerain de tous les autres seigneurs qui, sauf la relation féodale, jouissaient d'une complète indépendance à l'égard de leurs propres vassaux, lesquels étaient eux-mêmes, et toujours sauf la même relation, maîtres absolus dans leurs fiefs, et seuls aptes à y percevoir des impôts, et à y exercer l'autorité.

CHAPITRE III.

LE VASSAL ET LE SUZERAIN.

Relation du vassal et du suzerain. — Devoirs féodaux. — Services féodaux. — Devoirs du suzerain envers le vassal. — Rapports des vassaux entre eux. — Jugements par les pairs. — Principes de droit et de liberté qui dominaient la féodalité.

Relations du vassal et du suzerain.

La propriété des terres données en fiefs était héréditaire; la relation du vassal au suzerain suivit la loi de l'hérédité. Les enfants furent engagés comme le père; mais cet engagement, qui avait été volontaire et personnel chez les Francs de la première race, conserva toujours quelque chose de son caractère primitif; le fils ne devenait pas tacitement le vassal du suzerain de son père; une cérémonie solennelle devait le placer dans la même situation, lui faire acquérir les mêmes droits et contracter les mêmes devoirs; cette cérémonie se composait de trois actes successifs: l'*hommage*, le *serment de fidélité* et l'*investiture*.

A la mort d'un vassal il fallait, malgré la coutume qui avait établi l'hérédité des fiefs, que le lien féodal fût renoué; le fils du défunt ne devenait véritablement possesseur du fief qu'après en avoir fait hommage à son suzerain.

Voici, d'après un article de la coutume de la Marche, cité par Du Cange, comment l'hommage avait lieu:

« Le seigneur féodal doit estre requis humblement par son homme, qui veut faire foi et hommage, d'être receu à foi, ayant la teste nuë; et si le seigneur se veut seoir, faire le peut; et le vassal doit desceindre sa ceinture, s'il en a, oster son espée et baston, et soi mettre à un genouil et dire ces paroles: — « Jeo deveigne vostre home de cest jour en avant, » de vie et de membres, et foy à vous porterai des » tenemens que jeo claime de tenir de vous. »

Après l'hommage venait le serment de fidélité que le vassal prêtait debout et la main droite étendue sur le livre sacré; ce serment était ainsi conçu:

« Ceo, oyez vous, mon seignor, que jeo a vous » serra foyal et loyal, et foy à vous portera des tene- » mens que jeo claime à tenir de vous, et que loya- » lement à vous ferra les coustumes et services que » faire à vous doy as termes assignes, si comme » moy aide Dieu et les saints. »

Le vassal baisait ensuite le livre sur lequel il avait prêté serment.

La coutume féodale faisait une grande différence entre l'hommage et le serment de fidélité. L'hommage devait être fait au seigneur lui-même, le serment de fidélité pouvait être reçu par le sénéchal ou par le bailli du seigneur.

Le suzerain donnait au vassal l'investiture du fief, en lui remettant un symbole convenu, tel qu'une branche d'arbre, une poignée de terre ou une motte de gazon.

Pour que la possession des fiefs ne fût pas interrompue, les mineurs, les enfants au berceau même étaient admis à l'hommage, mais le serment de fidélité ne pouvait être prêté qu'à l'époque de la majorité. A cette époque seulement, et après avoir renouvelé son hommage et prêté serment, le jeune vassal recevait l'investiture, et entrait ainsi en pleine possession de son fief. Alors seulement il était considéré comme étant réellement devenu l'homme de son seigneur.

Devoirs féodaux.

Les obligations du vassal envers le suzerain étaient de deux sortes, morales et matérielles; les obligations morales constituaient ce qu'on appelait les devoirs. Voici, d'après les assises de Jérusalem, quels étaient les principaux devoirs féodaux.

« Il (*le vassal*) est tenu de non mettre, ne faire mettre main sur son cors (*sur le corps de son seigneur*), ne consentir, ne souffrir, à son pooir, que autre li mette; (*le vassal*) ne doit prendre, ne faire prendre, ne tenir aucune chose de son seignor, sans son congié et outre son gré, se il ne le fait par l'esgart ou par la connoissance de la court de son seignor, de celle seignorie, où son fié est, pourquoi il a fait hommage. — Ne ne doit home, ne feme conseiller contre son seignor, se le seignor ne le donne à son conseil. — Ne ne doit pour home, ne pour

feme, parole monstrer en court, se il n'est en son conseil, de que il se mette en esgart, ou en connoissance de court, de chose qui contre son seignor soit... — Ne ne doit faire à son escient, ne porchasser la honte ne le damage de son seignor, ne consentir que autre li fasse. — Ne ne doit à la feme de son seignor, ne à sa fille requerre vilainie de son cors, ne souffrir, ne consentir à son escient, ne à son pouvoir que autre li fasse... — Et doit conseiller loyaument à son seignor, à son escient, de ce que il demandera conseil.

Et home (*le vassal*) doit tant plus à son seignor par la foi que il li est tenus, que le seignor à lui, que home doit entrer en ostage pour son seignor getter (*tirer*) de prison se il l'en requiert, ou fait requerre par certain (*sur*) message. — Et chacun home qui a fait homage à autre, est tenus par sa foi, s'il trouve son seignor en besoin d'armes, à pié entre ses ennemis, ou en leuc (*lieu*) qui soit en périll de mort ou de prison, de faire son loial pooir (*effort*) de remonter le, et de rejeter le de celui périll. — Et se autrement il ne le peut faire, il doit donner son cheval, ou sa beste, sur quoi il chevauche, se il la requiert, et aider le à mettre sus, et aider le à son cors sauver. — Et qui faut (*manque*) à son seignor des avant dites choses, il ment sa foi vers son seignor; et se le seignor l'en peut prover par recort de court, il pora faire de lui et des souës (*siennes*) choses, comme home atteint de foi mentie. — Et qui fait aucune desdites choses por son seignor, le seignor est tenu par sa foi de délivrer le, à son loial pooir, celui ou ceans de ses homes que il a mis en ostage pour sa délivrance, et se celui ou ceans de ses homes qui le remontant, comme est dit cy dessus; sont pour achaison (*cause*) de ce, pris et emprisonnés. — Il (*le vassal*) est tenus à son seignor d'entrer pour lui en ostage pour dette, et en pleigerie (*gage, garantie*) de tant vaillant comme le fié, que il tient de lui, et de quoi il est son home, vaut et vaudrait raisonnablement à vendre par l'assise (*publiquement*). — Et qui de ce défaut (*manque*) à son seignor, il doit perdre le fié à sa vie que il tient de lui [1].

Les devoirs énoncés dans le chapitre suivant (217) des Assises de Jérusalem sont imposés réciproquement au vassal et au seigneur.

« Et home ment sa foi vers son seignor, et le seignor à son home, se il l'occist, ou fait occire, ou pourchasse sa mort, ou la consent, ou la seuffre; — se il le seit et le peut garder et défendre, se il ne le fait à son pooir; — et se il faire ne se peut, que il au mains le garnisse au plutôt que il pora pour garder s'eu; — ou se il le prent, ou fait prendre, ou pourchasse, ou consent, ou seuffre que il soit pris par ses ennemis; — se il le peut deffendre, ou garder, se il ne le fait à son pooir; et se il faire ne le peut, que il l'en garnit par soi, ou par autre, le plutôst que il pora; — ou se il le tient ou fait tenir en prison, ou seuffre que autre le tiegne, si il l'en peut getter, et il ne le gette à son pooir ou à bonne foi; — ou se il le fiert (*blesse*) par ire, ou fait férir, ou consent, ou seuffre qu'il soit ferus ou laidis, et le peut deffendre, et il ne le fait à son pooir; — ou se il li court sus, ou fait courre pour mettre main en son cors, ou en ses choses de sa seignorie, de celle dont il est son home ou pour lui déshériter, tout ne le fait il, ou se il le fait faire; — ou se il li met sus qu'il a esté ou veault (*veut*) estre méprenant vers lui se sa foi, ou que il fist trayson vers lui, ou pourchassé, ou soufrit, ou consentit au fêt, ou ne le garda, ou au mains ne l'en garnit, ou aucune autre manière de trayson, ou de foi mentie li met sus, et il ne l'atteint si, comme il est devisé en autre chapitre, que se le seignor peut son home atteindre de sa foi, ou l'home son seignor; — ou se il giste charnellement à sa fille, ou la requiert de folie; — ou li pourchasse pour autre affaire; — ou se il quiert, ou fait pourchasser l'une des choses avant dites à la fille de son seignor, ou à sa sœur, tant come elle est damoiselle en son hostel, ou seuffre, ou consent que autre li fasse, se il le peut destorner et il ne le faist ou du moins n'en fait son pooir; — et de laquel des choses dessus dites que l'un mesprent vers l'autre, il ment sa foi [1]. »

Services féodaux.

Les obligations matérielles du vassal envers le suzerain constituaient ce qu'on appelait les *services féodaux:* c'étaient le service militaire, le service judiciaire et les aides.

Le *service militaire* féodal était de nature et de durée très-variables, suivant les localités, les circonstances et surtout l'importance des fiefs. Le vassal était tenu, sur la réquisition de son seigneur, de le suivre tantôt seul, tantôt avec un nombre d'hommes déterminé soit partout, soit seulement dans les limites du territoire féodal. Ce service durait vingt, quarante ou soixante jours, il pouvait être exigé tantôt pour la défense seulement, tantôt pour l'attaque ainsi que pour la défense.

[1] *Assises de Jérsualem*, ch. 205 et 206.

[1] Les *Assises de Jérusalem* sont le monument le plus complet et le plus remarquable de la société féodale, de ses mœurs comme de ses lois. Elles ont été écrites vers la fin du douzième siècle ou au commencement du treizième et offrent un échantillon curieux de la langue française à cette époque.

Le *service judiciaire* se composait de deux obligations. La première, désignée par le mot *fiducia* (fiance), était celle de servir le suzerain dans sa cour et dans ses plaids, soit qu'il convoquât ses vassaux pour leur demander des conseils, soit qu'il les réunît pour prendre part au jugement des contestations portées devant lui. La deuxième, désignée par le mot *justitia*, était celle de reconnaître la juridiction du suzerain.

Les *aides féodales* (*auxilia*) étaient des subventions, des secours pécuniaires que, dans certains cas, les vassaux devaient à leur seigneur. On distinguait les *aides légales* ou secours convenus d'avance, imposés par la simple possession du fief, et les *aides gracieuses*, que le seigneur ne pouvait obtenir que du consentement des vassaux. Les aides légales étaient communément au nombre de trois. Les vassaux les devaient au suzerain : 1° quand il était prisonnier, pour payer sa rançon; 2° quand il armait chevalier son fils aîné; 3° quand il mariait sa fille aînée.

Pendant les croisades, on considéra aussi comme une aide légale l'obligation de donner une certaine somme au seigneur partant pour la terre sainte.

L'usage introduisit encore en faveur du suzerain quelques droits qui finirent par devenir inhérents à la relation féodale : 1° le droit de relief; 2° le droit de rachat ou d'indemnité ; 3° le droit de forfaiture ; 4° le droit de tutelle ; 5° le droit de mariage.

Le *droit de relief* résultait de l'obligation imposée à l'héritier d'un possesseur de fief de payer au seigneur, en prenant possession de ce fief, une certaine somme dite *relief* (*relevium*, *relevamentum*), comme si le fief était tombé par la mort du possesseur et qu'il fallût le relever.—Dans certains pays de la France ce droit n'était perçu que lorsque l'hérédité avait lieu en ligne collatérale.

Le *droit de rachat* ou d'indemnité consistait en une certaine somme que, lorsqu'un vassal vendait un fief, le seigneur avait le droit d'exiger de l'acheteur. Cette somme était ordinairement égale à une année de revenu. En France, dans le dixième siècle, le seigneur avait le droit de reprendre le fief en en payant le prix au vendeur.

Le *droit de forfaiture* (*foris factura* mise dehors déchéance) était pour le suzerain une source de revenus. Lorsqu'un vassal manquait à un de ses principaux devoirs féodaux, il tombait en forfaiture, et il pouvait perdre son fief, soit pour un temps limité, soit pour la vie. Dans quelques cas graves, le fief était même enlevé aux héritiers du coupable.

Le *droit de tutelle* ou de garde noble donnait au seigneur, pendant la minorité de ses vassaux, la tutelle du mineur, l'administration du fief, et la jouissance du revenu. Ce droit n'existait qu'en Normandie et dans quelques autres provinces. Dans le reste de la France, l'administration du fief du mineur était remise au plus proche héritier, et le soin de l'enfant à celui de ses parents qui ne devait point en hériter.

Le *droit de mariage* (*maritagium*) était le droit qu'avait le suzerain d'offrir un mari à l'héritière d'un fief, et de l'obliger à choisir entre ceux qu'il lui offrait. Ce droit tirait son origine de la nécessité de faire le service militaire, devoir féodal, dont une femme ne pouvait s'acquitter.

Devoirs du suzerain envers le vassal.

Quand le vassal s'était acquitté envers son seigneur des diverses obligations que lui imposaient les devoirs et les services féodaux, il ne lui devait plus rien, et jouissait, dans son fief, d'une entière indépendance ; seul il y donnait des lois et rendait la justice, seul il y mettait des taxes, etc.—M. Guizot croit même que, dans l'origine et en principe, le droit de battre monnaie appartenait à tout possesseur de fief aussi bien qu'à son suzerain. « Ce droit, dit-il, ne fut exercé sans doute que par les possesseurs de fiefs considérables, et ils ne tardèrent pas à en être seuls investis ; mais, en principe et sauf les devoirs féodaux, l'égalité de droits dans l'intérieur des domaines me paraît entière entre le vassal et le suzerain. » Le savant professeur ajoute : — « Et non-seulement l'indépendance du vassal qui avait rempli ses devoirs feodaux était complète, mais il avait des droits sur son suzerain, et la réciprocité entre eux était réelle. Le seigneur était tenu non-seulement de ne faire aucun tort à son vassal; mais de le protéger, de le maintenir, envers et contre tous, en possession de son fief et de tous ses droits. » Voir plus haut (page 8) le chapitre 217 des *Assises de Jerusalem*.

Rapports des vassaux entre eux. — Jugements par les pairs.

Les vassaux d'un même suzerain, habitant un même territoire et investis de fiefs d'un même rang, étaient désignés par un mot qui rappelait leur égalité ; on les nommait *pares*, les *pairs*, les *égaux*. Ce mot n'exprimant aucune connexité, a fait supposer à quelques auteurs modernes que les rapports des *pairs* étaient rares et indirects. Les vassaux désignés par le titre de pairs n'avaient en effet qu'un très-petit nombre d'intérêts communs. Leur seul lien était la relation féodale qui les subordonnait au même suzerain; ils avaient des affaires auprès de leur suzerain, des droits et des devoirs envers lui ; mais il n'existait entre eux ni affaires, ni droits, ni devoirs. Ils se rassemblaient autour de leur suze-

rain quand celui-ci les convoquait soit pour assister à une fête, soit pour rendre la justice, ou pour prendre part à une expédition militaire; mais hors de ces réunions, ils n'avaient point de rapports obligés et habituels; ils ne se devaient rien, ne faisaient rien en commun; c'était seulement par l'intermédiaire de leur suzerain qu'ils se trouvaient en société, et cette société, dont le lien féodal était le seul principe, n'était réelle qu'entre le supérieur et les inférieurs. Les pairs, les égaux vivaient isolés, étrangers les uns aux autres.

Cependant, malgré cet isolement, diverses circonstances, telles que le voisinage des fiefs, le séjour à la cour du suzerain, les expéditions militaires, en amenant parmi les vassaux des rapports accidentels et irréguliers, faisaient naître entre eux des contestations: ces contestations leur fournissaient l'occasion d'agir les uns sur les autres.

Le jugement par les pairs était de principe dans la société féodale. Le plaignant s'adressait au suzerain, celui-ci convoquait sa cour, ses vassaux, les pairs de l'accusé; ceux-ci réunis prononçaient sur la question, le suzerain proclamait le jugement.

Quand une contestation s'élevait entre un suzerain et un vassal pour quelque fait résultant de leurs relations féodales, du fief qui y donnait lieu, et quel que fût le plaignant, les pairs, composant la cour du suzerain, jugeaient la contestation.

Si la contestation était étrangère à toute relation féodale, elle était portée non plus devant la cour du suzerain du vassal, mais devant celle du suzerain du seigneur.

C'est aussi devant la cour du suzerain supérieur qu'étaient portés et la plainte du vassal à qui son seigneur refusait de faire rendre justice, et l'appel du vassal mécontent du jugement rendu par la cour de son suzerain.

Il n'y avait originairement dans la société féodale point de juges spéciaux, point de classe d'hommes uniquement consacrés à rendre la justice; on y suppléait par la réunion des pairs. Il n'existait pas non plus de force publique chargée de faire exécuter les jugements.

Si le condamné, rentré dans son château au milieu de ses hommes, refusait d'obéir à l'arrêt prononcé, il fallait l'y contraindre par les armes. La guerre était la seule garantie de l'exécution des jugements.

La guerre privée et le combat judiciaire ou le duel se trouvaient ainsi institués légalement. — On avait recours, dès le commencement d'une querelle, à la guerre ou au duel, pour éviter les lenteurs d'une procédure judiciaire, et l'attente d'un jugement que le duel ou la guerre auraient pu seuls faire exécuter.

Principes de droit et de liberté qui dominaient la féodalité.

Il semble que dans une société où tout se trouvait si hiérarchiquement déterminé il devait être difficile de trouver place pour quelques importants principes de droit et de liberté; et cependant il n'en était point ainsi.

Le lien féodal ne se formait que par le consentement de ceux qui y étaient engagés, du vassal et du suzerain, de l'inférieur et du supérieur. On naissait propriétaire, héritier de tel fief, c'est-à-dire vassal de tel suzerain; mais on avait le droit de répudier le fief, de rejeter la vassalité, et de recouvrer son indépendance.

En entrant dans la société féodale, en devenant vassal d'un suzerain, on le devenait à des conditions convenues, connues d'avance; les obligations soit matérielles soit morales des vassaux et des suzerains, les services et les devoirs réciproques qui leur étaient imposés, n'avaient rien de vague, d'incertain, d'illimité; aucune nouvelle loi, aucune nouvelle charge ne pouvaient peser sur un possesseur de fiefs, si ce n'est de son consentement. Quand il prêtait foi et hommage, le nouveau vassal savait quels droits il acquérait, quels devoirs il contractait. Il avait comme garanties: 1° l'intervention de ses égaux dans les jugements; 2° le droit de guerre, d'insurrection, de résistance, que la société féodale lui reconnaissait formellement; 3° le droit de pouvoir dans certains cas, malgré l'hommage prêté et en renonçant à son fief, aux charges et aux avantages de la vassalité, rompre la relation féodale qui le subordonnait à son suzerain, et appeler celui-ci au combat judiciaire en champ clos.

Tous ces principes de liberté et de droit, qui se rencontrent dans la société féodale, manquent à nos grandes sociétés modernes.

« Les hommes y naissent sous l'empire de lois qu'ils ne connaissent point, d'obligations dont ils n'ont aucune idée, sous l'empire non-seulement de lois et d'obligations actuelles, mais d'une multitude d'obligations et de lois éventuelles, possibles, auxquelles ils ne concourront pas, et qu'ils ne connaîtront pas davantage avant le moment où ils auront à les subir. Il y a peut-être dans ce mal quelque chose d'irrémédiable, et qui provient de l'étendue des sociétés modernes. Peut-être, dans la prodigieuse variété et la complexité toujours croissante des relations humaines, le progrès de la civilisation n'arrivera-t-il jamais à ce point que chaque individu sache à quelles conditions il entre et vit dans la société, quelles obligations il a à accomplir, quels sont ses droits et ses devoirs. Mais ce fait, fût-il inévitable, n'en serait pas moins un grand mal. Là est

la source sinon de toutes, au moins d'une bonne partie des clameurs qui s'élèvent contre l'ordre social actuel. Ouvrez les livres empreints, à cet égard, d'un caractère d'amertume et de révolte, par exemple le traité de la *Justice politique* de Godwin; vous y verrez inscrite, en tête des iniquités et des calamités de notre état social, cette ignorance, cette impuissance où sont tant d'hommes quant aux conditions de leur destinée. Et il ne faut pas avoir assisté longtemps au spectacle du monde pour être frappé en effet, douloureusement frappé de cet impitoyable dédain avec lequel la puissance sociale s'exercera sur des milliers d'individus qui n'en entendent jamais parler que pour la subir, sans aucun concours de leur intelligence et de leur volonté[1].

CHAPITRE IV.

LE CHATEAU FÉODAL.

Le château féodal. — Vie oisive et isolement du seigneur châtelain — Des offices donnés en fiefs. — Admission et éducation des fils de vassaux dans le château du suzerain. — Influence de la féodalité sur la condition des femmes. — Développement de l'esprit de famille. — Une mère du XI[e] siècle.

Le château féodal. — Vie oisive et isolement du seigneur châtelain.

La résidence des seigneurs propriétaires de fiefs était toujours un château fortifié. Ceux même qui possédaient des villes fortes et y résidaient, avaient, dans l'intérieur, une habitation particulière entourée de fortifications et placées de manière à pouvoir communiquer facilement avec la campagne.

Le château féodal s'élevait ordinairement sur quelque colline isolée et d'un abord difficile; son enceinte, formée de hautes murailles crénelées, flanquées de tours de distance en distance, était presque toujours entourée d'un large fossé; on n'y entrait que par un pont-levis et en passant sous une porte défendue par une lourde herse et de fortes barrières; quelquefois le fossé était double, ainsi que la herse et le pont-levis. Dans la grande cour formée par les murailles d'enceinte, se trouvaient le puits, la citerne, le colombier, la basse-cour, les écuries, les étables et les bâtiments d'habitation pour les hommes de guerre et de service. Cette cour était quelquefois divisée en plusieurs parties par des murailles crénelées, défendues par des fossés et où s'ouvraient des portes précédées de ponts-levis. Au milieu, ou, suivant les localités, dans la partie la plus facile à défendre, s'élevait le donjon, entouré d'un fossé profond, et qui servait de demeure au seigneur et à sa famille. Ce donjon, dont les murailles avaient de six à dix pieds d'épaisseur, renfermait aussi les archives et le trésor du seigneur châtelain: il était de forme ronde ou carrée, divisé en plusieurs étages; il s'élevait beaucoup plus haut que les tours et les murailles du château, qui pourtant déjà dominaient au loin la campagne. On a remarqué que dans le nord et dans l'ouest de la France le donjon et les tours des forteresses féodales étaient presque toujours de forme ronde, tandis que dans l'est et dans le midi la forme carrée ou triangulaire était la plus usitée.

Le seigneur châtelain vivait au milieu de sa famille, entouré des hommes et des jeunes gens attachés à son service, et complétement isolé de ses voisins, les autres possesseurs de fiefs. A cet isolement se joignait une complète oisiveté. Chez les peuples anciens et modernes, autres que ceux qui ont adopté le régime féodal, les hommes de toutes les classes, ceux même des classes supérieures, sont occupés, soit par les affaires publiques, soit par des rapports fréquents et de divers genres avec les familles voisines; ils surveillent la culture de leurs terres, s'occupent de faire valoir les produits de leurs troupeaux, s'adonnent à la chasse, à la pêche, à la surveillance de quelque établissement où l'industrie ajoute à la valeur des produits de leurs propriétés. Dans l'intérieur du château féodal, le propriétaire n'avait rien à faire; la culture de ses terres, l'*élève* de ses troupeaux, étaient abandonnées à l'intelligence de ses serfs: il n'avait ni activité industrielle, ni activité politique. « Jamais, dit l'auteur de l'*Histoire de la Civilisation,* on n'a vu un tel loisir avec un tel isolement. Les hommes ne peuvent rester dans une situation semblable, ils y mourraient d'impatience et d'ennui. — Le propriétaire du château n'a pensé qu'à en sortir; enfermé quand il le fallait absolument pour sa sûreté ou son indépendance, il est allé, aussi souvent qu'il l'a pu, chercher au dehors ce qui lui manquait, la société, l'activité. La vie des possesseurs de fiefs s'est passée sur les grands chemins, dans les aventures. Cette longue série de courses, de pillages, de guerres, qui caractérise le moyen-âge, a été en grande partie l'effet du genre de l'habitation féodale, et de la situation matérielle au milieu de laquelle ses maîtres étaient placés. Ils ont cherché partout le mouvement social qu'ils ne trouvaient pas dans leur intérieur. »

Des officiers donnés en fiefs. — Admission et éducation des fils des vassaux dans le château du suzerain.

Cette vie isolée fut sans doute ce qui porta les

[1] GUIZOT, *Hist. de la civilisation en France*, etc. t. IV.

grands possesseurs de fiefs à s'entourer de nombreux officiers, et à se former une petite cour. On trouvait au dixième siècle, dans le château d'un puissant seigneur suzerain, non-seulement la plupart des offices de la cour impériale: le sénéchal, le maréchal, l'échanson, le fauconnier, mais encore des offices nouveaux; des pages, des varlets, des écuyers de toutes sortes, écuyers du corps, écuyers de la chambre, écuyer de l'écurie, écuyer de la panneterie, écuyer tranchant, etc. Par la suite même, comme il a été dit, ces soffices furent donnés en fiefs.

L'usage, introduit parmi les vassaux, d'envoyer leurs fils chez leur suzerain, afin qu'ils fussent élevés dans sa maison, était une manière de leur faire obtenir, dès leur jeunesse, la bienveillance de leur seigneur. De son côté, le suzerain en ayant auprès de lui les fils de ses vassaux, s'assurait de leur fidélité pour le présent et de leur dévouement pour l'avenir. Ce qui n'était qu'un usage devint une règle.

« Et convient (dit un ancien manuscrit[1]) que le fils du chevalier, pendant qu'il est écuyer, se sache prendre garde de cheval; et convient qu'il serve avant, et qu'il soit subject devant seigneur; car autrement ne cognoistroit-il point la noblesse de sa seigneurie, quand il serait chevalier; et pour ce, tout chevalier doit son fils mettre en service d'autre chevalier, afin qu'il apprenne à tailler à table et à servir, et à armer et habiller chevalier en sa jeunesse. Ainsi comme l'homme qui veut apprendre à estre cousturier ou charpentier, il convient qu'il ait maistre qui soit cousturier ou charpentier, tout ainsi convient-il que tout noble homme qui aime l'ordre de chevalerie, et veut devenir et estre bon chevalier, ait premièrement maistre qui soit chevalier. »

Ce fut en effet dans les châteaux, où la présence de ces jeunes vassaux, s'acquittant de services de tous genres, élargit le cercle de la vie domestique, que les cérémonies de l'admission à l'ordre de chevalier dont nous allons bientôt parler, se firent avec le plus d'éclat et de solennité.

Influence de la féodalité sur la condition des femmes. — Développement de l'esprit de famille.

L'organisation de la société féodale a eu une grande influence sur la civilisation. La vie domestique, l'esprit de famille, et particulièrement la condition des femmes, se sont développés plus complétement plus heureusement. M. Guizot pense que parmi les causes principales de ce développement il faut compter la situation du possesseur de fief dans ses domaines et la vie de château. « Jamais dans aucune autre forme de gouvernement, dit le savant professeur, la famille réduite à sa plus simple expression, le mari, la femme et les enfants ne se sont trouvés ainsi serrés, pressés les uns contre les autres, séparés de toute autre relation puissante et rivale. Dans les divers états de société autre que la société féodale, le chef de famille avait, sans s'éloigner, une multitude d'occupations, de distractions qui le tiraient de l'intérieur de sa demeure, empêchaient du moins qu'elle ne fût le centre de sa vie. Le contraire est arrivé dans la société féodale. Aussi souvent qu'il est resté dans son château, le possesseur de fief y a vécu avec sa femme et ses enfants, presque ses seuls égaux, sa seule compagnie intime et permanente. Sans doute, il en sortait fort souvent, et menait au-dehors une vie brutale, aventureuse; mais il était obligé d'y revenir. C'était là qu'il se renfermait dans les temps de péril.

» Quand le possesseur de fief d'ailleurs sortait de son château pour aller chercher la guerre et les aventures, sa femme y restait, et dans une situation toute différente de celle que jusque-là les femmes avaient presque toujours. Elle y restait maîtresse, châtelaine, représentant son mari, chargée, en son absence, de la défense et de l'honneur du fief. Cette situation élevée et presque souveraine, au sein même de la vie domestique, a souvent donné aux femmes de l'époque féodale une dignité, un courage, des vertus, un éclat qu'elles n'avaient point déployés ailleurs, et elle a, sans nul doute, puissamment contribué à leur développement moral et au progrès général de leur condition.

» Ce n'est pas tout. L'importance des enfants, du fils aîné entre autres, fut plus grande dans la maison féodale que partout ailleurs. Là, éclataient non-seulement l'affection naturelle et le désir de transmettre ses biens à ses enfans, mais encore le désir de leur transmettre ce pouvoir, cette situation supérieure, cette souveraineté inhérente au domaine. Le fils aîné du seigneur était, aux yeux de son père et de tous les siens, un prince, un héritier présomptif, le dépositaire de la gloire d'une dynastie. En sorte que les faiblesses comme les bons sentiments, l'orgueil domestique comme l'affection se réunissaient pour donner à l'esprit de famille beaucoup dénergie et de puissance. Qu'on ajoute à cela l'empire des idées chrétiennes, et l'on comprendra comment cette vie de château, cette situation solitaire, sombre, dure, a pourtant été favorable au développement de la vie domestique, et à l'élévation de la condition des femmes. »

Une mère au XIe siècle.

Un auteur du XIe siècle, l'historien de la première croisade, l'abbé Guibert de Nogent, qui a écrit aussi

[1] *L'ordre de chevalerie* cité dans les *Mémoires* (de Sainte-Palaye) *sur la chevalerie*.



Hugues Capet. *Adélaïde.*

A D. del. — E. Boullenois sc.

Chateau de Tournoël. (Auvergne.)



Hugues Capet se demet du titre d'Abbé de St. Denis.



Hugues Capet est couronné par ses Pairs.

l'histoire de sa vie, nous a laissé, en traçant la peinture de ses premières années, un tableau précieux des mœurs de son temps. Ce qu'il dit de sa mère et de lui-même, ses écrits sur ses premières années, font voir combien la vie et les habitudes féodales avaient donné aux femmes de fermeté, de noblesse, et avec quels sentiments fins et délicats l'honneur du sexe, la dignité de l'épouse, les devoirs de la mère, les droits de la veuve, étaient soutenus et remplis. Le fragment qui va suivre renferme aussi des renseignements curieux sur l'éducation des enfants destinés à une autre carrière que celle des armes.

« Je te rends grâce, Dieu de miséricorde et de sainteté, de m'avoir accordé une mère chaste, modeste et infiniment remplie de ta crainte. Quant à sa beauté, je la louerais d'une façon bien mondaine et insensée, si je la plaçais autre part que sur un front armé d'une chasteté sévère... Le regard vertueux de ma mère, son parler rare, son visage toujours tranquille, n'étaient pas faits pour enhardir la légèreté de ceux qui la voyaient... Et, ce qui se voit bien rarement, ou même jamais chez les femmes d'un rang élevé, autant elle fut jalouse de conserver intacts les dons de Dieu, autant elle fut réservée à blâmer les femmes qui en abusaient. Et lorsqu'il arrivait qu'une femme, soit dans sa maison, soit hors de sa maison, devenait l'objet d'une critique de ce genre, elle s'abstenait d'y prendre part; elle était affligée de l'entendre, tout comme si cette critique était tombée sur elle-même... C'était bien moins par expérience que par une espèce de terreur qui lui était inspirée d'en haut, qu'elle était accoutumée à détester le péché; et comme il lui arriva souvent de me le dire, elle avait tellement pénétré son âme de la crainte d'une mort soudaine, que, parvenue à un âge plus avancé, elle regrettait amèrement de ne plus ressentir, dans son cœur vieilli, ces mêmes aiguillons d'une pieuse terreur qu'elle avait sentis dans un âge de simplicité et d'ignorance... Le huitième mois depuis ma naissance était à peine écoulé, quand mon père mourut. Quoique ma mère brillât encore d'un grand éclat d'embonpoint et de fraîcheur, elle se résolut à demeurer dans le veuvage. Et combien fut grande l'opiniâtreté qu'elle mit à accomplir ce vœu! Combien grands furent les exemples de modestie qu'elle donna!... Vivant dans une crainte extrême du Seigneur, et avec un égal amour de ses proches, surtout de ceux qui étaient pauvres, elle nous gouvernait prudemment nous et nos biens... Sa bouche était tellement accoutumée à rappeler sans cesse le nom de son mari défunt, qu'il semblait que son âme n'eût jamais d'autre pensée; car, soit en priant, soit en distrib[illegible]t des aumônes, soit même dans les actes les plus ordinaires de la vie, elle prononçait continuellement le nom de cet homme; ce qui faisait voir qu'elle en avait toujours l'esprit préoccupé. En effet, lorsque le cœur est absorbé dans un sentiment d'amour, la langue se moule en quelque sorte à parler, comme sans le vouloir, de celui qui en est l'objet.

Ma mère m'éleva avec les plus tendres soins... A peine avais-je appris les premiers éléments des lettres, qu'avide de me faire instruire, elle se disposa à me confier à un maître de grammaire... Il y avait, un peu avant cette époque, et même encore alors, une si grande rareté de maîtres de grammaire, qu'on n'en voyait pour ainsi dire aucun dans la campagne, et qu'à peine en pouvait-on trouver dans les grandes villes... Celui auquel ma mère résolut de me confier avait appris la grammaire dans un âge assez avancé, et se trouvait d'autant moins familier avec cette science, qu'il s'y était adonné plus tard; mais ce qui lui manquait en savoir, il le remplaçait en vertu... Dès le moment où je fus placé sous sa conduite il me forma à une telle pureté, il écarta si bien de moi tous les vices qui accompagnent ordinairement le bas âge, qu'il me préserva des dangers les plus fréquents. Il ne me laissait aller nulle part sans m'accompagner, ni prendre aucun repos ailleurs que chez ma mère, ni recevoir de présent de personne qu'avec sa permission. Il exigeait que je ne fisse rien qu'avec modération, avec précision, avec attention, avec effort... Tandis que les enfants de mon âge couraient çà et là, selon leur plaisir, et qu'on les laissait de temps en temps jouir de la liberté qui leur appartient, moi, retenu dans une contrainte continuelle, affublé comme un clerc, je regardais les bandes de joueurs, comme si j'eusse été un être au-dessus d'eux...

« Chacun, en voyant combien mon maître m'excitait au travail, avait espéré d'abord qu'une si grande application aiguiserait mon esprit; mais cette espérance diminua bientôt, car mon maître était tout à fait inhabile à réciter des vers ou à les composer selon les règles. Il m'accablait presque tous les jours d'une grêle de soufflets et de coups pour me contraindre à savoir ce qu'il n'avait pu m'enseigner lui-même...

« Quoiqu'il me retînt avec une si grande sévérité sur toute autre chose, mon maître faisait paraître bien clairement et de toutes sortes de manières qu'il ne m'aimait pas moins que lui-même. Il s'occupait de moi avec une si grande sollicitude, il veillait si assidûment à ma sûreté, que la haine de quelques-uns pouvait compromettre; il apportait tant de soins à me préserver de l'influence des mœurs dépravées de quelques hommes qui m'entouraient; il exigeait si peu que ma mère s'occupât de me vêtir

d'une manière brillante, qu'il semblait remplir les fonctions, non d'un pédagogue, mais d'un père, et s'être chargé non du soin de mon corps, mais du soin de mon âme. Or, j'avais conçu pour lui un tel sentiment d'amitié, quoique je fusse pour mon âge un peu lourd et timide, et quoiqu'il eût plus d'une fois, sans motifs, marqué ma peau délicate de coups de fouet, que loin d'éprouver la crainte qu'on éprouve communément à cet âge, j'oubliais toute sa sévérité, et lui obéissais avec je ne sais quel naturel sentiment d'amour. C'est pourquoi mon maître et ma mère me voyant attentif à rendre à chacun d'eux le respect que je leur devais, cherchaient par maintes épreuves à découvrir auquel des deux je préférais obéir, en me commandant l'un et l'autre à la fois une même chose.

« Enfin, une occasion s'offrit, où sans que l'un ni l'autre s'en mêlât en aucune façon, l'expérience se fit de la manière la moins ambiguë. — Un jour, que j'avais été frappé dans l'école (l'école n'était autre chose qu'une salle de notre maison; car mon maître, en se chargeant de m'élever seul, avait abandonné tous ceux qu'il avait instruits jusque-là, ainsi que ma prudente mère l'avait exigé de lui; consentant d'ailleurs à augmenter ses revenus, et lui accordant une considération particulière); ayant donc interrompu mon travail pendant quelques heures de la soirée, je vins m'asseoir aux genoux de ma mère, rudement meurtri et certainement plus que je n'avais mérité. Ma mère m'ayant, comme elle avait coutume, demandé si j'avais encore été battu ce jour-là; moi, pour ne point paraître dénoncer mon maître, j'assurai que non. Mais elle, écartant, bon gré mal gré, ce vêtement qu'on appelle chemise, elle vit mes petits bras tout noircis, et la peau de mes épaules toute soulevée et bouffie des coups de verges que j'avais reçus. A cette vue, se plaignant qu'on me traitait avec trop de cruauté dans un âge si tendre, toute troublée et hors d'elle-même, les yeux pleins de larmes: « Je ne » veux plus désormais, s'écria-t-elle, que tu deviennes clerc, ni que pour apprendre les lettres tu supportes un tel traitement. » A ces paroles, la regardant avec toute la colère dont j'étais capable: « Quand » il devrait, lui dis-je, m'arriver de mourir, je ne » cesserai pour cela d'apprendre les lettres, et de » vouloir être clerc. » Elle m'avait promis en effet que si je voulais me faire chevalier, au moment où l'âge me le permettrait, elle me fournirait des armes et tout l'équipement de chevalier. Et comme je repoussai toutes ces offres avec beaucoup de dédain, ta digne servante, ô mon Dieu, prit son mal avec tant de reconnaissance, et se releva si joyeuse de son abattement, qu'elle raconta à mon maître les réponses même que je lui avais faites. Ils se réjouirent donc tous deux de ce que je paraissais me porter avec tant d'ardeur à la profession à laquelle mon père m'avait voué, puisque j'apprenais le plus promptement possible les lettres elles-mêmes, quoiqu'elles ne me fussent pas bien enseignées; et puisque, loin de me refuser aux devoirs ecclésiastiques, dès que l'heure m'appelait ou qu'il en était besoin, je les préférais même à mes repas. »

N'y a-t-il pas dans ce récit un caractère de vérité naïve qui émeut profondément? Et ne sent-on, pas en le lisant, combien les sentiments domestiques, l'éducation des enfants, les liens de famille ont acquis dans l'isolement du château féodal d'importance et d'intérêt.

CHAPITRE V.

La chevalerie féodale.

La chevalerie et son origine. — Réception et serments d'un chevalier. — Influence morale de la chevalerie.

La chevalerie et son origine.

Le titre de noble ne commença à être en usage avec la signification qu'il en a eu longtemps dans l'ancienne monarchie qu'après les premières lettres d'affranchissement ou plutôt de *franchise* données aux communes.

L'élévation des classes inférieures à la qualité de *Franc* menaçait de confusion toutes les dignités et tous les rangs. Le titre de *noble* fut substitué, pour l'ancien peuple, à celui de *Franc* [1], et le titre de *guerrier* (*miles*) érigé en dignité, devint celui de *chevalier*.

Néanmoins l'institution de la chevalerie qui brilla du plus grand éclat à l'époque féodale ne doit pas uniquement son origine à la féodalité.

[1] « Les nouveaux Francs, conservant les professions qu'ils avaient coutume d'exercer, avilirent le titre qu'ils avaient reçu. Ils purent lutter, à quelques égards, avec les anciens Francs, de puissance, mais non pas de lustre. Cependant le titre de Franc étant devenu général, un mot nouveau était nécessaire pour désigner cette classe brillante de *bers*, de *seigneurs* et de *vassaux*. On s'accoutuma à appeler nobles des hommes adonnés spécialement aux professions nobles.

« Dans les temps plus anciens, on trouve quelquefois le mot *noble* employé dans ce sens. Cependant il s'applique plus communément aux grands. La *loi Gombette*, dans ses compositions, en offre un exemple remarquable. Le *noble* Romain y est mis continuellement sur la même ligne que l'*optimate* Bourguignon. Ces deux titres avaient donc une valeur égale. Encore aujourd'hui, en Angleterre, on distingue le *gentilhomme* du *noble*. *Nobility* et *Gentry* ont une signification différente. En France, ils sont devenus synonymes. » — MONTLOSIER. *De la Monarchie française*, etc.

Quand, chez les Gaulois et chez les premiers Francs, un jeune homme atteignait l'âge viril, il était admis parmi les guerriers, et il recevait dans une assemblée publique, l'épée, la hache, la pique et le bouclier. Cette coutume se perpétua parmi les Francs établis dans la Gaule.—En 791 à Ratisbonne, Charlemagne ceignit lui-même solennellement l'épée à son fils, Louis-le-Débonnaire, avant son départ pour l'armée. Louis-le-Débonnaire, à son tour, en 838, conféra le même honneur à Charles-le-Chauve. Cette coutume n'avait point encore l'importance qu'elle a eue depuis. Le mot *miles* ne signifiait alors qu'un homme de guerre. Pendant les deux premières races, ce mot a eu constamment le même sens que le mot *vassus*. Il a signifié, un serviteur militaire, un client féodal. Les vassaux d'une grande terre étaient inscrits indifféremment sous les titres d'*homines*, ou de *milites*. Ce n'est point encore là de la chevalerie; mais tout change dans les temps qui suivent l'établissement des communes, et dès que les villes devenues franches ont reçu le droit de guerre et de port d'armes. Le titre de Franc, en se généralisant, avait donné naissance au titre de noble; le titre d'homme de guerre (*miles*), en se généralisant, donne naissance à une dignité militaire particulièrement affectée aux nobles. C'est ainsi que s'est établie la chevalerie [1].

Dans le nord de la France, les seigneurs et les possesseurs de fiefs furent seuls chevaliers; seuls ils avaient le droit de le devenir. Dans le midi de la France, cette règle souffrit quelques exceptions; les bourgeois devinrent quelquefois chevaliers, et la chevalerie ne fut pas purement féodale; les chevaliers ne formaient pas d'ailleurs une classe à part ayant dans la société des fonctions et des devoirs distinctifs. La chevalerie était une dignité que recevaient, à un certain âge et à certaines conditions, la plupart des possesseurs de fiefs.

Elle consistait essentiellement dans l'investiture des armes, dans l'admission au rang et aux honneurs des guerriers. Quand le fils d'un seigneur était parvenu à l'âge d'homme, son père l'armait solennellement chevalier et c'était non pas à son fils seul, mais aussi aux jeunes vassaux élevés dans l'intérieur de sa maison que le seigneur conférait cette dignité. Ces jeunes gens tenaient à honneur de la recevoir de la main de leur suzerain, en présence de leurs compagnons, et dans la cour du château féodal qui avait remplacé l'assemblée de la tribu.

L'admission au rang de chevalier était aussi une espèce d'hommage résultant des relations féodales, et dans lequel le nouveau chevalier se reconnaissait le vassal futur de son suzerain [1].

[1] Le Laboureur, *Histoire de la Pairie française*, etc.

Pendant longtemps on a considéré la chevalerie comme une grande institution établie dans le but de défendre les faibles contre les forts, de redresser les torts et les injustices et de lutter contre le déplorable état de la société. Plusieurs historiens, et notamment M. de Sismondi, l'ont ainsi représentée.

« Le contraste qu'on remarquait entre la faiblesse des rois et la force des guerriers, dit le savant auteur de l'*Histoire des Français*, fut une circonstance propre à faire naître la noble pensée de consacrer d'une manière solennelle et religieuse les armes des forts à protéger les faibles..... La noblesse châtelaine avait continué à multiplier; l'art de la construction des châteaux avait fait des progrès; les murailles étaient plus épaisses, les tours plus élevées, les fossés plus profonds... L'art de forger les armes défensives avait, de son côté, fait des progrès, le guerrier était tout entier revêtu de fer ou de bronze, ses jointures en étaient couvertes, et son armure, en conservant aux muscles leur souplesse, ne laissait plus d'entrée au fer ennemi. Le guerrier ne pouvait presque plus concevoir de crainte pour lui-même; mais plus il était hors d'atteinte, plus il devait sentir de pitié pour ceux que la faiblesse de leur âge ou de leur sexe, rendait incapables de se défendre eux-mêmes; car ces malheureux ne trouvaient aucune protection dans une société désorganisée, auprès d'un roi aussi timide que les femmes, et enfermé comme elles dans son palais. La consécration des armes de la noblesse, devenue la seule force publique, à la défense des opprimés, semble avoir été l'idée fondamentale de la chevalerie. A une époque où le zèle religieux se ranimait, où cependant la valeur semblait la plus digne de toutes les offrandes qu'on pût présenter à la Divinité, il n'est pas très-étrange qu'on ait inventé une ordination militaire, à l'exemple de l'ordination sacerdotale, et que la chevalerie ait paru une seconde prêtrise, destinée d'une manière plus active au service divin. »

M. Guizot ne pense pas que la chevalerie ait été inventée au onzième siècle pour un but aussi moral. Il ne voit en elle que le développement progressif de faits anciens, la conséquence spontanée des mœurs germaniques et des relations féodales. « La chevalerie, dit-il, est née dans l'intérieur des châteaux, sans autre intention que de déclarer: 1° l'admission du jeune homme au rang et à la vie des guerriers; 2° le lien qui l'unissait à son suzerain, au seigneur qui l'armait chevalier..... Mais quand une fois la société féodale eut acquis quelque fixité, quelque confiance en elle-même, les usages, les sentiments, les faits de tout genre qui accompagnaient l'admission du jeune homme au rang des guerriers vassaux, tombèrent sous l'empire de deux influences qui ne tardèrent pas à leur imprimer un

nouveau tour, un autre caractère. La religion et l'imagination, l'église et la poésie s'emparèrent de la chevalerie, et s'en firent un puissant moyen d'atteindre au but qu'elles poursuivaient, de répondre aux besoins moraux qu'elles avaient mission de satisfaire [1]. »

Réception et serments d'un chevalier.

La religion dominait dans la cérémonie principale de l'admission à la chevalerie.

« Le jeune écuyer aspirant au titre de chevalier, était d'abord dépouillé de ses vêtements et mis au bain, *symbole de purification*. Au sortir du bain, on le revêtait d'une tunique blanche, *symbole de pureté;* d'une robe rouge, *symbole du sang qu'il devait verser pour le service de la foi;* d'un juste-au-corps noir, *symbole de la mort* qui frappe tous les hommes. Ainsi purifié et vêtu, le récipiendaire devait observer pendant vingt-quatre heures un jeûne rigoureux.

» Il devait passer la nuit en prières, quelquefois seul, dans l'église, quelquefois avec un prêtre et des parrains priant avec lui. Le lendemain, au point du jour, il se confessait; après la confession, il était admis à la communion; puis il assistait à une messe du Saint-Esprit, suivie d'un sermon sur les devoirs des chevaliers.

» Le sermon fini, il s'avançait vers l'autel, une épée de chevalier suspendue au col; le prêtre détachait cette épée, la bénissait et la lui remettait au col.

» Le récipiendaire s'agenouillait ensuite devant le seigneur et le priait de l'armer chevalier. — « Quel » dessein, lui demandait le seigneur, vous fait désirer entrer dans l'ordre? Si c'est pour être riche, » pour vous reposer et pour être honoré sans faire » honneur à la chevalerie, vous en êtes indigne, et » seriez à l'ordre de chevalerie, que vous recevriez, » ce que le clerc simoniaque est à la prélature. »

[1] M. de Montlosier a vu dans l'institution des facultés scientifiques une sorte de chevalerie instituée, en haine de la noblesse, par le roi protecteur des communes, pour rivaliser avec la véritable chevalerie, la chevalerie militaire.

« Les Francs, dit-il, ne cultivaient guère que le courage, l'honneur, le dévouement, et toutes les vertus du cœur. On imagina d'établir en rivalité les facultés de l'esprit. L'étude convenait beaucoup à toute cette population des villes, qui avait du loisir, de l'opulence, des habitudes sédentaires : on résolut de donner une grande considération à l'étude. Le goût du droit théologien s'étant joint à celui du droit romain, on en forma, avec la médecine et les humanités qui s'y associèrent, je ne sais quoi de pompeux et d'imposant sous le nom des *Quatre-Facultés*. L'honneur de la science balança, de cette manière, celui des armes. Les hauts faits de la mémoire furent mis à côté des hauts faits du courage. Les grades de bachelier et de licencié se placèrent à côté de ceux d'écuyer et de chevalier. »

— Le récipiendaire promettait de s'acquitter scrupuleusement des devoirs de chevalier, et le seigneur lui accordait sa prière.

Voici quels étaient les devoirs imposés aux chevaliers et consacrés par leurs serments [1]. — Le récipiendaire jurait :

1° De craindre, révérer et servir Dieu religieusement, de combattre pour la foi, et de mourir plutôt que de renoncer au christianisme;

[1] Les vingt-six articles qu'on va lire, empruntés au *vrai théâtre d'Honneur et de Chevalerie* de Vulson de la Colombière, ne forment point un acte unique, rédigé en une fois et d'ensemble; c'est le recueil des divers serments exigés des chevaliers à diverses époques, et d'une façon plus ou moins complète, du IX[e] au XIV[e] siècle. Plusieurs de ces serments appartiennent à des temps et à des états de société assez différents; mais ils indiquent néanmoins le caractère moral qu'on s'efforçait d'imprimer à la chevalerie. « Il y a, dit M. Guizot, dans ces obligations imposées aux chevaliers, un développement moral bien étranger à la société laïque de cette époque. Des notions morales si élevées, souvent si délicates, si scrupuleuses, surtout si humaines, et toujours empreintes du caractère religieux, émanent évidemment du clergé. Le clergé seul alors pensait ainsi des devoirs et des relations des hommes. Son influence fut constamment employée à diriger vers l'accomplissement de ces devoirs, vers l'amélioration de ces relations, les idées et les coutumes qui avaient enfanté la chevalerie. La chevalerie n'a point été, comme on l'a dit, instituée, pour la protection des faibles, le rétablissement de la justice, la réforme des mœurs; elle est née, simplement, sans dessein, comme une conséquence naturelle des traditions germaniques et des relations féodales; mais le clergé s'en est aussitôt emparé, et s'en est fait un moyen pour travailler à établir dans la société la paix, dans la conduite individuelle, une moralité plus étendue et plus rigoureuse. »

Un vieux poëte, Eustache Deschamps, cité par Sainte-Palaye, a heureusement résumé en quelques vers les *devoirs du chevalier* :

Vous qui voulez l'ordre de chevalier,
Il vous convient mener nouvelle vie;
Devotement en oraison veillier,
Pechié fuir, orgueil et villenie :
L'Eglise devez deffendre;
La vefve, aussi l'orphenin entreprendre;
Estre hardis et le peuple garder;
Prodoms, loyaulz sanz rien de l'autruy prendre.
Ainsi se doit chevalier gouverner.

Humble cuer ait; toudis (toujours) doit travailler
Et poursuir faitz de chevalerie;
Guerre loyal, estre grand voyagier,
Tournoiz suir (suivre) et jouster pour sa mie.
Il doit à tout honneur tendre,
Si c'om ne puist de lui blasme repandre,
Ne lascheté en ses œuvres trouver;
Et entre touz se doit tenir le mendre;
Ainsi se doit gouverner chevalier.

Il doit amer son seigneur droiturier,
Et dessus touz garder sa seigneurie;
Largesse avoir, estre vrai justicier;
Des prodomes suir la compaignie,
Leur diz oir et aprendre,
Et des vaillands les prouesses comprendre,
Afin qu'il puist les grands faitz achever,
Comme jadis fist le roy Alexandre.
Ainsi se doit chevalier gouverner.

2° De servir son prince souverain fidèlement, et de combattre pour lui et la patrie très-valeureusement;

3° De soutenir le bon droit des plus faibles (veuves, orphelins, et demoiselles) en bonne querelle, et pourvu que ce ne fût ni contre son honneur propre, ni contre son roi ou prince naturel;

4° De n'offenser jamais aucune personne malignement et de ne jamais usurper le bien d'autrui, mais plutôt combattre ceux qui le feraient;

5° De ne se laisser jamais par avarice, récompense, gain et profit, obliger à faire aucune action, et d'agir pour la seule gloire et vertu;

6° De combattre pour le bien et le profit de la chose publique;

7° D'obéir aux ordres des généraux et capitaines qui auraient droit de lui commander;

8° De garder l'honneur, le rang et l'ordre de ses compagnons, et de n'empiéter rien par orgueil, ni par force sur aucuns d'i-ceux;

9° De ne combattre jamais accompagné contre un seul, et de fuir toutes fraudes et supercheries;

10° De ne porter qu'une épée, à moins qu'il ne fût obligé de combattre seul contre deux ou plusieurs;

11° De ne se servir jamais de la pointe de son épée dans un tournoi, ou autre combat à plaisance;

12° De s'obliger par sa foi et par son honneur, dans le cas où il serait fait prisonnier dans un tournoi, d'exécuter de point en point les conditions de l'emprise, de livrer même au vainqueur ses armes et son cheval, si celui-ci voulait les avoir, et de ne combattre en guerre ni ailleurs, sans son congé (permission);

13° De garder la foi inviolablement à tout le monde, et particulièrement à ses compagnons, soutenant leur honneur et profit entièrement en leur absence;

14° De s'aimer et honorer les uns les autres, et de se porter aide et secours toutes les fois que l'occasion se présenterait;

15° De ne quitter jamais les armes ayant fait vœu ou promesse d'aller en quelque queste ou aventure étrange, si ce n'est pour le repos de la nuit;

16° De n'éviter point en la poursuite de queste ou aventure, les mauvais ou périlleux passages; de ne se détourner jamais du droit chemin, de peur de rencontrer des chevaliers puissants, ou des monstres, bêtes sauvages, ou autre empêchement que le corps et le courage d'un seul homme peut mener à chef;

17° De ne prendre jamais aucun gage ni pension d'un prince étranger;

18° De vivre, étant commandant de troupes, avec le plus d'ordre et de discipline qu'il serait possible, notamment en son propre pays, et de ne souffrir jamais aucun dommage ni violence être faits;

19° Étant obligé à conduire une dame ou damoiselle, de la servir, la protéger et la sauver de tout danger et de toute offense, ou de mourir à la peine;

20° De ne faire jamais violence à dame ou à damoiselle, encore qu'il les eût gagnées par armes, sans leur volonté et consentement;

21° De ne refuser point un combat égal, sans plaie, maladie, ou autre empêchement raisonnable;

22° Ayant entrepris de mettre à chef une emprise, d'y vaquer an et jour, s'il n'en était rappelé pour le service du roi et de la patrie;

23° Ayant fait un vœu pour acquérir quelque honneur, de ne s'en retirer point qu'il ne l'eût accompli;

24° D'être fidèle observateur de la parole et de la foi donnée; étant fait prisonnier en bonne guerre, de payer exactement la rançon promise, ou de se remettre en prison au jour et temps convenu, selon sa promesse, à peine d'être déclaré infâme et parjure;

25° Étant de retour à la cour de son souverain, de rendre au roi et au greffier de l'ordre un véritable compte de ses aventures, encore même qu'elles fussent quelquefois à son désavantage, sous peine d'être privé de l'ordre de chevalerie;

26° Enfin, sur toutes choses, d'être fidèle, courtois, humble, et de ne faillir jamais à sa parole, pour mal ou perte qui lui en pût advenir.

« Qand le récipiendaire avait prêté serment, des chevaliers, et quelquefois des dames, s'approchaient pour le revêtir du nouvel équipement qui lui était destiné; on lui mettait : 1° les éperons; 2° le haubert, ou cotte de mailles; 3° la cuirasse; 4° les brassarts et les gantelets; 5° enfin, on lui ceignait l'épée.

« Il était alors ce qu'on appelait *adoubé*, c'est-à-dire adopté, selon Du Cange. Le seigneur se levait, allait à lui, et lui donnait l'accolade (*accolée* ou *colée*), trois coups du plat de son épée sur l'épaule ou sur la nuque, et quelquefois un coup de la paume de la main sur la joue, en disant : « Au nom de Dieu, » de Saint-Michel et de Saint-George, je te fais chevalier. » Et il ajoutait souvent : « Sois preux, » hardi et loyal. »

« On apportait son casque au nouveau chevalier, on lui amenait un cheval; il sautait dessus dans l'église, ordinairement sans le secours des étriers, et le faisait caracoler en brandissant sa lance ou son épée; puis il sortait de l'église et allait sur la place, au pied du château, renouveler ses exercices équestres devant le peuple rassemblé, et qui le saluait de ses vives acclamations.

Influence morale de la chevalerie.

La chevalerie féodale s'éteignit dans le quinzième siècle; elle avait enfanté les ordres religieux militaires, les Templiers, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (ordre de Malte), les chevaliers Teutoniques, etc. Elle donna naissance aux chevaliers de rang et de parade, aux cordons et aux ordres de cour. Pendant les trois siecles où elle brilla de tout son éclat, elle eut sur les actions et la marche de la société, une influence moins grande qu'on ne le suppose; mais elle agit vivement sur l'imagination et la pensée des hommes, elle contribua à développer les sentiments nobles et élevés, la générosité, l'humanité, le dévouement, l'abnégation de soi-même, et toutes ces vertus qu'on a justement qualifiées de chevaleresques. A une époque où la civilisation se montrait brutale et grossière, où les crimes et les violences abondaient, où la paix publique était incessamment troublée, où le plus grand désordre régnait dans les mœurs, la chevalerie présentait aux hommes un certain idéal de moralité, un type de vertu qui attiraient leurs regards et leur respect. Elle doit être comptée au nombre des causes qui devaient régénérer le caractère des individus, et purifier l'esprit de la société.

CHAPITRE VI.

LE VILLAGE FÉODAL.

Le village féodal. — Oppression des colons. — Révoltes des paysans. — Un soulèvement en Normandie. — Répression. — Cruauté des seigneurs. — Protection accordée aux colons par l'Église et par la royauté.

Le village féodal. — Oppression des colons. — Révoltes des paysans.

En descendant les différents degrés de l'échelle féodale, on arrive à la classe des simples vassaux, n'ayant au-dessous d'eux aucunes personnes sur lesquelles ils puissent exercer quelque autorité; cette classe, qui dans les villes se composait des artisans et de pauvres, dans les campagnes des bergers et des cultivateurs, était formée des anciens *colons* ou *tributaires* romains et des *esclaves*, confondus désormais sous une même dénomination, celle de *serfs*.

La population serve, renfermée dans de chétives demeures groupées au pied du château, constituait le *village féodal;* sa condition était des plus pénibles, rien ne la défendait contre les vexations de son seigneur, rien ne la protégeait contre les attaques des ennemis qu'il s'était faits. Exposée à tous les périls, proie offerte à toutes les représailles, elle vivait complétement dépourvue de paix et de sécurité, sans qu'il lui fût possible d'améliorer par elle-même sa condition, sans que, dans sa grossière ignorance, elle en entrevît peut-être la possibilité et les moyens.

L'établissement de la féodalité supprima de fait l'esclavage; mais la féodalité, en améliorant la condition des esclaves n'améliora pas celle des colons. Les révoltes des paysans furent nombreuses dans les Xe et XIe siècles. Nos meilleurs historiens modernes s'accordent à reconnaître, dans ces paysans, d'anciens colons luttant contre les charges nouvelles que le seigneur féodal leur imposait.

La condition des colons avait constamment empiré du Ve au Xe siècle.—A cette époque, les mots *coloni, inquilini, censiti*, qui désignent les colons, étaient employés et confondus sans cesse avec celui de *servi*, par lequel on avait si longtemps désigné les esclaves. — A partir du XIe siècle, la condition des colons s'améliora. Bientôt après les jurisconsultes cherchèrent à établir une distinction entre les colons, qu'ils nomment *Villains* (du latin *villa*), et les *serfs*. — Pierre de Fontaines, dans ses *Conseils à un ami*, sur l'ancienne jurisprudence française, dit que *selon Diex* (Dieu) *le seigneur n'a mie pleine poeste* (puissance), *sur son villain;* il ajoute que c'est à tort qu'on dit : *Toutes les choses ke Villain a sont* (à) *son seigneur; car s'ils estoient* (à) *son seigneur propre, il n'avoit nule différence entre serf et villain.*

Ces principes prévalurent. Ce fut en travaillant à rendre aux colons (qui néanmoins conservèrent le nom de *serfs*) une partie de l'indépendance dont ils jouissaient sous la loi romaine, que l'autorité royale commença à restreindre le pouvoir des seigneurs, et s'empara des droits souverains que ceux-ci s'étaient attribués. — Peu à peu la royauté, en obtenant pour elle-même un grand accroissement de puissance, réussit à améliorer la condition des serfs. Au milieu de la lutte l'esclavage disparut, et il ne resta que le servage, sujétion triste sans doute, mais qui n'enchaînait pas l'homme à l'homme, et n'attachait le cultivateur qu'à la terre dont la fécondité devait le nourrir.

Un soulèvement en Normandie. — Répression. — Cruauté des seigneurs.

Vers la fin du Xe siècle, en 997, en Normandie, les paysans se disposèrent à une révolte qui aurait pu avoir des suites terribles, et dont M. Aug. Thierry a tracé un tableau vif et animé; en reproduisant ce tableau, nous ferons observer à nos lecteurs que, dans l'opinion de M. Guizot, les malheureux qui, projetant de s'unir pour repousser une in-

supportable oppression, furent si cruellement punis de leurs desseins, étaient, non pas des esclaves qui n'avaient jamais eu la jouissance d'aucuns droits, mais bien d'anciens colons, sur qui la fusion de la souveraineté et de la propriété faisait peser à la fois les prétentions du propriétaire et les exigences du maître, et qui se soulevaient pour y échapper.

M. Thierry commence par dire quelle était la composition de la population générale de l'ancienne Neustrie :

« Les habitants de ce pays étaient tous appelés Normands par les Français et par les étrangers, à l'exception des Danois et des Norwégiens, qui ne donnaient ce nom honorable pour eux, qu'à la partie de la population qui était véritablement de race et de langue normandes.

» Cette portion, la moins nombreuse, jouait à l'égard de la masse, soit indigène, soit émigrée des autres parties de la Gaule, le même rôle que les fils des Francs à l'égard des fils des Gaulois. En Normandie, la simple qualification de Normand fut d'abord un titre de noblesse ; c'était le signe de la liberté et de la puissance, du droit de lever des impôts sur les bourgeois et les serfs du pays. Tous les Normands de nom et de race étaient égaux en droits civils, bien qu'inégaux en grades militaires et en dignités politiques. Nul d'entre eux n'était taxé que de son propre consentement, nul n'était assujetti au péage pour le charroi de ses denrées ou pour la navigation sur les fleuves ; tous enfin jouissaient du privilége de chasse et de pêche, à l'exclusion des villains et des paysans, termes qui désignaient en fait la masse de la population indigène. Quoique la cour des ducs de Normandie fût organisée à peu près sur le modèle de celle des rois de France, le haut clergé n'en fit point partie dans les premiers temps, à cause de son origine française. Plus tard, quand un grand nombre d'hommes de race norwégienne ou danoise eurent pris l'habit ecclésiastique, une certaine distinction de rangs et de priviléges continua d'exister, même dans les monastères, entre eux et le reste des clercs. »

Cette distinction, beaucoup plus accablante dans l'ordre politique et civil, ne tarda guère à soulever contre elle, l'ancienne population du pays. Moins d'un siècle après l'établissement du nouvel état, dont elle était la partie opprimée, cette population eut la pensée de détruire l'inégalité des races, de manière que le pays de Normandie ne renfermât qu'un seul peuple, comme il ne portait qu'un seul nom ; ce fut sous le règne de Rikhard ou Richard II, troisième successeur de Roll, que ce grand projet se manifesta.

Dans la plupart des cantons de la Normandie, les habitants des villes et des bourgs, et ceux des hameaux et des bocages, le soir, après l'heure du travail, commencèrent à se réunir, et à parler ensemble des misères de leur condition. Ces groupes de causeurs politiques étaient de vingt, de trente, de cent personnes, et souvent l'assemblée se rangeait en cercle, pour écouter quelque orateur qui l'animait par des discours violents contre la tyrannie des comtes, des barons, et des chevaliers. Une ancienne chronique en vers présente d'une manière vive, originale, et probablement authentique, la substance de ces harangues.

« Les seigneurs ne nous font que du mal ; avec eux
» nous n'avons ni gain ni profit de nos labeurs, cha-
» que jour est pour nous jour de souffrance, de
» peine et de fatigue ; chaque jour on nous prend nos
» bêtes pour les corvées et les services. Puis ce sont
» les justices vieilles et nouvelles, des plaids et des
» procès sans fin : plaids de monnaies, plaids de
» marchés, plaids de routes, plaids de forêts, plaids
» de moutures, plaids d'hommages. Il y a tant de
» prévôts et de baillis, que nous n'avons pas une
» heure de paix ; tous les jours ils nous courent sus,
» prennent nos meubles et nous chassent de nos
» terres. Il n'y a nulle garantie pour nous contre les
» seigneurs et leurs sergents, et nul pacte ne tient
» avec eux.

» Pourquoi nous laisser faire tout ce mal, et ne
» pas sortir de peine? Ne sommes-nous pas des
» hommes comme eux? N'avons-nous pas la même
» taille, les mêmes membres, la même force pour
» souffrir? il nous faut seulement du cœur. Lions-
» nous donc ensemble par un serment ; jurons de
» nous soutenir l'un l'autre ; et s'ils veulent nous faire
» la guerre, n'avons-nous pas, pour un chevalier,
» trente ou quarante paysans, jeunes, dispos et
» prêts à combattre à coups de massues, à coups d'é-
» pieux, à coups de flèches, à coups de haches, ou
» à coups de pierres, s'ils n'ont pas d'armes? Sa-
» chons résister aux chevaliers, et nous serons
» libres de couper les arbres, de courir le gibier et
» de pêcher à notre guise, et nous ferons notre vo-
» lonté sur l'eau, dans les champs et aux bois. »

» Ces appels au droit naturel et à la force du plus grand nombre ne manquèrent point leur effet, et beaucoup de gens de métier, surtout laboureurs et paysans, se promirent, par serment, de tenir ensemble, et de s'aider contre qui que ce fût. On désignait alors ce genre d'association par le mot de *commune*, qui devint si célèbre dans les villes de France, environ un siècle après. Mais ce qu'il y eut de très-remarquable, ce qui ne se reproduisit nulle part, c'est que la commune de Normandie en 997 ne se borna point à une seule, ni même à plusieurs villes, qu'elle s'étendit sur les campagnes et embrassa toutes les classes du peuple indigène

dans une grande affiliation. Les affiliés étaient partagés en différents cercles, que les historiens originaux désignent par le nom de *conventicules;* il y en avait au moins un par comté, et chacune de ces assemblées choisissait plusieurs de ses membres pour composer le cercle supérieur ou l'assemblée centrale. Cette assemblée devait préparer et organiser dans tout le pays les moyens de résistance ou de soulèvement; elle envoyait de cantons en cantons, et de villages en villages, des hommes éloquents et persuasifs, pour gagner de nouveaux associés, enregistrer leurs noms, et recevoir leurs serments.

« Les choses en étaient à ce point, et aucun signe de rébellion ouverte n'avait encore éclaté, » lorsqu'à la cour de Normandie vint la nouvelle, » dit un ancien auteur, que les villains tenoient des » parlements, et se formoient en communes. » L'alarme fut grande parmi les seigneurs, qui se voyaient menacés de perdre d'un seul coup leurs droits et leurs justices. Le duc Richard, qui était encore trop jeune pour prendre conseil de luimême, fit venir son oncle, le comte d'Évreux, dans lequel il avait toute confiance. « Sire, dit celui- » ci, demeurez en paix, et laissez-moi ces paysans, » ne bougez pas d'un pied ; mais envoyez-moi tout » ce que vous avez de chevaliers et de gens » d'armes. »

« Afin de surprendre en flagrant délit les membres de l'association, le comte d'Évreux envoya de plusieurs côtés des espions habiles, qu'il chargea spécialement de découvrir le lieu et l'heure où se tenait l'assemblée centrale; sur leurs rapports, il fit marcher ses troupes, et arrêta en un seul jour tous les chefs de l'affiliation ; les uns pendant qu'ils tenaient séance, les autres pendant qu'ils recevaient dans les villages les serments des paysans.— Soit par passion, soit par calcul, le comte d'Évreux traita ses prisonniers avec une extrême cruauté, sans se donner la peine de les mettre en jugement, ni de faire à leur égard aucune espèce d'enquête, il les condamna tous à des tortures atroces, que ses agents s'étudièrent à varier ; les uns eurent les yeux crevés, les poings coupés et les jarrets brûlés; d'autres furent empalés, d'autres cuits à petit feu, ou arrosés de plomb fondu. Le peu d'hommes qui survécurent à ces tourments furent renvoyés à leurs familles, et promenés tout mutilés dans les villages, pour y répandre la terreur. En effet, la crainte l'emporta sur l'amour de la liberté dans le cœur des bourgeois et des serfs de la Normandie, la grande association fut rompue, il n'y eut plus d'assemblées secrètes, et une triste résignation succéda pour des siècles à l'enthousiasme d'un moment. »

Protection accordée aux colons par l'Église et par la royauté.

Après de telles cruautés, il y a peu à s'étonner que les colons, appartenant aux seigneurs, cherchassent à devenir les serfs de l'église. Le clergé, s'il ne travaillait pas à améliorer la condition des habitants de ses domaines, tâchait du moins, et c'était son intérêt, que cette condition n'empirât pas.

Au milieu des grandes occupations que les affaires de la chrétienté imposaient aux souverains pontifes, ceux-ci ne dédaignaient pas de s'occuper des serfs attachés aux terres de l'Église, et cherchaient à faire respecter les conditions du contrat primitif qui avait lié ces malheureux à la glèbe. — Il existe une lettre adressée vers la fin du VIe siècle par le pape Grégoire-le-Grand, à l'administrateur des biens de l'Église en Sicile, où toutes les conditions propres à empêcher les vexations contre les colons, sont scrupuleusement recommandées. — Charles-le-Chauve, en France, rendit plusieurs ordonnances en faveur des serfs de l'Église, qu'il appelle « de libres colons qu'on ne doit, ni par violence, ni injustement, réduire à un servage inférieur, ou opprimer. » — Les rois capétiens, par un instinct éclairé de ce qui fait la force de l'autorité souveraine, et dans le but d'accorder une juste protection aux faibles opprimés par les puissants, favorisèrent les efforts des évêques et des abbés pour améliorer la condition des habitants des campagnes et des domaines appartenant à l'Église. Louis-le-Gros accorda aux serfs des monastères *la licence pleine et entière de témoigner et combattre contre tous les hommes, tant libres que serfs.* — La condition des colons dans les domaines du roi et de l'Église s'améliora ainsi avec une telle promptitude, qu'au XIIe siècle, un grand nombre d'*hommes de poeste* (en pouvoir d'autrui) étaient devenus propriétaires de fiefs, et qu'au commencement du XIVe siècle, le roi de France pût proclamer l'affranchissement des serfs en déclarant que dans son royaume, « chacun doit naistre Franc, et que la chose doit en vérité être accordant au nom. »



Duc del.t — Réville sculp.t

Berthe *Philippe I.er*



Marlinet del.t — Réville sculp.t

Clameur de Haro.

Funérailles de Guillaume, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie, 1087

onquérant .

,ar, per



Dev. del. — Grav. sc.

Monuments de Rollon, de Harold et [illegible] le Conquérant.

FRANCE FÉODALE.

LIVRE DEUXIÈME.

RACE CAPÉTIENNE. — PREMIÈRE BRANCHE.

PREMIÈRES CROISADES. — FORMATION DES COMMUNES.

(DE HUGUES CAPET A PHILIPPE-AUGUSTE.— 987 A 1180.)

CHAPITRE PREMIER.

HUGUES CAPET.

État et division féodale du royaume de France à l'avénement de Hugues Capet. — Couronnement et sacre de Hugues Capet.—Causes de l'élévation de Hugues à la royauté. — Apparition du principe de légitimité. — Déférence de Hugues Capet pour le clergé. — Caractère chrétien de la royauté capétienne.—Origine de Hugues-Capet. — Sa famille, ses enfants. — Robert est associé à la royauté. — Paris redevient capitale de la monarchie. — Guerre contre le comte de Flandre— Efforts de Charles de Lorraine contre Hugues Capet. — Sa captivité. —Sa mort.— Assemblée de Saint-Basle. — Déposition d'Arnoul, archevêque de Reims. — Gerbert. — Sa science. — Concile de Mouzon. — Arnoul est replacé sur le siége de Reims. — Gerbert devient pape sous le nom de Silvestre II.— Sa sévérité. — Ses inventions — Les chiffres arabes. — L'horloge à balancier.— Guerre contre le duc d'Aquitaine. — Sa soumission.— Réponse hardie du comte de la Marche. — Événements divers. — Mal des Ardents.— Mort de Hugues Capet.

(De l'an 987 à l'an 996.)

État et division féodale du royaume de France à l'avénement de Hugues Capet.

Les historiens semblent d'accord pour reconnaître, sous le règne des derniers rois carlovingiens, huit grands vassaux de la couronne seulement, cinq ducs et trois comtes: les ducs de Vasconie, d'Aquitaine, de France, de Bourgogne et de Normandie; les comtes de Toulouse, de Flandre et de Champagne. Cependant le démembrement féodal du territoire était tel, que, lorsque le duc de France devint roi des Français, on y comptait près de soixante fiefs, tous plus ou moins indépendants; et pourtant ce qu'on appelait le royaume de France ne comprenait aucune des provinces situées à l'est de la Meuse, de la Saône et du Rhône; ces provinces faisaient partie des royaumes de Lorraine, de Bourgogne et de Provence.

Nous avons dit (tome II, page 400), que trente fiefs existaient en 888; l'énumération des fiefs existant en 987, que nous allons faire, en tâchant d'indiquer ceux qui, pendant que les années du moins, restèrent indépendants de la nouvelle monarchie, prouvera qu'en un siècle le nombre des fiefs avait doublé.

Les fiefs qui combattirent pour leur indépendance ou qui réussirent à la conserver, sont :

Au-delà des Pyrénées : le comté de Barcelonne et le comté d'Urgel, possédés par un même seigneur, Borrel;

Entre les Pyrénées et la Dordogne; le comté de Roussillon, dont dépendaient les comtés d'Ampurias et de Besalu; le comté de Cerdagne, ancienne dépendance du comté de Barcelonne; le comté de Carcassonne, le comté de Rouergue, la seigneurie de Montpellier, le comté de Melgueil, la vicomté de Narbonne, le comté de Bigorre, le comté de Fesensac, le comté d'Armagnac, le comté de Lectoure et de Lomagne, le comté d'Astarac, la vicomté de Béarn, le duché de Gascogne, appartenant alors au duc Bernard-Guillaume; enfin le comté de Toulouse, qui avait pour seigneur Guillaume Taillefer;

Entre la Dordogne et la Loire; le duché d'Aquitaine et le comté de Poitiers, possédés tous deux par Guillaume Fier-à-Bras; le comté d'Angoulême, le comté de Périgord et de la Haute-Marche, le comté de la Basse-Marche, la vicomté de Turenne, la vicomté de Limoges, la vicomté de Bourges, enfin le comté d'Auvergne, appartenant à Guy I[er].

Parmi les fiefs situés au nord de la Loire, il en est dont les possesseurs, sans se déclarer ouvertement contre le nouveau roi, ne se résignèrent à lui prêter serment que lorsque Hugues Capet eut montré par ses succès sur Arnoul, comte de Flandre, qu'il était décidé à faire respecter l'autorité qu'on venait de lui confier.

Outre la Flandre, on comptait plus de trente fiefs situés au nord de la Loire; c'étaient: le duché de Normandie, possédé par Richard-sans-Peur, et dont relevait le duché de Bretagne, partagé en quatre

comtés : ceux de Vannes, de Nantes, de Rennes et de Cornouailles; le comté d'Évreux, le comté de Meulan, le comté de Vendôme, le comté d'Anjou, le comté du Maine, la seigneurie de Bellême, la baronie de Fougère, le comté de Champagne, le comté de Blois, dont dépendaient ceux de Chartres et de Tours, et qui avait alors pour possesseur Eudes Ier; le comté de Vexin et le comté de Valois, ayant tous les deux pour seigneur Gauthier Ier; le comté de Soissons, le comté de Roucy et de Reims, le comté de Corbeil, la baronie de Montmorenci, le comté de Ponthieu, le comté de Boulogne, le comté de Guines, le comté de Nevers, la seigneurie de Bourbon, le comté de Champagne, le comté de Rethel, le comté de Sens, le comté de Tonnerre, le comté de Châlons, le comté de Mâcon, et enfin le duché de Bourgogne.

Le duché de France, ainsi que les comtés et les marquisats appartenant à Hugues Capet, formèrent le domaine royal. On voit, d'après une charte du roi Robert, que les villes épiscopales comprises dans le royaume de France, c'est-à-dire dans le territoire placé entre les limites de la Normandie, de la Bretagne, de la Flandre, de la Bourgogne et de l'Aquitaine, étaient : Sens, Tours, Chartres, Laon, Orléans, Paris, Beauvais, Soissons, Troyes, Amiens, Meaux, Châlons-sur-Marne, Terrouane et Senlis. Cependant les diocèses de ces évêchés renfermaient plusieurs fiefs, dont les seigneurs n'étaient pas vassaux directs du roi.

Couronnement et sacre de Hugues Capet (987).

Hugues Capet fut couronné et sacré le 3 juillet 987. Quelques historiens dévoués à la race nouvelle prétendent que le dernier rejeton de la race carlovingienne, Charles, duc de Lorraine, comptait parmi les Francs un si petit nombre de partisans, que lorsqu'il s'adressa à Adalbéron pour savoir de quelle manière il devait se conduire afin d'obtenir la couronne, cet évêque, conseiller et favori de la reine Emma, veuve de Lothaire, et mère du dernier roi, Louis V, lui répondit : « L'élection d'un » roi dépend de tous les grands du royaume; il n'ap» partient pas à un homme, fût-il archevêque, de » donner la couronne : c'est le droit, non d'un seul, » mais de tous. »

Dès que la couronne était de nouveau soumise à l'élection, elle ne pouvait échapper à Hugues Capet, qui possédait sur la Loire et sur la Seine, deux places fortes capables d'arrêter les pirates Danois, et d'assurer ainsi la tranquillité du royaume. Hugues, duc de France, était comte de Paris et marquis d'Orléans; il avait pour vassal le puissant comte d'Anjou, Geoffroi Grisegonelle; le duc de Bourgogne, Henri, était son frère, et le duc de Normandie, Richard, son neveu. Les évêques et les grands du royaume, réunis à Noyon, n'hésitèrent pas un instant à le proclamer roi; et Adalbéron, cet évêque que tant de liens unissaient à la famille dépossédée du trône, s'empressa de lui conférer l'onction sacrée.

Causes de l'élévation de Hugues à la royauté. — Apparition du principe de légitimité.

Quelques auteurs, et notamment celui qui a rédigé l'article Hugues Capet dans la *Biographie universelle* (M. Fiévée), pensent que l'assemblée tenue à Noyon ne pouvait être très-nombreuse. « Depuis le triomphe de la féodalité, disent-ils, il ne pouvait plus y avoir d'assemblées de la nation, puisque les hommes libres étaient peu à peu tombés en servitude, et que les nobles relevaient pour leurs fiefs, de quelques grands propriétaires, qui seuls exerçaient le pouvoir politique, et qu'on désignait par le titre de vassaux de la couronne. Le nombre des grands vassaux n'allait pas au delà de huit, savoir : le duc de Gascogne, le duc d'Aquitaine, le comte de Toulouse, le duc de France, le comte de Flandre [1], le duc de Bourgogne, le comte de Champagne, et le duc de Normandie, duquel la Bretagne relevait encore à cette époque. Tels étaient les seigneurs qui avaient un intérêt réel au choix du monarque, parce que seuls ils traitaient directement avec lui; les autres Français n'étaient plus les sujets du roi, mais les hommes des grands vassaux, et s'inquiétaient fort peu à qui serait offerte une royauté qui ne s'étendait plus jusqu'à eux. Si l'ordre de succession au trône eût été établi sous la seconde race, Charles, duc de la Basse-Lorraine, frère de Louis d'Outre-mer, aurait succédé à son neveu Louis V; mais on ne manqua pas de raisons pour l'exclure; on l'accusa de s'être fait vassal du roi de Germanie, d'avoir le cœur plus allemand que français; en un mot, il fut en butte à mille reproches, parmi lesquels on oublia le véritable : c'est qu'étant issu de Charlemagne, il croirait ne régner qu'en vertu de sa naissance; or, on voulait un roi complice du morcellement de la France en plusieurs souverainetés à peu près indépendantes, afin que, n'ayant aucun prétexte pour essayer de revenir sur le passé, il ne songeât qu'à maintenir ce que le temps avait consacré. Hugues Capet, qui comptait déjà parmi ses aïeux deux rois élus par le suffrage des grands; qui possédait le duché de France, et dis-

[1] La suite de cette histoire montrera que ni le comte de Flandre ni le comte Champagne ne virent avec plaisir l'élévation de Hugues Capet. Le comte de Toulouse et les ducs d'Aquitaine et de Gascogne refusèrent même d'y accéder et de prêter serment au nouveau roi.

posait par son frère du duché de Bourgogne, fut préféré dans l'assemblée de Noyon où se trouvaient aussi les chefs du clergé, non comme le plus capable de rendre au trône son éclat, mais comme entièrement désintéressé dans le rétablissement de la monarchie, telle qu'elle était sous Clovis et sous Charlemagne [1]. C'est ainsi que souvent les princes libres de l'empire, auxquels les grands vassaux de France ressemblaient en tous points, choisissaient pour empereur celui qui, par sa position et ses intérêts, ne leur laissait appréhender aucune tentative contre leur indépendance. La famille de Hugues était depuis longtemps à la tête du parti opposé au pouvoir royal des Carlovingiens, et cette circonstance fut décisive lors de la nouvelle élection. »

M. Guizot a adopté et émis sur les causes de l'élévation de Hugues Capet à la royauté, quelques-unes des opinions de M. Fiévée; il y a joint d'ingénieuses et savantes observations sur l'apparition à cette époque du principe de légitimité.

« La royauté carlovingienne, dit-il, dont les caractères principaux et fondamentaux avaient été la représentation de la puissance divine sur la terre et la personnification des intérêts et des droits de tous dans la personne royale, était au xe siècle en contradiction, en hostilité même, avec le nouvel état, les nouveaux pouvoirs de la société. Presque toutes ces souverainetés locales, naguère formées, étaient autant de démembrements du pouvoir central. Ces ducs, ces comtes, ces vicomtes, ces marquis, maintenant indépendants dans leurs domaines, étaient pour la plupart d'anciens bénéficiers ou d'anciens officiers de la couronne. L'ancienne royauté, la royauté de Charlemagne, leur était donc suspecte comme une puissance sur laquelle ils avaient usurpé et qui avait beaucoup à leur redemander. Elle conservait des droits supérieurs à ses forces; elle avait des prétentions fort au-dessus de ses droits. Elle était, aux yeux des seigneurs féodaux, l'héritière dépossédée d'un pouvoir auquel ils avaient obéi, et sur les ruines duquel s'était élevé le leur. Par sa nature, son titre, ses habitudes, ses souvenirs, la royauté carlovingienne était donc antipathique au régime nouveau, au régime féodal. Vaincue par lui, elle l'accusait et l'inquiétait encore par sa présence. Elle devait disparaître.

Elle disparut en effet. On s'est étonné de la facilité que trouva Hugues Capet à s'emparer de la couronne. On a tort. En fait, le titre de roi ne lui conféra aucun pouvoir réel dont ses égaux se pussent alarmer; en droit, ce titre perdit, en passant sur sa tête, ce qu'il avait encore pour eux d'hostile et de suspect. Hugues, le comte de Paris, n'était point dans la situation des successeurs de Charlemagne; ses ancêtres n'avaient point été rois, empereurs, souverains de tout le territoire; les grands possesseurs de fiefs n'avaient pas été ses officiers ou ses bénéficiers; il était l'un d'entre eux, sorti de leurs rangs, jusque-là leur égal; ce titre de roi, qu'il s'appropriait pouvait leur déplaire, mais non leur porter sérieusement ombrage. Ce qui portait ombrage dans la royauté carlovingienne, c'étaient ses souvenirs, son passé. Hugues Capet n'avait point de souvenirs, point de passé; c'était un roi parvenu, en harmonie avec une société renouvelée. Ce fut là sa force, ce qui du moins rendit sa position plus facile que celle de la race qu'il écartait.

» Il rencontra cependant un obstacle moral, qui mérite notre attention... Un nouveau principe s'était développé, qu'on avait pu entrevoir lors de la chute des Mérovingiens, mais qui apparut à celle des Carlovingiens, bien plus accrédité et plus clair, le principe de la légitimité. Dans l'opinion, non des peuples, ce serait trop dire, car il n'y avait à cette époque point du peuple ni d'opinion générale; mais dans l'opinion d'un grand nombre d'hommes importants, les descendants de Charlemagne étaient seuls rois légitimes; la couronne était considérée comme leur propriété héréditaire. Cette idée ne suscita point à Hugues Capet de grandes et longues difficultés; cependant elle survécut à son successeur, et continua d'agir sur les esprits. On lit dans une lettre de Gerbert à Adalberon, évêque de Laon, écrite en 989, c'est-à-dire deux ans après l'avénement de Hugues à la couronne.

« Le propre frère du divin auguste Lothaire, » l'héritier du royaume, en a été expulsé. Ses rivaux ont été placés au rang des rois. Beaucoup de » gens du moins les tiennent pour tels; mais de quel » droit l'héritier légitime a-t-il été déshérité? de » quel droit a-t-il été dépouillé du royaume? »

« Et le doute sur le droit de Hugues était si réel, qu'il paraît l'avoir ménagé et peut-être partagé lui-même; car en parlant de son avénement, une chronique porte :

« Ainsi le royaume des Français échappa à la race » de Charles-le-Grand. Le duc Hugues en fut mis » en possession, l'an du Seigneur 989, et le posséda » neuf ans, *sans porter, toutefois, le diadème* [1]. »

« Bien plus, trois siècles après, cette idée conservait encore son empire, et le mariage de Phi-

[1] Suivant une lettre de Gerbert, depuis pape sous le nom de Sylvestre II, recueillie et publiée par André Duchesne, il semblerait que l'élection de Hugues Capet fut aussi due à l'arrivée de six cents hommes d'armes, à la tête desquels il s'avançait. A son approche l'assemblée des partisans de Charles, réunie à Compiègne, se dissipa le 11 mai 986.

[1] Nous dirons bientôt pourquoi Hugues Capet s'abstint de porter la couronne.

lippe-Auguste avec Élisabeth (Isabelle) de Hainault, issue de la race de Charlemagne, était considéré comme un triomphe de la légitimité; on lit dans la *Chronique de Saint-Bertin* :

« Ainsi, la couronne du royaume de France » échappa à la race de Charles-le-Grand ; mais elle » lui revint dans la suite, de la façon que voici. » Charles (de Lorraine), qui mourut en prison (à » Orléans, en 994), eut deux fils, Louis et Char- » les, et deux filles, Ermengarde et Gerberge. La » première épousa le comte de Namur. De sa des- » cendance naquit Baudouin, comte de Hainault » (Baudoin V, 1171,-1195), qui eut pour femme, » Marguerite, sœur de Philippe, comte de Flandre; » leur fille Élisabeth, épousa Philippe II, roi des » Français, qui en eut pour fils, Louis, son succes- » seur dans le royaume, duquel sont descendus de- » puis tous les rois des Français. Ainsi il est con- » stant que dans la personne de ce Louis, et du côté » de sa mère, le royaume revint à la race de Char- » les-le-Grand. »

« A coup sûr, et malgré l'extrême facilité que trouva Hugues à s'approprier la couronne, ces textes prouvent que l'idée de la légitimité de l'ancienne race était déjà développée et puissante.

Déférence de Hugues Capet pour le clergé. — Caractère chrétien de la royauté capétienne.

« Hugues Capet prit, pour combattre cette idée ennemie de sa race le seul moyen efficace; il rechercha l'alliance du clergé qui la professait et avait surtout contribué à l'accréditer. Non-seulement il s'empressa de se faire sacrer à Reims par l'archevêque Adalberon; mais il traita les ecclésiastiques réguliers et séculiers avec une faveur infatigable; on le voit sans cesse appliqué à se les concilier, leur prodiguant les donations, leur rendant ceux de leurs priviléges qu'ils avaient perdus dans le désordre de la féodalité naissante, ou leur en concédant de nouveaux. Il rétablit entre autres, dans les monastères de ses domaines, la liberté des élections dont, depuis un siècle, on ne tenait presque plus aucun compte. Il abdiqua lui-même la dignité d'abbé de Saint-Germain et de Saint-Denis, dont il avait été revêtu, comme il arrivait souvent alors à des laïques puissants, et fit régulièrement élire à sa place des abbés ecclésiastiques.

« Quelle était, dans cette conduite de Hugues, la part de la sincérité et celle de l'habileté; on ne saurait le dire. Toute sincérité n'y manquait pas, car il agissait ainsi longtemps avant son élévation au trône et lorsque évidemment il n'y pouvait songer. Quoi qu'il en soit, l'intérêt de sa position lui conseillait ce que lui dictait sa croyance, et il les suivit exactement l'un et l'autre. Le caractère romain de la royauté était presque entièrement effacé; celui de la légitimité appartenait aux adversaires de Hugues, le caractère chrétien était seul à sa disposition, il se l'appropria et ne négligea rien pour le developper.

» Secondé par la tendance générale des choses, il y réussit sans peine. Ce fut évidemment sur la base chrétienne que s'affermit la royauté des Capétiens; et pendant le règne des trois premiers successeurs de Hugues Capet, Robert, Henri I[er] et Philippe I[er], elle porta l'empreinte de ce système, et vécut sous son empire. »

M. de Sismondi et d'autres historiens modernes ont reproché aux premiers rois de la race capétienne leur mollesse et leur inertie; ils les ont appelés les rois des prêtres, et les ont accusés de s'être laissé dominer par l'esprit ecclésiastique tandis que autour d'eux se développait l'esprit guerrier. L'examen des faits historiques prouve l'exagération de ces reproches. On voit que les premiers rois capétiens, Robert, Henri I[er] et Philippe I[er], ont joué un rôle plus important et exercé une influence plus grande qu'on ne le suppose. L'histoire les représente comme intervenant sans cesse soit à main armée soit par des négociations dans les affaires de la Bourgogne, de l'Anjou, du Maine, de l'Aquitaine, etc. « Nul autre suzerain, dit M. Guizot, sauf les ducs de Normandie, qui conquirent un royaume, n'agissait alors aussi souvent et à une aussi grande distance du centre de ses domaines. » Quant à l'inaction de Hugues Capet, inaction qu'on a beaucoup trop exagérée aussi, M. Fiévée l'excuse en ces termes: « Ce prince, dont l'autorité n'était point supérieure à celle des grands vassaux dont il avait été l'égal, sut tirer de ses forces tout le parti que lui permirent les circonstances. Les alliances qu'il contracta ne laissent aucun doute sur la connaissance profonde qu'il avait des intérêts de son temps; il ne tenta rien, en effet, n'établit rien, ne porta aucune loi; mais son plus grand mérite est précisément d'avoir senti qu'une extrême modération pouvait seule accoutumer les grands à voir la royauté se perpétuer dans sa famille. »

Origine de Hugues Capet. — Sa famille, ses enfants. — Robert est associé à la royauté (988). — Paris redevient capitale de la monarchie.

Les historiens modernes semblent avoir admis que l'origine de la famille du prince auquel on donna le surnom de Capito, Capet, à cause d'un chaperon qu'il portait habituellement au lieu de couronne, est toute nationale. Cette famille, suivant M. Thierry, était Gauloise et de race plébéienne. Le Dante, dans le XX[e] chant du *Purgatoire*, dit que Hugues-Capet

était fils d'un boucher de Paris, *d'un Beccajo di Parigi.* Mais on sait qu'il ne parlait ainsi que pour se venger de Charles-de-Valois, frère de Philippe-le-Bel, qui avait chassé de Florence la faction des Gibelins.—Raoul Glaber, historien du XIe siècle, dit que l'origine de Hugues-Capet se perd dans la nuit des temps. Helgaud, qui a vécu dans le Xe et dans le XIe siècle, et qui par conséquent était contemporain de Hugues et de Robert, dit que leur famille *avait sa source en Ausonie;* d'où l'on a conclu, nous ignorons pourquoi, qu'elle devait descendre des rois de Lombardie. Helgaud dit expressément qu'en parlant de son origine, Robert se servait de saintes et *humbles* paroles, ce qui nous paraît indiquer que la famille primitive des rois de la troisième race appartenait plutôt à la classe inférieure qu'à la classe supérieure de la société. Les généalogies brillantes n'ont d'ailleurs jamais manqué aux races royales. D'anciens historiens font Hugues-Capet arrière-petit-fils de Saint-Arnulf, maire du palais d'Austrasie sous Dagobert Ier. D'autres disent qu'il descendait du Saxon Witikind; d'autres enfin d'une fille de Chlotaire, fils de Chlovis Ier.

Lorsque Hugues-Capet monta sur le trône, il était âgé d'environ quarante-six ans; il avait été marié à Adélaïde, que l'on croit fille de Guillaume III, dit Tête d'Étoupes, duc d'Aquitaine et comte de Poitou. Il avait trois enfants légitimes; un fils, Robert, né vers 970, et par conséquent âgé de dix-sept ans; et deux filles, Edwige, mariée à Rainier, comte de Hainault, et Gisèle, femme de Hugues, seigneur d'Abbeville; enfin, il avait un fils naturel, Gauzlin, qui mourut archevêque de Bourges.

Une tradition, recueillie dans le Xe siècle, dit que excepté le jour de son sacre, Hugues-Capet s'abstint de porter une couronne sur la tête, bien que jusqu'à lui les rois eussent toujours paru en costume royal et la couronne au front dans les grandes fêtes et dans les autres cérémonies publiques. Hugues-Capet refusait de se parer de la couronne, parce que, en 981, étant alors seulement comte de Paris, et venant d'y faire transférer les reliques de saint-Valeri, ce saint lui était apparu en songe et lui avait dit : « A cause de ce que tu as fait, toi et tes » descendants vous serez rois jusqu'à la septième gé- » nération. »

Hugues croyait, dit la tradition, en ne portant pas lui-même les marques de la dignité royale, conserver le royaume à ses enfants pendant une génération de plus.

Six mois après son sacre, Hugues-Capet, dans le but de mieux affermir dans sa famille la nouvelle dignité qu'il venait d'acquérir, réunit une assemblée d'évêques et de seigneurs à Orléans, et obtint d'eux que son fils Robert serait associé à la royauté. Robert fut en effet sacré à Orléans, le premier janvier 988.

Par suite de l'élévation de Hugues-Capet à la royauté, la ville de Paris, qui lui appartenait, redevint le siége principal de la monarchie, et la résidence royale; résidence que les princes de la race carlovingienne, dépossédés d'Aix-la-Chapelle, avaient transportée à Laon.

Dès les premiers temps de son règne, Hugues, que la possession d'Orléans et de Paris rendait maître du cours supérieur de la Loire et de la Seine, résolut aussi de fermer aux incursions des Danois et des autres pirates du Nord, le cours de la Somme. Il était possesseur, comme abbé de Saint-Riquier, d'une métairie avantageusement située sur les bords de ce petit fleuve; il la fit fortifier, et en donna le commandement et la seigneurie à un de ses gendres, déjà avoué (*advocatus*) de l'abbaye. C'est de cette métairie abbatiale, *abbatis villa,* qu'Abbeville tire son origine et son nom.

Guerre contre le comte de Flandre (988).

Le royaume de France était divisé, comme nous l'avons dit, en un grand nombre de seigneuries, dont les possesseurs ne consentirent pas tous facilement à devenir les feudataires du nouveau roi des Français.—Immédiatement après avoir reçu la couronne, Hugues fut obligé de combattre contre plusieurs villes et quelques seigneurs de la Champagne, qui, prétextant leur fidélité à la race carlovingienne, refusaient de le reconnaître. — La cité de Laon fut prise, mais Soissons résista aux attaques du roi.

Le prince Charles de Lorraine, jeune encore et plein de vigueur, ne pouvait, sans combattre, se laisser enlever le royaume dont sa famille était depuis si longtemps en possession. Il réunit ses vassaux et fit un appel à ses partisans; les principaux étaient Arnoul, comte de Flandre, et Hébert, comte de Champagne, son beau-père; mais avant qu'il eût eu le temps de rallier et d'organiser entièrement ses troupes, Hugues, faisant de son côté preuve d'audace et d'activité, prit l'offensive, attaqua le comte flamand, s'empara du pays d'Artois, et enleva à Arnoul la plupart des places situées sur les bords de la Lys.

Arnoul ne se croyant pas en sûreté dans ses possessions, prit la fuite et alla demander un refuge au duc de Normandie, dont son aïeul avait fait assassiner le grand-père. Richard ne pouvait voir sans indifférence l'accroissement de pouvoir que la ruine d'Arnoul aurait donné à son oncle; il s'interposa entre le vainqueur et le vaincu, et obtint que le nouveau roi des Français accorderait la paix au comte de Flandre, à condition que celui-ci lui ferait

hommage et lui prêterait serment de fidélité. — La défaite et la sujétion d'Arnoul empêchèrent le comte de Champagne de se prononcer ouvertement en faveur du duc de Lorraine.

Efforts de Charles de Lorraine contre Hugues Capet. — Sa captivité, sa mort (989-994).

Le prince carlovingien, privé soudainement de l'aide de ses deux puissants alliés, ne renonça pas à ses desseins. Un des clercs attachés à l'église de Laon, Arnoul, était fils naturel de Louis d'Outre-Mer, et par conséquent frère du duc de Lorraine; à l'aide de ce clerc, Charles réussit, en 988, à reprendre Laon et à s'emparer de l'évêque Anselin-Adalberon, qui, après avoir été le favori et le conseiller de la reine Emma, était devenu un des partisans actifs de Hugues Capet.— Le roi Hugues vint mettre le siége devant Laon; mais Charles sortit hardiment des remparts, et profitant de la négligence avec laquelle les assiégeants se gardaient, les attaqua à l'improviste, brûla leur camp et les mit en fuite; puis, encouragé par ce succès, il reprit lui-même l'offensive, et s'empara de plusieurs villes appartenant au roi des Français.

Sur ces entrefaites, au commencement de l'année 989, Adalberon, archevêque de Reims, mourut. Le roi Hugues, suivant l'avis de l'évêque Anselin, et espérant attacher à son parti le clerc Arnoul, frère du duc Charles, lui donna cet archevêché, après avoir reçu son serment écrit de fidélité. — A cette époque, une trêve fut conclue entre Charles et Hugues. Le nouveau roi des Francs avait hâte de cesser la lutte qu'il soutenait contre le prince Carlovingien, afin d'aller au-delà de la Loire réduire à l'obéissance les seigneurs de l'Aquitaine et du Poitou, qui se refusaient à reconnaître son autorité.

La trêve ne fut pas de longue durée. Arnoul, peu de temps après avoir pris possession du siége de Reims, se rangea de nouveau du parti de son frère, et, à son instigation, les portes de la ville et les tours qui dominaient les remparts furent livrées à Manassès, comte de Rethel, et à Roger, comte de Château-Porcien, amis et partisans de Charles.

En 991, Hugues Capet et Robert revinrent victorieux de l'Aquitaine. Arnoul se hâta de se réconcilier avec eux: il abandonna Charles, dont le parti s'affaiblissait; puis, par une nouvelle trahison, il retourna dans la même année auprès de son frère.

Le duc de Lorraine habitait à Laon le palais bâti par son père. L'évêque Anselin avait gagné sa confiance; le prince s'y croyait en sûreté; mais dans la nuit du jeudi saint, Anselin, qui avait noué des intelligences avec Hugues Capet, fit ouvrir une des portes aux soldats du roi et les introduisit dans la ville. Charles, fait prisonnier avec sa femme et ses enfants fut envoyé à Orléans et renfermé dans une tour où il mourut en 994.

On ne dit point ce que devint sa femme; elle retourna sans doute auprès de son père.—Les deux fils de Charles, Othon et Louis, et ses deux filles, Gerberge et Hermengarde, recouvrèrent leur liberté et se retirèrent auprès de l'empereur, qui les accueillit avec bienveillance, et donna à Othon le duché de la Basse-Lorraine où ce jeune prince mourut sans laisser de postérité.

Assemblée de Saint-Basle. — Déposition d'Arnoul, archevêque de Reims (991.)

Arnoul avait été aussi fait prisonnier à Laon. — Hugues, trahi deux fois par lui, ne voulut point lui rendre son évêché; le zèle que ce roi montrait pour la religion lui avait fait des amis assez sincères parmi les évêques, pour qu'il ne balançât pas à leur confier le soin de prononcer sur le sort de l'archevêque de Reims. Les évêques français, assemblés dans l'église de Saint-Basle, condamnèrent Adalberon comme parjure, le soumirent à une sévère pénitence, et l'obligèrent à abdiquer l'épiscopat.

Gerbert, abbé de Bobbio, qui avait été successivement précepteur de l'empereur Othon III et du roi Robert, fut élu, à la place d'Arnoul, archevêque de Reims. Mais le pape, en qualité de chef de l'Église, commençait à intervenir dans l'élection et la déposition des évêques. Il trouva mauvais qu'un archevêque eût été condamné sans son aveu. Il excommunia les évêques qui s'étaient trouvés à l'assemblée de Basle, et ordonna aux évêques de France de convoquer un nouveau concile pour s'occuper de cette affaire. Afin de mieux manifester son mécontentement, il donna le titre de légat et confia le soin de représenter le saint-siége à l'archevêque de Sens, Séguin, qui s'était successivement opposé à l'élection de Hugues Capet et aux décisions de l'assemblée de Saint-Basle.

Hugues aurait voulu pouvoir résister aux prétentions du pontife romain; mais, occupé à affermir une royauté naissante, il dut renoncer à essayer de lutter contre le pape. Ce que n'osait pas faire le roi, le nouvel archevêque de Reims, Gerbert, l'entreprit.

Gerbert. — Sa science. — Concile de Mouzon (994). — Arnoul est replacé sur le siége de Reims.

Le caractère, la science, les talents et la haute fortune de Gerbert, qui par la suite devint pape, sous le nom de Sylvestre II, nous semblent exiger une mention particulière et étendue; dans ce que nous allons dire, nous nous appuirons sur l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury.

Gerbert était né en Auvergne, de parents de basse condition; il fut élevé dans le monastère fondé à Aurillac par saint Geraud, où il apprit la grammaire et les belles-lettres; la protection d'un seigneur du Limousin lui fournit les moyens d'étudier les sciences mathématiques; appréciant l'étendue de ses connaissances, l'empereur Othon II l'admit au nombre des savants avec lesquels il conférait sur différentes sciences, et lui donna la célèbre abbaye de Bobbio, fondée par saint Colomban. Gerbert vit sa nomination approuvée par le clergé, par le peuple, et autorisée par les évêques et par le pape, dont il reçut la bénédiction abbatiale; mais en prenant possession de son abbaye, il en trouva les biens dissipés par les usurpations des seigneurs voisins et les moines réduits à la mendicité. Pierre, évêque de Pavie, qui prêtait les mains au pillage des biens de l'abbaye, tout en faisant un grand éloge de l'abbé à l'empereur, dont il était chancelier, étant devenu pape, sous le nom de Jean XIV, les plaintes de Gerbert ne furent pas écoutées. — Othon II mourut, et après sa mort, Gerbert, « voyant que l'Italie était sans maître, et qu'il fallait ou se soumettre à plusieurs petits tyrans, ou lever des troupes, fortifier des places et faire la guerre, quitta le pays sans renoncer à son abbaye, et vint en France auprès de l'archevêque de Reims. » Il s'y occupa beaucoup des affaires de l'état, ce qui ne l'empêchait pas de cultiver les sciences.

Gerbert dirigeait la grande école ecclésiastique de Reims, où le jeune Robert, fils de Hugues Capet, fut envoyé par sa mère, pour étudier sous un maître si habile et si justement renommé. « Il amassait des livres de tous côtés et travaillait à former une bibliothèque. A Rome et dans le reste de l'Italie, en Allemagne, en France, il employait beaucoup d'argent à payer des copistes et à acheter des exemplaires des bons auteurs; ceux qu'il nomme en diverses lettres sont: *Pline, Jules César*, *Suetone*, *Claudien, Boëce*. Il avait lui-même composé un livre de rhétorique, et faisait des sphères, ce qu'il marque comme un ouvrage considérable; il étudiait aussi la médecine. »

Gerbert fut, comme on l'a vu, élu et sacré archevêque de Reims, après la condamnation d'Arnoul; il tint aussitôt un concile, où il s'éleva fortement contre ceux qui pillaient les biens des églises. Il existe une lettre très-sévère, adressée par Gerbert à Foulques, évêque d'Amiens, « jeune homme emporté, qui, dans son propre diocèse, avait pillé des biens ecclésiastiques, et était entré dans une église à main armée. » D'un caractère altier et indépendant, Gerbert ne pouvait se soumettre sans murmures, au decret du pape Jean XV, qui, ayant appris la déposition d'Arnoul, cassa tout ce qui s'était fait à l'assemblée de Saint-Basle et interdit tous les évêques qui y avaient eu part; il écrivit au légat même du pape, à l'archevêque de Sens, avec une énergie et une hardiesse remarquable pour l'époque. « Peut-on prouver, dit-il, que le jugement de » l'évêque de Rome soit plus grand que celui de » Dieu. » Admettant ainsi que le jugement canonique des évêques est le jugement de Dieu. Le pape n'avait pas voulu reconnaître pour canonique la décision rendue contre Arnoul. — « Je dis hardiment, » continue Gerbert, que si l'évêque de Rome lui-» même pèche contre son frère, et étant averti » plusieurs fois, n'obéit pas à l'Église, cet évêque » de Rome, selon le commandement de Dieu, doit » être regardé comme un païen et un publicain; » plus le rang est élevé, plus la chute est dange-» reuse; » Gerbert ajoute, en contestant que l'autorité du pape soit supérieure à celle des évêques réunis en concile : « Il ne faut pas donner occasion » à nos ennemis, de dire que le sacerdoce, qui est un » par toute l'Église, est tellement soumis à un seul » que si celui-ci se laisse corrompre par argent, par » faveur, par crainte ou par ignorance, personne » ne puisse être évêque, sans se soutenir auprès de » lui par de tels moyens. La loi commune de l'É-» glise est: l'Écriture, les canons et les décrets du » saint-siége, *qui y sont conformes*, quiconque se » sera écarté de ces lois par mépris, doit être jugé » selon ces lois; mais celui qui les observe doit de-» meurer en paix. »

Il paraît que les représentations de Gerbert, dont les évêques français partageaient l'opinion, eurent quelque influence sur l'archevêque de Sens, et que ce légat, découragé par la résistance inattendue qu'il rencontrait, n'apporta pas à l'exécution des ordres du pape toute la fermeté que Jean XV aurait désiré qu'il montrât; car peu de temps après, voyant que l'affaire traînait en longueur, et ayant à cœur de la terminer, le Pape envoya en France un nouveau légat, Léon, abbé de Saint-Alexis à Rome, qui convoqua un concile dans le diocèse de Reims. « Ce concile s'assembla à Mouson, et il ne s'y trouva que l'archevêque de Trèves et les évêques de Verdun, de Liége et de Munster, tous du royaume de Germanie; le légat s'assit au milieu d'eux, et l'archevêque Gerbert vis-à-vis, comme accusé. Il y avait plusieurs abbés; Godefroi, duc de Lorraine, y assistait avec quelques autres laïques.

» L'évêque de Verdun, nommé Aimon, se leva et parla le premier; il dit en *gaulois*, c'est-à-dire, comme l'on croit, en roman vulgaire, que le pape ayant inutilement invité les évêques des Gaules à tenir un concile à Aix-la-Chapelle, et ensuite à venir à Rome, avait enfin indiqué le concile dans la province de Reims, afin d'apprendre par son lé-

gat ce que l'on disait de part et d'autre touchant la déposition d'Arnoul et la promotion de Gerbert.

» Alors Gerbert se leva et défendit sa cause par un discours, où il paraissait plus d'éloquence que de sincérité, il soutint que les évêques des Gaules l'avaient chargé malgré lui de l'archevêché de Reims, et que si dans toute cette affaire les règles n'avaient pas été observées, on devait l'attribuer au malheur du temps et aux hostilités publiques, dont les évêques mêmes n'était pas à couvert; quand il eut achevé de prononcer son discours, il le donna par écrit au légat.

» Alors les évêques sortirent du concile, et tinrent conseil avec le duc Godefroy; ils appelèrent ensuite Gerbert, et le prièrent de faire conduire avec honneur au roi de France, Jean, moine de l'abbé Léon. Gerbert le promit, et ils convinrent de tenir un concile à Reims, un mois après; mais ce concile ne se tint pas si tôt.

» Celui de Mouson semblait fini, lorsque les évêques vinrent dire à Gerbert, de la part du légat Léon, qu'il eût à s'abstenir de célébrer l'office divin, jusqu'au concile de Reims. Gerbert s'en défendit, et alla représenter au légat, qu'aucun évêque ou patriarche ni le pape lui-même, n'avait le pouvoir d'excommunier personne, s'il n'était convaincu d'un crime qui méritât cette peine, ou s'il ne refusait de comparaître; qu'on ne pouvait pas lui faire ce reproche, puisqu'il était le seul des évêques de France qui fût venu au concile; que, ne se sentant pas coupable, il ne pouvait se résoudre à se condamner lui-même; il céda néanmoins aux remontrances de Lindulf, archevêque de Trèves, dont il connaissait la probité et la modération, et s'abstint de célébrer la messe, pour le bien de la paix [1]. »

Ces événements se passaient en 994. Hugues Capet évita de prendre une résolution, et pendant dix-huit mois qu'il vécut encore, et durant lesquels Arnoul resta prisonnier à Orléans, Gerbert conserva l'archevêché de Reims; mais après la mort de Hugues Capet, le roi Robert, espérant obtenir du pape la confirmation de son mariage avec Berthe, mit en liberté Arnoul, et, d'accord avec le légat Léon, le rétablit sur le siége de Reims.

Gerbert devient pape sous le nom de Sylvestre II. — Sa sévérité. — Ses inventions. — Les chiffres arabes. — L'horloge à balancier.

Gerbert, dépouillé de sa dignité, se retira auprès de l'empereur Othon III, qui, pour le dédommager, lui donna l'archevêché de Ravenne. Deux ans après, le pape Grégoire V, successeur de Jean XV, étant mort, l'empereur fit élire à sa place Gerbert, qui prit le nom de Sylvestre II. — Gerbert était alors fort âgé; il ne conserva que quatre ans la dignité pontificale, et mourut en l'an 1003.

Sylvestre II déploya, durant son pontificat, des talents, des lumières et des vertus; mais on lui reproche une extrême sévérité.— L'histoire en a conservé un trait mémorable : Guy, vicomte de Limoges, ayant rétenu prisonnier Grimoard, évêque d'Angoulême, pour se venger de ce que cet évêque avait refusé de lui donner la jouissance de l'abbaye de Brantôme, fut cité à Rome devant le pape. Il s'y rendit; Grimoard y vint de son côté. La cause fut plaidée en présence des parties et devant le pape, le jour de Pâques. Sylvestre II prononça la sentence; il condamna Guy, pour réparation de son crime, à être déchiré et écartelé par deux chevaux indomptés; il ordonna que le jugement serait exécuté dans le délai de trois jours, et que le corps mutilé du malheureux vicomte serait jeté à la voirie. En attendant son supplice, Guy fut remis à la garde de l'évêque qu'il avait offensé. L'extrême rigueur de ce jugement causa dans Rome une consternation générale, et produisit sur celui qui l'avait obtenu une impression telle, qu'ayant en horreur son succès, et cédant aux mouvements de la pitié et de la charité, il se réconcilia avec son ennemi, lui pardonna, et quittant Rome la nuit, pour mieux tromper la surveillance du pontife, il le ramena généreusement en France.— Quelques auteurs, trouvant dans la peine portée contre le vicomte de Limoges une énorme disproportion avec le crime qui lui était reproché, ont supposé que le pape s'était montré cruel à dessein, et avait prévu le résultat de son jugement.

Sylvestre II exerça une grande sévérité contre les membres corrompus du clergé, et ne négligea aucun moyen de les rappeler aux vertus que le caractère sacerdotal aurait dû leur imposer. Il poursuivit surtout sans pitié la simonie, employant les foudres de l'Église, ainsi que les armes du raisonnement. — Dans un discours adressé aux évêques, et composé dans le but de leur rappeler leurs devoirs, il fait dire à un nouvel évêque : « J'ai été ordonné par » un archevêque, à qui, pour prix de mon ordina- » tion, j'ai payé cent sols d'or; mais, si je suis as- » sez heureux pour vivre un certain temps, j'espère » bien les regagner, en ordonnant aussi pour de » l'argent les diacres et les prêtres, et en vendant » à prix d'or la bénédiction des églises et des ab- » bés. » On voit dans ce discours que le peuple était encore, au XI[e] siècle, appelé à manifester son opinion sur un nouvel évêque, en criant dans l'église, lors de l'ordination : « Il est juste ! il est digne » d'être ordonné! »

Les connaissances étendues de Gerbert le firent

[1] Fleury, *Hist. eccl.* X[e] siècle, art. II. *Eglise de France.*

IX.



Couché Sculp.

Duc del.

Monuments de Henri I, de Louis VI et de Louis VII.



Apparition de la Vierge. Trêve du Seigneur. 1044.



Henri Ier   *Anne*

passer, aux yeux du peuple de son temps, pour quelque peu magicien. Il avait voyagé en Espagne et visité les grandes écoles musulmanes de Cordoue et de Séville. On lui attribue l'introduction en France, et même en Europe, des chiffres arabes, que les Arabes avaient eux-mêmes empruntés aux Indiens; mais quelques auteurs font honneur de cette introduction à Léonard Fibonacci, mathématicien de Pise, qui vivait au commencement du XIIIe siècle. Il est certain que les chiffres arabes étaient, sous une forme peu différente, connus chez les Romains. Boece s'en servait dans le Ve siècle, trois cents ans avant l'arrivée des Sarrasins en Espagne. — On paraît devoir attribuer plus justement à Gerbert l'invention d'une horloge dont le mouvement était réglé par un balancier. Il construisit aussi à Ravenne, pour l'empereur Othon, une horloge *dont il régla la position sur l'étoile polaire.* (Ces termes nous semblent indiquer un cadran solaire.) L'horloge à balancier a été en usage jusqu'au milieu du XVIIe siècle. On a commencé, en 1650, à substituer au balancier le pendule inventé par Huygens.

Gerbert avait été enterré à Saint-Jean-de-Latran. En reconstruisant cette église, en 1648, on y trouva son tombeau. Son corps, revêtu d'habits pontificaux, la mître sur la tête et les bras en croix, était placé dans un cercueil de marbre, et paraissait bien conservé; mais, exposé à l'air, tout tomba en poussière, et il ne resta d'entier qu'une croix d'argent et un anneau pastoral.

Gerbert a laissé, outre son discours contre la simonie et quelques opuscules sur les mathématiques, cent quarante-neuf épîtres sur des sujets divers. C'est un des papes dont l'illustration a été indépendante de la dignité.

Guerre contre le duc d'Aquitaine. — Sa soumission. — Réponse hardie du comte de la Marche (989-994).

Parmi les causes de l'élection de Hugues-Capet et de la formation d'une monarchie féodale sous un prince étranger à la race de Charlemagne, on reconnaît le désir naturel aux Gallo-Francs de s'affranchir de la domination des Franco-Teutons; et par une contradiction qui a frappé plusieurs historiens, la France qui travaillait, avec tant d'énergie à assurer sa nationalité contre les Germains, cherchait à étouffer l'indépendance des états qui s'étaient formés entre la Loire et les Pyrénées. Les Francs de l'Allemagne se considéraient comme des maîtres dépossédés de la Gaule et de l'Italie. Les Français, adoptant les traditions de la conquête franque, prétendaient à la possession de la Provence, de l'Aquitaine et de la Gascogne. — Dans la nouvelle opinion nationale qui s'était établie pendant la lutte des rois électifs et des derniers rois carlovingiens, l'idée de domination au sud était devenue inséparable de l'idée d'affranchissement au nord. Chaque élection d'un roi étranger à la race carlovingienne, depuis Eudes jusqu'à Hugues-Capet, avait été suivie d'une guerre aux bords de la Loire, de la Vienne, ou du Rhône. Rodolphe, qui s'intitulait: « Roi, par la grâce de Dieu, des Francs, des Bourguignons et des Aquitains, » avait ajouté à ce titre, ces mots : « Pleinement roi par la soumission volontaire, tant des Aquitains que des Goths. » (Le nom de Goths est employé ici pour désigner les Gascons.)

Fidèles à leur vieille antipathie nationale, les habitants de l'Aquitaine et de la Gascogne qualifiaient d'usurpateurs tous les princes qui obtenaient la royauté au mépris du droit héréditaire, sans néanmoins se montrer, lors de chaque nouvelle restauration, plus empressés à obéir au descendant de Charlemagne. Ils inscrivaient audacieusement en tête de leurs actes publics, cette formule: *Christo regnante, rege expectante*: « Sous le règne du Christ, en attendant un roi[1]. »

Comme nous l'avons dit, Guillaume III, surnommé *Fier-à-bras,* duc d'Aquitaine et comte de Poitou, refusa de reconnaître pour rois des Français, Hugues-Capet et Robert, quoiqu'il fût beau-frère de l'un et oncle maternel de l'autre. Guillaume, partisan de Charles de Lorraine, avait été du nombre des seigneurs rassemblés à Compiègne pour lui déférer la couronne, et que l'approche de Hugues-Capet avec ses troupes, avait forcés à se disperser. « Il accusait hautement, dit Mézeray, les Français de perfidie et d'avoir abandonné le sang de Charlemagne. » — Les deux rois marchèrent (en 989) contre lui et assiégèrent vainement Poitiers. Guillaume parvint même à les repousser jusqu'à la Loire; mais il fut vaincu dans une grande et sanglante bataille sur les bords de ce fleuve; sa défaite ne fut pas toutefois assez décisive pour l'obliger à reconnaître Hugues-Capet. — Il continua la guerre, et l'année suivante il attaqua, à l'occasion de la possession du Mirebalais et du Loudunois, le comte d'Anjou, vassal du roi des Français, et après l'avoir vaincu, il l'obligea à tenir ces territoires de lui, et à se reconnaître son vassal.—Les chefs des petits états méridionaux ne se contentaient pas de conserver leur indépendance; ils tentaient même de faire des conquêtes vers le Nord. En 990, Aldebert, vicomte d'Aubusson, comte de Périgord et de la Marche, assiégea Tours. Hugues-Capet et Robert se trouvaient encore en Poitou. Inquiets de cette

[1] Aug. Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France,* etc., XIIe lettre.

tentative, et voulant protéger le comte de Tours, son vassal, Hugues envoya à Aldebert l'ordre de renoncer à son entreprise, en lui adressant dans son message cette question : «Qui t'a fait comte? » Aldebert répliqua audacieusement : « Qui t'a fait roi? » —Cette réponse, sujet de stupeur pour les historiens du XVIIe siècle, et plus tard commentée dans le sens républicain, ne contenait, dit M. Aug. Thierry, aucune allusion à la royauté élective; elle signifiait simplement qu'un comte de Périgord était souverain à aussi bon titre et aussi pleinement qu'un roi de France.— Aldebert ne se laissa point d'ailleurs arrêter par les défenses de Hugues-Capet: il continua son siége, et après avoir enlevé Tours au comte Eudes, il céda cette ville à Foulque-Néra, comte d'Anjou : les habitants de Tours ayant rappelé leur comte légitime, le comte d'Anjou fut obligé en 994, de faire de nouveau le siége de la ville dont il réussit à s'emparer.

Guillaume III avait continué à résister à Hugues-Capet. Mais, en 993, ne pouvant lutter plus longtemps contre des forces supérieures, il céda à la nécessité et se soumit comme vassal au nouveau roi des Français. Peu de temps après cette soumission qu'il avait fait suivre de son abdication, il mourut dans l'abbaye de Saint-Maixent où il s'était fait moine. — Son fils, Guillaume IV, fut son successeur, et mérita le surnom de grand.

Événements divers. — Mal des Ardents. — Mort de Hugues-Capet. (996.)

En recevant la couronne, le roi Hugues-Capet avait donné la charge de grand-sénéchal (*dapifer*), à Géoffroi Grisegonelle, comte d'Anjou, le plus dévoué de ses vassaux. Grisegonelle mourut dans l'année même (987), et eut pour successeur son fils Foulque-Néra. Le titre de grand-sénéchal ne fut pas d'ailleurs très-longtemps en usage parmi les rois capétiens; cette charge donnait, outre l'intendance de la maison royale, le commandement des armées : elle réunissait ainsi les attributions, qui ont été depuis celles de connétable et celles du grand-maître de la maison du roi; mais elle obligeait le titulaire à résider auprès du prince. Les comtes d'Anjou avaient acquis trop d'importance pour consentir facilement à s'éloiguer de la cour brillante qu'ils présidaient; ils laissèrent tomber leurs droits en désuétude, et dédaignant l'exercice ordinaire de leur charge, ils consentirent à ce que le roi la confiât à quelque autre noble de son choix, à condition que celui qui l'exercerait la tiendrait d'eux en fief et les reconnaîtrait pour suzerains: il se réservèrent en outre le droit de servir le roi dans les cérémonies publiques, telles que, couronnement, traités, etc., et celui de commander les armées, quand il leur conviendrait de s'y trouver.

Une maladie contagieuse, connue sous le nom de *mal des ardents*, éclata en 994, et désola la France pendant trois années; elle frappa avec une telle violence l'Aquitaine, l'Angoumois, le Périgord et le Limousin, qu'en peu de jours plus de quarante mille personnes succombèrent. « C'était, dit Raoul Glaber, un feu secret, qui consumait et détachait du corps tous les membres qu'il avait attaqués; une nuit entière suffisait à ce mal effrayant, pour dévorer entièrement les personnes qui en étaient atteintes. »

L'année 993 fut remarquable par la mort d'un grand nombre de personnages importants : Conrad, roi de Bourgogne, Guillaume III, duc d'Aquitaine, Arnaud Manser, comte d'Angoulême, Hébert, comte de Meaux et de Troyes, Aldebert, comte de la Marche, moururent successivement, et, en vertu du droit héréditaire consacré par l'institution féodale, laissèrent leurs états à leurs fils ou à leurs frères. — Une éruption du Vésuve qui arriva dans la même année, *sept ans avant l'an mille*, fut considérée comme un présage de ces morts notables. « Le Mont Vésuve, que l'on appelle aussi *l'Antre de Vulcain*, dit Raoul Glaber, vomit, par un plus grand nombre de bouches qu'à l'ordinaire, des flammes et du souffre, avec une multitude de pierres énormes qu'il lança jusqu'à trois milles de là; les exhalaisons fétides qui accompagnèrent cette éruption, commencèrent à rendre inhabitable le pays voisin. »

Richard Ier surnommé Sans-Peur, duc de Normandie, mourut en 996, dans son palais de Fécamp, attenant à la magnifique abbaye qu'il avait fait reconstruire sur les ruines d'un monastère détruit un siècle auparavant par les Normands : ce prince qui prit une grande part aux événements de son siècle, était alors âgé de soixante-trois ans, et en avait régné cinquante-quatre : il voulut, par humilité, être enterré sous une gouttière, à l'entrée de la porte méridionale de l'église qu'il avait fait bâtir. Ce fut sous son règne qu'eut lieu la grande révolte des colons normands, dont nous avons parlé page 19.

Richard n'avait pas eu seulement des émeutes de paysans à apaiser ; nous avons fait connaître (tome II, page 421) la grande sédition des nobles normands dont il parvint à triompher. Guillaume, comte de Gisors, fils naturel de Guillaume Longue-Épée, et par conséquent frère de Richard, fut aussi au nombre des ennemis de ce duc de Normandie; mais sa révolte fut promptement réprimée : ce Guillaume, prisonnier de Rodolphe, comte d'Évreux, oncle de Richard, resta pendant cinq ans renfermé dans le château de Rouen; enfin il réussit à s'échap-

per, et s'étant caché dans les bois où le duc de Normandie avait coutume d'aller chasser, il se présenta pâle et défiguré devant lui, et lui demanda humblement un pardon, que Richard, touché jusqu'aux larmes de sa misère, s'empressa de lui accorder. Richard, laissa entre autres enfants, trois fils, Richard II, dit le Bon, qui lui succéda, Mauger, qui fut comte de Corbeil, et Robert, comte d'Évreux, archevêque de Rouen, qui, malgré son caractère épiscopal, était marié lui-même et avait trois fils.

Hugues-Capet était mort un mois avant Richard-Sans-Peur, le 24 octobre 996 : il laissait, outre les filles que nous avons nommées, un fils unique, Robert, déjà depuis neuf ans reconnu roi des Français, et qui fut son successeur.

CHAPITRE II.

ROBERT.

Berthe et Robert. — Le royaume est mis en interdit. — Robert divorce avec Berthe. — Robert épouse Constance. — Caractère de cette Reine. — Les Gascons du XI[e] siècle. — Satire contre eux. — Vertus du roi Robert. — Sa charité, sa piété, sa bonté sa clémence, etc. — De l'an mil et de la crainte de la fin du monde. — Robert, roi féodal. — Il aide et protége ses vasseaux. — Robert défend ses droits. — Siége d'Auxerre. — Conquête de la Bourgogne.— Dernières invasions des Normands.— Affaires de Bourges et de Langres. — Folie et mort de Leutard. — Hérésie d'Orléans. — Supplice des hérésiarques. — Entrevue de Robert et de l'empereur Henri. — Robert refuse la couronne d'Italie pour son fils Hugues. — Hugues et Henri sont successivement associés à la royauté.— Conduite de Constance. — Assassinat de Hugues de Beauvais. — Effroyable famine. — Misère générale. — Les mangeurs de chair humaine. — La farine fossile. — Retour de l'abondance. — Démoralisation qui la suit. — Événements divers. — Mort de Robert.

(De l'an 996 à l'an 1031.)

Berthe et Robert. — Le royaume est mis en interdit. — Robert. — Divorce avec Berthe (996-998.)

Robert était âgé de vingt-sept ans, lorsqu'à la mort de son père il monta sur le trône. Il avait pour femme, depuis deux ans, la fille de Conrad, roi de Bourgogne, Berthe, veuve d'Eudes, comte de Chartres, de Blois et de Tours. Ce mariage n'avait pas été accompli sans obstacle. Berthe partageait les sentiments qu'elle avait inspirés à Robert; mais la parenté naturelle qui bien qu'à un degré fort éloigné, l'unissait au jeune prince (elle était sa cousine au quatrième degré), et la parenté spirituelle qui s'était établie entre eux (Robert ayant tenu sur les fonts de baptême un enfant que Berthe avait eu de son premier époux), s'opposait à leur union. Le roi Hugues, intéressé à vivre en paix avec le roi de Bourgogne, dont en épousant la fille, son fils pouvait devenir héritier, approuvait leur mutuelle inclination. Il consulta plusieurs évêques. Ceux-ci, considérant l'alliance comme utile au pays, ne pensèrent pas que la parenté fût assez proche pour qu'il fût nécessaire de recourir au pape, et donnèrent eux-mêmes les dispenses canoniques. Le mariage de Berthe et de Robert eut donc lieu en 995.

Berthe devint reine de France, quand Robert en devint roi; mais l'union sur laquelle les deux époux fondaient tant d'espérances de bonheur fut pour eux la cause de grands chagrins.

Le trône pontifical était alors occupé par Grégoire V, parent d'Othon III. Cet empereur, ennemi de la famille de Hugues-Capet, cherchait à susciter des embarras à la nouvelle dynastie française. — Il excita et entretint l'indignation du pape, blessé de ce que Robert n'avait point eu recours à son tribunal. — Grégoire convoqua un concile, et en présence de l'empereur Othon, il déclara que le mariage de Robert, union incestueuse, était un outrage à la religion. Le concile cassa le mariage, et ordonna à Berthe et à Robert, sous peine d'excommunication, de se séparer et de faire pénitence publique pendant sept ans. Il excommunia l'archevêque de Tours, Archambaud, qui avait donné la bénédiction nuptiale aux deux époux, et les évêques qui avaient assisté à la cérémonie, les sommant de venir à Rome s'humilier devant le pape, et recevoir son absolution.

Les évêques se soumirent à la sentence; mais Robert ne pouvait obéir sans résistance à un arrêt qui devait le séparer à jamais d'une épouse chérie; Berthe d'ailleurs était enceinte; il refusa de l'abandonner.

Le pape irrité mit le royaume en interdit; et excommunia les deux époux. Les églises furent aussitôt fermées, la distribution des sacrements fut suspendue, et le clergé, obéissant aux décrets du saint-siége, refusa d'enterrer les morts dans la terre bénie des cimetières. — Le peuple consterné se crut dévoué aux vengeances célestes. — Le roi fut abandonné de tous ceux qui le servaient; ses courtisans même s'éloignèrent. — Deux serviteurs seuls, des esclaves peut-être, qui y furent contraints, restèrent auprès du roi. Mais, comme tous les Français pénétrés de la crainte qu'inspirait l'excommunication, ils ne présentaient aux époux leurs aliments que sur de longues pelles; les vases et les objets que les deux excommuniés avaient touchés étaient passés par le feu, les restes de leurs mets étaient jetés aux pourceaux.

Profondément affligée de cet isolement, tourmentée de ces malheurs dont elle était la cause innocente, la reine mit au monde un enfant difforme, qui ne vécut que quelques heures. On eut la barbarie de le lui présenter sur un plat d'argent, et on répandit le bruit qu'elle était accouchée d'un monstre ayant le col d'un serpent et les pieds d'une oie sauvage. Le

peuple crut que Dieu avait permis ce prodige pour punir Robert de sa rébellion aux décrets du concile et du pape.

Cependant la désolation croissait parmi le peuple et avec elle le mécontentement. Les cultivateurs cessaient d'ensemencer leurs champs, de peur que le froment ne se changeât en ivraie. Les navigateurs redoutaient de s'embarquer, s'imaginant que la tempête pousserait leurs vaisseaux sur des écueils ; le baptême refusé aux enfants, l'union conjugale suspendue pour les fiancés, jetaient le trouble dans les familles. Robert vit autour de lui les murmures succéder à la terreur; il prévit une insurrection générale, et, cédant à la force des circonstances, il se sépara de son épouse, espérant ainsi désarmer la colère pontificale.

Berthe se retira dans un monastère, où il paraît qu'elle conserva, avec le titre de reine, l'espérance de faire confirmer un jour son mariage; car en 1003, Gerbert étant devenu pape, elle suivit Robert dans un pèlerinage que le roi fit à Rome ; elle pensait qu'un concile pourrait détruire l'œuvre d'un autre concile, et lui rendre, avec les droits du mariage, les honneurs de la royauté.— Cette espérance ne se réalisa point.

Robert épouse Constance (999). — Caractère de cette reine.

Un nouvel obstacle s'était d'ailleurs élevé à l'accomplissement des vœux de Berthe. Peu de temps après son divorce, Robert avait contracté un nouveau mariage; il avait épousé (en 999) Constance, seconde fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse, princesse fort belle, mais altière, capricieuse, vindicative, et qui se montra quelquefois criminelle. Constance ne souffrait jamais d'opposition à sa volonté; son caractère, ses goûts et ses intrigues, causèrent à son pieux et débonnaire époux plus de chagrins peut-être que ne lui en avaient causés les anathèmes de l'excommunication.

Robert eut de Constance quatre fils et deux filles. — Cette reine ne se montra pas pour ses enfants meilleure que pour son époux; elle les persécuta avec une fureur qui eut de déplorables suites, et qui troubla le repos de la France autant que celui de la famille royale.

Les historiens ne sont point d'accord sur le nombre des femmes de Robert; quelques-uns pensent que ce prince fut marié trois fois, et, d'après une *vie de saint Bertulfe*, font mention d'un premier mariage qu'il aurait contracté à l'âge de dix-huit ans, avec Luithgarde ou Rosalie veuve d'Arnoul II, comte de Flandre, morte en 989. — Cette union, dans tous les cas, n'aurait eu qu'une courte durée, et Rosalie, plus âgée que Robert, serait morte sans lui avoir donné d'enfant.

Les Gascons du XI[e] siècle. — Satire contre eux.

Constance avait été accompagnée par un grand nombre de serviteurs de son père, et fut suivie, peu de temps après son arrivée à la cour de France, d'un plus grand nombre de ses compatriotes. Ces méridionaux du XI[e] siècle causèrent, parmi les Francs simples et pieux qui environnaient Robert, un scandale tel, que le bon chroniqueur de ce temps, Raoul Glaber, ne put s'empêcher de faire contre les nouveaux venus *une satire en vers héroïques*.

« Vers l'an 1000 de l'Incarnation, dit-il, quand le roi Robert eut épousé Constance, princesse d'Aquitaine, la faveur de la reine ouvrit l'entrée de la France et de la Bourgogne aux naturels de l'Auvergne et de l'Aquitaine. Ces hommes vains et légers étaient aussi affectés dans leurs mœurs que dans leur costume. Leurs armes et les harnais de leurs chevaux étaient également négligés. Leurs cheveux ne descendaient qu'à mi-tête, ils *se rasaient la barbe* comme des histrions, portaient des bottes et des chaussures indécentes; enfin il n'en fallait attendre ni foi ni sûreté dans les alliances. Hélas! cette nation des Francs, autrefois la plus honnête, et les peuples mêmes de la Bourgogne, suivirent avidement ces exemples criminels, et bientôt ils ne retracèrent que trop fidèlement toute la perversité et l'infamie de leurs modèles. Si quelque religieux, si quelque homme craignant Dieu venait à blâmer une telle conduite, on traitait son zèle de folie. Cependant le père Guillaume (abbé de Saint-Bénigne de Dijon), homme d'une foi incorruptible et d'une rare fermeté, bannissant un vain respect humain, et s'abandonnant à l'inspiration de l'Esprit-Saint, reprocha vivement au roi et à la reine de tolérer toutes ces indignités dans leur royaume, si longtemps renommé entre tous les autres par son attachement à l'honneur et à la religion. Il adressa de même aux seigneurs d'un rang ou d'un ordre inférieurs, des remontrances si sévères et si menaçantes, que la plupart d'entre eux, dociles à ses conseils, renoncèrent à leurs modes frivoles pour retourner aux anciens usages.—Le saint abbé croyait reconnaître dans toutes ces innovations le doigt de Satan, et il assurait qu'un homme qui quitterait la terre sans avoir dépouillé cette livrée du démon, ne pourrait guère se débarrasser ensuite de ses piéges. Cependant ces usages nouveaux prévalurent chez quelques autres, et c'est contre eux que je dirigeai quelques vers héroïques que voici :

Cédant à l'attrait de la variété, — Nous prétendons régler nos mœurs sur la mode nouvelle, — Et cet amour

[1] Chaque vers, traduit littéralement, est séparé par un — de celui qui précède et de celui qui suit.

imprudent de la nouveauté nous entraîne au milieu des dangers : — Les siècles passés ne sont plus qu'un objet de risée pour le nôtre. — Un mélange de frivolité et d'infamie vient corrompre nos coutumes; — Désormais les esprits ont perdu tous les goûts sérieux, et jusqu'à la honte du vice. — L'honneur et la justice, la règle des gens de bien, ne sont plus d'aucun prix.— La mode du jour sert à former des tyrans contrefaits, — Avec des vêtements écourtés et une foi équivoque dans les traités. — La république dégénérée voit en gémissant ces usages efféminés. — La fraude, la violence, tous les crimes se disputent l'univers.— Les saints ne reçoivent plus d'hommages, la religion n'est plus révérée. — Ici les ravages du glaive, là ceux de la famine et de la peste, — Ne peuvent corriger les erreurs des hommes, ni lasser leur impiété; — Et si la bonté du Tout-Puissant ne suspendait sa juste colère, — L'enfer les eût déjà dévorés dans ses abîmes sans fond. — Telle est la puissance de cette malheureuse habitude du péché. — Plus on commet de fautes, moins on craint d'en commettre encore; — Moins on fut coupable, plus on redoute de le devenir... »

Ces vers, dont nous présentons la traduction pour faire connaître l'esprit du temps, nous semblent peu concluants contre les modes nouvelles dont se plaint le naïf chroniqueur, que l'indignation a accidentellement transformé en poëte.

Vertus du roi Robert. — Sa charité, sa piété, sa bonté, sa clémence, etc.

Robert, que quelques écrivains des XIe et XIIe siècles auraient volontiers mis au rang des saints, quoiqu'il n'ait pas été canonisé, « est, dit un auteur moderne, du petit nombre de ces rois qui après un long règne ont pu, au lit de mort, se rendre le témoignage qu'ils ne sont en rien comptables des malheurs que les peuples ont éprouvés sous leur gouvernement; sa bonté, sa charité pour les pauvres le firent adorer du peuple. Ses connaissances en belles-lettres lui acquirent l'estime des savants; sa loyauté lui valut le respect des grands, et sa piété la vénération des ecclésiastiques. »

Les auteurs peu nombreux du Xe et du XIe siècle qu'il est aujourd'hui possible de consulter attestent tous la haute opinion que l'on avait des vertus de ce roi que le peuple surnommait le Pieux et le Sage, à une époque où la sagesse, c'est-à-dire la science, était considérée comme une grâce divine, et la piété qui impliquait la reconnaissance raisonnée des faveurs célestes, comme la première de toutes les vertus.

La chronique de Saint-Bertin, la notice écrite par Helgaud, moine du monastère de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, renferment plusieurs traits qui prouvent les qualités morales du fils de Hugues-Capet. Adalbéron lui-même, le courtisan dévoué de la dernière reine de la race carlovingienne, ne put s'empêcher de rendre justice aux vertus simples, au cœur droit et aux intentions bienveillantes de Robert.

« Le roi Robert, dit le moine Helgaud son biographe, avait la taille élevée, la chevelure lisse et bien arrangée, les yeux modestes, la bouche agréable et douce pour donner le saint baiser de paix; la barbe assez fournie, et les épaules hautes. Lorsqu'il montait son cheval royal (chose admirable) les doigts de ses pieds rejoignaient presque son talon, ce qui dans ce siècle fut regardé comme un miracle. Il priait Dieu fréquemment et continuellement, fléchissait le genou une innombrable quantité de fois, et pour me servir des termes d'Aurélius Victor, et parler le langage humain, « c'était un homme parvenu au plus haut rang par « ses mérites en tout genre. » Lorsqu'il siégeait dans le consistoire, il se disait volontiers client des évêques. Jamais une injure reçue ne le porta à la vengeance; il aimait la simplicité, et se livrait à la conversation, aux promenades et aux repas en commun; il était tellement appliqué aux saintes lettres, que chaque jour il lisait le psautier et priait Dieu très-haut avec *saint* David. Il fut doux, reconnaissant, d'un caractère civil et agréable, et plus bienfaisant que caressant... »

« Robert, dit l'auteur de la *Chronique de Saint-Bertin*, était pieux, sage et lettré, passablement philosophe et excellent musicien. Il composa la prose du Saint-Esprit: *Adsit nobis gratia;* les rhythmes *Judœa et Hierusalem, Concede nobis, quæsumus,* et *Cornelius centurio*, qu'il offrit, mis en musique et notés, sur l'autel de Saint-Pierre à Rome, de même que l'antiphone *Eripe* et plusieurs autres belles choses.—Il avait pour femme Constance, qui lui demanda un jour de faire quelque chose en mémoire d'elle; il écrivit alors le rhythme *O Constantia martyrum*, que la reine, à cause du nom de *Constantia*, crut avoir été fait pour elle.

» Le roi venait à l'église de Saint-Denis dans ses habits royaux et couronné de sa couronne, pour diriger le chœur à matines, à vêpres et à la messe, chanter avec les moines et les défier au combat du chant. Aussi, comme il assiégeait certain château le jour de saint Hippolyte, pour qui il avait une dévotion particulière, il quitta le siége pour venir à Saint-Denis diriger le chœur pendant la messe; et tandis qu'il chantait dévotement avec les moines : *Agnus Dei dona nobis pacem*, les murs du château tombèrent subitement, et l'armée du roi en prit possession, ce que Robert attribua toujours aux mérites de saint Hippolyte... »

La patience, la charité et la bonté de Robert ont été célébrées sur tous les tons par Helgaud, qui tenait les anecdotes qu'il rapporte des serviteurs

mêmes qui avaient entouré le bon roi. Il confirme, pour tout ce qui touche sa piété, ce que dit la chronique de Saint-Bertin. Nous allons citer quelques-unes des anecdotes racontées par Helgaud; ce moine contient sur l'état des mœurs, de la vie intérieure, la situation sociale du roi et de ses serviteurs, plus de renseignemens et des renseignemens plus naïfs et plus curieux que la plupart des chroniques où les faits sont sèchement enregistrés sous chaque année. A tant de siècles de distance, les guerres, les révoltes, les accidents extérieurs et matériels de la destinée d'une époque ou d'un homme sont encore importants pour la science. Mais les monuments et les souvenirs de la nature morale conservent seuls le pouvoir d'intéresser l'imagination [1].

« Poissy, dit Helgaud, résidence royale, près de la Seine, est très-agréable aux rois des Français; trois monastères y ont été bâtis par de saints personnages, un en l'honneur de sainte Marie, un en celui de saint Jean, et le dernier en celui de saint Martin, confesseur. Le bon roi adopta le monastère érigé en l'honneur de la sainte mère de Dieu, le bâtit de nouveau, et le rendit très-beau pour les ornements, les prêtres, l'or et l'argent. La louange de Dieu n'y était pas interrompue; là il s'unissait continuellement au Seigneur par ses oraisons. Un jour il arriva au lieu de repos de son humble corps: après avoir répandu devant Dieu et dans la prière ses torrens de larmes accoutumées, il trouva sa lance bien ornée d'argent par sa *glorieuse* épouse (Constance); il regarde aussitôt à la porte pour voir s'il se trouverait quelqu'un à qui cet argent fût nécessaire; il aperçoit un pauvre, et lui demande avec adresse s'il aurait quelque ferrement au moyen duquel on pût enlever l'argent de dessus le bois. Ce serviteur de Dieu ordonne ensuite au pauvre, qui ne savait pas ce qu'il en voulait faire, d'aller lui en chercher un tout de suite. Pendant cet intervalle il vaquait à l'oraison. L'envoyé revenant, lui apporta un fer assez propre à une telle destination; les portes se fermèrent, le roi bienfaisant, avec l'aide du pauvre, ôta l'argent de la lance, le donna au pauvre, le mit dans son sac de ses saintes mains, et lui recommanda, comme à l'ordinaire, de prendre garde en sortant que sa femme ne le vît. Le pauvre obéit aux ordres du roi. Tout étant fini, la reine arriva, demanda ce qu'était devenue cette lance, et s'étonna de voir ainsi détruit ce bel ornement par lequel elle avait espéré réjouir son seigneur. Le roi par plaisanterie lui répondit, en jurant la foi du Seigneur, qu'il ignorait le fait: il s'éleva entre eux une dispute amicale. Tant de libéralité en aumônes leur profita à tous deux... »

« Le roi Robert fut un zélé gardien du corps et du sang du Seigneur et de ses vases sacrés : sa dévotion veillait surtout à ce que le Seigneur fût immolé, pour l'expiation des péchés de tout le monde, par un prêtre dont le cœur fût pur et le vêtement blanc. — Le roi par son assiduité à ce service déjà consacré au ciel; était heureux sur la terre; il se plaisait à orner les reliques des saints d'or et d'argent, à donner des vêtements blancs, des ornements sacerdotaux, des croix précieuses, des calices fabriqués en or pur, des encensoirs exhalant un parfum choisi, et des vases d'argent pour les prêtres qui se tenaient à toute heure devant Dieu, priant pour les péchés de tous. »

« Un vase pour le vin, fait en argent, et qu'on nomme *cantare*, fut volé par un de ses clercs, ce qui rendit le roi triste de toute manière, mais pas au point de faire inquiéter ce clerc, qui depuis lui fut très-cher; il menaça seulement de faire rechercher l'objet volé, et, bon gré, malgré, l'ecclésiastique, auteur de cette mauvaise action, racheta le vase qu'il avait déjà vendu, et le remit en son lieu. Le roi plaisantant là-dessus lui dit : « Il vaut mieux apporter dans la maison de Dieu ses propres effets qu'en emporter, de peur d'être semblable à Judas, qui était voleur, gardait la bourse et dérobait ce qui lui était confié. » Le roi eut ensuite ce clerc près de sa personne pour son service, et celui-ci devint digne de sa confiance; car cet homme très-pieux savait par sa vertu soigner les plaies d'autrui, et selon les commandements du père Benoît, ne les point découvrir ni publier... »

Le roi avait pour les pauvres et pour les actes coupables, suites de la pauvreté, une compassion pleine de charité. En voici d'autres exemples :

« Un certain pauvre clerc nommé Oger, venant du royaume de Lorraine, fut présenté à Robert. Le roi, le traitant avec trop de bonté, l'associa à son collége de saints prêtres, l'enrichit suffisamment de toutes sortes de manières, espérant le garder près de lui un grand nombre de jours et d'années... Mais c'était un fourbe qui fut découvert d'une manière qu'il n'avait pas prévue. Un certain soir, après avoir soupé, le roi, selon sa coutume, se rendit à l'église, précédé par des clercs qui portaient devant lui des chandeliers d'un grand prix. Lorsqu'ils furent arrivés, l'humble prince fit signe de ne point approcher du sanctuaire, et se plaçant dans l'angle, il offrit ses vœux à son doux Seigneur. Tandis qu'il méditait en la présence de Dieu, il vit Oger mettant à terre la cire, et cachant dans son sein le chandelier. — Les clercs gardiens des ornements de la chapelle furent troublés de ce vol, et

[1] Guizot, *Collection de mémoires relatifs à l'Histoire de France*, tome VI. Notice sur Helgaud.

en parlèrent au roi, qui dit n'en rien savoir. Ce fait parvint aux oreilles de la reine Constance. Enflammée de fureur, elle jura par l'âme de son père Guillaume, qu'elle infligerait des peines aux gardiens, les priverait des yeux, et leur ferait d'autres maux, si ce qui avait été enlevé ne se retrouvait pas. Le roi, qui avait le calme de la piété, appela le voleur, dès qu'il eut entendu ces paroles, et lui parla ainsi : « Ami Oger, va-t-en d'ici de peur que » ma femme irritée ne t'anéantisse bientôt; ce que » tu as te suffira jusqu'à ce que tu sois dans ton » pays natal; que le Seigneur t'accompagne par- » tout où tu iras. » Lorsque l'auteur du vol entendit ces paroles, il tomba aux pieds du pieux roi, et se roula par terre, en criant : « Secourez-moi, » Seigneur, secourez-moi ! » Mais le roi voulant le sauver, lui dit : « Va-t-en, va-t-en, ne demeure » pas ici. » Et il ajouta plusieurs choses à celles qu'Oger emportait, afin qu'il ne manquât de rien en route. — Quelques jours après, supposant qu'Oger devait avoir atteint le lieu de sa naissance, et conversant avec les siens, il dit doucement et agréablement : « Mon cher Theudon (car ce Theudon était très-familier avec lui), pourquoi te fati- » gues-tu à chercher ce candélabre? Dieu tout-puis- » sant l'a donné à un de ses pauvres, Le pauvre » en avait plus besoin que nous, pécheurs à qui le » Seigneur a réparti les richesses de la terre, afin » que nous vinssions au secours des pauvres, des » orphelins, et de tout le peuple de Dieu. »

Cette disposition du roi à pardonner les vols qui lui étaient faits a été signalée par Helgaud.

« Quant aux larcins des pauvres, *clercs ou laïques*, faits contre lui, et qui portaient sur de l'or, de l'argent ou de très-précieux ornements, il en était pleinement consentant. Lorsqu'on voulait les poursuivre, il feignait qu'il n'y eût point de crime dans leur action, et jurait, par la foi du Seigneur, qu'ils ne perdraient point ce qu'ils avaient emporté.— La reine Constance avait fait construire un beau palais et un oratoire au château d'Étampes. Le roi, gai et content, s'y rendit avec les siens pour dîner, et ordonna que la maison fût ouverte aux pauvres de Dieu. Un d'eux s'étant placé à ses pieds, fut nourri par lui sous la table; mais, ne perdant point l'esprit, le pauvre aperçut un ornement de six onces d'or qui pendait aux genoux du roi, de ceux qu'en langue vulgaire nous nommons *franges* ou *falbalas;* il le coupa avec son couteau, et s'éloigna rapidement. Lorsqu'on voulut délivrer la chambre de la foule des pauvres, le roi commanda qu'on éloignât ceux avaient été rassasiés de chair, d'aliments et de boisson; et comme ils se retiraient de la table, la reine remarqua que son seigneur était dépouillé de sa glorieuse parure; troublée, elle se récria contre le saint de Dieu avec ces paroles peu calmes : « Eh! » mon bon Seigneur, quel ennemi de Dieu vous a » enlevé votre beau vêtement d'or? — Moi, dit-il; » personne ne me l'a ravi; mais Dieu aidant, il ser- » vira plus utilement à celui qui l'a emporté qu'à » nous. » Ayant dit ces paroles, le roi entra dans son oratoire, souriant de sa perte et du discours de son épouse.

« Un jour encore, étant à l'église, et prosterné devant Dieu en oraison, tandis qu'il épanchait ses prières devant le Seigneur, Rapaton, voleur, s'approcha et prit la moitié de la frange de son manteau; il voulait enlever le reste, mais il reçut de la bouche de Robert cet ordre indulgent et plus doux que le miel : « Retire-toi, ce que tu as pris te suf- » fira, et le reste peut être nécessaire à quelque » autre. »

Ceci n'est encore que de la bonté, voici un trait qui montre comment l'âme chrétienne de Robert comprenait le pardon des injures, ou pour parler un langage royal, la clémence.

« Cet aimable roi se trouvait à Compiègne, et s'y disposait à célébrer la sainte Pâque, le jour de la scène du Seigneur, lorsqu'on découvrit une inique conspiration tramée par douze personnes qui avaient juré sa mort, et voulaient lui ôter la vie et la couronne. Le roi ordonna de les prendre et de les lui amener : il les interrogea, commanda de les garder dans la demeure de Charles-le-Chauve, de les nourrir magnifiquement des viandes royales, et au jour de la sainte Résurrection, de les fortifier par la réception du corps et du sang de Jésus-Christ. Ensuite leur cause fut exposée. Ils furent jugés, condamnés, et il eut contre eux autant de sentences de mort qu'ils étaient d'hommes; mais Robert leur pardonna pour l'amour du doux Jésus, disant qu'il ne pouvait faire exécuter ceux qui avaient été repus de la viande et du breuvage céleste; et afin qu'ils ne retombassent pas dans le même crime il les exhorta par ses saints discours, et les renvoya chez eux impunis.. »

Le trait suivant, n'annonce-t-il pas une indulgence ingénieuse et délicate?

« Le roi avait une grande horreur pour le mensonge; aussi, pour justifier ceux dont il recevait le serment, aussi bien que lui-même, il avait fait faire une châsse de cristal tout entourée d'or, où il avait soin de ne mettre aucune relique; c'est sur cette châsse qu'il faisait jurer ses grands, qui n'étaient point instruits de cette fraude pieuse. De même, il faisait jurer les gens du peuple sur une châsse où il avait mis un œuf. »

Voici un trait de charité sublime.

« Le roi passait à sa maison de Saint-Denis, les grands jours des fêtes de Pâques. Le troisième jour du sabbat, l'heure approchant où il devait se rendre

à *laudes*, il quitta son lit, et se disposa à aller à l'église. En regardant, il aperçut deux personnes couchées dans l'angle vis-à-vis de lui, et commettant une œuvre coupable. Plaignant leur fragilité, il ôta de son cou un vêtement de fourrure très-précieux, et d'un cœur compatissant, le jeta sur les pécheurs; ayant fait cela, il entra dans l'église des saints pour y prier le Dieu tout-puissant et l'implorer pour ces mêmes pécheurs. Après avoir prolongé son oraison, espérant que ces personnes, mortes à la grâce, se seraient retirées du péché, il ordonna à un de ses gardes d'aller en secret lui chercher un autre vêtement fourré, en lui défendant avec d'impérieuses menaces, de faire connaître à sa *glorieuse* épouse ou à qui que ce fut, qu'il en avait besoin. »

De l'an mil et de la crainte de la fin du monde.

C'est une tradition généralement admise, que dans le courant du xe siècle, les chrétiens furent frappés d'une terreur universelle par l'opinion répandue en tous lieux que la fin du monde devait arriver en l'an mil de l'incarnation de Jésus-Christ. — Nous avons cherché avec un soin scrupuleux, si parmi les auteurs français antérieurs à cette époque il s'en trouvait qui eussent fait mention en termes positifs et incontestables de cette terreur et de sa cause, et nous devons dire qu'à part quelques textes *rares et douteux*, aucun de ces auteurs ne signale cette épouvante singulière qui aurait dû tant agiter le monde chrétien; les historiens, les chroniqueurs n'en disent pas un mot. — Nous croyons qu'il a bien existé dans quelques monastères, et avant la dernière année du xe siècle, une disposition à interpréter les textes des ouvrages des apôtres, et notamment l'*Apocalypse* de saint Jean, de façon à supposer qu'à dater de l'an mil, Satan serait lâché sur le monde, dont la fin approcherait; mais nous croyons aussi que cette appréhension, renfermée dans la tête de quelques moines, et combattue par les habiles théologiens du temps, ne s'est jamais répandue au-dehors avec assez d'autorité pour émouvoir les populations et pour influer sur les actions et les espérances des hommes. Quoi qu'on ait dit et répété, la crainte de la fin du monde n'a eu aucun effet sur la civilisation : on n'en trouve de trace ni dans les mœurs, ni dans les coutumes, ni dans les traités, ni dans les arts. — On sait que les querelles littéraires et théologiques, longuement exposées et discutées dans les livres, paraissent toujours à la postérité avoir eu dans leur temps une importance bien supérieure à celle qui doit leur être réellement attribuée; les chroniqueurs du xiie et du xiiie siècle, trouvant dans les auteurs qui les avaient précédés la mention diffuse des discussions relatives à l'Ante-Christ, ont supposé que tout ce bruit de moines, interprétant des textes obscurs, était l'écho d'une épouvante populaire, et ont cru que les hommes du xe siècle avaient été généralement et simultanément frappés de la terreur d'un grand cataclysme, accompagnant le dernier désastre du monde, et arrivant à an, jour et heure fixes. Le côté poétique de cette catastrophe a frappé les imaginations, et a suffi pour que la tradition s'établît.

Nous regrettons que les historiens du xviie et du xixe siècle, dont aucun n'a fait mention de cette terreur étrange [1], n'aient pas cherché à prouver

[1] M. Michelet dans son *Histoire de France*, ouvrage plus poétique qu'historique, et M. de Sismondi, qui, dans son *Histoire de la Chute de l'Empire romain*, a trouvé que l'an mil était l'époque la plus favorable pour clore son récit, sont à notre connaissance les seuls historiens modernes qui semblent considérer comme sérieuse et incontestable la tradition de la prochaine fin du monde au Xe siècle.

M. de Sismondi sans citer aucun texte parle de nombreuses chartes qui prouvent cette tradition (nous ne connaissons d'authentique que le testament de Saint-Gérauld); il raconte des faits (qu'il a dû imaginer, puisque de son aveu, les historiens contemporains ont gardé le silence); et ce silence des contemporains ne l'étonne pas parce que, dit-il, « le monde se tut pour un temps, les historiens jugeant inutile de s'adresser à une postérité qui ne devait jamais exister. »

Voici d'ailleurs ce que raconte M. de Sismondi sur cette future fin du monde, et les réflexions dont il accompagne son récit : « Les chrétiens, en cherchant à comprendre l'Apocalypse et à fixer l'époque où devaient s'accomplir ses prophéties, avaient surtout été frappés du chapitre XX, où il est annoncé qu'après mille ans Satan serait délié pour séduire les nations de la terre, mais qu'un peu plus tard Dieu ferait descendre du ciel un feu qui les dévorerait. L'accomplissement de toutes les redoutables prophéties contenues dans ce livre paraissait donc ajourné à cette époque, et la fin du monde semblait indiquée par ce feu dévorant et par la première résurrection des morts. Plus la millième année depuis la naissance de Jésus-Christ approchait, et plus l'effroi se répandait dans tous les esprits. On trouve dans toutes les archives un grand nombre de chartes du Xe siècle qui commencent par ces mots : *Appropinquante fine mundi* « comme la fin du monde s'approche, » et cette croyance presque universelle redoubla la ferveur de la religion, ouvrit les mains les moins libérales, et suggéra des actes variés de charité; les plus nombreux de beaucoup furent les donations faites au clergé de biens que le testateur ôtait sans regret à une famille qui désormais n'en pourrait plus faire usage; d'autres cependant furent d'une nature plus méritoire; plusieurs ennemis se réconcilièrent, plusieurs hommes puissants accordèrent une grâce plénière aux malheureux qui les avaient offensés; plusieurs même rendirent la liberté à leurs esclaves, ou améliorèrent la condition des pauvres et des petits qui dépendaient d'eux.

« On se sent effrayé de l'état de désorganisation où la croyance de l'approche imminente de la fin du monde dut jeter la société. Tous les motifs ordinaires d'action étaient suspendus ou remplacés par des motifs contraires; toutes les passions se taisaient, et le présent disparaissait devant l'avenir. La masse entière des nations chrétiennes se trouvait dans la situation d'âme d'un condamné qui a déjà reçu sa sentence, et qui compte désormais les heures qui le séparent de l'éternité. Tout travail ou du



Louis VI, dit le Gros. *Adélaïde.*



Martinet del. Pollet sculp.

Etablissement d'une Commune.



Scènes Militaires, tirées de l'Hortus deliciarum.

que la tradition qui la concerne n'a aucun fondement; nous aurions aimé nous appuyer sur quelque auteur moderne, pour déclarer à notre tour que la croyance universelle, dans les deux siècles antérieurs à l'an mil, d'une fin du monde à cette époque fixe, n'a jamais *populairement* existé, et que les chroniques postérieures de deux siècles à l'époque où cette tradition aurait été généralement répandue, sont les seules qui en fassent une mention affirmative. Nous croyons devoir, pour ne laisser aucun doute à nos lecteurs, citer ce qu'a écrit de favorable à l'opinion que nous combattons, un des auteurs qui s'en est le plus occupé (l'abbé Lebeuf), dans ses écrits pour servir *d'éclaircissements à l'histoire de France.*

« Dans le commencement du xe siècle, dit-il, quelques pieux personnages interprétèrent à leur façon ce que le prophète Ezéchiel et l'Apocalypse ont dit de Gog et de Magog, et ils s'imaginèrent que cela devait s'entendre des Hongrois, dont les ravages se faisaient sentir depuis peu. Remi d'Auxerre, religieux du diocèse de Verdun, s'opposa à cette explication de l'Écriture; il écrivit là-dessus une savante lettre à l'évêque de Verdun. — Dès le temps de Charles-le-Chauve, une femme qui se disait inspirée de Dieu avait annoncé la fin du monde et l'avait fixée à l'an 848; mais l'événement ne justifia point cette prédiction. Le xe siècle produisit un plus grand nombre de sectateurs de la nouvelle opinion sur la venue de l'Ante-Christ. Elle n'était fondée que sur un endroit de l'Apocalypse mal entendu et on crut que la fin du monde arriverait en effet à l'an mil depuis Jésus-Christ. Il semble que saint Odon, après saint Gérauld d'Aurillac, fut le premier qui y ajouta foi; *il n'en parle cependant que confusément*.... On assura en France la chose bien plus clairement après le milieu du xe siècle, sur l'autorité d'une lettre venue de Lorraine; on débita cette opinion à Paris et en d'autres lieux, et on augura quelque chose d'extraordinaire, pour l'année dans laquelle le Vendredi-Saint arriverait le 25 mars. — Richard, savant abbé de Fleury, et Abbon, qui fut depuis son successeur, combattirent ces idées; ce fut une occasion à plusieurs d'écrire sur l'Ante-Christ, entre autres à Adson, abbé de Montier-en-Der, dont l'ouvrage est adressé à la reine Gerberge. Arnoul, évêque d'Orléans, dit dans un discours

corps ou de l'esprit devenait sans but, sauf le travail du fidèle pour faire son salut; toute provision pour un avenir terrestre aurait paru absurde; tout monument pour un âge qui ne devait jamais arriver aurait été contradictoire; toute histoire écrite pour une génération qui ne devait jamais naître aurait montré un manque de foi. On est presque étonné qu'une croyance aussi générale qu'elle paraît l'avoir été alors, n'ait pas produit l'événement qu'elle faisait craindre, qu'elle n'ait pas transformé l'Occident en un vaste couvent, et qu'en faisant abandonner tout travail, elle n'ait pas livré le genre humain à une effroyable famine. Mais sans doute la puissance de l'habitude l'emportait encore chez plusieurs, sur la maladie de l'imagination. D'ailleurs, quelque incertitude sur la chronologie avait laissé hésiter entre deux ou trois époques rapprochées, et quoique plusieurs chartes attestent les signes certains et évidents qui ne laissaient plus de doutes sur la rapide approche de la fin du monde, l'ordre constant des saisons, la régularité des lois de la nature, la bienfaisance de la Providence qui continuait à couvrir la terre de ses fruits, entretenait encore des doutes, même dans les esprits les plus soumis. Enfin le dernier terme fixé par les prophéties fut franchi, la fin du monde n'était point arrivée, la terreur se dissipa, et il fut universellement convenu qu'on avait sous ce rapport mal interprété le langage des écritures. »

M. Michelet, comme M. de Sismondi, a été séduit par le côté poétique de la tradition. Il a d'ailleurs voulu appuyer son opinion par des textes, et il cite : 1° une phrase des *Actes du Concile* tenu en 909 à Trosly dans le diocèse de Soissons, où il est dit que « le monde approche de plus en plus du moment terrible où tous les pasteurs avec leurs troupeaux comparaîtront en présence du pasteur éternel. » Grande image, sans doute, mais vérité banale qui peut être applicable à toutes les générations et dans tous les temps; 2° un fragment d'une épître du moine Abbon, mort en 1004 et où ce moine dit qu'il a assisté (en 990) dans une église de Paris à un sermon sur la fin du monde, et sur la prochaine venue en l'an mil de l'Ante-Christ. Mais Abbon ne considérait le sujet de ce sermon que comme un de ces thèmes vulgaires mis à la mode par les discussions récentes sur l'*apocalypse*. Il ne croyait pas lui-même à la fin du monde, et il ne dit pas que le peuple y ajoutât plus de croyance que lui.

Quoi qu'il en soit, le passage des actes de Trosly et celui de l'épître d'Abbon sont antérieurs à l'an mil, et peuvent être invoqués comme témoignages, sauf à réduire ces témoignages à leur valeur réelle; mais dans quel but, sinon pour appuyer une tradition qui ne lui semblait peut-être pas suffisamment prouvée, le savant professeur a-t-il cité encore : 1° un passage de Raoul Glaber, qui se rapporte (lui-même en convient) à la famine de 1029 ou 1033; 2° un passage de Guillaume Godelle, moine de Saint-Martial de Limoges, qui écrivait vers la fin du XIIe siècle; 3° un passage de Trithème, auteur du XVIe siècle? — Ces textes n'ont évidemment aucune valeur.

Nous le répétons, aucun texte authentique antérieur à l'an mil ne justifie la tradition qui fait de la crainte de la fin du monde à cette époque une opinion populaire et générale au Xe siècle.

Les famines et les maladies contagieuses qui désolèrent la France et l'Europe auraient sans doute pu justifier une terreur pareille si ces fléaux eussent frappé les hommes dans le *dixième* siècle, mais ce fut surtout dans le *onzième* qu'ils exercèrent leurs ravages. M. Michelet établit, d'après Raoul Glaber, que sur soixante-treize ans il y en eut quarante-huit de famines et d'épidémies; il aurait pu ajouter que sur les quarante-huit années, *quarante et une* appartiennent au *onzième siècle* et *sept* seulement au *dixième*. Ce fut dans le onzième siècle et quand depuis plus de trente ans on ne devait plus songer à la fin du monde prédite par ceux qui avaient faussement annoncé la venue de l'Ante-Christ, en l'an mil, que Raoul Glaber effrayé d'une longue famine causée par l'intempérie des saisons, écrivit cette phrase dont M. Michelet a appuyé son opinion : *Æstimabatur enim ordo temporum et elementorum præterita ab initio moderans secula in chaos decidesse perpetuum, atque humani generis interitum.*

public, l'an 991, que l'*Ante-Christ approchait, puisque ses ministres avaient déjà envahi les Gaules.* On croit qu'il voulait parler des Hongrois. — Ce fut ainsi qu'on s'avisa de prédire l'avenir et qu'on crut pouvoir sonder les décrets de Dieu. — Gerbert, qui était un esprit supérieur, mit en œuvre un expédient qui remua très-fort les esprits ; il feignit une lettre circulaire de l'église de Jérusalem qui se plaint à l'église Universelle de ce qu'on la laisse dans l'oppression... L'opinion sur la fin du monde cessa peu à peu quand on vit l'an mil s'écouler sans aucuns fâcheux événements ; elle n'eut pas plus de suite que celle qu'un nommé Valfrède tâcha de répandre au xe siècle contre la résurrection des corps, et tous les écrits théologiques faits sur ce sujet tombèrent dans la poussière. Cependant le débordement des erreurs fanatiques qui s'élevèrent alors parut à plusieurs être l'accomplissement de la prophétie de saint Jean, qui marquait que Satan serait lâché après mille ans ; le nombre en fut si grand, qu'il y eut des savants soupçonnés de donner dans ces principes de manichéisme. »

Gerbert, qui était incontestablement le plus savant homme de l'Europe, est celui auquel l'abbé Lebeuf fait cette dernière allusion ; il avait inséré dans une profession de foi, publiée en 990, certains articles où il déclarait qu'il ne condamnait ni le mariage des prêtres, ni les secondes noces des laïques, ni l'usage de manger de la chair le vendredi et le samedi.

Saint Gérauld, baron d'Aurillac, avait commencé son testament par ces mots qui pouvaient se rapporter uniquement à lui seul et à sa fin prochaine : *Mundi termino appropinquante.* La fin du monde, en effet, s'approche pour celui qui va comparaître devant Dieu. Odon, avait mis dans la préface de la vie de saint Gérauld, ces mots qui ne sont pas beaucoup plus concluants : *Miramur... quasi in hâc nostrâ œtate, instante Anti-Christi tempore, sanctorum miracula cessare debeant.*

Le testament et la biographie de saint Gérauld restèrent renfermés dans des cloîtres, et rien ne prouve que les sentiments qui y étaient exprimés aient eu du retentissement au-dehors : ce qui n'empêche pas que l'abbé Lebeuf n'ait dit dans une autre partie de ses dissertations, que, « lorsqu'on fut remis de la crainte qu'on avait eue que la fin du monde n'arrivât à l'an mil, on commença à abattre les vieilles églises pour en bâtir de nouvelles. » Lebeuf avait d'ailleurs et quelques lignes auparavant, parlé avec éloge de l'habileté d'Anstée, moine de Gorze, architecte du xe siècle, et des beaux ouvrages de sculpture qu'Abbon-de-Fleury, envoya vers la fin du même siècle au pape Grégoire V. Nous n'ignorons pas qu'un passage de Raoul Glaber, dont la chronique a été publiée près de cinquante ans après l'an mil, vers 1047, renferme un passage où il est dit que la plupart des églises furent renouvelées près de trois ans après l'an mil, *quoique la plupart fussent encore assez belles pour ne pas exiger de réparations.* » Paroles qui contredisent formellement cette allégation souvent répétée, que par découragement et par crainte de la fin du monde, on aurait laissé se dégrader les édifices religieux. Raoul ajoute : — « On eût dit que le monde entier d'un même accord avait secoué les haillons de son antiquité, pour revêtir la robe blanche des églises[1]. » — La reconstruction des basiliques, si véritablement elle a eu lieu, a-t-elle réellement eu pour cause cette frayeur universelle, dont les historiens contemporains ne font aucune mention? nous ne le pensons pas, puisque nous ne croyons pas à cette frayeur traditionnelle, et puisque Raoul Glaber ne le dit pas formellement. Il nous semble qu'on trouvera bien plutôt cette cause dans la tranquillité soudaine que l'établissement de la troisième dynastie et surtout le long règne de Robert procurèrent à la France, après le dissensions et les guerres civiles, qui durant la dernière moitié du xe siècle avaient agité le pays et tourmenté les populations.

Robert roi féodal. — Il aide et protége ses vassaux (997-1027).

Un prince qui avait tant de vertus et de charité chrétienne, devait être toujours prêt à remplir ses devoirs de roi. Robert se montra loyal suzerain et zélé protecteur de ses vassaux. Il ne craignit pas, pour obéir aux lois féodales, de s'interposer dans leurs querelles, qu'il chercha plus souvent à concilier qu'à terminer par la force des armes, quoiqu'il eût trop de courage pour reculer dans une lutte entreprise pour le droit et pour la justice.

Ainsi, en 997 et en 998, il secourut le duc d'Aquitaine contre le comte de Périgord, et l'aida à faire le siége du château de Bellac. L'histoire ne dit pas quelle fut l'issue de la guerre ; mais il est probable que le roi et le duc son vassal obtinrent l'avantage ; puisqu'à dater de cette époque les comtes de Périgord et de la Marche devinrent arrière-vassaux des rois de France.

En 999, Eudes, comte de Brie et de Champagne, qui était aussi possesseur du comté de Chartres, désirant, afin de communiquer plus facilement entre ses possessions, être maître d'un pont sur la Seine, séduisit le châtelain de Melun et se fit livrer ce château appartenant alors à Bouchard (ou Burckard),

[1] *Chronique* de Raoul Glaber, liv. III, ch. IV, trad. de M. Guizot.

fils de Foulques, comte d'Anjou, et lui-même comte de Melun et de Corbeil; le comte dépossédé s'adressa au roi son suzerain. Robert appela à son aide le duc de Normandie, Richard II, et reprit Melun après un siége soutenu opiniâtrément. Le châtelain Gauthier, condamné à mort comme coupable de félonie, fut pendu avec sa femme sur la montagne qui domine le château. — Malgré cet échec, Eudes ne se considéra pas comme vaincu, il profita de l'éloignement du roi pour provoquer Bouchard. « Un combat eut lieu, dit la chronique d'Odon, moine de Saint-Maur-des-Fossés, dans les champs d'un petit village appelé Orsay. Les soldats d'Eudes, condamné par le jugement de Dieu, tournèrent leurs armes contre eux-mêmes et furent détruits; Bouchard en ayant tué beaucoup de milliers, obtint du ciel la victoire. Eudes, saisi de crainte et couvert de honte, prit la fuite et s'estima heureux quelque temps après de terminer la lutte par une paix conclue sous les auspices de Robert. »

En 1005, la mort du duc de la Basse-Lorraine, Othon, fils du dernier descendant de Charlemagne, plaça le fils de Hugues-Capet dans une singulière position. L'empereur Henri, sans avoir égard aux droits des sœurs d'Othon, mariées l'une au comte de Brabant et l'autre au comte de Namur, investit du duché de Basse-Lorraine Godefroi, comte de Verdun et de Bouillon. Baudouin, comte de Flandre, prit la défense des deux sœurs; Godefroi appela à son secours l'empereur qui lui avait donné le fief. Baudouin réclama l'aide du roi de France, son suzerain. Robert se trouva ainsi constitué le défenseur des droits qu'avaient sur la Lorraine les héritiers de la race illustre à laquelle son père avait enlevé la couronne de France. Il soutint cependant la guerre avec vigueur et loyauté et contribua à la défense de Valenciennes et de Gand qu'assiégea vainement l'empereur.

En 1015, Robert intervint dans une guerre entre les comtes de Sens et l'archevêque de Reims. Il protégea l'archevêque qui avait eu à subir de nombreux outrages. Une trève conclue par les soins du roi termina le différend. La ville de Montereau-Faut-Yonne doit son origine à un château bâti à cette époque afin de servir de repaire aux soldats envoyés par les ennemis de l'archevêque pour dévaster les environs de Sens.

En 1017, le roi s'interposa, mais sans obtenir un résultat satisfaisant, entre le comte d'Anjou et le comte de Tours qu'une vieille animosité excitait l'un contre l'autre et qui combattirent ensemble pendant plusieurs années. Le comte d'Anjou réclama l'appui de Richard duc de Normandie, qu lui-même appela les Danois à son aide; mais le roi Robert, comme nous le dirons bientôt, parvint à faire renvoyer de France ces dangereux auxiliaires, et à conclure entre ses deux vassaux une paix aussi nécessaire aux habitants de l'Anjou et de la Touraine qu'à ceux de la Normandie.

En 1027, et après la mort du duc de Normandie, Robert protégea contre son propre gendre le vieux comte de Flandre, Baudouin-le-Barbu. Ce vieillard qu'un fils dénaturé, fier de l'alliance du roi de France, avait chassé de ses états, fut recueilli par Robert, et remis par lui en possession de son comté.

Robert défend ses droits. — Siége d'Auxerre. — Conquête de la Bourgogne (1002-1007.)

Si Robert, pour remplir loyalement ses devoirs de suzerain, soutint quelquefois ses vassaux dans leurs guerres privées, il n'entreprit pour ses intérêts qu'une seule guerre, et cette guerre avait un juste motif. — En 1002, Henri, duc de Bourgogne, frère de Hugues-Capet, mourut sans laisser d'enfants légitimes; mais en mourant il légua son duché à un fils que sa femme, veuve d'Adalbert roi d'Italie, avait eu de son premier mariage, et qui se nommait Othe-Guillaume. — Celui-ci, déjà comte de la Bourgogne d'outre-Saône (qui a formé depuis la Franche-Comté), favorisé par les seigneurs du pays, qui craignaient de dépendre immédiatement de la couronne, assisté d'ailleurs du comte de Nevers son gendre, et de l'évêque de Langres, dont il avait épousé la sœur, fit valoir le testament de Henri, et s'empara facilement de toute la Bourgogne. Robert, d'après les lois du temps, légitime héritier de Henri, essaya d'abord des négociations qui furent sans résultat, et se décida ensuite à soutenir ses droits les armes à la main.

« Robert, dit un chroniqueur contemporain (Raoul Glaber) qui paraît plus favorable au comte bourguignon qu'au roi français, entra en Bourgogne à la tête d'une armée formidable; il était accompagné de Richard, comte de Rouen, qui commandait trente mille Normands. Il venait punir la rébellion des Bourguignons, qui n'avaient pas voulu soumettre à son pouvoir les villes et les châteaux du duc Henri, son oncle, et qui se les étaient partagés entre eux. A son arrivée, le roi commença par assiéger Auxerre avec toute son armée. Il se fatigua sans succès à livrer de nombreux assauts à cette cité qui se vante d'avoir toujours résisté à la ruse comme à la force. Il renonça donc à son entreprise et transporta tout l'appareil de la guerre devant le château du saint évêque Germain, défendu par de bonnes murailles, et attenant à la ville. L'armée du comte Landri et les religieux de l'endroit en avaient fortifié les remparts. Le vénérable Odilon, abbé de Cluny, se présenta devant le roi irrité de la résis-

tance, et proposa d'intervenir entre les deux partis; il voulait, disait-il, faire rendre au roi les honneurs qui lui étaient dus, consolider la concorde entre les princes, et assurer la paix de l'état; mais voyant qu'il ne pouvait réussir dans ses projets de conciliation, il se contenta d'encourager huit frères qui avaient été laissés pour garder le saint confesseur (tous les autres avaient quitté le monastère, par ordre du roi, avec leur abbé Hildéric), et leur recommanda d'essayer, par des prières assidues, si la bonté du Seigneur ne daignerait pas les sauver, eux et leur abbaye, des mains des assiégants.

» Après six jours de siége, le roi transporté de colère prend son casque et sa cuirasse, et se met à haranguer l'armée pour l'encourager au combat. On voyait à ses côtés Hugues, évêque d'Auxerre, le seul de toute la Bourgogne qui se fût déclaré pour le roi des Français. Déjà Robert était prêt à livrer l'assaut, lorsque l'abbé Odilon se présenta de nouveau devant lui, et lui adressa les plus vifs reproches, ainsi qu'à tous les grands de sa cour, d'oser ainsi venir attaquer, les armes à la main, le pontife bien-aimé de Dieu, le grand Saint-Germain, qui se faisait gloire, comme nous l'apprend l'histoire de sa vie, d'éteindre le feu de la guerre avec l'aide du Seigneur, et de résister au cruel orgueil des rois. Sans tenir compte de ses paroles, les princes Robert et Richard continuèrent leur marche, et ayant développé leur armée en forme de couronne tout autour du château, ordonnèrent l'attaque.

» Les assiégés firent une longue et vigoureuse défense. Le Seigneur résolut d'envoyer à ses serviteurs en danger un secours inattendu. En effet, au moment du combat un nuage épais enveloppa le château de ténèbres si profondes, que les assiégeants ne pouvaient voir où diriger leurs traits, pendant qu'ils étaient accablés par les traits des ennemis. Après une perte considérable, surtout du côté des Normands, les princes abandonnèrent le siége, se repentant, quoique un peu tard, d'avoir pris les armes contre un endroit de si vénérable renom. Au moment même où l'armée royale commençait l'attaque du saint lieu, un religieux du couvent, le moine Gislebert, commençait aussi à célébrer le mystère de la messe, sur l'autel de la bienheureuse Marie, toujours Vierge, que l'on a placé par honneur au-dessus de tous les autres, dans le haut de l'église. Cette circonstance explique assez la victoire que Dieu donna aux assiégés. Le lendemain, le roi leva le siége, et s'avança jusqu'au fond de la Bourgogne, brûlant tout sur son passage, et ne respectant que les villes et les châteaux forts. »

Le miracle dont parle Raoul Glaber ne sauva pas Auxerre d'une seconde attaque. Cette ville fut prise l'année suivante. Avant de s'en emparer, Robert avait pris Sens par capitulation, et Avalon d'assaut. Néanmoins la guerre continua. Enfin après six années de combats et de dévastations il réussit à soumettre la Bourgogne qu'il donna plus tard en apanage à son fils Henri, et que celui-ci devenu roi céda au même titre à son frère Robert [1].

Dernières incursions des pirates normands en France.

L'établissement des Normands en France n'avait pas mis un terme aux incursions des pirates danois; seulement, comme la Somme, la Seine et la Loire leur étaient fermées, ils dirigeaient leurs expéditions vers les provinces situées au midi de ce dernier fleuve, et tentaient, par la Garonne et par la Dordogne, de pénétrer dans le centre du pays. Sous le règne de Hugues-Capet une flotte partie du Danemarck vint attérir sur la plage de Gascogne, dans le but de piller, de dévaster le pays. Le duc des Gascons, qui se nommait Guillaume, comme le duc d'Aquitaine, et qui se conserva toujours indépendant du roi des Français, rassembla des troupes, priant les évêques d'exhorter le peuple à implorer le secours du ciel par des jeûnes et par des litanies; il marcha ensuite contre les Normands. Ceux-ci avaient entouré leur camp de fosses couvertes de branches et de sable; les Gascons tombèrent dans ces fosses et furent en grand nombre pris par les pirates. Guillaume lui-même faillit rester leur prisonnier. Cependant les Normands n'espérant résister que difficilement à une nouvelle attaque, avaient remis leurs barques à flots, ils s'éloignèrent après avoir tiré une forte rançon en or et en argent des captifs qu'ils avaient faits. Les chroniques gasconnes ont transformé cette expédition en une mémorable bataille gagnée sur les Normands par les Gascons, grâce à l'intercession de Saint-Sever qui aurait été vu au milieu de la mêlée, couvert d'armes brillantes, monté sur un cheval blanc et combattant contre les païens. En reconnaissance de cette victoire, disent encore ces chroniques, le duc Guillaume plaça son duché sous la protection du saint martyr, et éleva sur son tombeau une église et une

[1] Quelques historiens ont prétendu que la Bourgogne fut donnée à Robert non en apanage mais en propriété pure et simple. — Ce Robert, dit *le Vieux* parce qu'il mourut fort âgé, et le troisième fils du roi Robert, contre lequel il se révolta une fois, était d'un caractère violent et capable dans sa colère de se porter aux derniers excès. — Il avait épousé Hélie, fille de Dalmacius, seigneur de Semur-en-Auxois, et tua ou empoisonna son beau-père à la suite d'une querelle dans un festin. — Tourmenté par ses remords, il fit un pèlerinage à Rome. On dit que la construction de l'église et du prieuré de Sémur lui furent imposées par le pape entre autres pénitences. — Robert-le-Vieux fut le chef de la première branche royale des ducs de Bourgogne qui dura jusqu'en 1361.

abbaye autour desquelles a été bâtie depuis la ville qu'on a nommée Saint-Sever-cap-de-Gascogne [1].

La dernière expédition des pirates du Nord sur les côtes de France eurent lieu vers l'an 1022. On en trouve les détails dans les historiens de Normandie, Guillaume de Jumiéges et Robert Vace : « Deux rois scandinaves, après avoir aidé le roi Canut à soumettre l'Angleterre, voulurent, avec leur flotte, aller en Normandie; une tempête les jeta sur les côtes de Bretagne, où ils brûlèrent la ville de Dol, puis ils se rembarquèrent et remontèrent la Seine jusqu'à Rouen, où ils étaient appelés pour aider Richard II dans ses guerres contre ses voisins les comtes de Blois, de Meulan et du Maine. L'arrivée de ces nouveaux Normands, après une longue tranquillité, inquiéta le roi des Français, Robert, qui se hâta de prévenir la guerre en rétablissant la paix entre ses vassaux. — Les deux chefs de l'expédition furent comblés de présents; on leur persuada de se faire baptiser; ils repartirent ensuite pour le Nord, où l'un d'eux fut tué par les siens, sans doute à cause de son baptême. » — Robert Vace, dans son roman *du Rou*, appelle ces deux chefs les rois *Colau* et *Coman*. M. Depping, ne reconnaissant pas dans ces noms des noms scandinaves, croit que le poëte chroniqueur a voulu désigner Olaf-Tryggveson et Svend, son beau-frère. Olaf était non pas roi, mais prince Norwégien. C'est un des plus célèbres *rois de la mer (Sockongar)*, que le Nord ait produit, e le héros d'un grand nombre de *sagas* Islandaises, qui rapportent de lui des exploits merveilleux [1].

[1] Mezeray place à l'année 1017 une expédition normande qui ressemble beaucoup à celles que nous venons de raconter; mais il fait débarquer les Normands en Poitou. — Voici d'ailleurs son récit :

« Guillaume IV, duc d'Aquitaine, à son retour de son troisième ou quatrième pèlerinage de Rome (ceux qui en faisaient le plus étaient les plus estimés), trouva son pays enrichi d'un nouveau trésor. L'abbé de Saint-Jean-d'Angéli ayant rencontré le crâne d'un homme dans une muraille, le bruit s'épandit que c'était la tête de saint Jean-Baptiste, et qu'elle y avait été enclose par le roi Pépin. Les peuples de France, de Lorraine et de Germanie, qui, en ce temps-là, couraient avec grand zèle à toutes sortes de reliques, y affluèrent de tous côtés. Le roi Robert, la reine, le duc de Normandie, et une infinité de seigneurs, y apportèrent leurs offrandes; celle du roi fut d'une conque d'or qui pesait trente livres...

« Les Danois ou Normands de delà la mer n'avaient pas tout à fait oublié leurs coutumes de pirates. Ils abordèrent dans le Poitou, étant peut-être avertis qu'un grand nombre de pèlerins visitaient cette tête de saint Jean. Quoi qu'il en soit, ayant mis pied à terre là auprès, ils y firent quantité de bons prisonniers. Tout le pays s'arma pour les en chasser; le duc d'Aquitaine assembla toute sa noblesse et les alla attaquer. Mais vingt ou trente des plus signalés étant tombés dans des fosses recouvertes de branchages et de gazon, que les Normands avaient creusées sur les avenues de leur camp, et ayant été pris par ces barbares, cet accident découragea les autres de donner. Néanmoins les Normands craignant une plus rude attaque, délogèrent la nuit même, et remontèrent sur leurs vaisseaux. Mais il fallut leur payer telle rançon qu'ils voulurent pour les prisonniers qu'ils avaient faits. »

[1] DEPPING. *Histoire des expéditions maritimes des Normands*, etc.

Affaires de Bourges et de Langres (1013-1031.)

Un prince aussi pieux que le roi Robert aurait dû toujours être entouré du respect et de l'affection du clergé. On a vu pourtant quel fut son abandon lors de l'excommunication lancée par Grégoire V.

Robert n'eut d'ailleurs qu'une discussion avec les évêques de son temps, et ceux-ci n'avaient pas tort. Ce fut en 1013, le roi ayant donné l'archevêché de Bourges à son frère Gauzlin, abbé de Fleury, les évêques et les prêtres du ressort de cette métropole s'opposèrent à l'installation du nouvel archevêque, soutenant que la bâtardise excluait de l'épiscopat; leur résistance, qui causa de grands troubles, dura cinq ans. « Elle ne cessa, dit Mezeray, que lorsqu'on eut reconnu que le mérite du bâtard était plus grand que le défaut de sa naissance. »

Quoique Robert respectât généralement la liberté des élections ecclésiastiques, il avait, à la mort de l'évêque de Langres, et sans consulter le chapitre métropolitain, placé sur le siége de cette ville, dont l'évêque avait une grande influence en Bourgogne, un prêtre de son choix. Son but était de mieux contenir un pays dont la soumission était toujours précaire. Les chanoines empoisonnèrent l'évêque que le roi leur avait donné. Robert éleva de nouveau à l'épiscopat un prêtre dévoué à ses intérêts; mais cette nomination excita de tels troubles, qu'il fut forcé de se rendre lui-même à Langres pour installer le nouvel évêque, et poursuivre la punition des misérables empoisonneurs.

Folie et mort de Leutard.

Le roi Robert se montra toujours très-zélé à maintenir en France la pureté de la foi. Deux hérésies néanmoins éclatèrent sous son règne.

La première, qui eut lieu en l'an 1000, au bourg des Vertus, dans le canton de Châlons, s'éteignit par la mort volontaire de celui qui l'avait causée. Il se nommait Leutard. « Voici, dit Raoul Glaber, qui considère ce malheureux comme un fou, voici quelle fut l'origine de sa démence et de son endurcissement : il était resté seul dans les champs, pour achever quelques travaux rustiques; la fatigue le surprit, il s'endormit. Pendant son sommeil, il crut voir un essaim d'abeilles pénétrer dans son corps

par les endroits secrets et sortir par la bouche avec un grand bourdonnement; ces abeilles, après l'avoir percé de leurs aiguillons, se mirent à lui parler et à lui commander des choses impossibles à l'homme. Épuisé par ces songes pénibles, Leutard se leva, revint chez lui, et renvoya sa femme, se fondant sur un précepte de l'Évangile, pour justifier ce divorce. Il sortit ensuite, entra dans l'église, saisit la croix et l'image du Sauveur et les foula aux pieds. A cette vue, tous les assistants épouvantés crurent qu'il allait devenir fou. Il l'était déjà. Cependant il leur persuada (tant l'esprit des paysans est facile à séduire) qu'il agissait d'après une révélation divine. Il avait toujours à la bouche des discours dénués de prudence comme de vérité, et on l'écoutait néanmoins. Il proclamait la dîme une chose vaine et superflue. Il reconnaissait aussi que les prophètes avaient dit de bonnes choses, mais il prétendait qu'il ne fallait pas les croire en tout. La réputation qu'il avait usurpée d'homme sage et religieux lui fit de nombreux prosélytes. L'évêque de Châlons, Gébuin, vieillard d'une science très-étendue, le fit venir devant lui et l'interrogea sur ce qu'on lui avait rapporté de ses paroles et de sa conduite. Leutard voulut dissimuler le venin de sa criminelle doctrine, et s'appuya de quelques citations des saintes Écritures, *que certainement il n'y avait pas trouvées.* L'évêque, homme d'une grande habileté, s'apercevant que non-seulement ces citations étaient peu exactes, mais qu'elles contenaient des erreurs honteuses et condamnables, confondit ce fou, cet hérétique, ramena ceux d'entre le peuple qui déjà partageaient son délire, et les affermit dans la foi catholique. Leutard, se voyant vaincu et abandonné du peuple, se jeta dans un puits où il trouva la mort. »

Hérésie d'Orléans (1022.) — Supplice des Hérésiarques.

La seconde hérésie fut plus sérieuse. En 1022, un prêtre de Rouen, que les chefs de la nouvelle secte avaient voulu attirer à eux, révéla au duc de Normandie, qui en donna avis au roi de France, qu'une troupe d'hérétiques existait à Orléans; qu'ils avaient séduit le peuple de la ville, et qu'ils commençaient à répandre leurs doctrines dans les villes voisines. Ces hommes cachaient sous leurs erreurs religieuses quelque plan politique, dont les récits incomplets des historiens du temps ne permettent pas de deviner le but. Une femme venue d'Italie avait, disait-on, apporté la doctrine nouvelle. Elle savait séduire tous les esprits; non-seulement les idiots et les simples, mais encore les clercs renommés par leur savoir succombaient à ses séductions. Lisoie, le plus savant des moines du monastère de Sainte-Croix, homme révéré à cause de sa science et de ses vertus; Étienne, confesseur de la reine Constance, chef et directeur de l'école attachée à l'Église de Saint-Pierre, étaient les chefs de cette nouvelle hérésie qui pouvait causer tout ensemble *la ruine de la patrie et la perte des âmes* [1]. Le roi Robert, en recevant la nouvelle de ce qui se tramait à Orléans, en conçut une vive affliction; mais en prince sage et en chrétien fidèle, il se rendit aussitôt dans cette ville, y convoqua une assemblée d'évêques, d'abbés, de laïques religieux, et fit commencer les poursuites contre les sectateurs de cette doctrine perverse. « On fit des recherches exactes sur l'opinion personnelle de chaque clerc, on s'assura de sa croyance entière aux vérités reconnues par l'Église catholique. Ce fut alors que Lisoie et Étienne trahirent leurs sentiments secrets, en reconnaissant qu'ils ne professaient pas les mêmes principes. Plusieurs autres après eux déclarèrent qu'ils partageaient leurs doctrines, et qu'ils voulaient aussi partager leur sort. Cette découverte affligea vivement le roi et les pontifes, qui interrogèrent en secret les accusés par égard pour la probité et l'innocence de mœurs dont ceux-ci avaient donné l'exemple jusqu'alors. » Lisoie, Étienne, et les autres clercs qui s'étaient déclarés leurs adeptes, persistèrent dans leurs erreurs et s'en firent gloire. Il est difficile, dans les textes obscurs des historiens contemporains, de se rendre un compte satisfaisant des doctrines que professaient ces hérésiarques. Le savant auteur de l'*Histoire ecclésiastique* dit que le fond de leurs opinions était celle des Manichéens.

On leur reprochait, dit Raoul Glaber, de nier la Trinité de Dieu et l'immortalité de l'âme, de croire à l'éternité du ciel et de la terre, de rejeter les sacrements, de mépriser le mariage. Mais nous n'avons vu dans aucune chronique ancienne qu'on les accusât, comme Daniel et Vely le rapportent, de s'assembler la nuit en invoquant Satan, et d'éteindre ensuite toutes les lumières, pour se livrer au hasard, hommes et femmes, à une horrible débauche.

L'évêque de Beauvais discutait avec eux, et par ordre du roi leur exposait les mystères de la religion; ils lui repondirent : « Contez ces ridicules inventions à ceux qui ont des pensées terrestres, » nous avons d'autres sentiments que Dieu lui-même » nous a inspirés. Faites de nous ce qu'il vous plaira. » Nous voyons déjà notre roi qui règne dans le ciel » et qui nous invite à des triomphes éternels [2]. »

[1] Les traits principaux de ce récit sont empruntés à la *Chronique* de Raoul Glaber et à l'*Histoire des Français*, insérée par fragment dans le recueil des historiens de France et dont l'auteur vivait au commencement du XII[e] siècle.

[2] Cette réponse, citée par l'abbé Fleury, ne s'accorde pas avec l'accusation, portée contre ces malheureux, de nier l'immortalité de l'âme.

On disputa contre eux depuis six heures du matin jusqu'à trois heures après midi. Le roi et les évêques firent de vains efforts pour les décider à abjurer leurs erreurs.

« Après avoir épuisé tous les moyens de persuasion pour les engager à embrasser la religion véritable, et à reconnaître la foi universelle; quand on vit qu'ils s'opiniâtraient à refuser constamment de le faire, on leur déclara que, s'ils ne retournaient promptement à la religion qu'ils avaient trahie, ils allaient être livrés aux flammes *par l'ordre du roi, et par le consentement unanime du peuple;* ces insensés poussèrent la jactance jusqu'à dire qu'ils ne craignaient rien et qu'ils sortiraient du feu sans éprouver aucun mal; ils répondirent par d'insultantes railleries aux exhortations des fidèles. On dressa près de la ville un grand bûcher, espérant qu'à la vue du feu la crainte triompherait de leur endurcissement; mais, poussés par une incroyable démence, ils applaudirent aux apprêts de leur supplice, et se présentèrent d'eux-mêmes à ceux qui devaient les conduire au bûcher. On y en jeta d'abord treize, qui, dès qu'ils commencèrent à ressentir vivement les atteintes des flammes, s'écrièrent : « Les artifices du démon nous ont suggéré de coupables sentiments, et Dieu, que nous avons blasphémé, nous dévoue à une peine éternelle et qui commence déjà. » En entendant ces cris, quelques spectateurs émus de pitié s'approchèrent pour essayer de retirer du bûcher ces malheureux; mais il était trop tard, déjà la flamme vengeresse les avait dévorés [1]. »

Le supplice de ces treize fanatiques ne changea rien sans doute aux sentiments des autres, car ils furent tous successivement précipités dans la fournaise. On cite un trait qui prouve quel était le caractère de la reine. Lorsque l'on conduisit ces malheureux au supplice, Constance voulant prouver que les sentiments de son confesseur n'avaient en rien altéré sa foi, s'approcha d'Etienne et lui creva un œil avec une baguette. A cause du motif, la foule applaudit à cet acte d'atroce et froide cruauté!

Entrevue de Robert et de l'Empereur Henri. — Robert refuse la couronne d'Italie pour son fils Hugues. — (1023-1025.)

Le désintéressement et la loyauté dont Robert fit preuve en toute circonstance lui acquirent l'affection de ses sujets, l'estime des grands vassaux et le respect des autres souverains.

« Le roi fut toujours en paix, dit Raoul Glaber, avec les rois ses voisins, surtout avec l'empereur Henri. En voici un exemple : ils vinrent un jour (en 1023) sur les bords de la Meuse, qui séparait leurs deux états, pour avoir ensemble une entrevue. Plusieurs seigneurs des deux royaumes commençaient déjà à murmurer tout bas qu'il ne convenait à aucun de ces deux souverains, égaux par la puissance, de s'humilier jusqu'à passer le fleuve, comme pour aller implorer la protection de l'autre. Il valait mieux, disait-on, qu'ils se fissent transporter sur des barques au milieu du fleuve pour conférer ensemble. Mais ils pratiquaient tous deux, au fond du cœur, cette maxime de l'Ecclésiaste : « Plus tu es grand, plus il faut t'humilier en toutes choses! » —L'empereur, s'étant levé de bon matin, passa avec un cortége peu nombreux dans le camp du roi des Français; ils se jetèrent tendrement dans les bras l'un de l'autre : la sainte messe fut célébrée devant eux, avec solennité, par des évêques; puis ils dînèrent ensemble. Après le repas, le roi Robert offrit à Henri des présents magnifiques en or, en argent et ne pierres précieuses. Il lui présenta de plus cent chevaux richement enharnachés, cent casques et cent cuirasses. Il lui dit, que s'il le voyait refuser les présents qui lui étaient offerts, il croirait avoir perdu son amitié; mais Henri, voyant la libéralité de son royal ami, ne voulut accepter qu'un livre contenant les saints évangiles, incrusté d'or et de pierres précieuses, et un phylactère (reliquaire) pareillement orné, contenant une dent de saint Vincent, prêtre et martyr. L'impératrice accepta aussi deux boîtes d'or. L'empereur Henri quitta ensuite Robert en le remerciant de ses dons.

» Le lendemain, le roi Robert, accompagné de ses évêques, vint dans la tente de l'empereur, qui le reçut avec grandeur, et lui offrit, après le repas, cent livres d'or pur. Le roi ne voulut accepter aussi qu'une couple de boîtes d'or. Enfin, après avoir resserré les nœuds de leur amitié, ils se séparèrent et revinrent tous deux dans leur palais.

» Robert fut toujours traité avec la même estime et la même libéralité par d'autres rois; Ethelred, roi des Anglais; Rodolphe, roi des Austrasiens [1]; et Sanche, roi de Navarre, dans les Espagnes, lui envoyèrent des présents et lui demandèrent des secours. »

L'empereur Henri mourut l'année suivante. Les grands de la Germanie décernèrent la couronne impériale à Conrad, duc de Worms, mais les évêques et les grands de l'Italie, mécontents de ce choix, refusèrent de reconnaître le nouvel empereur, et envoyèrent en France, au roi Robert, une députation chargée de lui offrir le royaume d'Italie pour son fils Hugues.

[1] Raoul Glaber, *Chronique,* liv. III, ch. VIII.

[1] Raoul Glaber veut sans doute désigner Rodolphe III, dit le Pieux, dernier roi de la Bourgogne transjurane, de l'an 993 à l'an 1032.

Robert ne se fit pas illusion sur la valeur de cette couronne offerte par un peuple inconstant; il comprit que les Italiens ne cherchaient pas un roi pour être gouvernés; qu'ils voulaient seulement allumer la guerre en Europe, dans l'espoir de se rendre indépendants; il refusa leur proposition.

A son refus, les députés s'adressèrent au duc d'Aquitaine, Guillaume IV, que ses pèlerinages nombreux avaient fait connaître à Rome. « Celui-ci écouta leurs offres, dit Mézeray, entendit leurs moyens, dépêcha en ce pays pour *sonder le gué*, et y passa lui-même. Quand il fut en ces lieux, il ne trouva rien de ce qu'on lui avait promis; tout le monde lui demandait, au lieu de lui donner, on ne lui proposait que des conditions ridicules; ainsi, comme il vit qu'ils en voulaient à sa bourse et qu'ils redoutaient sa grandeur, il se moqua d'eux et se retira. »

Hugues et Henri sont successivement associés à la royauté. (1017-1027.)

Hugues, que les Italiens demandaient pour roi, était le fils aîné de Robert; il avait été, fort jeune encore, associé par son père à la royauté. Voici ce que raconte à son sujet le chroniqueur Raoul, que nous avons déjà et si souvent cité.

« Le roi Robert eut quatre fils de Constance, sa femme; et voulant assurer un successeur au trône, il choisit pour régner après lui Hugues, son fils aîné, encore dans l'enfance, mais déjà connu par son heureux naturel. Avant de le faire sacrer, il consulta les grands les mieux avisés du royaume, et voici quelle fut leur réponse : « Laissez, prince, laissez » croître cet enfant jusqu'à ce qu'il soit devenu hom» me, et ne vous pressez pas, comme on le fit autre» fois pour vous, de l'accabler, dans un âge si faible, » sous le poids d'une couronne. » Hugues avait alors près de dix ans.

« Le roi ne se rendit pas à leurs conseils, il préféra suivre ceux de la reine, qui s'accordaient avec ses propres désirs; et ayant réuni les grands à Compiègne, il fit placer (le 29 juin 1017), selon l'usage, la couronne sur la tête de son fils par la main des évêques.

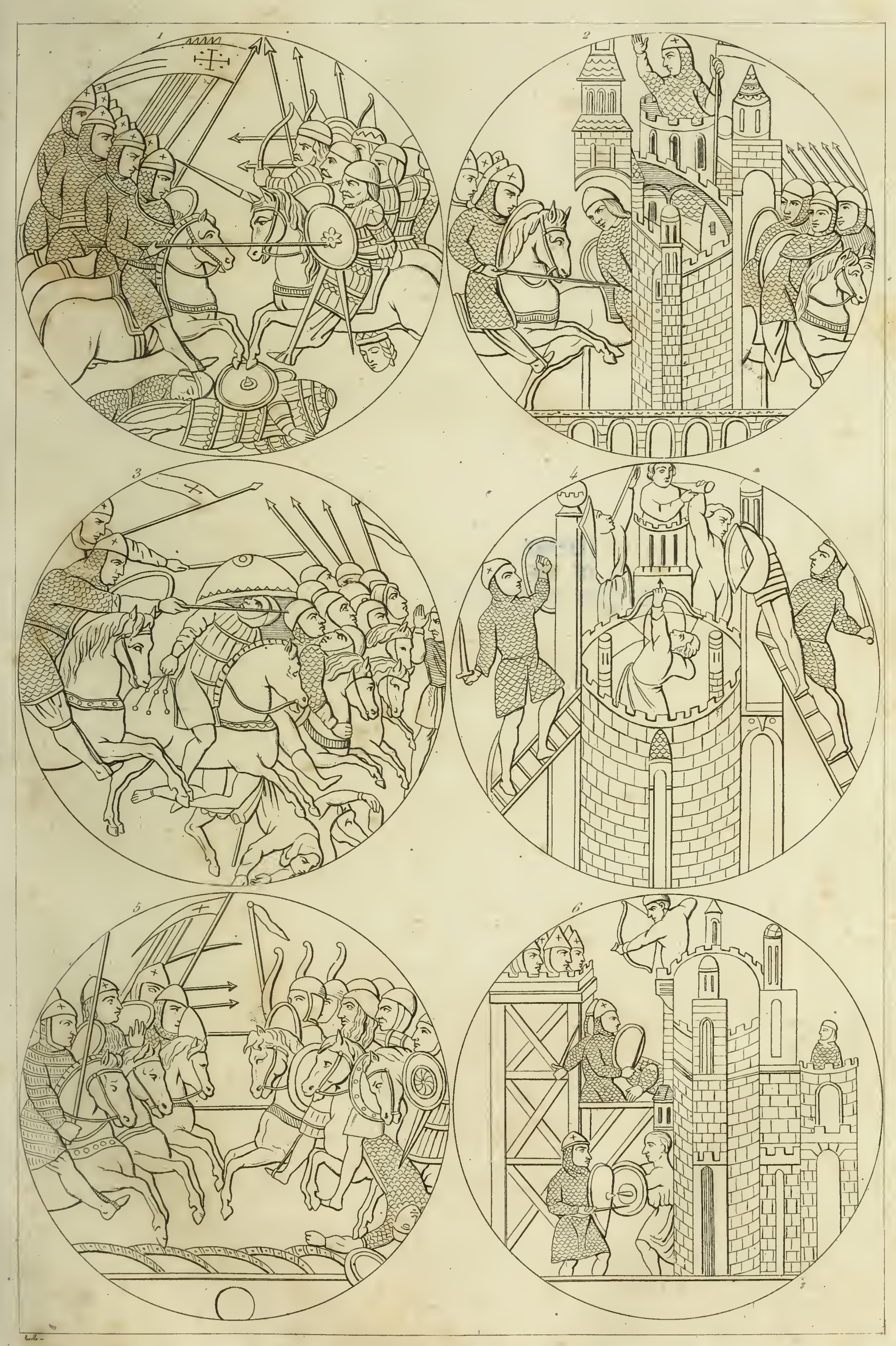
» Le jeune prince croissait en âge, et voyant qu'il ne pouvait retirer d'autres droits, d'autres revenus du royaume dont il était couronné roi que les frais de sa table et de son entretien, il commença à s'en affliger dans son cœur, et à faire des représentations à son père, pour en obtenir quelque apanage. Quand sa mère le sut, comme elle était *très-avare, et comme elle avait un empire absolu sur son mari*, non-seulement elle fit tout pour empêcher l'effet de la demande du jeune prince, mais elle accabla même son fils d'outrages et de mauvaises paroles. — Le poëte Térence l'a dit : « Je connais bien l'esprit des femmes: » voulez-vous? elles ne veulent pas; ne veuillez pas, » elles voudront à l'instant. » — La reine, en effet, dans la crainte que cet enfant ne fût pas revêtu de la majesté du trône, si quelque accident venait à surprendre son mari, s'était déclarée seule, contre l'avis de tous, pour faire sacrer son fils; et plus tard, elle n'oublia rien pour le traiter comme un étranger, comme un ennemi, l'insultant également par ses paroles et par ses actions.

» Hugues, voyant qu'il ne pouvait supporter plus longtemps avec patience de semblables affronts, se joignit à quelques jeunes gens de son âge, et commença à ravager et à piller avec eux les possessions de ses parents; mais il ne tarda pas, grâce à Dieu, à rentrer en lui-même; il revint près de son père et de sa mère, et regagna leur bienveillance par la satisfaction qu'il leur donna de ses torts... »

Quelques historiens prétendent que Hugues, forcé par sa mère de s'éloigner de la résidence royale, se vit contraint « d'aller errant de côté et d'autre, sans que personne osât lui donner retraite ni assistance, tant on craignait la vengeance de cette mère dénaturée; tellement qu'étant forcé de mener une vie plutôt de bandit que de prince, il advint que Guillaume, comte du Perche, eut la hardiesse de l'arrêter prisonnier pour quelque action indigne, à quoi l'extrême nécessité l'avait poussé. »

Le roi intervint et délivra son fils. L'indulgence qu'il lui témoigna changea et purifia l'âme du jeune prince, que la nature avait doué de qualités qui excitèrent en sa faveur parmi ses contemporains une vive sympathie. Hugues, par sa conduite, avait recouvré depuis peu de temps l'affection de ses parents, lorsqu'il mourut presque subitement le 17 septembre 1026. Sa mort excita d'unanimes regrets.

« Quel est le pinceau, dit Raoul Glaber, digne de retracer ce prince plein d'humilité et de douceur dans ses paroles, plus docile à son père et à sa mère que leurs propres esclaves; ce bienfaiteur généreux des pauvres, ce consolateur des clercs et des moines, cet interprète fidèle et zélé de toutes les réclamations adressées à son père, cet ami de tous les gens de bien, meilleur qu'eux tous? Sa réputation, répandue par toutes les provinces, faisait désirer à beaucoup de peuples, et surtout aux Italiens, qu'il voulût leur commander et monter sur le trône. On lui donnait partout le nom de Hugues-le-Grand, qu'avait porté son aïeul. Au moment où l'on admirait dans ce prince incomparable l'heureuse union de la beauté de l'âme et de celle du corps, tout à coup, en punition des fautes de nos pères, la mort jalouse vint l'enlever à l'amour du monde. Il n'est pas de paroles capables d'exprimer quel fut alors le deuil général! »



Première Croisade
tirée des anciens vitraux du chevet de l'Eglise de S.t Denis.



Première Croisade. - Suite et fin.

Tombe de Philippe Ier à St Benoit sur-Loire

L'hérédité au trône n'était point encore un droit reconnu parmi les grands vassaux, ni l'hérédité par ordre de primogéniture une coutume consacrée dans la famille royale. Robert hésita pendant quelque temps entre ses fils, pour donner un successeur à Hugues; enfin, cédant aux conseils des seigneurs et des évêques, repoussant les suggestions de Constance, il se décida (le 25 mai 1027) à faire couronner, comme roi des Français, Henri, qui par la mort de Hugues était devenu l'aîné de ses fils. Constance, par une faiblesse maternelle, aurait voulu qu'on proclamât roi le plus jeune de tous, Robert.

L'adjonction de Henri à la royauté eut lieu dans la métropole de Reims; mais ce prince ne tarda pas à se montrer peu digne de la faveur que son père lui avait faite. « Il contracta, dit Raoul Glaber, une amitié plus étroite avec son jeune frère, et prenant pour prétexte la violence et l'avarice de leur mère, tous les deux s'emparèrent de concert des bourgs et des châteaux de leur père, et se mirent à piller tout ce qu'ils pouvaient de ses biens. Henri s'empara du château de Dreux; le jeune Robert prit en Bourgogne Beaune et Avallon; le roi en conçut une affliction profonde; il leva une armée, pénétra en Bourgogne, et là commença une guerre plus que civile. » — Le vénérable Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, qu'il consulta sur la conduite qu'il devait tenir, lui fit, si l'on en croit le chroniqueur, une réponse qui donnerait à supposer que nous connaissons imparfaitement la vie de Robert, et que la jeunesse de ce roi pieux, si bon et si vénéré, n'avait pas toujours été irréprochable. — « Prince, lui dit Guillaume, vous devez vous » rappeler toutes les injures, tous les affronts que » vous avez faits à votre père et à votre mère; Dieu, » ce juge équitable, permet que vos enfants vous » rendent aujourd'hui le mal que vous avez fait » vous-même à vos parents. » — Le roi entendit ces paroles avec résignation, il reconnut ses fautes, et s'écria qu'en effet il était bien coupable. Enfin, après des siéges et des ravages, la paix et la tranquillité furent un moment rétablies [1]. » — On suppose qu'une traité intervint entre le roi et ses fils. Henri reçut pour apanage le duché de Bourgogne, apanage qu'il promit sans doute de céder à son jeune frère, lorsque par la mort de leur père commun, il serait devenu seul et paisible possesseur du trône de France.

Conduite de Constance. — Assassinat de Hugues de Beauvais. (1025.)

La conduite de Constance à la mort de son fils aîné, et celle que nous la verrons tenir à la mort de son mari, ont excité une juste indignation parmi les Chroniqueurs contemporains et parmi les historiens de notre temps. Le vieux Mézeray, résumant avec conscience et talent les chroniques du onzième siècle, a tracé un portrait naïf, mais vrai et peu favorable, de cette princesse, une des plus belles de son temps, et qui, par l'éclat de son teint, avait mérité le surnom de Blanche que sa mère avait aussi porté.

« Les grandes beautés, dit-il, sont naturellement fières; et quand elles se voient élevées au-dessus des autres par la puissance, leur orgueil exerce avec insolence le double empire qu'elles empruntent de la nature et de la dignité. Constance, toute remplie de faste et d'orgueil, voulait exercer son pouvoir sur le roi même, et prenant son humeur douce et débonnaire pour une faiblesse d'esprit, elle tâchait d'avoir avantage sur lui et de s'en rendre la maîtresse, non par les charmes de son visage et de sa conversation, mais par sa conduite impérieuse.

» Sachant que son mari recherchait l'entretien des dames, elle faisait semblant d'en être jalouse, afin d'avoir occasion de le serrer de près, de prendre garde à ses actions, et de lui faire sans cesse quelques plaintes; et plus il souffrait de réprimandes et même de menaces de cette princesse sans s'en plaindre, plus elle augmentait son empire sur sa personne. De sorte que, croyant être devenue maîtresse, elle chassait d'auprès de lui ceux qui lui déplaisaient; elle inquiétait, remuait et renversait tout le palais; enfin elle était insupportable à tout le monde et ne souffrait personne.

» Robert, étant ennuyé de cette conduite, se mit dans l'esprit de la répudier sous prétexte de parenté; il déclara son dessein à quelques évêques, et alla à Rome pour ce sujet : de quoi cette reine alors étonnée eut recours, comme l'écrit un auteur, à l'intercession de saint Savinian, martyr, premier évêque de Sens, auquel elle devait avoir quelque dévotion particulière. Il s'apparut à elle et l'assura que Dieu avait en sa faveur changé la volonté du roi, lequel étant revenu de Rome ne songea plus à la quitter; c'est pourquoi, en mémoire de cette grâce, elle fit richement enchâsser le corps du saint martyr, qui était au monastère de Saint-Pierre-le-Vif de Sens. — Si cela est ou non, je n'en suis pas garant; — mais elle n'en devint pas pour cela plus modérée, tant s'en faut; elle gourmandait le roi, de sorte qu'il n'eût sû accorder aucune faveur sans sa participation et son consentement, ni avoir secret ou confidence avec quelqu'un, qu'elle ne se vînt incontinent jeter à la traverse.

» Il était donc contraint, pour avoir la paix, de souffrir toujours cette gêne continuelle, et de s'assujettir aux caprices de la reine. Et vraiment, si le

[1] Raoul Glaber, *Chronique*, liv. III, ch. ix.

roi est saint, *comme je le crois*, Constance ne servit pas peu à éprouver sa patience et à épurer ses autres vertus, car jamais couple ne fut plus mal apparié pour les humeurs : elle était violente, fière, avare, légère et cruelle ; lui au contraire posé, modeste, libéral, constant et débonnaire. Il fallait qu'il se cachât d'elle pour faire du bien à quelqu'un, et quand il récompensait ses serviteurs, il ajoutait toujours : *Prenez garde que Constance ne le sache.* »

Mézeray accuse Constance de l'assassinat de Hugues de Beauvais, comte du palais de Robert, dont il prétend que la reine était devenue jalouse, à cause de l'influence que ce favori exerçait sur son époux. Le seul chroniqueur du onzième siècle qui ait parlé avec détails de cet événement, Raoul Glaber, ne fait à ce sujet aucun reproche à Constance ; il accuse au contraire Hugues de Beauvais d'avoir cherché à troubler l'union du roi, et sans dire que Constance ait sollicité le comte d'Anjou, Foulques, son oncle, de la débarrasser de ce dangereux ennemi, il raconte en ces termes la mort du favori de Robert :

« Un certain Hugues, surnommé de Beauvais, chercha pendant quelque temps à répandre des semences de haine et de discorde entre le roi et sa femme ; il parvint même à rendre la reine odieuse à Robert. Il espérait tourner cette désunion au profit de sa grandeur, et il réussit en effet à se faire donner par le roi le titre de comte du palais. Mais un jour que le roi était allé chasser dans la forêt, avec le comte Hugues, qui ne le quittait pas, douze braves chevaliers, apostés par Foulques d'Angers, oncle de la reine, égorgèrent Hugues sous les yeux du roi. Robert, que cet événement attrista quelque temps, finit pourtant par vivre, *comme il le devait*, en bonne intelligence avec la reine. »

Foulques lui-même conçut sans doute des remords de sa conduite envers le comte Hugues, car ayant abdiqué son autorité et remis ses états à son fils Geoffroi Martel, il fit un pèlerinage en Palestine ; on rapporte qu'étant à Jerusalem, touché d'un profond remords de ses actions et d'un vif repentir de ses péchés, il voulut qu'on le traînât nu sur une claie, la corde au cou, et qu'on le fouettât jusqu'au sang ; en criant à haute voix : « Ayez pitié, seigneur, « ayez pitié de Foulques, le traître et le parjure! » — Foulques mourut à Metz, en 1040, au retour de ce voyage à la terre sainte.

Effroyable famine. — Misère générale. — Les mangeurs de chair humaine. — La farine fossible (1026-1029.)

Une grande famine enleva à la France près d'un tiers de sa population ; elle commença en l'an 1026, et causa une désolation générale ; un auteur qui fut témoin de ses ravages, Raoul Glaber, dans sa *chronique*, en a tracé un tableau dont quelques détails sont de nature à exciter la pitié et l'horreur. « La température, dit-il, devint si contraire que l'on ne put trouver aucun temps convenable pour labourer les terres, ou favorable à la moisson.....» —Toute la terre fut inondée par des pluies continuelles, tellement que, durant trois ans, on ne trouva pas un sillon bon à ensemencer. Au temps de la récolte, les herbes parasites et l'ivraie couvraient toute la campagne. Le boisseau de grains, dans les terres où il avait le mieux profité, ne rendait qu'un sixième de sa mesure au moment de la moisson, et ce sixième en rapportait à peine une poignée. — Le fléau avait d'abord commencé en Orient. Après avoir ravagé la Grèce, il passa en Italie, se répandit dans les Gaules, et n'épargna pas davantage les peuples de l'Angleterre. Tous les hommes en ressentaient également les atteintes. Les grands, les gens de condition moyenne et les pauvres, tous avaient la bouche également affamée, et la pâleur sur le front, car la violence des grands avait enfin cédé aussi à la disette commune. Tout homme qui avait à vendre quelque aliment pouvait en demander le prix le plus excessif, il était toujours sûr de le recevoir sans contradiction. Chez presque tous les peuples, le boisseau de grains se vendait soixante sols (*solidi*)[1], quelquefois même le sixième de boisseau en coûtait quinze. Quand on se fut nourri de bêtes et d'oiseaux, cette ressource une fois épuisée, la faim se fit sentir plus vivement.... pour échapper à la mort, on déracinait les arbres dans les bois, on arrachait l'herbe des marécages ; mais tout était inutile... La mémoire se refuse à rappeler toutes les horreurs de cette déplorable époque... Les fureurs de la faim renouvelèrent ces exemples d'atrocité si rares dans l'histoire ; les hommes dévorèrent la chair des hommes. Le voyageur, assailli sur la route, succombait sous les coups de ses agresseurs ; ses membres étaient déchirés, grillés au feu, et dévorés. Des hommes, fuyant leur pays pour fuir aussi la famine, recevaient l'hospitalité sur les chemins, et leurs hôtes les égorgeaient la nuit pour en faire leur nourriture. Quelques-uns présentaient à des enfants un œuf ou une pomme, pour les attirer à l'écart, et ils les immolaient à leur faim. Les cadavres furent déterrés en beaucoup d'endroits pour servir à d'horribles repas. Enfin ce délire, ou plutôt cette rage devint telle, que les animaux mêmes étaient plus sûrs que l'homme d'échapper aux mains des ravisseurs, car il semblait que ce fût un usage désormais consacré,

[1] Il n'y avait plus de sols d'or, le sol d'argent valait alors environ un franc de notre monnaie.

que de se nourrir de chair humaine. Un misérable osa en porter au marché de Tournus, pour la vendre cuite, comme celle des animaux. Il fut arrêté, et ne chercha pas à nier son crime; on le garrota, on le jeta dans les flammes. Un autre alla dérober, pendant la nuit, cette chair qu'on avait enfouie dans la terre, il la mangea, et fut brûlé de même.

« A trois milles de Mâcon, dans la forêt de Châtenay, s'élevait une église isolée, consacrée à saint Jean. Un scélérat s'était construit, non loin de là, une cabane, où il égorgeait les passants et les voyageurs qui s'arrêtaient chez lui. Le monstre se nourrissait ensuite de leurs cadavres. Un homme vint un jour y demander l'hospitalité avec sa femme, et se reposer quelques instants. Mais, en jetant les yeux sur tous les coins de la cabane, il y vit des têtes d'homme, de femme et d'enfant. Aussitôt il se trouble, il pâlit, il veut sortir, mais son hôte cruel s'y oppose, et prétend le retenir. La crainte de la mort double les forces du voyageur, il réussit à s'échapper avec sa femme, et court à Mâcon, où il communique au comte et à tous les autres habitants son affreuse découverte. Des hommes partent aussitôt pour la forêt, où ils trouvent cet être féroce dans son repaire avec quarante-huit têtes d'hommes qu'il avait égorgés, et dont il avait déjà dévoré la chair. On l'emmena à la ville, on l'attacha à une poutre dans un cellier, puis on le jeta au feu. *Nous avons*, dit Raoul Glaber, *assisté nous-même à son exécution*.

» On essaya, dans la même province, un moyen dont nous ne croyons pas qu'on se fût jamais avisé ailleurs. Beaucoup de personnes mêlaient une terre blanche, semblable à l'argile [1], avec ce qu'elles avaient de farine ou de son, et elles en formaient des pains pour satisfaire leur faim cruelle. Le succès ne répondit pas à leurs vœux.—Tous les visages étaient pâles et décharnés, la peau était tendue et enflée, la voix grêle, et imitant le cri plaintif des oiseaux expirants. — Le grand nombre de morts ne permettait pas de donner promptement à tous la sépulture; les loups, attirés par l'odeur des cadavres, venaient dans les maisons les dévorer. — Voyant qu'on ne pouvait donner à tous les morts une sépulture particulière, des hommes, pleins de la grâce de Dieu, creusèrent dans quelques endroits des fosses où l'on jetait cinq cents corps, et quelquefois plus. Les cadavres gisaient là, confondus pêle-mêle, demi-nus, souvent même sans aucun vêtement. Les carrefours, les fossés dans les champs, servaient aussi de cimetières.....

» Des malheureux, ayant entendu dire que certaines provinces étaient traitées moins rigoureusement, abandonnaient leur pays, mais ils défaillaient en chemin et mouraient sur les routes. — Ce fléau redoutable exerça pendant trois ans ses ravages. Les ornements des églises furent sacrifiés aux besoins des pauvres. On consacra leurs trésors au même usage. Mais la juste vengeance du ciel, excitée contre les péchés des hommes, n'était point satisfaite encore; et dans beaucoup d'endroits, les biens des églises furent insuffisants. Souvent même, quand les malheureux, depuis long temps consumés par la faim, trouvaient le moyen de la satisfaire, ils enflaient aussitôt, et mouraient. D'autres tenaient dans leurs mains la nourriture qu'ils voulaient approcher de leurs lèvres; mais ce dernier effort leur coûtait la vie, et ils périssaient sans avoir pu jouir de ce triste plaisir. Il n'est pas de paroles capables d'exprimer la douleur, la tristesse, les sanglots, les plaintes, les larmes des témoins de ces scènes désastreuses, surtout parmi les hommes d'église, les évêques, les abbés, les moines et les religieux.—On croyait que l'ordre des saisons et les lois des éléments, qui jusqu'alors avaient gouverné le monde, étaient retombés dans un éternel chaos, et l'on craignait la fin du genre humain. »

Retour de l'abondance. — Démoralisation qui la suit.

Le retour de l'abondance, sollicité par tant de vœux et de prières, causa en France une joie qui, par une singulière disposition de l'esprit humain, amena une complète immoralité; il semblait que les hommes voulaient se dédommager par les plus honteux excès des misères et des privations qu'ils avaient éprouvées. — Nous laisserons encore à Raoul Glaber le soin de raconter cette triste conséquence d'un cruel fléau.

« La bonté et la miséricorde du Seigneur ayant, dit-il, tari la source des pluies et dissipé les nuages, le ciel commença à s'éclaircir et à prendre une face plus riante. Le souffle des vents devint plus propice, le calme et la paix, rétablis dans toute la nature, annoncèrent le retour de la clémence divine... Il y eut une si grande abondance de vin, de froment et de productions de toute espèce, que c'eût été folie d'en espérer une pareille pendant les cinq années suivantes. A l'exception des viandes et des mets

[1] On sait aujourd'hui que plusieurs peuplades de l'Amérique méridionale, les Otomaques entre autres, se nourrissent pendant la saison des pluies d'une espèce d'argile, qu'ils pétrissent en forme de gâteaux et font légèrement griller sur des charbons ardents. On connait en Norwége une sorte de farine minérale dont les pauvres se servent durant les années de disette pour augmenter le poids de leur pain. Valmont-Bomare, dans son *Dictionnaire d'histoire naturelle*, rapporte, d'après Bruckman, que dans un temps de famine les Saxons firent usage d'une sorte de poussière crétacée, comme d'une *farine céleste*, et qu'ils ne furent pas longtemps à en reconnaître la mauvaise qualité.

recherchés, tout ce qui peut servir à la nourriture de l'homme était au plus vil prix. — C'était le retour du grand jubilé de Moïse. — Cependant l'année suivante, la troisième, la quatrième, ne furent pas moins heureuses. — Mais, hélas! ô douleur! la race humaine oublia bientôt les bienfaits du Seigneur. Attiré au mal par sa nature, comme le chien à son vomissement, comme le porc à la fange où il se vautre, l'homme viola plusieurs des engagements qu'il avait pris lui-même envers Dieu, et, comme s'exprime l'Écriture, *étant devenu tout chargé de graisse et d'embonpoint, il abandonna son créateur.* Les grands de l'un et de l'autre ordre (la noblesse et le clergé) s'abandonnèrent les premiers à l'avarice, et *comme auparavant*, quelquefois même avec une licence plus effrénée, recommencèrent leurs rapines pour satisfaire leur cupidité. Les hommes de moyenne classe, puis ceux du dernier rang, suivirent leur exemple, et se précipitèrent dans les excès les plus honteux. Non, jamais auparavant on n'entendit parler d'autant de concubinages, d'incestes, d'adultères, d'unions illicites entre les parents, en un mot, d'une émulation si active pour le mal parmi tous les hommes. Pour comble de misère, malgré les remontrances sévères et répétées de quelques hommes, la prédiction du prophète s'accomplit, *le prêtre devint comme le peuple* [1]. »

Événements divers.

Robert, dit-on, est le seul roi de la troisième race, dont le sceau ait été de figure ovale. — Des auteurs lui attribuent la réunion, en 1017, du comté de Sens à la couronne. — Ce fut sous son règne que Gui, moine d'Arezzo en Italie, inventa la musique à plusieurs parties, imagina les lignes ou portées, la gamme et les noms des six tons, *ut, re, mi, fa, sol, la;* mais, suivant quelques auteurs, les caractères appelés notes ne furent inventés qu'en 1330 par un Parisien nommé Demeurs; et le *si* ne fut trouvé qu'en 1684 par un nommé Lemaire.

L'université de Paris existait, à ce qu'on prétend, dès le neuvième siècle; sa prospérité était devenue si grande, grâce aux priviléges qu'elle avait successivement obtenus, que, sous le règne de Robert, elle se forma en compagnie ayant ses réglements particuliers et se partagea en nations, en provinces, etc.

Robert est le fondateur de l'église Notre-Dame de Paris. Il a commencé à la faire bâtir sur les ruines d'un temple fondé du temps de Tibère, par les *Nautes* de Lutèce; mais l'église a été réédifiée complétement dans les douzième et treizième siècles.

Ce fut sous le règne de Robert que les pèlerinages, tant à Rome qu'à la Terre-Sainte, commencèrent à être d'un usage général. Le roi fit deux fois le voyage de Rome: les princes et les seigneurs se rendaient fréquemment dans la ville italienne pour demander au pape l'absolution de leurs péchés. Les hommes d'une condition médiocre, et les pauvres gens mêmes, entreprenaient avec joie le voyage de Jérusalem, pour aller s'humilier sur le tombeau du Christ. Ils rapportaient en revenant des palmes cueillies dans les vallées de la Syrie et on les nommait *palmiers* ou *paumiers*, nom considéré comme plus honorable que celui de pèlerin, qui se donnait aux chrétiens voyageant pour aller honorer quelque saint ou quelque relique.

Les juifs, favorisés par la tolérance religieuse dont les rois de la première et de la seconde race avaient toujours fait preuve, s'étaient répandus et avaient prospéré dans toute la Gaule. La première persécution contre eux paraît avoir eu lieu sous le règne de Robert, en l'an 1009. A cette époque on répandit le bruit que le Khalife de Babylone, à l'instigation des juifs de France, venait de faire démolir le saint sépulcre et le temple de Jérusalem. L'indignation populaire se tourna aussitôt contre les malheureux Israélites, qui furent chassés de toutes les villes où ils étaient établis, et assommés sans pitié sur les routes et dans les campagnes.

Le règne du roi Robert fut signalé par plusieurs famines. Nous avons fait connaître celle qui causa en France le plus de ravages. — Les chroniqueurs du temps ont pris soin de noter plusieurs phénomènes célestes et météorologiques qui causèrent aux peuples du onzième siècle de grandes terreurs, et qui furent considérés comme des présages. — Dans ce nombre sont trois comètes observées en l'an 995, 1001 et 1003. — On vit en l'an 1012, à l'horizon méridional, une étoile brillant d'un vif éclat, et qui resta visible pendant près de trois mois; sa lueur était variable, l'étoile se montrait quelquefois plus grande, comme si elle se fût rallumée; quelquefois plus pâle et plus petite, comme si elle s'éteignait; enfin elle disparût tout à fait. Vers l'année 1003, « il commença à tomber, dit Raoul Glaber, près du château de Joigny, et dans la maison d'un homme noble nommé Arlebaud, une pluie de pierres de diverses grandeurs, *dont on peut voir encore des monceaux autour de sa demeure;* cette pluie de pierres dura trois ans; venait-elle de l'air ou pénétrait-elle par le toit? c'est ce que personne ne peut dire. Ce qu'il y a de sûr, c'est que cette pluie, qui ne s'arrêtait ni la nuit, ni le jour, ne blessa pas une seule personne, et même ne brisa pas un vase. Plusieurs personnes reconnurent parmi ces pierres les limites, ou, comme d'autres les nomment, les *bonnes* (*bornes*) de leurs champs. On en trouvait aussi qui avaient

[1] Isaie, *Prophéties*, chap. xxiv, vers. 2.

été apportées là des chemins, des maisons et des différents édifices situés au loin, ou dans le voisinage. » — Nous avons cru devoir citer textuellement le passage de Raoul Glaber, parce que plusieurs historiens ont parlé de cette pluie de pierres, comme d'une chute d'aérolithes.

Une pluie de petits poissons et de blé, tombée en 1011, dans les environs de Toul, et une pluie colorée en rouge comme du sang qui tomba en 1017, dans quelques contrées maritimes de l'Aquitaine, excitèrent non-seulement l'inquiétude du peuple, mais même celle du roi Robert ; crut devoir, à ce sujet, consulter les plus doctes évêques du royaume. « Ceux-ci, dit Mézeray, lui firent des réponses plus remplies d'allégories et d'instructions morales que de raisons de physique. »

L'extrême crédulité et la piété peu éclairée des populations du onzième siècle offraient de grandes facilités aux imposteurs qu'il n'était guère possible de démasquer, surtout quand ils se couvraient du manteau de la religion. — Raoul Glaber en cite un exemple qui nous paraît de nature à faire connaître l'esprit du temps. Nous croyons devoir le rapporter ; on y verra que la crédulité, quand elle agit assez vivement sur l'imagination, suffit seule pour opérer des miracles.

« Il y avait alors parmi le peuple un magicien des plus habiles, dont on ignorait pourtant le nom et le pays, parce que dans les différents lieux où il se réfugiait, pour éviter d'être reconnu, il prenait des noms supposés, et cachait sa patrie. Cet homme allait fouiller en secret dans la tombe des morts, enlevait leurs ossements de leurs chairs encore tièdes, puis les plaçait dans des urnes qu'il vendait à plusieurs personnes, comme contenant des reliques de saints confesseurs et de martyrs. — Après avoir fait un grand nombre de dupes dans les Gaules, il se retira dans les Alpes, parmi les peuples sauvages qui habitent le haut de ces montagnes.

« Là, quittant le nom de Pierre ou de Jean qu'il avait pris ailleurs, il se donna celui d'Étienne. Il alla recueillir encore pendant la nuit, dans les lieux les plus abjects, les ossements de quelque mort obscur, les plaça dans un vase, et prétendit qu'un ange lui avait apparu pour lui révéler le lieu où se trouvaient les restes de saint Just, martyr. — Bientôt le vulgaire grossier et la populace des campagnes ne manquèrent pas d'accourir en foule à cette nouvelle, selon leur habitude, *regrettant seulement de n'avoir pas quelque maladie, pour en obtenir la guérison.* — Ils amènent des malades, apportent des présents, et veillent toute la nuit dans l'attente de quelque miracle soudain. Car Dieu permet quelquefois aux malins esprits d'opérer des prodiges pour tenter les hommes, en punition de leurs péchés, et nous en avons ici une preuve bien claire, puisqu'en cette occasion *beaucoup de personnes mal conformées eurent les membres redressés*, et suspendirent en témoignage de leur guérison des figures de toute espèce. — Il est vrai que les prélats de la Maurienne, d'Asti et de Grenoble voyaient toutes ces profanations se commettre dans leurs diocèces, sans montrer beaucoup d'empressement à examiner cette affaire ; ou plutôt ils ne s'occupaient dans leurs conciliabules que des moyens de gagner l'argent du peuple, en accréditant eux-mêmes cette imposture.

» Cependant Mainfroi, le plus riche des marquis du pays, ayant entendu parler de cette découverte, fit enlever de vive force par quelques-uns des siens, et transporter dans ses états le vain simulacre honoré sous le nom d'un vénérable martyr. — Ce seigneur avait fait construire à Suze, place antique, un monastère en l'honneur de Dieu tout-puissant et de sa bienheureuse mère, Marie, toujours vierge, et il avait formé le projet d'y placer ces reliques avec celles de beaucoup d'autres saints, quand tous les travaux seraient terminés. — L'église étant donc achevée, au jour désigné pour la dédicace, les évêques des provinces voisines s'y rendirent avec l'illustre Guillaume (abbé de Saint-Benigne de Dijon), et quelques autres abbés. — On y voyait aussi ce magicien fameux, qui avait déjà su s'insinuer dans les bonnes grâces du marquis en lui promettant de lui révéler bientôt des reliques infiniment plus précieuses, restes d'autant de saints prétendus, dont la vie, les souffrances, le nom même étaient autant d'impostures qu'il avait fabriquées.

» Toutes les fois que les savants personnages réunis à Suze demandaient à l'imposteur comment il savait cela, il se mettait à débiter des contes dépourvus de toute vraisemblance. *J'en fus témoin moi-même*, car j'avais accompagné le respectable abbé de Saint-Benigne. « Un ange, disait le sorcier, m'apparaît pendant la nuit ; il me raconte et m'enseigne » tout ce qu'il sait que je désire apprendre, et il » reste constamment près de moi, jusqu'à ce que je » l'invite à se retirer. » Nous lui demandâmes alors s'il avait ces visions tout éveillé, ou si c'était dans ses songes. « Toutes les nuits, reprit-il, l'ange » m'emporte de mon lit, sans que ma femme s'en » aperçoive ; et après de longs entretiens, il me salue, m'embrasse, et se retire. » Il ne nous fut pas difficile de reconnaître l'imposture à travers toutes ces finesses, et nous vîmes bien que cet homme angélique n'était autre chose qu'un artisan de fourbe et de mensonge. — Au reste, les évêques procédèrent avec toutes les cérémonies d'usage à la consécration pour laquelle on les avait appelés. — Les os profanes découverts par ce misérable furent introduits

dans l'église avec les reliques saintes, et salués par la joie tumultueuse de l'un et l'autre peuple qui assistait en foule à cette solennité. — On avait choisi pour la dédicace le 17 octobre, parce que les partisans des reliques de saint Just prétendaient que c'était le jour où ce *respectable martyr* avait souffert la mort à Beauvais, dans les Gaules, d'où l'on a rapporté sa tête à Auxerre, sa patrie, qui la conserve encore. — Pour moi, qui connaissais le fond de l'affaire, je traitais ces récits de contes puérils; et des personnages distingués, initiés comme moi au secret de ces fables mensongères, partageaient mon opinion. — La nuit suivante, quelques moines et d'autres religieux virent dans l'église des fantômes monstrueux; ils virent des Éthiopiens, avec leur figure noire, sortir de l'endroit où l'on avait renfermé ces os, et s'éloigner ensuite de l'église. Cependant les hommes *d'un esprit éclairé* eurent beau crier à l'abomination et à l'imposture, la populace grossière des campagnes continua à honorer, sous le nom de saint Just, le protégé du sorcier, *qui méritait plutôt le nom d'injuste*, et persévéra dans son erreur. — Nous avons, ajoute Raoul Glaber, donné ici tous ces détails, pour que les malades se gardent d'accorder trop légèrement leur vénération et leur confiance aux ruses ou aux sortiléges multipliés des démons qui revêtent toutes les formes en ce monde, et *se rencontrent surtout dans les arbres et dans les fontaines.* »

La piété et la bonté du roi Robert étaient telles, que ses sujets le considéraient de son vivant comme un saint. C'est le premier des rois de France auquel on ait attribué le don de guérir les écrouelles en touchant les malades et en prononçant ces mots : « Le roi te touche, Dieu te guérisse. » Une guérison miraculeuse, effectuée par Robert et racontée par le moine Helgaud, a pu donner lieu à l'opinion accréditée jusqu'à la fin du seizième siècle, que l'attouchement d'un roi de France avait une vertu curative. Ce don du ciel était d'ailleurs considéré comme inhérent à la royauté : quand les rois d'Angleterre prirent le titre de rois de France, ils eurent aussi la prétention de guérir les écrouelles en touchant les malades. Henri IV faisait allusion à ce privilége des descendants de Robert, lorsqu'en 1590, à la bataille d'Ivry, combattant comme un simple soldat, il s'écriait gaiement au milieu de la mêlée et à chaque coup qu'il portait : « Le roi te touche, Dieu te guérisse. »

Le miracle du roi raconté par Helgaud a rapport à un aveugle. « On venait de construire au roi, à Paris, un beau palais. Robert voulant y entrer le jour de Pâques, donna l'ordre qu'on y préparât un grand repas, selon l'usage royal. Comme il allait prendre de l'eau pour se laver les mains, un aveugle mêlé dans la foule des pauvres, qui étaient son cortége perpétuel, s'approcha, et le pria de lui jeter de l'eau sur la figure, et d'offrir pour lui une humble prière au ciel. Le roi accueillit par manière de jeu la demande du pauvre ; et lorsqu'il eut l'eau sur les mains, il lui en lança au visage : aussitôt l'aveugle, *à la vue de tous les grands* qui étaient présents, recouvra l'usage des yeux par le contact de l'eau. Tous louèrent le Seigneur; et le pauvre, content, s'assit au banquet avec les convives. Pendant tout le jour, on n'eut au repas d'autre entretien que de louer sur ce miracle le Dieu tout-puissant. »

Les dernières années de Robert furent troublées par les chagrins que lui causèrent et la guerre qu'il eut à soutenir contre ses fils, et la mort de son allié fidèle, Richard-le-Bon, duc de Normandie ; le successeur de Richard-le-Bon, Richard III ne régna que deux ans et mourut en 1028, empoisonné, dit-on, par son frère Robert, qui, après sa mort, jouit paisiblement du duché acquis par un fratricide.

Mort de Robert. (1031.)

Robert s'était montré pendant toute sa vie aussi libéral envers le clergé qu'envers les pauvres. Il fonda un grand nombre d'églises ; ses aumônes allaient trouver les malheureux dans toutes les villes de son royaume, Paris, Senlis, Orléans, Dijon, Auxerre, Avalon, Melun, Étampes, etc. Dans chacune de ces villes on distribuait à ses frais du pain et du vin à trois cents et même à mille pauvres. Par ces largesses, qui étoient de tous les temps, on peut juger de ce que devaient être ses aumônes pendant les effroyables famines dont la France fut accablée sous son règne.

Durant le carême et dans quelque lieu qu'il fût, le roi faisait donner à deux cents pauvres, du pain, des poissons et du vin. Le jeudi saint il servait lui-même à table douze pauvres et leur lavait les pieds, *qu'il essuyait avec ses cheveux.* » L'exemple de charité et d'humilité chrétienne donné par Robert devint un usage consacré d'abord par la piété, ensuite par l'étiquette, et qui a été aboli après la révolution de 1830 ; chaque année le jeudi saint le roi de France lavait les pieds à douze pauvres, et les servait à table, accompagné des princes du sang et des grands officiers de la couronne ; mais depuis Louis XIV, les pauvres avaient été remplacés par des enfants.

L'humilité dont le roi Robert était pénétré doit, à cause de sa sincérité et de sa simplicité, être considérée comme une vertu. Helgaud, dans cette biographie du bon roi, qui a tous les caractères d'une légende, en cite un exemple remarquable. « Robert, dit-il, tenait une assemblée avec les évêques de son

royaume assis autour de lui : en les regardant l'un après l'autre, il en vit un accablé par l'embonpoint et dont les pieds pendaient de haut. Conduit par un sentiment de piété, il chercha des yeux un tabouret et en trouva un ; alors ce roi cher à Dieu et aux hommes le prit dans ses mains, l'offrit à l'évêque, et ne dédaigna pas de le lui poser lui-même sous les pieds. Tous les évêques et les princes furent dans une telle admiration de cette action, qu'ils proclamèrent, à plusieurs reprises, Robert, un roi humble et parfait. »

Helgaud rapporte un trait singulier de l'excessive piété de Robert. « Le roi, en l'honneur des douze apôtres, menait partout avec lui douze pauvres qu'il aimait particulièrement. Il avait acheté pour eux de forts ânons ; il les faisait marcher devant lui, partout où il allait, louant Dieu, pleins de joie, et le bénissant... Il avait toujours une provision de pauvres pour que, lorsque l'un des douze mourait, le nombre ne diminuât pas ; les vivants succédaient aux morts. »

Robert tomba malade au château de Melun, au mois de juin 1031 ; miné par une forte fièvre, il lutta pendant vingt-un jours contre la maladie, et succomba le 20 juillet, après avoir reçu le viatique, et en chantant de saints cantiques.

A sa mort, Robert était âgé de soixante et un ans; il avait porté pendant quarante-cinq ans et demi le titre de roi, et il régnait seul depuis trente-quatre ans; car ses fils n'eurent aucune part aux affaires, quoiqu'ils fussent nominalement associés à la royauté. Le corps de Robert fut transporté de Melun à Paris, et de Paris à Saint-Denis, pour y être inhumé à côté de son père.

« Il y eut là un grand deuil, une douleur intolérable, car la foule des moines gémissait sur la perte d'un tel père, et une multitude innombrable de clercs se plaignaient de leur misère, que soulageait avec tant de piété ce saint homme. Un nombre infini de veuves et d'orphelins regrettait tant de bienfaits reçus de lui ; tous poussaient de grands cris jusqu'au ciel, disant d'une commune voix : « Grand roi, Dieu bon, pourquoi nous tues-tu, en » nous ôtant ce bon père et l'unissant à toi ? » Ils se frappaient avec les poings la poitrine, allaient et venaient au saint tombeau, répétaient les paroles marquées plus haut, et se joignaient aux prières des saints, afin que Dieu eût pitié de Robert dans le siècle éternel. Dieu ! quelle douleur causa cette mort ! tous criaient avec des cris redoublés : « Tant que » Robert a régné et commandé, nous avons vécu » tranquilles, nous n'avons rien craint; que l'âme » de ce père pieux, ce père du sénat, ce père de » tout bien, soit heureuse et sauvée ! qu'elle monte » et habite pour toujours avec Jésus-Christ, roi des » rois ! » Certes le partage de cet admirable roi dans la céleste patrie sera Dieu lui-même[1] ! »

Tous les historiens ont fait l'éloge de Robert. Ils le surnomment le *sage*, le *pieux*, le *bon*, le *père des pauvres*. Mézeray trouve que celui qui en a fait la plus grande louange, est celui qui l'a qualifié : *Roi de ses mœurs aussi bien que de ses peuples.*

CHAPITRE III.

HENRI Ier.

Avénement de Henri Ier. — Intrigues de Constance. — Les trois grandes familles rivales. — Révolte contre le roi Henri. — Sa répression. — Mort de Constance. — Soumission du comte de Champagne. — Famine. — Incendies. — Guerres particulières. — Robert-le-Diable, duc de Normandie. — Son caractère. — Sa Mort. — Guerres d'Eudes, comte de Champagne, contre l'Empereur. — Sa mort. — Révolte des fils d'Eudes; elle est comprimée. — Prise de Tours par le comte d'Anjou. — Minorité de Guillaume, duc de Normandie. — Bataille du Val des Dunes. — Portrait du jeune Guillaume. — Mariage de Guillaume et de Mathilde. — Révolte du comte d'Arques. — Bataille de Mortemer. — Défaite des Français. — Henri Ier épouse Anne de Russie. — Ses enfants. — Association de Philippe à la royauté. — Procès-verbal de son sacre. — Événements divers. — Etablissement des Normanns en Italie. — Réunion de la Gascogne et de l'Aquitaine. — Trève de Dieu. — Hérésie de Beranger. — Extirpation de la simonie. — Réforme du clergé. — Mort de Henri Ier.

(De l'an 1031 à l'an 1060.)

Avénement de Henri Ier. — Intrigues de Constance. — Les trois grandes familles rivales. (1031.)

Les grands vassaux de la couronne auraient sans difficulté accepté pour roi le prince à qui, peu d'années auparavant, ils avaient prêté serment de fidélité, si la propre mère de Henri n'eût excité leurs passions contre lui. Constance, toujours animée par une prévention dont l'histoire ne fait pas connaître la cause, décida le jeune Robert à se mettre à la tête d'un parti qui voulait renverser du trône Henri Ier ; elle réussit en peu de temps à former une ligue à laquelle il semblait impossible que celui-ci pût résister.

Au-dessous de la maison de France, qui possédait le titre royal, trois grandes familles féodales se disputaient alors la prééminence et la direction des affaires politiques ; deux de ces familles avaient une origine étrangère ; la troisième était de race nationale.

Les ducs de Normandie, qui possédaient avec une grande partie de la Neustrie la suzeraineté de la Bretagne, tiraient leur origine du célèbre Hrolf ou Rollon ; les comtes de Blois, de Chartres et de Tours, qui étaient aussi comtes de Champagne, descendaient d'un certain Thiébold, parent du premier duc normand. Ce Thiébold avait joui lui-

[1] HELGAUD, *Vie du roi Robert*.

même de la faveur du roi Eudes, avant que Rollon eût obtenu de Charles-le-Simple l'investiture du duché de Normandie; ayant épousé une sœur du roi son protecteur et son ami, il était devenu comte de Tours; et plus tard, lors des guerres de Rollon contre Charles-le-Simple, il avait réussi à se faire abandonner, pour quelque somme d'argent, le comté de Chartres par le vieil Hasting, autre pirate normand qui, devenu chrétien, s'était établi en Neustrie vers la fin du règne de Charles-le-Chauve. — Le fils de Thiébold, nommé Thibault-le-Tricheur, épousa une fille du célèbre comte de Vermandois, Héribert, et se prononça en faveur des Capétiens. — Son fils Eudes Ier épousa une fille du roi de Bourgogne. Ainsi que nous l'avons dit, la reine Berthe, répudiée par Robert, était la veuve de ce fils de Thibault; Berthe avait eu de son premier mari un fils nommé Eudes, comme son père, et surnommé le Champenois, parce que, après la mort d'Étienne, comte de Champagne, il s'empara de cette province. Cet Eudes (que nous avons vu combattre pour la possession de Melun, contre Bouchard fils du comte d'Anjou) « avait, dit Raoul Glaber, soustrait à l'autorité du roi Robert les villes de Troyes et de Meaux avec une infinité de châteaux. Après la mort de ce roi, il enleva à son fils la ville de Sens. » La famille normande de Blois, qui en 1031 avait pour chef le comte Eudes II, était en rivalité constante avec la maison ducale de Normandie, dont le chef était alors le célèbre Robert-le-Diable.

La maison d'Anjou est la troisième de ces grandes familles féodales qui se disputaient l'honneur de gouverner la France sous le nom des rois capétiens. Elle tirait, dit-on, son origine d'un guerrier breton, Tortulf: après avoir combattu vaillamment au service de Charles-le-Chauve, Tortulf avait obtenu de cet empereur des domaines sur les bords de la Loire. Les comtes d'Anjou, voisins de l'Aquitaine, entretenaient de grandes relations avec les seigneurs de la France méridionale. Une sœur de Geoffroi Grisegonelle avait épousé Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; c'était la mère de Constance, seconde femme du roi Robert. Quelques historiens disent même qu'après la répudiation de Berthe, Foulques Néra, comte d'Anjou, avait profité de son influence sur le fils de Hugues Capet, pour lui faire épouser Constance.

La maison d'Anjou portait une haine égale à la maison de Blois et à celle de Normandie; mais l'intérêt des vastes domaines qu'elle possédait du côté de la Bretagne et sur les limites de la Normandie méridionale la disposait à s'allier plus facilement aux descendants de Thiébold qu'à ceux de Rollon.

Révolte contre le roi Henri. — Sa répression. — Mort de Constance. — Soumission du comte de Champagne. (1031-1033.)

Les principaux chefs de la ligue formée par Constance, en faveur de Robert contre le roi Henri, furent: Eudes, comte de Champagne, et Baudouin-le-Barbu, comte de Flandres, auxquels se joignirent probablement les vassaux de Foulques Néra.

Attaqué par des forces supérieures, abandonné par la plupart de ses vassaux, «Henri, ayant pris l'avis des siens, se réfugia (dit Guillaume de Jumièges) seulement avec douze petits vassaux auprès de Robert, duc des Normands, et alla à Fécamp, lui demander du secours *au nom de la fidélité qu'il lui devait.*

» Le duc Robert, accueillit honorablement le roi Henri; il le combla de présents, et bientôt après lui ayant fourni convenablement des chevaux et des armes, il l'adressa à son oncle paternel, Mauger, comte de Corbeil, mandant à celui-ci qu'il eût à attaquer par le fer et le feu, tous ceux qu'il saurait avoir renoncé à leur fidélité envers le roi.

» De son côté, le duc établit de nombreux corps de chevaliers dans tous les châteaux soumis à sa domination et situés sur les frontières de la France, et livra aux rebelles des combats si violents et si fréquents, qu'enfin, courbant la tête et ayant perdu tout ce qui leur appartenait, ils se virent forcés de se réconcilier avec leur roi, en sorte que les projets de sa malheureuse mère furent entièrement déjoués.»

Dans ce récit du moine de Jumièges, il semble que l'honneur d'avoir réprimé la rébellion doit appartenir en entier aux Normands: l'auteur anonyme de l'*Histoire des Français*, dont quelques fragments ont été insérés dans le *Recueil des historiens de France*, attribue une plus grande part du succès au roi Henri et aux vassaux qui lui étaient restés fidèles. L'auteur de cette histoire, découverte dans le monastère de Fleury ou Saint-Benoît-sur-Loire, avait pu recueillir les traditions conservées par les contemporains, car il vivait en 1108.

« Le roi Henri, dit-il, était exercé à la guerre, courageux et prudent dans ses entreprises; il vainquit *par sa constance l'inconstante Constance.* Il s'empara de vive force des villes et des châteaux qu'elle lui avait enlevés, et la força elle-même de se rendre. Après avoir dispersé deux fois l'armée d'Eudes, comte de Champagne, pour la troisième fois il parut tout à coup devant lui, et le força de chercher son salut dans la fuite. Il tua et prit un grand nombre de ses chevaliers, et le contraignit enfin à demander la paix: il expulsa de leur patrie, ou soumit



Couché Sculp. Marlier del.

Défaite des Français par les Sarasins. Courage de Louis VII.



Reville Sculp. Duc del.

Louis VII dit le Jeune. Alix.



Monuments de Henri II d'Angleterre et de Richard Cœur de Lion.

comme il voulut, le reste de ceux qui avaient pris les armes contre lui. »

Un historien moderne, nous ignorons d'après quelles autorités, prétend que Foulques Néra, comte d'Anjou, ne fut point étranger à la fin de cette guerre, et que, reprochant à sa nièce Constance *la fureur brutale* qu'elle déployait contre son fils, il la détermina enfin à se réconcilier avec Henri. — Un autre auteur moderne prétend que « Henri, en fils respectueux, demanda à Constance son amitié comme une grâce qu'un vaincu eût sollicitée du vainqueur ; sa mère résista à ses pressantes sollicitations ; mais abandonnée par les seigneurs qui s'étaient armés pour elle, elle fut obligée de se montrer, non pas mère affectionnée, mais sujette soumise [1]. »

Constance ne survécut d'ailleurs que peu de mois à une paix qui devait exciter sa rage. Elle s'était retirée dans un monastère de Melun, elle y mourut le 25 juillet 1032. On l'enterra à Saint-Denis auprès de son mari dont, pendant la vie, *elle avait toujours troublé le repos.*

Pour reconnaître le secours important qu'il avait reçu du duc de Normandie, le roi Henri lui donna, avec les villes de Chaumont et de Pontoise, le Vexin français.

Ce fut à cette époque aussi, qu'afin de récompenser la prompte soumission de son frère Robert, et de satisfaire à une ancienne promesse, Henri Ier céda à son frère le duché de Bourgogne.

Le comte de Champagne Eudes ne se considérant pas encore comme entièrement vaincu, malgré les échecs successifs qu'il avait essuyés, essayait de retenir la ville de Sens. Il fallut que le roi marchât lui-même sur cette ville dont les habitants s'empressèrent de lui ouvrir les portes. Eudes, surpris par cette brusque attaque, s'enfuit précipitamment et à demi-nu. Une alliance conclue entre le roi de France et l'empereur Conrad lui ôtait tout espoir de voir sa résistance couronnée de succès ; il se décida à une soumission définitive.

Famine. — Incendies. — Guerres particulières.

Pendant les trois années qui suivirent la fin de cette rébellion, « la France, dont les campagnes avaient été dévastées par une grêle effroyable et les moissons dévorées par une multitude innombrable de sauterelles, eut à supporter une famine si grande, dit une chronique, qu'on regardait comme mets délicieux les rats, les chiens et les autres animaux immondes, et qu'on avait peine à s'abstenir de chair humaine. »

[1] Pigault-Lebrun, *Hist. de France à l'usage des gens du monde*, etc., t. III.

En 1034, la ville de Paris fut presque entièrement consumée par un incendie. Pareil désastre était arrivé sous le règne de Robert, en 1019, aux villes de Rouen, de Chartres et de Corbeil. Un incendie réduisit aussi en cendres, en 1036, la ville d'Angers.

Occupé à cicatriser les plaies de la guerre civile, et à secourir la misère publique, le roi Henri ne prit aucune part aux guerres que ses vassaux se faisaient entre eux. — En 1033, Geoffroi Martel, comte d'Anjou, attaqua Guillaume V, duc d'Aquitaine, dont il avait épousé la belle-mère. Le sujet de la querelle était la possession de la Saintonge et de l'Aunis. Guillaume, vaincu dans une grande bataille, près de Montreuil-Bellay, fut fait prisonnier, et n'obtint sa liberté qu'au bout de trois ans, en payant une rançon considérable, et en abandonnant la Saintonge à son heureux compétiteur.

Robert-le-Diable, duc de Normandie. — Son caractère. — Sa mort. (1034-1035.)

En 1034, Robert, duc de Normandie, ravagea les environs de Dol, afin d'obliger Alain, duc de Bretagne, à lui faire hommage *pieds nus.* Robert était sans pitié pour les vassaux qui négligeaient de remplir leurs devoirs envers lui. On rapporte que le comte d'Alençon lui ayant refusé l'hommage dû au suzerain, il le força à le lui rendre *avec une selle sur le dos.*

Ce prince, surnommé *le diable*, avait de grandes qualités obscurcies par de grands vices ; cruel, impitoyable même quand il croyait avoir le droit de son côté, il n'admettait jamais aucune concession. Il faisait la guerre en barbare, à la manière des premiers chefs Normands, avec énergie et impétuosité. Il se montrait reconnaissant et libéral pour les services qui lui étaient rendus. Ses largesses lui avaient fait aussi donner le surnom de *Magnifique.* Peu de temps après avoir ravagé la Bretagne, il entreprit le voyage de la Terre-Sainte. Quelques auteurs ont attribué ce voyage aux remords que lui causait le souvenir de son frère dont il avait, disait-on, abrégé les jours par le poison.

« Parmi les pèlerins de Jérusalem, dit Raoul Glaber, il faut compter Robert, duc de Normandie, qui s'y rendit avec un grand nombre de ses sujets, emportant des présents magnifiques, en or et en argent, qu'il voulait distribuer dans son voyage. A son retour, il mourut dans la ville de Nicée, en 1035, où il fut enseveli. Sa mort causa parmi le peuple un deuil inexprimable. On regrettait surtout qu'il n'eût point laissé d'enfant légitime pour gouverner la province après lui. Il avait pourtant épousé une sœur de Canut, roi des Anglais ; mais elle lui était devenue tellement odieuse, qu'il l'avait répudiée.

Cependant il avait eu d'une concubine un fils, qu'il appela Guillaume, du nom de son aïeul. Avant de partir pour son pèlerinage, il fit prêter à tous les *princes* de son duché le serment militaire par lequel ils s'engagèrent à reconnaître pour chef son fils illégitime, si la mort venait à le surprendre dans ce voyage. »

Cet enfant, connu d'abord sous le nom de Guillaume-le-Bâtard, et qui mérita par la suite le nom de Guillaume-le-Conquérant, était alors âgé de neuf ans. Il était fils d'une femme de Falaise, nommée Arlette, dont le père était pelletier ou brasseur (il y a doute, à cet égard). — Avant de partir pour son pèlerinage, Robert avait confié la garde et la tutelle de son fils à son suzerain le roi de France, Henri Ier.

Guerre d'Eudes, comte de Champagne, contre l'empereur. — Sa mort. (1035-1037.)

La guerre la plus importante de ce temps fut celle qu'un simple seigneur français, le comte de Champagne, entreprit contre l'empereur. — Avant d'en raconter les événements, il convient d'en mentionner les causes.

Rodolphe, surnommé le Fainéant, roi d'Arles et de Bourgogne, était mort en l'an 1033, instituant pour son héritier l'empereur Conrad, mari de Gisèle, sa sœur puînée. Ce testament faisait tort à Eudes, comte de Champagne, qui avait épousé Berthe, la sœur aînée de Rodolphe. Mais le roi bourguignon ne pouvait pardonner au comte français d'avoir voulu le forcer de son vivant, par des intrigues et par des factions, à le reconnaître pour successeur.

Eudes avait en Bourgogne un parti puissant; il profita du moment où Conrad était occupé d'une expédition contre les Hongrois, pour s'emparer des principales places de la Bourgogne. Mais Conrad ayant terminé son expédition, vint en 1034 dans la Bourgogne Transjurane, et n'eut pas de peine, avec son armée victorieuse, à chasser de toutes les villes les garnisons champenoises.

Eudes, désespérant d'obtenir aucun succès, attendit une meilleure occasion: elle ne tarda pas à se présenter. — En 1037, sachant que des troubles agitaient l'Italie et que l'attention de l'empereur était tournée de ce côté, il leva une nombreuse armée, envahit la Lorraine, et s'avançant dans le pays de Toul, prit d'assaut le château de Bar. « Ce fut dans ce château que des députés vinrent lui offrir, au nom de l'Italie tout entière, *les arrhes de la royauté*. C'est ainsi qu'ils s'exprimèrent. Les Milanais révoltés avaient formé contre Conrad une ligue à laquelle avaient pris part tous les mécontents des villes voisines. Ils avaient pensé qu'Eudes, après avoir conquis l'ancien royaume d'Austrasie, pourrait venir, dans leur ville, recevoir le sceptre de l'Italie. » Les espérances du comte de Champagne furent promptement renversées. Un des grands vassaux de l'empereur, Goscilon, duc de la Lorraine d'entre Meuse et Rhin, qu'on appelait alors la première Rhœtie, lui livra une bataille sanglante, et mit son armée en déroute. Eudes, après avoir vaillamment combattu, fut tué; on eut peine à retrouver dans la foule des morts son cadavre défiguré par les blessures.

Révolte des fils d'Eudes; elle est comprimée.— Prise de Tours par le comte d'Anjou. (1038-1042.)

Eudes eut pour successeurs ses fils Thibault et Étienne. — On a vu que d'après la loi féodale le suzerain devait assistance à son vassal, et que, lorsqu'il négligeait de le secourir, il s'exposait à s'en voir abandonné à son tour. — Les fils du comte de Champagne, prétextant que le roi de France avait refusé d'assister leur père dans la guerre contre l'empereur, refusèrent de rendre à Henri l'hommage féodal. Ils firent plus: « ils se révoltèrent, dit l'*Histoire des Français*, que nous avons déjà citée, et séduisirent Eudes, le frère puîné du roi Henri, par la fausse espérance de la couronne. Eudes, trop confiant en leur promesse, se montra l'ennemi déclaré de son frère. La guerre commença avec son cortége accoutumé de meurtres, de pillages et d'incendies. Mais le roi, aidé du secours de Dieu, prit les armes, força son frère à s'enfuir dans une forteresse, l'y fit prisonnier avec quelques-uns de ses complices, et l'envoya sous bonne garde à Orléans. »

Geoffroi Martel, comte d'Anjou, prit les armes autant pour appuyer le roi son suzerain, que pour aider à l'abaissement de cette famille de Blois et de Champagne, vieille ennemie de sa maison. — Le roi s'étant emparé du comté de Tours, à l'exception de la ville, où restoit une garnison fidèle à Thibault et à Étienne, le donna au comte d'Anjou; Geoffroi Martel fit les préparatifs nécessaires pour se mettre en possession de ce nouveau comté, et commença le siége de la ville, qui résista pendant un an; « elle était sur le point de succomber, lorsque, dit Raoul Glaber, les fils d'Eudes se mirent en marche avec leurs troupes pour venir au secours des assiégés, pressés par la famine. Quand Geoffroi connut leur approche, il implora le secours du bienheureux saint Martin, et promit de restituer humblement toutes les possessions qu'il avait pu enlever à ce grand confesseur et aux autres saints. — Après ce vœu, il reçut un drapeau [1] qu'il éleva au bout de

[1] La chape ou manteau de saint Martin.

sa propre lance, et marcha droit à l'ennemi, à la tête de ses chevaliers et de ses gens de pieds qui formaient une troupe nombreuse. Quand les deux partis furent en présence [1], l'armée des deux frères fut saisie d'une telle terreur, que leurs soldats se laissaient accabler sans se défendre, comme si leurs bras étaient enchaînés. Étienne prit la fuite et échappa au vainqueur avec quelques soldats. Mais Thibault fut fait prisonnier avec tout le reste de son armée, et emmené dans la ville de Tours, qu'il remit à Geoffroi. Il y resta en captivité avec tous les siens, qui furent dispersés çà et là.—Personne ne doute que Geoffroi n'ait dû la victoire aux prières pieuses dans lesquelles il invoqua le secours de saint Martin. — Quelques fuyards, échappés du combat, racontaient qu'au moment d'engager l'action, toute la phalange des guerriers de Geoffroi, chevaliers et gens de pied, paraissaient couverts de vêtements d'une blancheur éblouissante. — Il est juste de dire que les fils d'Eudes exerçaient leurs rapines sur les pauvres du saint confesseur, pour enrichir leurs serviteurs. — On apprit partout avec un étonnement mêlé de crainte, que plus de dix-sept cents guerriers avaient été pris sur le champ de bataille, les armes à la main, sans effusion de sang. »

Thibault, dans le partage des états paternels, avait eu les comtés de Chartres, de Blois et de Tours, il ne recouvra sa liberté qu'en abandonnant à jamais le comté de Tours à son vainqueur. Étienne avait obtenu les comtés de Troyes et de Meaux; il les conserva, et prit le titre de comte palatin de Champagne et de Brie.

Affaiblis par l'issue de cette guerre, les deux fils d'Eudes se virent forcés de prêter serment de féauté et de vasselage au roi de France.

Minorité de Guillaume, duc de Normandie.— Bataille du Val des Dunes. — Portrait du jeune Guillaume. (1036-1042.)

Dès que la nouvelle de la mort de Robert-le-Diable fut parvenue en Normandie, ses deux frères, Mauger, archevêque de Rouen, et Guillaume, comte d'Arques, y excitèrent des troubles à l'aide desquels ils espéraient s'emparer du duché. La noblesse normande, oubliant le serment qu'elle avait récemment prêté au père du jeune Guillaume, préférait obéir aux frères de son duc plutôt qu'à son bâtard. Le roi de France, sachant que Rollon n'avait dû la possession de la Normandie qu'à la faiblesse des rois de la seconde race, aurait désiré avoir assez de forces pour reprendre cette belle province. Quoiqu'il se fût engagé à protéger Guillaume, il laissa les troubles s'accroître, dans l'espérance que l'avenir lui présenterait quelque occasion favorable. Alain, duc de Bretagne, parent du jeune duc, vint lui-même à Rouen pour essayer de rétablir la paix. Il paraissait y réussir lorsqu'il mourut subitement : on soupçonna qu'il avait été empoisonné.

Après sa mort, le roi Henri ayant acquis la certitude que les barons normands ne souffriraient pas que le duché fût de nouveau réuni à la France, se résigna à remplir sa promesse et à mettre Guillaume en état de prendre possession des domaines que son père lui avait légués. Il renvoya le jeune duc en Normandie, lui donnant pour gouverneur et pour appui Gislebert, comte d'Hiesmes, qui n'eut pas un sort plus heureux qu'Alain, et qui périt assassiné, à ce qu'on prétend, par Raoul, fils de Mauger. Les deux précepteurs du jeune duc, nommés Théroude et Aubert, furent également mis à mort. Le comte de Montgomméri, leur assassin, reçut peu de temps après un juste châtiment de son crime : il fut surpris dans un de ses châteaux, et massacré avec toute sa suite, par une troupe d'hommes armés, à la tête desquels se trouvait un parent d'Aubert.

Les dernières années de la minorité de Guillaume se passèrent ainsi au milieu de troubles sans cesse renaissants. — Un nouveau concurrent se présenta en 1042, pour disputer la couronne ducale. C'était le descendant d'une fille de Richard II, et il eut bientôt de nombreux partisans.

« Tandis que le jeune duc allait acquérant tous les jours beaucoup de bonnes qualités, dit Guillaume de Jumièges, il rencontra un certain compagnon bien cruel pour lui, Gui, fils de Renaud, comte des Bourguignons, lequel avait été élevé avec lui dès les années de son enfance, et à qui il avait donné autrefois le château de Brionne. Gui, séduit par l'orgueil, commença à détourner beaucoup de grands de leur fidélité envers le duc Guillaume. Il engagea dans cette conspiration Nigel, gouverneur de Coutances, et le détourna complétement, ainsi que beaucoup d'autres, du service qu'il devait rendre au prince en vertu de ses serments.

» Le duc Guillaume, se trouvant ainsi abandonné par beaucoup des siens, voyant qu'ils travaillaient constamment, et avec vigueur, à se mettre en défense dans leurs châteaux, et craignant qu'ils ne parvinssent à lui enlever son suprême pouvoir, et à mettre son rival en sa place, forcé par la nécessité, alla trouver Henri, roi des Français, pour lui demander des secours.

» Alors enfin ce roi, se souvenant des bienfaits qu'il avait reçus autrefois du père du duc, rassembla les forces des Français, entra dans le comté d'Hiesmes, arriva au Val-des-Dunes, et y trouva

[1] Ils se rencontrèrent sur les bords du Cher, entre les bourgs de Saint-Quentin et de Bléré.

une innombrable multitude d'hommes d'armes, animés d'une violente inimitié, et qui, le glaive nu, lui présentèrent la bataille.

» Le roi et le duc ne redoutant nullement leurs fureurs insensées, acceptèrent le combat, et à la suite du choc réciproque des chevaliers, firent un grand carnage de leurs ennemis : ceux que le glaive ne fit pas tomber, frappés de terreur par Dieu même, allèrent en fuyant se précipiter dans les eaux de l'Orne. Heureuse cette bataille, par laquelle tombèrent en un même jour les châteaux des orgueilleux et les demeures des criminels!

» Gui, s'étant échappé de la bataille, se retira aussitôt à Brionne, ferma et barricada ses portes, et s'y tint quelque temps enfermé dans l'espoir de se sauver.

» Le roi étant retourné en France, le duc se mit à la poursuite de Gui, l'assiégea et le bloqua dans l'enceinte de son château, et éleva des fortifications sur les deux rives de la rivière appelée la Risle.

» Gui, voyant qu'il ne lui restait plus aucun moyen de s'enfuir de ce lieu, et pressé par la calamité de la famine, fut enfin déterminé par ses amis à se présenter en suppliant et en homme repentant de ses fautes, et à implorer la clémence de Guillaume.

» Le duc ayant pris conseil des siens, touché de compassion pour sa misère, l'épargna dans sa clémence, et ayant pris possession du château de Brionne, lui ordonna de demeurer dans sa maison avec ses domestiques. — Alors tous les grands qui s'étaient détournés de leur fidélité, voyant que le duc leur avait enlevé ou rendu inabordable tout lieu de refuge, donnèrent des otages, et abaissèrent leurs têtes altières devant lui comme leur seigneur. »

Le jeune duc Guillaume avait des qualités propres à exciter l'enthousiasme de ses contemporains ; car le plus ancien de ses biographes (connu sous le nom de Guillaume de Poitiers), en a tracé le portrait suivant au moment où finit sa majorité.

« Notre duc, mûr par l'intelligence de tout ce qui est honnête et par la force du corps, plutôt que par l'âge, commença à revêtir les armes de chevalier. Cette nouvelle répandit la terreur par toute la France [1]. La Gaule n'avait pas un autre chevalier ni homme d'arme si renommé que lui. C'était un spectacle à la fois agréable et terrible que de le voir dirigeant la course de son cheval, brillant par son épée, éclatant par son bouclier, et menaçant par son casque et ses javelots. Car de même qu'il excellait en beauté sous les habits de prince, ou avec les vêtements de la paix, de même il recevait un avantage singulier des armures qu'on revêt contre l'ennemi; son mâle courage et ses vertus brillaient d'un éclat supérieur. Il commença, avec le zèle le plus ardent, à protéger les églises de Dieu, à défendre la cause des faibles, à établir des lois équitables, à rendre des jugements qui ne s'écartaient pas de l'équité ou de la modération, et surtout à empêcher les meurtres, les incendies, les pillages. Enfin, il commença à éloigner de sa familiarité ceux qu'il savait inhabiles ou pervers, à user des conseils des plus sages et des meilleurs, à résister fortement aux ennemis du dehors, et à exiger puissamment des siens l'obéissance qui lui était due.

« Jamais, dit encore le même biographe, le duc Guillaume ne viola le droit de l'alliance ou de l'amitié. Il demeurait constant dans ses paroles et ses traités, comme pour apprendre par ses actions ce qu'enseignent les philosophes, que la foi est le fondement de la justice. S'il était forcé, par les motifs les plus graves, de renoncer à l'amitié de quelqu'un, il aimait mieux la défaire peu à peu que de la rompre tout d'un coup. »

Après la bataille du Val-des-Dunes, le duc Guillaume se montra vassal fidèle du roi Henri, et combattit pour lui dans une guerre que celui-ci eut à soutenir contre Geoffroi Martel, comte d'Anjou. Cette guerre finit quand le roi des Français eut obtenu réparation de ses griefs; mais elle donna naissance à une profonde inimitié entre le duc normand et le comte angevin, et à des expéditions fréquentes où, de part et d'autre, on lutta avec acharnement et des succès divers.

Mariage de Guillaume et de Mathilde. — Révolte du comte d'Arques. (1047.)

Le duc Guillaume venait d'épouser Mathilde, fille de Baudouin, comte de Flandre, et nièce du roi Henri, lorsque le comte Guillaume d'Arques, qui depuis longtemps s'était réconcilié avec son neveu, se révolta de nouveau et essaya de le déposséder. — Guillaume d'Arques, surnommé aussi le comte Tello, était fils d'un second lit de Richard II, et par conséquent frère de l'archevêque Mauger. Le roi Henri le protégeait sécrètement.

Mauger espérant créer de nouveaux embarras à son neveu et favoriser le parti de son frère, profita d'un lien de parenté qui existait entre le duc Guillaume et Mathilde, pour excommunier les deux époux. Dans cette circonstance, Guillaume, qui avait obtenu une dispense du saint-siége, agit avec vigueur et sévérité; il se plaignit à Rome de l'excommunication. Le pape envoya un légat pour lui faire droit. Un concile fut convoqué à Lisieux, et les évêques de Normandie déposèrent l'archevêque de Rouen,

[1] Il convient de remarquer que, malgré son surnom, Guillaume-de-Poitiers était Normand.

qui fut envoyé en exil dans l'île de Guernesey.

Guillaume tourna ensuite tous ses efforts vers le comte d'Arques. Celui-ci, après plusieurs combats où il fut vaincu, chercha un refuge dans un château bâti sur la montagne d'Arques. Les troupes de Guillaume l'y bloquèrent, et, afin de l'empêcher d'en sortir, construisirent une tour à peu de distance de la porte du château.

Le roi de France, appelé par le comte d'Arques, se vit forcé de se prononcer, leva des troupes et marcha à son aide.

« Henri, dit le biographe de Guillaume, apprenant que l'homme dont il favorisait et conseillait la méchanceté était étroitement enfermé, se hâta de lui porter secours avec une troupe considérable de gens d'armes, et amenant un grand nombre de choses dont manquaient les assiégés. Séduits par l'espoir d'une mémorable action, quelques-uns de ceux que le duc avait laissés en garnison dans la tour allèrent à la découverte, et s'emparèrent du chemin par où devaient passer les Français. Et voilà qu'ils prirent une grande quantité de ceux qui se tenaient le moins sur leurs gardes. Enguerrand, comte de Ponthieu, fameux par sa noblesse et son courage, et un grand nombre de guerriers, furent tués. Hugues-Bardoul lui-même, homme illustre, fut fait prisonnier. Cependant le roi, étant arrivé où il avait résolu d'aller, attaqua la garnison avec la plus grande impétuosité et une force extrême, afin d'arracher Guillaume d'Arques à sa fâcheuse position, et de venger en même temps l'échec et le carnage des siens. Mais les remparts de la tour et le courage également ferme des chevaliers normands soutinrent facilement ses assauts; alors, pour ne pas s'exposer à une mort sanglante ou à une honteuse fuite, il se hâta de s'en aller, sans avoir acquis aucune gloire, à moins que, par hasard, il ne regardât comme glorieux d'avoir diminué par ses trésors la pauvreté de ceux au secours desquels il était venu, et d'avoir augmenté le nombre de leurs chevaliers [1].

« Le duc Guillaume étant ensuite retourné au siége, et étant resté quelque temps à cette expédition, la violence de la faim pressant les assiégés plus cruellement et plus étroitement que les armes, ils obtinrent d'être reçus à capituler, en concluant un traité qui, ne leur laissant que la vie, ne leur offrait rien d'honorable ni d'utile. Les chevaliers français, auparavant fameux, se hâtèrent, au delà de ce que pouvaient leurs forces affaiblies, de s'échapper avec les Normands, la tête baissée non moins de honte que d'épuisement; une partie suspendue sur des chevaux affamés qui faisaient à peine sonner la corne de leurs pieds, et pouvaient à peine faire élever de la poussière; d'autres, ornés de bottines et d'éperons, s'avançant dans un ordre inaccoutumé, et plusieurs d'entre eux languissants et courbés sur leurs chevaux, tandis que d'autres, chancelant, se soutenaient à peine. Il fallait voir le déplorable état des troupes qui sortaient et dont l'aspect était dégoûtant et varié..... Ayant pitié des infortunes du comte, le duc ne le voulut point accabler d'une plus grande infortune, il lui pardonna, regardant comme plus juste de reconnaître qu'il était son oncle, que de le poursuivre comme son ennemi. »

Bataille de Mortemer.— Défaite des Français. (1048.)

Cependant le secours que le roi Henri donnait ouvertement au comte d'Arques avait encouragé plusieurs barons normands à passer dans le camp français et à se prononcer contre leur duc. « Il est présumable, dit Guillaume de Poitiers, que déjà auparavant ils avaient été les secrets fauteurs de la conspiration des rebelles, et qu'ils n'avaient pas encore dégorgé toute la méchanceté dont ils avaient été gonflés autrefois contre Guillaume enfant. » Aux débris du parti du comte d'Arques, se joignirent les comtes d'Anjou, de Poitiers et de Chartres, qui décidèrent le roi des Français à faire une nouvelle tentative contre le duc des Normands.

« C'est pourquoi, dit le chroniqueur normand que nous avons déjà cité, après une délibération commune, et qui nous présageait malheur, un édit du roi ayant ordonné la guerre, on leva contre la Normandie des troupes innombrables..... On eût vu se hâter, hérissées de fer, la Bourgogne, l'Auvergne et la Gascogne, et tous les guerriers d'un si grand royaume accourant des quatre points cardinaux, et la France et la Bretagne d'autant plus animées contre nous qu'elles nous étaient plus voisines. — On peut affirmer que Jules-César, ou quelqu'autre plus habile dans la guerre, s'il en exista jamais, fût-il chef d'une armée romaine rassemblée de mille nations, et commandât-il à mille provinces, du temps le plus florissant de Rome, eût pu s'effrayer du terrible aspect de cette armée. — Notre pays conçut donc quelque effroi; les églises craignirent de voir troubler le repos de la sainte religion, et piller ses revenus par la fureur des hommes d'armes, quoiqu'elles se confiassent pour leur défense dans le secours de la prière. Le peuple des villes et des campagnes, et tous ceux qui étaient faibles et sans défense, tremblaient d'inquiétude et de frayeur: ils craignaient pour eux, pour leurs femmes, leurs enfants et leurs biens, s'exagérant, selon la coutume de la peur, les forces d'un ennemi

[1] Cette phrase du chroniqueur normand signifie que le roi réussit à ravitailler la place assiégée et à y faire entrer des secours.

si puissant. — Admirable par sa fermeté, le duc Guillaume ne se sentit frapper d'aucune frayeur, et courut avec un grand courage au-devant du roi, qui, à la tête d'une force terrible, s'avançait du pays d'Évreux sur Rouen.... Dès qu'il connut les dispositions de l'ennemi, le duc dirigea vers les rives opposées de la Seine une partie de ses troupes; car l'ennemi avait adopté une manœuvre dont il espérait beaucoup d'avantage, savoir: que tous les chevaliers des pays compris entre la Seine et la Garonne, et dont les habitants portent le nom de *Celti-Gaulois*, nous attaqueraient d'un côté sous la conduite du roi lui-même, tandis que ceux des pays compris entre la Seine et le Rhin, qu'on nomme *Gallo-Belges*, nous attaqueraient sous le commandement d'Eudes, frère du roi [1], et de Renaud, un de ses familiers.

« Il n'était pas étonnant que la témérité et l'orgueil des Français, si bien soutenus, eussent quelque espoir, ou d'accabler notre duc par cette masse de forces, ou de le contraindre à s'échapper par une honteuse fuite, ou de prendre et tuer nos chevaliers, de renverser les villes, d'incendier les villages, de frapper du glaive, et de se livrer au pillage, enfin, de faire de tout notre pays un affreux désert!

« Mais il en arriva autrement: Eudes et Renaud, qui les premiers engagèrent le combat, ayant vu leur armée moissonnée par les coups les plus terribles et les plus cruels, abandonnèrent le commandement et le secours de leur épée, et s'empressèrent de pourvoir à leur fuite par la vitesse de leurs chevaux. Leurs têtes, qui ne méritaient pas un sort plus doux, étaient pressées par la pointe de l'épée de Robert, grand par sa noble origine aussi bien que par son courage, par l'épée de Hugues-de-Gournay, de Hugues-de-Montfort, de Gautier-Giffard, de Guillaume-Crispin et d'autres encore des plus valeureux de notre parti. Guy, comte de Ponthieu, trop avide de venger son frère Enguerrand, fut fait prisonnier, ainsi que plusieurs chevaliers distingués par leur naissance et leur fortune. Un grand nombre furent tués, le reste se sauva par la fuite avec ses bannières.

« Averti de ce succès, le duc Guillaume envoya pendant la nuit, avec de sûres instructions, un homme dévoué qui, s'approchant du camp français et montant sur le haut d'un arbre, annonça à Henri en détail cette funeste victoire. Le roi, surpris à cette nouvelle inattendue, fit sans retard éveiller les siens avant le jour, leur donna le signal de la retraite, et s'éloigna promptement des frontières de la Normandie.

» Beaucoup d'autres hostilités eurent lieu de part et d'autre; mais enfin les Français et les Normands firent la paix à cette condition, que les prisonniers faits à Mortemer seraient rendus au roi, avec le consentement et par le don duquel, pour ainsi dire, le duc resterait en possession, en vertu d'un droit pépertuel, de ce qu'il avait enlevé et pourrait enlever à Geoffroi, comte d'Anjou [1]. »

Après avoir ainsi conclu une paix séparée avec le roi de France, le duc de Normandie continua la guerre contre le comte d'Anjou et ses alliés; il fit construire à Ambrières un château destiné à surveiller les Angevins. Geoffroy-Martel, soutenu par Guillaume, comte de Poitiers, et par Eudes, comte breton, tuteur du duc Conan II, fils d'Alain, tenta vainement de s'opposer à l'érection de cette forteresse. Il paraît que le roi de France lui-même reprit les armes et vint le secourir. L'armée franco-angevine obtint d'abord quelques succès; elle ravagea une partie de la Normandie méridionale, mais au passage de la Dive, son arrière-garde, attaquée à l'improviste par l'armée Normande, fut taillée en pièces. Le roi et Geoffroy-Martel s'estimèrent heureux de pouvoir regagner sains et saufs les frontières de l'Anjou.

Les batailles de Mortemer et de la Dive commencent la funeste série des guerres entre les rois de France et les princes normands devenus bientôt rois d'Angleterre, guerres acharnées, sanglantes et qui durèrent pendant plusieurs siècles.

Henri épouse Anne de Russie. — Leurs enfants.

Les prohibitions de l'église relatives aux mariages s'étendaient jusqu'au septième degré de parenté naturelle. Il existait en outre plusieurs empêchements résultant de la parenté spirituelle, suite du baptême. Ces défenses causaient aux princes et aux seigneurs de grands embarras, car toutes les familles d'un certain rang se trouvaient liées par des alliances beaucoup plus rapprochées souvent que les degrés déterminés par l'église. — Henri redoutait l'excommunication dont son père avait été frappé, et ne voyait autour de lui parmi les femmes

[1] On a conclu avec raison de ce passage qu'Eudes, depuis sa rébellion, était rentré dans les bonnes grâces du roi son frère.

[1] Guillaume de Poitiers. *Vie de Guillaume-le-Conquérant.* — Cet auteur est, comme on a pu s'en apercevoir, très-partial pour les Normands. Cela ne doit pas étonner: il était chapelain du roi Guillaume. — Ses contemporains avaient pour lui une grande estime; Orderic Vital le compare à Salluste; un juge éclairé, M. Guizot, tout en lui reprochant de l'affectation et de l'obscurité, trouve qu'il ne manque ni de sagacité pour démêler les causes morales des événements, ni de talents pour les peindre, et le considère comme un des plus distingués de nos anciens historiens.

appartenant aux familles auxquelles il pouvait demander une épouse, que des parentes à un degré défendu ; il était donc parvenu à l'âge de quarante-six ans sans être marié ; il avait été fiancé, il est vrai, à Mathilde, fille de l'empereur Conrad le Salique, mais cette princesse était morte avant l'époque fixée pour la célébration du mariage.

L'intérêt de la maison royale de France semblait exiger que le roi eût des enfants à qui il pût, de son vivant, assurer la transmission de la couronne. Il prit en conséquence une résolution singulière ; il épousa la fille d'un prince, souverain d'un royaume encore presque inconnu au reste de l'Europe, la fille de Jaroslaf, czar des Russes, que quelques chroniques françaises contemporaines nomment Julius-Claudius. Cette princesse nommée Anne descendait, par une de ses aïeules, d'une maison byzantine dont la prétention était de remonter, par Alexandre-le-Grand, à Philippe de Macédoine. — Ce fut sans doute pour cette raison que Henri donna le nom de Philippe à l'aîné de ses fils. La reine Anne eut deux autres enfants, Robert, qui mourut jeune, et Hugues, qui devint comte de Vermandois par son mariage avec Adélaïde, fille du comte Herbert. Ce Hugues, fils de Henri, est le chef de la seconde branche des comtes de Vermandois.

Association de Philippe à la royauté. — Procès-verbal de son sacre. (1059.)

Henri n'était âgé que de cinquante-quatre ans, lorsque, voyant sa santé s'affaiblir, il songea à associer à la royauté son fils aîné Philippe, bien que celui-ci, né en 1053, fût encore un enfant. Il paraît que cette association offrit quelques difficultés; car ce fut seulement après avoir réuni à Paris les grands du royaume et obtenu de «tous en général et de chacun en particulier,» la promesse de reconnaître Philippe pour son successeur et de lui prêter serment de fidélité, que Henri mena le jeune prince à Reims afin de le faire sacrer.

Philippe avait alors sept ans. La cérémonie du sacre eut lieu le 23 mai. L'archevêque de Reims, Gervais, oignit et couronna le fils de Henri en présence de cinquante-trois archevêques, évêques ou abbés, et de seize grands feudataires de la couronne. Le procès-verbal de cette cérémonie solennelle rédigé en latin, et, à ce qu'on croit, par l'archevêque de Reims lui-même, est parvenu jusqu'à nous. C'est un monument curieux et le premier de ce genre pour les rois capétiens. A ce titre nous croyons devoir en offrir une traduction. Il est ainsi conçu :

« L'an de l'incarnation du Seigneur 1059, la trente-deuxième année du roi Henri [1], le dixième jour avant les calendes de juin, la quatrième année de l'épiscopat du seigneur Gervais, le saint jour de la Pentecôte, le roi Philippe fut sacré par l'archevêque Gervais, dans la grande église, devant l'autel de Sainte-Marie, avec les cérémonies suivantes :

» La messe commencée, avant qu'on lût l'épître, l'archevêque se tourna vers le roi et lui exposa la foi catholique, lui demandant s'il y croyait et la voulait défendre. Sur sa réponse affirmative, on apporta au Roi sa profession de foi ; il la prit, et, quoiqu'il n'eût encore que sept ans, *il la lut et la signa.*

» Cette profession de foi était ainsi conçue : « Moi, » Philippe, devant bientôt, par la grâce de Dieu, » devenir roi des Français, au jour de mon sacre, » je promets, en présence de Dieu et de ses saints, » de conserver à chacun de vous, mes sujets, le privilége canonique, la loi et la justice qui sont » dues ; et, Dieu aidant, autant qu'il me sera possible je m'attacherai à les défendre avec le zèle » qu'un roi doit justement montrer dans ses états » en faveur de chaque évêque et de l'église à lui » commise ; nous accorderons aussi, de notre autorité, au peuple confié à nos soins, une dispensation des lois conforme à ses droits. » Cela fait, il remit la profession de foi entre les mains de l'archevêque, en présence de Hugues de Besançon, légat du pape Nicolas....

(Suivent les noms des archevêques, évêques ou abbés, qui sont :

Les archevêques de *Besançon* (légat du pape) de *Sens*, de *Tours*, de *Soissons* et de *Chalons-sur-Marne* ;

Les évêques de *Sion* [1], de *Laon*, de *Noyon*, de *Senlis*, de *Cambrai*, d'*Amiens*, d'*Autun*, de *Langres*, de *Châlons-sur-Saône*, d'*Orléans*, de *Paris*, de *Meaux*, de *Nevers*, d'*Auxerre*, de *Troyes*, de *Limoges*, d'*Angoulême*, de *Saintes* et de *Nantes* ;

Les abbés de *Saint-Remi*, de *Saint-Benoît*, de *Saint-Denis*, de *Saint-Germain*, de *Saint-Riquier*, de *Saint-Valéry*, de *Saint-Joux*, de *Forêt-Moutier*, de *Saint-Médard*, de *Florigny*, de *Laon*, de *Saint-Michel-de-Laon*, de *Marchiennes*, de *Mouzon*, de *Saint-Thierry*, d'*Hauvilliers*, de *Saint-Basle*, d'*Orbay*, de *Chalons-sur-Marne*, de *Clèves*, de *Verdun*, de *Dijon*, de *Pouitiers*, du *Mans* et de *Crépy*, et quatre autres abbés dont les monastères ne sont point indiqués).

«Prenant le bâton de Saint-Remi, l'archevêque ex-

[1] C'est-à-dire depuis l'association de Henri à la royauté, mais seulement la vingt-huitième depuis la mort du roi Robert. Il est à remarquer que Henri fit sacrer son fils l'anniversaire du jour où il avait été lui-même sacré (le 23 mai 1027).

[1] D'après la *Chronique* de Hugues de Fleury, l'évêque de Sion, nommé Hermanfroy, était aussi légat du pape.

pliqua avec douceur et mansuétude comment c'était à lui qu'appartenaient par-dessus tous l'élection et la consécration du roi, depuis que saint Remi avait baptisé et consacré le roi Clovis. Il expliqua comment le pape Hormisdas avait donné à saint Remi, et le pape Victor à lui, Gervais, et à son église, le droit de consacrer par ce bâton, et la primatie de toute la Gaule.

« Alors *du consentement* de son père Henri, il *élut* Philippe roi.

» Après cela, comme il avait été soutenu que cela pouvait se faire sans l'assentiment du pape, néanmoins les légats du Saint-Siége, pour faire honneur au prince Philippe, et lui témoigner leur affection, assistèrent à cette cérémonie.

» Après eux, vinrent les archevêques et les évêques, les abbés et les clercs ;

» Ensuite, Gui, duc d'Aquitaine ;

» Ensuite, Hugues fils, et député du duc de Bourgogne ;

» Puis les envoyés du marquis Baudouin et ceux de Geoffroi, comte d'Anjou ;

» Ensuite, Raoul, comte de Valois;

» Héribert, comte de Vermandois ;

» Guy, comte de Ponthieu ;

» Guillaume, comte de Soissons;

» Les comtes Renaud, Roger, Manassé, Hilduin;

» Guillaume, comte d'Auvergne;

» Hildebert, comte de la Marche;

» Foulques, comte d'Angoulême;

» Et le vicomte de Limoges;

» Ensuite les chevaliers et le peuple, *tant les grands que les petits, qui, d'une voix unanime, donnèrent leur consentement et leur approbation*, et s'écrièrent par trois fois : « Nous approuvons, nous » voulons qu'il en soit ainsi! »

» Alors Philippe rendit, à l'exemple de ses prédécesseurs, une ordonnance concernant les biens de Sainte-Marie, le comté de Reims et les terres de Saint-Remi et les autres abbayes. Il la scella et la signa.

» L'archevêque signa également. — Le roi Philippe l'établit grand chancelier, comme les rois ses prédécesseurs l'avaient fait pour les prédécesseurs de Gervais, et l'archevêque le consacra roi.

» L'archevêque étant retourné à son siége, et s'étant assis, on apporta le privilége que lui avait accordé le pape Victor, et il en fit lecture en présence des évêques.

» Toutes ces choses se passèrent avec la dévotion et la joie la plus vive, sans aucun trouble, sans aucune opposition, et sans aucun dommage pour l'état.

» L'archevêque Gervais accueillit tous les assistants avec bienveillance, les entretint largement à ses propres frais, *quoiqu'il ne le dût à personne, si ce n'est au roi;* mais il le faisait pour l'honneur de son église et par générosité. »

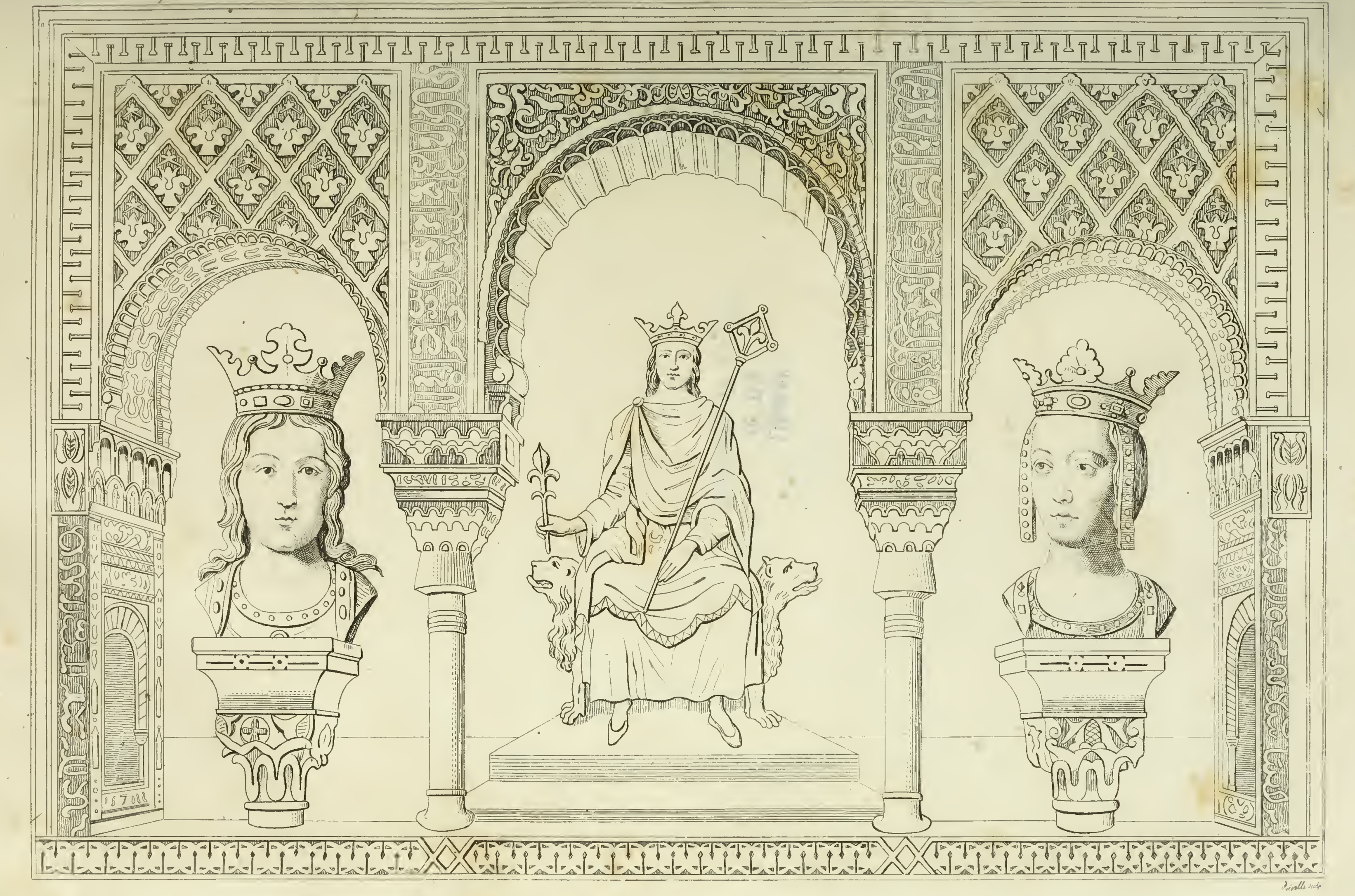
Événements divers.— Établissement des Normands en Italie.— Réunion de l'Aquitaine et de la Gascogne.— Trève de Dieu. — Hérésie de Berenger, etc.

Parmi les entreprises accomplies par les habitants de la France durant le règne de Henri Ier, il convient de placer au premier rang l'établissement des Normands en Italie et la fondation du royaume de Naples. — Voici comment ces grands événements s'accomplirent :

Dans le onzième siècle, le goût des pèlerinages avait continué à se répandre. Cinquante ou soixante Français de la Normandie, revenant par mer de Jérusalem, arrivèrent à Salerne au moment même où cette ville, attaquée par les Sarrasins, qui faisaient souvent des invasions en Italie, venaient de s'obliger à payer une forte rançon. Les habitants étaient occupés à rassembler l'or destiné à les racheter du pillage et du feu. Les cinquante braves Normands, leur reprochant leur lâcheté, ranimèrent leur courage; ils se mirent à la tête de quelques hommes que leur audace encouragea à les suivre, et attaquèrent pendant la nuit le camp des Sarrasins. Ceux-ci fatigués par la débauche et plongés dans le sommeil essayèrent vainement de se défendre, on en fit un massacre épouvantable; ceux qui échappèrent cherchèrent un asile sur leurs vaisseaux. Les vainqueurs rapportèrent dans Salerne les richesses que la dévastation de l'Italie méridionale avait livrées aux Musulmans.

Le prince de Salerne, plein d'admiration et d'étonnement, offrit aux pèlerins normands de partager avec eux les trésors qu'ils venaient de conquérir. Mais ceux-ci refusant aucune récompense partirent satisfaits de l'honneur d'avoir délivré Salerne. Leur victoire et leur désintéressement rendirent le nom français cher aux Italiens.

Bientôt après (en 1035) arrivèrent trois chevaliers normands, Guillaume, Drogon et Humfroi, fils tous les trois de Tancrède de Hauteville, propriétaire d'un petit fief situé près de Coutances. Des Normands, déjà fixés à Aversa, se joignirent à eux; quelques troupes que leur donna le chef qui commandait dans la Pouille, augmentèrent leurs forces. Ils passèrent en Sicile, attaquèrent les Sarrasins; Guillaume, surnommé Fier-à-Bras, tua le général mahométan, et une seule victoire délivra la Sicile. Le prince de Salerne avait paru reconnaissant, le catapan de la Pouille (l'antique Apulie) crut pouvoir se montrer ingrat. Les trois frères tournèrent leurs armes contre lui. La conquête de la Pouille et de la Sicile fut la conséquence de son ingratitude.



Isemberge *Philippe-Auguste* *Isabelle*



Monuments du Regne de Philippe Auguste

Un des frères, Guillaume se proclama comte de la Pouille ; il mourut ; son frère Drogon lui succéda et vit son pouvoir respecté par les petits princes ses voisins. — Après Drogon, Humfroi prit possession du comté.

Tancrède avait d'autres fils d'un second lit. Robert était l'aîné. On l'avait surnommé Guiscard, d'un mot normand qui veut dire *fourbe* ou *cauteleux* : en effet, il dut ses succès plus encore à ses ruses qu'à sa bravoure. — On se fait une haute idée de la franchise et de la loyauté des temps chevaleresques, c'est néanmoins un trait caractéristique de l'époque que ce surnom, dont s'honorait Robert. — Humfroi était en guerre avec Léon IX ; Robert, combattant pour son frère, se distingua dans la bataille de Civitella, où le pape fut fait prisonnier. Sa renommée s'établit ; des Normands passèrent les Alpes, et vinrent peu à peu le rejoindre. Il en forma une petite troupe avec laquelle, en 1054, il pénétra dans la Calabre. « On ne pourrait croire, dit un historien, qu'avec une poignée d'hommes ce chef normand voulût tenter la conquête d'une province si étendue et si pleine de villes et de châteaux forts. Mais, dans ses expéditions, Robert-Guiscard agissait en chef de brigands plutôt qu'en conquérant : le pillage était toujours son but, et la fourberie son moyen le plus assuré de succès. Il surprit un couvent fortifié, en demandant aux moines, qui se tenaient sur leurs gardes avec une extrême défiance, d'ensevelir un de ses chevaliers qui venait de mourir. Le prétendu mort, introduit dans le couvent, s'élança hors du cercueil, l'épée à la main, et força les moines effrayés d'ouvrir leurs portes à ses compagnons d'armes. D'autres fois, de faux transfuges pénétraient, de sa part, dans les forteresses ennemies ; et plus souvent encore, des traités, dont il ne jurait l'observation que pour les violer à son gré, endormaient ceux qu'il se proposait de surprendre. En menant cette vie errante et sauvage, Guiscard se regardait moins comme le lieutenant que comme l'égal de son frère ; il se pliait difficilement à l'obéissance ; et ses différends avec Humfroi furent si violents, que celui-ci voulut un jour le tuer et que, même sa colère passée, il le fit pendant quelques jours enfermer dans un noir cachot. »

Humfroi mourut vers l'an 1057 ; en mourant il recommanda ses états et son fils Abagelard à la protection de son frère. Les Normands, sentant le besoin d'un chef expérimenté, proclamèrent pour comte Robert-Guiscard. Abagelard, accusé de complot contre le chef de sa famille, fut chassé de la Pouille, que son père avait conquise ; ses amis périrent dans les supplices. Guiscard avait épousé une dame normande, dont il avait eu un fils, qui fut depuis Bohémond, prince d'Antioche ; mais lorsqu'il se vit placé à la tête des aventuriers normands qui, sous les ordres de ses frères, avaient déjà presque achevé la conquête de l'Italie méridionale, il résolut de consolider son pouvoir en s'alliant à une des familles dès longtemps souveraines dans le pays ; il divorça avec sa femme sous prétexte de parenté et il épousa Sigelgaire, sœur de Gisolfe II, prince de Salerne. « Dans le même temps, empressé de s'affermir par des alliances politiques, il rechercha, dit M. de Sismondi, celle du pape Nicolas II, et obtint de lui, en 1059 ou 1060, le titre de duc de Pouille et de Calabre. Il donnait ainsi à son autorité une sanction religieuse, dont il sentait un extrême besoin, placé comme il était entre des barons indépendants, qui rejetaient avec indignation toute espèce de frein, et des peuples opprimés, pour qui tout Normand était un objet d'horreur. »

Guillaume V, dit le gros, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, étant mort en 1033, son duché et son comté passèrent à son frère consanguin Eudes ou Odon qui, du chef de sa mère, avait hérité du duché de Gascogne et du comté de Bordeaux. Il semble que dès lors la Gascogne et le Bordelais eussent dû se confondre dans le duché d'Aquitaine ; mais il n'en fut point ainsi. Ces grands fiefs restèrent séparés encore quelque temps ; ce fut seulement en 1058 que Guy-Geoffroy, connu aussi sous le nom de Guillaume VII, réunit la Gascogne, le Bordelais, l'Aquitaine et le Poitou en un seul corps de fief, que son arrière-petite-fille, la célèbre Aliénor ou Éléonore, porta successivement au roi de France et au roi d'Angleterre.

A l'exemple des grands vassaux leurs suzerains, les châtelains et les vavasseurs se faisaient entre eux des guerres fréquentes. Les villages étaient pillés, les campagnes dévastées, les malheureux paysans rançonnés et maltraités par les hommes de guerre. Henri voulut réprimer ces abus ; mais son autorité se trouvant impuissante contre des barons habitués à une indépendance presque complète, il eut recours à l'autorité de l'église et assembla des conciles. — Les évêques, déclarant qu'ils voulaient assurer aux fidèles la liberté de se rendre sans danger à l'église, les jours consacrés au service divin, proclamèrent qu'il y aurait une suspension générale de toutes violences et de toutes hostilités depuis le samedi à midi jusqu'au dimanche au soir. Le concile de Clermont (en 1044) ajouta à ces jours de paix les veilles et les jours de fêtes de la Vierge et des apôtres. « On défendit de plus, dit Raoul-Glaber, que, depuis le mercredi soir jusqu'au matin du lundi suivant, personne eût la témérité de rien enlever par la violence, et de satisfaire quelque vengeance particulière ou même d'exiger caution. — On décida que celui qui oserait violer ce décret public paie-

rait cet attentat de sa vie, ou serait banni de son pays et de la société des chrétiens. Tout le monde convint de donner à cette loi nouvelle le nom de *Treugue* (trève) *de Dieu.* » — Afin d'assurer l'exécution de cette mesure si nécessaire, une association se forma et prit le nom de *Confrérie de Dieu.* Les chroniques prétendent qu'une apparition surnaturelle fut l'origine de cette société respectable. « Un bûcheron, nommé Durand, se présenta, disent-elles, devant l'évêque du Puy-en-Velay, pour lui raconter que la Vierge, tenant son fils dans ses bras, venait de lui apparaître et lui avait remis une médaille où la mère de Jésus était représentée aux genoux de son fils, avec cette légende : *Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, da pacem nobis.* « Agneau de Dieu, qui portez les péchés du monde, donnez-nous la paix. » L'évêque ajouta foi à ce récit. Il forma une société composée d'abbés, de prêtres, de chevaliers et d hommes libres de toutes conditions, qui s'obligèrent par serment à poursuivre et à combattre quiconque troublerait le repos public. Afin de leur rappeler leurs devoirs, il distribua à chacun des associés, avec un capuchon blanc, une médaille destinée à être portée sur la poitrine et pareille à celle qui avait été remise par la Vierge au bûcheron.

L'hérésie de Bérenger fut un des événements importants et un de ceux qui occupèrent le clergé pendant le règne de Henri Ier. Béranger, né à Tours à la fin du xe siècle, était issu d'une famille riche et distinguée; il fut disciple du célèbre Fulbert, évêque de Chartres, disciple lui-même de Gerbert. Sous ce maître habile, il fit de grands progrès dans la grammaire, l'éloquence, la dialectique, et ce qu'on appelait alors les arts libéraux. De retour dans sa patrie, en 1030, il fut nommé *scholastique*, c'est-à-dire maître de l'école Saint-Martin. Sa réputation s'étant répandue jusque dans les pays étrangers, une foule d'écoliers, dont plusieurs furent par la suite des personnages éminents dans l'église, accoururent à ses leçons : la dignité d'archidiacre d'Angers, dont il fut revêtu en 1039, ne l'empêcha pas de continuer son enseignement. Piqué d'avoir été vaincu par Lanfranc, illustre théologien, qui fut depuis archevêque de Cantorbery. sur une question peu importante, outré de voir qu'on désertât son école pour se rendre à celle de son rival, il chercha à se distinguer par des opinions singulières; et, prenant Scot-Érigène pour son guide, il attaqua le mystère de l'eucharistie. Brunon, évêque d'Angers; Hugues, de Langres; Adelman, de Bresse, cherchèrent inutilement à lui faire reconnaître ses erreurs. Ses écrits furent condamnés dans deux conciles tenus par le pape Léon IX, en 1050, à Rome et à Verceil; lui-même fut excommunié. Il se retira à l'abbaye de Préaux, en Normandie, espérant qu'il serait soutenu par Guillaume-le-Bâtard; mais les évêques et les plus habiles théologiens de la Normandie, convoqués en concile à Brionne, y examinèrent ses doctrines, et le condamnèrent de nouveau. Le concile de Paris, en octobre 1050, ne le traita pas mieux, et le priva même de ses bénéfices. Cette perte lui fut, à ce qu'il paraît, plus sensible que les peines spirituelles, et le disposa à se rétracter de ses erreurs. Cette rétractation eut lieu dans le concile de Tours, en 1055 : là, Béranger fut reçu à la communion de l'Église; mais il continua à dogmatiser en secret. Cité au concile de Rome, en 1059, par le pape Nicolas II, il y abjura ses erreurs, et brûla ses livres; mais, rentré en France, il protesta contre sa rétractation, comme lui ayant été arrachée par la crainte, et recommença à dogmatiser. — Enfin, Grégoire VII ayant convoqué un nouveau concile à Rome, en 1078, Bérenger y condamna *de bonne foi* (*) ses erreurs, revint en France, et alla passer les huit dernières années de sa vie dans la petite île de Saint-Côme, près de Tours, livré aux exercices de la plus rigoureuse pénitence jusqu'à sa mort, arrivée en 1088.

« Ce fut, dit l'abbé Tabaraud, le scandale causé par l'erreur de Bérenger qui donna lieu à la cérémonie de l'élévation de l'hostie et du calice au moment de la consécration, afin de rendre un hommage plus éclatant à la vérité du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie. »

Les erreurs de Bérenger ne furent pas les seules que l'Église eut à combattre à cette époque. — La secte des Manichéens avait fait de nouveaux progrès, malgré l'exécution des fanatiques brûlés à Orléans sous le règne de Robert. — Il paraît qu'en adoptant la doctrine de l'existence simultanée de deux principes opposés l'un à l'autre, mais égaux en pouvoir (le bien et le mal), la plupart de ces sectaires vivaient avec austérité. Ils s'abstenaient de viande et de poisson. Le régime végétal leur causait une maigreur et une pâleur qui bientôt servirent à les faire reconnaître et furent un titre de proscription. — Un historien moderne a même prétendu qu'il suffisait d'avoir le teint blême et de s'abstenir de viande pour être réputé hérétique. — En effet, dans une ville de la Germanie, à Gotzlar, où l'empereur Henri III célébrait les fêtes de Noël, quelques hommes soupçonnés d'hérésie ayant refusé de tuer et de manger un poulet en présence des évêques, furent

(*) C'est, du moins l'avis de l'abbé Tabaraud, à qui nous empruntons la plus grande partie de ces détails. L'abbé Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, refuse de croire à la rétractation *sincère* de Bérenger, qui, dit-il, « se faisait un jeu des serments les plus solennels, et se parjurait avec un sang-froid et une facilité qui parait incroyable. »

déclarés coupables et convaincus; et on les pendit immédiatement, *avec l'assentiment de tout le monde*, par ordre de l'empereur.

Le fanatisme barbare dont nous venons de citer un exemple était déjà pourtant blâmé par plusieurs hommes vénérés à cause de leur science et de leur piété, qui recommandaient une tolérance plus conforme aux véritables principes du christianisme.

L'évêque de Liége, Waso, consulté par l'évêque de Châlons-sur-Marne, dont le diocèse renfermait un grand nombre d'hérétiques, pour savoir s'il ne serait pas juste et convenable de faire périr les Manichéens par le glaive, fit cette belle réponse : « Imitez le Sauveur, et tolérez ceux qui s'écartent » de la vraie foi. Est-ce à la poussière qu'il appartient de juger la poussière? Ne cherchons point » à ôter la vie aux pécheurs par le glaive séculier, » car en recevant le caractère sacré d'évêque, nous » n'avons pas reçu avec l'ordination le glaive des » enfants du siècle. »

Extirpation de la simonie. — Réforme du clergé, etc.

L'Église courait d'ailleurs moins de dangers par ces hérésies peu répandues et promptement dissipées, que par la conduite désordonnée d'une partie du clergé. La simonie contre laquelle Gerbert avait si vivement tonné était un vice généralement répandu. On vendait les dignités de l'Église et les ordres sacrés. L'empereur Henri, dans un concile, en fit un reproche public aux archevêques et aux évêques réunis en sa présence. « Il publia un édit par lequel il déclarait qu'aucune charge du clergé, qu'aucun ministère ecclésiastique ne pourrait s'acheter, que tous ceux qui auraient l'audace d'en trafiquer pour les conférer à d'autres, ou pour les recevoir eux-mêmes, seraient frappés d'anathème. Cet édit fut reçu avec de grands applaudissements, car, dit Raoul-Glaber, la simonie criminelle n'avait pas seulement corrompu l'Église gauloise, l'Italie tout entière en était encore bien plus infectée : toutes les charges ecclésiastiques étaient l'objet d'un commerce aussi vénal que les marchandises exposées en plein marché. — Le siége de Rome était lui-même en proie à cette lèpre flétrissante. Au mépris de tous les droits, un enfant de douze ans (Benoist IX, de la famille des marquis de Tusculum), avait été élevé au suprême pontificat, et certes ce n'était ni son âge respectable, ni la sainteté de sa vie qui lui avaient valu cette dignité, mais sa fortune et ses trésors; aussi fut-il chassé du pontificat par l'accord général du peuple romain et par l'ordre de l'empereur. » — Benoist IX eut pour successeur Grégoire VI, homme d'une religion profonde et d'une grande vertu.

Ce qui se faisait en Italie avait lieu aussi en France; les dissensions qui pendant de longues années troublèrent l'archevêché de Lyon, et dont Raoul-Glaber nous a conservé le souvenir, en offrent un exemple remarquable.

« Après la mort de Burchard, archevêque de Lyon, dit ce chroniqueur, il y eut des troubles et des divisions pour le choix de son successeur. — Un grand nombre de compétiteurs aspiraient à remplir le siége de cette ville, sans autres titres qu'une ambition et un orgueil démesurés. — Le neveu de Burchard, qui portait le même nom que son oncle, était le plus audacieux de tous les candidats. Il quitta le siége d'Aost qu'il occupait, et vint hardiment usurper celui de Lyon. — Là, après avoir donné des preuves multipliées de sa scélératesse, il fut pris par les soldats de l'empereur (Henri III), et condamné à un exil perpétuel (en 1034). — Un comte eut ensuite l'arrogance de placer sur le siége vacant Girard, son fils, encore dans la plus tendre enfance, sans faire valoir d'autres droits que son audace même. Mais bientôt il fut obligé de fuir.

« Le pontife romain fut informé de tous ces événements, et des fidèles lui suggérèrent la pensée d'élever à l'épiscopat, de sa propre autorité, le père Odilon, abbé du monastère de Cluny; c'était le vœu général du clergé et du peuple, qui se réunissaient d'une voix commune pour appeler cet homme vénéré au siége de Lyon. Le pape lui envoya le *pallium* et l'anneau, en lui conférant le titre d'archevêque; mais le saint homme, fidèle à son humilité accoutumée, refusa toujours avec constance cet honneur. — Il consentit seulement à recevoir en dépôt le pallium et l'anneau pour les remettre au prélat que Dieu jugerait digne de remplir cette place.

« Le roi Henri, devenu maître du royaume d'Austrasie [1], fut informé de ces divisions et chercha les moyens d'y remédier. Il vint à Besançon (en 1041); les évêques et le peuple tout entier lui désignèrent Odolric, archidiacre de l'église de Langres, comme l'homme le plus digne d'être élevé au pontificat de Lyon. Il suivit ce conseil, fit présent à ce prélat des plus riches ornements, et le nomma pour remplir le siége vacant. Ce choix judicieux rendit à toute la province la paix si longtemps attendue, la joie et la tranquillité. »

La papauté ayant été régénérée, les papes qui se succédèrent sur le trône pontifical travaillèrent avec activité et persévérance à la régénération de l'Église et à la réforme du clergé. Un simple religieux, Hildebrand, qui fut depuis le célèbre Gré-

[1] Henri III dit le Noir, roi de Germanie et de Bourgogne, qui fut aussi empereur.

goire VII, conseilla au pape Léon IX de se rendre en France, afin de chasser de leurs siéges les prélats simoniaques. Léon suivit ce conseil, malgré l'opposition du roi Henri, et de quelques membres du haut clergé français. Il vint à Reims en 1049, consacra avec le plus grand éclat le monastère de Saint-Remi, et y tint un concile où se réunirent un grand nombre d'évêques et d'abbés.—« Dans ce concile il frappa du glaive de l'anathème l'hérésie simoniaque qui s'était répandue dans presque toute la Gaule, expulsant un grand nombre de ceux qui étaient possédés de cette peste, et rétablissant les statuts des saints Pères presque oubliés chez les Gaulois [1]. »

L'archevêque de Sens, qui avait acheté son archevêché au roi, les évêques de Nevers, de Langres, de Beauvais et d'Amiens, tous convaincus de simonie, furent déposés par le concile de Reims.

Douze ans plus tard, le pape Nicolas II, ayant délivré la papauté de la protection incommode de l'empereur et des prétentions tyranniques des seigneurs italiens, en ordonnant que l'élection du pape serait faite par les cardinaux, acheva d'assurer la réforme du clergé en proscrivant le mariage des prêtres. Cette proscription existait sans doute déjà, mais depuis deux siècles, le clergé séculier avait presque généralement renoncé au célibat. C'était surtout dans l'église de Bretagne, qui se maintenait séparée de l'église de France, que les plus grands désordres avaient lieu.

Un historien breton, qui ne peut être suspect, Dom Lobineau, dit que les évêques de Cornouailles, de Rennes, de Nantes, de Vannes, étaient mariés et vivaient publiquement avec leurs femmes. Il ajoute que l'archevêque de Dol pillait son église pour doter ses filles [2].

Nous avons dit comment la charge de grand-sénéchal était peu à peu tombée en désuétude ; les principaux priviléges de cette charge importante étaient passés au comte du palais. Henri I[er] supprima l'office de comte du palais, dont il répartit les fonctions entre quatre officiers : le chancelier, le bouteiller, le connétable et le grand pannetier. De ces quatre dignités de la couronne, il en est deux devenues par la suite de la plus grande importance : ce sont celles de *chancelier* et de *connétable*.

La charge de chancelier, qui remonte à 720, a continué sans interruption jusqu'à la révolution française ; elle était la première fonction civile et de justice dans la monarchie. On y ajouta la charge de garde des sceaux, vers la fin de la seconde race. Il y a eu trente-six chanceliers jusqu'en 974, et cent cinq chanceliers gardes des sceaux, depuis cette époque jusqu'en 1789 [1].

La charge de connétable a subsisté depuis Henri I[er], qui l'a établie, jusqu'à Louis XIII, qui, en 1627, l'a supprimée. Cette charge avait alors acquis trop de pouvoir dans l'état et dans l'armée. Après le roi, le connétable était le chef des armées françaises. Il y a eu quarante-deux connétables depuis Albéric, qui reçut cette charge de Henri I[er], jusqu'au duc de Lesdiguières, mort en 1627. L'empereur Napoléon rétablit, en 1804, la charge de connétable, et la donna à son frère, Louis Napoléon,

[1] *Histoire des Français*, chronique du XI[e] siècle insérée par fragments dans le *Recueil des Hist. de France*, tome XII.

[2] L'évêque de Quimper, nommé Orscand, était fils de Bénédict, qui étant évêque avait été marié et avait eu cinq enfants. Voici ce que Dom Lobineau dit à son sujet : « L'exemple de son père, que l'épiscopat n'avait pas empêché de se marier, fit impression sur l'esprit d'Orscand. Il rechercha la fille de Rivelen de Crozon, et les noces étaient près de se célébrer à la face de l'église, lorsque Alain Cogniart s'y opposa. Mais l'opposition cessa aussitôt que ce prélat eut abandonné au comte, son frère, une partie des terres de son église. La fille de Rivelen de Crozon s'appelait Onwen, et l'évêque en eut trois enfants : Benoist ou Bénédict, qui succéda à son père ; Grignon, doyen de la cathédrale de Quimper, et Conan. La qualité de femme d'évêque ne faisait point de honte à Onwen : elle portoit même cette qualité fort haut, jusqu'à ne daigner plus se lever en présence de la comtesse Judith....

« Dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne* de Dom Morice on voit que les évêques de Vannes, de Quimper, de Rennes et de Nantes ont été mariés, et, pendant leur épiscopat, ont eu des enfants, qui furent ensuite, comme leurs pères, évêques et mariés. C'est encore là que l'on apprend que les prêtres n'étaient ni meilleurs ni plus chastes que leurs prélats. Les femmes de ces ecclésiastiques prenaient publiquement la qualité de prêtresses.... Les ecclésiastiques de la première espèce regardaient leurs bénéfices comme un partage de leur famille ; et, pour empêcher qu'ils ne changeassent de main, ils ne trouvaient point sans doute de meilleur expédient que le mariage....

« Le concubinage des prêtres était si fréquent dans le XI[e] siècle, qu'il passait presque pour un usage commun..... Mabillon nous a conservé deux lettres, dont une fut écrite, en 1076, par les clercs de l'église de Cambrai à ceux de la métropole de Reims ; l'autre fut adressée, en 1079, par les clercs de Noyon au clergé de Cambrai. Dans ces deux lettres, les clercs se plaignent de ce qu'on voulait les obliger à vivre dans la continence, les réduire chacun à un bénéfice ou prébende, et de ce qu'on refusait d'ordonner leurs enfants. »

Enfin l'abbé des Tuileries, dans sa *Dissertation sur la mouvance de Bretagne*, après avoir dit que les prêtres disposaient de leurs bénéfices en faveur de leurs fils ou les donnaient en dot à leurs filles, cite à l'appui de son assertion ce passage de la vie des bienheureux Bernard de Tiron et Harduin, abbé du Pec. « Per totam Normanniam hoc erat ut presbyteri publice uxores ducerent, filios ac filias procrearent, quibus hæreditatis jure ecclesias relinquerent, et filias suas nuptui traductas, si alia deesset possessio, ecclesiam dabant in dotem. »

[1] Sous l'empire, il n'y eut pas de chancelier : le chef de la justice portait le titre de grand-juge ministre de la justice. Sous la restauration, le titre de chancelier fut donné au président de la chambre des pairs. Supprimée en 1830, la dignité de chancelier a été rétablie en 1837, et donnée encore au président de la chambre des pairs. Depuis 1814, il y a à la tête de l'administration de la justice un ministre responsable.

qui fut roi de Hollande. Le maréchal Berthier, prince de Wagram et de Neufchâtel, major général de la grande armée, avait le titre de vice-connétable de l'empire.

Mort de Henri Ier. (1060.)

Les pressentiments du roi Henri ne le trompaient pas. Il tomba malade à Vitry, et dans le fort de la fièvre ayant bu, malgré l'avis de son médecin, un verre d'eau fraîche, il mourut le 4 août 1060. Il laissa la tutelle de ses trois fils et la régence du royaume à Baudouin V, comte de Flandre, qui avait épousé sa sœur. Henri Ier fut enterré à Saint-Denis. L'histoire contemporaine a peu parlé du caractère personnel de ce roi, et a laissé ainsi une grande latitude aux jugements des historiens modernes qui lui ont été généralement peu favorables. Cependant Mézeray le considère comme « un prince belliqueux, franc, libéral, religieux et ayant toujours montré une grande considération pour les gens d'église et pour les gens doctes. »

Anne de Russie, veuve, sans appui et à qui la tutelle de ses enfants venait d'être ôtée, se retira à Senlis dans un monastère qu'elle faisait bâtir ; mais ne se sentant aucune vocation pour la vie religieuse, elle agréa les hommages de Raoul de Péronne, comte de Crespy, et l'épousa. Ce mariage faillit faire naître une guerre civile, non qu'on le considérât comme une mésalliance de la reine, mais parce que Raoul, parent du roi Henri, était déjà marié et que sa femme vivait encore. — Des évêques firent au comte de Crespy de vaines remontrances, et une excommunication venait d'être lancée contre lui, lorsqu'il mourut. — Veuve une seconde fois, la reine Anne retourna auprès de son père en Russie, laissant en France si peu de souvenirs, que les chroniqueurs du onzième siècle n'ont pas même daigné mentionner l'année de sa mort.

CHAPITRE IV.

MINORITÉ DE PHILIPPE Ier. — CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE.

Minorité de Philippe Ier. — Régence de Baudouin, comte de Flandre. — Édouard, roi d'Angleterre, lègue son royaume à Guillaume duc de Normandie. — Trahison de Harold. — Mort de Conan. — Débarquement des Normands en Angleterre. — Le pape se déclare pour Guillaume et excommunie Harold. — Défaite des Norwégiens par Harold. — Harold marche contre les Normands. — Bataille d'Hastings. — Mort de Harold. — Victoire des Normands. — Entrée de Guillaume à Londres. — Il est couronné roi. — Conquête de l'Angleterre. — Partage de l'Angleterre entre les Normands. — Condition des Vaincus. — Établissement d'une noblesse féodale en Angleterre. — Généreux désintéressement.

(De l'an 1060 à l'an 1067.)

Le règne du roi Philippe Ier est un des plus longs règnes des premiers Capétiens. Peu intéressant par le caractère personnel, par les actes particuliers du monarque, il est rempli cependant par trois événements remarquables qui se rattachent plus ou moins directement à l'histoire générale de France ; ce sont : 1° la conquête de l'Angleterre accomplie par Guillaume de Normandie durant la minorité du roi de France ; 2° les premières croisades, dont le foyer principal fut en France, et qui eurent pour premiers résultats la prise de Jérusalem et la délivrance du tombeau du Christ ; 3° la création des communes en France, grand mouvement social qui, commencé sous Philippe Ier, eut le plus d'activité, de force et de conséquences sous Louis VI, dit le Gros, son successeur.

Nous consacrerons à chacun de ces trois événements, en les rattachant aux faits principaux du règne de Philippe, un chapitre particulier.

Minorité de Philippe. — Régence de Baudouin, comte de Flandre. (1060-1067.)

Le roi Philippe Ier était âgé de huit ans environ, lorsque appelé au trône par la mort de son père, il se trouva placé sous la tutelle de Baudouin V, comte de Flandre, beau-frère du roi Henri Ier. Ce régent du royaume, homme sage et prudent, réussit, au grand avantage de l'autorité royale, à se faire reconnaître par les principaux vassaux de la couronne. Seul, le duc de Gascogne tarda à venir présenter au jeune roi l'hommage qu'il lui devait. Baudouin dissimula pendant deux années, afin de se délivrer de tout autre embarras. Ensuite prétendant une guerre contre les Sarrasins d'Espagne, il passa la Loire, traversa rapidement l'Aquitaine, franchit la Garonne, et, par son apparition inattendue, força le duc et les seigneurs Gascons à prêter serment de fidélité à Philippe Ier.

La nécessité de porter secours aux intérêts du prince, dont il avait si loyalement accepté la tutelle, empêcha sans doute le comte Baudouin de prendre part à la guerre que se firent le duc d'Aquitaine et le comte d'Anjou, au sujet de la Saintonge, ainsi qu'à celle qui s'éleva entre les neveux du célèbre Geoffroy-Martel, au sujet de la possession même du comté d'Anjou.

Foulques-le-Réchin (le rude), et Geoffroy le Barbu luttèrent ensemble pendant huit années ; Geoffroy tombé au pouvoir de son frère, fut renfermé dans le château de Chinon où il mourut après trente ans de captivité, durant lesquels Foulques devint seigneur de la Touraine et de l'Anjou.

Les mêmes motifs qui avaient empêché Baudouin de se prononcer dans la querelle des deux frères angevins l'obligèrent aussi à ne donner aucun appui au duc d'Aquitaine. Guillaume VII qui, après avoir recouvré la Saintonge sur les neveux de Geoffroy-Martel, appela tous les chevaliers et

tous les hommes d'armes de ses états à *guerroyer contre les Sarrasins pour l'amour de Dieu.* Dans cette guerre, Guillaume franchit les Pyrénées et prit sur les Arabes la forte cité de Balbastro, qui fut pillée et dont tous les habitants furent massacrés; mais son expédition n'eût pas d'autre résultat.

L'histoire ne nous a laissé aucun détail sur l'éducation que Baudouin fit donner à son pupille; il paraît qu'elle ne fut pas conforme à ce que le peuple aurait désiré, car un historien (Mézeray) a pu dire que « le roi Philippe parvenu à l'âge de l'adolescence fit connaître qu'il ne voulait ressembler ni à son père ni à son aïeul, et qu'il ne croyait pas comme eux, que la royauté fût un emploi restreint aux règles de la justice et des lois, mais bien plutôt une licence de tout faire. »

Pour n'avoir plus à parler de Baudouin, nous dirons que ce comte de Flandre, régent du royaume, mourut en 1067, au moment où Guillaume, duc de Normandie, venait d'achever la conquête de l'Angleterre, et d'affermir par une seconde victoire sur les Anglo-Saxons révoltés son autorité dans le royaume conquis. — Le régent laissait deux fils; l'aîné, Baudouin de Mons, fut après lui comte de Flandre.

Nous allons maintenant passer à ce qui fait l'objet principal de ce chapitre, au récit de la conquête entreprise et achevée par le duc de Normandie.

Édouard, roi d'Angleterre, lègue son royaume à Guillaume, duc de Normandie.— Trahison de Harold.—Mort de Conan. — Débarquement des Normands en Angleterre (1066).

« Edouard, roi des Anglais, se trouvant sans héritier direct [1], institua le duc Guillaume héritier du royaume que Dieu lui avait confié. Il donna avis de cette résolution à Guillaume en lui envoyant Robert, archevêque de Cantorbéry. En-

(1) La *tapisserie de Bayeux* est un monument authentique de la conquête de l'Angleterre par les Normands; elle a l'autorité d'une chronique contemporaine, et a été souvent citée comme *preuve* par les meilleurs historiens. C'est ce qui nous a décidé à la reproduire dans les planches de ce volume, et à en donner immédiatement la description; nous avons pensé que le lecteur trouverait quelque intérêt à comparer les tableaux, tracés par l'aiguille de la reine Mathilde, aux récits empruntés textuellement à deux auteurs du onzième siècle: Guillaume, surnommé *Calculus*, moine de Jumiéges, auteur d'une *histoire des Normands*, et Guillaume dit de Poitiers, auteur d'une *vie de Guillaume le Conquérant*.

L'histoire écrite par Guillaume de Jumiéges renferme des détails qu'on ne trouve point ailleurs; cet auteur, dit M. Guizot, est un des plus curieux historiens du XI[e] siècle, il a peint avec plus de vie et de vérité qu'aucun autre les mœurs nationales et les caractères individuels des Normands.

Guillaume de Poitiers, dont nous avons déjà parlé dans une note, page 58, suivit d'abord la carrière des armes et se trouva à plusieurs des batailles qu'il a racontées; mais il se dégoûta bientôt de la vie guerrière et entra dans l'église, seule situation qui convint alors aux esprits que préoccupait le besoin de l'étude et du savoir; il devint chapelain du duc Guillaume, et le suivit dans son expédition en Angleterre.

La tapisserie conservée dans le trésor de la cathédrale de Bayeux, où on l'expose autour de la nef seulement durant certains jours de l'année, est connue dans le pays sous le nom de *toilette du Duc Guillaume;* on l'attribue avec une grande apparence de certitude à la reine Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant, qui l'aurait tissue elle-même à l'aide de ses femmes, et qui l'aurait donnée, pour orner l'église Notre-Dame de Bayeux, à l'évêque de cette ville, Odon ou Eudes, frère utérin de son mari. Néanmoins quelques antiquaires anglais pensent que ce monument remarquable est l'ouvrage d'une autre Mathilde, impératrice et fille de Henri I[er] d'Angleterre.

Ce fut seulement en 1724 qu'une dissertation de Lancelot lue à l'académie des inscriptions et belles-lettres appela l'attention des savants sur cette tapisserie curieuse; mais on ignorait où elle existait: les recherches entreprises à la demande du P. Montfaucon la firent découvrir à Bayeux, et l'illustre bénédictin s'empressa d'en publier les dessins dans ses *Monuments de la Monarchie française.* — Pendant la révolution, cette précieuse tapisserie faillit être détruite: des conducteurs de charrois militaires voulaient la couper par morceaux pour couvrir et emballer des effets d'habillement destinés aux troupes. — Le commissaire de police de Bayeux réussit à empêcher cet acte de vandalisme. — En 1803, quand Napoléon projetait une descente en Angleterre, il entendit parler de cette tapisserie et voulut la voir. La coïncidence de l'apparition d'une comète pendant les préparatifs des deux expéditions le surprit et le fit sourire. — Il fit transporter la tapisserie de Bayeux à Paris et ordonna de l'exposer au public au musée du Louvre.

Cette tapisserie, qui, d'après la mesure prise alors, offre une frise en broderie, longue de deux cents quatorze pieds et haute de dix-huit pouces, aurait seulement, suivant MM. Lancelot, Augustin Thierry et Roujoux; deux cent dix pieds onze pouces de longueur, et dix-neuf pouces de hauteur. — Elle consiste en une bande de toile de lin, blanche primitivement, et sur laquelle avec du fil et de la laine de differentes couleurs couchés et croisés à peu près comme on *hache* une première pensée au crayon (c'est l'expression de Lancelot), on a tracé des figures qui représentent les armes, les costumes, les meubles, les navires, les cérémonies, les festins, les combats des Normands du XI[e] siècle.

Cette tapisserie, dont les dessins couvrent complétement, dans la *France historique et monumentale,* les quatre doubles planches XVII et XVIII, XIX et XX, XXI et XXII, XXIII et XXIV, renferme soixante scènes ou tableaux différents dont les sujets, à trois exceptions près, sont indiqués par une légende en langue latine.

Les quinze premiers tableaux ont rapport à l'ambassade, à la captivité, à la délivrance et au séjour de Harold auprès du duc de Normandie.

Les cinq suivants sont relatifs à l'expédition contre les Bretons entreprise par Guillaume, accompagné de Harold.

Les trois tableaux qui viennent ensuite ont une grande importance historique: ils représentent Harold recevant de Guillaume l'ordre de chevalerie, et lui prêtant serment comme au futur roi d'Angleterre.

Les dix tableaux qui succèdent à ceux-ci sont relatifs à la mort d'Édouard et au couronnement de Harold.

Dans les cinq tableaux suivants se trouvent représentés les préparatifs de Guillaume pour tirer vengeance de la trahison du comte anglo-saxon.

Les dix autres tableaux offrent les détails de la traversée, de

suite il fit partir Harold, le plus grand de tous les comtes de son royaume, par ses richesses, ses dignités et sa puissance, pour confirmer au duc de Normandie par des serments, selon le rit chré-

l'établissement et des premières fortifications des Normands en Angleterre.

Enfin les douze derniers tableaux présentent toutes les circonstances de la bataille d'Hastings, de la mort de Harold et de la défaite des Anglo-Saxons par les Normands.

Après ces détails préliminaires, nous allons passer à la description spéciale de chacune des scènes décrites sur la tapisserie de Bayeux, et nous aurons soin d'indiquer les inscriptions latines qui les caractérisent.

Encore un mot au sujet de cette tapisserie. Il existe au-dessus et au-dessous de chacune des scènes qui y sont tracées, une bordure représentant soit des animaux fantastiques, soit des travaux d'agriculture, de chasse ou de pêche, que nous recommandons à l'attention de nos lecteurs, regrettant qu'il ne soit pas possible, faute d'espace, d'en donner une description plus détaillée.

1. — *Rex Edward.* Le roi Edouard III d'Angleterre, assis sur son trône, ordonne à Harold, son beau-frère, de partir pour la Normandie, et d'aller de sa part annoncer au duc Guillaume qu'il l'a nommé son successeur.

2. — *Harold dux Anglorum, et svi milites equitant ad Bosham.* Harold, duc des Anglais, se met en marche avec une troupe de cavaliers, pour se rendre à Bosham, où il doit s'embarquer. Ici Harold, qu'on appelle dans ces inscriptions constamment Harold, est qualifié de *duc des Anglais.* Les historiens contemporains le nomment *duc de Westsex et comte de Kent.* Harold porte le faucon sur le poing, suivant l'usage des seigneurs de son temps; ses chiens le précèdent; lui et sa suite ont la barbe rasée, mais ils portent des moustaches, ce qu'on ne voit pas chez les Normands. Leurs petits manteaux attachés sur l'épaule droite, ressemblent aux chlamydes des Grecs; ce sont ces mantelets qui postérieurement ont formé la draperie des écussons d'armes.

3. — *Ecclesia.* Cette église est celle de Bosham. Après que les cavaliers ont mis pied à terre, Harold, avec son écuyer, va faire sa prière à l'église pour demander à Dieu une heureuse navigation.

Il est à remarquer que des arbres grossièrement tracés, des édifices et des draperies indiquent, comme dans les bas-reliefs antiques, la séparation de chacune des différentes scènes historiques reproduites sur cette tapisserie.

4. — *Hic Harold mare navigavit.* Harold se met en mer. Les voyageurs, avant de s'embarquer, prennent un repas ensemble, les uns boivent dans des coupes, les autres dans de grandes cornes de bœufs, sorte de vases dont l'usage est très-ancien. — Les gens d'Harold s'embarquent, et ont soin de transporter sur le vaisseau les faucons et les chiens de leur seigneur.

5. — *Et velis vento plenis venit in terra Widonis comitis.* Les vents poussent Harold sur les terres de Guy, comte de Ponthieu; Harold prend terre, malgré lui, sur une côte qu'il ne voulait pas aborder. — Son navire n'a qu'un seul mât; un grand nombre de boucliers sont extérieurement rangés autour du bord, sorte de précaution guerrière qu'on remarque dans des peintures d'Herculanum.

6. — *Harold.* Harold descend sur la chaloupe, et s'avance pour parler à Guy et à sa suite, qu'il voit sur le rivage.

7. — *Hic apprehendit Wido Haroldvm.* Harold, descendu à terre, est saisi par deux hommes armés suivant les ordres de Guy de Ponthieu. Le comte est à cheval: il n'est armé que d'une grande épée, un cor pend à sa selle. Une garde de quatre cavaliers le suit: ils marchent de front, armés d'épées, de lances et de boucliers. Ces boucliers sont décorés de quelques-uns de ces emblèmes qui, dans le onzième siècle, servaient de devises aux guerriers; mais qui ne sont pas de véritables armoiries, enseignes héréditaires des familles, comme elles le devinrent dans le siècle suivant.

8. — *Et duxit evm ad Belrem, et ibi eumte nuit.* Guy à cheval, et l'oiseau sur le poing, conduit Harold et ses gens à Baurain-le-Château, vieille forteresse féodale, située sur la Canche; Harold le précède; il est à cheval, l'oiseau sur le poing; ses moustaches le font reconnaître; les autres marchent à pied, conduits par des soldats.

9. — *Vbi Harold et Wido parabolant.* Guy et Harold entament un pourparler. Harold expose à Guy qu'il est un envoyé du roi d'Angleterre; et Gui lui propose de traiter de la rançon qu'il doit payer pour sa délivrance. Guy est assis sur un trône, l'épée à la main, la pointe en haut; Harold, prisonnier, est debout, tenant aussi une épée, mais la pointe en bas.

10. — *Vbi nuntii Willelmi ducis venerunt ad Widonem.* Guillaume, duc de Normandie, informé du sujet de l'ambassade de Harold, et de sa captivité, envoya deux ambassadeurs au comte de Ponthieu pour le prier de relâcher son prisonnier. Guy reçoit ces ambassadeurs; il est revêtu d'une cotte de mailles et d'une chlamyde, il tient une hache d'armes dans la main gauche. Les ambassadeurs ont mis pied à terre, et tandis qu'ils exposent au comte le sujet de leur mission, un nain, dont le nom, Turold, est écrit sur sa tête, tient leurs chevaux par la bride. Sur le refus de Guy de rendre la liberté à Harold, Guillaume envoya deux nouveaux messagers au comte de Ponthieu.

11. — *Nuntii Willelmi.* Pour montrer que ces deux envoyés sont différens des deux premiers, on a séparé les groupes par une espèce de loge voûtée à jour. Les prières et les remontrances n'ayant pas suffi pour déterminer le comte à se dessaisir de sa proie, Guillaume emploie les menaces. Ces deux cavaliers viennent au galop, présentant la pointe de leurs lances. Ils paraissent faire comprendre que leur message est d'une nature moins amicale. Un jeune homme dont le bonnet ressemble au bonnet phrygien, est monté sur les branches d'un arbre qui sépare cette scène de celle qui suit, et il regarde avec attention la course des deux cavaliers.

12. — *Hic venit nvntius ad Wilgelmum dvcem.* Un messager vient trouver le duc Guillaume. On avait cru que ce messager était un de ses premiers envoyés, mais il a des moustaches, et par conséquent ne peut être qu'un Anglais envoyé probablement pour annoncer à Guillaume la prochaine arrivée de Harold. Le duc de Normandie est assis sur son trône dans son château de Rouen.

13. — *Hic Wido adduxit Haroldvm ad Wilgelmum Normannorum ducem.* Guy amène Harold à Guillaume, duc de Normandie. Le comte de Ponthieu, intimidé par les menaces de Guillaume, vint lui remettre son prisonnier à Eu, *apud Castrum aucense*, château situé sur la frontière de la Normandie et du Ponthieu, et où le duc était venu en personne pour le recevoir.

14. — *Hic dvx Wilgelmus cvm Haroldo venit ad palativm svum.* Le duc Guillaume amène Harold à son palais. Cette action est divisée en deux scènes. On voit dans la première le duc Guillaume conduisant à son château de Rouen l'ambassadeur du roi d'Angleterre; on voit dans la seconde le duc dans une grande salle de son palais, donnant une audience de cérémonie à Harold qui est debout devant lui. Le duc est assis sur un siége magnifique.

15. — *Vbi Vnvs Clericvs Et Ælfgiva.* Où l'on voit un clerc et Ælfige. Le duc de Normandie promet sa fille Ælfige ou Adèle en mariage à Harold. On suppose que la figure du clerc (ou greffier) a été placée près de la princesse pour indiquer que cette promesse ne fut pas une promesse simplement verbale.

16. — *Hic Willelmus Dvx et exercitvs ejvs venervnt ad montem*

tien, cette promesse de la couronne d'Angleterre. Harold traversa la mer et débarqua à Ponthieu, où il tomba entre les mains de Guy, comte d'Abbeville Celui-ci le fit prisonnier ainsi que tous les siens, et

Michaelis. Pendant ces négociations, Conan, duc de Bretagne, avait déclaré la guerre au duc de Normandie. Celui-ci invita son nouvel hôte et sa suite à s'armer avec lui. La tapisserie les représente déjà armés de cottes de mailles; leurs casques ont un nasal pour défendre la figure; leurs écuyers les suivent, ils marchent vers le mont St-Michel. On voit ce château sur le sommet d'une montagne.

17.—*Et hic transiervnt flvmen Cosnonis hic Harold Dvx trahebat eos de arena.* Ils passèrent la rivière du Coesnon, où le duc Harold les tirait du sable. — On sait que le passage de cette rivière, que les fréquentes marées remplissent de sables mouvants, est souvent dangereux. On voit des hommes et des chevaux renversés, ne pouvant se dégager des sables. Harold, homme de grande taille et très-fort, fut, dans ce danger, d'un grand secours à l'armée normande. — De ce détail, on a conclu que l'auteur de la tapisserie n'a voulu omettre aucune des circonstances propres à faire connaître l'étroite union de Harold avec le duc de Normandie, afin de mieux relever ensuite l'ingratitude de l'Anglais et sa déloyauté.

18.—*Et venervnt ad Dol et Conan fuga vertitur.* Ils vinrent à Dol, et Conan prit la fuite. Le seigneur de Dol était en guerre avec Conan, qui l'assiégeait dans sa ville. Un homme qui descend des murs par une corde, va informer Guillaume de l'état de cette place. A l'approche des Normands, Conan prend la fuite; ce comte et sa troupe se réfugient à Rennes (*Rednes* pour *Redones*), résidence ordinaire de Conan.

19.—*Hic milites Willelmi ducis pugnant contra Dinantes.* Les gens du duc Guillaume attaquent Dinan. On donne l'assaut à la ville, située sur une éminence; des Normands mettent le feu aux palissades.

20.—*Et Conam Claves porrexit.* Il paraît que le duc de Bretagne était venu au secours de Dinan, mais que, forcé par la valeur des Normands, il dut capituler avec Guillaume, et lui rendre l'hommage dû pour la Bretagne. Ici, la tapisserie sert de supplément à l'histoire en faisant connaître cette prise de Dinan en 1065, dont ne parle aucune chronique. On voit Conan présenter à Guillaume les clefs de la ville au bout d'une lance.

Cette scène termine l'expédition de Bretagne.

21.—*Hic Willelmus dedit Haroldo arma.* Pour reconnaître la conduite de Harold dans cette guerre, Guillaume lui donna des armes, c'est-à-dire l'arma chevalier. Cette cérémonie eut lieu, d'après Orderic Vital, à Rouen, et d'après Guillaume de Poitiers, à Bonneville.

22.—*Hic Willelmus venit Bagias.* Guillaume vint ensuite à Bayeux. L'un de ses frères utérins était alors évêque de cette ville.

23.—*Vbi Haroldus sacramentvm fecit Willelmo duci:* Guillaume est assis sur un trône élevé, le duc anglais, debout devant lui et la tête découverte, est entre deux grandes châsses de reliques; il étend la main droite sur l'une, et la main gauche sur l'autre châsse, et il paraît prononcer un serment. On suppose que c'est le serment par lequel il reconnaît Guillaume comme le successeur futur d'Édouard au trône d'Angleterre, et promet de lui être fidèle.

24.—*Hic Harold Dux reversvs est ad Anglicam terram.* Le duc Harold retourne en Angleterre. Il passe la mer dans un vaisseau, et aborde à une place dont le nom n'est pas marqué, peut-être à Bosham, d'où il était parti. Une femme du haut des remparts paraît se réjouir du retour du seigneur. Toutes les croisées sont remplies de gens qui regardent le vaisseau. Harold, descendu à terre, monte à cheval et, suivi de son écuyer, prend sa route vers la cour.

25.—*Et venit ad Edwardvm regem.* Et il se présente au roi Édouard. Harold n'est accompagné que de son écuyer qui tient sa hache d'armes. Le roi, assis sur son trône, paraît écouter avec intérêt le rapport de l'ambassade.

26.—*Hic portatur corpus Edwardi regis ad ecclesiam S; Petri Apli.* On porte le corps du roi Édouard à l'Église de Saint-Pierre, apôtre. — Voici un anachronisme, causé sans doute par quelque dérangement dans la tapisserie. L'enterrement du roi d'Angleterre précède sa maladie et sa mort. L'église où on le dépose est celle de St-Pierre de Westminster. On voit dans le haut une main céleste qui paraît bénir la dépouille d'Édouard.

27.—*Edwardvs rex in lecto alloqvitvr fideles:* Le roi Édouard, au lit de la mort, parle à ses fidèles. On suppose que c'est dans cette dernière audience donnée par le Roi à ses principaux amis et sujets que, sur les vives instances des partisans de Harold, il consentit, à contre-cœur, que Harold fut élu roi d'Angleterre.

28.—*Et hic defunctvs est.* Et il mourut (le 5 janvier 1066). Plusieurs hommes soignent son cadavre. Un prêtre le bénit.

C'est ici qu'aurait dû être placée la scène des funérailles indiquée plus haut.

29.—*Hic dedervnt Haroldo coronam regis.* On donna à Harold la couronne royale. — Harold, favorisé par un parti puissant, se mit à la place de son beau-frère, oubliant le serment de fidélité qu'il avait fait à Guillaume. On lui offrit la couronne le jour même des obsèques d'Édouard-le-Confesseur.

30.—*Hic residet Harold rex Anglorvm.* La trahison d'Harold est consommée; il est assis sur le trône d'Angleterre, et revêtu des insignes de la royauté. D'un côté l'on voit des officiers armés qui le reconnaissent roi; de l'autre, l'archevêque de Cantorbéry, Stigant, qui l'a couronné. Une inscription fait remarquer ce dernier.

31.—*Stigant Archieps, (Archiepiscopus).* Il est paré de son costume archiépiscopal. Le peuple, à la porte du château, prête hommage au nouveau roi.

32.—*Isti mirantvr stellam.* Les historiens du temps parlent de l'apparition d'une comète dans le mois d'avril 1066. Suivant leur opinion, ce fut un présage des malheurs du nouveau roi, et de la grande révolution qui arriva depuis en Angleterre.

33.—Harold paraît inquiet sur son trône; il se lève, il s'arme, et il a déjà une lance à la main. Il est seul avec son écuyer. La tapisserie n'indique pas le sujet du trouble de Harold: est-ce la crainte du duc de Normandie qui l'agite, ou la nouvelle d'une invasion des Norwégiens?

34.—*Hic navis anglica venit in terram Willelmi ducis.* Un navire anglais aborde au pays du duc Guillaume, et ceux qui le montent vont informer le duc de Normandie de ce qui s'est passé après la mort du roi Édouard.

35.—*Hic Willelmus dvx jvssit naves edificare.* Le duc Guillaume ordonna de construire des vaisseaux. Le duc de Normandie voulant tirer vengeance de la trahison de Harold, réunit son conseil, et, malgré les remontrances de quelques conseillers qui ne croyaient pas qu'il pût soumettre l'Angleterre, il eut recours à ses alliés français et flamands; il rassembla une armée de cinquante mille soldats, et il se prépara à passer en Angleterre. — Ici le duc, assis dans son conseil, a déjà résolu l'entreprise; il parle à un chef des constructeurs, qui, le rabot à la main, paraît sur le point de partir pour aller exécuter ses ordres.

36.—Les groupes qui suivent sont sans inscription. On voit les arbres d'une forêt tombant sous la hache des charpentiers; des hommes occupés à aplanir des planches, d'autres à construire



[illegible] Sculp — [illegible] Del,

Monuments de S.t Louis, &c.a



Costumes militaires – Temps de S.t Louis.

le garda étroitement enfermé. Le duc de Normandie, informé de cette action de Guy, envoya des députés qui lui enlevèrent Harold de vive force ; puis il garda quelque temps auprès de lui le comte anglais

des vaisseaux. Ces vaisseaux sont tout prêts ; il ne reste qu'à les lancer à l'eau. C'est le sujet de la scène qui suit.

37. — *Hic trahvnt naves ad mare.* On tire les vaisseaux à la mer.

38.— *Isti portant armas ad naves et hic trahvnt carrum cvm vino et armis.* Ceux-ci portent des armes aux navires, et mènent un char qui est chargé de vin et d'armes. Il fallait pour une expédition pareille une grande quantité de provisions de guerre et de bouche : cet approvisionnement fait le sujet de ce tableau. On voit des hommes qui vont charger sur les vaisseaux des armures, des casques, des piques, des épées et des tonneaux de vin. Les historiens du XI[e] siècle qui évaluent à trois mille navires de diverses espèces la flotte de Guillaume, en comptent sept cents affectés au transport des munitions de guerre et des vivres.

39.—*Hic Willelm. dvx in magno navigio mare transivit et venit ad Pevenesæ:* Le duc Guillaume, avec une grande flotte, passa la mer, et vint à Pevensey. — Le duc de Normandie demeura avec sa flotte sur l'embouchure de la Dive et dans le port de Saint-Valéry pendant plus d'un mois, dans l'attente d'un vent favorable ; enfin il mit à la voile le 22 septembre 1066, et aborda sans obstacle à Pevensey, dans le Sussex. La tapisserie représente une grande flotte chargée d'hommes et de chevaux. On y distingue le vaisseau principal monté par Guillaume. Le sommet de son mât est décoré d'un étendard et d'une croix. Un petit drapeau est à la poupe. — Les vaisseaux normands n'ont tous qu'un mât, auquel une seule voile est suspendue par une vergue.

40.—*Hic exevnt caballi de navibvs.* Les chevaux sortent des navires. L'armée a déjà débarqué : les vaisseaux vides sont rangés sur le rivage. La tapisserie ne représente ici que le débarquement des chevaux.

41. — *Et hic milites festinaverunt Hastinga vt cibvm raperent.* Les soldats se hâtèrent de gagner Hastings, pour y chercher des vivres. — On voit des cavaliers courant vers Hastings. Des fantassins ont déjà amené des fermes voisines nombre de moutons et de bœufs.

42.—*Hic est Wadard.* Celui-ci est Wadard. Ce cavalier armé surveillant les bouchers et les cuisiniers qui suivent, et dont le nom est écrit sans aucun titre, est, suivant quelques auteurs, le *sénéchal* du duc de Normandie, et suivant d'autres, l'officier qu'on appelait autrefois le *grand queux.* Cette omission de titre, et ce nom annoncé comme celui d'un personnage assez connu, est, d'après l'opinion générale, une preuve que la tapisserie est contemporaine de la conquête, comme la tradition le prétend.

43. —*Hic coqvitur caro et hic ministraverunt ministri.* Les cuisiniers apprêtent les viandes à leur manière. Un grand chaudron est au feu : plusieurs ont des broches chargées de volailles ; d'autres préparent sur des fourneaux des mets plus recherchés.

44.—*Hic fecerunt prandivm et hic episcopvs cibvm et potvm benedicit.* On voit deux grandes tables ; la première est ronde, et plusieurs officiers de la cour y font leur repas ; l'autre a la figure d'un demi-cercle : à cette table, le duc Guillaume et les barons de sa suite sont assis ; un évêque (Eudes de Bayeux), bénit le vin et les mets, un échanson à genoux présente à boire.

45.—*Odo, Eps. Willelm. Rotbert.* Eudes, évêque, Guillaume, Robert. — Le duc de Normandie tient conseil à Hastings sur les opérations de la campagne. Il est assis entre ses deux frères, l'épée à la main. A sa droite est Eudes, évêque de Bayeux ; à sa gauche, Robert, comte de Mortain, le résultat de ce conseil fut qu'il fallait se camper et se fortifier à Hastings pour y attendre l'ennemi, qui, fier de sa victoire sur les Norwégiens, marchait, plein de confiance, pour livrer bataille aux Normands.

46. — *Iste jvssit vt foderetvr castellvm at Hestenga.* Celui-ci ordonna qu'on fît un fossé autour du camp fortifié à Hastings. Comme cette inscription est écrite sans intervalle après le nom de Robert, on suppose que le comte de Mortain fut chargé de surveiller les opérations arrêtées dans le conseil. C'est donc lui qui, un petit drapeau à la main, anime les ouvriers au travail. Ceux-ci bêchent la terre, et déjà le camp est palissadé. L'inscription *Ceastra,* pour *Castra,* désigne le campement.

47.—*Hic nvntiatvm est Willelmo de Haroldo.* Guillaume reçoit des nouvelles d'Harold. Un soldat s'approche du duc, et paraît l'informer de l'approche de l'ennemi.

48. —*Hic domvs incenditvr.* On incendie une maison. Une femme conduisant son fils par la main sort de cette maison à laquelle deux hommes mettent le feu. L'histoire se tait sur ce fait particulier. On sait seulement, qu'après la bataille de Hastings, lorsque la ville de Douvres fut prise et brûlée par les soldats, le duc de Normandie en fit dédommager les habitants. Peut-être le groupe de la femme avec l'enfant a-t-il rapport à quelque acte pareil d'humanité.

49.—*Hic milites exierunt de Hestenga et venerunt ad prelivm contra Haroldvm regem.* Le duc de Normandie n'attendit pas qu'Harold vînt l'attaquer dans son camp ; il marcha à sa rencontre. On le voit tout armé et prêt à monter à cheval : les cavaliers sont déjà en marche vers l'ennemi.

50.—*Hic Willelm. dvx interrogat Vital si vidisset exercitvm Haroldi.* Le duc Guillaume, à la tête de sa cavalerie, une massue à la main, interroge un cavalier (Vital) qui s'approche de lui au galop. Ce personnage paraît être le chef d'une troupe envoyée à la découverte. Il désigne avec sa main l'endroit où l'ennemi va paraître.

51.—*Iste nvntiat Haroldum regem de exercitv Willelmi dvcis.* Le roi Harold a aussi envoyé à la découverte ; il avait même fait passer des explorateurs déguisés dans le camp français. Guillaume leur fit tout voir, et les renvoya libres à leur maître. Un des guerriers à pied qui précèdent Harold met la main au-dessus de ses yeux comme pour mieux distinguer les objets éloignés. Cette attitude indique la présence de l'ennemi.

52.—*Hic Willelm dvx alloqvitvr svis militibvs vt preparent se viriliter et sapienter ad prelivm contra Anglorvm exercitvm.* Le duc Guillaume harangue ses soldats ; il les exhorte à joindre la sagesse à la valeur, pour combattre l'armée anglaise. Les historiens du temps rapportent cette allocution. Dans la tapisserie, Guillaume paraît être à la fin de sa harangue. Ses soldats vont charger l'ennemi ; il ne reste que le cavalier le plus près de Guillaume, qui paraît encore se tourner pour écouter ses dernières phrases.

53.—La bataille commence : les cavaliers lèvent leurs lances ; les archers, qui vont à pied devant eux, ont leurs arcs tendus. On voit voler une grêle de flèches. Les boucliers en sont hérissés. Plusieurs cavaliers tombent morts ; le carnage est grand, la bordure d'en bas est jonchée de cadavres.

54. — *Hic ceciderunt Lewine et Gvrd fratres Haroldi regis.* Lewin et Gurd, frères du roi Harold, sont tués. Celui qui est appelé ici Gurd est connu dans l'histoire sous le nom de comte de Word.

55.—*Hic ceciderunt simvl Angli et Franci in prelio:* Il y eut ici un grand carnage d'Anglais et de Français. Les historiens parlent d'un fossé caché où les Normands se culbutèrent vers la fin du jour. On voit les Anglais sur le bord du fossé qui reviennent à la charge. Le combat fut sanglant, et un grand nombre de combattans des deux armées y tombèrent pêle-mêle.

député d'Édouard, et l'emmena dans une expédition contre les Bretons. Après que Harold lui eut à diverses reprises prêté serment de fidélité pour le royaume d'Angleterre, le duc Guillaume promit à Harold de lui donner en mariage sa fille Adèle avec la moitié du royaume. Puis il le renvoya au roi Édouard, chargé de nombreux présents. Le frère de Harold, bel adolescent, nommé Ulfnoth, resta à Rouen en otage des promesses faites et des serments prêtés...

» Le roi Édouard mourut en 1065. Harold, oubliant les serments faits à Guillaume, s'empara aussitôt du royaume. Le duc lui envoya sur-le-champ des députés pour l'inviter à renoncer à une entreprise insensée, et à garder avec une soumission convenable la foi qu'il lui avait solennellement promise. Harold ne voulut pas entendre ces représentations.—Se montrant de plus en plus infidèle, il détourna du duc toute la nation des Anglais, et à la mort de Grithfrid, roi du pays de Galles, il prit pour femme sa veuve, la belle Aldith.

» En ce temps il apparut dans le pays de Chester une comète armée de trois longs rayons, et qui, durant quinze nuits, éclaira au sud la plus grande partie du ciel; c'était, à ce que pensèrent beaucoup de gens, le présage d'un grand changement dans quelque royaume... »

Guillaume résolut de recourir à la force pour se venger de Harold; mais celui-ci lui suscita des embarras dans la Normandie même.

« Au temps où le duc Guillaume se disposait à passer en Angleterre et à la conquérir par la force des armes, dit Guillaume de Jumiéges, l'audacieux Conan, comte de Bretagne, lui envoya une députation pour chercher à l'effrayer : « J'apprends, lui fit-il dire, » que tu veux maintenant aller au-delà de la mer et » conquérir pour toi le royaume d'Angleterre. Or, » Robert, duc des Normands, que tu feins de re» garder comme ton père, au moment de partir » pour Jérusalem, remit tout son héritage à Alain, » mon père et son cousin; mais toi et tes complices » vous avez tué mon père par le poison à Vimeux » en Normandie; puis tu as envahi son territoire, » lorsque j'étais encore trop jeune pour pouvoir le » défendre, et contre toute justice, attendu que tu » es bâtard, tu l'as retenu jusqu'à ce jour. Mainte» nant donc, ou rends-moi cette Normandie que tu » me dois, ou je te ferai la guerre avec toutes mes » forces. »

» Ayant entendu ce message, Guillaume en fut d'abord quelque peu effrayé; mais Dieu daigna bientôt le sauver en rendant vaines les menaces de son ennemi. Un des grands seigneurs bretons, qui avait juré fidélité aux deux comtes[1], et portait les messages l'un à l'autre, frotta intérieurement de poison le cor de Conan, les rênes de son cheval et ses gants, car il était valet de chambre (*cubicularius*) de Conan. Le comte breton était alors occupé au siége de Château-Gonthier, dans le comté d'Anjou; les chevaliers qui défendaient ce fort venaient de se rendre à lui, et il y faisait entrer les siens. En ce moment donc, ayant mis imprudemment ses gants et touché aux rênes de son cheval, il porta la main à son visage; cet attouchement suffit pour l'infecter de poison. Conan mourut peu après, au grand regret de tous les siens, car c'était un homme habile, brave et partisan de la justice.....

» Le duc Guillaume étant donc tout-à-fait rassuré tourna sa fureur contre les Anglais. Il fit construire avec promptitude et avec soin une flotte de trois mille bâtiments, et la fit stationner sur ses ancres à Saint-Valery, dans le Ponthieu. Il assembla aussi une nombreuse armée de Normands, de Flamands, de Français et de Bretons; ses vaisseaux se trouvant prêts, il les remplit de chevaux et d'hommes très-vigoureux, munis de cuirasses et de casques. Toutes choses ainsi préparées, il mit à la voile par un bon vent, traversa la mer, et aborda à Pevensey, où il établit tout de suite un camp entouré de forts retranchements, dont il confia la garde à de braves chevaliers. Ensuite il se rendit en hâte à Hastings, où il fit construire également d'autres ouvrages fortifiés.... »

Le Pape se déclare pour Guillaume et excommunie Harold.

Avant de continuer d'après Guillaume de Jumiéges et Guillaume de Poitiers le récit de cette lutte solen-

56.—*Hic Odo eps. bacvlvm tenens confortat Francos.* Cet accident avait ébranlé les troupes du duc de Normandie. L'évêque Eudes, à cheval, une massue levée à la main, ranima leur courage, et les fit revenir au combat.

57.—*Hic est dvx Willelm Dux.* Le duc Guillaume encourage ses troupes. Il lève son casque et se fait voir aux siens pour les rassurer sur une blessure qu'il avait reçue, et pour démentir le bruit de sa mort qu'on avait répandu dans son armée.

58.—*Hic Franci pvgnant et ceciderunt qvi erant cvm Haroldo.* Ici la tapisserie représente les Normands qui reviennent au combat plus vigoureusement que jamais. Les Anglais sont en déroute et taillés en pièces.

59.—*Hic Haroldüs rex interfectus est.* Le roi Harold fut tué. Il n'avait régné que neuf mois. On le voit tombé de cheval et étendu à terre. Un cavalier, sans descendre de cheval, coupa la cuisse au cadavre. Le duc Guillaume, indigné de cette action, dégrada ce cavalier.

60.—Le reste de la tapisserie mutilé ou non terminé, n'offre que des traits presque effacés représentant des guerriers en fuite; on peut néanmoins lire cette inscription qui fait connaître le résultat de la bataille : *Fugâ verterunt Angli.*

[1] Guillaume de Jumiéges dans ce passage donne le titre de *comte* au duc de Normandie ainsi qu'au duc de Bretagne.

nelle, il convient de dire quelques mots d'événements qui avaient précédé le débarquement des Normands en Angleterre.

Tandis que les intrigues de Harold tendaient à soulever contre Guillaume des ennemis en Bretagne, le duc de Normandie, non moins prudent que courageux, avait de son côté cherché à susciter à son rival de nombreuses inimitiés : il avait fourni des vaisseaux au propre frère de Harold, au comte saxon Tostig ; celui-ci, jaloux de l'élévation de Harold, et devenu son ennemi personnel, était allé dans le Nord, demander aux Norwégiens une armée qui se dévouât à servir ses desseins.

Au moment où Guillaume avait mis pied sur le territoire anglais, l'armée norwégienne, débarquée quelque temps auparavant, était déjà en marche pour attaquer Harold.

Le duc Guillaume ne s'était pas borné à cet appel aux peuples, anciens alliés de son peuple : il avait publié en tous lieux l'insigne mauvaise foi de son ennemi, et l'opinion du plus grand nombre sur le continent avait été, dit M. Thierry, pour Guillaume contre Harold. Le duc de Normandie demanda au pape que l'Angleterre fût mise au ban de l'Église et déclarée propriété du premier occupant. Harold, accusé de trahison et de sacrilége, refusa de se défendre devant la cour de Rome, où, sur des instances du célèbre Hildebrand, il fut excommunié, lui et tous ses adhérens. Aux termes de la sentence prononcée par le pape lui-même, il était permis au duc Guillaume de Normandie d'entrer en Angleterre pour ramener ce royaume sous l'obéissance du Saint-Siége, et y rétablir à perpétuité l'impôt du denier de saint Pierre.

Outre la bulle d'excommunication lancée contre Harold, le pape remit au messager du duc Guillaume une bannière de l'Église romaine, et un anneau contenant un cheveu de saint Pierre, enchâssé sous un riche diamant. Cet anneau et cette bannière, double signe de l'investiture militaire et ecclésiastique, arrivèrent en Normandie au moment où Guillaume éprouvait quelques difficultés dans les états de son duché. L'éclatante approbation du pontife fit cesser toute hésitation et produisit un enthousiasme qui mit le duc normand en état de rassembler la nombreuse armée qu'il conduisit en Angleterre.

Un événement que Guillaume de Jumiége a passé sous silence, et qui contribua puissamment à accroître la confiance des Normands, est raconté avec détails par Robert Wace dans le *Roman de Rou*. Le duc, dit-il, descendit à terre le dernier de tous; au moment où son pied touchait la plage, il fit un faux pas et tomba : un murmure s'éleva autour de lui : « Dieu nous garde, s'écrièrent plusieurs voix, ceci » est un mauvais signe ; » mais Guillaume étendant les bras, et saisissant dans chaque main une poignée de sable : « Qu'avez-vous? dit il, j'ai saisi cette » terre de mes mains, et par la splendeur de Dieu! » elle sera toute à vous. » Cette vive repartie fit renaître aussitôt la confiance. L'armée débarquée à Pevensey marcha, comme il a été dit, sur Hastings.

Défaite des Norwégiens par Harold.—Harold marche contre les Normands.

Dans le même temps, le roi Harold venait de livrer une grande bataille aux Norwégiens qu'il avait complétement vaincus : dans cette bataille, il avait tué son frère Tostig. « Vainqueur et blessé, il était revenu à Londres ; mais, dit Guillaume de Jumiége, il ne put jouir de son fratricide, ni longtemps, ni en sûreté, car un messager lui annonça presque aussitôt l'arrivée des Normands. »

Guillaume, afin d'éviter l'effusion du sang, eut recours à des négociations qui furent sans résultat; il offrit même de remettre au jugement de Dieu la décision de sa querelle avec Harold. Il était tout prêt à combattre, mais Harold refusa le duel proposé.

« Néanmoins, dit le moine de Jumiéges, Harold se prépara vigoureusement à de nouveaux combats, car il était extrêmement brave et audacieux, très-beau de toute sa personne, agréable par sa manière de s'exprimer, et affable avec tout le monde. Comme sa mère et ses autres fidèles amis cherchaient à le dissuader d'aller au combat, le comte Gurth, son frère, lui dit : « Frère et seigneur très-cheri, il faut » que ta valeur se laisse un peu modérer par les » conseils de la prudence. Tu arrives maintenant, » fatigué d'avoir combattu les Norwégiens, et tu » veux de nouveau aller en hâte te mesurer avec les » Normands. Repose-toi, je t'en prie, et réfléchis » en toi-même avec sagesse sur ce que tu as pro- » mis par serment au prince de Normandie. Garde- » toi de t'exposer à un parjure, de peur qu'à la » suite d'un si grand crime, tu ne sois écrasé avec » toutes les forces de notre nation, imprimant par » là à notre race un déshonneur éternel. Moi qui » suis libre de tout serment, je ne dois rien au comte » Guillaume. Je suis tout prêt à marcher courageu- » sement contre lui pour défendre notre sol natal. » Mais toi, mon frère, repose-toi en paix où tu vou- » dras, et attends les événements de la guerre, afin » que la belle liberté des Anglais ne périsse pas par » ta main. »

« A ces paroles, Harold irrité accabla d'injures son frère, et repoussa brutalement sa mère qui tâchait de le retenir. Ensuite, et durant six jours, ayant rassemblé une innombrable armée d'Anglais, il tenta de surprendre et d'attaquer le duc à l'im-

proviste, et ayant chevauché toute une nuit, il se présenta au point du jour sur le champ de bataille.

Bataille d'Hastings. — Mort de Harold. — Victoire des Normands.

« Le duc Guillaume se tenait en garde contre les attaques nocturnes de l'ennemi; chaque soir, lorsque les ténèbres s'approchaient, il ordonnait que toute son armée demeurât sous les armes, jusqu'au retour de la lumière. A l'approche de Harold, il divisa son armée en trois corps, et marcha avec intrépidité à la rencontre de ses terribles ennemis.—C'était le 14 octobre 1066; vers la troisième heure du jour la bataille s'engagea.

» Le duc de Normandie (dit Guillaume de Poitiers, dont nous allons maintenant suivre le récit), s'avança dans un ordre avantageux, faisant porter en avant la bannière que lui avait envoyée l'apostole (le pape); il plaça en tête, des gens de pied armés de flèches et d'arbalètes; et au second rang, d'autres gens de pied, dont il était plus sûr, et qui portaient des cuirasses; le dernier rang fut composé des bataillons de chevaliers, au milieu desquels il se plaça lui-même, pour donner de là ses ordres de tous côtés, de la voix et du geste......., Si quelque ancien eût décrit l'armée d'Harold, il aurait dit qu'à son passage les fleuves se desséchaient, les forêts se réduisaient en plaines.—En effet, de tous les pays des troupes innombrables s'étaient jointes aux Anglais. Quelques-uns étaient animés par leur attachement pour Harold, et tous par leur amour pour la patrie, qu'ils voulaient, quoique injustement, défendre contre des étrangers. Le pays des Danois, qui leur était allié, leur avait envoyé de nombreux secours.....

» Cependant, n'osant combattre Guillaume sur un terrain égal, ils se postèrent sur un lieu plus élevé, sur une montagne voisine de la forêt par laquelle ils étaient venus. Alors les chevaux ne pouvant plus servir à rien, tous les gens de pied se tinrent fortement serrés. Le duc et les siens, nullement effrayés par la difficulté du lieu, montèrent peu à peu la colline escarpée. Le terrible son des clairons fit entendre le signal du combat, et de toutes parts l'ardente audace des Normands entama la bataille...

» Les fantassins Normands provoquent les Anglais, et leur envoient des traits, et avec ces traits les blessures et la mort. Les Anglais résistent vaillamment : ils lancent des épieux, des flèches, des javelots de diverses sortes, des haches terribles et des pierres appliquées à des morceaux de bois... Les fantassins normands sont écrasés comme sous un poids mortel... Les chevaliers viennent alors, et de derniers qu'ils étaient passent au premier rang. Le courage de ces guerriers les pousse à se servir de l'épée. Les cris perçants des Normands, ceux des barbares sont étouffés par le bruit des armes et les gémissements des mourants. On combat ainsi des deux côtés pendant quelque temps avec la plus grande force; mais les Anglais favorisés par l'avantage du lieu élevé qu'ils occupent, par leur grand nombre et la masse inébranlable qu'ils présentent, repoussent avec la plus grande vigueur ceux qui osent les attaquer l'épée à la main. — Effrayés par cette *férocité*, les gens de pied et les chevaliers bretons tournent le dos, ainsi que les auxiliaires qui étaient à l'aile gauche; presque toute l'armée du duc recule : *ceci soit dit sans offenser les Normands, la nation la plus invincible*... Les Normands crurent que leur duc et seigneur avait succombé. Ils ne se retirèrent donc point par une fuite honteuse, mais tristes, car leur chef était pour eux un grand appui.

» Le prince, voyant qu'une grande partie de l'armée ennemie s'était jetée à la poursuite des siens en déroute, se précipita au-devant des fuyards, et les arrêta en les frappant ou les menaçant de sa lance. La tête nue et ayant ôté son casque, il leur cria :
» Voyez-moi tous, je vis et vaincrai, Dieu aidant.
» Quelle démence vous pousse à la fuite? quel chemin s'ouvrira à votre retraite? Vous vous laissez repousser et tuer par ceux que vous pouvez égorger comme des troupeaux. Vous abandonnez la victoire et une gloire éternelle, pour courir à votre perte, et à une perpétuelle infamie. Si vous fuyez, aucun de vous n'échappera à la mort. » Ces paroles ranimèrent le courage des soldats de Guillaume; il s'avança lui-même à leur tête, frappant les Anglais de sa foudroyante épée. Les Normands enflammés d'ardeur enveloppèrent plusieurs mille hommes qui les avaient poursuivis, et les taillèrent en pièces en un moment, en sorte que pas un seul n'échappa.

» Vivement encouragés par ce succès, ils attaquèrent ensuite la masse de l'armée, qui, pour avoir éprouvé une grande perte, n'en paraissait pas diminuée. Les Anglais combattaient avec courage et de toutes leurs forces, tâchant surtout de ne point ouvrir de passage à ceux qui voulaient fondre sur eux pour les entamer. L'énorme épaisseur de leurs rangs empêchait presque les morts de tomber : cependant le fer des plus intrépides guerriers s'ouvrit bientôt un chemin dans différents endroits... La fermeté des Anglais soutenait encore les attaques. Une ruse donna la victoire aux soldats de Guillaume.

» Les Normands réfléchissant qu'ils ne pourraient, sans essuyer de grandes pertes, vaincre une armée peu étendue et qui résistait en masse, tournèrent le dos, feignant adroitement de fuir. Ils se rappelaient comment, peu auparavant, leur fuite avait été l'occcasion de leur victoire. Les barbares, s'ex-

citant à l'envi, poussèrent des cris d'allégresse et accablèrent les Normands d'injures ; quelques mille d'entre eux osèrent courir à la poursuite de ceux qu'ils croyaient en fuite. Tout à coup les Normands, tournant leurs chevaux, les enveloppèrent de toutes parts, et les taillèrent en pièces sans en épargner aucun. S'étant deux fois servis de cette ruse avec le même succès, ils attaquèrent le reste avec une plus grande impétuosité.

« Cette armée était encore effrayante et très-difficile à envelopper. Il s'engagea un combat d'un nouveau genre; l'un des partis attaquait, par des courses et divers mouvemens, l'autre parti qui, fixe sur la terre, ne faisait que supporter les coups... Les Anglais faiblissent; les Normands lancent des traits, frappent et percent. Le mouvement des morts qui tombent paraît plus vif que celui des vivans. Ceux qui sont blessés légèrement ne peuvent s'échapper à cause du grand nombre de leurs compagnons, et meurent étouffés dans la foule.....

« Guillaume conduisit supérieurement cette bataille, arrêtant les siens dans leur fuite, ranimant leur vaillance, et partageant leurs dangers ; ils les appela pour qu'ils le suivissent, plus souvent qu'il ne leur ordonna d'aller en avant : sa valeur les devançait dans la route en même temps qu'elle leur donnait le courage. A la seule vue de cet admirable et terrible chevalier, une grande partie des ennemis perdirent le cœur sans avoir reçu de blessures. Trois chevaux tombèrent percés sous lui, trois fois il sauta hardiment à terre, et ne laissa pas longtemps sans vengeance la mort de son coursier. C'est alors qu'on put voir son agilité et sa force de corps et d'âme. Son glaive rapide traversait avec fureur les écus, les casques et les cuirasses; il frappa plusieurs guerriers de son bouclier. Ses chevaliers, le voyant ainsi combattre à pied, étaient saisis d'admiration, et la plupart, accablés de blessures, reprirent courage. Quelques-uns, perdant leurs forces avec leur sang, appuyés sur leur bouclier, combattirent encore vaillamment, et plusieurs, ne pouvant faire davantage, animèrent de la voix et du geste leurs compagnons à suivre hardiment le duc, et à ne pas laisser échapper la victoire. Guillaume en secourut et sauva lui-même un grand nombre....

« Le jour étant déjà sur son déclin, les Anglais virent bien qu'ils ne pouvaient tenir plus longtemps contre les Normands. Ils savaient qu'ils avaient perdu un grand nombre de leurs guerriers, que leur roi, deux de ses frères, et plusieurs grands du royaume avaient péri, que tous ceux qui restaient étaient presque épuisés, et qu'ils n'avaient aucun secours à attendre. Ils virent les Normands, dont le nombre n'était pas fort diminué, les presser avec plus de violence qu'au commencement, comme s'ils eussent pris en combattant de nouvelles forces. Effrayés aussi par l'implacable valeur du duc, qui n'épargnait aucun de ceux qui lui résistaient, ils s'enfuirent le plus vite qu'ils purent, les uns à cheval, les autres à pied, une partie par les chemins, presque tous par des lieux impraticables : plusieurs baignés dans leur sang essayèrent en vain de se relever, d'autres se relevèrent, mais furent incapables de fuir. Le désir ardent de se sauver donna à quelques-uns la force d'y parvenir. Un grand nombre expirèrent dans le fond des forêts, et ceux qui les poursuivaient en trouvèrent d'autres expirant étendus sur les chemins. Les Normands, quoique sans aucune connaissance du pays, poursuivaient les vaincus avec ardeur, et plusieurs Anglais, renversés à terre, reçurent la mort sous les pieds des chevaux.

« Cependant le courage revint aux fuyards, qui avaient trouvé, pour renouveler le combat, le lieu le plus favorable : c'était une vallée escarpée et remplie de fossés... Le duc voyant les ennemis rassemblés de nouveau, ne se détourna pas de la poursuite, et tint ferme, quoiqu'il s'imaginât que c'était un secours arrivé aux vaincus ; armé seulement d'un débris de lance, il rappela d'une voix mâle le comte Eustache, qui prenait la fuite avec cinquante chevaliers et voulait donner le signal de la retraite. Celui-ci revenant, se pencha familièrement à l'oreille du duc, et le pressa de s'en retourner, lui prédisant une mort prochaine s'il allait plus loin. Pendant qu'il parlait ainsi, Eustache fut frappé entre les épaules d'un coup dont la violence fit jaillir le sang de son nez et de sa bouche; il s'échappa à demi-mort avec l'aide de ses compagnons.

« Le duc, au-dessus de toute crainte et de toute lâcheté, attaqua et renversa ses ennemis. — Dans ce combat, périrent quelques-uns des plus nobles Normands à qui la difficulté du lieu ne permit pas de déployer toute leur valeur. — La victoire enfin remportée, le duc retourna vers le champ de bataille, où, témoin du carnage, il ne put le voir sans pitié. La terre était couverte au loin de la fleur de la noblesse et de la jeunesse anglaise souillée de sang. Les deux frères du roi Harold furent trouvés auprès de lui. Lui-même, dépouillé de toute marque d'honneur, fut reconnu, non à sa figure, mais à quelques signes, et porté dans le camp du duc, qui confia sa sépulture à Guillaume, surnommé Mallet, et non à la mère de Harold, qui offrait pour le corps de son cher fils un égal poids d'or...

Entrée de Guillaume à Londres.— Il est couronné Roi. — Conquête de l'Angleterre.

« Le retour de Guillaume sur le champ de ba-

taille avait eu lieu vers le milieu de la nuit. — Le matin du jour suivant (dimanche, 15 octobre 1066), ayant fait enlever les dépouilles des ennemis, et ensevelir les corps de ses amis, le duc prit la route de Londres, où son avant-garde eut à livrer un sanglant combat... Enfin les grands de Londres, voyant qu'ils ne pourraient résister longtemps, donnèrent des otages et se soumirent, eux et tout ce qui leur appartenait, au *très noble vainqueur*.

» Peu de temps après le jour de la naissance du Seigneur, le duc des Normands, victorieux, fut élu roi par tous les grands, *tant Normands qu'Anglais*, oint de l'huile sainte par les évêques du royaume, et couronné du diadème royal.

» Le lieu où l'on avait combattu fut appelé le Champ de bataille. Le roi Guillaume y construisit un monastère en l'honneur de la Sainte-Trinité, y établit des moines de l'ordre de Marmoutier de Saint-Martin de Tours, et leur donna de grandes richesses pour l'amour des guerriers qui des deux parts étaient tombés morts dans le combat. »

Partage de l'Angleterre entre les Normands. — Condition des vaincus.

La victoire remportée à Hastings assura la conquête de l'Angleterre. Par ce qui se passa alors dans le pays conquis, on va juger de ce qu'avait dû être la conduite des Normands, lors de leur établissement en Neustrie. — Les vexations et les misères, qui au IXe siècle accablèrent les Gallo-Francs, s'appesantirent au XIe siècle sur les Anglo-Saxons.

« Après la cérémonie du couronnement, dit M. Augustin Thierry, le soin de partager les richesses du territoire envahi occupait presque uniquement le roi Guillaume. Des commissaires parcouraient toute l'étendue de pays où l'armée avait laissé des garnisons; ils y faisaient un inventaire exact des propriétés de toute espèce, publiques et particulières; ils les inscrivaient et les enregistraient avec soin et en grand détail; car la nation normande, dans ces temps reculés, se montrait déjà, comme on l'a vu depuis, extrêmement prodigue d'écritures, d'actes et de procès-verbaux.

» On s'enquérait des noms de tous les Anglais morts en combattant, ou qui avaient survécu à la défaite, ou que des retards avaient empêché de se rendre sous les drapeaux. Tous les biens de ces trois classes d'hommes, terres, revenus, meubles, étaient saisis; les enfants des premiers étaient déclarés déshérités à tout jamais; les seconds étaient également dépossédés sans retour; et eux-mêmes, disent les auteurs Normands, sentaient bien qu'en leur laissant la vie, l'ennemi faisait assez pour eux: enfin les hommes qui n'avaient point pris les armes furent aussi dépouillés de tout, pour avoir eu l'intention de les prendre: mais, par une grâce spéciale, on leur laissa l'espoir qu'après de longues années d'obéissance et de dévouement à la puissance étrangère, non pas eux, mais leurs fils pourraient peut-être obtenir des nouveaux maîtres quelque portion de l'héritage paternel. Telle fut la loi de la conquête, selon le témoignage non suspect d'un homme presque contemporain et issu de la race des conquérants[1].

» L'immense produit de cette spoliation universelle fut la solde des aventuriers de tous pays qui s'étaient enrôlés sous la bannière du duc de Normandie.

» Leur chef, le nouveau roi des Anglais, retint premièrement, pour sa propre part, tout le trésor des anciens rois, l'orfèvrerie des églises et ce qu'on trouva de plus précieux et de plus rare dans les magasins des marchands.

» Guillaume envoya une portion de ces richesses au pape Alexandre, avec l'étendard de Harold, en échange de la bannière qui avait triomphé à Hastings; et toutes les églises d'outre-mer où l'on avait chanté des psaumes et brûlé des cierges pour le succès de l'invasion, reçurent en récompense des croix, des vases et des étoffes d'or.

» Après la part du roi et du clergé, on fit celle des hommes de guerre, selon leur grade et les conditions de leur engagement. Ceux qui, au camp sur la Dives, avaient fait hommage pour des terres, alors à conquérir, reçurent celles des Anglais dépossédés; les barons et les chevaliers eurent de vastes domaines, des châteaux, des bourgades, des villes entières; les simples vassaux eurent de moindres portions. Quelques-uns prirent leur solde en argent; d'autres avaient stipulé d'avance qu'ils auraient une femme saxonne, et Guillaume, dit la chronique normande, leur fit prendre par mariage de nobles dames, héritières de grands biens, dont les maris étaient morts dans la bataille.....

Établissement d'une noblesse féodale en Angleterre. — Généreux désintéressement.

La troupe des conquérants, quoique éparse et disséminée sur le territoire des vaincus, resta unie par une grande chaîne de devoirs, et garda la même ordonnance que sur ses vaisseaux de transport ou derrière ses redoutes de Hastings. Le subalterne devait foi et service à son supérieur militaire, ou à celui dont il avait reçu en fief soit des terres, soit de l'argent. Sous cette condition, les mieux partagés dans les divers pillages, dans les différents gains de l'invasion, donnèrent une part de leur superflu à ceux qui avaient eu moins de bonheur; les cheva-

[1] Richard-le-Noir, évêque d'Ély au XIIe siècle.

liers reçurent des barons, et les simples hommes d'armes de leurs capitaines; à leur tour, les hommes d'armes donnèrent aux écuyers, les écuyers aux sergents, les sergents aux archers et aux valets. En général, les riches donnèrent aux pauvres; mais les pauvres devinrent bientôt riches par les profits de la conquête : et ainsi, parmi ces classes de combattants, il y eut de grandes fluctuations, parce que les chances de la guerre portaient rapidement les hommes des derniers rangs vers les premiers.

Tel qui avait passé la mer avec la casaque matelassée et l'arc de bois noirci du piéton, parut sur un cheval de bataille et ceint du baudrier militaire, aux yeux étonnés des nouvelles recrues qui passèrent la mer après lui. Tel était venu pauvre chevalier, qui bientôt leva bannière, comme on s'exprimait alors, et conduisit une compagnie dont le cri de ralliement était son nom. Les bouviers de Normandie et les tisserands de Flandre, avec un peu de courage et de bonheur, devenaient promptement, en Angleterre, de hauts hommes, d'illustres barons; et leurs noms, vils ou obscurs sur l'une des rives du détroit, étaient nobles et glorieux sur l'autre.

« Voulez-vous savoir, dit un vieux rôle en langue » française, quels sont les noms des grands venus » d'outre-mer avec le conquérant Guillaume *à la » grande vigueur?* Voici leurs surnoms comme on » les trouve écrits, mais sans leurs noms de baptême qui souvent manquent ou sont changés : » c'est Mandeville et Dandeville, Omfreville et Domfreville, Bouteville et Estouteville, Mohun et Bohun, Biset et Basset, Malin et Malvoisin... »

» Tous les noms qui suivent sont pareillement rangés de façon à soulager la mémoire par la rime et l'allitération. Plusieurs listes du même genre et disposées avec le même art se sont conservées jusqu'à nos jours; on les trouvait jadis inscrites sur de grandes pages de vélin dans les archives des églises, et décorées du titre de *Livre des conquéreurs*. Dans l'une de ces listes, les noms sont disposés par groupe de trois : Bastard, Bassard, Baynard; Bigot, Bagot, Talbot; Toret, Trivet, Bouet; Lucy, Lacy, Percy... Un autre catalogue des conquérants de l'Angleterre, longtemps gardé dans le trésor du monastère de la Bataille, contenait des noms d'une physionomie singulièrement basse et bizarre, comme Bonvilain et Boutevilain, Trousselot et Troussebout, l'Engayne et Longue-épée, Œil-de-Bœuf et Front-de-Bœuf... Enfin plusieurs actes authentiques désignent comme chevaliers Normands en Angleterre, un Guillaume le charretier, un Hugues le tailleur, un Guillaume le tambour; et, parmi les surnoms de cette chevalerie rassemblée de tous les coins de la Gaule figurent un grand nombre de simples noms de villes et de pays : Saint-Quentin, Saint-Maur, Saint Denis, Saint-Malo, Tournai, Verdun, Fismes, Châlons, Chaunes, Étampes, Rochefort, La Rochelle, Cahors, Champagne, Gascogne... Tels furent ceux qui apportèrent en Angleterre les titres de noble et de gentilhomme, et les y implantèrent à main armée pour eux et pour leurs descendants.

» Les valets de l'homme d'armes normand, son écuyer, son porte-lance, furent gentilshommes; en Angleterre ils devinrent tout à coup nobles à côté du Saxon autrefois riche, et noble lui-même, maintenant courbé sous l'épée de l'étranger, expulsé de la maison de ses aïeux, n'ayant pas où reposer sa tête. Cette noblesse naturelle et générale de tous les vainqueurs croissait en raison de l'autorité ou de l'importance personnelle de chacun d'eux. Après la noblesse du *roi* normand, venait celle du gouverneur de province, qui prenait le titre de *comte;* après la noblesse de comte venait celle de son lieutenant, appelé *vice-comte* ou *vicomte;* et ensuite celle des gens de guerre, suivant leurs grades, *barons, chevaliers, écuyers* ou *sergents*, nobles également, mais tous nobles par le droit de leur victoire commune et de leur naissance étrangère...

» Un seul homme parmi les chevaliers venus à la suite du conquérant ne réclama ni terres, ni or, ni femme, et ne voulut rien accepter de la dépouille des vaincus. On le nommait Guilbert, fils de Richard; il dit qu'il avait accompagné son seigneur en Angleterre parce que tel était son devoir; mais que le bien volé ne le tenterait pas; qu'il retournerait en Normandie pour y jouir de son héritage, héritage modique, mais légitime, et que, content de son propre lot, il n'enlèverait rien à autrui [1]. »

CHAPITRE V.

RÈGNE DE PHILIPPE Ier.

Majorité du roi Philippe. — Guerre de Flandre. — Mariage de Philippe avec Berthe. — Naissance de Louis. — Violences du roi Philippe. — Remontrances et menaces du pape Grégoire VII. — Première tentative pour l'établissement d'une commune. — Commune du Mans. — Dissensions dans la famille de Guillaume-le-Conquérant. — Révolte de Robert son fils. — Mort et funérailles de Guillaume. — Philippe répudie Berthe et épouse Berthrade. — Remontrances du clergé. — Concile d'Autun. — Excommunication du roi. — Événements divers.

(De l'an 1067 à l'an 1095.)

Majorité du roi Philippe. — Guerre de Flandre. — Mariage de Philippe avec Berthe. — Naissance de Louis. (1067-1078.)

Quoique Philippe ne fût âgé que de quinze ans à

[1] « *De rapinâ quicquam possidere noluit, suis contentus, aliena respuit.* » ORDERIC. VITAL.

la mort de Baudouin de Flandre, et quoique l'usage ancien de la monarchie fixât encore la majorité des rois à vingt et un ans, aucun des grands du royaume ne songea à demander la nomination d'un nouveau régent. Le jeune prince se saisit de l'autorité sans rencontrer d'obstacles, et commença immédiatement à régner par lui-même.

Ses premiers actes prouvèrent l'attachement qu'il portait à la mémoire de son tuteur, il s'arma pour défendre les petits-fils du comte de Flandre contre leur oncle Robert, qui avait profité de la mort prématurée de Baudouin de Mons pour chasser de Flandre ses neveux. — Philippe, malgré le courage dont il fit preuve et l'armée nombreuse qu'il avait réunie, fut vaincu en 1070 dans une grande bataille, livrée auprès de Saint-Omer. L'année suivante une nouvelle tentative n'obtint pas un succès plus favorable; mais les négociations, entamées par les conseillers du jeune roi, eurent un meilleur résultat que ses armes.

Robert, craignant d'attirer sur lui toutes les forces de la France, entra en arrangement avec ses neveux, et, du consentement de Philippe, leur abandonna le Hainaut dont il n'avait pas pu s'emparer. Il garda pour lui le reste du comté de Flandre dont la possession et celle de la Frise (qui comprenait alors toute la Hollande, et qui lui échut, par suite de son mariage avec Gertrude de Saxe, veuve de Florent Ier, comte de Frise) l'élevèrent à un haut degré de puissance et de richesse. Il songea à assurer sa haute fortune par une alliance avec le roi de France et il réussit (en 1071) à faire épouser à Philippe la princesse Berthe, sa belle-fille, issue du premier mariage de la comtesse Gertrude.

Berthe resta plusieurs années sans avoir d'enfants, mais enfin, en 1078, elle accoucha d'un fils qui reçut le nom de Louis, et dont la naissance causa au roi une telle joie, qu'il l'exprima par des lettres publiques adressées à ses sujets, et leur ordonnant de célébrer partout des fêtes solennelles.

Violences du roi Philippe. — Remontrances et menaces du pape Grégoire VII. (1073—1074.)

Les débuts du règne de Philippe avaient fait concevoir des espérances; ces espérances ne se soutinrent point. — Le roi, lassé de sa jeune femme, s'abandonna aux plaisirs et à la débauche. Les revenus du domaine royal ne suffisant pas à ses folles dépenses, il chercha, par tous les moyens possibles, à se procurer de l'argent. Il vendit les biens et les dignités ecclésiastiques, mit des impôts arbitraires sur ses sujets, et des taxes énormes sur les étrangers que le commerce attirait dans ses états. Toujours prêt à employer la violence et les vexations, il osa même dépouiller, contre le droit des gens, des marchands italiens, qui, se fiant à des privilèges respectés jusqu'alors, étaient venus commercer aux foires françaises.

Grégoire VII occupait alors le trône pontifical; ce pape ne laissait échapper aucune occasion de se constituer le juge et le réformateur des princes; il écrivit au duc d'Aquitaine, Guillaume, de se joindre aux autres grands du royaume, afin de faire des remontrances à Philippe, et de déclarer au roi que, s'il ne mettait pas un terme à ses violences, le pape lancerait contre lui l'anathème et l'excommunication.

Dans une lettre adressée aux évêques français, Grégoire caractérisa énergiquement la dégradation où la conduite de Philippe faisait descendre la majesté royale. « La gloire et l'honneur du royaume » de France, dit-il, sont complétement perdus; » l'autorité royale n'a ni force ni vertu; aucune loi » n'a la puissance de prévenir ou de châtier les » crimes. — C'est votre roi ou plutôt votre tyran » qui est cause de toutes ces calamités; il a souillé » sa jeunesse de mille infamies; faible autant que mi- » sérable, il ne sait point gouverner son royaume; » non-seulement il n'empêche pas son peuple de » se livrer au vice, mais encore il l'encourage par » son exemple, à tout ce qu'il n'est permis ni de » faire, ni même de raconter... Après avoir mérité » la colère de Dieu par des adultères, des sacriléges » ou des parjures, il vient, comme un brigand, » d'enlever de grandes sommes à des marchands » qui se rendaient à je ne sais quelle foire en » France. A-t-on jamais vu pareille conduite chez » un roi? »

Philippe s'humilia devant la sévérité du pontife; il envoya à Rome Alberic, son chambellan, pour promettre au pape qu'à l'avenir il réformerait sa vie, et respecterait la censure de l'Église; Grégoire VII n'ajoutait pas une grande confiance à ces promesses d'un repentir douteux; néanmoins il écrivit à l'évêque de Châlons-sur-Marne :

« Nous suspendons les rigueurs canoniques et » nous consentons à éprouver quelle créance mérite » la parole de Philippe. Si ce roi ne tient pas sa » promesse, qu'il sache bien qu'avec l'autorité des » saints apôtres, Pierre et Paul, nous saurons ré- » primer son endurcissement et sa rébellion. Les » Français, frappés du glaive de l'anathème, devront » abjurer son obéissance, s'ils ne préfèrent abjurer » la foi chrétienne. »

Malgré les menaces du pontife, Philippe ne s'amenda point, et sans la lutte qui s'engagea entre le pape et l'empereur, Grégoire VII aurait immédiatement lancé contre le roi de France l'excommunication qui fut plus tard fulminée par Urbain II.

V.



Mort de Dalmacius. — Bas relief de l'Eglise de Semur.



1. 2. *Robert.* 3. *Constance.*



Dévotion du Roi Robert.

Première tentative de l'établissement d'une commune. — Commune du Mans. (1066—1073.)

Peu de temps avant l'expédition de Guillaume en Angleterre, Herbert, comte du Maine, que ses incursions nocturnes dans les bourgs de l'Anjou faisaient surnommer *Éveille-Chiens*, avait reconnu la suzeraineté du duc de Normandie. Lors de l'expédition contre Harold, les Manceaux fournirent à l'armée normande leur contingent de chevaliers et d'archers; mais lorsqu'ils virent Guillaume engagé dans les embarras de la conquête, ils résolurent de s'affranchir d'une suzeraineté qu'ils n'avaient acceptée que comme un appui temporaire contre les hostilités du comte d'Anjou. Ils chassèrent les garnisons que le duc de Normandie avait placées dans la citadelle du Mans et les autres châteaux-forts du comté.

Herbert Éveille-Chiens était mort laissant la tutelle de son petit-fils, encore enfant, à Geoffroy de Mayenne, seigneur habile et puissant. Les bourgeois du Mans, qui avaient combattu pour l'indépendance de leur pays, se soulevèrent contre l'autorité du jeune comte, et s'organisèrent en commune. Geoffroy, comme tuteur du fils de Herbert, l'évêque du Mans et les nobles de la ville, cédant à la force des choses, reconnurent les lois de la commune, et promirent de les respecter. Mais quelques seigneurs des environs ayant refusé de prêter le même serment, les bourgeois s'armèrent pour attaquer leurs châteaux; Geoffroy de Mayenne, et les autres chevaliers qui avaient reconnu la commune, se virent forcés de prendre part à cette expédition.

Plusieurs châteaux furent pris; les bourgeois, qui, pour obtenir la victoire, avaient violé sans scrupule la célèbre trêve de Dieu, se montrèrent impitoyables dans le succès : ils firent, sans égard pour le rang, et sans jugement, pendre ou mutiler les vaincus. Ces violences décidèrent, à ce qu'il paraît, Geoffroy de Mayenne et les autres nobles à se séparer des bourgeois. Voici comment une chronique contemporaine raconte cet événement qui eut des suites graves :

« Un des barons du pays, nommé Hugues de Sillé, attira sur lui la colère des membres de la commune, en s'opposant aux institutions qu'ils avaient promulguées. Ceux-ci envoyèrent aussitôt des messagers dans tous les cantons d'alentour, et rassemblèrent une armée qui se porta avec beaucoup d'ardeur contre le château de Sillé; l'évêque du Mans et les prêtres de chaque paroisse marchaient en tête avec les croix et les bannières.

« L'armée s'arrêta pour camper à quelque distance du château, tandis que Geoffroy de Mayenne, venu de son côté avec ses hommes d'armes, prenait son quartier séparément. Il faisait semblant de vouloir aider la commune dans son expédition; mais il eut, dès la nuit même, des intelligences avec l'ennemi, et ne s'occupa d'autres choses que de faire échouer l'entreprise des bourgeois.

» A peine fut-il jour, que la garnison du château fit une sortie avec de grands cris; et au moment où les nôtres, pris au dépourvu, se levaient et s'armaient pour combattre dans toutes les parties du camp, des gens apostés répandirent le bruit qu'on était trahi, que la ville du Mans venait d'être livrée au parti ennemi. Cette fausse nouvelle, jointe à une attaque imprévue, produisit une terreur générale : les bourgeois et leurs auxiliaires prirent la fuite en jetant leurs armes; beaucoup furent tués, tant nobles que vilains, et l'évêque lui-même se trouva parmi les prisonniers.....

» Geoffroy de Mayenne, de plus en plus suspect aux gens de la commune, et craignant leur ressentiment, abandonna la tutelle du jeune comte, et se retira, hors de la ville, dans un château nommé la Géole. Mais la mère de l'enfant, Guersende, fille du comte Herbert, qui entretenait avec Geoffroy un commerce illicite, s'ennuya bientôt de son absence, et ourdit sous main un complot pour lui livrer la ville.

» Un dimanche, par la connivence de quelques traîtres, Geoffroy entra avec quatre-vingts chevaliers dans un des forts de la cité, voisin de la principale église, et de là se mit à guerroyer contre les habitants. Ceux-ci, appelant à leur aide les barons du pays, assiégèrent la forteresse. L'attaque était difficile, parce que, outre le château, Geoffroy de Mayenne et ses gens occupaient deux maisons flanquées de tourelles; les nôtres n'hésitèrent pas à mettre le feu à ces maisons, quoiqu'elles fussent tout près de l'église qu'on eut peine à préserver de l'incendie. Ensuite l'attaque du fort commença à l'aide des machines, si vivement, que Geoffroy perdant courage s'échappa de nuit, disant aux siens qu'il allait chercher du secours. Les autres ne tardèrent pas à se rendre; et les bourgeois, rentrés en possession de la forteresse, en rasèrent les murailles intérieures jusqu'à la hauteur du mur de la ville, ne laissant subsister en entier que les remparts tournés vers la campagne[1]. »

Les bourgeois du Mans ne jouirent pas longtemps des fruits de leur victoire. En 1073, Guillaume-le-Conquérant, après avoir assuré la soumission de l'Angleterre, revint en Normandie, et songea à punir les Manceaux de la félonie dont ils s'étaient rendus coupables envers lui sept ans auparavant.

[1] *Recueil des historiens de France*, t. XII.— Gestes des évêques du Mans, etc.

L'armée normande dévasta les campagnes du Maine, brûla les hameaux, arracha les vignes, coupa les arbres, et répandit une telle terreur que les places fortes et les châteaux se rendirent, pour la plupart, avant le premier assaut, et que les principaux bourgeois du Mans s'empressèrent d'apporter humblement les clefs de leur ville dans le camp du roi Guillaume. Guillaume promit d'oublier ce qui s'était passé; mais il abolit les réglements de la commune, consentant seulement à laisser à la ville du Mans les vieilles franchises qu'elle possédait avant cette institution.

Cette première tentative de l'établissement d'une commune en France n'eut donc pas de résultat: l'histoire ne fait plus aucune mention de la commune du Mans.

Dissensions dans la famille de Guillaume-le-Conquérant. — Révolte de Robert son fils. (1068. — 1077.)

La conquête de l'Angleterre, qui donna une couronne au duc Guillaume, fut la cause de grandes dissensions dans la nouvelle famille royale; ce fut entre le père et le fils aîné que les querelles éclatèrent d'abord. « Ce fils, appelé Robert, et que les Normands surnommaient dans leur langue *Gambaron* ou *Courtcheuse* (courte botte), à cause du peu de longueur de ses jambes, avait été, avant la bataille d'Hastings, désigné par le duc Guillaume héritier de ses terres et de son titre. Cette désignation s'était faite, selon l'usage, avec le consentement formel des barons de Normandie, qui tous avaient prêté serment au jeune Robert, comme à leur seigneur futur. Lorsque Guillaume fut devenu roi, le jeune homme, dont l'ambition s'était éveillée à la vue des succès de son père, le requit d'abdiquer au moins, en sa faveur, le gouvernement de la Normandie; mais le roi refusa, voulant garder ensemble son ancien duché et son nouveau royaume. Il s'ensuivit une querelle violente, où les deux plus jeunes frères, Guillaume-le-Roux et Henri, prirent parti contre leur aîné, sous couleur d'affection filiale, mais réellement pour le supplanter, s'ils le pouvaient, dans la succession que leur père lui avait assurée [1].

« Un jour que le roi était à Laigle avec ses fils, Guillaume et Henri vinrent au logement de Robert, dans la maison d'un certain Roger-Chaussiègue, et montant à l'étage supérieur, ils se mirent d'abord à jouer aux dés, à la façon des gens de guerre du temps; puis ils firent grand bruit et versèrent de l'eau sur Robert et sur ses amis qui étaient au-dessous. Irrité de cet affront, Robert courut, l'épée à la main, sur ses deux frères: il y eut un grand tumulte que le roi calma, non sans peine, et, dès la nuit suivante, le jeune homme, suivi de tous ses compagnons, sortit de la ville et gagna Rouen, dont il essaya de surprendre la citadelle. Il n'y réussit point, plusieurs de ses amis furent arrêtés, lui-même échappa avec quelques autres, et, passant la frontière de Normandie, il se réfugia dans le Perche, où Hugues, neveu d'Aubert-le-Ribaud, l'accueillit dans ses châteaux de Sorel et de Reymalard.

» Il y eut ensuite entre le père et le fils une réconciliation qui ne fut pas de longue durée: car les jeunes gens qui entouraient le dernier recommencèrent bientôt à stimuler son ambition par leurs conseils et leurs plaisanteries.

« Noble fils de roi, lui disaient-ils, il faut que » les gens de ton père gardent bien son trésor, » puisque tu n'as pas un denier pour donner à ceux » qui te suivent. Comment souffres-tu de demeurer » si pauvre, lorsque ton père est si riche? Demande-» lui donc une partie de son Angleterre, ou tout » au moins le duché de Normandie qu'il t'a promis » devant tous ses barons. »

« Robert, excité par ces propos et d'autres semblables, alla renouveler son ancienne requête; mais le roi refusa encore une fois, et l'exhorta, d'un ton paternel, à rentrer dans le devoir, et surtout à faire choix de meilleurs conseillers, de personnes d'un âge mûr, graves et sages, telles que l'archevêque Lanfranc.

« Seigneur roi, répliqua brusquement Robert, » je suis venu ici pour réclamer mon droit, et non » pour écouter des sermons; j'en ai entendu assez, » et d'assez ennuyeux, lorsque j'apprenais la gram-» maire. Réponds-moi donc positivement, afin » que je voie ce que j'aurai à faire; car je suis fer-» mement résolu à ne plus vivre du pain d'autrui, » et à n'être aux gages de personne. »

» Le roi répondit en colère, qu'il ne se dessaisirait point de la Normandie où il était né, et ne partagerait avec qui que ce fût l'Angleterre, le prix de ses fatigues. « Eh bien, dit Robert, je m'en irai, » j'irai servir les étrangers, et peut-être obtiendrai-» je chez eux ce qu'on me refuse dans mon pays. »

» Il partit en effet, et parcourut la Flandre, la Lorraine, l'Allemagne, puis la France et l'Aquitaine, visitant, dit Orderic-Vital, des ducs, des comtes et de riches seigneurs châtelains, leur contant ses griefs, et leur demandant des secours; mais tout ce qu'il recevait pour le soutien de sa cause, il le donnait à des jongleurs, à des parasites ou à des femmes débauchées, et se trouvait bientôt obligé de mendier de nouveau ou d'emprunter à grosse usure.

[1] Tous ces détails, résumés par M. Aug. Thierry, dans son *Hist. de la conquête de l'Angleterre*, sont empruntés à *l'Hist. de Normandie* par Orderic Vital.

» Mathilde, sa mère, lui envoyait quelquefois de l'argent à l'insu du roi: Guillaume l'apprit, et le lui défendit; elle recommença, et le roi irrité lui reprocha, en termes amers, de distribuer à ses ennemis le trésor qu'il lui donnait en garde; puis il fit arrêter le porteur des présents de Mathilde, avec ordre de lui crever les yeux. C'était un Bas-Breton nommé Samson, qui prit la fuite, et devint moine, *pour le salut de son âme et de son corps*.

» Après beaucoup de voyages, le jeune Robert se rendit, sous les auspices de Philippe, roi de France, au château de Gerberoy, situé dans le Beauvoisis, sur les confins de la Normandie. Il y fut bien accueilli par Élie, vicomte du château, et par son collègue; car, dit encore Orderic-Vital, c'était la coutume de Gerberoy qu'il y eût deux seigneurs égaux en pouvoir, et qu'on y reçût les fugitifs de tous les pays. Là, le fils du conquérant réunit des chevaliers à gages; il lui en vint de France et de Normandie, plusieurs hommes d'armes de la maison du roi Guillaume, plusieurs de ceux qui le flattaient chaque jour et vivaient à sa table, quittèrent leurs offices pour se rendre à Gerberoy, et lui-même alors, passant la mer, vint en personne assiéger le château où son fils s'était renfermé[1]. »

« Dans une sortie que fit Robert, il engagea le combat, seul à seul, avec un cavalier couvert d'une armure, le blessa au bras et le renversa de cheval, la voix du blessé lui fit reconnaître son père, et aussitôt il mit pied à terre, l'aida à se relever et à se remettre en selle, et le laissa repartir librement[2]. »

Les chefs et les évêques normands s'employèrent à réconcilier de nouveau le père avec le fils. Mais Guillaume résista d'abord à leurs instances. « Pourquoi, leur disait-il, me sollicitez-vous en » faveur d'un traître qui a séduit contre moi mes » gens de guerre, ceux que j'avais nourris de mon » pain, et à qui j'avais donné leurs armes? » Il céda pourtant, à la fin : mais le bon accord entre le père et le fils ne fut pas de longue durée.—Pour la troisième fois, Robert s'éloigna, alla en pays étranger, et ne revint plus du vivant de son père. Le roi le maudit à son départ, et les historiens du XI[e] siècle attribuent à cette malédiction toutes les infortunes qui remplirent la vie du fils aîné de Guillaume-le-Conquérant.

Mort et funérailles de Guillaume-le-Conquérant. (1087.)

Le roi Guillaume résolut de profiter de son séjour en Normandie, dans les premiers mois de l'année 1087, pour terminer avec Philippe I[er], roi de France, une ancienne contestation relative au comté du Vexin qui, après la mort du duc Robert, avait été démembré de la Normandie et réuni à la France. Il avait entamé des négociations à ce sujet, et, en attendant leur issue, il prenait du repos à Rouen et restait couché, d'après le conseil de ses médecins, qui tâchaient de réduire par une diète rigoureuse son excessif embonpoint, maladie commune à cette époque parmi les rois et les princes.

Philippe ne faisait à ses réclamations que des réponses évasives; Guillaume semblait prendre le retard en patience. Mais un jour le roi de France s'avisa de dire en plaisantant à un seigneur normand : « Sur ma foi, ce gros homme est long à faire ses » couches; il y aura grande fête aux relevailles. » Le roi d'Angleterre, informé du propos, en fut vivement piqué et s'écria : « Le roi Philippe verra la » fin de mes couches trop tôt à sa fantaisie; car, *par* » *la splendeur et la naissance de Dieu*, je jure d'al» ler faire mes relevailles à Notre-Dame de Paris, » avec dix mille lances en guise de cierges. »

Retrouvant tout à coup son activité accoutumée, il assembla ses troupes, et, entra en France par le territoire dont il revendiquait la possession. « Les blés étaient encore dans les champs, et les arbres se chargeaient de fruits. Il ordonna que tout fût dévasté sur son passage, fit fouler les moissons par la cavalerie, arracher les vignes et couper les arbres fruitiers. La première ville qu'il rencontra fut Mantes-sur-Seine : on y mit le feu par son ordre, et lui-même, dans une espèce de rage destructive, se porta au milieu de l'incendie pour jouir de ce spectacle et encourager ses soldats. Comme il galopait à travers les décombres, son cheval mit les deux pieds sur des charbons couverts de cendre, s'abattit et le blessa au ventre. L'agitation où il était, la chaleur du feu et de la saison rendirent sa blessure dangereuse; on le transporta malade à Rouen, et de là dans un monastère, hors des murs de la ville dont il ne pouvait supporter le bruit. Il languit durant six semaines, entouré de médecins et de prêtres; et son mal s'aggravant, il envoya de l'argent à Mantes pour rebâtir les églises qu'il avait incendiées; il en envoya aussi aux couvents et aux pauvres de l'Angleterre, pour obtenir, dit un vieux poëte anglais, *le pardon des vols qu'il avait commis*. Il ordonna qu'on mît en liberté les Saxons et les Normands qu'il retenait dans ses prisons.

Guillaume, surnommé le Roux, et Henri, ses deux plus jeunes fils, ne quittaient point le chevet de son lit. Robert, l'aîné des trois, était absent...

« Malgré la malédiction que Guillaume avait prononcée contre Robert, il ne chercha point à le déshériter du titre de duc de Normandie, que le vœu

[1] Orderic Vital. *Hist. de Normandie*, tome II, liv. V.
[2] Gibson, *Chron. Saxon.* page 184.

des Normands lui avait destiné. « Quant au royau-« me d'Angleterre, dit-il, je ne le lègue en héritage « à personne, parce que je ne l'ai point reçu en hé-« ritage, mais acquis par la force et au prix du « sang; je le remets entre les mains de Dieu, me « bornant à souhaiter que mon fils Guillaume, qui « m'a été soumis en toutes choses, l'obtienne, s'il « plaît à Dieu, et y prospère. —Et moi, mon père, « que me donnes-tu donc? lui dit vivement Henri. « — Je te donne, répondit le roi, 5,000 livres d'ar-« gent de mon trésor. — Mais que ferais-je de cet « argent, si je n'ai ni terre, ni demeure? — Sois « tranquille, mon fils, et aie confiance en Dieu; « souffre que tes aînés te précèdent, ton temps « viendra après le leur. » — Henri se retira aussitôt pour aller recevoir les 5,000 livres; il les fit peser avec soin, et les enferma dans un coffre-fort bien ferré et muni de bonnes serrures. — Guillaume-le-Roux partit en même temps pour se rendre en Angleterre, et s'y faire couronner roi...

« Le 10 [1] septembre (1087), au lever du soleil, le roi Guillaume fut éveillé par un bruit de cloches, et demanda ce que c'était; on lui répondit que l'office de *prime* sonnait à l'Église de Sainte-Marie. Il leva les mains en disant: « Je me recommande à « madame Marie, la sainte mère de Dieu; » et presque aussitôt il expira. — Ses médecins et les autres assistants, le voyant mort, montèrent en hâte à cheval, et coururent veiller sur leurs biens. Les agens de service et les vassaux de moindre étage, après la fuite de leurs supérieurs, enlevèrent les armes, les vases, les vêtements, le linge, tout le mobilier, et s'enfuirent de même, laissant le cadavre nu sur le plancher. Le corps du roi demeura ainsi abandonné pendant plusieurs heures; car dans toute la ville de Rouen, les hommes étoient devenus comme ivres, non pas de douleur, mais de crainte de l'avenir. « Ils étaient, dit Orderic Vital, « aussi troublés que s'ils eussent vu une armée en-« nemie devant les portes de leur ville. Chacun sor-« tait et courait au hasard, demandant conseil à sa « femme, à ses amis, au premier venu; on trans-« portait, on cachait tous ses meubles, ou l'on « cherchait à les vendre à perte... »

« Enfin des gens de religion, clercs et moines, ayant repris leurs sens et recueilli leurs forces, arrangèrent une procession. Revêtus des habits de leur ordre, avec la croix, les cierges, et les encensoirs, ils vinrent auprès du cadavre et prièrent pour l'âme du défunt. L'archevêque de Rouen, nommé Guillaume, ordonna que le corps du roi fût transporté à Caen, et enseveli dans la basilique de Saint-Étienne, premier martyr, qu'il avait bâtie de son vivant. Mais ses fils, ses frères, tous ses parents s'étaient éloignés; aucun de ses officiers n'était présent; pas un seul ne s'offrit pour avoir soin de ses obsèques; et ce fut un simple habitant de la campagne, nommé Herluin, qui, par bon naturel et pour l'amour de Dieu, disent les historiens du temps, prit sur lui la peine et la dépense. Il fit venir à ses frais des ensevelisseurs et un chariot, transporta le cadavre jusqu'au bord de la Seine, et de là sur une barque, par la rivière et par mer, jusqu'à la ville de Caen. Gilbert, abbé de Saint-Étienne, avec tous ses religieux, vint à la rencontre du corps; beaucoup de clercs et de laïcs se joignirent à eux; mais un incendie qui éclata subitement fit bientôt rompre le cortége, et courir au feu clercs et laïcs. Les moines de Saint-Étienne restèrent seuls, et conduisirent le roi à l'Église de leur couvent...

« L'inhumation du grand chef, du fameux baron, comme disent les historiens de l'époque, ne s'acheva point sans de nouveaux incidents. Tous les évêques et abbés de la Normandie s'étaient rassemblés pour la cérémonie; ils avaient fait préparer la fosse dans l'église, entre le chœur et l'autel; la messe était achevée; on allait descendre le corps, lorsqu'un homme, sortant du milieu de la foule, dit à haute voix: « Clercs, évêques, ce terrain est à « moi; c'était l'emplacement de la maison de mon « père; l'homme pour lequel vous priez me l'a pris « de force pour y bâtir son église. Je n'ai point « vendu ma terre; je ne l'ai point engagée; je ne « l'ai point forfaite; je ne l'ai point donnée; elle est « de mon droit, je la réclame. Au nom de Dieu, je « défends que le corps du ravisseur y soit placé, et « qu'on le couvre de ma glèbe. » L'homme qui parla ainsi se nommait Asselin, fils d'Arthur, et tous les assistants confirmèrent la vérité de ce qu'il avait dit. Les évêques le firent approcher, et, d'accord avec lui, payèrent soixante sous pour le lieu seul de la sépulture, s'engageant à le dédommager équitablement pour le reste du terrain. Le corps du roi était sans cercueil, revêtu de ses habits royaux; lorsqu'on voulut le placer dans la fosse, qui avait été bâtie en maçonnerie, elle se trouva trop étroite, il fallut forcer le cadavre, et il creva. On brûla de l'encens et des parfums en abondance; mais ce fut inutilement, le peuple se dispersa avec dégoût, et les prêtres eux-mêmes, précipitant la cérémonie, désertèrent bientôt l'église [1]. »

Philippe répudie Berthe et épouse Berthrade. — Remontrances du clergé. — Concile d'Autun. — Excommunication du roi. (1086-1095.)

Berthe avait donné quatre enfants à Philippe;

[1] Le 10 septembre, d'après M. A. Thierry; le 9 septembre, d'après Orderic Vital.

[1] Orderic Vital, *Hist. de Normandie*, livre VII; Aug. Thierry, *Histoire de la Conquête d'Angleterre*, liv. VII, chap. 1er.

d'abord trois fils : Louis, dont la naissance avait causé tant de joie à son père; Henri, qui mourut jeune; Charles, en mémoire duquel fut fondée, en 1115, par son frère Louis, l'abbaye de Charlieu; puis une fille, nommée Constance, qui fut mariée successivement à Hugues, comte de Champagne, et à Bohemond, prince d'Antioche; néanmoins le roi avait relégué sa femme dans le château de Montreuil-sur-Mer, où elle vivait misérablement et pauvrement. Philippe réussit, en 1086, sous prétexte de parenté éloignée, à faire casser son mariage; le divorce prononcé, il demanda pour épouse Emma, fille de Roger, comte de Sicile, qui lui fut accordée, mais qu'il n'épousa pas, quoique cette princesse fût venue jusqu'en Provence.

Après cette rupture, dont les historiens ne font pas connaître la cause, Philippe resta cinq ans sans se remarier, changeant de maîtresses fréquemment et suivant sa fantaisie. — En 1093, dans un voyage qu'il fit à Tours, il devint amoureux de Berthrade, fille de Simon de Montfort, et depuis trois années seulement, femme de Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou, « vieillard gouteux et chagrin, dont le caractère, dit un historien, ne devait pas accommoder les appétits d'une femme jeune, belle et coquette. » —Berthrade abandonna son mari pour suivre Philippe.—Le roi l'emmena à Orléans. Au scandale de cet enlèvement, il joignit celui d'une union que sa parenté avec Berthrade, et l'existence de Foulques, firent considérer comme adultère et incestueuse. Séduit par de riches présents, l'évêque de Senlis, assisté de deux prélats normands, l'archevêque de Rouen et l'évêque de Bayeux, osa, devant l'autel, marier Philippe à la femme du comte d'Anjou.

Ce mariage scandaleux excita l'indignation de tous les évêques de France. Ils se rassemblèrent à Autun, en un concile, où, considérant que toutes les remontrances avaient été vaines, Hugues, légat du pape, lança l'excommunication contre le roi de France, et celle qui fut qualifiée sa concubine. Le pape Urbain II, craignant de pousser Philippe dans la faction de l'anti-pape, Guibert de Ravenne, et espérant lui donner le temps de se repentir, consentit à suspendre pendant une année les effets de l'excommunication; ménagement inutile et qui ne pouvait avoir aucun résultat avantageux.

Événements divers.

La période du règne de Philippe Ier, que nous venons de présenter à nos lecteurs, a été marquée par plusieurs événements qui n'ont pas pu être rapportés à leur date, mais que nous allons mentionner ici.

En 1081, le Gatinais fut réuni au domaine royal, à la suite d'une donation faite au roi de France par le comte d'Anjou, Foulques. Celui-ci craignait que Philippe ne l'obligeât comme suzerain à mettre en liberté Geoffroi, son frère, qu'il avait dépouillé de son héritage. Il acheta ainsi la neutralité du roi.

L'année 1086 fut marquée par de grands débordements et de vastes inondations.—Les chroniques du temps citent aussi, comme un prodige sans exemple jusqu'alors, un fait singulier que nous ne chercherons point à expliquer. « Les volailles domestiques devenant tout à coup sauvages, s'envolèrent des maisons, et se sauvèrent dans les champs et dans les bois. »

En 1090, une épidémie, connue sous le nom de mal des ardents, et appelée dans quelques chroniques, *le feu de Saint-Antoine*, dépeupla la Lorraine.

Enfin, en 1095, « on vit, pendant un certain nombre de nuits, comme pleuvoir du ciel en grande quantité, des étoiles semblables à des gouttes de pluie. » Le rapprochement que l'auteur de la chronique intitulée : *Histoire des François* fait entre cette pluie d'étoiles et la réunion du concile de Clermont, qui eut lieu au mois de novembre, pourrait faire croire que ce phénomène céleste fut une de ces apparitions périodiques d'étoiles filantes, dont les savants s'occupent depuis plusieurs années.

CHAPITRE VI.

PHILIPPE Ier. — PREMIÈRE CROISADE.

Des croisades. — Pierre l'Hermite. — Son pèlerinage à Jérusalem. — Ses prédications. — Concile de Clermont. — Discours du pape Urbain II. — Son effet. — Enthousiasme universel. — Chacun veut prendre part à la croisade. — Première croisade. — Délivrance du Saint-Sépulcre. — Fondation du royaume de Jérusalem.

(De l'an 1095 à l'an 1100.)

Des croisades. — Pierre l'Hermite. — Son pèlerinage à Jérusalem. — Ses prédications.

« L'Europe entière, dit M. Guizot, a pris part aux croisades; mais c'est à la France bien plus qu'à tout autre pays que se rattache l'histoire de ces grandes expéditions. Un pèlerin français, Pierre l'Hermite, a prêché la première croisade; c'est en France, au concile de Clermont, qu'elle a été résolue; un prince dont le nom est demeuré français, Godefroi de Bouillon, l'a commandée; le royaume de Jérusalem a parlé la langue de nos pères; les Orientaux ont donné à tous les Européens le nom de Francs; pendant deux siècles, la conquête ou la défense de la Terre-Sainte se lie étroitement à tous les sentiments, à toutes les idées, à toutes les vicissitudes de notre patrie; un roi de France, saint Louis, est le dernier qui ait rempli l'Orient de sa gloire. Enfin, parmi les historiens des croisades, la

plupart et les plus illustres, Jacques de Vitry, Albert d'Aix, Foulcher de Chartres, Guibert de Nogent, Raoul de Caen, Ville-Hardouin, Joinville et tant d'autres sont des Français. »

Nous partageons entièrement l'opinion de l'illustre professeur d'histoire moderne ; mais nous regrettons que le cadre qui nous est imposé ne nous permette pas de parler longuement de ces grands événements passés hors du territoire français. Nous exposerons néanmoins avec étendue et d'après les historiens contemporains tout ce qui en France a précédé ou accompagné les croisades, dont l'influence a été si profonde sur les arts, l'industrie, les mœurs et les opinions du moyen âge.

Un vieux soldat, un pauvre moine, à une époque où le pèlerinage à Jérusalem était considéré comme un devoir pour tout chrétien, où la guerre était l'occupation favorite de la noblesse féodale, alluma dans toutes les âmes cet enthousiasme ardent qui, pendant deux siècles, jeta les populations européennes d'Occident en Orient.

Pierre, né à Amiens, avait servi dans sa jeunesse et comme vassal sous les bannières d'Eustache de Bouillon, père du célèbre Godefroi. En quittant le service militaire il épousa une dame de la noble famille de Roussy; et après la mort de sa femme, il embrassa successivement l'état ecclésiastique et la vie d'anachorète. Ses contemporains le surnommèrent l'*Hermite*. Il résolut, pour expier quelques erreurs de sa jeunesse, d'entreprendre un pèlerinage à la Terre-Sainte.—Lorsque Pierre sortit de son obscure retraite, son corps, petit et grêle, était mortifié par les austérités ; sa figure amaigrie était sillonnée par les traces de la méditation et de la pénitence : son regard annonçait un esprit profond et un cœur affectueux ; il parlait avec abondance et facilité ; doué d'une imagination vive et facile à enflammer, il s'imaginait être investi d'une autorité divine, et regardait comme des inspirations célestes toutes les visions de son esprit exalté.

Arrivé à Jérusalem, Pierre assista régulièrement aux prières et aux processions. La barbarie des Turcs envers les chrétiens et les pèlerins firent sur lui l'impression la plus profonde. Il s'entretenait avec son hôte, chrétien de l'église latine, des maux qui accablaient les fidèles, du triomphe des ennemis de la foi, de la grandeur passée et de la dégradation présente de la cité sainte. Il fit connaissance avec le patriarche de Jérusalem, et il trouva en ce vénérable vieillard, nommé Siméon, une âme ardente comme la sienne. Tous deux se communiquaient leurs sentiments et leurs pensées. Le tableau que le patriarche traçait des malheurs du peuple de Dieu excitait les larmes de Pierre, et amenait des questions sans nombre sur les moyens d'adoucir et de terminer ces maux. Siméon lui dit un jour : « Les calamités qui pèsent » sur les chrétiens sont la suite de leurs iniquités : » il ne faut point y chercher de remède chez les » Grecs, déjà presqu'à moitié dépouillés de leur » empire ; mais les grandes nations de l'Occident, » dont les forces sont encore dans toute leur inté» grité, peuvent nous porter secours. »

Pierre lui répondit que si les peuples d'Europe acquéraient la preuve des persécutions dirigées contre les chrétiens, ils se hâteraient de les secourir. « Écrivez donc au pape, à l'Église romaine et à » tous les chrétiens latins, et apposez sur vos lettres » le sceau du ministère sacré dont vous êtes revêtu. » En expiation de mes péchés, je parcourrai l'Eu» rope, je décrirai aux princes et aux peuples la mi» sère de Jérusalem, et je les presserai de venir la » délivrer [1]. »

Chargé des lettres du patriarche, Pierre revint en Europe et s'adressa à Urbain II, qui disputait alors le pontificat à Guibert, protégé de l'empereur. Le récit du pèlerin fut écouté avec intérêt par le pape : Urbain déplora amèrement l'état de Jérusalem et la misère des chrétiens.—« Il témoigna à Pierre une grande satisfaction de ses efforts, et (dit l'archevêque de Tyr dans son *Histoire des croisades*) il lui promit au nom du Verbe, dont il était l'appui, de se montrer, au temps nécessaire, coopérateur fidèle de son dessein.

« Pierre, embrasé du zèle divin, parcourut l'Italie, franchit les Alpes, visita successivement les princes de l'Occident, pressa, gourmanda, insista avec fermeté et parvint à persuader à quelques-uns qu'il importait de se hâter pour subvenir aux pressants besoins de ceux de leurs frères qui succombaient à l'oppression, et de ne pas souffrir que les lieux saints demeurassent plus longtemps exposés aux profanations et aux impuretés des infidèles. Il jugea qu'il ne suffisait pas de porter ses avertissements chez les princes, et qu'il convenait de faire entendre les mêmes exhortations aux peuples et à tous les hommes de condition inférieure.

« Pieux solliciteur, il parcourut tous les pays, visita tous les royaumes, s'acquitta de sa mission auprès des pauvres et des hommes les plus obscurs. Le Seigneur, reconnaissant le mérite d'une foi si ardente, lui avait conféré tant de grâce, qu'il était rare qu'il échouât dans aucune de ses tentatives auprès des peuples... »

Le zèle de Pierre l'Hermite touchait singulièrement les populations et excitait une grande admiration parmi ses contemporains : « Nous le vîmes, dit Guibert de Nogent, parcourant les villes et les bourgs, et prêchant partout ; le peuple l'entourait

[1] Guillaume de Tyr, *Hist. des Croisades*, liv. I.

en foule, l'accablait de présents et célébrait sa sainteté par de si grands éloges, que je ne me souviens pas que l'on ait jamais rendu de pareils honneurs à aucune autre personne... En plein air il portait une tunique de laine, et par-dessus un manteau de bure, qui lui descendait jusqu'aux talons ; il avait les bras et les pieds nus, ne mangeait point ou presque point de pain, et se nourrissait de vin et de poissons.

« Il se montrait fort généreux et distribuait aux pauvres de toutes les choses qui lui étaient données. Il ramenait à leurs maris les femmes égarées, non sans y ajouter lui-même des dons, et rétablissait avec une merveilleuse autorité la paix et la bonne intelligence entre ceux qui étaient désunis. En tout ce qu'il faisait ou disait, il semblait qu'il y eût quelque chose de divin, en sorte que le peuple allait jusqu'à arracher pour les garder comme des reliques précieuses les poils de la mule qu'il montait. »

Concile de Clermont (1095.) — Discours du pape Urbain II. — Son effet.

En 1095, quand le pape, suivant ses propres paroles, jugea que le *temps nécessaire était venu*, il vint en France et se rendit à Clermont en Auvergne « où, sur sa convocation, dit Robert-le-Moine, avait afflué un grand concours de cardinaux et d'évêques, de Français et d'Allemands, tant prêtres que princes. »

Le pape Urbain II se nommait Eudes avant d'être élevé à la papauté. Né à Reims d'une noble famille, il était de moine de Cluny devenu évêque d'Ostie. Quoique Français, il excommunia pour son mariage avec Berthrade, femme du comte d'Anjou, le roi des Français Philippe « avec une grande fermeté, dédaignant, dit Guibert de Nogent, les sollicitations de personnes respectables, les offres de riches présents, et ne se laissant point intimider par la considération qu'alors même il se trouvait dans l'intérieur du royaume...

» Le concile de Clermont fut d'autant plus célèbre, qu'on éprouvait une plus grande impatience de voir les traits et d'entendre les paroles d'un personnage aussi éminent. — Outre les évêques et les abbés qui, au nombre de quatre cents environ, siégèrent sur les bancs les plus élevés, on vit affluer les hommes lettrés de la France entière et des contrées qui en dépendent.—Le pape présida l'assemblée avec une gravité calme, une politesse mesurée, et sut répondre avec une éloquence piquante à toutes les objections proposées ; il supporta avec extrême bonté les bavardages et l'emportement de tous ceux qui avaient à parler devant lui pour soutenir leurs procès et se montra attentif à rendre la justice à tous sans faire aucune acception de personnes. — Son éloquence facile secondait sa science littéraire ; il s'exprimait en latin avec autant de facilité qu'en peut montrer un avocat quelconque en parlant sa langue maternelle. La grande affluence des plaideurs n'émoussa nullement le génie de l'orateur ; et quoiqu'il fût entouré des grammairiens les plus distingués par leur habileté, quoiqu'il semblât qu'il dût être écrasé sous la masse des affaires survenant de tous côtés, chacun reconnut que le pape s'élevait par son éloquence au-dessus des autres orateurs, et que l'élégance littéraire de ses paroles était supérieure aux agréments que l'on pouvait trouver dans tous leurs discours... »

« Enfin, après avoir, dans ce concile, réglé les affaires ecclésiastiques, le pape, dit Robert-le-Moine, sortit sur une place spacieuse, car aucun édifice ne pouvait contenir ceux qui venaient l'écouter. Alors, avec une douce et persuasive éloquence, s'adressant à tous, il s'occupa du principal motif de son voyage en France, et s'exprima ainsi :

« Hommes français, hommes d'au-delà des montagnes, nations, *ainsi qu'on le voit briller dans vos œuvres*, choisies et chéries de Dieu, et séparées des autres peuples de l'univers, tant par la situation de votre territoire que par la foi catholique et l'honneur que vous rendez à la sainte Église, c'est à vous que nous adressons nos paroles, c'est vers vous que se dirigent nos exhortations ; nous voulons vous faire connaître quelle cause douloureuse nous a amené dans votre pays, comment nous y avons été attiré par vos besoins et par ceux de tous les fidèles.

» Des confins de Jérusalem et de la ville de Constantinople nous sont parvenus de tristes récits ; souvent déjà nos oreilles en avaient été frappées ; plusieurs peuples du royaume des Persans, nations maudites, nations entièrement étrangères à Dieu, races qui n'ont point tourné leur cœur vers lui, ont envahi en ces contrées les terres des chrétiens. — Les terres ont été dévastées par le fer, le pillage, l'incendie ; nos frères ont été emmenés captifs, ou mis à mort misérablement. Les églises de Dieu ont été renversées de fond en comble, on les a fait servir aux cérémonies d'un culte païen. — Ces hommes renversent les autels après les avoir souillés de leurs impuretés, ils circoncisent les chrétiens, et font couler le sang des circoncis, ou sur les autels, ou dans les vases baptismaux ; ceux qu'ils veulent faire périr d'une mort honteuse, ils leur percent le nombril, en font sortir l'extrémité des intestins, la lient à un pieu, puis, à coups de fouet, les obligent à courir autour jusqu'à ce que les entrailles des victimes sortent de leurs corps ; ces malheureux tombent à terre, privés de vie. D'autres, attachés à un poteau, sont

» percés de flèches; à quelques autres ils font tendre la tête, et se jetant sur eux, le glaive à la main, s'exercent à la trancher d'un seul coup [1]. Que dirai-je de l'abominable pollution des femmes? il serait plus fâcheux d'en parler que de s'en taire...

» Les barbares païens ont démembré l'empire grec, et en ont soumis à leur domination un espace qu'on ne pourrait traverser en deux mois de voyage. A qui donc appartient-il de les punir et de leur arracher ce qu'ils ont envahi, si ce n'est à vous, à qui le Seigneur a accordé par-dessus toutes les autres nations l'insigne gloire des armes, la grandeur de l'âme, l'agilité du corps et la force d'abaisser la tête de ceux qui vous résistent?

» Que vos cœurs s'émeuvent et que vos âmes s'excitent au courage par les faits de vos ancêtres, la vertu et la grandeur du roi Charlemagne, de son fils Louis, et de vos autres rois, qui ont détruit la domination des Sarrasins et étendu dans leur pays l'empire de la sainte Église.

» Soyez touchés surtout en faveur du saint sépulcre de Jésus-Christ, notre Sauveur, possédé par des peuples immondes; souvenez-vous des saints lieux qu'ils déshonorent et souillent de leurs impuretés. O très-courageux chevaliers, postérité sortie de pères invincibles, ne dégénérez point, mais rappelez-vous les vertus de vos ancêtres! que, si vous vous sentez retenus par le cher amour de vos enfants, de vos parents, de vos femmes, remettez-vous en mémoire ce que dit le Seigneur dans son évangile: *Qui aime son père et sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. Quiconque abandonnera pour mon nom sa maison ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses terres, en recevra le centuple, et aura pour héritage la vie éternelle.*

» Ne vous laissez retenir par aucun souci pour vos propriétés et les affaires de votre famille; car cette terre que vous habitez, renfermée entre les eaux de la mer et les hauteurs des montagnes, tient à l'étroit votre nombreuse population; elle n'abonde pas en richesses, et fournit à peine à la nourriture de ceux qui la cultivent: de là vient que vous vous déchirez et dévorez à l'envi, que vous élevez des guerres, et que plusieurs périssent par de mutuelles blessures.

» Éteignez donc entre vous toute haine, que les querelles se taisent, que les guerres s'apaisent, et que toute l'aigreur de vos dissensions s'assoupisse. Prenez la route du saint sépulcre, arrachez ce pays des mains de peuples abominables, et soumettez-le à votre puissance. — Dieu a donné à Israël en propriété cette terre dont l'Écriture dit qu'il y coule du lait et du miel; Jérusalem en est le centre; son territoire, fertile par-dessus tous les autres, offre pour ainsi dire les délices d'un autre paradis: le Rédempteur du genre humain l'a illustré par sa venue, honoré par sa résidence, consacré par sa passion, racheté par sa mort, signalé par sa sépulture. Cette cité royale, située au milieu du monde, maintenant tenue captive par ses ennemis, est réduite en la servitude de nations ignorantes de la loi de Dieu. Elle vous demande donc et souhaite sa délivrance, et ne cesse de vous implorer pour que vous veniez à son secours. — C'est de vous surtout qu'elle attend de l'aide, parce que, ainsi que nous l'avons dit, Dieu vous a accordé, par-dessus toutes les nations, l'insigne gloire des armes: prenez donc cette route, en rémission de vos péchés, et partez, assurés de la gloire impérissable qui vous attend dans le royaume des cieux. »

« Le pape Urbain avait à peine cessé de parler, que ceux qui étaient présents, animés d'un même sentiment et inspirés par une même pensée s'écrièrent tous: *Dieu le veut! Dieu le veut!* Ce qu'ayant entendu le vénérable pontife, il rendit grâces à Dieu, les yeux élevés au ciel, et, de la main imposant le silence, il dit:

« Très-chers frères, aujourd'hui se manifeste en vous ce que le Seigneur a dit dans son Évangile:

[1] A ces tortures indiquées par Robert-le-Moine, Guibert de Nogent en ajoute d'autres dont il place également la description dans la bouche du pape:

« Que si les paroles des Écritures ne vous déterminent pas (fait-il dire à Urbain), si nos invitations ne pénètrent pas jusque dans le fond de vos âmes, que du moins l'extrême misère de tous ceux qui désirent visiter les lieux saints, vous émeuve et vous touche. Voyez ceux qui entreprennent ce pèlerinage, et vont dans ce pays à travers les terres; s'ils sont riches, voyez à combien de redevances, à combien de violences ils se trouvent assujettis: presque à chaque mille de leur route ils sont contraints de payer des impôts et des tributs; à chacune des portes de la cité, à l'entrée des églises et des temples, il faut qu'ils acquittent des rançons, et, toutes les fois qu'ils se transportent d'un lieu dans un autre, sur une accusation quelconque, ils se voient forcés de se racheter à prix d'argent, et en même temps les gouverneurs des gentils ne cessent d'accabler cruellement de coups ceux qui refusent de leur faire des présents. Que dirons-nous de ceux qui, n'ayant rien du tout, et, se confiant en leur dénûment absolu, entreprennent ce voyage parce qu'ils semblent n'avoir rien à perdre que leur propre personne? On les soumet à des supplices intolérables pour leur arracher l'argent qu'ils n'ont pas; on leur déchire, on leur ouvre les talons pour voir si par hasard il n'y aurait rien de cousu en dessous, et la cruauté de ces scélérats même va encore bien plus loin. Dans l'idée que ces malheureux peuvent avoir avalé de l'or et de l'argent, ils leur font boire de la scammonée jusqu'à exciter le vomissement, ou même jusqu'à leur faire rendre les organes de la vie, ou, ce qui est plus horrible encore, ils leur ouvrent le ventre avec le fer, font déployer les enveloppes des intestins, et pénètrent par d'affreuses incisions jusque dans les replis les plus secrets du corps humain. »



XXXIX. *Costumes divers de Philippe Auguste à St. Louis.*



Louis VIII. *Blanche de Castille.*



Morel del. Pauquet sc.

Regence de Blanche – Soumission du Comte de Champagne.

» *Lorsque deux ou trois seront assemblés en mon » nom, je serai au milieu d'eux.* Car, si le Seigneur » Dieu n'eût point été dans vos âmes, vous n'eus- » siez pas tous prononcé une même parole... C'est » Dieu qui vous l'a inspirée, c'est Dieu qui l'a mise » dans votre sein. Qu'elle soit dans les combats votre » cri de guerre, cette parole issue de Dieu !.. Lors- » que vous vous élancerez avec une belliqueuse im- » pétuosité contre vos ennemis, que parmi vous, » soldats du Seigneur, se fasse entendre ce seul cri : » *Dieu le veut ! Dieu le veut !*

» Nous n'ordonnons ni ne conseillons aux vieil- » lards, aux faibles, à ceux qui ne sont pas pro- » pres aux armes d'entreprendre le voyage de Jé- » rusalem ; que ce voyage ne soit point entrepris par » les femmes sans leurs maris, sans leurs frères, » ou sans leurs protecteurs légitimes, car elles se- » raient un embarras plutôt qu'un secours... Que » les riches aident les pauvres, et emmènent avec » eux, à leurs frais, des hommes propres à la » guerre... Que ni prêtres, ni clercs, quel que soit » leur ordre, ne partent sans la permission de leur » évêque... Aucun laïque ne devra se mettre en » route, sans la bénédiction de son pasteur... Qui- » conque aura volonté d'entreprendre le saint pèle- » rinage, en prendra l'engagement envers Dieu, » et se dévouera en sacrifice comme une hostie vi- » vante, sainte et agréable à Dieu... Il devra por- » ter le signe de la croix du Seigneur sur son front » ou sur sa poitrine, car le Seigneur a dit dans son » Évangile : *Celui qui ne prend pas sa croix et ne » me suit pas, n'est pas digne de moi...* »

Le pape se tut ; tous les assistants se prosternèrent ; un des cardinaux prononça pour eux à haute voix le *Confiteor*, et tous, se frappant la poitrine, demandèrent l'absolution des fautes qu'ils avaient commises. « Urbain, dit Guibert de Nogent, donna l'absolution *par la puissance du bienheureux Pierre*, à tous ceux qui faisaient vœu de partir, et la confirma en vertu de son autorité apostolique. Il institua ensuite, afin de faire observer l'ordre qu'il avait donné en terminant son discours, un signe propre à distinguer ceux qui prendraient part au saint pèlerinage, et à leur servir en quelque sorte de ceinture de chevaliers ; imprimant à tous ceux qui devaient combattre pour Dieu le sceau de la passion du Seigneur, il leur prescrivit de coudre sur leurs tuniques, leurs vêtements de bure ou leurs manteaux, une petite pièce d'une étoffe quelconque, coupée en forme de croix [1]. Si, après avoir pris cette marque distinctive, ou après avoir prononcé son vœu publiquement, quelqu'un venait à renoncer à ses bonnes intentions, en cédant à de coupables regrets, ou aux sollicitations de quelqu'un des siens, le pape ordonna qu'il serait à jamais et entièrement mis hors la loi chrétienne, à moins qu'il ne vînt à résipiscence et n'accomplît le vœu qu'il aurait honteusement négligé. — En même temps le pape frappa d'un terrible anathème tous ceux qui, pendant l'espace de trois années, oseraient faire le moindre mal aux femmes, aux enfants, aux propriétés de ceux qui se seraient engagés dans cette entreprise. Enfin le pape confia le soin de diriger l'expédition à un homme digne des plus grands éloges, à l'évêque du Puy, dont je regrette beaucoup de n'avoir pu découvrir ni entendre prononcer le nom [1]. Il lui donna tous ses pouvoirs pour instituer des chrétiens, de quelque lieu de la terre qu'ils vinssent se présenter, lui imposa les mains, à la manière des apôtres, et lui donna aussi sa bénédiction... »

» Le saint pontife, dit Robert-le-Moine, après avoir donné aussi aux assistants sa bénédiction, leur accorda la permission de s'en retourner chez eux ; et afin qu'il parût à tous les fidèles que ce voyage était l'arrêt de Dieu et non des hommes, le même jour où furent faites et dites ces choses, la renommée, ainsi que nous l'avons appris de beaucoup de personnes, prenant soin de les publier, fit retentir par toute la terre cette grande résolution ; en sorte qu'il fut connu dans les îles de l'Océan que le pèlerinage de Jérusalem avait été décidé dans le concile. — Les chrétiens s'en glorifièrent et en ressentirent des transports de joie : les gentils, habitant la Perse et l'Arabie, tremblèrent et furent saisis de tristesse ; l'âme des uns en fut élevée, l'esprit des autres frappé de crainte et de stupeur ; et en telle sorte retentit la trompette céleste, qu'en tous lieux frémirent les ennemis du nom chrétien. Il est donc manifeste que ce ne fut pas l'œuvre de la voix de l'homme, mais l'esprit de Dieu, qui remplit toute la terre. »

Enthousiasme universel. — Chacun veut prendre part à la croisade.

L'enthousiasme qu'excita la pensée d'une irruption en Orient pour délivrer et reconquérir à la chrétienté le tombeau du Christ fut tel que tous les peuples et tous les hommes voulaient prendre part à la croisade ; nos paroles seraient impuissantes à peindre cette effervescence générale, et nous ne pensons pas qu'aucun historien moderne ait décrit

[1] Ce fut cette croix qui fit donner aux pèlerins le nom de *croisés*, et aux voyages armés en Orient le nom de *croisades* ; jusqu'alors, comme nous l'avons dit page 48, on avait donné le nom de *paumiers* aux pèlerins qui entreprenaient le voyage de la Terre-Sainte.

[1] On voit dans Guillaume de Tyr que l'évêque du Puy se nommait Adhémar.

cet élan sublime qui poussa l'Occident sur l'Orient avec plus de force et de vérité qu'un historien, contemporain des premières croissades.

« Ainsi, dit Guibert de Nogent, par l'effet des inspirations de Dieu, nous avons vu les nations s'agiter, et, fermant leurs cœurs à toutes les influences des habitudes et des affections humaines, se lancer dans l'exil pour renverser les ennemis du nom du Christ, franchir le monde latin et les limites du monde connu, avec plus d'ardeur et de joie que n'en ont jamais montré les hommes en se rendant à un festin ou allant célébrer des jours de fête. Les honneurs les plus grands, les seigneurs des châteaux et des villes étaient dédaignés; les femmes les plus belles étaient méprisées comme des corps desséchés ou corrompus; les gages de l'union des deux sexes, plus précieux naguère que les pierres les plus précieuses, semblaient devenus des objets de dégoût; et dans cette transformation subite de toutes les volontés, chacun se portait spontanément à une entreprise que nul homme n'eût pu imposer par la force, ni même faire réussir par les voies de la persuasion.

» Nulle personne ecclésiastique n'avait besoin de déclamer dans les églises pour encourager les peuples à cette expédition, car chacun proclamait ses vœux de départ dans sa maison ainsi qu'au dehors, et animait tous les autres par ses paroles autant que par son exemple. Tous montraient la même ardeur. et les hommes les plus dénués de ressources semblaient en avoir trouvé pour entreprendre ce voyage, autant que ceux à qui la vente de leurs immenses possessions ou leurs trésors depuis longtemps amassés assuraient les plus riches approvisionnements. On voyait s'accomplir dans toute leur exactitude ces paroles de Salomon : « Les sauterelles n'ont » point de roi, et toutefois elles marchent toutes » par bandes. »

» Ici les sauterelles n'avaient fait aucun saut, aucunes bonnes œuvres, tant qu'elles étaient demeurées engourdies et glacées dans leur longue iniquité; mais dès qu'elles furent embrasées par les rayons du soleil de justice, elles prirent leur vol par la simple impulsion de leur nature, abandonnant leurs maisons paternelles et leurs familles, adoptant de nouvelles mœurs, et se sanctifiant par l'intention. Elles n'eurent point de roi, car chaque fidèle n'eut d'autre guide que Dieu seul; chacun se considérait comme l'associé de Dieu même, nul ne doutait que le Seigneur ne marchât devant lui, se félicitant d'entreprendre ce voyage par sa volonté et sous son inspiration, et se réjouissant de l'espoir de l'avoir pour appui et pour consolateur dans tous ses besoins. Et ce mouvement qui porte les santerelles à sortir par bandes, qu'est-ce autre chose que l'impulsion spontanée qui détermine les peuples les plus nombreux à désirer une seule et même chose?

» Les invitations du siége apostalique semblaient presque spécialement adressées à la nation des Français: néanmoins quel peuple, vivant sous le droit chrétien, ne sortit aussitôt par bandes, et, croyant devoir à Dieu la même fidélité que les Français, ne fit tous ses efforts pour s'associer à eux et prendre part à tous leurs périls?

« On vit les Écossais, sauvages chez eux, et ne sachant faire la guerre, la jambe nue, vêtus de casaques de poil hérissé, portant leurs sacs pour les vivres suspendus sur leurs épaules, accourir en foule de leur pays couvert de brouillards, et ceux dont les armes eussent été ridicules, du moins par rapport aux nôtres, venir nous offrir le secours de leur foi et de leurs vœux. Je prends Dieu à témoin que j'ai entendu dire qu'il était arrivé, dans l'un de nos ports de mer, des hommes de je ne sais quelle nation barbare, qui parlaient un langage tellement inconnu que, ne pouvant se faire comprendre, ils mettaient les doigts l'un sur l'autre en forme de croix, montrant par leurs signes, à défaut de paroles, qu'ils voulaient partir pour la cause de la foi...

» Les comtes des palais étaient préoccupés du désir d'entreprendre ce voyage, et tous les chevaliers d'un rang moins élevé cédaient à la même impulsion; les pauvres eux-mêmes furent bientôt enflammés d'un zèle si ardent qu'aucun d'entre eux ne s'arrêta à considérer la modicité de ses revenus, ni à examiner s'il pouvait lui convenir de renoncer à sa maison, à ses vignes ou à ses champs; et chacun se mit en devoir de vendre ses meilleures propriétés à un prix beaucoup moindre que s'il se fût trouvé livré à la plus dure captivité, enfermé dans une prison, et forcé de se racheter le plus promptement possible.

» Il y avait à cette époque une disette générale, les riches mêmes éprouvaient une grande pénurie de grains, et quelques-uns d'entre eux, quoiqu'ils eussent beaucoup de choses à acheter, n'avaient cependant rien, ou presque rien, pour pourvoir à ces acquisitions. Un grand nombre de pauvres gens essayaient même de se nourrir de la racine des herbes sauvages, et comme le pain était fort rare, ils cherchaient de tous côtés de nouveaux aliments pour compenser la privation qu'ils s'imposaient en ce point. Les hommes même les plus puissants se voyaient menacés de la misère dont on se plaignait de toutes parts, et chacun, témoin des tourments qu'éprouvait le petit peuple par l'excès de la disette, s'imposait avec beaucoup de soin une extrême parcimonie, dans la crainte de dilapider ses richesses par trop de facilité. Les avares, toujours insatiables, se réjouissaient d'un temps qui favorisait leur cruelle

avidité, et, jetant les yeux sur leurs boisseaux de grains conservés depuis longtemps, faisaient sans cesse de nouveaux calculs pour évaluer les sommes qu'ils auraient à ajouter à leurs monceaux d'or après avoir vendu ses grains.

» Ainsi, tandis que les uns éprouvaient d'horribles souffrances, et que les autres se livraient à leurs projets d'avidité, semblable « au souffle impétueux » qui brise les vaisseaux de la mer, » le Christ occupa fortement tous les esprits, et celui qui délivre ceux qui sont enchaînés par des chaînes de diamant, brisa tous les liens de cupidité qui enlaçaient les hommes...

» Chacun resserrait étroitement ses provisions dans ce temps de détresse; mais lorsque le Christ inspira à ces masses innombrables d'hommes le dessein de s'en aller volontairement en exil, les richesses d'un grand nombre d'entre eux ressortirent aussitôt, et ce qui paraissait fort cher tandis que tout le monde demeurait en repos, fut tout à coup vendu à vil prix lorsque tous se mirent en mouvement pour entreprendre ce voyage. Et comme un grand nombre d'hommes se hâtaient pour terminer leurs affaires, on vit, chose étonnante à entendre, et qui servira pour donner un seul exemple de la diminution subite et inattendue de toutes les valeurs, on vit sept brebis livrées en vente pour cinq deniers.

» La disette des grains se tournait aussi en abondance, et chacun, uniquement occupé de ramasser plus ou moins d'argent d'une manière quelconque, vendait tout ce dont il pouvait disposer, non d'après l'évaluation qu'il en faisait, mais d'après celle de l'acheteur, afin de n'être pas le dernier à embrasser la voie de Dieu. Ainsi l'on voyait en ce moment s'opérer ce miracle que tout le monde achetait cher et vendait à vil prix : on achetait cher, au milieu de cette presse, tout ce qu'on voulait emporter pour l'usage de la route, et l'on vendait à vil prix tout ce qui devait servir à satisfaire à ces dépenses. — Naguère les prisons et les tortures n'auraient pu arracher à la plupart des hommes aucune des choses qu'ils livraient maintenant pour un petit nombre d'écus.

« La plupart de ceux qui n'avaient fait encore aucun projet de départ se moquaient un jour et riaient aux éclats de ceux qui vendaient ainsi à tout prix, et affirmaient qu'ils feraient leur voyage misérablement et reviendraient plus misérables encore ; et le lendemain ceux-là mêmes, frappés soudainement du même désir, abandonnaient pour quelques écus tout ce qui leur appartenait, et partaient avec ceux qu'ils avaient tournés en dérision.

» Qui dirait les enfans, les vieilles femmes qui se préparaient à la guerre? qui pourrait compter les vierges et les vieillards tremblants et accablés sous le poids des ans? Tous célébraient la guerre en même temps, sans vouloir cependant y prendre part. Mais ils se promettaient le martyre, qu'ils allaient chercher avec joie au milieu des glaives : « Vous, jeunes gens, disaient-ils, vous combattrez » avec l'épée; qu'il nous soit permis à nous de conquérir le Christ par nos souffrances. » Et comme ils se montraient animés d'un ardent désir de posséder Dieu quoique dépourvus de science, Dieu, qui souvent donne une heureuse issue aux plus vaines entreprises, donna le salut aux plus simples esprits, à raison de leurs bonnes intentions.

» Vous eussiez vu en cette occasion des choses vraiment étonnantes et bien propres à exciter le rire. Des pauvres, ferrant leurs bœufs à la manière des chevaux, les attelant à des chariots à deux roues, sur lesquels ils chargeaient leurs minces provisions et leurs petits enfants, et qu'ils traînaient ainsi à leur suite; et ces petits enfants, aussitôt qu'ils apercevaient un château ou une ville, demandant avec empressement si c'était là Jérusalem... »

Première croisade. — Délivrance du Saint-Sépulchre. — Fondation du royaume de Jerusalem. (1096—1099.)

Parmi les princes qui, d'après Guillaume de Tyr, prirent la croix à la suite du concile de Clermont, on remarquait :

Hugues-le-Grand, frère de Philippe, roi des Français ;

Robert, comte de Flandre;

Robert, comte de Normandie ;

Étienne, comte de Chartres et de Blois ;

Adhémar, évêque du Puy;

Guillaume, évêque d'Orange ;

Raymond, comte de Toulouse et de Saint-Gilles, suivi d'un grand grand nombre d'hommes très-nobles et très-illustres ;

Godefroy (de Bouillon), duc de Lorraine; ses frères, le seigneur Baudouin, et le seigneur Eustache; un de leurs parens Baudouin, surnommé Du Bourg, fils du comte de Rhétel;

Garnier, comte de Gray ;

Baudouin, comte de Hainaut;

Isoard, comte de Die ;

Raimbault, comte d'Orange ;

Guillaume, comte de Forez ;

Étienne, comte d'Albemarle;

Rotrou, comte du Perche,

Et Hugues, comte de Saint-Paul.

Parmi les hommes *nobles et illustres qui cependant n'étaient pas comtes*, les plus considérables étaient : Henri de Hache, Raoul de Beaugency, Évrard de Puisaie, Centon de Béarn, Guillaume Amanjeu, Gaston de Béarn, Guillaume de Montpellier, Gé-

rard de Roussillon, Gérard de Chérisi, Roger de Barnaville, Gui de Gonesse, Gui de Garlande, *porte-mets* du roi des Français, Thomas de Feii, et Galen de Calmon.

A ces croisés, tous Français, se joignirent deux seigneurs italiens, d'origine normande, Bohémond, prince de Tarente, et Tancrède, son cousin.

Le départ des croisés commença en 1096. Le sort funeste de ceux qui partirent les premiers n'abattit ni la foi ni l'ardent enthousiasme des pèlerins qui devaient les suivre.

Un brave chevalier bourguignon, Gauthier, que sa pauvreté avait fait surnommer *sans-avoir*, conduisait la première colonne, forte de 8,000 cavaliers et de 20,000 fantassins; cette colonne prit la route de terre, et fut presque entièrement massacrée par les sauvages habitants de la Bulgarie. — Gauthier, avec quelques-uns de ses compagnons, comme lui couverts de blessures, parvint à gagner Constantinople.

La seconde colonne suivit la trace de la première; elle avait pour chef Pierre l'Hermite, et se composait de 40,000 pèlerins de toutes les nations, hommes, femmes et enfants ; elle ne réussit à rejoindre à Constantinople les débris de la colonne de Gauthier, à travers les embûches des Hongrois, des Bulgares et des Grecs, que diminuée de plus du quart. — L'empereur Alexis, afin d'éloigner de sa capitale des hôtes turbulents, leur fournit des vaisseaux pour passer en Asie. Les croisés, réduits au nombre de 20,000, arrivèrent jusque dans les plaines de Nicée, où ils furent attaqués, vaincus et massacrés par les Turcs. — Gauthier qui les commandait en l'absence de Pierre l'Hermite, retourné à Constantinople pour solliciter les secours de l'empereur, fut tué en combattant.

Une troisième colonne forte de 15,000 hommes, réunis sous la conduite de Godeschal, moine allemand, ne put pas même arriver en Bulgarie. Ces malheureux, dont les violences et l'indiscipline avaient irrités les Hongrois, furent surpris dans les plaines de Belgrade, après avoir été traîtreusement engagés à déposer leurs armes, et massacrés sans pitié.

Nous ne pouvons, comme plusieurs historiens, donner le nom de croisés à une troupe de deux cent mille bandits sortis de l'Angleterre, de la Flandre, de la France et de la Lorraine, avec le but apparent de la délivrance du Saint-Sépulcre, et qui après le désastre de la colonne de Godeschal, se ruèrent sur l'Allemagne et dans la vallée du Danube. — Ces misérables n'étaient pas même chrétiens. « Ils adoraient et suivaient, disent les vieilles chroniques, une chèvre et une oie qu'ils croyaient remplies de l'esprit divin. » Partis de Flandre, ils s'avancèrent, pillant et massacrant tous les juifs qui habitaient les villes situées sur les bords de la Moselle et du Rhin, et que le commerce de la France et de l'Allemagne avait enrichis. Cologne, Spire, Trèves, Worms furent témoins d'horribles massacres. Il y eut 7,000 Israélites égorgés dans le palais de l'archevêque de Mayence, et en présence du vénérable prélat, dont tous les efforts ne purent les sauver. La troupe, ralliée sur les bords du Danube, pénétra en Hongrie; mais arrivée près de Mersbourg, elle fut attaquée et massacrée par une armée hongroise. Albert d'Aix, dans son *Histoire des Croisades,* regarde la destruction de ces bandits comme un châtiment du ciel, et une punition de leurs crimes et de leurs impiétés.

Près de 275,000 hommes avaient ainsi péri dans ces premières tentatives pour pénétrer en Palestine, lorsque se réunirent sur divers points de la France et de l'Italie, les troupes de chevaliers qui s'étoient croisés, et dont nous avons plus haut donné les noms. Les princes et les chevaliers étaient suivis d'un grand nombre d'hommes d'armes et de vassaux. Le duc Godefroy de Bouillon fut choisi par tous les chefs pour commander l'armée chrétienne. L'armée, arrivée sur les rives du Bosphore, ne franchit le détroit qu'après avoir soutenu plusieurs combats contre les Grecs. Quoique victorieux, les croisés consentirent, à l'exemple du duc Godefroi et du comte de Vermandois, frère du roi de France, à prêter serment de vassalité à l'empereur Alexis. Ils espéraient ainsi assurer à la croisade le secours de l'empire grec. — Parmi les Normands de l'Italie, Tancrède refusa seul le serment demandé. — Le comte de Toulouse, Raymond, s'y refusa aussi, et promit seulement de ne rien entreprendre contre la vie et l'honneur de l'empereur.

On fit le dénombrement des croisés au mois de mai 1097, dans les plaines de Nicée. — Suivant Grégoire de Tyr, le nombre des pèlerins et des soldats s'élevait alors à 700,000. — Fulcher, de Chartres, dit qu'il y avait 600,000 individus en état de porter les armes, et un grand nombre de prêtres, de femmes et d'enfants. — Guibert de Nogent, sans faire connoître d'une manière positive le nombre des croisés, compte parmi eux 100,000 cavaliers revêtus de cottes de mailles (*equites loricati*). — D'après les usages du temps, tous ceux de ces guerriers qui avaient le titre de *chevaliers* étaient suivis de leurs écuyers portant leurs lances, leurs boucliers, et conduisant les coursiers qui servaient pendant le combat. Chaque chevalier était, en outre, accompagné de plusieurs hommes d'armes à pied, dont l'armure défensive était plus légère que celle des cavaliers. Ceux-ci avaient pour armes offensives des masses de fer, des lances et des épées ; l'arc et

l'arbalète étaient les armes principales des fantassins.

Après la revue de l'armée chrétienne, qui fut passée par Godefroi de Bouillon, les troupes de croisés se répandirent dans l'Asie-Mineure. — La ville de Nicée fut assiégée et prise. — Une victoire remportée sur les Turcs par les chrétiens, à Dorylée, vengea le désastre de Gauthier-sans-avoir. — La Phrygie, la Cilicie, la Lycaonie, et une partie de la Mésopotamie, furent successivement conquises. — Baudoin de Flandre s'empara de la ville et du royaume d'Edesse. — Antioche arrêta pendant plusieurs mois l'armée chrétienne qui, après un siége régulier, réussit enfin à s'en emparer, et en massacra la population. — Les Turcs et les Persans essayèrent de reprendre Antioche. Une grande bataille fut livrée sous les murs de cette ville, et la victoire demeura aux chrétiens.

Après cette victoire, les dissensions qui agitaient les chefs des croisés acquirent une force nouvelle. — Le comte de Vermandois, au grand scandale de tous, abandonna l'armée et revint en France. — Les soldats et les pèlerins témoignaient, pour marcher vers Jérusalem, un empressement que ne partageaient point les chefs. Ceux-ci, dans leurs projets ambitieux, multipliaient les expéditions partielles, dans l'espoir de se fonder, à l'exemple de Baudouin d'Edesse, quelque royaume ou quelque principauté.

Enfin, le 1er mars 1099, l'armée chrétienne s'éloigna d'Antioche, et marcha vers Jérusalem. — Nous allons, pour raconter la fin de cette glorieuse croisade, recourir à un chroniqueur contemporain (Robert-le-Moine, ancien abbé de Saint-Remi de Reims), qui fut témoin oculaire de la prise de Jérusalem et de la délivrance du Saint-Sépulcre.

« O bon Jésus! (dit-il) quand tes guerriers virent les murs de cette terrestre Jérusalem, que de ruisseaux de larmes coulèrent de leurs yeux! Le corps incliné ils saluèrent aussitôt ton saint sépulcre du bruit qu'ils firent en tombant la face contre terre, et ils t'adorèrent, toi qui y as été renfermé, et qui es maintenant assis à la droite de ton Père.

» Leur oraison finie, ils s'avancèrent vers la royale cité et dressèrent leurs tentes à l'entour dans l'ordre suivant : Au septentrion campèrent les deux comtes de Normandie et de Flandre; à l'occident, et près de l'église de Saint-Étienne, s'établirent le duc Godefroi et Tancrède; au midi, le comte de Saint-Gilles dressa ses tentes sur la montagne de Sion, non loin de l'église de Sainte-Marie, où le Seigneur fit la cène.

» Tandis que les chrétiens se reposaient de la fatigue et des travaux du voyage, et préparaient des machines pour attaquer la ville, Raymond, Pélet, Raymond de Taurine, et plusieurs autres sortis du camp pour éclairer le pays d'alentour, rencontrèrent trois cents Arabes, auxquels ils prirent trente chevaux...

» Les chrétiens attaquèrent Jérusalem le dixième jour de juin, mais ne la prirent pas ce jour-là ; cependant leur attaque ne fut pas inutile, ils abattirent tellement le rempart de la ville, qu'ils dressèrent une échelle contre le mur principal, et que s'ils avaient eu une quantité suffisante d'échelles, cette première attaque eût été la dernière, car ceux qui montèrent à l'échelle combattirent longtemps de près avec les ennemis, à l'épieu et à l'épée. Il périt dans ce combat beaucoup des nôtres, mais encore beaucoup plus des leurs ; la nuit seule interrompit la lutte.

» Les nôtres, pour avoir été cette fois repoussés, eurent à subir de longues et cruelles souffrances ; car ils furent dix jours sans pouvoir se procurer du pain à manger, jusqu'à ce qu'enfin il arriva au port de Jaffa des navires qui en étaient chargés. — Ils furent grandement tourmentés de la soif, parce que la fontaine de Siloé, qui jaillit au pied de la montagne de Sion, suffisait à peine pour désaltérer les hommes; il fallait, pour envoyer boire ailleurs les chevaux et les bestiaux, six mille hommes accompagnés d'une forte escorte de chevaliers; l'eau était donc fort chère parmi nous, et se vendait à haut prix... »

» Les Arabes ne cessaient de nous harceler. Cent chevaliers envoyés vers Jaffa réussirent, non sans perte de plusieurs d'entre eux et malgré les Sarrasins, à atteindre le port, où (dit Robert-le-Moine) ils apaisèrent leur faim sur les navires chargés de vivres, mais ne trouvèrent pas de quoi soulager leur soif...

» Cette soif était telle parmi les assiégeans qu'ils creusaient la terre et y appliquaient leur bouche pour en sucer l'humidité, et qu'ils léchaient la rosée sur les pierres : ils cousaient ensemble les peaux fraîches des bœufs, des buffles, et des autres animaux, et lorsqu'ils allaient faire boire les chevaux, ils remplissaient d'eau ces peaux, et buvaient cette eau fétide ; plusieurs se privaient de manger autant qu'il était possible, espérant que la faim calmerait l'ardeur de la soif!..

» Tandis que les soldats étaient livrés à ces souffrances, les chefs faisaient apporter de lieux éloignés des poutres et des bois pour construire des tours et des machines propres à attaquer la ville. Lorsqu'elles furent arrivées, Godefroi, le chef de l'armée, fit construire une tour et ordonna qu'on la conduisît sur la plaine située à l'Orient; en même temps le vénérable comte de Saint-Gilles, ayant élevé une tour du même genre, la fit appro-

cher de la ville du côté du midi... et la sixième férie (15 juillet 1099), lorsque commença à briller l'aurore, d'excellents hommes de guerre montèrent dans les tours et appliquèrent des échelles aux remparts...

» Les infidèles, habitants de l'illustre ville, furent saisis de stupeur et de tremblement en se voyant entourés d'une telle multitude... Ils commencèrent à se défendre avec âpreté et à combattre comme des hommes sûrs de mourir [1].

» Au-dessus de tous paraissait dans sa tour le duc Godefroi, non pas alors comme chevalier, mais comme archer; le Seigneur dirigeait son bras dans la mêlée et ses doigts dans le combat, et les flèches qu'il lançait perçaient le sein des ennemis et les traversaient de part en part; près de lui étaient ses deux frères, Eustache et Baudouin, comme deux lions aux côtés d'un lion, soutenant de rudes coups de traits et de pierres, dont ils rendaient avec usure quatre fois la valeur...

» Tandis qu'ainsi l'on combattait sur les remparts, une procession marchait à l'entour, portant des châsses de saints, des reliques et des autels sacrés... Tout le jour on se porta des coups *mutuels*, mais lorsque approcha l'heure où le Sauveur des hommes se soumit à la mort, un certain chevalier, nommé Lutold, s'élança le premier hors de la tour et fut suivi de Guicher, guerrier qui avait de sa propre main abattu un lion et l'avait tué; deux chevaliers les suivirent, les soldats vinrent après leurs chefs...

» Alors furent mis de côté les arcs et les flèches; les chrétiens saisirent leurs foudroyantes épées; ce que voyant les ennemis, ils quittèrent aussitôt la muraille, et s'élancèrent à terre où les guerriers du Christ les suivirent d'un pas rapide avec de grands cris.

» Le comte Raymond ayant entendu ces cris comprit que les Français étaient dans la ville : « Que » faisons-nous ici? dit-il à ses chevaliers; les Fran- » çais prennent la ville et font entendre le bruit de » leurs grands cris et de leurs grands coups. » Alors il marcha rapidement avec sa troupe vers la porte située contre la tour de David, et appelant ceux qui la défendaient, les somma de la lui ouvrir.

» L'émir qui gardait la tour lui ouvrit la porte, et commit à sa foi lui et les siens pour les protéger, afin qu'ils échappassent à la mort; mais pour faire cette promesse le comte exigea que la tour lui fût aussi livrée...

» Le duc Godefroi n'ambitionnait ni fort, ni palais, ni or, ni argent; et à la tête des Français il s'appliquait à faire payer aux ennemis le sang des siens répandu autour de Jérusalem et à venger les outrages et les ignominies dont les Turcs avaient accablé les pèlerins. Dans aucun combat il n'avait trouvé tant d'occasions de tuer, non pas même sur le pont d'Antioche où il pourfendit un géant infidèle : lui et Guicher, ce chevalier qui avait coupé en deux le lion... et des milliers d'autres chevaliers d'élite, allaient tranchant des corps d'hommes de la tête aux pieds, de droite à gauche et par tous les bouts. Les ennemis ne pouvaient fuir : cette multitude confuse se faisait empêchement à elle-même; ceux qui cependant purent échapper à un tel massacre entrèrent dans le temple de Salomon, et s'y défendirent l'espace d'un long jour; mais comme le soir approchait, les nôtres craignant que le soleil ne vînt trop trop à se coucher, redoublèrent d'efforts, et faisant irruption dans l'intérieur du temple, s'y précipitèrent, et tous ceux qui étaient dedans furent misérablement mis à mort.—Là se répandit tant de sang humain que les mains et les bras, séparés du corps, nageaient sur le pavé du temple, et, portés par le sang de côté et d'autre, s'allaient joindre à d'autres corps, de manière qu'on ne pouvait discerner à quel cadavre appartenaient les membres qui se venaient unir à un cadavre mutilé. Les guerriers qui exécutaient ce carnage étaient eux-mêmes

[1] « Pendant ce temps-là, dit Orderic Vital, les femmes des assiégés montèrent sur les plates-formes de leurs maisons, suivant l'usage du pays; elles se formèrent en chœur, et dans leur langue chantèrent à haute voix ce cantique : « Offrez de dignes » louanges à notre dieu Mahomet : immolez-lui des victimes au » bruit joyeux des instruments de musique, afin que ces formi- » dables étrangers, qui s'avancent enflés d'un orgueil barbare, » soient vaincus et mis à mort. Ils n'épargnent personne; ils » attaquent au contraire les peuples de l'Orient, et aspirent à » ravir les richesses que produit cette contrée. Poussés par la mi- » sère vers nos délices, ils sont venus dépouiller nos fertiles » provinces. Ils condamnent tous nos compatriotes, et les con- » sidèrent comme des animaux. Lavés dans les eaux du bap- » tême, ils adorent un dieu crucifié. Nos usages, notre culte, » nos dieux, ils les méprisent avec outrage; mais bientôt ils vont » trouver leur supplice et leur perte. Turcs intrépides, repous- » sez d'ici les Français en les combattant. Rappelez-vous les » grands exploits de vos aïeux. Vos ennemis seront mis en fuite » ou périront aujourd'hui. »

» Les femmes turques chantaient sur leurs plates-formes ces choses et beaucoup d'autres. Les chrétiens stupéfaits les écoutaient attentivement, et se faisaient expliquer par leurs interprètes ce qu'elles disaient. Alors Conon, comte allemand, homme brave à la guerre et sage dans les conseils, et qui avait épousé une sœur de Godefroi, lui parla en ces termes : « Sei- » gneur duc, entendez-vous ce que disent ces Turques? Sa- » vez-vous pourquoi elles agissent ainsi? Les félicitations et les » exhortations des femmes annoncent l'abattement pusillanime » des hommes. Ceux-ci sont découragés par les travaux et par » la crainte; leurs femmes se lèvent, et, comme pour faire » honte à leurs guerriers, bavardent contre nous, et croient, » mais non impunément, nous effrayer et nous tromper par » leurs propos frivoles. Nous, au contraire, usons d'une résolu- » tion virile, ou, pour mieux dire, céleste. Au nom de notre Sei- » gneur Jésus-Christ, prenons les armes, et, attaquant coura- » geusement la ville, marchons au sépulcre du Sauveur. »



Cᵗᵉ Lafond. Sculp.

Hotel de Ville de Paris.

incommodés des chaudes vapeurs qui s'en exhalaient...

» Après avoir accompli cette boucherie, ils se laissèrent quelque peu adoucir aux sentiments de la nature et conservèrent la vie à quelques jeunes hommes et à quelques jeunes femmes, qu'ils attachèrent à leur service; puis, parcourant les rues et les places, ils enlevèrent tout ce qu'ils trouvèrent, et chacun garda pour lui ce qu'il avait pris.

» Jérusalem était alors remplie de biens temporels, et il ne lui manquait rien que les félicités spirituelles. — Aucun des pèlerins venus à Jérusalem ne demeura dans la pauvreté... Enrichis de tant de biens, ils marchèrent d'un pas joyeux au saint sépulcre du Seigneur, et rendant grâce à celui qui y avait reçu la sépulture, ils s'avancèrent, non pas sur leurs pieds, mais prosternés sur leurs genoux et leurs coudes, et inondèrent le pavé d'une pluie de larmes. Après cette offrande d'une solennelle dévotion, ils se rendirent dans leurs maisons, et, cédant aux besoins de la nature, accordèrent à leurs corps brisés des aliments et du sommeil.

» Le lendemain, à l'aurore, afin qu'il ne demeurât dans la ville aucun lieu propre à des embûches, ils coururent au temple de Salomon pour exterminer ceux qui étaient montés sur le faîte. — Là s'étaient réfugiés un grand nombre de Turcs, qui, voyant les nôtres venir à eux, se jetèrent au-devant des épées nues, aimant mieux succomber par une prompte mort que de périr longuement sous le joug d'une cruelle servitude; d'autres se précipitèrent en bas du temple...

» Ensuite on ordonna de nettoyer la ville, et il fut enjoint à ceux des Sarrasins qui avaient survécu au massacre d'en retirer les morts. Ils obéirent promptement, emportèrent les cadavres en pleurant, et élevèrent hors des portes des bûchers pour les brûler. Ils rassemblèrent aussi dans des paniers les membres coupés, les emportèrent dehors, et lavèrent le sang qui souillait le pavé des temples et des maisons.

» Après avoir ainsi purgé de tout ennemi la ville *pacifique*, il fallut que les nôtres s'occupassent de faire un roi. Du jugement de tous, d'un vœu unanime, et du consentement général, Godefroi (de Bouillon) fut élu le huitième jour après l'assaut... A bon droit fit-on un pareil choix, car le digne chef se montra dans son gouvernement tel qu'il fit plus d'honneur à la dignité royale qu'il n'en reçut d'elle... Il se montra si excellent et si supérieur en royale majesté que, s'il s'était pu faire que tous les rois de la terre se vinssent réunir autour de lui, il aurait été, au jugement de tous, reconnu le premier en vertus chevaleresques, beauté de visage et de corps, et excellence de noble vie.

» Après avoir élu l'honorable chef qui devait gouverner honorablement leurs corps, les chrétiens songèrent à se choisir un guide de leurs âmes : ils élurent un certain clerc nommé Arnoul, très-versé dans la science des lois divines et humaines... C'est ainsi que la nation des Français pénétra à force de combats jusqu'au sein de l'Orient, et avec l'aide divine, purifia Jérusalem de l'ordure des gentils... La consécration canonique d'un évêque et l'élévation d'un roi rendirent le nom Français célèbre par tout l'Orient et firent reluire, même aux yeux des infidèles, la toute-puissance de Jésus-Christ, crucifié en ce lieu. »

La nouvelle de la prise de Jérusalem produisit en Europe un effet facile à concevoir; l'ardeur générale s'en accrut. Le comte de Vermandois, qui avait abandonné les croisés après la prise d'Antioche, se vit forcé par le murmure populaire d'annoncer qu'il retournait en Palestine. Sur son appel une sixième expédition se prépara.

Le régime féodal s'était établi en Orient, et après avoir institué un roi de Jérusalem, on avait créé des comtes, des marquis de Galilée, de Sidon, de Joppé, d'Acre, de Césarée, etc. Le zèle religieux se trouvait ainsi stimulé par l'ambition politique. Les princes chrétiens désiraient obtenir des principautés en Palestine. Les simples chevaliers avaient l'espérance d'y devenir de hauts barons.

Hugues de Vermandois se trouva bientôt à la tête de trois cent mille hommes, Français, Allemands et Italiens, parmi lesquels on comptait un grand nombre de seigneurs qui avaient vendu leurs principautés, leurs terres et leurs châteaux, pour subvenir aux frais de la croisade et y paraître avec une troupe plus nombreuse de guerriers. Plusieurs prélats et des dames de haut parage se joignirent à l'armée. Guillaume XI, duc d'Aquitaine, dont plus de soixante mille sujets prenaient part à l'expédition, Étienne, comte de Bourgogne, qui avait déjà fait le voyage d'Orient avec Godefroi, étaient les lieutenants du frère de Philippe.—L'armée traversa la Hongrie, la Bulgarie, la Romanie, et passa le Bosphore, près de Constantinople. Le duc d'Aquitaine, invité par l'empereur grec à lui faire hommage des terres qu'il conquérerait, s'y refusa avec fierté. Les historiens prétendent que, pour se venger de cet affront, l'empereur donna à l'armée des guides qui la conduisirent par des chemins difficiles dans un pays stérile et dépeuplé où les Turcs s'étaient embusqués. Les croisés, attaqués à l'improviste au passage d'une rivière, furent taillés en pièces; plus de cinquante mille furent tués. Les débris de l'armée se retirèrent en Cilicie, et rejoignirent, par petits détachements, Baudouin, qui venait de succéder à son frère Godefroi, dans le

royaume de Jérusalem. Hugues de Vermandois, blessé à mort dans la bataille, fut transporté à Tarse où il mourut.

CHAPITRE VII.

PHILIPPE Ier — LOUIS ASSOCIÉ A LA ROYAUTÉ.

Absolution de Philippe et de Berthrade. — Association de Louis à la royauté. — Louis-le-Gros et Suger.— Premières actions de Louis. — Voyage de Louis en Angleterre. — Trahison de Berthrade. — Empoisonnement de Louis. — Premier mariage de Louis, etc. — Voyage de Paschal II en France. — Concile de Troyes. — Mort et funérailles de Philippe Ier.

(De l'an 1100 à l'an 1108.)

Absolution de Philippe et de Berthrade. — Association de Louis VI à la royauté. (1098-1106.)

Malgré l'excommunication renouvelée au concile de Clermont par le pape lui-même, Philippe Ier ne s'était point séparé de Berthrade. Il continuait à négocier auprès d'Urbain II pour faire reconnaître son mariage. Berthe, la première femme du roi, était morte, et le comte d'Anjou avait lui-même fait prononcer la nullité de son union avec Berthrade. Cédant aux sollicitations de Philippe, le pape envoya en France des légats, qui assemblèrent, en 1104, un concile à Beaugency. Le roi et la nouvelle reine y comparurent et promirent qu'ils cesseraient toutes relations intimes, jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu les dispenses canoniques. On n'exigea pas d'eux qu'ils se séparassent, et personne ne fut chargé de vérifier s'ils tiendraient leurs promesses. L'année suivante le pape leur accorda, sans doute, les dispenses demandées, car ils reçurent l'absolution dans un concile tenu à Paris.—En 1106, le roi, afin de montrer à ses sujets qu'il était réconcilié avec l'Église, parcourut solennellement tous ses domaines, et alla même à Angers visiter Foulque, le premier mari de Berthrade; celle-ci l'y accompagna. Le comte d'Anjou leur fit une réception pompeuse dont l'éclat augmenta le scandale de cette visite.

Tout entier à sa passion, livré à la mollesse et aux plaisirs de la table, Philippe ayant perdu la considération attachée à son rang avait depuis longtemps cessé d'exercer aucune autorité. Vers la fin du onzième siècle, voyant que les seigneurs se faisaient la guerre, pillaient et dévastaient le pays (ceux dont les châteaux étaient situés à proximité de Paris s'avançaient jusqu'aux portes de la capitale), le roi, sans puissance pour protéger ses sujets et défendre ses vassaux, avait assemblé les grands qui lui étaient encore attachés, et en leur présence, avait associé au trône son fils Louis, l'aîné des enfants qu'il avait eus de Berthe [1].

Louis-le-Gros et Suger.

Le prince Louis, élevé dans l'abbaye de Saint-Denis, se montra digne de la confiance qui venait de lui être accordée. C'est de tous les rois de France, le premier qui ait compris les devoirs de la royauté. Il s'entoura d'hommes qui, par leurs talents et leurs vertus, l'aidèrent dans une tâche difficile. Le plus célèbre de tous est l'abbé Suger. Après avoir été le compagnon de sa jeunesse, à Saint-Denis, cet homme illustre devint son principal conseiller lorsqu'il posséda seul le trône; après la mort de Louis VI, il fut le ministre de son fils, et durant la croisade de Louis VII, le régent du royaume.

« Ni Suger, ni son maître Louis-le-Gros, dit M. Guizot, n'ont élevé en France des monuments de grande apparence et de longue durée; ils n'ont point fait de vastes conquêtes, ni fondé de lois mémorables; c'est même à tort, je pense, qu'on leur a fait honneur du premier affranchissement des communes; cet affranchissement les avait précédés, provenait de causes indépendantes de leur pouvoir, s'accomplissait sans leur concours, et ils l'ont aussi souvent contrarié que secondé. Mais, depuis Charlemagne, Louis-le-Gros et Suger, l'un comme roi, l'autre comme ministre d'un roi, eurent les premiers un sentiment juste et vrai de leur situation, de leur mission, et s'efforcèrent de la remplir. L'idée d'un pouvoir public, voué au maintien de l'ordre public, ayant des devoirs envers tous et des droits sur tous, appelé à quelque chose de plus qu'à servir les intérêts ou les caprices personnels de son possesseur temporaire, cette idée sans laquelle il n'y a point d'état, ni de roi, était entrée dans le grand esprit de Charlemagne; mais, malgré son génie et un long règne, il ne parvint point à lui soumettre les faits, à fonder un trône et une nation. Quelques habitudes d'unité, de régularité, de gouvernement enfin, subsistèrent encore dans les premières années de Louis-le-Débonnaire. Bientôt tout disparut, la société tomba en dissolution comme le pouvoir, et, pendant deux siècles, il n'y eut plus ni royaume, ni royauté, ni peuple franc ou français. Hugues-Capet, en prenant le titre de roi, posa au sein de la féodalité la première pierre d'une nouvelle monarchie; mais, pour lui, ce ne fut qu'un titre d'un sens vague et de nul effet. Il n'avait pas la force, et rien n'indique qu'il ait eu la pensée d'élever la royauté au-dessus de la suzeraineté, et de

[1] Louis était âgé d'environ dix-neuf ans, suivant quelques auteurs, ou de vingt-trois d'après d'autres, lors de son association à la royauté. Cette association n'a pas de date indiquée d'une manière précise; on la place de 1098 à 1102.



Philippe III dit le Hardi.

Isabelle. *Marie.*



Marlonds del. Reville sculp.

Vêpres Siciliennes. (1282)



Fils et Filles de St Louis *Bourse du XIIIe Siècle*

rallier en un seul corps les membres épars de la nation. Le trône s'affaissa de plus en plus sous ses premiers successeurs. A peine parvient-on, sous les règnes de Robert, de Henri Ier et de Philippe Ier, à démêler quelques traces d'unité nationale et monarchique; l'isolement et l'indépendance vont croissant, non-seulement pour les feudataires puissants ou éloignés, mais pour les plus petits et les plus prochains vassaux de la couronne; le lien féodal subsiste seul, lien précieux et réel, puisqu'il maintient encore l'ombre d'une confédération sous un chef, et prévient l'entier démembrement du pouvoir et du pays, mais dont l'influence, plus morale que politique, cède au moindre choc et semble toujours près de disparaître. Avec Louis-le-Gros, une nouvelle ère commence; la portée de sa puissance, la sphère même de son activité sont encore bien restreintes, les résultats de ses efforts sont, dans le présent du moins, de bien peu de valeur. C'est presque toujours aux environs de Paris, contre de simples châtelains, pour assurer une route, pour protéger des marchands, que s'exercent son courage et sa prudence. Cependant, dans ces petites entreprises et dans quelques autres plus lointaines, quelque intention d'un gouvernement central et régulier se laisse entrevoir; la royauté se sépare de la suzeraineté et réclame, en son propre nom, bien que timidement, des droits d'une autre nature; elle se présente comme un pouvoir public, supérieur, appelé à maintenir, au profit de tous et contre tous, la justice et l'ordre : pouvoir trop faible pour suffire à cette tâche, mais en qui s'éveille le sentiment de sa dignité, de sa mission, et qui le voit poindre aussi dans l'esprit des sujets.

« Tel est le vrai caractère du règne de Louis-le-Gros; il a fait peu pour les libertés publiques, beaucoup pour la formation de l'état et du gouvernement national; il a fait faire à la royauté ses premiers pas hors du régime féodal, lui a donné un autre principe, une autre attitude, et c'est à cette œuvre, dont le développement a décidé du sort de la France, que, pendant une administration de vingt-cinq années, Suger a puissamment concouru. »

Premières actions de Louis.

Les historiens s'accordent à dire que Louis-le-Gros fit ses premières armes contre Burchard, seigneur de Montmorency, qui avait ravagé les terres de l'abbaye de Saint-Denis. Le jeune prince, après avoir ruiné les principaux châteaux de ce seigneur, le força à s'humilier devant lui, et à se soumettre à un jugement que le roi Philippe avait rendu à l'occasion de ses différends avec l'abbé de Saint-Denis.

Il paraîtrait cependant, d'après le témoignage de Suger, qu'avant de combattre les barons français, Louis avait eu à lutter contre Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre et duc de Normandie. Guillaume cherchait à étendre les limites de son duché : il espérait réussir à cause de l'extrême jeunesse de Louis; mais à son grand étonnement il trouva dans le fils de Philippe un rude adversaire.

« La lutte entre eux était, dit Suger, tout à la fois semblable et différente : semblable en ce qu'aucun des deux ne cédait à son adversaire; différente, en ce que l'un était dans la force de l'âge mûr, et l'autre à peine dans la jeunesse : en ce que celui-là, opulent et libre dispensateur des trésors de l'Angleterre, recrutait et soudoyait des soldats avec une admirable facilité; tandis que celui-ci, manquant d'argent sous un père qui n'usait qu'avec économie des ressources de son royaume, ne parvenait à réunir des troupes que par l'adresse et l'énergie de son caractère, et cependant résistait avec audace.

» On voyait ce jeune guerrier, n'ayant avec lui qu'une simple poignée de chevaliers, voler rapidement et presque au même instant au-delà des frontières du Berri, de l'Auvergne et de la Bourgogne; n'être pas pour cela moins prompt, s'il apprenait que son ennemi rentrait dans le Vexin, à s'opposer courageusement, avec trois ou cinq cents hommes, à ce même roi Guillaume, marchant à la tête de dix mille combattants; et enfin tantôt céder, tantôt résister pour tenir en suspens l'issue de la guerre. »

Suger représente Louis parvenu à l'adolescence comme un jeune homme d'une vivacité, d'une gaieté qui lui conciliaient tous les cœurs, et d'une bonté qui le faisait regarder par de certaines gens comme un homme simple. « Il pourvoyait, dit-il, aux besoins des églises, et, ce qui avait été négligé longtemps, veillait à la tranquillité des laboureurs, des ouvriers et des pauvres. »

Après avoir châtié Burchard de Montmorency, Louis tourna ses efforts contre les seigneurs qui avaient prêté leurs secours au rebelle; il vengea les églises de Beauvais et d'Orléans des vexations que leur avaient fait subir Dreux de Mouchy et Léon de Meung. — Ebble, comte de Roucy, ravageait les terres de l'église de Reims. Louis marcha contre lui avec sept cents chevaliers, et en moins de deux mois l'obligea à demander la paix et à indemniser ceux qu'il avait pillés.

Louis n'accordait pas seulement sa protection aux églises, il cherchait à réparer toutes les injustices. Suger rapporte le fait suivant :

« Mathieu, comte de Beaumont, nourrissait dans son cœur une longue rancune contre Hugues de Clermont, noble homme, mais simple et léger, dont il avait épousé la fille; il s'empara de la totalité du château de Luzarches, dont il possédait déjà la moitié en raison de son mariage, et pour se fortifier

dans la tour il la remplit d'armes et de soldats.

» Hugues courut en toute hâte auprès du défenseur du royaume, se prosterna à ses pieds, et le supplia, en pleurant, de compatir aux malheurs d'un vieillard, et de secourir un opprimé? « J'aime » mieux, dit-il, très-cher seigneur, que tu reprennes toute ma terre, puisque je la tiens de toi, » que de voir mon gendre dénaturé s'en rendre » maître, et je préfère la mort à ma ruine. »

» Touché de sa lamentable infortune, le jeune prince lui tendit la main, promit de le servir, et le renvoya comblé de joie et d'espérance. Cette espérance ne fut pas déçue : Louis fit sur-le-champ partir du palais des messagers qui allèrent trouver le comte Mathieu pour lui enjoindre de remettre Hugues en possession du bien dont il l'avait si étrangement dépouillé, et pour ordonner au gendre ainsi qu'au beau-père de venir tous deux à la cour du roi leur suzerain plaider et soutenir leurs droits.

» Le comte ayant refusé d'obéir, le défenseur de Hugues rassembla une armée considérable, marcha contre le rébelle, attaqua le château, le pressant tantôt par le fer, tantôt par le feu, s'en rendit maître après plusieurs combats, plaça dans la tour même une forte garnison, et, comme il l'avait promis, la rendit à Hugues après l'avoir ainsi mise en état de défense. »

Dans une autre occasion, le jeune prince montra que les intérêts de ses pauvres vassaux ne lui étaient pas moins chers que ceux des riches châtelains, et qu'il se considérait également envers tous comme un protecteur et un justicier.

Hugues de Pompone, vaillant chevalier et seigneur châtelain du château de Gournay, situé sur la Marne, avait surpris sur *la route royale* et enlevé les chevaux de quelques marchands. — Louis, presque hors de lui-même à la nouvelle de cet audacieux brigandage, rassembla une armée et investit sur-le-champ le château qui manquait de vivres.

« A ce château touche une île renommée par ses pâturages excellents pour les chevaux et les troupeaux ; elle était d'une grande utilité aux assiégés. Le seigneur Louis, ayant préparé une flotte, se hâta d'attaquer cette île ; il fit mettre nus quelques-uns de ses chevaliers et beaucoup de ses fantassins, afin qu'ils pussent prendre terre plus aisément et se sauver plus vite s'il leur arrivait d'échouer dans leur tentative ; d'autres se jetèrent à la nage ; d'autres encore traversèrent le fleuve à cheval comme ils purent, et quoique avec plus de danger ; lui-même enfin s'y élança et ordonna audacieusement d'occuper l'île.

» Les assiégés résistent courageusement : placés sur une rive élevée, ils dominent ceux qui sont sur la flotte ou dans les flots, et les repoussent rudement à coups de pierres, de lances et de pieux. Mais ceux-ci, quoique contraints de reculer, s'animent, reprennent leur ardeur, s'efforcent de repousser ceux qui les repoussent, et excitent les frondeurs et les archers à lancer les pierres et les flèches. Les hommes de la flotte, armés de casques et de cuirasses, en viennent aux mains à mesure qu'ils peuvent aborder, combattent hardiment à la manière des pirates, et chassent ceux qui les chassent ; enfin, comme il arrive ordinairement à la valeur qui ne sait point supporter la honte, les nôtres s'emparent de l'île par la force des armes, rejettent les ennemis dans le château, et les contraignent de s'y renfermer.

» Après les y avoir assiégés et tenus resserrés pendant quelque temps, le seigneur Louis ne pouvant les forcer à se rendre, indigné d'être retenu si longtemps, et se laissant un certain jour emporter par son ardeur, fait avancer son armée et donne l'assaut à ce château fortifié d'un rempart escarpé, solidement construit, et qu'en haut un parapet élevé, en bas une rivière profonde rendaient presque inexpugnable ; lui-même se jette dans l'eau, monte jusqu'à la ceinture du fossé, s'efforce d'arriver au parapet, commande de lutter corps à corps, et de sa personne combat courageusement.

» De leur côté, les défenseurs du château courent avec ardeur à la défense de leurs murs, chargent les armes à la main, repoussent leurs adversaires, rejettent en bas et précipitent au fond de la rivière ceux qui s'élèvent au-dessus de l'eau. Pour cette fois, ceux du dedans soutinrent leur gloire, et ceux du dehors souffrirent un échec.

» On prépare alors les machines de guerre pour renverser le château, et on fabrique entre autres pour les assaillants une tour à trois étages, machine d'une prodigieuse hauteur, et qui, dépassant l'élévation du château, empêche les frondeurs et les archers de faire le service des meurtrières supérieures et d'aller ou de paraître même sur la plate-forme du château. Les assiégés, harcelés la nuit et le jour par les hommes postés sur cette tour, ne pouvaient se présenter pour garder leurs murs : ils se retranchèrent prudemment dans de profonds souterrains, et s'y défendaient en faisant lancer d'en bas, par leurs archers, une foule de traits sur ceux des nôtres qui occupaient le premier étage de la tour.

» A l'immense machine était fixé un pont en bois ; il s'élevait de beaucoup au-dessus du parapet supérieur de la place, et pouvait, étant abaissé, donner une entrée facile dans le château ; les assiégés disposèrent, en avant du parapet et en face de la tour, des trébuchets en bois séparés l'un de l'autre, afin que le pont et ceux qui passeraient dessus tombassent tout à la fois ; les nôtres, ainsi précipités dans des fossés creusés sous terre, garnis de pieux poin-

 Armures du XVe Siècle.

Cheval Caparaçonné.

Cheval bardé de fer.

tus et recouverts de chaume, afin qu'on ne les aperçût pas, ne pouvaient manquer d'y trouver une mort cruelle.

» Cependant Guy de Rochefort, en homme habile et courageux, anime ses parents et ses amis, presse par ses prières les seigneurs voisins, et hâte leur réunion avec les assiégés. Il se concerte avec le comte du palais, Thibaut, homme d'une jeunesse agréable et déjà exercé dans l'art de la guerre, pour qu'à un certain jour convenu il porte des approvisionnements aux assiégés qui déjà manquaient de vivres, et avec une forte armée délivre le château; lui-même, de son côté, étend partout le ravage et l'incendie pour contraindre les nôtres à cesser le siége.

» Le jour fixé où le comte Thibaut devait amener des vivres et chercher avec une armée à faire lever le siége, Louis, notre seigneur futur, rassemble, non des points éloignés, mais des lieux les plus proches, autant de troupes qu'il le peut; animé par le souvenir de sa supériorité royale et de sa haute valeur, il abandonne ses tentes et ceux qu'il laisse pour les défendre, et vole, plein de joie, au-devant des ennemis. Après avoir envoyé un coureur chargé de revenir lui apprendre si ceux-ci arrivent et paraissent vouloir combattre, il appelle à lui ses barons, range en ordre de bataille ses chevaliers et ses gens de pied, et assigne leurs places aux archers et aux lanciers.

» Aussitôt que les deux armées s'aperçoivent, les trompettes sonnent : cavaliers et chevaux, tous montrent la plus grande ardeur, on en vient promptement aux mains. Mais les Français, endurcis par des guerres continuelles, attaquent les premiers les habitants de la Brie énervés par une longue paix, les taillent en pièces, et ne cessent de combattre en hommes que quand l'ennemi, tournant le dos, cherche son salut dans la fuite.—Le comte Thibaut, craignant d'être pris, aima mieux être le premier que le dernier à fuir; il abandonna son armée et retourna chez lui. Il y eut dans ce combat *quelques* morts, *beaucoup* de blessés et *plusieurs* prisonniers; *ce qui donna par toute la terre une illustre célébrité à cette victoire.* »

Voyage de Louis en Angleterre. — Trahison de Berthrade. — Empoisonnement de Louis. (1103-1104.)

Peu de temps après la mort de Guillaume-le-Roux, qui fut assassiné lorsqu'il était à la chasse, Louis, pour un motif que l'on ignore, suspendit ses expéditions guerrières, et fit un voyage à la cour de Henri, roi d'Angleterre, qui *le reçut honorablement et comme un fils de roi.*

« Cependant, dit Orderic Vital, un courrier de Berthrade, belle-mère de Louis, remit au roi des dépêches signées du sceau de Philippe, roi des Français. Henri, qui étoit *lettré*, en prit lecture, et convoqua son conseil. — Le roi lui mandait de faire arrêter son fils Louis, et de le garder en prison toute sa vie. — Henri discuta habilement avec ses fidèles barons tout ce qu'il y avait d'absurde et d'inconvenant dans les lettres que le roi de France lui adressait à l'instigation d'une femme insolente, et repoussa bien loin de lui et de tous les siens une action si criminelle; il engagea Louis à se retirer en paix, et le fit reconduire en France, lui et sa suite, après les avoir honorés de grands présents...

» Louis, ayant ainsi découvert la perfidie de sa belle-mère, se rendit en courroux auprès de son père; le roi, ignorant cette criminelle trahison, nia toute cette affaire. Le jeune prince, enflammé de colère, conçut le désir de tuer Berthrade, mais celle-ci s'occupa par divers moyens à le prévenir dans cette tentative.

» Ayant fait venir *trois sorciers qui appartenaient au clergé;* elle leur donna une grande récompense pour qu'ils fissent périr le prince. Ils commencèrent à se livrer, pendant quelques jours, à des maléfices secrets, et promirent à *cette adultère cruelle* la mort de son ennemi, s'ils pouvaient terminer leurs coupables opérations à la neuvième journée. Sur ses entrefaites, l'un d'eux révéla les maléfices de ses complices qui furent arrêtés; ainsi, par la volonté de Dieu, leur manœuvre imparfaite avorta.

» L'audacieuse marâtre employa alors des empoisonneurs, et fit donner du poison au fils du roi. L'illustre jeune homme tomba malade, et pendant quelques jours, ne put manger ni dormir. Tous les Français étaient désolés du danger que courait l'héritier naturel de leur roi. Les médecins de la France avaient épuisé leurs talens; un certain homme à demi sauvage, et qui avait vécu longtemps parmi les païens, se présenta, et exerça sur le malade désespéré tous les moyens de son habileté médicale : avec la permission de Dieu, il réussit... Louis se rétablit, mais il resta pâle tout le reste de sa vie. La marâtre gémit beaucoup de voir la convalescence de son beau fils; la crainte qu'elle éprouvait excitait sa haine, qui chaque jour s'aigrissait davantage... Le roi suppliant implora son fils en faveur de Berthrade, lui demanda le pardon des crimes commis par cette coupable marâtre, promit qu'elle se corrigerait, et pour gage de la réconciliation lui céda Pontoise et tout le Vexin.

« D'après l'avis des prélats et des barons qu'il reconnut assez lui être favorables, et par respect pour la majesté paternelle, Louis accorda le pardon à Berthrade, qui, voyant ainsi son crime découvert, tremblante d'effroi, couverte de honte et se soumettant comme une servante, cessa, bien malgré

elle, de nuire au prince auquel elle avait suscité tant de maux. »

Premier mariage de Louis, etc. (1104-1106.)

Le château de Montlhéry commandait la route de Paris à Orléans ; les seigneurs qui le possédaient commettaient de tels brigandages et rendaient les communications si difficiles entre ces deux cités royales, *qu'à moins de faire route en grande troupe*, on ne pouvait aller d'une cité à l'autre que sous leur bon plaisir. Guy de Truxel, seigneur de Montlhéry, s'était joint à la première croisade ; mais au siége d'Antioche, le cœur lui avait failli ; brisé par la fatigue d'une route longue et pénible, accablé d'une terreur insurmontable, il avait déserté le camp des croisés, et était revenu cacher sa honte dans son château. S'y voyant abandonné de tout le monde, et craignant que sa fille unique Élisabeth ne fût privée de son héritage, il résolut de céder son château au roi, à condition que celui-ci ferait épouser Élisabeth à un des fils qu'il avait eus de Berthrade, et qui se nommait Philippe comme son père.

« Devenus ainsi maître du château de Montlhéry, le roi et son fils Louis s'en réjouirent, dit Suger, comme si on leur eût arraché une paille de l'œil ou qu'on eût brisé des barrières qui les tenaient enfermés. — Philippe dit à Louis, qui, en échange du château de Montlhéry, donna aux nouveaux mariés le château de Mantes : « Sois attentif, mon fils, » à bien garder cette tour d'où sont sorties tant d'ex» péditions qui m'ont vieilli avant le temps, et des » fraudes qui ne m'ont jamais laissé de repos. »

Peu de temps après se firent les fiançailles de Louis avec la fille de Guy, comte de Rochefort, oncle paternel de Guy de Truxel, et sénéchal du roi Philippe. A l'occasion de ce mariage, on augmenta les priviléges de l'office de sénéchal, qui devint le chef de l'administration de l'état. La jeune fiancée de Louis se nommait Luciane et n'était encore âgée que de dix ans.

Deux ans après le mariage de Louis eut lieu celui de Constance sa sœur, qui, séparée pour cause de parenté de son premier mari, Hugues, comte de Troyes, épousa en secondes noces le célèbre Bohémond, prince d'Antioche.

Le mariage de Constance fut célébré à Chartres, où, après la cérémonie, Bohémond, debout sur les degrés de l'autel, raconta à l'assemblée ses aventures et ses exploits. Son éloquence et les promesses qu'il fit de donner à tous ceux qui se croiseraient des villes et de riches domaines en Orient décidèrent un grand nombre de chevaliers à prendre la croix. Le prince d'Antioche retourna en Palestine avec une suite nombreuse et une armée considérable.

Voyage de Paschal II en France. — Concile de Troyes. (1107.)

L'empereur Henri V, successeur de Henri IV, avait continué contre le pape Paschal II la querelle des investitures que son père avait soutenue contre le pape Urbain II, et que la croisade n'avait point interrompue : il était tout puissant à Rome. Paschal, ne croyant pas pouvoir y discuter en sûreté les intérêts du Saint-Siége, se décida en 1107 à venir en France, espérant obtenir l'appui du roi et de son fils, ainsi que l'adhésion de l'Église française. — De Cluny le pape se rendit à la Charité-sur-Loire, où les grands du royaume accoururent lui présenter leurs hommages ; de là il vint à Saint-Martin de Tours, puis à l'abbaye de Saint-Denis. Suger, qui lui fut attaché pendant une partie de ce voyage, a ainsi raconté les événements auxquels donna lieu son séjour en France.

« Le roi Philippe et le seigneur Louis son fils vinrent avec empressement et plaisir au-devant de Paschal II dans le monastère de Saint-Denis, et, par amour de Dieu, humilièrent à ses pieds la majesté royale, *comme les rois ont coutume de le faire en se prosternant, et en abaissant leurs diadêmes devant le tombeau du pêcheur Pierre*. Le pape, relevant ces princes de sa main, les fit *tenir debout* en sa présence comme de pieux enfants.

» Ce sage pontife, agissant avec sagesse, conféra ensuite familièrement avec eux de l'état de l'Église, et se les conciliant par de douces paroles, les supplia de lui prêter leur secours, de soutenir l'Église de leur main puissante, et comme ce fut toujours la coutume des rois des Français leurs prédécesseur, tels que Charlemagne et autres, de résister courageusement aux tyrans, aux ennemis de l'Église, et surtout à l'empereur Henri.

» Les princes *lui donnèrent leur main droite* en signe d'amitié, de secours et d'union dans le même dessein, et chargèrent des archevêques, des évêques, et Adam, abbé de Saint-Denis, que j'accompagnai (dit Suger) de se hâter d'aller avec lui trouver, à Châlons-sur-Marne, les envoyés de l'empereur.

» Le pape séjourna quelque temps dans cette ville ; les députés de l'empereur Henri, hommes sans humilité, durs et rebelles, laissant dans le monastère de Saint-Mesmin le chancelier Albert, dont les conseils avaient près de l'empereur une autorité sans bornes, se rendirent au lieu préparé pour l'assemblée, avec une nombreuse escorte, un grand faste, et tous richement vêtus. Ces députés étaient : l'archevêque de Trèves, les évêques d'Halberstadt et de Munster, plusieurs comtes et le duc Guelfe, qui partout faisait porter son épée devant lui, homme

d'une énorme corpulence, *vraiment étonnant par l'étendue de sa surface en longueur et en largeur,* et grand clabaudeur.

» Ces hommes turbulents paraissaient envoyés plutôt pour effrayer que pour discuter raisonnablement. Seul parmi eux l'archevêque de Trèves était d'un abord agréable, de bonnes manières, savant, éloquent et familiarisé avec la langue des Gaules. Il fit un discours spirituel, et offrit, au nom de l'empereur son maître, salut et services au pape et à l'assemblée, sauf cependant les droits du trône. Puis arrivant à l'objet de la mission, il s'exprima ainsi :

« Dans les temps qui ont précédé le nôtre et sous » le pontificat d'hommes saints et vraiment apostoli- » ques, tels que Grégoire-le-Grand et d'autres, per- » sonne n'ignore quelle a été, dans toute élection » à une dignité ecclésiastique, la règle constam- » ment suivie. — L'observation de cette règle est un » droit de l'empire. — Après l'élection on en don- » nait immédiatement connaissance à l'empereur, » et, avant de rien annoncer publiquement, on s'as- » surait si la personne *proposée* lui convenait. Lors- » que l'empereur avait donné son consentement, alors » seulement et conformément aux canons, on pro- » clamait, dans une assemblée générale, le nom de » l'élu comme le résultat d'une élection faite *à la* » *demande du peuple, par le choix du clergé, et* » *avec l'approbation du distributeur de tout honneur.* » Ensuite celui qui avait été ainsi élu librement et » sans simonie, était tenu de se présenter devant le » seigneur empereur, et de lui jurer fidélité, en lui » prêtant foi et hommage pour obtenir la jouis- » sance des droits régaliens, et recevoir l'investi- » ture par la crosse et l'anneau. — Il ne faut pas » s'en étonner : nul, en effet, ne peut être admis en » aucune manière à jouir autrement de cités, de » châteaux, de marches, de péages, et de toutes » choses relevant de la dignité impériale. Si le sei- » gneur pape veut consentir à ce que tout ce qui a » été fait autrefois se fasse encore aujourd'hui, une » paix stable et prospère unira pour toujours le » trône et l'Église.

» Le seigneur pape répondit sagement par la bouche de l'évêque de Plaisance, orateur distingué: — «l'Église, rachetée et constituée libre par le » précieux sang de Jésus-Christ, ne doit plus rede- » venir esclave; si l'Église ne pouvait élire un pré- » lat sans consulter l'empereur, elle lui serait ser- » vilement subordonnée, et perdrait tout le fruit de » la mort du Christ; donner l'investiture par la » crosse et l'anneau, choses qui de leur nature ap- » partiennent à l'autel, c'est usurper sur Dieu » même; mettre en signe d'obéissance des mains » sanctifiées par le corps et le sang du Seigneur » dans les mains d'un laïque, que le glaive a teintes » de sang, c'est pour un prêtre ou un évêque déro- » ger à son rang et à l'onction sainte. »

« Quand les envoyés de l'empereur eurent entendu ces observations, ils s'abandonnèrent à un emportement *tout-à-fait teutonique*, firent grand bruit, et, s'ils eussent cru pouvoir l'oser avec sécurité, se seraient portés à des violences, et auraient dit des injures. « Ce n'est pas ici, s'écrièrent- » ils, mais à Rome, et par l'épée, que se décidera » cette querelle. » Puis, furieux, ils se retirèrent.

» Le pape envoya vers le chancelier Albert plusieurs hommes habiles, renommés par leur sagesse, pour discuter avec lui toute cette affaire doucement et avec mesure, l'écouter, s'en faire écouter, et le prier instamment de donner tous ses soins à la paix de l'Église et de l'empire. Quand les députés chargés de cette mission, qui devait être vaine, furent partis, le pape se rendit à Troyes et y tint avec solennité un concile général, annoncé depuis longtemps. »

Ce fut dans le concile de Troyes que, soit par le zèle des prélats, soit sur la demande de Louis, le pape prononça la dissolution du mariage du fils de Philippe avec Luciane, fille de Guy de Rochefort. Le motif officiel de cette rupture fut un degré de parenté trop rapproché. Mais la cause véritable était la faveur dont les deux frères, Anselme et Étienne de Garlandes, rivaux de Guy de Rochefort, commençaient à jouir auprès du roi et de son fils. Cette rivalité des Rochefort et des Garlandes occasionna de grands troubles dans l'état et suscita de nombreux embarras à Louis-le-Gros.

Mort de Philippe Ier (1108).

« Plus le jeune Louis s'élevait ainsi de jour en jour, plus (dit Suger) son père Philippe s'abaissait aussi de jour en jour. Depuis qu'au détriment des droits de sa femme légitime, le Roi s'était uni à la comtesse d'Angers, il ne faisait plus rien qui fût digne de la majesté royale; entraîné par sa passion désordonnée pour cette femme qu'il avait enlevée, il ne connaissait d'autre soin que de se livrer à la volupté, ne pourvoyait à aucun des besoins de l'état, et, s'abandonnant aux plaisirs plus qu'il ne fallait, ne ménageait pas même la santé de son corps svelte et élevé. Ce qui seul soutenait les choses, c'est que l'amour et la crainte qu'inspirait le fils appelé à lui succéder conservaient à l'état toute sa vigueur.

» Philippe donc n'étant qu'à peine sexagénaire, et dépouillant les marques de sa royauté, termina son dernier jour en présence du seigneur Louis, au château de Melun, sur la rivière de Seine, le 29 juillet 1108. — A ses funérailles assistèrent les

vénérables évêques de Paris, de Senlis et d'Orléans, l'abbé de Saint-Denis, et beaucoup de pieux personnages. Ils portèrent le noble corps, qui avait été revêtu de la majesté royale, dans l'église de la bienheureuse Marie, et passèrent la nuit à réciter les prières des morts.

» Le lendemain au matin Louis le fit placer dans une litière couverte de riches étoffes et d'ornements funèbres ; il voulut que les plus considérables d'entre ses serviteurs la portassent sur leurs épaules. Lui-même, avec une affection vraiment filiale, tantôt à pied, tantôt à cheval, et suivi de tous les barons qu'il avait autour de lui, accompagna la litière en pleurant. — Il montrait ainsi cette générosité d'âme avec laquelle, pendant tout le temps de la vie de son père, il avait soigneusement évité, soit de l'offenser en la moindre chose, malgré la répudiation de sa mère et l'union illégitime de Philippe avec la comtesse d'Angers, soit de lui causer le plus léger chagrin en cherchant à lui enlever quelque portion de son autorité sur le royaume, comme le font d'ordinaire tant de jeunes princes.— Un nombreux cortége conduisit ainsi les restes du feu roi au fameux monastère de Saint-Benoît, bâti sur les bords de la Loire, et où il avait demandé à être enterré. »

CHAPITRE VIII.

ÉTABLISSEMENT DES COMMUNES.

Des communes. — Leur origine. — Leur organisation. — De la part que prirent les rois de France à leur établissement. — Des asiles ou Villes-Neuves. — Etablissement des communes de Beauvais, de Saint-Quentin et de Noyon.— Désordres à Laon. — Etablissement d'une commune. — Destruction de la commune de Laon. — Émeute. — Massacre de l'évêque Gaudri. — Thomas de Marle. — Intervention du Roi. — Amnistie.

(De l'an 1100 à 1112.)

Des Communes. — Leur origine. — Leur organisation. — De la part que prirent les rois de France à leur établissement.

Nous sommes arrivés à l'époque de la formation des communes sur laquelle les beaux travaux de M. Aug. Thierry ont jeté tant de clarté ; on ne s'étonnera donc pas de nous voir citer fréquemment cet historien ; pourrions-nous négliger de profiter de ses idées, et dans ce cas ne convient-il pas de lui faire honneur et du fonds et de la forme?

M. Thierry pense qu'on a attribué aux rois de France, et notamment à Louis-le-Gros, une trop grande part dans l'établissement des communes. Il croit que les dispositions législatives propres à assurer les libertés des bourgeois ont presque toujours été l'œuvre de la commune elle-même, et qu'on ne doit attribuer au roi autre chose que le protocole, la signature et le grand sceau.

« Quoique les communes du moyen-âge, dit-il, aient eu pour principe la municipalité des derniers temps de l'empire romain, autant cette dernière institution était dépendante, autant l'autre, dès son origine, se montra libre et énergique. L'enthousiasme républicain des vieux temps se communiquait de proche en proche, et produisait des révolutions partout où il se trouvait une population assez nombreuse pour oser entrer en lutte avec la puissance féodale [1]. Les habitants des villes, que ce mouvement politique avait gagnées, se réunissaient dans la grande église ou sur la place du marché, et là prêtaient, sur les choses saintes, le serment de se soutenir les uns les autres, de ne point permettre que qui que ce fût fît tort à l'un d'entre eux, ou le traitât désormais en serf. C'était ce serment ou cette *conjuration*, comme s'expriment les anciens documents, qui donnait naissance à la commune. Tous ceux qui s'étaient liés de cette manière prenaient dès-lors le nom de *communiers* ou de *jurés;* et, pour eux ces titres nouveaux comprenaient les idées de devoir, de fidélité et de dévouement réciproques, exprimées, dans l'antiquité, par le mot de citoyen. Pour garantie de leur association, les membres de la commune constituaient, d'abord

[1] «Les révolutions modernes prennent leur source dans un débat entre le peuple et la puissance royale : celle des communes, au douzième siècle, ne pouvait avoir ce caractère. Il y avait alors peu de villes qui appartinssent immédiatement au roi ; la plupart des bourgs étaient la propriété des barons ou des églises, et les villes métropolitaines se trouvaient, en totalité ou en partie, sous la seigneurie de leurs évêques. Quelquefois un seigneur laïque, maître de l'ancienne citadelle et du quartier voisin, disputait au prélat la suzeraineté et le gouvernement du reste de la ville; quelquefois le roi avait une tour où son prévôt se cantonnait militairement, pour lever sur les bourgeois certains subsides, en sus des tailles que l'évêque et le seigneur laïque exigeaient, chacun de son côté. Heureusement pour la bourgeoisie, ces trois puissances s'accordaient mal entre elles. L'insurrection d'un des quartiers de la ville trouvait souvent un appui dans le seigneur du quartier voisin ; et si la population tout entière s'associait en corps politique, il était rare que l'un des seigneurs, gagné par des offres d'argent, ne confirmât pas cette révolte. C'est ainsi que la commune d'Auxerre s'établit du consentement du comte, malgré l'évêque, et qu'à Amiens l'évêque se rangea contre le comte, du côté de la bourgeoisie. Dans le midi de la France actuelle, pays situé alors en dehors du royaume, les évêques se montrèrent en général amis des libertés bourgeoises et protecteurs des communes. Mais dans la France proprement dite, en Bourgogne et en Flandre, tantôt protégés par les rois, tantôt seuls, à l'aide des armes et de l'anathème, ils soutinrent contre les communes une guerre qui ne se termina qu'après trois siècles, par la ruine simultanée des droits politiques des villes et des priviléges seigneuriaux. » M. Aug. Thierry, *XIV[e] lett. sur l'Hist. de France.*

tumultuairement, et ensuite d'une manière régulière, un gouvernement électif, ressemblant, sous quelques rapports, à l'ancien gouvernement municipal des Romains, et s'en éloignant sous d'autres. Au lieu des noms de *curie* et de *décurion*, tombés en désuétude, les communes du midi adoptèrent celui de *consul*, qui rappelait encore de grandes idées, et les communes du nord ceux de *juré* et *d'échevin*, quoique ce dernier titre, à cause de son origine teutonique, fût entaché pour elles d'un souvenir de servitude.

» Chargés de la tâche pénible d'être sans cesse à la tête du peuple dans la lutte qu'il entreprenait contre ses anciens seigneurs, les nouveaux magistrats avaient mission d'assembler les bourgeois au son de la cloche, et de les conduire en armes sous la bannière de la commune. — Dans ce passage de l'ancienne civilisation abâtardie à une civilisation neuve et originale, les restes des vieux monuments de la splendeur romaine servirent quelquefois de matériaux pour la construction des murailles et des tours qui devaient garantir les villes libres contre l'hostilité des châteaux. On peut voir encore, dans les murs d'Arles, un grand nombre de pierres couvertes de sculptures, provenant de la démolition d'un théâtre magnifique, mais devenu inutile par le changement des mœurs et l'interruption des souvenirs.

» Dans le midi de la Gaule, où les anciennes villes romaines subsistaient en plus grand nombre, et où, plus éloignées du foyer des invasions et de la domination germanique, elles avaient mieux conservé leur population et leurs richesses, les tentatives d'affranchissement furent, sinon plus énergiques, du moins plus complétement heureuses. Ces villes furent les seules qui atteignirent au complément de cette existence républicaine, qui était en quelque sorte l'idéal auquel aspiraient toutes les communes. Dans le nord, la lutte fut plus longue et le succès moins décisif.

» Une circonstance défavorable pour les villes de cette dernière contrée, c'était la double dépendance où elles se trouvaient sous le pouvoir de leurs seigneurs immédiats et la suzeraineté du roi de France ou de l'empereur d'Allemagne. Au milieu de leur lutte contre la première de ces puissances, la seconde intervenait pour son profit, et souvent rétablissait le combat lorsque tout semblait décidé.

» Ce rôle d'intervention est le seul qu'aient réellement joué les rois de France dans les événements qui signalèrent la naissance des premières communes dans leur petit royaume : et ce qui les déterminait à se déclarer pour ou contre les villes, il faut le dire, c'était l'argent que leur offrait l'une ou l'autre des deux parties. Neutres entre le seigneur et la commune, leur appui était au plus offrant, avec cette différence qu'ils ne donnaient guère aux villes que des garanties verbales ou de simples promesses de secours, et que, lorsqu'ils étaient contre elles, ils agissaient effectivement...

» Si les intentions des rois de France avaient été aussi pleinement qu'on le croit favorables à l'érection des communes, c'est dans les villes de la couronne qu'on les aurait vues se manifester de la manière la plus éclatante. Eh bien ! pas une de ces villes, les plus florissantes du royaume, n'obtint un affranchissement aussi complet que celui des villes seigneuriales : c'est que tout projet d'insurrection y était aussitôt déjoué par une puissance de beaucoup supérieure à celle des plus grands seigneurs. Paris n'eut jamais de commune, mais seulement des corps de métiers et une justice bourgeoise sans attribution politique [1]. Orléans entreprit, sous Louis-le-Jeune, de s'ériger en commune; mais une exécution militaire et des supplices châtièrent, disent les chroniqueurs de Saint-Denis, « la forsennerie des musards qui, pour raison de la commune, faisaient mine de se rébeller et dresser contre la couronne. »

» En refusant à nos rois l'initiative dans la révolution communale, une justice qu'on doit leur rendre, c'est d'avouer qu'ils ne détruisirent point les communes dans les villes seigneuriales qu'ils ajoutèrent successivement à leur domaine [2]. »

M. Thierry reconnaît aussi que les rois de France opposés à l'érection ou à la conservation des grandes communes dont la puissance leur aurait fait ombrage se montraient plus généreux de libertés municipales envers les villes du second et du troisième ordre, parce qu'ils ne craignaient pas qu'elles s'en prévalussent pour devenir indépendantes.

« Lorris, en Gâtinais, obtint des franchises légales bien plus étendues que celles dont jouissaient les bourgeois d'Orléans : mais probablement ces derniers, nombreux et riches, dépassaient de beaucoup, en fait, le limite de leurs droits reconnus; tandis que ceux de Lorris, quoique exerçant nominalement la souveraineté municipale, demeuraient, par leur faiblesse, sous la dépendance des officiers royaux.

» En un mot, l'état de commune, dans tout son développement, ne s'obtint guère qu'à force ouverte, et en obligeant la puissance établie à capituler malgré elle. Mais quand, par suite de l'insurrection et des traités qui la légitimèrent, le mouvement de la bourgeoisie vers son affranchissement

[1] La loi communale qui régit la capitale de la France est encore différente de celle qui règle les libertés des villes des départements.

[2] M. Aug. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, lettre XIII.

fut devenu l'impulsion sociale, et, pour employer une expression toute moderne, une des nécessités de l'époque, les puissances du temps s'y prêtèrent avec une bonne grâce apparente, toutes les fois qu'elles y entrevirent quelque profit matériel sans aucun péril imminent. De là vint l'énorme quantité de chartes seigneuriales et surtout royales octroyées durant le treizième siècle. Il n'y eut d'opposition systématique à cette révolution, continuée d'une manière paisible, que de la part du haut clergé, partout où ce corps possédait l'autorité temporelle et la juridiction féodale. Aussi l'histoire des communes du nord de la France présente-t-elle le tableau d'une guerre acharnée entre les bourgeois et le clergé... »

Des asiles ou Villes-Neuves.

Une classe particulière de communes se forma par suite des rassemblements de serfs fugitifs et de vagabonds auxquels les rois et les seigneurs ouvraient un asile sur leurs terres.

« Ces *asiles* donnèrent naissance à un grand nombre de *villes neuves* qui, le plus souvent, se peuplaient aux dépens des seigneuries voisines, dont les paysans désertaient. Un auteur du douzième siècle reproche à Louis VII d'avoir fondé plusieurs de ces nouvelles villes, et d'avoir ainsi diminué l'héritage des églises et des chevaliers. Le prévôt de Ville-Neuve-le-Roi, près de Sens, se trouvait fréquemment en querelle à ce sujet avec les abbayes du voisinage. Le gouvernement de ces communes de la dernière classe était toujours subordonné à un prévôt du roi ou du seigneur, et ne garantissait aux habitants que la jouissance de quelques droits civils. Mais c'en était assez pour engager les ouvriers ambulants, les petits marchands colporteurs et les paysans serfs de corps et de biens à y fixer leur domicile. La charte qui octroyait le droit de bourgeoisie aux nouveaux domiciliés était rédigée et scellée par le fondateur, lorsque l'existence de la ville n'était encore qu'un projet. Il la faisait publier au loin, pour qu'elle fût connue de tous ceux qui voulaient devenir bourgeois et propriétaires de terrains moyennant un prix modique et une taille raisonnable. Voici un exemple de ces sortes de chartes :

« Moi, Henri, comte de Troyes, fais savoir à » tous présents et à venir, que j'ai établi les coutumes ci-dessous énoncées pour les habitants de » ma ville neuve (près Pont-sur-Seine), entre les » chaussées des ponts de Pugny :

» Tout homme demeurant dans ladite ville paiera, » chaque année, douze deniers et une mine d'avoine » pour prix de son domicile; et s'il veut avoir une » portion de terre ou de pré, il donnera par ar» pent quatre deniers de rente. Les maisons, vignes » et prés pourront être vendus ou aliénés à la vo» lonté de l'acquéreur. Les hommes résidant dans » ladite ville n'iront ni à l'ost, ni à aucune chevau» chée, si je ne suis moi-même à leur tête. Je leur » accorde, en outre, le droit d'avoir six échevins » qui administreront les affaires communes de la » ville, et assisteront mon prévôt dans ses plaids. » J'ai arrêté que nul seigneur, chevalier ou autre, » ne pourrait tirer hors de la ville aucun des nou» veaux habitants, pour quelque raison que ce fût, » à moins que ce dernier ne fût son homme de corps, » on n'eût un arriéré de taille à lui payer [1]. »

Établissement des communes de Beauvais, de Saint-Quentin et de Noyon. (1100-1108.)

En 1102, les bourgeois de Beauvais, à la suite d'une conjuration tumultueuse, se constituèrent en commune et forcèrent leur évêque à jurer qu'il respecterait la nouvelle constitution de la ville, telle qu'elle fut établie par une charte ainsi conçue :

« Tous les hommes domiciliés dans l'enceinte du mur de ville et dans les faubourgs, de quelque seigneur que relève le terrain où ils habitent, prêteront serment à la commune. Dans toute l'étendue de la ville, chacun prêtera secours aux autres, loyalement et selon son pouvoir.

» Treize *pairs* seront élus par la commune entre lesquels, d'après le vote des autres pairs et de tous ceux qui auront juré la commune, un ou deux seront créés *majeurs*.

» Le majeur et les pairs jureront de ne favoriser personne de la commune pour cause d'amitié, de ne léser personne pour cause d'inimitié, et de donner en toutes choses, selon leur pouvoir, une décision équitable. Tous les autres jureront d'obéir et de prêter main-forte aux décisions du majeur et des pairs.

» Quiconque aura forfait envers un homme qui aura juré cette commune, le majeur et les pairs, si plainte leur en est faite, feront justice du corps et des biens du coupable.

» Si le coupable se réfugie dans quelque château fort, le majeur et les pairs de la commune parleront sur cela au seigneur du château ou à celui qui sera en son lieu, et si, à leur avis, satisfaction leur est faite de l'ennemi de la commune, ce sera assez; mais si le seigneur refuse satisfaction, ils se feront justice à eux-mêmes sur ses biens et sur ses hommes.

» Si quelque marchand étranger vient à Beauvais

[1] Cette charte, datée de 1175, se trouve dans le *Recueil des Ordonnances des Rois de France*, t. VI.



I et II. Costumes Militaires de Philippe-Auguste à S.t Louis. III. Casques de Chlovis à S.t Louis.

XXXVI.



Philippe-Auguste à Bouvines.

pour le marché, et que quelqu'un lui fasse tort ou injure dans les limites de la banlieue; si plainte en est faite au majeur et aux pairs, et que le marchand puisse trouver son malfaiteur dans la ville, le majeur et les pairs en feront justice, à moins que le marchand ne soit un des ennemis de la commune.

» Nul homme de la commune ne devra prêter ni créancer son argent aux ennemis de la commune tant qu'il y aura guerre avec eux, car s'il le fait il sera parjure; et si quelqu'un est convaincu de leur avoir prêté ou créancé quoi que ce soit, justice sera faite de lui, selon que le majeur et les pairs en décideront.

» S'il arrive que le corps des bourgeois marche hors de la ville contre ses ennemis, nul ne parlementera avec eux, si ce n'est avec licence du majeur et des pairs.

» Si quelqu'un de la commune a confié son argent à quelqu'un de la ville, et que celui auquel l'argent aura été confié se réfugie dans quelque château fort, le seigneur du château, en ayant reçu plainte, ou rendra l'argent, ou chassera le débiteur de son château; et s'il ne fait ni l'une ni l'autre de ces choses, justice sera faite sur les hommes de ce château.

» Si quelqu'un enlève de l'argent à un homme de la commune et se réfugie dans quelque château fort, justice sera faite sur lui, si on peut le rencontrer, ou sur les hommes et les biens du seigneur du château, à moins que l'argent ne soit rendu.

» S'il arrive que quelqu'un de la commune ait acheté quelque héritage et l'ait tenu pendant l'an et jour, et si quelqu'un vient ensuite réclamer et demander le rachat, il ne lui sera point fait de réponse, mais l'acheteur demeurera en paix.

» Pour aucune cause la présente charte ne sera portée hors de la ville [1]. »

L'établissement d'une commune à Beauvais excita, sans doute, une assez vive fermentation parmi les habitants de Saint-Quentin, car dans la même année, en 1102, Raoul, comte de Vermandois, se décida spontanément à donner à cette ville une charte de commune. Trop puissant seigneur pour croire nécessaire de faire ratifier par l'autorité royale cet acte de sa pleine volonté, il se borna à faire jurer la charte qu'il octroyait par le clergé et par les chevaliers. Le clergé jura de l'observer, sauf les droits de son ordre; les chevaliers firent le même serment, sauf la foi due à leur comte.

Le comparaison entre la charte de Beauvais et celle de Saint-Quentin offre de l'intérêt [2]. « On peut voir, dit M. Aug. Thierry, par le style de ces deux chartes, qu'au douzième siècle il y avait quelque différence entre une commune obtenue par force et une commune octroyée. Dans la première, un cer-

[1] *Recueil des Ordonnances des Rois de France*, tome VII.

[2] Voici le texte de la charte de Saint-Quentin, insérée dans le tome XI du *Recueil des Ordonnances des Rois de France*.

« Les hommes de cette commune demeureront entièrement libres de leurs personnes et de leurs biens; ni nous, ni aucun autre, ne pourrons réclamer d'eux quoi que ce soit, si ce n'est par jugement des échevins; ni nous, ni aucun autre, ne réclamerons le droit de main-morte sur aucun d'entre eux.

» Quiconque sera entré dans cette commune, demeurera sauf de son corps, de son argent et de ses autres biens.

» Si quelqu'un a occupé en paix quelque tenure pendant l'an et jour, il la conservera en paix, à moins que réclamation ne soit faite par quelqu'un qui aurait été hors du pays ou en tutelle.

» Si quelqu'un a commis un délit dont plainte soit faite en présence du majeur et des jurés, la maison du malfaiteur sera démolie, s'il en a une, ou il paiera pour racheter sa maison, à la volonté du maire et des jurés. La rançon des maisons à démolir servira à la réparation des murs et des fortifications de la ville. Si le malfaiteur n'a pas de maison, il sera banni de la ville, ou paiera de son argent pour l'entretien des fortifications.

» Quiconque aura forfait à la commune, le majeur pourra le sommer de paraître en justice, et, s'il ne se rend pas à la sommation, le majeur pourra le bannir. Il ne rentrera dans la ville que par la volonté du majeur et des jurés. Si le malfaiteur a une maison dans la banlieue, le majeur et les gens de la ville pourront l'abattre, et, si elle est fortifiée de manière à ne pouvoir être abattue par eux, nous leur prêterons secours et main-forte.

» Tout bourgeois pourra être cité en justice partout où il sera rencontré, soit en jardin soit en chambre, soit ailleurs, à toute heure du jour; mais il ne pourra être cité de nuit.

» Si quelqu'un meurt possédant quelque tenure, le majeur et les jurés doivent en mettre aussitôt ses héritiers en possession; ensuite, s'il y a lieu à procès, la cause sera débattue.

» Si un homme étranger vient dans cette ville afin d'entrer dans la commune, de quelque seigneurie qu'il soit, tout ce qu'il aura apporté sera sauf, et tout ce qu'il aura laissé sur la terre de son seigneur sera à son seigneur, excepté son héritage, pourvu qu'il en ait disposé selon ce qu'il doit à son seigneur.

» Si nous faisons citer quelque bourgeois de la commune, le procès sera terminé par le jugement des échevins, dans l'enceinte des murs de Saint-Quentin.

» Si un vavasseur ou un sergent d'armes doit quelque somme à un bourgeois, et qu'il ne veuille pas se soumettre au jugement des échevins, le majeur doit lui commander d'avoir, dans le délai de quinze jours, un seigneur capable de faire droit au bourgeois pour la somme qui lui est due; que si après cela il n'en présente point, justice sera faite par les échevins.

» Partout où le majeur et les jurés voudront fortifier la ville, ils pourront le faire sur quelque seigneurie que ce soit.

» Nous ne pourrons refondre la monnaie ni en faire de neuve sans le consentement du majeur et des jurés.

» Nous ne pourrons mettre ni ban ni assise de deniers sur les propriétés des bourgeois.

» Les hommes de la ville pourront moudre leur blé, et cuire leur pain partout où ils voudront.

» Si le majeur, les jurés et la commune ont besoin d'argent pour les affaires de la ville, et qu'ils lèvent un impôt, ils pourront asseoir cet impôt sur les héritages et l'avoir des bourgeois, et sur toutes les ventes et profits qui se font dans la ville.

» Nous avons octroyé tout cela, sauf notre droit et notre honneur, sauf les droits de l'église de Saint-Quentin et des autres églises, sauf le droit de nos hommes libres, et aussi sauf les libertés par nous antérieurement octroyées à ladite commune. »

tain accent d'énergie semble l'expression franche des désirs et des volontés populaires. L'autre n'a point cette couleur ; sa rédaction est un peu gênée, comme les allures du pouvoir en retraite devant la force des choses. Toutefois les garanties accordées par le comte Raoul aux bourgeois de Saint-Quentin n'étaient pas sans importance ; le droit qu'avait la commune d'abattre les châteaux des seigneurs qui lui feraient quelque tort, et l'obligation que s'imposait le comte de prêter secours aux bourgeois pour réduire un ennemi trop puissant, investissaient le corps de la bourgeoisie de la portion la plus essentielle des priviléges de la souveraineté. »

L'établissement de la commune de Noyon date aussi du commencement du onzième siècle. Baudri de Sarchainville venait en 1098 d'être nommé archevêque. C'était un homme de bien, d'un esprit sage et éclairé, d'un caractère réfléchi. Les bourgeois de Noyon étaient depuis longtemps en querelle avec le clergé métropolitain : les registres de l'église contenaient, il est vrai, de nombreuses pièces, toutes intitulées : *De la paix faite entre nous et les bourgeois de Noyon*. Mais aucune réconciliation n'était durable ; la trêve était promptement rompue, soit par le clergé, soit par les bourgeois. — Ceux-ci étaient d'autant plus irritables qu'ils avaient moins de garanties pour leurs personnes et pour leurs biens. — Le nouvel évêque pensa que l'établissement d'une commune jurée volontairement par les deux partis rivaux deviendrait sans doute entre eux une sorte de pacte d'alliance, il convoqua en assemblée tous les habitants de la ville, clercs, chevaliers, commerçants et gens de métier. Il présenta à leur approbation une charte constituant le corps des bourgeois en association perpétuelle, sous des magistrats appelés *jurés*, comme ceux de Cambrai [1].

« Quiconque, disait cette charte, voudra entrer » dans la commune de Noyon ne pourra en être » reçu membre par un seul individu, mais en la pré- » sence des *jurés*. La somme d'argent qu'il donnera » alors sera employée pour l'utilité de la ville, et » non au profit particulier de qui que ce soit.

» Si la commune est violée, tous ceux qui l'auront » jurée devront marcher pour sa défense, et nul » ne pourra rester dans sa maison, à moins qu'il ne » soit infirme, malade ou tellement pauvre qu'il ait » besoin de garder lui-même sa femme et ses en- » fants malades.

» Si quelqu'un a blessé ou tué quelqu'un sur le » territoire de la commune, les jurés en tireront » vengeance. »

Les autres articles garantissaient aux membres de la commune de Noyon la propriété de leurs biens, et le droit de n'être traduits en justice que devant leurs magistrats municipaux.

L'évêque jura d'abord cette charte ; après lui les habitants prêtèrent successivement le même serment ; ensuite et solennellement en vertu de son autorité pontificale, Baudri prononça d'avance l'anathème et l'excommunication contre celui qui tenterait de dissoudre la commune ou d'enfreindre ses règlements.

Pour donner enfin au nouveau pacte une garantie plus forte, l'évêque invita le roi de France à le *corroborer par son approbation et par le grand sceau de la couronne*. Le roi y consentit : ce fut toute la part qu'eut Louis-le-Gros à l'établissement de la commune de Noyon [1].

La charte confirmative donnée par le roi ne s'est point conservée ; mais il en existe une de l'évêque (datée de 1100) qui confirme ce qui vient d'être dit : elle est ainsi conçue :

Baudri, par la grâce de Dieu, évêque de Noyon, à tous ceux qui persévèrent et avancent de plus en plus dans la foi.

« Très-chers frères, nous apprenons, par l'exem- » ple et les paroles des saints pères, que toutes les » bonnes choses doivent être confiées à l'écriture, » de peur que par la suite elles ne soient mises en » oubli.

» Sachent donc tous les chrétiens, présents et à » venir, que j'ai fait à Noyon une commune, con- » stituée par le conseil et dans une assemblée des » clercs, des chevaliers et des bourgeois ; que je » l'ai confirmée par le serment, l'autorité pontifi- » cale et le lien de l'anathème, et que j'ai obtenu

[1] La commune de Cambrai, établie en 1076 à la suite d'une insurrection populaire, puis détruite en 1107 par l'empereur Henri V, fut rétablie vingt ans après. On la citait comme un modèle d'organisation politique. Cette commune était gouvernée par un corps composé de quatre-vingts magistrats électifs, qui avaient le titre de *jurés*, et s'assemblaient tous les jours dans l'hôtel-de-ville qu'on nommait la *maison de jugement*. Les *jurés* se partageaient l'administration civile et les fonctions judiciaires. Tous devaient entretenir un valet et un cheval toujours sellé, afin d'être prêts à se rendre, sans retard, partout où les appelleraient les devoirs de leurs charges.

»Ces devoirs, dit l'auteur des *Lettres sur l'Histoire de France*, n'étaient pas aussi aisés à remplir que ceux des maires et des échevins de nos villes modernes ; il ne s'agissait pas, en temps ordinaires, de veiller à la police des rues, et, dans les grandes circonstances, de régler le cérémonial d'une procession ou d'une entrée ; mais il fallait être prêt à défendre, à force de courage, des droits chaque jour envahis ; il fallait vêtir la cotte-de-mailles, lever la bannière de la ville contre des comtes et des chevaliers, et, après la victoire, ne point se laisser abattre par les sentences d'excommunication dont s'armait le pouvoir épiscopal. »

[1] M. Aug. Thierry, *Lettres sur l'Histoire de France*, lettre XV.

» du seigneur roi Louis qu'il octroyât cette com» mune et la corroborât du sceau royal.

» Cet établissement fait par moi, juré par un » grand nombre de personnes et *octroyé* par le roi, » comme il vient d'être dit, que nul ne soit assez » hardi pour le détruire ou l'altérer; j'en donne » l'avertissement de la part de Dieu et de ma part, » et je l'interdis au nom de l'autorité pontificale. » Que celui qui transgressera et violera la présente loi » subisse l'excommunication; que celui qui, au » contraire, la gardera fidèlement, demeure sans » fin avec ceux qui habitent dans la maison du Sei» gneur. »

Désordres à Laon. — Établissement d'une commune. (1106-1109.)

L'établissement des communes de Noyon, de Saint-Quentin, de Beauvais, excita dans une ville voisine le désir de jouir de semblables priviléges, et ce désir donna lieu à des scènes de désordres et de révolte qui présentent un des épisodes les plus intéressants de l'histoire de France au onzième siècle. A l'aide de M. A. Thierry, et surtout de Guibert de Nogent qui fut témoin oculaire et acteur dans ces événements, nous allons essayer d'en tracer le tableau :

La ville de Laon était au onzième siècle une des villes importantes du royaume; sa population était composée d'habitants industrieux; la force de sa position la faisait considérer comme une seconde capitale : l'évêque y exerçait la seigneurie temporelle. — Le siége épiscopal, l'un des premiers et des plus productifs de France, était recherché, plus souvent donné à l'intrigue qu'au mérite et par conséquent rarement occupé par des hommes pieux et habiles. Une administration fiscale et tyrannique entretenait à Laon de grands désordres. Les nobles et leurs serviteurs exerçaient contre les bourgeois le brigandage à main armée. Les rues de la ville n'étaient point sûres la nuit ni même le jour, et l'on ne pouvait sortir de chez soi sans courir le risque d'être arrêté, volé ou tué. — Les bourgeois imitaient la conduite des nobles et vexaient à leur tour les paysans.

« Le samedi, dit Guibert, les habitants des campagnes quittaient leurs champs et venaient de tous côtés à Laon pour s'approvisionner au marché; les gens de la ville faisaient alors le tour de la place, portant, soit dans des corbeilles ou des écuelles, soit de toute autre manière, des échantillons de légumes, de grains ou de toute autre denrée, comme s'ils eussent voulu en vendre. Ils les présentaient au premier paysan qui cherchait de tels objets à acheter; celui-ci promettait de payer le prix convenu : alors le vendeur disait à l'acheteur : « Suis» moi dans ma maison afin de voir et d'examiner la » totalité des denrées que je te vends. » L'autre suivait; puis, quand ils étaient arrivés jusqu'au coffre qui contenait la marchandise, *l'intègre* vendeur en levait et en soutenait le couvercle, disant à l'acheteur : « Mets la tête et les bras dans le coffre » afin de mieux t'assurer que toute cette marchan» dise ne diffère en rien de l'échantillon que je t'ai » montré sur la place. » Lorsque celui-ci, sautant sur le bord du coffre, y demeurait appuyé et suspendu sur le ventre, ayant la tête et les épaules penchées dedans, le brave vendeur, qui se tenait en arrière, soulevait le rustre imprudent par les pieds, le poussait à l'improviste dans le coffre, et rejetant le couvercle sur lui au moment où il tombait, le gardait enfermé dans cette sûre prison jusqu'à ce qu'il se fût racheté... » A ces excès commis par des particuliers, se joignaient les exactions de l'administration locale, les taxes imposées arbitrairement, les poursuites judiciaires contre les gens hors d'état de payer. Les sommes d'argent ainsi levées à force de vexations se partageaient entre les dignitaires de l'église métropolitaine et les familles nobles de la ville.

En 1106, après une vacance de deux ans dans le siége épiscopal, l'évêché de Laon fut obtenu, à force d'argent, par un certain Gaudri, Normand de naissance, et référendaire de Henri Ier, roi d'Angleterre. « C'était un de ces hommes d'église qui, après la conquête, étaient allés faire fortune chez les Anglais, en prenant le bien des vaincus. Il avait des goûts et des mœurs militaires, était emporté et arrogant, et aimait par-dessus tout à parler de combats et de chasse, de chevaux et de chiens. Il avait à son service un de ces esclaves noirs que les grands seigneurs, revenus de la première croisade, venaient de mettre à la mode, et souvent il employait cet esclave à infliger des tortures aux malheureux qui lui avaient déplu. » Ses premiers actes furent des actes de cruauté. En 1109, il se rendit complice d'un meurtre commis dans l'église métropolitaine.

Voyant leur condition empirer et apprenant le repos et la paix qui régnaient à Noyon, les habitants de Laon en vinrent à penser que l'établissement d'une commune produirait chez eux les mêmes effets qu'à Noyon. Ils s'assemblèrent et résolurent de tout sacrifier pour leur affranchissement commun et pour l'institution d'une magistrature élective. L'évêque était alors en Angleterre; ils s'adressèrent aux clercs et aux chevaliers qui gouvernaient la ville en son absence, et leur offrirent des sommes considérables pour consentir à reconnaître, par un acte authentique, à la communauté des habitants le

droit de se gouverner par des autorités de son choix. Séduits par l'appât du gain, les clercs et les chevaliers promirent d'accorder tout, pourvu qu'on donnât de bonnes sûretés et de bons gages pour le paiement.

« La commune établie à Laon du consentement et par le serment commun des clercs, des chevaliers et des bourgeois, fut ainsi réglée... L'administration de la justice et de la police publique était confiée (après élection) à un *majeur* ou maire et à douze *jurés* élus. Le maire et les jurés avaient le droit de convoquer les habitants au son de la cloche, soit pour tenir conseil, soit pour la défense de la ville. Ils devaient juger tous les délits commis dans la cité et la banlieue, faire exécuter les jugements en leur nom, et sceller leurs actes d'un sceau différent de celui de l'évêque. Il était enjoint à tout habitant domicilié dans les limites du territoire appartenant à la commune, de prêter serment d'obéissance à la charte communale [1].

L'évêque Gaudri, à son retour d'Angleterre, confirma, à contrecœur sans doute, mais après le paiement d'une grande somme d'argent, les priviléges de la commune ; il renonça pour lui-même et pour ses successeurs aux anciens droits de la seigneurie. Ayant obtenu le consentement de leur seigneur immédiat, les bourgeois de Laon, pour avoir plus de garanties, sollicitèrent la sanction de l'autorité royale. — Ils envoyèrent à Paris, auprès du roi Louis VI, des députés porteurs de riches présents, et obtinrent, moyennant une rente annuelle, la ratification de leur charte communale qui fut scellée du grand sceau de la couronne.

Destruction de la commune de Laon (1112.)

Trois années s'écoulèrent ; les sommes payées par les bourgeois de Laon en échange des libertés communales étaient dissipées, l'évêque et ses conseillers qui supportaient avec impatience les priviléges des habitants, résolurent de tout faire pour ramener l'ancien état de choses et abolir la commune.

Le roi fut invité par l'évêque à venir célébrer la fête de pâques à Laon ; il y arriva la veille du jeudi saint, avec une suite nombreuse de serviteurs et de chevaliers. Le jour même de sa venue, l'évêque lui proposa de retirer le consentement qu'il avait donné à la commune. « Tout entier à cette grande négociation, dit M. Thierry, durant toute la journée et le lendemain, il ne mit pas le pied dans l'église, ni pour la consécration du saint chrême, ni pour donner l'absoute au peuple. Les conseillers du roi firent d'abord quelque difficulté, parce que les bourgeois de Laon, avertis de ce qui se tramait, leur avaient offert quatre cents livres d'argent ; l'évêque, de son côté, promit sept cents livres qu'il n'avait pas, mais qu'il comptait lever sur les bourgeois quand il n'y aurait plus de commune. Cette proposition détermina les conseillers du roi et le roi lui-même à prendre parti contre la liberté de la ville. L'évêque, de son autorité pontificale, les délia et se délia lui-même de tout serment prêté aux bourgeois. La charte, scellée du sceau royal, fut déclarée nulle et non avenue, et l'on publia, *de par le roi et l'évêque*, l'ordre à tous les magistrats de la commune de cesser dès-lors leurs fonctions, de remettre le sceau et la bannière de la ville, et de ne plus sonner la cloche du beffroi, qui annonçait l'ou-

[1] Voici quelques-uns des principaux articles de la charte de 1128, qui paraît avoir reproduit ceux de la charte primitive, votée vers 1109 :

« Nul ne pourra se saisir d'aucun homme, soit libre, soit serf, sans le ministère de la justice.

» Si quelqu'un a, de quelque manière que ce soit, fait tort à un autre, soit clerc, soit chevalier, soit marchand, indigène ou étranger, et que celui qui a fait le tort soit de la ville, il sera sommé de se présenter en justice, par-devant le majeur et les jurés, pour se justifier ou faire amende ; mais, s'il se refuse à faire réparation, il sera exclu de la ville avec tous ceux de sa famille. Si les propriétés du délinquant, en terres ou en vignes, sont situées hors du territoire de la ville, le majeur et les jurés réclameront justice contre lui, de la part du seigneur dans le ressort duquel ses biens seront situés ; mais, si l'on n'obtient pas justice de ce seigneur, les jurés pourront faire dévaster les propriétés du coupable. Si le coupable n'est pas de la ville, l'affaire sera portée devant la cour de l'évêque, et si, dans le délai de cinq jours, la forfaiture n'est pas réparée, le majeur et les jurés en tireront vengeance selon leur pouvoir.

» En matière capitale, la plainte doit d'abord être portée devant le seigneur justicier dans le ressort duquel aura été pris le coupable, ou devant son bailli s'il est absent ; et, si le plaignant ne peut obtenir justice ni de l'un ni de l'autre, il s'adressera aux jurés.

» Les censitaires ne paieront à leur seigneur d'autre cens que celui qu'ils lui doivent par tête. S'ils ne le paient pas au temps marqué, ils seront punis selon la loi qui les régit, mais n'accorderont rien en sus à leur seigneur que de leur propre volonté.

» Les hommes de la commune pourront prendre pour femmes les filles des vassaux ou des serfs de quelque seigneur que ce soit, à l'exception des seigneuries et des églises qui font partie de cette commune. Dans les familles de ces dernières, ils ne pourront prendre des épouses sans le consentement du seigneur.

» Aucun étranger censitaire des églises ou des chevaliers de la ville ne sera compris dans la commune que du consentement de son seigneur.

» Quiconque sera reçu dans cette commune, bâtira une maison dans le délai d'un an, ou achètera des vignes, ou apportera dans la ville assez d'effets mobiliers pour que justice puisse être faite, s'il y a quelque plainte contre lui.

» Les main-mortes sont entièrement abolies. Les tailles seront réparties de manière que tout homme devant taille, paie seulement quatre deniers à chaque terme et rien de plus, à moins qu'il n'ait une terre devant taille, à laquelle il tienne assez pour consentir à payer la taille. » — *Recueil des Ordonnances des Rois de France*, tome XI.

verture et la clôture de leurs audiences. Cette proclamation causa tant de rumeur que le roi jugea prudent de quitter l'hôtel où il logeait, et d'aller passer la nuit dans le palais épiscopal, qui était ceint de bonnes murailles. Le lendemain matin, au point du jour, il partit, en grande hâte, avec tous ses gens, sans attendre la fête de pâques, pour la célébration de laquelle il avait entrepris ce voyage. »

Pour ce qui suivit le départ du roi, nous allons recourir au récit de Guibert :

Émeute. — Massacre de l'évêque Gaudri.

« La violation des traités qui avait, dit-il, constitué la commune de Laon, remplit les cœurs des bourgeois de stupeur et de rage ; tous les hommes en charge cessèrent de s'occuper de leurs fonctions; les savetiers et les cordonniers fermèrent leurs boutiques; les aubergistes et les cabaretiers n'étalèrent aucune marchandise, et nul n'espérait qu'à l'avenir l'ardeur des maîtres pour le pillage laissât quelque chose à personne. L'évêque et les grands ne tardèrent pas en effet à calculer les facultés de tous les citoyens, et à exiger que chacun payât, pour détruire la commune, autant qu'on pouvait savoir qu'il avait donné pour l'établir.—Ces choses se firent le jour même du vendredi saint; celles que je vais raconter eurent lieu le samedi-saint... L'évêque et les grands ne songeaient qu'à dépouiller le peuple de tout ce qu'il possédait.— D'autre part, ce n'était plus seulement de la colère, mais une rage féroce qui transportait les gens de bas étage, et ils conspirèrent, sous la foi d'un mutuel serment, la mort de l'évêque et de ses complices. — Il se trouva, dit-on, quarante personnes qui la jurèrent; mais leur projet ne put rester entièrement caché. Maître Anselme en eut quelque révélation le jour même du samedi-saint, et quand déjà il commençait à faire nuit : il manda donc à l'évêque, qui se préparait à se coucher, de ne pas venir aux matines, vu que, s'il s'y présentait, il serait tué; mais ce prélat stupide s'écria : « Fi donc! moi périr par les mains de telles gens! » Cependant, en affectant de parler d'eux avec mépris, il n'osa ni se lever pour les matines, ni mettre le pied dans la basilique...

« Le lendemain il ordonna à ses domestiques et à quelques soldats de cacher des épées sous leurs vêtements, et de marcher derrière lui lorsqu'il suivrait son clergé à la procession. Pendant qu'elle défilait il s'éleva quelque tumulte, ainsi qu'il arrive d'ordinaire quand la foule est grande ; un des bourgeois, sortant de dessous une voûte, et s'imaginant que l'on commençait à exécuter le meurtre juré, se mit à crier à haute voix et à plusieurs reprises, par manière de signal, *commune! commune!* Comme c'était un jour de fête, ces cris furent bientôt réprimés ; mais ils donnèrent quelques soupçons au parti opposé. Aussi, après que l'évêque eut achevé de celébrer la messe, il fit venir, des domaines de l'évêché, une troupe nombreuse de paysans, chargea les uns de défendre les tours de l'église, et ordonna aux autres de bien garder son palais; cependant il était évident que ces paysans ne devaient pas lui être beaucoup moins ennemis que les bourgeois, puisqu'ils savaient que l'argent promis au roi par le prélat serait certainement tiré de leurs propres bourses.—Le troisième jour après Pâques, l'évêque plus tranquille les renvoya... Le quatrième jour après pâques, mon blé et mes jambons ayant été pillés par suite du désordre que ce prélat avait allumé dans la ville, je me rendis chez lui et le priai de mettre un terme à l'horrible tempête qui agitait la cité. « Que pensez-vous donc, me répondit-il, » que ces gens puissent faire avec toutes leurs » émeutes? Si mon maure Jean tirait par le nez le » plus redoutable d'entre eux, le pauvre diable » n'oserait seulement pas murmurer. Hier ne les » ai-je pas contraints de renoncer à ce qu'ils appel- » lent leur commune pour tout le temps de ma vie?» Voyant cet homme bouleversé par une violente et orgueilleuse colère, je m'abstins de rien dire...

« Le lendemain du jour où je vis l'évêque, ce prélat discutait dans l'après-midi avec l'archidiacre Gautier sur les sommes à exiger des bourgeois; tout à coup un grand tumulte éclate dans la ville, et une foule de gens crient : *commune! commune!* Des bandes de bourgeois, armés d'épées, de haches à deux tranchants, d'arcs, de cognées, et portant des massues et des lances, inondent la basilique et se précipitent dans le palais épiscopal.. Les grands qui avaient promis à l'évêque de se porter à son secours, s'il arrivait qu'il en eût besoin, accoururent de toutes parts.— Dans son empressement à venir, le châtelain Guinimar, homme noble, vieillard de la plus belle prestance et des mœurs les plus pures, traversa l'église en courant et n'ayant pour toutes armes que sa pique et son bouclier; mais à peine eut-il mis le pied dans le vestibule du palais épiscopal qu'il fut frappé, sur le sommet de la tête, d'un coup de hache à deux tranchants, par un certain Rainbert, autrefois son compère, et tomba le premier d'entre les grands. — Peu après, Raynier, qui avait épousé une de mes cousines, tomba percé d'un coup de lance qui l'atteignit par derrière; son corps fut brûlé, de la ceinture en bas, dans l'incendie du palais. — Un troisième, Adon, vice-seigneur, ardent de paroles, et encore plus ardent de cœur, mais qui seul alors ne pouvait avoir assez de forces pour résister à une foule d'ennemis, fut attaqué par une troupe de bourgeois au moment où

il se dirigeait vers la maison du prélat; il se défendit si vigoureusement de la lance et du glaive, qu'en un instant il abattit à ses pieds trois de ceux qui l'assaillaient; ensuite il monta sur la table à manger qui se trouvait dans la cour, et comme, outre toutes les plaies dont son corps était couvert, il avait les genoux blessés, il tomba dessus, et, dans cette posture, combattit encore longtemps, portant à droite et à gauche de rudes coups à ceux qui le tenaient pour ainsi dire assiégé. A la fin son corps épuisé de fatigues fut percé d'un trait par un homme du peuple, et bientôt après entièrement réduit en cendres lors de l'incendie qui consuma la demeure épiscopale....

« L'insolente populace faisait un bruit effroyable devant les murs du palais; l'évêque, secondé de quelques hommes d'armes, se défendit autant qu'il le put en faisant pleuvoir des pierres et des traits sur les assaillants... Ne pouvant à la fin espérer de repousser tous les assauts, il prit l'habit d'un de ses domestiques, s'enfuit dans le cellier de l'église, s'y tapit dans une tonne dont un fidèle client boucha l'ouverture, et s'y crut bien caché. Les bourgeois, maîtres du palais, couraient çà et là cherchant où il pouvait être, et l'appelant à grands cris, non pas *évêque*, mais *coquin*. Un des valets de Gaudri leur fit connaître par un signe de tête où il fallait chercher le prélat; alors se précipitant dans le cellier, ils se mirent à faire des trous de tous les côtés, et de cette manière ils devaient parvenir à trouver leur victime.

» Il y avait parmi les assaillants un certain Teudegaud, homme profondément scélérat, serf de l'église de Saint-Vincent. Longtemps officier et préposé d'Enguerrand de Coucy à la recette du péage du pont de Sourdes, il pillait les pauvres voyageurs, et, après les avoir dépouillés, il les précipitait dans le fleuve, pour les mettre hors d'état d'élever des plaintes contre lui. Dieu seul sait le nombre de ses larcins, de ses brigandages et de ses crimes. Teudegaud étant tombé dans la disgrâce d'Enguerrand, se jeta tête baissée à Laon dans le parti de la commune, et comme autrefois il n'avait épargné ni moine, ni clerc, ni étranger, ni âge, ni sexe, il se chargea de tuer l'évêque...

» Ces gens allaient donc cherchant le prélat dans chacun des tonneaux. Teudegaud s'arrêta devant celui où se cachait le malheureux Gaudri, et en fit déboucher l'ouverture. Tous alors se mirent à demander qui était dedans. Quoique Teudegaud le frappât d'un bâton, à peine l'évêque put-il ouvrir ses lèvres glacées par la frayeur et répondre: « c'est un malheureux prisonnier. » Ce prélat avait l'habitude d'appeler Teudegaud par moquerie, à cause de sa figure de loup, *Isengrin*, nom que quelques gens donnent ordinairement au loup : aussi le scélérat dit-il à l'évêque : « Ah! ah! c'est donc le sei» gneur Isengrin qui est blotti dans ce tonneau! »

« Gaudri fut alors tiré par les cheveux hors du tonneau, accablé d'une multitude de coups, et entraîné en plein jour dans l'impasse du cloître des Clercs, devant la maison du chapelain Godefroi. L'infortuné implorait du ton le plus lamentable la pitié de ces furieux; il leur jurait qu'il renoncerait à être désormais leur évêque, leur promettait de grosses sommes d'argent et s'obligeait à quitter le pays: mais tous, raidissant leur cœur, ne lui répondaient que par des insultes. Un d'eux, Bernard, surnommé de Bruyères, élevant sa hache à deux tranchants, lui fit sauter cruellement la cervelle. Le prélat chancelait entre les mains de ceux qui le tenaient; avant de tomber tout à fait, il reçut un autre coup qui lui fendit le nez en travers, et il expira. Alors ses bourreaux lui brisèrent les os des jambes et le percèrent de mille blessures. Teudegaud, apercevant à son doigt l'anneau pastoral, lui coupa le doigt avec son épée et s'empara ainsi de l'anneau... Le cadavre de Gaudri, dépouillé de tout vêtement, fut jeté nu dans un coin, devant la demeure même de son chapelain.— O mon Dieu! qui pourrait dire que d'infâmes railleries les passants lancèrent sur ce corps gisant étendu dans la rue, et de combien de mottes de terre, de pierres et de boue ils le couvrirent!.. »

Le massacre de l'évêque et de ses défenseurs (car d'après le témoignage de Guibert, ceux qui avaient pris les armes pour l'évêque n'étaient pas même *partisans* de sa conduite), fut suivi de la profanation des *lieux sacrés*, de l'incendie de l'église et du palais épiscopal, ainsi que du pillage et du massacre des nobles et des principaux clercs.

« Il sera bon, ajoute le chroniqueur, de rapporter ce qui, dans cet horrible désordre, arriva des femmes des grands. — L'épouse du vice-seigneur Adon, voyant son mari se disposer, au premier bruit de la sédition, à marcher à la défense de l'évêque, ne douta pas qu'une mort prochaine ne le menaçât, et demanda à son époux de lui pardonner si, par hasard, elle avoit commis quelque chose dont il eût à se plaindre. Tous deux se tinrent longtemps serrés dans les bras l'un de l'autre en poussant des sanglots, et se donnèrent les tristes embrassements d'un dernier adieu. — Comme cette femme disait à son mari : « Pourquoi me laisses-tu » ainsi abandonnée au glaive des bourgeois? » Adon lui prit la main droite, la passa sous son bras gauche, tenant toujours sa lance de l'autre côté, et donna ordre à son intendant de le suivre en portant son bouclier; mais celui-ci, un des principaux révoltés, non-seulement n'accompagna pas son

maître avec le bouclier, mais poussa rudement Adon par derrière, et l'accabla des injures les plus violentes, méconnaissant celui dont il avait été le serf, et que, peu d'instants auparavant, il venait encore de servir pendant son dîner. — Adon cependant réussit à protéger sa femme au milieu des bandes de rebelles, et la cacha dans la maison d'un certain portier de l'évêque. — Mais cette pauvre femme, voyant le palais épiscopal assailli, et l'édifice livré aux flammes, prit la fuite, allant où le hasard la conduisait. Quelques femmes de bourgeois, qu'elle avait offensées, se saisirent d'elle, la meurtrirent de coups de poing, et la dépouillèrent des riches vêtements qu'elle portait. Elle prit alors un habit de religieuse, et ce ne fut qu'à grand'peine qu'elle parvint à gagner, sous ce costume, le monastère de Saint-Vincent.....

« Quant à ma cousine [1], lorsque son mari l'eût quittée, sans s'occuper de tout le mobilier de sa maison, et n'emportant que la robe qu'elle avait sur le corps, elle monta, avec l'agilité d'un homme, sur un mur qui entourait son verger, sauta en bas, et courut chercher un asile dans la cabane d'une pauvre femme qui l'accueillit bien. — Peu après, cette infortunée, voyant les flammes s'étendre de tous côtés, se précipita vers la porte que la vieille avait fermée par dehors, brisa la serrure avec une pierre, emprunta l'habit d'une religieuse de ses parentes, se couvrit d'un voile, et espéra pouvoir aller se mettre en sûreté parmi les filles du Seigneur. — Mais, remarquant que l'incendie dévorait aussi le couvent, elle retourna sur ses pas, et se cacha dans une certaine maison encore plus éloignée du centre de la ville. — Le lendemain, sachant que ses parents la cherchaient, elle se montra ; mais bientôt le désespoir que lui avait causé la crainte de périr se changea en véritable rage quand elle apprit la mort de son mari..... »

« D'autres femmes, l'épouse et les filles de Guinimar, seigneur châtelain, ainsi que plusieurs encore, se cachèrent dans les endroits les plus misérables..... »

« L'archidiacre Gautier était avec l'évêque ; voyant qu'on assiégeait le palais du prélat, et ne se dissimulant pas que toujours *il avait jeté de l'huile sur le feu*, il sauta, par une fenêtre, dans le verger du pontife, franchit le mur qui l'entourait, s'enfuit, par des chemins détournés, à travers les vignes, sans avoir même rien sur sa tête, et se jeta dans le château de Montaigu. — Les bourgeois, ne le trouvant pas, disaient, en se riant de lui, que dans sa frayeur il avait cherché un asile au milieu des égouts. L'épouse de Roger, sire de Montaigu, et la femme de Raoul, maître d'hôtel de l'évêque, se déguisèrent avec des habits de religieuses, et se réfugièrent dans le monastère de Saint-Vincent. Le fils de Raoul, à peine âgé de six ans, ne fut pas si heureux ; un homme l'emporta sous son manteau pour le sauver, mais un des rebelles le rencontra, et égorgea le pauvre enfant dans les bras même du fidèle serviteur...

« Pendant le jour où l'insurrection éclata, et toute la nuit qui suivit, les clercs, les femmes et tous ceux qui fuyaient se frayèrent un chemin à travers les vignes qui environnent la ville. On ne rougissait pas de revêtir, les hommes des habits de femme, les femmes des habits d'hommes. — Les progrès de l'incendie de l'église et de l'évêché étaient si rapides, et les vents poussaient si fortement les flammes du côté du couvent de Saint-Vincent, que les moines craignaient de voir leur demeure et leurs possessions devenir la proie du feu. Ceux qui s'étaient réfugiés dans ce monastère tremblaient comme s'ils eussent vu des épées suspendues sur leur tête... »

Le tumulte néanmoins s'apaisa peu à peu. Un quartier de la ville avait été consumé. Le corps de l'évêque, retrouvé dans la boue, fut enterré « sans aucune des prières et des cérémonies prescrites, non pas pour un évêque, mais même pour le dernier des chrétiens. »

Thomas de Marle. — Intervention du roi. — Amnistie.

« Lorsque les bourgeois de Laon eurent pleinement satisfait leur colère et leur vengeance, ils réfléchirent sur ce qui venait de se passer, et, regardant autour d'eux, ils éprouvèrent un sentiment de terreur et de découragement. Tout entiers à l'idée du péril qui les menaçait, craignant de voir bientôt l'armée du roi campée au pied de leurs murailles, ils étaient incapables de s'occuper d'autre chose que de leur sûreté commune. Dans les conseils tumultueux qui furent tenus pour délibérer sur cet objet, un avis prévalut sur tous les autres ; c'était celui de faire alliance avec le seigneur de Marle, qui, moyennant une somme d'argent, pourrait mettre au service de la ville un bon nombre de chevaliers et d'archers expérimentés. — On envoya donc des députés au château de Crécy pour parler au seigneur de Marle, et l'inviter à venir dans la ville conclure un traité d'alliance avec les magistrats de la commune. — Son entrée à cheval, et en armure complète, au milieu de ses chevaliers, fut pour les citoyens de Laon un grand sujet de joie et d'espoir. — Lorsque les chefs de la commune eurent adressé leurs propositions à Thomas de Marle,

[1] La femme de Raynier, tuée traîtreusement, comme il a été dit plus haut.

celui-ci demanda à en délibérer séparément avec les siens; tous furent d'avis que ses forces n'étaient pas assez nombreuses pour tenir dans la place contre la puissance du roi. Cette réponse était dure à donner. Thomas craignit qu'elle n'excitât le ressentiment des bourgeois et qu'ils ne voulussent le retenir de force pour lui faire partager, bon gré mal gré, les chances de leur rébellion. Il s'arrangea donc pour ne rien dire de positif tant qu'il demeurerait dans la ville, et de retour à son château, il donna rendez-vous aux principaux bourgeois dans une grande plaine, à quelque distance de Laon. Lorsqu'ils y furent réunis, Thomas de Marle prit la parole en ces termes : « Laon est la tête du royaume; » c'est une ville que je ne puis tenir contre le roi. Si » vous redoutez la puissance royale, suivez-moi » dans ma seigneurie, je vous y défendrai selon » mon pouvoir, comme un patron et un ami. Voyez » donc si vous voulez m'y suivre. [1] » Ces paroles jetèrent la consternation parmi les habitants; mais comme ils désespéraient de leurs seules forces, et n'apercevaient aucun moyen de salut, le plus grand nombre abandonna la ville, et se rendit, soit au château de Crécy, soit au bourg de Nogent près de Coucy.—Le bruit se répandit bientôt parmi les habitants et les serfs des campagnes voisines que les citoyens de Laon s'étaient enfuis hors de leur ville et l'avaient laissée sans défense. C'en fut assez pour les attirer en masse par l'espoir du butin... — « Les paysans, les gens des faubourgs, ceux même de Montaigu, de Pierrepont, de la Fère (dit Guibert), devancèrent ceux de Coucy; ce que trouvèrent et emportèrent ces premiers venus serait étonnant à raconter, et cependant les nôtres, quoique les derniers et les plus tard arrivés, se vantaient que que toutes choses leur étaient restées entières et pour ainsi dire intactes. Mais les *goinfres et les saltimbanques* sont-ils capables de réflexion et de tempérance? Le vin et le froment n'avaient pas plus de prix à leurs yeux qu'une chose que le hasard fait trouver par terre; de telles gens ne songeaient pas à réunir des moyens de transport, et dilapidaient les greniers avec la dernière licence. Bientôt des querelles s'élevèrent entre eux sur le partage de leurs rapines, et tout ce que les petites gens avaient pris passa au pouvoir des puissants, si deux hommes en rencontraient un troisième tout seul, ils le dépouillaient; enfin, l'état de la ville était vraiment misérable. Les bourgeois qui l'avaient quittée avec Thomas avaient auparavant détruit et brûlé les maisons des clercs et des grands qu'ils haïssaient; maintenant les grands, échappés au massacre, enlevaient des maisons des fugitifs toutes les subsistances, tous les meubles, et jusques aux gonds et aux verroux... — Aucun moine même ne pouvoit entrer dans la ville ni en sortir avec sûreté, sans courir le risque de se voir prendre son cheval ou d'être dépouillé de ses vêtements, et laissé complétement nu. Coupables et innocents s'étaient réfugiés en foule au monastère de Saint-Vincent... »

« Pour avoir recueilli sur ses terres les meurtriers de l'évêque de Laon, dit M. A. Thierry, et les avoir pris sous sa défense, Thomas de Marle fut mis au ban du royaume et frappé d'excommunication par le haut clergé de la province rémoise assemblé en concile. Cette sentence, prononcée avec toute la solennité possible, au son des cloches et à la lueur des cierges, était lue chaque dimanche à l'issue de la messe dans toutes les églises métropolitaines et paroissiales. Plusieurs seigneurs du voisinage, et entre autres Enguerrand de Coucy, le propre père de Thomas, s'armèrent contre lui, au nom de l'autorité du roi et de l'Église. Tous les environs de Laon furent dévastés par cette guerre, et le sire de Marle, irrité surtout contre le clergé qui l'avait excommunié, n'épargnait ni les couvents ni les lieux saints. Les plaintes des prêtres et des religieux déterminèrent enfin Louis VI à mettre une armée en campagne.

« Le château de Crécy, qui était très-fort, fut assiégé par le roi en personne, et fit une longue résistance. Il ne fut réduit à la fin qu'au moyen d'une levée en masse ordonnée dans les campagnes voisines, sous promesse d'absolution de tout péché par les archevêques et les évêques. Les défenseurs du château se rendirent à discrétion, et Thomas de Marle, mis à forte rançon, fut obligé de prêter serment et de donner des sûretés au roi.

« Mais, pour les émigrés de Laon, il n'y eut ni rançon ni merci, et la plupart furent pendus, afin de servir d'exemple à ceux qui tenaient encore dans un bourg voisin appelé Nogent. Après la prise de Crécy, l'armée royale marcha sur ce bourg, qui ne fit pas une longue résistance, parce que la défaite du seigneur de Marle avait découragé ses alliés..

« Ensuite le roi entra dans la ville, où les deux partis opposés continuaient, quoique avec un succès inégal, à se faire une guerre d'assassinat et de brigandage. Sa présence inspira aux adversaires de la commune plus de calme et de modération. Il y eut un intervalle de paix durant lequel on s'occupa de cérémonies expiatoires et de la réparation des églises ruinées par l'incendie. — L'archevêque de Reims, venu exprès, célébra une messe solennelle pour le repos des âmes de ceux qui avaient péri durant les troubles.....

« En l'année 1128, seize ans après le meurtre de l'évêque Gaudri, la crainte d'une seconde explosion

[1] *Vie de Guibert de Nogent*, liv. III, chap. XII.



Duc Del. Couché Sculp.

Saint Louis et sa Famille.

Monuments du XIIIe. Siècle.



Marguerite *Louis IX*



Louis IX rendant la Justice

de la fureur populaire engagea son successeur, l'évêque Godefroy, à consentir à l'institution d'une nouvelle commune sur les bases anciennement établies. Le roi Louis-le-Gros en ratifia la charte dans une assemblée tenue à Compiègne. »

Une particularité remarquable, c'est qu'on évita avec soin d'écrire dans cette charte le nom de *commune*, et que ce mot, devenu trop offensif à cause des derniers événements, fut remplacé par ceux d'établissement de paix : *institutio pacis*; les bornes territoriales de la commune furent appelées *bornes de la paix*, et pour en désigner les membres on se servit de la formule : *tous ceux qui ont juré cette paix.*

L'acte qui fixa d'une manière définitive les droits civils et politiques des citoyens de Laon proclama une amnistie avec les restrictions suivantes :

« Toutes les anciennes forfaitures et offenses commises avant la ratification du présent traité sont entièrement pardonnées. Si quelque homme banni pour avoir forfait par le passé veut rentrer dans la ville, il y sera reçu et recouvrera la possession de ses biens; sont néanmoins exceptés du pardon les treize dont les noms suivent : Foulque, fils de Bomard; Raoul de Cabrisson; Ancelle, gendre de Lebert; Haymon, homme de Lebert; Payen Scille; Robert; Remy Butte; Maynard Dray; Raimbault de Soissons; Payen Ostelo p; Ancelle Quatre-Mains; Raoul Gastines[1] et Jean de Molrain. »

« Je ne sais (dit M. Aug. Thierry, à ce sujet, avec des paroles que M. de Chateaubriand trouve d'une gravité pathétique), je ne sais si vous partagerez l'impression que j'éprouve en transcrivant ici les noms obscurs de ces proscrits du douzième siècle. Je ne puis m'empêcher de les relire et de les prononcer plusieurs fois, comme s'ils devaient me révéler le secret de ce qu'ont senti et voulu les hommes qui les portaient il y a sept cents ans. Une passion ardente pour la justice, et la conviction qu'ils valaient mieux que leur fortune, avaient arraché ces hommes à leurs métiers, à leur commerce, à la vie paisible, mais sans dignité, que des serfs dociles pouvaient mener sous la protection de leurs seigneurs. Jetés, sans lumières et sans expérience, au milieu de troubles politiques, ils y portèrent cet instinct d'énergie qui est le même dans tous les temps, généreux dans son principe, mais irritable à l'excès, et sujet à pousser les hommes hors des voies de l'humanité. Peut-être ces treize bannis, exclus à jamais de leur ville natale, s'étaient-ils signalés, entre tous les bourgeois de Laon, par leur opposition contre le pouvoir seigneurial; peut-être avaient-ils souillé par des violences cette opposition patriotique ; peut-être enfin furent ils pris au hasard, pour être seuls chargés du crime de leurs concitoyens. Quoi qu'il en soit, je ne puis regarder avec indifférence ce peu de noms et cette courte histoire, seul monument d'une révolution qui est loin de nous, il est vrai, mais qui fit battre de nobles cœurs et excita ces grandes émotions que nous avons tous, depuis quarante ans, ressenties ou partagées[1]. »

[1] *Ordonn. des Rois de France*, tome XI, page 86.

[1] M. A. Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France*, lettre XIX.

CHAPITRE IX.

LOUIS VI, DIT LE GROS, ROI DE FRANCE.

Sacre de Louis VI. — Révolte de Philippe, frère du roi. — Lutte de Louis contre ses vassaux révoltés.— Guerre avec Henri, roi d'Angleterre. — Entrevue des deux rois. — Le château de La Roche-Guyon. — Histoire tragique.— Guerre contre Thibaud de Chartres. — Trahison de Hugues. — Destruction du château du Puiset. — Établissement de la commune d'Amiens. — Siége de Châtillon. Établissement de la commune de Soissons. — Nouvelle guerre contre Henri d'Angleterre. — Bataille de Brenneville. — Désastre de Barfleur. — Préparatifs menaçants de l'empereur Henri. — Louis va prendre l'oriflamme à St-Denis. — Expéditions en Auvergne. — Adjonction de Philippe à la Royauté. — Révolte de Garlande. — Innocent II se réfugie en France. — Louis VI le reconnoit comme pape. — Visite d'Innocent II dans le monastère de Saint-Denis et de Clairvaux. — Saint Bernard. — Abailard et Héloïse. — Mort du jeune Philippe. — Le jeune Louis est associé à la royauté. — Mort du duc d'Aquitaine. — Son testament. — Le jeune roi Louis épouse sa fille Éléonore. — Infirmités de Louis VI. — Sa dernière Expédition.— Mort de Louis VI.— Evénements divers.—Assassinat de Charles le Bon. — La Pairie française. — Poésies de Guillaume de Poitiers, etc.

(De l'an 1108 à l'an 1137.)

Sacre de Louis VI (1108).

Quoique plus d'un siècle se fût écoulé depuis l'élection de Hugues-Capet, le droit de succession au trône n'était pas encore tellement reconnu que la mort de Philippe ne mît en question la royauté de son fils Louis. Cependant l'Église que Louis avait défendue, les pauvres qu'il avait secourus, le peuple qu'il avait constamment protégé avec un courage et une persévérance bien faits pour lui conquérir l'affection générale, voyaient en lui seul le roi futur du royaume et l'appui de toutes leurs espérances. « Aussi fut-il, dit Suger, appelé au rang suprême par le vœu de tous les gens de bien; mais si les méchants et les impies en eussent eu la puissance, ils auraient, par leurs vœux et par leurs complots, exclu du trône ce bon roi. On agit donc très-sagement en ne perdant pas un instant pour le sacrer et le proclamer. »

D'après le conseil de l'évêque de Chartres, tous les membres du clergé du diocèse de Sens se réunirent à Orléans le 3 août 1108, avec Raimbert leur archevêque. On remarquait les évêques de Paris,

de Meaux, d'Orléans, de Chartres, de Nevers et d'Auxerre.

« L'archevêque oignit de l'huile sainte le seigneur Louis; il célébra la messe d'actions de grâces; il ôta au jeune roi le glaive de la milice séculière, lui ceignit celui de l'église pour la punition des malfaiteurs, le couronna du diadème royal, et lui remit respectueusement, avec l'approbation du clergé et du peuple, tous les insignes de la royauté, ainsi que le sceptre et la main de justice, pour qu'il eût à s'en servir à la défense des églises et des pauvres.

« La célébration de l'office divin était à peine achevée, et le prélat n'avait pas encore quitté ses ornements sacerdotaux, lors qu'arrivèrent tout à coup, de la part de l'Église de Reims, des envoyés porteurs de lettres d'opposition. — Ces gens, s'ils fussent arrivés à temps, auraient empêché, en vertu de l'autorité apostolique, que l'onction du roi se terminât. Ils prétendaient en effet que l'initiative du couronnement du roi appartenait de droit à l'église de Reims; que cette église avait obtenu du premier roi des Français, Chlovis, baptisé par saint Remi, ce privilége inattaqué et respecté jusqu'alors, et que quiconque aurait l'audace de le violer demeurerait sous un anathème perpétuel.

» Ces députés espéraient dans cette occasion, soit faire la paix de leur archevêque Raoul, homme vénérable et âgé, qui avait encouru le grave et dangereux mécontentement du seigneur roi, pour s'être fait, sans son consentement, élire et introniser au siége de Reims, soit empêcher que le roi ne fût couronné; mais ils arrivèrent trop tard à Orléans, et toutes leurs espérances s'évanouirent. »

Louis VI qui, jusqu'à son avénement au trône, avait été surnommé l'*Eveillé* où le *Batailleur*, et qui reçut depuis à cause de sa corpulence le surnom de *Gros*, était âgé de trente-et-un ans, lorsqu'il resta seul sur le trône de France. — Nous avons dit comment son mariage avec Luciane de Rochefort avait été cassé au concile de Troyes. Louis fut quelques années avant de se décider à prendre une autre épouse. Mais enfin, en 1015, il épousa la fille du comte de Maurienne et de Savoie, Alix ou Adélaïde, princesse que sa beauté, ses vertus et sa piété, rendaient digne du rang auquel elle fut élevée.

Louis VI était le seul fils vivant de Philippe et de Berthe. — Le roi mort laissait de Berthrade, deux fils, Philippe comte de Mantes et Fleury qui devint seigneur de Nangis, et deux filles, Eustache qui épousa le comte d'Etampes et Cécile qui, mariée d'abord avec Tancrède prince de Galilée, eut pour second époux le prince de Tripoli.

Révolte de Philippe frère du roi. — Lutte de Louis contre ses vassaux révoltés (1108-1110)

La faveur dont les frères Garlande jouissaient auprès du roi, en exaspérant les partisans de la famille de Rochefort, fournit à Berthrade le moyen de former une ligue contre Louis. Le roi à peine assis sur le trône, eut à combattre pour défendre sa royauté. Parmi les chefs des rebelles se trouvait son propre frère Philippe.

« Ce frère du roi Louis avait, dit Suger, obtenu de celui-ci, à la sollicitation de leur père commun, à qui Louis ne refusa jamais rien, et à force de douces séductions de la part de sa très-noble et très-complaisante marâtre, la seigneurie de Montlhéry et celle du château de Mantes dans le cœur même du royaume; mais il se montra si peu reconnaissant de tels bienfaits que, se confiant dans sa haute parenté, il poussa l'audace jusqu'à se révolter.

» Philippe avait pour oncle Amaury de Montfort, vaillant chevalier et très-puissant baron, et pour frère, Foulques, comte d'Angers, et dans la suite roi de Jérusalem. Sa mère, plus considérable encore que ceux-ci, était courageuse, remplie d'agréments et consommée dans ces admirables artifices, naturels à son sexe, et à l'aide desquels les femmes hardies mettent sous leurs pieds des maris qu'elles ont accablés d'outrages. Elle avait tellement plié à ses volontés l'Angevin, son premier mari, que quoique entièrement exclu de son lit, il la respectait comme une souveraine, et le plus souvent, assis sur l'escabeau où elle posait ses pieds, et comme fasciné par ses enchantements, il obéissait aveuglément à ses ordres, ce qui suffisait bien à enorgueillir la mère et les fils. Toute cette famille avait l'espoir que, si par accident le roi venait à périr, son frère Philippe lui succéderait, et qu'ainsi la famille, admise au partage des honneurs et du pouvoir, élèverait sa tête orgueilleuse jusqu'au trône du royaume.

» Donc comme le susdit Philippe, quoique sommé plusieurs fois de comparaître, avait orgueilleusement refusé de se soumettre au jugement de la cour, le roi, fatigué des déprédations exercées contre les pauvres, du tort fait aux églises, et du trouble qui désolait tout le pays, se hâta de marcher, quoique bien à regret, contre son frère.

» Philippe et ses parents, se voyant avec une troupe nombreuse d'hommes d'armes, avaient annoncé hautement et orgueilleusement qu'ils repousseraient Louis. Cependant, saisis de frayeur, ils quittèrent eux-mêmes le château de Mantes; le monarque, couvert de sa cuirasse, s'y précipita alors sans perdre un instant, pénétra par le centre même de la place jusqu'à la tour, et se hâta de la cerner et d'en former le siége. Enfin, faisant préparer les

béliers pour battre les murs, les pierriers et autres machines propres à lancer des projectiles, il réduisit, après un grand nombre de jours, les assiégés, qui désespéraient d'avoir la vie sauve, à se rendre à discrétion. »

La prise du château de Nantes fut suivi de celle du château d'Arpajon, place principale de la seigneurie de Montlhéry. Louis en fit don à Milon de Bray, l'un des seigneurs qui avaient pris part à la rébellion, mais qui sut à temps, se rallier au parti royal.

La reine Berthrade désespérée de voir son fils vaincu, et ses entreprise avortées, se retira au couvent de Fontevrault où elle mourut peu de temps après.

Les premiers succès du roi ne terminèrent pas la guerre. Louis eut pendant plusieurs années à combattre contre les barons de l'île de France et de l'Orléannais qui persistaient dans leur rébellion, il leur prit successivement plusieurs châteaux dont le plus important fut celui de Puiset qui soutint un siége meurtrier, et qui fut démantelé. Le roi sortait toujours victorieux de ces diverses expéditions, et son autorité contestée n'en acquérait que plus de force et de pouvoir.

Guerre avec Henri roi d'Angleterre. Entrevue des deux rois (1109-1111).

La possession de Gisors-sur-Epte, château situé sur la limite de la Normandie et du Vexin-Français, avait été souvent entre le roi de France et le duc de Normandie, roi d'Angleterre, l'occasion de querelles qui, devenaient sanglantes. Pour en finir, il avait été décidé que ce château resterait neutre et serait remis en garde à un baron qui n'y laisserait entrer ni Français, ni Normands. En 1109, le roi Henri s'en étant emparé par surprise, le roi Louis demanda qu'on en demolît les remparts. Henri s'y refusa. Louis menaçant de rompre le traité d'alliance qui existait entre les deux royaumes, proposa néanmoins une entrevue à Henri, et fixa le jour et le lieu où devait se terminer cette affaire.

» Cependant des deux côtés, dit Suger, on se prépara à la guerre;

« Dès que les armées furent rassemblées des deux côtés, on se rendit au lieu vulgairement nommé les Planches de Neaufle, près d'un château malheureux par sa position, où, suivant le dire des anciens du pays, ceux qui s'y sont réunis pour s'accommoder, n'ont jamais ou presque jamais pu conclure la paix; les Français et les Normands assirent leur camp sur les rives opposées d'une rivière profonde et sans aucun gué. »

Des Français choisis entre les plus nobles et les plus sages, passèrent un pont tremblant de vétusté et qui menaçait de s'écrouler. Un d'eux, habile orateur et chargé d'exposer les motifs de la querelle, parla en ces termes au nom de tous les comtes au roi anglais, mais sans le saluer :

« Lorsque votre habileté parvint à obtenir de la » glorieuse libéralité du seigneur roi des Français » et de sa main magnifique le duché de Normandie » comme fief propre de la couronne, il fut, entre » autres choses, et plus que toute autre chose (c'est » un fait notoire), stipulé sous la foi du serment, » relativement aux châteaux de Gisors et de Bray, » que, quel que fût l'acte en vertu duquel l'un de » vous deux s'en serait rendu maître, ni l'un ni » l'autre ne les garderait, mais que dans les qua» rante jours de la prise de ces châteaux, le posses» seur les détruirait de fond en comble. Vous ne » l'avez point fait, le roi de France ordonne que » vous le fassiez maintenant, et que pour ne l'avoir » point fait, vous donniez les indemnités que fixe » la loi. — Il est honteux, en effet, qu'un roi trans» gresse la loi, *puisque les rois et la loi commandent* » *en vertu de la même puissance.* — Que si parmi » les vôtres quelques hommes nient ce que nous ve» nons de dire ou refusent de le reconnaître pour » vrai, nous sommes prêts à en prouver la vérité » par le témoignage de deux ou trois barons et par » le combat judiciaire. »

Les envoyés français, ayant rempli leur mission, n'étaient pas encore de retour auprès du roi de France, que des Normands les devançant s'étaient rendus devant ce prince, niant avec impudeur tout ce qui pouvait nuire à leurs prétentions, et demandant que la querelle se vidât par les voies ordinaires de la justice. — Ils ne voulaient évidemment qu'empêcher la négociation entamée de se terminer.

» On renvoya avec eux des députés d'un rang plus élevé que les premiers, pour offrir au duc de Normandie, roi des Anglais, que Robert, comte de Flandre, qui s'était distingué dans la croisade pour la délivrance de Jérusalem, prouvât les faits par son courage, réfutât les fausses paroles des Normands par le combat judiciaire, et montrât, les armes à la main, à qui appartient le bon droit.

« Les Normands n'ayant ni accepté ni rejeté positivement cette proposition, le roi Louis fit partir sur-le-champ de nouveaux envoyés avec ordre de proposer au roi Henri l'alternative de détruire le château ou de se laver par un combat corps à corps avec lui du crime d'avoir traîtreusement violé sa foi. « Allons, disait Louis, la fatigue du » combat doit être pour celui qui recueillera l'hon» neur d'avoir vaincu et soutenu la vérité. » Quant au champ de bataille; il ajoutait : « qu'Henri

» fasse éloigner ses troupes du bord de la rivière, » afin que je puisse la traverser, et qu'un terrain » neutre me garantisse une entière sécurité pen- » dant le combat, ou, s'il le préfère, qu'il retienne » en otage les hommes les plus distingués de toute » mon armée, » mais à la condition, qu'après que » j'aurai fait retirer mes troupes, il passera la ri- » vière pour venir à moi. »

« Quelques-uns des nôtres, dit Suger, par une ridicule jactance, proposèrent aux deux rois de combattre sur ce pont tremblant qui menaçait ruine. Louis, autant par légèreté que par audace, y consentit; mais le roi des Anglais répondit: « Je n'ai » pas la jambe assez sûre pour aller, à cause de sem- » blables bravades, m'exposer à perdre, sans l'es- » poir d'aucun avantage, un château célèbre par sa » force, et dont la possession m'est utile. » — Il allégua en outre que la difficulté de choisir un endroit propre au combat ne permettait pas d'en accepter la proposition, et il ajouta: « Quand je ver- » rai le seigneur roi de France en lieu où je me » doive défendre contre lui, je ne le fuirai pas. »

« Les Français, irrités de cette réponse, coururent aux armes, comme si la position du terrain eût permis d'en venir aux mains; les Normands en firent autant de leur côté; les deux partis marchèrent vers le fleuve; mais l'impossibilité de le traverser empêcha pour le moment une lutte qui aurait été suivie d'un grand carnage et de cruelles calamités. »

La lutte n'en commença pas moins le lendemain et la guerre dura deux années. Le roi d'Angleterre en souffrit plus que le roi de France, qui, « protégé par les châteaux et les retranchements antiques que lui offrait son propre pays, et aidé gratuitement par les courageux guerriers que lui fournissaient la Flandre, le Ponthieu, le Vexin et les autres provinces soumises à sa suzeraineté, ne cessait de désoler tout le pays ennemi par le ravage et par l'incendie. » — Guillaume neveu de Henri se décida à prêter hommage à Louis, et le Roi satisfait consentit à lui *octroyer en fief* le château de Gisors. Une paix de courte durée fut la suite de cet arrangement.

Le château de La Roche-Guyon. — Histoire tragique.

Durant cette guerre, eut lieu un événement tragique qui paraît avoir vivement impressionné les populations contemporaines; car Suger, dans sa *Vie de Louis-le-Gros,* y consacre un chapitre tout entier. Nous croyons devoir en extraire ce qui suit:

« Sur un promontoire que forment dans un endroit de difficile accès les rives de la Seine, est un château non noble, d'un aspect effrayant, on le nomme La Roche-Guyon: invisible extérieurement, ce château est creusé dans une roche élevée; celui qui l'a construit a coupé sur le penchant de la montagne, à l'aide d'une étroite ou chétive ouverture, le rocher même, et formé sous terre une habitation d'une vaste étendue. C'était autrefois, selon l'opinion générale, soit un antre prophétique, soit peut-être une porte des enfers...

» Ce château souterrain, longtemps non moins odieux aux hommes qu'à Dieu, avait alors pour maître Gui, jeune homme d'un bon caractère, qui, étranger à la méchanceté de ses ancêtres, en avait interrompu le cours, et se montrait résolu à mener une vie honnête et exempte de toute infâme et vorace capacité.— Surpris et massacré par son beau-père, le plus scélérat d'entre les plus scélérats, ce malheureux châtelain perdit, par une trahison imprévue, son manoir et sa vie.

« Ce beau-père, Normand d'origine et nommé Guillaume, n'avait pas son égal en perfidie; on le regardait comme l'ami le plus intime de son gendre, lorsqu'il trouva, le soir d'un certain jour de dimanche, l'occasion favorable d'accomplir ses sinistres desseins. Couvert d'une cuirasse et enveloppé d'un manteau, il vint à la tête d'une poignée de scélérats, et se mêla, mais avec des pensées bien différentes, à ceux qui, comme les plus dévots, se rendaient les premiers vers une église communiquant à la maison de Gui par une fente de rocher. Tandis que tous se livraient à la prière, il feignit aussi pendant quelque temps de prier, mais il examinait attentivement par quel chemin il pourrait pénétrer jusqu'à Gui. Celui-ci se présenta, Guillaume se jeta en travers de la porte par laquelle il entrait dans l'église, et tirant son glaive, secondé par ses criminels associés, il frappa et égorgea son gendre sans défiance, prêt à lui sourire s'il n'eût senti le tranchant de l'épée.

» La noble épouse de Gui, stupéfaite à cette vue, s'arrache les cheveux et se déchire les joues, comme le font les femmes dans leur colère, court vers son mari sans s'inquiéter de la mort qui la menace, se précipite sur lui et le couvre de son corps. « Vils » bourreaux, massacrez-moi, s'écrie-t-elle, moi » malheureuse, et qui ai bien plus mérité le trépas!» Étendue sur son mari, et recevant les coups et les blessures des assassins, elle ajoutait: « De quoi, » cher époux, t'es-tu rendu coupable envers ces » hommes? gendre et beau-père, n'étiez-vous donc » pas liés d'une indissoluble amitié? quelle est cette » fureur insensée? la frénésie vous transporte.» Les meurtriers, la traînant par les cheveux, l'arrachent, meurtrie de coups et le corps presque tout déchiré de blessures, de dessus son mari, percé par le glaive, et à qui ils font subir une mort ignominieuse; puis, par une cruauté digne d'Hérode, ils écrasent

contre le rocher les enfants des deux époux qu'ils viennent d'assassiner.

» Pendant que, grinçant des dents et courant çà et là, ces misérables se livrent à leur rage, la malheureuse femme, étendue par terre, soulève sa tête infortunée et reconnaît le cadavre de son mari : entraînée par son amour, elle rampe à la manière des serpents, autant que le lui permet sa faiblesse, se traîne toute sanglante, arrive jusqu'à ce tronc inanimé, le couvre de baisers, comme s'il était encore vivant, et, lui payant le seul tribut funèbre qui soit en son pouvoir, elle s'écrie : « Quel bien me reste-» t-il encore, cher époux? Est-ce là ce qu'a mérité » ton admirable et chaste fidélité envers moi? Est-ce » là ce que tu devais t'attirer en renonçant à la vie » criminelle qu'ont menée ton père, ton aïeul et ton » bisaïeul? Est-ce pour cela que, laissant la pau-» vreté régner dans ta maison, tu t'es abstenu de » tout brigandage envers tes voisins et les pau-» vres? » Elle dit et retombe sans forces, épuisée par la violence de son chagrin ; nul n'aurait pu distinguer, dans les flots de sang qui les baignaient tous deux, la femme demi-morte du mari entièrement mort.

» Après les avoir jetés dehors ainsi que de vils pourceaux, et s'être, comme une bête féroce, rassassié de sang humain, le scélérat Guillaume suspendit enfin sa fureur. — Admirant alors, plus qu'il n'avait encore fait, la force inexpugnable du rocher, il songe avec joie à tout ce qu'elle lui offre de moyens pour exercer ses rapines et répandre à sa volonté la terreur parmi les Français et les Normands. Montrant ensuite sa tête insensée à une fenêtre, il appelle les habitants du pays, et leur promet toute espèce de biens s'ils veulent s'attacher à sa personne; mais ce fut en vain, aucun n'entra dans le château.

» Le matin cependant la nouvelle de ce grand et horrible forfait vole rapidement et excite à la vengeance, non-seulement le voisinage, mais les gens les plus éloignés; les seigneurs du Vexin, hommes courageux et très-redoutables dans les combats, violemment animés, rassemblent de toutes parts, chacun selon son pouvoir, de grandes forces en chevaliers et en fantassins, et marchent en toute hâte contre la roche, dans la crainte que le roi des Anglais Henri, dans le but de se rendre maître du château, ne prête son appui au perfide meurtrier; ils placent sur le penchant du rocher des chevaliers et des hommes de pied, afin que personne ne puisse entrer dans le château ou en sortir, et ils postent le gros de leur armée de manière à empêcher les Normands de porter aucun secours aux assiégés.

» Après avoir pris toutes ces mesures, ils envoient des députés vers le roi Louis pour lui faire connaître le crime de Guillaume, et demander ses ordres. Ce prince, par un exprès commandement de son autorité royale, leur enjoint de faire subir aux coupables la mort la plus cruelle et la plus honteuse, et promet de les aider, s'il le faut.....

» Leur armée était sur les lieux depuis quelque temps lorsque le criminel, voyant qu'elle se renforçait de jour en jour, commença à trembler pour lui-même ; il appela quelques-uns des plus nobles hommes du Vexin, leur offrit de s'unir à eux, et de servir fidèlement le roi des Français, s'ils voulaient le laisser en paix dans son rocher. Ceux-ci rejetèrent ces propositions... »

Les barons du Vexin parvinrent le lendemain, et en promettant un asile à l'assassin, à pénétrer dans le château; mais l'horreur qu'inspirait Guillaume rendit impossible l'exécution de cette espèce de capitulation.

« Ceux qui, ayant juré l'arrangement, dit Suger, entrèrent dans le souterrain, furent suivis de beaucoup d'autres. Ceux qui étaient dehors se mirent à pousser de violentes clameurs, et à crier d'une manière effrayante qu'on eût à leur livrer les coupables, et à choisir, ou de le faire sur-le-champ, ou de partager leur supplice, comme complice de leur crime. Ceux qui avaient juré la convention résistaient; mais ceux qui ne l'avaient pas jurée l'emportèrent: fondant, le glaive en main, dans le château, ils attaquèrent les assassins, égorgèrent *pieusement* ces impies, coupèrent aux uns tous les membres, éventrèrent cruellement les autres, et trouvant trop doux ce qu'il y a de plus cruel, se livrèrent contre eux à tous les excès de la fureur...

« Les malheureux jetés, tant morts que vivants, par les fenêtres, et couverts de dards innombrables, comme des hérissons, étaient soutenus en l'air par les fers de lance, et y flottaient comme si la terre les rejetait loin d'elle... On punit de peines extraordinaires un forfait extraordinaire; Guillaume, qui vivant avait montré un cœur pervers, mourut privé de cœur. Son cœur, en effet, arraché de ses entrailles, et tout gonflé de fraude et d'iniquité, fut placé sur le haut d'un pieu, et resta planté dans un certain lieu en témoignage de la vengeance qu'on avait tirée de sa scélératesse. Son cadavre et ceux de quelques-uns de ses compagnons, attachés avec des cordes sur des claies faites exprès, furent jetés dans la Seine, afin que, si rien ne les empêchait de flotter jusqu'à Rouen, ils fissent voir comment était punie la perfidie, et afin aussi que ces criminels, qui vivants avaient un moment souillé la France, morts, infectassent à tout jamais la Normandie, comme la terre natale de telles gens. »

Guerre contre Thibaud de Chartres. — Trahison de Hugues. — Destruction du château du Puiset (1110-1112).

Un des seigneurs qui avaient aidé Louis dans sa lutte contre Hugues du Puiset, le comte Thibaud de Chartres, neveu, par sa mère, de Henri, roi d'Angleterre, se brouilla avec Louis-le-Gros, parce que le roi de France, après leur victoire commune, s'opposa à ce qu'il construisît un château sur le territoire qui venait d'être conquis, et qui, ancien fief donné par le roi, rentra dans le domaine royal. Thibaud forma une ligue contre son suzerain, et réussit à obtenir des secours de son oncle. La guerre recommença alors avec une nouvelle activité.

Louis, pour s'opposer plus facilement aux prétentions du comte de Chartres, rendit la liberté à Hugues du Puiset qu'il tenait prisonnier dans la tour de Château-Landon ; il lui imposa seulement la condition de céder la ville de Corbeil à la couronne, et de renoncer à relever les murs du Puiset. — Hugues devenu libre ne tint pas ses promesses ; il se hâta de rebâtir son château, et il fit alliance avec le comte Thibaud. — Louis était alors en Flandres, pour donner l'investiture au comte Beaudoin VII, surnommé *Hapkin* ou à la hache, il accourut, attaqua vigoureusement le château rebâti, où Thibaud s'était renfermé avec son nouvel allié, et s'en empara. Thibaud dut s'estimer heureux en s'humiliant devant le roi, d'obtenir la permission de retourner à Chartres. Hugues fut dépouillé de tous ses biens. Le château du Puiset fut ruiné de nouveau, Louis en abattit les murs, en combla les puits, et le rasa complétement *comme un lieu dévoué à la malédiction divine.*

Ce fut après avoir puni la trahison de Hugues du Puiset que le roi intervint dans les désordres de Laon, et enleva à Thomas de Marle le château de Crécy.

Établissement de la commune d'Amiens.—Siége du Châtillon. (1113—1115.)

La catastrophe qui mit fin temporairement à la commune de Laon ne refroidit point l'ardeur populaire; un élan irrésistible poussait les bourgeois à se réunir, malgré tous les périls, pour conquérir l'indépendance de leurs villes et la liberté de leurs personnes. En 1113, Amiens et Soissons s'organisèrent simultanément en communes.

Dans cette entreprise, Amiens eut surtout de grands obstacles à surmonter. Cette grande et antique cité était possédée par quatre seigneurs. « L'évêque exerçait les droits de la seigneurie sur une partie de la ville, le comte sur une autre, le vidame sur une troisième, et enfin le propriétaire d'une grosse tour, qu'on nommait le *Châtillon*, prétendait aux mêmes droits sur le quartier voisin de sa forteresse. De ces quatre puissances, la plus généralement reconnue, mais la plus faible de fait, était celle de l'évêque, qui, n'ayant point de soldats, recevait de ses autres coseigneurs des injures qu'il ne pouvait rendre. Cet évêque devait donc être favorable à la formation d'une commune, qui, au prix de quelques concessions, lui assurerait un appui contre ses trois rivaux. »

La dignité épiscopale était possédée en 1113 par Geoffroi, homme d'une vertu exemplaire et d'un esprit éclairé, plein de zèle pour le bien général; il comprit ce qu'avait de légitime le désir d'indépendance, et de garanties pour les personnes et pour les biens; il céda sans efforts et gratuitement aux requêtes des buorgeois, et concourut avec eux à l'érection d'un gouvernement municipal. Ce gouvernement fut composé de vingt-quatre *échevins* sous la présidence d'un *majeur ;* au milieu de la joie populaire, on promulgua une charte communale dont voici les principaux articles :

« Chacun gardera en toute occasion fidélité envers son juré et lui prêtera aide et conseil.

» Si quelqu'un viole sciemment les constitutions de la commune et qu'il en soit convaincu, la commune, si elle le peut, démolira sa maison et ne lui permettra point d'habiter dans ses limites jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction.

» Quiconque aura sciemment reçu dans sa maison un ennemi de la commune et aura communiqué avec lui, soit en vendant et achetant, soit en buvant et mangeant, soit en lui prêtant un secours quelconque, ou lui aura donné aide et conseil contre la commune, sera coupable de lèze-commune, et à moins qu'il ne donne promptement satisfaction en justice, la commune, si elle le peut, démolira sa maison.

» Quiconque aura tenu devant témoin des propos injurieux pour la commune, si la commune en est informée, et que l'inculpé refuse de répondre en justice, la commune, si elle le peut, démolira sa maison, et ne lui permettra pas d'habiter dans ses limites jusqu'à ce qu'il ait donné satisfaction.

» Si quelqu'un attaque de paroles injurieuses le majeur dans l'exercice de sa juridiction, sa maison sera démolie, ou il paiera rançon pour sa maison en la miséricorde des juges.

» Nul ne causera ni vexations ni troubles, soit à ceux qui demeurent dans les limites de la commune, soit aux marchands qui viendront à la ville avec leurs denrées. Si quelqu'un ose le faire, il sera réputé violateur de la commune, et justice sera faite sur sa personne ou sur ses biens.

» Si un membre de la commune enlève quelque » chose à l'un de ses jurés, il sera sommé par le maire » et les échevins de comparaître en présence de la » commune, et fera réparation suivant l'arrêt des » échevins. Si le vol a été commis par quelqu'un qui » ne soit pas de la commune, et que cet homme » ait refusé de comparaître en justice dans les li- » mites de la banlieue, la commune, après l'avoir » notifié aux gens du château où le coupable a son » domicile, le saisira, si elle le peut, lui ou quel- » que chose qui lui appartienne, et le retiendra » jusqu'à ce qu'il ait fait réparation.

» Quiconque aura blessé avec armes un de ses » jurés, à moins qu'il ne se justifie par témoins » et par le serment, perdra le poing ou paiera neuf » livres : six pour les fortifications de la ville et de » la commune, et trois pour la rançon de son poing; » mais s'il est incapable de payer, il abandonnera » son poing à la miséricorde de la commune. Si un » homme, qui n'est pas de la commune, frappe » ou blesse quelqu'un de la commune, et refuse de » comparaître en jugement, la commune, si elle le » peut, démolira sa maison, et si elle parvient à » le saisir, justice sera faite de lui par devant le » majeur et les échevins.

» Quiconque aura donné à l'un de ses jurés les » noms de *serf récréant*[1], traître ou fripon, paiera » vingt sous d'amende.

» Si quelque membre de la commune a sciem- » ment acheté ou vendu quelque objet provenant » de pillage, il le perdra et sera tenu de le restituer » aux dépouillés, à moins qu'eux-mêmes ou leurs » seigneurs n'aient forfait en quelque chose contre » la commune.

» Dans les limites de la commune, on n'admettra » aucun champion gagé au combat contre l'un de » ses membres.

» En toute espèce de cause, l'accusateur, l'ac- » cusé et les témoins s'expliqueront, s'ils le veulent, » par avocat.

» Tous ces articles ainsi que les ordonnances du » majeur et de la commune, n'ont force de loi que » de juré à juré : il n'y a pas égalité en justice entre » le juré et le non-juré[2]. »

Cette charte fut soumise à l'agrément des trois autres seigneurs; le vidame, le moins puissant des trois, y donna son approbation moyennant garantie pour quelques-uns de ses droits et bonne rançon pour le reste. Le comte[3] refusa de rien entendre et prétendit maintenir jusqu'au dernier tous ses priviléges. Il entraîna dans son appui le châtelain de la grosse tour, et la guerre commença aussitôt.

La commune d'Amiens, afin de s'assurer un appui contre ses redoutables adversaires, s'adressa au roi par l'entremise de son évêque, et obtint de Louis VI la confirmation de sa charte communale; elle fit plus, et appela à son secours le fils même du comte, le fameux Thomas de Marle. — Aidés des hommes d'armes de leur allié, les bourgeois réussirent à chasser leur comte (Enguerrand de Coucy), et à le forcer à se renfermer dans la grosse tour. — Mais Enguerrand se réconcilia avec son fils. Thomas de Marle changea de parti, et commença à dévaster impitoyablement les terres de la commune et les domaines de l'évêque, brûlant les églises, les maisons, et massacrant les pauvres gens sans défense. — Des blessures graves qu'il reçut dans ses incursions l'obligèrent enfin à s'éloigner d'Amiens. Toutefois et en partant, il laissa ses meilleures troupes dans la tour du Châtillon, qui, bâtie à un des angles du mur de la ville, pouvait être ravitaillée et recevoir garnison du dehors. Les soldats renfermés dans cette forteresse faisaient jour et nuit, dans la ville, des sorties meurtrières. Dépourvus des moyens de conduire un siége, les bourgeois ne pouvaient leur opposer qu'une vaine résistance. Le découragement les gagna; l'évêque Geoffroi, fut saisi lui-même d'une vive affliction; il désespéra de la cause à laquelle il s'était lié. Cédant aux clameurs, qui l'accusaient d'avoir excité des troubles qu'il était incapable d'apaiser, il se suspendit lui-même des fonctions épiscopales, renvoya à l'évêque de Reims son bâton et son anneau, et se retira à la Grande-Chartreuse près de Grenoble.

En 1115, Louis-le-Gros, déterminé par les plaintes du clergé et des bourgeois d'Amiens à faire la guerre à Thomas de Marle, marcha en personne sur Crécy et sur Nogent, et rendit ainsi quelque espérance aux victimes de ce terrible ennemi. L'évêque Geoffroi, sommé par l'archevêque de Reims de reparaître dans son église, se décida alors à revenir à Amiens.

Le retour de l'évêque fut salué par les acclamations du peuple, dont il avait adopté sans arrière-pensée les vœux et les intérêts; mais une partie du clergé le vit avec peine prendre de nouveau une part active à la lutte.

« L'évêque Godefroi, (dit Guibert de Nogent), revenu de la Chartreuse le dimanche des Rameaux, commença à faire des choses bien différentes de celles qu'il avait apprises dans ce saint monastère. Appelant le roi à Amiens, il prêcha, devant ce prince et tout le peuple, un sermon contre les

[1] Ou *serf rebelle*; ce nom était une injure parmi les ennemis des institutions communales.

[2] *Recueil des ordonnances des rois de France*, tome XI.

[3] Le comte d'Amiens était Enguerrand de Coucy, père de ce Thomas de Marle qui figure dans l'histoire de la commune de Laon.

gens de la tour, s'efforça d'irriter les esprits par une harangue *digne, non d'un ministre de Dieu, mais de Catilina,* et promit le royaume des cieux à ceux qui périraient en cherchant à prendre la tour.

» Le lendemain d'immenses machines chargées de soldats furent dressées contre le mur de cette tour; ceux qui la défendaient s'étaient abrités par des courtines, afin de ne pas s'exposer en restant trop à découvert; et l'évêque, de son côté, avait été nu-pieds, au tombeau de saint Acheul, adresser au ciel, pour le succès de l'entreprise, des prières qui ne devaient pas être exaucées.

» Les gens de la tour laissèrent les assiégeants arriver jusqu'au mur, et approcher leurs machines. Dès que celles-ci furent appliquées à la muraille, un certain Aseran, très-habile en ces sortes de choses, éleva en face des remparts deux tours en bois qu'il avait construites, et y plaça environ quatre-vingts femmes pour lancer contre le Châtillon les pierres entassées d'avance dans ces deux tours.

» D'une part, les soldats du dedans combattaient de près ceux du dehors avec l'épée; de l'autre, les femmes, montrant un courage égal à celui des hommes, défendaient leurs tours *avec une valeur digne d'Achille;* mais les ennemis parvinrent à briser ces deux tours avec les pierres qu'ils firent pleuvoir sur elles à l'aide d'une machine. Des deux côtés volait une grêle de traits; les quatre-vingts femmes furent toutes blessées, et le roi lui-même reçut un javelot dans son haubert. De tous ceux que percèrent les dards, nul, à l'exception d'un seul, n'en réchappa...

» Les soldats, placés dans les machines, où ils étaient pour ainsi dire suspendus, se voyant accablés de traits et de pierres, prirent la fuite, et furent bientôt suivis par tous les autres. Dès que les gens du Châtillon virent les assaillants un peu éloignés, ils se précipitèrent sur les machines, les détruisirent, et en emportèrent les matériaux en présence des assiégeants découragés et inactifs... Le roi ayant reconnu que la forteresse était inexpugnable, se retira en ordonnant de la tenir bloquée, jusqu'à ce que la famine contraignît les assiégés à se rendre. »

Ce blocus dura deux ans. — Les assiégés, abandonnés par Thomas de Marle que le roi força à rester en repos, rendirent alors aux bourgeois le Châtillon qui fut aussitôt démoli et rasé. Pendant le blocus, la commune d'Amiens protégée par le roi s'était consolidée et mise hors des atteintes de ses anciens ennemis.

Établissement de la commune de Soissons. (1115—1136.)

Pendant que la ville d'Amiens luttait ainsi pour conquérir ses libertés communales, la ville de Soissons se constituait en commune, sans trouver d'obstacles. L'évêque et le comte de Soissons, consentirent, pour le maintien de la paix à l'établissement d'un gouvernement municipal.

Voici les pricipaux articles de la charte, qui, *avec l'approbation du roi et pour la paix du pays*, établit dans la ville de Soissons une commune entre tous les hommes possédant une maison ou un terrain, soit dans la ville, soit dans les faubourgs.

« Tous les hommes habitant dans l'enceinte » des murs de la ville de Soissons, et en dehors » dans le faubourg, sur quelque seigneurie qu'ils » demeurent, jureront la commune; si quelqu'un » s'y refuse, ceux qui l'auront jurée feront justice » de sa maison et de son argent.

» Dans les limites de la commune, tous les hommes » s'aideront mutuellement selon leur pouvoir, et ne » souffriront en nulle manière que qui que ce soit » enlève quelque chose ou fasse payer des tailles à » l'un d'entre eux.

» Quand la cloche sonnera pour assembler la » commune, si quelqu'un ne se rend pas à l'assem- » blée, il paiera douze deniers d'amende.

» Si quelqu'un de la commune a forfait en quel- » que chose, et refuse de donner satisfaction devant » les jurés, les hommes de la commune en feront » justice.

» Les membres de cette commune prendront » pour épouses les femmes qu'ils voudront, après » en avoir demandé permission aux seigneurs; et si » les seigneurs refusent, et que quelqu'un prenne » sans leur aveu une femme d'une autre seigneurie, » il paiera cinq sous d'amende.

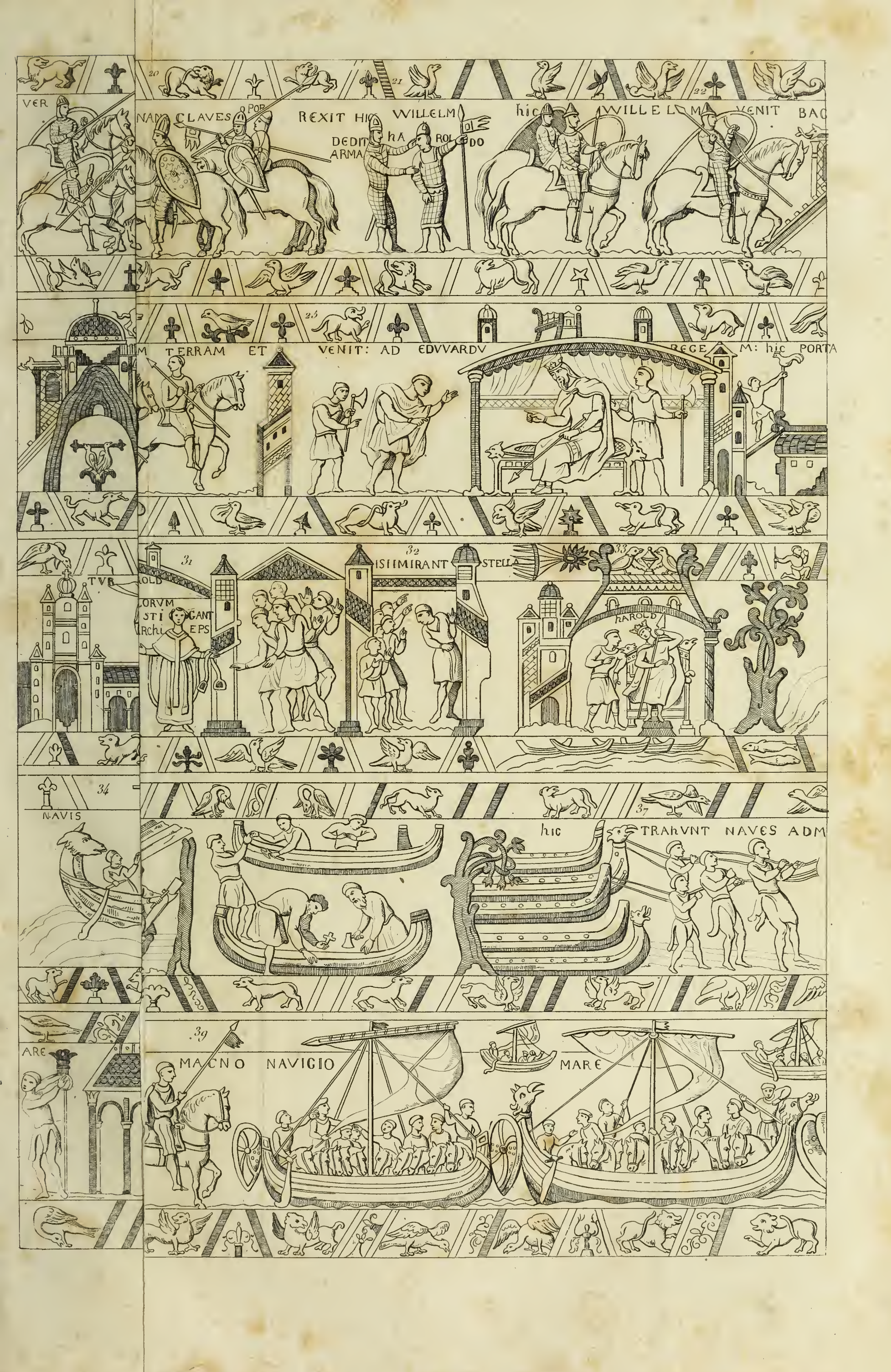
» Si un étranger apporte son pain ou son vin dans » la ville pour les y mettre en sûreté, et qu'ensuite » un différend survienne entre son seigneur et les » hommes de cette commune, il aura quinze jours » pour vendre son pain et son vin dans la ville et » emporter l'argent, à moins qu'il n'ait forfait ou ne » soit complice de quelque forfaiture. »

« Si l'évêque de Soissons amène par mégarde « dans la ville un homme qui ait forfait envers un « membre de cette commune, après qu'on lui aura « remontré que c'est un des ennemis de la commune, « il pourra l'emmener, cette fois; mais ne le ramè- « nera en aucune manière, si ce n'est avec l'aveu « de ceux qui ont charge de maintenir la commune.

« Toute forfaiture, hormis l'infraction de com- « mune et la vieille haine, sera punie d'une amende « de cinq sous. »

La promulgation de cette charte ne donna lieu à aucune difficulté; mais lorsqu'il s'agit de l'exécution, les embarras commencèrent.

Les intérêts qu'elle froissait se soulevèrent en



20
21
22
VER
NAM CLAVES
POR
REXIT HIC WILLELM
DEDIT
ARMA
HA
ROL
DO
hic WILLELM VENIT BAG
25
M TERRAM ET
VENIT: AD EDVVARDV
REGE
M: hic PORTA
31
32
33
TVR
OLD
ORVM
STI
GANT
Rchi
EPS
ISTI MIRANT
STELLA
HAROLD
34
37
NAVIS
hic
TRAHVNT NAVES ADM
39
ARE
MAGNO NAVIGIO
MARE



Tapisserie de Bayeux — IIe Partie

même temps contre elle : les seigneurs laïques s'irritèrent de ne plus recevoir que cinq sous d'amende pour toute espèce de délit. Ceux dont les terres étaient voisines des limites de la commune se plaignirent de ce que leurs serfs, enhardis par l'exemple et les encouragements des bourgeois, refusaient ou ajournaient le paiement du cens et des tailles. D'autres ne voulaient pas se contenter de l'amende fixée pour le mariage d'un membre de la commune avec une femme étrangère, et réclamaient, comme leur appartenant de corps et de biens, les femmes qui avaient passé de leurs seigneuries dans la commune. Quelques-uns revendiquaient au même titre les habitants de leurs terres qui étaient allés, sans leur aveu, s'établir à Soissons. Il y en avait qui accusaient la commune de leur faire violence, en les empêchant de saisir les meubles de ceux qui avaient commis des forfaitures ou n'exécutaient point les corvées. On imputait à crime aux bourgeois de lever un droit de péage ou d'entrepôt sur les marchandises et les denrées qui entraient dans la ville. Enfin, l'évêque reprochait à la commune de s'être approprié son *promenoir* pour tenir les assemblées publiques, et d'avoir transformé en prison un appartement de son palais.

Tous ces griefs adressés à plusieurs reprises à Louis-le-Gros dans les vingt années qui suivirent l'établissement de la commune, le déterminèrent à y faire droit. En 1136, il cita devant sa cour, tenue à Saint-Germain-en-Laye, le maire et les jurés de Soissons. L'évêque de la ville, nommé Goslin, y comparut, comme partie adverse, en son nom et au nom des autres plaignants. La cour décida que la commune avait usurpé sur les seigneurs, tant de la ville que de la banlieue, des droits qui ne lui appartenaient point, qu'elle avait grandement outrepassé la teneur de sa charte, et qu'il lui serait enjoint de s'y renfermer à l'avenir. Les magistrats furent sommés de jurer en présence du roi qu'ils obéiraient à cette sentence, et le sénéchal du royaume alla recevoir le serment de toute la commune. Dans cet accord forcé, il n'y eut qu'une seule victime, ce fut un nommé Simon, que la cour du roi ordonna d'expulser de la ville, comme agitateur du peuple [1].

Nouvelle guerre contre Henri d'Angleterre. — Bataille de Brenneville. — Désastre de Barfleur. (1115-1120.)

Le roi d'Angleterre protégeait toutes les entreprises des seigneurs français contre Louis-le-Gros; de son côté, celui-ci accordait son appui au neveu de Henri, Guillaume Cliton, qu'il avait reconnu pour duc de Normandie et à qui il avait octroyé la seigneurie de Gisors. La lutte qui s'engagea à cette occasion entre les deux rois fut plus longue et plus vive que la première. Dans cette guerre, Louis fut soutenu par Baudouin à la Hache, comte de Flandre, par Amaury, comte de Montfort, par Foulques V, comte d'Anjou, et par les seigneurs normands attachés à Guillaume, fils de Robert Courteheuse. Le roi de France prit plusieurs villes, entre autres Alençon et les Andelys, et nombre de châteaux forts.

A l'attaque du château de Bures, le comte de Flandre, Baudouin, reçut au visage une légère blessure. Au lieu de se faire panser, il se retira dans sa tente, « mangea force viande, but du vin doux, et dormit avec une femme. L'incontinence rendit sa maladie mortelle. » Il mourut quelques mois après, laissant un héritage qui fut vivement disputé. Sa mort priva Louis d'un de ses plus fidèles alliés.

Le mariage de Guillaume, fils de Henri, avec Mathilde d'Anjou, enleva peu de temps après, au roi de France, l'alliance de Foulques. Louis continua néanmoins à ravager la Normandie; mais le roi d'Angleterre prit sa revanche et brûla Évreux. Les deux rois se rencontrèrent le 20 août 1119, dans la plaine de Brenneville, à trois lieues des Andelys, et se livrèrent une bataille dans laquelle Louis fut vaincu et forcé de prendre la fuite, laissant sa bannière royale et cent quarante de ses chevaliers au pouvoir de l'ennemi. Dans ce combat où on fit un grand carnage des fantassins normands, il n'y eut que trois chevaliers tués, tant l'armure complète qui les couvrait les protégeait contre toute blessure.

Louis ne se laissa pas décourager par sa défaite, et reparut bientôt en Normandie avec une armée redoutable, dont les milices des communes nouvellement établies formaient la plus grande partie. Le pape Calixte II, successeur de Gélase, qui vint en France à cette époque et qui tint à Reims un concile général *si imposant*, dit un auteur contemporain, *qu'il donnait par avance une idée du jugement dernier*, s'interposa entre les deux rois, et conclut une paix qui était vivement désirée par les peuples de la France et de la Normandie.

Au moment où le roi d'Angletere se félicitait d'avoir recouvré le repos et repris le duché de Normandie à son neveu, il fut accablé d'un grand malheur : ses deux fils, une de ses filles, un neveu de l'empereur Henri V, et plus de trois cents chevaliers des plus illustres maisons de la Normandie et de l'Angleterre, périrent dans la traversée de Barfleur en Angleterre, par la faute du pilote et des matelots de leur navire qui s'étant enivrés au

[1] M. Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*; lettre XXI.

moment de la marée montante, dirigèrent le vaisseau sur un banc de roches où il se brisa. Un enfant, Geoffroi, fils du sire Gilbert-de-l'Aigle, et un homme, Bérold, boucher à Rouen, furent les seuls qui échappèrent à ce désastre.

La double lutte qu'il avait à soutenir contre les seigneurs rebelles et contre le roi d'Angleterre, n'empêchait pas Louis de remplir ses devoirs de roi et de protecteur envers les sujets qui lui restaient fidèles. En voici un exemple cité par Suger :

« *On sait que les rois ont les mains longues*; pour qu'il parût donc clairement qu'en aucune partie de la terre l'efficacité de la vertu royale n'était renfermée dans les limites étroites de certains lieux; un nommé Alard de Guillebaut, homme habile et beau parleur de son métier, vint des frontières du Berri (en 1117) trouver le roi : il exposa en termes assez éloquents les réclamations de son beau-fils, et supplia humblement le seigneur Louis de citer en justice, par-devant lui, en vertu de son autorité souveraine, le noble baron Aymon, surnommé Vair-Vache, seigneur de Bourbon, qui refusait justice à ce beau-fils, de réprimer la présomptueuse audace avec laquelle cet oncle dépouillait son neveu, fils de son frère aîné Archambaut, et de fixer, par le jugement des Français, la portion de biens que chacun devait avoir. — Craignant que des guerres privées ne fussent pour la méchanceté une occasion de s'accroître, et que les pauvres, accablés de vexations, ne portassent la peine de l'orgueil d'autrui, le monarque, autant par commisération pour les églises et les pauvres que par amour de la justice, cita en justice le susdit Aymon. Ce fut en vain : celui-ci, se défiant de l'issue du jugement, refusa de se présenter. — Alors, sans se laisser arrêter ni par les plaisirs, ni par la paresse, Louis marcha vers le territoire de Bourges, à la tête d'une nombreuse armée, alla droit à Germigni, château bien fortifié, appartenant à ce même Aymon, et assaillit vigoureusement la place. Ledit Aymon, reconnaissant qu'il n'avait aucun moyen de résister, et perdant tout espoir de sauver sa personne et son château, ne trouva d'autre voie de salut que d'aller se jeter aux pieds du seigneur roi. S'y prosternant plusieurs fois au grand étonnement de la foule des spectateurs, il pria instamment le roi de se montrer miséricordieux envers lui, rendit son château, et se remit entièrement lui-même à la volonté de la majesté royale. — Le seigneur Louis garda le château, conduisit Aymon en France pour y être jugé, fit, avec autant d'équité que de piété, terminer la querelle entre l'oncle et le neveu, par le jugement ou l'arbitrage des Français, et mit fin, à force de fatigues et d'argent, aux peines et à l'oppression qu'avaient à souffrir une foule de gens.—Il prit ensuite l'habitude de faire souvent, et toujours avec la même clémence, des expéditions semblables dans ce pays, pour y assurer la tranquillité des églises et des pauvres. »

Préparatifs menaçants de l'empereur Henri. — Louis va prendre l'oriflamme à Saint-Denis. (1124.)

L'empereur Henri V s'était réconcilié avec Calixte II qui l'avait excommunié au concile de Reims, à l'occasion de la fameuse querelle des investitures; mais il conservait un vif ressentiment de l'appui que Louis-le-Gros avait donné à ce pape. Il se laissa donc facilement persuader par le roi d'Angleterre, dont il avait épousé la fille Mathilde, de prendre part à la guerre que celui-ci recommençait contre le roi de France. — Il réunit une armée nombreuse de Lorrains, d'Allemands, de Bavarois, de Souabes et de Saxons, et se disposa à pénétrer sur le territoire français.

Ces préparatifs menaçants n'eurent aucun des résultats qu'il en espérait.

« Le roi Louis, informé des desseins de l'empereur, ordonna sans différer des levées des troupes, appela à lui tous ses barons, et fit connaître au peuple la cause de ces mesures extraordinaires. Sachant de plus, pour l'avoir ouï raconter à une foule de gens et fréquemment éprouvé lui-même, qu'après Dieu le bienheureux saint Denis est le patron spécial et le protecteur particulier du royaume, il se rendit en hâte à ses pieds, et le sollicita du fond du cœur, tant par des prières que par des présents, de défendre le royaume et de préserver sa personne... » Les reliques du saint et celles de ses compagnons furent exposées sur l'autel à la vénération des fidèles. « Le roi ordonna que cette cérémonie se fît pieusement avec pompe, et en sa présence. Enfin, prenant sur l'autel la bannière appartenant au comté du Vexin pour lequel il relevait lui-même de l'église de Saint-Denis, et la recevant pour ainsi dire de son seigneur suzerain avec un respectueux dévouement, le roi vola avec une petite poignée d'hommes au devant des Allemands, invitant toute la France à le suivre.

» La France, avec son ardeur *accoutumée*, s'indigna de l'audace *inaccoutumée* des ennemis; partout elle mit en mouvement l'élite de ses chevaliers; de toutes parts accoururent de grandes forces, et des hommes qui n'avaient oublié, ni l'antique valeur, ni les victoires de leurs ancêtres. Quand de tous les points du royaume une puissante armée fut réunie à Reims, il se trouva une si grande quantité de chevaliers et de gens de pied, qu'on eût dit des nuées de sauterelles qui couvraient la surface de la terre, non-seulement sur les rives des fleuves, mais encore sur les montagnes et dans les plaines.

» Le roi attendit une semaine entière l'arrivée des Allemands; les grands du royaume se préparaient au combat, voulaient encore aller à leur rencontre, et disaient entre eux : « Marchons hardiment aux » ennemis, qu'ils ne rentrent pas dans leurs foyers » sans avoir été punis. Que leur arrogance obtienne » ce qu'elle mérite, non dans notre pays, mais dans » leur pays même, que les Français ont autrefois » subjugué, et qui doit nous rester soumis en vertu » du droit de souveraineté que nos ancêtres ont ac- » quis sur lui; ce que les ennemis audacieux pro- » jetaient d'entreprendre furtivement contre nous, » rendons-le leur ouvertement. »

Ainsi disaient les plus exaltés; mais quelques autres, plus expérimentés, conseillaient d'attendre que les ennemis fussent entrés sur le territoire français, de se poster ensuite de manière à leur couper la retraite, et, quand ils ne sauraient plus où fuir, de tomber sur eux, de les culbuter, de les égorger sans miséricorde comme des Sarrasins et d'abandonner leurs cadavres sans sépulture aux loups et aux corbeaux. Ces actes de rigueur et ces terribles massacres étaient légitimés, disaient-ils, par la nécessité de défendre le pays.

» En attendant les derniers ordres de Louis, les grands du royaume rangeaient en bataille, dans le palais même et sous les yeux du roi, les diverses troupes de guerriers, réglant celles qui, d'après l'avis commun, devaient marcher ensemble. Les hommes de Reims et de Châlons, au nombre de plus de soixante mille, tant fantassins que chevaliers, formaient le premier corps; les gens de Soissons et de Laon, non moins nombreux, composaient le second; le troisième réunissait les Orléanais, les Parisiens, ceux d'Étampes et la nombreuse armée du bienheureux saint Denis, si dévouée à la couronne.

» Le roi, plein d'espoir dans l'aide de son saint protecteur, avait résolu de se mettre lui-même à la tête de cette troupe. « C'est avec ceux-ci, avait-il » dit, que je combattrai courageusement et sûre- » ment; avec eux je serai protégé par le saint mon » seigneur, et parmi eux sont mes compatriotes, » ceux qui m'ont élevé avec une amitié particulière, » et qui, certes, me seconderont vivant ou me rap- » porteront mort, et sauveront mon corps. » — Le comte du palais, Thibaud, qui, quoiqu'il fît alors, avec son oncle le roi d'Angleterre, la guerre au seigneur Louis, était venu, sur la sommation de son suzerain, avec son autre oncle le noble Hugues, comte de Troyes, conduisait les troupes de la quatrième division; à la cinquième division, placée à l'avant-garde, étaient le duc de Bourgogne et le comte de Nevers.

« Raoul, comte de Vermandois, renommé par son courage, illustre par sa proche parenté avec le roi, et que suivaient une foule d'excellents chevalirse ainsi qu'une troupe nombreuse tirée tant de Saint-Quentin que du pays d'alentour, et bien armée de cuirasses et de casques, fut destiné à former l'aile droite. — Les hommes de Ponthieu, d'Amiens et de Beauvais se rangèrent à l'aile gauche. — Enfin on mit à l'arrière-garde le noble comte de Flandre avec dix mille excellents soldats, dont il eût triplé le nombre s'il eût été prévenu à temps; près de lui devaient combattre Guillaume, duc d'Aquitaine, le comte de Bretagne et le vaillant guerrier Foulques, comte d'Angers, qui montraient d'autant plus d'ardeur, que la longueur de la route qu'ils avaient eu à faire et la brièveté du delai fixé pour la réunion, ne leur avaient pas permis d'amener des forces considérables, et qui pussent venger durement sur l'ennemi l'injure faite au peuple français.

» On régla, par suite d'une juste prévoyance du roi que, partout où l'armée en viendrait aux mains avec les Allemands, des charrettes chargées d'eau et de vin, pour les hommes blessés ou épuisés de fatigues seraient placées en cercle comme une espèce de forteresse, pourvu que le terrain s'y prêtât, et que ceux que des blessures ou la lassitude forceraient à quitter le champ de bataille, iraient là se rafraîchir, resserrer les bandages de leurs plaies, et reprendre des forces pour venir de nouveau disputer la palme de la victoire.

» Ces dispositions redoutables, et la réunion d'une armée si courageuse furent bientôt publiques. Dès que l'empereur Henri V en eut connaissance, feignant, dissimulant, il couvrit sa fuite de quelque prétexte, marcha vers d'autres lieux et préféra la honte de se retirer lâchement, au risque d'exposer son empire et sa personne à la cruelle vengeance des Français.

« A la nouvelle de sa retraite, il fallut les prières des archevêques, des évêques et des hommes recommandables par leur piété, pour empêcher les troupes réunies à Reims de porter la dévastation dans les états de l'empereur. »

La retraite de l'empereur décida le roi d'Angleterre à faire la paix avec le roi de France.— Louis victorieux rapporta à Saint-Denis la bannière sacrée qu'il y avait prise sur l'autel et qui est devenue célèbre depuis sous le nom d'*oriflamme*. — Cette bannière, à deux pointes, de taffetas rouge, sans aucun ornement, était attachée transversalement à une pique dorée; sa couleur et sa forme qui la faisaient ressembler à une flamme lorsqu'elle était agitée par le vent lui firent donner le nom d'*auriflamma*; elle devint la bannière nationale de France et remplaça la chappe de Saint-Martin que les rois de la troisième race avaient jusqu'alors fait porter devant eux,

Expéditions en Auvergne. (1121-1126.)

En 1121, les plaintes de l'évêque de Clermont sur les usurpations et tyrannies de Robert, comte d'Auvergne, avaient décidé le roi à se rendre dans cette province pour y faire justice; il fut accompagné dans cette expédition par les comtes d'Anjou, de Bretagne et de Nevers, et par beaucoup d'autres grands vassaux de la couronne. Robert, assiégé dans Clermont, fut forcé de rendre la ville, de donner des otages et de faire à l'évêque des réparations que le roi jugea à propos d'exiger.

Cette soumission forcée n'eut pas de résultats durables; cinq ans après, en 1126, de nouvelles violences du comte obligèrent l'évêque à porter au roi de nouvelles plaintes.

« Indigné de s'être exposé une première fois sans fruit à d'immenses fatigues, Louis rassembla une armée beaucoup plus forte que la précédente, et marcha de nouveau contre les Auvergnats. Déjà il était devenu très-gros, et avait peine à porter la masse épaisse de son corps : tout autre, quelque pauvre qu'il eût été, n'aurait ni voulu ni pu, avec une telle incommodité physique, s'exposer au danger de monter à cheval; mais lui, contrairement au conseil de tous ses amis, n'écoutait que son courage, bravait les feux dévorants de juin et d'août, dont avaient horreur les plus jeunes chevaliers, et se moquait de ceux qui ne pouvaient supporter la chaleur, quoique souvent il fût contraint, dans des passages étroits et difficiles de marais, de se faire soutenir par les siens.

» A cette expédition étaient le puissant comte de Flandre, Charles, Foulques, comte d'Anjou, le comte de Bretagne, une armée de Normands envoyée par le roi d'Angleterre Henri, en sa qualité de vassal, et une foule de barons et de grands du royaume... Franchissant l'entrée périlleuse de l'Auvergne, et forçant tous les châteaux qui se rencontraient sur sa route, Louis arriva à Clermont, et commença aussitôt le siége du château de Montferrand, bâti en face de la ville du côté de l'orient. Les gens chargés de défendre cette place, tremblant devant la nombreuse armée des Français, éblouis de l'éclat que jetaient les cuirasses et les casques frappés par le soleil, abandonnèrent les fortifications extérieures, et se réfugièrent dans la tour et derrière les remparts qui en défendaient l'enceinte.

» Sur-le-champ les maisons des ouvrages extérieurs furent livrées aux flammes dévorantes, et tout ce qui se trouvait hors de la tour et de son enceinte fut réduit en cendres. La rapide violence de l'incendie contraignit les assiégeants de reculer leurs tentes; mais le lendemain, et dès que la flamme fut assoupie, ils revinrent camper plus avant, et occupèrent le terrain même où s'élevaient la veille les édifices qui avaient été brûlés.

» Un des jours suivants, au lever de l'aurore, le roi voyant que les ennemis, sortant par un des côtés de la tour qu'il n'avait pas été possible de bloquer, inquiétaient par des attaques continuelles ceux de ses soldats qui occupaient les tentes les plus proches, et les accablaient tellement de flèches et de traits que ceux-ci ne pouvaient un seul instant déposer leurs boucliers, ordonna au vaillant Amaury, baron de Montfort, de placer une embuscade près du chemin par où les assiégés dirigeaient leurs sorties, afin de les empêcher de rentrer impunément dans le mur d'enceinte de la tour. Habile dans de telles expéditions, Amaury prit les armes, et pendant que les assiégeants arrêtaient l'ennemi dans sa marche, lui et les siens tombant sur son flanc de toute la rapidité de leurs coursiers, dispersèrent la troupe sortie de la tour, et firent prisonniers quelques hommes qui furent aussitôt conduits devant le roi. — Ces malheureux demandaient avec instance qu'on leur permît de se racheter, mais le seigneur Louis s'y refusa. Il commanda qu'on leur coupât une des mains, et qu'ainsi mutilés et portant la main coupée dans celle qui leur restait, on les reconduisît vers leurs autres camarades de la tour. Ceux-ci, effrayés de cette sévérité, n'osèrent plus dès-lors se hasarder hors de la tour.

» Le siége fut converti en blocus; mais pendant que le roi, conservant toujours en état les machines et instruments de guerre qu'on avait construits pour réduire la place, tenait toute l'Auvergne ouverte aux entreprises de son armée, le duc Guillaume arriva, suivi d'un corps nombreux d'Aquitains. Du haut des monts où il avait assis son camp, il n'eut pas plutôt vu dans la plaine les phalanges françaises, que, frappé d'étonnement à l'aspect d'une si grande armée, il se repentit d'être venu, faible comme il était, s'opposer aux desseins du roi.

» Il envoya donc à ce prince des messagers porteurs de paroles de paix, afin d'obtenir la permission de s'adresser à lui comme à son seigneur; puis, se présentant devant lui, il s'exprima en ces termes : « Ton duc d'Aquitaine, seigneur roi, te souhaite santé, gloire et puissance. Que la grandeur de ta majesté royale ne dédaigne point d'accepter l'hommage et le service du duc d'Aquitaine, ni de lui conserver ses droits. La justice exige sans doute qu'il te fasse son service, mais elle veut aussi que tu lui sois un suzerain équitable. Le comte d'Auvergne tient de moi l'Auvergne, comme je la tiens de toi; s'il s'est rendu coupable, je dois le présenter au jugement de ta cour quand tu l'ordonneras : cela, je ne l'ai jamais refusé. Il

» y a plus : j'offre de le faire, et je te supplie humblement et avec instances d'y consentir. En outre, et pour que ton altesse daigne ne conserver » à cet égard aucun doute, je suis prêt à donner » tous les otages qu'elle croira nécessaires. — Si » les grands du royaume jugent qu'il en doit être » ainsi, que cela soit fait; s'ils pensent autrement, » qu'il soit fait comme ils diront. »

» Le roi ayant délibéré sur ces propositions avec les grands du royaume, reçut du duc d'Aquitaine, comme le commandait la justice, la foi, le serment, des otages en nombre suffisant, rendit la paix au pays et à l'église, fixa un jour précis pour régler et décider, en parlement à Orléans et en présence du duc, entre l'évêque et le comte, les points auxquels jusqu'alors les Auvergnats avaient refusé de souscrire; puis ramenant son armée, il revint victorieux en France. »

Adjonction de Philippe à la royauté. — Révolte de Garlande. (1129.)

Dans l'année 1129, le roi, que l'âge et les fatigues commençaient à affaiblir, jugea convenable d'associer Philippe, son fils aîné, à la royauté. Ce jeune prince fut sacré et couronné dans l'église de Reims, le 14 avril, jour de Pâques, en présence de Henri, roi d'Angleterre, et des autres grands vassaux de la couronne.

L'adjonction de Philippe à la royauté blessa l'orgueil d'Étienne de Garlande, qui avait succédé à son frère Anselme dans la charge de grand sénéchal: il se ligua avec le roi d'Angleterre, le comte Thibaut de Chartres et quelques autres ennemis de son roi, contre lequel il osa lui-même prendre les armes.— Le roi retrouva dans cette occasion son ancienne activité, il se mit à la tête de ses chevaliers, et attaqua vigoureusement le château de Livry où Étienne de Garlande s'était fortifié. Louis s'exposa même si témérairement qu'il fut blessé à la cuisse, mais le château fut pris et rasé par son ordre. Étienne vaincu fut contraint de se démettre de sa charge de sénéchal, et ne dut son pardon qu'aux sollicitations de la reine.

La nécessité de faire face aux dépenses de tant de guerres porta Louis à dépouiller de leurs bénéfices et à chasser de leurs églises quelques-uns des prêtres et des évêques qui s'étaient prononcés contre lui, et avaient favorisé ses ennemis. Ces évêques, parmi lesquels on comptait Étienne, évêque de Paris, et Henri, archevêque de Sens, se servirent contre le roi des armes spirituelles, et l'excommunièrent; mais le pape Honorius II, successeur de Calixte, annula cette excommunication.

Innocent II se réfugie en France. — Louis VI le reconnaît comme pape. — Visites d'Innocent II dans les monastères de Saint-Denis et de Clairvaux. (1130-1131.)

A la mort du pape Honorius, un schisme éclata en Italie. Il y eut une double élection au trône pontifical. La majorité des cardinaux, réunie dans le palais de Latran, proclama pape le cardinal Grégoire qui prit le nom d'Innocent II; la minorité assemblée dans l'église Saint-Marc fixa son choix sur Pierre de Léon. Celui-ci prit le nom d'Anaclet, il réussit à chasser de Rome Innocent II, qui vint chercher un asile en France dans la célèbre abbaye de Cluny.

Pierre de Léon reconnu par le duc de Calabre, auquel il avait marié sa sœur, était tout-puissant en Italie. Le duc d'Aquitaine, Guillaume X, avait pris son parti; mais aucun des autres princes chrétiens ne s'était encore prononcé. La décision présentait de grandes difficultés; c'était le cas d'agir avec prudence: l'exemple du roi de France devait avoir une grande influence sur les résolutions des autres souverains. Voici quelle fut la sage conduite de Louis.

« Le roi Louis, toujours prêt, dit Suger, à se montrer pieux défenseur de l'Église, convoqua aussitôt à Étampes une grande assemblée d'archevêques, d'évêques, d'abbés et d'hommes religieux, et s'enquit auprès d'eux plutôt des qualités personnelles de l'élu que de la validité de l'élection, sachant bien que souvent, et par suite des désordres dont les turbulents Romains affligeaient l'Église, les élections ne se faisaient pas régulièrement.

» Sur l'avis de ces pieux personnages [1], ce prince adhéra à l'élection de Grégoire; il s'engagea à la soutenir et m'envoya à Cluny, dit Suger, offrir au pape les premières assurances de son secours et de ses services. Le pontife, charmé d'avoir obtenu un si important appui, me renvoya chargé des expressions de sa reconnaissance et de sa bénédiction pour le seigneur roi.

» Quand le pape fut arrivé à Saint-Benoît-sur-Loire, le monarque se rendit au-devant de lui avec la reine et ses fils; puis, inclinant sa noble tête si souvent couverte du diadème, comme il l'eût fait devant le tombeau de saint Pierre, il se prosterna aux pieds du pontife, et lui promit pour l'Église et lui-même l'amour d'un vrai catholique et les efforts du zèle le plus dévoué.

» A l'exemple du seigneur Louis, Henri, roi

[1] L'illustre saint Bernard se prononça pour Innocent II, tout en convenant que l'élection n'avait pas été tout à fait régulière; mais il soutint qu'on n'avait pas pu en faire une autre avant d'avoir statué sur la validité de la première. Son avis fut sanctionné par l'assemblée.

d'Angleterre, vint à Chartres à la rencontre du pape, se jeta dévotement à ses pieds, l'assura qu'il trouverait dans son pays, de sa part et de celle des siens, un ardent appui et l'obéissance filiale la plus entière.

» Le pontife visita donc, comme l'exigeait la nécessité de ses affaires, les églises de France, et arriva dans le pays des Lorrains. L'empereur Lothaire vint au-devant de lui à Liége, avec une nombreuse et magnifique suite d'archevêques, d'évêques et de grands des états d'Allemagne; ce prince s'offrit ensuite humblement, sur la place même de l'église épiscopale, à servir d'écuyer au pape; il marcha devant lui à pied au milieu de la procession, et le conduisit comme son seigneur, en portant dans une de ses mains une baguette pour montrer qu'il était prêt à le défendre, et en tenant de l'autre les rênes de la haquenée blanche que montait le pontife; enfin, quand celui-ci eut mis pied à terre, Lothaire l'aida à marcher en le soutenant tout le temps de la procession, et releva ainsi, aux yeux des grands comme des petits, la haute dignité du père de l'Église. — Le pape, ayant resserré les nœuds de la paix qui avait réuni récemment l'empire et l'Église, daigna considérer comme sa fille bien aimée l'église du bienheureux Denis, et vint y célébrer les fêtes de la sainte Pâque qui approchaient. — La veille de la cène du Seigneur, manifestant toute notre joie de recevoir le pontife, nous allâmes au-devant de lui en formant une procession magnifique aux yeux de Dieu et des hommes, et nous l'embrassâmes en exaltant son arrivée par des chants d'allégresse. — Après avoir célébré pontificalement dans notre église la cène du Seigneur, c'est-à-dire suivant le rit romain, avec une merveilleuse magnificence et de grandes largesses, il adora avec vénération la vénérable croix de Jésus-Christ, et passa toute la nuit des vigiles de la résurrection du seigneur dans de pieux devoirs.

» Le lendemain de grand matin il se rendit, pour ainsi dire, secrètement et par un chemin extérieur, avec une suite nombreuse de ses assistants, dans un bourg voisin de l'église des Saints-Martyrs; là, tous les siens l'habillèrent suivant l'usage romain, le parèrent d'une foule d'ornements admirables, placèrent sur sa tête, comme insigne de sa puissance, la tiare *en forme de casque, et environnée d'un diadème d'or*, et le conduisirent, porté sur une haquenée blanche, couverte d'une riche housse; eux-mêmes, revêtus de superbes habillements, montés sur des chevaux de couleur diverse, mais ayant tous des housses blanches, marchaient solennellement deux à deux en chantant des hymnes; les barons, vassaux de notre église, et de nobles châtelains, tous à pied, et faisant les humbles fonctions d'écuyers, tenaient les rênes de la monture du pontife; quelques hommes qui le précédaient jetaient une grande quantité d'argent pour écarter la foule qui obstruait le passage, et la route royale était parsemée de branches, et tendue somptueusement de tapis précieux suspendus aux arbres.

» Au milieu des troupes rangées en bataille, et du concours immense de peuple qui se pressait au-devant des pas du pontife pour l'honorer, se présenta la synagogue des juifs de Paris: toujours plongée dans l'aveuglement, elle offrit au pontife le texte de la loi écrit sur un rouleau qu'enveloppait un riche voile, et en obtint en retour ce souhait plein de miséricorde et de piété: « Puisse le Dieu tout-» puissant arracher le voile qui couvre vos cœurs! »

» Arrivé à la basilique des Saints-Martyrs, où brillaient des couronnes d'or, et où étincelaient d'un vif éclat des diamants et des pierres précieuses cent fois préférables à l'or et à l'argent, le pontife y célébra, avec une divine piété, les mystères divins, et, assisté par nous, il immola la sainte victime, le véritable agneau pascal.

» La messe finie, tous se placèrent, comme étendus sur des lits, autour de tables dressées dans le cloître tendu de tapis, mangèrent l'agneau charnel, et se nourrirent des autres mets qui couvrent d'ordinaire une table noblement servie.

» Le lendemain on refit la même procession de l'église de Saint-Rémi à l'église principale, et, trois jours après Pâques, le seigneur pape, nous ayant remercié de notre bonne réception, et promis ses conseils et son appui, se rendit à Paris. — De là il continua à visiter les églises, qui, toutes, s'empressèrent de suppléer de leurs trésors aux richesses dont manquait son indigence; puis, après avoir ainsi voyagé quelque temps, il fixa son séjour à Compiègne. »

Nous n'avons rien voulu retrancher au récit curieux de la réception faite au pape dans l'abbaye de Saint-Denis. Suger paraît s'être complu à décrire toutes les magnificences dont on l'entoura; mais tant de luxe et de faste excita parmi quelques contemporains une sorte d'indignation, provenant peut-être d'une secrète jalousie. — Voici comment un des auteurs de la *Vie de saint Bernard* (Arnaud, abbé de Bonneval, qui avait été moine à Clairvaux) raconte la visite que le pape Innocent II fit à cette célèbre abbaye.

Arnaud de Bonneval parle d'abord avec complaisance de l'estime que le pontife et les cardinaux témoignaient à l'abbé Bernard: « Dans toutes les occasions, dit-il, le seigneur pape ne souffrait pas que notre abbé se séparât de lui; il le faisait asseoir et voter avec les cardinaux dans toutes les choses qui se traitaient publiquement. Quand les cardinaux

avaient des affaires à discuter en particulier, ils consultaient secrètement l'homme de Dieu ; lui, de son côté, rapportait à cette sainte assemblée toutes les plaintes qu'il entendait, et sollicitait sa protection en faveur des opprimés...

» A son retour de Liége, le seigneur pape voulut voir par lui-même le monastère de Clairvaux ; là les vrais pauvres de Jésus-Christ allèrent au-devant de lui, non couverts d'ornements, de pourpre ou de fin lin, et ayant dans leurs mains des livres d'Évangile, tout brillants d'or, mais revêtus d'habits grossiers et portant une simple croix de bois ; ce ne fut pas non plus avec le fracas de bruyantes trompettes et des clameurs de jubilation, mais avec des chants étouffés et les sentiments d'une tendre affection qu'ils le reçurent. Les évêques pleuraient d'attendrissement ; le souverain pontife lui-même mêlait ses larmes aux leurs, et tous admiraient la gravité des moines de cette congrégation qui, dans ce jour d'une joie si solennelle, tenaient tous les regards fixés vers la terre, loin de les promener autour d'eux pour satisfaire une vaine curiosité... Dans leur couvent, les Romains n'aperçurent rien qui pût tenter leur cupidité ; là aucun ameublement n'attira leurs regards par sa richesse, et dans la chapelle ils ne virent autre chose que les murailles nues. On ne pouvait envier à ces moines que leurs mœurs saintes... Ce ne fut point par des mets recherchés, mais par leurs vertus qu'ils célébrèrent la venue du pape. Leur pain n'était pas fait de fleur de froment, mais contenait la paille et le son mêlés avec la farine ; des herbes et non des turbots couvraient leur table ; des fèves composaient leur plus grand régal ; un poisson, qu'on s'était procuré par extraordinaire, fut servi seulement pour le seigneur pape, et quant à tous les autres, ils n'en eurent que la vue, mais ils n'en goûtèrent pas. »

Saint Bernard.

Le chef de cette austère abbaye, saint Bernard, que les chroniqueurs contemporains se sont plu à mettre en parallèle avec Suger, fut un des hommes le plus distingués de son époque ; il peut aussi être compté parmi ceux dont la France s'honorera dans tous les temps. Nous aurons occasion de reparler de son influence sur les opinions, les mœurs et les événements, ainsi que de ses querelles théologiques et philosophiques avec Abailard ; mais nous croyons devoir en attendant reproduire le jugement qu'a porté, sur cet homme célèbre du XIIe siècle, un des hommes célèbres du XIXe siècle.

« La grandeur politique des hommes ne se mesure pas toujours à l'importance des fonctions qu'ils ont occupées, ni même au nombre et à l'éclat des faits dont leur nom réveille le souvenir, saint Bernard ne fut jamais qu'abbé de Clairvaux ; on ne le vit point placé, comme Suger, à la tête des affaires du royaume, ni chef avoué de l'église nationale, comme au IXe siècle l'archevêque Hincmar. Quand on cherche quels événements considérables lui doivent être attribués, la croisade de Louis-le-Jeune et de l'empereur Conrad est presque le seul qui s'offre à la pensée : beaucoup d'hommes, au XIIe siècle, semblent avoir fait plus de choses et plus réellement influé sur le sort de leurs contemporains. Regarde-t-on même à ses écrits ; un seul, son Traité de la Considération, peut mériter encore le nom d'ouvrage ; des sermons, des lettres, quelques opuscules de circonstance, sont d'ailleurs tout ce qui reste de lui. Cependant nul homme n'a tenu, de son vivant, une aussi grande place dans les affaires du monde et dans l'esprit des hommes ; nul n'a fait aussi constamment prévaloir son opinion et sa volonté ; nul n'a gouverné avec tant d'empire ceux qui gouvernaient les nations.

» C'est que le pouvoir, et un pouvoir immense, peut appartenir à celui qui n'en possède ni les symboles ni les moyens extérieurs. L'ascendant moral, l'ascendant du caractère et du génie, est à lui seul un pouvoir, et quelquefois le plus absolu de tous. Ce fut celui de saint Bernard, et il l'exerça avec un égal succès sur ses inférieurs, sur ses supérieurs, sur ses égaux, sur les peuples, les papes, les rois. Qu'avait-il besoin du sceau royal, de la mitre ou même de la tiare, celui dont toutes les paroles étaient pour ses contemporains des oracles ; toutes les actions, des modèles ; qui savait presque infailliblement se faire croire et obéir ? Jeune encore, ses parents, à l'exception de sa mère, combattent sa vocation pour la vie monastique ; il la suit contre leur gré, et, bientôt après, son oncle puis ses cinq frères, puis son père, puis enfin sa sœur, entraînés par ses exhortations, entrent dans le cloître comme lui. Un schisme s'élève dans l'Église ; tandis qu'Anaclet règne à Rome, Innocent II se réfugie en France ; le roi d'Angleterre Henri Ier hésite à le reconnaître : Bernard se rend en Normandie et l'y décide en quelques entretiens.

» L'empereur Lothaire, qui s'est rangé aussi du parti d'Innocent, veut en profiter pour reconquérir le droit d'investiture. A cette demande les Romains pâlirent, plus effrayés du danger qu'ils rencontraient à Liége que de ceux qu'ils avaient fuis en quittant Rome ; mais Lothaire cède aux instances de Bernard ce que ses prédécesseurs avaient défendu contre les foudres du Vatican, au péril de leur couronne. Le pape retourne en Italie, où une foule de villes, de monastères, de princes, refusent encore de le reconnaître ; Bernard passe les Alpes et entreprend de lui tout conquérir : la cité de

Milan se rend la première, puis les moines du Mont-Cassin, puis le cardinal de Pise, jusque-là le plus ferme défenseur d'Anaclet qui en meurt de chagrin; puis enfin le nouvel antipape lui-même, Victor, qui vient déposer entre ses mains toutes ses prétentions. Bernard le conduit aux pieds du pape, et le schisme qui durait depuis huit ans est éteint. L'abbé de Clairvaux revient en France; des évêchés, des archevêchés, les plus grands honneurs de l'église lui sont offerts, il les refuse et son empire s'en accroît. Les opinions d'Abailard se répandent, fortes du génie de leur auteur, et aussi de cet invincible et légitime besoin d'examen et de liberté que l'esprit humain ne saurait abdiquer. Bernard les blâme rudement, car ce sont des innovations, et, quoiqu'il dédaigne d'exercer le pouvoir, il ne peut souffrir qu'on l'ébranle. Abailard sollicite la décision d'un concile; Bernard s'y rend après quelque hésitation, redoutant peut-être la lutte avec un tel rival; à son aspect, à ses premières paroles, sous le poids de son despotique ascendant, Abailard se trouble, renonce à se défendre, et se laisse condamner sans débat. Un autre théâtre s'ouvre à l'éloquence de Bernard; il prêche la croisade au milieu des champs, à d'immenses multitudes, d'abord en France, puis en Allemagne; et entraînés par son accent, ses gestes, ses regards, des milliers d'hommes, qui ne comprennent pas sa langue, obéissent à sa voix. Des dissensions éclatent à Trèves entre la noblesse et la bourgeoisie; il s'y rend à la prière de l'archevêque et parvient à les apaiser. L'Europe se couvre de monastères de son ordre, trente-cinq en France, onze en Espagne, dix en Angleterre et en Irlande, six en Flandre, quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suède, un en Hongrie, un en Danemarck. Soit qu'il faille calmer ou exciter les passions populaires, réprimer les petits ou tancer les grands, c'est lui qu'on appelle, c'est en lui qu'on a foi. Partout et toujours avec les mêmes armes, l'autorité de son nom et de sa parole, sans pouvoir direct, sans mission officielle, il obtient les mêmes succès.

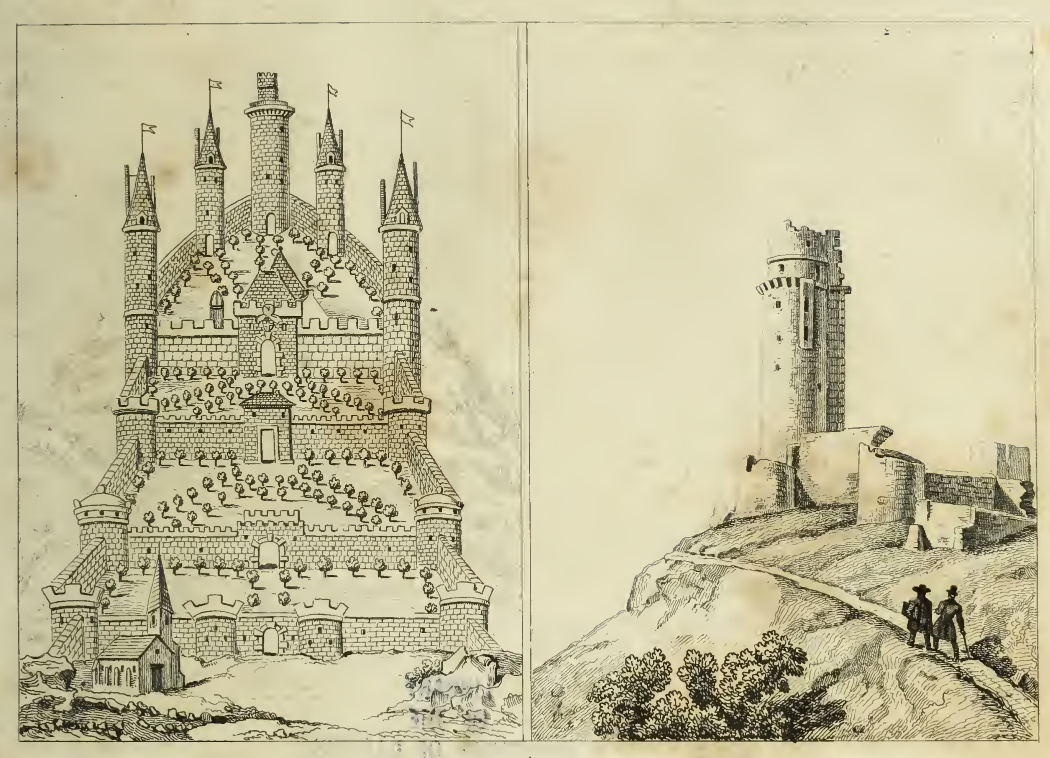
» On peut abuser d'un tel empire comme de tout autre, et Bernard en abusa plus d'une fois; plus d'une fois il fut dur, hautain, despote, et la supériorité de son génie n'éleva point sa raison au-dessus des erreurs communes de son temps. Ce n'en est pas moins la plus rare et la plus belle gloire de dominer ainsi les hommes sans moyens de les contraindre. A la sincérité seule il est donné de produire de tels effets. L'hypocrisie, quel que soit le talent de celui qui l'emploie, ne peut se passer d'un pouvoir direct, coercitif, matériel; réduite à elle-même, elle atteindrait bientôt le terme de sa science et de ses succès. Saint Bernard était sincère: à la vérité, au bien seul, il voulait et croyait dévouer sa vie. Sa sincérité et son désintéressement étaient même d'une nature plus élevée et plus pure qu'il n'est souvent arrivé à des hommes assez semblables à lui par leur caractère et leur destinée. Plus d'un évêque, plus d'un chef de moines ont mené comme lui une vie austère, n'ont tenu comme lui aucun compte des mœurs et des plaisirs mondains; mais leur ambition, moins égoïste et plus noble que beaucoup d'autres, n'en a pas été moins temporelle; un intérêt, sinon personnel, du moins terrestre, a dominé dans leurs pensées; c'est pour la puissance de leur corps, de leur ordre, de l'Église en général, qu'ils ont travaillé, enduré, combattu, et ils en sont venus à se soucier assez peu de la vérité de leurs doctrines et de la bonté morale de leurs moyens. Tels ont été plusieurs des plus illustres papes, et par-dessus tous Hildebrand. Saint Bernard n'oublia point ainsi la religion pour l'Église et la loi de Dieu pour le pouvoir du clergé; son esprit était honnête comme sa vie, il ne croyait point que la sainteté du but donnât le privilége de la fraude et de l'iniquité.

» Doué d'une raison simple, droite, ferme, plus enclin à prescrire des règles qu'à débattre des questions, il adopta sans hésiter les opinions légales de l'Église et les défendit contre tout novateur; mais si sa conviction eût été différente, il eût pu devenir sectaire; et c'est peut-être, parmi les grands hommes de sa robe qui se sont beaucoup mêlés des affaires du monde, sa plus éminente distinction, qu'il était moins gouverné par sa situation que par sa conscience, et que le respect de la vérité ne fut point étouffé dans sa pensée par le besoin du succès[1]. »

Saint Bernard a également obtenu les éloges d'un des principaux chefs de la philosophie du XVIIIe siècle.

« Nul homme, dit Garat dans son *Éloge de Suger*, et en parlant de saint Bernard; nul homme n'a peut-être exercé sur son siècle une influence aussi extraordinaire. Entraîné vers la vie solitaire et religieuse par un de ces sentiments impérieux qui n'en laissent pas d'autres dans l'âme, il alla prendre sur l'autel toute la puissance de la religion. Lorsque, sortant de son désert, il paraissait au milieu des peuples et des cours, les austérités de sa vie, empreintes sur des traits où la nature avait répandu la grâce et la force, remplissaient toutes les âmes d'amour et de respect. Éloquent dans un siècle où la pensée et les charmes de la parole étaient absolument inconnus, il triomphait de toutes les hérésies dans les conciles: il frappait de terreur les courti-

[1] M. Guizot, *Notice sur la vie de saint Bernard.*

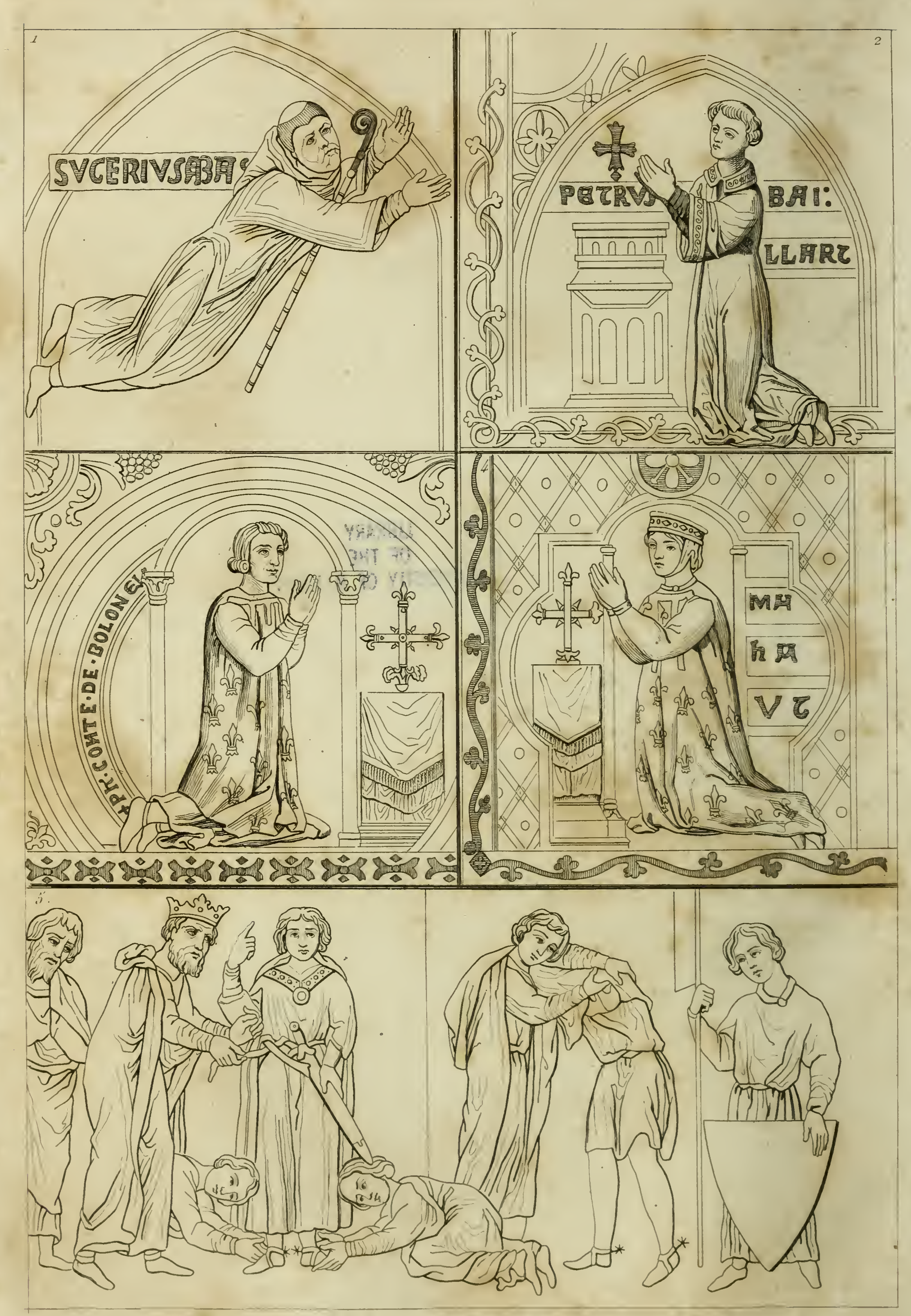


Château et Tour de Montlhery.

Sacauchie del.

Couche Sculp.

Château de Coucy.



Monuments du XIIe Siècle

sans jusqu'au pied du trône, il faisait fondre en larmes les peuples au milieu des places publiques. Son éloquence paraissait un de ces miracles de la religion qu'il prêchait. Enfin l'Église, dont il était la lumière, dans ces temps barbares, semblait recevoir les volontés divines par son entremise : les rois et les ministres, à qui son inflexible sévérité ne pardonna jamais un vice, et ne fit grâce d'un malheur public, s'humiliaient sous ses réprimandes comme sous la main de Dieu même. Les peuples, dans leurs calamités, allaient se ranger autour de lui, comme ils vont se jeter au pied des autels. Égaré par l'enthousiasme de son zèle, il donna à ses erreurs l'autorité de ses vertus et la puissance de son caractère, et il entraîna l'Europe dans de grands malheurs; mais il ne faut pas croire qu'il ait jamais voulu tromper, ni qu'il ait eu d'autre ambition que celle d'agrandir l'empire de la religion. C'est parce qu'il était toujours trompé lui-même, qu'il était toujours si puissant : il eût perdu son ascendant avec la bonne foi. L'Église, malgré ses erreurs, l'a mis au rang des saints; la philosophie, malgré les reproches qu'elle lui fait, doit l'élever au rang des grands hommes. »

Saint Bernard appartenait à une noble famille de la Bourgogne; ses ancêtres avaient rendu de grands services aux princes de la famille Capétienne; il pouvait obtenir de hauts emplois, il préféra, à une existence brillante, les plaisirs de l'étude et les douceurs de la retraite. Après avoir achevé de s'instruire à l'université de Paris, il se retira avec trente de ses compagnons d'étude (que son exemple entraîna) dans le monastère de Citeaux. Trouvant cette retraite encore trop riche et trop mondaine, il chercha dans la stérile Champagne un lieu plus désert. Là, dans une triste vallée jusqu'alors le repaire des malfaiteurs et qu'on nommait la *vallée d'Absynthe*, il fonda l'abbaye de Clairvaux dont le nom est devenue depuis si célèbre.

« Homme de vie intérieure, d'oraison et de sacrifice, personne au milieu du bruit ne sut mieux s'isoler. L'esprit en lui avait anihilé la matière, ses sens avaient perdu leurs facultés : il buvait de l'huile pour de l'eau et prenait du sang cru pour du beurre. De petits morceaux de pain détrempés dans de l'eau chaude et de légers bouillons composaient toute sa nourriture; encore n'en prenait-il que très-peu, et son estomac en rejetait-il la plus grande partie sans l'avoir digérée... Ne pouvant se tenir debout que très-difficilement, il était presque toujours assis et se remuait fort rarement... Ses yeux rayonnaient d'une pureté d'ange et d'une simplicité de colombe; sa taille était moyenne; son corps mince; sa chevelure blonde mêlé de blanc, sa barbe plus rousse; sa peau fine et colorée seulement sur les joues d'un léger incarnat. L'habitude de la méditation et les efforts de la composition absorbaient tout ce qu'il y avait de chaleur en lui [1]; » et pourtant cet homme débile et mourant remuait l'Europe avec ses écrits et trouvait des forces pour prêcher une croisade à cent mille hommes.

Abailard et Héloïse.

Comme saint Bernard, Abailard sortait d'une noble famille : son père était seigneur du bourg de Palais près de Nantes. Abailard, entraîné par son goût pour l'étude, abandonna à ses jeunes frères son droit d'aînesse et ses biens. Avide de s'instruire, il épuisa promptement toute la science des professeurs de la Bretagne et d'autres provinces; il vint ensuite chercher d'autres maîtres à Paris.

« C'était alors, dit M. Michelet, un beau jeune homme, brillant, aimable, de noble race. Personne ne faisait comme lui des vers d'amour en langue vulgaire; il les chantait lui-même. Avec cela une érudition extraordinaire pour le temps : lui seul, alors, savait le grec et l'hébreu. Peut-être avait-il fréquenté les écoles juives (il y en avait plusieurs dans le midi), ou les rabbins de Troyes, de Vitry ou d'Orléans. Il y avait alors deux écoles principales à Paris, la vieille école épiscopale du Parvis Notre-Dame, et celle de sainte Geneviève, sur la montagne, où brillait Guillaume de Champeaux. Abailard vint s'asseoir parmi ses élèves, lui soumit des doutes, l'embarrassa, se joua de lui, et le condamna au silence. »

A l'amitié qui les avait d'abord unis, succéda bientôt la haine, lorsque Champeaux se fut aperçu que le jeune Breton, non moins orgueilleux que savant, ne disputait avec lui que pour l'embarrasser, et ne cherchait à l'embarrasser que pour l'humilier. Les autres élèves de Champeaux prirent le parti de leur maître; et autant pour éviter l'orage qui allait se former contre lui, que pour se mettre plus en état de le braver par la suite, Abailard, qui n'avait encore que vingt-deux ans, quitta Paris et se retira à Melun, où Louis-le-Gros résidait, entouré d'un grand nombre de seigneurs. Une foule d'élèves vinrent rejoindre le professeur qui obtint de nouveaux triomphes. De Melun, Abailard transporta son école à Corbeil. « Ce chevalier errant de la dialectique allait ainsi, dit l'auteur que nous venons de citer, démontant les plus fameux champions. Il n'avait renoncé à l'autre escrime, à celle des tournois, que par amour pour les combats de la parole. » Les chevaliers encourageaient un homme de leur ordre qui

[1] GEOFFROY DE CLAIRVAUX, *Vie de saint Bernard*, liv. III, chap. 1er.

avait battu les prêtres sur leur propre terrain, et qui réduisait au silence les plus suffisants des clercs. »

Plus avide de gloire qu'effrayé des dangers qu'elle entraîne, Abailard ne songeait point à calmer l'envie que ses triomphes excitaient. Il ne répondait à ses rivaux que par de nouveaux succès, et par des études dont l'assiduité excessive épuisa ses forces. Les médecins lui ordonnèrent d'aller prendre du repos dans son pays natal. Il obéit à regret, suspendit le cours de ses travaux, soigna sa santé; et, après l'avoir rétablie, il revint au bout de deux ans à Paris, se réconcilia avec son ancien maître, et ouvrit une école de rhétorique, dont l'éclat extraordinaire fit bientôt déserter toutes les autres. Il enseigna successivement la rhétorique, la philosophie et la théologie. On lit dans les écrits du temps que le nombre de ses auditeurs dépassait 3,000, et que dans ce nombre il y en avait de tous les âges et de toutes les nations. C'est de cette école que sont sortis plusieurs docteurs célèbres dans l'Église, tels que Guy-du-Châtel, depuis pape sous le nom de Célestin II; Pierre-Lombard, évêque de Paris; Godefroy, évêque d'Auxerre; Béranger, évêque de Poitiers, et saint Bernard lui-même.

M. Michelet, dont l'histoire contient un travail remarquable sur Abailard, explique ainsi les succès du célèbre Breton qu'il considère comme un *libre penseur* destiné à continuer la chaîne qui joint l'hérétique Bérenger à Pélage et Pélage à Arius.

« Il semblait que pour la première fois l'on entendait une voix libre, une voix humaine. Tout ce qui s'était produit dans la forme lourde et dogmatique de l'enseignement clérical, sous la rude enveloppe du latin du moyen-âge, apparut dans l'élégance antique, qu'Abailard avait retrouvée. Le hardi jeune homme simplifiait, expliquait, popularisait, humanisait. A peine laissait-il quelque chose d'obscur et de divin dans les plus formidables mystères. Il semblait que jusque-là l'Église eût bégayé, et qu'Abailard parlait. Tout devenait doux et facile; il traitait poliment la religion, la maniait doucement, mais elle lui fondait dans la main: Rien n'embarrassait ce beau diseur; il ramenait la religion à la philosophie, la morale à l'humanité. *Le crime n'est pas dans l'acte*, disait-il, *mais dans l'intention, dans la conscience.* Ainsi plus de péché d'habitude ni d'ignorance. *Ceux-là même n'ont pas péché qui ont crucifié Jésus, sans savoir qu'il fût le Sauveur.* — Qu'est-ce que le péché originel? *Moins un péché qu'une peine.* Mais alors pourquoi la rédemption, la passion, s'il n'y a pas eu péché? *C'est un acte de pur amour. Dieu a voulu substituer la loi de l'amour à celle de la crainte.*

» Qu'est-ce que le péché? ce n'est pas le plaisir, mais le mépris de Dieu. L'intention est tout, l'acte n'est rien. Doctrine glissante qui demande des esprits éclairés et sincères. On sait comment les jésuites en ont abusé au dix-septième siècle; combien était-elle plus dangereuse dans l'ignorance et la grossièreté du douzième.

» Cette philosophie circula rapidement: elle passa en un instant la mer et les Alpes; elle descendit dans tous les rangs. — Les laïques se mirent à parler des choses saintes. Partout, non plus seulement dans les écoles, mais sur les places, dans les carrefours, grands et petits, hommes et femmes, discouraient sur les plus graves mystères. Le tabernacle était comme forcé; le Saint des saints traînait dans la rue. Les simples étaient ébranlés; les saints chancelaient, l'Église se taisait.

» Il y allait pourtant du christianisme tout entier: il était attaqué par la base.. Si le péché originel n'était plus un péché, mais une peine, cette peine était injuste, et la rédemption inutile. Abailard se défendait d'une telle conclusion; mais il justifiait le christianisme par de si faibles arguments, qu'il l'ébranlait plutôt davantage en déclarant qu'il ne savait pas de meilleures réponses. Il se laissait pousser à l'absurde, et puis il alléguait l'autorité et la foi.

» Ainsi l'homme n'était plus coupable, la chair était justifiée, réhabilitée. Tant de souffrances, par lesquelles les hommes s'étaient immolés, elles étaient superflues. Que devenaient tant de martyrs volontaires, tant de jeûnes et de macérations, et les veilles des moines, et les tribulations des solitaires, tant de larmes versées devant Dieu? vanité, dérision. Ce Dieu était un Dieu aimable et facile, qui n'avait que faire de tout cela. »

Ce fut cette doctrine d'Abailard qui força saint Bernard à entrer en lutte avec lui; elle fut déférée en 1140 au concile de Sens, par l'austère abbé de Cîteaux et condamnée par le pape.

La renommée d'Abailard est néanmoins due bien plus à ses amours et à ses infortunes qu'à ses talents et à ses erreurs.

Dans le temps où la foule courait aux leçons du novateur breton, vivait à Paris une demoiselle, nommée Louise, ou Héloïse, âgée de dix-sept ans, nièce de Fulbert, chanoine de Paris; peu de femmes surpassaient Héloïse en beauté, aucune ne l'égalait en esprit et en connaissances variées. Abailard la vit, il avait alors trente-neuf ans. Ce n'était plus l'âge des passions. Cependant l'amour qu'Héloïse lui inspira fut porté à un tel point, qu'il oublia pour elle ses devoirs, ses leçons, et jusqu'à la célébrité jusqu'alors objet de tous ses travaux. Héloïse ne fut pas insensible. Sous prétexte d'achever son éducation, Abailard obtint la permission de la voir souvent, et, pour

la voir plus souvent, se mit en pension chez Fulbert. Ces heureux amants vécurent ainsi plusieurs mois, s'occupant plus de leur passion que de leurs études, et, comme dit Abailard dans une de ses lettres : *Plura erant oscula quam sententiæ....* Abailard faisait, à la louange de sa maîtresse et sous des noms empruntés, des chansons dont on le nommait publiquement l'auteur, et qu'il excellait à chanter. Héloïse elle-même a fait connaître cette particularité : « Parmi les qualités qui brillaient en toi, lui » dit-elle dans une de ces lettres devenues si célè- » bres, deux surtout me touchaient plus que les » autres : c'étaient les grâces de ta poésie et la dou- » ceur de ton chant; toute autre femme n'en aurait » pas moins été touchée.... Lorsque, pour te dé- » lasser de tes exercices philosophiques, tu com- » posais en mesure simple ou en rimes des poésies » amoureuses, tout le monde voulait les chanter, » à cause de la douceur de l'expression et de celle » du chant. Les plus insensibles aux charmes de la » mélodie ne pouvaient te refuser leur admiration, » et comme la plupart de tes vers célébraient nos » amours, mon nom fut bientôt connu par le tien. » Les réunions particulières et les assemblées pu- » bliques ne retentissaient que du nom d'Héloïse. » Les femmes enviaient mon bonheur. »

Fulbert n'apprit que le dernier les déréglements de sa nièce, et il l'apprit par les chansons qui couraient la ville. Il essaya d'y mettre ordre en séparant les deux amants; il n'était plus temps. Heloïse portait dans son sein le fruit de sa faiblesse. Abailard enleva sa maîtresse et la conduisit en Bretagne, où elle accoucha d'un fils qui fut nommé *Astralabe* (astre brillant), et mourut peu après sa naissance. Abailard songeait alors à épouser Héloïse en secret. Fulbert donna son consentement à ce mariage; mais Héloïse n'y consentit qu'avec peine, disant, dans son délire passionné, qu'elle aimait mieux être sa maîtresse que sa femme. Cependant le mariage se fit; pour le cacher au public, Héloïse alla seule demeurer chez son oncle. Abailard continua ses leçons : les deux époux se voyaient rarement. Fulbert, mécontent d'un mystère qui compromettait l'honneur de sa nièce, le divulgua. Mais Héloïse, à qui la prétendue gloire d'Abailard était plus chère que son honneur, nia son mariage avec serment. Fulbert, irrité, la maltraita; alors, pour la soustraire à ses violences, Abailard l'enleva une seconde fois, et la mit au couvent d'Argenteuil. Fulbert, croyant qu'il voulait la forcer à se faire religieuse, conçut un projet de vengeance atroce, et l'exécuta. Abailard devint victime d'une infâme mutilation.

L'attentat de Fulbert indigna tout Paris ; ce chanoine fut dépouillé de ses bénéfices et exilé; deux de ses agents subirent la peine du talion. Le malheureux Abailard alla cacher ses larmes et sa honte dans l'abbaye de Saint-Denis, où il se fit religieux. De son côté, Héloïse, non moins désespérée, prit le voile à Argenteuil. Lorsque le temps eut adouci les chagrins d'Abailard, il consentit à reprendre ses leçons. Il ne tarda pas à retrouver de nombreux élèves, et avec eux des envieux de son mérite. Soit zèle pour la religion, soit jalousie de ses succès, Albéric et Rothulphe, professeurs à Reims, dénoncèrent au concile de Soissons, en 1122, un *Traité sur la Trinité*, qu'Abailard venait de composer, et qu'ils parvinrent à faire condamner comme hérétique. Abailard fut obligé lui-même de brûler son ouvrage en plein concile. « Est-ce là, » disait-il, les larmes aux yeux, le salaire de mes » travaux, et la récompense de la droiture de mes » intentions? » Il quitta ensuite l'abbaye Saint-Denis et se retira près de Nogent-sur-Seine, où il fit bâtir un oratoire qu'il dédia au Saint-Esprit, et qu'il nomma le *Paraclet* ou le consolateur. On l'accusa encore d'hérésie, pour avoir dédié son église au Saint-Esprit; mais il triompha en cette occasion de ses adversaires. — Nommé plus tard abbé de Saint Gildas-de-Ruys, dans le diocèse de Vannes, il invita Héloïse et les religieuses d'Argenteuil à venir habiter le *Paraclet;* il les reçut lui-même dans cette retraite, où les deux malheureux époux se revirent pour la première fois, après avoir été séparés pendant onze ans.

A Saint-Gildas, Abailard trouva peu de consolation à ses chagrins. Il décrit lui-même ainsi sa nouvelle retraite : « J'habite un pays barbare, dont la » langue m'est inconnue; je n'ai de commerce » qu'avec des peuples féroces; mes promenades » sont les bords inaccessibles d'une mer agitée; mes » moines ne sont connus que par leurs débauches, » ils n'ont d'autre règle que de n'en point avoir. » Je voudrais que vous vissiez ma maison, vous ne » la prendriez point pour une abbaye; les portes ne » sont ornées que de pieds de biches, d'ours, de » sangliers, des dépouilles hideuses des hiboux, etc. » J'éprouve chaque jour de nouveaux périls, je » crois à tout moment voir sur ma tête un glaive » suspendu. » Abailard voulut réformer le monastère de Saint-Gildas; mais sa conduite, le bruit de ses amours, les pensées profanes qu'il avait portées dans sa retraite ne lui permettaient point d'obtenir la gloire d'un réformateur; les moines dont il était le supérieur aimèrent mieux suivre son exemple que ses conseils; ils lui reprochèrent ses torts, sans chercher à réformer leurs mœurs, et portèrent la haine contre leur abbé, jusqu'à tenter de s'en délivrer par le poison.

Tandis qu'Abailard était ainsi exposé à toutes leur fureur, les lettres d'Héloïse l'entretenaient

de la paix qui régnait au Paraclet. « Cette église, » écrivait-elle, ces autels, cette maison, nous par- » lent sans cesse de toi; c'est toi qui as sanctifié ce » lieu connu seulement avant toi par des briganda- » ges et des meurtres; c'est toi qui as fait une » maison de prières d'une retraite de voleurs. Ces » cloîtres ne doivent rien aux aumônes publiques; » les usures et les pénitences des publicains ne nous » ont point enrichies, toi seul nous as tout donné. »

Abailard quitta plusieurs fois le monastère de Saint-Gildas pour visiter le Paraclet. Ce fut dans les derniers temps de sa vie que l'accusation d'hérésie s'éleva contre lui au concile de Sens. Après sa condamnation, il se retira au monastère de Cluny, où Pierre-le-Vénérable le réconcilia avec saint Bernard. Il résolut alors de finir ses jours dans la retraite, et devint bientôt l'exemple des autres moines. « Je ne me souviens point (dit Pierre-le- » Vénérable dans une de ses lettres) d'avoir vu » son semblable en humilité; je l'obligeais à tenir » le premier rang dans notre nombreuse commu- » nauté; mais il paraissait le dernier par la pau- » vreté de ses vêtements. Il se refusait non-seule- » ment le superflu, mais encore l'étroit nécessaire. » La prière et la lecture remplissaient tout son » temps; il gardait un silence perpétuel, si ce n'est » lorsqu'il était forcé de parler dans les conférences » et dans les sermons qu'il faisait à la communauté. »

Affaibli par le chagrin, plus encore que par les austérités et par les jeûnes, Abailard mourut âgé de soixante-trois ans, en 1142, au prieuré de Saint-Marcel, près de Châlons-sur-Saône. — Il fut d'abord enseveli dans ce prieuré, mais, sur la demande d'Héloïse, ses restes furent transportés au Paraclet. — Depuis, comme s'il eût été dans la destinée d'Abailard de ne trouver le repos ni pendant sa vie ni après sa mort, ses ossements et ceux d'Héloïse ont été transportés en 1800 au *Musée des Monuments Français*, où ils sont restés déposés pendant plusieurs années. Ces deux époux célèbres par leur amour, leurs malheurs et leurs talents, sont aujourd'hui réunis au cimetière de l'Est, dans un des plus gracieux monuments gothiques qu'aient laissé les sculpteurs du XIIIe siècle.

Mort du jeune Philippe. — Le jeune Louis est associé à la royauté. (1131.)

« Dans ce temps arriva un malheur étrange : le fils aîné du roi Louis, Philippe, enfant dans la fleur de l'âge, et d'une grande douceur, l'espoir des bons et la terreur des méchants, se promenait un jour à cheval dans un faubourg de la cité de Paris: un porc se jette dans le chemin du coursier, celui-ci tombe rudement, jette contre une roche le noble enfant qui le montait, et l'étouffe sous le poids de son corps. — Ce jour-là même on avait convoqué l'armée pour une expédition; la nouvelle de ce lamentable accident fut promptement répandue... On avait relevé le tendre enfant presque mort, et on l'avait transporté dans une maison voisine, ô douleur! à la nuit il rendit l'âme [1]. Quelle tristesse et quel désespoir accablèrent son père, sa mère, et les grands du royaume!.. On l'enterra dans l'église du bienheureux Denis, avec tout le cérémonial usité pour les rois, et en présence d'une foule d'évêques et de grands de l'état.

» Après s'être abandonné longtemps aux plaintes les plus déchirantes, et avoir maudit tristement les jours qui lui restaient à survivre à son fils, le roi Louis prêta l'oreille aux avis des hommes sages et pieux, et ouvrit son cœur aux consolations. Nous tous qui étions ses intimes et ses familiers, craignant qu'il ne vînt à nous être enlevé subitement par suite de l'infirmité toujours croissante de son corps affaibli, nous lui conseillâmes de faire ceindre du diadème royale et oindre de l'huile sainte son fils Louis, enfant charmant, et de l'associer à sa couronne, afin de déjouer les perfides projets de ses ennemis.

» Acquiesçant à cette idée, le vieux monarque se rendit à Reims avec sa femme, son fils et les grands du royaume: là, dans un concile général et solennel, qu'avait convoqué le pape Innocent, il éleva son fils à la dignité de roi par l'onction de l'huile sainte, et l'imposition de la couronne royale [2], et pourvut aux besoins de l'état en s'assurant un digne successeur. — Ce jeune prince reçut alors les bénédictions d'une foule d'archevêques et évêques de tous pays, français, allemands, aquitains, anglais, espagnols, et ce fut pour beaucoup de gens un présage certain de sa future prospérité. »

Mort du duc d'Aquitaine. — Son testament. — Le jeune roi Louis épouse sa fille Éléonore. (1137.)

« Le seigneur roi Louis se trouvait au château de Béthisy, lorsqu'arrivèrent des députés de Guillaume, duc d'Aquitaine, qui lui annoncèrent que ce duc, parti pour un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, était mort en chemin; mais qu'avant de se mettre en route, et se sentant en danger de mourir, il lui avait de sa pleine volonté légué sa fille, la très-noble demoiselle Éléonore, non encore

[1] Le 15 octobre 1131.

[2] Quoique Suger ne le dise pas, le jeune Louis fut sacré par le pape Innocent II. Cette cérémonie eut lieu le 25 octobre 1131. Suger dit qu'après le départ du roi et de son fils pour Paris, le pape sépara le concile et se retira à Auxerre, d'où peu de temps après, et sous la protection de l'empereur Lothaire, il retourna en Italie.

mariée, ainsi que tous ses états, pour lui appartenir à toujours. Le roi, ayant pris conseil de ses familiers, accepta gracieusement les offres qui lui étaient faites, et promit de marier Éléonore à son cher fils Louis.

» Puis, arrangeant une pompeuse suite destinée à accompagner le jeune prince en Aquitaine, il réunit une troupe de plus de cinq cents très-nobles hommes et chevaliers des meilleurs du royaume, leur donna pour chefs le comte du palais Thibaut, et le comte de Vermandois, Raoul son cousin, et leur adjoignit, tant moi son intime (c'est Suger qui parle), que tout ce qu'il put trouver de gens du plus sage conseil.

» Au moment où son fils partit, le vieux roi lui fit ses adieux en ces termes : « Puisse, mon très-cher » fils, le Dieu tout-puissant qui règne sur les rois, » te couvrir de sa protection ; car, si par quelque » infortune je venais à perdre, et toi et ceux qui » t'accompagnent, ni ma vie, ni mon royaume ne » seraient plus rien pour moi. »

» Donnant ensuite au jeune prince de fortes sommes d'argent, il défendit que l'on prît aucune chose dans le duché d'Aquitaine, et qu'on fit le moindre tort, soit au pays, soit aux pauvres du pays, afin de ne pas se rendre ennemis des peuples amis ; enfin pour suppléer à ce qu'il aurait été d'usage de percevoir ainsi il ordonna que la troupe formant le cortége de son fils recevrait chaque jour, du trésor royal, une suffisante indemnité. — Après avoir traversé le Limousin ; nous arrivâmes sur les frontières du pays de Bordeaux, nous dressâmes nos tentes en face de cette cité, dont le grand fleuve de la Garonne nous séparait ; nous attendîmes là et passâmes ensuite dans la ville sur des vaisseaux. Le dimanche suivant, le jeune Louis épousa et couronna du diadème royal la noble demoiselle Éléonore, en présence de tous les grands de la Gascogne, du Saintonge et du Poitou réunis. »

Infirmités de Louis. — Sa dernière expédition. (1137.)

« Le seigneur Louis, affaibli par sa corpulence, et par les fatigues de ses travaux guerriers, perdait les forces de son corps, mais non celles de son âme. Si dans le royaume il se faisait quelque chose qui blessât la *majesté royale*, il ne pouvait supporter l'idée de n'en pas tirer vengeance. Quoique sexagénaire, il était d'une telle science et d'une telle habileté que, si l'incommodité continuelle de la graisse qui surchargeait son corps, ne s'y fût opposée, il aurait encore écrasé partout ses ennemis par sa supériorité : aussi lui arrivait-il souvent de se plaindre et de gémir avec ses amis en disant : « Hélas ! » quelle misérable nature que la nôtre ! savoir et » pouvoir tout ensemble lui est à peine, ou plutôt » ne lui est jamais permis ! »

» Quoique accablé par sa pesante corpulence au point d'être obligé de se tenir tout droit dans son lit, il résista si fermement au roi d'Angleterre, au comte Thibaut et à tous ses ennemis, que ceux qui étaient témoins de ses belles actions, ou les entendaient raconter, célébraient hautement la noblesse de son âme, et déploraient la faiblesse de son corps. Épuisé par sa maladie, et pouvant à peine se soutenir par suite d'une blessure à la jambe, il marcha contre le comte Thibaut et brûla Bonneval, à l'exception d'un couvent de moines qu'il épargna.

» La dernière expédition qu'il fit en personne fut de conduire une armée contre le château de Saint-Briçon sur la Loire, de le détruire par les flammes, et de contraindre le seigneur réfugié dans la tour à se rendre à discrétion : cette expédition avait été entreprise pour punir ce seigneur de sa rapacité et des déprédations qu'il exerçait sur les marchands. »

A l'occasion d'une expression employée par Suger dans ce passage, nous ferons remarquer que Louis VI considérait comme une offense à la *majesté royale* toute attaque contre des sujets paisibles et inoffensifs. — C'est ce que prouve l'expédition contre Saint-Briçon.

Mort de Louis VI. (1137.)

Après le mariage de son fils avec Éléonore, le roi revint de Poitiers à Paris. C'était au milieu de l'été, les chaleurs étaient accablantes ; Louis en souffrit beaucoup en route. « Arrivé à Paris, dit Suger, il fut pris plus dangereusement que jamais d'une maladie dyssentérique, et s'affaiblit tout-à-fait. Toujours prompt à pourvoir aux besoins de son âme, il appela près de lui le vénérable évêque de Paris, Etienne, et le pieux abbé de Saint-Victor, Gildoin, auquel il se confessait d'autant plus habituellement qu'il avait fait bâtir son monastère depuis les fondations ; il renouvela sa confession, et s'empressa dévotement de se munir, pour l'heure de la mort, du viatique du Seigneur. Il voulait se faire transporter à l'église des Saints-Martyrs, à Saint-Denis, pour acquitter le vœu que, dans son humilité, il avait souvent répété ; mais arrêté dans ce dessein par les douleurs de sa maladie, ce qu'il ne put effectuer de fait, il l'accomplit en intention de cœur et d'âme. En effet, ordonnant qu'on étendit un tapis par terre, et que sur ce tapis on jetât des cendres en forme de croix, il s'y fit porter et déposer par ses serviteurs ; puis, fortifiant toute sa personne par le signe de la croix, il rendit l'ame le jour des calendes d'août (1er août 1137), dans la trentième année de son règne, et presque la soixan-

tième année de son âge. Son corps fut à l'heure même enveloppé de riches étoffes pour être transporté et enterré dans l'église des Saints-Martyrs... On l'y déposa auprès de l'autel avec le cérémonial d'usage pour les rois, au milieu des chants nombreux d'hymnes et de prières, et après lui avoir fait de pieuses funérailles. »

Événements divers. — Assassinat de Charles-le-Bon.

Nul événement peut-être ne fit, dans le cours du XII[e] siècle, une impression aussi générale et aussi profonde que l'assassinat du comte de Flandre, Charles-le-Bon, dans l'église de Saint-Donatien, à Bruges, par le prévôt du chapitre aidé de sa famille. « Charles, dit M. Guizot, était un prince doux, pieux, soigneux d'établir partout l'ordre et la paix, mérite qui, dans ces temps de violence et d'anarchie, était la plus utile et la plus populaire vertu des rois. Les malheurs de son enfance, les exploits de sa jeunesse lui avaient concilié de bonne heure la bienveillance des Flamands. Après s'être illustré dans la Terre-Sainte où il avait accompagné Robert, dit le *Hierosolymitain,* son oncle, il avait refusé, pour ne pas quitter la Flandre, la couronne impériale et celle de Jérusalem. Il fut assassiné au milieu de ses prières et de ses aumônes, par des hommes d'origine servile, que des intérêts privés poussaient seuls à ce crime. La vengeance fut prompte et terrible; les chevaliers, les bourgeois Flamands, le roi de France, Louis-le-Gros, vinrent assiéger les coupables d'abord dans le château de Bruges, puis dans l'église même où s'était commis le meurtre, puis dans le clocher de l'église, dernier asile qui leur restât, et qu'ils défendirent avec l'opiniâtreté du désespoir. Toutes ces circonstances, la longueur et les tragiques incidents du siége, le nombre et l'ardeur de ceux qui y prenaient part, firent de cet événement le sujet des entretiens populaires, et valurent au comte le titre de saint martyr. Aussi nous en est-il resté plusieurs histoires, toutes contemporaines, toutes écrites avec ces minutieux détails et cet intérêt pressant où se révèle l'émotion non-seulement de l'auteur, mais de la population tout entière. Suger s'afflige, dans sa *vie de Louis-le-Gros*, de ne pouvoir en parler plus longuement. Plusieurs chroniqueurs du temps perdent, en s'en occupant, leur sécheresse accoutumée; Gautier, chanoine de Térouane, à la demande de Jean son évêque et de tout le chapitre, et peu de mois après la catastrophe, en écrivit une relation circonstanciée où il consigna tout ce qu'il avait recueilli de témoins oculaires, tout ce qui s'en racontait dans le pays. Un poëte, dont le nom est resté inconnu, en fit, en mauvais vers latins, une assez touchante élégie. Enfin Galbert, notaire, c'est-à-dire syndic de Bruges, qui était dans la ville au moment du crime et durant le siége, nota jour par jour sur ses tablettes, en présence de l'événement, ce qui se passait, ce qu'il voyait, ce qu'il faisait lui-même de concert avec ses concitoyens, et en composa, environ trois ans après (en 1129), une dramatique histoire. »

Nous allons en faire, d'après Suger et Galbert, connaître quelques détails. Galbert attribue à la haine des assassins du comte de Flandre une toute autre cause que celle qu'indique le chroniqueur Oudegherst, qui prétend que le prévôt Bertulphe Van der Strate fut poussé à ce crime par le désir de se venger de ce que Charles-le-Bon avait fait distribuer à bas prix au peuple, et durant une famine, des blés renfermés dans le grenier de la Prévôté.

« Le pieux comte, dit Galbert, voulant ramener l'ordre dans son royaume, rechercha soigneusement, dans les terres de sa domination, quels étaient les hommes qui appartenaient à ses domaines, et quels étaient les serfs et les hommes libres. Le comte assistait souvent aux plaids où se traitaient ces affaires, écoutant les débats relatifs à la liberté des séculiers et à l'état des serfs, parce que, au milieu des grandes affaires et des causes d'intérêt général, les hommes libres ne daignaient pas prononcer sur celles des serfs. — Tous ceux que le comte trouvait lui appartenir, il s'occupait à les faire rentrer dans son domaine. — Un certain Bertulphe, prévôt du chapitre de Bruges, appartenant au domaine du comte, et de condition servile, ainsi que son frère Désiré Haket, châtelain de Bruges, et ses neveux, Bouchard, Albert, Robert, et d'autres principaux de leur parenté, s'efforçaient de toute leur adresse et de tout leur esprit de trouver un moyen de lui échapper, et d'éluder son titre de propriété...

» Le prévôt donna en mariage, à des chevaliers libres, ses nièces qu'il avait élevées dans sa maison, afin que ce mariage procurât à lui et aux siens les moyens de parvenir à la liberté séculière. Mais il arriva qu'un des chevaliers, qui avait épousé une nièce du prévôt, appela à un combat singulier, en présence du comte, un autre chevalier de race libre. Le chevalier provoqué répondit par un refus injurieux : disant, qu'il n'était pas de condition servile, mais jouissait, en vertu de sa naissance, de tous les priviléges d'un homme libre, et qu'ainsi celui qui l'appelait en combat singulier n'était point son égal; car, selon le droit établi, *quiconque étant libre avait épousé une serve, cessait d'être libre, un an après son mariage, et rentrait dans la même condition que sa femme.* — Le chevelier gémit d'avoir perdu la liberté à cause de sa femme, lui qui avait pensé, en la prenant, se rendre plus libre

encore. — Le prévôt et les siens en furent très-affligés, et s'efforcèrent de toutes les manières de se soustraire au servage du comte. Le comte, ayant vu, par les dépositions et le rapport des anciens du pays, qu'ils lui appartenaient incontestablement, s'efforçait de les remettre sous sa domination; le prévôt ni les siens n'avaient pas été poursuivis par les prédécesseurs du comte, comme étant de condition servile; et la chose, assoupie et négligée pendant longtemps, serait restée oubliée de tous, sans l'appel au combat dont il vient d'être parlé. Le prévôt qui, entouré de toute cette suite de neveux, se trouvait le plus puissant et le plus illustre après le comte, prétendait être libre ainsi que toute sa famille, ascendants et descendants, et se débattait avec une extrême opiniâtreté et arrogance. Il s'efforçait de se soustraire, lui et les siens, aux droits de propriété du comte, dont il parlait souvent ainsi : « Ce Charles ne serait jamais parvenu à la dignité » de comte si je ne l'avais voulu; et maintenant, » lorsque c'est par moi qu'il est devenu comte, il » ne se rappelle plus le bien que je lui ai fait; loin » de là, il veut me réduire en esclavage avec toute » ma famille, s'informant des anciens si nous » sommes ses serfs; mais qu'il cherche tant qu'il » voudra, nous sommes et serons toujours libres, » et il n'est pas un homme sur la terre qui puisse » nous faire serfs. » Cependant, voyant que sa défense et celle des siens, ne pouvaient avoir d'autres résultats que la privation de leur liberté, il aima mieux périr avec tous ses neveux que d'être soumis au servage du comte. Par un dessein atroce et un complot abominable, ils conspirèrent entre eux la mort du comte, et cherchèrent un lieu et une circonstance favorable pour le tuer... »

Le complot ourdi, les conjurés entourèrent le comte d'espions qui leur donnaient avis de toutes ses démarches. — Il paraît, d'après un passage de Suger, que le prévôt et ses partisans étaient encouragés dans leurs projets par Guillaume d'Ypres, fils naturel de Robert-le-Frison, qui s'était vu avec dépit exclus, à cause de sa naissance, de l'héritage paternel.

« Un certain jour (le 2 mars 1126) que le bon comte Charles était venu à Bruges, il alla, dit Suger, de très grand matin à l'église, et là, prosterné sur le pavé, il priait en tenant dans ses mains un livre d'oraisons. Tout à coup, un nommé Bouchard, neveu du prévôt et véritable coupe-jarret, entre suivi de gens comme lui, complices de son exécrable trahison, se glisse en silence derrière le comte, tire doucement son épée du fourreau et en pique légèrement le col du comte alors prosterné, afin que celui-ci, en se redressant un peu, se présentât pour ainsi dire de lui-même et sans défense aux coups du glaive assassin; puis, ce serf impie frappe et abat d'un seul coup la tête de son pieux seigneur. Tous ses complices altérés de sang, se précipitant sur les misérables restes du comte comme des chiens furieux, déchirèrent avec une atroce joie son cadavre. Tous se glorifièrent avec audace d'avoir contribué à accomplir le crime; puis, entassant scélératesse sur scélératesse, et aveuglés par leur propre malice, ils firent périr cruellement et sans leur laisser le temps de la confession, tous ceux des châtelains et des plus nobles barons du comte qu'ils purent surprendre, soit dans l'église, soit au dehors dans le château..... Les barbares enterrèrent le cadavre du comte dans l'église même, de peur qu'il ne fût enseveli et pleuré au dehors avec de grandes marques d'honneur, et que sa vie glorieuse, et sa mort plus glorieuse encore, n'excitassent à la vengeance ses peuples dévoués. Faisant ensuite du temple de Dieu une caverne de voleurs ces misérables s'y fortifièrent ainsi que dans la maison du comte attenante à l'église, y rassemblèrent des provisions de bouche de toute espèce, et formèrent le projet audacieux de s'y défendre, et de soumettre de là tout le pays.....

« A la nouvelle d'un crime si grand, les barons de Flandre qui n'y avaient pas trempé furent saisis d'horreur; ils firent à leur seigneur des obsèques qu'ils accompagnèrent de larmes, et pour éviter qu'on ne les taxât de trahison, dénoncèrent le crime au roi Louis.—Poussé, par son amour pour la justice et son affection pour un homme de son sang, à punir une si horrible perfidie, ce prince, sans être retenu par la guerre que lui faisaient le roi d'Angleterre et le comte Thibaut, entra furieux dans la Flandre, et déploya les plus ardents efforts de courage et d'activité pour punir, avec la dernière rigueur, les exécrables auteurs du meurtre. Il établit d'abord comte de Flandre Guillaume Cliton, fils du comte Robert le *Hiérosolymitain*, à qui ce pays revenait par les droits du sang; puis à peine arrivé à Bruges, il ne fut arrêté ni par la crainte de s'engager dans un pays tout plein de cruautés, ni par celles d'avoir à lutter contre la branche de la maison de Flandre qui s'était souillée d'une telle trahison; il resserra et assiégea les meurtriers dans l'église et la tour, ne leur laissa parvenir aucune subsistance, et les réduisit à celles qu'ils avaient déjà, mais que déjà aussi, la main de Dieu frappait de corruption, et dont ils n'osaient faire usage.—Après avoir quelque temps souffert durement de la faim, des maladies et du fer des assaillants, ces malheureux, abandonnant l'église, ne conservèrent que la tour... mais bientôt ils désespérèrent de leur vie; leurs chants de triomphe se changèrent en cris de deuil... Le plus scélérat d'entre eux, Bouchard, s'enfuit de l'aveu de

ses compagnons. Il voulait quitter le pays, mais il ne le put pas : arrivé dans le château d'un de ses amis intimes, il y fut arrêté par ordre du roi. On le lia sur une roue élevée, il resta exposé à la voracité des oiseaux de proie ; ses yeux furent arrachés de leur orbite; sa figure fut mise en lambeaux; enfin, percé d'un millier de flèches, de dards et de javelots qu'on lançait d'en bas, il périt de la manière la plus cruelle, et fut jeté dans un cloaque. Le prévôt Bertulphe résolut également de s'enfuir. Après avoir erré çà et là, il fut pris et mis à la disposition du roi qui le condamna à une mort ignominieuse et affreuse : on pendit le misérable à une fourche avec un chien. Chaque fois qu'on frappait le chien, l'animal déchargeait sur lui sa colère, lui dévorait la figure de ses morsures, et quelquefois même, ce qui fait horreur à dire, le couvrait de ses ordures. C'est ainsi qu'il termina sa misérable vie, et fut précipité dans la mort éternelle. Quant aux autres que le seigneur Louis tenait renfermés dans la tour, il les contraignit à se rendre après une foule de souffrances ; tous furent jetés séparément, et l'un après l'autre, du haut de la tour, et eurent la tête fracassée à la vue de leurs parents. Un d'entre eux même, nommé Isaac, qui s'était caché dans un monastère et fait tondre, fut dégradé de sa qualité de moine, et attaché à un gibet. »

La cérémonie de l'investiture du comté de Flandre donnée au comte Guillaume et les serments réciproques de ce prince et de ses nouveaux sujets, offrent des détails curieux sur les mœurs politiques du XII[e] siècle.

« Le mercredi, 6 avril, le roi et le comte s'assemblèrent à Bruges, dit Galbert, avec leurs chevaliers et les nôtres, nos citoyens et beaucoup de Flamands, dans le champ accoutumé, où on transporta les châsses et les reliques des Saints ; là, après qu'on eut ordonné le silence, on lut en présence du roi, du comte et de tout le monde, les chartes des immunités ecclésiastiques et priviléges de Saint-Donatien, afin que le roi et le comte ne s'opposassent jamais, par une téméraire audace, à ce qui est écrit dans les pages de ces priviléges, sanctionnés par les pontifes catholiques romains, et qu'aucun des rois et des comtes catholiques n'a altérés, mais que plutôt ils les sanctionnassent et les fissent respecter par la vertu de la dignité royale, et qu'ils les affermissent par leur puissance. — Les frères de la même église protestèrent qu'ils avaient le droit, d'après la concession qui leur en avait été faite par le seigneur pape, et comme il est contenu dans leur charte, d'élire canoniquement et sans simonie le prévôt ; lequel prévôt élu canoniquement et sans simonie, le roi, s'il était présent, élèverait de son autorité aux fonctions de son ministère et à la dignité de la prélature, et le subrogerait au rang de prélat. Que si le roi n'était pas présent, le comte, comme chargé de ses pouvoirs, et pour son propre compte et celui des siens, selon l'usage des princes catholiques, ses prédécesseurs, ferait audit prévôt canoniquement élu cette même concession et subrogation au rang de prélat.

» On lut aussi un traité, conclu entre le comte et nos citoyens, sur la taille et l'impôt des maisons qu'on nous avait remis ; dans lequel il était dit que, pour prix de l'élection et de la réception de la personne du nouveau comte, ils recevraient de lui ce droit, à savoir, que désormais ni eux, ni leurs successeurs en notre endroit ne paieraient de taille ni d'impôt au comte, ni à ses successeurs ; mais qu'à jamais affranchis de cet impôt, ainsi qu'il était écrit dans l'acte de la convention, ils demanderaient et recevraient le serment du comte et du roi, en confirmation de cette franchise.—Ce serment portait que le roi ni le comte à l'avenir ne rechercheraient plus, par eux ou par leurs ministres, pour le paiement de la taille et de l'impôt, nos citoyens ou leurs successeurs en ce lieu, mais qu'ils maintiendraient inviolablement, de bonne volonté et sans mauvaise intention, les priviléges des chanoines, et l'affranchissement de la taille et de l'impôt, selon les conditions de ce traité.

« Le roi et le comte prêtèrent serment sur les reliques des saints, en présence du clergé et du peuple. Ensuite, selon la coutume, les citoyens jurèrent aussi fidélité au comte, et lui firent hommage et serment, comme ils l'avaient fait auparavant à ses prédécesseurs naturels. Pour s'attacher nos citoyens, le comte ajouta qu'il était en leur pouvoir et liberté de corriger leurs loix coutumières, et de les améliorer selon la nature des temps et des lieux.

« Enfin, tout le monde ayant prêté serment, le roi et le comte retournèrent dans leur maison, où on leur apporta en présence de tout le monde, de la part des grands de Redenburg, qui avaient assisté au siége de la tour, une lettre conçue ainsi : « Nous aussi, qui avons assisté au siége, nous » *élisons* de notre côté pour comte de Flandre le » nouvel élu, à la condition qu'il empêche et dé» truise les expéditions accoutumées, les injustes » exactions des princes et les nouveaux impôts, » qu'ils ont établies dans Redenburg, contre le » droit des coutumes de cette terre...

» Le jeudi 7 avril, on rendit de nouveaux hommages au comte. La chose se passa dans l'ordre suivant, selon les formes déterminées pour prêter foi et serment. — On fit hommage d'abord de cette manière : le comte demanda à celui qui prêtait hommage s'il voulait sincèrement devenir son



Tapisserie de Bayeux 1ère Partie.



REX
DVX ANGLORV
MARE NAVIGAVI ET
REM ET IBI EVM TENVIT:
LIS VENTO PLENIS VE
NIT IN TERRA
VVIDONIS
COMITIS
VBI HARO
LD: IVVIDO: PA
HIC
VENIT: NVNTIVS :AD WIL
CELMVM DVCEM
HIC: WIDO: AD DVXIT HAROLDVM
VNVS: CLERICVS: ET
ÆLFGYVA
WILLELM DVX: ET EXERCITVS
DOL ET CONAN FVGA

homme, et celui-ci répondit : « *Je le veux.* » Ils unirent leurs mains, et le comte l'entourant de ses bras, ils s'allièrent par un baiser. En second lieu, celui qui avait fait hommage donna sa foi en ces termes au prolocuteur du comte : « *Je promets sur ma foi d'être fidèle au comte Guillaume, et de bonne foi et sans fourberie, de garder sincèrement contre tous l'hommage que je lui ai fait.* » En troisième lieu, il fit le même serment sur les reliques des saints. Ensuite, avec une baguette qu'il tenait à la main, le comte donna l'investiture à tous ceux qui par ce traité lui avaient fait foi et hommage et prêté serment...

Guillaume Cliton n'eut pas longtemps la jouissance paisible du comté que Charles-le-Gros venait de lui donner. Thierri d'Alsace, petit-fils de Robert-le-Frison, aidé du roi d'Angleterre, entreprit de le lui enlever. Un grand nombre de villes embrassèrent le parti de Thierri. Guillaume mourut d'une blessure reçue au siége d'Alost, et en 1128 l'heureux Thierri fut reconnu sans difficulté par tous les Flamands. Louis-le-Gros se vit lui-même obligé de consentir à une élection que les relations du nouvel élu avec Henri d'Angleterre rendaient contraire à ses intérêts.

La pairie française.

Quelques historiens, Mézeray entre autres, attribuent à Louis-le-Gros l'institution de la pairie, composée de six pairs laïques et de six pairs ecclésiastiques ; d'autres écrivains en font honneur à Louis VII. Il nous semble difficile, d'après les seuls témoignages contemporains, de résoudre complétement cette question.

Les pairs, dans le sens qu'on donnait à ce mot au XII[e] siècle, étaient les grands du royaume et les premiers officiers de la couronne. Ils formaient la *cour du roi*, que l'on nommait aussi la *cour des pairs*.

L'origine du nom de *pair* est beaucoup plus ancienne que celle du nom de *pairie* : la pairie n'a commencé à exister réellement, que quand les principaux fiefs de la couronne devinrent héréditaires.

Sous la première et la seconde race, on entendait par le terme *pares*, des gens égaux et de même condition. — Il est parlé de *pairs* dans la loi des Allemans, rédigée sous Chlotaire. — Dagobert I[er] donne le nom de *pairs* à des moines. — Le nom de *pair* est employé au VII[e] siècle dans les formules de Marculphe. — Godegrand, évêque de Metz, du temps de Charlemagne, appelle *pares* des évêques et des abbés. — Tassillon, roi de Bavière, fut jugé au plaid de 788, et les *pairs*, c'est-à-dire les seigneurs assemblés, le condamnèrent à mort. — Les enfants de Louis-le-Débonnaire s'appelèrent mutuellement *pairs*, dans une entrevue, en 851. — Au X[e] siècle, le nom de *pair* s'introduisit dans le langage gallo-tudesque usité en France. Enfin, comme nous l'avons dit page 9, les vassaux d'un même seigneur s'appelaient pairs, parce qu'ils étaient égaux entre eux, et non pas parce qu'ils se prétendaient égaux à leur seigneur.

Chez les Francs, chacun avait le droit d'être jugé par ses pairs ; ce droit appartenait d'abord à tout citoyen libre, mais ensuite il devint plus particulièrement un privilége des grands de l'état : chacun devait être jugé par des personnes de même rang ; le comte par des comtes, le baron par des barons, l'évêque par des évêques, et ainsi des autres. Les bourgeois eurent aussi leurs *pairs*, lorsqu'ils eurent obtenu le droit de commune. — La loi des Allemans, rédigée sous Chlotaire I[er], ordonne que pour juger et punir un homme on assemble ses pairs.

Dans le XI[e] siècle, Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fit faire par ses pairs le procès à Guérin de Craon, parce que celui-ci avait fait hommage de la baronnie de Craon à Conan, duc de Bretagne.

Chez les Anglais, qui ont emprunté une grande partie de leurs lois et de leurs usages à notre ancien droit français, tout accusé est jugé par ses pairs, c'est-à-dire par des personnes de même condition ; c'est ce qui se pratique aussi en France depuis l'institution du jury.

Dans les premiers temps de la monarchie, alors que le service militaire était la seule profession des hommes libres, les dignités, les titres acquis par les armes, étaient les seules distinctions qui pussent déterminer l'égalité ou la supériorité. La pairie était pour ainsi dire un droit personnel. — Le choix des juges égaux en dignité à celui qui devait être jugé ne pouvait donc être fait que sur le titre personnel ou le grade de l'accusé.

L'établissement des fiefs introduisit une nouvelle forme dans le gouvernement, dont l'esprit général demeura toujours le même ; la valeur militaire fut toujours la base du système politique ; la distribution des terres et des possessions, l'ordre de la transmission des biens, tout fut réglé sur le plan d'un système de guerre ; les titres militaires furent attachés aux terres mêmes, et devinrent, avec ces terres, la récompense de la valeur ; chaque possesseur de fief ne pouvait être jugé que par les seigneurs de fief du même degré que le sien.

Alors la *pairie* devint une dignité féodale attachée à la possession d'un fief, donnant droit d'exercer la justice conjointement avec ses pairs ou pareils dans les assises du fief dominant, soit pour les affaires

contentieuses, soit par rapport à la féodalité. Tout fief avait ses pairies, c'est-à-dire d'autres fiefs mouvants de lui, et les possesseurs de ces fiefs qui étaient censés égaux entre eux, composaient la cour du seigneur dominant. Il fallait la réunion de quatre pairs pour rendre un jugement. Si le seigneur en avait moins, il en empruntait à son seigneur suzerain. Dans les causes où le seigneur était intéressé, il ne pouvait être juge, il était jugé par ses pairs.

Le troisième âge de la pairie est celui où cette dignité devint en quelque sorte un annexe de la dignité royale, quand les pairs de France commencèrent à être distingués des autres barons, et quand le titre de pair du roi cessa d'être commun à tous les vassaux immédiats de la couronne, et fut réservé à ceux qui possédaient une terre à laquelle était attaché le droit de pairie.

Les pairs étaient cependant toujours compris sous le terme général de barons du royaume, parce qu'en effet tous les pairs étaient barons du royaume; mais les barons ne furent plus tous qualifiés de pairs: le premier acte authentique où l'on trouve la distinction des pairs d'avec les autres barons est une certification d'arrêt faite en 1216 à Melun. Les pairs nommés dans cet acte sont l'archevêque de Reims, l'évêque de Langres, l'évêque de Châlons, celui de Beauvais, l'évêque de Noyon, et Eudes, duc de Bourgogne; ensuite sont nommés plusieurs autres évêques et barons.

Boulainvilliers, dans son *Histoire de la Pairie*, prétend que du temps de Hugues Capet les pairs de France n'étaient pas pairs du roi, mais seulement pairs de Hugues Capet, comme duc de France; qu'ils étaient pairs de fiefs, et ne se mêlaient que du domaine du roi, et non du reste de l'état; le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre et de Champagne ayant chacun leurs pairs.

Dans l'ancien droit public français, on désignait communément par le terme d'anciens pairs de France les douze barons auxquels seuls le titre de pairs de France appartenait du temps de Louis VII. L'institution de ces douze pairs, par Charlemagne, est une fable qui ne mérite pas d'être réfutée sérieusement.

Vignier [1] dit qu'avant Louis-le-Bègue, presque toutes les terres du royaume étaient du domaine royal, le roi en faisant part à ses sujets comme bon lui semblait; mais que sous Charles-le-Simple, le royaume fut distribué en sept grandes et principales provinces, en plusieurs moindres et en plusieurs petits comtés qui dépendaient des grandes seigneuries. Ces sept principales seigneuries furent données aux maisons les plus puissantes de l'état [1].

[1] *Traité de l'état et de l'origine des anciens Français.*

Tel était encore l'état du royaume à l'avénement de Hugues-Capet; il n'y avait que sept pairies qui étaient toutes laïques, savoir: le duché de France, domaine de Hugues-Capet, les duchés de Bourgogne, de Normandie, et d'Aquitaine, et les comtés de Champagne, de Flandre et de Toulouse. La pairie de France ayant été réunie à la couronne, il ne resta plus que les six autres pairies.

Favyn, dans son *Traité des offices de la couronne*, pense que la pairie fut instituée par le roi Robert, qui aurait établi un conseil secret d'état, composé de six ecclésiastiques laïques honorés du titre de pairs. Favyn fixe l'époque de cette institution à l'an 1020, qui est le vingt-quatrième du règne de Robert; mais il ne s'appuie sur aucune autorité contemporaine; il n'a pas fait attention qu'il ne pouvait exister alors six pairs ecclésiastiques, l'évêque de Langres relevant encore du duc de Bourgogne. Ce fut Louis VII qui engagea le duc de Bourgogne à unir le comté de Langres à l'évêché, afin que l'évêque relevât du roi. Ainsi l'évêque de Langres n'étant devenu propriétaire du comté qu'en 1179, il est certain que l'époque où il fut compté comme pair ne peut être antérieure à cette époque, soit que Louis VII ait institué les douze anciens pairs, soit qu'il ait seulement réduit le nombre des pairs à douze.

L'opinion qui attribue à Louis VII l'institution des douze anciens pairs n'est fondée que sur ce que les douze plus anciens pairs connus sont ceux qui assistèrent au sacre de Philippe-Auguste, le 1er novembre 1179, et qui sont qualifiés de pairs, savoir: Hugues III, duc de Bourgogne; Henri-le-Jeune, roi d'Angleterre, duc de Normandie; Richard d'Angleterre, son frère, duc d'Aquitaine ou de Guienne; Henri Ier, comte de Champagne; Philippe d'Alsace, comte de Flandre; Raymond, comte de Toulouse; Guillaume de Champagne, archevêque duc de Reims; Roger de Rozay, évêque duc de Laon; Manassés de Bar, évêque duc de Langres; Barthélemi de Montcornet, évêque comte de Beauvais; Guy de Joinville, évêque comte de Châlons; Baudouin, évêque et comte de Noyon. Mais on ne peut pas prétendre que Louis VII ait institué ces douze pairs; en effet, toutes les anciennes pairies laïques avaient été données en fief longtemps avant son règne, le comté de Toulouse en 802, le duché d'Aquitaine en 844, le comté de Flandre en 864, le duché de Bourgogne en 890, celui de Normandie en 912, le comté de Champagne en 999; Louis VII n'a pas davantage

[1] Vignier confond dans un même duché l'Aquitaine et la Vasconie, qui ne furent réunies que deux siècles plus tard.

fixé ou réduit le nombre des pairs à douze: aux onze pairs qui existaient de son temps, il en a seulement ajouté un douzième, l'évêque de Langres. Le nombre des pairs n'était pas pour cela fixé à douze, il y en avait autant que de vassaux immédiats de la couronne ; mais il ne se trouvait alors dans le domaine royal que six grands vassaux laïques, et six évêques aussi vassaux immédiats de la couronne, à cause de leurs baronnies.

Lorsque par la suite les rois de France eurent d'autres vassaux directs, ils les admirent dans leurs conseils et leur parlement, sans d'autre distinction que celle du rang et de la qualité de pair, qui appartenait primitivement aux anciens.

Les anciennes pairies parurent avec éclat sous Philippe-Auguste; mais bientôt la plupart furent réunies à la couronne, en sorte que ceux qui attribuent l'institution des douze pairs à Louis VII ne donnent à ces douze pairs qu'une existence pour ainsi dire momentanée. La Normandie fut confisquée sur Jean-sans-Terre par Philippe-Auguste; ensuite usurpée par les Anglais sous Charles VI, et reconquise par Charles VII. — L'Aquitaine fut aussi confisquée en 1202, sur Jean-sans-Terre ; et en 1259, saint Louis en donna une partie, avec le titre de duché de Guienne, à Henri, roi d'Angleterre. Le comté de Toulouse fut réuni à la couronne sous saint Louis, en 1270, par le décès d'Alphonse, frère du roi qui mourut sans enfants ; enfin le comté de Champagne fut réuni à la couronne en 1284, par le mariage de Philippe-le-Bel, avec Jeanne reine de Navarre, et comtesse de Champagne.

Voici, d'après un auteur déjà cité, quelles étaient au sacre les fonctions des anciens pairs.

« Au sacre du roi, les pairs font une fonction royale, ils y représentent la monarchie, et y paraissent avec l'habit royal, et la couronne en tête; ils soutiennent tous ensemble la couronne du roi, et ce sont eux qui reçoivent le serment qu'il fait d'être le protecteur de l'Église et de ses droits, et de tout son peuple. On a même conservé dans cette cérémonie, suivant l'ancien usage, la forme et les termes d'une élection ; mais aussitôt après cet action, les pairs rentrent dans le devoir de véritables sujets; en sorte que leur fonction au sacre est plus élevée que celle des électeurs, lesquels font simplement la fonction de sujets au couronnement de l'empereur.

» Outre ces fonctions qui sont communes à tous les pairs, ils en ont encore chacun de particulières au sacre.

» L'archevêque de Reims a la prérogative d'oindre, sacrer et couronner le roi ; ce privilége a été confirmé aux archevêques de Reims par le pape Sylvestre II et par Alexandre III. L'évêque de Laon et celui de Beauvais accompagnent l'archevêque de Reims lorsqu'il va recevoir sa majesté à la porte de l'église, la veille de la cérémonie ; et le lendemain ces deux évêques sont toujours députés, l'un comme duc, et l'autre comme premier comte ecclésiastique, pour aller chercher le roi au palais archiépiscopal, le lever de dessus son lit et l'amener à l'église, enfin pour accompagner sa majesté dans toute la cérémonie de l'onction sacrée; et dans la cérémonie l'évêque de Laon porte la sainte Ampoule, celui de Langre le sceptre, et il a la prérogative de sacrer le roi en l'absence de l'archevêque de Reims; celui de Beauvais porte et présente le manteau royal; l'évêque de Châlons porte l'anneau royal ; l'évêque de Noyon, la ceinture ou baudrier. Les six anciens pairs laïques sont représentés dans cette cérémonie par d'autres pairs que le Roi commet à cet effet : le duc de Bourgogne porte la couronne royale et ceint l'épée au roi ; le duc de Guienne porte la première bannière carrée ; le duc de Normandie porte la seconde; le comte de Toulouse les éperons; le comte de Champagne la bannière royale où est l'étendard de la guerre, et le comte de Flandre l'épée du roi. »

Poésies de Guillaume de Poitiers.

La langue française commençait à se former. On trouve dans le recueil de Raynouard, intitulé *choix des poésies originales des troubadours*, un chant de Guillaume IX, duc d'Aquitaine et comte de Poitiers, composé au commencement du XIIe siècle, vers 1101, au moment de partir pour une croisade qui lui avait été imposée comme pénitence. Ce chant dont les paroles sont beaucoup plus faciles à comprendre que celles des poésies de Richard-Cœur-de-Lion et des autres troubadours du XIIe siècle, nous semble appartenir à la langue des Francs, plutôt qu'aux langues limosine ou provençale. Guillaume IX tenait sa cour à Poitiers, et le patois des habitants des environs de Poitiers n'a aujourd'hui aucun rapport avec le patois limousin. — Les Poitevins de la Vendée et des Deux-Sevres parlent français aussi bien que les Normands et les Picards[2].

Voici d'ailleurs un extrait du chant de Guillaume de Poitiers.

Ieu m'en anarai en eyssilh, Laissarai en guerra mon filh, En grant paor et en perilh, Et faran li mal siey vezy.	Je m'en irai en exil, je laisserai mon fils en guerre, en grand effroi et en péril, et ses voisins lui feront mal.
Pus lo partirs m'es aitan grieus Del seignorage de Peytieus	Puisque le départ de la seigneurie de Poitou m'est si

[1] Voir *France pittoresque*, t. III, p. 222, la *chanson* dite *de la Mariée*.

En garda de Falco d'Angieus Lais ma terra e son cozi.	pénible, je laisse à la garde de Foulques d'Anjou son cousin et ma terre.
Si Falco d'Angieus no'lh secor E'l reys de cui ieu tenc m'onor, Mal li faran tug li pluzor Qu'el veyran jovenet, meschi...	Si Foulques d'Anjou ne le secourt, ainsi que le roi de qui je tiens mon fief, la plupart, qui le verront jeune, faible, lui feront mal.
Aissi lais tot quant amar suelh, Cavalairia et orguelh, E vauc m'en lay, sestot destuelh, On li peccador penran fi.	Ainsi je quitte tout ce que j'ai coutume d'aimer, chevalerie et pompe, et je m'en vais, sans aucun retard, là où tous les pécheurs prendront fin.

Guillaume IX, qui fut l'aïeul d'Eléonore, revint de la croisade, après avoir vu périr la plus grande partie de son armée. Il avait épousé Mathilde, fille du comte de Toulouse. Cette princesse étant morte, il se remaria, en 1112, avec Hildegarde ; l'âge n'avait point calmé la violence de ses passions, frappé des charmes de la vicomtesse de Châtellerault, il l'enleva, et répudia Hildegarde. L'évêque de Poitiers se présenta devant lui, le somma, sous peine d'excommunication, de reprendre son épouse, et de rendre la vicomtesse à son mari. Guillaume tira son épée, l'évêque, sans s'émouvoir, se hâta de prononcer la formule d'excommunication, et dit ensuite tranquillement au duc : « Frappe maintenant, » je suis prêt. » Mais Guillaume, étonné de la fermeté du prélat, lui répondit en remettant son épée dans le fourreau : « Je ne t'aime point assez pour » t'envoyer en paradis, » et il se contenta de l'exiler.

Délivré de ce censeur importun, Guillaume IX, s'il faut en croire quelques chroniques contemporaines, un peu suspectes il est vrai de partialité, continua à s'abandonner à des débauches effroyables. On l'accuse même d'avoir joint l'impiété au libertinage, en établissant à Niort une maison de prostitution sur le plan des monastères de femmes. Guillaume IX mourut, en 1126, dans une expédition contre les Sarrasins. Les historiens qui blâment le plus ses mœurs rendent d'ailleurs justice à ses talents. Orderic Vital dit qu'il avait consacré un poëme à sa malheureuse expédition en Palestine, et que, malgré la tristesse de ce sujet, la gaieté et l'enjouement de son caractère s'y montraient à chaque vers. Guillaume aurait-il, par hasard, composé une œuvre heroï-comique sur un si grave sujet? c'est ce qu'il nous est impossible de décider, son poëme n'étant pas arrivé jusqu'à nous.

Conan-le-Gros, duc de Bretagne. — *Jugements d'Oléron.* — Robert d'Arbrissel, etc.

Tandis que Louis-le-Gros, en France, cherchait à protéger les faibles contre les forts et à maintenir l'ordre et la justice, Conan III (surnommé aussi le Gros, fils et successeur d'Alain Fergent), duc de Bretagne, suivant son exemple, favorisait l'émancipation des communes et protégeait les vassaux contre les violences des seigneurs. L'ordre qu'il établit dans ses états y fit fleurir l'agriculture et le commerce ; mais dans ses entreprises bienfaisantes, il eut à surmonter de grands obstacles, et à soutenir une lutte opiniâtre contre les puissants comtes et barons dont ses desseins éclairés blessaient les intérêts.

« Entre les droits vexatoires qu'il entreprit d'abolir, dit M. Daru, le plus inhumain peut-être était celui que les seigneurs s'arrogeaient sur les débris que la mer rejetait après les tempêtes. Ces misérables restes de la fortune des naufragés devenaient la propriété légitime du seigneur dès qu'ils avaient touché le rivage. Ce droit, où plutôt cet usage, avait probablement commencé dans le temps où les Normands, les Danois infestaient les côtes de la Bretagne. Tous les navigateurs étaient alors considérés comme des ennemis, comme des pirates; on croyait ne leur devoir aucune pitié, même dans leur détresse; et l'on rendait grâce à la tempête qui couvrait le rivage de leur débris. Mais on oublia l'origine de cet usage pour n'en voir que le profit; et les puissants, empressés de disputer aux pauvres ce tribut barbare, le décorèrent du nom de droit seigneurial. Le naufrage devint une espèce de crime qui emportait la peine de la confiscation. Les évêques en jouissaient sans plus de scrupule que le vicomte de Léon, possesseur d'une grande étendue de côtes, qui disait qu'il avait une pierre plus précieuse que toutes celles qu'on admirait, voulant parler d'un écueil fameux par les naufrages.

» Les défenses et l'exemple du duc, les décisions d'un concile assemblé à Nantes, pour cet effet, en 1127, et qui fut présidé par l'archevêque de Tour, la peine de l'excommunication prononcée contre ceux qui continueraient à s'approprier les effets des naufragés; tout cela ne fit que suspendre l'exercice de ce droit barbare; la cupidité triompha de l'autorité civile et ecclésiastique. « Il n'y a pas longtemps que les paysans des côtes » de Basse-Bretagne n'attendaient pas qu'un nau» frage fût consommé pour en faire la déprédation. » Ils le prévenaient, et la tempête n'avait pas plutôt » fait échouer un navire qu'ils y couraient la hache » à la main pour l'ouvrir de tous côtés, et faire un » pillage universel de tout ce qui se pouvait empor» ter [1]. » Les rivages de l'ancienne Tauride n'étaient pas plus inhospitaliers.

[1] Hevin. *Questions concernant les matières féodales*, etc., p. 344.

« On essaya de légitimer ce droit prétendu, en le convertissant en une espèce de contribution, qui du moins avait pour objet de sauver les bâtiments et les hommes. On leur fournissait des pilotes pour faire le trajet difficile de tous les écueils qui entourent la presqu'île, et ceux qui avaient payé cette sauve-garde ne pouvaient être pillés s'ils faisaient naufrage. Le danger était réellement si grand que, dans plusieurs ports qui ne faisaient point partie de la domination des ducs de Bretagne, et notamment dans ceux de Bordeaux et de la Rochelle, dans les villes anséatiques, le commerce s'était engagé à payer d'avance le droit de rachat; mais le pillage n'en était exercé que plus durement sur ceux qui n'achetaient pas leur sûreté, et on a même longtemps accusé les Bretons de tromper, par de faux signaux, les vaisseaux en détresse, pour qu'ils vinssent se briser sur la côte. — Ces saufs-conduits, ces lettres de sûreté, accordés aux navires étrangers qui faisaient le tour des côtes périlleuses de la Bretagne, produisirent du moins ce bon effet, qu'ils donnèrent naissance à une espèce de droit des gens, qui bientôt fut rédigé par écrit sous le titre de *Jugements d'Oléron*, et qui fut accepté par les navigateurs de toutes les nations. »

Abailard ne fut pas le seul Breton qui, au commencement du XIIe siècle, se rendit célèbre par son éloquence. Robert né à Arbrissel, village à quelques lieues de Rennes, réussit par son zèle ardent et par sa parole féconde à peupler les déserts et à ramener la pénitence dans les monastères. Il fut le fondateur de l'ordre de Fontevrault. Son éloquence apostolique réunissait autour de lui plusieurs milliers de disciples, hommes et femmes, avec lesquels il campait au milieu des forêts, vivant de ce que lui apportaient les admirateurs de son zèle et de ses austérités. L'ardente charité de Robert s'adressait principalement aux grandes pécheresess, il ramenait au repentir une multitude de femmes perdues, et il ne craignait pas d'entrer dans de mauvais lieux pour réveiller les derniers sentiments de pudeur qui pouvaient exister encore chez les malheureuses que la débauche avait depuis longtemps corrompues. La réunion d'une foule de disciples des deux sexes devait entraîner plusieurs inconvénients. Les ennemis de Robert cherchaient à le décourager par leurs railleries; mais le pieux Breton avait entrepris la réhabilitation de la femme par la vertu; et il réussit dans son dessein.

La fin du règne de Conan III fut marquée par une des folies les plus bizarres qui puissent trouver place dans l'esprit humain : Un gentilhomme des environs de Loudéac, nommé *Eon* de l'Étoile s'imagina qu'il était le fils de Dieu, et qu'il avait été annoncé au monde par ces paroles de l'Écriture: « Per » *eum* qui vivit et regnat, per *eumdem* Dominum » nostrum, per *eum* qui venturus est. » Il crut faire des miracles, il eut un grand nombre de disciples enthousiastes qui les attestèrent; on le prit, on le traduisit devant un concile, où le pape lui-même ne dédaigna pas de l'interroger. L'absurdité de ses réponses disposa ses juges à l'indulgence. Il ne fut condamné qu'à une prison perpétuelle; mais il se trouva des fanatiques qui se firent brûler plutôt que de renoncer à voir en lui le fils de Dieu.

Enfants de Louis-le-Gros.

Louis VI, peu de temps avant de mourir, avait adressé, dit-on, à son fils ces paroles remarquables: « Souvenez-vous que la royauté n'est qu'une charge » publique dont vous aurez à rendre compte à celui » qui seul dispose des sceptres et des couronnes. » Il laissait de sa femme Alix ou Adelaïde six enfants encore vivants : Louis, qui fut son successeur; Henri, qui devint archevêque de Reims; Robert, chef de la branche royale de Dreux; Pierre, qui épousa l'héritière de Courtenai, dont il prit le nom; Philippe, qui, après avoir été marié à une fille de Thibaut, comte de Champagne, entra dans les ordres sacrés, et devint évêque de Paris; enfin, Constance, qui eut successivement pour époux Eustache comte de Boulogne, fils d'Étienne roi d'Angleterre, et Raymond V, comte de Toulouse.

CHAPITRE X.

LOUIS VII, DIT LE JEUNE.—SECONDE CROISADE.

Premiers actes de Louis VII. — Massacre de Vitry. — Vœu du roi. — Seconde croisade. — Prédications de saint Bernard. — Départ de Louis VII. — Son arrivée à Constantinople. — Désastres des croisés. — Bravoure de Louis VII. — Arrivée de Louis VII à Jérusalem. — Siége de Damas. — Retour de Louis VII en France. — Régence de Suger. — Son éloge. — Sa mort. — Divorce de Louis VII et d'Éléonore. — Éléonore épouse Henri d'Anjou. — Démêlés de l'abbé de Vézelay et du comte de Nevers. — Établissement de la commune de Vézelay. — Excommunication des habitants de Vézelay. — Ses suites. — Intervention de Louis VII. — Condamnation des habitants de Vézelay. — Retour de l'abbé à Vézelay. — Punition des habitants. — Nouvelle intervention du roi. — Pacification.

(De l'an 1137 à l'an 1152.)

Premiers actes de Louis VII. — Massacre de Vitry. — Vœu du roi. (1137-1146.)

Louis VII était âgé d'environ dix-huit ans lorsque la mort de son père le laissa seul possesseur de la couronne; il prit le titre de *roi des Français, duc des Aquitains*, et laissant la reine Eléonore sous la garde de l'évêque de Chartres, partit aussitôt de

Poitiers pour Paris, « afin, dit un vieil historien, de travailler à rétablir la sûreté publique et la justice que depuis la mort du feu roi quelques petits tyrans recommençaient de troubler, rançonnant le peuple et les marchands. » Ensuite il se fit couronner une seconde fois à Bourges.

Ses premiers actes annoncèrent un caractère ferme qui malheureusement se démentit promptement. Ainsi il fit rentrer dans l'obéissance les bourgeois d'Orléans qui avaient essayé de profiter du changement de règne pour s'affranchir et former une commune. Il força à la paix, par la prise du château de Montjay, et de son seigneur Gaulcher de Montmorency, les turbulents barons de l'Ile-de-France. Mais, après s'être déclaré en faveur de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, auquel, comme suzerain, il avait donné l'investiture de la Normandie, il changea de parti et se tourna du côté d'Eustache, fils du comte de Boulogne, compétiteur de Geoffroy; et, non content de transferer à ce jeune homme l'investiture du duché qu'il avait déjà donnée au comte d'Anjou, il lui fit épouser sa sœur, la princesse Constance.

En 1141, Louis VII convoqua ses vassaux pour envahir le comté de Toulouse, sur lequel il se prétendait des droits du chef de sa femme; mais la plupart des seigneurs français, ayant, à l'instigation de Thibaut, comte de Champagne, refusé de prendre part à cette expédition, il commença seul la guerre, et découragé par la résistance de ses ennemis, il renonça, peu de temps après, à son entreprise.

Dans le même temps, Louis VII se brouillait avec le pape Innocent II à l'occasion d'une élection au siége archiépiscopal de Bourges, et se voyait frappé d'une bulle d'excommunication, sous le poids de laquelle il resta pendant trois ans.

Mécontent du comte de Champagne dont l'opposition avait fait échouer son entreprise contre Toulouse, le roi décida Raoul de Vermandois, son cousin, à répudier la sœur de Thibaut pour épouser Pétronille d'Aquitaine, sœur puinée de la reine Éléonore. Irrité de cet outrage, Thibaut s'adressa à la cour de Rome, et le pape excommunia Raoul ainsi que les trois évêques qui avaient prononcé le divorce.

Une guerre entre le roi de France et le comte de Champagne fut le résultat de cette querelle.

Louis entra en 1142 dans le comté de Champagne et ravagea les terres de son ennemi. Thibaut s'adressa de nouveau au pape qui, pour mettre fin aux hostilités, consentit à lever l'excommunication. Mais dès que les troupes royales se furent retirées, le pape la fulmina de nouveau. Le roi alors, plus irrité qu'auparavant, rentra en Champagne et donna à son armée l'ordre de tout mettre à feu et à sang. En effet, la forte place de Vitry ayant été prise d'assaut, toute la population fut massacrée, treize cents personnes de tout âge et de tout sexe, qui s'étaient réfugiées dans une église à laquelle on mit le feu, périrent au milieu des flammes. Leurs cris lamentables parvinrent jusqu'aux oreilles de Louis, qui donna des ordres pour les secourir; mais il était trop tard. Cet effroyable événement fit sur le jeune roi une vive impression, et excita en lui de poignants remords. Saint Bernard touché de son repentir et de sa désolation, eut peine à lui persuader qu'il pourrait désarmer la vengeance divine par le moyen de la pénitence. Louis se hâta de conclure la paix avec Thibaut, rétablit sur le siége de Bourges l'archevêque nommé par le pape, et fit vœu, pour expier le massacre de Vitry et pour obtenir la levée de l'interdit qui pesait encore sur son royaume, de prendre le bâton de pèlerin et d'aller en Palestine se prosterner devant le tombeau du Christ.—Ce vœu du roi de France fut l'origine de la seconde croisade, qui, cependant, n'eut pas lieu immédiatement. Mais en 1145, la nouvelle s'etant répandue dans toute la chrétienté que la ville d'Édesse venait d'être prise par les Musulmans, et que l'existence du royaume de Jérusalem était menacée, Louis songea à accomplir son vœu et fit part de ses projets au pape Eugène III.

La seconde croisade est, pour la France, l'événement extérieur le plus important de la première période du règne de Louis VII; la lutte du comte de Nevers et de l'abbé de Vezelay est de même le fait intérieur le plus remarquable; nous allons successivement parler avec détails de ces deux événements qui ont si vivement impressionné les Français du XIIe siècle.

Seconde Croisade.— Prédications de saint Bernard.—Départ de Louis VII. — Son arrivee à Constantinople. (1146 1147).

Le pape Eugène III applaudit au désir de Louis VII d'entreprendre une nouvelle croisade. L'abbé de Clairvaux, l'illustre saint Bernard, parcourut la France et l'Allemagne pour la prêcher; il était autorisé à promettre indulgence plénière à tous ceux qui suivraient l'exemple du roi. Eugène III écrivit aux fidèles afin de les presser de s'embarquer pour la Palestine. « Les premiers croisés, disait-il, provo-
» quèrent la colère du ciel par leur dissolution et leur
» folie; mais les nouveaux soldats du Christ devront
» voyager sous des habits simples, et ne point ajou-
» ter à leur train, le luxe des faucons et des chiens
» de chasse. » Pierre l'Ermite avait pris pour texte de ses prédications, la honte et le scandale qui résultaient pour la chrétienté de la possession des lieux sacrés par les infidèles; saint Bernard tonna contre l'indifférence coupable qui souffrirait qu'une contrée

arrachée à la profanation, y fût livrée de nouveau. Le saint prédicateur fut admis au pied des trônes des rois et dans les chaires des églises, aux assemblées publiques comme aux réunions privées. Enfin dans une assemblée tenue à Vézelay pendant la semaine de Pâques, en 1146, Louis vit sa pieuse résolution confirmée. Il reçut à genoux le symbole sacré, et, se joignant à saint Bernard, exhorta les barons et les chevaliers à prendre les armes. Aucune cour de château, aucune place n'était assez spacieuse pour contenir la foule empressée, on s'assembla dans les champs. Saint Bernard, monté sur une estrade élevée, harangua la multitude. Ainsi qu'au concile de Clermont, les cris de *Diex le volt* retentirent unanimement. Le nombre de croix d'étoffe que saint Bernard avait apportées fut bien inférieur au nombre de ceux qui demandaient à se croiser. Le saint déchira ses habits et en fit des croix grossières qu'il attacha sur l'épaule à ses auditeurs agenouillés. Après avoir parcouru la France, l'éloquent prédicateur traversa le Rhin et passa en Allemagne; les villes, les villages qu'il rencontra sur son passage depuis Constance jusqu'en Carinthie retentirent de l'appel aux armes. Les ducs de Bohême et de Turin, le comte de Carinthie, le marquis de Styrie et de Montferrat prirent la croix. L'empereur Conrad III refusa seul longtemps et avec opiniâtreté de s'engager dans cette croisade. La politique refroidissait sa ferveur religieuse; saint Bernard s'efforça de le convaincre que, s'il prenait les armes pour le royaume de Dieu, Dieu veillerait pendant son absence sur son propre royaume. L'empereur résistait à cet argument; mais lorsque, dans un moment d'inspiration, le saint orateur lui fit le tableau animé du jour du jugement dernier, des peines infligées à ceux dont la foi aurait été tiède, et des récompenses sans nombre réservées aux chrétiens qui auraient combattu pour la religion, la conviction passa dans l'esprit de Conrad. L'empereur déclara que, connaissant mieux ses devoirs envers l'Église, il était disposé à les remplir tous. Encouragés par son exemple, les barons et les peuples d'Allemagne volèrent aux armes [1].

Le départ des croisés fut fixé à l'année 1147. — Mayence fut le lieu du rendez-vous pour les Français, et Ratisbonne celui des Allemands. Les Français se soumirent à un jeûne pour le succès de la cause sacrée, et Louis VII, après avoir reçu des mains du pape la pannetière et le bourdon, partit pour Mayence avec la reine. Il y fut rejoint par les comtes de Dreux, de Soissons, de Ponthieu, de Nevers, de Toulouse, de Flandre, et par Henri fils du rebelle comte de Champagne. Leur suite se composait de prêtres de commun peuple et de soldats. Le nombre des hommes, armés de casque et du haubert, s'élevait à soixante-dix mille. Les guerres civiles d'Angleterre ayant cessé momentanément par l'affaiblissement des partis, plusieurs des seigneurs normands, anglais et saxons, vinrent se réunir aux troupes de Louis. — Conrad avait une armée aussi nombreuse et aussi formidable que celle du roi de France; le nombre des soldats armés à la légère et celui des simples pèlerins s'y trouvaient dans une proportion convenable. L'enthousiasme qu'inspira la croisade réalisa les rêves des romanciers et des poëtes. De courageuses héroïnes s'engagerent à combattre les nations païennes. Elles portaient la lance et le bouclier; mais, dit un ancien chroniqueur, de même que la *Camille* de Virgile, elles réunissaient le goût de la parure au désir de se signaler par de grands exploits; elles se faisaient remarquer par l'éclat et la richesse de leurs habillements, et leur chef, du même sexe que les soldats était nommé la *dame aux pieds dorés*. — L'empereur Conrad dirigea sa marche à travers la Hongrie. Il sollicita l'amitié de l'empereur grec Manuel, petit-fils d'Alexis, et voyait, comme naguère son aïeul, les armements de l'Europe avec une terreur secrète; cependant, afin de protéger ses sujets, Manuel conclut avec Conrad un traité pour régulariser l'achat et la vente des vivres nécessaires aux croisés de la Germanie. Pendant la marche des Allemands vers Constantinople, les accusations réciproques ne manquèrent ni de leur part ni de celle des Grecs, et diverses circonstances donnèrent lieu à plusieurs négociations entre les deux empereurs. Arrivé devant Constantinople, Conrad mécontent passa le Bosphore sans vouloir aucune entrevue avec Manuel.

L'empereur grec reçut le roi de France avec de grands honneurs; il alla au-devant de lui dans la cour de son palais, et, après l'avoir embrassé, le conduisit dans un appartement où tous deux s'assirent sur des siéges de même hauteur. Au milieu des fêtes et des réjouissances publiques, Louis VII apprit que l'empereur et le sultan d'Iconium étaient en correspondance secrète; mais, dans leur impatience de se rendre à Jérusalem, les barons et les chevaliers français fermèrent l'oreille aux suggestions de la vengeance; ils réfléchirent d'ailleurs que la défense de la Terre-Sainte, et non la destruction de l'empire d'Orient, était le motif qui leur avait mis les armes à la main, et qu'au lieu de punir les crimes des sujets de Manuel, ils devaient songer à expier leurs propres péchés. Il ne manquait pas pourtant de gens qui prétendaient que le moment était enfin venu de renverser la barrière qui séparait l'Europe de l'Asie. « C'était, » disaient-ils, par la négligence des Grecs que le

[1] Odon de Deuil. — Ch. Mills. *Hist. des Croisades*.

» Saint Sépulcre était tombé aux mains des Turcs; » les empereurs de Constantinople avaient toujours » mis des entraves aux entreprises des croisés, tout » en cherchant à s'approprier leurs conquêtes; dès-» lors les guerriers de l'Occident ne devaient point » hésiter à détruire ces traîtres pour le salut des » nouveaux soldats de Dieu; car si les Grecs ac-» complissaient leurs perfides desseins, l'Europe » entière viendrait redemander aux Français cette » armée dont une humanité déplacée aurait causé » la perte; ils ajoutaient enfin que Dieu lui-même » avait conduit des croisés devant la ville de Con-» stantin, et qu'il leur en ouvrira t les portes, comme » il avait ouvert à leurs devanciers celles d'Édesse, » d'Antioche et de Jérusalem. »

Désastres des Croisés. — Bravoure de Louis VII. — Arrivée de Louis VII à Jérusalem (1148).

Après avoir traversé la Bithynie, Conrad entra dans la Lycaonie, province située au centre des pays soumis à la domination des Turcs Seldjoucides. Leur sultan, disent les chroniques, avait fait venir, des diverses parties de ses états, des troupes si nombreuses que les rivières ne fournissaient pas assez d'eau, ni le pays assez de vivres, pour satisfaire à leurs besoins. Les guides donnés par Manuel à Conrad conduisirent les croisés allemands dans des déserts où la faim les fit périr et dans des embuscades tendues par les Musulmans. Les Grecs vendaient aux malheureux latins du pain fait avec un mélange de farine et de craie. Les Turcs assaillaient sans relâche les pèlerins : ceux-ci n'avaient que leur faible bâton à opposer aux cimeterres ennemis; les guerriers allemands, pesamment armés, ne pouvaient résister avec avantage aux troupes légères venues de la Tartarie; la dixième partie environ des soldats et des pèlerins des bords du Danube et du Rhin échappa seule aux flèches des Musulmans.

Les débris de l'armée de Conrad parvinrent enfin à se réunir à l'armée française. Manuel avait su inspirer à Louis VII la sécurité la plus complète, en lui persuadant que l'empereur de Germanie, loin d'avoir besoin de secours, avait défait les Turcs et pris Iconium. Le roi français était campé sur les bords du lac de Nicée, lorsque quelques fugitifs allemands apportèrent la nouvelle de la perfidie des Grecs et du triomphe des Turcs. Louis et Conrad se consultèrent sur la route que les champions de la croix devaient prendre. Ils réunirent leurs forces, et laissant sur la gauche le chemin suivi par les premiers croisés, s'avancèrent ensemble jusqu'à Philadelphie, en Lydie; mais dans cette ville les Allemands, qui avaient perdu leur bagage, et se voyaient encore exposés à de nouvelles calamités, se résolurent en grand nombre à retourner à Constantinople; l'empereur lui-même y alla réclamer le secours du prince grec, dont il avait précédemment dédaigné l'amitié.

Les Français se reposèrent sur les bords de la mer Égée, et prirent ensuite leur route du côté de l'Orient. Ils rejetèrent l'offre que leur fit Manuel de les protéger contre les Musulmans, et continuèrent fièrement leur marche, exposés aux fatigues et aux maux ordinaires du voyage. Les Turcs les attendaient sur les rives du Méandre; après avoir mis en lieu de sûreté le butin fait sur l'armée de Conrad, ils venaient disputer aux Français le passage du fleuve. La confiance en leur nombre ajoutait à l'impétuosité des Orientaux; mais le désir de venger la défaite des Allemands animait le courage des guerriers de l'Occident. La bataille fut de courte durée, les Français firent un tel carnage de leurs ennemis que pendant plusieurs années la terre resta couverte des ossements des Turcs. Les croisés victorieux traversèrent en bon ordre la ville de Laodicée et s'engagèrent dans les montagnes qui séparent la Phrygie de la Pisidie. Leur avant-garde dépassa le lieu fixé pour rendez-vous général de l'armée; la colonne où se trouvait le roi, ignorant cette circonstance, et n'apercevant pas ceux qui la précédaient, lorsqu'elle arriva à l'endroit convenu, se porta plus en avant. Les guerriers français marchaient avec une confiance entière, persuadés que leurs compagnons occupaient les hauteurs qui s'offraient à leurs yeux. Mais les Turcs, toujours avides de pillage, n'avaient pas cessé de rôder autour des Français durant leur marche; ils saisirent un moment où ceux-ci avaient rompu leurs rangs, et jetant de côté arcs et carquois, se précipitèrent sur eux, le sabre à la main. Les Français se trouvaient alors dans un étroit défilé, bordé d'un côté de précipices profonds et de l'autre de rochers escarpés. Chevaux, hommes, bagages, tout fut poussé dans l'abîme. Le roi Louis VII ne dut son salut qu'au courage héroïque qu'il montra dans cette malheureuse mêlée: étant parvenu à gagner une éminence, il s'adossa contre un arbre et résista seul aux efforts de plusieurs Sarrasins qui, le prenant pour un simple soldat, se lassèrent enfin de sa résistance et le laissèrent afin de courir au pillage. La nuit était venue, le roi profita de l'obscurité et rejoignit l'avant-garde de son armée, où déjà on pleurait sa mort.

Après cette fatale rencontre, les neiges de l'hiver et le manque d'approvisionnements présentèrent de nouveaux obstacles aux croisés français, errant au hasard dans des déserts inconnus. L'armée ne conservait plus aucune discipline. Les Français arrivèrent enfin à Attalie, ville métropole de la Pam-



Vie de Saint Louis — d'après les Vitraux de St. Denis.





Louis IX au Pont de Taillebourg



Martinet del. Réville sculp.

Communion et mort de Louis IX

phylie, assise sur le rivage de la mer, près de l'embouchure du Cestrus; mais les habitants grecs, indignes du nom de chrétiens, leur refusèrent l'hospitalité. Les environs d'Attalie, quoique naturellement beaux, étaient peu cultivés, parce que les Musulmans y portaient sans cesse la dévastation. Les Français furent obligés de s'arrêter dans cette campagne dévastée, n'ayant d'autre abri que leurs tentes pour se garantir de l'inclémence de la saison.

La famine avait tellement éclairci les rangs de l'armée, et un si grand nombre de chevaux et d'autres bêtes de somme avaient péri, que les plus sages et les plus prudents d'entre les chrétiens engagèrent leurs compagnons à se rendre par mer à Antioche. Mais le roi offrit à ses barons de supporter avec eux toutes les fatigues de la marche et toutes les privations de la disette, s'ils se décidaient à suivre la route des conquérants chrétiens de Jérusalem ; il fut décidé que l'on embarquerait seulement les simples pèlerins, les femmes et les enfants. Le gouverneur d'Attalie conjura la vengeance des Français, en offrant de fournir des navires pour effectuer ce transport. L'armée attendit patiemment cinq semaines; les navires arrivèrent; mais, comme ils étaient en trop petit nombre, on changea de dessein ; le roi et les soldats s'embarquèrent pour Antioche, et les malades et les pèlerins épuisés de fatigue furent laissés aux soins de Thierry, comte de Flandre, qui se chargea de les conduire en Cilicie. Avant de partir, le roi leur distribua tout l'argent dont il put disposer.—A peine avait-il quitté le port avec ses hommes d'armes, que les Turcs assaillirent les pèlerins sans défense restés sur le rivage ; les habitants d'Attalie refusèrent d'ouvrir les portes de leur ville aux chrétiens, ils égorgèrent même les malades et les blessés. Chaque jour, plusieurs centaines de pèlerins tombaient sous le fer des Turcs. Thierry s'échappa à l'aide d'une barque, sept mille pèlerins qui tentèrent de gagner Jérusalem par terre, furent massacrés jusqu'au dernier.

La noblesse, le clergé et le peuple d'Antioche, reçurent le roi de France avec respect. Le prince Raymond, instruit que l'arrivée des nouveaux croisés avait répandu l'alarme parmi les Turcs d'Alep et de Césarée, proposa d'entreprendre contre eux une expédition. Les divertissements de la cour d'Antioche avaient plus de charmes pour la reine de France qu'un voyage périlleux à travers les plaines sablonneuses de la Syrie. Livrée au plaisir et à la galanterie, Eléonore unit ses efforts à ceux de son oncle le comte de Toulouse pour retenir le roi à Antioche; mais rien ne put détourner Louis VII du dessein de se rendre en Palestine.

Le roi partit pour la Cité Sainte et y entra solennellement, au milieu d'une foule de clercs et de laïques qui chantaient le psaume *Béni soit celui qui vient au nom du Seigneur*. Son arrivée avait été précédée de celle de l'empereur d'Allemagne, des ducs de Saxe et de Bavière, et des débris de l'armée allemande. Manuel s'était empressé de fournir à Conrad les moyens de se transporter à Jérusalem, aimant mieux le voir se rendre dans un pays où de nouveaux périls l'attendaient, que de le laisser revenir mécontent et ulceré dans ses états.

Siége de Damas. — Retour de Louis VII en France. (1148—1149.)

On tint à Ptolémaïs un conseil composé des princes, des barons et des prélats de la Syrie et de la Palestine ainsi que des chefs de la nouvelle croisade, et on y résolut de marcher sur Damas. L'empereur d'Allemagne, les rois de France et de Jérusalem, se mirent à la tête de leurs troupes. Les chevaliers du Temple et de Saint-Jean se firent remarquer, au milieu de leurs compagnons d'armes, par une excellente discipline.—Impatients de soustraire la ville de Damas au joug sous lequel elle gémissait depuis près de cinq siècles, les chrétiens arrivèrent bientôt au pied de ses murailles. A l'orient et au midi, les remparts solides et élevés semblaient inexpugnables ; mais, à l'occident et au nord, la ville, environnée de champs et de jardins, et défendue par des fossés et des tours se succédant à des intervalles assez rapprochés, parut moins formidable aux chrétiens; ce fut de ce côté qu'ils dirigèrent leurs attaques. Le poste le plus dangereux était le poste d'honneur, le roi de Jérusalem le réclama pour ses guerriers et pour les ordres militaires qui l'accompagnaient : il l'obtint. Le roi de France se plaça sur les derrières, et l'empereur d'Allemagne, attendu la médiocrité de ses forces, prit position où il voulut. Des engagements nombreux eurent lieu entre les Latins et les Syriens. Les Français se battirent avec leur bravoure accoutumée ; et les Allemands furent extrêmement utiles, parce qu'ils allaient indifféremment au combat à pied ou à cheval. Dans une rencontre, le roi de Jérusalem poursuivit les ennemis et les accula sur le bord de la rivière qui coule autour de Damas; mais ceux-ci, s'étant ralliés, firent plier à leur tour les troupes du roi. L'empereur Conrad s'élança alors à la tête de ses soldats, et rétablissant le combat, força les Syriens à se réfugier dans la ville.— Damas allait tomber au pouvoir des croisés, déjà les assiégés s'abandonnaient au désespoir ; les uns jetaient leurs armes, d'autres, réunis autour d'un exemplaire du Koran, écrit de la main d'Omar, invoquaient l'aide du prophète; d'autres se préparaient à la fuite. Mais, au lieu de se

rendre maîtres de la ville, les Latins s'occupèrent à délibérer à quel prince ils la donneraient. Un temps précieux s'écoula en intrigues. La conquête future fut enfin adjugée à Thierri, comte de Flandre, dont le titre principal à cette faveur était d'avoir fait deux fois le voyage de la Terre-Sainte. — Les barons et les chevaliers de Palestine s'indignèrent de la décision des princes chrétiens; ils entrèrent en négociations avec les Musulmans, reçurent leurs présents et se laissèrent séduire par leurs promesses. Ils persuadèrent au conseil des princes latins qu'il fallait attaquer la ville du côté de l'orient et du midi, et que la garnison ne résisterait pas à un premier assaut. — Abandonnant les lieux où ils s'étaient établis au prix de tant de travaux et de sang, les chefs de l'armée levèrent leur camp. Mais à peine se virent-ils sur le terrain stérile et sablonneux du nouvel emplacement, à peine eurent-ils contemplé la hauteur et la force des remparts au pied desquels ils allaient dresser leurs tentes, qu'ils se repentirent de leur précipitation et de leur imprudence; ils soupçonnèrent la trahison et regrettèrent les jardins abandonnés. Pour comble de malheur, leurs vivres, se trouvèrent épuisés. Pendant quelque temps encore, ils demeurèrent sous les murs de la ville. — Enfin, après avoir rejeté, dans un conseil de guerre, la proposition faite par quelques hommes intrépides, d'aller assiéger Ascalon, les princes chrétiens abandonnèrent le siége de Damas et rentrèrent dans Jérusalem, accablés de honte et de douleur. Conrad tarda peu à revenir en Europe avec les restes de l'armée allemande. — Un an après, en 1149, le roi de France, cédant aux sollicitations de Suger, la reine et la plupart des seigneurs français imitèrent son exemple[1].

Régence de Suger. — Son éloge. — Sa mort. (1147 1151.)

C'était à l'abbé Suger, que, partant pour la Palestine, Louis VII avait principalement confié la régence de son royaume. Suger avait pour collègues, dans cette charge difficile, Raoul de Vermandois, cousin de Louis, et l'archevêque de Reims; mais il était réellement le chef du conseil de régence.

Il ne se montra point avide de retenir la puissance que lui conférait l'éloignement du roi, et, par un rare désintéressement, les intérêts de l'état le préoccupaient plus que ceux de sa propre ambition. Il s'était même opposé à la croisade dont il prévoyait les dangers, et n'avait cédé qu'aux ardentes exhortations de saint Bernard, aux ordres du pape, et à l'empire de l'opinion du temps. Lorsque quelques-uns des seigneurs, qui avaient accompagné Louis, entre autres Robert de Dreux, son frère, l'eurent abandonné pour revenir sans lui en France, Suger ne cessa de le rappeler instamment dans ses états. « Les perturbateurs du repos public, » lui écrivait-il, sont de retour, tandis qu'obligé » de défendre vos sujets, vous demeurez comme » captif dans une terre étrangère. A quoi pensez-» vous, seigneur, de laisser ainsi les brebis qui vous » sont confiées à la merci des loups? Comment pou-» vez-vous vous dissimuler les périls dont les ravis-» seurs qui vous ont devancé menacent vos états? » Non, il ne vous est pas permis de vous tenir plus » longtemps éloigné de nous. Tout réclame ici vo-» tre présence. Nous supplions donc votre altesse, » nous exhortons votre piété, nous interpellons la » bonté de votre cœur, enfin, nous vous conju-» rons, par la foi qui lie réciproquement le prince » et les sujets, de ne pas prolonger votre séjour en » Syrie au-delà des fêtes de Pâques, de peur » qu'un plus long délai ne vous rende coupable, » aux yeux du Seigneur, de manquer au serment » que vous avez fait en recevant la couronne.... » Vous aurez lieu, je pense, d'être satisfait » de notre conduite. Nous avons remis entre les » mains des chevaliers du Temple l'argent que nous » avions résolu de vous envoyer. Nous avons de » plus remboursé au comte de Vermandois les trois » mille livres qu'il nous avait prêtées pour votre » service. Votre terre et vos hommes jouissent, » quant à présent, d'une heureuse paix. Nous ré-» servons pour votre retour les reliefs des fiefs » mouvants de vous, les tailles et les provisions de » bouche que nous levons sur vos domaines. Vous » trouverez vos maisons et vos palais en bon état, » par le soin que nous avons pris d'en faire les répara-» tions... Me voilà présentement sur le déclin de l'âge; » mais j'ose dire que les occupations où je me suis » engagé, pour l'amour de Dieu et par attachement » pour votre personne, ont beaucoup avancé ma » vieillesse. A l'égard de la reine votre épouse, je » suis d'avis que vous dissimuliez le méconte-» ment qu'elle vous cause, jusqu'à ce que, rendu » en vos états, vous puissiez tranquillement déli-» bérer sur cela et sur d'autres objets. »

Louis se fit longtemps attendre; Suger eut à lutter contre les prétentions et les complots de Robert de Dreux et de son parti. Il comprit que seul il ne pouvait leur tenir tête et convoqua hardiment à Soissons une assemblée des évêques et des principaux barons du royaume. Ce généreux appel à l'opinion et aux libertés du temps eut le résultat qu'il en attendait; l'assemblée lui donna raison et force contre ses ennemis. Battus en France, ils l'attaquèrent en Palestine, dans l'esprit du roi lui-même, qui, léger et crédule, accueillit d'abord leurs délations. Mais, passant en Italie pour revenir dans ses

[1] GUILL. DE TYR. CH. MILLS. — Hist. des Croisades.

états, Louis reçut du pape Eugène III, admirateur et ami de Suger, des impressions toutes contraires, et, à son arrivée en France, celles-ci furent pleinement confirmées par le bon ordre qu'il trouva établi, les ressources que lui avait ménagées Suger, et l'empressement que montra le régent à remettre au roi son pouvoir.

Nous avons déjà parlé avec louange de ce pieux ministre, mais nous pensons qu'il convient de compléter son éloge par celui qu'on a fait un de ses contemporains, Guillaume, moine de Saint-Denis.

« Né avec un corps petit et grêle, Suger avait beaucoup épuisé ses forces par un travail trop assidu ; mais sa sobriété dans le manger, son exactitude à éviter les mets qui peuvent irriter l'appétit et son soin vigilant de lui-même, le firent, avec l'aide du Seigneur, parvenir jusqu'à la vieillesse. Sa nourriture n'était ni grossière, ni recherchée ; jamais il ne s'occupait ni de la qualité ni du genre d'apprêt de ses aliments. Il goûtait un peu de tout ce qu'on servait devant lui, et passait le reste aux pauvres; car jamais je ne l'ai vu manger sans en avoir quelques-uns à sa table. Il ne fit jamais usage de viandes que quand il y eut été forcé par ses infirmités, et contraint par les puissants conseils de ses amis ; il ne buvait de vin qu'après y avoir mêlé de l'eau, et, dans la saison de l'été, n'étanchait le plus souvent sa soif qu'avec de l'eau pure.—Au milieu de tous les genres divers de grâces qu'il reçut du ciel, une seule lui manqua, *celle de devenir plus gras* après avoir pris les rênes du gouvernement de Saint-Denis, qu'il ne l'était dans l'état de simple particulier, tandis que presque tous les autres, quelque maigres qu'ils fussent auparavant, n'ont pas plutôt obtenu l'imposition des mains, qu'ils engraissent d'ordinaire des joues et du ventre, pour ne pas dire même du cœur. Été comme hiver, n'ayant besoin que de peu d'heures de sommeil, il lisait après son souper ou écoutait lire pendant longtemps, ou instruisait ceux qui se trouvaient avec lui par le récit de faits mémorables. Sa lecture habituelle était les livres authentiques des Pères, et quelquefois des morceaux d'histoire ecclésiastique. D'un naturel fort gai, il racontait souvent, tantôt ses propres actions, tantôt celles d'autres hommes d'un grand caractère, qu'il avait vues ou apprises, prolongeait quelquefois ses récits jusqu'au milieu de la nuit, et se reposait ensuite un peu dans un lit ni trop dur ni trop délicat. Ce qu'il évitait surtout avec le plus grand soin, était de paraître rien faire qui sentît l'affectation dans ses habitudes, et sa manière de vivre. Il jugeait en effet toute dissimulation indigne d'un homme de bien, et trouvait, comme disent les stoïciens, peu d'honnêteté à satisfaire son ambition par des voies perverses....

» Sa tâche était celle des bons parents, qui tantôt reprennent doucement leurs enfants, tantôt emploient envers eux la menace, et quelquefois même renforcent les avertissements par les coups. Il ne dépouilla personne de ses biens pour une première offense ; il fallait que les crimes fussent nombreux et graves, et que ce qu'il voyait à craindre pour l'avenir fût pire que la faute présente qu'il punissait ; jamais non plus il n'alla jusqu'à ordonner des supplices, sans avoir épuisé tous les autres remèdes....

» On sait avec quel soin il avait travaillé à embellir et à orner l'église et l'abbaye de Saint-Denis. L'abbé de Cluny (Pierre-le-Vénérable) ayant admiré quelque temps les ouvrages et les bâtiments qu'il avait fait construire, et s'étant retourné vers la très-petite cellule que cet homme, éminemment ami de la sagesse, avait arrangée pour sa demeure, gémit profondément, dit-on, et s'écria : « Cet » homme nous condamne tous, il bâtit, non comme » nous, pour lui-même, mais uniquement pour » Dieu.» Tout le temps en effet que dura son administration, Suger ne fit bâtir pour son propre usage que cette humble cellule, d'à peine dix pieds de largeur et quinze en longueur, et il la fit bâtir dix ans avant sa mort, afin d'y recueillir sa vie, qu'il avouait avoir dissipée trop longtemps dans les affaires du monde. C'était là que, dans les heures qu'il avait de libres, il s'adonnait à la lecture, aux larmes et à la contemplation ; là, il évitait le tumulte et fuyait la compagnie des hommes du siècle ; là, comme on le dit du sage, il n'était jamais moins seul que quand il était seul ; là, en effet, il appliquait son esprit à la lecture des plus grands écrivains, à quelque siècle qu'ils appartinssent, s'entretenait avec eux, étudiait avec eux ; là, il n'avait pour se coucher, au lieu de plume, que de la paille, sur laquelle était étendue, en place d'une fine toile, une couverture assez grossière de simple laine, que recouvraient, pendant le jour, des tapis décents.»

Suger ne vécut pas longtemps après le retour de son roi; il mourut en 1151, préoccupé d'autres pensées que celles qui avaient longtemps dominé sa vie ; il avait désapprouvé, comme fatale aux intérêts du royaume, la croisade de Louis VII, mais touché des malheurs des chrétiens d'Orient et du regret de voir la Terre-Sainte près de retomber aux mains des infidèles, il conçut le dessein de tenter lui-même en Palestine une nouvelle expédition, de lever à ses frais une armée, d'y consacrer toute son influence, toutes ses richesses, de déterminer les principaux évêques à suivre son exemple, et de diriger en personne cette entreprise, dont il espérait le salut de Jérusalem, sans danger pour la France et son roi. — La mort renversa ce généreux dessein.

Divorce de Louis VII et d'Éléonore. — Éléonore épouse Henri d'Anjou (1152).

Le divorce de Louis VII et d'Éléonore eut lieu peu de temps après le retour de la croisade. On a vu que ce fut en Palestine, où Éléonore avait suivi son mari, que leur mésintelligence avait éclaté. Persuadé, soit à tort, soit à raison, que la reine le trompait pour un jeune Sarrasin, Louis sollicita et obtint la rupture de son mariage.

On réunit, à Beaugency-sur-Loire, un concile devant lequel la reine comparut. L'évêque, qui portait la parole pour le roi, annonça que Louis demandait le divorce, « parce qu'il ne se fiait point en » sa femme, et jamais ne serait assuré de la lignée » qui viendroit d'elle. » Le concile déclara le mariage nul, sous prétexte de parenté, parce que Éleonore était cousine de son mari à l'un des degrés prohibés. « L'épouse répudiée se mit en route pour retourner dans son pays, et s'arrêta quelque temps à Blois. Durant son séjour dans cette ville, Thibaut, comte de Blois, tâcha de lui plaire et d'obtenir sa main. Indigné du refus qu'il essuya, le comte résolut de retenir en prison dans son château la duchesse d'Aquitaine, et même de l'y *épouser de force*. Elle soupçonna ce mauvais dessein ; et partant de nuit, descendit la Loire jusqu'à Tours. Au bruit de son arrivée, le second fils du comte d'Anjou et de *l'emperesse* Mathilde, nommé Geoffroy, épris du même désir que Thibaut de Blois, vint se placer en embuscade à un port de la Loire, qu'on appelait le *port des Piles*, pour arrêter le cortége de la duchesse, l'enlever elle-même et l'épouser; mais Éléonore *en fut avertie par son bon ange*, et prit subitement un autre chemin pour aller à Poitiers.

« Là Henri, fils aîné de Mathilde et du comte d'Anjou, plus courtois et plus heureux que son frère, se présenta à la fille des ducs d'Aquitaine. Il fut agréé, conduisit sa nouvelle épouse en Normandie, et envoya dans les cités de la Gaule méridionale des baillis, des justiciers et des hommes d'armes normands.

» Au titre de duc de Normandie, Henri joignit dès-lors ceux de duc d'Aquitaine et de comte de Poitou, et, son père ayant déjà l'Anjou et la Touraine, leur souveraineté s'étendait sur toute la partie occidentale de la Gaule, entre la Somme et les Pyrénées, à l'exception de la pointe de Bretagne. Les terres du roi de France, bornées par la Loire, la Saône et la Meuse, étaient loin d'avoir une pareille étendue. Louis s'alarma de voir croître à ce point la puissance normande. Il avait fait de grands efforts pour prévenir l'union du jeune Henri avec Éléonore, et l'avait sommé, comme son vassal pour le duché de Normandie, de ne point contracter mariage sans l'aveu de son seigneur suzerain. Mais les obligations de l'homme-lige envers le suzerain, même quand les deux parties les avaient expressément avouées et consenties, n'avaient guère de valeur entre gens d'égale puissance. Henri ne tint nul compte de la défense de se marier, et Louis VII fut obligé de se contenter des nouveaux serments d'hommage que lui prêta le futur roi d'Angleterre pour le comté de Poitou et le duché d'Aquitaine [1].

Démêlés de l'abbé de Vézelay et du comte de Nevers. — Établissement de la commune de Vézelay. (1140-1152).

Au moyen âge, Vézelay, petite ville située à vingt-trois lieues de Nevers et à huit lieues d'Autun, n'était encore qu'un gros bourg. Ce bourg devait son origine à une église et à une abbaye fondées au IXe siècle par Gérard de Roussillon en l'honneur de sainte Marie-Magdeleine ; l'abbaye de Vézelay était devenue riche et florissante. Elle possédait de grands revenus, des vassaux nombreux, et avait une juridiction indépendante. Victorieuse des prétentions de l'évêque d'Autun, elle jouissait en paix de sa prospérité, que lui garantissaient des bulles du pape, lorsque le comte de Nevers, Guillaume, s'imagina de réclamer sur Vézelay le droit de haute-justice, prétextant que l'abbaye était enclavée dans ses domaines. « Grande rumeur au monastère, et invariable résolution de l'abbé Pons de défendre ses droits. Le comte, de son côté, avant de hasarder une attaque ouverte, s'avisa de cet expédient.

Il y avait à Vézelay un certain étranger nommé Hugues de Saint-Pierre, homme ignoble par sa naissance comme par sa conduite, que la nature avait créé pauvre, mais que sa main habile dans les arts mécaniques avait enrichi. Cet homme, d'un esprit hasardé et consommé en toute perversité, associa à ses desseins remplis de malice quelques hommes, qu'il réunit en conciliabule clandestin, afin de méditer avec eux la trahison sous les fausses couleurs de la liberté; l'abondance des biens enfante toujours l'insolence dans les esprits dépravés [2]. Guillaume s'unit à ce personnage, et tous deux se mirent à l'œuvre, travaillant de concert en apparence, mais en réalité avec un but différent. Car le seigneur voulait étendre sa suzeraineté, et le bourgeois voulait affranchir son bourg et former une commune.

» Peu de temps après leur alliance, il arriva qu'un moine de Vézelay, ayant surpris un des habitants du bourg, qui coupait illicitement du bois dans la forêt, voulant lui arracher sa hache, en fut frappé lui-même, et renversé de son cheval. L'abbé fit juger le coupable, à qui on creva les yeux. Le

[1] M. Aug. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre.*
[2] Hugues de Poitiers. *Hist. du Monastère de Vézelay.*

comte de Nevers saisit ce prétexte de querelle, il prétendit que l'homme puni était sous sa protection, comme son filleul; puis il fit ravager un des domaines du monastère. L'abbé de Vezelay en appela à la cour de Rome; le comte Guillaume cita Pons devant son tribunal, et interdit à tous ses sujets l'approche de Vezelay. Les habitants du bourg ainsi privés de toute communication et de tout commerce, devinrent aisément dociles aux insinuations séditieuses. « Hommes très-vaillants » par votre force, et très-riches des richesses que » vous a acquises votre propre mérite, » leur dit le comte, dans une grande plaine où il les avait rassemblés, « je m'afflige amèrement de la misérable » condition où vous êtes réduits; car, possesseurs » de beaucoup de choses en apparence, dans la » réalité vous n'êtes maîtres d'aucune, vous ne » jouissez même en aucune façon de votre liberté » naturelle. Vous supportez les vexations de votre » seigneur abbé avec une telle ineptie, qu'on peut » déjà vous comparer à des bêtes brutes. Enfin, pour » mieux consommer votre ruine il veut maintenant tenter de me ravir ce droit d'appel légitime » par lequel j'ai charge de vous protéger. C'est » pourquoi, mes très-chers, je conseille à votre » grandeur d'âme de vous séparer de cet homme, » qui exerce sur vous ses fureurs avec tant de tyrannie. Si vous jurez de conclure avec moi un » traité d'alliance réciproque, et si vous voulez me » conserver votre fidélité, partout vous jouirez de » ma protection, et je m'appliquerai à vous délivrer » de toute exaction perverse, de toute mauvaise » redevance. »

Quelle que fût l'ardeur des esprits, l'autorité du lien féodal était encore puissante, rien ne fut décidé sur-le-champ. Plusieurs bourgeois, partisans des mesures de conciliation, se rendirent vers l'abbé Pons, lui rapportèrent toutes les paroles du comte, et le supplièrent de faire la paix avec lui afin de ne pas les exposer plus longtemps aux désastres qui pesaient sur eux. L'abbé aurait consenti à la paix, si le comte n'eût exigé que préalablement le monastère reconnût sa suzeraineté; il refusa donc d'avilir sa dignité et les priviléges de son église. Les habitants de Vezelay se crurent alors dégagés de leur foi, et en un jour et un lieu fixé, se confédérant avec le comte « ils formèrent, dit Hugues de Poitiers, chroniqueur contemporain, une exécrable commune, et secouèrent le joug libéral de l'église. Guillaume leur jura qu'en aucun lieu ses conseils et ses secours ne leur manqueraient, et il leur donna des chefs ou juges, qu'ils résolurent d'appeler *consuls.* » — Ensuite prévoyant la necessité de se défendre, ils crenelèrent et fortifièrent leurs maisons, bâtirent des tours et réunirent des armes propres à l'attaque ainsi qu'à la défense.

Excommunication des habitants de Vezelay. — Ses suites.

Pendant que ces choses se passaient, le bruit de la querelle entre le comte de Nevers et l'abbé de Vezelay avait mis en mouvement les nombreux agens de la diplomatie papale. Un cardinal vint tout exprès de Rome, en mission extraordinaire, pour mettre fin à ces démêlés qui inquiétaient beaucoup le saint-siége, et peu de jours après son arrivée, un autre cardinal, nommé Jordan, légat du pape dans les Gaules, se rendit aussi à Vezelay pour la fête de sainte Marie Magdeleine. Tous deux conseillèrent à l'abbé de sortir de la ville, et se tinrent à ses côtés durant la route, pour lui servir de sauve-garde. Ils allèrent ensemble à Chablis, auprès du comte de Nevers, qui reproduisit ses anciens griefs et refusa toute espèce d'arrangement, malgré les menaces d'excommunication que lui faisaient les cardinaux. A l'issue de cette conférence inutile, l'abbé Pons ne retourna point à Vezelay; l'évêque de Nevers lui ayant procuré les moyens de voyager sûrement, il se rendit au monastère de Cluny où il reçut l'hospitalité, à la recommandation des cardinaux. Dans cette retraite, il continua de travailler avec activité contre la commune de Vezelay. Il écrivit au roi de France, aux archevêques et aux principaux évêques, pour solliciter leur appui en faveur de son église. Il invita le pape lui-même à écrire sur ce sujet au roi de France, et n'eut point de repos que le cardinal-légat n'eût prononcé l'excommunication contre les bourgeois de Vezelay [1].

« L'arrêt d'excommunication fut apporté dans la ville par une personne dévouée, qui, trompant la vigilance des autorités municipales, trouva moyen de le faire lire, en place publique, par un prêtre. Selon la teneur de cette sentence, la plus rigoureuse qu'il fut possible de prononcer, la ville entière et sa banlieue étaient mises sous l'interdit. Il était défendu d'y célébrer aucun office et d'y administrer aucun sacrement de l'église, excepté le baptême des enfants nouveau-nés et la confession des mourants. Le prêtre prit, pour faire sa lecture, un moment où la place publique était déserte. Mais les premiers bourgeois qui arrivèrent et l'entendirent, lui donnant à peine le temps d'achever, coururent sur lui pour le battre. Un d'eux, quittant son manteau, ramassa des pierres afin de les lui jeter à la tête. Deux autres habitants se joignirent

[1] HUGUES DE POITIERS. *Hist. du Monastère de Vezelay.* — M. AUG. THIERRY, *Lettres sur l'Hist. de France.*

à lui : mais des personnes plus calmes étant survenues, le prêtre s'échappa et chercha un refuge dans la grande église, au pied de l'autel. Le lendemain, de grand matin, tout menacé qu'il était, il eut le courage, aidé de quelques-uns des moines, d'enlever les deux battants des portes de l'église, et d'obstruer le passage avec des ronces ; ce qui était alors un signe de l'interdiction des offices. Mais Hugues-de-Saint-Pierre et d'autres bourgeois, probablement consuls de la commune, firent ôter les ronces et rétablir les portes.

» Ce jour-là, il s'éleva dans la ville de grandes clameurs contre les moines de sainte Marie-Magdeleine, restés, en l'absence de leur abbé, sous le gouvernement d'un prieur. Plusieurs bourgeois pénétrèrent malgré la règle dans l'intérieur du monastère, et entrant avec bruit dans l'appartement du prieur, ils l'accablèrent d'invectives, s'en prenant à lui de leur excommunication et le sommant de leur accorder une trêve. Le prieur répondit qu'il n'avait pas qualité pour les absoudre d'une condamnation portée par le légat du siége apostolique, et que d'ailleurs il lui était impossible de rien conclure avec eux sans l'ordre exprès de l'abbé Pons, son légitime supérieur. Les bourgeois devinrent furieux et s'écrièrent : « Puisque vous nous excommuniez » contre toute justice, nous agirons en excom- » muniés, et dorénavant nous ne vous paierons » plus ni cens ni dîmes. »

» Malgré l'énergie de leurs sentiments politiques, les habitants de Vezelay n'étaient point inaccessibles aux scrupules et aux craintes religieuses. Profondément affectés de se voir sous le poids de la plus grave des sentences ecclésiastiques, et d'être privés sans aucun recours, des sacrements et des grâces de l'église, il envoyèrent au comte de Nevers pour se plaindre, et lui demander s'il ne pourrait pas les faire relever de l'arrêt d'excommunication. Mais le comte qui commençait lui-même à être inquiété par les menaces et les messages des évêques et des cardinaux, répondit avec brusquerie : « Je n'y puis » absolument rien, et, s'il leur plaît, ils en feront tout » autant contre moi. » Les bourgeois déconcertés par cette réponse, gardèrent un moment de silence, puis reprenant la parole : « Où donc moudrons-nous » notre grain ? dirent-ils ; où donc ferons-nous » cuire notre pain, si les meuniers et les fourniers » de l'abbaye ne veulent plus communiquer avec » des excommuniés ? — Eh bien ! reprit vivement le » comte, allez au four banal, chauffez-le avec » votre bois, et si quelqu'un veut s'y opposer, » jetez-le tout vivant dans le four. Quant au meu- » nier, s'il fait résistance, écrasez-le vif sous sa » meule... »

Les membres de la nouvelle commune entrèrent donc en guerre avec les moines et leurs gens, et s'exaspérant de plus en plus contre les religieux, leurs anciens maîtres, jurèrent « de leur faire mener » si rude vie et d'en faire tant, que tout leur corps, » jusqu'à la plante des pieds, aurait besoin de re- » cevoir l'absolution. »

Après avoir maltraité les serviteurs laïcs et en avoir chassé plusieurs de leurs maisons et de leurs fermes, ils s'attaquèrent aux moines eux-mêmes, qu'ils arrêtaient et rançonnaient. Le prieur alarmé envoya quelques-uns des frères, sous escorte, au comte de Nevers, pour lui demander de s'interposer entre la commune et l'abbaye, et d'engager les bourgeois à user de modération. Mais le comte répondit : « Je voudrais, que vous fussiez tous » partis et qu'il n'y eût plus de monastère à Ve- » zelay ! Pourquoi votre abbé les a-t-il fait excom- » munier ? » Puis, arrachant un poil de la fourrure qui doublait son habit, il ajouta : « Quand toute la » montagne de Vezelay devrait être abîmée dans » un gouffre, je ne donnerais pas cela pour l'em- » pêcher. »

Dans le même temps, un des bourgeois étant mort sous le poids de l'anathème prononcé contre toute la ville, ses concitoyens l'enterrèrent sans l'assistance d'aucun prêtre, et suivirent le corps jusqu'au cimetière, portant eux-mêmes la croix et la bannière et chantant l'office des trépassés. Familiarisés avec cette excommunication qui leur avait d'abord paru si redoutable, ils s'emparèrent de l'église de Sainte-Marie, et en firent leur citadelle et leur arsenal, plaçant dans les deux tours tout ce qu'ils avaient d'armes et de provisions, et y mettant une garde suffisante. De ce poste, ils surveillaient les moines et les tenaient comme assiégés dans les bâtiments de l'abbaye, d'où personne ne pouvait sortir sans leur permission et sans être accompagné. Ils ne se contentèrent bientôt plus de ces simples précautions, et pour empêcher, disaient-ils, les moines de se fortifier contre eux dans le monastère, ils en rasèrent les clôtures et les murailles extérieures. Tous ces faits extrêmement graves dans un temps de respect pour les choses religieuses, s'aggravaient encore par les récits exagérés qu'on en faisait dans les villes voisines et à la cour du roi de France. « On disait que les moines, attaqués à main armée par les bourgeois, avaient soutenu un siége en forme dans les tours de leur église ; que, durant ce long siége, le pain leur ayant manqué, ils avaient été contraints de manger de la viande, et de violer ainsi la règle de leur ordre [1]. »

[1] M. Aug. Thierry, *Lettres sur l'Hist. de France* (XXIII[e] lettre).

Intervention de Louis VII. — Condamnation des habitants de Vezelay.

L'autorité des rois capétiens commençait alors à grandir ; la coutume s'était établie de les faire intervenir dans toute querelle sérieuse. L'affaire de l'abbé Pons et du comte Guillaume fut portée à Moret devant Louis VII, et régulièrement plaidée. Le comte avait gagné l'évêque de Langres et l'archi-diacre de Nevers, qui prirent vivement la défense des *traîtres* bourgeois. Mais l'abbé l'emporta.

Les habitants de Vezelay, furent déclarés « coupables de trahison, d'infidélité, de sacrilége, de parjure et d'homicide. » Une indemnité fut accordée sur les biens des profanateurs et des traîtres, pour tous les dommages soufferts par le monastère. L'exécution de la sentence fut confiée au comte de Nevers, chargé d'accomplir, par les mains de ses hommes d'armes, l'œuvre de la confiscation, et de représenter les coupables à lieu et jour fixés, devant la justice du roi.

Une semaine avait été donnée au comte Guillaume devenu le ministre des vengeances de son ennemi. Pour exécuter la sentence, un hérault proclama en son nom dans les murs du bourg « que chacun eût à emporter tous ses biens meubles et à se refugier dans les lieux de retraite qu'il pourrait trouver, sans attendre désormais nul secours de lui, attendu qu'en exécution du jugement du roi, le jour qui suivrait le changement de lune, il se saisirait de tous ceux, tant qu'il y en aurait, qu'il trouverait dans Vezelay, et les traînerait, quoique à regret, à Paris pour être livrés au roi et punis. »

Cette proclamation causa dans Vezelay une terreur sans égale. Les pauvres bourgeois libres depuis si peu de temps n'avaient pas pu, du jour au lendemain, se dépouiller de toutes les peurs de la servitude. « Ils s'enfuirent tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, abandonnant leurs femmes, leurs enfants, leurs propriétés, leurs marchandises, si bien que de tant de milliers d'hommes, on ne vit plus absolument personne le lendemain de grand matin, et que le bourg sembla vide et désert, comme si des ennemis l'eussent envahi et mis au pillage... [1].

« Le comte de Nevers avait ordonné de recevoir les émigrés dans ses villes et dans les châteaux de ses hommes liges, pourvu toutefois qu'ils ne vinssent pas au lieu de sa résidence. Ils se distribuèrent ainsi dans quelques forteresses, et, comme ils étaient trop nombreux pour y être tous admis, plusieurs s'établirent dans des positions fortes et y campèrent entourés de palissades; d'autres se réunirent en bandes dans les forêts des environs. »

[1] Hugues de Poitiers, *Hist. du Monastère de Vezelay.*

Retour de l'abbé à Vezelay. — Punition des habitants.

Le comte s'imaginait que l'abbé Pons, qui n'avait ni chevaliers ni arbalétriers à son service, n'oserait pas faire sa rentrée dans la ville si lui-même ne l'accompagnait. Pour lui susciter un nouvel embarras, et retarder la conclusion des affaires, il fit semblant d'être malade; mais l'abbé, intrépide jusqu'au bout, rentra seul, un dimanche, sur le soir. Cette hardiesse obligea le comte à ne pas rester en arrière et à prouver, du moins en apparence, qu'il obéissait au jugement de la cour du roi. Il envoya quelques hommes armés à Vezelay, avec ordre d'arrêter tous les auteurs de la révolte. Ces gens se présentèrent devant l'abbé, et avec une feinte courtoisie, lui exprimèrent leur étonnement de le voir ainsi revenu à l'improviste, malgré le danger qu'il y avait pour lui, puis, ils lui dirent : « Nous avons commission » pour exécuter le jugement prononcé contre vos ennemis.—Si le comte vous a donné des ordres, répondit l'abbé, c'est votre affaire de les exécuter ; » pour moi, je n'ai rien à vous dire, si ce n'est » que j'attendrai patiemment l'issue de tout ce que » vous ferez.—La besogne serait déjà faite, reprirent les envoyés du comte, si nous avions trouvé » dans le bourg autre chose que des femmes et des » enfants.—Oui, répliqua l'abbé avec ironie, vous » êtes venus ici quatre personnes pour en arrêter plusieurs milliers? » Ils ne répondirent rien; mais l'un des clercs qui étaient présents dit qu'il leur indiquerait, s'ils le voulaient, un lieu où se tenaient cachés quatre-vingts des fugitifs. Ils n'acceptèrent pas cette proposition. « Nous avons un autre chemin » à suivre, dirent-ils, nous ne pouvons aller de ce » côté. »

» Les moines de Sainte-Marie, réduits par la mauvaise volonté du comte, à la nécessité de se faire justice eux-mêmes, voyant qu'ils étaient maîtres du bourg par la fuite de tous les pères de famille, prirent avec eux quelques jeunes gens, fils des serfs qui habitaient les domaines ruraux de l'abbaye, et se répandirent en armes dans les rues, proclamant, avec grand bruit, la fin de la rébellion et le rétablissement du pouvoir légitime. En passant devant la maison neuve que Simon, l'un des chefs de la commune, faisait bâtir et qui n'était pas encore achevée, ils trouvèrent une proclamation politique affichée contre le mur, et la déchirèrent. S'animant par degré, ils démolirent le mur contre lequel cette affiche avait été mise et une partie de la maison, bâtie, à ce qu'ils disaient, contre tout droit, et pour faire injure à l'abbaye, Ensuite ils entrèrent dans les maisons de deux autres bourgeois, Hugues de Saint-Paul et Hugues Gratte-Pain, et y détruisirent des pressoirs nouvellement

établis, dans les caves, au détriment du pressoir banal qui était l'un des droits du monastère.

» Pendant ce temps, les bourgeois émigrés, et surtout ceux qui n'avaient point trouvé d'asile dans quelque bourg ou château du comte de Nevers, menaient une assez triste vie. Beaucoup d'entre eux campaient en plein air, sous des cabanes de branchages, en danger continuel d'être arrêtés ou pillés. En outre, on les accusait de brigandage sur les routes, ce qui leur faisait des ennemis parmi les personnes indifférentes à leur querelle avec l'abbaye. Ils étaient tourmentés d'une inquiétude journalière sur ce qui se passait dans la ville, où ils avaient laissé leurs familles dans l'abandon, et leurs biens exposés au pillage. Ils envoyaient fréquemment des espions déguisés en pèlerins, pour apprendre ce qu'il y avait de nouveau. — Cette situation pénible ne pouvait longtemps se soutenir; ils résolurent d'en sortir par un effort décisif, et de tenter un coup de main contre la ville, qui n'était gardée que par des paysans de l'abbaye, mal commandés et mal armés. Le rendez-vous des émigrés devait être au village de Corbigny, à cinq lieues au sud de Vezelay, mais l'abbé, averti de ces préparatifs, prit à sa solde, dit un narrateur contemporain, un grand nombre d'étrangers experts dans le maniement de la lance et de l'arbalète....

« Il cantonna les chevaliers, c'est-à-dire les gens complétement armés dans l'intérieur de la ville, et distribua les gens de trait, avec ses paysans et ses serviteurs, dans les différentes fortifications que les bourgeois avaient élevées durant l'existence de la commune. La ville se trouva ainsi gardée contre toute attaque, et de nombreuses patrouilles circulèrent de jour et de nuit autour des murs et des propriétés rurales du monastère. Il y eut, à ce qu'il paraît, de petits engagements entre les soldats et les bourgeois émigrés; plusieurs de ces derniers furent pris et mis aux fers ou livrés à différents genres de supplices.

» Hugues de Saint-Pierre, cet étranger qui avait dressé le plan de la constitution communale de Vezelay, étant regardé comme le principal instigateur de la révolte, fut le premier contre lequel procéda la cour abbatiale. Sommé de comparaître en jugement, il n'eut garde de se présenter, et après les délais d'usage, on sévit contre ses biens, à défaut de sa personne. « Sa maison construite avec grand luxe, dit l'historien contemporain, et des moulins qu'il venait d'établir, furent renversés de fond en comble; » on détruisit jusqu'à des étangs qu'il avait fait creuser sur sa propriété pour des améliorations agricoles. D'autres bourgeois, les plus riches et les plus considérables, jugés aussi par contumace, furent punis de même par la dévastation de leurs biens. Leurs maisons et leurs métairies furent pillées, et l'on enleva les provisions, les meubles, et surtout les armes qui s'y trouvaient. »

Nouvelle intervention du roi. — Pacification (1155).

La misérable condition des habitants de Vezelay émut enfin le comte de Nevers premier instigateur de l'insurrection qui avait causé leurs malheurs. — Guillaume, résolut en 1155, d'aller à Paris solliciter l'intervention de l'autorité royale en faveur de la clémence et de la paix; mais craignant que son voyage ne devînt inutile si le but en était divulgué, il feignit d'avoir un vœu à acquitter au tombeau de saint Denis, et partit en habit de pèlerin avec le bourdon et l'escarcelle. Arrivé à Paris, il fut admis auprès du roi auquel il représenta la misère des exilés de Vezelay, le suppliant d'avoir pitié d'eux, et promettant d'amener sans retard en sa présence les principaux bourgeois, pour leur faire conclure avec l'abbé de Sainte-Marie un traité de paix perpétuelle. Le roi, déterminé par ces discours, donna rendez-vous dans Auxerre, au comte, à l'abbé et à ceux des bourgeois qui seraient chargés de traiter comme représentants de la ville.

Au jour indiqué, et quand les parties eurent pris place, l'abbé et le comte sur des siéges, les bourgeois debout et la tête nue, le roi, demanda à ces derniers ce qu'il leur convenait de proposer et ce qu'il avaient résolu de faire. Fatigués de tant de traverses *le cou brisé, domptés et devenus humbles* [1], n'espérant plus rien du comte de Nevers et désirant une paix quelconque, afin de retourner dans leurs foyers, les bourgeois répondirent humblement qu'ils remettaient leurs personnes et leurs biens à la merci du roi leur sire, et qu'ils feraient toutes choses selon son bon plaisir.

Après avoir délibéré avec son conseil le roi prononça la sentence suivante :

« Premièrement, les habitants du bourg et de la » banlieue de Vezelay abjureront solennellement la » conjuration et la confédération formées entre eux » et avec le comte de Nevers. Ils livreront, selon leur » pouvoir, tous les coupables de meurtres sur la » personne des frères ou des serviteurs de l'abbaye.

» Secondement, ils jureront sur l'autel et les » reliques des saints de demeurer à tous jamais fidèles à l'abbé Pons et à ses successeurs; ils paieront loyalement à l'église de Sainte-Marie-Magdeleine, à titre d'indemnité, une somme de 40,000 » sous, et détruiront, dans un délai fixé à la fête » de saint André (30 novembre), les tours, murailles et enceintes dont ils ont fortifié leurs maisons.

[1] Hugues de Poitiers, *Hist. du Monastère de Vezelay.*



Le Parlement rendu sédentaire à Paris. 1303.



Abolition de l'Ordre des Templiers. 1312.



Monuments du XIII.e Siècle — [illegible] de Toulouse.

» Troisièmement, ils s'engageront, par le même » serment, à exécuter les présentes conditions, en- » tièrement et de bonne foi, sans aucune fraude ni » réserve. »

Les fondés de pouvoirs des émigrés de Vezelay, au nombre de plus de quarante, prêtèrent le serment exigé. Ils partirent d'Auxerre avec l'abbé Pons, dans une concorde apparente. Tout entiers au désir de revoir leur famille et de reprendre leurs occupations habituelles, oubliant cette liberté qu'ils n'avaient pu acquérir au prix de tant d'efforts et de souffrances, ils éprouvèrent, en rentrant dans le bourg, la même joie qu'à un retour d'exil. Ils s'embrassaient les uns les autres, et plusieurs d'entre eux, dans une sorte d'ivresse, chantaient et dansaient comme des fous. Ce jour-là et les jours suivants, on vit arriver, par toutes les routes de nombreuses bandes d'émigrés qui venaient jouir de la pacification, et prêter entre les mains de l'abbé le serment de fidélité perpétuelle. « Enfin, dit Hugues de Poitiers, tous revinrent à Vezelay et y résidèrent en paix comme des bêtes féroces apprivoisées. »

L'abbé de Vezelay, rétabli dans la plénitude de son pouvoir seigneurial, ne se contenta pas de la somme de 40,000 sous, qui lui avait été allouée par le jugement royal; il fit dresser un nouvel état de tous les dommages, et fit payer à chaque habitant le dixième de ses biens. Le besoin de repos et le sentiment des malheurs passés étaient tels que « parmi tant d'hommes, dit Hugues de Poitiers, il n'y en eut pas un seul qui fit la moindre résistance ni en action, ni en parole; car les cornes de leur orgueil avaient été abattues et la verge de leur force brisée en mille pièces.» — Mais les bourgeois de Vezelay se montrèrent moins dociles sur un autre point; quand l'ordre fut publié que chacun eût à démolir l'enceinte fortifiée de sa maison, nul ne se mit en devoir d'obéir. Ces signes de liberté leur étaient plus chers que leur argent.

L'abbé, qui avait congédié ses soldats auxiliaires, se trouvait sans moyens pour contraindre les habitants à exécuter ses derniers ordres. Il convoqua plusieurs fois les principaux d'entre eux, les somma d'obéir, leur assigna des termes de rigueur; mais personne n'obéit. La destruction de quelques murs crénelés bâtis par des marchands et des artisans, dans une ville de quelques milliers d'âmes, devint une affaire en quelque sorte européenne. Les légats du Saint-Siége s'en occupèrent avec autant d'activité qu'ils s'étaient occupés de la commune; et le pape lui-même en écrivit au roi de France. — Lorsque la lettre apostolique arriva en France, l'abbé Pons menaçait les habitants de Vezelay de leur faire sentir à tous le poids de sa colère. Mais ce langage n'avait produit aucun effet. Loin de démanteler leurs maisons fortes, quelques bourgeois s'occupaient même à en continuer les travaux. Simon faisait achever une grosse tour dont il avait jeté les fondements le jour de l'établissement de la commune. Cependant la perspective d'une nouvelle intervention du roi de France, qui ne pouvait manquer de leur être tout-à-fait défavorable, découragea les bourgeois et enhardit l'abbé à tenter un coup décisif. Il fit venir une troupe de jeunes paysans, serfs de son église, qu'il arma, et auxquels il donna pour commandants les plus déterminés de ses moines. Cette troupe marcha à la maison de Simon, et démolit la tour et les murailles crénelées, tandis que le maître de la maison, calme et fier comme un Romain du temps de la république, était assis au coin du feu avec sa femme et ses enfants [1]. Ce succès obtenu sans combat, décida la victoire en faveur de la puissance abbatiale, ceux d'entre les bourgeois qui avaient des maisons fortifiées donnèrent à l'abbé des otages, pour garantie de la destruction de tous leurs ouvrages de défense. « Ainsi, dit Hugues-de-Poitiers, toute querelle fut terminée, et l'abbaye de Vezelay recouvra le libre exercice de son droit de juridiction sur ses vassaux rebelles. »

Victorieuse des bourgeois, l'abbaye de Vezelay eut encore à lutter longtemps contre le comte de Nevers. Le roi dut intervenir plusieurs fois. Ce fut en 1167 seulement, qu'un accommodement définitif fut conclu, et que l'indépendance de l'église de Vezelay fut solennellement reconnue et confirmée.

CHAPITRE XI.

LOUIS VII, ROI DES FRANÇAIS.

Mort de divers princes. — Second mariage de Louis VII. — Il fiance sa fille au fils de Henri II. — Division de la Bourgogne. — Schisme dans l'Église. — Alexandre III et Victor. — Intervention de Louis en faveur du comte de Toulouse. — Insurrections des Bretons et des Poitevins. — Troisième mariage de Louis VII. — Il épouse Alix de Champagne. — Expédition en Auvergne. — Massacre des habitants de Cluny. — Châtiment du comte de Châlons. — Naissance de Philippe-Auguste.

(De l'an 1150 à l'an 1165.)

Mort de divers princes. (1150-1151.)

Vers le milieu du XII[e] siècle, la mort presque simultanée de plusieurs des princes grands vassaux de la couronne de France, apporta un changement considérable dans les affaires du royaume et dans

[1] M. Aug. Thierry, *XXIV[e] lettre sur l'hist. de France.*

les intérêts des puissances rivales qui se disputaient la prééminence.

Geoffroy d'Anjou, mari de Mathilde d'Angleterre mourut peu de temps après avoir fait la paix avec le roi Louis VII. Il laissait trois fils : Henri II, que son mariage avec Éléonore avait fait duc d'Aquitaine et auquel il légua le duché de Normandie et ses prétentions sur l'Angleterre; Geoffroy surnommé le Bel, qui eut les états paternels, savoir : l'Anjou, la Touraine et le Maine, avec les châtellenies de Loudun, de Chinon et de Mirebeau; enfin Guillaume, auquel échut le comté de Mortaing.

La mort d'Eustache, comte de Boulogne, survenue peu de temps après celle de Geoffroy Plantagenet, aplanit les difficultés qui s'opposaient à l'élévation de Henri II au trône d'Angleterre. Le roi Étienne, que cette mort laissait sans enfants, prit en dégoût la royauté et consentit à reconnaître pour son successeur le fils même de son ennemi. Il mourut en 1154. Henri II fut immédiatement reconnu roi par les barons anglo-normands.

Thibaut, comte de Champagne, était mort en 1152, laissant quatre fils et cinq filles. Les fils étaient Henri, comte de Champagne ou de Troyes, Thibaut, comte de Blois et de Chartres, Etienne, comte de Sancerre, et Henri, archevêque de Sens, puis de Reims.—Dans la même année mourut aussi, mais sans enfants, le célèbre Raoul, comte de Vermandois. Philippe, fils de Thierry, comte de Flandre, et de la sœur de Raoul, hérita de son comté avec l'agrément du roi Louis.

Second mariage de Louis VII. (1154.) Il fiance sa fille au fils de Henri II (1157.)

Deux ans après s'être séparé d'Éléonore, le roi Louis VII épousa, en 1154, Constance, fille d'Alphonse VIII, roi de Castille; cette princesse mourut en couches en 1160, laissant à son mari deux filles dont l'une, Marguerite, comtesse du Vexin, épousa successivement Henri-au-court-mantel, fils de Henri II, roi d'Angleterre, et Bela III, roi de Hongrie. L'autre, Alix, fiancée d'abord à Richard Cœur de Lion, devint l'épouse de Guillaume III, comte de Ponthieu. — Les historiens rapportent qu'en 1155, le bruit ayant couru que la reine Constance n'était pas la fille légitime du roi de Castille, Louis VII, sous prétexte d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, fit exprès le voyage d'Espagne pour connaître la vérité, et revint en France débarrassé de toute inquiétude à ce sujet, après avoir reçu de son beau-père un magnifique accueil.

Henri II, devenu roi d'Angleterre, refusa d'exécuter le testament de son père et de mettre son frère Geoffroy en possession des états qui lui avaient été légués. Geoffroy, ainsi dépouillé, se serait trouvé sans domaine, si les habitants de Nantes ne l'eussent élu pour leur comte. — Le roi de France prit parti pour lui, et la guerre allait éclater, lorsque les barons anglo-normands entrèrent en négociations et parvinrent à conclure le mariage de Marguerite, fille de Louis VII avec Henri, fils de Henri II. Les deux rois eurent à cette occasion une entrevue sur le mont Saint-Michel, et les places du Vexin normand, qui devaient former la dot de la jeune épouse, furent remises en garde au Grand-Maître des Templiers pour n'être livrées au roi anglais qu'après l'entier accomplissement du mariage convenu.

Division de la Bourgogne. — Schisme dans l'Église. — Alexandre III et Victor. (1158-1161.)

En 1158, l'empereur Frédéric, qui possédait la suzeraineté du comté de Bourgogne, consacra la séparation de la Bourgogne transjurane de la Bourgogne cisjurane, et devint possesseur de cette dernière province en épousant Béatrix ; fille du comte Renaud. Le roi de France vit ce mariage et cet arrangement avec déplaisir ; mais il n'osa manifester son mécontentement qu'en refusant une entrevue qui lui fut proposée avec l'empereur.

Vers l'an 1159, un nouveau schisme désola l'Église à la suite de l'élection simultanée de deux papes.—Louis, avant de se décider à en reconnaître aucun, convoqua en 1160, à Étampes, un concile où, après avoir pris l'avis de ses évêques, il adhéra à l'élection d'Alexandre III. — Dans le même temps, l'empereur Frédéric se prononçait en faveur de l'anti-pape Victor. — Le pape Alexandre III, incapable de résister aux troupes allemandes, se vit forcé de venir chercher un refuge en France. Il y resta trois ans et présida successivement au concile de Clermont en 1160, et au concile de Torcy en 1161. — A Torcy, les rois de France et d'Angleterre se réunirent pour lui offrir un éclatant témoignage de leur respect, et, prenant chacun une des rênes de sa monture, le conduisirent, eux à pied et lui à cheval, depuis la porte de la ville jusqu'au palais qui lui avait été préparé.—Enfin Alexandre assista, en 1163, au concile de Tours, où pour la première fois une excommunication fut lancée contre les hérétiques du midi, notamment contre les Henriciens et les Vaudois, devenus depuis si célèbres sous le nom d'Albigeois.

Pendant le séjour du pape en France, l'empereur Frédéric essaya de se réconcilier avec le roi Louis, et de mettre un terme au schisme. Les deux princes convinrent d'une entrevue à Avignon, sur la frontière de leurs états respectifs. Il fut résolu

qu'un concile général des évêques de France, d'Italie et de Germanie aurait lieu dans cette ville, et qu'à la décision de ce concile serait soumise, la question de savoir lequel des deux papes élus garderait le trône pontifical. — Alexandre III ayant refusé d'entrer à Avignon et de soumettre son droit au jugement des évêques, la conférence fut rompue. — Le roi Louis, que les Allemands, dans cette circonstance, accusaient de trahison, faillit être fait prisonnier par les troupes de Frédéric, et n'échappa à la captivité que par le secours du roi d'Angleterre, venu comme lui pour assister le pape qu'ils avaient tous les deux reconnus.

Intervention de Louis en faveur du comte de Toulouse. — Insurrections des Bretons et des Poitevins (1160-1168).

Les habitants de la France méridionale avaient conservé ces sentiments d'inquiète indépendance et ce désir de nationalité distincte qui, sous les deux premières races, donnèrent naissance à tant de guerres et de troubles. Il en était de même chez les peuples bretons. — Depuis plusieurs années, les seigneurs de la péninsule armoricaine, protégés par le roi de France, luttaient avec des chances diverses contre la suzeraineté du roi d'Angleterre. — Vers 1160, Louis VII eut à intervenir dans les affaires de l'Aquitaine.

Le duché d'Aquitaine ou de Guienne, dit M. Thierry, ne s'étendait que jusqu'aux limites orientales de la seconde des anciennes provinces aquitaniques, et ainsi les villes de Limoges, de Cahors et de Toulouse n'y étaient point comprises. Cette dernière ville, ancienne résidence des rois visigoths et des chefs gallo-romains, qui après eux avaient gouverné les deux Aquitaines unies, pour résister aux Francs, était devenue la capitale d'un petit état séparé, qu'on appelait le comté de Toulouse. Il y avait eu de grandes rivalités d'ambition entre les comtes de Toulouse et les ducs de Guienne, et, de part et d'autre, diverses tentatives pour soumettre à une autorité unique tout le pays situé entre le Rhône, l'Océan et les Pyrénées. De là étaient nés beaucoup de différends, de traités et d'alliances, tour à tour conclus et défaits, au gré de la mobilité naturelle aux hommes du midi. Devenu duc d'Aquitaine, le roi Henri II se mit à fouiller dans les registres de ces conventions antérieures, et y trouvant par hasard un prétexte pour attaquer l'indépendance du comte de Toulouse, il fit avancer des troupes et mit le siége devant la ville. Le comte de Toulouse, Raymond de Saint-Gilles, leva contre lui sa bannière, et la commune de Toulouse, corporation de citoyens libres, leva aussi la sienne.

Le conseil commun de la cité et des faubourgs (c'était le titre que prenait le gouvernement municipal des Toulousains) entama, de son chef, des négociations avec le roi de France, pour obtenir de lui quelques secours. Ce roi marcha vers Toulouse par le Berri, qui lui appartenait en grande partie, et le Limousin qui lui livra passage; il contraignit le roi d'Angleterre à lever le siége de la ville, et y fut accueilli avec grande joie, disent les auteurs du temps, par le comte et par les citoyens. Ces derniers, réunis en assemblée solennelle, lui décernèrent une lettre de remerciements, où ils lui rendaient grâce de les avoir secourus comme un patron et comme un père, expression de reconnaissance affectueuse qui n'impliquait de leur part aucun aveu de sujétion civile ou féodale [1].

Peu d'années après, en 1168, l'ennui de la domination du roi d'Angleterre se fit sentir, dit le même historien, aux habitants de l'Aquitaine, surtout à ceux du Poitou et de la marche de France, qui, sur un pays montagneux avaient plus d'âpreté dans l'humeur et plus de moyens pour soutenir une guerre patriotique. Quoique mari de la fille du comte de Poitou, Henri II était un étranger pour les Poitevins, et ceux-ci souffraient de voir des officiers de race étrangère violer ou détruire les coutumes de leur pays par des ordonnances rédigées en langue angevine ou normande. Plusieurs de ces nouveaux magistrats furent chassés, et l'un d'entre eux, originaire du Perche et comte de Salisbury en Angleterre, fut tué à Poitiers par le peuple. Il se forma une grande conspiration sous la conduite des principaux seigneurs et des hommes riches du nord de l'Aquitaine : le comte de la Marche, le duc d'Angoulême, le vicomte de Thouars, l'abbé de Charroux, Aymery de Lezinan ou Luzignan, Hugues et Robert de Silly. Les conjurés poitevins se placèrent, comme avaient fait les Bretons et les Toulousains, sous le patronage du roi de France, qui leur demanda des otages, et s'engagea, en retour, à ne point faire de paix avec le roi Henri, sans les y comprendre; mais, moins heureux que les Toulousains, ils furent écrasés ainsi que les Bretons.

Les plus considérables d'entre eux capitulèrent avec le vainqueur; les autres s'enfuirent sur les terres du roi de France, qui, pour leur malheur, commençait à se lasser d'être en guerre avec le roi Henri, et désirait conclure une trêve. Ces deux princes se réconcilièrent en effet dans la petite ville de Montmirail en Perche. Il y fut décidé que le roi de France garantirait à l'autre roi la possession de la Bretagne et lui rendrait les réfugiés de ce pays et ceux du Poitou; qu'en revanche le roi d'Angleterre s'avouerait expressément vassal et homme lige du roi de France, et que la Bretagne serait

[1] M. Aug. Thierry, *Hist. de la conquête d'Angleterre*, etc.

comprise dans le nouveau serment d'hommages. Les deux rivaux se donnèrent la main et s'embrassèrent; puis, en vertu de la souveraineté nouvelle que le roi de France lui reconnaissait sur les Bretons, Henri II institua duc de Bretagne, d'Anjou et du Maine, son fils aîné, qui, en cette qualité, prêta serment de vasselage entre les mains du roi de France. Dans cette entrevue, le roi angevin étala des sentiments de tendresse exagérés jusqu'au ridicule envers l'homme qui, la veille, était son plus mortel ennemi. « Je mets, lui dit-il, à votre « disposition, moi, mes enfants, mes terres, mes « forces, mes trésors pour en user, en abuser, les « garder ou les donner à plaisir et à volonté. » Il semblait que sa raison fût un peu troublée par la joie d'avoir en sa puissance les émigrés poitevins et bretons. Le roi Louis les lui livra, sous la condition expresse qu'il les reprendrait en grâce et leur rendrait leurs biens. Henri le promit, et leur donna même publiquement le baiser de paix, pour garantie de cette promesse; mais la plupart finirent leur vie en prison ou au milieu des supplices.

Troisième mariage de Louis VII. — Il épouse Alix de Champagne. (1160.)

La reine Constance était morte en couches en 1160. « Le roi Louis qui, dit son biographe, avait toujours présent à l'esprit cette parole de l'apôtre saint Paul : *Il vaut mieux se marier que de brûler*, et qui craignait que, faute d'un enfant mâle, le royaume de France ne cessât d'être gouverné par un descendant de Hugues Capet, » prit en mariage Alix de Champagne, fille du célèbre comte Thibaut. La cérémonie eut lieu le 13 novembre 1160. Hugues, archevêque de Sens, sacra la reine à Paris, dans l'église cathédrale qui était déjà dédiée à la Vierge, mère du Christ.

Expédition en Auvergne (1165). — Massacre des habitants de Cluny. — Châtiment du comte de Châlons (1166).

Le roi Louis VII, nous en trouvons la preuve dans les récits de l'écrivain anonyme du XIIe siècle qui a écrit sa biographie, avait sur les devoirs de la royauté envers les peuples les mêmes idées que son père Louis-le-Gros.

« Lorsque la méchanceté croît de jour en jour, c'est à la majesté royale à pourvoir à la sûreté du royaume, et à défendre ses sujets contre les attaques des méchants; si l'autorité des rois ne veillait attentivement à la défense de l'état, les puissants opprimeraient excessivement les faibles... Le comte de Clermont, son neveu Guillaume, comte du Puy, et le vicomte de Polignac, poussés par *l'instinct du diable*, avaient coutume d'employer à la rapine leur misérable vie. Ils dévastaient les églises, arrêtaient les voyageurs, et opprimaient les pauvres. Les évêques de Clermont et du Puy, et les abbés de cette province, ne pouvant supporter plus longtemps leur tyrannie, et n'ayant, ni eux ni les leurs, la force de leur résister, s'avisèrent sagement de se rendre auprès de Louis. Ils portèrent leurs plaintes au roi contre les susdits tyrans, lui peignirent leurs cruelles injures envers les églises, et l'exhortèrent par de pieuses prières à venger les pauvres et les prisonniers. Le pieux roi rassembla aussitôt une armée, et alla (en 1165) combattre ces ennemis de la religion et de la justice avec la verge du châtiment qu'il ne tardait jamais à saisir. Les ayant attaqués, il les vainquit à la pointe de l'épée; les ayant vaincus, il les prit, et les ayant pris, il les emmena avec lui, et les retint captifs jusqu'à ce qu'ils eussent juré de cesser désormais d'inquiéter les églises, les pauvres et les voyageurs.

» Peu de temps après, continue le chroniqueur, il se répandit en divers pays, la nouvelle d'une action exécrable et inouïe dans notre temps.—Guillaume, comte de Châlons, persécutait d'une manière atroce l'église de Cluny. Ayant ramassé, pour exercer ses tyranniques cruautés, une multitude de brigands, appelés vulgairement *Brabançons* (hommes n'aimant point Dieu, et ne voulant point connaître la voie de vérité); soutenu par ces criminels satellites, le tyran partit pour ravager ladite église. — Les moines, qui y étaient consacrés au service de Dieu, défendus, non par le fer ou le bouclier, mais seulement par des armes divines, et revêtus des habits ecclésiastiques, s'avancèrent au devant du comte avec les reliques des saints et la croix, et accompagnés d'une grande multitude de peuple. — L'exécrable troupe de ces brigands dépouilla les moines de leurs vêtements sacrés, et, à l'instar des bêtes féroces qui, poussées par la faim, se jettent sur les cadavres, ils égorgèrent comme des brebis plus de cinq cents bourgeois de Cluny.

» La nouvelle de ce crime inouï parvint aux oreilles de Louis. Ce pieux roi se sentit animé, par le zèle ardent du Saint-Esprit, à prendre vengeance de cet abominable massacre. Un édit royal rassembla les belliqueux Français. Soutenu par eux, le roi marcha, en 1166, contre le tyran pour l'exterminer. Mais l'infâme comte de Châlons n'osa pas attendre sa présence; et, abandonnant ses terres, prit la fuite. Le roi, dans sa route, traversa le territoire de Cluny; là, vinrent à sa rencontre des femmes veuves, de jeunes filles, et de jeunes garçons orphelins qui, s'étant jetés à ses pieds en pleurant et gémissant, l'instruisirent de leur misère et le supplièrent d'étendre miséricordieusement sur eux la main de sa sagesse et de son assistance;

ils excitèrent à la ruine de cette gent scélérate le pieux roi et toute l'armée, que leur malheur toucha presque jusqu'aux larmes....

» Le roi, sans être arrêté par aucun obstacle, entra dans les terres du comte, et s'empara à la pointe de l'épée de la ville de Châlons, du Mont Saint-Vincent et de toutes les terres de ce tyran, dont il donna une moitié au duc de Bourgogne, et le reste au comte de Nevers. Tous les Brabançons qu'il put prendre (gens qui méprisent la volonté divine, et se font suivants du diable), il les fit pendre à des fourches. Un d'eux ayant voulu racheter sa vie par une immense somme d'argent ne put rien obtenir, et fut livré au même supplice que les autres. — Ayant ainsi tiré une juste vengeance du massacre et de la persécution atroce infligés à Cluny et à la sainte Église, le roi s'en retourna joyeux. »

Naissance de Philippe-Auguste. (1165.)

« Le roi Louis voyant que ses trois femmes lui avaient donné un grand nombre de filles, mais qu'il ne pouvait avoir d'héritier mâle pour lui succéder au trône, eut enfin recours, avec l'illustre Alix, son épouse, tout le clergé et le peuple de son royaume, aux prières et aux aumônes, pour obtenir un fils.

» Il ne demandait point à Dieu cette faveur comme un droit acquis par ses mérites, mais comme une grâce qu'il ne voulait devoir qu'à sa miséricorde. « Seigneur, disait-il, souvenez-vous » de moi, je vous prie, et n'entrez pas en jugement » avec votre serviteur, parce que nul homme vivant » ne sera trouvé juste devant vous. Mais jetez un » regard propice sur le pécheur qui vous prie; et » si j'ai péché comme les autres hommes, épargnez- » moi, Seigneur; et si j'ai fait quelque bien devant » vous qu'il ne soit pas perdu près de vous. Ayez » pitié de moi, Seigneur, selon votre miséricorde » infinie, donnez-moi un fils pour héritier de mon » trône, et pour régner glorieusement sur les Fran- » çais. Que mes ennemis ne puissent pas dire : « *Tes* » *espérances ont été déçues, tu as perdu tes aumônes* » *et tes prières.* » Au reste, Seigneur, agissez avec » moi selon votre volonté, et veuillez recevoir en » paix mon âme à la fin de mes jours! » — Telles étaient les prières du roi, de tout le clergé et de tout le royaume.

« Ces prières furent exaucées par le Seigneur. Dieu donna à Louis, le 21 août 1165, un fils, que le pieux roi fit élever très-saintement et élever dans la religion de notre seigneur Jésus-Christ.

[1] RIGORD. *Vie de Philippe Auguste.*

CHAPITRE XII.

LOUIS VII, ROI. — DISSENSIONS DE HENRI II ET DE SES FILS.

Puissance du roi d'Angleterre. — Thomas Becket et Henri II. — Leurs querelles. — Louis XII protége l'archevêque de Kenterbury. — Réconciliation de Thomas Becket et de Henri II. — Assassinat de l'archevêque de Kenterbury. — Causes de la mésintelligence des fils de Henri II avec leur père. — Le comte de Toulouse fait hommage à Henri II. — Louis VII reconnait le fils de Henri II pour roi d'Angleterre. — Situation critique de Henri II. — Il se reconnaît le vassal du saint-siége. — Guerre de Henri II et de ses fils. — Conférences de Gisors. — Négociations rompues. — Nouvelle insurrection des Aquitains et des Bretons.— Influence de la poésie des troubadours. — Bertrand de Born. — Succès de Henri II. — Réconciliation des princes angevins. — Guerre nationale en Aquitaine. — Mort de Henri le Jeune. — Paix de famille. — Origine de l'hérésie albigeoise. — Concile de Lombers.— Mission d'un légat du pape en Languedoc. — Châtiment de Pierre Mauran. — Excommunication du vicomte de Béziers. — Fin apparente de l'hérésie albigeoise. — Assemblée de Paris. — Sacre de Philippe-Auguste. — Mort de Louis VII. — Événements divers. — De la royauté à la fin du XII[e] siècle.

(De l'an 1165 à l'an 1180.)

Puissance du roi d'Angleterre. — Thomas Becket et Henri II. Leurs querelles. — Louis VII protége l'archevêque de Kenterbury. (1165-1170.)

Les événements principaux qui signalèrent les quinze dernières années du règne de Louis VII ne sont pas personnels au roi de France; néanmoins, comme ils agitèrent profondément une grande partie des populations gallo-franques, nous devons nous en occuper.

L'accroissement de puissance que le mariage avec l'héritière de l'Aquitaine et l'accession au trône d'Angleterre avaient donné à la maison d'Anjou, rendait la rivalité de cette maison dangereuse pour la race de Hugues-Capet. Il n'y a pas lieu de s'étonner si le roi de France se montra dès lors toujours disposé à favoriser les entreprises qui pouvaient susciter des embarras au roi d'Angleterre, et si les paix fréquentes jurées entre les deux princes, rivaux d'intérêts et de pouvoir, n'étaient jamais que des trèves consenties avec une arrière-pensée et promptement rompues.

Au moment où éclata la lutte obstinée entre le roi Henri II et le primat Thomas Becket, le roi de France, sans s'informer qui dans la querelle avait tort ou raison, se hâta d'offrir un asile et un appui au célèbre archevêque de Kenterbury.— La cour pontificale était alors établie à Sens où résidait le pape Alexandre III.—Louis VII y fit venir le prélat persécuté, et chercha à obtenir pour lui la faveur et la bienveillance du chef de l'église; il n'y réussit qu'incomplétement; le pape hésita à prendre un parti, et son indécision fit durer plusieurs années une lutte qu'il aurait pu terminer immédiatement.

Malgré plusieurs réconciliations apparentes avec Henri II, Louis VII se montrait toujours l'ami et le protecteur de Thomas Becket, dont la piété et le grand caractère avaient excité sa sympathie.

En 1169, et par suite de l'intervention du pape, les deux rois se rencontrèrent à Saint-Germain-en-Laye et y traitèrent de la paix.— Là, les fils du roi Henri II firent au roi de France l'hommage féodal pour les terres et domaines que leur père leur assurait par avancement d'hoirie. Henri le Jeune fit hommage pour le duché de Normandie et les comtés d'Anjou, du Maine et de Touraine; Richard, pour le comté de Poitiers et le duché d'Aquitaine.— Geoffroy, duc de Bretagne, du chef de sa femme, ne relevait pas directement de la France et ne devait hommage qu'au duc de Normandie.— Il est à remarquer qu'en promettant ces différents domaines à ses enfants, le roi d'Angleterre ne se hâta pas de les en mettre en possession.

La même année, le roi de France et le roi d'Angleterre eurent à Montmirail, dans le Perche, une nouvelle entrevue dont l'objet principal était la réconciliation de Thomas avec Henri II.

Dès que l'archevêque fut en présence du roi, il mit un genou en terre et lui dit: « Seigneur, le différend qui, jusqu'à ce jour, a existé entre nous, » je le remets ici à votre jugement, comme souverain arbitre en tous points, *sauf l'honneur de Dieu.* » Cette restriction parut à Henri II une réserve injurieuse; il s'irrita contre Thomas Becket, l'appela orgueilleux, ingrat, mauvais cœur, et se tournant vers le roi de France qui l'écoutait avec étonnement: « Savez-vous, lui dit-il, ce qui m'arriverait si je passais sur cette réserve? il prétendrait que tout ce qui me plaît et ne lui plaît pas » est contraire à l'honneur de Dieu; et, au moyen » de ces deux seuls mots, il m'enlèverait tous mes » droits. Mais je veux lui faire une concession. » Certes, il y a eu avant moi en Angleterre des rois » moins puissants que moi, et sans nul doute aussi il y » a eu dans le siége de Kenterbury des archevêques » plus saints que lui; qu'il agisse seulement avec » moi comme le plus saint de ses prédécesseurs en » a usé avec le moindre des miens, et je me tiendrai » satisfait. »

« A cette proposition évidemment ironique, et qui renfermait pour le moins autant de restriction mentale de la part du roi, que Thomas en avait pu mettre dans la clause *sauf l'honneur de Dieu*, l'assemblée tout entière, Français et Normands, s'écria que c'était bien assez, que le roi s'humiliait assez; et comme l'archevêque restait silencieux, le roi de France à son tour lui dit: « Hé bien! qu'attendez-vous? voilà la paix, la voilà entre vos mains. » L'archevêque répondit avec calme qu'il ne pouvait en conscience faire de paix, se livrer lui-même, et aliéner sa liberté d'agir, que *sauf l'honneur de Dieu.* A ce mot, tous les assistants des deux nations l'accusèrent à qui mieux mieux d'orgueil démesuré, d'*outrecuidance*, comme on parlait alors. Un des barons français s'écria tout haut que celui qui résistait aux conseils et à la volonté unanime des seigneurs des deux royaumes ne méritait plus d'asile. Les rois remontèrent à cheval sans saluer l'archevêque, qui se retira fort abattu.[1] »

Réconciliation de Thomas Becket et de Henri II. — Assassinat de l'archevêque de Kenterbury. — Sa canonisation. (1170-1172.)

L'archevêque, délaissé par le roi de France, et réduit à vivre d'aumônes, se retira à Sens; mais Henri II, ayant manqué à la promesse de recevoir en grâce les émigrés poitevins et bretons, qu'il avait faite à Louis VII, celui-ci rendit sa protection à Thomas Becket. — Le pape intervint de nouveau, et, le 22 juillet 1170, dans une vaste prairie entre Freteval et la Ferté-Bernard, eut lieu une réunion solennelle où Henri II parut se réconcilier avec Thomas Becket. — Peu de temps après, l'archevêque partit pour aller reprendre possession de son siége; à son arrivée, il excommunia, avec l'autorisation du pape, l'archevêque d'York et plusieurs évêques anglais, qui, durant son exil et sur l'ordre du roi, avaient couronné et sacré Henri-le-Jeune.

Les évêques excommuniés vinrent trouver Henri II en Normandie. Henri, en apprenant ce qui se passait, s'écria dans un accès de colère frénétique: « Quoi! » un misérable qui a mangé mon pain, un mendiant » qui est venu à ma cour sur un cheval boiteux et » portant tout son bien derrière lui, insultera son roi, » la famille royale et tout le royaume, et pas un des » lâches chevaliers que je nourris à ma table ne » me délivrera du prêtre qui m'outrage. »

Ces paroles ne furent point dites en vain; quatre chevaliers du palais jurèrent entre eux de procurer au roi la vengeance qu'il paraissait désirer; et, sans rien faire connaître de ce qu'ils projetaient, partirent aussitôt pour l'Angleterre.

Ces quatre chevaliers se nommaient: Richard-le-Breton, Regnauld fils d'Ours, Hugues de Morville et Guillaume de Tracy.— Arrivés à Kenterbury, ils se présentèrent devant l'archevêque, qui venait d'achever son dîner frugal. Thomas Becket leur demanda ce qu'ils voulaient. Regnauld d'Ours prit la parole: « Nous venons, dit-il, de la part du roi, » pour que les excommuniés soient absous, que les » évêques suspendus soient rétablis, et que vous-

[1] M. A. Thierry, *Hist. de la conquête de l'Angleterre par les Normands.*

» même rendiez raison de vos desseins contre le roi. » — Ce n'est pas moi, répondit Thomas, c'est le » souverain pontife lui-même qui a excommunié » l'archevêque d'York, et qui seul, par conséquent, » a droit de l'absoudre. Quant aux autres, je les » rétablirai, s'ils veulent me faire leur soumission. » — Mais de qui donc, demanda Regnauld, tenez- » vous votre archevêché? Est-ce du roi ou du pape? » — J'en tiens les droits spirituels de Dieu et du » pape, et les droits temporels du roi. — Quoi, ce » n'est pas le roi qui vous a tout donné? — Nulle- » ment, répondit Becket. »

« Les Normands murmurèrent à cette réponse, traitèrent la distinction d'argutie, et firent des mouvements d'impatience, tordant leurs gants qu'ils tenaient à la main. « Vous me menacez à ce que je » crois, dit le primat; mais c'est inutilement: quand » toutes les épées de l'Angleterre seraient tirées » contre ma tête, vous ne gagneriez rien sur » moi. — « Aussi ferons-nous mieux que menacer, » répliqua le fils d'Ours, se levant tout à coup; et les autres le suivirent vers la porte, en criant *aux armes!*

« La porte de l'appartement fut fermée aussitôt derrière eux, Regnauld s'arma dans l'avant-cour, et prenant une hache des mains d'un charpentier qui travaillait, il frappa contre la porte pour l'ouvrir ou la briser. Les gens de la maison, entendant les coups de hache, supplièrent le primat de se réfugier dans l'église, qui communiquait à son appartement par un cloître ou une galerie. Il ne le voulut point, et on allait l'y entraîner de force, quand un des assistants fit remarquer que l'heure de vêpres avait sonné. « Puisque c'est l'heure de mon » devoir, j'irai à l'église, » dit l'archevêque; et faisant porter sa croix devant lui, il traversa le cloître à pas lents, puis marcha vers le grand autel, séparé de la nef par une grille de fer entre-ouverte. — A peine il avait le pied sur les marches de l'autel, que Regnauld, fils d'Ours, parut à l'autre bout de l'église, revêtu de sa cotte de maille, tenant à la main sa large épée à deux tranchants, et criant : « A moi, » à moi, loyaux servants du roi! » Les autres conjurés le suivirent de près, armés comme lui de la tête aux pieds, et brandissant leurs épées.

« Les gens qui étaient avec le primat voulurent alors fermer la grille du chœur; lui-même le leur défendit, et quitta l'autel pour les en empêcher; ils le supplièrent avec de grandes instances de se mettre en sûreté dans l'église souterraine, ou de monter l'escalier par lequel, à travers beaucoup de détours on parvenait au faîte de l'édifice. Ces deux conseils furent repoussés aussi positivement que les premiers. Pendant ce temps les hommes armés s'avançaient; une voix, cria : « Où est le traître? » — Personne ne répondit. — « Où est l'archevêque? » — Le voici, répondit Becket, mais il n'y a pas » de traître ici; que venez-vous faire dans la mai- » son de Dieu avec un pareil vêtement, quel est » votre dessein? — Que tu meures! — Je m'y ré- » signe, vous ne me verrez point fuir devant vos » épées; mais, au nom de Dieu tout-puissant, je » vous défends de toucher à aucun de mes compa- » gnons, clerc ou laïc, grand ou petit. »

» Dans ce moment il reçut par derrière un coup de plat d'épée entre les épaules, et celui qui le lui porta lui dit: « Fuis, ou tu es mort. » Il ne fit pas un mouvement; les hommes d'armes entreprirent de le tirer hors de l'église, se faisant scrupule de l'y tuer. Il se débattit contre eux, et déclara fermement qu'il ne sortirait point, et les contraindrait à exécuter sur la place leurs intentions ou leurs ordres.

» Durant cette lutte, les clercs qui accompagnaient le primat s'enfuirent et l'abandonnèrent tous, à l'exception d'un seul, c'était son porte croix Edward-Grim. Les conjurés, le voyant sans armes d'aucune espèce, firent peu d'attention à lui, et l'un d'entre eux, Guillaume de Tracy, leva son épée pour frapper l'archevêque à la tête; mais le fidèle et courageux Saxon étendit aussitôt son bras droit, afin de parer le coup; il eut le bras presque emporté; et Thomas ne reçut qu'une légère blessure : « Frappez, frappez, vous autres! dit le Normand » à ses compagnons; » et un second coup, porté à la tête, renversa l'archevêque la face contre terre; un troisième lui fendit le crâne, et fut asséné avec une telle violence que l'épée se brisa sur le pavé. Un homme d'armes, appelé Guillaume Mautrait, poussa du pied le cadavre immobile, en disant : « Ainsi meure le traître qui a troublé le royaume » et fait insurger les Anglais [1]! »

L'assassinat de l'archevêque excita dans toute l'Angleterre un mouvement d'horreur et de consternation. Dès que Henri II en fut informé, il envoya auprès du pape Alexandre III, des ambassadeurs pour désavouer solennellement toute participation à cet attentat. Le pape refusa d'abord de recevoir les ambassadeurs; ce ne fut qu'à force d'instances, de largesses et de soumission qu'ils parvinrent, après deux années de sollicitation, à calmer l'indignation du saint père et à retenir l'excommunication prête à être lancée contre l'Angleterre et son roi. Le pape, en pardonnant à Henri II, canonisa Thomas Becket « comme ayant souffert, vivant, l'exil, et mourant, le martyre pour la cause du Christ. »

[1] M. A. Thierry. *Hist. de la conq. de l'Angl. par les Normands*, liv. IX.

Le roi de France ne fut pas un des derniers à vouer un culte au *glorieux martyr de Kenterbury;* dès que le pape eut pardonné à Henri II, il consentit aussi à faire avec le roi d'Angleterre un accommodement pacifique. — De nouveaux embarras allaient être d'ailleurs suscités à son rival, au moment même où celui-ci, débarrassé de son ennemi, se croyait assuré d'une tranquillité inaltérable et d'une autorité incontestable.

Causes de la mésintelligence des fils de Henri II avec leur père. (1170-1173.)

Henri II, voyant qu'il ne pouvait déterminer le pape à enlever à Thomas le titre de primat d'Angleterre, avait résolu d'abolir la primatie elle-même. Dans ce but, il avait fait couronner roi son fils aîné, par les mains de l'archevêque d'York. Cette démarche, qui paraissait n'avoir d'importance qu'en ce qu'elle attaquait par sa base la hiérarchie religieuse établie depuis la conquête, eut des suites que personne n'avait prévues. Après le couronnement, on reconnut deux rois d'Angleterre; les courtisans et les flatteurs se partagèrent entre le père et le fils. Les plus jeunes et les plus actifs s'attachèrent au dernier, dont le règne offrait une plus longue perspective de faveur. Une circonstance particulière attira au jeune prince l'affection des Aquitains et des Poitevins, avides de nouveautés par caractère, et prompts à saisir tous les moyens d'affaiblir la puissance anglo-normande, à laquelle ils n'obéissaient qu'à regret. Depuis longtemps la bonne intelligence avait cessé d'exister entre Éléonore et son mari. Henri II, une fois en possession des honneurs et des titres que la fille du comte Guillaume lui avait apportés en dot, et pour lesquels seulement, au dire des vieux historiens, il l'avait aimée et épousée, avait pris des maîtresses de tout rang et de toute nation. — La duchesse d'Aquitaine, passionnée et vindicative, inspira à ses fils de l'éloignement pour leur père. Dès que l'aîné fut entré en partage de la dignité royale, elle lui donna des amis et des conseillers qui excitèrent l'ambition et l'orgueil du jeune homme. Ils eurent peu de peine à lui persuader que son père, en le faisant couronner roi, avait pleinement abdiqué en sa faveur, que lui seul était roi d'Angleterre et que nul autre ne devait prendre ce titre, ni exercer le souverain pouvoir. — Le *vieux* roi, c'est le nom par lequel ils désignaient Henri II, ne tarda pas à s'apercevoir des mauvaises dispositions de son fils; plusieurs fois il lui imposa l'obligation de renvoyer ses perfides conseillers; obligation qui accrut le mécontentement de Henri le Jeune.

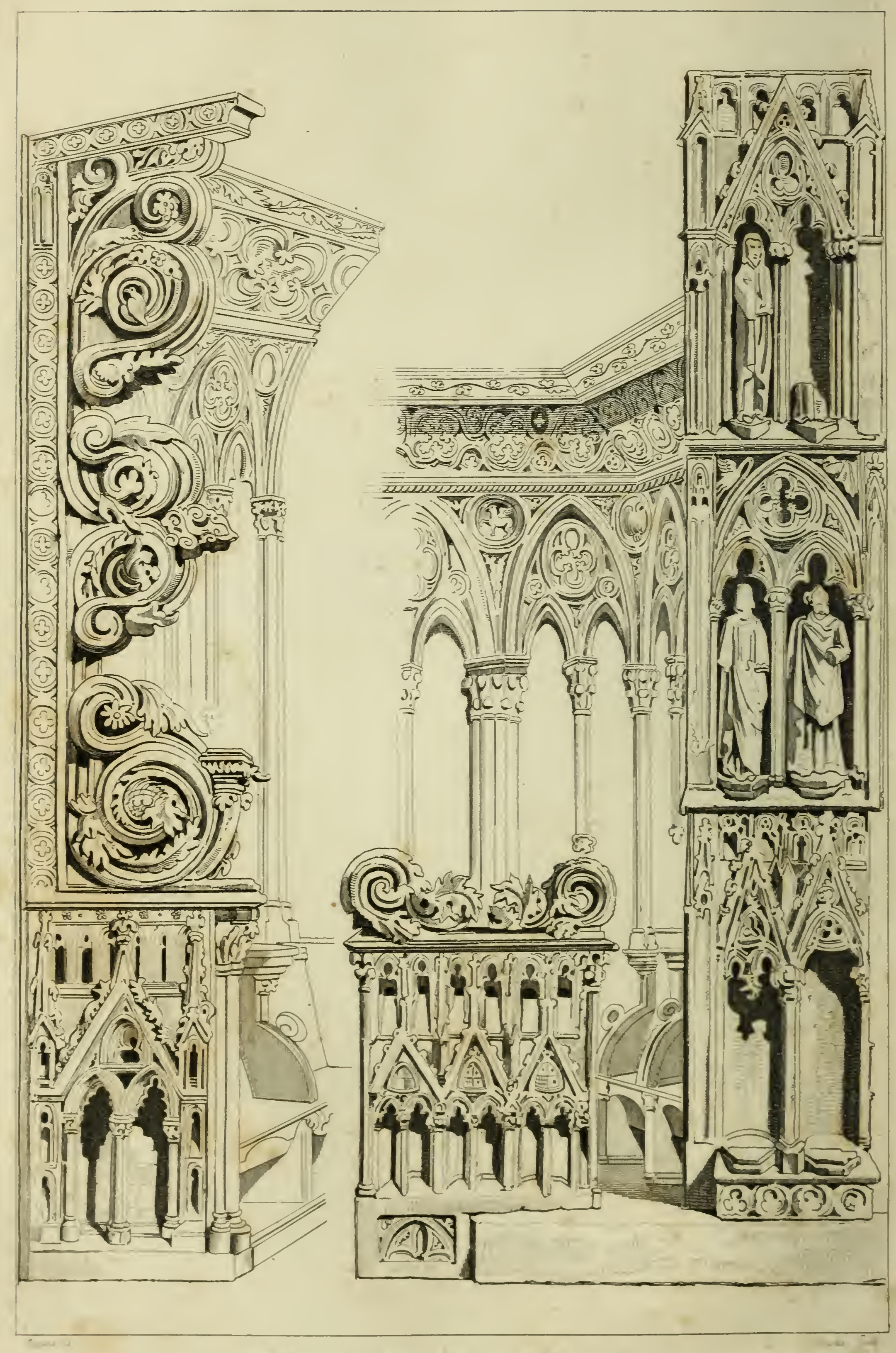
Le roi Louis VII s'était plaint de ce que le roi Henri II, en faisant couronner son fils par l'archevêque d'Yorck, n'avait point fait sacrer en même temps son épouse, Marguerite de France. Le pape réconcilia les deux rois. — La paix se fit, et Marguerite, couronnée reine, souhaita de visiter son père à Paris; Henri II, n'ayant aucune raison pour s'opposer à cette demande, laissa le jeune roi accompagner sa femme à la cour de France; mais, au retour, il trouva son fils plus mécontent que jamais. Celui-ci se plaignait d'être roi sans terre et sans trésor, et de n'avoir pas une maison en propre où il pût demeurer avec sa femme; il demanda à son père de lui abandonner en toute souveraineté, ou le royaume d'Angleterre, ou l'un des deux duchés de Normandie et d'Anjou. Le vieux roi lui conseilla de prendre patience jusqu'au temps où la succession de tous ces états lui échoirait. Cette réponse porta au dernier point le mécontentement du jeune homme; et, depuis ce jour, disent les historiens du temps, il n'adressa plus une parole de paix à son père.

Le comte de Toulouse fait hommage à Henri II. (1173.)

Henri II, concevant des craintes sur la conduite de son fils et voulant l'observer de près, le fit voyager avec lui en Aquitaine; les deux rois tinrent leur cour à Limoges. — Raymond, comte de Toulouse, quittant l'alliance du roi de France, y vint faire hommage au roi d'Angleterre; suivant la politique flottante des méridionaux, il donna fictivement à son nouvel allié le territoire qu'il gouvernait, puis il le reçut fictivement en fief, et prêta le même serment que le vassal à qui un seigneur aurait concédé réellement quelque terre. Il jura de garder au roi Henri *féauté et honneur*, de lui donner aide et conseil envers et contre tous, de ne jamais trahir son secret, et de lui révéler, dans l'occasion, le secret de ses ennemis; ce fut alors qu'il ajouta à voix basse : « J'ai à vous avertir » de mettre en sûreté vos châteaux de Poitou et » d'Aquitaine, et de vous defier de votre femme et » et de votre fils. » — Henri II ne laissa rien entrevoir de cette confidence, il prit prétexte de plusieurs grandes parties de chasse qu'il fit avec des gens dévoués, pour visiter les forteresses du pays, les mettre en état de défense et s'assurer des hommes qui y commandaient. A leur retour d'Aquitaine, le roi et son fils s'arrêtèrent à Chinon pour y coucher, et dans la nuit, le fils, sans avertir son père, passa sur les terres de France. — Henri II monta aussitôt à cheval et parcourut la frontière de Normandie pour en mettre les places fortes à l'abri d'un coup de main. Il ordonna ensuite à tous les châtelains d'Anjou, de Bretagne, d'Aquitaine et d'Angleterre, de réparer au plus vite et de garder avec soin leurs



Danse des Morts. Fresque de l'Eglise de la Chaise Dieu. (Auvergne).



Stalles gothiques. Église de la Chaise Dieu

forts et leurs villes. Des messagers se rendirent aussi de sa part auprès du roi de France, afin de réclamer le fugitif.

Louis VII reconnaît le fils de Henri II pour roi d'Angleterre. (1173.)

Le roi Louis, ayant à sa droite le jeune Henri, revêtu d'ornements royaux, reçut les envoyés dans la cour plénière. Lorsqu'ils lui présentèrent leurs dépêches, suivant le cérémonial du temps : « De la » part de qui m'apportez-vous ce message? leur » demanda-t-il. — De la part de Henri, roi d'Angle- » terre, duc de Normandie, duc d'Aquitaine, comte » des Angevins et des Manceaux. — Cela ne peut » être, répondit Louis; car voici à mes côtés Henri, » roi d'Angleterre, qui n'a rien à me faire dire par » vous. Mais si c'est le père de celui-ci, le ci-devant » roi d'Angleterre, à qui vous donnez ces titres, sa- » chez qu'il est mort depuis que son fils porte la » couronne; et s'il se prétend encore roi, après » avoir, à la face du monde, résigné le royaume en- » tre les mains de son fils, c'est à quoi l'on portera » remède avant qu'il soit peu. »

Le jeune Henri fut en effet reconnu comme seul roi d'Angleterre, dans une assemblée générale de tous les barons et de tous les évêques de France. Louis VII, et après lui tous les seigneurs, jurèrent, la main sur l'Évangile, d'aider le fils, de tout leur pouvoir, à conquérir les états de son père. Le roi de France fit fabriquer un grand sceau aux armes d'Angleterre, pour que Henri le Jeune pût apposer ce signe de la légalité sur ses chartes et ses dépêches. — Pour premiers actes de souveraineté, celui-ci fit des donations de terres et d'honneurs, en Angleterre et sur le continent, aux principaux seigneurs de France et aux autres ennemis de son père. Il envoya des dépêches scellées de son nouveau sceau royal à tous ses amis, à ceux de sa mère et même au pape, qu'il essaya d'attirer dans ses intérêts par l'offre de plus grands avantages que la cour de Rome n'en retirait alors de son amitié avec Henri II. Mais le pape, trop prudent pour abandonner légèrement le certain pour l'incertain, ne s'empressa point de répondre, et, jusqu'à ce que la fortune se fût prononcée d'une manière plus décisive, préféra l'alliance du père à celle du fils.

Situation critique de Henri II. — Il se reconnaît le vassal du saint siége. (1174.)

Cependant Henri II voyait en Normandie s'enfuir chaque jour d'auprès de lui quelqu'un de ses courtisans les plus intimes, de ceux qu'il avait nourris à sa table, de ceux qu'il avait de ses propres mains armés chevaliers. « C'était pour lui, dit un contemporain, le comble de la douleur et du désespoir de voir passer l'un après l'autre à ses ennemis les gardes de sa chambre, ceux à qui il avait confié sa personne et sa vie; car presque chaque nuit il en partait quelqu'un dont on découvrait l'absence à l'appel du matin. » Néanmoins, il montrait une apparente tranquillité. Il chassait comme de coutume; il était gai et affable envers les compagnons qui lui restaient, et répondait avec douceur aux demandes de ceux qui, cherchant à profiter de sa position critique, mettaient à prix leur fidélité. Persécuté par ses enfants, il envoya au loin solliciter le secours des rois qui avaient des fils. Il écrivit à Rome pour demander au pape l'excommunication de ses ennemis, et, afin de l'obtenir, fit au siége apostolique un aveu de vasselage que Guillaume-le-Conquérant avait jadis refusé.

Le pape ratifia les sentences d'excommunication que les évêques, fidèles à Henri II, avaient lancées contre les partisans de ses fils. Il envoya en outre un légat spécial chargé de rétablir la paix domestique dans la famille royale d'Angleterre.

Guerre de Henri II et de ses fils. — Conférences de Gisors. — Négociations rompues. (1174.)

Cependant le roi de France Louis VII, le roi Henri le Jeune, le comte de Flandre et le comte de Bretagne, passèrent en armes la frontière de Normandie. Le second fils de Henri II, Richard, s'était rendu en Poitou; la plupart des barons poitevins se soulevèrent pour sa cause, plutôt par haine du père que par amour du fils. Les barons bretons, qui, quelques années auparavant, avaient formé une ligue nationale, renouèrent leur confédération, et s'armèrent, en apparence, pour le comte Geoffroy, mais, en réalité, pour leur propre indépendance.

Henri II, ainsi attaqué sur plusieurs points, n'avait d'autres troupes dans lesquelles il eût pleine confiance qu'un corps de ces mercenaires qu'on appelait alors *Brabançons*, *Cotereaux* ou *Routiers*, bandits en temps de paix, soldats en temps de guerre, servant au hasard toutes les causes, aussi braves et mieux disciplinés que les autres milices du temps. — Avec cette armée, il arrêta les progrès du roi de France, et vainquit en bataille rangée les Bretons révoltés.

La défaite des Bretons diminua l'ardeur, non des fils du roi Henri et de leurs partisans normands, angevins ou aquitains, mais du roi Louis qui, craignant d'être obligé à de trop grandes dépenses d'hommes et d'argent, dit un jour aux fils révoltés qu'ils feraient bien de se réconcilier avec leur père.

Les jeunes princes, contraints par la volonté de leur allié à un soudain retour d'affection filiale, suivirent Louis VII au lieu assigné pour de pacifiques conférences.—C'était non loin de Gisors, dans une vaste plaine où se trouvait un grand orme dont les branches retombaient jusqu'à terre, et près duquel avaient lieu, de temps immémorial, les congrès diplomatiques entre les ducs de Normandie et les rois de France. Les deux rois y vinrent accompagnés des archevêques, évêques, comtes et barons de leurs terres. Henri II se montra disposé à accorder beaucoup à ses fils. Il offrit à l'aîné la moitié des revenus royaux de l'Angleterre, et quatre bons châteaux forts dans ce pays, s'il y voulait demeurer, ou, s'il l'aimait mieux, trois châteaux en Normandie, un dans le Maine, un dans l'Anjou, un dans la Touraine, avec tous les revenus de ses aïeux les comtes d'Anjou, et la moitié des rentes de Normandie. Il offrit pareillement des terres et des revenus à Richard et à Geoffroy. Cette facilité de sa part, et son vif désir de faire cesser à jamais tout motif de querelle entre ses enfans et lui, alarmèrent le roi de France, qui cessa de vouloir la paix, et permit aux partisans des fils de Henri II de susciter des obstacles aux négociations entamées. Robert de Beaumont, comte de Leicester, osa dire en face des injures au roi Henri II et le menaça en portant la main à son épée. Il fut retenu par les assistans; mais cette scène tumultueuse arrêta tout accommodement, et les hostilités recommencèrent entre le père et les enfans.

Nouvelle insurrection des Aquitains et des Bretons.—Influence de la poésie des troubadours. — Bertrand de Born (1174-1175).

Henri II, abandonné par la plupart de ses sujets normands, bretons et aquitains, se rendit en Angleterre et chercha, en s'humiliant sur le tombeau de Thomas Becket qui avait été assassiné à son instigation, de désarmer la haine des Anglo-Saxons et de les décider à prendre les armes pour sa cause; il y réussit: mais pendant son absence, les Poitevins se relevèrent de leurs premières défaites, et renouèrent plus étroitement leurs associations patriotiques. Eudes de Porrhoët, dont le roi d'Angleterre avait autrefois déshonoré la fille, rallia ceux des Bretons que fatiguait la domination normande. Les mécontents firent plusieurs coups de main audacieux et obtinrent des succès. En Aquitaine, le parti de Richard reprit aussi courage, et de nouvelles troupes d'insurgés se rassemblèrent dans la partie montueuse du Limousin et du Périgord. La haine d'une domination étrangère réunit autour des possesseurs de châteaux les habitants des villes et des bourgs; des barons, des châtelains, des fils de châtelains sans patrimoine, s'adjoignirent aux insurgés, par un motif moins pur, dans l'espoir de faire fortune à la guerre. Les Aquitains commencèrent la campagne en attaquant les riches abbés et les évêques qui la plupart soutenaient la cause du pouvoir établi. Ils pillaient leurs domaines, ou, s'emparant de leurs personnes, les retenaient en captivité pour en obtenir une forte rançon.

« La poésie, dit M. Aug. Thierry [1] jouait alors un grand rôle dans les événements politiques des contrées situées au sud de la Loire. Il n'y avait pas une paix, une guerre, une révolte, une transaction diplomatique qui ne fût annoncée, proclamée, louée ou blamée en vers. Ces pièces de vers, souvent composées par les hommes mêmes qui avaient pris une part active aux affaires, étaient d'une énergie qu'on a peine à concevoir dans l'état de mollesse où est tombé l'ancien idiome de la Gaule méridionale, depuis que le dialecte français l'a remplacé comme langue littéraire. Les chants des *trobadores*, ou poëtes provençaux, toulousains, dauphinois, aquitains, poitevins et limousins, circulant rapidement de château en château et de ville en ville, faisaient à peu près, au douzième siècle, l'office de papiers publics, dans le pays compris entre la Vienne, l'Isère, les montagnes d'Auvergne et les deux mers. Il n'y avait point encore dans ce pays d'inquisition religieuse; on y jugeait librement et ouvertement ce que dans le reste de la Gaule on osait à peine examiner. L'influence de l'opinion publique et des passions populaires se faisait sentir partout, dans les cloîtres des moines comme dans les châteaux des barons. La dispute de Henri II et de ses fils tremua d'une manière si vive les hommes de l'Aquitaine, qu'on retrouve l'empreinte de ces émotions dans les écrits, ordinairement peu animés, des chroniqueurs en langue latine. L'un d'eux, habitant ignoré d'un monastère obscur, ne peut s'empêcher d'interrompre son récit pour entonner en prose poétique, le chant de guerre des partisans de Richard :

« Réjouis-toi, pays d'Aquitaine, réjouis-toi, » terre de Poitou; car le sceptre du roi du nord s'é» loigne. Grâce à l'orgueil de ce roi, la trève est « enfin rompue entre les royaumes de France et » d'Angleterre; l'Angleterre est désolée et la Nor» mandie est en deuil. Nous verrons venir à nous » le roi du sud avec sa grande armée, avec ses arcs » et ses flèches. Malheur au roi du nord, qui a osé

[1] Dans son *Histoire de la conquête d'Angleterre par les Normands.* Tout ce que nous rapportons des dissensions de Henri II, et de ses fils, et de l'insurrection des Aquitains, n'est qu'un extrait abrégé du beau travail de M. Thierry. Le récit de ces événements remplit presque en entier le 3e volume de son histoire.

» lever la lance contre le roi du sud, son seigneur ; » car sa ruine approche, et les étrangers vont dé- » vorer sa terre. »

Après cette effusion de joie et de haine patriotique, l'auteur s'adresse à Éléonore, la seule personne de la famille de Henri II qui fût vraiment chère aux Aquitains, parce qu'elle était née parmi eux.

« Tu as été enlevée de ton pays et emmenée dans » la terre étrangère. Elevée dans l'abondance et la » délicatesse, tu jouissais d'une liberté royale, tu » vivais au sein des richesses, tu te plaisais au jeu » de tes femmes, à leurs chants, au son de la gui- » tare et du tambour, et maintenant tu te lamentes, » tu pleures et te consumes de chagrin. Reviens à » tes villes, pauvre prisonnière.....

» Où est ta cour? où sont tes jeunes compagnes? » où sont tes conseillers? Les uns traînés loin de leur » patrie ont subi une mort ignominieuse; d'autres ont » été privés de la vue; d'autres, bannis, sont errants » en différents lieux. Toi, tu cries, et personne ne t'é- » coute ; car le roi du nord te tient resserrée comme » une ville qu'on assiége : crie donc, ne te lasse point » de crier; élève ta voix comme la trompette, pour » que tes fils t'entendent, car le jour approche où » ils te délivreront, où tu reverras ton pays natal. »

A ces expressions d'amour pour la fille des anciens chefs nationaux succède un cri de malédiction contre les villes qui, soit par choix, soit par nécessité, tenaient encore pour le roi de race étrangère, et des exhortations d'encouragement à celles de l'autre parti, qui étaient menacées d'une attaque des troupes royales.

« Malheur aux traîtres qui sont en Aquitaine! » car le jour du châtiment est proche. La Rochelle » redoute ce jour ; elle comble ses fossés, elle se fait » ceindre de tous côtés par la mer; et le bruit de » ce grand travail va jusqu'au delà des monts. » Fuyez devant Richard, duc d'Aquitaine, vous qui » habitez ce rivage, car il renversera les glorieux, » il brisera les chars et ceux qui les montent, il » anéantira depuis le plus grand jusqu'au plus » petit tous ceux qui lui refuseront l'entrée de la » Saintonge. Malheur à ceux qui vont au roi du » nord pour lui demander du secours! malheur à » vous, riches de la Rochelle, qui vous confiez dans » vos richesses! le jour viendra où il n'y aura pas » de fuite pour vous, où la fuite ne vous sauvera » pas, où la ronce, au lieu d'or, meublera vos mai- » sons, où l'ortie croîtra sur vos murailles.

» Et toi, citadelle maritime, dont les bastions » sont élevés et solides, les fils de l'étranger vien- » dront jusqu'à toi, mais bientôt ils s'enfuiront tous » vers leur pays, en désordre et couverts de honte. » Ne t'épouvante point de leurs menaces, élève har- » diment ton front contre le nord, tiens-toi sur tes » gardes, appuie le pied sur tes retranchements, » appelle tes voisins pour qu'ils viennent en force à » ton secours; range en cercle autour de tes flancs » tous ceux qui habitent dans ton sein et qui labou- » rent ton territoire, depuis la frontière du sud » jusqu'au golfe où retentit l'Océan. »

Quelques troubadours jouaient dans cette guerre un double rôle ; ils prenaient part comme guerriers aux combats qu'ils avaient provoqués comme poëtes: ainsi parmi les chefs des insurgés de l'Aquitaine et le premier, le plus influent de tous, figurait moins par sa fortune et son rang que par son ardeur infatigable, Bertrand de Born, seigneur de Hautefort, près de Périgueux, homme qui réunissait au plus haut degré toutes les qualités nécessaires pour jouer un grand rôle au moyen-âge. Il était guerrier et poëte, avait un besoin excessif de mouvement et d'émotions ; et tout ce qu'il sentait en lui d'activité, de talent et d'esprit, il l'employait aux affaires politiques. Mais cette agitation, en apparence vaine et turbulente, n'était pas sans objet réel, sans liaison avec le bien du pays où Bertrand de Born était né. Cet homme extraordinaire semble avoir eu la conviction profonde que sa patrie, voisine des états des rois de France et d'Angleterre, ne pouvait échapper aux dangers, qui la menaçaient toujours d'un côté ou de l'autre, que par la guerre entre ses deux ennemis. Telle en effet paraît avoir été la pensée qui présida pendant toute la vie de Bertrand à ses actions et à sa conduite. « En tout temps, dit » son biographe, il voulait que le roi de France et » le roi d'Angleterre eussent guerre ensemble, et si » les rois avaient paix ou trêve, alors il se *peinait* » et travaillait pour défaire cette paix. » Par le même motif, Bertrand mit en usage tout ce qu'il avait d'adresse pour faire éclore et envenimer la querelle entre le roi d'Angleterre et ses fils ; il fut l'un de ceux qui, s'emparant de l'esprit du jeune Henri, éveillèrent son ambition et le poussèrent à la révolte. Il prit ensuite un égal ascendant sur les autres fils et même sur le père, toujours à leur détriment et au profit de l'Aquitaine. C'est le témoignage que rend de lui son vieux biographe, avec l'orgueil d'un homme du midi, étalant la supériorité morale d'un de ses compatriotes sur les rois et les princes du nord : « Il était maître, toutes fois qu'il » voulait du roi Henri d'Angleterre et de ses fils, » et toujours voulait-il qu'ils eussent guerre en- » semble, le père et les fils, les frères, l'un avec » l'autre [1]. »

[1] « Seingner era totas ves quan se volia, del rei Enric d'Englaterra et del fils de lui, mas totz temps volia que ill aguesson guerra enseme lo paire et lo fils e'l fraire l'un ab l'autre. » — *Choix de poësies originales des troubadours*, par Raynouard, t. V, p. 76.

Succès de Henri II. — Réconciliation des princes angevins. — Guerre nationale en Aquitaine. — Mort de Henri le Jeune. — Paix de famille. (1175-1185.)

Après avoir rassemblé en Angleterre des forces qui devaient lui être dévouées et qui se composaient principalement de mercenaires brabançons et gallois, Henri II repassa la mer, et obtint aussitôt de grands succès contre ses deux fils, Henri le Jeune et Geoffroi, qui avec l'aide des Français de Louis le Jeune guerroyaient en Normandie. Il délivra Rouen que ses fils assiégeaient. Louis VII, découragé par les échecs que ses troupes venaient d'éprouver, déclara aux deux princes angevins qu'il leur retirait son appui, et qu'ils eussent à se réconcilier avec leur père, ce qui fut fait aussitôt; le roi de France promit en outre de ne fournir aucun secours à Richard qu'on appelait alors le comte de Poitiers et qui, plus tard, obtint le beau surnom de *Cœur-de-Lion*. Il obligea Henri et Geoffroi à faire aussi le serment de ne prêter aucun appui à leur frère. Richard, incapable alors de résister seul à toutes les forces du vieux roi, implora son pardon, rendit à son père les villes qu'il avait fortifiées, et quittant le Poitou, le suivit sur les frontières de l'Anjou et de la France où un parlement avait été rassemblé pour traiter de la paix.

La réconciliation des princes angevins avec leur père fut un événement funeste pour les diverses populations qui avaient pris part à leurs querelles. Les trois fils, au nom de qui ces populations s'étaient insurgées, les livrèrent à la vengeance de leur père, et eux-mêmes se chargèrent de l'accomplir. Richard, surtout, plus impérieux et plus dur que ses frères, fit tout le mal qu'il put à ses anciens alliés du Poitou. Ceux-ci, réduits au désespoir, maintinrent contre lui la ligue nationale à la tête de laquelle ils l'avaient autrefois placé, et le pressèrent tellement que Henri II fut obligé de lui envoyer de grandes forces, et d'aller en personne à son secours. « L'effervescence des habitants de l'Aquitaine s'accrut avec le danger. D'un bout à l'autre de ce vaste pays éclata une guerre bien plus véritablement patriotique que la première, parce qu'elle se faisait contre la famille tout entière des princes étrangers; mais, par cette raison même, le succès devait en être plus douteux, et les difficultés plus grandes. Durant près de deux ans, de 1176 à 1178, les princes angevins et les barons d'Aquitaine se livrèrent bataille sur bataille, depuis Limoges jusqu'au pied des Pyrénées, à Taillebourg, à Angoulême, à Agen, à Dax, à Bayonne. Toutes les villes qui avaient suivi le parti des fils du roi furent occupées militairement par les troupes de Richard, et accablées d'impôts, en punition de leur révolte.

» Soit par politique, soit par conscience, Henri le Jeune ne prit aucune part à cette guerre odieuse et déloyale; il conserva même quelques liaisons d'amitié avec plusieurs des hommes qui autrefois avaient suivi son parti et celui de ses frères. Ainsi il ne perdit point sa popularité dans les provinces du midi; et cette circonstance fut pour la famille de Henri II un nouveau germe de discorde, que Bertrand de Born travailla de tous ses soins à faire éclore.

« L'habile et infatigable troubadour s'attacha plus que jamais au jeune roi, sur lequel il reprit tout l'ascendant d'un homme à volonté ferme. De cette liaison résulta bientôt une seconde ligue formée contre Richard par les vicomtes de Ventadour, de Limoges, de Turenne, le comte de Périgord, les seigneurs de Montfort et de Gordon, et les bourgeois du pays, sous les auspices de Henri le Jeune et du roi de France. Suivant sa politique ordinaire, Louis VII ne prit que des engagements vagues envers les confédérés; mais Henri le Jeune leur fit des promesses positives; et Bertrand de Born, l'âme de cette confédération, la proclama par une pièce de vers destinée à affermir ses amis dans leur résolution commune. »

La guerre recommença donc en Poitou, mais dès les premières hostilités, Henri le Jeune manquant à sa parole consentit en 1178, moyennant une somme d'argent et une pension annuelle, à s'éloigner du pays et à abandonner ses partisans aux vengeances de Henri II et de Richard.

Pendant deux années, en effet, les barons du Poitou, de l'Angoumois, du Périgord et du Limousin, eurent à soutenir une rude guerre contre le comte de Poitiers; tous furent obligés de se soumettre; Bertrand de Born qui résista le dernier exhala son indignation dans des vers qui furent répétés dans toute l'Aquitaine et qui sont arrivés jusqu'à la postérité.

« Puisque, dit-il, le seigneur Henri (le jeune),
» n'a plus de terre, puisqu'il n'en veut plus avoir,
» qu'il soit maintenant le roi des lâches.

» Car le lâche est celui qui vit aux gages et sous
» la livrée d'un autre. Roi couronné qui prend solde
» d'autrui, ressemble mal aux preux du temps
» passé; puisqu'il a trompé les Poitevins, et leur a
» menti, qu'il ne compte plus être aimé d'eux. »

Henri stimulé par ces reproches revint des pays étrangers et prit la défense de ses partisans, il sollicita son père en faveur des habitants du Poitou, accablés, disait-il, par la domination tyrannique de Richard. Il reprocha même à Henri II de ne pas protéger, comme il le devait, les Aquitains, lui qui était leur défenseur naturel. Enfin, il accompagna ses plaintes de réclamations personnelles, demandant que son père lui désignât pour y vivre avec sa

femme et y faire vivre ses chevaliers et ses hommes d'armes, soit la Normandie, soit tout autre domaine digne de lui. — Henri II refusa de lui céder la Normandie; mais il ordonna à ses deux autres fils de prêter à leur aîné le serment d'hommage pour les comtés de Poitou et de Bretagne. — C'était en 1182, après la mort du roi Louis VII, dont nous n'avons pas voulu faire mention, afin de ne pas interrompre le récit d'un des grands événemens qui ont occupé la France au XII[e] siècle.

Geoffroy aurait obéi à son père; mais Richard s'y refusa. La guerre commença donc entre les frères, et ne se termina qu'en 1183, à la mort de Henri-le-Jeune, auquel le vieil Henri II avait d'abord voulu porter secours et contre lequel il combattait alors, mécontent de ce que son fils aîné n'avait pas accordé la paix à Richard.

Bertrand de Born avait voulu perpétuer la guerre entre les barons de l'Aquitaine et les dominateurs normands, il avait pris parti contre Richard et combattait Henri II. — Le roi d'Angleterre voyant en lui la cause principale des malheurs de sa famille, le poursuivit avec acharnement. Henri s'était réconcilié avec ses deux fils que la mort de leur frère avait désarmés, et qui, commençant à apercevoir les motifs de l'appui qu'ils trouvaient en Aquitaine, s'étaient prononcés contre les chefs de la confédération, alors réunis dans la forteresse de Limoges, leur dernière place de refuge.

Après la prise de Limoges, Henri II vint devant le château de Hautefort pour le prendre et le ruiner. « Ce château ne tint pas longtemps contre toutes les forces du roi, unies à celles de ses deux fils, Richard et Geoffroy de Bretagne. Forcé de se rendre à merci, Bertrand de Born fut mené à la tente de son ennemi, qui, avant de prononcer l'arrêt du vainqueur contre le vaincu, voulut goûter quelque temps le plaisir de la vengeance, et traitant avec dérision l'homme qui s'était fait craindre de lui et s'était vanté de ne pas le craindre. « Bertrand, lui » dit-il, vous qui prétendiez n'avoir en aucun temps » besoin de la moitié de votre sens, sachez que voici » une occasion où le tout ne vous ferait pas faute. » — Seigneur, » répondit l'homme du midi, avec l'assurance habituelle que lui donnait le sentiment de sa supériorité d'esprit, « il est vrai que j'ai » dit cela, et j'ai dit la vérité. — Et moi je crois, » dit le roi, que votre sens vous a failli. — Oui, » Seigneur, répliqua Bertrand d'un ton grave, il » m'a failli le jour où le vaillant jeune roi, votre fils » est mort; ce jour-là j'ai perdu le sens et la » raison! »

» Au nom de son fils, qu'il ne s'attendait nullement à entendre prononcer, le roi d'Angleterre fondit en larmes, et s'évanouit. Quand il revint à lui, il était tout changé; ses projets de vengeance avaient disparu, et il ne voyait plus dans l'homme qui était en son pouvoir que l'ancien ami du fils qu'il regrettait. Au lieu de reproches amers et de l'arrêt de mort ou de dépossession auquel Bertrand eût pu s'attendre: « Sire Bertrand, sire Bertrand, » lui dit-il, c'est à bon droit que vous avez perdu le » sens pour mon fils; car il vous voulait du bien » plus qu'à homme qui fût au monde: et moi, pour » l'amour de lui, je vous donne la vie, votre avoir » et votre château. Je vous rends mon amitié et » mes bonnes grâces, et vous octroie cinq cents » marcs d'argent pour les dommages que vous » avez reçus. »

La paix de famille, que la mort de son fils procura au vieil Henri, ne fut pas d'ailleurs de longue durée. Nous reviendrons sur ces discordes impies; mais qui profitèrent à la France.

Origine de l'hérésie albigeoise. — Concile de Lombers. — Mission d'un légat du pape en Languedoc. (1165-1178.)

Ce fut sous le règne de Louis VII qu'eurent lieu les premières poursuites contre les Albigeois.—Nous avons dit quelques mots du concile de Tours, en 1163, où le pape Alexandre lança l'excommunication contre les hérétiques du Midi. Déjà, plus de quinze années auparavant, et dès l'année 1147, Pierre de Bruéis, et Henri son disciple, prêchant de nouvelles doctrines, avaient fait un grand nombre de prosélytes. Ces novateurs hardis rejetaient l'Ancien-Testament; ils n'aient que Dieu eût institué un culte matériel, et ne voulaient ni église, ni sacrements, ni baptême, ni eucharistie. Les deux hérésiarques furent accusés par Pierre-le-Vénérable, et brûlés vifs. Malgré ce supplice exemplaire, l'hérésie fit des progrès; le pape Eugène III chargea saint Bernard de convertir les nouveaux sectaires. L'illustre abbé de Clairvaux, dont l'éloquence était si puissante dans toute la chrétienté, n'obtint pas de succès en Languedoc. A Verfeuil, petite ville à quatre lieues de Toulouse, habitaient cent chevaliers, tous fauteurs de l'hérésie; le saint abbé voulut prêcher au milieu d'eux; mais à peine avait-il prononcé quelques mots que tous se levèrent et sortirent de l'église. A Alby, la disgrâce de saint Bernard fut plus complète encore: les habitants vinrent au-devant de lui montés sur des ânes, en signe de moquerie, tenant des propos injurieux, et chantant des couplets contre les clercs; saint Bernard, hué et honni, se vit forcé de renoncer à sa mission. La cour de Rome n'en fut que plus déterminée à s'opposer aux progrès de l'hérésie. Un canon du concile de Tours est conçu en ces termes: « Une damnable hérésie s'est propagée » depuis longtemps dans le pays de Toulouse, et a

» pénétré peu à peu en Gascogne et dans les pro- » vinces voisines, où elle a infecté plusieurs person- » nes. En conséquence, nous ordonnons, sous peine » d'excommunication, aux évêques et aux clercs de » ces contrées, d'y apporter toute leur attention, » d'empêcher qu'on ne donne asile aux hérétiques, » et qu'on ait commerce avec eux, soit pour vendre » soit pour acheter; et, comme ils se rassemblent » souvent en divers endroits, on fera une recherche » exacte de leurs réunions, qu'on défendra sévère- » ment. »

Les évêques et les barons du Languedoc se réunirent donc à Lombers, petite ville du diocèse d'Alby, pour examiner et juger la conduite et les opinions des hérétiques, qu'on nommait alors *bons-hommes*. Dans ce concile provincial se trouvèrent l'archevêque de Narbonne et ses suffragants, les évêques d'Alby, de Nîmes, de Lodève, de Toulouse, d'Agde, et huit abbés. Constance, sœur du roi Louis-le-Jeune, et femme de Raymond V, de Toulouse, surnommé *le bon comte*, assista au concile avec les barons. Parmi les seigneurs, on remarquait Trencavel, vicomte d'Alby, de Béziers, de Carcassonne et de Rasez; Sicard, vicomte de Lautrec, et Isarn de Dourgue. Le concile nomma commissaires, pour discuter contre les bons-hommes, les évêques d'Alby et de Lodève, les abbés de Castres, d'Ardourel et de Candeil. — L'évêque de Lodève demanda aux bons-hommes s'ils reconnaissaient l'Ancien-Testament, ils dirent n'admettre que le Nouveau. Il les questionna sur divers articles de foi, mais ils refusèrent de s'expliquer. Un jugement les déclara hérétiques; ils se plaignirent, protestèrent et en appelèrent au peuple, qui les écoutait, en protestant de leur innocence, et en assurant qu'ils professaient les mêmes doctrines que les catholiques. L'évêque de Lodève les invita aussitôt à faire serment que ce qu'ils venaient d'avancer était bien leur profession de foi; mais ils s'y refusèrent, sous prétexte qu'il n'était pas permis de jurer. Après ce refus, le jugement du concile fut confirmé, et il fut fait défense aux chevaliers de Lombers, qui favorisaient secrètement les sectaires, de les protéger.

La décision du concile de Lombers n'empêcha pas les zélateurs de nouvelles doctrines de se multiplier et de s'étendre. En 1167, quelques-uns furent arrêtés à Vezelay, et brûlés vifs; mais le bûcher n'effraya pas l'hérésie; les sectaires devinrent bientôt si nombreux, qu'en 1178, la plupart des prêtres et des nobles du midi avaient adopté leurs croyances.

En 1178, le pape Alexandre III envoya en Languedoc le cardinal Pierre, son légat en France, l'archevêque de Bourges Guarin, l'évêque de Bath (en Angleterre) Réginald, l'évêque de Poitiers Jean de-Belles-Mains, l'abbé de Clairvaux, et plusieurs autres ecclésiastiques, avec pouvoir d'excommunier tous ceux qui ne se soumettraient pas à leurs exhortations.

Châtiment de Pierre Mauran. — Excommunication du vicomte de Béziers. — Fin apparente de l'hérésie albigeoise. (1178-1180.)

Les envoyés du pape se rendirent d'abord à Toulouse, centre de l'hérésie, ils y furent accueillis par des huées, et les habitants les appelèrent hautement *apostats et hérétiques*. Un des envoyés voulut prêcher publiquement, les déserteurs de l'église romaine s'abstinrent de paraître à son sermon. — Le légat, voyant qu'il ne pouvait ni les convertir ni les combattre avec des raisons, puisqu'ils refusaient de l'écouter et de lui répondre, résolut de faire un exemple. Il demanda à l'évêque de Toulouse, aux magistrats et aux bourgeois, dont la foi n'était pas suspecte, la liste de leurs concitoyens entachés des erreurs nouvelles. Un certain Pierre Mauran lui fut signalé comme le chef de la secte; c'était un homme riche, déjà avancé en âge, et dont l'exemple et les exhortations avaient entraîné un grand nombre de bourgeois dans l'hérésie. Mauran fut sommé par Raymond V de comparaître devant les envoyés de la cour de Rome; il comptait parmi ses parents et ses amis les principaux de la ville et ne voulut point d'abord obéir; mais le lendemain, vaincu par les promesses, par les menaces du comte, il consentit à se rendre devant le légat.

Un des évêques l'interrogea, en présence de Raymond V, et lui dit : « Pierre, vos con- » citoyens vous accusent d'avoir abandonné la » vraie foi pour embrasser l'hérésie arienne, et » d'avoir entraîné les autres dans une infinité d'er- » reurs. » Mauran, jetant alors un profond soupir, prétendit que cela était faux. On l'invita à se purger de l'accusation par serment; mais il s'y refusa, disant qu'il était homme d'honneur et qu'on devait se contenter de sa parole. — Le cardinal Pierre persistant à exiger un serment, Mauran s'engagea à le prêter dans la crainte de passer pour hérétique. Les saintes reliques furent apportées avec cérémonie, et on entonna l'hymne du Saint-Esprit. Mauran pâlit alors; cependant il prononça le serment demandé et promit de répondre immédiatement sur tous les articles de foi. On l'interrogea sur le sacrement de l'Eucharistie; il répondit « qu'il » ne croyait point que le pain consacré par le minis- » tère du prêtre fût le corps de Jesus-Christ. « Les prélats n'en demandèrent pas davantage : ils se levèrent et répandirent des larmes, en entendant proférer un tel blasphème. En conséquence ils

déclarèrent Mauran hérétique, et le livrèrent au comte, qui le fit renfermer dans la prison publique sous la caution de ses parents. On ordonna en outre la confiscation de ses biens et la démolition de ses châteaux [1].

Au bruit de cette condamnation, répandu dans Toulouse, toute la ville s'émut ; les catholiques, se sentant protégés, reprirent courage. Mauran, dépouillé de ses biens et menacé d'une mort prochaine, demanda à faire amende honorable et à se réconcilier avec l'Église. En conséquence, et devant le peuple, il se présenta le corps nu jusqu'à la ceinture, se prosterna aux pieds du légat et de ses collègues, implora son pardon, reconnut ses erreurs, les abjura, embrassa la foi catholique, et s'engagea, par serment et sous caution, envers le comte, les chevaliers et les principaux habitants de Toulouse, à se soumettre à tous les ordres du légat, et à les exécuter fidèlement.— Le lendemain les Toulousins se rendirent dans l'église de Saint-Sernin, afin d'y être témoins de la pénitence infligée à Pierre Mauran. Le concours était si grand, que le légat eut de la peine à trouver une place pour célébrer la messe. Pierre arriva par la grande porte, les épaules et les pieds nus, conduit d'un côté par l'évêque de Toulouse, et de l'autre par l'abbé de Saint-Sernin, qui avaient été le prendre dans sa prison et qui ne cessèrent de le fustiger, jusqu'aux marches de l'autel. Mauran s'agenouilla devant le légat et ayant de nouveau imploré son pardon, et renié ses fausses doctrines, il reçut l'ordre de partir, dans quarante jours, pour Jérusalem, et d'y demeurer pendant trois ans au service des pauvres ; le légat lui promit, s'il revenait, après ce terme, de lui faire rendre ses propriétés, hormis ses châteaux qui furent rasés en témoignage de sa *prévarication.* En attendant son départ, Mauran fut obligé de visiter tous les jours les églises de Toulouse, et d'y recevoir la discipline. Il fut condamné en outre à une amende de cinq cents livres pesant d'argent, au profit du comte de Toulouse, son seigneur, à restituer les biens des églises qu'il avait usurpés et à réparer les dommages qu'il avait causés aux pauvres.

Après le jugement et la punition éclatante de Pierre Mauran, le légat excommunia tous ceux qui lui avaient été dénoncés comme imbus de doctrines de l'hérésie; il députa vers Roger II, vicomte de Béziers, de Carcassonne, d'Alby et de Rasez, l'abbé de Citeaux, et l'évêque de Bath, pour forcer ce prince à rendre la liberté à l'évêque du Puy, qu'il retenait en prison, et pour lui enjoindre de chasser les hérétiques de ses domaines.

Roger, qui favorisait les sectaires, et était soupçonné de suivre leurs doctrines, instruit de l'approche des envoyés du légat accompagnés d'un corps de troupes sous les ordres du vicomte de Turenne et de Raymond de Castelnau, se retira dans les montagnes inaccessibles de l'Albigeois, afin d'éviter toute conférence.—Les envoyés du légat arrivèrent sous les murs de Castres, forte place, où l'épouse de Roger s'était renfermée. — Quoique tous les habitants, ainsi que la garnison, fussent partisans ou fauteurs de l'hérésie, ils n'osèrent refuser l'entrée de la ville aux envoyés qui, après avoir publiquement déclaré hérétique, traître et parjure le vicomte de Béziers, l'excommunièrent, et lui déclarèrent la guerre au nom du pape, du roi d'Angleterre et du roi de France.

L'évêque de Bath rencontra dans le pays d'Alby deux hérétiques nommés Raymond de Baimiac et Bernard Raymondi, qui avaient fait un grand nombre de prosélytes. Ils lui offrirent, s'il voulait leur donner un sauf-conduit, de se rendre auprès du légat, pour y soutenir leur croyance. Le légat y consentit. Les deux amis vinrent donc à Toulouse, et comparurent, dans la cathédrale de Saint-Étienne, devant le cardinal Pierre, l'évêque de Poitiers, l'évêque de Toulouse, les autres commissaires, et environ trois cents clercs et laïques. Ils présentèrent d'abord leur profession de foi, écrite en langage vulgaire. Le légat s'apercevant qu'elle contenait des expressions équivoques, leur dit de s'expliquer en latin; mais Baimiac et Raymondi ignoraient cette langue. Force fut de les laisser parler comme ils le désiraient, quoique cela parût absurde au légat. — Cependant, voulant éviter toute discussion, ils déclarèrent publiquement qu'ils ne reconnaissaient pas deux principes dans Jésus-Christ; qu'ils croyaient à la présence réelle dans l'Eucharistie, ainsi qu'aux autres articles de foi sur lesquels on les accusait d'être dans l'erreur. — Les commissaires du saint-siége, satisfaits de cette déclaration, conduisirent alors Baimiac et Raymondi dans l'église de Saint-Jacques, où tout le peuple était assemblé; là, ils firent lecture de la profession de foi des deux amis auxquels ils demandèrent encore s'ils croyaient fermement ce qu'ils venaient d'avancer. Ceux-ci répondirent affirmativement; mais le comte de Toulouse, plusieurs clercs et quelques laïques les démentirent, et soutinrent qu'ils avaient prêché des doctrines toutes contraires; d'autres témoins confirmèrent cette accusation. — Baimiac et Raymond essayèrent en vain de la repousser en disant que les témoins étaient vendus ; on les pressa de confirmer par un serment leur profession de foi écrite; ils s'y

[1] *Annales de Roger de Hoveden.* — Guill. Catel. *Hist. des comtes de Tolose.* — Parctelaine, *Hist. de la guerre contre les albigeois.*

refusèrent; néanmoins le légat, usant de clémence, se contenta de lancer sur eux l'anathême, et d'ordonner aux Toulousains de les chasser du pays : il exigea du comte Raymond et des autres seigneurs le serment de ne favoriser en rien les hérétiques, et partit persuadé qu'il avait étouffé l'hérésie. — Le bon cardinal se trompait; la cour de Rome ne tarda pas à s'en apercevoir, car le dernier canon porté dans le concile de Latran, réuni en 1180, s'exprima ainsi :

« Quoique l'Église, ainsi que le dit saint Léon, se « contente d'un jugement sacerdotal et qu'elle répu« gne aux exécutions sanglantes, elle est cependant » soutenue par les lois des princes, afin que la » crainte d'un supplice temporel oblige les hommes » de recourir au remède spirituel. Comme donc, » les hérétiques, que les uns nomment *Catharins*, » les autres *Patarins*, et d'autres encore *Publiciens*, » ont fait de grands progrès dans la Gascogne, l'Al» bigeois, le pays de Toulouse et ailleurs ; comme » ils y enseignent publiquement leurs erreurs, et tâ» chent de pervertir les faibles, nous les anathéma» tisons avec leurs protecteurs et recéleurs, et dé» fendons à toute sorte de personnes d'avoir aucun » commerce avec eux. S'ils meurent dans leur pé» ché, on ne fera aucune oblation pour eux, et on » ne leur donnera pas la sépulture parmi les chré» tiens. »

Ces menaces d'excommunication faisaient peu d'effet sur des hommes qui ne reconnaissaient plus l'autorité de l'Église. L'hérésie continua à s'étendre de tous côtés et il fallut une croisade pour y mettre fin; malheureusement, avec les croyances hérétiques, périrent aussi l'industrie et la civilisation des peuples méridionaux.

Assemblée de Paris. — Sacre de Philippe-Auguste. (1179.)

« L'an 1179 de l'Incarnation du Seigneur, Louis, roi très-chrétien des Français, déjà presque septuagénaire, réfléchissant à la courte durée de la vie humaine, et sentant sa santé affaiblie par les atteintes d'une paralysie, convoqua à Paris une assemblée générale des archevêques, évêques, abbés et barons de tout le royaume des Français, dans le palais du vénérable Maurice, évêque de Paris. — Quand tous y furent réunis, Louis entra d'abord dans une chapelle (car il ne commençait jamais rien sans s'y être ainsi préparé) ; et là, après avoir fait sa prière au Seigneur, il fit appeler *tour à tour* les archevêques, les évêques, les abbés et tous les grands du royaume pour leur communiquer son projet. Il leur déclara qu'il voulait, *sauf leur avis et leur volonté*, faire élever au trône des Français, son fils bien-aimé, Philippe Dieudonné, et qu'il désirait que cette cérémonie eut lieu au premier jour de l'Assomption de la bienheureuse vierge Marie. Les prélats et les grands n'eurent pas plutôt entendu la volonté du roi, qu'ils s'écrièrent d'une voix unanime : « *Soit, soit!* et l'assemblée fut ainsi close [1]. »

Le sacre du jeune Philippe n'eut cependant pas lieu à l'époque fixée, une aventure assez singulière le fit différer de quelques mois.

« Aux approches de la fête de la très-sainte Vierge Marie, dit Rigord, le roi très-chrétien vint donc à Karnopolis (Compiègne), avec son fils bien-aimé; mais Dieu voulut que tout se passât autrement que Louis ne l'avait espéré. Pendant le séjour qu'il fit en cette ville, l'illustre Philippe obtint de son père la permission de chasser dans le bois avec les veneurs du roi. A peine y était-il entré qu'un sanglier se présenta. A cette vue, les veneurs lâchent les chiens et se mettent à la poursuite de la bête à travers les détours de la forêt, et de cette vaste solitude; ils donnent du cor et se dispersent dans les différentes battues du bois.

» Cependant Philippe, monté sur un cheval plein de feu, fut emporté loin des autres, et longtemps il poursuivit le sanglier, avec la plus grande vitesse, par un sentier écarté. Enfin, au déclin du jour, il jeta les yeux derrière lui et s'aperçut qu'il n'avait point de veneurs à sa suite. Se voyant donc resté seul dans cette vaste solitude de forêt, il commença à concevoir de justes craintes; il erra quelque temps seul, au gré de son cheval. Enfin ses alarmes croissaient; il avait beau porter partout les yeux, il ne voyait personne; il se mit donc à pousser des gémissements et des soupirs, et imprimant sur son front le signe de la sainte croix, il se recommanda très-dévotement à Dieu, à la bienheureuse vierge Marie et au bienheureux Denis, patron et défenseur des rois de France. A la fin de sa prière, il regarda à droite, et tout à coup il vit près de lui un paysan qui soufflait sur des charbons ardents. Sa taille était haute, son aspect horrible, son visage hideux et noirci par le charbon; il tenait une grande hache sur son cou. D'abord, à cette vue, Philippe trembla comme un enfant; mais bientôt surmontant ses premières frayeurs, il s'approcha de cet homme et le salua avec bienveillance; il lui expliqua qui il était, d'où il venait, comment il se trouvait là, et le paysan, reconnaissant la personne de son seigneur, abandonna sur-le-champ son travail et ramena le prince en toute hâte à Karnapolis par un chemin abrégé. A la suite des frayeurs dont il avait été saisi, Philippe Dieudonné tomba dangereusement malade, et cet accident fit différer son couronnement jusqu'à la Toussaint suivante.

[1] RIGORD. *Vie de Philippe-Auguste.*

LXXIX



Chaire gothique au Puy en Velai



Porte gothique à Luxeuil



Tombe du XVe siècle à Chartres



Jeanne d'Arc se présente devant Charles VII.



Siège d'Orléans. 1429.

» Enfin, le jour de la Toussaint 1179, les archevêques, les évêques et tous les barons étant réunis à Reims, Philippe fut couronné par le respectable Guillaume, archevêque de Reims, prêtre-cardinal du titre de Sainte-Sabine, légat du siége apostolique et oncle du roi Louis. Henri, roi d'Angleterre, tenait humblement un côté de la couronne sur la tête du roi de France en signe de la soumission qu'il lui devait [1]; tous les archevêques, les évêques et les autres grands de l'empire, tout le clergé et le peuple criaient : *vive le roi! vive le roi!* — Philippe avait eu quatorze ans accomplis le jour de la fête de Timothée et de Symphorien, et il commençait à entrer dans sa quinzième année. » — Louis était trop malade pour se soutenir et marcher, il n'assista pas à la cérémonie.

Mort de Louis VII. (1180.) — Événements divers.

Louis VII mourut le 18 septembre 1180. Un an avant sa mort, ce roi, mu sans doute par une dévotion sincère pour Thomas de Kenterbury, qu'un décret pontifical venait de canoniser, était passé en Angleterre, avait fait ses prières sur le tombeau du saint martyr, et y avait laissé des marques nombreuses de sa libéralité et de sa piété.

Peu de temps avant de mourir, Louis VII eut la satisfaction de marier son fils et son successeur, Philippe-Auguste, avec Isabelle Alix, fille de Baudouin V, comte de Hainault et descendant de Charlemagne; illustre parenté qui, s'il faut en croire les historiens contemporains, excita en France une joie universelle. En raison de ce mariage, l'Artois fut donné au jeune Philippe.

Nous avons déjà fait connaître les noms des deux filles que Louis VII eut de Constance, sa seconde femme; il avait eu aussi d'Éléonore de Guyenne, sa première épouse, deux filles, dont l'aînée, nommée Marie, épousa Henri Ier, comte de Champagne; et la seconde, appelée Alix, devint la femme de Thibaut-le-Bon, comte de Blois, sénéchal de France.

Outre un fils, Philippe-Auguste, qui fut roi de France, Alix de Champagne donna au roi Louis VII, dont elle fut la troisième épouse, une fille nommée Agnès, qui épousa successivement Alexis Comnène, empereur d'Orient, Andronic, meurtrier d'Alexis, usurpateur de son trône; enfin Théodore Branas, seigneur ou duc d'Andrinople.

Avant de se remarier pour la troisième fois, et quoique âgé de plus de quarante ans, le roi Louis VII se vit l'objet d'une passion qu'il est rarement donné aux rois de faire naître. Une sœur de Conan, duc de Bretagne, nommée Constance, s'abandonna, sans réflexion comme sans retenue, au sentiment le plus tendre pour ce prince; devenu libre par la mort de sa seconde femme, elle lui écrivit des lettres pour lui offrir son cœur et sa main. Ces avances ne furent point accueillies; mais on ne peut s'empêcher de remarquer que si ce mariage avait eu lieu, l'influence de la France en Bretagne l'aurait emporté sur celle de l'Angleterre, et qu'un prince de la maison d'Anjou n'aurait pas été mis en possession du duché breton.

Quelques historiens prétendent que Louis VII est le premier des rois capétiens qui ait pris le titre de roi de France. Cependant il semblerait résulter des ordonnances royales recueillies par De Laurière que Philippe-Auguste, fils de Louis-le-Jeune, est le premier qui ait renoncé au titre de *rex Francorum*. Il existe une lettre de ce roi, portant concession de priviléges, adressée aux ouvriers de la monnaie, et dont la suscription est ainsi conçue : *Philipus, rex Franciæ, salutem.*

On rapporte au règne de Louis VII la création (vers 1174) de la dignité de grand chambellan. Les fonctions de ce grand officier de la couronne consistaient primitivement à avoir soin des armes du roi et à tenir prêt tout ce qui pouvait être nécessaire pour la réception des chevaliers. Le grand chambellan devait toujours être près de la personne du roi : il couchait au pied du lit royal, quand la reine n'y était pas; il gardait le sceau public du royaume, et le cachet secret du roi. Il introduisait les vassaux qui venaient rendre foi et hommage au roi, et leur faisait prêter serment de fidélité.

Sous le règne de Louis VII se formèrent une grande quantité d'écoles, soit dans les cathédrales, soit dans les monastères; bientôt les colléges succédèrent aux écoles; Paris devint le centre des études, et le nombre des étudiants y fut si considérable, qu'il égala presque celui des habitants.

Quelques historiens font remonter au XIIe siècle le commencement des représentations théâtrales. Un moine nommé Geoffroy fit représenter par ses élèves des tragédies pieuses. La première eut pour titre et pour sujet *les miracles de sainte Catherine.*

Ces représentations seraient bien antérieures à celles des mystères, qui n'ont commencé qu'en 1398, sur un théâtre provisoire, dressé dans l'hôtel de la Trinité à Paris.

De la royauté à la fin du XIIe siècle.

Débile et timide, malgré l'appui du clergé, la royauté, sous le règne des premiers rois capétiens, chercha plus son influence dans la persuasion que

[1] Nous avons dit page 154 quels furent les grands vassaux qui, comme pairs de royaume, assistèrent au sacre de Philippe-Auguste.

par l'action ; mais sous Louis-le-Gros et sous Louis-le-Jeune, son fils, cette institution, consolidée par le dévouement intéressé des populations, prit une importance sociale et un caractère civilisateur que M. Guizot a parfaitement défini, et qui font pressentir les développements qu'elle devait obtenir sous Philippe-Auguste. « Le premier de ses traits, dit le savant professeur, c'était d'être un pouvoir étranger au régime féodal, distinct de la suzeraineté, sans rapport avec la propriété territoriale ; un pouvoir *sui generis*, placé hors de la hiérarchie des pouvoirs féodaux, vraiment et purement politique, sans autre titre, sans autre mission que le gouvernement. — Ce pouvoir était en même temps regardé comme supérieur aux pouvoirs féodaux, supérieur à la suzeraineté. Le roi était, à ce titre, placé au-dessus de tous les suzerains. — De plus, la royauté était un pouvoir unique et général. Il y avait mille suzerains en France et un seul roi. Et non-seulement la royauté était unique, mais elle avait droit sur toute la France. Ce droit était vague et très-peu actif dans la pratique. L'unité politique de la royauté française n'était pas plus réelle que l'unité nationale de la France. Cependant l'une et l'autre n'étaient pas non plus tout à fait vaines. Les habitants de la Provence, du Languedoc, de l'Aquitaine, de la Normandie, du Maine, etc., avaient, il est vrai, des noms spéciaux, des lois, des destinés spéciales; c'étaient, sous les noms d'Angevins, Manceaux, Normands, Provenceaux, autant de petits peuples, de petits états, distincts et souvent ennemis. Cependant, au-dessus de tous ces territoires divers, de toutes ces petites nations, planaient encore un seul et même nom, une idée générale, l'idée d'une nation appelée les Français, d'une patrie commune, dite la France....

« Quelle que fût la faiblesse de la royauté considérée comme pouvoir central et général, il faut pourtant reconnaître que la royauté existait. De même qu'en dépit de la variété des noms et des destinées, il y a toujours eu un pays appelé la France, un peuple nommé les Français, de même il y a toujours eu un pouvoir dit la royauté française, un souverain appelé le roi des Français ; souverain fort éloigné, à coup sûr, de gouverner tout le territoire qu'on appelait son royaume, sans action sur la plus grande partie de la population qui l'habitait; nulle part étranger cependant, et dont le nom était inscrit en tête des actes des souverains locaux, comme le nom d'un supérieur auquel ils devaient certaines marques de déférence, qui possédait sur eux certains droits.

» La portée politique, la valeur générale de la royauté, pour ainsi dire, à cette époque, n'allait pas plus loin; mais elle allait jusque-là, et nul autre pouvoir ne participait à ce caractère d'universalité.

» La royauté seule en avait aussi un autre qui n'est pas moins important à constater : c'était un pouvoir qui, dans son origine et dans sa nature, n'était ni bien défini ni clairement limité. Personne alors n'eût pu assigner à la royauté une origine spéciale et précise. Elle n'était ni purement héréditaire, ni purement élective, ni considérée comme uniquement d'institution divine. Ce n'était pas le sacre, l'onction ecclésiastique, ni la filiation, l'hérédité qui conféraient exclusivement le caractère royal. Il y fallait l'une et l'autre condition, l'un et l'autre fait; et d'autres conditions, d'autres faits venaient encore s'y associer. Le procès-verbal du sacre de Philippe Ier, que nous avons textuellement cité, présente des traces évidentes d'élection; les assistants, grands vassaux, chevaliers, peuple, exprimaient leur consentement; ils disaient : « Nous » acceptons, nous consentons, nous voulons. » Les principes les plus divers, en un mot, des principes considérés en général comme contradictoires, se réunissaient autour du berceau de la royauté. Tous les autres pouvoirs avaient une origine simple, précise; on pouvait en indiquer le mode et la date ; on savait que la suzeraineté féodale dérivait de la conquête, de la concession du chef à ses compagnons, de la propriété territoriale; on remontait aisément et positivement à sa source. La source de la royauté était lointaine, diverse, nul ne savait bien où la fixer.

» Il en était de même de sa nature ; elle n'était pas plus claire, plus déterminée que son origine. Elle n'était point absolue : si la royauté, à cette époque, avait prétendu au pouvoir absolu, mille faits, mille voix se seraient élevés pour la démentir. Aussi n'y prétendait-elle point; aussi ne revendiquait-elle point avec éclat les traditions de l'empire romain et les maximes de l'église. Cependant elle n'avait point de limites connues, définies, écrites, non pas dans les lois, mais même dans les coutumes. Tantôt elle exerçait un pouvoir qui, par la hauteur de son langage et la portée de son action, ressemblait assez au pouvoir absolu ; tantôt elle était, non-seulement limitée et réprimée en fait, mais elle-même reconnaissait des limites, s'arrêtait devant d'autres pouvoirs. Elle était, en un mot, dans son origine et dans sa nature, essentiellement indéfinie, flexible, capable de se resserrer et de s'étendre, de s'adapter aux circonstances les plus diverses, de jouer les rôles les plus différents; ancienne de nom, jeune de fait, et placée évidemment à l'entrée d'une vaste carrière sans que personne en mesurât l'étendue. »

FRANCE FÉODALE.

LIVRE TROISIÈME.

RACE CAPÉTIENNE. — PREMIÈRE BRANCHE.

PREMIÈRES GUERRES CONTRE LES ANGLAIS. — DERNIÈRES CROISADES.

(DE PHILIPPE-AUGUSTE A PHILIPPE-LE-BEL. — 1180 A 1285.)

CHAPITRE PREMIER.

PHILIPPE II. — COMMENCEMENT DE SON RÈGNE.

Philippe II prend en main l'autorité royale. — Expulsion des Juifs. — Embellissements de Paris. — Construction des Halles. — Pavage des rues, etc. — Dissensions dans la famille royale. — Guerre avec le comte de Flandre. — Reprise du Vermandois. — Guerre avec le duc de Bourgogne. — Contestations avec Henri II. — Projets de Croisade.—Hostilités.—Prise du Mans et de Tours.—Mort de Henri II.

(De l'an 1180 à l'an 1189.)

Philippe II prend en main l'autorité royale. (1180.)

Philippe II, à l'époque de sa naissance si longtemps désirée, fut salué par son père du nom de *Dieudonné;* mais il est connu de la postérité par le surnom d'*Auguste,* qui lui vient aussi de ses contemporains [1]. Ce prince était à peine âgé de quinze ans lorsqu'il perdit son père; il ne paraît pas qu'il ait reconnu l'autorité d'aucune tutelle, bien que quelques historiens (Mézeray entre autres) aient désigné Philippe d'Alsace, comte de Flandre, comme son tuteur, son gouverneur et son parrain. Dès son avénement au trône le jeune roi se montra jaloux d'exercer seul le pouvoir, et s'il accepta l'appui du comte de Flandre, oncle d'Isabelle de Hainault, sa femme, ce fut pour lutter contre une ligue formée par sa propre mère Alix, et par ses oncles maternels, les comtes de Blois, de Champagne, de Sancerre, et l'archevêque de Reims. Alix, qui, pendant la longue maladie de son mari, s'était habituée à exercer l'autorité royale, aurait voulu, sous le prétexte de la jeunesse de son fils, conserver la direction des affaires du royaume.

Philippe II, craignant que l'archevêque de Reims, son oncle, n'apportât quelque obstacle à la cérémonie de son sacre, considérée alors comme la sanction nécessaire de tout pouvoir royal, se décida, sans attendre la réunion des grands du royaume qui étaient convoqués, à se faire couronner une seconde fois avec sa femme, dans l'église de Saint-Denis, où l'archevêque de Sens lui donna l'onction sacrée. Cet archevêque empiétait ainsi sur les droits de l'archevêque de Reims, qui se plaignit vivement au pape. Quelques uns des grands prirent parti contre le jeune roi pour ses oncles. L'intervention de Henri II ramena la paix dans la famille royale. Ce ne fut toutefois qu'après un commencement d'hostilités, durant lesquelles une partie de la Champagne et de la Bourgogne, ainsi que les domaines du comte de Sancerre dans le Berri, furent dévastés.

Le divorce de Louis VII avec Éléonore avait enlevé au royaume de France la plus grande partie de son territoire. Philippe-Auguste ne possédait en propre d'autres domaines que ceux qui avaient appartenu à Louis-le-Gros, et qui, sauf quelque différence dans les circonscriptions, comprenaient seulement les pays qui ont formé les cinq départements de la Seine, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, de l'Oise et du Loiret. Philippe se retrouvait en présence des mêmes coalitions de vassaux qui avaient tant exercé l'activité et la persévérance de son grand-père. Il appréciait leur force et leur audace; il sentait sa propre faiblesse et son isolement; mais, tout jeune qu'il était, il ne perdit ni le courage ni l'espérance de réprimer toutes ces ambitions séditieuses. — « On lui entendait souvent dire, dit une

[1] Rigord est le premier historien qui ait donné ce surnom au fils de Louis le jeune; voici comment il l'explique dans sa préface de la *Vie de Philippe-Auguste.* « Peut-être vous étonnerez-vous du titre d'*Auguste,* que je donne au roi en tête de cet ouvrage; en voici la raison : les écrivains donnaient ordinairement le nom d'*Auguste* (du verbe *augeo, auges*) aux Césars qui avaient augmenté l'état. Philippe donc mérite le titre d'*Auguste,* puisqu'il a augmenté aussi l'état. En effet il a réuni à son royaume tout le Vermandois, que ses prédécesseurs avaient perdu depuis longtemps, et beaucoup d'autres terres dont il a encore augmenté le revenu de l'état. De plus, il est né dans le mois consacré à Auguste (août), c'est-à-dire quand les granges et les pressions regorgent de tous les biens temporels. »

vieille chronique: « Quelque chose qu'ils fassent, je « le leur rendrai; s'il plaît à Dieu, ils s'affaibliront « et vieilliront, et moi, avec l'âge, je croîtrai en « force et courage, et à mon tour je pourrai me « venger. »

Philippe grandit en effet et laissa en mourant le royaume de France aussi fort qu'il l'avait trouvé faible lors de son avénement.

Expulsion des Juifs. (1181-1182.)

Un des premiers actes de Philippe II fut l'expulsion des Juifs hors du royaume de France; les détails que Rigord, son biographe, donne à ce sujet, feront comprendre quels préjugés régnaient alors contre ces hommes abrutis et corrompus par le malheur, et combien la mesure rigoureuse qui les frappa était conforme à l'esprit du temps.

« Quand le nouveau roi fut sacré, dit-il, il revint à Paris, et peu de jours après il tenta l'exécution d'une grande entreprise, qu'il méditait depuis longtemps, mais qu'il avait toujours redouté d'accomplir, à cause de son extrême soumission aux volontés du roi très-chrétien son père. — Philippe avait souvent entendu dire aux jeunes grands qu'on élevait avec lui dans le palais, que les Juifs qui demeuraient à Paris descendaient secrètement tous les ans le jour de Pâques dans des retraites souterraines, et que là, durant cette sainte semaine consacrée par le deuil des adorateurs de Jésus crucifié, ils immolaient un chrétien en sacrifice, pour outrager notre divine religion. On ajoutait même que, sous le règne de Louis VII, plusieurs Juifs coupables de ce crime avaient été saisis et brûlés....

» Le roi Philippe s'étant donc informé avec soin, et étant pleinement convaincu de la vérité de ces crimes et de beaucoup d'autres commis par les Juifs, fut enflammé d'un saint zèle. Sur son ordre, les Juifs furent saisis dans leurs synagogues par toute la France, et dépouillés de leur or, de leur argent et de leurs vêtements, comme ils avaient dépouillé eux-mêmes les Égyptiens, à leur sortie d'Égypte; mais ce n'était que le prélude de leur prochain bannissement...

» Il y avait alors en France un grand nombre de Juifs. Depuis bien des années la libéralité des Français et la longue paix du royaume, les y avaient attirés en foule de toutes les parties du monde. Ils avaient entendu vanter la valeur de nos rois contre leurs ennemis, et leur douceur envers leurs sujets. Et, sur la foi de la renommée, ceux d'entre les Juifs qui, par leur âge, et par leurs connaissances des lois de Moïse, méritaient de porter le titre de docteur, avaient résolu de venir à Paris. Après un assez long séjour, ils s'y trouvaient tellement enrichis, qu'ils s'étaient approprié près de la moitié de la ville, et qu'au mépris des volontés de Dieu et de la règle ecclésiastique, ils avaient dans leurs maisons un grand nombre de serviteurs et de servantes nés dans la foi chrétienne, mais qui s'écartaient ouvertement des lois de la religion du Christ, pour judaïser. Et comme Moïse avait dit, dans le Deutéronome : « *Tu ne prêteras pas à usure à ton frère, mais à l'étranger*, les Juifs, comprenant méchamment tous les Chrétiens sous le nom d'étrangers, leur prêtaient de l'argent à usure. Bientôt dans les bourgs, dans les faubourgs et dans les villes, chevaliers, paysans, bourgeois, tous furent tellement accablés de dettes, que les uns se virent souvent expropriés de leurs biens, et que d'autres étaient gardés sur parole dans les maisons des Juifs et détenus comme dans une prison.

» Le roi Philippe, roi très-chrétien, en étant informé, fut ému de pitié; avant de prendre une résolution, il consulta un ermite nommé Bernard, saint homme, bon religieux qui vivait dans le bois de Vincennes; et, d'après son conseil, il libéra tous les chrétiens de son royaume des dettes contractées envers les Juifs, *à l'exception d'un cinquième qu'il se réserva....*

» Pour comble de profanation, toutes les fois que des vases consacrés à Dieu, des calices ou des croix d'or et d'argent, portant l'image de notre Seigneur Jésus-Christ, avaient été *déposés entre les mains des Juifs par les églises*, à titre de caution, dans des moments d'une nécessité pressante, ces impies les traitaient avec si peu de respect, que ces mêmes calices, destinés à recevoir le corps et le sang de notre Seigneur Jésus-Christ, servaient à leurs enfants pour y tremper des gâteaux dans le vin, et pour y boire....

» Les premières mesures ordonnées contre les Juifs firent craindre à ces impies que les officiers du roi ne vinssent fouiller leurs maisons. Un Juif, habitant Paris, avait reçu en nantissement quelques meubles d'église, tels qu'une croix d'or, enrichie de pierreries, un livre d'Évangile, orné de pierres précieuses, quelques calices et coupes d'argent; il cacha le tout dans un sac et jeta le sac (ô douleur!) dans le fond d'une fosse où il déchargeait tous les jours son ventre. Bientôt une révélation divine en donna connaissance aux Chrétiens, qui trouvèrent dans cet endroit les ornements sacrés; et, après avoir payé au roi, leur seigneur, le cinquième de la dette, allèrent, plein de joie, les reporter à l'église qui les avait engagés....

» On pourrait donner avec raison à cette année (1181) le nom de *jubilé*, car de même que, dans l'ancienne loi, tout retournait librement à son premier maître l'année du jubilé, et toutes les dettes

étaient acquittées, de même aussi, grâce à l'édit du roi très-chrétien, tous les Chrétiens du royaume de France se virent à jamais libérés des dettes qu'ils avaient contractées envers les Juifs.

» En 1182, au mois d'avril, le roi Philippe rendit un édit qui donnait aux Juifs jusqu'à la Saint-Jean pour se préparer à sortir du royaume. Le roi leur laissa le droit de vendre leur mobilier; mais quant à leurs domaines, tels que maisons, jardins, champs, vignes, granges, pressoirs et autres immeubles, il *s'en réserva la propriété* pour ses successeurs au trône de France, et pour lui. Quand les *perfides* Juifs apprirent la résolution du monarque, quelques uns, régénérés par les eaux du baptême et par la grâce du Saint-Esprit, se convertirent à Dieu et à la foi de Notre-Seigneur-Jésus-Christ. Le roi, par respect pour la religion, fit rendre à ces néophytes tous leurs biens, et leur accorda une entière liberté. — D'autres Juifs, obstinés dans leur ancien aveuglement, cherchèrent à séduire par de riches présents les princes de la terre, les comtes, barons, archevêques et évêques, voulant essayer si, à force de conseils, de remontrances et de promesses brillantes, ces protecteurs intéressés ne pouraient pas ébranler les volontés du roi; mais ce fut en vain.

» Les Juifs infidèles, voyant le peu de succès de leurs démarches et ne pouvant plus compter sur l'influence des grands qui leur avaient servi jusqu'alors à disposer à leur gré de la volonté des rois, se mirent, en exécution du décret, à vendre leur mobilier avec une promptitude surprenante : leurs propriétés foncières furent toutes dévolues au domaine royal.—Après avoir donc vendu leurs effets, ils en emportèrent le prix pour payer les frais de leur voyage, sortirent du pays avec leurs femmes, leurs enfants et tout leur train, l'an du Seigneur 1182, au mois de juillet.

» Après l'expulsion des Juifs infidèles et leur dispersion dans tout l'univers, le roi Philippe, n'oubliant ni ses frères, ni sa glorieuse entreprise, voulut la consommer plus glorieusement encore qu'il ne l'avait commencée. Il fit d'abord purifier toutes les synagogues où les Juifs se rassemblaient, sous le *faux prétexte* d'exercer leur religion et de faire leurs prières : il en fit ensuite des églises, que l'on dédia au service de Dieu, *malgré l'opposition des grands*, et il y fit consacrer des autels en l'honneur de Notre-Seigneur-Jésus-Christ et de la bienheureuse mère de Dieu, Marie toujours vierge. — Il pensa en effet qu'il serait beau et honorable de faire chanter par le clergé et par tout le peuple chrétien les louanges du Dieu des miracles, dans ces temples où, depuis si longtemps, avait été tous les jours blasphémé le nom de Jésus-Christ de Nazareth. »

Embellissements de Paris. — Construction des Halles.—Pavage des rues, etc. (1183-1211).

Le roi Philippe-Auguste aima le séjour de Paris; il fit paver et ceindre de murs cette ville, qu'il orna de plusieurs édifices utiles.

« Ainsi, dit Rigord, en 1183, ce prince, sur la demande d'un grand nombre de ses sujets, et particulièrement d'après les conseils d'un de ses officiers qui servait avec grande fidélité les intérêts de la couronne, traita avec les lépreux qui demeuraient hors des murs de Paris, et leur acheta, pour ses successeurs et pour lui, un marché qu'il fit transférer dans la cité, à la place nommée *les Champeaux*[1]. Voulant concilier la beauté de cet établissement et la commodité des courtiers, il chargea le même serviteur, qui était fort habile dans ces sortes d'entreprises, de faire construire deux grandes maisons vulgairement appelées *Halles*, pour que tous les marchands pussent venir, par les mauvais temps, y vendre leurs marchandises sans craindre la pluie, et les mettre en sûreté pendant la nuit contre les surprises et les vols. Pour plus grande précaution, il fit même élever un mur tout au tour de ces halles, et l'on y pratiqua le nombre de portes nécessaires, qu'on tenait toujours fermées la nuit. Entre le mur extérieur et les halles, on construisit un étal couvert pour que les marchands ne se vissent pas obligés d'interrompre leurs marchés par les temps pluvieux, et pour que leur trafic ne souffrît point de dommage. »

Près des Halles se trouvait un cimetière.

« Un jour, pendant son séjour à Paris, le roi entendit parler des réparations qu'exigeait le cimetière des Champeaux, près de l'église de Saint-Innocent. Ce cimetière était jadis une grande place ouverte à tous les passants; les marchands y débitaient leurs marchandises, et les citoyens de Paris avaient l'habitude d'y ensevelir leurs morts. Mais comme l'écoulement des eaux du ciel qui venaient s'y réunir et la fange dont la place était remplie ne permettaient pas d'y ensevelir les corps avec assez de décence, le roi très-chrétien, toujours attentif aux occasions de faire de bonnes œuvres, considérant que c'était une entreprise à la fois honorable et nécessaire, fit entourer de toutes parts le cimetière d'un mur de pierre; il y fit aussi pratiquer un nombre suffisant de portes, avec ordre de les fermer la nuit, pour mettre cet endroit à l'abri de toute insulte; car il voulait donner à ses descendants, craignant

[1] Les Champeaux, en latin *campelli*, occupaient l'espace contenu entre la rue Saint-Denis et le Palais-Royal. — Les Halles, l'église Saint-Eustache, les rues Croix-des-Petits-Champs et des Petits-Champs furent établies sur ce vaste territoire.

Dieu, l'exemple de faire garder avec honneur un cimetière qui renfermait les restes de tant de milliers d'hommes. »

Voici quelle fut, en 1184, la cause occasionnelle qui décida le roi à ordonner le pavage des rues de Paris.

« Le roi Philippe se promenait à Paris dans sa cour royale (au Louvre), songeant aux affaires de l'état, dont il était sans cesse occupé. Il se mit par hasard à une fenêtre de son palais, d'où il se plaisait souvent à regarder, par passe-temps, le fleuve de la Seine; tout à coup des voitures traînées par des chevaux, au milieu de la ville, firent sortir, des boues qu'elles avaient soulevées sur leur passage, une odeur fétide, vraiment insupportable. Le roi ne put la soutenir, et dès lors il médita une entreprise dont les difficultés et les frais avaient toujours effrayé ses prédécesseurs. — Ayant convoqué les bourgeois et le prévôt de la ville, il ordonna, en vertu de son autorité royale, que tous les quartiers et les rues de Paris fussent pavés de pierres dures et solides, car il aspirait à faire perdre à Paris son ancien nom. Cette ville en effet avait été d'abord nommée *Lutèce* ou *boueuse*, à cause des boues pestilentielles dont elle était remplie. »

La construction des nouveaux murs de Paris n'eut lieu que vers 1211.

« Le roi Philippe entoura, vers le midi, Paris d'un mur, allant des deux côtés jusqu'à la Seine, renferma dans des murs une très-grande étendue de terrain, et força les possesseurs de champs et de vignobles, de les louer à des habitants pour y bâtir de nouvelles maisons, ou bien d'en faire construire eux-mêmes, afin que toute la ville, jusqu'aux murs, parût pleine de maisons. Il fortifia les autres villes, châteaux et forteresses du royaume, par des remparts et des tours inexpugnables. Louable et admirable justice d'un prince! quoique par le droit écrit il eût pu, pour l'avantage public du royaume, faire construire des murs et des fossés sur les fonds des autres, préférant l'équité à son droit, il compensa, sur son propre fisc, les pertes que ses sujets encouraient par là. »

« En 1183, Philippe-Auguste avait fait entourer d'un mur le bois de Vincennes qui, sous le règne de ses prédécesseurs, n'avait jamais été fermé et dont le passage était resté libre et public. — « Henri II, roi d'Angleterre, dit Rigord, ayant appris cette nouvelle, fit ramasser dans toute la Normandie et l'Aquitaine des bêtes sauvages, telles que des faons, des biches et des daims, des chevreuils et autres, qu'il fit embarquer avec le plus grand soin sur un grand vaisseau où l'on avait eu la précaution de préparer un abri et toute la nourriture qui pouvait leur être nécessaire, et les envoya au roi Philippe, son seigneur. Le bâtiment eut à faire un trajet considérable, car il remonta la Seine jusqu'à Paris. Le roi très-chrétien reçut ce présent avec reconnaissance, fit enfermer le gibier dans son parc de Vincennes, près Paris, et y établit des gardes à perpétuité. »

Dissensions dans la famille royale. — Guerre avec le comte de Flandres. — Reprise du Vermandois (1184-1185).

La bonne intelligence qui s'était établie entre Philippe-Auguste et son tuteur Philippe d'Alsace (avec l'aide duquel le roi de France mit un terme aux dissensions qui s'étaient élevées dans la famille royale) ne fut pas de longue durée. — Le comte de Flandre avait épousé l'héritière du comté de Vermandois, Élisabeth, qui mourut en 1182, sans lui laisser d'enfants. Philippe-Auguste réclama aussitôt l'héritage de la comtesse de Flandre, comme étant la dot constituée à la reine sa femme, nièce d'Élisabeth. Mais le comte de Flandre voulait garder le Vermandois, dont il se prétendait propriétaire, en vertu d'une donation que sa femme lui en avait faite. On se fit cependant de mutuelles concessions : Philippe d'Alsace céda à Philippe-Auguste Amiens et son territoire; il se réserva le reste du Vermandois, non point comme une propriété, mais comme un gage que le roi pourrait retirer en lui remboursant la somme de soixante mille livres; enfin il promit de laisser à sa mort et pour dot, à sa nièce la reine de France, non-seulement le Vermandois, mais encore une partie du comté de Flandre.

Cet arrangement termina, pour lors, le différend. Mais Philippe d'Alsace s'étant remarié en 1184 à Mathilde de Portugal, le roi de France craignit qu'il ne laissât son héritage aux enfants qu'il aurait d'elle. Il reprocha au comte de Flandre d'avoir forfait aux usages féodaux, en se remariant à son préjudice et sans son consentement, et il annonça l'intention de se mettre en possession par la force des comtés qu'il regardait comme la dot de sa femme. — Afin d'être en mesure d'agir promptement, il convoqua à Compiègne une assemblée de tous les seigneurs français, assemblée à la suite de laquelle il donna des ordres pour réunir une armée.

Pendant que l'assemblée de Compiègne avait lieu, Philippe de Flandre, ayant, de son côté, réuni les milices des communes ou villes libres de ses états, attaquait le comté de Hainault, terre de Baudouin V, son beau-frère et son vassal, mais l'allié de Philippe-Auguste.

Si l'armée française destinée à porter la guerre en Flandre était nombreuse et aguerrie, les milices flamandes présentaient aussi des masses redou-

tables. La ville de Gand que le commerce avait enrichie, et où la maison de chaque riche bourgeois était défendue par des tours, comme dans les cités de l'Italie, comptait vingt mille hommes sur pied. Les autres villes avaient fait des efforts proportionnés à leur industrie et à leur prospérité. « Ypres était déjà fameuse pour l'art de teindre les laines; l'industrie de Bruges consistait à faire des bottines ou des chaussures; à Lille, on voyait dans toutes les cours des étoffes précieuses exposées en vente; les capitaux d'Arras n'étaient pas moins considérables, mais ils étaient prêtés à intérêt pour animer le commerce étranger. Saint-Omer, Hesdin, Gravelines, Bapaume et Douai avaient chacune leur industrie. Toutes ces villes fournirent à l'armée du comte de Flandre leur contingent, non de chevaliers, mais de bourgeois armés[1]. »

Le comte de Flandre commença les hostilités; il assiégea Corbie, entreprise qu'il fut promptement obligé d'abandonner, ravagea le pays entre la Somme et l'Oise, franchit cette rivière, dévasta les environs de Senlis, et s'empara du château de Dammartin. Il était arrivé à neuf lieues de Paris, jurant qu'il planterait ses drapeaux dans la rue de la Calandre, ou qu'au moins il romprait sa lance contre la porte de la Cité, lorsque l'approche de Philippe-Auguste l'obligea à la retraite.

« Le roi de France, dit Rigord, entra en Flandre, à la tête de ses soldats, qui couvrirent la face de la terre comme des sauterelles. Le comte de Flandre, voyant le roi suivi d'une armée si nombreuse, si brave, ne put défendre son cœur d'un sentiment de crainte, et ses gens, perdant courage, ne songèrent plus qu'à se ménager le ressource de la fuite. Le comte tint alors conseil; il fit appeler près de lui le prince de la milice du roi, Thibaut, comte de Blois, sénéchal de France, et Guillaume archevêque de Reims, tous deux oncles du roi... Le comte de Flandre fit transmettre par leur médiation ces paroles au roi: « Seigneur, calmez votre indigna» tion contre nous; venez vers nous avec des senti» ments de paix : et disposez, selon votre bon » plaisir, des volontés de votre serviteur. Mon sei» gneur et mon roi, la terre que vous réclamez, » c'est-à-dire le Vermandois, avec tous les châteaux » et les villages de sa dépendance, vous seront » remis en entier, librement et sans aucun retard. » Cependant, si tel était le bon plaisir de votre ma» jesté royale, je désirerais que votre munificence » me laissât, ma vie durant, les villes de Saint» Quentin et de Péronne, à titre de présent royal, » en vous réservant, pour vous ou pour vos héri» tiers au royaume de France, le droit de les re» prendre après ma mort, sans aucune contes» tation. »

» Aussitôt Philippe, roi très-chrétien, convoqua tous les archevêques, évêques, abbés, comtes et barons, qui s'étaient rangés, d'un accord unanime, dans son parti pour dompter la fierté et pour humilier l'orgueil de son ennemi. Il les consulta, et ils répondirent tous comme d'une voix qu'il fallait accepter les propositions du comte de Flandre.

» Après cette réunion, on introduisit le comte de Flandre, qui, en présence de tous les princes et de la foule assemblée, rendit, selon toute justice, à Philippe, le Vermandois qu'il retenait injustement depuis si longtemps; et aussitôt après cette renonciation publique, il mit le roi en possession de sa terre. Il s'engagea encore, sous la foi du serment, à réparer en entier et sans délai, selon la volonté et les ordres du roi, tous les dommages qu'il avait pu causer à Baudouin comte de Hainault, et aux autres amis de Philippe. »

Le comté de Vermandois, qui fait actuellement partie des départements de l'Aisne et de la Somme, ne fut toutefois définitivement réuni à la couronne de France qu'en 1215, après la mort d'Éléonore, sœur d'Élisabeth et dernière comtesse du Vermandois.

Guerre avec le duc de Bourgogne (1185-1186).

L'heureux succès de cette guerre contre un vassal puissant encouragea Philippe-Auguste à faire respecter ses droits et son autorité. En 1185, Hugues III, duc de Bourgogne, prince célèbre par sa vaillance et par ses exploits à la Terre-Sainte, voulut punir Guy, sire de Vergy, son vassal. Celui-ci, rompant le lien féodal, avait porté son hommage au roi de France. — Hugues III assiégea le château de Vergy, qu'il entoura de quatre lignes de circonvallation. — Philippe-Auguste se hâta d'accourir au secours de son nouveau protégé, força le duc de Bourgogne à se retirer, et détruisit tous les retranchements qu'il avait élevés.

L'année suivante, en 1186, Philippe-Auguste, fidèle au plan qu'il s'était imposé d'étendre, autant que possible, l'action de l'autorité royale, encouragea les évêques et les abbés de la Bourgogne à porter plainte devant lui pour divers griefs qu'ils avaient à reprocher à leur duc. Il condamna Hugues à rembourser à plusieurs églises la somme de trente mille livres parisis: « mais comme le duc de Bourgogne, dit Rigord, inventait toujours quelque fraude pour reculer l'exécution d'un ordre auquel il ne voulait pas obéir, Philippe prit les armes contre lui, et entra en Bourgogne à la tête de son armée, voulant combattre comme un brave chevalier

[1] M. Simonde de Sismondi. *Hist. des Français.* — Guillaume le Breton. *La Philippide.*

du Christ pour la défense des églises, et pour la liberté du clergé ; car la tyrannie du duc n'épargnait pas plus les prêtres que le peuple. Il assiégea le château nommé Châtillon-sur-Seine ; il fit élever des machines tout autour de la ville, et au bout de quinze jours ou trois semaines, il commanda que l'on donnât vigoureusement l'assaut. Les assiégeants et les assiégés perdirent quelques hommes dans cette attaque. La victoire se décida pour le roi ; il prit Châtillon [1] et y mit des gardes pour s'en assurer.

» Le duc de Bourgogne, voyant qu'il ne pourrait résister au roi très-chrétien, prit un parti plus sage : il vint se jeter à ses pieds, lui demanda pardon, et promit de se soumettre au jugement prononcé par sa cour et de donner pleine et entière satisfaction aux églises et aux clercs.

» Philippe-Auguste, considérant avec sa prudence ordinaire que l'esprit de malice est répandu parmi les hommes sur la terre, et n'oubliant pas que de tout temps les pensées du duc avaient été tournées vers le mal, voulut prendre pour l'avenir des précautions également utiles à ses intérêts et à ceux des églises. Il se fit donner trois châteaux à titre de garantie, à condition pourtant qu'il ne les garderait en son pouvoir que jusqu'au jour où la somme convenue, c'est-à-dire trente mille livres d'argent, serait rendue aux églises par le duc. Mais peu de temps après, le roi, conseillé par ses amis, rendit au duc les trois châteaux, et de plus, voyant que ce dernier n'était pas en état de payer de ses propres deniers la somme due aux églises, il poussa la générosité jusqu'à lui donner en fief tout le domaine de Vergy [2]. »

Hugues de Bourgogne se montra depuis toujours dévoué à Philippe-Auguste.

Contestations avec Henri II. — Projets de Croisade (1185-1188).

Nous avons dit comment la mort de Henri le jeune ramena dans la famille royale d'Angleterre une paix momentanée. Cette paix dura peu. En 1185, elle fut troublée par Geoffroy, qui voulait joindre le comté d'Anjou à son comté de Bretagne ; mais Geoffroy, s'étant rendu en France à la cour de Philippe-Auguste pour solliciter son appui, fut désarçonné dans un tournoi, foulé aux pieds des chevaux, et mourut des suites de ses blessures.

Il ne restait plus au vieil Henri II que deux fils, Richard et Jean.

Richard, toujours brouillé avec son père, vivait à la cour de France où le roi Philippe lui témoignait une amitié égale pour le moins à celle que Louis VII avait montrée à Henri le jeune. « Ils mangeaient à la même table, au même plat (dit Roger de Hoveden, historien du temps) ; ils couchaient dans le même lit. » Vainement le vieux roi d'Angleterre avait plusieurs fois rappelé son fils auprès de lui. — Richard se mit enfin en route ; au lieu de rejoindre son père, il pilla le trésor royal de Henri, déposé à Chinon, et passa en Poitou pour y tenter une insurrection ; mais les Poitevins ne répondirent pas à son appel, et délaissé de tous, il fut forcé, bien à contre cœur, d'accepter le pardon que lui offrit son père.

Malgré les tentatives des princes angevins, sans doute peu appuyées par Philippe-Auguste, la paix ne fut pas rompue entre les rois de France et d'Angleterre. — « Ces deux rois étaient convenus depuis longtemps d'avoir une entrevue, pour régler définitivement les divers intérêts qui auraient pu renouveler et entretenir leur mésintelligence. Ils se rendirent, dans le mois de janvier 1187, entre Trie et Gisors, près d'un grand orme, lieu ordinaire des conférences politiques.

Les conquérants chrétiens de la Syrie et de la Palestine éprouvaient alors de grands revers. Jérusalem et le bois de la vraie croix venaient de retomber au pouvoir des mahométans. La perte de cette grande relique excita de nouveau l'enthousiasme religieux. Le pape accablait de messages les princes chrétiens pour les engager à faire la paix entre eux et la guerre aux infidèles [1]. Les cardinaux promet-

[1] Châtillon-sur-Seine.

[2] C'est-à-dire qu'il lui rendit la mouvance ou suzeraineté du fief de Vergy.

[1] Déjà en 1185, Philippe-Auguste avait été sollicité de prendre part à une croisade ; mais il s'y était refusé prétextant qu'il n'avait pas encore d'héritier. — Nous lisons à ce sujet dans Rigord. — « La même année (1185), le mercredi 16 janvier, Héraclius, patriarche de Jérusalem, le prieur des Hospitaliers d'outre-mer, et le grand-maître des Templiers, envoyés en députation vers le roi de France très-chrétien, Philippe-Auguste, arrivèrent à Paris. — En effet, les Sarrasins venaient d'entrer avec une grande armée dans les provinces chrétiennes d'outre-mer ; ils avaient massacré un grand nombre de chrétiens et en avaient emmené beaucoup d'autres en captivité ; ils avaient enlevé le Gué-Jacob, forte position qu'occupaient les chrétiens ; ils y avaient trouvé un grand nombre de frères de l'Hôpital et de soldats du Temple, dont les uns furent massacrés, les autres traînés en esclavage. Tous les chrétiens d'outre-mer, craignant donc que les Sarrasins ne voulussent pousser l'audace jusqu'à s'emparer de la sainte cité de Jérusalem, et souiller par leurs profanations le temple du Seigneur, envoyèrent en France le patriarche et les deux maîtres de l'Hôpital et du Temple, pour apporter au roi très-chrétien des Francs les clefs de la sainte cité de Jérusalem et du tombeau sacré de Notre-Seigneur, en le priant humblement, au nom du Seigneur et de son amour pour la religion chrétienne, de venir promptement au secours de Jérusalem désolée. — Après avoir échappé aux dangers d'une longue traversée, aux fréquentes incursions des pirates, aux fatigues de la marche, deux députés seulement purent gagner Paris, avec l'aide de Dieu ; car le troisième, le maître du Temple, avait péri dans le voyage. A leur arrivée, le vénérable



Martinet del.t Réville sculp.t

Louis XI et La Vacquerie.



Martinet del.t Réville sculp.t

Jeanne Hachette. – Défense de Beauvais.



Tombeau de Philippe Pot, a Dyon



Tour et Manoir des Gens d'armes, a Caen

taient de renoncer aux douceurs de la vie oisive, de se croiser les premiers, et de marcher, demandant l'aumône, à la tête des nouveaux pèlerins. Des prédicateurs et des missionnaires se rendaient à toutes les cours et à toutes les assemblées des grands.

L'archevêque de Tyr, Guillaume, l'un des hommes les plus distingués par son savoir et par son éloquence, vint à l'entrevue de Trie. Il détermina les deux rois, qui ne pouvaient s'entendre sur aucune de leurs affaires, à faire la guerre aux Sarrasins, et à ajourner leurs propres différends. Tous deux se conjurèrent, comme frères d'armes, pour ce qu'on appelait la cause de Dieu, et, en signe de leur engagement, reçurent des mains de l'archevêque une croix d'étoffe, qu'ils appliquèrent sur leurs habits ; celle du roi de France était rouge, et celle du roi d'Angleterre blanche. En les prenant, ils se signèrent au front, à la bouche et à la poitrine, et firent serment de ne point quitter la croix du Seigneur, ni sur terre, ni sur mer, ni en champs, ni en villes, jusqu'à leur retour de la Terre-Sainte. Un grand nombre de seigneurs des deux royaumes firent le même vœu, entraînés par l'exemple des rois, par le désir d'obtenir la rémission de leurs péchés, par les discours populaires et même par des chansons en langue vulgaire ou en langue latine. Une de ces chansons, composée en latin, par un clerc d'Orléans, fit un effet prodigieux et décida le départ d'une foule de croisés. — En voici la traduction :

» Le bois de la croix est la bannière de notre chef, celle que suit notre armée.

» Nous allons à Tyr, c'est le rendez-vous des braves, c'est là que doivent aller ceux qui font tant d'efforts pour acquérir, sans nul fruit, le renom de chevalerie.

» Le bois de la croix, etc.

» Mais, pour cette guerre, il faut des combattants robustes et non des hommes amollis; ceux qui soignent leur corps à grands frais n'achètent point Dieu par des prières.

» Le bois de la croix, etc.

» Qui n'a point d'argent, s'il est fidèle, la foi sincère lui suffira ; c'est assez du corps du Seigneur pour toute provision de voyage au soldat qui défend la croix.

» Le bois de la croix, etc.

» Le Christ, en se livrant au supplice, a fait un prêt au pécheur ; pécheur, si tu ne veux pas mourir pour celui qui est mort pour toi, tu ne rends pas ce que Dieu t'a prêté.

» Le bois de la croix, etc.

» Écoute donc mon conseil : prends la croix et dis, en faisant ton vœu : Je me recommande à celui qui est pour moi, qui a donné pour moi son corps et sa vie.

» Le bois de la croix est la bannière de notre chef, celle qui suit notre armée. »

Après l'entrevue de Trie, le roi d'Angleterre, la croix blanche sur l'épaule, se rendit au Mans, il y assembla son conseil pour délibérer sur les moyens de pourvoir aux frais de la guerre sainte. Il fut décidé que, dans les pays soumis à sa domination, tout homme livrerait la dixième partie de son revenu et de ses biens meubles, mais que de cette dîme universelle seraient exceptés les armes ; les chevaux et les vêtements des chevaliers ; les chevaux, les livres, les vêtements et les ornements des prêtres, ainsi que les joyaux et pierres précieuses, tant des laïcs que des clercs. — Il fut établi, en outre, que les clercs, les chevaliers et les hommes d'armes qui prendraient la croix ne paieraient rien; mais que les bourgeois et les paysans qui se joindraient à la croisade, sans le consentement de leurs seigneurs, paieraient la dîme comme s'ils n'étaient pas partis.

Dans l'Anjou, la Normandie et l'Aquitaine, un arrêt d'excommunication fut lancé par les archevêques et les évêques contre quiconque ne remettrait pas fidèlement sa quote part aux collecteurs de l'impôt ; c'était dans chaque paroisse une commission composée du prêtre desservant, d'un templier, d'un hospitalier, d'un officier royal, d'un clerc de la chapelle du roi, d'un officier et d'un chapelain du seigneur du lieu. Dans le cas où une contestation s'élevait sur la quotité de la somme exigée, on convoquait quatre ou six personnes notables de la pa-

Maurice, évêque de Paris, à la tête d'une procession solennelle, composée du clergé et de tout le peuple de la ville, alla recevoir le patriarche comme un ange du Seigneur. Le lendemain, ce prélat célébra la messe dans l'église de Sainte-Marie et prêcha devant le peuple.

» A cette nouvelle, Philippe-Auguste, roi des Français, oubliant tout autre soin, alla trouver en toute hâte les envoyés, les accueillit avec honneur en leur donnant le baiser de paix, et recommanda soigneusement à tous les prévôts et baillis de son royaume, de payer les dépenses des députés sur les revenus du roi, partout où ils se présenteraient. Quand il se fut informé des motifs de leur voyage, son cœur paternel fut ému, et il convoqua à Paris un concile général de tous les archevêques, évêques et princes de son royaume. — Après avoir délibéré en commun avec eux, il ordonna, en vertu de son autorité royale, à tous les archevêques, évêques et prélats des églises, d'adresser à tous les peuples de leur ressort force prédications et remontrances, pour les engager à aller défendre à Jérusalem la foi des chrétiens contre les ennemis de la croix du Sauveur. Le roi Philippe était seul alors pour tenir les rênes du gouvernement qu'il administrait avec tant de fermeté, car ses vœux n'avaient pu encore obtenir d'héritier de la reine son épouse. Il se contenta donc d'envoyer dévotement à Jérusalem l'élite de ses grands, tous braves chevaliers, avec un grand nombre de fantassins armés, et de fournir, dit-on, aux frais de l'expédition, sur les revenus de la couronne. »

roisse, pour déclarer, sous le serment, la valeur des biens meubles du contribuable, que leur témoignage condamnait ou absolvait [1].»

Les mesures que prit Philippe-Auguste pour subvenir aux frais de la croisade et pour augmenter le nombre des croisés eurent encore plus d'efficacité que celles ordonnées par Henri II.

— « L'an du Seigneur 1188, au mois de mars, vers le milieu du carême, dit Rigord, Le roi Philippe convoqua à Paris une assemblée générale : tous les archevêques, évêques, abbés et barons du royaume y furent appelés, et on y revêtit du signe sacré de la croix un nombre infini de chevaliers et de gens de pied. Pour subvenir au besoin pressant où il se trouvait, le roi décréta, avec l'assentiment du peuple et du clergé, une dîme générale pour cette année seulement. On nomma cet impôt la *dîme saladine.* » Un autre décret fut aussi rendu pour mettre les croisés à l'abri des poursuites pour dettes, en les affranchissant de tout intérêt et leur accordant la faculté de rembourser le capital en trois années et par termes égaux [2].

Hostilités. — Rupture de Richard et de Henri II. — Prise du Mans et de Tours. — (1188-1189).

En recevant la croix, les princes français et angevins avaient pris l'engagement de ne plus em-

[1] Roger de Hoveden, — M. Aug. Thierry.

[2] Voici le texte de ces deux décrets. — Le premier surtout devait contribuer beaucoup à augmenter le nombre des croisés.

I. *Décret sur les dettes des croisés.*

« Au nom de la Trinité sainte et indivisible. Amen. Il a été décidé par le seigneur Philippe, roi des Français, et par le conseil des archevêques, évêques et barons de sa terre :

» 1. Que les évêques, prélats, clercs des couvents et chevaliers qui ont pris le signe de la croix, auront deux ans, à compter de la première fête de la Toussaint, après le jour du départ du roi leur maître, pour acquitter les dettes qu'ils avaient contractées, soit avec des juifs, soit avec des chrétiens, avant que le roi n'eût pris la croix; c'est-à-dire qu'à la Toussaint prochaine, les créanciers recevront un tiers des créances, un autre tiers à la Toussaint suivante, et enfin le dernier tiers à la troisième fête de tous les saints. A dater du jour où quelqu'un aura pris la croix, les intérêts de ses dettes antérieures cesseront de courir.

» 2. Si un chevalier croisé, héritier légitime, fils ou gendre d'un chevalier qui n'a pas pris la croix, ou d'une veuve, est encore en puissance de père et mère, son père et sa mère participeront au bénéfice du présent décret pour la liquidation de leurs dettes.

» 3. Si leur fils ou gendre, qui a pris la croix, n'est plus dans la dépendance de la famille, ou bien encore s'il n'est point chevalier et qu'il n'ait point pris la croix, ils ne pourront s'autoriser de ce décret pour retarder le paiement de leurs dettes.

» 4. Les débiteurs qui auront des terres et revenus devront, dans la quinzaine de la prochaine fête de saint Jean-Baptiste, assigner à leurs créanciers des terres et des revenus sur les seigneurs dans le domaine desquels se trouveront leurs terres; elles serviront à payer leurs dettes à l'époque fixée et selon les formes prescrites. Les seigneurs ne pourront mettre d'opposition à ces consignations, qu'autant qu'ils voudraient eux-mêmes payer le créancier de leurs propres deniers.

» 5. Ceux qui n'auraient ni terres, ni revenus suffisants pour garantir leurs dettes, donneront des répondants ou cautions pour la liquidation de leurs dettes, au terme marqué; et s'ils ont manqué, après la quinzaine de la Saint-Jean prochaine, de consigner des biens-fonds, ou, à défaut de terres, de donner des garants et cautions, ils ne pourront jouir du délai accordé aux autres.

» 6. Tout clerc ou chevalier croisé, débiteur d'un clerc ou chevalier qui aura pris aussi la croix, ne pourra être inquiété jusqu'à la Toussaint prochaine, en donnant toutefois sûreté de payer à ce terme.

» 7. Quiconque, après avoir pris la croix, aurait, huit jours avant la Purification de la bienheureuse Marie, ou après cette fête, donné pour sûreté à son créancier de l'or, de l'argent, du blé, ou tout autre effet mobilier, ne pourra exiger que celui-ci lui accorde les délais dont il est question ci-dessus.

» 8. Tout marché conclu avec un homme qui n'a pas pris la croix, pour l'usufruit de ses terres pendant un an, subsistera.

» 9. Si un chevalier ou un clerc a engagé ou sa terre ou ses revenus à un bourgeois, même croisé, ou à un clerc, ou à un chevalier non croisé, ou s'il les a consignés dans leurs mains pour quelques années, le débiteur n'en recueillera pas moins cette année le fruit de sa terre, et touchera ses revenus; et, en dédommagement de cette même année, le créancier gardera ensuite les terres et revenus engagés, un an de plus qu'il n'en aurait eu le droit. Toutefois cette année même, le créancier gardera la moitié du blé pour la culture qu'il aura donnée aux champs ou aux vignes engagés.

10. Tout marché fait huit jours avant la Purification de la bienheureuse Vierge ou depuis, est ratifié.

» 11. Pour toutes les dettes dont il obtiendra sursis, le débiteur devra donner une garantie au moins aussi bonne qu'il l'aurait donnée auparavant. S'il s'élève quelque contestation sur la validité des garanties, le conseil du seigneur sous lequel sera le créancier aura soin d'exiger une garantie au moins aussi bonne qu'auparavant. Si le seigneur n'amendait pas la garantie, il en serait référé au conseil du prince de la terre susdite.

» 12. Si quelque seigneur ou prince, dont la juridiction s'étend aux susdits créanciers et débiteurs, ne voulait pas, ou ne faisait pas exécuter le présent décret, relativement aux sursis des dettes et aux consignations, il recevra une admonition du métropolitain ou de l'évêque. Quarante jours après cette admonition, s'il persévère, l'évêque ou le métropolitain pourra prononcer contre lui la sentence d'excommunication. Cependant, tant que le seigneur ou prince aura offert de prouver, en présence de l'évêque ou métropolitain, qu'il ne se refuse en rien aux justes demandes des créanciers et même des débiteurs, et qu'il maintient le présent décret, l'évêque ou métropolitain ne pourra pas l'excommunier.

» 13. Aucun croisé, clerc, chevalier, ou tout autre, ne sera obligé de répondre en justice à un procès intenté depuis le jour où il aura pris la croix, avant son retour du saint voyage; il n'en sera pas de même si le procès a été intenté avant qu'il eût pris la croix. »

II. *Décret sur la dîme.*

« 1. Tous ceux qui n'ont pas pris la croix, quels qu'ils soient, donneront cette année la dîme au moins de tous leurs biens mobiliers et de leurs revenus, autant qu'ils en possèdent, excepté ceux qui font partie de l'ordre de Citeaux, des Chartreux et de Fontevraud et les Lépreux, pour ce qui leur appartient en propre.

» 2. Nul ne pourra mettre la main sur les communes, que le

ployer pour leurs querelles privées des armes consacrées à Dieu; néanmoins, Richard, qui avait été un des premiers à se croiser, fut aussi le premier qui viola la paix de la croisade. Prenant prétexte de ce que Raymond V, comte de Toulouse, venait de faire arrêter quelques marchands aquitains, il entra dans le Quercy avec un corps de Brabançons, s'y empara de plusieurs châteaux forts, et livra le pays à la dévastation et au pillage. Raymond, hors d'état de lui résister, invoqua le secours de Philippe-Auguste. Le roi de France somma Henri II de faire suspendre les hostilités; Henri était sans pouvoir sur son fils. Philippe-Auguste ne l'ignorait point; néanmoins il feignit de se montrer irrité de la mauvaise volonté du roi d'Angleterre, et s'empara subitement des châteaux forts que ce roi possédait en Auvergne et dans le Berri.

Henri II, qui se trouvait en Angleterre, revint sur le continent dès qu'il sut la reprise des hostilités. Il assembla son armée à Alençon, et bientôt, malgré les serments faits sous l'orme de Trie, la guerre s'étendit sur toute la frontière des pays gouvernés par les deux rois; il y eut de part et d'autre des villes prises et reprises, des moissons brûlées, des campagnes dévastées, des fermes incendiées; enfin fatigués d'une lutte sans autres résultats que la ruine et le pillage des populations désarmées, les deux rois résolurent de traiter pour la paix. Ils eurent successivement deux conférences sous l'orme de la frontière entre Trie et Gisors; mais, après de longs pourparlers, ils se séparèrent sans avoir pu s'accorder sur aucun point.

Irrité du peu de succès de ces conférences, Philippe-Auguste, dans le premier mouvement du dépit, fit arracher l'orme qui avait ses racines sur le territoire français, jurant par les saints de France, que jamais à l'avenir ce lieu ne servirait à aucun *parlement royal.*

La guerre recommença donc, mais, peu de temps après, les conseillers des deux rois les firent consentir à une nouvelle entrevue, qui eut lieu à Bonmoulins. — Là, Philippe-Auguste demanda que, conformément à un traité fait autrefois entre Henri II et Louis VII, le mariage de sa sœur, la princesse Alix (qui, enfant, avait été fiancée à Richard, et remise à la garde du roi d'Angleterre) fût conclu avec le comte de Poitiers. Il proposait de donner le comté du Vexin pour dot à la nouvelle mariée, et demandait que son futur beau-frère Richard fût déclaré par avance héritier de tous les états du roi Henri, et reçût en cette qualité le serment d'hommage de tous les barons anglais, normands et aquitains, vassaux de son père. Henri II ne voulut point acquiescer à cette proposition, craignant de voir se renouveler les embarras où l'avait jeté autrefois l'adjonction de son fils aîné à la royauté.— Quelques historiens prétendent que la raison politique n'était pas la seule qui décida le vieux roi à s'opposer au mariage d'Alix; ils disent que Henri II, devenu éperdument amoureux de la jeune princesse qu'il retenait en otage dans un de ses châteaux royaux de l'Angleterre, avait réussi à lui faire partager sa passion, et en avait eu un fils. Quelques-uns assurent même que, dans le temps de la guerre contre ses enfants, Henri II résolut de répudier Eléonore et de prendre Alix pour épouse; mais que ce fut vainement qu'il sollicita près de la cour de Rome la permission de divorcer.

Ces faits dont Richard Cœur-de-Lion et Philippe-Auguste eurent plus tard connaissance, ne leur étaient point alors connus; aussi le roi de France et le comte de Poitiers se montrèrent-ils fort irrités du refus du roi d'Angleterre. — Les soldats qui les entouraient, témoins de leur irritation, n'attendaient qu'un signal pour commencer le combat; lorsque tout à coup, outré de colère, Richard Cœur-de-Lion abandonnant son père, s'avança vers le roi de France, s'agenouilla devant lui, et, joignant

seigneur même auquel la commune appartiendra. Cependant on n'en conservera pas moins les droits qu on pouvait avoir auparavant sur quelqu'une de ces communes.

» 3. Quiconque aura la haute justice d'un pays, aura aussi la dîme de ce même pays; et il est à savoir que ceux qui paieront les dîmes, les donneront sur tout leur mobilier et leurs revenus sans prélever auparavant leurs dettes. Ils commenceront par donner la dîme et paieront leurs dettes avec ce qui leur restera.

» 4. Tout laïque, chevaliers et autres, après avoir prêté serment sous anathème, et les clercs engagés sous peine d'excommunication, paieront la dîme.

» 5. Un chevalier non croisé donnera à son seigneur croisé, dont il sera homme-lige, la dîme de son propre mobilier et du fief qu'il tiendra de lui. S'il n'a de lui aucun fief, il paiera la dîme de son propre mobilier à son seigneur-lige, il paiera la dîme de ses différents fiefs à chacun de ceux dont il les tiendra; et s'il n'a point de seigneur-lige, c'est à celui dans le fief duquel il se lève et se couche qu'il paiera la dîme de son propre mobilier.

» 6. En décimant une terre, quand on y trouvera des objets appartenant à d'autres qu'à celui qu'on a le droit de décimer, et quand le propriétaire de ces objets pourra prouver légitimement ses droits, on ne pourra pas les retenir.

» 7. Tout chevalier croisé, héritier légitime, fils ou gendre d'un chevalier non croisé ou d'une veuve, aura la dîme de son père ou de sa mère.

» 8. Ne mettront la main sur les biens des archevêques, évêques, chapitres ou églises qui sont dans leur mouvance, que les susdits archevêques, évêques, chapitres ou églises. Les évêques pourront en recueillir les dîmes et les remettre à qui de roit.

» 9. Tout croisé qui refuserait de payer la taille ou la dîme qui lui est imposée, sera pris par celui auquel il la devait pour en être par celui-ci disposé selon sa volonté. Celui qui l'aura pris ne pourra pas être excommunié pour cela. Quant à ceux qui donneront leur dîme dévotement, conformément aux lois et sans contrainte, ils recevront de Dieu leur récompense.

ses deux mains entre les siennes, se déclara son vassal, et lui fit hommage pour tous les fiefs que le roi d'Angleterre tenait de la couronne de France, c'est-à-dire pour les duchés de Normandie, de Bretagne et d'Aquitaine, les comtés de Poitou, d'Anjou et du Maine. Il lui jura en même temps fidélité envers et contre tous.

Cette rupture inattendue, cette usurpation de tous ses droits paternels accablèrent Henri II. La conférence fut rompue, les hostilités recommencèrent.

Henri, abandonné par ses barons et par ses chevaliers, était malade de chagrin et incapable de prendre aucune mesure militaire pour se défendre, lorsque le légat du pape, voyant en lui un vassal de l'Eglise, voulut bien intervenir en sa faveur, et entama avec Philippe-Auguste des négociations pour terminer le différend entre le père et le fils, et conclure la paix entre les deux rois.

Le roi de France consentit à une nouvelle conférence avec le roi d'Angleterre : cette conférence eut lieu à la Ferté-Bernard. Richard s'y rendit. Le cardinal d'Anagni, légat du pape, et les archevêques de Reims, de Bourges, de Rouen et de Kenterbury s'y trouvèrent aussi. Philippe-Auguste proposa de nouveau à Henri II le mariage d'Alix avec Richard, qui en ce cas devrait être désigné héritier de tous les domaines de son père, sous la garantie du serment d'hommage des barons d'Angleterre et du continent. Mais Henri II repoussa cette demande, et proposa de marier Alix avec Jean, son autre fils, qui jusqu'à ce jour s'était montré obéissant et affectionné envers lui. Il offrit, si ce mariage avait lieu, de déclarer Jean son héritier, pour toutes les provinces du continent.

Cette proposition tendait à la ruine de Richard; le roi de France refusa d'y souscrire et d'abandonner son allié. Le cardinal d'Anagni déclara alors qu'il allait mettre le royaume de France en interdit. « Seigneur légat, dit le roi Philippe, rends ton » arrêt s'il te plaît; car je ne le crains point. L'Eglise » romaine n'a aucun droit de sévir contre le » royaume de France, ni par interdit, ni autrement, quand le roi juge à propos de s'armer » contre des vassaux rebelles pour venger ses propres injures et l'honneur de sa couronne; d'ailleurs, je vois à ton discours que tu as déjà » flairé les *estrclins* du roi d'Angleterre. » Richard ne se borna pas à des railleries contre l'envoyé pontifical; il tira son épée, et se serait porté à quelque violence, si les assistants ne l'eussent retenu.

Henri II, forcé de combattre, rassembla son armée; mais ses meilleurs soldats l'avaient abandonné pour se joindre à son fils. Philippe-Auguste lui enleva en peu de mois les villes du Mans et de Tours avec tout leur territoire. Le vieux roi se retira en Anjou; mais là, pendant que le roi de France l'attaquait par la frontière du nord, les Bretons s'avançaient par l'ouest, et les Poitevins par le sud. Sans moyens de défense et sans autorité, affaibli d'esprit et de corps, Henri II prit le parti de solliciter la paix. Une nouvelle conférence eut lieu entre les deux rois dans une plaine entre Tours et Azay-sur-Cher. Philippe-Auguste exigeait que le roi d'Angleterre s'avouât expressément son homme-lige, et se remît entre ses mains à merci et à miséricorde; qu'Alix fût donnée en garde à cinq personnes au choix de Richard, jusqu'à son retour de la croisade; que le roi d'Angleterre renonçât à la suzeraineté sur les villes du Berry, qui anciennement relevaient des ducs d'Aquitaine; qu'il payât pour récupérer ses provinces conquises vingt mille marcs d'argent; que tous les seigneurs qui s'étaient attachés au parti du fils contre le père, demeurassent, s'ils le désiraient, vassaux du fils et non du père; qu'enfin, le roi reçût son fils Richard en grâce et lui donnât le baiser de paix.

Le vieux roi n'avait ni moyen ni espoir d'obtenir des conditions moins dures; forcé à la patience, il écoutait les paroles du roi Philippe, docilement et comme un homme qui reçoit la loi d'un autre. « Les deux rois étaient à cheval en plein champ; tandis qu'ils s'entretenaient bouche à bouche, dit Roger de Hoveden, il tonna subitement, quoique le ciel fût sans nuages, et la foudre tomba entre eux sans leur faire aucun mal. Il se séparèrent aussitôt fort effrayés l'un et l'autre; après un peu de temps ils revinrent de nouveau, mais un second coup de tonnerre, plus fort que le premier, se fit entendre presque au même moment. Le roi d'Angleterre, que le chagrin de sa position et la faiblesse de sa santé rendaient plus facile à émouvoir, fut si troublé, qu'il abandonna les rênes de son cheval et chancela sur la selle, tellement qu'il serait tombé à terre, si ceux qui l'entouraient ne l'eussent soutenu. »

Mort de Henri II (6 juillet 1189).

Henri se retira malade dans sa tente. On lui apporta le traité rédigé par écrit pour qu'il y apposât sa signature. Les envoyés du roi de France le trouvèrent couché sur un lit, ils lui lurent les articles du traité. Quand vint celui concernant les partisans de Richard, le vieux roi demanda leurs noms, pour savoir combien il y avait d'hommes à la foi desquels on l'obligeait de renoncer.

Le premier nom était le nom de Jean, son plus jeune fils. En l'entendant prononcer Henri se leva

convulsivement sur son séant, et, promenant autour de lui des yeux pénétrants et hagards. « Est-il bien » vrai, dit-il, que Jean, mon cœur, mon fils de » prédilection, celui que j'ai chéri plus que les au- » tres, et pour l'amour duquel je me suis attiré tous » mes malheurs, se soit aussi séparé de moi? » — On lui répondit qu'il en était ainsi. — « Eh bien, » dit-il, en retombant sur son lit et en tournant le » dos aux envoyés de Philippe, que tout aille doré- » navant comme il pourra, je n'ai plus de souci ni » de moi ni du monde. »

Richard entra alors, s'approcha du lit, et en exécution du traité, demanda à son père le baiser de paix. Henri le lui donna avec calme, mais au moment où il s'éloigna, son fils lui entendit murmurer à voix basse : « Mon Dieu, accordez-moi la » grâce de ne mourir qu'après m'être vengé. »

Le roi d'Angleterre, sentant son mal s'aggraver, se fit transporter à Chinon, où, en peu de jours, il tomba dans un état voisin de la mort. A ses derniers moments, ils proférait des paroles entrecoupées qui faisaient allusion à ses malheurs et à la conduite de ses fils : « Honte, s'écriait-il, honte à un roi vaincu! » maudit soit le jour où je suis né, et maudits de » Dieu soient les fils que je laisse. » Les évêques et les abbés qui l'entouraient firent de vains efforts pour lui faire rétracter cette malédiction contre ses fils; il expira en les maudissant encore.

Son corps fut traité par ses serviteurs comme l'avait été autrefois celui de Guillaume-le-Conquérant; tous l'abandonnèrent, après avoir dépouillé le cadavre de ses derniers vêtements et la maison de ce qu'il y avait de plus précieux. Henri avait souhaité d'être enterré à Fontevrault, célèbre abbaye, située près de Chinon; on eut peine à trouver des gens pour l'envelopper d'un linceul et des chevaux pour le transporter. Le cadavre se trouvait déjà déposé dans la grande église de l'abbaye, attendant la sépulture, lorsque Richard apprit la mort de son père. Il accourut à l'église et trouva Henri gisant dans le cercueil, la face découverte et montrant encore, par la contraction de ses traits, le signe d'une violente agonie. Cette vue lui causa un frémissement involontaire; il s'agenouilla et pria devant l'autel, mais il se releva après l'intervalle d'un *Pater noster* et sortit pour ne plus revenir. Les contemporains assurent que tant que Richard resta dans l'église, le sang ne cessa de couler en abondance des deux narines du mort.

Le lendemain eut lieu la cérémonie de la sépulture; on voulut décorer le cadavre de quelques-uns des insignes de la royauté, mais les gardiens du trésor de Chinon envoyèrent seulement un vieux sceptre et un anneau de peu de valeur. Faute de couronne, on coiffa le roi d'un diadème fait avec la frange d'or d'un vêtement de femme. « Ce fut dans cet attirail bizarre que Henri, fils de Geoffroy Plantagenet, roi d'Angleterre, duc de Normandie, d'Aquitaine et de Bretagne, comte de l'Anjou et du Maine, seigneur de Tours et d'Ambroise, descendit à sa dernière demeure [1]. »

CHAPITRE II.

PHILIPPE II. — TROISIÈME CROISADE.

Situation critique de la Terre-Sainte à l'époque de la troisième croisade. — Départ des rois de France et d'Angleterre pour la Terre-Sainte. — Testament de Philippe-Auguste. — Séjour des deux rois en Sicile. — Ordonnance contre le jeu. — Conquête de Chypre. — Siége et prise d'Acre. — Mésintelligence entre les deux rois. — Retour de Philippe-Auguste en France. — Fin de la croisade. — Retour de Richard. — Sa captivité. — Sa délivrance.

(De l'an 1190 à l'an 1194.)

Situation critique de la Terre-Sainte à l'époque de la troisième croisade.

Les grandes croisades ont été moins utiles à la défense de la Terre-Sainte que les pèlerinages continuels de ces chrétiens armés, qui allaient isolément ou par petites troupes consacrer quelques années à la protection des lieux saints. Les observations suivantes d'un historien moderne, sur ce sujet, sont complétement judicieuses.

« Pendant que les chrétiens de la Terre-Sainte maintenaient une dernière lutte en Orient, pour défendre les restes de la monarchie que les Francs y avaient fondée un siècle auparavant, ni l'honneur, ni la loyauté des Occidentaux ne pouvaient leur permettre d'abandonner ceux qu'ils avaient ainsi placés aux avant-postes. Ce n'était pas pour leur propre querelle ou pour leurs propres intérêts que des chevaliers français, anglais, allemands, combattaient en Syrie, c'était comme les champions de toute l'Europe. Quelquefois ces guerriers avaient été menacés, avec tous les habitants de la Syrie, toutes les femmes, tous les enfants, de ces massacres effroyables qui signalent les guerres de religion et les victoires des musulmans; plus tard, la loyauté, la générosité du sultan Saladin, qui honorait la bravoure même chez les vaincus, adoucirent les souffrances et les regrets de ses captifs. La férocité des premiers pouvait redoubler le zèle des Latins; mais l'humanité des seconds ne suffisait pas pour désintéresser la chrétienté de la guerre sacrée. On aurait pu, il est vrai, rappeler tous les croisés sur le rivage de France, mais tant qu'on les obligeait à occuper un

[1] Giraud Barry dit le Cambrien. — Roger de Hoveden. — M. Aug. Thierry.

angle de la Terre-Sainte, on contractait envers eux l'engagement de ne les point laisser traîner en captivité, et l'Europe ne se déshonorait guère moins en les abandonnant aux fers d'un grand homme qu'à ceux d'un tyran.

» Au reste, ce sentiment juste et honorable de la protection due par les Latins aux défenseurs de la Terre-Sainte était universel en Europe. Il n'agissait pas seulement au moment de ces fastueuses expéditions où se déployaient toutes les forces de la chrétienté. Dans l'intervalle entre les croisades, chaque année, des bataillons de guerriers passaient en Orient pour combattre les infidèles; ils y servaient pendant un temps plus ou moins long, mais avant qu'ils retournassent dans leur patrie, de nouveaux aventuriers étaient déjà venus les remplacer. Pendant toute la durée du douzième siècle, on aurait eu de la peine à désigner quelque chevalier distingué qui n'eût pas fait à son tour sa caravane de la Terre-Sainte. Ce fut cette succession constante de guerriers, toujours animés par l'enthousiasme de la religion et de la gloire, toujours s'efforçant de se distinguer sur ce grand théâtre de l'honneur européen, qui défendit la Terre-Sainte, et qui permit au petit royaume des Latins de tenir tête si longtemps à tous les ennemis dont il était entouré. Ces expéditions secondaires étaient conduites, en général, par des hommes qui avaient apporté quelque étude à connaître les lieux et les intérêts de l'Orient. Les grandes croisades, au contraire, demandaient pour le déplacement d'un si grand nombre d'hommes, pour leurs approvisionnements, pour leur marche par terre ou leur embarquement, des connaissances stratégiques qui dépassaient de beaucoup le point où l'art militaire était alors parvenu, et les talents des rois qui guidaient les armées. Aussi toutes les grandes croisades échouèrent-elles; la famine, la maladie, la fatigue, moissonnèrent bien plus de chrétiens que le fer ennemi; et ceux même qui étaient destinés à périr par les coups des Musulmans, n'y succombaient guère qu'après s'être engagés par leur imprudence, dans une situation où ils ne pouvaient pas se défendre. Les croisades, au lieu de prolonger la résistance de la Terre-Sainte, lui nuisirent presque toujours, parce qu'elles suspendirent l'émigration régulière des guerriers francs qui, chaque année, allaient combattre pour Jérusalem. Pendant les années qui suivaient ces grands efforts de la chrétienté, l'Europe demeurait épuisée et découragée; elle abandonnait alors la Judée à ses propres forces ou plutôt à son extrême faiblesse [1] ».

Durant les quarante années qui s'écoulèrent entre la seconde et la troisième croisade, s'éteignit la maison d'Anjou dont cinq princes occupèrent successivement le trône de Jérusalem; le sceptre tomba ensuite aux mains de Guy de Lusignan, qui avait épousé la princesse Sybille, veuve du marquis de Montferrat, et mère du dernier roi. — En 1187, les chrétiens, vaincus par Saladin dans la plaine de Tibéride, perdirent, avec le bois de la vraie croix qui leur servait de bannière, leur nouveau roi, le prince d'Antioche, le comte d'Édesse, le connétable de Jérusalem, les grand-maîtres du Temple et de l'Hôpital, et presque tous les nobles de la Terre-Sainte, faits prisonniers par les Sarrasins. — Après ce grand désastre, Saint-Jean-d'Acre et Jérusalem tombèrent au pouvoir des musulmans, auxquels on livra la ville d'Ascalon pour racheter le roi captif. — En 1188, trois villes seules, Tyr, Tripoli, et Antioche restaient au pouvoir des chrétiens, qui y étaient vivement pressés par les troupes de Saladin; mais, après la délivrance du roi, les princes et les barons du royaume de Jérusalem se réunirent pour entreprendre le siége d'Acre, et enlever aux ennemis cette ville importante.

Le siége d'Acre durait depuis deux ans, lorsque Philippe-Auguste se disposa à s'acquitter du vœu qu'il avait fait en prenant la croix. — Pendant ce temps de nouveaux désastres avaient frappé les chrétiens de la Palestine, exposés au triple fléau de la peste, de la famine et de la guerre. — Guy de Lusignan était mort ainsi que la reine Sybille, et Conrad, marquis de Montferrat, ayant enlevé à son mari la princesse Élisabeth, sœur et héritière de la reine, avait pris lui-même le titre de roi de Jérusalem. — Le vieil empereur, Frédéric Barberousse, qui s'était croisé en même temps que les rois de France et d'Angleterre, mourut en 1190, au moment où une brillante victoire, remportée par les croisés Allemands sur les musulmans commandés par Saladin, avait relevé les espérances des soldats du Christ. Enfin, le duc Frédéric, fils de l'empereur, expira six mois plus tard sous les murs de Saint-Jean-d'Acre, et sa mort accrut le désespoir des chrétiens, toujours rassemblés autour de cette ville dont la défense résistait à tous leurs efforts.

Départ des rois de France et d'Angleterre pour la Terre-Sainte. — Testament de Philippe-Auguste. (1190.)

Richard Cœur-de-Lion avait pris la croix en même temps que Henri II, et que Philippe-Auguste; néanmoins, depuis qu'il était devenu roi d'Angleterre, il montrait peu d'empressement à se mettre en route pour la Terre-Sainte: le roi de France fut obligé d'envoyer des ambassadeurs à Londres pour le sommer de tenir son serment, et pour lui rappeller que le rendez-vous du départ

[1] M. S. de Sismondi. — *Hist. des Français.*

était fixé définitivement aux fêtes de Pâques. A l'arrivée des messagers français, Richard convoqua une assemblée générale de ses comtes et de ses barons, où tous ceux qui, avec lui, avaient fait vœu de prendre la croix, jurèrent de se trouver sans faute au rendez-vous. Les ambassadeurs français firent ce serment sur l'âme du roi Philippe, et les barons d'Angleterre sur l'âme de leur roi.

« Sur le point de partir de compagnie pour ce qu'on appelait alors le grand passage, les rois d'Angleterre et de France firent ensemble un pacte d'alliance et de fraternité d'armes, jurant que chacun d'eux maintiendrait la vie et l'honneur de l'autre; qu'aucun ne manquerait à l'autre dans ses périls; que le roi de France défendrait les droits du roi d'Angleterre comme sa propre ville de Paris; et le roi d'Angleterre, ceux de l'autre roi comme sa propre ville de Rouen.

» L'an du Seigneur 1190, à la fête de Saint-Jean-Baptiste, le roi Philippe, suivi d'un nombreux cortége, alla prendre congé, à l'église, du bienheureux martyr saint Denis. — C'était un ancien usage des rois de France quand ils allaient à la guerre, d'aller prendre une bannière (l'oriflamme) sur l'autel du bienheureux Denis, de l'emporter avec eux comme une sauve garde, et de la faire placer au front de bataille. Souvent les ennemis effrayés à cette vue, et reconnaissant la bannière, prirent la fuite. — Le roi très-chrétien alla donc, aux pieds des corps des saints martyrs Denis, Rustique et Éleuthère, se mettre humblement en oraison sur le parvis de marbre, et recommanda son âme à Dieu, à la bienheureuse vierge Marie, aux saints martyrs et à tous les saints. Enfin, après avoir prié, il se leva fondant en larmes, et reçut dévotement la panetière et le bourdon des mains de Guillaume, archevêque de Reims, son oncle, légat du siége apostolique. — Puis, partant pour combattre les ennemis de la croix de Dieu, il prit de ses propres mains, sur les corps des saints, deux étendards de soie, très-beaux, et deux grandes bannières ornées de croix et brochées en or, en mémoire des saints martyrs et de leur protection. Ensuite il se recommanda aux prières des frères, et reçut la bénédiction du clou, de la couronne d'épines, et du bras de saint Siméon.

» Le mercredi après l'octave de Saint-Jean-Baptiste, il se rendit avec Richard, roi d'Angleterre, à Vezelay; il y prit congé de tous ses barons, remit entre les mains d'Adèle, sa très-chère mère, et de Guillaume, archevêque de Reims, son oncle, la garde de tout le royaume de France, et la tutelle de Louis, son fils bien-aimé. Peu de jours après, il se rendit à Gênes, où il fit préparer avec le plus grand soin les vaisseaux, les armes, et les autres choses nécessaires à son voyage.

» Quant à Richard, roi d'Angleterre, il s'embarqua avec tous les siens à Marseille; et les deux rois catholiques ayant mis à la voile pour la défense de la sainte chrétienté, s'abandonnant aux vents et à la mer pour l'amour de notre Seigneur Jesus-Christ, arrivèrent, après bien des dangers, à Messine.

» Le roi Philippe, avant de sortir du royaume de France, avait, en présence de ses amis et de ses conseillers, assemblés à Paris, publié son testament où il réglait les affaires de son royaume[1]. »

[1] Ce testament est ainsi conçu :

« Au nom de la Trinité sainte et indivisible. Ainsi soit-il. Philippe, par la grâce de Dieu, roi des Français.

» Le devoir d'un roi est de pourvoir à tous les besoins de ses sujets et de sacrifier son intérêt personnel à l'intérêt public. Comme nous brûlons du désir d'accomplir le vœu de notre pèlerinage, entrepris pour porter secours à la Terre-Sainte, nous avons résolu de régler, avec l'aide du Très-Haut, la manière dont on devra traiter en notre absence les affaires de notre royaume, et de faire nos dispositions en cette vie, dans le cas où il nous arriverait quelque malheur humain pendant notre voyage.

» 1. Nous ordonnons donc en premier lieu que nos baillis choisiront pour chaque prévôté et comme chargés de nos pouvoirs, quatre hommes sages, loyaux et de bon témoignage. Les affaires des villes ne pourront se traiter sans leur conseil, ou sans le conseil de deux au moins d'entre eux. Quant à Paris, nous voulons qu'il y en ait six, tous preux et loyaux, dont voici les noms : T., A., E., R., B., N., *.

» 2. Nous avons placé des baillis dans nos terres qui sont distinguées par des noms propres. Tous les mois ils fixeront dans leurs baillages un jour, dit jour d'assises, où tous ceux qui auront à faire quelque plainte recevront d'eux, sans délai, justice et satisfaction. C'est là aussi que nous recevrons satisfaction et justice. On y inscrira les forfaitures qui doivent spécialement nous échoir.

» 3. Nous voulons et ordonnons en outre, que notre très-chère mère la reine (Adèle), et notre très-cher et très-fidèle oncle Guillaume, archevêque de Reims, fixent tous les quatre mois un jour à Paris, où ils entendront les réclamations des sujets de notre royaume et y feront droit pour l'honneur de Dieu et l'intérêt du trône.

» 4. Ordonnons encore que ce jour-là, viendront devant eux des baillis de chacune de nos villes et nos baillis tenant assises, pour exposer en leur présence les affaires de notre terre (de nos états).

» 5. Si un de nos baillis s'est rendu coupable de tout autre délit que meurtre, rapt, homicide ou trahison, et qu'il en soit convaincu devant l'archevêque, la reine et les autres juges nommés pour entendre des forfaitures de nos baillis, nous voulons qu'il nous soit envoyé trois fois par an des lettres, pour nous informer du bailli qui a forfait, de la nature du délit, de ce qu'il a reçu, de celui dont l'argent, les présents ou les services lui ont fait sacrifier le droit de nos gens ou le nôtre.

» 6. Nos baillis nous feront les mêmes rapports sur nos prévôts.

» 7. La reine et l'archevêque ne pourront dépouiller nos

* L'historien Rigord ne fait pas connaître les noms qu'il désigne par ces initiales.

Séjour des deux rois en Sicile.—Ordonnance contre le jeu.—Conquête de Chypre (1191).

Tancrède, fils de Roger, fondateur du royaume de Sicile, régnait dans cette île lorsque les deux rois y abordèrent. Tous deux furent accueillis avec de grandes marques de respect et d'amitié; Philippe reçut des logements pour lui et pour ses barons dans l'intérieur de Messine, et Richard s'établit hors des murs dans un palais entouré de vignes.

Le roi d'Angleterre se promenant un jour aux environs de la ville, accompagné d'un seul chevalier, entendit le cri d'un épervier sortir de la maison d'un paysan. L'épervier et les autres oiseaux de chasse étaient alors en Angleterre une propriété noble, réservée pour les plaisirs des barons et des châtelains. Richard, oubliant qu'en Sicile il n'en était pas ainsi, entra dans la maison, prit l'oiseau, et voulut l'emporter; le paysan sicilien résista, appela ses voisins, et s'arma de son couteau contre le roi. Richard tira son épée, et voulut repousser les paysans, mais l'épée s'étant brisée entre ses mains, il fut contraint de fuir, poursuivi à coups de pierres et de bâton.

Cette fâcheuse aventure ne fut pas la seule. Un couvent de moines grecs, très-fort par sa position, s'élevait près de Messine sur le bord de la mer : Richard en chassa les moines pour y placer ses maga-

baillis de leurs charges, excepté pour crime de meurtre, de rapt, d'homicide ou de trahison; les baillis ne pourront infliger aux prévôts la même peine que dans les mêmes cas. C'est à nous qu'il est réservé, quand nous aurons eu connaissance de la vérité, de prendre une telle vengeance, qu'elle poura servir aux autres de leçon.

» 8. La reine et l'archevêque nous rendront compte aussi, trois fois par an, de l'état et des affaires du royaume.

» 9. Si un siégé épiscopal ou une abbaye royale vient à vaquer, nous voulons que les chanoines de l'église ou les moines du monastère vacant viennent devant la reine et l'archevêque, comme ils seraient venus devant nous pour leur demander le droit de libre élection, et nous voulons qu'on le leur accorde sans contradiction. Au reste, nous donnons aux chanoines et aux moines le conseil d'élire tel pasteur qu'il plaise à Dieu, et qu'il serve bien le royaume. La reine et l'archevêque garderont entre leurs mains la régale, tant que le prélat désigné n'aura été ni consacré, ni béni; après quoi ils la lui rendront sans contradiction.

» 10. Voulons en outre que, s'il vient à vaquer une prébende ou un bénéfice ecclésiastique, quand la régale sera remise entre nos mains, la reine et l'archevêque aient soin de les conférer par le conseil de frère Bernard, le mieux et le plus honorablement qu'ils pourront, à des hommes d'honneur et d'instruction, sauf les donations que nous avons faites à quelques autres par nos lettres-patentes.

» 11. Défendons à tous prélats des églises et à nos sujets de donner taille ni impôt, tant que nous serons au service de Dieu. Mais si Dieu, notre Seigneur, venait à disposer de nous et qu'il nous arrivât de mourir, nous defendons expressément à tous les hommes de notre terre, clercs ou laïques, de donner ni taille, ni impôt, jusqu'à ce que notre fils (que Dieu daigne conserver saint et sauf pour son service) ait atteint l'âge où il pourra, avec la grâce du Saint-Esprit, gouverner le royaume.

» 12. Mais si quelqu'un voulait faire la guerre à notre fils, et que ses revenus ne fussent pas suffisants pour la soutenir, alors, que tous nos sujets l'aident de leur corps et de leur avoir, et que les églises lui donnent les mêmes secours qu'elles sont dans l'usage de nous donner.

» 13. De plus, défendons à nos prévôts et baillis de saisir un homme ni son avoir, quand il offrira de bonnes cautions pour poursuivre son droit devant notre cour, excepté dans les cas d'homicide, de meurtre, de rapt ou de trahison.

» 14. Voulons encore que tous nos revenus, services et rentes, soient apportés à Paris à trois époques; 1° à la Saint-Remi; 2° à la Purification de la Sainte-Vierge; 3° à l'Ascension, et remis à nos bourgeois désignés et à P. Maréchal. Si l'un d'eux venait à mourir, Guillaume de Garlande nommerait quelqu'un pour le remplacer.

» 15. Adam, notre clerc, assistera aux recettes de notre avoir et les enregistrera. Chacun d'eux aura une clef de tous les coffres où on déposera notre avoir dans le Temple. Le Temple en gardera une aussi; on nous enverra de cet avoir ce que nous en demanderons dans nos lettres.

» 16. Si nous venions à mourir dans notre pèlerinage, nous voulons que la reine, l'archevêque et l'évêque de Paris et les abbés de Saint-Victor et de Vaux-Sernay * et le frère G... ** fassent deux parts de notre trésor. Ils en distribueront la moitié à leur gré pour réparer les églises qui ont été détruites pendant nos guerres, et de manière qu'on puisse y célébrer le service divin. Ils prendront sur cette même moitié de quoi soulager ceux qui ont été appauvris par nos tailles, et le reste de cette première part, ils le répartiront à leur volonté entre ceux qu'ils croiront en avoir le plus besoin, pour le salut de notre âme, du roi Louis, notre père, et de nos prédécesseurs. Quant à l'autre moitié, nous ordonnons aux gardiens de nos trésors et à tous les habitants de Paris de la conserver pour les besoins de notre fils, jusqu'à ce qu'il soit en âge de gouverner l'état, avec l'aide et par la grâce de Dieu.

» 17. Mais si nous mourions tous deux, mon fils et moi, nous voulons que nos trésors soient remis entre les mains des sept personnes déjà nommées plus haut, afin qu'elles les distribuent à leur gré, pour notre âme et celle de notre fils. Aussitôt qu'on serait certain de notre mort, nous voulons que notre avoir, en quelque lieu qu'il se trouve, soit porté sur-le-champ à la maison de l'évêque de Paris, et qu'il y soit gardé pour en faire l'usage que nous venons de dire.

» 18. Ordonnons encore à la reine et à l'archevêque de retenir entre leurs mains, jusqu'à notre retour du service de Dieu, tous les honneurs dont nous avons droit de disposer, quand ils viennent à vaquer, et qu'ils pourront conserver honnêtement, tels que nos abbayes, doyennés et autres dignités. Ceux qu'ils ne pourront retenir, ils les donneront selon Dieu et les assigneront d'après le conseil du frère G... et toujours pour l'honneur de Dieu et le bien du royaume. Mais si nous mourions dans notre pèlerinage, notre volonté est que les honneurs et dignités ecclésiastiques soient conférés aux plus dignes.

» Pour que la présente ordonnance soit ferme et stable, nous avons fait apposer à ce testament l'autorité de notre sceau et la signature du nom royal. Fait à Paris, l'an 1190 de l'Incarnation du Verbe, le onzième de notre règne, dans notre palais, en présence des témoins qui ont apposé plus bas leurs noms et leurs sceaux. Signé : comte Thibaud, notre maître-d'hôtel; S. Gilles, bouteiller; S. Matthieu, chambellan; Raoul, connétable, la chancellerie étant vacante.

* Dans le diocèse de Paris, et non pas Vaulx-Cernay en Albigeois.

** Le frère de Grandmont, le même que le frère Bernard, nommé à l'article 10.



Monuments de Jeanne d'Arc



Jeanne d'Arc au Sacre de Charles VII. 1429.



Supplice de Jeanne d'Arc, 1431.

sins, et y mit garnison. Les habitants de Messine, irrités de cet acte brutal, fermèrent leurs portes et refusèrent l'entrée de la ville aux gens du roi d'Angleterre. Richard, outré de colère, se rendit au palais de Tancrède, et le somma de punir ce qu'il appelait l'insolence des bourgeois. Tancrède ordonna aux Messinois de cesser toute démonstration hostile; la paix sembla rétablie; mais la rancune sicilienne n'était pas éteinte. « Quelques jours après, une troupe des plus irrités et des plus braves d'entre les bourgeois de Messine se rassembla sur les hauteurs voisines du quartier du roi d'Angleterre, pour tomber sur lui à l'improviste, lorsqu'il passerait avec peu de monde. Lassés d'attendre, ils livrèrent l'assaut à la maison d'un officier normand, appelé Hugues-le-Brun; il y eut combat et grand tumulte. Richard, qui était alors en conférence avec le roi Philippe sur les affaires de la guerre sainte, accourut, s'arma, et fit armer tous ses gens. Avec des forces supérieures il poursuivit les bourgeois jusqu'à la porte de la ville : ceux-ci entrèrent; mais le passage fut fermé aux Normands, sur lesquels on fit pleuvoir, du haut des murs une grêle de flèches et de pierres. Cinq chevaliers et vingt sergents du roi d'Angleterre furent tués : enfin son armée tout' entière arriva, brisa les portes, et s'emparant de Messine, y planta la bannière de Normandie sur toutes les tours.

» Pendant le combat, le roi de France était resté tranquille spectateur, sans offrir aucun secours à son frère de pèlerinage, mais quand il vit l'étendard du roi d'Angleterre flotter sur les murs de Messine, il demanda que ce drapeau fût enlevé et remplacé par le sien propre. Ce fut entre les deux frères d'armes le commencement d'une querelle qui ne fit que s'envenimer par la suite. Richard ne voulut point consentir aux prétentions du roi de France, seulement il fit descendre sa bannière, et remit la ville en garde aux chevaliers du Temple, jusqu'à ce qu'il eût obtenu satisfaction du roi Tancrède, pour la conduite des Messinois. Le roi de Sicile accorda tout, et, plus timide que ne l'avait été une poignée de simples bourgeois, il fit jurer par ses grands officiers, sur son âme et sur la leur, que lui et les siens, sur terre et sur mer, garderaient en tout temps fidèle paix au roi d'Angleterre et à tous les siens [1].

» Pour première preuve de sa fidélité à ce serment, Tancrède remit à Richard une lettre qu'il assurait lui avoir été envoyée par le roi Philippe, et dans laquelle celui-ci disait que le roi d'Angleterre était un traître qui n'avait point observé les conditions de la dernière paix faite avec lui, et que si Tancrède et ses gens voulaient lui faire guerre ouverte ou l'attaquer de nuit par surprise, l'armée de France serait toute prête à les aider. Richard garda quelque temps le secret sur cette confidence; mais, dans une des disputes fréquentes qu'occasionnait entre lui et son frère d'armes leur séjour prolongé dans le même lieu, il présenta subitement la lettre au roi de France, lui demandant s'il la reconnaissait. Sans répondre à cette question, Philippe attaqua de paroles le roi d'Angleterre : « Je vois ce que c'est, lui dit-il; vous me cherchez » malice pour avoir prétexte de ne point épouser » ma sœur Alix que vous avez juré d'épouser; mais » tenez pour certain que si vous l'abandonnez et » prenez une autre femme, je serai toute ma vie » ennemi de vous et des vôtres. — Votre sœur, » reprit tranquillement Richard, je ne puis l'épou- » ser; car il est certain que mon père l'a connue, et » qu'il a eu d'elle un enfant; ce que je puis prou- » ver, si vous l'exigez, par de bons et nombreux » témoins. »

La preuve fut en effet donnée; le fait était incontestable. Le roi de France, ne pouvant persister dans sa demande, dispensa Richard de sa promesse de mariage, moyennant une pension de dix mille livres. « A ce prix, il lui octroya, dit un contemporain, licence d'épouser la femme qu'il voudrait. »

Les deux rois ainsi réconciliés se disposèrent à continuer leur voyage. Avant de partir, ils firent publier, dans les deux camps, une ordonnance contre le jeu qui réservait aux rois, aux nobles et aux prêtres le droit de s'abandonner seuls à cette honteuse passion. Cette ordonnance, monument curieux de l'esprit du temps, est ainsi conçue :

« Sachez qu'il est défendu à toute personne de » l'armée, à l'exception des chevaliers et des clercs, » de jouer de l'argent à quelque jeu que ce soit du- » rant le passage. Mais les clercs et les chevaliers » pourront jouer jusqu'à perdre vingt sous en un » jour et une nuit; et les rois joueront selon leur » bon plaisir.

» En compagnie ou sur le vaisseau des rois, et » avec leur permission, les sergents d'armes royaux » pourront jouer jusqu'à vingt sous, et pareillement » en la compagnie des archevêques, évêques, com- » tes et barons, et avec leur permission, leurs ser- » gents pourront jouer la même somme.

» Mais si l'on prend à jouer, de leur autorité » privée, des sergents d'armes, des travailleurs ou » des matelots, les premiers passeront aux verges, » durant trois jours, une fois par jour, et les der- » niers seront plongés trois fois en mer, du haut du » grand mât. »

Les deux flottes mirent à la voile successivement. La traversée de Philippe-Auguste fut heureuse. Le

[1] ROGER DE HOVEDEN. — M. AUG. THIERRY.

roi de France se fit conduire directement en Palestine. — Richard, parti quinze jours plus tard, eut sa flotte dispersée par la tempête. Deux de ses vaisseaux jetés sur la côte de Chypre furent pillés par les habitants sujets d'un empereur grec nommé Isaac Comnène. Le roi d'Angleterre résolut d'en tirer vengeance et fit la conquête de l'île. Il s'arrêta à Limisso, capitale de sa nouvelle conquête, et y célébra ses noces avec la princesse Bérengère de Navarre qu'il avait demandée en mariage longtemps avant le traité par lequel Philippe lui avait rendu sa liberté. — Enfin, après plusieurs semaines passées dans les fêtes et les plaisirs, il se dirigea vers la Terre-Sainte.

Siége et prise d'Acre. (1191.)

Richard rejoignit l'armée chrétienne réunie devant la ville d'Acre ou Ptolémaïs, que les vieilles chroniques nomment Accon et dont le siége durait depuis vingt-deux mois.

Les deux rois réunis commencèrent aussitôt de vigoureuses attaques, Richard fut chargé de couvrir le camp des chrétiens et de repousser les tentatives de Saladin pour délivrer la garnison; Philippe se chargea de prendre la ville.

« Le roi Philippe, dit Rigord, avec l'assistance des fidèles serviteurs de Dieu, ayant dirigé contre les murs d'Acre ses pierriers et ses machines, livra à la ville un assaut si violent, que les ennemis de la croix du Christ, c'est-à-dire les gardes de Saladin, Limathous et Carachous, ses satrapes, avec leurs nombreux soldats, se virent forcés de capituler et de se rendre. Ils promirent avec serment, pour avoir la vie sauve, de rendre en entier aux rois de France et d'Angleterre, avant d'être mis en liberté, la vraie croix du Seigneur, que Saladin possédait, et tous les prisonniers chrétiens qui se trouveraient dans ses états — C'est dans cet assaut qu'Albéric, maréchal du roi de France, seigneur magnanime et guerrier intrépide, fut surpris et massacré par les païens à la porte même de la ville. — La tour appelée maudite, qui depuis longtemps avait été si funeste à nos gens, venait enfin d'être minée par les mineurs du roi; elle n'était plus soutenue que sur les étais de bois qu'ils y avaient dressés, et il ne restait qu'à y mettre le feu pour consommer sa ruine. Mais les païens, voyant bien qu'ils ne pouvaient résister aux rois, aux princes et aux autres chrétiens, après une conférence où l'on régla la capitulation et les conditions déjà mentionnées, remirent au mois de juillet, entre les mains de nos rois et seigneurs, la ville d'Acre avec leurs armes, leurs munitions et des provisions de bouche abondantes. — Les peuples chrétiens, à leur entrée dans la ville, versaient des larmes de joie; ils élevaient leurs mains vers le ciel et s'écriaient à haute voix : « Béni soit le seigneur notre » Dieu, qui a regardé en pitié nos travaux et nos » peines, et humilié sous nos pieds les ennemis de » la sainte croix, avec leurs forces et leur courage, » dont ils étaient si fiers. » Les chrétiens se partagèrent entre eux les vivres qu'on trouva dans la place. Les corps les plus nombreux en eurent une plus forte part; on en donna moins aux troupes moins nombreuses. Tous les captifs furent réservés pour les rois qui en firent un partage égal [1]. »

» Les assiégés, dit Jacques de Vitry, avaient rendu la ville à condition d'avoir la vie sauve et de sortir en liberté, s'engageant, en revanche, à rendre aux chrétiens la sainte croix; mais comme ils ne purent la trouver, le roi d'Angleterre, rempli d'indignation et de colère, ordonna de mettre à mort tous ceux qui lui étaient échus en partage. Le roi de France, plus doux et plus modéré, retint ses prisonniers pour les échanger contre ceux des nôtres que les Sarrasins avaient en leur pouvoir.

Mésintelligence entre les deux rois. — Retour de Philippe-Auguste en France. (1192.)

« Après la prise d'Acre, Saladin fit démanteler les villes de Porphyrie, Césarée, Joppé, Ascalon, Gaza et Daroun, qu'il n'espérait pas défendre. Le roi Richard rebâtit Joppé et la fortifia, et plus tard, Saladin étant allé assiéger cette ville, Richard se mit en mer avec une galère, se faisant suivre en même temps par son armée de terre, non sans de grandes difficultés; il secourut les assiégés et força l'armée des Sarrasins à faire retraite. — Tandis que ceux-ci, remplis de confusion et d'effroi, fuyaient avec leur prince devant la face des nôtres, il nous eût été facile de reconquérir sur eux, non-seulement le royaume de Jérusalem, mais même une grande portion de leur territoire, si l'ennemi du genre humain, jaloux des immenses succès des chrétiens, n'eût fait naître la rivalité et la discorde entre les rois; il suscita des querelles entre les princes, et les fit *errer dans des lieux incultes où il n'y a point de chemin.* — Poursuivant leur propre gloire et leur cause personnelle et non celle de Jésus, se déchirant et se détestant les uns les autres, ils remplirent leurs ennemis de joie, et couvrirent d'une grande confusion le peuple chrétien. Leurs ressentiments, leurs haines et leurs discordes en vinrent à un tel point, que presque toujours, lorsque le roi de France livrait assaut d'un côté devant une ville, le roi d'Angleterre défendait aux siens d'y prendre aucune part; et toutes les fois qu'il pouvait réussir à séduire, par ses

[1] RIGORD. — Vie de Philippe-Auguste.

promesses ou ses présents, des princes et des barons de France, il ne manquait pas de le faire et de les attirer dans son parti[1]. »

Philippe-Auguste prit enfin la résolution de revenir en France. Rigord, son biographe, va nous faire connaître les motifs de cette résolution.

« Le roi des Français, dit-il, céda sa part des prisonniers faits dans Acre au duc de Bourgogne; il lui laissa aussi une grande quantité d'or et d'argent avec des provisions considérables; il lui confia en même temps le commandement de toutes ses armées, car il était alors attaqué d'une maladie très-grave, et d'ailleurs il avait de violents soupçons contre le roi d'Angleterre, qui envoyait secrètement courrier sur courrier à Saladin, et échangeait des présents avec son ennemi. — Philippe appela donc ses seigneurs à un conseil intime, régla les affaires de l'armée, et prit congé des siens.

» Se confiant aux vents et à la mer, il partit avec trois galères seulement, qu'un Génois nommé Roux de Volta lui avait procurées. Dieu voulut qu'il abordât sur les côtes de la Pouille; là, après avoir recouvré quelque peu de santé, quoique bien faible encore, il se mit en voyage, passa par la ville de Rome, visita le temple des apôtres, reçut la bénédiction du pontife romain, et rentra en France vers le temps de la Nativité du Seigneur. »

Fin de la croisade. — Retour de Richard. — Sa captivité. — Sa délivrance. (1192-1194.)

Richard s'était fait à Acre un ennemi mortel du duc d'Autriche, Léopold, dont il avait fait abattre la bannière, plantée après l'assaut sur les murailles de la ville conquise. L'assassinat du Roi Conrad, marquis de Montferrat, et qui était aussi marquis de Tyr, accrut encore la haine du duc d'Autriche, son proche parent, pour le roi anglais. — Conrad fut assassiné par deux ismaélites, séides du grand-prieur de l'ordre des Assassins, que nos vieilles chroniques désignent par le nom de *Vieux-de-la-Montagne*[2]; « saisis et mis à la question, les deux sectaires confessent qu'ils n'étaient que les instruments du roi d'Angleterre. » Richard essaya vainement de se laver de ce crime : jamais son innocence ne fut universellement reconnue par ses contemporains. De nos jours encore, le savant de Hammer, juge éclairé et impartial, dans son *Histoire de l'ordre des Assassins*, persiste à croire à la culpabilité du roi d'Angleterre.

Après avoir remporté contre Saladin une brillante victoire à Ascalon, et s'être signalé par de nombreux exploits autour de Jaffa, Richard, renonçant à conquérir Jérusalem, se décida à conclure avec le sultan d'Égypte une trêve de trois ans, et revint en Europe vers la fin de l'année 1192.

Pendant ce retour, sa flotte fut dispersée par la tempête. Richard, instruit qu'en traversant la France il s'exposait à être fait captif, se décida à revenir par l'Allemagne. Il débarqua à Zara, dans le pays de Raguse, sous un nom supposé; et, s'étant séparé de presque tous ses chevaliers, s'avança sur le territoire allemand, accompagné seulement de Guillaume de l'Étang, son ami intime, et d'un valet qui parlait la langue teutonique. Il arriva ainsi non loin de Vienne, dans une petite ville où se trouvait alors le duc d'Autriche, Léopold, qui avait contre lui tant de sujets d'inimitié. Le roi et ses compagnons étaient épuisés de fatigue et de faim. Le valet, qui parlait allemand, fut envoyé au marché pour acheter des vivres. « Il fit devant les marchands beaucoup d'étalage de son or et de sa personne, prenant un air de dignité et des manières d'homme de cour; les bourgeois soupçonneux le menèrent à leur magistrat, pour savoir qui il était. Il se donna pour le domestique d'un riche marchand qui devait arriver dans trois jours, et fut mis en liberté sur cette réponse. A son retour au logis du roi, il lui raconta son aventure, et lui conseilla de partir au plus vite; mais Richard, désirant prendre du repos, demeura encore quelques jours. Durant cet intervalle, le bruit de son débarquement à Zara se répandit en Autriche, et le duc Léopold, qui désirait à la fois se venger et s'enrichir par la rançon d'un pareil prisonnier, envoya de tous côtés à sa recherche des espions et des gens armés. Ils parcoururent la contrée sans rien découvrir; mais un jour, le même serviteur qui avait déjà été arrêté une fois se trouvant au marché de la ville, où il achetait des provisions, on remarqua à sa ceinture des gants richement brodés, tels qu'en portaient, avec leurs habits de cour, les grands seigneurs de l'époque. On le saisit de nouveau, et, pour lui arracher des aveux, on le mit à la torture; il révéla tout, et indiqua l'hôtellerie où se trouvait le roi Richard. Cette maison fut aussitôt cernée par les hommes d'armes du duc d'Autriche, qui, surprenant le roi, l'obligèrent à se rendre. Le duc lui témoigna du respect, mais il le fit enfermer dans une prison où des soldats d'élite le gardaient jour et nuit, l'épée nue[1]. »

Dès que le bruit de l'arrestation du roi d'Angleterre se fut répandu, l'empereur somma le duc d'Autriche, son vassal, de lui remettre le prisonnier, sous prétexte qu'il ne convenait qu'à un empereur de tenir un roi en prison. Le duc Léopold

[1] Jacques de Vitry. — *Hist. des croisades.*

[2] Nous parlerons avec détails de cet ordre célèbre lorsque nous aurons à mentionner les mesures que prit Philippe-Auguste pour se mettre à l'abri des tentatives d'assassinat qui furent projetées contre lui.

[1] De crainte que son prisonnier ne lui fût enlevé, le duc

se rendit à cette raison bizarre avec une bonne grâce apparente, mais non sans stipuler qu'il lui reviendrait au moins une certaine part de la rançon. Le roi d'Angleterre fut alors transféré de Vienne à Worms, dans une des forteresses impériales; et l'empereur, tout joyeux, envoya au roi de France un message, « plus agréable pour lui, dit un histo-» rien du temps, qu'un présent d'or et de pierre-» ries. » Philippe écrivit aussitôt à l'empereur pour le féliciter de sa prise, et l'engager à la garder avec soin, « parce que, disait-il, le monde ne serait ja-» mais en paix si un pareil brouillon réussissait à » s'évader. » En conséquence, il proposait de payer une somme égale, ou même supérieure à la rançon

d'Autriche faisait souvent changer de prison au roi Richard, sans faire connaître à ses hommes d'armes quel important captif il confiait à leur garde; c'est du moins ce que rapporte une chronique anonyme du XIII[e] siècle, conservée dans un manuscrit de la Sorbonne, sous le nº 454. — C'est dans cette chronique que se trouve consignée la tradition de la délivrance du roi Richard par Blondel de Neesles, troubadour du XII[e] siècle, qui se déguisa en pèlerin et parcourut toute l'Allemagne, afin de découvrir la forteresse où son roi était retenu captif. — Cette tradition a été adoptée par plusieurs historiens, bien que les auteurs contemporains de Richard n'en fassent pas mention. — Nous pensons que nos lecteurs verront avec plaisir un extrait de la vieille chronique qui, en leur offrant une anecdote intéressante et naïvement contée, leur présentera un échantillon curieux de la langue française au XIII[e] siècle.

Comment li rois Richars fu mis hors de prison par Blondiel le ménestrel.

« Des ore mais vous dirons del roi Richars que li duc d'Osterriche tenoit en prison et ne savoit nus nouvieles de lui fors seulement li duc et ses cousans. Si advint qu'il avoit longuement tenu un menestrel qui nés estoit deviers Artois, et avoit à non Blondiaus. Cius afferma en soi qu'il querroit son signor par toutes terres tant qu'il l'averoit trové, u qu'il en orroit novieles; et se mit au chemin, et tant erra l'un jour et l'autre par lait et par biel qu'il ot demouré an et demi, n'onques ne pot oir vraie noviele del roi. »

» Et tant qu'il aventura qu'il entra en Osterriche, ensi con aventure le menoit, et vint droit au castiel ú li rois estoit en prison et se hieberga ciès une vaive femme et li demanda a cui cis castiaus estoit ki tant estoit biaus et fors et bien seans. Li ostesse respondi et dist qu'il estoit au duc d'Osterriche. « Biele ostesse, » dit Blondiaus, a-t-il ore nul prison dedens? — Ciertes, dis-» elle, ouïl, un qui i a esté bien à quatre ans, mais nous ne poons » savoir ki il est ciertainement; mais on le garde moult sougneu-» sement, et bien esperons que il est gentius hom, et grands » sires. » Et quand Blondiaus entends ces paroles, si fut merveilles liés, et li sembla en son cuer que il avoit trouvé cou que il queroit, mais ains n'en fit semblant al ostesse.

» La nuit dormi et fut à aise; et quant il oi le yvaire corner le jour, si se leva et ala al église prier Dieu que il li y aidast, et puis vint au castiel, et s'acointa al castelain de luiens, et dit que il estoit menestriens de viele, et volontiers demouroit avec lui s'il li plaisoit. Li castelian estoit jouenes chevaliers et jolis, et dist que il le retenroit volontiers. Adont fu liés Blondiaus, et ala querre sa viele et ses estrumens, et tant servi le castelain, qu'il fut moult bien de laiens et de toute la maisnie, et moult plot ses siervices.

» Ensi demoura laiens tout l'ivier, onkes ne pot savoir ki li prison estoit. Et tant qu'il aloit un jour es fiestes de Paskes par le gardien ki estoit lès la tour, et regarda entour savoir se par aventure poroit véoir le prison. Ensi com il estoit en celle pensée, li rois regarde et vie Blondiel, et pensa comment il se feroit à lui connoistre, et li souvint d'une canchon que ils avoient fait entre aus deux que nus ne savoit fors que il roi. Si commencha haut et clerement à canter le premier vier, car il cantoit trés-bien.... »

Suivant une autre version, ce serait Blondel qui se serait mis à chanter le premier couplet d'une chanson qu'il avait autrefois composée avec Richard, et qui commençait ainsi :

Domna vostra beautas
Elas bellas faisos
Els bels oils amoros
Els gens cors ben taillats
Dons sieu empresenats
De vostra amor que mi liu

Et Richard lui aurait répondu en chantant le second couplet.

Si bel trop affansia
Ja dei vos non portrai
Que major honorai
Sol en votre deman
Que santra des beisan
So cas de vos volrai.

Reprenons la chronique :

« Quand Blondiaus l'oï, si soit certainement que c'estoit ses sires, si ot à son cuer le plus grant joie qu'il ot onkes, mais à nul jour, et se parti maintenant dou vergier; et entra en sa cambre ù il gisoit et prist sa viele et commencha á viéler une note, et en viélant se délitoit de son signor que il avoit trové. Ensi demoura Blondiaus deschi à Pentecouste, et si bien se couvri que nus ne se pierchut de son afaire. Adont vint Blondiaus au castelain, et li dit : « Sire, s'il vous plaist, je m'en iroie vo-» lentiers en mon pays, car lonctans a que je n'i fus. — Blon-» diel, biau frère, ce dist li castelains, ce ne ferés vous mie se » vous m'en creés, mais demorés encore et je vous ferai grant » bien. — Ciertes, sire, dit Blondiaus, je ne demouroie en nule » manière. » Quant le castelains vit qu'il ne le pooit retenir, si li otria le congiet et li donna boin ronchi noeve.

» Atant se parti Blondiaus dou castelain, e ala tant par ses journées qu'il vint en Engleterre et dist as amis le roi et as barons ù il avoit le roi trové et comment. Quant il orent entendu ces nouvieles, si en furent moult liet; car li rois estoit li plus larges chevaliers ki onkes cauçast esperon. Et prirent consel entr'aus k'il envoieroient en Osterriche au duc pour le roi raiiembre, et elliurent deux chevaliers ki là iroient des plus vaillans et des plus sages.

» Et tant alerent par lor journées, qu'ils vinrent à Osterriche au duc, et le trovèrent en un sien castiel, et le saluerent de par les barons d'Engleterre, et li dirent : « Sire, il vous mandent et » prient que vous prendés de lor signor raenchon, et il vous en » donront tant que il vous venra en gré. » Li duc lors respondi que il s'en conselleroit; et quant il s'en fu consellies, li dit : « Si-» gnor, se vous le volés r'avoir, il le vous convient racater de » deus cens mil mars d'esterlins, et si n'en reprendés plus ma » parole, car ce seroit paine pierdue. » Aant prisent li message congiet au dus, et disent que ce raporteroient-ils as barons, et puis si en euissent consels.

» Adont revinrent en Engleterre, et disent as barons çou que li dus lor avoit dit, et ils disent que jà pour çou ne demourait. Adonc firent aprester lor raenchon, et le firent envoiier au duc, et li duc lor delivra le roi, mais anchois li fist donner boine seurté que jamais il n'en seroit molieste. »

du roi d'Angleterre, si l'empereur voulait le lui donner en garde.

L'empereur soumit, selon l'usage, cette proposition à la diète, ou assemblée générale des seigneurs et des évêques d'Allemagne; il exposa devant eux les motifs de la demande du roi de France, et justifia l'emprisonnement de Richard par le meurtre commis sur le marquis de Montferrat, l'insulte faite à la bannière du duc d'Autriche, et la trêve de trois ans conclue avec les Sarrasins. Pour ces méfaits, le roi d'Angleterre devait, selon lui, être déclaré ennemi capital de l'empire. L'assemblée décida que Richard serait jugé par elle sur les griefs qu'on lui imputait; mais elle refusa de le livrer au roi de France [1].

Philippe n'attendit pas le jugement du prisonnier pour lui envoyer dire, par un message exprès, qu'il le renonçait pour son vassal, le défiait et lui déclarait la guerre à outrance. En même temps il fit faire offrir à Jean son frère, comte de Mortain, de lui garantir la possession de la Normandie, de l'Anjou et de l'Aquitaine, et de l'aider à s'emparer de la royauté en Angleterre; il ne lui demandait en retour que d'être fidèlement son allié, et d'épouser sa sœur Alix. Sans conclure d'alliance positive avec le roi Philippe, Jean commença des intrigues dans tous les pays soumis à son frère, et, sous prétexte que Richard était mort, ou devait être regardé comme tel, il exigea le serment de fidélité des officiers publics et des gouverneurs des châteaux et des villes.

Le roi comparut, au mois de juillet 1193, devant la diète germanique rassemblée à Worms; il était assisté par les évêques de Bath et d'Ély, qui cherchèrent à repousser les accusations portées contre lui; mais ce qui servit surtout à démontrer son innocence fut l'engagement qu'il prit de payer pour sa rançon cent cinquante mille marcs d'argent, et son consentement à s'avouer vassal de l'empire. « Le roi Richard, dit Roger de Hoveden, se destitua du royaume, et le remit à l'empereur comme au suzerain universel, et l'en investissant par son chaperon; aussitôt l'empereur le lui rendit pour le tenir en fief, sous la condition d'un tribut annuel de cinq mille livres sterling, et l'en investit par une double couronne d'or. » Après cette cérémonie, l'empereur, les évêques et les seigneurs d'Allemagne promirent, par serment sur leur âme, que le roi d'Angleterre serait mis en liberté aussitôt qu'il aurait payé sa rançon; et, dès ce jour, la captivité de Richard devint moins étroite.

Cette captivité dura près de deux années. Richard envoyait de fréquents messages à ses amis d'Angleterre et du Continent, pour les presser de le délivrer en payant sa rançon; mais la somme énorme dont elle devait se composer n'était pas facile à réunir. Le roi se lamentait aussi de ce que sa captivité l'empêchait de défendre ses états, livrés à la félonie de son frère Jean, ou attaqués sans relâche par le roi de France. Il existe une chanson de lui, en langue romane, où ces reproches et ces regrets sont vivement exprimés; en voici la traduction :

« Nul prisonnier ne parlera jamais bien de son » sort qu'avec la douleur dans l'âme; mais, pour » charmer ses peines, il peut faire une chanson. » Quoiqu'il ait assez d'amis, les pauvres dons qu'il » en reçoit! Ne doivent-ils pas rougir de le laisser, » faute de rançon, près de deux ans dans les fers?

» Or, qu'ils sachent, mes barons anglais, nor» mands, gascons et poitevins, que je n'eus si misé» rable compagnon dont je ne voulusse payer la » délivrance. Je ne prétends pas leur faire un repro» che; mais je suis encore prisonnier.

» Il est trop vrai, homme mort n'a ni amis ni pa» rents, puisque, pour de l'or et de l'argent, on me » délaisse. Je souffre de mes malheurs; je souffre » encore plus de la dureté de mes sujets. Quels re» proches à leur faire si je meurs dans cette longue » captivité!

» Mon chagrin ne m'étonne point : le roi, mon » seigneur, je le sais, porte le ravage dans mes ter» res, malgré le serment que nous fîmes pour la » sûreté commune. Mais une chose me rassure; » non, je ne tarderai pas à briser mes chaînes.

» Chansonniers, mes amis, Chaïl et Pensavin, » vous que j'ai aimés et que j'aime encore, chantez » que mes ennemis auront peu de gloire en m'at» taquant, que je ne leur ai point montré jusqu'ici » un cœur faux et perfide, et qu'ils agiront en vrais » vilains s'ils me font la guerre tandis que je suis » en prison. »

Enfin, au mois d'octobre 1193, Richard fut transféré de Worms à Spire. Son emprisonnement devait cesser le jour de Noël: c'était celui de la réunion de la diète. L'empereur et les princes d'Allemagne étant assemblés, les commissaires impériaux se présentèrent devant eux avec cent mille marcs d'argent; la reine Éléonore amenait des otages pour le reste; mais le roi de France et le comte Jean avaient fait offrir à l'empereur des sommes d'argent si considérables pour qu'il prolongeât la détention de Richard, ou pour qu'il remît le roi entre leurs mains, que l'empereur, irrésolu, renvoya la décision définitive de l'affaire à la prochaine réunion de la diète, laquelle devait avoir lieu à Mayence à la fin de janvier. Dans cette nouvelle assemblée, Richard fut un moment menacé d'un emprisonnement perpétuel, car l'em-

[1] M. Aug. Thierry.— Roger de Hoveden. — Guill. de Neubridge.

pereur déclara que son intention était d'annuler le traité qu'il avait conclu avec le roi captif, pour accepter les offres de Philippe et de Jean. Les princes allemands témoignèrent tant d'indignation en apprenant ce projet, qu'ils forcèrent l'empereur à accepter l'argent et les otages du roi anglais. Il paraît même que, satisfait de la bonne grâce avec laquelle Richard se soumit à toutes ses demandes, l'empereur lui octroya, en témoignage de son contentement, par charte authentique, et pour les tenir en lui en fiefs, plusieurs provinces de la France, sur lesquelles il n'avait d'autres droits que des prétentions contestées, telles que le Viennois, une partie de la Bourgogne, les villes et territoires de Lyon, Arles, Marseille et Narbonne.

Mis en liberté au mois de février 1194, Richard se rendit immédiatement à Anvers, d'où il se hâta de regagner l'Angleterre.

CHAPITRE III.

PHILIPPE II. — L'ORDRE DES ASSASSINS.

Alliance de Philippe-Auguste et de Jean, frère de Richard. — Les envoyés du Vieux-de-la-Montagne. — Histoire de l'ordre des Assassins. — Hassan, son fondateur et son premier grand-maître. — Organisation et principes de l'ordre. — Le paradis du Vieux-de-la-Montagne. — Origine du nom d'Assassins donné aux Ismaélites. — Pouvoir croissant des grands-maîtres de l'ordre des Assassins. — Leurs relations avec les princes chrétiens. — Grands-maîtres de l'ordre des Assassins. — Chute et fin de cet ordre.

Alliance de Philippe-Auguste et de Jean frère de Richard. — Les envoyés du Vieux-de-la-Montagne. (1192-1194.)

En partant pour la croisade, Richard-Cœur-de-Lion avait, en cas de mort, désigné pour son successeur son plus proche héritier, le duc de Bretagne, Arthur, encore enfant, fils de Geoffroy, son troisième frère; mais il avait confié l'administration de ses états à sa mère, Éléonore, et à son quatrième frère, Jean, élevé par lui à la dignité de comte de Mortain.

On a vu que, malgré les serments faits sous l'orme de Trie et renouvelés en Sicile et en Palestine, Philippe-Auguste s'était empressé, à son retour en France de susciter des désordres et des rébellions dans les états de son rival et de proposer une alliance au comte de Mortain, qu'il reconnut, au préjudice d'Arthur, héritier de la couronne d'Angleterre et des duchés de Normandie et d'Aquitaine. — Nous avons dit combien les efforts du roi de France et de son allié retardèrent la mise en liberté de Richard.

Profitant de sa captivité, et tandis que Jean était occupé à se faire reconnaître par les barons de l'Angleterre, Philippe-Auguste attaqua plusieurs places de Normandie, Évreux, Neubourg, Vaudreuil, Gisors, Beaumont-le-Roger, Pacy, Ivry-sur-Eure, dont il s'empara; mais il fit vainement le siége de Rouen. Pour donner à son allié Jean une preuve de sa confiance, il lui remit la garde de l'importante ville d'Évreux.

Quelques historiens prétendent que ce fut pour expliquer ces hostilités contre les états du roi d'Angleterre que Philippe-Auguste accusa Richard d'avoir cherché à le faire assassiner par les séides du Vieux-de-la-Montagne. D'autres écrivains soutiennent que les relations du roi des Anglais avec le prince des Assassins justifiaient les appréhensions du roi de France.—Voici ce qu'on lit à ce sujet dans Guillaume le Breton :

« L'iniquité et la méchanceté des hommes allant toujours croissant, le roi Philippe fut informé que des hommes de la nation des *Assassins* avaient été, par l'ordre du roi Richard, envoyés pour le tuer, comme ils avaient tué dans ce temps, près d'Acre, Conrad, marquis de Montferrat. — C'est pourquoi ledit roi Philippe se créa dès lors de très-fidèles gardes de son corps, et porta presque toujours à la main une masse d'airain ou de fer; ses gardes prirent aussi alors la coutume de porter des massues à la main, coutume qu'ils ont conservée jusqu'à présent.

» Le roi, fort troublé, envoya des députés vers le Vieux-de-la-Montagne, roi des Arsacides (ou Assassins), afin de connaître promptement et pleinement par lui la vérité de la chose. — Pendant ce temps, néanmoins, pour plus grande sûreté, les gardes de son corps, qui avaient toujours à leur main des massues d'airain, veillaient alternativement autour de lui pendant la nuit.

» Les messagers étant retournés vers le roi, il reconnut par la lettre du Vieux, que ces bruits étaient faux, et ayant, par le rapport de ses messagers, appris la vérité, dont il s'informait d'eux avec soin, son esprit, méprisant ce bruit trompeur, ne fut plus tourmenté par de faux soupçons. »

Les accusations du roi de France produisirent en Europe une impression tellement vive, que les partisans de Richard, pour disculper leur roi, crurent devoir publier de prétendues lettres du Vieux-de-la-Montagne adressées à Léopold, duc d'Autriche, et à Philippe-Auguste, roi de France, dont la fausseté manifeste (qui ne fut point reconnue néanmoins par les contemporains) a semblé aux auteurs modernes un commencement de preuves contre le prince avide et sans foi auquel son courage seul fit donner le surnom de *Cœur-de-Lion*.

Histoire de l'ordre des Assassins. — Hassan son fondateur et son premier grand maître.

Après la mort de Mahomet, les musulmans se divisèrent immédiatement en deux partis : celui des *Fatimites* ou *Schiites* qui reconnaissaient pour chef Ali, cousin de Mahomet, époux de sa fille Fatimé ; et celui des *Sunnites*, qui reconnaissaient pour successeurs légitimes de Mahomet Abou-Bekr, Omar et Othman. Les premières dynasties des Khalifes, les Omniades, les Moaviades et les Abbassides, appartinrent à la secte des Sunnites. Les Fatimites se subdivisèrent en plusieurs sectes, dont la plus puissante fut celle des *Ismaélites*, organisée en société secrète, ayant ses épreuves, ses loges, ses lois spéciales. Les Ismaélites fondèrent le khalifat d'Égypte, rival de celui de Bagdad, et qui enleva aux Abbassides une grande partie de leur empire. Mais leur ambition n'était point satisfaite. Ces sectaires ne pouvaient reconnaître pour pontife légitime, pour iman véritable, qu'un des descendants du prophète, et, dans leur opinion, la race de Mahomet ne devait point partager la souveraineté avec les fils des usurpateurs. Pour réunir les Musulmans dans une même croyance et dans l'obéissance au seul chef légitime, des missionnaires furent envoyés dans toutes les provinces de l'Asie. Ils devaient enseigner en secret les dogmes des Ismaélites et susciter des révoltes contre les Khalifes de Bagdad et les princes qui reconnaissaient leur autorité. Vers la fin du cinquième siècle de l'Hégire (XIe de l'ère chrétienne), un Ismaélite, nommé Hassan, natif de Thous, ville du Khorassan, chassé par quelques intrigues de la cour des Khalifes égyptiens, vint en Syrie, s'empara de la forteresse d'*Alamout* et conçut un projet hardi que M. Hammer explique en ces termes :

« Il s'agissait pour Hassan, dit l'auteur de *l'Histoire de l'ordre des Assassins*, de fonder un empire, de lui donner des institutions, et de suppléer par des moyens extraordinaires au défaut d'argent et de troupes, ces deux grands auxiliaires de toute domination. Ses propres expériences lui avaient appris, par le peu de succès qu'avaient eu jusque là les missions des Ismaélites en Asie, combien il était inutile de répandre la doctrine secrète de la loge du Caire tant que les chefs ne commanderaient qu'à des intelligences et non à des bras. Depuis deux siècles les Fatimites régnaient en Afrique ; la loge s'était ouverte d'abord à Mahadia, puis au Caire ; un système de missions secrètes s'était organisé en faveur des khalifes égyptiens. Mais si les ismaélites avaient à la vérité réussi à ébranler le khalifat de la famille d'Abbas, ils n'avaient pu étendre leur puissance. Ils s'étaient emparés à Bagdad des deux droits souverains de l'islamisme, de battre monnaie et de commander les prières publiques ; mais à peine purent-ils les conserver une année entière.... Sous prétexte de servir les intérêts des descendants d'Ismaël, *ils avaient propagé à leur aise leur doctrine impie et athée, et rompu ainsi les liens religieux et moraux de la société, sans songer à les remplacer par d'autres. Ils avaient ébranlé les trônes, sans pouvoir les renverser et s'y asseoir eux-mêmes.* Toutes ces considérations n'échappèrent point à Hassan, qui, n'ayant pu jouer un rôle dans l'empire des princes Seldjoukides, s'était dès lors, dans la vue de son ambition, tracé un chemin à part comme missionnaire des Ismaélites, et avait imaginé un système de gouvernement que lui seul était capable de concevoir.

Organisation et principes de l'ordre.

» *Rien n'est vrai, et tout est permis*, tel fut toujours le principe de la doctrine des Ismaélites, mais cette doctrine, communiquée seulement à un petit nombre de personnes, se cachait sous le voile de la plus austère piété.... Jusqu'alors les Ismaélites n'avaient eu dans leur hiérarchie que des *daïs* (maîtres) et des *refiks* (compagnons) ; les premiers, initiés seuls aux secrets de la doctrine, étaient chargés de faire des prosélytes ; les seconds, plus nombreux, n'apprenaient ces secrets que peu à peu. Hassan jugea bientôt que, pour exécuter avec promptitude et succès de grandes entreprises, il fallait créer une troisième classe de sectaires auxquels les véritables secrets de l'ordre resteraient toujours cachés. Les sectaires du troisième degré devaient n'être que des instruments aveugles, fanatiques, toujours aux ordres de leurs supérieurs. Ils s'appelèrent *fédavi*, c'est-à-dire ceux qui se sacrifient, *les sacrés*, et ce nom indique suffisamment à quoi ils étaient destinés. On verra plus loin par quels motifs ils reçurent dans la suite, des habitants de la Syrie, le nom de *haschischin* ou *assassins*. Les fedavi étaient vêtus de blanc comme avant eux les néophytes chrétiens, et aujourd'hui encore les pages du grand sultan. Ils se donnèrent le nom de *mobeiyesé* (les blancs), ou de *mohammere* (les rouges), parce qu'ils portaient avec leurs habits blancs des bonnets, des bottes et des ceintures rouges. De nos jours encore ce costume est celui des guerriers et des princes du Liban, des janissaires et des bostandschis, les gardiens du sérail. Paré des couleurs de l'innocence et du sang, leur vêtement présentait sous la forme d'une vivante allégorie l'alliance de la fidélité et du meurtre. La garde du grand maître de l'ordre ne quittait pas un instant le poignard, car elle de-

vait être toujours prête au premier signal à consommer un crime....

» Le grand maître s'appelait *sidna*, c'est-à-dire *notre seigneur;* ou *scheik-al-dschebal*, c'est-à-dire le *vieux* ou le *grand maître de la montagne*. L'ordre s'était emparé partout des châteaux situés dans les parties montagneuses du pays, dans l'Irak, dans le Kouhistan et la Syrie. Le vieux de la montagne, vêtu de blanc, résidait toujours à la forteresse d'Alamout. Il n'était ni *roi* ni *prince* dans la signification ordinaire de ces mots; il ne prit jamais le titre de *sultan*, de *meleck* ou d'*émir*, mais seulement celui de *scheik* que portent aujourd'hui encore les chefs des tribus arabes et les supérieurs des ordres religieux des sofis et des derwiches. Son gouvernement n'était pas celui d'un royaume ou d'une principauté, c'était une confrérie, un ordre. Ce serait commettre une grande erreur que de faire de la suite des princes des Assassins une dynastie héréditaire comme celles des autres princes. La *nation* des Assassins était simplement un ordre, comme celui de Saint-Jean ou du Temple, comme fut en Pologne l'ordre des chevaliers Teutoniques.

» La nature des fonctions que, dans l'ordre du Temple, remplissaient le grand maître et les grands prieurs, ses institutions religieuses, la tendance politique de l'esprit et des doctrines de l'ordre, tout, jusqu'aux vêtements, lui donnait quelque ressemblance avec l'ordre des Assassins. Les membres des deux ordres étaient vêtus de blanc; une croix rouge sur le manteau des Templiers remplaçait le bonnet et la ceinture rouge des Assassins. Si les Templiers, dans leurs doctrines secrètes, reniaient la sainteté de la croix, les Assassins rejetaient les préceptes de l'islamisme. La politique fondamentale des deux ordres était de s'emparer des forteresses et des châteaux des pays voisins, afin de maintenir ainsi plus facilement les peuples dans l'obéissance; tous les deux étaient de dangereux rivaux pour les princes, et formaient, sans trésors ni armée, un état dans l'état....

» Dans les pays dominés par les membres de l'ordre des Assassins, la tranquillité se maintenait à l'intérieur par la stricte observation des règles religieuses; leurs châteaux et leurs poignards les garantissaient à l'extérieur. On ne demandait aux sujets de l'ordre proprement dit, aux profanes, que la rigoureuse observation de l'islamisme et la privation du vin et de la musique, mais on exigeait des satellites sacrés une obéissance aveugle et un bras fidèle, toujours prêt au meurtre. Les recruteurs, en véritables initiés, travaillaient les esprits, indiquaient et dirigeaient les assassinats, commandés par le scheik, qui, du haut de son château, ébranlait les consciences et désignait les victimes.

» Après le *scheik* ou grand maître, les *daïlkebir* (grands recruteurs) ou grand prieurs, occupaient le second rang, ils étaient ses lieutenants dans les trois provinces où la puissance de l'ordre s'était étendue, c'est-à-dire dans le Dschebal, le Kouhistan et la Syrie. Ils avaient sous leurs ordres les *daïs* ou maîtres initiés; les *réfiks* ou compagnons, voués à la défense de la secte et de la religion, n'arrivaient que par degrés à la dignité de *daïs*. Les gardes de l'ordre étaient les *fedavi*; enfin les *lassik* (aspirants) semblent avoir été ses novices ou ses laïcs...

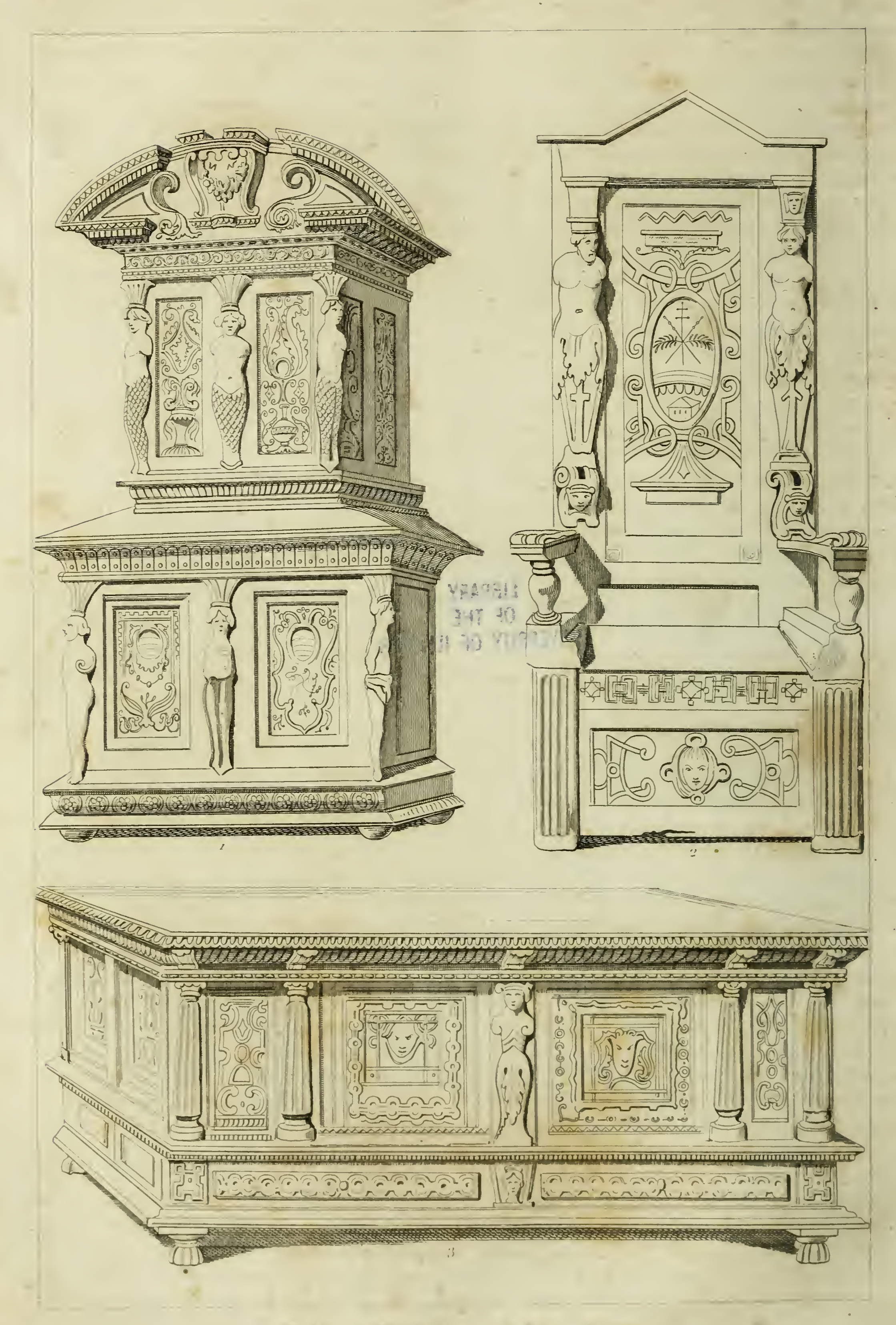
Hassan donna aux daïs ou maîtres initiés diverses règles qui avaient moins pour objet l'instruction générale des profanes que les conseils de prudence à prescrire aux maîtres. C'était, pour ainsi dire, le catéchisme de l'ordre. L'ensemble de ces règles se nommait *Askhinaï-Risk* (connaissance de sa vocation), et renfermait des données indispensables pour l'appréciation des hommes.— Au nombre des maximes qu'il renfermait étaient plusieurs sentences usitées parmi les daïs, qui avaient un sens secret, autre que le sens littéral. Ainsi la maxime : *Ne jetez pas la semence dans un sol aride*; et celle-ci, *Ne parlez point dans une maison où il y a une lampe allumée*, voulaient dire : « Ne prodiguez » point vos paroles à des incapables. N'essayez pas » de soutenir une dispute avec des hommes de loi. » Car il était aussi dangereux de s'adresser à des incapables qu'à des hommes d'un savoir et de principes à toute épreuve, les premiers pouvant mal comprendre la doctrine, et les seconds la divulguer.

Une des règles fondamentales de l'ordre s'appelait *téenis* (science de s'insinuer dans la confiance des personnes), elle devait servir à gagner de nouveaux prosélytes en flattant leurs penchants et leurs passions. Du moment où un jeune homme donnait dans le piége, il fallait aussitôt faire naître dans son âme le scepticisme le plus complet sur les préceptes positifs en matière de religion, et se servir des absurdités du Koran pour le jeter dans un labyrinthe d'incertitudes et de scrupules. Ce n'était qu'après ces préliminaires que le candidat était admis à prêter serment (*ahd*); il promettait une inviolable discrétion, une obéissance aveugle, et s'obligeait en même temps à ne communiquer à personne qu'à son supérieur les doutes qu'il pourrait avoir sur les mystères et la doctrine des Ismaélites.

Une autre règle (*tedllis*), apprenait au néophyte à distinguer les différences et les similitudes qui existaient entre la doctrine et les opinions des Assassins et celle des plus grands politiques et des plus célèbres théologiens. C'était encore un moyen de le séduire et de l'exalter que de lui mettre sous les



Entrée de Louis XII à Gênes



Meubles du XVIe Siècle du Puy-en-Velay

yeux la vie des personnages les plus illustres. Suivant le degré d'instruction du candidat, il était ou *bateni*, c'est-à-dire initié au culte intérieur et au sens des termes allégoriques, ou *dhhaheri*, c'est-à-dire celui qui se renferme dans le culte extérieur...

Les devoirs d'un Assassin n'avaient d'autres bases que de simples allégories; on lui apprenait à ne considérer comme essentielle que la pratique du culte intérieur, et à regarder avec indifférence l'observation ou la violation des lois de la religion et de la morale; il devait douter de tout, et avoir pour principe que rien n'était défendu. Dans ces hautes doctrines était la philosophie des Assassins; mais le fondateur de l'ordre ne les communiquait qu'à quelques initiés et à ceux des supérieurs qui tenaient la masse sous le joug en lui imposant la seule observation des préceptes de l'islamisme. Sa politique était de ne faire connaître ces préceptes d'athéisme et d'immoralité qu'aux gouvernants, et jamais aux gouvernés, de contraindre les peuples à obéir aveuglément aux ordres de leurs chefs, et de les faire servir, peuples et chefs, à l'exécution de ses projets : les premiers, en les accoutumant à une complète abnégation d'eux-mêmes; les seconds, en les laissant librement satisfaire leurs passions. Les études et les sciences devenaient ainsi le partage exclusif d'un petit nombre. L'ordre des Assassins, pour atteindre son but, avait moins besoin du secours de la science que de celui des poignards.

Le paradis du Vieux-de-la-Montagne. — Origine du nom d'Assassins donné aux Ismaélites.

Ce que jadis le voyageur vénitien Marco-Paulo, et tout récemment encore des hommes d'une grande autorité, nous ont transmis sur le noviciat et la discipline de ces catéchumènes du meurtre ne peut nullement être contesté. Depuis que ces récits se sont trouvés d'accord avec les sources orientales, les narrations de Marco-Paulo jouissent à juste titre d'une grande estime, et sa sincérité qui, comme celle d'Hérodote, avait été longtemps problématique, est tous les jours de plus en plus appréciée.

Au centre du territoire des Assassins, en Perse et en Syrie, à Alamout et à Masziat, étaient, dans des endroits environnés de murs, véritables paradis où l'on trouvait tout ce qui pouvait satisfaire les besoins du corps et les caprices de la plus exigeante sensualité, des parterres de fleurs et des buissons d'arbres à fruits entrecoupés de canaux, des gazons ombragés et des prairies verdoyantes, où des sources d'eau vive bruissaient sous les pas. Des bosquets de rosiers et des treilles de vigne ornaient de leur feuillage de riches salons ou des kiosques de porcelaine garnis de tapis de Perse et d'étoffes grecques. Des boissons délicieuses étaient servies dans des vases d'or, d'argent et de cristal, par de jeunes garçons et de jeunes filles aux yeux noirs, semblables aux houris, divinités de ce paradis que le prophète avait promis aux croyants. Le son des harpes s'y mêlait au chant des oiseaux, et des voix mélodieuses unissaient leurs accords au murmure des oiseaux. Tout y était plaisir, volupté, enchantement. Quand il se rencontrait un jeune homme doué d'assez de force ou d'assez de résolution pour faire partie de la légion de meurtriers, le grand maître ou le grand prieur l'invitait à sa table ou à un entretien particulier, l'enivrait avec de l'opium de jusquiame, et le faisait transporter dans ces jardins. A son réveil il se croyait au milieu du paradis. Ces femmes, ces houris, contribuaient encore à compléter son illusion. Lorsqu'il avait goûté jusqu'à satiété toutes les joies que le prophète promet aux élus après leur mort, lorsqu'enivré par ces douces voluptés et par les vapeurs d'un vin pétillant, il tombait de nouveau dans une sorte de léthargie, on le transportait hors de ce jardin, et, au bout de quelques minutes, il se trouvait auprès de son supérieur. Celui-ci s'efforçait alors de lui faire comprendre que son imagination trompée lui avait fait voir un véritable paradis et donné un avant-goût de ces ineffables jouissances réservées aux fidèles qui auront sacrifié leur vie à la propagation de la foi, et auront eu pour leurs supérieurs une obéissance illimitée. Ce jeune homme se dévouait alors avec joie à devenir un des aveugles exécuteurs des arrêts du grand maître.

Toute l'éducation des fedavi avait pour objet de les convaincre qu'en obéissant sans restriction aux ordres de leur chef, ils s'assuraient après leur mort la jouissance de tous les plaisirs qui peuvent flatter les sens, et qu'ils devaient ainsi chercher l'occasion d'échanger cette vie terrestre contre la vie éternelle. Ce que Mohammed avait promis aux fidèles dans le Koran, ce qui n'avait été encore pour un grand nombre qu'un beau rêve, s'était réalisé pour eux, et l'espoir de goûter un jour la félicité du ciel les excitait aux plus hideux forfaits....

» L'ivresse de l'opium, en fascinant leur imagination, les transportait au milieu des plaisirs célestes; mais leurs forces épuisées ne leur permettaient jamais de saisir des réalités. — Constantinople et le Caire nous montrent encore aujourd'hui quel incroyable attrait l'opium préparé avec de la jusquiame a pour l'indolence léthargique du Turc, et combien il agit puissamment sur l'organisation de l'Arabe. Les effets qu'il produit nous expliquent la fureur avec laquelle les jeunes gens

recherchent ces enivrantes pastilles d'herbages (*haschische*) qui leur donnent dans leurs propres forces une confiance illimitée. L'usage de ces pastilles leur avait fait donner le nom d'*haschischin*, c'est-à-dire, mangeurs d'herbes. Ce mot, dans la langue des Grecs et dans celle des croisés, s'est transformé en celui d'assassins (*aaschischin*, *assassinen*), qui, devenu dans tous les idiomes européens synonyme de meurtrier et de sicaire, rappelle involontairement le souvenir des forfaits de l'*ordre des Assassins.* »

Pouvoir croissant des grands-maîtres de l'ordre des Assassins. —Leurs relations avec les princes chrétiens.

Avec une organisation aussi habile et aussi terrible, l'influence des chefs de l'ordre eut de rapides accroissements. Hassan lui-même exerça promptement un grand pouvoir. Voici une anecdote qui le prouve. — Dschelaleddin-Melekschâh, sultan seldjoukide, alarmé de ses progrès, lui ayant envoyé un officier pour le sommer de se soumettre et d'abandonner ses châteaux, Hassan appela à l'audience plusieurs de ses fédavi; puis il fit signe à un de ces jeunes gens de se tuer, et celui-ci se tua; il dit à un autre de se jeter du haut d'une tour, et à l'instant cet autre s'élança dans le fossé. Rapporte à » ton maître, dit alors Hassan à l'ambassadeur » effrayé, ce que tu as vu, et dis-lui que j'ai sous » mes ordres soixante-dix mille hommes qui tous » exécutent mes commandements avec la même » soumission ; voilà toute ma réponse. »

Ces faits sont racontés, tant par les historiens orientaux que par ceux des croisades; on ne saurait révoquer en doute leur véracité; seulement le chiffre de soixante-dix mille nous semble exagéré. Guillaume, évêque de Tyr, le porte à soixante-mille, et Jacques, evêque d'Akka, seulement à quarante; ce nombre comprenait non seulement les initiés, mais encore les profanes.

Les grands maîtres de l'ordre des Assassins se faisaient craindre également des princes chrétiens et des princes musulmans qu'ils sacrifiaient indistinctement à leur inimitié. « Dans le château d'Alamout, dit Guillaume de Tyr, on élève de jeunes garçons au milieu de tout ce que le luxe asiatique peut imaginer de plus riche et de plus séduisant; on leur apprend plusieurs langues, on les arme d'un poignard, puis on les jette dans le monde, afin d'assassiner, sans distinction, les chrétiens et les Sarrazins. » Les *Vieux-de-la-Montagne* furent toutefois plus souvent en guerre avec les khalifes et les sultans qu'avec les princes chrétiens. Les premiers étaient leurs ennemis naturels.

L'archevêque de Tyr parle, dans son *Histoire des Croisades,* d'une ambassade pacifique que le Vieux-de-la-Montagne aurait envoyée en l'an 1102, au roi de Jérusalem, Amaury. M. de Hammer ne pense pas que cette ambassade vînt du grand-maître de l'ordre, résidant à Alamout ; mais il croit qu'elle a pu être envoyée par son grand prieur en Syrie, qui occupait le château de Masziat. Celui-ci, nommé Sinan, profita du moment où des divisions s'étaient introduites dans l'ordre, pour essayer de se rendre indépendant. Afin de s'assurer des appuis dans cette entreprise, il conclut un traité secret avec l'ordre des Templiers, et acheta son alliance par un tribut annuel de deux mille ducats; puis, concevant le projet de se débarrasser de ce tribut, il envoya un ambassadeur au roi de Jérusalem, offrant de se faire chrétien si on voulait l'exempter de payer la somme qu'il avait promise. — Amaury reçut l'ambassadeur avec une grande distinction; les Templiers, furieux de se voir enlever un tribut sur lequel ils comptaient, placèrent une embuscade dans les montatagnes, et firent massacrer l'envoyé de Sinan. Cette trahison rompit toutes les négociations entamées pour la conversion du prieur de Masziat et de ses sujets ; mais les efforts qu'Amaury avait faits pour obtenir la punition du crime, efforts qui furent connus du prince des Assassins, mirent le roi de Jérusalem à l'abri du poignard.

De longues années s'étaient écoulées, et l'on commençait à oublier ces terribles sectaires, lorsque la mort de Conrad jeta tout à coup l'épouvante parmi les princes chrétiens qui se rassurèrent à peine en pensant que le crime avait pu être provoqué par Richard.

Cependant des relations ne tardèrent pas à s'établir de nouveau entre le prince des Assassins et les chefs chrétiens. Marin Sanuto, dans son ouvrage intitulé: *Liber secretorum fidelium Crucis,* rapporte qu'en 1194, deux ans après la mort de Conrad, Henri, comte de Champagne, passa près du territoire des Assassins; le grand-prieur de Masziat lui envoya une ambassade pour le complimenter, et l'invita à venir le voir dans son château. Le comte de Champagne accepta l'invitation ; le grand-prieur alla à sa rencontre et le reçut avec de grands honneurs. Après lui avoir fait visiter une multitude de châteaux, il le mena dans une forteresse dont les tours étaient d'une prodigieuse hauteur ; sur chaque créneau de ces tours, étaient deux sentinelles vêtues de blanc. Le grand-prieur dit au comte : « Vous n'a- » vez point sans doute de serviteurs aussi obéissants » que les miens. » En même temps il fit un signe : deux de ces hommes se précipitèrent du haut de la tour et expirèrent à l'instant, horriblement mutilés. Le grand-prieur ajouta, en se tournant vers le comte saisi d'étonnement : « Si vous le désirez, au

» moindre signal de ma part, tous ces hommes vê» tus de blanc se précipiteront également du haut » des créneaux. » Henri le remercia, et convint qu'aucun prince chrétien ne pouvait compter sur un pareil dévouement de la part de ses sujets. Le grand-prieur le retint quelque temps encore au château de Masziat; puis, avant son départ, il le combla de riches présents et lui dit: « Si vous avez quelque ennemi » qui veuille vous nuire, adressez-vous à moi, je le » ferai poignarder. C'est avec ces fidèles serviteurs » que je me débarrasse des ennemis de l'ordre.

Guillaume de Nangis rapporte que « dans l'année 1236, le Vieux-de-la-Montagne envoya des séides en France pour assassiner le saint roi Louis; mais que, pendant qu'ils étaient en marche, Dieu changea ses dispositions meurtrières en sentiments de paix. Ce prince dépêcha d'autres envoyés pour avertir le roi du péril qu'il courait. Ceux-ci, arrivés à temps, aidèrent à découvrir les premiers. Le roi les combla de présents, et leur en donna de magnifiques pour leur souverain, en témoignage de la paix et de l'amitié qu'il voulait entretenir. » Ce fait rapporté par le chroniqueur du XIIIe siècle a été mis en doute par les historiens modernes, et notamment par l'auteur d'un mémoire inséré dans le recueil de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Grands-maîtres de l'ordre des Assassins. — Chute et fin de cet ordre. (1090-1257.)

D'après M. de Hammer, l'ordre des Assassins compta successivement sept grands-maîtres.

Hassan-ben-Sabah, son fondateur, s'établit dans la forteresse d'Alamout en l'an 1090, et l'on peut fixer à cette époque l'origine de l'ordre. Hassan régna pendant trente-cinq ans. Les sectaires réunis sous ses ordres s'emparèrent successivement de tous les châteaux et de toutes les forteresses situés sur le haut des montagnes, dans la Syrie, dans la Chaldée et dans la Perse. Sa puissance était déjà à son apogée, lors de la première croisade et à l'époque où Jérusalem tombait au pouvoir des chrétiens, commandés par Godefroy de Bouillon. Les guerres des croisés contre les khalifes de Bagdad et les sultans seldjoukides favorisèrent les progrès de l'ordre des Assassins. L'islamisme, attaqué à la fois par les ismaélites et par les chrétiens, courut un grand péril. Hassan divisa les domaines de l'ordre en quatre grands prieurés, dont le premier comprenait la Syrie; le second, l'Irak ou Chaldée; le troisième, le Kouhistan, et le quatrième, le Komis. Le fondateur de l'ordre des Assassins survécut à ses disciples les plus dévoués et à ses plus proches parents. Il fit mourir juridiquement ses deux fils, l'un avait commis un meurtre sans en avoir reçu l'ordre, l'autre avait bu du vin publiquement. Cette impitoyable sévérité prouvait aux initiés et aux profanes qu'il était décidé à punir, sans acception de personnes, toute infraction aux règles de la discipline intérieure et aux lois du culte extérieur.

Kia-Buzurgomid, d'abord lieutenant et missionnaire de Hassan Ier, fut son successeur et l'héritier de sa puissance spirituelle. Comme le fondateur de l'ordre, il eut pour appuis des poignards et des forteresses. Les princes musulmans et les chefs chrétiens, ses ennemis, périrent sous les coups des fédavi, ou tremblèrent devant le fer constamment dirigé contre leur poitrine. Kia-Buzurgomid rendit la dignité de grand-maître héréditaire dans sa famille. — Ce fait nous semble être en contradiction avec le refus de M. de Hammer de voir une dynastie de princes dans la suite des chefs de l'ordre des Assassins. — Ce fut sous le règne de Kia-Buzurgomid que les Ismaélites conclurent avec le roi de Jérusalem, et par l'intermédiaire du grand-maître des Templiers, un traité secret, par lequel ils s'obligeaient à livrer aux chrétiens, la ville de Damas, et les chrétiens, en échange, devaient leur remettre celle de Tyr. Un orage épouvantable, qui dispersa l'armée du roi Baudouin II dans sa marche sur Damas, fit avorter cette expédition. Le sultan seldjoukide Mahmoud, pour se venger de la trahison projetée, fit périr plus de six mille Ismaélites, et s'empara de la plupart de leurs châteaux en Perse et en Syrie. L'ordre se vit menacé d'une chute prochaine; il fut sauvé par le poignard et le dévouement des fédavi. Les écrivains orientaux ont la coutume d'ajouter à la fin du règne de chaque prince la liste des hommes d'état, des hommes de guerre et des savants, ses contemporains : les Assassins inscrivaient dans leurs annales, et d'après un ordre chronologique, les personnages célèbres de tous les pays qui tombaient victimes du fanatisme et de la politique de leur grand-maître. L'histoire de Kia-Buzurgomid ne présente qu'une longue liste d'hommes illustres assassinés par ses ordres. On remarque dans ce nombre le sultan de Moszoul, Aksonkor, le khalife égyptien Abou-Ali-Manzour, et le khalife de Bagdad Mostarsched. — L'assassinat d'Aksonkor offre un exemple de l'ardeur du fanatisme qui animait, non-seulement les exécuteurs des ordres du grand-maître, mais encore leurs plus proches parents. — Aksonkor, attaqué dans une mosquée par huit assassins déguisés en derwiches, se défendit courageusement; trois des assaillants périrent sous ses coups, mais lui-même fut blessé mortellement. Les autres assassins, à l'exception d'un jeune homme du village de Katarnash, dans les montagnes d'Éras, furent massacrés par

le peuple. — A la nouvelle du meurtre d'Aksonkor, la mère de ce jeune homme se farda le visage, et se para de ses plus beaux habits, heureuse d'apprendre le succès d'une tentative pour laquelle son fils avait sacrifié sa vie; mais quand elle le vit revenir seul, sain et sauf, elle couvrit ses vêtements de cendres, se coupa les cheveux et se noircit la figure, désespérée de ce que son fils n'avait point partagé la mort glorieuse de ses compagnons,

Mohammed fut le successeur de son père, Kia-Buzurgomid, qui avait régné quatorze ans. Le règne de ce troisième grand-maître fut inauguré par l'assassinat du khalife Raschid, successeur de Mostarsched, assassinat qui causa une telle épouvante aux khalifes de Bagdad, que depuis lors ils n'osèrent plus se montrer en public. — La puissance de l'ordre des Assassins s'accrut rapidement; elle s'étendit des frontières du Khorassan aux montagnes de la Syrie, et de la mer Caspienne à la Méditerranée; mais la discorde commença à se glisser dans la famille des grands maîtres, et le successeur de Mohammed, Hassan II, son fils, passa pour avoir hâté l'instant de sa mort.

Hassan II, quatrième grand-maître, dévoila publiquement les principes secrets de l'ordre des Assassins; il renia les dogmes de l'islamisme et se proclama lui-même le représentant de Dieu sur la terre. Sous son règne toutes les passions devinrent légitimes et tous les crimes permis. Ses sujets buvaient du vin dans les mosquées, et y dansaient au pied de la chaire, en mêlant leur voix au son des chalumeaux et au bruit des tambours. C'était dans tout le pays, dit un historien arabe, un effroyable débordement de libertinage et d'immoralité. Hassan II, qui avait vu, sous le règne de son père, l'abaissement du khalifat de Bagdad par Noureddin, prétendit devenir à la fois l'héritier des khalifes abassides et des khalifes fatimites. Il sacrifia la mémoire de son père et l'honneur de sa mère à son ambition, et se proclama le bâtard d'un descendant d'Ali. Mais il ne jouit pas longtemps du pouvoir dont il avait espéré se saisir. Dans la quatrième année de son régne, un de ses beaux-frères le frappa d'un coup de poignard, et lui fit ainsi payer de sa vie la liberté qu'il avait donnée à tous d'assassiner.

Mohammed II, fils de Hassan II, cinquième grand-maître, fut un savant distingué, auteur de plusieurs traités de philosophie et de jurisprudence estimés des Orientaux, ce qui ne l'empêcha pas de se montrer despote cruel et sans pitié. Pendant un règne de quarante-six ans, il vit naître et mourir une pléiade de poëtes persans « plus illustres, dit M. de Hammer, que celle des Alexandrins sous les Ptolémées, et celle des Français sous François Ier. — A ces poëtes, il faut ajouter des philosophes, des légistes et des moralistes du premier rang. » Mohammed II, par la crainte et par ses bienfaits, assura à l'ordre des Assassins les éloges, ou tout au moins le silence de ces hommes, qui ont tant d'influence sur l'esprit des Orientaux. Mohammed II fut le contemporain de Saladin; mais il n'eut aucune relation avec les princes chrétiens; la troisième croisade ne commença que sous le règne de son fils.

Hassan III, fils de Mohammed, avait vingt ans lorsque en 1177 il prit le gouvernement de l'Ordre. Effrayé de l'anarchie et de l'immoralité qui désolaient les peuples orientaux, il annonça, dès son avénement, l'intention de rétablir les lois rigides de l'islamisme: il défendit tout ce que son père et son grand-père avaient permis, ordonna la reconstruction des mosquées, le rétablissement de la prière publique, et prescrivit de nouveau les réunions solennelles du vendredi. Cette conduite lui fit donner par les peuples orientaux le surnom de *nouveau musulman*, et lui fit prendre rang parmi les princes régnants reconnus par les sultans et les khalifes. La nation des Mongols commençait à s'étendre sur l'Asie. Hassan III envoya, dit-on, une ambassade pour offrir sa soumission à Dgengis-Khan. On a remarqué qu'aucun assassinat n'a souillé le règne d'Hassan III, et que ses actions ont toujours été d'accord avec sa profession publique d'orthodoxie musulmane. Cependant cette profession déplaisait aux principaux chefs de l'ordre dont il était le grand-maître. Après un règne de douze ans, il mourut empoisonné par eux.

Mohammed III, fils de Hassan III, n'était âgé que de neuf ans lorsque la mort inattendue de son père lui livra un pouvoir absolu et illimité. On conçoit qu'un enfant de cet âge ne pouvait l'exercer par lui-même. L'anarchie comprimée par Hassan reparut, les passions fatales qui avaient déjà compromis l'ordre des Assassins se déchaînèrent de nouveau. Mohammed III avait d'ailleurs un caractère cruel; il se plut à faire trembler de nouveau les princes et les grands devant le poignard des séides qu'il envoyait dans toutes les provinces de l'Orient. Pour lui, ivre la plus grande partie de la journée, il passait sa vie dans une maison de bois, au milieu des troupeaux de brebis qu'il se plaisait à élever. Ce fut là qu'un musulman envoyé par Rokneddin, son fils aîné, qu'il avait désigné pour son successeur, vint le trouver et l'assassina.

Le parricide Rokneddin fut le dernier grand-maître de l'ordre des Assassins. Les crimes nouveaux dont les Ismaélites s'étaient rendus coupables décidèrent le khalife de Bagdad à solliciter l'appui du khan des Mongols pour détruire cet ordre redoutable. Houlakou, général et frère du grand khan Mongou, vint de la Barbarie avec une armée

formidable, prit successivement les châteaux appartenant aux Assassins, et fit prisonnier le grand-maître, qu'il envoya en Tartarie. Rokneddin fut tué en 1257, sur les bords de l'Oxus, par les Mongols qui le conduisaient.—Une seule forteresse des Assassins, celle de Kirdkouh, résistait encore trois ans après la mort de Rokneddin; elle renfermait tous les livres relatifs à la doctrine des Ismaélites, qui furent livrés aux flammes par les vainqueurs. Tous les châteaux des Assassins furent démolis; mais ce qui restait des guerriers ismaélites se maintint encore pendant quatorze ans dans les montagnes de la Syrie contre les armées des Mongols.—Les poëmes chevaleresques de l'Orient célèbrent, à l'égal des héros les plus illustres, Hamsa, un des Ismaélites de la Syrie, dont les exploits retardèrent longtemps la destruction entière de l'Ordre. Enfin tous les guerriers ismaélites étant massacrés ou dispersés, leur doctrines furent publiquement condamnées par les docteurs et par les scribes musulmans, et leur Ordre fut proscrit.

Quelques Ismaélites, débris de l'Ordre, se sont maintenus jusqu'à ce jour en Perse et en Syrie; » mais uniquement, dit M. Hammer, comme une des nombreuses sectes d'hérétiques, qui se sont élevées du sein de l'islamisme, sans prétention au pouvoir, sans moyen de recouvrer leur influence passée, dont du reste ils paraissent avoir perdu le souvenir. La politique révolutionnaire, et la doctrine mystérieuse de la première loge des Ismaélites, ainsi que la meurtrière tactique des Assassins leur sont également étrangères; leurs écrits sont un mélange informe de traditions empruntées à l'islamisme et au christianisme, et de toutes les folies de la théologie mystique. Ils habitent ainsi que leurs ancêtres, en Perse et en Syrie, les montagnes de l'Irak et le pied de l'Anti-Liban. »

CHAPITRE IV.

PHILIPPE II. — RICHARD ET JEAN. — CONQUÊTE DE LA NORMANDIE.

Trahison de Jean. — Guerre entre Richard et Philippe-Auguste. — Surprise de Fretteval. — Perte des archives de la couronne. — Succession d'hostilités et de trêves. — Mort de Richard Cœur-de-Lion. — Jean succède à Richard. — Le jeune Arthur, duc de Bretagne. — Traité de paix. — Insurrection des Poitevins. — Guerre contre Jean. — Le château Gaillard. — Prise de Boutavant et de Gournay. — Arthur est fait prisonnier par Jean. — Continuation de la guerre. — Siége et prise des Andelys et de Château-Gaillard. — Assassinat du jeune Arthur par le roi Jean. — Condamnation du roi Jean par la Cour des Pairs. — Conquête de la Normandie. — Réunion à la France de l'Anjou, du Poitou, de la Touraine et du Maine.

(De l'an 1194 à l'an 1206.)

Trahison de Jean. — Guerre entre Richard et Philippe-Auguste (1194).

La mise en liberté de Richard Cœur-de-Lion frappa de terreur Jean, son frère. — Le roi d'Angleterre, après s'être fait couronner une seconde fois à Londres, et après être rentré en possession de l'autorité, revint sur le Continent pour disputer ses états au roi Philippe, et reprendre ceux dont les Français s'étaient emparés. Ce n'était pas seulement en Normandie que Philippe menaçait d'anéantir la puissance de son rival; par des promesses de secours et d'appui, il avait décidé les barons du nord de l'Aquitaine à se soulever de nouveau pour repousser la domination anglo-normande.

Dès que Richard se trouva en Normandie, l'armée française, qui jusqu'alors avait toujours marché en avant, commença à se retirer. Le comte Jean perdit courage. Il résolut, pour entrer en grâce auprès de son frère, de trahir son allié. La restitution de la ville d'Évreux, dont Philippe lui avait confié la garde, lui parut un moyen de faire oublier sa rébellion. Il invita à une fête la garnison française qui avait été mise sous ses ordres, et lorsque les chevaliers avec leurs écuyers, au nombre de trois cents, eurent déposé leurs armes pour entrer dans la salle du festin, il les fit subitement entourer et massacrer par sa garde anglaise. Les têtes de ces malheureuses victimes, exposées sur des pieux, autour de la ville, annoncèrent aux Normands que le comte Jean avait abandonné le parti des Français. — Richard accepta les nouveaux serments de fidélité de son frère, et lui pardonna; mais il ne lui confia aucun gouvernement important, et comme disent les chroniques du temps, il ne lui donna ni terres, ni villes, ni châteaux.

Surprise de Fretteval. — Perte des Archives de la couronne. (1194.)

Une guerre d'escarmouches commença aussitôt. Les deux rois évitaient avec soin toute bataille rangée. Les hostilités se bornaient à quelques surprises de places et à quelques combats de cavalerie. Philippe fut successivement repoussé de toutes les villes de Normandie qu'il avait occupées; mais il reprit Évreux, et se vengea sur les habitants de la trahison du prince anglais.

Ce fut durant cette guerre qu'eut lieu en 1194 la surprise de Fretteval, que plusieurs historiens ont à tort désignée comme une bataille. Cette surprise est mémorable par la perte des archives de la couronne, et fut l'occasion de l'établissement du trésor des chartres, déposé d'abord dans la tour du Louvre et dans le palais du Temple, puis, sous saint Louis, dans la Sainte-Chapelle de Paris.

Voici comme, dans sa *Philippide*, Guillaume le Breton raconte cet événement, et les mesures prises par le roi pour réparer autant que possible la perte qui venait d'être faite.

« Entre Fretteval et le château de Blois, est un lieu peu célèbre nommé Beaufour, perdu en quelque sorte au milieu des bois, et enfoncé dans de noires vallées. Le roi était par hasard en ce lieu avec ses barons; et vers le milieu de la matinée, il prenait son repas, tandis que les troupes cheminaient avec les chariots et les chevaux chargés d'armes, de vases et de toutes les autres choses nécessaires pour l'usage d'un camp. Tout à coup le roi des Anglais s'élance du sein de sa retraite, et disperse facilement ce peuple désarmé, chargé de vivres et d'effets : il tue, emmène, enlève les chariots, les bagages, les chevaux, les corbeilles et les vases des cuisines et des tables, vases que l'or et l'argent rendaient éclatants et plus précieux que tous les autres. Le ravisseur n'épargna pas davantage les petits tonneaux tout remplis d'écus, non plus que les sacs qui renfermaient les ornements, les registres des impôts et les papiers du fisc; le sceau royal lui-même fut enlevé aussi bien que tous les autres effets.

» On n'était pas encore au premier moment du repos, quand tout à coup on cria *aux armes!* tous les hommes coururent aux armes pêle-mêle; nul ne s'informa s'il s'emparait des armes qui lui appartenaient ou de celles de son compagnon, et chacun prit pour lui celles qu'il trouva le plus à sa portée. Mais déjà, chargés de dépouilles et de butin, les ravisseurs s'étaient prudemment dispersés dans les bois et dans les vallées lointaines, où on ne pouvait conduire des hommes d'armes.

» Lorsque le roi reconnut qu'il n'y avait aucun moyen de poursuivre les ennemis, il continua sa route, et ordonna de refaire tout ce qui avait été perdu, et de le garder désormais avec un plus grand soin. A la place de toutes les choses perdues, il lui fut facile d'en faire faire de meilleures, ou qui fussent du moins également précieuses; mais on ne put rétablir qu'avec une peine infinie les registres par lesquels on connaissait à l'avance ce qui était dû au trésor; quels étaient, et à combien se montaient les subsides; ce que chacun était tenu de payer, à titre de cens, de taille, ou pour droit féodal; quels étaient ceux qui en étaient exemptés et ceux qui étaient condamnés aux corvées; quels étaient les serfs de la glèbe et les serfs domestiques, et enfin par quelles redevances un affranchi était encore lié envers son patron.— Gauthier le jeune présida à ce travail; il prit pour lui cette rude tâche, et, guidé par son esprit naturel et par un jugement plein de vigueur, il rétablit toutes choses dans leur état antérieur. »

Succession d'hostilités et de trèves (1195 — 1199).

Fatigués d'une guerre sans résultats, les deux rois conclurent bientôt une trêve qui permit à Richard de diriger ses forces contre l'Aquitaine. Les chefs des insurgés de ce pays étaient le vicomte de Limoges et le comte de Périgord. Richard les somma de lui rendre leur châteaux. « Tes menaces » ne nous effraient point, répondirent-ils; tu es » revenu beaucoup trop orgueilleux: nous voulons » malgré toi, te rendre humble courtois et franc, » et te châtier en te faisant la guerre. » Le roi, irrité, marcha aussitôt contre ses insolents vassaux; mais Bertrand de Born se rendit en hâte à la cour de France, et détermina Philippe à oublier la trêve qu'il avait récemment jurée, et à passer la Loire avec une armée.

Richard courut à la rencontre des Français. Les deux rois se rencontrèrent près de Niort. Philippe déclara qu'il était décidé à combattre, si Richard ne lui prêtait pas de nouveau serment de vasselage pour la Normandie, l'Aquitaine et le Poitou. Trop fier pour se soumettre, Richard monta aussitôt à cheval, et ordonna de sonner les trompettes; mais au moment d'engager l'action, les chevaliers de la Champagne, qui composaient une grande partie de l'armée de Philippe, déclarèrent qu'ils ne prendraient pas part au combat. Le roi de France, à son grand regret, se trouva dès lors forcé de conclure la paix.

Cette paix, à peine conclue, fut violée par celui des deux princes qui semblait avoir le plus d'intérêt à la conserver. Richard, encouragé par les barons du Poitou et du Limousin, mécontents de ce qu'ils avaient été abandonnés par le roi de France, recommença brusquement les hostilités, engagea le comte d'Auvergne à l'imiter, et ravagea les provinces françaises voisines de ses possessions.

En concluant une des trêves précédentes, Richard avait cédé à Philippe la suzeraineté de l'Auvergne. Les Auvergnats trouvaient, que pour être leur suzerain, le roi de France était leur trop proche voisin. Le comte d'Auvergne n'osa pas cependant refuser de lui prêter hommage. Mais dès que Richard eut repris les armes, il entreprit de son côté la guerre contre le roi de France. A peine les hostilités étaient-elles commencées que Richard, abandonnant les Auvergnats, conclut une trêve avec Philippe, et repassa en Angleterre. — A l'occasion de cette trêve, la princesse Alix de France fut rendue par Richard au roi son frère, et mariée par lui au comte de Ponthieu.

Toutes les forces de Philippe se portèrent contre l'Auvergne, où elles mirent tout à feu et à sang, s'emparant des villes fortes et des châteaux. Le comte d'Auvergne demanda des secours au roi qui l'avait excité à la guerre; mais Richard congédia ses envoyés sans leur donner ni armes, ni chevaux, ni

argent. Ainsi abandonnés, les Auvergnats s'estimèrent heureux d'obtenir la paix de Philippe-Auguste, en lui prêtant de nouveau serment de vassalité.

La trève conclue entre les deux rois expirait au mois de novembre 1195. Philippe assembla son armée dans le Berri, près d'Issoudun, où Richard se trouvait aussi avec son armée. « Au moment, dit Rigord, où de part et d'autre on se disputait bravement au combat, un miracle de la puissance divine, qui brise quand il lui plaît les desseins des rois, et confond les pensées des peuples, changea les résolutions du roi d'Angleterre. Richard vint dans le camp des Français avec une suite peu nombreuse, et là, en présence de tout le monde, il fit hommage au roi Philippe du duché de Normandie et des comtés de Poitiers et d'Angers. Les deux rois jurèrent ensuite le maintien de la paix, et les deux armées retournèrent pleines de joie dans leurs foyers. »

Cette paix si volontairement demandée, si solennellement conclue, fut encore violée par Richard qui en 1196 reprit les hostilités en s'emparant du château de Vierzon. — Philippe, de son côté, assiégea et prit les châteaux d'Aumale et de Nonancourt. La guerre recommença avec vivacité. Plusieurs des vassaux du roi de France, le comte de Flandre, le comte de Dammartin et de Boulogne, le comte de Champagne, le comte de Blois et le duc de Bretagne se liguèrent avec le roi d'Angleterre. On combattit pendant plusieurs années avec des succès divers. — En 1197, Marchadès, chef des Brabançons, à la solde de Richard, entra dans le Beauvoisis pour y lever des contributions, et fit prisonnier l'évêque de Beauvais, qui, à la tête des milices de la ville, avait tenté de le repousser. Le pape écrivit aussitôt à Richard et lui demanda la liberté de *son fils*, *l'évêque de Beauvais*, tombé aux mains des gens de guerre. Pour toute réponse le roi lui envoya la cotte d'armes, dont l'évêque s'était revêtu pendant le combat, et ces paroles de l'histoire de Joseph : *Est-ce là la tunique de votre fils ?* — En 1198, dans une escarmouche entre les deux rois, le pont de Gisors se rompit sous le poids des combattants, et Philippe-Auguste, tombé dans la rivière, faillit être fait prisonnier et ne dut son salut qu'à la vigueur de son cheval.

Enfin, en 1199, et par l'entremise du pape Innocent III, les deux rois consentirent à cesser les hostilités et à conclure une trève de cinq années.

Mort de Richard Cœur-de-Lion (1199).

Richard venait à peine de licencier son armée, lorsqu'il apprit que Guidomar, vicomte de Limoges, avait trouvé un trésor dans le château de Chalus [1]. — D'après les lois féodales les trésors découverts appartenaient en entier au seigneur du fief. — Richard refusa la part que Guidomar lui offrit, et vint mettre le siége devant le château. — Un arbalétrier, nommé Bertrand de Gourdon, qui nourrissait contre lui une haine héréditaire, lui perça l'épaule avec une flèche. Le roi commanda l'assaut, prit le château et fit pendre toute la garnison, excepté Bertrand de Gourdon, qui fut réservé pour un supplice plus terrible. Auparavant Richard voulut le voir : « C'est » donc toi, lui dit-il, qui a osé frapper l'oint du » Seigneur? — C'est moi, répondit Bertrand avec » audace, et je me réjouis de ce que j'ai fait, car » j'ai eu le bonheur de venger ainsi mon père et » mes deux frères qui sont tombés sous tes coups. » Richard fut touché du courage de son ennemi; il ordonna de le mettre en liberté, et de lui donner de l'argent pour retourner auprès des siens. Mais cette volonté généreuse ne fut point exécutée. Après la mort du roi, Bertrand de Gourdon, livré au bourreau par l'ordre de Marchadès, fut tenaillé avant d'être pendu.

Rien ne peint mieux le caractère de Richard que la manière dont les chroniques anglaises racontent sa mort. Nous empruntons le récit de Gauthier d'Hermingford, un des historiens contemporains : « Les médecins appelés, dit le chroniqueur, défendirent au prince tout commerce avec sa femme. Mais Richard, qui était voluptueux, dédaigna leur ordonnance. La blessure fit des progrès, et mit sa vie en danger. Lorsque sa mort parut prochaine, Gauthier, archevêque de Rouen, se présenta au prince, et lui dit : « Mettez ordre à vos affaires, » seigneur, car vous mourrez. — Est-ce une » menace, répondit le roi, ou une plaisanterie? » — Non, seigneur, votre mort est inévitable. — » Que voulez-vous donc que je fasse? — Pensez » aux filles que vous avez à marier, et faites péni- » tence. — Je vous l'ai déjà dit, ce sont des plai- » santeries, car je n'ai point de filles. — Seigneur, » vous avez trois filles, et vous les nourrissez » depuis long-temps. Votre aînée est l'*ambition*; » la seconde, l'*avarice*; la troisième, la *luxure*. » — (D'autres historiens attribuent ce discours à Foulques de Neuilli, et le lui font tenir dans une tout autre circonstance.) — « Vous avez eu ces trois » filles dès votre jeunesse, et vous les avez toujours » trop aimées. — C'est vrai, dit Richard; voici » comme je les marie, je donne l'aînée aux tem- » pliers, la seconde aux moines gris, la troisième

[1] « C'était, dit Rigord, un empereur de l'or le plus pur, assis, avec sa femme, ses fils et ses filles, à une table d'or. Une inscription indiquait exactement le temps où ils avaient vécu. »

» aux moines noirs. — Ne parlez pas ainsi, reprit » l'archevêque, car votre fin approche. — Que me » faut-il faire? — Pénitence, et vous confier à la » miséricorde éternelle. » — Le roi, touché des paroles de l'archevêque, se mit à pleurer, et dit : « Je suis très-repentant, et vous en verrez des » preuves. » Aussitôt il se confessa, et, s'étant fait lier les pieds, il ordonna qu'on flagellât jusqu'au sang son corps nu et suspendu en l'air. On recommença par ses ordres cette flagellation jusqu'à trois fois; il se fit traîner ensuite avec une corde au devant du viatique, qu'il reçut en invoquant la miséricorde du Seigneur. »

Richard mourut le 6 avril 1199. On l'ensevelit dans ce monastère de Fontevrauld, où il avait été saluer une dernière fois le cadavre de son père. — Plusieurs historiens modernes ont répété que des courtisans ayant annoncé avec joie sa mort au roi de France, Philippe aurait répondu : « Il ne faut » pas se réjouir, mais s'affliger, car la chrétienté » vient de perdre un grand prince et le plus » vaillant de ses défenseurs. » Nous n'avons trouvé aucune trace de cette réponse dans Rigord ni dans Guillaume le Breton, les contemporains et les historiens du rival de Richard.

Notre vieil historien Mézeray a fait la remarque que Richard, qui fut tué par un arbalétrier, avait le premier introduit en France l'usage des arbalètes. « Avant cela, dit-il, les gens de guerre étaient si francs et si braves, qu'ils ne voulaient devoir la victoire qu'à leur lance et à leur épée ; ils abhorraient ces armes traîtresses, avec quoi un coquin se tenant à couvert peut tuer un vaillant homme de loin et par un trou. »

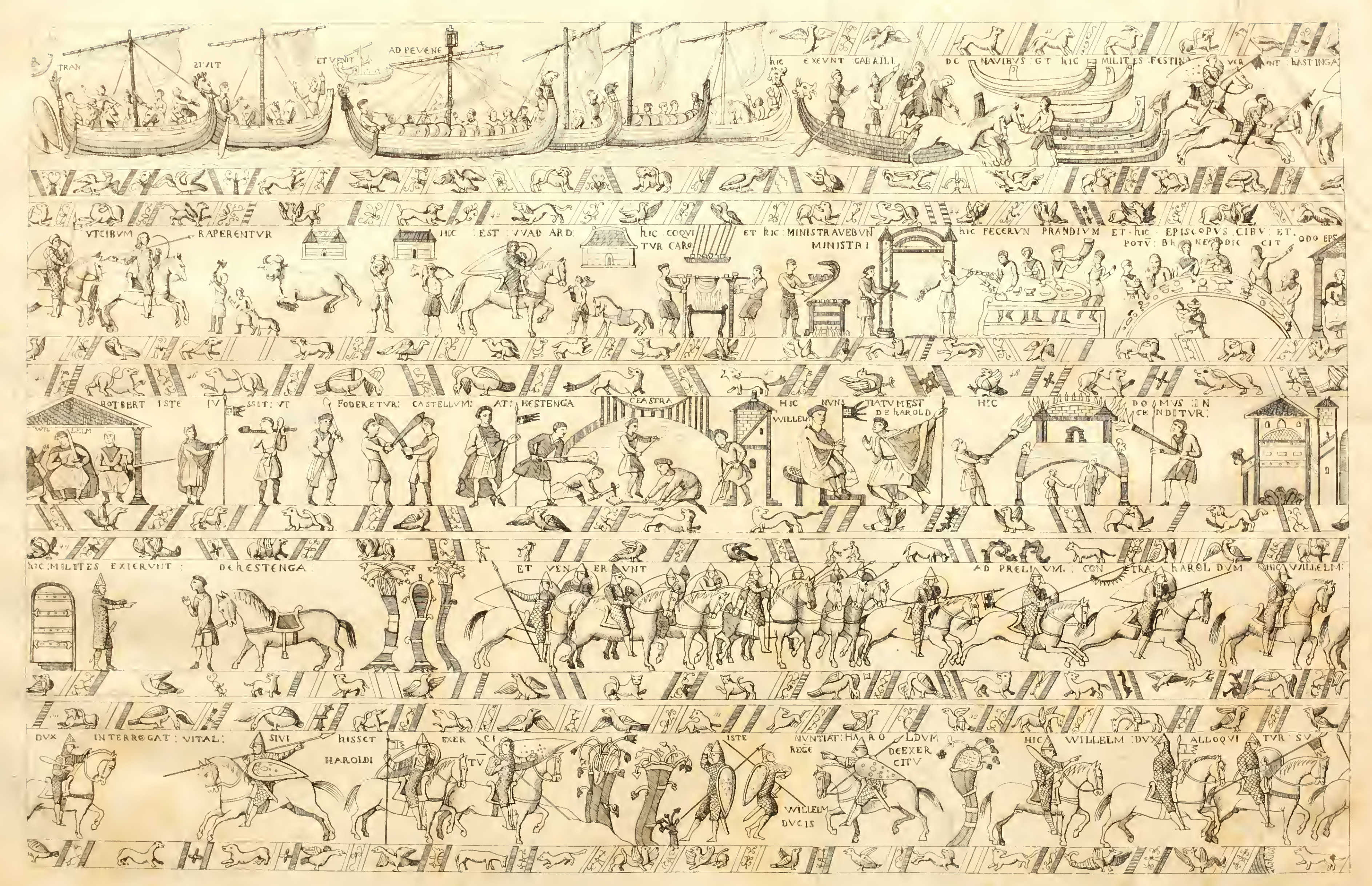
« Les qualités guerrières de Richard (dit M. Michaud), qui lui méritèrent le surnom de *Cœur-de-Lion*, lui obtinrent une grande popularité parmi les Anglais, au milieu desquels il ne passa que quatre mois pendant tout son règne, et qu'il accabla d'impôts exorbitants. — Un historien du temps dit que *ce prince avait toujours un œil menaçant avec ceux qui l'entretenaient d'affaires ; il faisait d'un air terrible des reproches ou des censures; il montrait un visage furieux à ceux qui ne satisfaisaient point à ses demandes d'argent.* Dans son intimité, il était affable, caressant, et ne dédaignait point de jouer et de plaisanter. Le même auteur ajoute que Richard se plaisait à l'office divin, et qu'il accompagnait souvent, qu'il encourageait même par ses bienfaits, les chantres de l'église. Le nom de Richard figure honorablement parmi ceux des trouvères. Dans la croisade, il répondit par des chansons à une satire du duc de Bourgogne; il fut un des princes les plus éclairés de son temps. »

Jean succède à Richard.— Le jeune Arthur, duc de Bretagne. — Traité de paix (1199 — 1200).

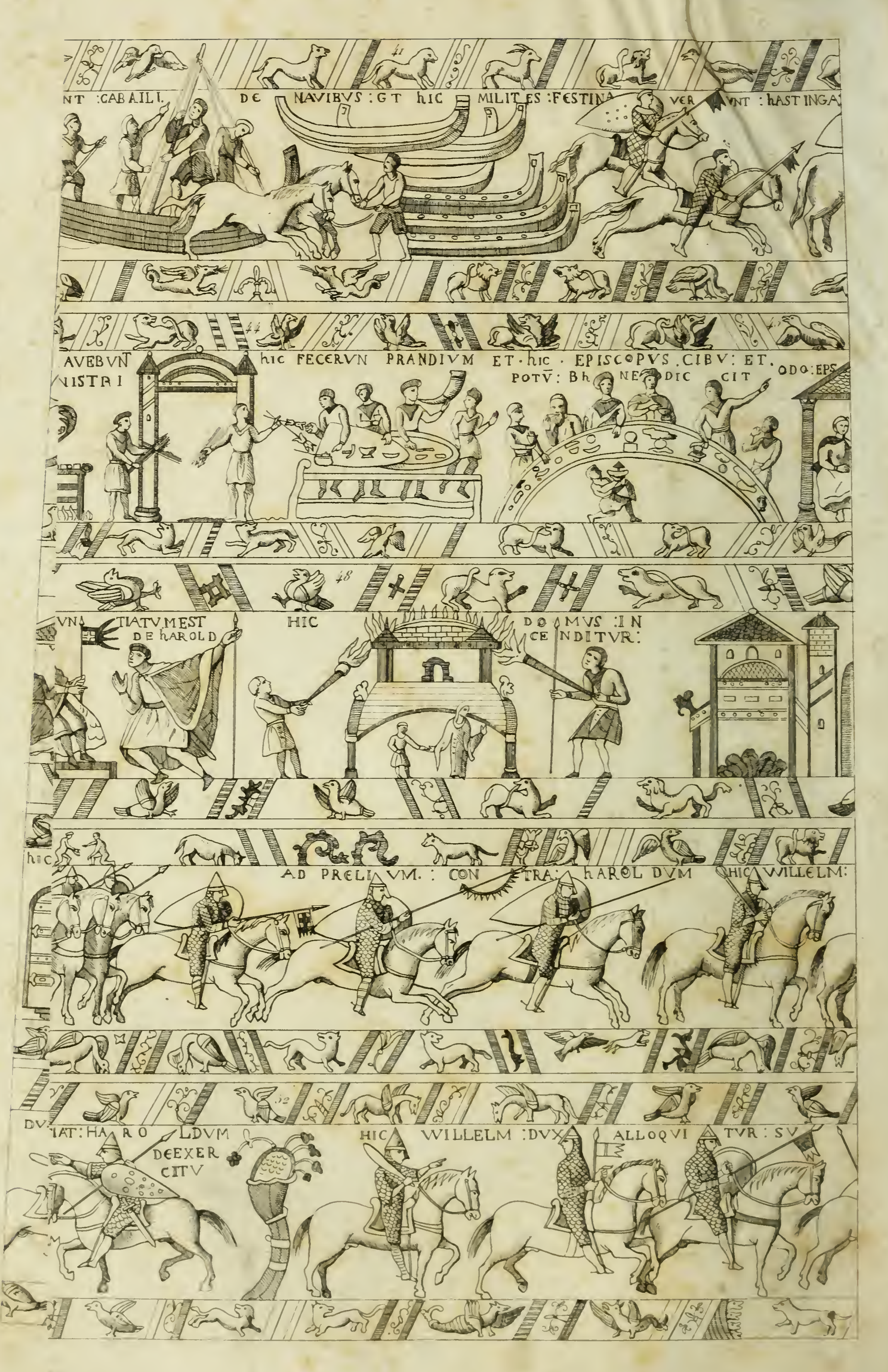
Le successeur de Richard fut Jean, son frère, également odieux aux Français et aux Anglais. « Oh! s'écrie un chroniqueur contemporain, combien l'état des royaumes est changeant, et combien sont souvent dissemblables entre eux les chefs qui échoient aux empires! A Richard succéda Jean, homme tel que nul dans le monde ne fut plus mauvais que lui, et qui était dépourvu de toute espèce de bon sentiment. Frère de Richard, il succéda à son frère par une injustice du sort, car Arthur, fils du frère aîné de Jean, eût dû plutôt succéder à Richard; mais le sort aveugle lui fut contraire, car souvent les arrêts du destin se montrent opposés aux jugements des hommes. »

Cet Arthur était fils posthume de Geoffroy et de Constance, princesse de race bretonne. Lorsqu'il vint au monde, son aïeul paternel, le roi d'Angleterre, voulut le faire baptiser sous le nom de Henri : les Bretons, qui entouraient la mère, s'opposèrent tous à ce que l'enfant, qui devait être un jour leur chef, reçût un *nom étranger;* ils l'appelèrent par acclamation Arthur, et le baptisèrent sous ce nom populaire parmi eux. Le roi d'Angleterre prit ombrage de cet acte de volonté nationale, et, n'osant enlever aux Bretons leur Arthur, il maria de force la mère à l'un de ses officiers, Renouf, comte de Chester, qu'il fit duc de Bretagne, au détriment de son propre petit-fils, devenu suspect à ses yeux. Mais peu de temps après les Bretons chassèrent Renouf de Chester, et proclamèrent chef du pays le fils de Constance, encore en bas âge.

« Ce second acte de volonté nationale, plus sérieux que le premier, attira aux Bretons la guerre avec le roi Richard, successeur de Henri II. Mais, pendant qu'ils combattaient pour leur cause et celle du jeune Arthur, cet enfant, dirigé par sa mère, s'isola d'eux, et tantôt passa du côté du roi d'Angleterre, son parent, tantôt se livra au roi de France, qui, sous des dehors d'amitié, nourrissait à l'égard de la Bretagne les mêmes projets que l'autre roi. — Les vues ambitieuses du roi de France étaient secondées alors en Bretagne, et même aussi dans presque toutes les provinces occidentales de la Gaule, par une lassitude générale de la domination anglo-normande. Non-seulement les Poitevins, qui étaient depuis cinquante ans en révolte continuelle, mais les Manceaux, les Tourangeaux, et même les Angevins, à qui leurs propres comtes, depuis qu'ils étaient rois d'Angleterre, étaient devenus presque étrangers, aspiraient à un grand changement. Sans désirer autre chose qu'une administration plus dévouée à leurs intérêts nationaux, ils



Tapisserie de Bayeux _ IIIe Partie


41
NT :CABAILI. DE NAVIBVS :GT hIC MILITES :FESTINA VERVNT : hASTINGA
44
AVEBVNT
NISTRI
hIC FECERVN PRANDIVM ET·hIC · EPISCOPVS.CIBV: ET.
POTV: BENEDICIT
ODO:EPS
48
VN TIATVMEST
DE hAROLD
HIC DOMVS :IN CENDITVR:
hIC
AD PRELIVM. : CONTRA: hAROLDVM
HIC WILLELM:
52
DV IAT: HAROLDVM
DEEXER
CITV
HIC WILLELM :DVX ALLOQVITVR: SV

allaient au-devant de la politique du roi de France, et se prêtaient imprudemment à le servir pour être soutenus par lui contre le roi d'Angleterre. — De toutes les provinces continentales soumises aux Normands, l'Aquitaine seule ne montrait point alors d'aversion décidée pour eux, parce que la fille de ses anciens chefs nationaux, Éléonore, veuve de Henri II, vivait encore, et tempérait, par son influence, la dureté du gouvernement étranger. Lorsque le roi Richard eut été tué en Limousin d'un coup d'arbalète, la révolution qui se préparait depuis longtemps, et que la crainte de son activité militaire avait retardée, éclata presque aussitôt.

» Jean fut reconnu, sans aucun débat, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine; mais l'Anjou, le Maine et la Touraine, se séparant à la fois de la cause normande, prirent pour seigneur le jeune duc de Bretagne. Les Poitevins partagèrent cette défection, et formèrent avec leurs voisins du nord et de l'ouest une ligue offensive et défensive. — A la tête de cette ligue figurait le peuple breton, malheureusement représenté par un enfant et une femme qui, tremblant de tomber entre les mains du roi d'Angleterre, livrèrent au roi de France tout ce que le courage populaire avait reconquis sur les Anglo-Normands dans les divers pays confédérés, et reconnurent sa suzeraineté sur l'Anjou, le Maine et la Bretagne.

» Philippe fit démanteler les villes et raser les forteresses que ses nouveaux vassaux lui avaient ouvertes. — Quand le jeune Arthur, son homme lige et son prisonnier volontaire, lui adressait, au nom des peuples qui s'étaient fiés à lui, quelques remontrances sur cette conduite : « Est-ce que je » ne suis pas libre, répondait le roi, de faire ce » qu'il me plaît sur mes terres? »

« Arthur s'aperçut bientôt de la faute qu'il avait commise en se mettant à la merci de l'un des deux rois pour échapper à l'autre. Il s'enfuit de Paris; mais, ne sachant où aller, il se livra au roi Jean, son oncle, qui lui fit beaucoup de caresses et se préparait à l'emprisonner, lorsque le jeune duc en fut averti et revint au roi de France.

» Philippe désespérait déjà de conserver ses nouvelles provinces contre le gré des habitants et en dépit du roi d'Angleterre. Il voulut faire avec ce dernier une paix avantageuse, et, pour l'obtenir, il contraignit Arthur de prêter au roi Jean le serment d'hommage pour l'Anjou, le Maine et la Bretagne. Philippe, en retour de ce bon office, obtint la paix, trente mille marcs d'argent, plusieurs villes, et la promesse que, si Jean mourait sans enfants, il hériterait de toutes ses possessions du continent. — En vertu de ce traité, les garnisons françaises de l'Anjou et du Maine furent relevées par les troupes normandes et par des Brabançons à la solde du roi d'Angleterre [1]. »

Insurrection des Poitevins. — Guerre contre Jean (1200).

Malgré la paix conclue avec Jean, Philippe-Auguste conservait toujours auprès de lui le jeune Arthur. Il le faisait élever à sa cour avec ses propres fils, et le ménageait pour le cas possible d'une nouvelle rupture avec le roi d'Angleterre. Cette rupture eut lieu bientôt à l'occasion d'un soulèvement général des Poitevins sous la conduite de Hugues-le-Brun, comte de la Marche, à qui le roi Jean avait enlevé sa fiancée. Tous les barons du Poitou et du Limousin se conjurèrent, et implorèrent les secours du roi de France. Philippe, espérant profiter de tout ce qu'ils feraient, rompit subitement la paix, et se déclara pour eux, à condition qu'ils lui prêteraient serment de foi et d'hommage. Arthur reparut sur la scène politique; le roi de France lui fiança en mariage sa fille Marie, âgée de cinq ans, le fit proclamer comte des Bretons, des Angevins et des Poitevins, et lui promit de l'envoyer à la tête d'une armée conquérir les villes du Poitou qui tenaient encore pour le roi d'Angleterre. Les Bretons firent alliance avec les insurgés poitevins, et envoyèrent à leur aide cinq cents chevaliers et quatre mille fantassins.

Le château Gaillard. — Prise de Boutavant et de Gournay. (1201.)

Philippe-Auguste se mit aussitôt en campagne, et dès le début obtint d'importants succès.

« Peu d'années auparavant, dit Guillaume le Breton, le roi Richard, ayant conclu une trève, avait bâti une forteresse sur les bords de la Seine, dans un lieu appelé *Porte-Joie*, afin que de là il pût de quelque manière recouvrer sa terre. S'avançant peu à peu, il fit construire dans une île, auprès du bourg des Andelys, une autre forteresse, et bâtit dans le même endroit, sur les bords de la Seine, du côté de l'orient, une ville très-agréable, dans un lieu très-fortifié.

» Cette ville était entourée d'un côté par la Seine, et de l'autre par un étang très-vaste et très-profond, d'où naissaient deux ruisseaux, qui pourraient bien être appelés rivières, et qui se jetaient dans la Seine aux deux entrées de la ville. Il fit construire des ponts sur ces deux ruisseaux, fit élever, tant à l'entrée qu'autour de la ville, des tours en pierres et en bois, avec des plates formes et des ouvertures pour les arbalétriers. Cette ville était dominée par

[1] GAUTHIER D'HEMINGFORD, *Chronique*. — Dom LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*. — M. AUG. THIERRY, *Histoire de la Conquête de l'Angleterre*, etc.

une roche élevée, entourée d'un côté par la Seine et de l'autre par des collines presque aussi hautes que le rocher, entrecoupées de vallées. Il fit bâtir sur ce rocher élevé une citadelle qu'il environna d'un mur très-haut et de fossés très-profonds, taillés à vif dans le roc. Hors de ces fossés, il fit aplanir une colline, et l'environna de murs et de tours très-hautes. Il enferma une troisième colline par des fossés placés de distance en distance, et fortifia le tout de murs excessivement élevés et de fossés. Il appela cette forteresse *Gaillard*, mot qui en français exprime la pétulance. De là, s'avançant de quatre mille pas, il construisit sur les bords de la Seine un autre rempart qu'il appela *Boutavant*, qui signifie pousse en avant, comme qui dirait : « Je m'étends en avant pour recouvrer ma terre...

» Le roi Philippe, se voyant trompé par le roi Jean, qui lui avait renvoyé ses messagers les mains vides et frustrés de leur espoir, assiégea avec une grande multitude d'hommes d'armes le château de Boutavant, le prit, et le détruisit de fond en comble. — Quittant ce lieu, il prit de vive force Orgueil et Mortemer, ensuite il assiégea Gournay, château très-agréable, situé dans une plaine, entouré de murailles hautes et de larges fossés remplis d'eau; une garnison composée d'hommes braves et nombreux le défendait; près de ce château était un très-bel étang, plein jusqu'au bord d'une eau courante qu'arrêtait une digue large et haute, construite par la main des hommes. — Le roi Philippe, afin d'arriver plus promptement à son but, fit couper et percer la digue. Aussitôt on eût vu comme un nouvel et soudain déluge projeter ses eaux bouillonnantes avec une rapidité aussi grande et des tourbillons aussi impétueux que le Rhône lorsqu'il se jette dans la Saône, s'élancer à travers les prés, les moissons, les maisons, comme un ravage envoyé par Dieu, renverser tout, et non-seulement abattre les murs de Gournay, mais les rouler avec lui dans sa tortueuse rapidité; et si ceux qui étaient dans la citadelle et dans la ville ne se fussent mis à l'abri, et n'eussent gagné les montagnes et les bois, ils eussent péri dans les flots de ce nouveau déluge. — Ce fut ainsi que le roi Philippe-Auguste s'empara de Gournay. »

Arthur est fait prisonnier par Jean. — Continuation de la guerre (1201 — 1202).

A Gournay Philippe arma chevalier son gendre Arthur. Tous les deux se séparèrent ensuite. Le roi de France entra en Normandie, et alla mettre le siége devant le château d'Arques. Le duc de Bretagne, avec une troupe nombreuse de chevaliers, se dirigea vers l'Aquitaine, passa la Loire, et s'en fut assiéger Mirebeau, ville fortifiée, située à quelques lieues de Poitiers. Par un hasard qui devint fatal aux assiégeants, la veuve de Henri II s'y trouvait alors renfermée. La ville fut prise sans beaucoup de résistance; mais Éléonore d'Aquitaine se retira dans le château, qui était très-fort.

Arthur et les Poitevins, maîtres de la ville, étaient dans la plus grande sécurité, lorsque le roi Jean, stimulé par le désir de délivrer sa mère, parut subitement, après une marche rapide, aux portes de Mirebeau. « Nulle voix, dit Guillaume le Breton, ne résonnait dans les rues de la ville, nulle garde ne veillait aux portes ; chacun se tenait dans sa demeure, et se livrait au sommeil. Armés donc, et entrant furtivement, les hommes de Jean marchent vers des hommes désarmés; innombrables, ils prennent un petit nombre d'hommes couchés sur leurs lits, sans armes et sans vêtements; ils les forcent à recevoir des fers, et la guerre se fait sans guerre, d'une manière vraiment étonnante. La victoire se donne volontairement à celui qui n'est point vainqueur; sans avoir la peine de vaincre, l'ennemi triomphe de son ennemi vaincu; toutes choses arrivent selon les desseins pervers de Jean : la trompette ne sonne point l'attaque, le clairon ne proclame point la retraite. Entré comme un voleur, Jean s'en alla comme un larron, et se retira au-delà de la Loire, emmenant ses prisonniers. »

Dans le nombre se trouvaient Arthur et les principaux chefs de l'insurrection poitevine. « Jean ordonne d'enfermer Arthur dans la tour de Falaise et de l'y garder jusqu'à ce qu'il ait délibéré en lui-même comment il pourra le faire périr, mais en prenant de telles précautions que nul ne puisse savoir que son neveu ait été tué, soit par son ordre, soit par lui-même. Quant aux autres hommes que décorait le rang de chevaliers il les jeta en prison, et prescrivit de ne plus leur donner aucune nourriture, ni même aucune espèce de boisson qui pût humecter leurs gosiers desséchés, les forçant ainsi de succomber à une mort d'un genre inouï. Quant aux hommes grands et illustres, comblés d'honneurs, imposants par leur majesté et fiers de leur noblesse, il n'osa les livrer ainsi à la mort (car il redoutait leurs cousins et leurs parents valeureux); mais il ordonna de les disperser en divers lieux, dans des châteaux et des places fortes, et de les garder soigneusement; il ne permit pas qu'ils fussent réunis, afin qu'ils ne pussent se donner mutuellement des consolations. »

A la nouvelle de la captivité de son gendre, Philippe-Auguste, abandonnant le siége du château d'Arques, se porta vers la Loire, et prit la ville de Tours, qui peu de temps après fut reprise et brûlée par le roi Jean.

L'hiver interrompit les hostilités ; mais au printemps de l'année 1202 la guerre recommença avec plus d'acharnement et d'opiniâtreté. Philippe prit d'abord Conches et Vaudreuil ; ensuite il força le roi d'Angleterre à lever successivement le siége de la ville d'Alençon et du château de Bresolles. Jean, qui retenait toujours Arthur en prison, se jeta du côté de la Bretagne et prit Dol et Fougères.

A cette époque, les comtes de Flandre, de Blois et du Perche, et les autres grands qui avaient abandonné le parti du roi Philippe leur seigneur, se voyant, par la mort de Richard, privés de secours et de conseils, prirent la croix, et commencèrent la quatrième croisade, dont les résultats furent la conquête de l'empire grec, et la fondation de l'empire latin de Constantinople, dont Baudouin, comte de Flandre, devint le premier empereur. Nous reviendrons sur ces grands événements.

La guerre acharnée que se faisaient les rois de France et d'Angleterre désolait les populations et nuisait au succès des croisades entreprises tant pour étouffer l'hérésie albigeoise que pour reconquérir la Terre-Sainte. Le souverain pontife voulut intervenir pour rétablir la concorde ; mais les efforts de son légat furent complétement inutiles. De trop grandes et de trop légitimes inimitiés contribuaient à faire durer la guerre.

Siége et prise des Andelys et du Château-Gaillard.
(1202-1203.)

Un des événements les plus remarquables de cette guerre fut le siége des Andelys et du Château-Gaillard, entrepris par Philippe-Auguste avec une persévérance qui prouve quelle importance le roi attachait à la possession de cette place forte. Le continuateur de Rigord, Guillaume-le-Breton, chapelain attaché à la personne de Philippe, fut témoin oculaire de tous les détails de ce siége, et en a laissé deux descriptions intéressantes propres à faire connaître la manière dont les guerriers du XII[e] siècle assiégeaient les villes et les châteaux. Nous allons citer quelques passages de celle de ces descriptions qu'il a placée dans la *vie de Philippe-Auguste*. [1]

« Le roi assiégea d'abord la forteresse, située, dans une île. Il campa sur la rive gauche de la Seine, du côté du midi, et ayant dressé des pierriers et des machines de guerre, il commença, en lançant des pierres, à endommager les remparts couverts de claies. Mais les assiégés, à l'abri sous les voûtes et les égouts, se mettaient peu en peine des pierres, des flèches, et de tous les traits qu'on leur lançait. On n'avait aucun accès pour arriver à eux, parce qu'ils avaient lancé des flèches enflammées sur le pont qui les séparait des assiégeants, et l'avaient brûlé. Le roi, voyant l'inutilité de ses premiers efforts, fit amener de différents *ports* une grande quantité de ces bateaux plats (bacs) sur lesquels on transporte les hommes, les bêtes de somme et les chariots d'un des bords de la Seine à l'autre ; il fit joindre ensemble ces bateaux, et construisit ainsi un pont recouvert d'un plancher de bois. Des pieux très-forts, enfoncés de distance en distance, retenaient les bateaux qui soutenaient le pont sur lequel, le roi fit placer des tours en différents endroits. En dessous du pont, et sur quatre bateaux très-larges, il fit élever deux tours en bois, munies de claies entrelacées de toutes parts et d'une ferrure indestructible. Le pont étant construit, la plus grande partie de l'armée passa au-delà de la Seine, et le roi lui-même avec elle : il campa sur la rive droite, et attaqua l'île par un double siége.

« Cependant, Jean, roi d'Angleterre, n'était pas très-éloigné, et avait rassemblé une grande armée : comme il n'osait combattre les Français de jour, il usa de ruse, et il envoya au milieu de la nuit des cotereaux et des routiers, avec un petit nombre de chevaliers, attaquer ceux qui étaient restés au-delà de la Seine, non les soldats qui étaient dans le camp, mais les goujats sans armes et autres gens qui ont coutume de suivre l'armée pour porter les fardeaux et remplir d'autres fonctions dédaignées par les guerriers. Les cotereaux et les routiers attaquèrent donc ceux qu'ils trouvèrent hors du camp, accablés de sommeil et de vin, et en tuèrent plus de deux cents. Au premier cri, ces malheureux épouvantés se levèrent avec précipitation, et s'enfuirent vers le pont en si grand nombre, qu'il en fut rompu et qu'ils ne purent passer la Seine, ni recevoir du secours de ceux qui étaient sur l'autre rive. Mais les chevaliers et d'autres de meilleur courage, parmi lesquels on remarquait surtout Guillaume-des-Barres, prirent les armes et s'opposèrent à leur fuite, et, les forçant de s'arrêter, arrivèrent en poussant des cris jusqu'aux cotereaux, qu'ils mirent vaillamment en fuite, en tuant et prenant un grand nombre. — A peine les avaient-ils fait fuir, qu'à la lumière de l'aurore on aperçut des vaisseaux de course, remplis d'hommes, et arrivant par le milieu du fleuve. On plaça de nombreux bataillons sur les deux bords et sur le pont, qui était déjà réparé, et les archers avec des hommes d'armes montèrent sur les tours.— Les gens de la flotte s'avancèrent presque jusqu'au pont. Ceux qui étaient dans les tours firent, à force de bras, d'arbalètes et de machines, tomber sur eux tant de pièces de bois, de pierres, de flèches et de traits, qu'ils les forcèrent à se retirer avec une perte très-considérable.

[1] L'autre description qui se trouve dans la *Philippide* est plus poétique, mais moins exacte.

« Dans l'armée française étaient des jeunes gens très-agiles, habiles dans l'art de nager. — Un rempart de deux rangs de pieux, liés l'un à l'autre, traversait la Seine d'une rive à l'autre, pour arrêter les vaisseaux qui viendraient par eau au secours des Français. — Ces jeunes gens, avec une admirable vigueur et une légèreté extrême, renversèrent et brisèrent ces palissades en différents endroits. S'étant ensuite, en nageant, approchés de l'île, ils lancèrent du feu sur un rempart de bois qui entourait la forteresse, et le brûlèrent entièrement.

« Dégarnis de remparts, voyant déjà leurs murs brisés en beaucoup d'endroits, et ne pouvant plus se tenir dans les fortifications déjà endommagées, ou courir çà et là comme ils avaient coutume de le faire, sur la plate-forme du château, à cause des pierres et des traits qu'on leur lançait fréquemment du haut des tours situées sur la rive, les assiégés se soumirent à la volonté du roi, avec le château et tous leurs biens.

« Le château de l'île étant pris, il fut facile de prendre la ville, qui est dans cette même île, et d'assiéger la Roche-Gaillard. Après avoir fait réparer les ponts et bien fortifié la ville et l'île, le roi Philippe y plaça des hommes d'armes et des sentinelles continuelles avec des provisions, afin d'empêcher la fuite de ceux qui étaient dans la Roche, et mena son armée vers Radepont, dont il s'empara après un siége de trois semaines.....

» Cependant un petit corps de troupes était resté devant Château-Gaillard. Chaque jour les assiégés combattaient avec les nôtres, non que les nôtres les attaquassent (l'escarpement et la hauteur du rocher et la fortification du lieu ne leur permettaient pas de le faire); mais les assiégés, comme des hommes honnêtes et braves, descendaient chaque jour dans la plaine et combattaient avec eux, leur faisaient éprouver des pertes, et en recevaient d'eux également.

» Au temps des vendanges, le roi Philippe retourna au siége de Gaillard. Voyant le lieu inexpugnable, il voulut tenir les assiégés enfermés, et les affaiblir par la famine, afin de s'emparer ensuite plus facilement du château. Il fit faire un double rang de fossés de deux cents pieds de largeur, depuis un étang qui était dans le bas de la montagne, jusqu'au sommet de ladite montagne, et de là jusqu'au fleuve de la Seine, renfermant dans cette enceinte, entre les fossés et le château, les vallées naturelles qui entouraient le château de toutes parts. Il fit construire en cet endroit, de *doubles bretêches* ou de petits châteaux de bois très-bien fortifiés, placés à égale distance, entourés de deux rangs de fossés, et munis de ponts carrés, tournant à volonté. Il remplit d'hommes d'armes non-seulement ces petits châteaux, mais toute la surface intérieure des fossés, et il entoura ainsi les assiégés de fossés et d'hommes, en sorte que personne ne pouvait parvenir jusqu'à eux, et qu'aucun d'entre eux ne pouvait s'enfuir. Nos sentinelles, garanties par les fossés, ne craignaient rien ni du dehors ni du dedans, parce que les assiégés étant en très-petit nombre, et n'osant quitter le château, ne pouvaient combattre avec eux. On les tint ainsi bloqués pendant tout l'hiver, au moyen de cet admirable rempart.

» Un grand nombre d'habitants s'étaient renfermés avec leurs biens dans l'enceinte du château; mais Roger [1] et d'autres, à qui le soin en avait été confié, voyant qu'à cause de cette multitude de gens, les vivres pourraient leur manquer, fit sortir du château un grand nombre de personnes, les plus faibles, et garda les forts pour combattre. Ce que lui voyant faire plusieurs fois, le roi Philippe s'aperçut que par là les assiégés pourraient soutenir plus longtemps le siége; il donna ordre à tous les assiégeants de ne plus laisser personne sortir du château.

» Les vivres diminuant, Roger sépara de nouveau tous ceux qu'il croyait lui devoir être nécessaires et propres à la défense du château, et renvoya tous les autres, hommes, femmes et petits enfans, au nombre de plus de quatre cents; et dès qu'ils furent dehors, on ferma la porte du château.

» Empêchés par les nôtres de sortir et ne pouvant rentrer dans le château, repoussés également des deux côtés et accablés de traits, ils restèrent dans la vallées et les avenues entre les assiégeants et les assiégés, et menèrent pendant trois mois une pauvre et misérable vie, ne soutenant leur déplorable existence qu'avec des herbes, qu'encore ils ne trouvaient que rarement dans l'hiver, et avec de l'eau pure... Ces malheureux dévorèrent des chiens chassés du château... Une poule qui s'abattit parmi eux fut dévorée aussitôt avec ses plumes et ses entrailles; une femme étant accouchée, ils mangèrent son enfant.

» Le plus grand nombre de ces malheureux étant morts de faim, il arriva qu'un jour le roi Philippe traversa le pont et alla dans l'île pour voir où en était le siége; ayant entendu leurs cris et connaissant leurs misères, il fit délivrer tous ceux d'entre eux qui vivaient encore. Une personne qui les a vus, a affirmé qu'au moment où ils sortaient, l'un d'entre eux tenait encore dans la main la cuisse d'un chien qu'il mangeait; presque tous moururent après avoir pris de la nourriture.

» Au mois de mars suivant (1205), le roi Philippe

[1] Roger de Lascy, connétable de Chester.

rassembla une armée, s'avança vers le château Gaillard et fit aplanir les collines intérieures en différents endroits pour y dresser des machines et des pierriers. Il fit faire un chemin couvert et caché par des palissades et des claies, depuis le sommet de la montagne jusqu'aux fossés du château, pour mettre en sûreté ceux qui portaient les terres et remplissaient les fossés. Il dressa un petit fort très-élevé couvert de palissades et de claies et le fit pousser presque jusqu'aux fossés, il construisit des mantelets qu'on pouvait mouvoir et sous lesquels se cachaient en sûreté ceux qui assiégeaient le château. Cependant les assiégés ne mettaient pas moins d'activité à se défendre, faisant usage de pierriers et de mangonneaux, au moyen desquels ils repoussaient les nôtres avec perte, et ils en tuaient un grand nombre à coups de flèches et de pierres.

» Il y avait une tour en pierre d'une largeur et d'une hauteur extraordinaires, placée dans l'angle de deux murs qui s'étendaient de chaque côté. Les Français, sous leur chemin couvert et sous l'abri des mantelets, étant parvenus jusqu'aux bords des fossés, s'emparèrent de cette tour de la manière suivante : Les fossés n'étant encore remplis qu'à moitié par des amas de terre, les Français, impatients du retard, placèrent des échelles par lesquelles ils descendirent en étendant sur eux leurs boucliers. Aussitôt ils roulèrent leurs échelles jusqu'à l'autre côté du fossé et montèrent jusqu'au pied de la tour, dont ils commencèrent, en se mettant à l'abri sous leurs boucliers, à rompre les pierres au moyen de houes et de pieux. Ils firent une ouverture dans laquelle ils purent se cacher, et creusant le mur à droite et à gauche, ils le soutinrent avec de petites pièces de bois, de peur qu'il ne s'écroulât subitement sur eux. Lorsqu'ils eurent assez creusé ils mirent le feu au bois et se retirèrent par le chemin par lequel ils étaient venus. Dès que les bois eurent été consumés par le feu, la tour s'écroula tout à coup, combla le fossé et livra un passage aux assiégeants pour se précipiter dans le château. Mais, au même moment, les assiégés brûlèrent tous les édifices qui étaient dans ce retranchement et retardèrent leur impétuosité. Le feu s'étant éteint, nous nous emparâmes du premier retranchement.

» Nous prîmes le second et celui où était la citadelle avec plus de difficulté, de la manière qu'on va voir :

» Le roi Jean avait construit une chapelle très-élevée hors des murs auxquels elle était néanmoins attenante ; cette chapelle avait une fenêtre du côté de l'orient ; Pierre de Bogis, que nous appellions ainsi par plaisanterie, à cause de la petitesse de son nez, jeune homme d'une grande bravoure et d'un courage éprouvé, ayant aperçu cette fenêtre, s'avança avec quelques gens, chercha et trouva difficilement, non loin du fleuve, des fossés moins grands. Les ayant traversés, il vint vers ladite fenêtre ; mais ne pouvant y atteindre, et n'ayant pas d'échelle pour y monter, il monta sur le dos d'un de ses compagnons, et de là, s'élançant, atteignit la fenêtre de la main, et y restant long-temps suspendu avec une étonnante légèreté, il entra dans la chapelle, jeta une corde à ses compagnons et les tira vers lui. Les assiégés en étant instruit lancèrent des flammes sur la chapelle et sur tous les édifices ; puis, se retirant dans le troisième rempart où était la citadelle, nous abandonnèrent ainsi le second retranchement. Bogis et ceux qui étaient avec lui se cachèrent sous une voûte jusqu'à ce que l'incendie eût cessé. Nous pensions qu'ils avaient péri dans les flammes. Nos mineurs étant arrivés, à l'abri des mantelets, jusqu'au troisième rempart, minèrent le mur, et trois pierres ayant été lancées par un grand pierrier appelé *chadabule*, une partie du mur creusé s'écroula et offrit une ouverture par laquelle entrèrent nos hommes d'armes et nos chevaliers. Ils s'emparèrent de tout ce qu'ils trouvèrent à l'intérieur et prirent quarante chevaliers, cent vingt hommes d'armes et beaucoup d'autres guerriers.

» C'est ainsi que dans l'espace de trois semaines, le roi Philippe s'empara de *tout* le château de Gaillard ; il le rétablit admirablement et le retint pour lui, y mettant des habitants et des vivres en abondance. »

Assassinat du jeune Arthur par le roi Jean (3 avril 1203).

Le roi Jean commençait à se lasser de garder captif son neveu, dont les partisans devenaient chaque jour plus nombreux et plus audacieux. « Il appela en secret, dit Guillaume le Breton, ceux de ses serviteurs en qui il avait le plus de confiance, et les excita, en leur promettant des présents, à chercher quelque moyen de faire périr secrètement son neveu ; personne ne voulut consentir à se charger d'un si grand crime. Jean, de plus en plus embarrassé, fit transférer et enfermer le jeune homme dans une antique tour, à Rouen.

» Déjà les mauvais desseins formés contre Arthur étaient parvenus aux oreilles de son gardien, le baron Guillaume de Brause ; ce digne chevalier ne voulut être ni le fauteur ni le complice d'une insigne trahison ; et, prévoyant avec sagesse les maux de l'avenir par les témoignages du passé, il dit au roi, en présence des barons : « Je ne sais ce que la for-
» tune réserve pour l'avenir à ton neveu, dont j'ai
» été jusqu'à présent le gardien fidèle, d'après tes
» ordres ; je te le remets ici en parfaite santé, jouis-
» sant de la vie et intact dans tous ses membres ;

» fais qu'un autre me remplace dans ces soins, et » le garde non moins heureusement, si le sort veut » le permettre. » Après avoir ainsi parlé, le baron se retira à Brause, et renonça dès lors à un ministère de crime et d'angoisse.

» Le roi, à qui seul la vie de son neveu était odieuse, qui seul était poussé par son esprit à commettre un tel meurtre, s'éloigna secrètement de tous les officiers de sa cour, et alla se cacher pendant trois jours dans les vallées ombrageuses de Moulineaux. De là, la quatrième nuit étant venue, Jean monta dans une petite barque, et traversa le fleuve. Il se rendit à Rouen, et s'arrêta devant la porte de la tour qui s'ouvre sur le port que la Seine inonde deux fois chaque jour, à de certaines heures, du reflux de ses ondes.....

» Les eaux étaient hautes.... le roi, se tenant debout sur la poupe, ordonna que son neveu sortît de la tour, et lui fût amené par un page; puis, l'ayant placé avec lui dans sa barque, et s'étant un peu éloigné, il se retira enfin tout-à-fait. — Alors l'illustre enfant s'écriait, pour que du moins un crime si détestable fût signalé par son nom : « Mon oncle, » prends pitié de ton jeune neveu; épargne, mon » oncle, mon bon oncle, épargne ton neveu, épar» gne ta race, épargne le fils de ton frère. » Tandis qu'il se lamentait ainsi, l'impie, le saisissant par les cheveux, au-dessus du front, lui enfonce son épée dans le ventre jusqu'à la garde, et, la retirant encore humectée de ce sang précieux, la lui plonge de nouveau dans la tête, et lui perce les deux tempes; puis s'éloignant encore, et se portant à trois milles environ, il jette le corps privé de vie dans les eaux qui coulent à ses pieds [1]. »

Condamnation du roi Jean par la Cour des Pairs (1205).

La mort d'Arthur, qui en France et en Aquitaine excita une indignation universelle, fut en Bretagne considérée comme une calamité nationale. Les Bretons croyaient leur destinée future liée à l'unique descendant de leurs anciens ducs. Ils tournèrent toutes leurs affections et toutes leurs espérances vers le roi des Français, et lui demandèrent vengeance de l'assassin de leur jeune prince, promettant de l'aider dans tout ce qu'il entreprendrait contre le roi d'Angleterre.

Philippe-Auguste accueillit leurs plaintes comme suzerain, et fit sommer Jean, son vassal pour la Normandie, à comparaître devant la cour des barons de France, ses pairs, afin de se justifier de l'assassinat d'Arthur.—Un historien anglais du XIII[e] siècle, Matthieu Pâris, renferme un récit circonstancié de ce qui se passa à cette occasion. Ce récit est un peu confus, il est vrai, car c'est en parlant des réclamations portées plus tard à la cour de Rome contre la condamnation du roi Jean que l'historien la raconte, et il mêle les faits anciens à la discussion soutenue à ce sujet devant le pape par les envoyés de France et d'Angleterre; cependant, malgré la partialité de Matthieu Pâris, qui conteste la légalité de la condamnation, les faits apparaissent avec vérité et intérêt dans son récit.

« C'est la coutume du royaume des Français, disaient les envoyés de France, que le roi ait toute juridiction sur ses hommes liges; et comme comte et duc, le roi d'Angleterre était son homme lige: ainsi donc, quoique Jean fût roi sacré, il était, en qualité de comte et de duc, soumis à la juridiction du seigneur, roi des Français. Or, à titre de comte et de duc, s'il commettait un délit dans le royaume des Français, il pouvait et devait être jugé à mort par ses pairs. N'eût-il même été ni duc, ni comte, mais seulement homme lige du roi de France, s'il eût commis un délit dans le royaume de France, les barons pouvaient le condamner à mort en raison de ce délit. Autrement, et si le roi d'Angleterre, parce qu'il est roi sacré, ne pouvait être jugé à mort, il pourrait impunément entrer dans le royaume de France, et tuer les barons comme a été tué Arthur.

» Voici quelle était la vérité de cette affaire : — Dans le fait, le roi Jean ne fut pas justement ni légalement privé de la Normandie; car, après en avoir été dépouillé, non par jugement, mais par violence, le roi envoya, pour obtenir restitution, à Philippe, roi des Français, des ambassadeurs importants et sages, savoir, Eustache, évêque d'Ély, et Hubert du Bourg, hommes diserts et éloquents, les chargeant de dire à Philippe qu'il viendrait volontiers à sa cour pour répondre en justice et obéir entièrement sur cette affaire, mais qu'il fallait qu'il lui accordât un sauf-conduit.

» Et le roi Philippe répondit, mais ni d'un cœur ni d'un visage serein : « Volontiers, qu'il vienne » en paix et en sûreté. » — Et l'évêque : » Et qu'il » s'en retourne ainsi, seigneur. » — Et le roi : » Oui, si le jugement de ses pairs le lui permet. »

» Et comme tous les envoyés d'Angleterre le suppliaient qu'il accordât au roi d'Angleterre de venir et de s'en retourner en sûreté, le roi de France irrité répondit avec son jurement ordinaire: « Non, » de par tous les saints de France, à moins que le » jugement n'y consente. »

» Et comme l'évêque, énumérant tous les périls que courait le roi Jean par sa venue, dit: « Seigneur » roi, le duc de Normandie ne peut venir sans que » vienne en même temps le roi d'Angleterre, puis-

[1] Guillaume le Breton, *Philippide*, ch. VI.

» que le duc et le roi sont une seule et même personne; et le baronage d'Angleterre ne le permettrait en aucune façon; et si le roi le voulait, il » courrait, comme vous le savez, péril de prison » ou de mort. »

» Le roi lui répondit: « Qu'est ceci, seigneur » évêque? On sait bien que le duc de Normandie, » mon homme, a acquis par violence l'Angleterre. » Ainsi donc, si un vassal croît en honneur et » puissance, son seigneur suzerain y perdra ses » droits? Impossible. »

» Les envoyés, voyant qu'ils ne pouvaient rien répondre de raisonnable à cela, retournèrent au roi d'Angleterre et lui racontèrent tout ce qu'ils avaient vu et entendu.

» Mais le roi ne voulut pas se confier au hasard et au jugement des Français, qui ne l'aimaient pas; car il craignait surtout qu'on ne lui reprochât le honteux meurtre d'Arthur....

» Les grands de France procédèrent néanmoins au jugement, ce qu'ils n'auraient pas dû faire légalement, puisque celui qu'ils avaient à juger était absent, et serait venu s'il l'avait pu. Si donc le roi Jean fut condamné et dépouillé par ses adversaires, ce ne fut pas légalement. »

La sentence déclarait Jean coupable et le condamnait à mort; mais cette peine ne pouvait lui être appliquée, puisqu'il était absent. Le reste de l'arrêt portait sur les fiefs que le roi coupable tenait du roi de France, et qui devaient être confisqués, savoir: la Normandie, l'Anjou, le Poitou, le Maine et la Touraine; mais cette partie de la sentence ne pouvait avoir d'effet qu'autant qu'elle serait suivie d'une conquête.

Conquête de la Normandie.—Réunion à la France de l'Anjou, du Poitou, de la Touraine et du Maine (1206).

La conquête se fit, dit un historien, non par les seules forces du roi de France, non par l'autorité des arrêts de sa cour des pairs, mais par la coopération énergique et volontaire des populations voisines et ennemies des Normands.—Philippe-Auguste n'eut besoin que de paraître sur la frontière du Poitou pour qu'un soulèvement universel lui ouvrît les places fortes; et, quand il attaqua la Normandie, les Bretons, ses alliés, en occupaient déjà une grande partie. Ils avaient enlevé d'assaut le mont Saint-Michel, pris Avranches et brûlé toutes les bourgades situées entre cette ville et Caen. La terreur qu'ils inspiraient contribua puissamment aux succès du roi de France, qui, venant de l'est, avec les Manseaux et les Angevins, prit Andelys, Évreux, Domfront, Lisieux, et fit à Caen sa jonction avec l'armée bretonne.

Le roi Jean se livrait à la débauche ou au plaisir de la chasse pendant que Philippe lui enlevait successivement toutes les villes et tous les châteaux de la Normandie [1]; en moins d'une année il ne lui resta plus que Rouen. — Le peuple normand faisait, quoique inutilement, de grands efforts pour repousser les Français; il ne leur céda que faute de secours, et parce que ses frères d'origine, les Anglo-Normands, en sûreté derrière l'Océan, s'inquiétaient peu de le tirer d'un péril qui ne les menaçait pas.

Les bourgeois de Rouen souffrirent longtemps les horreurs de la famine; quand les vivres leur manquèrent tout à fait, ils conclurent, avec le roi de France, une trêve de trente jours, à l'expiration de laquelle ils devaient se rendre s'ils n'étaient pas secourus. — Dans l'intervalle ils députèrent quelques-uns des leurs en Angleterre, auprès du roi Jean. — Les envoyés trouvèrent le roi jouant aux échecs; Jean ne quitta point son jeu, et ne leur répondit pas une parole avant que la partie fût achevée; alors il leur dit: « Je n'ai aucun moyen de vous » secourir; ainsi, faites comme vous pourrez. » La ville de Rouen se rendit, et la conquête de tout le pays fut accomplie.

Après la conquête de la Normandie, le roi de France occupa, sans difficultés, l'Anjou, le Maine, la Touraine et le Poitou. Ces provinces furent réunies à la couronne, et la maison d'Anjou, qui, depuis cinquante ans, avait acquis le royaume d'Angleterre, se trouva avoir perdu, à l'exception de l'Aquitaine, tous ses états du continent.

La Bretagne cessa d'être un fief de la Normandie, pour relever immédiatement de la couronne de France; et peu de temps après (en 1206), afin d'assurer sa suprématie dans ce pays si attaché à son indépendance, Philippe-Auguste fit reconnaître pour duchesse la sœur utérine d'Arthur, Alix, fille de Constance et de Gui de Thouars, à laquelle il donna pour époux (en 1212) un prince choisi dans une branche cadette de la maison de France, Pierre de Dreux, arrière-petit-fils du roi Louis-le-Gros.

[1] L'inactivité du roi Jean paraissait, à ses partisans les plus dévoués, l'effet de maléfices et de sortiléges. Plusieurs de ses amis, qui n'osaient l'accuser de l'assassinat d'Arthur, avouaient cependant qu'il devait avoir commis quelque forfait sanglant pour que la protection divine l'abandonnât ainsi.

« Lorsque des messagers lui venaient dire: « Le roi des Français est entré hostilement sur votre terre. — Il a pris maint et » maint châtel. — Il emmène vos châtelains honteusement liés » à la queue de ses chevaux. — Il dispose à sa volonté de tout ce » qui est à vous! » Le roi Jehan répondait: « Laissez-le faire: » tout ce qu'il me ravit peu à peu, je le reprendrai en un seul » jour. » — Et les messagers n'en pouvaient tirer d'autre réponse. »

CHAPITRE V.

PHILIPPE II. — VICTOIRE DE BOUVINES.

Ligue de l'empereur Othon, du roi Jean et du comte de Flandres contre Philippe-Auguste. — Invasion du Poitou et défaite du roi Jean.— Guerre en Flandre. — Récit de la bataille de Bouvines par un témoin oculaire. — Rencontre des deux armées près du pont de Bouvines.— Harangue de Philippe-Auguste.— Commencement du combat. — Défaite des Flamands. — Prise du comte de Flandre. — Arrivée des milices des Communes. — Situation périlleuse de Philippe-Auguste. — Fuite de l'empereur Othon. — Bravoure du comte de Boulogne. — Dispersion des Allemands.— Victoire complète des Français. — Conduite de Philippe-Auguste envers les prisonniers.— Triomphe de Philippe-Auguste.

(De l'an 1209 à l'an 1214.)

Ligue de l'empereur Othon, du roi Jean et du comte de Flandre contre Philippe-Auguste. (1209-1213.)

Afin de ne point interrompre le récit de la lutte entre Philippe-Auguste et Jean d'Angleterre, nous nous réservons, comme nous l'avons fait pour la quatrième croisade, de parler plus tard du mariage de Philippe-Auguste avec Agnès de Méranie, de l'interdiction qui en fut la suite, et des croisades contre les Albigeois.

Peu de temps après avoir perdu la plupart des provinces qu'il possédait en France, le roi d'Angleterre se brouilla avec le saint-siége à l'occasion de l'élection de l'archevêque de Kenterbury, il fut excommunié, et son royaume mis sous l'interdit. Au lieu de chercher à apaiser le souverain pontife, Jean s'abandonna à la colère et persécuta aveuglement tous les ecclésiastiques que la crainte des foudres de l'Église éloignait de sa personne. — Son neveu Othon IV était alors empereur, et il espérait, par sa protection, forcer la cour de Rome à se réconcilier avec lui.

Au moment où Jean comptait le plus sur l'influence de son neveu, Othon IV se brouilla lui-même avec Innocent III, et fut aussi excommunié. Le fils de l'empereur Henri VI, le jeune Frédéric, qui comptait en Allemagne un grand nombre de partisans, fut proclamé empereur, reconnu par le roi de France, sacré et couronné par le pape. L'Europe se divisa en deux partis; d'un côté, le souverain pontife, le nouvel empereur et le roi de France; de l'autre, le deux princes excommuniés, Jean d'Angleterre et l'empereur Othon. Mais les seigneurs français grands feudataires de la couronne, inquiets de l'accroissement de force que Philippe-Auguste, devenu déjà si puissant par la conquête des provinces normandes, allait encore acquérir, étaient disposés à favoriser par les armes les ennemis de leur roi. Les comtes de Nevers, de Flandre et de Boulogne étaient à la tête des mécontents.

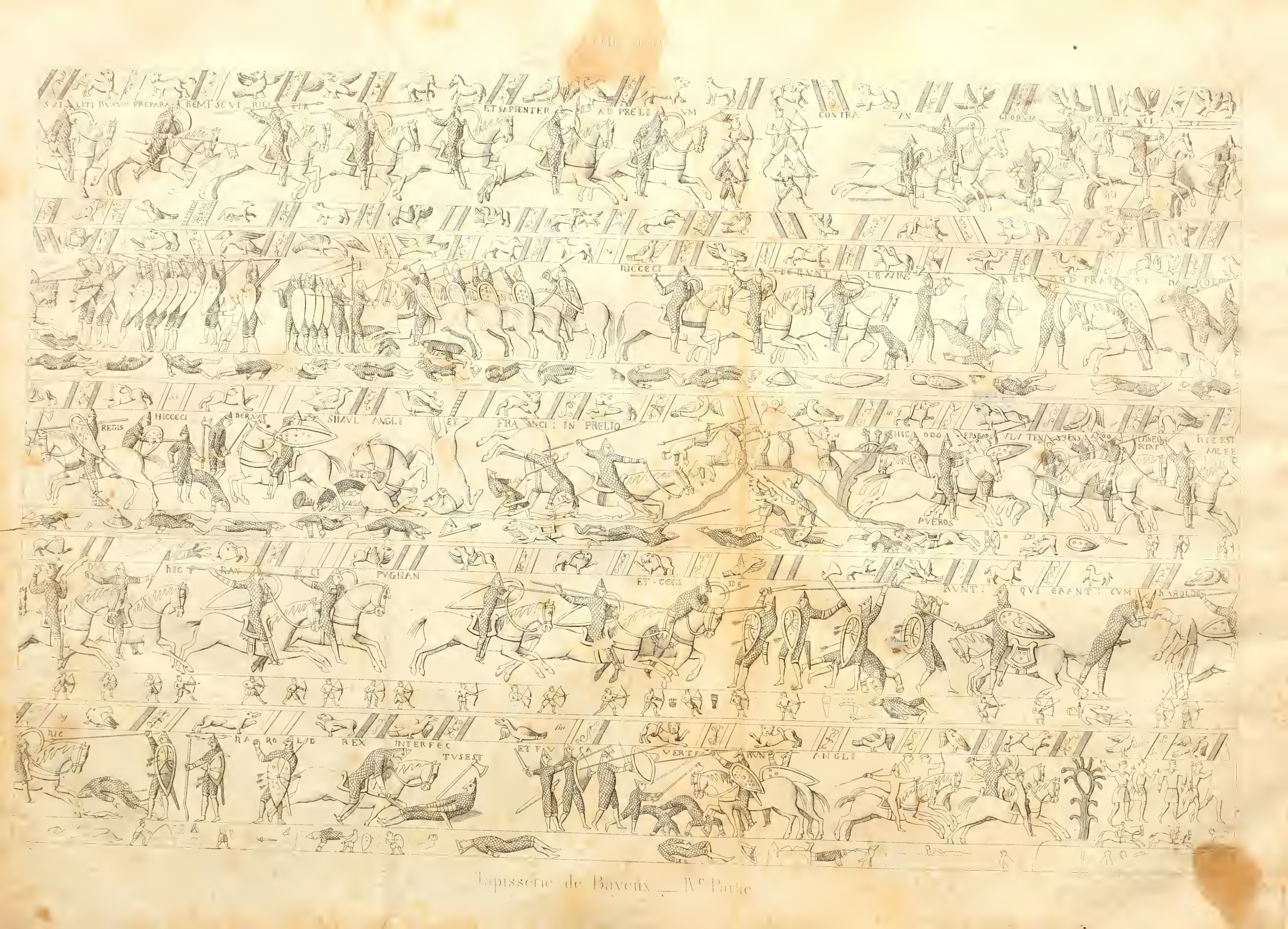
Philippe-Auguste annonça le projet de venger les intérêts de l'Eglise, et se disposa à envahir l'Angleterre. Le cardinal Pandolphe, légat du pape, avait délié les sujets de Jean de leur serment de fidélité, et avait invité le roi de France à s'emparer de son royaume. — Dans une grande assemblée tenue à Soissons en 1213, les principaux seigneurs français s'engagèrent à appuyer les desseins de leur roi, et à attaquer l'Angleterre. — Les préparatifs de Philippe-Auguste frappèrent de terreur le roi Jean qui se hâta de se réconcilier avec le saint-siége et qui inféoda ses royaumes d'Angleterre et d'Irlande à l'Église romaine.

Satisfait d'avoir obtenu cette déclaration de vassalité, le cardinal Pandolphe signifia au roi de France qu'il eût à renoncer à toute agression contre un des fidèles vassaux de l'Église. — Philippe-Auguste avait déjà dépensé plus de soixante mille livres d'argent pour armer une flotte. Malgré les défenses du légat, il était disposé à poursuivre son entreprise, lorsque Pandolphe lui persuada de tourner ses forces contre Ferrand de Portugal, comte de Flandre, qui avait refusé de se rendre au congrès de Soissons, de prendre part à la guerre contre le roi d'Angleterre, et qui avait ainsi forfait à ses devoirs de vassal.

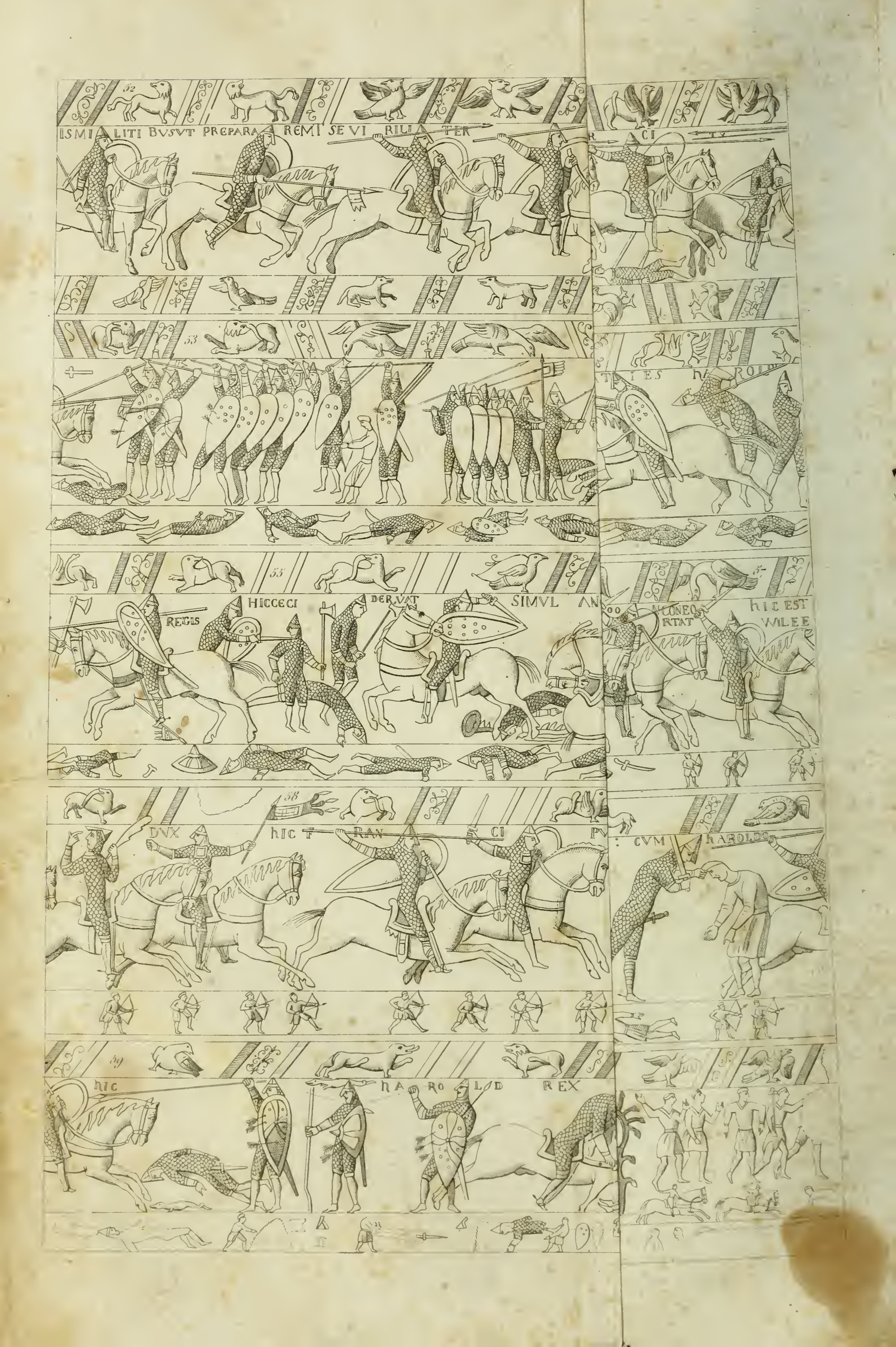
La flotte française, rassemblée à Calais, fut dirigée sur les côtes de Flandre, tandis qu'une armée, sous les ordres de Philippe-Auguste, s'avançait par terre pour attaquer les villes flamandes. Le roi obtint d'abord de grands succès; il occupa Cassel, Ypres, Bruges, et mit le siége devant Gand; mais au moment où il espérait s'emparer de cette ville, il apprit que la flotte française, qui s'était emparée de Gravelines et de Dam, avait été attaquée et détruite, en grande partie, par une flotte anglaise envoyée au secours du comte de Flandre. Les vaisseaux échappés à ce désastre étaient bloqués dans le port de Dam. Cette ville même était vivement assiégée par le comte de Boulogne et par le comte de Salisbury, frère du roi Jean. — Philippe-Auguste accourut à son secours, et obligea les ennemis à se retirer précipitamment; mais ayant reconnu l'impossibilité de faire sortir les vaisseaux de l'enceinte où ils étaient entrés, il se décida à les brûler, et revint en France, après avoir tiré de fortes rançons de la plupart des villes flamandes.

Invasion du Poitou et défaite du roi Jean. (1214.)

La destruction de la flotte française remplit d'orgueil le roi Jean. Croyant la puissance de Philippe-Auguste sur le point d'être abattue, il résolut d'aller lui-même reconquérir le Poitou, tandis que l'empereur Othon et le comte Ferrand attaqueraient au nord la frontière de France.



Tapisserie de Bayeux __ IVe Partie


52
ISMI LITI BUSUT PREPARA REMI SE VI RILI TER
R ACI TY
53
ES HA ROLD
55
REGIS
HICCECI
DERVAT
SIMUL
hic EST
WILEE
58
DUX
hic F RAN CI
CUM HAROLDO
59
hic
HA RO LD REX

Jean, en effet, débarqua à La Rochelle, et envahit le Poitou. Mais le prince Louis, que son père, Philippe-Auguste, avait chargé de défendre les bords de la Loire, battit en plusieurs rencontres les troupes du roi d'Angleterre et força le prince à se retirer dans La Rochelle. A la fin de juin, la campagne était terminée sur les bords de la Loire; elle allait commencer sur la frontière de Flandre.

Guerre en Flandre. — Récit de la bataille de Bouvines par un témoin oculaire. (27 juillet 1214.)

Philippe-Auguste entra le premier en campagne; son armée réunie à Péronne se composait principalement des milices des communes, la plus grande partie de sa chevalerie ayant suivi son fils en Poitou. — Il est difficile de déterminer le nombre des soldats qui entouraient le roi de France. Les auteurs contemporains ne donnent à ce sujet aucuns détails. Parmi les historiens plus modernes, les uns évaluent l'armée française à soixante mille hommes, et l'armée ennemie à cent mille. M. de Sismondi pense qu'on ne peut porter chaque armée à plus de quinze ou vingt mille hommes, et qu'elles se composaient chacune de sept à huit cents chevaliers, de douze à quinze cents écuyers à cheval, de deux à trois mille cottereaux ou routiers à pied, et de dix à douze mille hommes de la milice des villes.

L'armée impériale, à la tête de laquelle étaient, l'empereur Othon et le comte de Flandre, comptait principalement dans ses rangs des habitants des Pays-Bas, des chevaliers flamands, vassaux de Ferrand, et de archers Brunswickois, sujets immédiats d'Othon [1].

La campagne terminée par la défaite complète des ennemis ne dura pas plus que quatre jours.

[1] Dans sa *Vie de Philippe-Auguste,* Guillaume-le-Breton ne donne pas de détails sur la composition des deux armées; voici ceux qu'on trouve dans sa *Philippide:*

« Déjà le méchant Othon avait dressé ses tentes sur les bords de l'Escaut; et Mortagne, ne pouvant contenir tant de corps d'armée, les autres corps établirent leur camp en toute hâte dans des lieux plus éloignés, couvrant leurs tentes de jonc et de paille. Les uns se défendaient du soleil et de la pluie seulement avec des branches d'arbres, les autres s'emparaient des cabanes éparses dans les champs...

» Les frontières de notre royaume furent plus particulièrement frappées de terreur par le beau-père d'Othon, Henri, à qui le Brabant fournissait mille escadrons et plus, le Brabant, dont le peuple est cruel dans les combats et accoutumé au maniement des armes, autant que tout autre peuple du monde.

» D'un autre côté, le duc de Lorraine animait à la guerre ses Lorrains, pleins de fourberie, et qui, ayant toujours à la bouche le langage d'hommes simples, sont loin cependant de se montrer dans leur conduite également dépourvus de finesse...

» Le duc de Limbourg conduit un corps de troupes, formé de gens des Ardennes; son fils Galerand a refusé de se déclarer pour le parti d'Othon, ne voulant point perdre l'amitié du roi des Français.

» Les Saxons furieux marchent avec leur duc, et prennent les armes d'autant plus volontiers qu'Othon lui-même a été autrefois leur compatriote, et était uni à eux par le même sang, lorsqu'il n'était pas encore roi et n'avait pas été élevé aux faisceaux de l'empire.

» Dortmund envoie le comte Conrad, aux ordres duquel obéissent les enfants du pays de Westphalie et des contrées que la Roer arrose de ses eaux poissonneuses; et toi aussi, Gérard, tu te réjouis de quitter Randeradt, ta patrie, pour aller à la guerre éprouver les rigueurs des armes françaises.

» Le comte Othon vint de Tecklenbourg... Le pays d'Utrecht envoie aussi au secours de l'empereur ce comte que les Teutons ont appelé *le Velu...*

» Philippe, comte de Namur, encore à la fleur de son âge, et parent du roi, porte cependant les armes contre lui, quoique Pierre, son père, depuis longtemps comte d'Auxerre et de Nevers, tienne pour le parti du roi...

» A toi, comte de Boulogne, demeure étroitement uni Hugues, qui était né pour commander au château de Boves; mais il aima mieux se faire l'ennemi du roi et vivre dans l'exil, que jouir d'une douce paix et se soumettre à Philippe...

» Le frère du roi des Anglais, aux ordres duquel le pays de Salisbury se soumet, amène aussi à l'armée trois fois trente mille hommes de la nation anglaise; et toi, comte de Boulogne, te confiant en ces forces et te reposant sous leur ombre, tu oses promettre à Othon une victoire dont il est indigne.

» Qui pourrait compter la force du bataillon de la ville d'Ypres et énumérer les milliers de compagnies que vomit la ville de Gand en ouvrant ses portes? Qui pourait dire combien de troupes envoyèrent le Belge et les Blavotins furieux, et la ville de Lille et les terribles Isengrins; combien de milliers d'hommes couvrirent les campagnes, armés et envoyés par Bruges et par Oudenarde, qui s'était associée à Courtrai, pareille en force et vouée à la même foi; combien d'escadrons de cavaliers la Flandre souleva dans ses villes et dans ses campagnes pour les armes contre le roi, se souvenant en son cœur des châtiments qu'elle avait reçus l'année précédente, et des pertes que le roi Philippe lui avait fait éprouver...

» Ces hommes et beaucoup d'autres encore, la Flandre les fournit au comte Ferrand comme auxiliaires, afin qu'il parût pouvoir à lui seul, et en toute sécurité, se mesurer avec le roi et les siens, car ses forces surpassaient de plusieurs milliers d'hommes les forces du roi! mais, se confiant en Dieu et en la justice de sa cause, la bouillante valeur des Français ne s'arrêta pas à compter le nombre de ses ennemis.

» Parmi les Français, l'un des premiers était le seigneur des Barres qui, par sa vaillance, tenait à lui seul la place d'un grand nombre d'autres, et avec lui étaient encore Gérard Scropha et Pierre de Mauvoisin, *qui tenait ferme comme la pierre, de fait aussi bien que de nom.* Je ne vous oublierai point, toi, Guy des Roches, ni toi non plus, Galon de Montigny, toi, dont le courage est inébranlable autant qu'une montagne, et qui portais en ce jour la bannière royale. — Hugues de Mareuil et son frère Jean, Pierre, seigneur du pays de Rumigny, marchant avec deux cents chevaliers tout au plus, tels que les produit la terre de Champagne, animés d'un même esprit, formaient une seule troupe.

» Les hommes illustres que tu as amenés avec toi de Montmorency, ô Matthieu; le comte Jean de Beaumont, Etienne qui tire de Sancerre son surnom et son origine, homme illustre, et qui se tient pour le second après le roi par l'élévation de sa naissance; Michel, seigneur des Harmes, et Hugues de Malaune, se groupent en un seul corps à la suite des Champenois.

— L'armée française entra en Flandre le 23 juillet, et, le 27, elle livra la bataille de Bouvines qui rompit complétement la ligue formidable à la tête de laquelle étaient le roi d'Angleterre et l'empereur.

Un contemporain distingué par ses talents comme historien et comme poëte, nous a laissé de cette bataille, dont il fut le témoin oculaire, une relation que nous croyons devoir textuellement reproduire. Guillaume-le-Breton, chapelain de Philippe-Auguste, resta à côté du roi pendant toute la bataille. Son récit présente le tableau le plus animé d'une mêlée au moyen-âge. Il montre combien la supériorité des armes donnait d'avantages aux nobles sur les roturiers. Ceux-ci, avec des piques, des flèches, et quelques coutelas mal trempés, combattaient à pied les chevaliers revêtus d'armures impénétrables, armés de lances et d'épées, et montés sur de vigoureux coursiers. Leur courage n'était-il pas supérieur à la bravoure de ceux qui ne les considéraient jamais qu'avec mépris, et comme des malheureux voués d'avance à la défaite et à la mort?

Passons au récit de la grande bataille qui a couvert de gloire le nom de Philippe-Auguste.

Rencontre des deux armées près du pont de Bouvines. — Harangue de Philippe-Auguste.

« Le 27 juillet, le roi Philippe-Auguste quitta Tournay et se dirigea vers un château appelé Lille, où il se proposait de s'arrêter la nuit suivante avec son armée. Dans la matinée du même jour, l'empereur Othon et ses Allemands s'éloignèrent de Mortain.

» Le roi ignorait qu'ils vinssent ainsi se placer derrière lui, lorsque le vicomte de Melun s'écarta avec quelques cavaliers armés à la légère, afin de reconnaître de quel côté venait l'ennemi. Il fut suivi d'un homme brave, prévoyant et de bon conseil, de Garin, évêque élu de Senlis, qu'on nommait frère Garin, car il était frère profès de l'ordre militaire et hospitalier de Saint-Jean de Jérusalem, et, quoique évêque, portait encore son habit de religieux. A trois milles de l'armée française, ils s'arrêtèrent dans un lieu élevé, d'où ils purent voir clairement les bataillons ennemis s'avançant prêts à combattre. Le vicomte resta quelque temps en observation en cet endroit; mais l'évêque courut promptement vers le roi, et lui rapporta ce qu'il avait vu, les chevaliers à cheval et les hommes d'armes à pied, marchant en avant, ce qui annonçait évidemment qu'il y aurait combat. Le roi ordonna à ses bataillons de s'arrêter; et, ayant convoqué les grands, les consulta sur ce qu'il y avait à faire. Ils ne lui conseillèrent pas beaucoup de combattre, mais plutôt de s'avancer toujours....

» Nous nous avançâmes vers un pont appelé Bouvines, placé entre un endroit appelé Sanghin et la ville de Cisoing. Déjà la plus grande partie de l'armée avait passé le pont; le roi avait quitté ses armes, mais il n'avait pas encore traversé la rivière, ainsi que le pensaient les ennemis, dont l'intention était, s'il l'eût traversée, d'attaquer et de massacrer sans pitié tous ceux qu'ils auraient trouvés en deçà du pont. Pendant que le roi, un peu fatigué du poids de ses armes et de la longueur du chemin, se reposait à l'ombre d'un frêne, près d'une église fondée en l'honneur de saint Pierre, des messagers envoyés par ceux qui étaient à l'arrière-garde accoururent vers lui, et lui annoncèrent que les ennemis arrivaient, et que déjà le combat était engagé aux

» Suivi de son fils, le vieux Robert conduit autant de chevaliers qu'il a pu en rassembler contre les Anglais qui retiennent son autre fils dans une dure captivité. Il est accompagné par l'évêque de Beauvais, son frère, tous deux issus de la race royale : avec eux sont encore l'évêque de Laon et Gaucher, qui naguère s'honorait du comté de Châtillon, et qui est décoré maintenant de celui de Saint-Paul, chevalier aussi célèbre que tout autre dans le maniement des armes.

» Les gens du Ponthieu suivent à la guerre leur comte d'une naissance illustre par ses aïeux; il tient encore à une race d'un sang beaucoup plus illustre par sa femme, sœur de l'auguste roi Philippe qui avait été épouse de Richard, et que Richard rendit autrefois à son frère Philippe, sans s'être uni à elle, lorsqu'il voulut épouser la fille du roi de Navarre...

» Thomas, noble héritier de Saint-Valery, seigneur de Gamaches, tenant encore plusieurs bourgs et un grand nombre de châteaux, illustre par sa puissance et plus illustre par sa naissance, conduit à la guerre cinquante chevaliers et deux mille servants d'armes, hommes audacieux, remplis de courage et de force de corps.

» Jean, vigoureux comme un chêne, et son frère Thomas, sont dans la compagnie du roi et demeurent constamment à ses côtés; avec eux sont encore Étienne, seigneur de Longchamp, et les soixante-dix chevaliers qu'a envoyés la terre de Neustrie, la Neustrie fidèle sans doute et même très-fidèle au roi, si elle savait mieux réprimer les écarts de sa langue déchaînée contre lui.

« Au milieu d'un grand tumulte, Eudes de Bourgogne conduit à l'armée les vaillants guerriers que sait produire la Bourgogne, richement dotée par la nature. La crainte et le respect qu'inspirent sa valeur et sa renommée se répandent au loin dans une immense étendue de pays, car, seul et quoique absent, il tient sous ses lois, et effraie par son nom seul les peuples au milieu desquels serpente la rivière du Doubs, située au-delà de la Saône; le pays qui s'étend au-delà du Rhône jusqu'à Vienne; les habitants de Pontarlier, enrichis par une grande quantité de sapins, et placés près des gorges de la montagne dans laquelle le Doubs prend sa source; ceux de Salins, établis dans une étroite vallée, auxquels une eau tirée (chose merveilleuse!) de deux puits, et épurée par un feu ardent, fournit un sel dont se servent les habitants de la vallée de Besançon pour assaisonner leurs mets; les citoyens de Langres et des Vosges, qui touchent aux frontières de l'Allemagne; tout le territoire qui s'étend depuis le pays de France jusqu'au pays des Alpes, et enfin toute cette contrée couverte d'aspérités et de montagnes, qui produit cependant des grains, des denrées et du vin en abondance, et couvre les bords du lac Léman de jolies villes et de nombreux villages... »

derniers rangs; que le vicomte de Melun, les archers, les cavaliers et les hommes de pied armés à la légère ne soutenaient l'attaque qu'avec la plus grande difficulté et de grands dangers.

» A cette nouvelle, le roi entra dans l'église, et, adressant au Seigneur une courte prière, il sortit pour revêtir de nouveau ses armes, et le visage animé d'une joie aussi vive que si on l'eût appelé à une noce, il sauta sur son cheval. Le cri *Aux armes! hommes de guerre, aux armes!* retentit dans les champs, et les trompettes résonnent; les cohortes qui avaient déjà passé le pont reviennent en arrière. On rappelle l'étendard de Saint-Denis (l'oriflamme) qui devait dans les combats marcher à la tête de tous; mais on ne l'attend pas. Le roi, d'une course rapide, se porte à l'arrière-garde, et se place sur le front le plus rapproché des ennemis, dont rien ne le sépare alors.

» Voyant le roi, contre leur espérance, revenu sur ses pas, les ennemis, frappés, je crois, de stupeur et d'épouvante, se détournèrent vers la droite du chemin par lequel ils venaient, et, s'étendant vers l'occident, s'emparèrent de la partie la plus élevée de la plaine. Ils avaient le dos tourné du côté du nord, et devant les yeux le soleil, plus ardent ce jour-là qu'à l'ordinaire.

» Le roi déploya ses troupes du côté contraire, faisant face au nord et ayant le soleil à dos. L'armée française, separée de l'armée ennemie par un espace peu considérable et occupant à peu près le même front (40,000 pas), s'étendait sur une seule ligne dans la plaine. Au milieu et au premier rang était le roi Philippe, aux côtés duquel se tenaient Guillaume des Barres, la fleur des chevaliers; Barthélemy de Roye, homme sage et d'un âge avancé; Gautier le jeune, homme prudent et valeureux, et bon conseiller; Pierre de Mauvoisin, Gérard Scropha, Étienne de Longchamp, Guillaume de Mortemar, Jean de Rouvrai, Guillaume de Garlande, Henri, comte de Bar, jeune d'âge, vieux d'esprit, distingué par son courage et sa beauté, qui avait succédé en la dignité et en la charge de comte à son père, cousin-germain du roi mort récemment, et enfin un grand nombre d'autres, tous hommes remarquables par leur courage, depuis long-temps exercés à la guerre, et qui avaient été spécialement désignés pour former la garde du roi dans ce combat. Du côté opposé se tenait Othon, au milieu des rangs épais de son armée qui avait pour bannière et attaché à une très-longue perche dressée sur un char, un aigle doré planant au-dessus d'un dragon.

» Le roi Philippe, avant de donner le signal du combat, adressa à ses chevaliers cette courte et simple harangue: « Tout notre espoir, toute notre » confiance sont placés en Dieu. Le roi Othon et son » armée, qui sont les ennemis et les destructeurs » des biens de la sainte église, ont été excommuniés » par le pape. L'argent de leur solde est le produit » de la spoliation des pauvres, du pillage des églises » et des clercs. Mais nous, nous sommes chrétiens; » nous jouissons de la communion et de la paix » de la sainte église; et quoique pécheurs, nous » défendons ses libertés. Nous devons donc compter sur la protection de Dieu, qui, malgré nos » péchés, nous accordera la victoire sur ses ennemis et les nôtres. » A ces mots, les chevaliers demandèrent au roi sa bénédiction, et Philippe, ayant élevé la main, invoqua pour eux la miséricorde du Seigneur. Aussitôt les trompettes sonnèrent, et tous remplis d'ardeur s'élancèrent avec impétuosité sur les ennemis.

» En ce moment se tenaient en arrière du roi, non loin de lui, le chapelain qui a écrit ces choses et un clerc. Ayant entendu le son de la trompette, ils entonnèrent le psaume: *Béni soit le Seigneur, qui est ma force, qui instruit mes mains au combat*, et ils le chantèrent comme ils purent jusqu'à la fin, car les larmes s'échappaient de leurs yeux et les sanglots se mêlaient à leurs chants....

Commencement du combat. — Défaite des Flamands. -- Prise du comte de Flandre.

» Le premier choc ne fut pas du côté où se trouvait le roi; car, avant qu'il en vînt aux mains, on combattait à l'aile droite, sans qu'il le sût, contre Ferrand et les siens.... L'évêque Garin était dans cet endroit, non pour combattre, mais pour exhorter les hommes d'armes et les animer pour l'honneur de Dieu, du royaume et du roi, et pour leur propre salut; il voulait exciter surtout le très-noble Eudes, duc de Bourgogne; Gaucher, comte de Saint-Paul, que quelques-uns soupçonnaient d'avoir quelquefois favorisé les ennemis, à raison de quoi il dit lui-même à l'évêque que ce jour-là il serait un bon traître; Mathieu de Montmorency, chevalier plein de valeur; Jean, comte de Beaumont, beaucoup d'autres braves chevaliers, et en outre cent quatre-vingts chevaliers de la Champagne. Tous ces combattants avaient été rangés dans un seul bataillon par l'évêque, qui mit aux derniers rangs quelques-uns qui étaient à la tête, et qu'il savait de peu de courage et d'ardeur. Il plaça sur un seul et premier rang ceux de la bravoure et de l'ardeur desquels il était sûr, et leur dit: « Le » champ est vaste; étendez-vous en ligne droite à » travers la plaine, de peur que les ennemis ne » vous enveloppent. Il ne faut pas qu'un chevalier » se fasse un bouclier d'un autre chevalier, mais » tenez-vous de manière que vous puissiez tous » combattre comme d'un seul front. »

» L'évêque, d'après le conseil du comte de Saint-Paul, lança en avant cent cinquante hommes d'armes à cheval pour commencer le combat, afin qu'ensuite les nobles chevaliers trouvassent les ennemis un peu troublés et en désordre. — Les Flamands, qui étaient les plus ardents au combat, s'indignèrent d'être attaqués d'abord par des hommes d'armes et non par des chevaliers. Sans bouger de leur place, ils les reçurent vigoureusement, tuèrent les chevaux de presque tous, les accablèrent d'un grand nombre de blessures, mais n'en blessèrent que deux à mort; car c'étaient de très-braves hommes d'armes de la vallée de Soissons, et ils combattaient aussi bien à pied qu'à cheval.

» Parmi les Flamands, Gautier de Ghistelle et Buridan, d'un merveilleux courage, rappelaient aux chevaliers les hauts faits de leurs compagnons, et se montraient aussi peu troublés que s'il se fût agi de quelque jeu guerrier. Après avoir renversé quelques-uns de ces hommes d'armes, ils les laissèrent de côté, et s'avancèrent en plaine, ne voulant, comme dans un tournoi, combattre qu'avec des chevaliers. Plusieurs chevaliers de Champagne en vinrent aux mains avec eux. Les lances brisées, ils tirèrent les épées et redoublèrent les coups; mais Pierre de Remi étant survenu avec quelques autres chevaliers champenois, Gautier et Buridan furent faits prisonniers.

» Ces deux braves Flamands avaient avec eux un chevalier, nommé Eustache de Maquilin, qui, rempli d'une orgueilleuse présomption, allait criant: *Mort aux Français! mort aux Français!* Les Français l'entourèrent, et un d'eux l'ayant saisi pressa sa tête entre son coude et sa poitrine, et lui arracha son casque; un autre, lui fourrant alors une épée entre le menton et la cuirasse, le tua. Sa mort et la prise de Gautier et Buridan, accrurent l'audace des nôtres; et, comme certains de la victoire, rejetant toute crainte, ils firent usage de toutes leurs forces.

» Gaucher, comte de Saint-Paul, avec une légèreté égale à celle d'un aigle qui fond sur des colombes, suivit les hommes d'armes envoyés par l'évêque. A la tête de ses chevaliers, il pénétra au milieu des ennemis et traversa leurs rangs, donnant et recevant un grand nombre de coups, tuant et abattant indifféremment hommes et chevaux, mais ne prenant personne; il revint ainsi à travers une autre troupe d'ennemis, et en enveloppa un très-grand nombre comme dans un filet.

» Le comte de Saint-Paul fut suivi avec une grande impétuosité par le comte de Beaumont, par Mathieu de Montmorency avec les siens, par le duc de Bourgogne, entouré d'un grand nombre de braves chevaliers, et par la troupe de Champagne. Alors s'engagea des deux côtés un combat admirable. Le duc de Bourgogne, très-corpulent et d'une complexion flegmatique, eut son cheval tué par les ennemis et fut jeté à terre. On se pressa autour de lui, et les bataillons des Bourguignons l'entourèrent. On lui amena un autre cheval. Le duc, relevé par les mains des siens, fut remis en selle, et voulant venger sa chute, se précipita avec fureur sur les ennemis.

» De son côté, le vicomte de Melun faisait des prodiges de valeur, ayant dans son bataillon de très-braves chevaliers. Comme le comte de Saint-Paul, il attaqua les ennemis, les enfonça et revint à travers leurs rangs.... Michel de Harmes, ayant eu son bouclier, sa cuirasse et sa cuisse transpercés par la lance d'un Flamand, demeura cloué à la selle et tomba avec son cheval.... Hugues de Malaune fut renversé à terre, ainsi que beaucoup d'autres, dont les chevaux furent tués, et qui, se relevant avec force, combattirent aussi vigoureusement à pied qu'à cheval.

Le comte de Saint-Paul, fatigué des coups qu'il avait reçus comme de ceux qu'il avait portés, s'était éloigné un peu de la mêlée et prenait un léger repos, lorsque, tournant ses regards vers les ennemis, il vit un de ses chevaliers entouré de toutes parts et près de succomber sous l'effort des assaillants; alors, et quoiqu'il n'eût pas encore repris haleine, le brave comte, afin de traverser avec moins de danger le bataillon serré des Flamands, se courba sur le cou de son cheval, qu'il embrassa des deux bras, et, pressant le noble animal des éperons, il parvint à travers les rangs ennemis jusqu'à son chevalier. Là, se redressant, il tira son épée, dispersa merveilleusement tous ceux qui l'entouraient, et ainsi, par une audace admirable, à son grand péril, délivra son chevalier de la mort ou de la captivité.

» La victoire était encore indécise; ce combat animé durait déjà depuis trois heures, lorsque tout le poids de la bataille tourna enfin contre Ferrand et les siens. Accablé de blessures et renversé à terre, le comte de Flandre fut emmené prisonnier avec un grand nombre de ses chevaliers. Presque expirant de fatigue, il se rendit à Hugues de Mareuil et à Jean, son frère. Tous les Flamands qui combattaient dans cette partie de la plaine furent tués ou pris, ou n'échappèrent aux Français que par une fuite honteuse.

Arrivée des milices des communes. — Situation périlleuse de Philippe-Auguste. — Fuite de l'empereur Othon.

« Pendant ce temps les milices des communes, qui s'étaient avancées bien au-delà du pont de Bouvines, revinrent avec l'oriflamme. Elles accoururent le

plus promptement possible vers l'armée du roi, où elles voyaient la bannière royale qui se distinguait par les fleurs de lys, et que portait ce jour-là Galon de Montigny, chevalier très-pauvre, mais très-valeureux.

» Les milices des communes étant donc arrivées, principalement celles de Corbeil, d'Amiens, de Beauvais, de Compiègne et d'Arras, passèrent entre les bataillons des chevaliers, et se placèrent devant le roi lui-même. Mais les guerriers de l'armée d'Othon, qui étaient des hommes d'un courage et d'une audace extrêmes, les repoussèrent incontinent, et, les ayant un peu dispersées, parvinrent presque jusqu'au roi. A cette vue, les chevaliers français marchèrent en avant, et, laissant le roi derrière, s'opposèrent à Othon et aux siens, qui, dans leur fureur, ne cherchaient que Philippe seul.

» Pendant que les chevaliers arrêtaient par leur admirable courage la cavalerie allemande, des fantassins teutons entourèrent le roi, et le jetèrent avec des crochets et des lances à bas de son cheval. Si Philippe n'eût été protégé par la main de Dieu et par une armure incomparable, il eût été tué certainement. Les chevaliers peu nombreux qui étaient restés avec lui (et parmi lesquels se trouvaient Galon de Montigny, qui, abaissant souvent sa bannière, demandait du secours; et Pierre Tristan, qui, descendant de cheval, se jeta au-devant des coups qui menaçaient la personne royale) renversèrent, dispersèrent et tuèrent les fantassins teutons. Le roi, se relevant plus vite qu'on ne l'espérait, remonta aussitôt à cheval.

» On combattit des deux côtés avec un courage admirable; un grand nombre d'hommes de guerre furent renversés. Devant les yeux mêmes du roi, fut tué Étienne de Longchamps, chevalier valeureux et d'une fidélité intacte, qui reçut un coup de couteau dans la tête par la visière de son casque; car les ennemis se servaient d'une arme encore inconnue pour nous : ils avaient de longs couteaux minces à triple tranchant, coupant également de chaque tranchant depuis la pointe jusqu'à la poignée, et ils s'en servaient en guise d'épée. Mais, avec l'aide de Dieu, les épées des Français et leur infatigable courage l'emportèrent sur les couteaux des Allemands.

» Les Français repoussèrent l'armée d'Othon, et parvinrent jusqu'à l'empereur. Pierre Mauvoisin, chevalier plus puissant par les armes que par la sagesse, saisit par la bride le cheval d'Othon; mais comme il ne pouvait le tirer de la foule dans laquelle il était pressé, Gérard Scropha avec son couteau frappa Othon à la poitrine, et, n'ayant pu le blesser à cause de l'armure impénétrable qui couvre les chevaliers de notre temps, il redoubla, mais le second coup porta sur la tête du cheval de l'empereur, et par l'œil pénétra jusqu'à la cervelle. — Le cheval, blessé à mort, se cabra, tourna sur lui-même et prit sa course vers le côté d'où il était venu.

» Ainsi, l'empereur montra le dos à nos chevaliers, et s'éloigna de la plaine, abandonnant au pillage son aigle impériale et le char qui la portait. Le roi dit aussitôt aux siens: « Vous ne verrez plus » sa face d'aujourd'hui.» — Cependant Othon était peu éloigné lorsque son cheval tomba mort; on lui en amena un autre sur lequel il continua à fuir. En effet, il ne pouvait plus soutenir davantage la valeur de nos chevaliers, car deux fois, le chevalier des Barres l'avait saisi par le cou; mais Othon lui avait échappé, grâce à la vitesse de son cheval et au grand nombre de ses chevaliers qui, pendant que leur empereur fuyait, combattaient merveilleusement pour le sauver.

» Ces braves Allemands renversèrent même à terre le chevalier des Barres, qui s'était trop avancé. Gautier-le-Jeune, Guillaume de Garlande, Barthélemy de Roye, et d'autres dont les lances brisées et les épées toutes sanglantes attestaient la bravoure, ne jugeant pas prudent de laisser le roi loin d'eux, s'arrêtèrent..... Le chevalier des Barres, démonté et entouré d'ennemis, se défendit, selon sa coutume, avec une admirable valeur. Cependant, comme un seul homme ne peut résister à une multitude, il eût été pris et tué, si Thomas de Saint-Valery, homme brave et fort à la guerre, ne fût venu le dégager avec sa troupe....

» Le combat se ranima. Bernard de Hostemale, très brave chevalier, le comte Othon de Tecklenbourg, le comte Conrad de Dortmund et Gérard de Randeradt, avec d'autres chevaliers très-valeureux que l'empereur avait spécialement choisis, à cause de leur éminente bravoure, pour être à ses côtés pendant le combat, combattaient pendant que l'empereur fuyait, et renversaient et blessaient les nôtres. Cependant les nôtres l'emportèrent; les deux comtes, ainsi que Bernard et Gérard, furent pris; le char qui portait la bannière impériale fut mis en pièces, le dragon brisé, et l'aigle, les ailes arrachées et rompues, fut porté au roi.

Bravoure du comte de Boulogne. — Dispersion des Allemands. — Victoire complète des Français.

» Un des rebelles, le comte de Boulogne, Renaud, combattait depuis le commencement de la bataille, et personne n'avait pu le vaincre; il avait employé un artifice admirable : il s'était fait comme un rempart d'hommes d'armes très-serrés sur deux rangs en forme de tour, à l'instar d'un château assiégé, où

il y avait une entrée comme une porte, par laquelle il entrait toutes les fois qu'il voulait reprendre haleine, ou quand il était pressé par les ennemis, et il eut souvent recours à ce moyen..... Dans une de ses sorties, au commencement du combat, il parvint jusqu'au roi, mais, respectant son seigneur, il s'éloigna et alla combattre Robert, comte de Dreux.

» Quoique le comte de Boulogne se battît ainsi avec bravoure, il avait, connaissant l'impétuosité et la valeur des Français, conseillé à Othon de ne pas combattre; l'empereur et les siens le regardaient comme traître, et délibérèrent s'ils le mettraient dans les fers. On rapporte qu'au moment où le combat s'engageait, le comte dit à Hugues de Boves: « Voilà ce combat que tu conseillais et dont je dis- » suadais. Tu fuiras comme un lâche! tandis que » moi, je combattrai au péril de ma tête, et je se- » rai pris ou tué....»

» La fuite d'Othon fut d'un fatal exemple pour son armée; le duc Louvain, le duc de Limbourg, Hugues de Boves et d'autres par centaines, par cinquantaines et par troupes de différents nombres, s'abandonnèrent à une honteuse déroute. — Cependant le comte de Boulogne combattait encore; il ne pouvait s'arracher du champ de bataille, quoiqu'il ne fût aidé que par six chevaliers. Un homme d'armes français d'une bravoure extraordinaire, Pierre de Tourrelle, qui, ayant eu son cheval tué, combattait à pied, s'approcha de ce petit groupe de combattants, et enfonça son épée jusqu'à la garde dans le ventre du cheval du comte; le cheval s'abattit et le comte resta pendant quelques temps étendu à terre et la cuisse droite sous le cou du cheval expirant. Un combat s'engagea autour de lui; plusieurs chevaliers se disputaient l'honneur de le faire prisonnier.

» Arriva Jean de Nivelle, avec ses chevaliers; c'était un homme haut de taille, très-beau de figure, mais en qui le courage et le cœur ne répondaient nullement à la beauté du corps; car dans cette bataille il n'avait encore, de tout le jour, combattu avec personne. Cependant il se disputait avec les autres qui retenaient le comte prisonnier, voulant par cette proie s'attirer quelque louange; et il l'eût emporté, si l'évêque (de Senlis) ne fût arrivé. Le comte l'ayant reconnu se rendit à lui, et le pria seulement de lui sauver la vie.—Un certain garçon, fort de corps et d'un grand courage, nommé Comot, étant dans cet endroit, avait tiré son épée, et, enlevant au comte son casque, lui avait fait une très-forte blessure à la tête; et pendant que les chevaliers se disputaient, comme on l'a dit, il voulut lui plonger son couteau dans les parties inférieures; mais comme ses bottes étaient cousues à la cotte de sa cuirasse, ce furieux ne put trouver d'endroit pour le blesser.

» Presque tous les chevaliers d'Othon étaient tués ou prisonniers, ou en fuite; mais au milieu de la plaine restaient de très-valeureux hommes d'armes à pied, brabançons et autres, au nombre de sept cents. Le roi Philippe voyant qu'ils tenaient encore envoya contre eux Thomas de Saint-Valery, homme noble, recommandable par sa vertu et tant soit peu lettré. Étant bien monté, quoique déjà un peu fatigué de combattre, Thomas, à la tête des fidèles hommes de sa terre, s'élevant au nombre de cinquante cavaliers et de deux mille hommes de pied, fondit sur les Brabançons avec un grande impétuosité, et les massacra presque tous. Chose merveilleuse! lorsqu'après cette victoire, il voulut compter le nombre des siens, il n'en trouva de moins qu'un seul, qu'on chercha aussitôt, et qu'on trouva blessé et gisant au milieu des morts. Cet homme fut apporté au camp, et en peu de jours des médecins guérirent ses blessures, et le rendirent à la santé.

» Le roi ne voulut pas que les siens poursuivissent les fuyards pendant plus d'un mille, à cause du peu de connaissance qu'ils avaient des lieux, et de l'approche de la nuit, et de peur que, par quelque hasard, les hommes puissants retenus prisonniers ne s'échappassent ou ne fussent arrachés des mains de leurs gardes. C'était surtout cette crainte qui le tourmentait. Ayant donc donné le signal, les trompettes sonnèrent le rappel, et les bataillons retournèrent au camp, remplis d'une grande joie [1].

[1] La recherche du butin décrite par Guillaume-le-Breton, dans sa *Philippide*, offre des détails curieux sur les mœurs et les usages du temps.

« Alors enfin (après le rappel sonné), il fut permis aux Français de rechercher le butin et d'enlever aux ennemis couchés sur le champ de bataille leurs armes et leurs dépouilles. Celui-ci s'empare d'un destrier; celui-là, d'un roussin à la taille élevée; d'autres enlèvent dans les champs les armes abandonnées; l'un s'empare d'un bouclier; un autre d'un glaive ou d'un casque. Celui-ci s'en va content avec des bottes; celui-là se plait à prendre une cuirasse; un troisième recueille des vêtements et des armures. Plus heureux encore et mieux en position de résister aux rigueurs de la fortune est celui qui peut parvenir à s'emparer des chevaux chargés de bagages, ou des glaives cachés sous les fourreaux, ou bien encore de ces chars appelés *covins*, que les Belges sont réputés avoir construits les premiers, lorsque jadis ils possédaient l'empire *. Ces chars étaient remplis de vases d'or, d'ustensiles précieux, et de vêtements travaillés par les Chinois avec beaucoup d'art et que les marchands apportent chez nous de ces contrées lointaines. Chacun de ces chars, porté sur quatre roues, est surmonté d'une chambre, qui ne diffère en rien de cette superbe chambre nuptiale où une nouvelle mariée se prépare à un nouvel

* Voir tome Ier, page 42. — Les Belges-Gaulois se servaient du *covinus* comme d'un char de guerre, et armaient de faulx ses roues et son timon.

Conduite de Philippe-Auguste envers les prisonniers.

« Le même soir, lorsqu'on amena les prisonniers devant le roi, il s'y trouva cinq comtes, vingt-cinq grands d'une si haute noblesse que chacun d'eux avait le droit de porter bannière, et un grand nombre d'autres d'un rang inférieur ; le roi, quoiqu'ils fussent tous de son royaume, qu'ils eussent conspiré contre sa vie, et fait tous leurs efforts pour le tuer, et qu'ils dussent ainsi, selon les lois et les coutumes du royaume, être punis de la peine de mort, comme coupables de lèse-majesté, le roi, dis-je, se montrant doux et miséricordieux, leur accorda à tous la vie. Autant il était animé contre les rebelles de rigueur et de sévérité, autant et plus encore il montrait toujours de clémence aux vaincus... Cependant il les fit tous renfermer en prison ; et les ayant fait placer enchaînés sur des chariots, il fit route vers Paris.

» Comme il était à Bapaume, on l'informa que le comte Renaud de Boulogne avait, après le combat, envoyé un messager vers Othon, pour lui conseiller de s'avancer vers Gand, d'y rassembler ses forces, et de renouveler la guerre par le secours des gens de Gand et des autres Flamands. — A cette nouvelle, vraie ou fausse, le roi, extrêmement irrité, monta dans la tour où étaient logés les deux plus grands comtes, Ferrand et Renaud, et, d'une voix animée par la colère, il dit à celui-ci : « Lorsque » tu étais mon homme lige, ne t'ai-je pas créé chevalier? lorsque tu étais pauvre ne t'ai-je pas fait » riche? et toi, rendant le mal pour le bien, ne t'es-» tu pas uni, ainsi que ton père, le comte Aubry, » avec feu Henri, roi d'Angleterre, pour ma ruine » et celle de mon royaume? Touché de ton repentir, je t'ai accueilli avec amitié ; j'ai ajouté le comté de Boulogne au comté de Dammartin, héritage de ton père, mort en Normandie au service » du roi d'Angleterre ; ensuite, accumulant fautes » sur fautes, tu as passé du côté de Richard, et » tant qu'il a vécu tu es resté mon ennemi. Richard » étant mort, je t'ai encore rendu mon amitié, j'ai » ajouté à tes deux comtés les trois comtés de Mortain, d'Aumale et de Varennes. Oubliant tous mes » bienfaits, tu as, sans motif, excité contre moi, l'Angleterre, l'Allemagne, la Flandre, le Hainaut et le » Brabant. Tu as contribué l'année dernière à enlever une partie de mes vaisseaux. Tout récemment tu as, avec d'autres, juré ma mort, et com-» battu contre moi. Après ce combat, après ma » victoire et la clémence avec laquelle ta vie a été » épargnée, tu as envoyé des messagers vers Othon » pour l'exciter de nouveau à la guerre. — Voilà » tout ce que tu m'as fait; je ne t'ôterai cependant point la vie, mais tu ne sortiras pas de prison » que tu n'aies tout payé. » Après avoir ainsi parlé, Philippe fit transporter à Péronne, et renfermer dans une tour très-forte le comte de Boulogne.

» Là ce malheureux captif était gardé avec les plus grandes précautions, attaché par des fers entrelacés avec une merveilleuse adresse, et joints ensemble par une chaîne si courte qu'elle lui laisait à peine la faculté de faire un demi-pas. Au milieu de cette chaîne en était attachée une autre de la longueur de dix pieds, fixée à l'autre bout à une colonne mobile, que deux hommes avaient de la peine à mouvoir chaque fois que le comte voulait aller satisfaire les besoins secrets de la nature. — Le roi fit transporter Ferrand à Paris, et le fit tenir renfermé sous une étroite garde dans une tour neuve, située hors des murs.

» Le jour même du combat le roi remit au comte Robert le comte de Salisbury, afin que le roi d'Angleterre, dont ce dernier était frère, rendît à sa place le fils de Robert, qu'il retenait prisonnier, (échange que Jean refusa de faire)... Les autres prisonniers furent renfermés dans divers châteaux forts du royaume et dans les deux châtelets situés chacun à la tête des ponts de Paris. »

Triomphe de Philippe-Auguste.

La victoire de Bouvines causa en France un enthousiasme universel. Le retour de Philippe-Auguste à Paris fut un véritable triomphe; la joie publique à l'aspect du roi victorieux fait pressentir combien la ligue ourdie contre lui avait excité d'inquiétude parmi les populations.

« La renommée nous a appris, dit Guillaume-le-Breton, que la vieille comtesse de Flandre, Espagnole de nation, fille du roi de Portugal et tante maternelle de Ferrand, ce qui la faisait appeler reine et comtesse, désirant, par des prestiges et des sortiléges, connaître l'événement du combat, avait obtenu cette réponse des anges qui, selon la croyance espagnole, président aux arts de cette sorte : « On combattra, et dans ce » combat le roi sera renversé à terre et foulé aux » pieds des chevaux, et il sera privé de sépulture. » Ferrand, après la victoire, sera reçu en grande » pompe par les Parisiens. »

» Ferrand en effet figura dans la pompe; mais le triomphe fut pour notre roi ! Qui pourrait raconter, ou décrire les joyeux applaudissements,

hyménée : tant chacune de ces chambres, tressée en osier brillant, enferme dans ses vastes contours d'effets, de provisions de bouche et de précieux ornements; à peine seize chevaux attelés à chacun de ces chars peuvent-ils suffire pour traîner et enlever les dépouilles dont il est chargé. »

les hymnes de triomphe, les danses populaires, les sons harmonieux des instruments guerriers, les doux chants des clercs, les solennels ornements des églises, en dedans et en dehors; les rues, les maisons, les chemins de tous les châteaux et des villes tendus de courtine et de tapisseries de soie, couverts de fleurs, d'herbes et de branches d'arbres vertes; les habitants de tout genre, de tout sexe et de tout âge, accourant de toutes parts voir un si grand triomphe; les paysans et les moissonneurs interrompant leurs travaux, suspendant à leur cou leurs faux, leurs faucilles et leurs hoyaux (car c'était alors le temps de la moisson), et se précipitant en foule vers les chemins pour voir dans les fers ce Ferrand, dont peu auparavant ils redoutaient les armes?

» Alors les simples paysans, les vieilles femmes et les enfants ne craignaient point de se moquer de lui, et en trouvaient l'occasion dans l'équivoque de son nom, qui pouvait s'entendre aussi bien d'un homme que d'un cheval. Ils lui disaient que maintenant il était ferré, qu'il ne pouvait plus regimber, lui qui auparavant, gonflé d'embonpoint, ruait et levait le talon contre son maître. — Toute la route se passa ainsi jusqu'à Paris.

» Les habitants de Paris, la multitude des écoliers, le clergé et le peuple, allèrent au devant du roi en chantant des hymnes et des cantiques et témoignant par leurs gestes quelle joie animait leurs esprits. Et ce n'est pas dans Paris seulement qu'éclatait la joie populaire! Le triomphe de notre roi surpasse ceux de Pompée, de César, ceux mêmes de Titus et de Vespasien; car, en ces temps-là, Rome seule donnait des applaudissements à ses empereurs; les autres villes ne s'empressaient point de se réjouir du triomphe des Romains; elles ne cherchaient point à en augmenter la pompe et l'éclat; et maintenant, en tous les lieux où s'étend le sol de notre vaste royaume, qui contient dans son sein tant de bourgs, tant de châteaux, tant de villes, tant de comtés, tant de duchés, dans toutes ces provinces soumises à tant d'évêques, dont chacun administre la justice et fait publier ses édits dans son diocèse; toute ville, tout village, tout château, tout pays ressent avec la même ardeur les joies d'une victoire commune à tous.

» Une seule victoire a fait naître mille triomphes. Dans toute l'étendue du royaume, on n'entend résonner sur tous les points que les mêmes acclamations; toute condition, toute fortune, toute profession, tout sexe, tout âge chantent les mêmes hymnes d'allégresse; toutes les bouches célèbrent à la fois la gloire, les louanges et l'honneur du roi.

» Et ce n'est pas seulement par des chants ou par les gestes du corps que s'expriment les transports de l'âme: dans les châteaux et dans les villes, les clairons retentissent dans toutes les rues, afin que ces concerts multipliés proclament plus hautement les sentiments publics: ne croyez pas non plus que l'on ménage aucune dépense: chevalier, citoyen, habitant des champs, tous brillent sous l'écarlate; nul ne porte que des vêtements de soie, de lin très-fin ou de pourpre. Le simple paysan s'en étonne; l'habit change tellement son cœur, qu'il pense que l'homme lui-même est changé, ainsi que le vêtement...

» Les flambeaux de cire ne cessent de briller pendant la nuit et chassent les ténèbres; de telle sorte que la nuit, subitement tranformée en jour, et resplendissante de tant d'éclat et de lumières, semble dire aux étoiles et à la lune: *Je ne vous dois rien!...*

» Plus que toutes les autres villes, Paris ajoute aux applaudissements, aux acclamations, à l'allégresse générale, par des dépenses plus grandes, et célèbre des jeux et des danses avec un zèle encore plus ardent.

» Ceux qui, livrés aux doux travaux de Pallas, recherchent les aimables enseignements d'une vie bienheureuse (les écoliers de l'université), font des préparatifs splendides pour mieux honorer le triomphe du roi. Pendant huit jours et huit nuits ils se livrent sans interruption aux transports de leur joie et s'y abandonnent avec d'autant plus d'ardeur que Philippe est plus chéri d'eux. Car c'est par ses soins qu'ils jouissent du repos de la paix, et qu'il n'ont d'autres soucis que ceux de l'étude...»

La victoire de Bouvines porta au plus haut point la puissance de Philippe-Auguste, et plaça la France au premier rang des monarchies européennes. Jamais le peuple français n'avait pris une part si vive aux succès d'un de ses rois. La vivacité et la spontanéité de ses manifestations prouve combien l'esprit de nationalité avait déjà fait de progrès. Le peuple savait que ces grands seigneurs, qu'il voyait captifs, s'étaient promis la conquête du royaume, et s'en étaient d'avance partagé les provinces. Il savait que Renaud, comte de Boulogne, avait demandé Péronne; que Ferrand, comte de Flandre, s'était réservé Paris; et que chacun d'eux, par une punition divine, se trouvait prisonnier dans la ville qu'il avait choisie. Le comte de Nevers et tous les seigneurs de l'Anjou, du Maine et de la Normandie, dans leur alliance avec le roi d'Angleterre, n'avaient en vue que le démembrement de la France. Le peuple français, que la victoire de Bouvines venait de sauver du joug de l'étranger, s'associait donc avec ardeur au triomphe et à la gloire de son roi.



Martinet del.t — Réville sculp.t

Louis VI va prendre l'Oriflamme à S.t Denis 1124



Martinet del.t — Réville sculp.t

Prédications d'Abailard.



Site historique. Le Bosphore et les Croisés

(Chêne sous lequel campa Godefroi de Bouillon avant de passer en Asie.)

CHAPITRE VI.

PHILIPPE II. — 4e ET 5e CROISADES.

Quatrième croisade. — Traité des croisés avec les Vénitiens.— Prise de Zara. — Traité avec Alexis. — Prise de Contantinople. — L'empereur Isaac est replacé sur le trône. — Couronnement d'Alexis. — Assassinat d'Alexis. — Usurpation de Murtzuphle. — Siége et prise de Constantinople. — Fuite de Murtzuphle. — Pillage de Constantinople. — Fondation de l'empire latin. — Baudouin, comte de Flandres, est élu empereur. — Cinquième croisade.

(1202 à 1204. — 1217 à 1221.)

Quatrième croisade.— Traité des croisés avec les Vénitiens.— Prise de Zara. (1201-1202.)

Foulques, curé de Neuilly-sur-Marne, commença en 1198 à prêcher une nouvelle croisade. Philippe-Auguste, occupé de ses guerres contre le roi d'Angleterre, refusa d'y prendre part. Foulques continua ses prédications jusqu'en 1201. A cette époque les seigneurs français qui s'étaient ligués avec Richard contre le roi de France leur suzerain, ayant, comme nous l'avons dit, perdu par la mort de leur allié et la défaite de son successeur toute espérance de succès, se décidèrent à prendre la croix. Philippe-Auguste applaudit à une résolution qui le débarrassait de vassaux turbulents.

Les comtes de Champagne, de Flandre et de Blois étaient les chefs les plus puissants de la nouvelle croisade: avant de partir ils envoyèrent à Venise des députés pour se procurer des vaisseaux, afin de passer en Égypte, où ils avaient le projet de commencer la croisade. Ville-Hardouin fut placé à la tête de la députation ; c'est à ce maréchal de Champagne, guerrier prudent et brave, écrivain vrai et naïf, que nous devons l'histoire de cette grande expédition.

Venise avait alors pour doge Henri Dandolo, vieillard de quatre-vingt-dix ans, presque aveugle, mais conservant encore à cet âge un courage impétueux, joint à une expérience consommée. Après avoir consacré près d'un siècle de vie à des entreprises qui avaient fondé la grandeur de son pays, cet homme illustre était destiné, avant de mourir, à tenter et à faire réussir la plus extraordinaire qu'on pût imaginer. Le sénat vénitien assemblé par le doge demanda aux croisés une somme considérable pour leur fournir des vaisseaux ; il offrit en outre de prendre part à la croisade et d'équiper cinquante galères, à condition que les conquêtes seraient partagées. Ces propositions furent acceptées. Mais les lois de Venise exigeaient que les décisions du sénat fussent confirmées par le peuple, et il était à craindre qu'un peuple entièrement livré au commerce, enrichi depuis longtemps par les désastres des autres états, se montrât peu touché de l'amour de la gloire, et refusât de partager les périls et les hasards d'une guerre d'outre-mer.

Le peuple s'assembla dans l'église Saint-Marc, où se réunirent aussi le sénat et le doge. Après la célébration de la messe, Ville-Hardouin prit la parole : il peignit éloquemment l'état de Jérusalem et du saint sépulcre, décrivit les maux qu'éprouvaient les chrétiens, et supplia le peuple de confirmer la décision du sénat. Lorsqu'il eut cessé de parler, lui et les seigneurs qui l'accompagnaient, sacrifiant tout orgueil à la cause de Dieu, se mirent à genoux devant la multitude, et, fondant en larmes, la conjurèrent d'accorder son assistance aux croisés. Le peuple fut ému, et le secours fut aussitôt voté par acclamation.

Il avait été convenu que les croisés partiraient d'Europe au mois de juin de l'année suivante (1202), Ville-Hardouin et les autres députés revinrent en France. Mais quelle fut la douleur du maréchal de Champagne, lorsqu'à son retour il trouva mourant le comte Thibaut, son souverain, que de hautes qualités avaient fait désigner, malgré sa jeunesse, comme le généralissime de la future croisade.

Thibaut mourut laissant enceinte sa veuve. Ville-Hardouin réussit à donner Philippe-Auguste pour protecteur à la jeune comtesse, qui mit au monde un fils, nommé Thibaut comme son père. C'est ce Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, et que ses talents et son esprit ont rendu si célèbre pendant la minorité de saint Louis. Le roi de France promit de lui servir de tuteur.

Ville-Hardouin, rassuré sur l'avenir du fils de son souverain, recommença à s'occuper de la croisade. Boniface, marquis de Montferrat, et Baudouin, comte de Flandre, furent désignés pour chefs de l'expédition. Les croisés se réunirent à Venise; mais il avait été impossible de se procurer les sommes d'argent promises pour le loyer des vaisseaux vénitiens. Le vieux doge, aussi dévoué à sa patrie qu'à la religion, ne voulut pas que ce contre-temps fît manquer l'entreprise. Il proposa aux croisés, pour suppléer à l'argent qui leur manquait, de tenter une expédition dont tous les avantages resteraient exclusivement aux Vénitiens. C'était de reprendre la ville de Zara, en Dalmatie, que le roi de Hongrie avait depuis peu enlevée à la république. — Malgré l'opposition de quelques-uns des chefs cet arrangement reçut l'approbation générale. — La ville de Zara fut prise après un siége de cinq jours dans l'automne de l'année 1202, et comme la saison était avancée, les croisés résolurent d'y passer l'hiver.

Traité avec Alexis. — Prise de Constantinople. (1203.)

Nous avons dit que plusieurs des chefs de la croisade avaient vu avec peine une entreprise qui détournait de leur but principal les guerriers voués à la délivrance du saint sépulcre. Une ambassade du jeune Alexis, fils de l'empereur Isaac l'Ange, qu'un usurpateur, aussi nommé Alexis, venait de renverser du trône de Constantinople, les sollicita de se livrer à une expédition plus importante, et qui les éloignait encore davantage du terme de leur pieuse entreprise.

Les envoyés d'Alexis rappelèrent aux croisés que le devoir de la chevalerie prescrivait de secourir les opprimés. Ils promirent que le prince légitime, rétabli sur son trône, les aiderait à reconquérir la Terre-Sainte. Enfin, et pour décider les membres du clergé et le légat du pape à appuyer leur demande, ils promirent que le schisme qui depuis si longtemps divisait l'église grecque et l'église latine cesserait aussitôt qu'Isaac aurait repris possession de ses états, et que les Grecs rentreraient avec soumission dans la communion romaine. Ces promesses décidèrent les croisés à accorder leur appui au prince détrôné.

Après avoir rejoint aux îles ioniennes les vaisseaux d'Alexis, et soumis à ce prince Durazzo, Corfou, Négrepont et Andros, la flotte des croisés entra dans l'Hellespont, et se dirigea sur Constantinople, dont la prise devait décider du sort de la guerre. Ils débarquèrent près d'Abydos, ville forte de l'Asie, qui se rendit à eux dès qu'ils eurent préparé les machines de siége. Le jeune Alexis n'y fut pas reçu avec autant d'enthousiasme qu'à Corfou. Le voisinage du siége de l'empire, où l'usurpateur semblait determiné à se défendre, commandait la circonspection aux villes voisines. Les croisés s'avancèrent jusqu'à Saint-Étienne, célèbre abbaye située sur une colline à trois lieues de Constantinople.

De cette colline la vue planait sur la capitale de l'empire grec. « On peut se figurer, dit un historien, l'effet que produisit l'aspect de Constantinople sur des hommes qui, dans leur pays, n'avaient été habitués à voir que de tristes châteaux, des villes bâties en bois et des églises ornées de grossières sculptures. L'architecture grecque avait conservé toute son élégance; de toutes parts s'élevaient des palais, des églises et de vastes monastères. Cinq cents édifices publics rappelaient la splendeur de l'ancienne Rome: l'activité des villages voisins, les parcs, les maisons de plaisance, répandus dans la campagne, annonçaient les approches de la plus belle ville du monde. Mais si cette vue exaltait l'imagination, d'autres considérations faisaient naître des réflexions sérieuses. Constantinople était parfaitement fortifiée par terre et par mer; de formidables murailles, de hautes tours, de profonds fossés l'entouraient; son enceinte renfermait un million d'habitants; il en pouvait sortir cent mille hommes armés. »

L'armée franco-vénitienne ne s'élevait pas à quarante mille hommes. Voulant reconnaître tous les environs de Constantinople, elle se porta successivement à Chalcédoine et à Scutari. Chalcédoine, située sur le détroit, vis-à-vis de la capitale, renfermait un palais impérial. Les chefs des croisés y logèrent. Le luxe des appartements et des bains, les recherches et les raffinements de la volupté prodigués dans cette délicieuse habitation, dévoilèrent à ces guerriers habitués à une vie rude et austère la faiblesse de l'ennemi qu'ils avaient à combattre.

Cependant, l'usurpateur menacé essayait de gagner du temps par des négociations. Il cherchait à soulever contre les croisés les habitants des campagnes, il se flattait ainsi de priver l'armée de vivres, de la décourager, et de la forcer à se retirer ou à combattre avec désavantage. Le doge de Venise connaissait les artifices de la cour de Constantinople, il sut prémunir les croisés contre la duplicité grecque. On repoussa tout accommodement et on s'occupa des préparatifs pour attaquer et prendre la ville. Avant de donner l'assaut, les croisés essayèrent si la vue d'Alexis n'y exciterait pas quelque mouvement. Ils promenèrent le prince devant les murs, en criant aux Grecs que c'était le fils de leur empereur; mais cette tentative n'eut aucun succès, ceux mêmes qui détestaient l'usurpateur affectaient de lui être dévoués. On lança des traits contre la galère, où, vêtu magnifiquement, Alexis se montrait entouré des principaux seigneurs français et vénitiens. La promenade ne s'acheva pas sans danger.

L'attaque de Constantinople commença du côté de la mer; Baudouin et Henri, son frère, Montmorency et Ville-Hardouin déployèrent un grand courage, et le port fut emporté. Les croisés n'étant pas assez nombreux pour entourer la ville, les chefs résolurent de livrer l'assaut sur deux points différents. Les Vénitiens, maîtres du port, furent chargés de conduire leurs vaisseaux au pied des murs, et de chercher à les escalader, tandis que les Français attaqueraient la ville par terre. Les Vénitiens, conduits par leur doge, réussirent; l'héroïque vieillard, précédé de l'étendard de Saint-Marc, gravit les échelles. Bientôt l'étendard national, flottant sur les murs, doubla le courage des assaillants. En peu d'heures vingt-cinq tours furent enlevées. L'usurpateur, aux abois, essaya de faire une sortie et d'attaquer le camp avec des forces considérables; mais le

doge, instruit du danger qui menaçait les Français, évacua, après l'avoir incendié, le quartier dont il s'était emparé, et accourut à leur secours. Les croisés réunis, repoussèrent les Grecs.

L'empereur Isaac L'Ange est replacé sur le trône.— Couronnement d'Alexis.

L'usurpateur, rentré dans Constantinople, ne pensa plus qu'à sa sûreté personnelle ; il avait fait d'avance filer ses équipages sur Zagora, ville de Bulgarie ; et le 18 juin 1203, à l'entrée de la nuit, il partit secrètement pour cette ville, n'emmenant avec lui qu'une de ses filles, Irène, femme d'un Paléologue. Sa femme Euphrosine, avec ses deux autres filles, Anne et Eudoxie, resta dans la capitale. Cette femme altière fit les derniers efforts pour conserver le pouvoir que son époux venait d'abdiquer. Elle assembla dans le palais de Blaquernes ses parents et ses amis, leur offrit ses filles en mariage, et les pressa de s'emparer du trône vacant : aucun d'eux n'osa accepter un poste aussi périlleux. — Tandis que ces scènes se passaient dans l'intérieur du palais, les principaux seigneurs songeaient à traiter avec l'empereur légitime. L'eunuque Constantin, grand-trésorier, favori de l'usurpateur, comblé de ses bienfaits, distribua de l'argent aux gardes varangiens, et les détermina à rétablir Isaac. Le malheureux empereur, tiré de la prison où il était renfermé et où Euphrosine le remplaça, fut replacé sur le trône.— Quoique aveugle il se crut en état de gouverner un grand empire. Sa jeune épouse, Marguerite de Hongrie, belle-mère du prince Alexis, sortit de sa retraite, reparut à la cour, et toutes les femmes qui avaient été attachées à Euphrosine, s'empressèrent de former sa maison. — Une autre princesse, du même âge, aussi belle, Agnès de France, sœur de Philippe-Auguste, veuve à dix ans du jeune Alexis Comnène, forcée ensuite d'épouser le vieil Andronic, son assassin, puis témoin de la chute et du supplice de ce tyran, épargnée dans ces horribles crises, par une espèce de miracle, parut à côté de l'impératrice régnante et partagea avec elle les hommages des courtisans.

Les croisés, renfermés dans leur camp, et se disposant à une nouvelle attaque, ignoraient ce qui se passait dans la ville. Bientôt ils virent arriver des ambassadeurs d'Isaac qui leur annoncèrent la révolution, et, de sa part, demandèrent le prince Alexis. — Les croisés, frappés d'étonnement, et satisfaits de ce que cette guerre eût une fin si prompte et si heureuse, nommèrent sur-le-champ une députation chargée d'aller trouver l'empereur, et de lui faire ratifier les conventions conclues avec Alexis. Cette députation fut composée de Ville-Hardouin, de Matthieu de Montmorency, et de deux Vénitiens. — Les députés, conduits au palais de Blaquernes, y trouvèrent une cour aussi nombreuse que brillante. « A peine on pouvait s'y tourner, dit naï« vement Ville-Hardouin, car tous ceux qui, le « jour précédent, avaient été contre Isaac, étaient ce « jour-là sous son obéissance. » Ville-Hardouin, chargé de prier l'empereur de confirmer le traité fait avec son fils, lui en expliqua les dispositions. Elles consistaient à payer deux cent mille marcs d'argent, somme énorme pour ce temps, à fournir à l'armée des vivres pendant un an, à entretenir cinq cents chevaliers dans la Terre-Sainte, à y servir lui-même ou son fils, pendant une année, avec dix mille hommes ; enfin à remettre l'empire d'Orient sous l'obéissance du saint-siége. Cette dernière clause était la plus rigoureuse et la plus difficile à exécuter : les Grecs, animés par leur clergé, avaient une aversion invincible pour l'Église latine. Ville-Hardouin insista avec force ; l'empereur céda à la nécessité. « Quand on vous donnerait tout « l'empire, lui dit-il, vous l'avez bien mérité. »

Isaac semblait prévoir cependant les suites des conditions qu'on lui avait imposées. Il engagea les croisés à ne pas loger dans la ville, de crainte qu'ils ne pussent s'accorder avec les Grecs, et il leur assigna le quartier de Sténon, au-delà du port, où il eut soin de les pourvoir abondamment de toutes choses. Cette sage mesure n'empêcha pas les soldats français et vénitiens de venir par troupes à Constantinople, de prendre hautement sous leur protection les marchands de leur nation qui jusqu'alors avaient été fort maltraités par les Grecs, et d'irriter le peuple par des excès qu'il était souvent impossible de réprimer ; ces soldats, qui avaient déjà supporté tant de fatigues, et dont l'enthousiasme pour la guerre sainte se trouvait refroidi par une expédition qui n'avait avec la croisade que des rapports éloignés, ne voyaient pas d'ailleurs sans envie les richesses accumulées dans cette capitale, et se laissaient amollir par les voluptés qui leur étaient offertes de toutes parts.

Les chefs de l'armée chrétienne, voulant donner plus de solidité au traité qu'ils avaient fait et à l'empire qu'ils avaient rétabli, obtinrent de l'empereur qu'il fît couronner son fils. Cette cérémonie, qui eut lieu le 1er août 1203, ne servit qu'à détruire l'autorité du père qui avait au moins quelque expérience, et à donner au fils un pouvoir dont il ne sut pas faire usage. Une imprudence grave suivit de près le couronnement d'Alexis. Sans laisser le temps de préparer le peuple à un changement important dans la religion, le clergé latin exigea que, conformément au traité, le patriarche de Constantinople abjurât publiquement les erreurs qui le séparaient de l'Église

romaine. Jean Camatère, élevé à cette dignité par Euphrosine, femme de l'usurpateur, était habitué à se soumettre aux caprices d'une cour corrompue. Il se prêta sans difficultés à reconnaître le pape Innocent III, et annonça qu'il irait incessamment à Rome, recevoir de lui le pallium. Les croisés furent eux-mêmes étonnés de la promptitude avec laquelle fut obtenue une démarche que plusieurs siècles de négociations n'avaient pas encore pu décider.

Alexis n'avait pas tardé à reconnaître qu'avec les seules ressources de Constantinople, il lui serait impossible de payer les deux cent mille marcs d'argent promis aux croisés. Avant de les laisser partir pour la Terre-Sainte, il leur proposa de passer avec lui en Asie pour faire rentrer dans l'obéissance les provinces qui soutenaient encore le parti de l'usurpateur, et pour y recueillir des contributions destinées à achever le paiement de ce qui leur était dû. — Il fut en effet convenu que le marquis de Montferrat, avec une partie de l'armée, suivrait Alexis, et que Baudouin de Flandre, avec le reste de ses troupes, resterait campé auprès de Constantinople.

Assassinat d'Alexis. — Usurpation de Murtzuphle (1205).

Alexis, après avoir promptement soumis les provinces d'Asie, revint triomphant dans sa capitale, qu'il trouva à moitié détruite par un incendie, suite d'une querelle sanglante entre quelques soldats croisés et des marchands grecs. L'exaspération du peuple de Constantinople contre les Latins était au comble. La familiarité du jeune empereur avec les croisés, ses complaisances pour eux et l'attachement qu'il montrait pour l'Église latine lui aliénèrent l'affection de ses sujets. Un prince de la famille impériale, Alexis Ducas, surnommé *Murtzuphle* à cause de la longueur de ses sourcils, profita du mécontentement général pour forcer Alexis à déclarer la guerre aux croisés, et ensuite pour le renverser du trône, et le faire mourir.

Afin de flatter les passions de la multitude, Murtzuphle fit prononcer de nouveau et solennellement la séparation de l'Église grecque de l'Église latine, puis il ceignit lui-même la couronne impériale. — Au début de son règne il essaya de calmer les croisés et d'obtenir d'eux la paix; mais le légat du pape s'opposa à tout accommodement, et la guerre continua avec une plus grande activité.

Murtzuphle n'avait encore rien de préparé pour sa défense. A son avénement, le trésor de l'empire s'était trouvé vide, par suite des prodigalités que les deux dernières révolutions avaient rendues nécessaires, et des sommes immenses données aux croisés. Il le remplit par la confiscation des biens de ceux qui s'étaient enrichis sous les trois règnes précédents. Voulant gagner assez de temps pour s'affermir, il s'efforça ensuite de renouer les négociations. Ses offres étaient si avantageuses que les croisés consentirent enfin à traiter; mais, afin de n'être pas trompés, ils chargèrent le doge de cette importante mission. — Après avoir pris toutes les précautions nécessaires entre ennemis irréconciliables, Dandolo et Murtzuphle eurent une entrevue dans le monastère de Saint-Côme, hors des murs de la ville. Le doge demanda que l'usurpateur donnât aux croisés cinq mille livres d'or, qu'il les aidât à la conquête de la Terre-Sainte, et que l'Église grecque se soumît à l'Église romaine. Murtzuphle consentait à toutes les propositions, excepté à la dernière; mais le doge insista, et les négociations furent rompues.

Siége et prise de Constantinople. — Fuite de Murtzuphle. (1214.)

Les hostilités recommencèrent; mais auparavant les croisés tinrent un conseil qui décida du sort de l'empire grec. Il fut arrêté : 1° qu'on userait du droit de conquête dans tout son étendue, en proclamant empereur un des chefs de la croisade; 2° que six électeurs français et six électeurs vénitiens procéderaient au choix du souverain; 3° que le domaine impérial se composerait des palais de Blaquernes et de Bucoléon, et d'un quart du territoire de l'empire. — Pour conserver autant que possible l'égalité entre les deux nations, on arrêta que le clergé de celle qui ne donnerait pas un empereur choisirait dans son sein un patriarche. Il fut aussi convenu qu'aussitôt après l'élection de l'empereur une commission composée de Français et de Vénitiens distribuerait les fiefs, les charges et les dignités. Le butin, en exceptant la part destinée à l'empereur, devait être partagé également entre les deux nations.

La fortune parut d'abord ne pas vouloir sanctionner ces dispositions. Les croisés attaquèrent la ville et furent repoussés.

Ce premier succès des Grecs n'empêcha pas cependant la prise de Constantinople; l'assaut fut donné de nouveau, et l'impétuosité des croisés triompha de tous les obstacles; mais les vainqueurs n'entrèrent dans la ville qu'à la fin de la journée, et comme les palais, les églises et les monastères étaient fortifiés, leurs chefs redoutant de s'engager, pendant la nuit, dans des rues qui leur étaient inconnues, résolurent de se borner à occuper le quartier dont ils s'étaient emparés, et d'attendre au lendemain pour achever leur conquête.

De grands événements se passèrent dans cette

nuit terrible pour les Grecs ; l'usurpateur Murtzuphle, afin de lier son sort à celui de l'usurpateur Alexis, épousa Eudoxie, et abandonna la ville prête à tomber au pouvoir des croisés. — Le trône étant ainsi vacant, quelques seigneurs, qui ne désespéraient point encore du salut du peuple grec, se réunirent dans l'église de Sainte-Sophie pour élire un nouvel empereur. Leur choix tomba sur Théodore Lascaris. Celui-ci n'eut d'autre parti à prendre que d'abandonner la capitale en donnant rendez-vous en Asie à ceux qui se montraient encore disposés à combattre pour l'indépendance de l'empire grec.

« Quand le jour parut, dit un historien, la consternation des habitants de Constantinople fut à son comble. Ils apprirent la fuite de Murtzuphle, l'élection et la retraite de Théodore : abandonnés à eux-mêmes, sans aucune force, ils n'eurent d'autre ressource que de se soumettre promptement au vainqueur.

« Les princesses Marguerite de Hongrie, et Agnès de France, qui faisaient les vœux les plus ardents pour le succès des croisés, s'étaient refugiées au palais de Bucoléon, où la crainte leur avait déjà formé une cour ; par leur conseil, on résolut d'envoyer aux chefs de l'armée une députation composée des principaux membres du clergé grec.

« Les députés, revêtus de leurs habits sacerdotaux, s'avancèrent lentement vers le quartier des croisés ; admis devant les généraux, ils se prosternèrent à leurs pieds, les suppliant de se rappeler l'instabilité des choses humaines, et de se rendre dignes de la victoire qu'ils venaient d'obtenir, en s'abstenant du meurtre et du pillage. Ils leur représentèrent que les Grecs, quoique ayant à se reprocher les plus grands torts, étaient des hommes, et qu'à ce titre ils avaient droit à la clémence ; qu'une ville encore riche et brillante était préférable à un monceau de ruines ; que cette ville n'était plus la capitale des Grecs, mais celle des Latins, et que ces derniers avaient intérêt à la conserver ; que les usurpateurs Alexis et Murtzuphle, seuls coupables, avaient été punis de leurs crimes par la fuite et par l'exil, et qu'enfin les vainqueurs devaient avoir pitié d'un peuple innocent et malheureux qui avait été la première victime de ses tyrans. Ensuite, attestant le saint nom de Jésus-Christ, dont ils rappelèrent la passion, la mort et la résurrection, et dont ils annoncèrent que la protection spéciale allait rendre les vainqueurs maîtres d'un grand empire, s'ils s'en montraient dignes par leur modération et leur douceur, ils les conjurèrent de pardonner et d'avoir les sentiments qui conviennent à des maîtres, dont les sujets sont disposés à la soumission la plus entière.
« Ces augustes temples que vous voyez, ajoutèrent-
» ils, les reliques dont ils sont remplis, semblent
» prendre la parole pour invoquer votre miséri-
» corde et votre clémence. »

« Les chefs des croisés, touchés de ce discours, firent annoncer par un héraut que la vie des habitants serait épargnée. Ensuite ils conduisirent l'armée dans l'intérieur de la ville, et s'emparèrent de tous les postes importants. S'étant établis au palais de Bucoléon, où ils furent reçus avec joie par les princesses Agnès et Marguerite, ils s'occupèrent des moyens de contenir une armée peu disciplinée, et de prévenir la ruine d'une ville immense, dont le désespoir pouvait encore être funeste à ses vainqueurs. Ils auraient voulu vainement empêcher le pillage ; mais ils cherchèrent du moins à en diminuer, autant que possible, les funestes effets.

Pillage de Constantinople.

Une ordonnance défendit, sous les peines les plus sévères, de se porter à des excès contre les habitants, et d'outrager les femmes. Le pillage dut se faire avec ordre, et le butin dut être déposé dans trois églises désignées, pour être ensuite partagé également. Il fut prescrit de laisser ouvertes toutes les portes de la ville, et de n'apporter aucun empêchement à la fuite des vaincus. Malgré ces précautions, le désordre fut affreux. La magnifique église de Sainte-Sophie fut pillée et profanée : une courtisane osa monter dans la chaire du patriarche, et y entonner une chanson obscène ; on dansa dans ce lieu sacré, et les soldats s'y livrèrent à toutes sortes d'excès. Dans les divers quartiers de la ville, les femmes eurent peine à se dérober aux outrages d'une soldatesque effrénée : leurs pères, leurs époux trouvaient souvent la mort en les défendant. La fureur des croisés contre les Grecs était surtout excitée par les marchands vénitiens et français qui avaient été obligés, peu de temps auparavant, de quitter la ville : c'étaient eux qui désignaient aux croisés les victimes qu'ils devaient frapper. —Quelques-uns de ces hommes montrèrent cependant la plus noble générosité : l'historien Nicétas dut son salut et celui de toute sa famille à un marchand vénitien qui se dévoua pour lui. — Dans ce désordre, et dans cette fuite précipitée, le sort des seigneurs grecs et des riches habitants de la capitale fut vraiment digne de pitié. Les plus nobles familles erraient dans les environs de Constantinople. Dépouillés de tout, à la fin d'un hiver rigoureux, plusieurs ne savaient où trouver un asile. Ces infortunés allaient par troupes, et, pour dérober les femmes et les jeunes filles aux insultes des soldats, ils les mettaient au milieu d'eux. Elles s'efforçaient de se cacher, soit en défigurant leurs visages avec la boue des chemins, soit en s'enveloppant dans de

longs voiles; et ces précautions ne suffisaient pas toujours pour les préserver du sort qu'elles redoutaient. Le peuple et les paysans auxquels les soldats vendaient les dépouilles à vil prix insultaient à la misère de ceux qu'ils avaient vus dans la prospérité; et Nicétas observe qu'ils paraissaient se réjouir de ce qu'un grand bouleversement établissait, momentanément, une sorte d'égalité dans toutes les fortunes. Le pillage, qui dura plusieurs jours, coûta la vie à deux mille personnes.

« Lorsque l'ordre fut rétabli, on procéda au partage du butin; mais un grand nombre de croisés, entraînés par l'avarice et la cupidité, n'avaient pas exactement rapporté, dans les dépôts indiqués, le fruit de leurs rapines. Quelques-uns reçurent un châtiment exemplaire; les autres profitèrent d'un pardon que les circonstances forcèrent d'accorder. Quoique plusieurs objets précieux eussent été détournés, les dépouilles qui se trouvaient dans les trois églises furent immenses. Les Français, après avoir acquitté cinquante mille marcs qu'ils devaient encore aux Vénitiens, se trouvèrent possesseurs de quatre cent mille marcs qui, selon Gibbon, équivaudraient aujourd'hui au revenu de l'Angleterre pendant sept ans. »

Fondation de l'empire latin. — Baudouin, comte de Flandre, est élu empereur (1204).

Avant de procéder à l'élection d'un empereur, tous les seigneurs qui se trouvaient présents jurèrent qu'ils prêteraient foi et hommage au prince qui serait nommé: le doge de Venise, par une exception honorable, fut seul dispensé de ce serment.

Trois hommes fixaient les regards de l'armée, et paraissaient destinés à partager les suffrages: c'étaient Baudouin, comte de Flandre, Boniface, marquis de Montferrat, et Henri Dandolo, doge de Venise.

L'illustre vieillard avait pour lui toutes les voix; mais sa vaste prévoyance lui fit craindre les chances de l'élévation d'un Vénitien sur le trône de Constantinople. Si ce trône s'affermissait, tout portait à croire que Venise deviendrait tôt ou tard sujette de l'empire d'Orient, que ses lois seraient détruites, sa splendeur effacée, sa liberté perdue, son commerce anéanti; et que ce prodige d'industrie et de civilisation perdrait, pour un avantage éphémère, les principaux ressorts qui le faisaient exister. Si, au contraire, ce trône ne s'affermissait pas, toutes les ressources de Venise seraient employées pour le soutenir; un peuple qui ne devait sa gloire et ses richesses qu'aux arts de la paix se trouverait engagé dans des guerres continuelles, et sacrifierait, en cherchant peut-être en vain à maintenir une puissance éloignée et peu solide, la puissance réelle que lui donnaient ses lois, ses mœurs et sa position inexpugnable. — Telles furent les raisons du noble Dandolo pour refuser l'empire.

« Les Vénitiens, en applaudissant à la magnanimité de leur chef, firent connaître leur opinion sur les autres candidats. La principauté italienne du marquis de Montferrat était trop voisine de Venise pour qu'ils désirassent que cette famille devînt plus puissante, et s'élevât à l'empire. Le comte de Flandre, par l'éloignement de ses états, ne leur donnait aucune inquiétude, et, s'il parvenait au trône, il pouvait être soutenu par le roi de France, son proche parent. »

Les électeurs se réunirent dans la chapelle du palais qu'occupait le doge. Pendant la séance, une foule immense de Français, de Vénitiens et de Grecs, entouraient le palais, et attendaient avec impatience quel serait le maître qui allait leur être donné. Enfin, l'évêque de Soissons annonça que le choix des électeurs s'était fixé sur Baudouin, comte de Flandre. La place retentit d'applaudissements, et Baudouin fut sur-le-champ proclamé empereur.

Avant l'élection, des conventions secrètes avaient eu lieu entre les deux principaux candidats. Leurs amis communs, craignant le mécontentement de celui qui ne serait pas nommé, avaient obtenu que le premier acte de l'empereur élu serait de donner en fief à son concurrent la partie asiatique de l'empire, et l'île de Candie. Baudouin s'empressa d'en investir le marquis de Montferrat, qui parut partager sincèrement l'allégresse publique.

La cérémonie du couronnement eut lieu, avec pompe, dans l'église de Sainte-Sophie: les principaux seigneurs, au nombre desquels était le marquis de Montferrat, portèrent Baudouin sur un bouclier. La magnificence déployée en cette occasion éblouit les yeux même des Grecs. Tous les croisés étaient devenus riches, et usaient avec prodigalité de leur opulence. Le clergé latin officia dans le chœur de l'église, et l'empereur fut couronné par le légat du pape.

Ainsi qu'il avait été convenu, l'empereur étant un Français, le patriarche fut un Vénitien; le choix des prêtres latins, confirmé par le pape, s'arrêta sur un simple sous-diacre, Thomas Morosini qui, durant la croisade, s'était distingué par son courage et sa piété.

Le premier soin des croisés fut d'établir une administration nouvelle dans le pays conquis. La commission chargée de la distribution des fiefs et des dignités envoya dans toutes les provinces des inspecteurs chargés de les examiner et d'en évaluer les revenus, afin de pouvoir faire un partage égal du territoire. Enivrés par le succès extraordinaire

qu'ils venaient d'obtenir, les croisés poussèrent l'aveuglement jusqu'à faire d'avance des lots de toutes les contrées qui avaient autrefois appartenu à l'empire d'Orient, et qu'ils espéraient sans doute conquérir aussi facilement que Constantinople, bien qu'elles fussent occupées par les Sarrasins et par d'autres peuples barbares. Ainsi l'on inventoria l'Égypte, la Lybie, la Numidie, la Parthie, la Perse, et l'Assyrie. La distribution des lots donna lieu à des querelles vives et à des disputes dont les Grecs durent sourire plus d'une fois.

Le pouvoir du nouvel empereur était fort limité. On voulut néanmoins établir auprès de lui l'étiquette minutieuse du palais impérial grec. Les charges de chambellan, d'échanson, de sommelier, de maître-d'hôtel, etc., furent données en fief à des guerriers dont l'inhabileté à ce genre de service excitait la risée des hommes de l'ancienne cour; et l'empereur mal servi n'eut pas même le droit de s'entourer, dans son intimité, des hommes qui lui plaisaient.

Les principaux chefs de l'armée obtinrent aussi les principales récompenses. Le doge de Venise reçut le titre de *despote*, première dignité chez les Grecs, après la dignité impériale. Le comte Louis de Blois devint duc de Nicée; Guillaume de Champlitte, prince d'Achaïe; et Rénier de Trih, seigneur flamand, duc de Philippopoli; Thierri de Los fut nommé grand sénéchal; Ville-Hardouin obtint, avec la seigneurie de Trajanople, la dignité de maréchal de Romanie.

Il ne peut entrer dans notre plan de présenter l'histoire de l'empire latin, fondé par les croisés, et qui tomba après environ soixante ans de luttes contre l'empire grec, continué par les Lascaris et les Paléologues. L'empire avait appartenu successivement à la maison de Flandre et à la maison de Courtenay; le titre d'empereur conservé dans la maison de Courtenay, après qu'en 1261 Baudouin II eut été chassé de Constantinople [1], s'éteignit, en 1393, en Léon III, roi d'Arménie, qui mourut à Paris sans postérité.

Cinquième Croisade (1217-1221).

La cinquième croisade à laquelle la France ne prit directement qu'une faible part, dura quatre années. La conquête d'Égypte qui avait été le premier dessein des chefs de la quatrième croisade, fut aussi dans la cinquième le but principal des rois de Jéru-

[1] Voici comment Petitot, dans sa notice complémentaire des *Mémoires de Ville-Hardouin*, raconte la reprise de Constantinople par les Grecs aux ordres du *césar* Strategopule, général de Michel Paléologue.

« A la vue de l'armée grecque, les paysans du territoire qui souffraient depuis si longtemps supplièrent Strategopule d'attaquer la ville, lui représentant qu'elle n'avait plus de défenseurs, et que les femmes et les enfants des Français étaient hors d'état de lui résister. Le césar ne s'avança qu'avec précaution, et ne montra d'abord que peu de troupes, afin de ne pas effrayer les habitants. Un de ces derniers lui fut amené, et il s'empressa de lui demander comment il avait pu sortir de la ville. L'habitant lui répondit que sa maison communiquait à un souterrain qui menait hors des murs. On tint conseil, et après beaucoup d'hésitation, on convint de faire entrer, pendant la nuit, cinquante hommes par ce passage, avec l'ordre d'abattre à coups de haches la porte dorée qui en était voisine, tandis que, d'un autre côté, on essaierait une escalade.

« Tout s'exécute comme on l'avait réglé : les soldats pénètrent dans le souterrain, et l'on attend le signal qu'ils ont promis de donner en cas de succès. Ce signal se fait attendre, et le césar, fort inquiet, parle déjà de se retirer. Le chef des paysans, désespéré de cette résolution, se fait mettre aux fers, et répond sur sa tête de la prise de la ville. Le césar se rassure. Enfin la porte s'ouvre, et un prêtre, nommé Laceras, donne, du haut des murs, le signal convenu : *Victoire aux empereurs Michel et Jean*. Les troupes grecques s'avancent lentement dans les rues au milieu des ténèbres de la nuit. Quelques habitants se réveillent, paraissent aux fenêtres, et se demandent la cause de ce mouvement. En arrivant dans un quartier écarté, le césar aperçoit de loin un corps de troupes françaises dont la lune faisait briller les armes : l'obscurité et la crainte le lui représentent plus considérable qu'il n'est en effet; il craint d'être tombé dans un piége, et veut donner des ordres pour une prompte retraite. Les paysans le rassurent encore, et sans attendre aucun commandement, ils se précipitent sur les Français qu'ils surprennent et dispersent.

« Baudouin, réveillé par le tumulte, perd aussitôt toute espérance, et ne songe qu'à fuir. Il quitte le palais de Blaquernes, accourt dans le plus grand désordre au palais de Bucoléon, voisin de la mer, perd en chemin son diadème, son épée, et s'embarque précipitamment. Les paysans s'emparent du diadème, l'attachent au bout d'une pique, prouvent au césar qu'il est vainqueur; et ce général, si favorisé par la fortune, se trouve, presque malgré lui, le restaurateur de l'empire grec.

« Cependant, maître de la ville et de tous les forts, il craignait encore le retour de la flotte française. Le général qui la commandait, instruit de la tentative des Grecs, revenait en effet, dévoré des plus cruelles inquiétudes. Les soldats, ayant appris en arrivant ce qui s'était passé, brûlaient de rentrer dans la ville : il n'était plus temps. Alors un Grec, attaché à Baudouin, prend un parti désespéré, mais qui pouvait seul sauver les Français du massacre. Il leur adresse, au nom de l'empereur, l'ordre de courir au rivage, sans rien emporter qui puisse les embarrasser; en même temps, il fait mettre le feu à divers quartiers, tant pour occuper l'ennemi que pour forcer les Français à sortir de leurs maisons. L'incendie consomme la désolation de cette malheureuse ville : de tous les côtés, les vaincus se portent sur le bord de la mer, et conjurent le commandant de la flotte de les recevoir. Plusieurs cependant n'ont encore pu quitter leur quartier. Dans cet affreux désordre, on s'adresse au césar, et l'on obtient de sa faiblesse, plutôt que de son humanité, qu'il laissera sortir les fugitifs. On voit une foule de femmes, d'enfants, de vieillards, passer au milieu des soldats grecs, essuyer leurs insultes et leurs menaces, et dépouillés de tout, marcher tristement vers la flotte qui devait les porter loin d'un pays qu'ils avaient jusqu'alors regardé comme leur patrie.

« Cette flotte, composée de trente galères, et de quelques vaisseaux de guerre siciliens, n'avait pas assez de vivres pour une si grande multitude : elle cingla vers l'île de Négrepont où devait se rendre Baudouin; et plusieurs de ces malheureux fugitifs moururent de faim dans la traversée. Cette grande catastrophe arriva le 25 juillet 1261. »

salem, de Hongrie et de Chypre. La prise de Damiette sembla d'abord justifier leurs espérances; mais la peste, suite du massacre des défenseurs de la ville, et la famine causée par l'inondation du Nil, forcèrent les croisés au moment où ils se disposaient à entreprendre le siége du Caire, à conclure une capitulation par laquelle Damiette fut rendue aux musulmans, et l'Égypte évacuée par les chrétiens.

La cinquième croisade, ordonnée par le concile de Latran, avait été prêchée par un Français, Jacques de Vitry, qui en devint l'historien. Parmi les croisés français on cite Gauthier d'Avesnes, Hervey, comte de Nevers; Gauthier de Mimose, chambellan de France; Raoul, vicomte de Beaumont, Eudes de Chastillon, les seigneurs d'Arches et d'Époisses, les comtes de la Marche et de Bar, les archevêques de Reims et de Bordeaux, les évêques d'Angers, de Limoges et de Beauvais; la plupart trouvèrent la mort sur les bords du Nil ou dans les fers des Sarrasins.

CHAPITRE VII.

PHILIPPE II.— CROISADES CONTRE LES ALBIGEOIS.— GUERRE CONTRE LE VICOMTE DE BÉZIERS.

Progrès de l'hérésie albigeoise. — Croyances, dogmes et organisation religieuse des hérétiques. — Efforts d'Innocent III pour l'extirpation de l'hérésie. — Raymond VI, comte de Toulouse. — Assassinat de Pierre de Castelnau. — Croisade contre les Albigeois. — Entrée des croisés en Languedoc. — Prise de Béziers. — Prise de Carcassonne. — Les états de Raymond Roger, vicomte de Béziers, sont donnés à Simon de Montfort.

(De l'an 1198 à l'an 1209.)

Progrès de l'hérésie albigeoise. — Croyances, dogmes et organisation religieuse des hérétiques.

La croisade contre les Albigeois est un des épisodes les plus importants du règne de Philippe-Auguste, et un des événements qui, à cette époque, remuèrent le plus profondément les esprits, en ranimant la lutte ancienne et acharnée entre les populations du nord et les populations du midi de la France, lutte dont cette histoire a déjà offert et offrira encore tant d'exemples.

Le cardinal Pierre, légat du pape, et dont nous avons raconté la mission auprès du comte de Toulouse, s'était vainement flatté de l'extinction de l'hérésie condamnée par le concile de Lombers. Les hérétiques, un instant contenus par la crainte, n'avaient pas tardé, après son départ, à reprendre courage et à recommencer leurs prédications. Tandis que de pieux croisés cherchaient à délivrer le tombeau du Christ et à rendre à la religion chrétienne les contrées où elle avait pris naissance, des hommes audacieux, animés de l'esprit de doute et de discussion, étaient sur le point d'enlever à cette religion les contrées les plus belles et les plus riches de la France méridionale.

« Par leur moyen, dit un chroniqueur du XIII[e] siècle, dont le témoignage ne peut être suspect (Guillaume de Puylaurens, chapelain de Raymond VII, comte de Toulouse), par le moyen de ces hommes, Satan possédait en repos la majeure partie de ce pays comme un sien domicile; en effet, durant que dormaient jadis ceux qui auraient dû veiller, ce vieil ennemi y introduisit secrètement des hommes, fils de perdition, ayant de vrai quelque apparence de piété, mais en abjurant au fond la virtuelle essence : leurs discours, comme un chancre qui gagne de proche en proche, infectèrent et séduisirent un grand nombre de malheureux ignorants. En l'absence de tout défenseur de la foi, les hérétiques tirèrent si bon parti de leurs efforts, qu'ils eurent bientôt par les villes et bourgs des lieux où s'héberger, des champs et des vignes, et de vastes maisons, où ils prêchaient publiquement à leurs adeptes. Il y en avait parmi eux qui étaient *Ariens*, d'autres *Manichéens*, d'autres *Vaudois*; mais quoique dissidents entre eux, ils conspiraient tous d'un commun accord pour la ruine de la foi catholique, si bien que toute cette terre, réprouvée et quasi maudite, ne poussait guère plus qu'épines et chardons, n'enfantait plus que ravisseurs, routiers, larrons, homicides, adultères et usuriers.

« Les *capelans* (les prêtres) étaient auprès des laïques en si grand mépris, que leur nom était par plusieurs employé en jurement et par mépris. Ainsi, de même qu'on dit : « *J'aimerais mieux être Juif,* » ainsi, disait-on : « *J'aimerais mieux être capelan* que faire telle ou telle chose. » Les clercs, ainsi traités et comme honteux quand ils paraissaient en public, cachaient leur tonsure avec les cheveux du derrière de la tête...; les hommes d'armes n'offraient que rarement leurs fils à la cléricature, mais présentaient aux églises, dont alors ils percevaient les dîmes, les enfants de leurs vassaux. Les évêques étaient ainsi forcés d'admettre aux saints ordres ceux qu'ils pouvaient trouver, suivant les circonstances du temps. Enfin, les hommes d'armes, méprisant toute domination, et au gré de leur bon plaisir, adhéraient, sans que nul l'empêchât, à telle ou telle secte hérétique; et les hérétiques étaient en si grande révérence, qu'ils avaient des cimetières où ils enterraient publiquement ceux qu'ils avaient pervertis, en recevant lits garnis et vêtements, et legs plus abondants que les gens d'église : voire même n'étaient-ils astreints ni à guet et gardes, ni à tailles... »

Protégés par les hommes puissants, encouragés par leurs nombreux partisans, les hérétiques ne



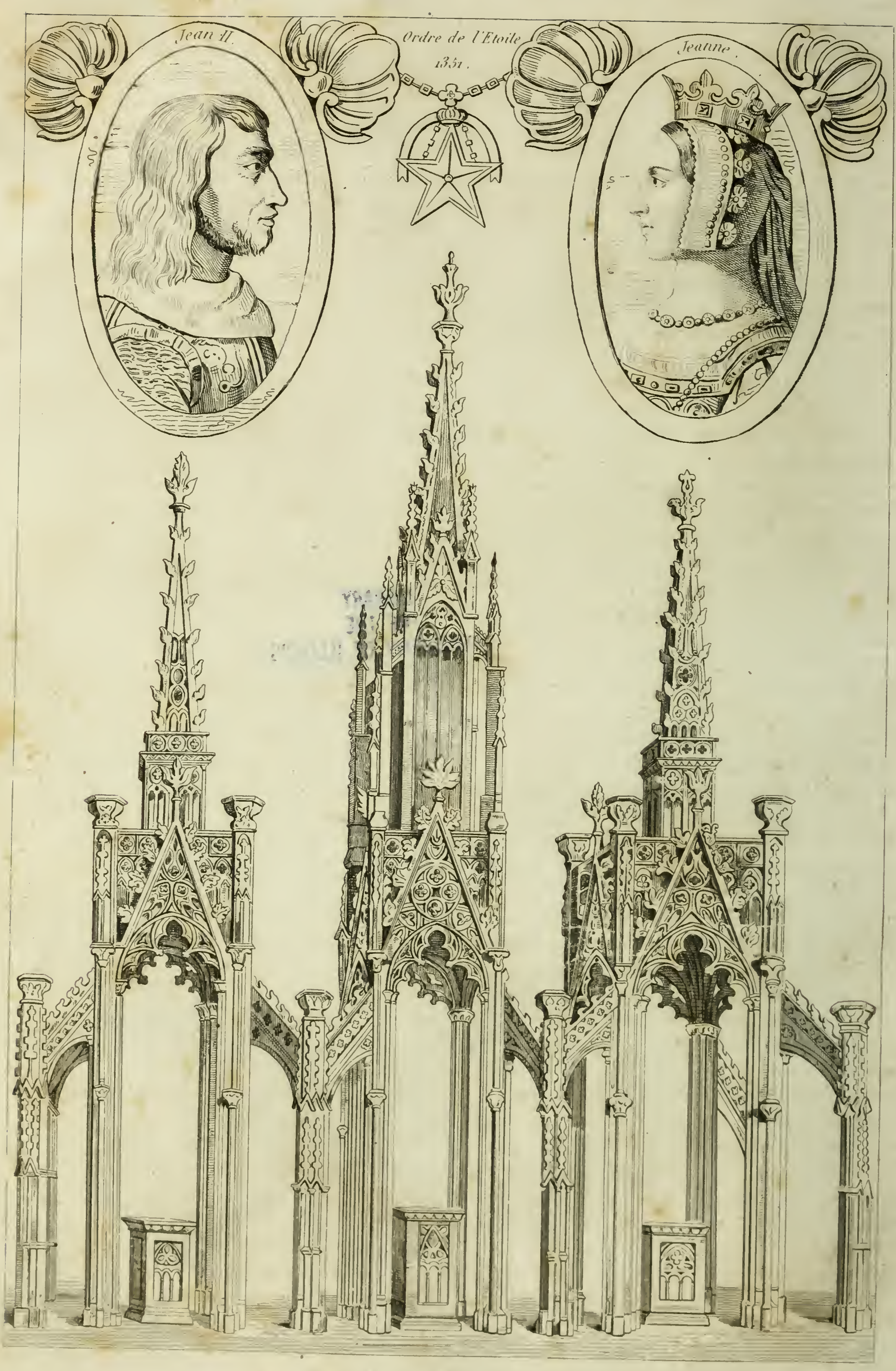
Marvel del.t — Rebelle sculp.t

Combat des trente. 1351.



Marvel del.t — Rebelle sculp.t

Bataille de Poitiers. 1356.



Boiserie du XIVe siècle à Dijon.

cherchaient plus à faire mystère de leurs croyances et à paraître se rattacher à la foi chrétienne. Ils exposaient publiquement leur système religieux, dont Pierre, moine de Vaulx-Cernay, qui prit part à la croisade contre les Albigeois, nous a fait connaître quelques détails.

« Il faut savoir, dit-il, que ces hérétiques établissaient deux créateurs, l'un des choses invisibles, qu'ils appelaient le *Dieu bénin*, l'autre des visibles, qu'ils appelaient le *Dieu malin*. Ils attribuaient au premier le Nouveau-Testament, et au second l'Ancien-Testament, qu'ils rejetaient en son entier, hormis certains textes transposés dans le Nouveau, et que, par révérence pour ce dernier, ils trouvaient bon d'admettre.

» Ils traitaient l'auteur de l'Ancien-Testament de *menteur*, parce qu'il est dit dans la Genèse : « En » quelque jour que vous mangiez du fruit de l'ar- » bre de la science du bien et du mal, vous mour- » rez. » Et parce qu'en ayant mangé eux-mêmes, disaient-ils, ils n'étaient pas morts... Ils l'appelaient aussi *meurtrier*, tant parce qu'il a brûlé les habitants de Sodome et Gomorrhe, et effacé le monde sous les eaux du déluge, que pour avoir submergé Pharaon et les Égyptiens dans les flots de la mer.

» Quant aux pères de l'Ancien-Testament, ils les certifiaient tous dévolus à damnation, et disaient que Jean-Baptiste était un des majeurs démons et pires diables. Ils disaient aussi entre eux que le Christ, né dans la Bethléem terrestre et visible, puis crucifié à Jérusalem, était homme de mal, que Marie-Madeleine avait été sa concubine... Pour ce qui est du bon Christ, selon leur dire, il ne mangea, ni ne but, ni se reput de véritable chair, et ne fut jamais en ce monde, sinon spirituellement au corps de Paul.

» Nous avons parlé d'une Bethléem *terrestre et visible*, les hérétiques prétendaient qu'il en était une autre *nouvelle et invisible*, et que dans celle-là seulement le bon Christ était né et avait été crucifié.

» En outre, ils disaient que le Dieu bon avait eu deux femmes, *Collant* et *Collibant*, et que d'elles il avait procréé fils et filles.

» Il s'en trouvait parmi les hérétiques plusieurs qui reconnaissaient un seul Créateur ; mais ceux-ci soutenaient qu'il avait deux enfants, l'un *Christ* et l'autre *Diable*. Ils ajoutaient que toutes les créatures avaient été bonnes dans l'origine; mais qu'elles avaient été corrompues toutes par les filles dont il est fait mention dans la Genèse.....

» Ils disaient de l'Église romaine qu'elle était une caverne de larrons, et la prostituée dont il est parlé dans l'Apocalypse. Ils annulaient les sacrements de l'Église à tel point, qu'ils prêchaient publiquement que l'onde du sacré baptême ne diffère aucunement de l'eau des fleuves, et que l'hostie du très-saint corps du Christ est la même chose que le pain d'usage commun ; ils proféraient à l'oreille des simples ce blasphème, que le corps du Christ, quand bien même il contiendrait en lui l'immensité des Alpes, aurait été consommé depuis longtemps et annihilé. — Désavouant aussi la résurrection de la chair, ils forgeaient sur ce point certaines inventions inouïes, prétendant que nos âmes sont ces esprits angéliques qui, précipités du ciel comme apostats d'orgueil, ont laissé dans les airs leurs corps glorieux ; et que ces mêmes âmes, après une successive habitation en sept corps terrestres, doivent, ayant enfin achevé leur pénitence, reprendre leur forme primitive et céleste.

» Il faut savoir en outre que certains entre les hérétiques étaient dits *Parfaits* ou bons, et d'autres *Croyants*. — Les parfaits portaient vêtements noirs, se disaient observateurs de chasteté, détestaient l'usage des viandes, œufs et fromage, et affectaient de paraître ne pas mentir... Ils disaient encore qu'il n'était raison aucune pour laquelle ils dussent jurer.—Les croyants étaient ceux qui, vivant dans le siècle, et sans chercher à imiter les parfaits, espéraient néanmoins être sauvés en la foi de ceux-ci.

» Les croyants étaient adonnés à usures, rapines, homicides, plaisirs de la chair, parjures et à toutes façons de perversités; ils péchaient sans frein, pensant qu'ils seraient sauvés sans restitution des choses ravies, sans confession ni pénitence, pourvu qu'à l'article de la mort ils pussent dire un *Pater noster* et recevoir l'imposition des mains de leurs *maîtres*. — C'était parmi les parfaits que les maîtres étaient chosis. Ils recevaient les noms de *fils mineurs* et de *fils majeurs* (diacres, évêques). L'imposition des mains était nécessaire pour le salut de quiconque, parmi les croyants, était en point de mourir; mais cette imposition, faite sur un moribond, quelque méchant qu'il fût, et pourvu qu'il eût pu dire son *Pater noster*, les croyants l'assuraient sauvé; et, selon leur expression vulgaire, *consolé*, et pensaient que, sans nulle autre satisfaction ni remède, il s'envolait aussitôt au ciel.

» Je ne crois pas devoir taire que certains hérétiques prétendaient aussi que nul ne peut pécher depuis l'ombilic en bas. Ils traitaient d'idolâtrie les images qui sont dans les églises, et disaient que les cloches sont trompettes du diable. — Bien plus, ils prétendaient qu'on ne pèche davantage en dormant avec sa mère ou sa sœur qu'avec toute autre femme. Finalement, au nombre de leurs plus sottes crédulités, il faut compter cette opinion, que si quelqu'un d'entre les parfaits commettait péché mortel en mangeant chair, œufs ou fromage, ou autre chose à eux interdite, tous ceux qu'il avait *consolés*

perdaient l'Esprit-Saint, et devaient être consolés derechef; quant à ceux qui étaient déjà sauvés, le péché du maître les faisait tomber incontinent du ciel.

» Il y avait encore d'autres hérétiques appelés *Vaudois,* du nom d'un certain Valdo, Lyonnais. Ceux-ci étaient mauvais; mais, comparés aux autres hérétiques, ils étaient beaucoup moins pervers, car ils s'accordaient en beaucoup de choses avec nous: leurs erreurs consistaient principalement en quatre points, savoir: ils portaient des sandales à la manière des apôtres; ils disaient qu'il n'était permis en aucune façon de jurer ni de tuer; et enfin surtout ils assuraient que le premier venu d'entre eux, sans avoir reçu les ordres de la main de l'évêque, et seulement pourvu qu'il portât des sandales, pouvait, en cas de besoin et pour urgence, consacrer le corps du Christ. »

Voici, toujours d'après Pierre de Vaulx-Cernay, quel était le mode d'admission parmi les hérétiques albigeois.

« Lorsque quelqu'un se rend à eux, le maître qui le reçoit lui dit: « Ami, si tu veux être des nô» tres, il faut que tu renonces à la foi tout entière » telle que la tient l'Église de Rome. » Le néophite répond: « Oui, j'y renonce. » — « Reçois donc l'Es» prit-Saint des bons. » Et alors le maître lui souffle sept fois dans la bouche. « Renonces-tu, lui dit» il encore, à cette croix qu'en ton baptême le prê» tre t'a faite sur la poitrine, les épaules et la tête » avec l'huile et le chrême? » — Et il répond: « Oui, » j'y renonce. » — « Crois-tu que cette eau baptis» male opère pour toi le salut? » — « Non, répond-il, » je ne le crois pas. » — « Renonces-tu à ce voile que » le prêtre a posé sur ta tête en te donnant le bap» tême? » — Il répond: « Oui, j'y renonce. » C'est ainsi qu'il reçoit le baptême des hérétiques, et rénie celui de l'Église. Tous les croyants alors lui imposent les mains sur le chef, le baisent, le revêtent de la robe noire, et dès l'heure il est comme un d'entre eux. »

Efforts d'Innocent III pour l'extirpation de l'hérésie. — Raymond VI, comte de Toulouse (1198-1207.)

Le pape Innocent III, dès son élévation au trône pontifical, s'émut d'une hérésie qui portait de rudes atteintes à la catholicité. Il résolut de la détruire, et vers la fin du douzième siècle, il envoya dans le Languedoc de nouveaux légats chargés de stimuler le zèle des princes, des comtes et des barons, et de pousser le peuple à se prononcer contre les sectaires.

Malgré les efforts de ces légats, les doctrines des Albigeois continuèrent à s'étendre. Un célèbre prédicateur hérétique, Guillabert de Castres, qui avait le titre de *fils majeur* (évêque) de l'église de Toulouse, tenait dans le pays des assemblées publiques, où la noblesse assistait en foule. Dans une de ces assemblées, il associa à sa secte cinq dames du plus haut rang, parmi lesquelles se trouvait Esclarmonde, sœur du comte de Foix et veuve du seigneur de l'Ile Jourdain. « Le comte de Foix luimême assistait à la cérémonie dans laquelle, dit un témoin oculaire, ces dames se rendirent à Dieu et à l'Évangile, et promirent de ne plus manger à l'avenir ni chair, ni œufs, ni fromage, mais de se nourrir seulement d'huile et de poisson. — Elles s'engagèrent, en outre, à ne plus jurer ni mentir, à garder une chasteté inviolable, et à ne jamais abandonner la secte par aucune crainte de la mort. »

Il y a lieu de croire que l'hérésie ne faisait de tels progrès que parce qu'elle était protégée par le comte de Toulouse, Raymond VI. Ce prince, alors un des plus riches et des plus puissants de l'Europe, se montrait fréquemment entouré d'hérétiques, et laissait voir, par sa conduite, qu'il ne portait pas à la foi chrétienne tout le respect qui lui était dû. — « Un jour qu'il entendait la messe, dit un historien, au moment où le prêtre se retournait vers le peuple en disant *Dominus vobiscum*, Raymond ordonna à son bouffon de contrefaire l'officiant, en signe de dérision, ce dont le bouffon s'acquitta à l'instant au grand contentement des spectateurs. — Une autre fois, attendant quelques personnes qui ne venaient pas, il s'écria: « Il appert » clairement que le diable a fait ce monde, puisque » rien ne nous succède à souhait. » — Il refusa de punir certain hérétique qui avait profané une église, en se servant du poêle qui couvrait l'autel pour un usage immonde. — Raymond était détesté des chrétiens qui l'accusaient d'actions infâmes, comme d'avoir abusé de sa propre sœur, d'avoir couché avec les maîtresses de son père; Pierre de Vaulx-Cernay le traite de fils de perdition, de premier-né de Satan, d'apostat de la foi et de magasin de péchés. »

Avant d'employer la force, le pape essaya pendant plusieurs années si la persuasion réussirait à étouffer l'hérésie; enfin, en 1204, il écrivit à Philippe-Auguste pour l'engager à appuyer ses légats en Languedoc, afin que, dans cette importante affaire, *le glaive temporel fût uni au glaive spirituel.* Mais le roi et les barons de France ne se montrèrent point encore décidés à marcher contre les Albigeois, quoique le pape offrît de leur assurer les mêmes indulgences qu'aux croisés de la Terre-Sainte.

Plusieurs hommes pieux, parmi lesquels on remarquait l'évêque d'Ozma et le prieur Dominique, que l'Église a depuis élevé au rang des saints, s'étaient voués à la prédication des hérétiques; mais

leur zèle n'obtenait que peu de succès. L'obstination des sectaires résistait à leur éloquence. L'évêque d'Ozma et son compagnon Dominique, ainsi que les légats du pape, ne négligeaient cependant aucun moyen pour agir sur les esprits. Ils parcouraient le Languedoc marchant pieds nus, mendiant leur pain, et allaient ainsi de ville en ville, de château en château, prêchant et disputant avec tous ceux des hérétiques qui voulaient bien accepter la discussion.

Assassinat de Pierre de Castelnau (1208).

Découragé de ces efforts inutiles et d'une obstination qu'il attribuait à la conduite du seigneur de la province, Pierre de Castelnau, archidiacre de Maguelone, et un des légats du pape, avait excommunié le comte de Toulouse; Innocent III confirma l'excommunication. Pour la faire lever, Raymond VI accorda la paix à quelques-uns de ses vassaux qui s'étaient révoltés contre lui, et promit de se joindre à eux pour combattre par les armes l'hérésie albigeoise; mais une fois l'excommunication retirée, le comte ne se mit aucunement en mesure de tenir les promesses que la crainte de l'anathème lui avait fait faire. Pierre de Castelnau, indigné, se rendit à sa cour, lui reprocha en face sa lâcheté, son parjure, l'accusa de favoriser les sectaires, le traita de tyran, et l'excommunia une seconde fois. Le comte, craignant les suites de l'irritation du légat, le fit prier quelque temps après de se rendre à Saint-Gilles, avec son collègue, Arnaud Almaric, abbé de Citeaux, promettant de se soumettre à tout ce qu'ils exigeraient de lui. Les deux légats vinrent à Saint-Gilles; mais voyant que Raymond cherchait à les tromper par de belles paroles, ils déclarèrent qu'ils allaient se retirer. Raymond, alarmé, mais piqué de leur audace, les menaça de les faire poursuivre partout où ils porteraient leurs pas, jusqu'à ce qu'ils fussent tombés sous ses coups. L'abbé, les consuls et les bourgeois de Saint-Gilles, instruits de la colère du comte, cherchèrent en vain à l'apaiser, et se crurent obligés, malgré sa défense, de donner aux légats une escorte pour leur sûreté. Ceux-ci s'arrêtèrent et passèrent la nuit dans une hôtellerie, située sur les bords du Rhône. Le lendemain, 15 janvier 1208, après avoir dit la messe, ils se disposaient à traverser le fleuve, quand un gentilhomme de la suite du comte Raymond, qui se trouvait par hasard en ce lieu, se prit de dispute avec Pierre de Castelnau au sujet de l'hérésie, et le tua d'un coup d'épée. L'assassin prit la fuite, et le corps du légat fut rapporté à Saint-Gilles et enseveli dans le cimetière[1].

Croisade contre les Albigeois (1209.)

Le pape persuadé que c'était par les ordres de Raymond que Pierre de Castelnau avait été assassiné, résolut de tirer une vengeance éclatante de

[1] C'est ainsi que Guillaume de Puylaurens raconte la mort de Pierre de Castelnau, et son récit a été adopté par plusieurs historiens modernes, et notamment par de Parctelaine, dans son *Histoire de la guerre contre Albigeois*; mais le pape Innocent III, dans une lettre conservée par Pierre de Vaulx-Cernay, offre de cet assassinat une version différente.

« Comme nos légats, dit-il, se furent rendus à Saint-Gilles, le comte Raymond, tantôt, comme homme facile et de bonne foi, promettait de se soumettre aux salutaires admonitions à lui faites, et tantôt, comme homme double et endurci, refusait tout net de ce faire. Nos légats, voulant enfin se retirer dudit lieu, Raymond les menaça publiquement de mort, disant que par quelque endroit de la terre ou de l'eau qu'ils s'en fussent, il observerait avec vigilance leur départ; et aussitôt, *accommodant les effets aux paroles, il envoya ses complices pour dresser les embûches qu'il méditait.*

« Comme donc, ni les prières de notre cher fils l'abbé de Saint-Gilles, ni les instances des consuls et bourgeois ne pouvaient adoucir le délire de sa rage, l'abbé, les consuls et les bourgeois, en dépit du comte et à son grand déplaisir, conduisirent, à main armée, les saints prédicateurs près du Rhône, où, pressés par la nuit, ceux-ci se reposèrent, tandis que certains satellites à eux du tout inconnus se venaient loger près d'eux; lesquels, comme l'issue l'a fait voir, cherchaient leur sang.

« Le lendemain matin la messe étant célébrée comme de coutume, au moment où les innocents soldats du Christ se préparaient à passer le fleuve, un de ces satellites de Satan, brandissant sa lance, blessa entre les côtes inférieures le susdit Pierre de Castelnau (*pierre en effet fondée sur le Christ par immobile assiette*), lequel ne se méfiait pas d'une si grande trahison.

« Lors, regardant d'abord l'assassin, et suivant l'exemple de son maître Jésus et du bienheureux Étienne, le martyr, lui dit: « Que Dieu te pardonne, car moi je te pardonne, » répétant à plusieurs fois ce mot de piété et de patience; ensuite, étant ainsi transpercé, il oublia l'amère douleur de sa blessure par l'espérance des choses célestes; et, à l'article de sa glorieuse mort, ne cessant d'ordonner, de concert avec les compagnons de son ministère, en quelle façon ils répandraient la paix et la foi, il s'endormit heureusement dans le Christ, après les pieuses oraisons dernières. »

Innocent III ne doute point que Raymond, comte de Toulouse, n'ait été le complice et l'instigateur du crime; car plus loin il ajoute: « Le comte, suivant des indices assurés, est présumé coupable de la mort du saint homme, non-seulement pour ce qu'il l'a menacé publiquement de le faire mourir, et lui a dressé des embûches, mais encore en ce qu'il a admis en sa grande familiarité le meurtrier, voire l'a récompensé par riches dons. (Sans parler des autres présomptions qui sont plus pleinement notoires à plusieurs.) »

Guillaume de Puylaurens, au contraire, prétend que le comte était innocent de la mort du légat, et s'exprime ainsi:

« L'histoire dit que quand le gentilhomme eut commis ledit meurtre, il s'enfuit à Baucaire, vers ses parents et amis; car si le comte Raymond eût pu l'avoir, il en eût fait faire une telle justice et punition que le légat eût été content; car ledit comte Raymond était si courroucé et fâché de ce meurtre, *comme ayant été fait par un homme à lui*, que jamais il ne fut si courroucé de chose au monde.»

et assassinat, il envoya à la cour de Philippe-Auguste, le cardinal Galon, avec des lettres pour le roi, les barons et tous les archevêques de France, dans lesquelles Innocent les engageait à venger la mort de Pierre de Castelnau, à exterminer les Albigeois, à prendre la protection de l'Église contre le tyran et l'ennemi de la foi, à attaquer le comte de Toulouse, à le dépouiller de ses domaines, lui et les fauteurs de l'hérésie, et à chasser tous les sectaires du pays.

Le légat Arnaud, de son côté, se rendit à Citeaux, y convoqua un chapitre général de son ordre, où se rendirent tous les moines, abbés et prieurs, dépendant de son abbaye. Il leur annonça la croisadecontre les Albigeois, en leur ordonnant de la prêcher par tout le royaume de France, et de publier les indulgences que le pape y avait attachées.

Les comtes et les barons français, normands et poitevins, s'empressèrent de prendre part à cette expédition, dans l'espérance d'y gagner plus commodément et à moins de frais les indulgences accordées à ceux qui allaient dans la Terre-Sainte.

Parmi les principaux seigneurs qui brillèrent à la tête des nouveaux croisés, on distinguait Eudes III, duc de Bourgogne, fils de Hugues et d'Alix de Lorraine, prince sage et pieux, qui déjà en 1202, avait reçu mais n'avait pas accepté l'honneur d'être chef de la croisade qui renversa l'empire d'Orient. Pierre de Courtenay, comte de Nevers, qui fut depuis empereur de Constantinople, prit aussi la croix. — Il avait eu de vives querelles avec l'évêque d'Auxerre, avait bu son vin, enlevé ses vassaux, et vexé les moines, si bien que le prélat jeta l'interdit sur ses terres, et que les cadavres restèrent sans sépulture. Un des officiers du comte étant mort, et l'Église n'ayant point voulu lui rendre les derniers devoirs, Pierre le fit enterrer dans la chambre même de l'évêque. Les foudres de l'Église éclatèrent de nouveau, et le comte en fut alors si effrayé, qu'il se soumit à déterrer de ses propres mains le corps de son officier, et à le porter sur ses épaules, nu-pieds et en chemise, pendant la procession des Rameaux. Ce terrible châtiment avait abattu son esprit. — Le comte de Saint-Paul, fils d'Alix de France, cousin de Philippe-Auguste, et un de ses vassaux les plus fidèles, se joignit au duc de Bourgogne et au comte de Nevers. Il avait pris part à toutes les guerres de son temps, et sa réputation égalait sa haute naissance. Venaient ensuite le comte de Bar, puis le comte Simon de Montfort, homme d'un caractère ardent, fier, impitoyable, d'un courage à toute épreuve, d'un fanatisme aveugle et d'une ambition démesurée; il avait été un des plus hardis chevaliers de la croisade qui prit Constantinople. Durant cette expédition, et principalement au siége de Zara, Montfort s'était montré le partisan et le défenseur des intérêts de la cour de Rome, il était du parti qui ne voulait assiéger ni Zara, ni Constantinople, pour ne pas se détourner du voyage de Jérusalem. Cependant il passa d'abord en Hongrie, puis en Palestine, où il servit cinq ans. Il revenait d'Orient au moment où l'on prêchait la croisade contre les Albigeois, et il s'empressa de se ranger sous la bannière des croisés, dans l'espoir d'y trouver un aliment à son ambition. Tous ces pélerins armés, pour se distinguer des défenseurs de la Terre-Sainte, portaient sur la poitrine, la croix que ceux-ci avaient sur l'épaule.

Inquiet de l'orage qui s'amoncelait sur sa tête, Raymond VI chercha à le conjurer. L'abbé de Citeaux avait convoqué un concile à Aubenas en Vivarais; le comte s'y rendit avec son neveu, Raymond Roger, vicomte de Béziers, et ses principaux vassaux, afin d'apaiser Arnaud, et de lui persuader qu'il n'était coupable ni d'hérésie, ni du meurtre de Pierre de Castelnau; mais tous ses efforts furent vains. L'abbé ne voulut pas l'écouter, et le renvoya au pape pour obtenir sa réconciliation avec l'Église.

Le souverain pontife accueillit favorablement les ambassadeurs du comte de Toulouse, et considérant que celui-ci se soumettait au saint-siége et offrait de se laver de l'assassinat de Pierre de Castelnau, consentit à l'absoudre, *s'il était innocent*, et à oublier le passé. Il exigea de Raymond qu'il remît sept de ses châteaux à l'Église romaine pour garantie de sa foi et jusqu'à son entière justification. Raymond se soumit à ces conditions; mais sa soumission n'arrêta point la marche des guerriers armés pour la destruction de l'hérésie.

Entrée des Croisés en Languedoc. — Prise de Beziers.

L'armée des croisés se réunit à Lyon. Cette armée était une des plus nombreuses qu'on eût vues en France : elle comptait encore, suivant Pierre de Vaulx-Cernay, malgré les pertes qu'elle avait déjà éprouvées, cinquante mille combattants, quand elle arriva sous les murs de Carcassonne. Elle se composait de Flamands, de Normands, d'Aquitains et de Bourguignons, conduits par les archevêques de Reims, de Sens et de Rouen, et par les évêques d'Autun, de Clermont, de Nevers, de Bayeux, de Lisieux et de Chartres. Parmi les barons, outre le duc de Bourgogne, les comtes de Nevers, de Saint-Paul, de Bar et de Montfort, brillaient Gui de Beaujeu, Guillaume des Roches, Sénéchal d'Anjou, Gaucher de Joigny, le comte d'Auxerre, et une foule de nobles. En arrivant à Lyon, les croisés, ayant choisi pour généraux les seigneurs que nous

venons de nommer, mirent à leur tête, en qualité de généralissime, Arnaud, abbé de Citeaux et légat apostolique.

Le comte de Toulouse vint au devant des croisés jusqu'à Valence, et reçut des chefs, dont la plupart étaient ses parents, un accueil favorable. Il prêta entre leurs mains le serment de rendre à l'armée tous les services qui seraient en son pouvoir, et de contribuer sans réserve à la punition des hérétiques. Il livra aux croisés plusieurs châteaux, comme gages de sa foi, et offrit son fils et lui-même en otages. Il était difficile de faire une abnégation plus complète de sa dignité et de ses intérêts.

Les croisés, ayant passé le Rhône, se dirigèrent sur Montpellier, où ils séjournèrent quelques jours.

Raymond Roger, vicomte de Béziers, qui avait refusé de suivre l'exemple de son oncle le comte de Toulouse, voyant, malgré sa résolution et ses préparatifs de défense, que ce formidable orage allait d'abord éclater sur lui, s'efforça de le conjurer. Il se rendit à Montpellier, pour obtenir la paix, chercha à justifier sa conduite, et protesta de sa soumission à l'Église; mais cette soumission était trop tardive, et n'ayant pu rien obtenir, il dut se retirer dans ses domaines et se préparer aux combats. Convaincu de l'impossibilité de résister en rase campagne à l'armée nombreuse des croisés, il laissa une forte garnison dans Béziers, et se renferma dans Carcassonne. Il avait imploré l'appui du roi d'Aragon, son suzerain : ce prince, redoutant une excommunication, n'osa lui donner aucun secours.

Pendant que le malheureux Raymond Roger était ainsi réduit à ses seuls vassaux, deux autres armées, parties l'une du Limousin et l'autre du Rouergue, rejoignaient devant Béziers l'armée partie de Lyon.

La première s'était formée à la voix de l'archevêque de Bordeaux, des évêques de Limoges, de Basas, de Cahors et d'Agen; elle obéissait aux ordres de Gui, comte d'Auvergne, du vicomte de Turenne, de Bertrand de Cardaillac, et du sire de Castelnau de Montratier, qui réunissait sous sa bannière les croisés de Cahors et des pays voisins. Cette armée, dans sa marche, prit et rasa le château de Puy-la-Roque en Quercy, qu'elle trouva sans défenseurs, et assiégea celui de Chasseneuil, qui fit une assez vive résistance. — La deuxième armée, commandée par l'évêque du Puy, se dirigea par le Rouergue, passa par Caussade en Quercy, mit le feu au château de Villemur sur le Tarn, et arriva devant Béziers, en traversant le pays toulousain.

Avant de commencer le siége de Béziers, les chefs et les légats, envoyèrent, vers les habitants catholiques, Réginald de Montpeyroux, leur évêque, pour leur enjoindre, sous peine d'excommunication, de livrer aux croisés tous les hérétiques qui étaient dans leurs murs ou pour les engager, s'ils n'étaient pas les plus forts, à sortir de la ville, afin de ne pas être enveloppés dans la ruine de leurs compatriotes. Mais ces généreux citoyens rejetèrent ces propositions, et jurèrent aux autres habitants, qui ne partageaient pas leur croyance, de faire cause commune avec eux jusqu'à la dernière extrémité. Instruits de cette résolution des catholiques de Béziers, les chefs des croisés délibéraient encore sur les moyens de les sauver, quand une sortie des habitants engagea le combat. Sortie fatale! les assiégés furent repoussés par les assiégeants qui, profitant de leur terreur, escaladèrent les murailles et se répandirent dans la ville, massacrant sans pitié tout ce qui s'offrait à leurs coups. Les habitants se refugièrent dans les églises, espérant y trouver un asile contre les vainqueurs; mais ceux-ci, animés par la fureur et le fanatisme, égorgèrent leurs victimes jusqu'au pied des autels; ni le sexe, ni l'âge, ne furent épargnés. Béziers n'offrait plus qu'une vaste enceinte de carnage et de mort, lorsqu'après avoir enlevé tout ce qu'ils trouvèrent de précieux, les vainqueurs mirent le feu à la ville et la réduisirent en cendres.

On paraît avoir beaucoup exagéré le nombre des victimes du massacre de Béziers. Pierre de Vaulx-Cernay parle de sept mille tués. L'abbé de Cîteaux, dans sa relation adressée au pape, compte quinze mille hommes massacrés; d'autres portent le nombre à quarante mille; enfin, Guillaume-le-Breton dit qu'on compta soixante mille morts. Ce fut (disent les historiens modernes, car les chroniques contemporaines sont muettes à ce sujet), ce fut au moment de commencer ce massacre général, qu'un des légats, consulté par les croisés sur les moyens de distinguer les fidèles des hérétiques, repondit : « Tuez-les tous, Dieu connaîtra ceux qui sont à lui. »

Prise de Carcassonne. — Les états de Raymond Roger, vicomte de Béziers, sont donnés à Simon de Montfort.

Les croisés reçurent, sur les débris fumants de Béziers, une députation de l'archevêque et du vicomte de Narbonne, qui, craignant de les voir se diriger contre leur ville, envoyaient leur soumission, par laquelle ils s'engageraient à poursuivre les hérétiques, pour les livrer aux croisés, et à fournir des vivres et un subside à l'armée catholique.

L'armée se dirigea donc directement sur Carcassonne. La chute et l'incendie de Béziers avaient tellement épouvanté les Languedociens, que, durant leur marche, les croisés trouvèrent le pays abandonné. Les habitants en fuite se cachaient dans les retraites inaccessibles des montagnes.

Carcassonne, ville forte, située sur la rive droite de l'Aude, avait deux faubourgs entourés de murailles et de fossés; elle était munie de tout ce qui était nécessaire pour soutenir un long siége, et renfermait une garnison brave et nombreuse. Instruits du sort des habitants de Béziers, ses habitants étaient déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Raymond Roger voulait profiter de la nuit même où les croisés plantèrent leurs bannières autour de la ville pour les attaquer; mais on le détourna de ce dessein.

Le lendemain, les croisés assaillirent un des faubourgs. L'attaque et la défense furent des plus vives. Les assiégeants étaient poussés par un zèle fanatique; les assiégés combattaient pour leur patrie, leur croyance et leurs foyers: cependant, après quelques heures d'une lutte acharnée, ils se virent forcés d'évacuer ce faubourg, et les vainqueurs y mirent le feu. Animés par ce succès, les assiégeants cherchèrent aussitôt à s'emparer de l'autre faubourg, plus vaste et mieux fortifié; mais, quoiqu'ils eussent déjà franchi le fossé, ils furent repoussés. Cette vive défense prouvait qu'on ne devait pas espérer d'enlever la ville de vive force; les croisés résolurent d'en faire le siége régulier. Ils construisirent d'abord une tour en bois, destinée à assaillir et à battre les murs; les défenseurs de Carcassonne parvinrent à la détruire. Huit jours après, les assiégeants avaient gagné le pied des remparts et pénétré dans le faubourg; mais la garnison, s'étant aperçue qu'après ce succès la plupart étaient retournés dans le camp, revint dans le faubourg, tua tous ceux qui s'y trouvaient, mit le feu aux maisons et se retira dans la cité.

Cependant le roi d'Aragon, voyant la ruine imminente de son vassal, se rendit au camp des croisés et s'adressa à l'abbé de Cîteaux; il lui parla en faveur du vicomte Raymond Roger, le pria d'avoir pitié de sa jeunesse, et d'entrer en négociation avec lui. — Arnaud demanda au roi si le vicomte l'avait chargé de faire des propositions. « Non, répondit » Pierre; mais si vous voulez me le permettre, » j'irai le trouver, et je suis persuadé qu'il ne re» fusera pas ma médiation. » Le légat accepta, le roi entra dans la ville; le vicomte s'en remit entièrement à lui pour la défense de ses intérêts.

Le roi revint trouver le légat, et, en présence des chefs, lui rendit compte de sa négociation. Il assura que Raymond Roger n'avait jamais favorisé les doctrines contraires à celles de l'Église romaine; que ses officiers seuls, abusant de leur pouvoir pendant sa minorité, avaient été les fauteurs de l'hérésie; que, d'ailleurs, s'il avait quelque chose à se reprocher, il en était assez puni par la ruine de Béziers et l'incendie du faubourg de Carcassonne; enfin, qu'il offrait de se soumettre et de réparer le dommage qu'on l'accusait d'avoir causé. Le légat répondit au roi d'Aragon que toute la grâce qu'il pouvait faire au vicomte était de lui permettre de sortir, lui treizième, de Carcassonne, à condition qu'il en abandonnerait les habitants à la discrétion des croisés. Le roi fit connaître à Raymond Roger les exigences du légat: ce noble jeune homme répondit: « J'aimerais mieux être » écorché tout vif que de commettre une grande » lâcheté, et d'abandonner ainsi les habitants de » Carcassonne. » Découragé et triste de l'insuccès de ses efforts, le roi d'Aragon retourna dans ses états.

Les travaux du siége furent repris après son départ; mais sans résultat. Les croisés venaient de donner un assaut meurtrier et infructueux; ils commençaient à désespérer du succès de leurs armes, lorsqu'une excessive sécheresse tarit tous les puits de Carcassonne. Les habitants demandèrent alors à capituler, et offrirent d'ouvrir leurs portes, à condition qu'ils auraient la vie sauve et la faculté de se retirer en lieu de sûreté. — Les chefs de l'armée acceptèrent ces propositions, parce que la place leur paraissait impossible à prendre de vive force; ils désiraient aussi sauver les richesses qui s'y trouvaient renfermées, afin de laisser à celui d'entre eux auquel serait confiée la garde du pays conquis les moyens de s'y soutenir. — Ces bases arrêtées, le vicomte se rendit au camp des croisés avec trois cents chevaliers, pour discuter ses intérêts et se justifier des reproches qu'on lui faisait de pencher vers l'hérésie; mais sur l'ordre du légat il fut arrêté et chargé de fers. Les habitants de Carcassonne, indignés de cette trahison et craignant une pareille embûche, résolurent d'abandonner leur ville. Un souterrain, construit du temps des Goths, conduisait à trois lieues de leurs murailles, aux tours de Cabardez: ce fut par cette issue qu'à la faveur de la nuit, ils s'éloignèrent tous de leur cité, et se réfugièrent, les uns dans le pays toulousain, les autres en Aragon.

Le lendemain les croisés, surpris de ne voir paraître aucun homme armé sur les remparts, crurent à une ruse des assiégés; pour s'en assurer ils tentèrent un assaut, et ayant sans difficulté pénétré dans la ville, ils s'en emparèrent, honteux et furieux de voir les assiégés échapper ainsi à leur rage fanatique.

Le légat prit aussitôt possession de Carcassonne, et fit renfermer le vicomte Raymond Roger dans une des tours de la ville; il assembla ensuite les principaux chefs, afin de choisir parmi eux celui à qui seraient remis la propriété, la défense et le gouvernement des pays conquis. Il les offrit d'abord

au duc de Bourgogne, qui les refusa en disant qu'il avait assez de domaines, sans usurper encore ceux de Raymond Roger; que d'ailleurs on avait fait trop de mal au vicomte pour ne pas lui rendre son patrimoine. — Le légat jeta ensuite les yeux sur le comte de Nevers, qui repoussa également ce don funeste.— Enfin il s'adressa au comte de Saint-Paul, qui, indigné de la trahison dont le vicomte était victime, rejeta son offre avec horreur.—Ce triple refus embarrassa le légat. « Alors, dit Pierre de Vaulx-Cernay, furent choisis dans toute l'armée deux évêques et quatre chevaliers pour élire, de concert avec le légat, et donner un maître à ce territoire. Ils promirent fermement d'élire celui qu'ils jugeraient meilleur selon Dieu et selon le siècle. Ces sept personnes donc, par la coopération des sept dons du Saint-Esprit et le regard de miséricorde qu'il jette sur la terre, choisissent un homme fidèle, catholique, honnête en ses mœurs et fort en armes, savoir : le comte Simon de Montfort. Aussitôt l'abbé de Cîteaux, légat du siége apostolique, père et maître de cette sainte négociation, le duc de Bourgogne et le comte de Nevers, viennent audit comte, l'avertissant, priant et engageant pour qu'il eût à accepter ce fardeau et cet honneur tout ensemble; et comme le susdit personnage, tout plein de discrétion, s'y refusait très-instamment, se disant insuffisant, voire même indigne, soudain l'abbé de Cîteaux et le duc se jettent à ses pieds, le suppliant d'accéder à leur prière. Mais le comte persistant dans son refus, l'abbé, usant de son autorité de légat, lui enjoignit très-étroitement, par vertu d'obéissance, de faire ce qu'ils lui demandaient. Le comte donc prit le gouvernement des susdites terres pour la gloire de Dieu, l'honneur de l'église et la ruine de l'hérétique méchanceté. »

Le comte de Montfort était digne de sa nouvelle fortune. « Issu de race illustre (ajoute le chroniqueur), doué d'un courage indomptable, et merveilleusement exercé dans les armes, il avait une haute stature, une chevelure abondante, une belle figure, de fortes épaules, une large poitrine, un aspect remarquable; il était gracieux de corps, agile et ferme en tous ses mouvements, vif et léger. Nul, fût-il un ennemi ou un envieux, n'aurait rien trouvé à reprendre en sa personne. Il était enfin discret en paroles, affable et doux, chaste et modeste, doué de sapience, ferme en ses desseins, prévoyant dans le conseil, équitable dans le jugement, constant dans les affaires guerrières, circonspect dans ses actions, ardent pour entreprendre, infatigable pour achever, et tout dévoué au service de Dieu. »

CHAPITRE VIII.

PHILIPPE II. — CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS. — GUERRE CONTRE RAYMOND, VICOMTE DE TOULOUSE.

Commencements de la lutte entre Simon de Montfort et Raymond VI. — Excommunication du comte de Toulouse. — Voyage de Raymond VI à Rome. — Son entrevue avec Innocent III. — Lettre du pape. — Concile de Saint-Gilles. — Deuxième excommunication du comte de Toulouse. — Siége et prise du château de Minerve. — Conférences de Narbonne et de Montpellier. — Simon de Montfort est reconnu par le roi d'Aragon. — Concile d'Arles. — Troisième excommunication du comte de Toulouse. — Croisade contre le comte de Toulouse. — Siége et prise de Lavaur. — Raymond VI est assiégé dans Toulouse par le comte de Montfort. — Simon de Monfort est assiégé dans Castelnaudari par le comte de Toulouse. — Suite de la guerre. — Succès de Monfort. — Parlement de Pamiers. — Concile de Lavaur. — Le Roi d'Aragon prend les armes pour le comte de Toulouse. — Bataille de Muret. — Mort du Roi d'Aragon. — Abdication de Raymond VI. — Concile de Montpellier. — Simon de Montfort est reconnu comte de Toulouse.

(De l'an 1209 à l'an 1215.)

Commencements de la lutte entre Simon de Montfort et Raymond VI.—Excommunication du comte de Toulouse. (1209.)

Après avoir disposé des états de Raymond Roger, chacun des chefs des croisés, laissant à Simon de Montfort le soin d'en achever la conquête, retourna dans son pays.

Le comte Raymond avait assisté à la ruine et à la spoliation de son neveu; il se retira à Toulouse avec le secret pressentiment qu'il deviendrait bientôt lui-même le but des attaques du vainqueur; il ne se trompait pas: en effet, il ne fut pas plutôt de retour dans sa capitale, que Simon de Montfort et l'abbé de Cîteaux le sommèrent de livrer aux croisés, sous peine d'excommunication, tous les Toulousains soupçonnés d'hérésie, et de confisquer leurs propriétés, avec menace de guerre en cas de refus.—Raymond répondit qu'il n'avait rien à démêler avec le légat du saint-siége, ni avec Simon de Montfort, et que, puisqu'on lui suscitait de nouvelles querelles, malgré l'absolution dont il était couvert, il irait se plaindre à Rome au pape et à la cour de Philippe-Auguste, son suzerain, pour demander justice des persécutions que le légat et Simon de Montfort faisaient peser sur le Languedoc.— Il exécuta en effet ce dessein peu de temps après. — Les consuls et les citoyens de Toulouse, auxquels les envoyés du légat s'adressèrent aussi, leur répondirent que les prétentions de l'abbé de Cîteaux étaient injustes, puisque deux autres légats, Pierre de Castelnau et frère Raoul les avaient reconnus pour bons catholiques, et avaient reçu leur serment de fidelité à l'église romaine.— L'abbé de Cîteaux répliqua à ces protestations en excommuniant les consuls et en jetant l'interdit sur la ville de Toulouse.

Simon de Montfort continuait ses expéditions guer-

rières, et s'emparait de plusieurs places fortes du Lauragais, du pays de Foix et de l'Albigeois.—Le comte de Foix avait consenti à le reconnaître et à faire la paix avec lui; mais le roi d'Aragon refusait l'hommage du chef des croisés devenu vicomte de Béziers, prétendant qu'on n'avait pas pu, sans son consentement, disposer des états de son vassal. — Sur ces entrefaites Raymond Roger mourut dans sa prison. Le bruit courut qu'il avait été empoisonné, et sa mort devint l'occasion d'une révolte dont le premier résultat fut d'enlever à Simon de Montfort une partie de ses conquêtes.

Voyage de Raymond VI à Rome. — Son entrevue avec Innocent III. — Lettre du pape. — Concile de Saint-Gilles. — Deuxième excommunication du comte de Toulouse. (1210.)

Cependant le comte de Toulouse, arrivé à Rome vers la fin de janvier 1210, avait été admis à l'audience du pape. Il lui exposa les sujets de plainte qu'il avait contre ceux qui ne cessaient de le persécuter, nonobstant l'absolution qu'il avait reçue. Il prit à témoin de ses assertions un des consuls de Toulouse qui était présent, et qui etait aussi venu se plaindre à Rome des vexations d'Arnaud et de Montfort.

Innocent III parut indigné; il prit le comte par la main, l'entendit en confession et lui donna de nouveau l'absolution. Raymond partit quelques jours après, et en partant reçut du pape un riche manteau et une bague de grand prix. Innocent III écrivit en sa faveur aux archevêques de Narbonne et d'Arles, ainsi qu'à l'évêque d'Agen. « Raymond, comte de Toulouse, disait le pape dans » sa lettre, s'est présenté devant nous, nous a porté » ses plaintes contre les légats qui le maltraitent » fort, quoiqu'il ait déjà rempli la plupart des obli» gations très-onéreuses auxquelles il a été assujetti. » Il nous a fait voir de plus les certificats de diver» ses églises qui prouvent qu'il leur a fait satisfac» tion; enfin il nous a assuré qu'il était prêt à exé» cuter entièrement toutes les promesses qu'il n'a » pas pu encore achever d'accomplir. Il nous a prié » de lui permettre en conséquence de se justifier » devant nous, touchant la foi catholique sur la» quelle il est suspect depuis longtemps, quoique » injustement, et de lui rendre ensuite les châteaux » qu'il nous a remis, ajoutant qu'il n'est pas juste » qu'on les détienne sans fin, ne les ayant donnés » que pour caution... Il doit d'ailleurs nous tenir » compte de ce que nous avons fait conserver ses do» maines par l'armée chrétienne, qui, par notre or» dre, est allée combattre les hérétiques. Mais » comme, sur toutes choses, nous devons être plus » attentif à celles qui regardent la foi, et comme » nous devons les peser plus mûrement, nous avons » enjoint à nos légats de tenir un concile dans un » lieu commode, trois mois après avoir reçu les pré» sentes, et d'y convoquer les archevêques, les » évêques, abbés, princes, barons, chevaliers et » autres, dont ils jugeront la présence nécessaire.

» Si, avant la fin du concile, il se présente un ac» cusateur contre le comte (à qui nous avons or» donné d'exécuter en attendant ce à quoi il s'est » obligé), et si cet accusateur s'offre de prouver » que le comte s'est écarté de la foi orthodoxe, et » qu'il est coupable de la mort du légat Pierre de » Castelnau, alors les légats, après avoir ouï les » parties et continué la procédure jusqu'à sentence » définitive, nous renverront cette affaire suffisam» ment instruite, et ils leur assigneront un temps » précis pour se présenter devant nous et y enten» dre leur jugement.

» Si, au contraire, il ne se présente aucun accu» sateur contre le comte, les légats délibèreront de » quelle manière ils recevront sa justification sur les » deux articles, afin que son ignominie finisse dans » l'endroit où elle a commencé..... Si le comte se » justifie canoniquement, de la manière qui lui aura » été prescrite, ils déclareront publiquement qu'ils » le tiennent pour catholique, et pour innocent de » la mort de Pierre de Castelnau, et ils lui rendront » ses châteaux après qu'il aura accompli ce qui lui » a été ordonné. — Ils recevront cependant de lui » une autre caution suffisante pour l'observation » de la paix perpétuelle à laquelle ils s'est engagé.

» Enfin, nous entendons qu'ils apportent toute » l'attention possible pour que l'exécution de ces » ordres ne soit point retardée par des questions » frivoles et malicieuses. »

A son retour de Rome, Raymond se rendit à la cour de Philippe-Auguste et à celle de l'empereur Othon, pour demander des secours contre l'actif et entreprenant Montfort; mais il ne put rien obtenir.

Le concile convoqué par Innocent III se réunit à Saint-Gilles. Le comte de Toulouse y fit de vains efforts pour être lavé du crime d'hérésie et de l'assassinat de Pierre de Castelnau. Les évêques l'excommunièrent encore, et le malheureux comte rentra dans Toulouse, chargé d'un nouvel anathème que le pape lui-même confirma peu de temps après.

Siége et prise du château de Minerve. (1210.)

Simon de Montfort avait mis à profit l'absence de Raymond VI. Il avait apaisé la sédition de ses sujets, et, aidé de quelques croisés qui lui étaient arrivés de Gascogne et de France, il s'était emparé de plusieurs forts importants, notamment des châteaux de Minerve et de Termes.

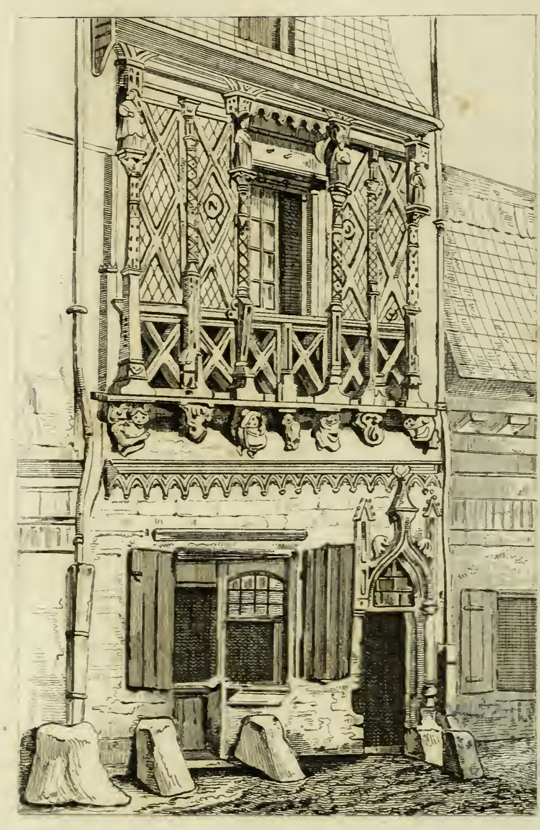
Le siége et la prise du château de Minerve

XLV



St Louis. — Philippe et Jean, frères de St Louis. — Marguerite de Provence

XLVI. Maisons Gotiques.



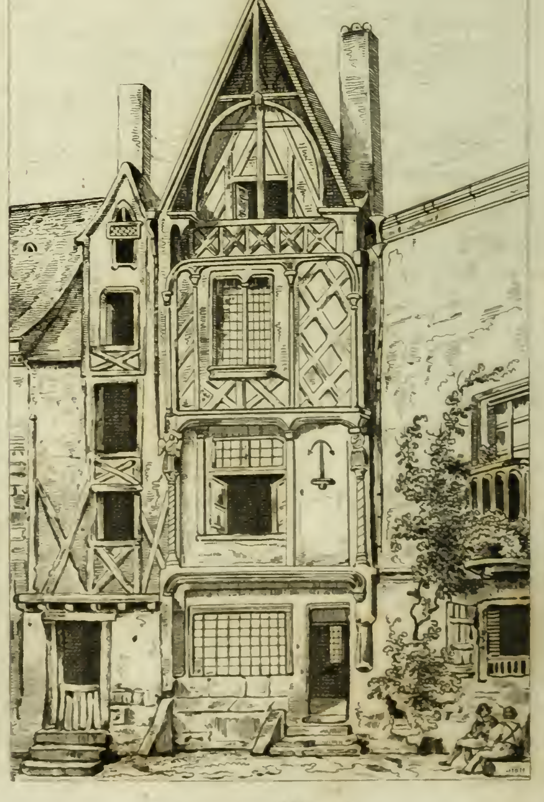
au Mans. XIIIe Siècle.



à Crespy XIIIe Siècle



à Louviers XIIe Siècle



à Auxerre XVe Siècle

offrent des détails curieux sur la manière dont les croisés et les hérétiques se faisaient la guerre et sur le fanatisme qui animait les deux partis.

» Le château de Minerve, dit Pierre de Vaulx-Cernay, était d'une force incroyable, entouré de vallées très-profondes, en telle sorte que chacun des corps qui en faisaient le siége n'aurait pu, en cas de besoin, venir sans grand risque au secours de l'autre. — On éleva du côté des Gascons une machine, de celles qu'on nomme *mangonneaux*, dans laquelle ils travaillaient nuit et jour avec beaucoup d'ardeur. Pareillement, au midi et au nord, on dressa deux machines; enfin, du côté du comte, c'est-à-dire à l'orient, était une excellente et immense *perrière*, qui chaque jour coûtait vingt et une livres pour le salaire des ouvriers qui y étaient employés. Lorsque les nôtres eurent passé quelque temps à battre le susdit château, une nuit de dimanche, les ennemis, sortant de leurs murailles, vinrent au lieu où était la perrière, et y appliquèrent des paniers remplis d'étoupes, de menu bois sec, et d'appareils enduits de graisse; puis ils y mirent le feu. Soudain une grande flamme se répandit dans les airs; car on était en été, et la chaleur était extrême (c'était vers la fête de Saint-Jean); L'alerte fut donnée; beaucoup accoururent et défendirent si à point et si merveilleusement l'engin de guerre, qu'il ne cessa de jouer, si ce n'est pour deux jets.

» Quelques jours après, les machines ayant en grande partie affaibli la place, et les vivres venant à y manquer, l'envie de se défendre faillit à ceux qui étaient au dedans.

» Les ennemis demandèrent la paix; le seigneur du château ayant nom Guillaume de Minerve, en sortit pour parler au comte; mais comme ils étaient à parlementer, voilà que soudain et sans être attendus, survinrent l'abbé de Cîteaux, et maître Théodise (autre légat). Pour lors, notre comte, homme plein de discrétion et faisant tout avec conseil, leur dit qu'il ne déciderait rien touchant la reddition et l'occupation du château, sinon ce qu'ordonnerait l'abbé de Cîteaux, maître de toutes les affaires du Christ. A ces paroles, l'abbé fut grandement marri, par le désir qu'il avait que les ennemis du Christ fussent mis à mort, et n'osant cependant les y condamner, vu qu'il était moine et prêtre.

» Songeant donc à la manière dont il pourrait faire revenir, sur le compromis qu'ils avaient passé entre eux, le comte Simon et le seigneur Guillaume, qui s'était pareillement soumis à l'arbitrage de l'abbé, touchant la reddition du château, il ordonna que l'un et l'autre rédigeassent la capitulation par écrit. Il espérait que les conditions de l'un venant à déplaire à l'autre, chacun résilierait l'engagement qu'il avait pris. Au fait, lorsqu'en présence du comte fut récité ce qu'avait écrit Guillaume, il n'y acquiesça point; mais bien dit au seigneur du château d'y rentrer et de se défendre comme il pourrait; ce que celui-ci ne voulut pas faire, s'abandonnant en tout à la volonté du comte.

» Néanmoins, Simon persista à vouloir que tout fût fait suivant le bon plaisir de l'abbé de Cîteaux. L'abbé décida que le seigneur du château, et tous ceux qui s'y trouvaient, même les *croyants* entre les hérétiques, sortiraient vivants s'ils voulaient se réconcilier avec l'Église et lui obéir, la place devant rester au pouvoir du comte. Il promit même que les hérétiques parfaits qui s'y trouvaient en grand nombre s'en iraient aussi sains et saufs, s'ils voulaient se convertir à la foi catholique. Ce qu'ayant entendu Robert de Mauvoisin, noble homme dévoué tout entier à la foi catholique, et pensant que par là seraient délivrés les hérétiques, pour la ruine desquels étaient accourus nos pèlerins, il osa résister en face à l'abbé, et il lui dit que les nôtres ne souffriraient pas que la chose se terminât ainsi. L'abbé lui répondit : « Ne crains rien; car je crois que très-peu se convertiront. »

» Tout étant donc convenu, précédés de la croix et suivis de la bannière du comte, les nôtres entrèrent dans la ville, et en chantant *te Deum laudamus*, arrivèrent à l'église, laquelle ayant purifiée, ils arborèrent la croix du Seigneur sur le sommet de la tour, et la bannière du comte en un autre lieu.

» Le comte ne fit pas alors son entrée à Minerve; mais le vénérable abbé de Vaulx-Cernay, qui était au siége avec lui, et qui embrassait la cause du Christ avec un zèle unique, ayant appris qu'une multitude d'hérétiques étaient assemblés dans une certaine maison de la ville, alla vers eux, leur portant des paroles de paix et les avertissements du salut, car il désirait les amener à de meilleures voies. Mais eux l'interrompant lui répondirent tout d'une voix : « Pourquoi venez-vous nous prêcher de telles » paroles? Nous ne voulons pas de votre foi, nous » abjurons l'Église romaine : vous travaillez en » vain; et même pour la vie, nous ne renoncerons » à la foi que nous suivons. » Le vénérable abbé sortit de cette maison, et se rendit à une autre, où les femmes étaient réunies, afin de leur offrir le verbe de la sainte prédication. Or s'il avait trouvé les hommes obstinés et endurcis, il trouva les femmes plus obstinées encore et plus endurcies.

« Sur ces entrefaites notre comte entra dans le château, et venant au lieu où les hérétiques étaient rassemblés, voulut en homme vraiment catholique, les sauver tous et les induire à reconnaître la vérité. Il leur conseilla de se convertir à la foi du Christ; mais il n'en obtint absolument rien.

Alors il les fit extraire du château, et un grand feu ayant été préparé, cent quarante, ou plus, de ceux des hérétiques *parfaits* y furent jetés ensemble. N'y fut-il besoin, pour bien dire, que les nôtres les y portassent; car, obstinés dans leur méchanceté, tous se précipitaient de gaieté de cœur dans les flammes. Trois femmes pourtant furent épargnées, lesquelles furent, par la noble dame, mère de Bouchard de Marly, enlevées du bûcher et réconciliées à la sainte Église romaine. Les hérétiques étant donc brûlés, tous ceux qui restaient dans la ville furent pareillement réconciliés à la sainte Église, après avoir abjuré l'hérésie. Le noble comte donna même à Guillaume, qui avait été seigneur de Minerve, d'autres domaines près de Béziers. Mais bientôt après méprisant la fidélité qu'il avait promise à Dieu et au comte, et abandonnant l'un et l'autre, Guillaume s'associa de nouveau aux ennemis de la religion. »

Conférences de Narbonne et de Montpellier. — Simon de Montfort est reconnu par le roi d'Aragon. (1211.)

Raymond VI ne désespérait pas de se réconcilier avec l'Église. — Après la prise de Termes, il eut à Narbonne avec le légat du saint-siége une conférence à laquelle assistèrent Simon de Montfort et le roi d'Aragon. Cette conférence n'eut aucun résultat favorable pour le comte de Toulouse, mais elle donna lieu à un rapprochement entre Pierre d'Aragon et le chef des croisés. — Le roi consentit à recevoir l'hommage de Montfort pour la vicomté de Carcassonne et de Béziers; peu de temps après il conclut un mariage entre la fille de son nouveau vassal et Jacques, son propre fils et son unique héritier. Il remit même cet enfant, à peine âgé de trois ans [1] entre les mains de Montfort, qui, charmé d'avoir en sa possession un tel otage, l'emmena à Carcassonne, et y prit loyalement et généreusement soin de son éducation.

Dans le même temps, et probablement avec l'espoir d'amener la paix entre les deux maisons

[1] Ce prince, que les Espagnols nomment don Jayme, et qui a mérité le surnom de conquérant, parce qu'il conquit sur les Maures le royaume des Baléares et le royaume de Valence, monta sur le trône en 1213, après la mort de son père à la bataille de Muret. Il a laissé, sous le titre de *Chroniques*, des *mémoires* curieux dont les rédacteurs de la *Biographie universelle* ne paraissent pas avoir eu connaissance, car ils n'en font aucune mention. — Son règne a été très long, il a duré 63 ans. Ce roi mourut à Xativa en 1276, âgé de soixante-dix ans. La mère de Jacques était la princesse Marie, qui porta en dot au roi d'Aragon la seigneurie de Montpellier. Quoique âgée de vingt-deux ans à l'époque de son mariage, elle avait déjà été mariée deux fois, la première, avec un vicomte de Marseille, qui, par sa mort la laissa veuve à l'âge de quinze ans; la seconde, avec un vicomte de Comminges qui la répudia. En formant une troisième union avec le roi d'Aragon, Marie, pour se soustraire à l'affront d'une répudiation, fit promettre solennellement à son nouvel époux de ne jamais la délaisser. La clause en fut insérée dans le contrat; Pierre n'en tenta pas moins, deux ans après, de se séparer d'elle. Soit inconstance, soit politique, il voulait épouser l'héritière du royaume de Jérusalem. Une ruse ingénieuse des consuls et des prud'hommes de Montpellier empêcha ce divorce. Une rencontre imprévue, ménagée par eux entre Pierre et Marie, dans le château de Lates, près Montpellier, fut l'occasion de la naissance de Jacques, le 1er février 1208. C'est dans la *Chronique des rois d'Aragon* par Ramon Muntaner, que nous puiserons les détails de cet événement, dont la singularité est de nature à bien faire connaître les mœurs du temps.

« La vérité, dit R. Muntaner, est que le seigneur roi Pierre prit pour femme et reine madame Marie de Montpellier, à cause de sa haute noblesse et de sa haute vertu. Sa puissance s'accrut de la ville de Montpellier et de sa baronnie, qui est un franc-aleu. Le roi Pierre était jeune; il faisait la cour à d'autres belles dames nobles et délaissait son épouse; il venait même souvent à Montpellier sans s'approcher d'elle, ce qui faisait beaucoup de peine à ses sujets, et surtout aux prud'hommes de la ville. Étant venu une fois à Montpellier, il s'enamoura d'une noble dame de la ville, pour laquelle il faisait des courses, des joutes, des tournois et des fêtes, et il fit tant qu'il rendit sa passion publique. Les consuls et les prud'hommes de Montpellier, qui en étaient instruits, mandèrent près d'eux un chevalier qui était des intimes confidents du roi dans telles affaires, et lui dirent que s'il voulait faire ce qu'ils lui diraient, ils le rendraient à jamais riche et fortuné. Ce chevalier répondit: « Faites-moi connaître » vos désirs, et je vous promets qu'il n'est chose au monde que je » ne fasse en votre honneur, sauf de renier ma foi. » — On se promit mutuellement le secret. « Voici, dirent-ils, ce qui en est: » Vous savez que madame la reine est une des dames les plus » honnêtes, les plus vertueuses et les plus saintes du monde. » Vous savez aussi que le seigneur roi ne s'approche point d'elle, » ce qui est un grand malheur pour tout le royaume. Madame » la reine supporte cet abandon avec beaucoup de bonté et ne » laisse pas apercevoir la peine que cela lui cause; mais une » telle séparation nous est très-funeste; car si le seigneur roi » venait à mourir sans enfants, ce serait une source de grand » déshonneur et une grande calamité pour tout le pays, et » principalement pour la reine et pour Montpellier; car la ba- » ronnie de Montpellier tomberait en d'autres mains, et nous » ne voudrions, à aucun prix, que Montpellier fût détaché du » royaume d'Aragon. Vous pouvez, si vous le voulez, nous ai- » der en cela. — Je vous dis de nouveau, répondit le chevalier, » qu'il n'est rien de ce qui pourra être honorable et profitable à » votre ville, à mon seigneur le roi et à madame la reine Marie et à » leurs peuples, que je ne fasse volontiers, si cela est en mon pou- » voir. — Puisque vous parlez ainsi, nous savons que vous êtes dans » l'intimité du seigneur roi, que vous connaissez l'amour qu'il » a pour telle dame, et que vous avez même travaillé à la lui faire » obtenir; nous vous prions donc de lui dire que vous avez réussi; » qu'il l'aura enfin, et qu'elle viendra le trouver secrètement » dans sa chambre; mais qu'elle ne veut absolument point de » lumière, pour n'être vue de qui que ce soit. Cette nouvelle lui » fera grand plaisir; et lorsqu'il sera retiré en son appartement, » et que chacun aura quitté la cour, vous vous rendrez ici au- » près de nous, au consulat; nous nous y trouverons, les douze » consuls, avec douze autres chevaliers et citoyens des plus no- » tables de Montpellier et de la baronnie; et madame Marie » sera avec nous, accompagnée de douze dames les plus hono- » rables de la ville et de douze demoiselles. Nous irons tous vers » le roi, avec deux notaires des plus notables, l'official de l'é- » vêque, deux chanoines et quatre bons religieux. Les hommes,

rivales de Toulouse et de Montfort, le roi d'Aragon mariait sa sœur Sancie à Raymond, fils du comte de Toulouse, jeune homme de grande espérance, mais âgé alors seulement de quatorze ans.

» les femmes et les filles porteront chacun un cierge à la main, » et l'allumeront lorsque madame la reine Marie entrera dans » la chambre du roi. Tout le monde veillera à la porte jusqu'à » l'aube du jour. Alors vous ouvrirez la chambre, et nous en- » trerons tous, le cierge à la main; le roi sera étonné, mais » nous lui dirons ce que nous avons fait, et nous lui montrerons » que c'est la reine Marie d'Aragon qui repose auprès de lui, et » que nous espérons en Dieu et en la sainte vierge Marie qu'ils » auront, lui et la reine, engendré un enfant qui donnera » joie à Dieu et à tout le monde; et son règne en sera glorifié, » si Dieu veut bien lui faire cette grâce. »

» Le chevalier ayant ouï leur projet, qui était juste et bon, dit qu'il était prêt à faire ce qu'on lui proposait, qu'il ne se laisserait arrêter ni par la crainte de perdre l'affection du seigneur roi, ni même de se perdre lui-même, et qu'il se confiait au vrai Dieu; que ce qui avait été résolu viendrait à une bonne fin, et qu'on pouvait compter sur lui. « Seigneurs, ajouta- » t-il, puisque vous avez eu une si heureuse idée, je vous prie » que pour l'amour de moi vous fassiez quelque chose. —Nous » sommes prêts, dirent-ils avec bienveillance, à faire ce que » vous nous demanderez.—Hé bien! seigneurs, c'est au- » jourd'hui samedi que nous avons entamé cette affaire au » nom de Dieu et de madame sainte Marie de Valvert; je » vous prie et conseille que lundi tout individu, quel qu'il soit » dans Montpellier, se mette en prières, qu'on chante des mes- » ses en l'honneur de madame sainte Marie, et qu'elles durent » sept jours, en l'honneur des sept joies qu'elle a eues de son » cher fils, et pour qu'elle nous fasse obtenir de Dieu que nous » ayions joie et contentement de cette action, et qu'il en naisse » un fruit, pour que le royaume d'Aragon, le comté de Barce- » lone et d'Urgel, la baronnie de Montpellier, et tous les autres » lieux, soient pourvus d'un bon seigneur. » Il ajouta qu'il était d'avis qu'on arrangeât les choses de telle sorte que ce qu'on avait décidé fût exécuté dans la soirée du dimanche suivant, et qu'en attendant on fit chanter des messes à sainte Marie des Sables et à sainte Marie de Valvert... Tous s'y accordèrent.

» Il fut aussi décidé que, le dimanche où la chose aurait lieu, tous les gens de Montpellier se rendraient aux églises; qu'ils veilleraient et prieraient tout le temps que la reine serait auprès du roi, et que tout le samedi, veille de l'exécution, ils jeûneraient au pain et à l'eau. Ainsi fut-il ordonné et préparé. Comme ils étaient réunis ils allèrent trouver madame Marie de Montpellier, reine d'Aragon, et lui firent part de tout ce qu'ils avaient résolu et disposé. Elle leur répondit : « qu'ils » étaient ses sujets bien-aimés, et qu'on savait qu'il n'y avait » pas au monde de conseil plus sage que celui de Montpellier; » et que tout le monde assurait qu'elle devait s'en tenir à leur » avis : qu'elle regardait leur arrivée chez elle comme l'appa- » rition de l'ange Gabriel à madame sainte Marie, et que, » comme par cette salutation le genre humain avait été sauvé, » de même elle désirait que, par leurs résolutions, ils pussent » plaire à Dieu, à madame sainte Marie et à toute la cour cé- » leste, et que ce fût pour la gloire et le salut de l'âme et du » corps du roi, d'elle-même et de tous leurs sujets. Puisse tout » cela, dit-elle, s'accomplir! Amen. » Ils se retirèrent joyeux et satisfaits. Vous pensez bien que durant toute la semaine ils furent tous, et principalement la reine, dans le jeûne et les prières.

» Il nous faut dire maintenant comment il se put faire que le roi ne se doutât de rien, quoique chacun fût occupé à prier et à jeûner pendant toute la semaine. Je réponds à cela, qu'il avait été ordonné par tout le pays de faire chaque jour des prières pour obtenir de Dieu que la paix et l'affection se maintinssent entre le roi et la reine, et que Dieu leur accordât un fruit pour le bien du royaume. Cela avait été spécialement observé tout le temps que le roi fut à Montpellier; et quand on le disait au seigneur roi, il répondait : « Ils font bien; il en arri- « vera ce qu'il plaira à Dieu. »

» Ces bonnes paroles du roi, de la reine et du peuple furent agréables à Dieu; et il les exauça, ainsi qu'il lui fut agréable. Vous saurez ci-après pourquoi le roi, ni personne, excepté ceux qui avaient assisté au conseil, ne connaissaient la véritable cause des prières et messes qui eurent lieu pendant les sept jours de la semaine.

» Cependant le chevalier s'occupa du projet convenu, et fit ce qui avait été décidé, comme vous l'avez ouï. Le dimanche, pendant la nuit, quand tout le monde fut couché dans le palais, lesdits vingt-quatre prud'hommes, abbés, prieurs, l'official de l'évêque, et les religieux, ainsi que les douze dames et les douze demoiselles, tous un cierge à la main, se rendirent au palais avec les deux notaires, et parvinrent jusqu'à la porte de la chambre du roi. La reine entra, mais tous les autres restèrent en dehors, agenouillés et en oraison pendant toute la nuit. Le roi et la reine étaient pendant ce temps en déduit, car le roi croyait avoir auprès de lui la dame dont il était amoureux. Cette nuit-là, toutes les églises de Montpellier restèrent ouvertes, et tout le peuple s'y trouvait réuni, faisant des prières selon ce qui avait été ordonné. A la pointe du jour les notables, les prélats, les religieux et toutes les dames, chacun un cierge à la main, entrèrent dans la chambre. Le roi, qui était au lit près de la reine, fut très-étonné, sauta sur son lit, prit son épée à la main; mais tous s'agenouillèrent et lui dirent les larmes aux yeux : « Par grâce, seigneur, daignez » regarder auprès de qui vous êtes couché. » La reine se montra; le roi la reconnut, et on lui raconta tout ce qui avait été fait. Et le roi dit : « Puisque c'est ainsi, Dieu veuille accom- » plir vos vœux! »

» Ce même jour le roi monta à cheval et partit de Montpellier. Les prud'hommes retinrent auprès d'eux six des chevaliers que le roi affectionnait le plus, et en même temps ils ordonnèrent que tous ceux qui avaient été présents à la cérémonie ne s'éloignassent plus du palais, ni de la reine, non plus que les dames et demoiselles qui y avaient assisté, jusqu'à ce que les neuf mois fussent accomplis. Les deux notaires firent de même: ceux-ci avaient dressé en présence du roi un acte public de tout ce qui s'était passé pendant la nuit. Le chevalier qui avait secondé les vues des magistrats demeura aussi près de la reine. Ils passèrent tout ce temps en grand contentement avec elle; mais la joie fut au comble quand ils s'aperçurent que Dieu avait permis que leur plan fût à bonne fin, car la reine était enceinte, et au bout de neuf mois, selon les lois de la nature, elle mit au monde un beau garçon bien gracieux, qui naquit pour le bonheur des chrétiens et surtout de ses peuples, et eut nom Jacques. »

Le récit de Ramon Muntaner est confirmé par d'autres historiens, et notamment par Antoine Beutel et Gomerius Morari. La tradition du pays attribue au retour du roi Pierre à Montpellier à cheval, et ayant en croupe la reine Marie, l'origine d'une danse locale fort curieuse appelée *lou chivalet*. (Voyez *France pittoresque*, tome II, page 74.)

Concile d'Arles. — Troisième excommunication du comte de Toulouse. (1211.)

Vers le milieu de l'année 1211 un nouveau concile ayant été convoqué à Arles par les légats, le

comte de Toulouse fut sommé d'y comparaître, et le roi d'Aragon, prié de s'y rendre. Ces deux princes arrivèrent bientôt dans cette ville, dont il leur fut défendu de sortir sans la permission du concile. On imposa les conditions suivantes à la réconciliation de Raymond avec l'Église :

« 1° Le comte de Toulouse congédiera toutes ses troupes. 2° Il obéira à l'Église, réparera les dommages qu'il lui a causés, et lui sera soumis le reste de sa vie. 3° Il ne se fera servir dans ses repas que deux sortes de viandes. 4° Il chassera les hérétiques et leurs fauteurs de tous ses domaines. 5° Il livrera aux légats et à Simon de Montfort, dans l'espace d'un an, tous ceux qu'ils lui indiqueront, pour en faire à leur volonté. 6° Il obligera les habitants de ses terres, soit nobles soit vilains, à ne plus porter des habits précieux et brillants, mais seulement des capes noires et grossières. 7° Il fera raser les fortifications de toutes les places qui sont dans ses seigneuries. 8° Il ne laissera aucun baron, ou noble de ses vassaux, habiter dans les villes, mais seulement à la campagne. 9° Il ne fera lever aucun péage ou usage que ceux qu'on levait anciennement. 10° Il obligera chaque chef de famille à payer tous les ans quatre deniers toulousains au légat. 11° Il restituera tous les profits qu'il a retirés des *Renoubières*[1] de ses domaines. 12° Il laissera le comte de Montfort et les siens voyager en toute sûreté dans les pays soumis à l'autorité de Raymond, et il les défraiera partout. 13° Quand il aura donné des ordres pour l'accomplissement de toutes ces choses, il ira servir en Palestine parmi les frères hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et il ne pourra revenir dans ses états qu'avec la permission du légat. 14° Enfin, toutes ses terres et seigneuries lui seront rendues à son retour, si cette restitution convient au légat et au comte de Montfort. »

Le comte Raymond et le roi d'Aragon furent tous les deux si indignés de ces conditions, qu'ils partirent à l'instant sans prendre congé des évêques. Les légats, irrités de leur départ, ne gardèrent plus aucun ménagement; ils excommunièrent Raymond, le déclarèrent publiquement apostat à la foi, et disposèrent de ses domaines en faveur du premier occupant.

Croisade contre le comte de Toulouse. — Siége et prise de Lavaur. (1211.)

Le pape approuva la sentence portée par le concile d'Arles contre le comte de Toulouse, et Raymond VI n'eut plus qu'à se préparer à la guerre; il s'assura d'abord des habitants de Toulouse, qui lui promirent une inébranlable fidélité. Ceux de Montauban, de Castel-Sarrasin et des autres villes de ses domaines imitèrent cet exemple. Raymond contracta des alliances avec Gaston, vicomte de Béarn; Savari de Mauléon, sénéchal d'Aquitaine pour le roi d'Angleterre, et plusieurs chevaliers du Carcassez: prêt à combattre il attendit cependant, pour se déclarer ouvertement, que Simon de Montfort vînt l'attaquer.

Tandis que Raymond hâtait ses préparatifs de défense, l'abbé de Citeaux faisait prêcher la croisade dans toute la chrétienté par les religieux de son ordre; il envoyait en France Foulques, évêque de Toulouse, pour y solliciter des secours contre les hérétiques, et surtout contre le comte Raymond. Foulques remplit sa mission avec succès. Bientôt arrivèrent à Carcassonne l'évêque de Paris, Robert de Courtenay, Enguerrand de Couci, Juhël de Mayenne, et un grand nombre de seigneurs et de croisés. Ils furent suivis de Léopold, duc d'Autriche; d'Adolphe, comte de Mons; et de Guillaume, comte de Juliers.

Simon de Montfort entra aussitôt en campagne. Pierre Roger, seigneur du château de Cabaret, n'attendit pas d'être attaqué pour se rendre; les croisés se trouvèrent ainsi, sans coup férir, maîtres de la plus formidable place du diocèse de Carcassonne.

Le comte de Montfort vint ensuite mettre le siége devant Lavaur. Cette ville appartenait à une veuve, nommée Guiraude. Le frère de cette dame, Amaury, seigneur de Montréal, s'y était renfermé avec elle. La garnison se composait de quatre-vingts chevaliers, déterminés à se défendre jusqu'à la dernière extrémité, des habitants et d'un grand nombre d'Albigeois qui avaient pris cette place pour refuge, et en avaient fait un des principaux siéges de l'hérésie; la ville était bien fortifiée, bien munie et capable d'une longue résistance. Enfin, le comte de Toulouse y avait envoyé secrètement quelques-uns de ses chevaliers pour renforcer la garnison.

Quand Montfort commença le siege de Lavaur, il n'avait pas assez de troupes pour en cerner les murailles; ses attaques se ressentaient de la faiblesse de ses moyens; mais ayant été joint par de nouveaux croisés que lui amenèrent les évêques de Lisieux, de Bayeux, et Pierre de Courtenay, il poussa le siége avec plus de vigueur.

La résistance des habitants fut néammoins longue et opiniâtre. « Notre comte, (dit Pierre de Vaulx-Cernay qui fut témoin de ce qu'il raconte) était vivement occupé au siége de Lavaur, que les nôtres travaillaient continuellement à forcer, tandis que les ennemis, arrogants et superbes, se défendaient avec grande obstination; montés sur

[1] Nous ignorons ce que ce nom signifie.

leurs chevaux, bardés de fer, ils galopaient sur les murs pour narguer les nôtres, et leur montrer en cette sorte combien étaient larges et forts leurs remparts.

» Certain jour, cependant, les nôtres élevèrent près des murailles du château des tours en bois, au sommet desquelles ils plantèrent en guise de bannière le signe de la croix. Les ennemis, faisant aussitôt jouer leurs machines contre le saint étendard, rompirent un bras du crucifix, et soudain ces très-imprudents chiens éclatèrent en rires et en hurlements comme s'ils avaient par ce bris remporté une grande victoire....

» Nos gens firent ensuite établir une machine, de celles qu'on nomme *chats;* et lorsqu'elle fut prête, ils la traînèrent jusqu'au fossé du château; puis, apportant bois et ramées, et faisant des fascines, ils les jetèrent dans ce fossé pour le remplir. Mais les ennemis ouvrirent un chemin sous terre, lequel gagnait jusqu'aux approches de notre machine, et sortant constamment par cette tranchée souterraine, ils tiraient hors du fossé les fagots que les nôtres y poussaient, et les portaient dans la place; plus hardis, quelques-uns d'entre eux venaient près du chat et s'efforçaient d'entraîner avec des crocs de fer ceux qui ne cessaient, sous la protection de la machine, de travailler à combler le fossé. — Une nuit même, sortant du château par leur route souterraine, ils pénétrèrent jusqu'à la machine, et lançant des brandons enflammés, du feu, des étoupes, de la graisse et d'autres matières de combustion, cherchèrent à l'incendier. Or, en cette nuit, deux comtes allemands étaient de garde au camp. Un grand cri d'alarme appela l'armée aux armes et au secours de notre engin. Les comtes allemands, et les Teutons qui étaient avec eux, voyant qu'ils ne pouvaient atteindre les ennemis postés dans le fossé, s'y jetèrent eux-mêmes, et les abordant vaillamment les ramenèrent battant dans le château, après en avoir tué quelques-uns et blessé plusieurs.

» Néanmoins, les nôtres en ce temps commencèrent à se troubler fort et à désespérer du succès, car tout ce qu'ils jetaient dans le fossé pendant le jour était enlevé la nuit et porté dans le château. Mais tandis qu'ils étaient en tel souci, certains d'entre eux, d'imagination plus ardente, trouvèrent un utile remède aux ruses des assiégés. Ils firent jeter devant l'issue du chemin souterrain, par où ceux-ci avaient coutume de sortir, du bois vert et des branches; ils placèrent ensuite du même bois se, du feu, de la graisse, des étoupes, et d'autres matières d'incendie, sur l'abord même de ce chemin, et mirent encore par-dessus du bois vert, de la paille fraîche et une grande quantité de gazon, d'où soudain partit une telle fumée que les ennemis ne purent plus sortir par le souterrain, seule issue que le bois vert et le gazon entassés laissassent à cette fumée... Pour lors, les nôtres comblèrent le fossé plus librement que par le passé; et l'ayant rempli tout à fait, nos chevaliers et servants d'armes traînèrent la machine jusqu'au mur, et y conduisirent les mineurs. Bref, bien que ceux du château ne cessassent de lancer du bois, du feu, de la graisse, voire même des pieux très-gros et très-affilés sur notre engin, nos gens le défendirent si bravement et de si merveilleuse adresse, qu'ils ne purent l'incendier, ni eloigner les pionniers de la muraille.

» Cependant les évêques présents au siége, et un certain vénérable abbé de la Chaise-Dieu, de l'ordre de Cîteaux, lequel suppléait alors les légats à l'armée, ensemble tout le clergé réuni, chantaient en dévotion bien grande *Veni, creator Spiritus,* durant que les nôtres attaquaient si vigoureusement Lavaur. — Ce que voyant et entendant les ennemis, ils furent par la disposition de Dieu tant et tant stupéfaits, que les forces leur manquèrent quasi à plein pour se défendre; car, ainsi qu'ils l'ont avoué depuis, ils craignaient plus les chants des prêtres que les attaques des soldats, les psalmodies que les assauts, les prières que les coups. La brèche donc étant faite, nos gens entrant déjà dans la place, et les assiégés se rendant pour ne pouvoir plus résister, le château de Lavaur fut pris, Dieu le voulant et visitant miséricordieusement les siens, le jour de l'Invention de la sainte Croix. Sur l'heure en furent tirés Amaury, seigneur de Mont-Réal, et les autres chevaliers au nombre de quatre-vingts, que le noble comte ordonna de pendre tous à un gibet; mais quand Amaury, le plus considérable d'entre eux, fut pendu, les fourches patibulaires, qui n'avaient pas été bien plantées en terre, tombèrent, et le comte, voyant le grand délai qui s'ensuivait, ordonna qu'on tuât les autres. Les pèlerins s'en saisirent *très-avidement*, et les occirent bien vite sur la place. De plus, on accabla de pierres la dame du château, sœur d'Amaury, et très-méchante hérétique, laquelle avait été jetée dans un puits. Finalement nos croisés, avec une allégresse extrême, brûlèrent hérétiques sans nombre.... »

Raymond VI est assiégé dans Toulouse par le comte de Montfort. (1211.)

Pendant le siége de Lavaur, le comte de Toulouse avait de son côté obtenu divers succès. Il avait détruit un corps de six mille croisés allemands qui étaient en marche pour aller rejoindre Montfort, et forcé l'evêque Foulques à s'éloigner de Toulouse.

Cet évêque, peu de temps auparavant, venait de réunir en un seul corps, sous le titre de *confrérie blanche*, les catholiques les plus zélés de la ville engagés par serment à travailler à l'extermination des hérétiques ainsi qu'à l'abolition de l'usure, et cinq mille confrères blancs avaient, à son instigation et malgré leur comte, pris part au siége de Lavaur.

Simon de Montfort, maître de cette ville, résolut d'aller attaquer son ennemi dans Toulouse même. Les Toulousains, instruits de ce dessein, envoyèrent des députés au camp des croisés pour se plaindre de ces démonstrations hostiles contre leur cité, naguère réconciliée avec l'Église. Les légats et l'évêque Foulques répondirent qu'on allait leur faire la guerre, parce qu'ils reconnaissaient pour seigneur un excommunié, et souffraient qu'il demeurât parmi eux; que cependant, s'ils voulaient renoncer à son obéissance et recevoir le seigneur que l'Église leur donnerait, il ne leur serait fait aucun mal; autrement qu'ils seraient traités comme hérétiques et fauteurs de l'hérésie. Les Toulousains rejetèrent ces propositions; alors l'évêque envoya au prévôt de la cathédrale et au clergé de Toulouse l'ordre de sortir à l'instant même de la ville. Les prêtres obéirent en effet, et s'éloignèrent, marchant nu-pieds et emportant avec eux le saint sacrement. Leur départ blessa vivement les Toulousains.

Dès que Raymond VI apprit l'approche de Simon de Montfort, il s'avança jusqu'à Montgiscard, suivi des comtes de Foix et de Comminges, de cinq cents chevaliers et d'un gros corps d'infanterie, pour lui disputer le passage du Lers; mais, après avoir fait quelques prisonniers, parmi lesquels se trouvait Bernard, fils du comte de Montfort, il fut forcé de battre en retraite.

Les croisés passèrent la rivière, et le lendemain parurent sous les murs de Toulouse. Montfort n'avait pas une armée assez nombreuse pour cerner cette vaste cité; il dirigea ses attaques contre un des faubourgs, et fut repoussé; d'autres tentatives n'eurent pas plus de succès. Les assiégés dans leurs sorties firent toujours éprouver de grandes pertes aux assiégeants.

Le siége durait cependant depuis quelques semaines, lorsque les vivres commencèrent à manquer aux croisés. Simon de Montfort se décida à renoncer à son entreprise. Mais avant d'exécuter sa retraite il voulut ravager les environs de Toulouse, et, dans ce dessein, forma plusieurs détachements qu'il envoya sur divers points. Lui-même présidait à la destruction de tout ce qu'il était impossible d'emporter. Les Toulousains, qui, du haut de leurs murs, observaient les mouvements des assiégeants, profitèrent de l'éloignement de Montfort pour attaquer le camp des croisés, le piller, et délivrer leurs prisonniers.

Deux jours après cet échec (le 29 juin), le comte de Montfort leva le siége de Toulouse en abandonnant ses blessés et ses équipages. Les croisés, qui avaient fini leurs quarante jours de service, retournèrent dans leurs foyers.

Simon de Montfort est assiégé dans Castelnaudari par le comte de Toulouse. (1211.)

Le comte de Toulouse reprit alors l'offensive, et obtint des succès qui forcèrent son rival à se jeter dans Castelnaudari, où sa position ne tarda pas à devenir critique. Raymond VI marcha contre lui avec une nombreuse armée; il avait pour auxiliaires Raymond-Roger, comte de Foix; Bernard, comte de Comminges; Gaston, vicomte de Béarn; et Savari, sire de Mauléon et sénéchal d'Aquitaine pour Henri III, roi d'Angleterre.

« Adonc, le comte Simon de Montfort s'étant renfermé dans Castelnaudari, et y attendant de pied ferme la venue de ses ennemis, voilà qu'un jour ils se présentèrent soudain en troupes innombrables, et couvrant la terre comme nuées de sauterelles, et se mirent à courir d'un et d'autre côté, serrant de près la place. A leur approche, les gens du faubourg, se précipitant aussitôt par-dessus la muraille extérieure, passèrent à eux et leur abandonnèrent ce faubourg de prime abord, où sur l'heure ils entrèrent et se mirent à se répandre çà et là, tout joyeux et grandement aises. Or notre comte était pour lors à table; mais faisant prendre les armes aux siens après qu'ils se furent repus, ils sortirent du château, et chassant prestement devant eux tout ce qu'ils trouvèrent dans le faubourg, ils jetèrent bravement dehors les fuyards transis de peur. Après quoi le comte de Toulouse et ses compagnons posèrent leur camp sur une montagne, vis-à-vis la place, l'entourant à tel point de fossés, de barrières en bois et de retranchements, qu'ils semblaient plutôt assiégés qu'assiégeants, et leurs positions plus fortes et d'un accès plus difficile que le château même. Toutefois, vers le soir, les ennemis rentrèrent dans le faubourg pour autant qu'il était désert, les nôtres n'ayant pu le garnir, vu leur petit nombre. En effet, ils ne comptaient pas plus de cinq cents hommes, tant chevaliers que servants, tandis qu'on estimait à cent mille l'armée des attaquants. Au demeurant, ceux des leurs qui étaient revenus dans ledit faubourg, craignant d'en être expulsés comme la première fois, le fortifièrent au moyen de charpentes et de tout ce qu'ils purent imaginer, afin que nos gens ne pussent sortir sur eux, et percèrent en plusieurs endroits le mur extérieur entre le faubourg et leur armée, pour pouvoir fuir

plus librement s'il en était besoin, ce qui n'empêcha pas qu'au lendemain les assiégés, faisant une nouvelle sortie, et ruinant tout ce que les ennemis avaient remparé, ne les en chassassent, ainsi qu'ils avaient déjà fait, et ne les poursuivissent fuyant à toutes jambes jusques à leur camp.

» Il ne faut taire, d'ailleurs, en quelle situation critique se trouvait alors notre comte. La comtesse était dans Lavaur; son fils aîné, Amaury, malade à Fanjaux; la fille qui leur était née en ces quartiers, en nourrice à Mont-Réal; et nul d'eux ne pouvait voir l'autre ni lui prêter le moindre secours. N'omettons pas non plus de dire que, bien que les nôtres fussent très-peu nombreux, ils faisaient chaque jour des sorties, et attaquaient rudement et bien dru le camp du Toulousain; si bien que, comme nous l'avons déjà dit, ils avaient plutôt l'air d'assiégeants que d'assiégés. Mais ce camp était défendu par tant d'obstacles, qu'ils ne pouvaient y pénétrer malgré leurs efforts et l'ardent désir qui les poussait sus. Ajoutons encore que nos servants ne faisaient difficulté de mener abreuver, en vue des autres, les chevaux de nos gens aussi loin du château qu'une bonne demi-lieue, et même que nos fantassins vendangeaient chaque jour, car c'était le temps des vendanges, les vignes plantées près de l'armée ennemie, sous ses yeux et à son grand regret [1]. »

Cependant Simon de Montfort se voyant pressé de plus en plus, envoya Gui de Lévis, son maréchal, à Carcassonne et au château de Fanjaux pour y chercher des vivres et les milices de Béziers et de Carcassonne. — Gui revint seul, personne n'ayant voulu se ranger sous sa bannière. — Montfort s'adressa aux habitans de Narbonne, qui consentirent à le secourir, si Aymeri, leur vicomte, voulait se mettre à leur tête. Celui-ci s'y refusa. — Simon manda alors à Bouchard de Marli et à Martin d'Algais, chevalier espagnol, qui était à Lavaur avec la comtesse de Montfort, de marcher à son secours; ils parvinrent à rassembler huit cents hommes; mais ceux-ci se débandèrent soudain en apprenant que c'était pour se porter sur Castelnaudari. — Simon envoya alors à Fanjaux Guillaume Cat, chevalier du pays, qu'il avait comblé de bienfaits, pour ramasser des troupes et les lui amener; mais Guillaume déserta sa cause.

Le maréchal Gui de Lévis avait rassemblé quelques troupes : il se joignit à Bouchard de Marli et à Martin d'Algais, qui étaient parvenus à lever deux cents hommes, et se dirigea sur Castelnaudari. — Le comte de Foix, instruit de son approche, lui tendit une embuscade à une lieue de la ville. Les éclaireurs du maréchal ayant découvert cette embuscade, Raymon-Roger se porta en avant et commença le combat. L'attaque fut vive : les croisés eurent d'abord quelque succès; mais, contenus bientôt par la valeur chevaleresque du comte de Foix, ils furent peu après forcés de prendre la fuite. Montfort, qui observait ce combat d'une porte Castelnaudari, marcha au secours des siens avec ses chevaliers. Déjà Gui de Lévis, Bouchard de Marli étaient revenus à la charge; Raymond-Roger les avait mis en fuite une seconde fois; mais ses soldats au lieu d'assurer leur victoire, se débandèrent pour piller. Bouchard saisit ce moment favorable, rallia les siens, tomba de nouveau sur les troupes en désordre du comte de Foix et en fit un grand carnage. Montfort survint; le comte de Foix dut, en frémissant de rage, se retirer dans son camp. Les croisés rentrèrent vainqueurs dans Castelnaudari. Pendant ce temps, Savari de Mauléon livrait un assaut au château et était aussi repoussé.

Malgré ce double échec, le siége continua.—Montfort, jugeant que les secours qu'il avait reçus n'étaient pas suffisants pour empêcher la chute de Castelnaudari, prit le parti d'aller lui-même rassembler de nouvelles troupes. — Son prompt retour avec un corps de croisés français, commandés par Alain de Rouci, décida le comte de Toulouse à lever le siége de la place assiégée.

Suite de la guerre.— Succès de Montfort.— Parlement de Pamiers (1212).

Simon reprit aussitôt l'offensive; ses succès furent prompts et multipliés. Le comte de Toulouse, voyant ses villes et ses châteaux tomber successivement au pouvoir de son infatigable ennemi, et pressentant déjà sa ruine, se rendit en Aragon pour implorer l'appui et le secours du roi. Pierre embrassa hautement sa défense, et envoya à Rome une ambassade, chargée de plaider sa cause auprès du pape.

Le comte de Toulouse, pendant son voyage en Aragon, avait confié la défense des châteaux qui lui restaient aux deux comtes de Foix, le père et le fils : ceux-ci poussèrent des partis sur Carcassonne et Narbonne; ils prirent quelques croisés qu'ils firent périr dans les supplices; mais ils ne purent empêcher Simon de Montfort de s'emparer de tous les châteaux qui tenaient encore pour Raymond VI, à qui il ne restait plus, à la fin de la campagne, que Toulouse et Montauban.

Maître des belles provinces, qui avaient composé les états du comte de Toulouse, Simon de Montfort songea à y rétablir l'ordre et la paix. Il convoqua à Pamiers un parlement où furent appelés les

[1] PIERRE DE VAULX-CERNAY. *Hist. de la guerre des Albigeois*, ch. 56.

nobles, les évêques et les *bourgeois;* des commissaires choisis dans les trois ordres et chargés de dresser des statuts pour l'administration du pays proposèrent quarante-six articles, qui furent adoptés par l'assemblée et que Simon de Montfort et les chevaliers jurèrent d'observer. Ces articles avaient pour but principal le rétablissement de l'ordre, l'extirpation de l'hérésie, le maintien des libertés ecclésiastiques, la police, la levée des tailles et des impôts, le service militaire, les devoirs réciproques des seigneurs et des vassaux. Un article exemptait de toute taille les pauvres et les *clercs*, à moins que ceux-ci ne fussent mariés, ou n'exerçassent le commerce. Un autre article confirmait l'imposition annuelle de trois deniers, en faveur de l'Église romaine, sur chaque maison habitée du pays conquis. Un autre astreignait les chevaliers français qui devaient le service militaire au comte Simon à le rendre pendant vingt ans avec des Français, et non avec des gens du pays. Le trente-quatrième article imposait aux chevaliers et aux seigneurs catholiques du Languedoc l'obligation de rendre à Simon de Montfort ou à leurs nouveaux suzerains les mêmes services que ceux auxquels ils étaient tenus avant la croisade envers leurs anciens suzerains. L'article trente-sixième défendait, sous peine de confiscation des biens, de porter des vivres aux Toulousains. Le quarante-troisième réglait les successions entre les barons et les chevaliers, entre les bourgeois et les paysans, d'après la coutume de Paris. Le quarante-cinquième ordonnait à toutes les femmes, même catholiques, dont les maris étaient ennemis de Montfort, de sortir incessamment des terres de sa domination. Enfin le quarante-sixième défendait à toutes les veuves et héritières nobles, ayant des forteresses ou des châteaux dans les pays conquis, de se marier à d'autres que des Français, sans la permission du comte de Montfort.

La plupart de ces dispositions, empreintes d'une adroite politique, eurent, avec le temps, les résultats que Montfort en attendait.

Concile de Lavaur (1213).

L'accueil fait par le pape aux ambassadeurs du roi d'Aragon fut de nature à ranimer les espérances du comte de Toulouse. Innocent III écrivit à ses légats pour leur ordonner d'assembler un nouveau concile dont la réunion fut fixée à Lavaur, et qui devait examiner une troisième fois les motifs de justification présentés par Raymond VI, et les griefs du roi d'Aragon contre les chefs de la croisade. Le pape ordonna aussi à Simon de Montfort de rendre aux comtes de Foix et de Comminges ainsi qu'à Gaston de Béarn toutes les seigneuries qu'il avait envahies sur eux, « *de crainte qu'en les retenant injustement on ne dît qu'il avait travaillé pour son propre avantage et non pour la cause de la foi.* »

Le comte de Montfort ne se pressa pas d'exécuter les ordres du pontife. Le roi d'Aragon en réclama l'exécution auprès du concile de Lavaur; mais les membres du concile déclarèrent qu'on ne pouvait admettre le comte de Toulouse à se purger du crime d'hérésie, et de l'assassinat de Pierre de Castelnau, ni pardonner à ses alliés, le comte de Foix, le comte de Comminges et le vicomte de Béarn. Pierre d'Aragon, mécontent de cette décision, en appela au saint-siege.

Dans le même temps, ayant appris que le prince Louis, fils du roi de France, avait pris la croix avec une grande partie de la noblesse française, afin de combattre les Albigeois et de venir au secours du comte de Montfort, le roi d'Aragon s'adressa à Philippe-Auguste et réussit, par son entremise, à faire remettre l'expédition à une autre année.

Le roi d'Aragon prend les armes pour le comte de Toulouse.

Pierre voulut profiter de ce délai, résultat de ses négociations, pour rétablir le comte de Toulouse dans ses états. Il fit defier Simon de Montfort suivant l'usage féodal, et mit en campagne une partie des milices catalanes. Montfort, de son côté, envoya à la cour d'Aragon Lambert de Turey, chevalier sage et hardi, chargé de s'informer auprès du roi si ce défi était sérieux, et de lui exposer, dans ce cas, que Montfort, toujours prêt à s'acquitter de ses devoirs de vassal, ne croyait avoir en rien forfait contre lui. Si Pierre persistait dans ses projets hostiles, Lambert devait lui remettre une lettre dans laquelle Simon defiait le roi à son tour, lui déclarait qu'il se considérait comme quitte de tout service envers lui, et qu'il était déterminé à se défendre, tant contre lui que contre les autres ennemis de l'Église. Lambert exécuta fidèlement sa mission; il lut à haute voix, en présence de toute la cour du roi d'Aragon, la lettre de Simon de Montfort. Pierre, furieux, ordonna à Lambert de se retirer, et assembla son conseil. Quelques-uns furent d'avis de sommer Montfort de rendre immédiatement à son suzerain le service féodal, et, si Montfort s'y refusait, de faire mourir son envoyé. Lambert, instruit du danger qui le menaçait, se représenta le lendemain devant le roi, répéta hautement ce qu'il avait dit la veille, et défia au combat quiconque oserait soutenir que le comte Simon de Montfort avait offensé le roi Pierre d'Aragon. Personne ne se présenta: le fier envoyé retourna librement vers son seigneur.

Peu de temps après, le comte Simon ayant appris que le roi d'Aragon rassemblait ses troupes,

1

2

Hugues Capet.

Adèle de Vermandois.

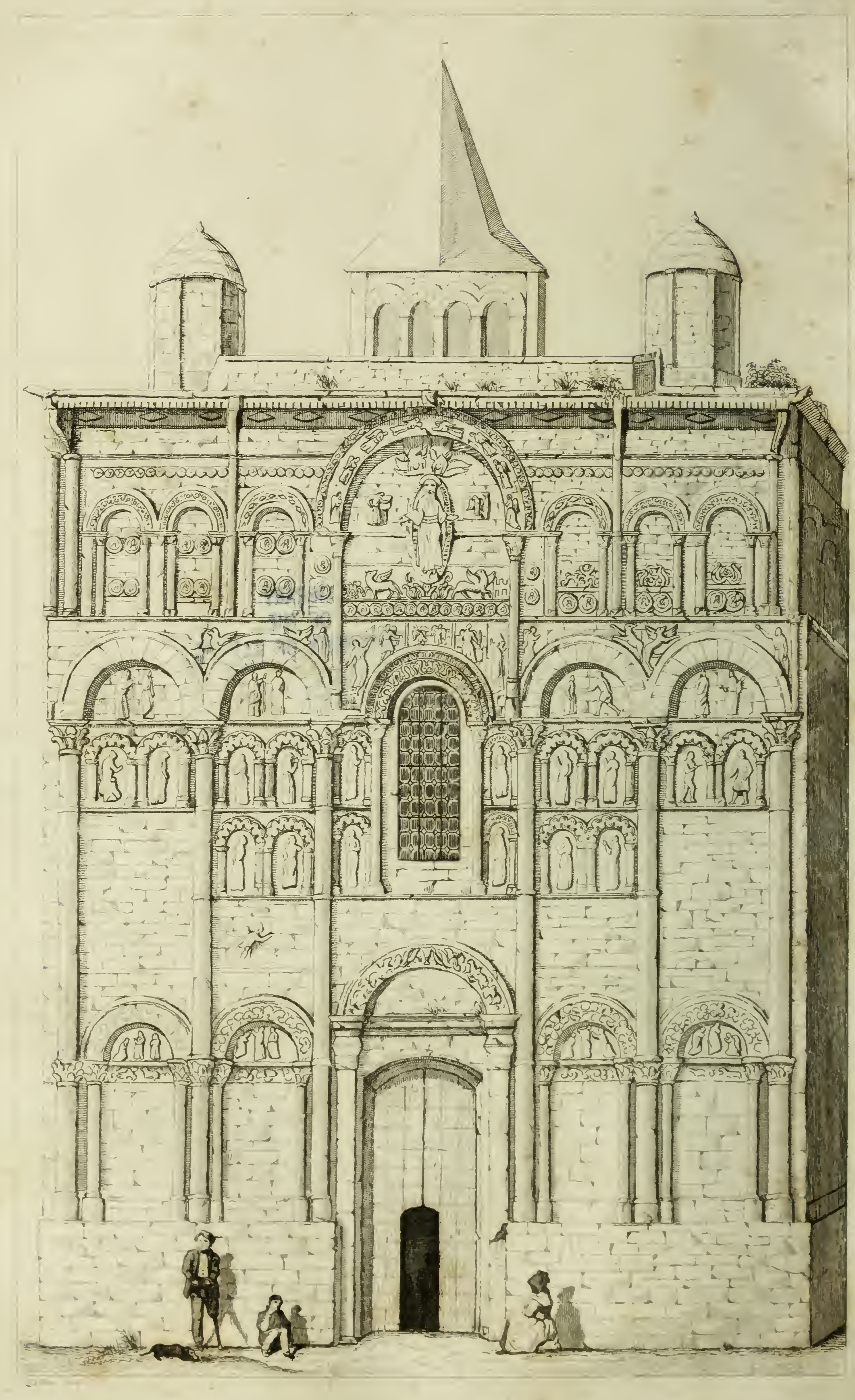
FRANCE FÉODALE

DOMAINE ROYAL

à l'avènement de

Hugues Capet

(987)



Cathédrale d'Angoulême

ordonna à son fils Amaury, qui assiégeait Rochefort, dans le comté de Comminges, de venir le joindre, fit rentrer tous ses détachements, et concentra ses forces. En même temps il députa vers Pierre deux abbés pour lui signifier une défense du pape de secourir les hérétiques, et le sommer d'y obéir. Le roi était à la tête de mille chevaliers catalans et aragonais. Sans se laisser arrêter par la défense d'Innocent III il franchit les Pyrénées, reprit plusieurs des châteaux dont Montfort s'était emparé, et fit à Toulouse sa jonction avec Raymond et les comtes de Foix et de Comminges. Leurs forces réunies s'élevaient à deux mille chevaliers et à quarante mille fantassins.

Bataille de Muret. — Mort du roi d'Aragon (1213).

Pierre et ses alliés vinrent camper devant Muret, dont la garnison faisait des courses jusqu'aux portes de Toulouse. Le siége commença aussitôt; les machines furent dressées dès le soir même. Le lendemain, Pierre ordonna l'assaut, et déjà un des faubourgs était emporté, quand les bannières de Montfort parurent dans la plaine. Aussitôt le roi fit sonner la retraite et rentra dans son camp.

Montfort avait avec lui des forces peu considérables; mais, outre les milices du pays et les chevaliers qui s'étaient liés à sa fortune, il avait reçu de France une vaillante troupe de croisés, parmi lesquels brillait Guillaume des Barres, son frère utérin, le plus fameux chevalier de son temps, et le seul qui eût lutté avec succès corps à corps contre le roi Richard Cœur-de-Lion. « Pendant sa marche, Simon de Montfort avait rencontré à Bolbonne le sacristain du château de Pamiers, prêtre vénérable qui n'avait pu (dit Guillaume de Puy-Laurens dans sa *Chronique*) s'empêcher de lui témoigner son appréhension de le voir marcher au combat avec des forces inférieures à celles des hérétiques. — « Vous avez, lui dit-il, » peu de monde eu égard au nombre de vos ennemis, parmi lesquels se trouvent et les comtes et le » roi d'Aragon, homme très-expert et éprouvé » dans les armes; la partie ne serait donc pas égale » si vous vous engagiez avec si peu de forces contre » le roi et si copieuse multitude. » Mais le comte Simon, à ces mots, tirant une lettre de son aumônière: « Lisez », dit-il; et le sacristain lut une lettre que le roi d'Aragon adressait à une noble dame, épouse d'un seigneur toulousain, à laquelle il disait que c'était pour l'amour d'elle qu'il avait pris les armes et qu'il venait chasser les Français. Le sacristain, après avoir lu, demanda au comte: «Que » voulez-vous dire et qu'a cette lettre de commun » avec la bataille? — Ce que je veux dire! s'écria » Simon, c'est que le Christ me sera en aide, autant » qu'il le sera peu sans doute à un homme qui, pour » une femme adultère, vient bouleverser les affaires » de Dieu; » et ayant remis promptement cette lettre dans sa bourse, il continua sa route vers Muret... »

Arrivé le soir à Saverdun, Monfort, qui craignait que Muret ne tombât au pouvoir de son ennemi, voulait passer outre et entrer dans la ville assiégée la nuit même. Mais son conseil l'en dissuada, et on attendit au lendemain. — Foulques, évêque de Toulouse, fit demander au roi d'Aragon un sauf-conduit pour les prélats qui se trouvaient dans l'armée des croisés, afin d'aller lui soumettre des propositions de paix. — Le lendemain, Simon de Montfort fit son testament et entendit une messe, pendant laquelle on excommunia les comtes de Foix et de Toulouse, leurs fils, le vicomte de Comminges et tous leurs partisans. Pierre seul fut excepté de cet anathème général. Simon se mit ensuite en marche, et s'arrêta à moitié chemin de Saverdun et de Muret pour attendre le retour de l'envoyé de Foulques. Cet envoyé revint. Le roi d'Aragon avait refusé le sauf-conduit.

Le comte se remit en marche. Bientôt les croisés arrivèrent en vue de la ville située sur la rive gauche de la Garonne. Ils pressèrent leurs chefs de les conduire à l'ennemi; mais Simon s'y refusa, parce qu'il voulait faire une dernière tentative auprès du roi d'Aragon. Il entra dans Muret par le pont de bois sur la Garonne, que les ennemis avaient négligé de detruire. Foulques et les autres prélats renouvelèrent alors leurs instances auprès des Toulousains et du roi d'Aragon, pour obtenir la paix, ou au moins une trêve. Pierre répondit: « Pour quatre » ribauds que ces évêques ont amenés avec eux, ce » n'est pas trop la peine de leur accorder une con- » férence; » mais les Toulousains ayant dit qu'ils ne feraient réponse que le lendemain, les hostilités cessèrent.

On entra en pourparlers le 12 septembre. — Montfort offrit au roi d'Aragon de lui livrer Muret et tous les pays environnants; mais Pierre exigea qu'il se rendît à discrétion, lui et son armée. Les Toulousains, de leur côté, répondirent à leur évêque qu'étant alliés du roi d'Aragon, ils ne feraient rien sans son aveu. Les abbés et les prélats prirent alors la résolution d'aller pieds nus supplier ce prince de ne plus persécuter l'Église; ils lui envoyèrent d'abord un religieux chargé de le prévenir de leur arrivée. En protégeant le départ de ce messager de paix, le comte Simon fut assailli par une troupe d'ennemis, qu'il repoussa. Au même instant, les assiégeants, ayant mis en mouvement leurs machines, firent pleuvoir une grêle de pierres et de traits sur la maison où les évêques étaient assemblés. Montfort leur dit alors: « Vous voyez que nous

» n'avançons pas dans nos négociations, et qu'il y a » déjà un grand tumulte, il faut nous permettre de » combattre. »

« Le comte Simon parlait ainsi, dit Guillaume de Puy-Laurens, présumant que s'il abandonnait le château de Muret aux ennemis, tout le pays se soulèverait contre lui pour se joindre à eux, en sorte que ces périls nouveaux seraient pires que les premiers. Il considérait d'ailleurs qu'il défendait la cause de Dieu et de la foi, tandis que les autres marchaient au rebours, et étaient entravés dans les liens de l'excommunication; et il préféra s'exposer au péril un seul jour, à accroître l'audace de ses ennemis par la lenteur et l'inaction.

» Les athlètes du crucifix choisirent pour combattre le jour prochain de l'Exaltation de la sainte Croix; et lors, s'étant confessés de leurs péchés, et ayant entendu l'office divin comme à l'ordinaire, nourris du pain salutaire de l'autel, et reconfortés par un sobre repas, ils revêtirent leurs armes, et se préparèrent à en venir aux mains.

» Avant de quitter l'église, Monfort s'était mis à genoux les mains jointes, et avait dit à haute voix : « Mon Dieu, je vous offre et vous donne mon âme et » mon corps. » — Comme il montait à cheval, la sangle de sa selle se rompit; il mit pied à terre, et on la raccommoda aussitôt; mais lorsqu'il voulut de nouveau se remettre en selle, son cheval le frappa d'un coup de tête au front avec tant de force, qu'il demeura quelque temps tout abasourdi, de sorte que s'il eût eu foi, comme beaucoup d'autres, à ces devins vagabonds qui courent le pays, il aurait craint que quelque chose de sinistre ne lui advînt du combat. »

Cependant les assiégeants, qui avaient vu de leur camp l'accident arrivé à Monfort, se mirent à pousser de grands cris; mais Simon, reprenant son cheval, sauta dessus et adressa ces mots à ses ennemis : « Vous vous moquez maintenant de moi » par vos clameurs, mais je me confie dans le Sei» gneur, et j'espère crier bientôt après vous jus» qu'aux portes de Toulouse. »

Montfort avait résolu de ne combattre qu'avec ses chevaliers, et de laisser ses fantassins à la garde de la ville. « On décida de ne point sortir directement sur l'armée des assiégeants, afin de ne pas exposer les chevaux à une grêle de traits, et l'on marcha par la porte du côté de l'orient, tandis que le camp ennemi était au contraire à l'occident, de sorte que, ne devinant pas ce dessein, les assiégants crurent d'abord que les croisés prenaient la fuite; mais ceux-ci s'étant avancés un peu dans ce sens, traversèrent enfin un ruisseau et revinrent dans la plaine. Il y avait là, avec le comte de Montfort, Gui, son frère; Baudouin, frère du comte de Toulouse; Guillaume des Barres; Alain de Roucy, et beaucoup d'autres au nombre d'environ mille hommes d'armes. »

Au moment où les chevaliers sortaient de la ville, Foulques, évêque de Toulouse, parut la mitre en tête, revêtu de ses habits pontificaux, et portant dans ses mains un morceau de la vraie croix; chacun descendit de cheval et s'empressa de venir adorer la sainte relique. « Mais, dit Pierre de Vaulx-Cernay, l'évêque de Comminges, homme de merveilleuse sainteté, voyant qu'en un tel hommage on perdait trop de temps, saisit la croix dans la main de Foulques, monta sur un lieu élevé et donna la bénédiction à ceux qui allaient combattre, en leur disant : « Allez au nom de Jésus-Christ, je vous suis « témoin, et je reste votre caution au jour du juge» ment, que quiconque succombera en cette glo» rieuse lutte obtiendra, sans nulle peine de purga» toire, les récompenses éternelles et la béatitude » des martyrs, pourvu qu'il soit confessé et contrit, » ou du moins qu'il ait le ferme dessein de se pré» senter, sitôt après la bataille, à un prêtre, pour » les péchés dont il n'aurait fait encore confession. » — Laquelle promesse sur l'instance de nos chevaliers, ayant été souvent répétée, et à maintes reprises confirmée par les évêques, soudain purifiés de leurs péchés par contrition de cœur et confession de bouche, se pardonnant les uns aux autres tout ce qu'ils pouvaient avoir de mutuels sujets de plaintes, ils sortirent du château, et, rangés en trois troupes, *au nom de la Trinité*, intrépides, ils s'avancèrent contre les ennemis.

» Cependant les évêques et les clercs entrèrent dans l'église pour prier le Seigneur en faveur de ceux qui s'exposaient en son nom à une mort imminente, et, dans leurs clameurs vers le ciel, ils poussaient avec angoisse de si grands mugissements, qu'ils semblaient hurler plutôt que faire des prières.... »

» En voyant les croisés sortir de Muret, le roi d'Aragon, dit Guillaume de Puy-Laurens, se prépara au combat, bien que le comte de Toulouse conseillât au contraire aux alliés de rester dans leur camp, et d'accabler à coups de traits et de javelots les chevaliers de Montfort, afin de pouvoir ensuite les aborder plus sûrement après les avoir ainsi affaiblis, et les tailler plus aisément en pièces, ce à quoi le roi

[1] Les croisés étaient même moins nombreux, s'il faut en croire Pierre de Vaulx-Cernay : « En cet instant, dit-il, un d'eux lui conseil a de les faire compter pour en savoir le nombre. Auquel le noble Simon répondit : « Il n'en est besoin, nous sommes « assez pour vaincre nos ennemis avec l'aide de Dieu. » — Or tous les nôtres, tant chevaliers que servants à cheval, n'étaient pas plus de huit cents, tandis qu'on croyait les ennemis monter à cent mille... »

ne voulut pas entendre, attribuant ce conseil à la crainte, et le taxant de lâcheté. Ainsi ayant rangé son armée en bataille, il engagea le combat. » — Le comte de Foix commandait l'avant-garde; le roi, après avoir changé d'armure avec un chevalier pour ne pas être reconnu dans la mêlée, s'était mis au centre; le comte de Toulouse menait l'arrière-garde. — « La première attaque fut confiée au comte de Foix, suivi des Catalans et d'une multitude de gens de guerre. De l'autre côté, comme je le tiens du seigneur Raymond, dernier comte de Toulouse (lequel, alors incapable de combattre à cause de son âge, avait été conduit hors du camp sur un cheval de main, au sommet d'une hauteur d'où il pouvait voir l'engagement); de l'autre côté, dis-je, le comte Simon s'avança avec les siens rangés en trois corps, *selon l'ordre et usage de la discipline militaire*, comme il la savait; de façon que les derniers rangs, hâtant leur course, chargèrent tout en même temps que les premiers, connaissant bien qu'un choc donné d'ensemble enfante la victoire; ils culbutèrent tellement leurs ennemis du premier coup, qu'ils les chassèrent devant eux de la plaine comme le vent fait la poussière de la surface du sol, les fuyards se jetant comme ils purent derrière les rangs de leur armée. — Puis les vainqueurs tournant alors du côté où se trouvait le roi, dont ils avaient distingué la bannière, se ruèrent vers lui d'une telle violence, que le choc des armes et le bruit des coups étaient portés par l'air jusqu'au lieu où était celui dont je tiens ce récit, non moins que si c'eût été une forêt qui tombât sous une multitude de haches. Là fut tué le roi avec un grand nombre des principaux seigneurs de l'Aragon, qui périrent autour de lui. »

Alain de Roucy et Florent de Ville, qui avaient résolu sa mort, se précipitèrent sur le chevalier qui était couvert de ses armes. Alain porta à ce chevalier un coup de lance et le renversa; mais étonné d'une victoire aussi facile qu'inespérée, il s'écria : « Ce n'est pas là le roi d'Aragon, il est meilleur » chevalier. » Pierre, qui était assez proche, entendant ces paroles; fit bondir son cheval en avant, et se montrant à découvert, dit à haute voix : « Vrai» ment non, ce n'est pas lui, mais le voici. » En même temps il frappa un chevalier français, le renversa et se précipita dans le plus fort de la mêlée. Alain et Florent s'attachèrent alors à ses pas, le joignirent, et lui portèrent de si rudes coups, qu'enfin il succomba et resta mort sur la place [1].

Les croisés, animés par ce succès, redoublèrent d'efforts. Simon, voyant que son avant-garde et son corps de bataille étaient tellement mêlés avec les Aragonais qu'on ne distinguait plus les uns des autres, tourna l'ennemi avec sa réserve, afin de l'attaquer en flanc et d'achever sa défaite. Il trouva d'abord une vigoureuse résistance, et reçut lui-même un si rude coup d'épée, qu'en voulant le parer il brisa son étrier gauche, resta accroché par cet étrier dans le caparaçon de son cheval, et faillit être désarçonné; il commençait à se remettre quand il fut encore atteint d'un second coup sur la tête; mais, sans en être point ébranlé, il poussa son cheval vers son adversaire et le renversa d'un coup de poing sous le menton; cette action vigoureuse jeta la terreur parmi les ennemis, qui commencèrent à se débander et à fuir de toutes parts.

Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, ayant appris la mort du roi d'Aragon, ordonnèrent la retraite. « Les croisés se mirent sans tarder à leur poursuite, et, dit Pierre de Vaulx-Cernay, sabrant tous ceux qui restaient en arrière, en occirent plusieurs milliers. — Le comte avec quelques chevaliers suivait exprès au petit pas ceux des nôtres qui poussaient les fuyards, afin que, si les ennemis venaient à se rallier et à reprendre courage, nos gens, séparés les uns des autres, pussent avoir recours à lui. — Nous ne devons pas taire que le très-noble Montfort dédaigna frapper un seul des vaincus, dès qu'il les vit en fuite et tournant le dos au vainqueur.

» Tandis que ceci se passait, les habitants de Toulouse qui étaient restés à l'armée en nombre infini et prêts à combattre, travaillaient de toutes leurs forces, mais sans succès, à emporter le château. Leur évêque Foulques, qui se trouvait dans Muret, envoya un de ses religieux leur conseiller de se

[1] Voici en quels termes, dans sa *Chronique*, le roi Jacques I[er] raconte la bataille de Muret et la mort de son père :

« Simon de Montfort était à Muret, et avait avec lui huit cents à mille chevaliers. Le roi, mon père, vint contre lui avec plusieurs seigneurs de son royaume, dont quelques-uns furent tués dans l'action; les autres prirent lâchement la fuite. Don Nuñez Sancho (fils du comte de Roussillon), Guillaume de Moncade et quelques autres ne s'y trouvèrent pas; ils avaient envoyé prier le roi de les attendre, ce qu'il ne voulut pas faire. — Le roi avait couché cette nuit avec une de ses maîtresses, et il était si fatigué, que lorsqu'il entendit la messe avant le combat, il ne put demeurer debout durant l'Évangile, et fut obligé de s'asseoir. — Avant la bataille, le roi mon père voulait que Simon se rendît à discrétion, et c'était une condition qu'il exigeait : Simon et ceux qui étaient avec lui, la trouvant trop dure, eurent recours au sacrement de pénitence, reçurent le corps de Jésus-Christ, et déclarèrent qu'ils aimaient mieux mourir en rase campagne que renfermés dans la ville. Ils sortirent ensuite pour livrer bataille. — Les troupes du roi ne surent pas bien se ranger, et autant par leur mauvaise ordonnance que pour leurs péchés, elles furent vaincues. — Ainsi mourut mon père, car c'est de cette manière qu'en ont toujours usé mes ancêtres dans les batailles qu'ils ont données, et que j'en userai dans celles que je livrerai : vaincre ou mourir. — Je demeurai à Carcassonne au pouvoir de Simon de Montfort, qui prit soin de mon éducation... »

convertir enfin à Dieu leur Seigneur, et de déposer les armes, promettant qu'il les arracherait à une mort certaine; et en foi de cette promesse, il leur envoya son capuchon, car il était moine aussi. Mais eux, obstinés et aveuglés par l'ordre du ciel, répondirent que le roi d'Aragon nous avait tous battus, et que l'évêque voulait non les sauver, mais les faire périr; puis, enlevant le capuchon à son envoyé, ils le blessèrent grièvement de leurs lances. Au même instant, nos chevaliers revenant du carnage, après une glorieuse victoire, et arrivant sur lesdits Toulousains, en tuèrent plusieurs mille... Les autres prirent la fuite et coururent pêle-mêle vers un navire qu'ils avaient au bord de la Garonne: ceux qui purent y entrer se sauvèrent; les autres furent noyés ou périrent par le glaive au milieu des champs.

» Le comte Simon ordonna à un des siens de le conduire à l'endroit où le roi d'Aragon avait été tué, ignorant entièrement le lieu et le moment où il était tombé; et, y arrivant, il trouva le corps de ce prince gisant tout nu en plein champ, parce que nos gens de pied qui étaient sortis du château, en voyant nos chevaliers victorieux, avaient égorgé tous ceux qu'ils avaient trouvés par terre. Vivant encore, ils l'avaient déjà dépouillé. A la vue du cadavre, le très-piteux comte descendit de cheval, et pleura comme un autre David auprès d'un autre Saül; puis il fit remettre le corps aux frères hospitaliers de Saint-Jean, qui se chargèrent de la sépulture.

» Après quoi, et pour ce que les ennemis de la foi, tant noyés que tués par le glaive, avaient péri au nombre d'environ vingt mille, tandis que parmi les chevaliers du Christ un seul avait été tué, plus un petit nombre de servants, notre général très-chrétien, comprenant qu'un tel miracle venait de la vertu divine et non des forces humaines, marcha pieds nuds vers l'église, pour rendre grâce de la victoire au Tout-Puissant, et donna en aumône aux pauvres ses armes et son cheval. »

Abdication de Raymond VI (1214).

La victoire de Muret devait mettre fin à la guerre. Le comte de Montfort rendit aux Aragonais le jeune fils de leur roi qu'il avait reçu en otage. — Raymond VI, furieux de sa défaite, donna par un fratricide un nouveau motif à la haine que lui portaient les catholiques [1]. Le pape crut cependant devoir intervenir entre les vainqueurs et les vaincus, il envoya avec de pleins pouvoirs un nouveau légat en Languedoc, le cardinal Pierre de Bénévent.

Les comtes de Foix et de Comminges et la plu-

[1] La part que le frère du comte de Toulouse avait été forcé de prendre à la guerre contre les Albigeois ne peut, à notre avis, servir d'excuse à ce crime, et le récit de Pierre de Vaulx-Cernay, confirmé par les chroniqueurs contemporains, ne laisse à Raymond VI aucun autre moyen de justification.

« Le comte Baudouin, dit-il, frère de Raymond et cousin du roi Philippe, bien éloigné de la méchanceté de son frère, et consacrant tous ses efforts à la guerre pour le Christ, assistait de son mieux Montfort et la chrétienté contre son frère et les autres ennemis de la foi. — Un jour donc que ledit comte vint en un certain château du diocèse de Cahors, nommé Olme, les chevaliers de ce château, lesquels étaient *ses hommes*, envoyèrent aussitôt vers les routiers, et quelques autres chevaliers du pays, très-méchants traîtres, lesquels garnissaient un fort voisin, appelé Mont-Léonard, et leur firent dire que Baudouin était dans Olme, leur mandant qu'ils vinssent et qu'ils le leur livreraient. Ils en donnèrent aussi connaissance à un non moins méchant traître, mais non déclaré, savoir: Rathier de Castelnau, lequel avait de longue date contracté alliance avec le comte de Montfort, et lui avait juré fidélité; lequel même était ami de Baudouin, et à ce titre possédait sa confiance....

» La nuit vint, et ledit comte, plein de sécurité, comme se croyant parmi les siens, se livra au sommeil et au repos, ayant avec lui un certain chevalier de France, nommé Guillaume de Contre, auquel Montfort avait donné Castel-Sarrasin, plus un servant, aussi Français, qui gardait le château de Moissac. — Comme donc ils reposaient en diverses maisons séparées les unes des autres, le seigneur du château enleva la clef de la chambre où dormait le comte Baudouin, et fermant la porte, il sortit du château, courut à Rathier, et, lui montrant la clef, il lui dit:

« Que tardez-vous? Votre ennemi est dans vos mains; hâtez-» vous, et je vous le livrerai dormant et désarmé, lui non-seu-» lement, mais encore plusieurs autres de vos ennemis. » Ce qu'oyant, les routiers grandement s'éjouirent et volèrent aux portes d'Olme, dont le seigneur, chef de ceux qui voulaient se saisir de Baudouin, fit porter aux postes de chaque maison un nombre de routiers armés, double de celui des compagnons du comte, plongés dans le sommeil et sans défense, qui y étaient renfermés.

» Soudain furent allumés une grande quantité de flambeaux, et, poussant un grand cri, les traîtres se précipitèrent à l'improviste sur les nôtres, tandis que Rathier de Castelnau et le susdit seigneur d'Olme couraient à la chambre où reposait le comte, et, ouvrant brusquement la porte, le surprenaient dormant sans armes, voire tout nu. D'autre part, quelques-uns des siens, dispersés dans la place, furent tués; plusieurs furent pris; un certain nombre échappa par la fuite. L'un de ceux qui étaient tombés vivants entre les mains des bourreaux, et auquel ils avaient promis, sous serment, d'épargner la vie et les membres, fut occis dans une église, où il avait ensuite été se cacher.

» Quant au comte Baudouin, ils le conduisirent dans un château à lui, au diocèse de Cahors, nommé Montèves, dont les habitants, méchants et félons, reçurent de bon cœur les routiers qui emmenaient leur seigneur prisonnier. — Sur l'heure, ceux-ci dirent à Baudouin de leur faire livrer la tour du château que quelques Français gardaient par son ordre: mais lui, au contraire, défendit aux Français de se rendre pour quelque motif que ce fût, quand même ils le verraient pendre à un gibet... A cet ordre, les routiers entrèrent en grande rage, et le firent jeûner pendant deux jours.

» Après quoi, le comte fit appeler en diligence un chapelain auquel il se confessa et demanda la sainte communion; mais, comme le prêtre lui apportait le divin sacrement, survint le plus mauvais coquin, jurant et protestant avec violence que Baudouin ne mangerait ni ne boirait jusqu'à ce qu'il rendit un des leurs qu'il avait pris et retenait dans les fers. Auquel le comte: « Je n'ai demandé, dit-il, cruel que tu es, ni pain, ni vin, ni

part des autres seigneurs qui avaient été dépouillés de leurs domaines par les croisés, se rendirent à Narbonne pour implorer leur pardon de ce prince de l'église, et obtenir de lui la restitution de leurs seigneuries. Le légat les réconcilia avec l'église, après avoir obtenu au préalable, et pour caution de leur bonne foi, les meilleurs de leurs châteaux. Les anciens alliés de Raymond s'engagèrent en outre à ne plus favoriser les Albigeois, et même à les combattre; à refuser tout secours à la ville de Toulouse, et à subir la pénitence qui leur serait imposée, soit par le pape, soit par le légat. Le comte de Foix livra, comme gage de son union sincère à l'Église, le château de Foix, et le vicomte de Comminges celui de Saliez; ils consentirent tous les deux à ce que ces châteaux fussent, en cas de parjure, confisqués au profit du saint-siége. Aymeri, vicomte de Narbonne, et les habitants de cette ville firent aussi leur soumission. Leur exemple fut enfin imité par les bourgeois de Toulouse, qui promirent de chasser tous les hérétiques, et de ne donner aucun appui au comte Raymond et à son fils, nonobstant le serment de fidélité féodale, et de livrer autant d'otages que le légat exigerait. Le comte de Toulouse lui-même se rendit à Narbonne, et fut reconcilié avec l'Église. « La soumission de Raymond est datée du

» pièce de viande pour nourrir mon corps; je ne veux, pour » le salut de mon âme, que la communion du divin mystère. » Derechef le bourreau se mit à jurer qu'il ne mangerait ni ne boirait, à moins qu'il ne fît ce qu'on lui demandait. « Eh! bien, dit » alors le noble comte, puisqu'il ne m'est permis de recevoir » le saint sacrement, que du moins l'on me montre l'eucharistie, » gage de mon salut, pour qu'en cette vue je contemple mon » sauveur. » Alors, le chapelain l'ayant levé en l'air, et la lui montrant, il se mit à genoux et l'adora de dévotion bien ardente.

« Cependant, ceux qui étaient dans la tour du château, craignant d'être mis à mort, la livrèrent aux routiers, après en avoir toutefois reçu le serment qu'ils les laisseraient sortir sains et saufs; mais ces biens méchants traîtres, méprisant leur promesse, les condamnèrent aussitôt à la mort ignominieuse du gibet.

« Après quoi, saisissant le comte Baudouin, ils le conduisirent en un certain château du comte de Toulouse, nommé Montauban, où ils le retinrent dans les fers, en attendant l'arrivée de Raymond, lequel vint peu de jours après, ayant avec lui le comte de Foix et Roger Bernard, son fils, plus un certain chevalier des terres du roi d'Aragon, nommé Bernard de Portelles. Et, sur l'heure, il ordonna que son très-noble frère fut extrait de Montauban. Soudain, le comte de Foix et son fils, bien digne de la malice de son père, avec Bernard de Portelles, du consentement, que dis-je, par l'ordre du comte de Toulouse, attachèrent une corde au cou de l'illustre Baudouin pour le pendre; ce que voyant cet homme très-chrétien, il demanda, avec instance et humblement, la confession et le viatique, mais ces chiens très-cruels les lui refusèrent absolument. Lors le soldat du Christ: « Puisque, dit-il, il ne m'est pas per» mis de me présenter à un prêtre, Dieu m'est témoin que je » veux mourir avec la ferme et ardente volonté de défendre » la chrétienté. » A peine avait-il achevé que les trois susdits traîtres, l'élevant de terre, le pendirent à un noyer...»

mois d'avril de l'an 1214, et renferme deux actes: par le premier, Raymond remet sa personne à la discrétion du pape et du légat, jure d'exécuter tous les ordres qu'il en recevra, et d'obliger son fils à imiter son exemple: par le second, il se résigne à l'abandon de tous ses domaines, à se retirer partout où le légat voudra, et à y demeurer jusqu'à ce qu'il puisse se rendre à Rome pour y demander grâce et miséricorde. Il s'engagea en outre à contraindre son fils à faire cession, aux envoyés du saint-siége, de toutes ses terres et de tous ses domaines. » — Après cette abdication, le comte Raymond et son fils se retirèrent à Toulouse, où ils vécurent en simples particuliers.

Concile de Montpellier. — Simon de Montfort est reconnu comte de Toulouse. (1215.)

Cependant Simon de Montfort avait achevé la conquête du pays où l'hérésie, favorisée par Raymond, comptait encore des sectateurs. — D'après l'ordre du pape, un concile se réunit à Montpellier. — Pierre de Bénévent en fit l'ouverture, avec les archevêques de Bourges, de Narbonne, d'Auch et de Bordeaux. Il s'y trouva, en outre, l'archevêque d'Embrun, vingt-huit évêques, un grand nombre d'abbés et plusieurs barons du pays. On y dressa trente canons dans le but de réformer la discipline ecclésiastique, de réprimer les exactions, et de favoriser la punition des hérétiques.

Le concile de Montpellier disposa en outre du comté de Toulouse, sans s'inquiéter s'il empiétait sur l'autorité suzeraine du roi de France, en faveur de Simon de Montfort.

Ce général s'était approché de la ville; mais les habitants, craignant que sa présence ne devînt funeste à leurs libertés, lui avaient refusé l'entrée de leurs murailles, de sorte qu'il était obligé d'habiter un château voisin. Il n'en avait pas moins chaque jour des conférences avec Pierre de Bénévent et les évêques du concile. Ceux-ci appréciaient son dévouement pour la religion et ses grandes qualités civiles et guerrières. Le légat proposa de le reconnaître pour *prince et seigneur de tous les pays conquis par les croisés.* Chaque évêque, chaque abbé donna son avis par écrit sur cette proposition, et tous y accédèrent d'un commun accord. Alors Pierre de Bénévent fut prié de donner à Montfort l'investiture de tous ces domaines; mais le légat n'avait pas de pouvoirs assez étendus. Le concile prit le parti d'envoyer à Rome l'archevêque d'Embrun et quelques ecclésiastiques, afin d'engager le pape à investir Simon du titre et des domaines qu'il avait mérités.

« Le concile terminé, le légat envoya Foulques,

évêque de Toulouse, prendre possession de cette ville, au nom du saint-siége. Les habitants se soumirent à cette mesure, et livrèrent au prélat leurs murs ainsi que le Château-Narbonnais, qui en était la citadelle, et de plus la demeure des comtes de Toulouse. Raymond fut, avec sa famille, obligé de se retirer dans la maison d'un simple particulier. Le légat fit aussi prendre possession du château de Foix au nom de l'Église romaine. L'occupation de toutes les places fortes des pays conquis ne rassurait pas encore suffisamment le clergé catholique, car il fut défendu aux chevaliers dont les biens avaient été confisqués pendant la guerre, d'entrer dans les villes murées et de porter des armes; on les astreignit en outre *à ne monter que de simples roussins, et à ne chausser qu'un éperon.*

Le comte Simon de Montfort, le légat et le clergé du Languedoc se disposaient à rétablir la religion si longtemps méconnue, et à jouir en paix du fruit de leurs travaux, lorsqu'ils apprirent avec inquiétude que tout étant fini dans la France méridionale, le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, se se disposait, avec un grand nombre de chevaliers, à donner suite à la croisade projetée l'année précédente.— Dans cette circonstance critique, Simon résolut d'aller à sa rencontre, afin de pénétrer ses intentions. Louis arriva à Lyon le jour de Pâques, 19 avril 1215, à la tête de la principale noblesse du royaume de France : c'étaient, l'évêque de Beauvais qui préférait la cuirasse à la tunique épiscopale, le comte de Saint-Paul, le comte de Ponthieu, le comte d'Alençon, Guiscard de Beaujeu, Mathieu de Montmorenci, le vicomte de Melun et d'autres chevaliers de distinction. — Gui de Vaulx-Cernay, évêque de Carcassonne, leur servait de guide.

L'armée, partie de Lyon, continua sa route en côtoyant les bords du Rhône. — Montfort rencontra Louis à Vienne. Ses soupçons s'évanouirent quand il eut reconnu qu'un motif de dévotion avait seul poussé le prince à faire cet intempestif pèlerinage. Le légat Pierre de Bénévent vint aussi au devant du prince jusqu'à Valence. Il craignait que le fils de Philippe-Auguste ne trouvât mauvais qu'on eût disposé des domaines de la maison de Saint-Gilles au mépris des droits de la couronne de France, et qu'on eût mis sous le séquestre les villes de Toulouse et de Narbonne.

Louis reçut à Saint-Gilles les députés que le concile de Montpellier avait envoyés à Rome, et qui rapportaient la réponse du pape. Innocent III confiait à Simon de Montfort la garde de tous les domaines que le comte de Toulouse avait possédés, et de toutes les terres conquises par les croisés, jusqu'à ce qu'il en eût été décidé autrement dans un concile qu'il venait de convoquer à Rome pour le 1er novembre 1225[1]. Il abandonnait en outre à Simon les revenus de tous ces domaines, avec l'exer-

[1] Ce concile se rassembla à l'époque fixée dans le palais de Latran. Douze cents prélats, archevêques, évêques et abbés s'y trouvèrent. On y remarquait presque tous ceux des pays qui avaient été le théâtre de la guerre contre les Albigeois: Arnaud, archevêque de Narbonne; Robert, évêque du Puy; Foulques, évêque de Toulouse, et Théodise, évêque d'Agde. On dressa plusieurs canons. Le premier contient l'exposition de la foi catholique contre les erreurs des Albigeois et des Vaudois. Le troisième prononce anathème contre les hérétiques, et ordonne qu'après leur condamnation ils soient livrés au bras séculier pour être punis. Les biens des laïques devront être confisqués et ceux des clercs appliqués aux églises. On excommuniera ceux qui seront seulement suspects d'hérésie, et s'ils restent un an sans s'en purger canoniquement ils devront être traités comme hérétiques et excommuniés. Un canon ordonne de plus que les puissances séculières seront tenues, et qu'on les obligera même, s'il est nécessaire, par les censures ecclésiastiques, à promettre par serment d'exterminer, autant qu'il sera en leur pouvoir, tous les hérétiques dénoncés; les évêques sont tenus d'excommunier les princes qui négligeront l'exécution de cet article, et de dénoncer au pape ceux qui demeureront un an sans y obéir; «afin, y est-il dit, que le souverain pontife déclare leurs vassaux déliés du serment de fidélité, et qu'il abandonne leurs terres au premier catholique qui voudra s'en saisir, lequel les possédera sans contradiction, sauf le droit du seigneur principal, après avoir purgé le pays d'hérétiques. » Enfin ce canon promet à ceux qui se croiseront contre les hérétiques les mêmes indulgences que celles accordées aux guerriers croisés pour la Terre-Sainte; il excommunie ceux qui croient les hérétiques, leurs recéleurs et leurs fauteurs; il les déclare tous infâmes et incapables de plein droit de tous les effets civils, s'ils ne s'amendent dans un an, après qu'ils auront été avertis par leur diocésain, etc. On prescrit ensuite aux évêques la manière dont ils doivent agir pour exterminer les hérétiques dans leurs diocèses, et on menace de déposer ceux qui seraient négligents dans l'exécution de cet ordre.

Le comte de Toulouse et son fils, ainsi que les comtes de Foix et de Commingues, s'étaient rendus à Rome peu de temps avant l'ouverture du concile; mais Simon de Montfort, jugeant sa présence nécessaire en Languedoc, se contenta d'envoyer en Italie le comte Gui, son frère, et quelques-uns de ses chevaliers. Il avait d'ailleurs à Rome de puissants appuis parmi les prélats qui avaient participé à la guerre contre les Albigeois.

Le fils du comte de Toulouse, le jeune Raymond, remit au pape des lettres de recommandation du roi d'Angleterre, et reçut d'Innocent III un accueil amical. Lui et son père, ainsi que les comtes de Foix et de Béarn, ayant été introduits devant le concile, exposèrent, chacun séparément, les griefs qu'ils avaient à faire valoir, tant contre Simon de Montfort, que contre Pierre de Bénévent. Ils se plaignirent surtout de ce que Montfort, malgré l'absolution à eux donnée par le légat, et malgré leur complète soumission, avait envahi leurs domaines. Un cardinal confirma la vérité de ces plaintes, parla hautement en faveur de tous ces princes, et ajouta qu'ils n'avaient en rien failli ni fait mensonge, car ils avaient tous livré les meilleures places qu'ils eussent dans leurs seigneuries entre les mains de l'Église, en signe d'obéissance et de sujétion. « C'est pourquoi, » seigneur, dit-il, en s'adressant au pape, tu ne dois pas souf- » frir qu'il leur soit fait tort et outrage, lorsqu'ils viennent près » de toi chercher refuge et appui; car, s'il en était autrement, » on ne se voudrait plus rendre ni retirer vers toi. » L'abbé de Saint-Tibery appuya ce que venait de dire le cardinal. Mais l'évêque de Toulouse, supportant impatiemment cette apologie,

cice de la justice et de l'administration, jusqu'à cette époque.

Le comte de Toulouse, instruit de la décision du pape, se retira dans les états de Jean-Sans-Terre, et moyennant dix mille marcs d'argent, fit hommage à ce roi d'Angleterre du *comté* dont le concile et le pape venaient de disposer en faveur du comte de Montfort.

Louis de France, accompagné du légat et de Simon, se rendit avec son armée à Montpellier, dont les habitants firent entre ses mains serment de catholicité, et lui donnèrent caution qu'ils garderaient la pureté de la foi. Louis vint ensuite à Béziers, où il reçut une députation des habitants de Narbonne, qui réclamaient contre la démolition des murs de leur ville, ordonnée par le comte de Montfort, démolition qui fut approuvée par le prince français.

Le fils de Philippe-Auguste visita ensuite Carcas-

apostropha le comte de Foix, l'accusa de protéger les hérétiques, et d'avoir fait massacrer six mille croisés qui marchaient au secours de Lavaur. — Le comte se défendit vivement, et renvoyant à Foulques son accusation : « N'est-ce pas dit-il l'évêque » de Toulouse qui est le coupable, lui qui a livré sa ville épis» copale au pillage, et y a fait mourir plus de dix mille habitants » de concert avec le légat et le comte de Montfort. »

Plusieurs seigneurs, venus à Rome à la suite des comtes accusés, se plaignirent à leur tour des cruautés de Simon; Raymond de Roquefeuil rappela la mort du vicomte de Béziers, la spoliation de ses domaines, quand ce malheureux jeune homme n'était ni hérétique, ni fauteur de l'hérésie. — Les comtes de Toulouse, de Foix et de Comminges, ayant fait valoir leurs moyens de défense, se retirèrent pour attendre la décision du concile. — Le pape jeta un grand soupir, et rentra dans ses appartements fort troublé, et sans rien décider.

A la séance suivante, Gui de Montfort et les autres envoyés de Simon furent introduits devant le concile; ils exposèrent que, si on rétablissait dans leurs seigneuries les comtes dépossédés, personne ne voudrait plus à l'avenir prendre la défense de l'Église; la plupart des prélats appuyèrent ces observations. Le pape dit que cependant il ne pouvait se dispenser de rendre leurs domaines à des hommes qui avaient toujours protesté de leur soumission à l'Église. « C'est pourquoi, ajouta» t-il, je leur donne congé et licence de recouvrer leurs terres » sur ceux qui les leur retiennent injustement. » Les évêques murmuraient contre ce discours d'Innocent, peu en harmonie avec sa conduite antérieure, quand le chantre de l'église de Lyon prit la parole, assura que le comte de Toulouse avait toujours été soumis aux ordres du pape, et, s'adressant à Innocent III, dit : « Tu sais bien, seigneur pape, que ce » prince t'a remis ses places fortes aussitôt qu'il en a été requis; » qu'il s'est croisé des premiers, et qu'il a combattu pour » l'Église, au siége de Carcassonne, contre son propre ne» veu le vicomte de Béziers. Il a fait toutes ces choses pour » te prouver son entière obéissance. Tu ne peux donc te dis» penser de lui rendre ses domaines, sans te couvrir d'une » honte qui rejaillira sur toute l'Église, de sorte que dans la » suite on ne voudra plus se fier à elle. Il paraît, ajouta-t-il, » en se tournant vers l'évêque de Toulouse que vous n'aimez » ni votre prince, ni votre troupeau : car vous avez allumé un » si grand feu dans Toulouse que rien n'est capable de l'é» teindre; vous y avez fait mourir plus de dix mille hommes, et » vous en ferez périr davantage encore en persévérant dans vos » projets. Vous avez par là décrié la cour de Rome. Est-il » juste que pour satisfaire l'ambition d'un seul homme, tant » d'autres soient sacrifiés ? »

Après le chantre de l'église de Lyon, l'archevêque de Narbonne, naguère ardent ennemi des Albigeois, parla aussi en faveur du comte de Toulouse dont il s'était rapproché depuis qu'il était brouillé avec Simon de Montfort au sujet du duché de Narbonne. « C'est l'évêque de Toulouse, dit-il qui nous a » toujours donné de très-damnables conseils; car je jure, par » la foi que je dois au saint-siége, que le comte Raymond n'a » jamais été rebelle, seigneur pape, ni à toi ni à l'Église; non » plus que tous les autres barons qui sont avec lui : s'ils se sont » révoltés contre les légats et Simon de Montfort, ils n'ont pas » eu tort, car Pierre de Bénévent et le comte leur ont ôté » toutes leurs terres, ont tué et massacré leurs gens par » milliers; l'évêque de Toulouse ici présent est cause de tout le » mal.... »

L'évêque d'Agde se leva aussitôt et défendit chaudement Foulques et Monfort. Le pape, voyant combien étaient grav les plaintes portées contre Simon et Pierre de Bénévent, était incertain et paraissait disposé à rendre leurs domaines aux comtes de Toulouse; enfin il déclara qu'alors même que le père serait coupable, ce n'était pas une raison pour dépouiller le fils de son héritage. Ces sentiments d'Innocent III excitèrent de violents murmures. Les prélats qui avaient combattu les Albigeois protestèrent hautement contre l'indulgence du pape, et dirent que, si on voulait ôter au comte de Montfort les pays qu'il avait conquis, ils l'aideraient de toutes leurs forces à les conserver envers et contre tous. Cette déclaration violente irrita le souverain pontife. — Il répliqua que quand le comte Raymond lui-même serait coupable de tout ce dont on l'accusait, ce n'était pas un motif suffisant pour lui ravir ses terres. « D'un autre côté, dit-il, le comte de Montfort a fait mourir à tort » et sans cause le vicomte de Béziers, car jamais ce seigneur ne » contribua à l'hérésie : il était alors trop jeune ; dites-moi, » puisque vous prenez si fort parti pour Montfort, quel est ce» lui de vous qui osera charger et inculper le vicomte, et » justifier le comte Simon de l'avoir fait mourir, après avoir » ravagé sa terre, et la lui avoir ôtée ? »

Quand le saint-père eut ainsi parlé, tous les partisans de Simon lui répondirent que bon gré malgré, que ce fût bien ou mal, le comte de Montfort garderait les terres et les seigneuries qu'il avait entre les mains, et qu'ils l'aideraient à les défendre, attendu qu'il les avait bien et loyalement conquises.

L'évêque d'Osma dit alors au pape : « saint-père, ne t'em» barrasse pas de toutes ces menaces; l'évêque de Toulouse » est un grand vantard; mais, malgré ses intrigues, il ne » pourra empêcher que le fils du comte Raymond ne recouvre » ses domaines sur Simon de Montfort. Ce jeune prince trou» vera de l'appui auprès des rois de France et d'Angleterre et » de plusieurs autres princes dont il est parent; et il saura bien » soutenir son droit, quoique jeune encore. »

Le pape répondit : « Ne vous inquiétez pas de l'enfant, car » si le comte de Montfort lui retient ses domaines, je lui en » donnerai d'autres avec lesquels il reconquerra Toulouse, » Agen et aussi Beaucaire; je lui donnerai en toute propriété » le comtat venaissin, et, s'il est fidèle à Dieu et à l'Église, il » ne manquera de rien. » Malgré la vive opposition d'Innocent III, le concile rendit un décret qui, maintenant le comte de Montfort en possession de la ville de Toulouse et de toutes les autres conquêtes des croisés, réservait seulement au jeune Raymond les domaines que la maison de Saint-Gilles avait possédés en Provence. — *Histoire générale du Languedoc.* — *Histoire de la guerre contre les Albigeois.*

sonne et Toulouse. Il assista à un conseil pour décider du sort de cette dernière ville et de ses habitants. — L'évêque Foulques voulait qu'on mît le feu aux quatre coins de la cité; mais Simon se contenta d'en faire démanteler les murailles, ne conservant que celles du Château-Narbonnais, qui commandait la ville, où il mit une bonne garnison, et établit sa demeure. — Louis ayant terminé les quarante jours de pèlerinage imposés aux croisés, rentra en France, emportant pour tout fruit de son expédition la mâchoire de saint Vincent; et venant, pour tout exploit, de faire abattre à Narbonne et à Toulouse un pan de mur.

Peu de temps après le départ du prince Louis, Montfort, satisfait des mesures qu'il avait prises afin de s'assurer la tranquille possession de Toulouse, nomma un sénéchal pour y exercer la justice en son absence, et partit pour la cour de France. Il fut reçu partout où il passa avec des honneurs infinis. Les populations le vénéraient comme un héros et un saint; elles allaient au devant de lui en procession, et chacun s'estimait heureux de pouvoir toucher seulement ses habits. — Le roi Philippe-Auguste lui donna l'investiture qu'il demandait pour toutes les terres conquises sur les Albigeois, dans le duché de Narbonne, les vicomtés de Béziers et de Carcassonne, le comté de Toulouse, et confirma ainsi par l'autorité royale la décision du concile.

CHAPITRE IX.

PHILIPPE II. — CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS. — GUERRE CONTRE RAYMOND VII.

Raymond VII, fils du comte de Toulouse, fait la guerre à Simon de Montfort. — Siége et prise du château de Beaucaire. — Raymond VI, avec une armée levée en Aragon, s'approche de Toulouse. — Simon de Montfort accourt à la défense de sa capitale. — Combats dans Toulouse. — Soumission des Toulousains. — Rentrée de Raymond VI dans Toulouse. — Joie des Toulousains. — Sentiments nationaux des hommes du midi. — Siége de Toulouse. — Mort du comte Simon de Montfort. — Nouvelle croisade de Louis, fils de Philippe-Auguste. — Succès croissants de Raymond VII. — Mort de Raymond VI. — Trêve entre Raymond VII et Amaury de Montfort.

(De l'an 1215 à l'an 1225.)

Raymond VII, fils du comte de Toulouse, fait la guerre à Simon de Montfort. — Siége et prise du château de Beaucaire. (1215-1216.)

Montfort l'emportait sur son ennemi: Raymond VI, réconcilié avec l'Église, cousin-germain du roi de France, beau-frère de l'empereur et du roi d'Angleterre, beau-père du roi de Navarre, oncle des rois de Castille et d'Aragon, se voyait abandonné par tous ses illustres parents; le roi d'Angleterre seul continuait à lui témoigner quelque attachement; mais ce roi ne pouvait lui donner aucun secours.

On a vu que, par la décision du concile de Latran, une partie de la Provence, que la maison de Toulouse possédait sous le titre de marquisat, avait été réservée à Raymond VI, et à son fils. En débarquant à Marseille, à leur retour du concile, les deux princes n'éprouvèrent aucune difficulté à faire reconnaître leur autorité par les Provençaux. Ils trouvèrent même ces anciens sujets plus zélés encore pour leur cause, depuis qu'ils avaient eu à subir la domination des Français de Montfort, étrangers à leurs yeux.

Le concile de Latran avait mis fin à la croisade contre les Albigeois; aucun appel religieux n'attirait plus les hommes du Nord dans les provinces du Midi. Il semblait que tous les hérétiques avaient disparu. — Le comte de Montfort était réduit à ses seules forces, ou aux mercenaires qu'il pouvait enrôler. Marseille, Tarascon et Avignon, s'étaient déclarés pour les deux Raymond. Le fils du comte de Toulouse, que nous désignerons désormais par le nom de Raymond VII, avait reçu d'Innocent III, en quittant Rome, une sorte d'acquiescement à ce qu'il tentât de recouvrer son héritage par les armes: il se hâta de réunir une armée, et se trouva bientôt en état de commencer la guerre.

Déjà il se disposait à passer le Rhône, quand les habitants de Beaucaire le prièrent de se rendre dans leurs murs, dont ils voulaient le mettre en possession, malgré la garnison que Montfort entretenait dans le château. Cette forte place était la clef de la Provence. Raymond VII changea son plan de campagne; il se dirigea sur Beaucaire, et y fut rejoint par de puissants renforts qui le mirent en état d'entreprendre le siége du château. Ce château, très-fortifié, était défendu par Lambert de Limoux, brave chevalier, qui n'attendit pas l'attaque des assiégeants, et fit une sortie malheureusement repoussée. Le siége commença ausssitôt; peu de jours après, Lambert, manquant de vivres, demanda à capituler et offrit de rendre la place, si on accordait la vie sauve à lui et à sa garnison. Raymond VII s'y refusa, ne voulant les recevoir qu'à discrétion: Lambert continua à se défendre, et repoussa un premier assaut. Raymond fit battre les quatre portes du château par ses machines, et quelques jours après tenta un second assaut, qui n'eut pas un meilleur succès que le premier.

Les choses en étaient là, quand le frère et le fils



Couché Sculp. — Duperet del.

Eglise de Brou. _ Tombeau de Marguerite de Bourbon.



Eglise de Brou — Tombeau de Philibert-le-Beau

aîné de Monfort, instruits du danger où se trouvait la garnison de Beaucaire, rassemblèrent à la hâte quelques troupes et marchèrent à son secours.—Ils envoyèrent en même temps plusieurs courriers à Simon qui revenait de la cour de France avec cent vingt chevaliers. Les deux Montfort, ayant appris à Nîmes que Raymond VII s'était emparé du château de Bellegarde, situé sur la route de Beaucaire, attaquèrent ce fort et le reprirent. Simon les rejoignit alors. — Empressé de combattre, et sans se laisser décourager par les forces de son ennemi, le comte de Montfort divisa ses troupes en deux corps, confia le commandement du premier à son frère et à son fils Amaury, se réserva la direction du second, et marcha sur Beaucaire. — Arrivé aux bord du Rhône, il reconnut avec joie sa bannière flottant encore sur la haute tour du château. Les troupes de Raymond paraissaient bien préparées à recevoir son attaque; voyant leur contenance assurée, il se borna, dans cette première journée, à faire dresser ses tentes et à cerner la ville.

Le jeune Raymond, assiégeant et assiégé tout à la fois, mais en sûreté derrière ses retranchements, n'en poursuivit qu'avec plus d'ardeur l'attaque du château. Il reçut de nouveaux renforts qui lui aidèrent à repousser un assaut que tenta Montfort contre la ville. Dans cet assaut, un brave chevalier français, Guillaume de Bolic, fut pris par les Provençaux et pendu sur les remparts à la vue des deux armées. — Simon, ému de son revers, étonné de la mort infâme infligée à un de ses guerriers, assembla son conseil pour aviser à ce qu'il convenait de faire. L'évêque de Nîmes lui dit : « Seigneur, il convient de prendre patience, et de louer le Seigneur de tout; Guillaume de Bolic est mort pour le service de Dieu et de l'Église, et a reçu la palme du martyre; pour toi, seigneur, il ne te faut étonner de rien, car le ciel t'aidera. » — Alors un sage et vaillant homme, appelé Foucaud de Bresse, lui répondit : « Où avez-vous trouvé, et où trouverez-vous qu'un homme mort sans confession soit sauvé? Si mensonge était vérité, vous auriez bon droit et raison de dire ce que vous dites. » Le conseil se sépara sans rien décider.

Piqué de la résistance de ses ennemis, et manquant de vivres, au milieu d'un pays soulevé contre lui, Montfort résolut de tenter un nouvel effort pour reprendre Beaucaire et délivrer la garnison du château, qui avait arboré un drapeau noir en signe de détresse. Il disposa ses troupes pour un assaut général. Le jeune Raymond ne l'attendit pas et sortit de ses retranchements. Le combat s'engagea et dura tout le jour avec un acharnement sans égal, mais n'eut aucun résultat. La garnison du château, en proie à une horrible famine, chercha vainement à rejoindre Montfort; elle fut repoussée et forcée de rentrer dans ses murs.

Quelques jours après, Simon fit une nouvelle tentative, et livra un nouveau combat, aussi acharné et aussi inutile que le premier. Le lendemain au soir, il voulut user de ruse pour s'emparer de Beaucaire. A la nuit, il plaça une embuscade de cent chevaliers entre le château et la porte de la ville qui y faisait face, et se disposa à attaquer ses ennemis par le côté opposé. Il espérait, en attirant sur lui toutes les forces des assiégés, que ses cent chevaliers trouveraient sans défense la porte près de laquelle ils étaient embusqués, et parviendraient à s'en emparer. Il eut d'abord du succès sur le point où il attaqua; mais il ne tarda pas à être repoussé et forcé de rentrer dans son camp; les chevaliers embusqués furent presque tous tués ou fait prisonniers. — Découragé par ce sanglant revers, Simon fit offrir à son jeune ennemi de lui céder la Provence, Avignon, Tarascon, le château et la ville de Beaucaire, à condition qu'il accorderait une capitulation honorable à Lambert de Limoux et à sa garnison. Raymond ne voulut leur promettre que la vie sauve. Montfort, obligé de subir la loi de la nécessité, reprit le chemin de Nîmes, au moment où Raymond, vainqueur, entrait dans le château de Beaucaire, si longtemps attaqué et si opiniâtrément défendu.

Raymond VI, avec une armée levée en Aragon, s'approche de Toulouse. — Simon de Montfort accourt à la défense de sa capitale. — Combats dans Toulouse.— Soumission des Toulousains. (1216.)

Cependant Raymond VI, qui, au moment où son fils se disposait à attaquer Simon sur le Rhône, s'était rendu en Espagne, avait, de son côté, levé une armée en Aragon et en Catalogne. Il s'approchait déjà de Toulouse, où le peuple commençait à se déclarer ouvertememt en sa faveur. Simon de Montfort, attaqué par les deux frontières opposées, profita de ce que ses ennemis pouvaient difficilement communiquer entre eux pour conclure une trêve avec Raymond VII, et accourir à la défense de sa capitale. — Raymond VI n'avait point assez de troupes pour lui résister ; il se retira vers les montagnes. — Les Toulousains, effrayés d'avoir imprudemment manifesté leur affection à leur ancien prince, demandèrent grâce à Montfort, lui offrant d'acheter sa clémence : Montfort y aurait consenti ; mais Foulques s'y opposa. « Et adonc, dit une vieille chronique toulousaine[1], a parlé l'évêque de Toulouse, et ainsi lui a dit et

[1] *Historia de los faicts de Tolosa.* Cette chronique, rédigée par quelque partisan des Raymond, est empreinte d'une grande partialité contre Simon de Montfort et ses alliés.

fait entendre qu'il fasse et achève ce qu'il avait déjà commencé contre les Toulousains, l'assurant que tant peu ne l'aimaient si non par force, et l'exhortant qu'il ne leur laissât rien, si une fois il était dedans leur ville; mais qu'il leur prît et biens et gens tant qu'il en pourrait avoir et tenir : « Car, sachez, seigneur, ajouta-t-il, que si vous faites ainsi, vous serez tard à vous en repentir. »

Foulques fit plus, dit la chronique : il se chargea de faciliter, par la perfidie, l'exécution de ses conseils. — Il entra dans la ville comme messager de paix, « afin dit-il au comte, de faire sortir tout » le peuple au devant de vous, pour que vous puissiez » le prendre et le saisir ; ce que vous ne pourriez » point dans la ville. » En effet, il sollicita les Toulousains de se rendre en députations successives, hommes, femmes, enfants, devant le comte de Montfort, les assurant que c'était le seul moyen de l'apaiser.

Cependant, à mesure que les bourgeois de Toulouse arrivaient auprès de Simon de Montfort, celui-ci les faisoit arrêter. Déjà plus de quatre-vingts étaient dans les fers, lorsqu'un d'eux s'échappa et appela ses concitoyens aux armes. La foule qui sortait des portes pour aller s'humilier devant le comte y rentra en fuyant ; la rage succéda à la terreur. Les Toulousains s'armèrent, barricadèrent toutes les rues, et attendirent l'attaque. « Déjà les soldats de Montfort, dit la chronique étaient entrés dans les quartiers les moins habités. — Dirigés par l'évêque, ils avaient déjà pillé et dérobé la plus grande partie de ladite ville, et violé femmes et filles en si grand nombre, que c'était pitié de voir tout le mal fait en si peu de temps. » Mais l'indignation doubla les forces des bourgeois; les pillards furent chassés. Trois fois le comte avec sa chevalerie tenta une attaque dans divers quartiers, et trois fois il fut repoussé. Enfin il menaça de faire périr ses quatre-vingts prisonniers. Foulques, assisté de l'abbé de Saint-Sernin, entra de nouveau dans la ville comme médiateur. Les deux prélats demandèrent que les habitants rendissent leurs armes et leurs forteresses; ils promirent par serment qu'à cette condition le comte relâcherait ses prisonniers, et respecterait la vie et les biens des Toulousains. Quoique après ce qui s'était passé ces promesses dussent inspirer peu de confiance, le danger que couraient les otages et la situation critique de la ville, déterminèrent les Toulousains à la soumission. Des serments mutuels furent échangés; les armes furent déposées; les forteresses, livrées ; et lorsque les bourgeois se furent ôtés eux-mêmes tout moyen de résister, Montfort fit charger de fers les plus considérables d'entre eux, et les envoya avec les prisonniers qu'il avait déjà, dans des châteaux où ils périrent tous de misère ou de mort violente ; puis il força le reste des citoyens à payer trente mille marcs d'argent, pour racheter leur ville de l'incendie, et leurs personnes d'un carnage universel.

Tel est le récit du chroniqueur toulousain, récit adopté par plusieurs historiens modernes, et notamment par MM. de Sismondi et de Parctelaine; mais la version donnée par Guillaume de Puy-Laurens, de l'accommodement de Montfort et des citoyens de Toulouse est fort différente. — Guillaume de Puy-Laurens ne peut être suspect de partialité pour Montfort car il était chapelein de Raymond VII.

« Le jour se levant, dit-il, le vénérable père don Foulques, évêque, accompagné de quelques gardes, à cause des périls qu'il allait braver, traita de la paix et du rétablissement de la concorde entre les deux partis ; sur quoi on vit alors comme l'argent émousse la pointe des épées. En effet, le comte Simon, était épuisé par les dépenses qu'il avait faites au siége de Beaucaire, et les deniers lui manquaient entièrement ; si bien que quelques personnes, soupçonnant qu'il en était ainsi, *lui persuadèrent sous couleur de son propre avantage*, de recevoir, pour la rançon de la cité et du faubourg trente mille marcs d'argent que les assiégés pouvaient payer de reste pour obtenir son pardon. Il se rendit donc à ce conseil d'Achipotel, et aveuglé, par l'argent, il ne sentit pas le danger ; car ceux qui lui donnaient cet avis savaient bien que pour prélever cette somme on commettrait beaucoup de vexations à l'égard de tous et de chacun en particulier, ce qui les conduirait forcément à rechercher leur première liberté et à rappeler leur ancien seigneur. De fait, la taille ayant été répartie entre les gens de la ville pour ce qu'ils devaient solder, on les contraignait durement et sans relâche à s'acquitter. On marquait les maisons pour venir arracher la rançon promise, et nombre d'autres sévices avaient lieu qu'il serait long de raconter par le menu, lesquels faisaient gémir le peuple de sa servitude. — Pendant ce temps on négociait secrètement avec le vieux comte, qui errait en Espagne, sur les moyens qu'il prendrait pour rentrer dans Toulouse et accomplir ce qu'il désirait. »

Rentrée de Raymond VI dans Toulouse. — Joie des Toulousains. (1217.)

Simon de Montfort, maître de Toulouse, y fixa de nouveau sa résidence dans le château narbonnais, dont il confia la garde, l'année suivante à sa femme, Alix de Montmorency, noble dame, douée d'une âme grande et d'un courage viril. Il recommença alors la guerre tant avec Raymond-Roger, comte de Foix, auquel il refusait de faire les restitutions or-

données par le concile de Latran, qu'avec Raymond VII, alors réduit à la Provence. — Il assiégea le fils du comte de Foix, Roger Bernard, dans Montgrenier, et après six semaines, le força à capituler. Il vint ensuite combattre Raymond VII sur le Rhône et s'empara du château de Bernis. — Beaucaire et Saint-Gilles repoussèrent toutes ses attaques, quoique ces deux places fissent partie des concessions que lui avait faites le concile de Latran, et que Philippe-Auguste avait confirmées. — Simon fut plus heureux dans le Valentinois, où il obtint divers avantages. Ce fut dans ce pays qu'un message de sa femme lui apprit que Raymond VI venait de rentrer dans Toulouse.

Raymond VI avait profité de l'éloignement de Montfort pour descendre de nouveau les Pyrénées avec sa petite armée. Il avait été rejoint par son neveu le comte de Comminges et s'était avancé dans le pays toulousain.

« Lorsque le comte Raymond fut près de Toulouse, dit l'auteur de la chonique que nous avons déjà citée, il envoya un messager à ceux de la ville, pour leur faire savoir qu'il était arrivé, et qu'ils sortissent au devant de lui afin de l'introduire dans la ville. Ils vinrent donc vers lui, à savoir : Jean et Raymond Bellenguyer et autres des plus apparents. Le comte Raymond les reçut très-joyeusement et leur fit grande chère. Après la salutation faite, ils se mirent en chemin vers Toulouse; alors vous auriez vu déployer maints étendards et enseignes au vent; vous auriez entendu sonner les trompettes, tellement que tout retentissait tant du bruit des trompettes que de celui que faisaient les gens. Quand ceux de la ville eurent ouï le bruit des trompettes, ils sortirent en plus grand nombre qu'on n'ait jamais vu pour recevoir leur seigneur naturel. — Le comte Raymond entra avec ses gens, et fut reçu des grands et des petits, qui tous lui faisaient grande fête; les uns lui baisaient la robe, les autres les jambes et les pieds; et il y eut alors dans Toulouse de grandes réjouissances, les unes pour le comte, les autres pour les parents et amis qui étaient revenus avec lui.

» Quand le comte Raymond fut entré dans la ville, vous eussiez vu chacun des habitants, tant grands que petits, s'armer : l'un d'une pertuisane; l'autre d'une lance ; celui-ci d'un bâton, ou gourdin de frêne, en sorte que jamais on ne vit et n'ouït en si peu de temps s'élever un tel tapage; alors ceux de la ville se mirent à courir dans les rues en criant : *Vive le comte Raymond!* et tant qu'ils attrapaient des gens du comte de Montfort, ils les mettaient à mort, petits et grands sans en épargner un seul; et il s'en fit en peu de temps un tel massacre que les gens de Montfort ne savaient où aller, ni où se retirer....

« La comtesse de Montfort, qui était alors au château narbonnais, avec une grosse garnison pour le garder et défendre, demanda ce que c'était que ce grand bruit qui se faisait par la ville. On lui dit : « Ce sont les habitants qui tuent et blessent autant » de vos gens qu'ils en peuvent atteindre; car le » comte Raymond est entré et arrivé dans la ville, » et il est à craindre qu'il ne vienne ici nous donner » l'assaut, si nous n'avons promptement aide et se» cours; c'est pourquoi il serait bon de mander à » monseigneur le comte qu'il vienne prompte» ment. » Quand la comtesse eut ouï ceci, elle fut fort ébahie, et fit incontinent écrire, pour l'envoyer à son seigneur comte de Montfort, une lettre où était contenu tout ce qu'on vient de dire; et que, s'il ne venait promptement, elle avait grand'peur qu'il ne la revît jamais, non plus que ses gens et ses enfants, car le comte Raymond et les siens ne cessaient de tuer ses gens. La lettre fut donnée à un écuyer de la comtesse, qui partit aussitôt pour la porter au comte de Montfort...

« Cependant, on vit bientôt entrer dans Toulouse, au bruit des trompettes, et enseignes déployées, les plus vaillants chevaliers du Quercy, de l'Albigeois, du Carcassès, qui tous professaient un vif attachement à la maison de Saint-Gilles. — On y remarquait Gaspard de la Barthe, Roger de Comminges, Bertrand-Jourdain de Lille, Géraud de Gourdon sire de Caraman, Bertrand de Montaigu et son frère Gaillard; Bertrand et Guitard de Marmande, Étienne de la Valette et Aymar son frère; Gérard de la Mothe, Bertrand de Pestillac, et Gérard d'Amanieu. Chacun était suivi des sergents d'armes à cheval qu'il avait pu rassembler. L'entrée de cette brillante cavalerie dans la ville fut accueillie avec des transports d'allégresse. »

Sentiments nationaux des hommes du Midi.

Le retour de Raymond VI dans Toulouse fit, comme on vient de le voir, éclater avec vivacité les sentiments nationaux des hommes de la France méridionale. — « Il n'y avait, dit un historien moderne, dans ce descendant d'une antique race, rien qu'on pût regarder comme grand ou comme héroïque. Il n'avait montré ni talents distingués, ni force de caractère; on l'avait vu consentir à ce qu'il désapprouvait, et inscrire son nom parmi ceux de ces croisés qui venaient dévaster son pays, et nourrissaient déjà secrètement le projet de conquérir ses états. Sa soumission à toutes les censures ecclésiastiques, à tous les outrages, à toutes les injustices successivement accumulés sur sa tête, indiquait ou sa faiblesse, ou ses craintes superstitieuses. Cependant le peuple de l'Albigeois n'oubliait point que Raymond n'avait encouru la haine de ses oppres-

seurs, que par son indulgence; qu'il avait eu horreur du sang et des supplices, et que, malgré ses promesses, il avait toujours ralenti le zèle des bourreaux. Son administration avait été douce: la liberté publique dans les villes, le commerce, les manufactures, les sciences, la poésie, avaient fait des progrès rapides par son aide et avec son encouragement. Si la force manquait à son caractère civil, il avait du moins prouvé qu'il possédait le courage du guerrier. Son jeune fils Raymond VII, déjà illustré par des hauts faits avant sa vingtième année, semblait, avec une constance plus éprouvée et un caractère plus fier, promettre un règne plus heureux.»

Simon, le chef, le représentant, l'héritier de la croisade se présentait sous un bien autre aspect aux yeux des méridionaux.

« Depuis huit ans d'une guerre incessante, toutes les récoltes des paysans, toutes les provisions et les marchandises des bourgeois étaient livrées au pillage et à la rapacité. Aucun calcul ne pourrait évaluer avec quelque précision la dissipation des richesses, la destruction des vies humaines, qui furent les conséquences de la croisade contre les Albigeois. Il n'y avait pas un paysan qui ne comptât dans sa famille quelque malheureux égorgé par le fer des soldats; il n'y en avait pas un qui n'eût eu ses propriétés saccagées. Plus des trois quarts des chevaliers et des propriétaires de terre avaient été dépouillés de leurs châteaux et de leurs fiefs, pour en voir gratifier des croisés français et des guerriers de Montfort. Ces malheureux ainsi dépouillés, on les nommait *Faidits*, on leur avait accordé, pourvu qu'ils ne fussent ni hérétiques ni excomuniés, ni suspects d'avoir donné asile aux hérétiques, la grâce de demeurer dans le pays, à condition qu'ils n'entreraient jamais dans une place murée, et qu'ils ne monteraient jamais sur un cheval de guerre. Tous les genres d'injustices, tous les genres d'affronts, tous les genres de persécutions avaient été réunis sur la tête des malheureux Languedociens, compris, depuis la croisade, sous le nom commun d'Albigeois. — Simon de Montfort était pour eux le représentant du mauvais esprit, le prototype de toutes les persécutions qu'ils avaient éprouvées. Raymond VI était au contraire le représentant de ces temps heureux, où ils jouissaient en paix de leurs biens, et où ils voyaient dans leur pays s'accroître journellement le savoir, l'industrie et la liberté. »

Siége de Toulouse. (1217-1218.)

Simon de Montfort, instruit de ce qui s'était passé à Toulouse, se hâta de conclure une trêve avec le jeune Raymond, repassa le Rhône et revint à marches forcées vers la ville révoltée; mais une partie de son armée était composée de levées faites dans le Languedoc; à mesure qu'il avançait et que les nouvelles de Toulouse se répandaient parmi ses soldats, il se voyait abandonner par tous ceux dont le cœur était demeuré fidèle à leur ancien seigneur. Près de Basiége, le comte Gui, son frère, vint au devant de lui. Les deux Monfort résolurent de brusquer une attaque sur Toulouse, avant que les remparts de cette ville fussent relevés. Ils s'avancèrent en effet avec des échelles jusqu'au bord des fossés de la ville; en ce moment, une décharge de traits d'arbalètes mit leurs troupes en désordre. Gui de Montfort et son neveu le comte de Bigorre tombèrent tous deux dangereusement blessés. — Simon dut renoncer à se rendre maître de la ville par surprise, et entreprit un siége régulier. Il partagea ses troupes en deux corps pour attaquer en même temps Toulouse, de l'un et de l'autre côté de la rivière.

Les autres villes de l'Albigeois semblaient prêtes à suivre l'exemple de Toulouse: à Montauban, la rébellion fut étouffée par le sénéchal d'Agenois, qui y commandait pour Montfort; la ville fut pillée et brûlée: mais cet acte de sévérité ne servit qu'à redoubler la haine des Languedociens pour les Français. — L'évêque Foulques fut envoyé en France avec Jacques de Vitry, l'historien de la cinquième croisade, pour y prêcher une nouvelle expédition contre le pays albigeois. — La comtesse de Montfort se rendit auprès de Philippe-Auguste et sollicita ses secours.—Simon recourut aussi à Honorius III, successeur d'Innocent III, et ce pape écrivit au roi d'Aragon pour le détourner de secourir Raymond VI.

Les combats continuaient devant Toulouse; le siége traînait en longueur; un automne, un hiver et un printemps s'étaient écoulés. Le cardinal-légat, qui partageait la conduite de l'armée avec Simon, reprochait à celui-ci sa lenteur et attribuait le manque de succès à un manque de zèle ou de courage. — Cependant les assiégés l'emportaient en nombre sur les assiégeants.

Mort du comte Simon de Montfort. (1218.)

La résistance des Toulousains ne faiblissait pas. « Enfin, dit Pierre de Vaulx-Cernay, le noble comte de Montfort avait employé déjà neuf mois au siége de Toulouse, lorsqu'un jour (le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste) les assiégés s'armèrent de grand matin, afin de nous attaquer brusquement, *selon leur perfidie accoutumée*, pendant que quelques-uns des nôtres dormaient encore, et que quelques autres étaient occupés à entendre la messe; pour se jeter sur nous plus à l'improviste, pour nous faire

plus de mal, ils ordonnèrent que l'attaque fût faite des deux côtés, afin que nos gens surpris sans s'y attendre, et forcés de combattre en deux endroits, fussent moins prompts à venir à leur rencontre et moins capables de soutenir leur charge. — On annonça au comte, tandis qu'il entendait les matines, que les assiégés, armés, s'étaient cachés dans la forteresse, le long du fossé, prêts à faire une sortie. Il ordonna qu'on préparât ses armes, et, s'en étant revêtu, cet homme très-chrétien se rendit en hâte à l'église pour ouïr la messe. Or, durant qu'il était dans l'église et qu'il priait dévotement, les Toulousains sortirent de leurs fossés par des issues secrètes, se ruèrent, bannières hautes, avec grand bruit et fracas de trompettes, sur ceux des nôtres qui gardaient les machines non loin de la ville, tandis que d'autres, sortis d'ailleurs, se dirigeaient sur le gros de l'armée. — Aussitôt nos gens coururent aux armes; mais avant qu'ils fussent prêts, ceux en petit nombre qui étaient chargés de la garde des machines et du camp furent, en combattant contre les ennemis, à tel point criblés de coups et de blessures, qu'il ne serait pas facile de s'en faire une idée.

« Au moment même où les ennemis faisaient cette sortie, un exprès vint trouver le comte, le pressant de venir sans délai au secours des siens. Ce dévot personnage lui répondit : « Souffre que » j'assiste aux divins mystères, et que je voie » d'abord le sacrement, gage de notre rédemption. » Il parlait encore lorsqu'arriva un autre courrier disant : « Hâtez-vous, le combat s'échauffe, et les » nôtres ne peuvent plus longtemps en soutenir l'ef» fort. » Sur quoi le très-chrétien comte : « Je ne » sortirai, répondit-il, avant d'avoir contemplé » mon Rédempteur. » Puis, lorsque le prêtre eût élevé, suivant l'usage, l'hostie du saint sacrifice, le très-pieux guerrier du Christ, fléchissant les genoux en terre et tendant les mains vers le ciel, s'écria : *Nunc dimittis servum tuum, Domine, secundum verbum tuum, in pace; quia viderunt oculi mei salutare tuum.* Et il ajouta : « Allons, et, s'il le » faut, mourons pour celui qui a daigné mourir » pour nous. »

» A ces mots, l'invincible athlète courut au combat qui devenait à chaque instant plus sérieux, et dans lequel déjà plusieurs, de part et d'autre, avaient été blessés ou tués. — Mais à son arrivée, les nôtres, doublant de force et d'audace, repoussèrent vaillamment les ennemis en masse, et les rejetèrent jusqu'aux fossés. Après quoi, le comte et le peu de monde qui était avec lui, se retirant à cause d'une grêle de pierres et de l'insupportable nuée de flèches qui les accablaient, s'arrêtèrent devant les machines, derrière des claies, pour se mettre à l'abri des unes et des autres; car les ennemis lançaient sur les nôtres une énorme quantité de cailloux au moyen de deux trébuchets, d'un mangonneau et de plusieurs engins...

» Tandis que le très-vaillant comte était posté avec les siens devant nos machines, afin d'empêcher que les assiégés ne sortissent derechef pour les ruiner, voilà qu'une pierre, partie de leur mangonneau, frappa le soldat du Christ à la tête. Renversé de cette mortelle atteinte, se touchant deux fois la poitrine, recommandant son âme à la Vierge bénie: le comte, ainsi lapidé dans sa ville, s'endormit dans le Seigneur. Et il ne faut pas taire que ce très-courageux guerrier de Dieu et ce glorieux martyr du Christ, après avoir reçu le coup de la mort, fut percé de cinq flèches, comme le Sauveur pour qui il trépassa patiemment, et en compagnie duquel, ainsi que nous croyons, il vit heureusement dans la vie éternelle. »

La mort du comte de Montfort excita des transports de joie parmi les Toulousains; mais ne fit pas immédiatement lever le siége de leur ville. Amaury, fils aîné de Simon, fut reconnu comte de Toulouse, duc de Narbonne, vicomte de Béziers et de Carcassonne, par tous les barons, chevaliers et seigneurs de l'armée, qui lui rendirent hommage et lui prêtèrent serment de fidélité. — Voulant venger la mort de son père, il continua le siége et tenta deux fois de mettre le feu à la ville; mais après un mois d'inutiles efforts, il s'éloigna, emportant le corps de Simon, embaumé suivant la coutume française (*more gallico*). Ce corps, d'abord inhumé solennellement dans la cathédrale de Carcassonne, fut ensuite transféré dans le monastère des Hautes-Bruyères, à une lieue de Montfort-l'Amaury.

Nouvelle croisade de Louis, fils de Philippe-Auguste. (1219.)

La fortune redevint favorable à la maison de Saint-Gilles, Raymond VII affermit sa domination dans les provinces qu'il venait de recouvrer. Il rejoignit son père à Toulouse, et parcourut ensuite, salué par les acclamations populaires, l'Agenois, le Quercy et le Rouergue, où partout on s'empressa de reconnaître son autorité. Dans le même temps, le comte Amaury de Montfort, brave et généreux chevalier, travaillant courageusement à conserver les conquêtes paternelles, s'emparait de la ville d'Alby et du pays environnant; mais cet avantage partiel n'empêcha point les partisans de Raymond d'avoir constamment le dessus.

Le pape Honorius III craignit de voir détruire l'ouvrage qui avait été achevé avec tant de peine par son prédécesseur. La religion lui paraissait sérieusement menacée de nouveau. Il proclama une nouvelle croisade, pour laquelle il autorisa le roi

de France à lever un vingtième sur les biens du clergé. — Le prince Louis, fils de Philippe-Auguste, fut le chef de cette expédition, à laquelle prirent part le duc de Bretagne, le comte de Saint-Paul et trente autres comtes français, vingt évêques et six-cents chevaliers. Les forces principales de l'armée se composaient de dix mille archers.

Louis rejoignit Amaury de Monfort devant la cité de Marmande, que celui-ci assiégeait, et qui n'ayant pu être secourue par Raymond VII, fut obligée de capituler. Malgré la capitulation et malgré les promesses faites au nom de Louis de France, tous les habitants de cette ville, au nombre de cinq mille, furent égorgés.

Pendant ce temps, Raymond VII s'était porté dans la plaine de Basiége au secours de Raymond-Roger, comte de Foix, et il avait été assez heureux pour délivrer, par une brillante victoire, son parent, que pressaient vivement deux lieutenants d'Amaury.

De Marmande, le prince Louis marcha sur Toulouse, qu'il assiégea inutilement pendant quarante-cinq jours, après lesquels, ayant perdu beaucoup de monde, tant par la résistance des Toulousains que par la fatigue et les maladies, il se décida à revenir en France.

Succès croissants de Raymond VII. — Mort de Raymond VI. — Trève entre Raymond VII et Amaury de Montfort. (1220-1225.)

Sa retraite rendit plus difficile la position d'Amaury, qui perdit successivement plusieurs châteaux et les fortes villes de Lavaur, de Montauban et de Castelnaudary. — Honorius essayait vainement d'intéresser les princes chrétiens à sa cause. — Le cardinal Bertrand, légat du pape, témoin de la tiédeur qu'apportaient la plupart des croisés à la défense de Montfort, essaya, en 1220, de fonder une milice spécialement vouée à la destruction de l'hérésie, et dont les membres, *chevaliers de la sainte foi de Jésus-Christ,* « promirent aide et secours à Amaury de Montfort et à ses héritiers pour la défense de leurs personnes et de leurs domaines, s'engageant à poursuivre et à détruire les hérétiques, les rebelles à l'Église et tous les autres, chrétiens ou infidèles, qui feraient la guerre à ce comte. »

Malgré l'appui de cet ordre nouveau, Amaury continua à perdre chaque jour une partie de ses états. — Montréal et Agen reconnurent successivement l'autorité de Raymond VII. — Le pape crut devoir frapper un coup décisif, et après avoir excommunié le jeune Raymond, il rendit définitive la sentence provisoire qui, dans le concile de Latran, avait dépouillé la maison de Saint-Gilles de tous ses domaines. Les légats d'Honorius excommunièrent les habitants de Béziers, de Narbonne et ceux de toutes les villes qui avaient repoussé la domination d'Amaury. — Mais les foudres de l'Église, n'étant plus soutenues par les lances françaises, furent sans effet. — L'hérésie, un moment terrassée, releva la tête; la plupart des sectaires qui, pour se soustraire aux persécutions, avaient fui et s'étaient dispersés, revinrent se remettre sous la protection de leurs anciens comtes. Ils se trouvèrent bientôt assez nombreux pour former une sorte de concile, assemblé dans le but de réorganiser leur culte et de rétablir leur enseignement interrompu. — Cette assemblée eut lieu à Pieussan dans le Rasez et fut présidée par Guillabert de Castres, un des chefs de l'église albigeoise, évêque hérétique de Toulouse, qui était parvenu à se soustraire aux poursuites dirigées contre lui. — On y donna des chefs aux églises dont les anciens directeurs avaient péri pendant la guerre. Guillabert nomma évêque du Rasez Benoît de Termes, qu'il consacra, suivant l'usage des hérétiques, par l'imposition des mains et le baiser de paix. — Deux autres prédicateurs reçurent de lui, l'un le titre de *fils majeur*, et l'autre celui de *fils mineur.*

Amaury de Montfort, découragé et sans ressources qui pussent lui faire espérer de se maintenir dans le Languedoc, envoya en 1222 les évêques de Nîmes et de Béziers offrir au roi de France la cession de toutes les conquêtes des croisés, si le roi voulait envoyer dans le midi une armée afin d'extirper l'hérésie et de rétablir la religion chrétienne. Le pape appuya cette offre; mais Philippe-Auguste, qui avait toujours montré peu d'empressement pour les croisades de l'Albigeois, était à cette époque glacé par l'âge et par la maladie; il prétexta la possibilité d'une guerre prochaine avec l'Angleterre, et refusa la brillante proposition qui lui était faite.

La mort de Raymond VI, arrivée en 1223, fut suivie de celle de Raymond-Roger, comte de Foix, et donna quelque répit à Amaury de Montfort, qui bientôt conclut avec Raymond VII une trève [1], dans laquelle les deux compétiteurs convinrent de soumettre leurs différends au jugement d'un concile que le cardinal-légat convoqua à Sens.

[1] Cette trève fut conclue par les deux rivaux eux-mêmes, et la négociation s'en fit avec une loyauté qui les honore également tous les deux. — Amaury était à Carcassonne, Raymond alla lui rendre visite, laissant son escorte hors de la ville. Ils passèrent la nuit ensemble à se divertir; Raymond trouva plaisant de faire répandre parmi les siens le bruit qu'Amaury l'avait fait arrêter; ses gens prirent aussitôt la fuite : il fallut courir après eux et fort loin pour les ramener; les deux comtes rirent beaucoup de leur frayeur, et les plaisantèrent sur leur crédulité.

CHAPITRE X.

PHILIPPE II. — FIN DE SON RÈGNE.

Femmes de Philippe-Auguste.— Ingeburge de Danemarck. — Agnès de Meranie. — Louis, fils de Philippe-Auguste, est élu roi par les barons et le peuple anglais. — Son expédition en Angleterre. — Dernières années du règne de Philippe-Auguste. — Mort de ce roi. — Gouvernement et administration de Philippe-Auguste. — Leur caractère, leur but et leurs résultats.

(De l'an 1193 à l'an 1223.)

Femmes de Philippe-Auguste. — Ingeburge de Danemarck. — Agnès de Méranie (1193-1213).

La reine Isabelle, femme de Philippe-Auguste, était morte en couches en 1190, avant le départ du roi pour la croisade. Le prince Louis, seul fils qu'elle lui eût donné, était d'une santé fragile et d'une faible complexion; une maladie grave augmenta sa faiblesse naturelle et fit sentir au roi la nécessité d'assurer par un second mariage la possession du trône de France à la race capétienne. « En 1193, dit Rigord, il députa Étienne, évêque de Noyon, personnage vénérable, vers Canut, roi des Danois, pour le prier de lui envoyer une de ses sœurs qu'il voulait prendre pour légitime épouse. Le roi Canut accueillit avec empressement cette demande, et remit entre les mains des envoyés du roi de France Ingeburge, [1] la plus belle de ses sœurs. Cette jeune princesse, qu'embellissait encore la sainteté et l'innocence de ses mœurs, partit comblée des présents de son frère, et trouva à Arras Philippe, roi des Français, qui, avec les évêques et les grands de son royaume, accourait plein de joie au-devant d'elle. C'est dans cette ville qu'elle devint sa légitime épouse et qu'elle fut couronnée reine des Français (le 15 août 1193).

» Mais, ô prodige! ce jour même, le roi, sans doute à l'instigation du diable, ou, selon d'autres, par les maléfices de quelques sorcières, ne vit plus qu'avec horreur cette épouse si longtemps désirée. Peu de jours après, ses évêques et barons dressèrent un tableau généalogique qui établissait les degrés de parenté entre Philippe et son épouse. La censure ecclésiastique rompit aussitôt ce mariage » (4 novembre.)

La généalogie dont parle Rigord, et qui fut attestée sous serment par les comtes de Dreux, de Blois, de Champagne et de Nevers, par Simon, châtelain de Lille, et par Gauthier, chambellan de France, établissait la parenté des deux époux au dix-huitième degré : Anne de Russie, femme de Henri 1er roi de France, trisaïeul de Philippe-Auguste, étant la grande-tante de la femme de Canut IV, bisaïeul de la reine Ingeburge.

Ingeburge parut devant le parlement. Comme elle ne parlait ni français ni latin, on lui signifia par un interprète la sentence de divorce. Cette malheureuse reine se prit à pleurer et s'écria dans un jargon presque inintelligible : *Mauvaise France! mauvaise France!* puis elle ajouta avec chaleur, pour faire entendre qu'elle en appelait au souverain pontife : *Rome! Pape! Rome!*

Philippe-Auguste aurait désiré la renvoyer à son frère; « mais, dit encore l'historien que nous avons cité, la bonne reine ne voulant pas retourner en Danemarck, se décida à rester en France dans quelque saint lieu; car elle aimait mieux conserver la continence conjugale et consacrer à la prière le reste de sa vie, que d'altérer la pureté de ses premiers engagements en acceptant un nouvel époux. — Cependant on accusa d'injustice l'acte qui avait autorisé la rupture de ce mariage. »

L'évêque de Tournay prit généreusement la défense de l'épouse délaissée; dans une lettre adressée à l'archevêque de Reims, il peint ainsi les malheurs et les souffrances d'Ingeburge : « Il y a dans » notre pays une pierre précieuse que les hommes » foulent aux pieds, que les anges honorent, et digne » du trésor royal; je parle de la reine, renfermée » à Cisoing comme dans une prison, et qu'on accable des douleurs et de misère. Nous pleurons sa » destinée, et nous laissons à Dieu seul le soin de » prononcer sur la cause de ses disgrâces et la fin » qu'elles auront; car, qui aurait le cœur assez » de fer, la poitrine assez de pierre, et les entrailles » assez de diamant, pour n'être pas touché de voir » dans une si grande pauvreté une jeune et illustre » princesse sortie de tant de rois, vénérable par » ses mœurs, modeste dans ses paroles, et pure dans » ses œuvres? Sa face est belle comme celle de la » vierge Ambroisine (*Ambrosianâ virgine*); mais elle » est encore plus belle par sa foi; elle est jeune d'années, mais elle est vieille par sa prudence; je dirais » presque qu'elle est mieux faite que Sarah, plus » sage que Rébecca, plus agréable que Rachel, plus » dévote qu'Anne, et plus chaste que Suzanne. » Ceux qui disputent de la beauté des femmes assurent que la reine n'est pas moins belle qu'Hélène, » ni moins noble que Polixène. Son occupation journalière est de lire, de prier ou travailler de ses » mains; elle ne joue ni aux jeux de hasard, ni aux » échecs; elle prie Dieu avec larmes et soupirs depuis le matin jusqu'à sexte, non-seulement pour » elle, mais pour le roi notre souverain; elle n'est » jamais assise dans son oratoire; elle y est toujours » debout ou à genoux ou prosternée sur la terre.

[1] Quelques auteurs la nomment Isemburge, d'autres Isemberge.

» Nous sommes persuadés que si notre Assuérus la » connaissait telle qu'elle est, il la trouverait agréable comme Esther, et qu'étendant vers elle le » sceptre de sa bienveillance, le sceptre de sa dilection, le sceptre de son empire, il la rappellerait » dans ses bras, et, au lieu du divorce, il vivrait » avec elle dans une douce union, n'aurait que de la » bonté et de l'amour au lieu de colère et de » haine; il lui dirait : « Avancez-vous et régnez » par votre bonne mine et par votre bonté », ou » ces paroles pleines d'amour dont Salomon s'est » servi : « Revenez, revenez, afin que nous ayons » le plaisir de vous voir, revenez à cause de votre » noblesse; revenez à cause de votre bonté; revenez » à cause de votre vertu ; revenez pour la pureté et » l'excellence de vos mœurs! »

» Cette princesse avec tous ses mérites, cette » princesse si noble, cette princesse si sainte, est » forcée de vendre et d'engager pour exister le » peu qui lui reste d'habits et de meubles ; elle demande de quoi vivre et prie pour qui lui donne. Je » l'ai souvent vue pleurer, j'ai pleuré avec elle, et » mon cœur s'est attendri et s'est pâmé en la voyant » en cet état. Je l'ai exhortée autant que j'ai pu à mettre toute son espérance en Dieu, ce qu'elle » fait incessamment..... »

« Le roi des Danois, dit Rigord, instruit de l'affront fait à sa sœur, se plaignit au pontife romain. Célestin envoya en France ses légats : Mélier, prêtre cardinal, et Cenci, diacre. Ils vinrent à Paris, convoquèrent en un concile les archevêques, évêques et abbés du royaume, et s'occupèrent de renouer le mariage entre le roi Philippe et son épouse Ingeburge. » Mais ils rencontrèrent dans la volonté du roi d'insurmontables obstacles; « car bientôt, ajoute le chroniqueur, ils devinrent comme des chiens muets qui ne peuvent plus aboyer, et craignant même pour leur peau, ils finirent par ne rien décider. »

Débarrassé des remontrances importunes des légats du pape, Philippe-Auguste épousa Agnès, sœur d'Othon, marquis de Moravie et d'Istrie,[1] princesse d'une ravissante beauté, dont il se montra éperdument amoureux.

La malheureuse Ingeburge, qui cherchait dans les actes de la plus vive piété un soulagement à ses peines, n'avait encore élevé aucune réclamation, lorsqu'on lui fit comprendre qu'elle devait défendre les droits sacrés du mariage. Elle s'adressa au pape et lui demanda son appui. Innocent III venait de succéder à Célestin. Il prit ouvertement la défense de la reine; il écrivit à l'archevêque de Paris pour qu'il engageât Philippe à faire cesser le scandale qu'il donnait à son royaume; mais le roi, violemment épris d'Agnès, refusa de se séparer de cette princesse, enceinte alors. Le pape lui-même écrivit au roi pour l'exhorter à renvoyer Agnès et à reprendre sa femme légitime. Tout fut inutile : Philippe n'obéit point au pontife.

Le cardinal Pierre, légat à *latere*, arriva en France en 1198; le roi l'accueillit avec respect; mais lorsqu'il fut question de son second mariage et de sa séparation avec Agnès, il ne voulut rien écouter. « Agnès est mon épouse, dit-il, on ne pourra » m'en séparer. » Le cardinal crut devoir en déférer au saint-siége. Innocent III n'hésita plus à jeter l'interdit sur le royaume de France, jusqu'à ce que Philippe eût cessé de vivre avec Agnès de Méranie. — Son légat fut chargé de l'exécution de la bulle d'interdiction :

« Au mois de décembre, le jour de la fête de saint Nicolas, il y eut, dit Rigord, un concile convoqué à Dijon par Pierre, prêtre-cardinal et légat de Rome. Tous les évêques, abbés et prieurs du royaume y furent réunis. Mais comme Pierre voulait, en haine du roi, faire placer tout le royaume en interdit, les envoyés de Philippe en appelèrent au siége de Rome. — Cependant le cardinal, loin de déférer à l'appel, n'en porta pas moins la sentence d'interdiction, en présence de tous les évêques réunis, recommandant seulement de la tenir secrète jusque vingt jours après la Nativité du Seigneur. — Et, en effet, vingt jours après la Nativité, toute la terre du roi des Français fut mise en interdit. — Le roi, transporté de colère en apprenant que ses évêques y avaient donné leur consentement, les chassa de leurs siéges, dépouilla clercs et chanoines de tout ce qu'ils possédaient, les renvoya de sa terre et confisqua leurs biens.— Enfin, pour comble d'outrages, il enferma dans le château d'Étampes Ingeburge, sa légitime épouse, cette sainte reine, ornée de toutes les vertus, modèle d'innocence, qui déjà depuis longtemps était privée des consolations de sa famille... »

La fermeté du pape devait triompher de l'amour du roi; cependant Philippe-Auguste résista pendant deux années; il envoya deux clercs à Rome pour demander que l'interdit fût levé, protestant qu'il était prêt *d'ester à droit* sur son divorce, pour en faire reconnaître la validité. » Le pape répondit : « Je le veux bien; mais avant tout il faut » que le roi renvoie Agnès, et reprenne Ingeburge, » son épouse légitime : c'est alors seulement qu'on » examinera le cas du divorce, et que je lèverai la » sentence d'interdit. » La réponse du pontife blessa cruellement les deux amants : « Mon Dieu! s'écria » Agnès, que je suis malheureuse! où porterai-je

[1] Ce seigneur, dont les possessions s'étendaient dans le Tyrol, la Moravie, la Bohême et l'Istrie, prenait à cause de son château de Méran le titre de duc de Méranie.



Monuments du Règne de Charles VI.



Martinet del.t Réville sculp.t

Mort de Du Guesclin. Reddition du Chateau de Randon. 1380



Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris. 1389

» maintenant ma douleur? » Le roi partageait ses angoisses. Un parlement fut assemblé à Paris pour consulter les barons et les principaux prélats du royaume. Agnès y parut, revêtue d'habits de deuil; mais sa douleur fut sans puissance sur l'assemblée; l'interdiction avait jeté la terreur dans toutes les âmes. Les supplications d'Agnès ne changèrent point la détermination des barons et des prélats: il fut décidé que Philippe accomplirait la volonté du pape, qu'il renverrait, jusqu'à décision définitive, Agnès, pour reprendre Ingeburge.

Pendant ce temps, Innocent III envoyait en France un légat pour décider provisoirement sur l'interdit. Le cardinal Octavien arriva à Paris en 1201. Un concile fut convoqué à Dijon; la reine Ingeburge y fut appelée et honorablement accueillie; elle s'assit à côté du roi. Le légat demanda si Philippe voulait promettre de vivre avec Ingeburge jusqu'à la décision définitive; s'engager à ne plus revoir Agnès, à la renvoyer de son palais et de son royaume. Philippe promit ce qu'on exigeait de lui; mais il fit observer qu'Agnès était enceinte, et qu'un voyage dans cette situation pourrait causer sa mort. Le concile décida que le roi lui fixerait un lieu de retraite, pourvu qu'il s'engageât, sous la foi du serment, à ne plus la revoir; Philippe le jura une main sur l'Évangile. — Alors le légat, au nom du saint-siége, leva l'interdit qui pesait sur le royaume.

Le concile où devait se traiter la question de divorce avait été convoqué à Soissons pour le mois d'avril suivant. « Le roi, dit Rigord, y assista avec les archevêques, évêques et princes du royaume. On y traita pendant quinze jours de la rupture ou de la confirmation du mariage de la reine Ingeburge. Après bien des débats et des disputes entre les jurisconsultes, le roi, ennuyé d'un si long retard, laissa là les cardinaux et les évêques, et partit un matin avec son épouse Ingeburge, sans avoir seulement salué le concile: il se contenta de lui faire savoir par ses envoyés qu'il emmenait avec lui son épouse, parce qu'elle était à lui, et qu'il ne voulait plus désormais s'en séparer. — A cette nouvelle, le concile fut dissous au grand étonnement des cardinaux et des évêques, qui s'étaient réunis pour prononcer l'interdit. L'un des légats, Jean de Saint-Paul, s'en retourna tout honteux; mais l'autre, Octavien, resta en France, et cette fois Philippe échappa aux Romains....

» Dans la même année, en 1201, avant le retour d'Octavien à Rome, Agnès de Méranie, la seconde femme de Philippe, fut rappelée par le Seigneur, et entra dans la voie de toute chair. Le roi en avait eu un fils, nommé Philippe, et une fille nommée Jeanne. Il l'avait gardée cinq ans contre le droit et contre la volonté de Dieu. Quand Agnès fut morte, Philippe sollicita et obtint une déclaration du pape Innocent III, qui reconnut les enfants de cette princesse pour héritiers légitimes du roi de France, et la confirma par une bulle. Cette condescendance fut loin d'être approuvée de tout le monde. »

Malgré l'acte d'une chevalerie un peu brutale par lequel Philippe-Auguste avait repris sa femme Ingeburge et dissous le concile, malgré la mort d'Agnès, le roi conserva pour la malheureuse reine la même répugnance, et la fit garder pendant dix ans encore éloignée de lui et renfermée dans de tristes châteaux. Ce fut seulement en 1213, au moment où ses guerres avec le roi des Anglais lui faisaient désirer sans doute de conserver l'alliance du roi des Danois, qu'il la reçut en grâce. « Ce qui occasionna, dit Guillaume-le-Breton, une grande joie parmi le peuple; car on ne trouvait dans le roi rien qui fût digne de blâme, si ce n'est seulement qu'il privait sa femme des droits qu'elle avait sur sa personne, quoiqu'il lui accordât magnifiquement toutes les autres choses qui lui étaient nécessaires. C'est pourquoi, dès qu'il l'eut reçue en grâce, tout le monde fut justement réjoui, après s'être affligé de le voir, par cette dissension, démentir sa tant grande vertu.»

Louis, fils de Philippe-Auguste, est élu roi par les barons et le peuple anglais.— Son expédition en Angleterre. (1215-1217).

Nous avons parlé du prince Louis, fils et héritier de Philippe-Auguste, et nous avons raconté ses expéditions contre les Albigeois. Dans l'intervalle de ces deux croisades, le jeune prince fit en Angleterre une entreprise dont l'issue favorable aurait immédiatement assuré la prépondérance des Français sur leurs rivaux d'outre-mer. Cette entreprise n'eut malheureusement pas de succès. Voici quelle en fut l'occasion.

Le despotisme du roi Jean avait porté au plus haut degré l'irritation et le mécontentement du peuple anglais et des barons anglo-normands. Ceux-ci, après la honteuse campagne de 1214 et la défaite de Bouvines, où les alliés de leur roi éprouvèrent en Flandre un plus grand désastre que Jean lui-même en Poitou, profitèrent du moment où le roi vaincu signait à Parthenay une trêve avec Philippe-Auguste, pour se confédérer contre lui. Ils se réunirent à Saint-Edmonds-Bury; là, ils promirent avec serment de s'assister mutuellement pour obtenir du roi une charte qui garantît toutes leurs libertés; et afin de donner plus de force à leur confédération, ils élurent un chef qui prit le titre de *maréchal de l'armée de Dieu et de la sainte Église.* Jean essaya pendant quelques mois de lutter contre la volonté des barons, en leur refusant des

libertés qui, disait-il, *devaient le rendre lui-même esclave*. Abandonné de tous les hommes nés en Angleterre, et soutenu seulement par quelques bandes de Poitevins, de Flamands et de Bordelais, il dut enfin renoncer à toute espérance. Ce ne fut toutefois qu'après avoir cherché des secours dans les pays les plus opposés, et qu'après avoir offert de tenir sa couronne en fief, soit du pape, soit du roi de Maroc[1], qu'il se résigna à signer, le 15 juin 1215, l'acte célèbre qui est encore aujourd'hui la base de la constitution anglaise et qui porte le nom de *grande charte*.

Après avoir ainsi accordé malgré lui, et signé de mauvaise foi cette charte, Jean se retira dans l'île de Wigth, pour y attendre en sûreté le moment de recommencer la guerre. Il obtint du pape une dispense du serment qu'il avait prêté aux barons, et l'excommunication de ceux qui resteraient armés pour le contraindre à tenir sa parole; mais aucun évêque, en Angleterre, ne consentit à promulguer cette sentence, qui demeura sans effet. — Le roi, avec ce qui lui restait d'argent, se procura de nouvelles troupes de Brabançons, qui, grâce à leur tactique et à leur discipline militaire, eurent d'abord quelque avantage sur l'armée irrégulière des barons et des bourgeois confédérés. — Les barons, craignant de perdre le fruit de leur

[1] Cette négociation du roi Jean avec un prince musulman est un des épisodes les plus curieux de l'histoire du XIII[e] siècle: c'est dans l'historien Mathieu Pâris qu'on en trouve le récit. « Jean, dit-il, envoya en toute hâte des messagers affidés, c'est-à-dire Thomas Herdinton, et Raoul, fils de Nicolas, tous deux chevaliers, et un clerc nommé Robert de Londres, à l'Admiral, au grand roi d'Afrique, de Maroc et d'Espagne, qu'on appelle vulgairement *Miramumelin*, lui faisant savoir qu'il se rendrait à lui, lui et son royaume, et le tiendrait de lui, s'il lui plaisait, comme tributaire; et aussi qu'abandonnant la loi chrétienne, qu'il ne croyait que vanité, il s'attacherait fidèlement à la loi de Mahomet... Ils donnèrent à l'Admiral la charte royale; un interprète, qu'on avait fait appeler, l'expliqua clairement. Après cette lecture, le roi ferma un livre qu'il venait de lire; car il étudiait assis près de son pupitre : c'était un homme moyen de taille et d'âge, le geste tranquille, la parole facile et prudente. Après avoir délibéré quelque temps en lui-même, il dit : « Je lisais tout à l'heure un livre écrit en grec par un » Grec sage et chrétien, nommé Paul, dont les actes et les dis» cours me plaisent fort. Une seule chose me déplaît en lui, » c'est qu'il ne se tint pas à la loi sous laquelle il était né, et » passa sous une autre comme un transfuge et un volage. Et je » dis cela pour votre maître le roi des Anglais, qui, né sous la » pieuse et sainte loi des chrétiens, brûle maintenant, incon» stant et mobile qu'il est, de l'abandonner pour une autre. » Et il ajouta : « Dieu, qui sait tout, sait aussi que si je n'avais » point de loi je choisirais celle-ci sur toute autre, et l'embras» serais ardemment. » Ensuite il voulut savoir quel homme était le roi d'Angleterre, et ce qu'était son royaume... Poussant un profond soupir, le roi répondit : « Jamais je n'ai lu ni ouï » dire qu'aucun roi, possesseur d'un si beau royaume soumis » et obéissant, voulût d'indépendant devenir tributaire, de » libre devenir esclave, d'heureux devenir misérable... » Puis il s'informa, mais avec mépris, de son âge, de sa nature, de sa bravoure. On lui répondit qu'il avait passé cinquante ans, qu'il avait déjà les cheveux tout blancs, qu'il était fort de corps, point haut de taille, mais plutôt gros et robuste dans tous ses membres. Enfin, repassant dans sa mémoire toutes les réponses des envoyés, après un court silence, l'Admiral, indigné, dit avec un ricanement de mépris : « Ce n'est point là un roi, » mais un roitelet déjà imbécille et décrépit, et je ne me sou» cie pas de lui; il est indigne de mon alliance. » Et regardant de travers Thomas et Raoul : « Ne reparaissez pas devant moi, » leur dit-il, et que vos yeux ne revoient plus ma face. » Les envoyés se retirant tout confus, le roi regardait Robert le clerc, le troisième ambassadeur, qui était petit et noir, ayant un bras plus long que l'autre, les doigts mal rangés, et dont deux tenaient ensemble, avec cela une figure de juif. Le roi réfléchissant donc qu'un si pauvre personnage n'eût pas été choisi pour une négociation si difficile, s'il n'était adroit, intelligent et délié, voyant sa couronne et sa tonsure, et jugeant de là qu'il était clerc, il le fit appeler auprès de lui, parce que, tandis que les autres parlaient, il s'était tenu en silence et à l'écart... Le roi lui demanda si Jean avait quelque mérite, s'il avait procréé des enfants vigoureux, et si la faculté générative était puissante en lui. Et il ajouta que si Robert mentait dans ses réponses, il n'en croirait plus jamais aucun chrétien, et surtout aucun clerc. Robert attesta la loi chrétienne qu'il répondrait sincèrement à toutes ses questions. Il lui dit donc: « C'est plutôt un tyran qu'un roi; ruinant ses peuples au » lieu de les gouverner; oppresseur des siens et ami des » étrangers; lion pour ses sujets, agneau pour les étrangers » et les rebelles; il a perdu par sa mollesse le duché de Nor» mandie et bien d'autres terres, et il a soif de perdre encore » ou de détruire le royaume d'Angleterre; insatiable d'argent, » dissipateur de son patrimoine. Il n'a engendré que peu, ou » plutôt n'a point engendré d'enfants vigoureux, mais de » bien dignes de leur père (*sed patrizantes*). Il a une femme » qui lui est odieuse et qui le hait, incestueuse, sorcière et » adultère, et mille fois convaincue de ces crimes. Aussi le roi » son mari a fait étrangler ses amants sur son lit. Le roi lui» même a deshonoré les femmes de plusieurs de ses grands, et » même de ses parents; il a souillé ses filles et ses sœurs nu» biles. Quant à la foi chrétienne, il est, comme vous venez de » de l'apprendre, flottant et plein de doute. » L'Admiral, ayant entendu cela, n'eut plus seulement du mépris pour Jean, mais de l'horreur, et le maudit selon la loi et dit : « Pourquoi ces » misérables Anglais laissent-ils régner sur eux un tel homme? » Ce sont en vérité des efféminés et des serviles. — Les » Anglais, répondit Robert, sont les plus patients des hom» mes jusqu'à ce que les outrages et les mauvais traitements » passent la mesure. Mais aujourd'hui, comme un éléphant ou » un lion qui se sent blessé et se voit tout sanglant, ils » s'indignent, et veulent, un peu tard, il est vrai, secouer le » joug qui les écrase. » Le roi Admiral reprocha aux Anglais leur trop grande patience (et, selon l'interprète, qui fut toujours présent, leur *lâcheté*). — Il renvoya Robert, chargé de présents en or et en argent, en pierreries et en étoffes de soie. Les autres députés, il les renvoya sans salut et sans les honorer d'aucun présent. — Le roi Jean fut amèrement affligé de se ainsi voir méprisé par le roi Admiral, et traversé dans son projet. — Avec les dons de l'étranger, Robert agit envers le roi fort libéralement; aussi Jean l'honora plus que les autres, et lui donna, quoiqu'elle ne fût point vacante, la garde de l'abbaye de Saint-Alban. Il raconta à quelques-uns de ses familiers l'histoire de ses pierreries et tout ce que lui avait dit en secret l'Admiral.— Parmi les auditeurs se trouvait Mathieu, qui écrit et raconte ceci. »

entreprise, résolurent de se faire appuyer, comme le roi, par des secours venus de l'étranger : ils s'adressèrent au roi de France Philippe-Auguste, et lui offrirent de donner à son fils Louis, la couronne d'Angleterre, pourvu que celui-ci vînt en prendre possession avec une puissante armée. Louis qui avait des prétentions à cette couronne du chef de sa femme Blanche de Castille, fille d'Éléonore, sœur du roi Jean, accepta ces conditions et promit de passer en Angleterre au printemps de l'année suivante. En attendant, il envoya aux barons anglais des renforts qui les mirent en état de défendre jusqu'à son arrivée les places fortes qu'ils possédaient encore.

La cour de Rome s'était déclarée en faveur du roi Jean, qu'elle avait reconnu son feudataire. Le pape Innnocent III envoya un légat en France, le cardinal Gualo, avec la mission d'empêcher l'expédition du prince Louis. — Philippe-Auguste, auquel le légat s'adressa, ne voulut point reconnaître l'autorité que le pape s'arrogeait sur l'Angleterre; mais, pour éviter de se brouiller avec le pontife et pour se mettre à l'abri d'une excommunication, il renvoya la décision de cette affaire à sa cour des pairs, dont en toute occasion il cherchait à relever l'autorité.

Les pairs se réunirent le 16 avril 1126 à Melun. Le roi, le prince et le légat assistaient à l'assemblée. Tour à tour, le légat et un chevalier que Louis avait choisi pour procureur prenaient la parole et disputaient les droits respectifs de Jean et de Blanche à la couronne d'Angleterre. Louis, comme on peut le supposer, contestait la légitimité des droits de l'oncle de sa femme; mais le cardinal appuyait ses raisonnements de menaces d'excommunication. Philippe-Auguste paraissait indécis. Louis jugea prudent de décliner l'autorité du roi et de la cour des pairs. « Seigneur, lui dit-il, je suis votre » homme-lige pour les fiefs que vous m'avez donnés » en deçà de la mer ; mais quant au royaume d'Angleterre, il ne vous appartient point d'en décider: » je soumets donc au jugement de mes pairs de prononcer si vous devez m'empêcher de suivre mon » projet pour le recouvrer, lorsqu'il ne dépend pas » de vous de me faire rendre justice. Je vous demande seulement de ne pas mettre obstacle à mes » entreprises, car je suis déterminé à combattre » jusqu'à la mort, s'il le faut, pour recouvrer l'héritage de ma femme. » — Ayant ainsi parlé, il se retira de l'assemblée et continua ses préparatifs de départ.

Louis arriva en Angleterre avec des forces suffisantes pour contrebalancer celles du roi Jean. — L'entière conformité de langage qui existait alors entre les Français et les barons anglo-normands devait diminuer, pour ces derniers, la défiance et l'éloignement qu'inspire toujours un chef étranger; mais il n'en était pas de même pour la masse du peuple anglais, qui, sous le rapport de l'idiome, n'avait pas plus d'affinité avec les Français, soldats de Louis, qu'avec les Poitevins, auxiliaires de Jean. L'appui du fils du roi de France ne fut pas aussi utile aux barons qu'ils l'avaient espéré; cependant, excepté les deux châteaux de Douvres et de Windsor, tout le midi de l'Angleterre reconnut l'autorité du prince français. Le roi d'Écosse, le comte de Salisbury, frère naturel du roi Jean, les comtes de Warren, d'Arundel, et presque tous les seigneurs, sur la fidélité desquels Jean avait cru pouvoir compter, vinrent tour à tour rendre hommage au nouveau roi.—Londres lui ouvrit ses portes avec de grandes démonstrations de joie. Les barons et les citoyens lui prêtèrent serment de fidélité. Louis, la main sur les saintes Écritures, jura qu'il respecterait les lois et les libertés du peuple anglais.

Tout semblait favoriser le fils de Philippe-Auguste. Le pape Innocent III, qui tenait sur la tête de ce prince l'excommunication suspendue, venait de mourir, et trois mois après, le 19 octobre 1216, le roi Jean, chargé de la haine publique, descendit aussi au tombeau.

Cette mort, qui semblait devoir assurer la couronne au roi Louis, la lui fit perdre. Les Français qui étaient venus avec lui en Angleterre n'avaient pas tardé à s'y conduire comme en pays conquis; à mesure que les Anglais opposèrent plus de résistance à leurs vexations, ils devinrent plus durs et plus avides; l'accusation si fatale au roi Jean se renouvela contre Louis de France : on disait qu'il avait formé le projet, d'accord avec son père, d'exterminer ou de bannir les riches d'Angleterre, et de les remplacer par des étrangers. — Soulevés par l'intérêt national, tous les Anglais se prononcèrent pour Henri fils de Jean, âgé seulement de dix ans. La faiblesse du jeune prince et l'abandon où il se trouvait intéressèrent en sa faveur; sa détresse même releva son parti. Bientôt, comme naguère le roi Jean, le roi Louis se trouva abandonné par ceux qui lui avaient montré le plus de dévouement. La seule ville de Londres lui demeura fidèle. Le pape Honorius III, suivant la même politique qu'Innocent III, embrassa ouvertement la défense du jeune Henri, et annonça l'intention d'excommunier le prince français et tous ses adhérents. Louis ne se laissa point abattre; il profita d'une trêve pour venir en France, chercher des troupes et de l'argent ; mais après une lutte vainement prolongée, une défaite que son armée éprouva à Lincoln, et le désastre de sa flotte battue et dispersée près de Douvres, le décidèrent à renoncer à la couronne d'Angleterre. Par le traité qu'il signa à Londres le 11 septembre 1217 avec les

conseillers de Henri III, le prince français délia tous les Anglais des serments qu'ils lui avaient prêtés; mais il stipula pour ses partisans l'abrogation des sentences et des confiscations prononcées contre eux, et la rentrée dans tous leurs biens. Il fit garantir la conservation des libertés et des priviléges de Londres et des autres villes du royaume, la mise en liberté sans rançon de tous les prisonniers, et l'abolition de toutes dettes non encore payées, pour rançon de captifs ou pour contribution de guerre. En stipulant ainsi les intérêts de ceux qui s'étaient dévoués à sa cause, et en négligeant ses intérêts personnels, Louis sortit honorablement d'un royaume où il avait éprouvé tant de revers, et y laissa un souvenir respecté.

Dernières années du règne de Philippe-Auguste. — Mort de ce roi. (1223).

Depuis la bataille de Bouvines, le roi Philippe-Auguste avait refusé de prendre part à toutes guerres qui auraient pu compromettre le repos et la prospérité que la victoire avaient donnés à la France. Il se consacra tout entier aux soins du gouvernement. Sa prévoyance et son activité s'étendaient à tout ce qui pouvait embellir le royaume et accroître l'autorité royale. Pour diminuer le pouvoir des seigneurs, il établit des prévôtés royales et des baillis, juges des cas royaux dans toutes les principales villes. On lui doit l'institution des maréchaux de France et la création des premiers corps de troupes permanentes. Il fortifia un grand nombre de châteaux, fit entourer de murs la plupart des cités, et ouvrit de nouvelles routes. — C'est sous son règne que s'élevèrent, en grande partie du moins, les cathédrales de Paris, de Reims et d'Amiens. Protecteur des lettres, il fit beaucoup pour l'Université[1]; ce corps acquit sous son règne un crédit et une influence considérables. Philippe-Auguste aimait les sciences, les arts, et était considéré comme un des hommes instruits de son temps.

[1] Nous lisons dans la *vie de Philippe-Auguste* par Guillaume-le-Breton, son chapelain.

« Dans ce temps, l'étude des lettres florissait à Paris. On ne croit pas que les écoles eussent jamais été fréquentées à Athènes ou en Égypte, ou dans quelque partie du monde que ce fût, par un aussi grand nombre de gens que ceux qui venaient habiter ladite ville pour s'y livrer à l'étude. Il en était ainsi, non seulement à cause de l'agrément extrême du lieu et de la surabondance des biens de toutes sortes qui y affluaient, mais aussi à cause des libertés et des prérogatives spéciales de défense dont le roi Philippe, et son père avant lui, avaient gratifié ces écoles. Tandis que dans cette très-noble ville on rencontrait l'enseignement complet et parfait, non-seulement sur les sept arts libéraux, mais sur les questions de droit canon et civil, et sur les moyens qui ont été écrits de guérir le corps humain et lui conserver la santé, on y étudiait encore avec plus d'ardeur les saintes Écritures et les questions de théologie. »

A cette occasion Guillaume-le-Breton parle d'un clerc nommé Amaury, élevé à Paris, et qui, ayant professé diverses hérésies, mourut après avoir été condamné par le Pape et par l'Université. Amaury fut enterré dans le monastère de Saint-Martin-des-Champs.

« Après sa mort, ajoute-t-il, s'élevèrent des gens infectés de sa vénéneuse doctrine, qui, remplis d'un savoir plus subtil qu'il ne faut, imaginèrent des erreurs nouvelles et inconnues, et des inventions diaboliques. Parmi d'autres erreurs, ils s'efforçaient impudemment d'affirmer que le pouvoir du Père avait duré tant que la loi de Moïse avait été en vigueur; que, comme il est écrit: *Les anciens le céderont aux nouveau-venus*, la venue du Christ avait aboli la haute autorité de l'Ancien-Testament, et que la nouvelle loi a été en vigueur jusqu'à ce temps. Ils disaient qu'à l'époque où nous étions devait finir l'autorité du Nouveau-Testament, et que le temps du Saint-Esprit commençait; que dans ce temps la confession, le baptême, l'eucharistie, et autres choses sans lesquelles il ne peut y avoir de salut, ne devaient plus avoir lieu désormais, et que celui qui serait seulement inspiré intérieurement de la grâce du Saint-Esprit pourrait être sauvé sans aucun acte extérieur. Ils étendaient tellement la vertu de la charité, qu'ils disaient que, si l'action qui, autrement serait un péché, était faite en vue de la charité, elle cesserait d'être un péché. C'est pourquoi ils commettaient, au nom de la charité, des viols, des adultères et autres voluptés du corps, et promettaient aux femmes avec lesquelles ils péchaient, et aux simples qu'ils trompaient, l'impunité de leur péché, annonçant Dieu comme bon seulement, et non comme juste.

» Le bruit en parvint secrètement au vénérable Pierre, évêque de Paris, et à frère Garin, conseiller du roi Philippe. Ils envoyèrent en secret un clerc, nommé maître Raoul de Namur, prendre avec soin des informations sur les hommes de cette secte. Ledit Raoul, homme adroit et rusé, véritable catholique, feignait merveilleusement, auprès de chacun d'eux à part, d'être de leur secte, et ils lui révélaient leurs secrets comme à un confrère, ainsi qu'ils le croyaient. Ainsi un grand nombre de prêtres, de clercs, de laïques et de femmes de cette secte, qui s'étaient longtemps tenus cachés, furent, par la volonté de Dieu, découverts, pris, amenés à Paris, convaincus, condamnés, et dégradés des ordres dans lesquels ils étaient, dans un concile tenu en cette ville. Ils furent traduits devant la cour du roi Philippe, qui, comme un roi très-chrétien et catholique, ayant appelé ses gardes, les fit tous brûler, hors de la porte de Paris, dans un lieu appelé Champeaux. On épargna les femmes et les autres gens simples qui avaient été corrompus et trompés par les principaux sectaires. Comme il fut évidemment constaté que l'hérésiarque Amaury était originairement l'auteur de cette secte, quoiqu'il fût mort, et eût été enseveli dans la paix de l'Église, il fut excommunié et condamné après sa mort par tout le concile. Il fut jeté hors du saint cimetière, et ses os et ses cendres furent dispersés dans le fumier.

» Dans ce temps on lisait à Paris des ouvrages composés, dit-on, par Aristote, et qui enseignaient la métaphysique. Ils avaient été récemment apportés de Constantinople, et traduits du grec en latin. Comme non-seulement par des maximes subtiles ils donnaient occasion à ladite hérésie, mais qu'ils pouvaient encore en engendrer de nouvelles, on ordonna de les brûler, et il fut défendu, sous peine d'excommunication, dans ce même concile, d'oser jamais les transcrire, les lire ou les tenir, de quelque façon que ce fût. »

Cette condamnation d'Aristote a précédé de trois siècles la sentence rendue, par François Ier, sur la demande de l'Université de Paris, contre le savant Ramus, atteint et convaincu d'avoir *écrit et enseigné contre Aristote*.

Atteint, dès le milieu de l'été 1222, d'une fièvre quarte qui l'affaiblit progressivement, il fit son testament au mois de septembre de la même année, mais il mourut seulement l'année suivante à Mantes, le 14 juillet; il était alors âgé de cinquante-huit ans, et il en avait régné quarante-trois. — Ses funérailles se firent avec une grande pompe, tout le clergé de France se trouvant alors rassemblé pour assister au concile de Sens. La cérémonie eut lieu dans l'église de Saint-Denis, où le légat du pape et l'archevêque de Reims, ne voulant ni l'un ni l'autre se céder le premier rang, officièrent en même temps à deux autels différents.

Gouvernement et administration de Philippe-Auguste. — Leur caractère, leur but et leurs résultats.

Un de nos plus savants professeurs d'histoire moderne, M. Guizot, dont, à l'époque qui nous occupe, nous regrettons de n'avoir pas à citer plus souvent les travaux, a fait du règne de Philippe-Auguste un tableau aussi vrai que brillant. Nous allons en offrir à nos lecteurs les principaux traits.

« Philippe-Auguste était doué d'un grand caractère; il l'employa tout entier d'abord à refaire le royaume, ensuite à mettre la royauté de fait au niveau de la royauté de droit; à faire en sorte que sa situation extérieure réelle fût en harmonie avec les idées déjà répandues et accréditées sur sa nature. — Comme puissance morale et dans la pensée commune du temps, la royauté avait déjà reconquis, sous Louis-le-Gros et Louis-le-Jeune, beaucoup de grandeur et de force; mais la grandeur, la force matérielle lui manquaient. Philippe-Auguste s'appliqua sans relâche à les lui donner.

» A en juger par l'état où (à son avénement au trône) il trouva les choses, la tâche devait être longue et rude. Non-seulement la royauté dont il héritait était resserrée dans un fort petit territoire, et combattue, dans ce territoire même, par de jaloux vassaux, mais, dès qu'il voulait sortir de ses états proprement dits, dès qu'il essayait d'en reculer les limites, il rencontrait un voisin bien plus puissant que lui, le roi d'Angleterre, Henri II, en possession de toute cette dot d'Éléonore d'Aquitaine, que Louis-le-Jeune avait perdue, c'est-à-dire maître de presque toute la France occidentale, depuis la Manche jusqu'aux Pyrénées, et par conséquent très-supérieur en force au roi de France, quoique son vassal.

» Ce fut donc contre ce vassal et ses possessions que se dirigèrent les efforts de Philippe-Auguste. — Tant que Henri II vécut, ils eurent peu de succès, et ne furent même tentés que timidement. Henri, prince habile, énergique, obstiné, redouté à la fois comme guerrier et comme politique, avait sur Philippe tous les avantages de la position et de l'expérience. Il en usa sagement, garda habituellement, avec son jeune suzerain, une attitude pacifique, et déjoua la plupart des tentatives sourdes, ou des expéditions à main armée, par lesquelles Philippe essaya de l'entamer.

Après la mort de Henri II, Philippe eut affaire à ses deux fils, Richard Cœur-de-Lion et Jean-Sans-Terre. Richard était le type des mœurs et des passions de son temps; en lui éclataient, dans toute son énergie, cette soif de mouvement, d'action, ce besoin de déployer son individualité, de faire sa volonté toujours, partout, au risque non-seulement du bien-être et des droits de ses sujets, mais de sa propre sûreté, de son propre pouvoir, de sa couronne même. Richard Cœur-de-Lion est, sans nul doute, le roi féodal par excellence, c'est-à-dire le plus hardi, le plus inconsidéré, le plus passionné, le plus brutal, le plus héroïque aventurier du moyen-âge. Philippe-Auguste devait lutter avec grand profit contre un tel homme. Philippe était d'un sens rassis, patient, persévérant, peu touché de l'esprit d'aventure, plus ambitieux qu'ardent, capable de longs desseins, et assez indifférent dans l'emploi des moyens. Il ne fit point, sur le roi Richard, ces grandes et définitives conquêtes qui devaient rendre à la France la meilleure partie de la dot d'Éléonore d'Aquitaine; mais il les prépara par une multitude de petites acquisitions, de petites victoires, et en s'assurant de plus en plus la supériorité sur son rival. A Richard succéda Jean-Sans-Terre, poltron et insolent, fourbe et étourdi, colère, débauché, paresseux, vrai valet de comédie, avec la prétention d'être le plus despote des rois. Philippe avait sur lui encore plus que sur son frère Richard d'immenses avantages. Il s'en prévalut si bien, qu'après six années de lutte (de 1199 à 1205) il enleva à Jean la plus grande partie de ce qu'il possédait en France, savoir : la Normandie, l'Anjou, le Maine, le Poitou, la Touraine. — Philippe se fût probablement passé de procédure légale pour faire sanctionner ces conquêtes; mais, par l'assassinat de son neveu Arthur, duc de Bretagne, Jean lui en fournit un merveilleux prétexte.

» Avant Philippe-Auguste, et sous les règnes de Louis VI et de Louis VII, la royauté était redevenue une puissance, comme idée, comme force morale; Philippe-Auguste lui donna un royaume à gouverner. — Voyons maintenant comment, le royaume une fois assuré, il y exerça le pouvoir royal.

» Ce qui manquait surtout au gouvernement, dans le régime féodal, c'était l'unité, la présence d'un pouvoir central. Il n'eût pu entrer dans l'esprit de l'homme le plus ambitieux de poser, pour ainsi

dire, sur-le-champ, la royauté comme pouvoir central au milieu de la société féodale encore dans toute sa force. Philippe-Auguste ne tenta rien de semblable; mais il essaya de réunir auprès de lui les grands vassaux, de les constituer en assemblée, en parlement; de donner aux cours féodales, aux cours des pairs, une fréquence, une activité politique, jusque-là inconnues, et de faire faire ainsi à son gouvernement quelques pas vers l'unité.—Telle était devenue sa prépondérance, qu'il prévalait sans grand'peine dans les réunions de ce genre, et qu'elles lui étaient ainsi plus utiles que périlleuses; aussi les voit-on, sous son règne, intervenir dans la politique, et même dans la législation, beaucoup plus souvent qu'auparavant. Plusieurs des ordonnances de Philippe-Auguste son rendues *avec le concours, l'assentiment des barons du royaume;* et à ce titre, elles ont force de loi dans toute son étendue, du moins dans les domaines des barons qui ont pris part à leur adoption.

» Pour s'entourer ainsi de ses grands vassaux, et s'en faire un moyen de gouvernement, Philippe voulut se servir des souvenirs de la cour de Charlemagne... il essaya de les mettre à profit pour rassembler autour de lui les barons et s'en faire un principe d'unité. La tentative eut peu de succès, mais elle mérite d'être remarquée. — Philippe réussit mieux dans ses efforts pour affranchir la royauté du pouvoir ecclésiastique.

» De Hugues-Capet à Louis-le-Gros, la royauté avait vécu sous la domination, et, pour ainsi dire, sous la bannière du clergé, soit national, soit étranger. C'est sous Philippe-Auguste qu'a commencé la résistance efficace de la couronne au clergé national et à la papauté. Ce fait, qui a joué un si grand rôle dans notre histoire, la séparation du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel, la royauté indépendante, soutenant qu'elle subsiste par son propre droit, réglant seule les affaires civiles et se défendant sans relâche contre les prétentions ecclésiastiques, c'est sous Philippe-Auguste qu'on le voit naître et se développer rapidement. — Philippe se servit très-habilement, dans ce dessein, de l'appui de ses grands vassaux.....

» Il résista avec succès à la cour de Rome. Et ce n'était pas seulement au pouvoir ecclésiastique étranger, au pape, que Philippe savait résister; il ne subissait pas davantage le joug du clergé national.—En 1209, les évêques d'Orléans et d'Auxerre refusèrent de fournir leur contingent à raison des fiefs qu'ils tenaient du roi. Philippe saisit leurs domaines, ce qu'on a appelé depuis leur temporel. Le pape le mit en interdit; il brava l'interdit du pape, et réussit à contraindre les évêques de s'acquitter de leurs devoirs féodaux...

» Procurer au gouvernement royal quelque unité en le donnant pour centre aux grands barons, fonder son indépendance en l'affranchissant du pouvoir ecclésiastique, tels sont les deux premiers travaux politiques de Philippe-Auguste. — Voici le troisième.

» Plus qu'aucun de ses prédécesseurs, depuis Charlemagne et ses enfants, Philippe-Auguste s'occupa de législation. — Sous les premiers Capétiens, on ne rencontre presque aucun acte de législation générale, et même de législation proprement dite. D'une part, tout était local : tous les possesseurs de fiefs d'abord, ensuite tous les grands suzerains possédaient le pouvoir législatif dans leurs domaines. D'autre part, on ne s'inquiétait nullement de la régularité des relations sociales; on les abandonnait au hasard, à la coutume; personne ne songeait à y introduire quelque fixité, quelque ordre, à leur donner des lois. — Philippe-Auguste recommença à tenir compte de cette partie du gouvernement. On trouve, dans le *Recueil des ordonnances des rois de France*, cinquante-deux ordonnances ou actes officiels émanés de lui, les uns entiers, les autres par fragments; d'autres seulement mentionnés dans quelque monument du temps. Voici comment on peut les classer : 1°, trente sont relatifs à des intérêts locaux et privés : ce sont des concessions de chartes, de priviléges; des mesures prises sur des affaires de telle ou telle ville, de telle ou telle corporation; 2°, cinq sont des actes de législation civile, qui s'appliquent aux bourgeois, colons ou paysans établis dans les domaines du roi, tantôt pour les autoriser à nommer un tuteur à leurs enfants, tantôt pour régler les droits de la femme à la mort du mari, etc.; ce sont des coutumes que la royauté écrit et convertit en lois; 3°, quatre sont des actes de législation féodale, et statuent sur certains points de la situation des possesseurs de fiefs; 4°, treize, enfin, peuvent être classés sous le chef de législation politique, et sont, à vrai dire, des actes de gouvernement...

» Philippe-Auguste ne borna pas son activité à l'extension de son pouvoir, au soin des intérêts directs et personnels de la royauté. — Quoiqu'on ne démêle en lui point de véritable intention morale, point de préoccupation puissante de la justice ou du bien-être des hommes, il avait l'esprit droit, actif, le besoin de l'ordre et du progrès, et fit beaucoup de choses pour ce qu'on appellerait aujourd'hui la civilisation générale du royaume. Il fit paver les rues de Paris, en agrandit et en releva l'enceinte, construisit des aquéducs, des hôpitaux, des églises, des halles, s'inquiéta partout du bon état matériel de la condition humaine. Il prenait aussi intérêt au développement moral. L'Université de

Paris lui dut ses principaux priviléges et une protection éclatante, même excessive. De lui vient également l'institution des archives royales, destinées à conserver tous les actes du gouvernement. A ces faits on pourrait en ajouter plusieurs autres de même nature, mais voici le fait général auquel tous viennent aboutir. Le premier entre les rois capétiens, Philippe-Auguste a donné à la royauté française ce caractère de bienveillance intelligente et active pour l'amélioration de l'état social, pour les progrès de la civilisation nationale, qui a fait si longtemps sa force et sa popularité. Toute notre histoire dépose de ce fait, qui a reçu, sous le règne de Louis XIV, son dernier et plus glorieux développement ; il remonte jusqu'à Philippe-Auguste. Avant lui, la royauté n'était ni assez forte, ni assez élevée pour exercer, en faveur de la civilisation du pays, une telle influence; il la lança dans cette route, et la mit en état d'y marcher. »

CHAPITRE XI.

LOUIS VIII, SURNOMMÉ LE LION.

Sacre de Louis VIII. — Entrée du roi à Paris. — Fêtes populaires et festin royal. — Siége de La Rochelle. — Conquête de l'Aquitaine et du Poitou. — Le faux Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople. — Cession des droits d'Amaury de Montfort au roi de France. — Nouvelle croisade contre les Albigeois. — Siége et prise d'Avignon. — Fin de la croisade. — Mort de Louis VIII.

(De l'an 1223 à l'an 1226.)

Sacre de Louis VIII. — Entrée du roi à Paris. — Fêtes populaires et festin royal. (1223.)

Louis VIII fut sacré à Reims avec la reine Blanche sa femme, le 8 août 1223. — La cérémonie de son sacre, sa réception à Paris à son retour de Reims, eurent lieu avec une grande pompe et de vives manifestations de la joie populaire. Un auteur contemporain, Nicolas, doyen de l'église de Bray, a tracé de ces événements, dans son poëme sur *les Faits et Gestes de Louis VIII*, un tableau animé et qui offre des détails curieux sur les mœurs du temps.

Nous croyons, à cause de la rareté des documents originaux sur le règne du fils de Philippe-Auguste, devoir en reproduire les traits principaux.

« Le roi, ayant posé sur sa tête le diadème du royaume, se rendit à Reims entouré par la foule des grands; selon l'usage antique, il fit oindre son corps royal de la précieuse et sainte liqueur, contenue dans l'Ampoule envoyée du ciel, et après avoir reçu l'onction il se retira.... Et bientôt, revêtu de la robe de cérémonie, il entra dans la ville de Paris, toujours accompagné par les grands.... Paris avait fait de grands préparatifs pour recevoir le roi...

» Sur les places, les carrefours, dans les rues, on ne voit que des vêtements resplendissants d'or, et de tous côtés brillent les étoffes de soie. Les hommes chargés d'années, les jeunes gens au cœur impatient, les hommes à qui les ans ont donné plus de gravité, ne peuvent attendre leurs vêtements de pourpre; les serviteurs et les servantes se répandent dans la ville, heureux de porter sur leurs épaules de si riches fardeaux, et croient ne plus devoir de service à personne, tant qu'ils s'amusent à regarder autour d'eux toutes ces parures magnifiques. Ceux qui n'ont pas d'ornements pour se vêtir en des fêtes si solennelles empruntent des habits à prix d'argent. Sur les places et dans les rues, on se livre à l'envi à des divertissements publics; le riche n'écarte point l'indigent de la salle de ses festins, tous se répandent en tous lieux et mangent et boivent en commun. Les temples sont garnis de guirlandes, les autels entourés de pierreries; le parfum des aromates s'unit à l'odorante fumée de l'encens. Autour des rues et des vastes carrefours, des jeunes gens joyeux, des jeunes filles timides forment des chœurs de danse; des chanteurs paraissent, entonnant des chants d'allégresse, des mimes accourent, faisant résonner la vielle aux sons pleins de douceur; les instruments retentissent de toutes parts : ici le sistre, là les tymbales, ailleurs le psaltérion, les guitares; tous accordent leurs voix et chantent pour le roi d'aimables chansons.....

» Alors aussi sont suspendus et les procès, et les travaux, et les études; Thémis ne juge plus; Aristote ne parle plus; Platon ne présente plus de problèmes, n'offre plus d'énigmes à résoudre; les réjouissances publiques ont fait cesser toute espèce de travail.

» Le chemin par où le roi s'avance est jonché de fleurs. Louis entre joyeusement dans son palais et se place sur son trône entouré de ses grands... En face du roi prennent place ceux à qui leur âge a donné une longue expérience, les grands qui peuvent convenablement gouverner le royaume et traiter des grandes affaires; plus loin s'arrêtent les jeunes gens, d'une valeur indomptable à la guerre, et qui réunissent la vigueur, le courage et la fierté. En voyant devant lui tant et de si illustres amis, le roi ne peut contenir en son cœur la joie qu'il ressent ; elle monte sur son visage; un rouge de pourpre colore ses joues, et ses traits s'animent d'une vive expression. A sa figure seule on peut reconnaître un roi, quoiqu'il ne soit point revêtu de ses habits royaux, quoique sa tête ne soit point ornée du diadème, quoiqu'il n'ait point en main son sceptre d'ivoire....

» Voilà que de magnifiques citoyens entrent dans

le palais apportant de beaux présents, de riches vêtements ornés de diverses figures en broderies, et fléchissant les genoux en les offrant au roi, le saluent du doux nom de père de la patrie...

» Le roi, ayant reçu ces riches dons, remercie les envoyés de Paris, et rendant honneur pour honneur, donne aux serfs la liberté, et renvoie absous les coupables, excepté ceux qui par une trahison criminelle tournèrent leurs armes contre son père, et qui demeurèrent enfermés dans une prison, juste punition de leurs crimes.

» Lorsque les citoyens sont sortis du palais, la nuit étant survenue, la demeure royale brille de mille feux, et on prépare une fête publique. Les tables dressées, le roi couvert de pourpre, portant des vêtements tout brillants de pierreries, s'assied; les grands prennent place; des vases ornés de pierreries sont remplis de vin, et bientôt on ne s'occupe plus qu'à vider les coupes. Bientôt, lorsque les cœurs sont échauffés par un vin généreux, le plus célèbre des mimes, par son talent pour l'art de la musique, se présente, et faisant résonner les cordes de son instrument, il chante en ces termes :

« Illustre roi des rois, qui brilles de tout l'éclat de » la valeur, dont la renommée porte jusqu'aux » cieux la force et le courage, qui, par tes nobles » qualités *t'es déjà élevé au-dessus des exploits de* » *ton père;* géant de cœur, agneau de visage, fils » de Laërte pour l'habileté, Nestor pour le con» seil, évite les serviteurs à la langue mielleuse, » *et garde-toi de prêter l'oreille aux paroles des flat*» *teurs*... Sois bon pour les bons; que l'ennemi te » trouve son ennemi et redoute ta sévérité, confonds» le en le frappant de terreur; mais s'il se livre à » toi, reçois-le avec indulgence; qu'un brave en» nemi devienne ton ami et soit uni à toi par les » liens de la concorde et de la paix... Que ta jeune » renommée ne soit point exposée au souffle dés» honorant du vice. Fuis le crime de l'avarice; » gagne par tes dons les cœurs des chevaliers...... » L'homme généreux est honoré, la renommée de » celui qui sait donner se répand avec éclat dans » tout l'univers; mais la valeur même est méprisée » dans l'homme avare... Fais observer la justice... » Que la sagesse de ton esprit ne soit jamais séduite » ni par les prières, ni par l'argent, ni par l'amour. » Qu'aucune funeste passion ne souille ton âme vi» goureuse; garde-toi de perdre le précieux don » de sobriété dans les orgies de ton ventre, et de » laisser vaincre ta raison par les fumées du vin... » La majesté royale brille en toi de toute la valeur » de ton père; aime toujours ceux en qui se trou» vent unis l'honneur et la vigueur de l'âme, sans » t'inquiéter s'ils sont illustrés par la richesse et » par la naissance, car les richesses sont nuisibles » sans le mérite, et la noblesse appartient de droit » à la vertu... »

« Il dit; aussitôt les tables sont enlevées, selon que le prescrit l'heure qui s'avance; et, vers le milieu de la nuit, les grands remplis d'allégresse, et la foule joyeuse des chevaliers, vont également chercher le repos pour leurs membres fatigués... Déjà les grands avaient demeuré huit jours à Paris, assistant à des fêtes et à des banquets solennels, lorsqu'après les avoir enrichis de ses magnifiques présents, le roi permit à ceux qui le voulurent de retourner dans leurs terres... Ensuite, jaloux de visiter les peuples soumis à sa domination, et suivi d'une foule de grands, il se rendit le lendemain à Melun. Les seigneurs, confondus avec le peuple, venaient sur les limites de leurs terres le recevoir, et lui présentaient d'un front serein leurs hommages. De là, le roi dirigea sa marche rapide vers les nouvelles conquêtes des Français (la Normandie et la Flandre), soumettant les villes aux lois qu'il leur imposait. La paix brillait sur la terre, la concorde régnait librement dans le royaume; nul rebelle ne tournait ses armes contre l'éclat de la majesté royale; la Normandie ne levait plus la tête, la Flandre ne se refusait point à porter le joug... »

Siége de La Rochelle. — Conquête de l'Aquitaine et du Poitou. (1224.)

Cette paix fut bientôt troublée. Les partisans du roi d'Angleterre commencèrent eux-mêmes les hostilités en Aquitaine. « Un aiguillon de fureur agite, dit Nicolas de Bray, les chefs de la cité de la Rochelle, tellement qu'ils vont enlever un riche butin à tous leurs voisins et à ceux qu'ils savent être soumis aux lois du roi des Français; ils incendient les campagnes, pénètrent de vive force dans les châteaux, chargent les hommes de fer, ou les plongent dans les cachots : les uns sont forcés de mourir, domptés par l'affreuse faim; les autres ne se sauvent que tout mutilés, et après avoir perdu les oreilles, le nez ou les yeux.

» Cependant la première nouvelle de ces événements est parvenue aux oreilles du roi : en l'apprenant, il s'anime d'une colère royale, sans rien perdre toutefois de la sage prévoyance de son esprit... » — Un parlement, convoqué et tenu à Paris le 5 mai 1224, répondit à l'appel du roi en ordonnant une levée générale des milices et de la noblesse de toutes les provinces de France.

« La Bretagne, excitée par son comte Pierre, arrière petit-fils de Louis-le-Gros, a répondu la première au cri *aux armes*. La Normandie a envoyé ses hommes orgueilleux et terribles à la guerre; la Flandre, ses habitants, dont la nourriture consiste en beurre, en fromage et en lait, et dont la bière est



Sacre de Charles V.



Sacre de Jeanne de Bourbon, Femme de Charles V.

l'unique boisson. L'Oise a fourni ses guerriers qui versent le sang de l'innocent, en croyant venger le sang de leurs parents, en sorte qu'un innocent expie toujours le crime d'un autre, quel qu'il soit [1]. La Champagne et les rives de la Seine envoient aussi leurs hommes courageux et ardents à la guerre. On voit venir ceux que visite de ses ondes rapides le Rhône, qui entraîne des rochers dans sa course, gens qui renient Dieu *lorsqu'une puce fugitive leur échappe* au milieu de leurs jurements. Enfin la Bourgogne, illustrée par les exploits de ses chevaliers, les a aussi envoyés à l'armée. La nation est accourue des diverses parties du royaume et divers langages se font entendre en même temps.

» Ici un chevalier polit son casque couvert des aspérités de la rouille. Les boucliers sont remis en état et les épées affilées. Les vêtements parsemés de taches sont remis à neuf, et les bottes de fer, qui mettent les jambes en sûreté, sont réparées. Ici frémit le cheval qui s'est nourri des pâturages de l'Ilérie, et qui frappe le vide de l'espace de ses sonores hennissements. Là, les hommes de pied réparent leurs frondes, une masse de plomb est convertie en balles, ou bien encore on construit avec art une machine destinée à renverser les murailles, et à lancer des blocs de pierre pour abattre les tours et les maisons, et pour frapper à mort les ennemis. Les mains se chargent de traits et de javelots, les carquois se remplissent de flèches *trempées dans le poison*, afin que ceux qui en seront atteints soient frappés d'une double mort. Enfin ni les arcs, ni les lourdes lances, ni les cruelles haches, ni les faux, ne manquent aux guerriers, et tous s'arment en outre de leurs glaives acérés.

» Le roi dispose en bon ordre ses escadrons armés, et se prépare à partir...» Il arriva à Tours le 24 juin. Savary de Mauléon, que les conseillers de Henri III avaient chargé de défendre le Poitou, avait en vain demandé à l'Angleterre des renforts et des subsides. On lui envoya de Londres des caisses qu'on annonçait être pleines d'argent pour payer la solde des troupes, et qui, lorsqu'elles furent ouvertes à la Rochelle, ne contenaient que des pierres et du son.

Louis VIII, pour diviser les forces de ses ennemis, accorda au vicomte de Touars une trêve d'une année, à condition que si, au bout de ce terme, le vicomte n'était pas secouru par l'Angleterre, il se soumettrait à la France.

La campagne commença heureusement: Niort et Saint-Jean d'Angely se rendirent successivement au roi de France. Savary de Mauléon, avec les garnisons qu'il tira de ces deux villes, se renferma dans La Rochelle, qu'il était décidé à défendre vigoureusement.

La nouvelle de l'arrivée du roi de France avait jeté la terreur parmi les gens de La Rochelle; « néanmoins, dit le doyen de Bray, ce peuple prévoyant rassemble des denrées, remplit ses greniers, amasse toutes ses provisions; les celliers sont garnis de vin, et les armoires de viandes. Et ce n'est pas assez encore; la terre est enlevée, des fossés sont creusés, les places sont entourées de palissades, les murailles de retranchements; de robustes barrières sont placées devant les portes; et derrière les remparts s'élèvent des amas de pierres, qui serviront à repousser loin les assauts de l'ennemi. »

L'armée arrive en vue de La Rochelle le 15 juillet. Après avoir harangué ses soldats et rappelé à tous les Français les trahisons et les embûches des Anglais, le roi s'avance vers les murailles ennemies. « Les chevaliers dressent le camp... Louis commande qu'on l'entoure de fossés et de retranchements; il ordonne de préparer les instruments de guerre qui, lançant des blocs de pierre contre les murailles et détruisant le ciment qui les unit, les reversent à force de coups... La machine est dressée; elle ne cesse de faire pleuvoir une grêle de pierres, qui jonchent la terre d'un grand nombre de cadavres, et répandent de tous côtés la désolation et la mort...

» Au milieu de tant de maux et de terreur, le cœur des hommes est plongé dans une profonde douleur, et ne sait plus juger de ce qu'il faut faire... Les femmes ébranlent aussi les airs de leurs lamentations retentissantes. L'une est assise, transie de douleur, serrant dans ses bras le corps inanimé de son mari, qu'un énorme bloc de pierre a frappé de mort. Celle-ci s'arrache les cheveux, celle-là se meurtrit la poitrine; une autre, les cheveux épars, déchire son visage avec ses ongles. L'une se plaint à haute voix, l'autre demeure en silence, absorbée dans sa douleur secrète; une troisième, suppliante, cherche au fond de son cœur des prières qui puissent émouvoir le seigneur, et, versant des torrents de larmes, elle lui demande d'éloigner de si cruelles calamités, et d'accueillir d'une oreille bienveillante les lamentations de son peuple. Toute fierté est abattue, tout orgueil a fléchi; sur tous les points, dans les lieux les plus retirés, on n'entend qu'un murmure confus, comme au moment où le pilote voit son navire battu par les flots de la mer rugissante de fureur, livré aux attaques des vagues et aux violences du vent, dont le souffle brise toutes les voiles. Affligés de leurs nombreux désastres, les asiégés ne peuvent plus supporter tant de maux, et se croient certains

[1] Il semblerait résulter de ce passage que, dans le XIII[e] siècle, la coutume connue en Corse sous le nom de *vendetta* existait en Picardie.

d'une mort prochaine, si l'invincible roi de France s'empare de vive force de leurs murailles et les fait prisonniers vivants...

» Cependant, ils voient de nouveau leurs remparts, frappés à coups redoublés, se briser sur mille points ; ils voient tomber les tours élevées, les temples, leurs propres maisons, et chacun voit ses voisins souffrir autant que lui... Il ne reste plus aucun espoir de salut; les uns sont d'avis qu'il faut se rendre, les autres s'y refusent, et la discorde règne au milieu du plus grand désordre... »

Savary de Mauléon, afin de ranimer le courage des défenseurs de la Rochelle, leur proposa de nommer des députés pour aller demander des secours à Henri III. — On envoya donc des exprès au roi d'Angleterre ; mais comme ce message ne fit venir aucun secours, et ne présenta aux assiégés aucun espoir de salut, ils perdirent tous courage, et le peuple demeura plongé dans le plus profond abattement.— Les assiégeants continuaient à battre la ville avec leurs machines... Déjà à travers l'épaisseur des remparts une large brèche avait été pratiquée; la muraille menaçait ruine.

» Alors dix vieillards, à qui l'on confia une mission de paix, se rendirent à la tente du roi de France, fléchirent les genoux devant lui, et le plus âgé de tous lui adressa ces paroles : « O bon roi, épargne » tes serviteurs : nous sommes vaincus. Ce peuple » misérable te demande grâce et t'implore pour sa » vie; prends tout le reste pour toi, accorde-nous » seulement la vie. Nous t'en supplions humble» ment; que la paix soit établie entre toi et nous... » Épargner les suppliants et briser les têtes des or» gueilleux est ce qui convient surtout à ceux » dont la puissance gouverne le monde... » — Le vieillard cesse de parler, et, le visage tout baigné de larmes, se borne à faire entendre de tristes gémissements qui s'échappent du fond de son cœur. Tous les grands environnent le roi plein de douceur, et le supplient instamment de suspendre l'exécution de son entreprise. — Le roi ayant reçu de fidèles otages, garants de la paix, marche entouré de la foule de ses grands ; les portes s'ouvrent devant lui, il entre dans la ville, et, victorieux, pardonne à ses ennemis vaincus et suppliants... Il rend aux citoyens leur liberté antérieure, leur imposant cependant des conditions et plaçant dans leur ville une garde fidèle, afin qu'ils ne puissent relever une tête rebelle, et ne se refusent point à porter humblement son joug. »

La prise de la Rochelle, qui eut lieu le 3 août 1224, décida du sort de toutes les provinces de l'Aquitaine, situées au nord de la Garonne. — Depuis que le roi Jean avait quitté le continent français pour retourner en Angleterre, les grandes communes de l'Aquitaine étaient devenues presque indépendantes, et se gouvernaient comme de petites républiques. Limoges, Périgueux, Saintes et Cognac, donnèrent aux autres villes l'exemple de la soumission... Les bannières françaises furent plantées jusque sur la plage, en face de Bordeaux, dont l'évêque, protégé par la Garonne, persista dans sa fidélité au roi d'Angleterre. — Les seigneurs du Poitou eurent moins d'obstination. — Savary de Mauléon lui-même se soumit, et prêta serment au roi de France.

La conquête du Poitou, de la Saintonge, du Périgord, du Limousin et des autres provinces de l'Aquitaine comprises entre la Loire et la Garonne, excita parmi les Français une joie générale. — Les Anglais parurent supporter cette perte avec patience. Leurs historiens en font à peine mention. Raoul Coggeshales consacre à peine six lignes à la conquête de l'Aquitaine par Louis VIII. Les *Annales* de Waverley sont plus brèves encore. Ce laconisme n'est-il pas de l'orgueil?

Le faux Baudouin, comte de Flandre et empereur de Constantinople. (1225.)

En 1225, l'intérêt et l'attention de toute l'Europe furent vivement excités par un événement que la *Chronique* de Guillaume de Nangis rapporte en ces termes :

« Au temps de Pâques, il vint en Flandre un homme vêtu en pèlerin ; cet homme se faisait passer pour Baudouin, empereur de Constantinople, qui avait disparu, et il prétendait avoir été délivré, comme par miracle, des prisons des Grecs. Un grand nombre de nobles de Flandre, l'ayant vu, se rangèrent de son parti, frappés de quelques particularités qu'il leur rapportait, ainsi que de plusieurs façons de parler et gestes familiers au comte Baudouin ; mais Jeanne, comtesse de Flandre, qu'il avait privée du comté, se rendit vers le roi de France Louis, et le pria de la remettre en possession de son héritage. Le roi, ayant appris ce qui se passait, appela cet homme à Péronne, lui demanda qui l'avait fait chevalier, et dans quel endroit il avait fait hommage à son père le roi Philippe : comme il réclama un délai à ce sujet, et ne voulut point répondre, on lui ordonna de sortir du royaume de France dans l'espace de trois jours. En s'en retournant, il fut abandonné par les siens à Valenciennes. Enfin, s'étant enfui à travers la Bourgogne, sous le déguisement d'un marchand, il fut pris, livré à la comtesse de Flandre, dont les partisans lui infligèrent différents supplices et le pendirent enfin à un gibet. »

En supposant qu'il ne fût point un imposteur (et à ce sujet l'histoire a conservé des doutes), le vieillard dont il est question aurait été Baudouin, comte de Flandre et le premier empereur latin de Con-

stantinople, qui, vaincu et fait prisonnier par les Bulgares, le lundi de Pâques de l'année 1205, avait disparu sans qu'on sût d'une manière positive ce qu'il était devenu. Le bruit de sa mort avait couru dans les premiers temps de sa captivité, et voici à quelle occasion. Le pape, s'intéressant vivement au sort de l'empereur captif, offrit à Johannice, roi des Bulgares, de payer sa rançon. Le roi, après avoir longtemps tardé à faire sa réponse, se borna à dire que l'empereur n'était plus en état de profiter des bonnes dispositions du pape. On inféra de cette réponse que Baudouin était mort, et bientôt le récit suivant fut répandu dans toute la chrétienté. — L'empereur avait été renfermé dans une prison à Ternove, résidence principale de Johannice; la reine des Bulgares, touchée de son malheur, de sa résignation, de ses grandes qualités et surtout de sa figure noble et fière, en devint vivement éprise; elle lui fit connaître sa passion, et lui proposa de le délivrer et de fuir avec lui. Baudouin, qui, après la mort de sa femme, Marie de Champagne, avait fait le vœu de garder une inviolable chasteté, repoussa cette proposition. La reine, furieuse de voir son amour méprisé, accusa Baudouin d'avoir cherché à la séduire, Johannice le fit amener en sa présence, et ordonna de le massacrer à coups de cimeterre. Le corps mutilé du malheureux empereur fut ensuite jeté à la voirie.

Le vieillard qui reparut en Flandre, vingt ans après ces événements, prétendait qu'après avoir subi une longue captivité et éprouvé d'atroces tortures, son courage et ses malheurs avaient excité la pitié de ses gardiens, et qu'au moment où sa mort était résolue, ils l'avaient aidés eux-mêmes à recouvrer sa liberté.

La comtesse Jeanne, fille de Baudouin et femme du comte Ferrand, vaincu à Bouvines, laissait depuis dix ans son mari dans les fers, tant elle redoutait de partager l'autorité; ses sujets crurent aisément qu'un motif ambitieux l'empêchait de reconnaître celui qui se disait son père. — Le vieillard fut donc accueilli avec enthousiasme par les Flamands. Le roi d'Angleterre se hâta de contracter une alliance avec lui. Cette alliance donna de l'ombrage au roi de France. Louis VIII accueillit favorablement la comtesse Jeanne, et somma le prétendu Baudouin de se soumettre à son arbitrage. Le vieillard se rendit à Péronne, où le roi l'attendait, assisté par le légat du Saint-Siége. Jeanne affirma que l'homme qui se prétendait son père n'était autre qu'un ermite champenois, nommé Bernard de Rays. Le vieillard interrogé répondit pertinemment à la plupart des questions, mais non pas aux trois qui étaient les plus importantes, savoir : le lieu où il avait rendu l'hommage féodal au roi Philippe-Auguste, le lieu où il avait été armé chevalier, le lieu où il avait épousé Marie de Champagne. — Il semble difficile que de pareils détails puissent être oubliés. — Louis VIII traita le vieillard d'imposteur, et le renvoya honteusement; mais la mort de ce malheureux contribua à augmenter la haine que les Flamands portaient à leur comtesse. « Il s'épandit parmi le peuple, dit un vieux chroniqueur, un merveilleux murmure: chacun disait et maintenait que ladite comtesse avait fait pendre son père, et plus ne lui donnait-on d'autre nom que *Jeanne la parricide.* »

Cession des droits d'Amaury de Montfort au roi de France. — Nouvelle croisade contre les Albigeois. (1223-1226.)

Le concile de Sens, que la mort de Philippe-Auguste fit dissoudre peu de temps après sa réunion, n'ayant pris aucune décision sur les différends entre Raymond VII et Amaury de Montfort, la guerre recommença entre les deux compétiteurs. En 1225, Amaury, désespérant de défendre Carcassonne, seule place qui lui restât, conclut une trêve avec les comtes de Foix et de Toulouse, et se retira à la cour du roi de France. Louis VIII consentit alors à accepter la cession que le comte dépossédé lui fit, en ces termes de tous ses domaines en Languedoc « Amauri, seigneur de Montfort, à tous ceux qui ces » présentes lettres verront, salut. Sachez que nous » cédons à notre seigneur Louis, illustre roi des » Français, et à ses héritiers à perpétuité, pour en » disposer à sa volonté, tous les priviléges et dons » que l'Église romaine a accordés à Simon, notre » père, de pieuse mémoire, au sujet du comté de » Toulouse et des autres pays albigeois, supposé que » le pape accomplisse toutes les demandes que le roi » lui fait par l'archevêque de Bourges et les évê» ques de Langres et de Chartres[1], (7) sinon, qu'on

[1] Louis demandait au pape, par l'entremise de ces prélats: 1° que lui et ceux qui l'accompagneraient en Albigeois jouissent des indulgences accordées à ceux qui se croisaient pour la Terre Sainte; 2° que les archevêques de Bourges, de Reims et de Sens eussent pouvoir d'excommunier et de lancer l'interdit sur les terres de tous ceux qui, pendant son expédition, attaqueraient son royaume ou les domaines de ceux qui seraient dans son armée; 3° que ceux qui se seraient engagés à le suivre en Albigeois fussent contraints par les mêmes prélats, sous peine des censures ecclésiastiques, de payer les sommes dont ils seraient convenu; que ces prélats pussent excommunier les barons de France qui se refuseraient à marcher en Albigeois, et que toutes ces censures ne pussent être levées qu'après une satisfaction due et raisonnable. Il demandait en outre que la trêve entre la France et l'Angleterre fût prolongée de dix ans; que le comte de Toulouse, ses alliés, tous ceux qui l'avaient secourus, ou qui lui porteraient secours par la suite, fussent à jamais privés de leurs domaines, pour lui être cédés à perpétuité ainsi qu'à ses héritiers; qu'il leur fût donné pour légat l'archevêque de Bourges; que, pour subvenir aux dépenses de la croisade, l'Église lui fournît annuellement pendant dix ans soixante

» sache pour certain que nous ne cédons rien à personne de tous ces domaines. »

» Cependant Raymond VII cherchait à se réconcilier avec l'Église. L'archevêque de Narbonne avait reçu du pape l'ordre de terminer cette longue querelle, si le comte de Toulouse se soumettait au Saint-Siége. Une conférence solennelle eut lieu à Montpellier. Raymond, en présence de toute l'assemblée, se soumit « à garder la foi catholique comme l'église romaine la prêchait et l'enseignait, et à la faire garder dans toute l'étendue de ses domaines; à purger ses états des hérétiques, à confisquer leurs biens et à les punir sévèrement; à observer et à faire observer une paix entière dans ses terres, et à en chasser les routiers; à restituer aux églises et aux clercs tous leurs droits; à maintenir et à faire maintenir les priviléges des maisons religieuses; enfin à payer vingt mille marcs d'argent en différents termes, tant pour réparer les dommages qu'avaient éprouvés les églises, que pour donner un dédommagement au comte de Montfort, sous la condition toutefois que celui-ci renoncerait à toutes ses prétentions sur les domaines du comte de Toulouse et de ses alliés. » Malgré cette soumission complète, Raymond n'obtint pas la paix qu'il désirait tant. Le pape, persuadé que le comte de Toulouse n'était pas sincère, envoya en France un nouveau légat, Romain, cardinal-diacre du titre de Saint-Ange, et celui-ci convoqua à Bourges, le 30 novembre 1225, un nouveau concile où tout devait être remis en question.

Raymond VII et Amaury de Montfort s'y trouvèrent. Le comte de Toulouse renouvela la soumission qu'il avait faite à Montpellier. Amaury, que le refus du pape d'accéder aux demandes du roi Louis avait fait rentrer dans tous ses droits, réclama la possession des domaines de la maison de Saint-Gilles, qui avait été adjugée à son père par le concile de Latran, et offrit de s'en remettre, pour ses différends avec Raymond, au jugement des pairs de France. Ce que Raymond refusa *tant que le roi n'aurait pas consenti à recevoir de lui l'hommage féodal.* L'assemblée se sépara sans rien conclure.

Peu de temps après, le 28 janvier 1226, dans une assemblée tenue à Paris, où se trouvèrent les hauts barons et le clergé du royaume, Louis VIII fit approuver une nouvelle croisade contre les Albigeois. Le légat venait d'excommunier de nouveau Raymond VII et ses alliés, et de confirmer la possession de ses domaines au roi de France. Amaury, qui reçut alors le titre de connétable, renouvela sa cession au roi, de tous les droits qu'il avait sur le Languedoc.

Le roi prit la croix immédiatement; la croisade fut prêchée dans toute la France, et, pour donner à Louis VIII les moyens de commencer plus tôt la guerre, le cardinal légat lui accorda un décime pendant cinq ans sur les biens du clergé.

Raymond VII faisait de grands préparatifs pour repousser l'agression dont il était menacé; il comptait sur son neveu Jacques, roi d'Aragon, et sur son allié Henri III, roi d'Angleterre. Mais, d'après les ordres du pape, Jacques défendit à ses sujets de donner aucun secours aux hérétiques, et Henri III, qui, malgré les injonctions du saint-père, se proposait d'appuyer le comte Raymond, en fut empêché par les barons anglais. Ceux-ci pensèrent qu'on devait attendre les premiers résultats de l'expédition projetée par le roi de France avant de prendre un parti.

L'armée de Louis VIII se réunit à Bourges : elle se composait de cinquante mille cavaliers de tous grades (chevaliers, écuyers, hommes d'armes), et d'un plus grand nombre de fantassins. Elle se dirigea sur Lyon, et de Lyon, côtoyant le Rhône, descendit jusqu'à Nîmes. Pendant la route, Louis reçut la soumission d'un grand nombre de seigneurs du Languedoc ainsi que de la plupart des villes de ce pays, qu'effrayait la redoutable armée du roi des Français. La réunion du diocèse et de la ville de Nîmes à la couronne date de cette époque.

Siége et prise d'Avignon. (1226.)

La cité d'Avignon, qui s'était prononcée en faveur de Raymond VII, était depuis longtemps sous le poids d'une excommunication. Le podestat et les principaux bourgeois vinrent au-devant de l'armée à Montélimart, offrirent au roi de lui donner passage sur leur pont, et demandèrent au légat l'absolution. Le légat, après avoir reçu leur serment d'obéir aux ordres du pape, de remettre leurs forts, de livrer passage à l'armée royale, promit de les réconcilier avec l'église.— Arrivé, le 6 juin, aux en-

mille livres parisis; enfin, il demandait que le pape agît auprès de l'empereur, afin que les sujets de ce prince, voisins du pays des Albigeois, ne portassent aucun empêchement à son expédition, ou qu'il lui fût permis de les attaquer comme les autres, sauf les droits de ce prince. Le roi ajoutait : « Si l'on m'assure » l'exécution de ces articles, j'irai en personne dans l'Albigeois, » et je travaillerai de bonne foi à cette affaire. La cour de Rome » me laissera alors la liberté et à mes héritiers d'établir notre » demeure dans ce pays, d'y aller et d'en revenir comme nous » voudrons. »

Le pape, préoccupé, quand ces demandes lui furent communiquées, des périls que couraient les chrétiens de la Terre-Sainte et de la nécessité de leur porter des secours, engagea le roi de France à suspendre ses armements contre le comte de Toulouse, afin d'employer ses forces disponibles en Palestine. Louis se montra très-mortifié de cette réponse du Saint-Père, et pendant quelque temps parut vouloir rester totalement étranger à la guerre contre les hérétiques.

virons d'Avignon il lança publiquement une nouvelle excommunication contre le comte de Toulouse et ses adhérents, et jeta l'interdit sur toutes ses terres.

Les bourgeois d'Avignon avaient fait construire, près de la ville, un pont en bois afin d'empêcher l'armée française de pénétrer dans leurs murs. Le comte de Blois, avec trois mille hommes, franchit le Rhône sur ce pont, et fit connaître aux Avignonais que l'intention du roi était de traverser leur ville avec son armée, et de passer le fleuve sur leur pont de pierre. Les magistrats d'Avignon, craignant que Louis n'abusât de leur condescendance pour s'emparer de leur cité et les punir de leur attachement au comte de Toulouse, fermèrent leurs portes, et déclarèrent qu'ils ne laisseraient entrer dans leurs murs que le roi et les principaux seigneurs de son armée. Ils donnèrent cinquante otages, et livrèrent une partie de leurs châteaux, comme gage de leur bonne foi.—Louis et le légat, rappelant aux Avignonais qu'ils avaient promis le passage libre à travers la ville, demandèrent l'accomplissement de cette promesse. Pour dissiper toutes craintes, le roi offrit de donner des lettres de sauve-garde, pour les personnes, les propriétés et même la cité. Mais persistant dans leur première résolution, les Avignonais refusèrent de livrer les vivres que les croisés avaient déjà fait acheter dans leur ville, tuèrent quelques soldats français, et rompirent le pont de bois. Le légat, n'ayant pu rien obtenir par la douceur, enjoignit au roi «de purger la ville d'Avignon d'hérésie, et de tirer vengeance de l'insulte faite aux croisés, sauf les droits des églises, de l'empereur et des autres catholiques.»

Louis fit cerner Avignon par son armée : il l'attaqua sur trois points à la fois. Les habitants, qui se prétendaient vassaux de l'Empire, se défendirent vigoureusement. La place était forte et abondamment pourvue de toutes sortes de munitions; le siége dura longtemps, et fit éprouver de grandes pertes aux croisés. Le roi et le légat, les prélats et les barons de l'armée, craignant que l'empereur ne trouvât mauvais qu'on eût attaqué une ville relevant de son empire, lui écrivirent pour justifier leur agression et déclarèrent qu'ils ne faisaient le siége d'Avignon qu'en qualité de pélerins, « pour l'amour de Dieu, et le soutien de la foi, auquel tout catholique est tenu, sans préjudice, ajoutèrent-ils, en tout et partout, de votre droit, contre lequel nous n'avons garde de vouloir rien entreprendre. »

Cependant l'archevêque de Narbonne parcourait le Languedoc, engageant les peuples à se soumettre au roi de France et à l'Église. Marseille, Arles, Beaucaire, Orange, Tarascon, Saint-Gilles, Albi, Termes, Narbonne, etc., la plupart des villes, depuis le Rhône jusqu'à Toulouse, envoyèrent au camp français des députés pour assurer le roi et le légat de leur entière obéissance. Carcassonne fit sa soumission, malgré le comte de Foix, qui en occupait le château avec une forte garnison. Parmi les seigneurs qui se rendirent au camp d'Avignon, soit pour seconder Louis VIII dans son expédition, soit pour reconnaître son autorité, on remarqua Raymond Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier, qui fit au roi serment de l'aider contre le comte de Toulouse, dans les pays de la Provence, situés le long de la rive gauche du Rhône. On vit aussi arriver dans le camp royal : Gui, seigneur de Tournon; Rostaing de Sabran, seigneur de Bagnols; Raymond Gauscelin, seigneur de Lunel; Bernard Pelet, fils du seigneur d'Alais; Héracle, seigneur de Montlaur, qui tous firent hommage lige au roi de France. Mais la défection qui dut le plus blesser Raymond VII fut celle de Bernard, comte de Comminges, un de ses principaux alliés, qui se transporta au camp d'Avignon, se soumit sans restriction à la volonté de Louis, et se fit son *homme lige* pour tous les domaines qu'il voudrait bien lui laisser; Bernard promit d'aider le roi contre les ennemis de l'Eglise, les siens, et principalement le comte de Toulouse. Le comte de Foix vint aussi au camp d'Avignon; mais les conditions rigoureuses qu'on voulut lui imposer le décidèrent à rester fidèle au malheur.

Le comte de Toulouse, hors d'état de tenir tête aux Français en rase campagne, avait pris des mesures pour les priver de tous moyens de subsistance. Il avait fait transporter au loin tous les vivres qui se trouvaient dans le pays; les troupeaux avaient été envoyés dans les montagnes; il avait fait labourer les prairies afin de détruire les fourrages. Bientôt les approvisionnements des croisés furent consommés; le roi Louis se vit forcé de pousser au loin des détachements pour alimenter son armée et sa nombreuse cavalerie. — Raymond VII, rôdant sans cesse autour d'Avignon, attaquait les colonnes isolées, et leur tuait beaucoup de monde. La famine fit périr un grand nombre de soldats français. Enfin, l'infection causée par les cadavres sans sépulture des hommes et des chevaux donna naissance à une maladie épidémique, qui enleva les assiégeants par milliers. Le découragement gagna les chefs eux-mêmes. Le comte de Champagne, Thibaut, qui était arrivé un des derniers au camp, se laissa atteindre par une lâche faiblesse; au bout de quarante jours, il demanda au roi la permission de se retirer. Louis la lui ayant refusée, il prétendit n'être pas tenu à un plus long service, et partit.

Le roi cependant poursuivait son entreprise. « Après trois mois de siége, dit Guillaume du Puy-

Laurens, les gens d'Avignon, se voyant les plus faibles, rendirent sauf certaines conditions leur ville au légat et au roi, et furent punis par la ruine de leurs murailles et autres châtiments. De son côté, l'armée, par diverses maladies, avait perdu beaucoup de monde : ni fut ce une petite grâce que la ville capitulât de bonne heure, car quinze jours à peine s'étaient écoulés depuis le départ des assiégeants, que la Durance fit irruption hors de son lit, et à tel point s'enfla qu'elle inonda la plaine où le camp du roi avait été placé; si bien que l'armée n'eût pu s'y tenir. »

Fin de la croisade. — Mort de Louis VIII. (1226).

La retraite du comte de Champagne aurait été, pour un prince plus politique que Louis VIII, l'indice d'une ligue entre quelques-uns des grands vassaux de la couronne, ligue qui ne se montra à découvert que pendant la minorité de Louis IX, et dont les efforts se bornaient alors à tâcher d'arrêter la ruine complète du comte de Toulouse. — Les comtes de Bretagne et de la Marche partageaient à ce sujet les sentiments de Thibaut.

Le roi séjourna peu de temps à Avignon. Il quitta cette ville après avoir confié le gouvernement de Beaucaire et de Nîmes à un chevalier français, qui reçut le titre de sénéchal. Il parcourut ensuite le Languedoc, recevant le serment de fidélité des villes et des seigneurs. A Pamiers, les évêques de la province se réunirent pour lui prêter foi et hommage. Il plaça un sénéchal à Carcassonne. Il fit détruire la ville de Limoux, capitale du Rasez, située alors sur le sommet d'une colline, et ordonna qu'on la rebâtît en plaine auprès de la rivière de l'Aude. Dans sa marche, en quelque sorte triomphale, Louis VIII s'avança jusqu'à quatre lieues de Toulouse, où Raymond VII, réduit à la défensive, s'était retiré à son approche. L'inquisition avait été établie en Languedoc; l'évêque Foulques était toujours un des plus ardents persécuteurs des hérétiques; il fit assister le roi de France, au supplice d'un vieux prédicateur albigeois qui venait d'être découvert dans les montagnes du diocèse de Narbonne, et qui fut brûlé publiquement.

Louis VIII, au moment de quitter le Languedoc, confia le gouvernement de ses conquêtes à Humbert de Beaujeu, noble, brave et prudent chevalier. Il revint ensuite vers Paris à travers l'Auvergne; mais arrivé à Montpensier, il se sentit malade, et fut forcé de s'arrêter; sa maladie fut bientôt reconnue mortelle; il fit aussitôt appeler auprès de lui les prélats et les principaux seigneurs qui l'avaient suivi à la croisade : c'étaient les archevêques de Bourges et de Sens; les évêques de Beauvais, de Noyon et de Chartres; le comte de Blois, les sires de Couci, de Nesles, de Sancerre et de Bourbon. Là, en présence de son frère Philippe, comte de Boulogne (à qui, si le roi ne l'eût autrement décidé, la régence devait appartenir), Louis VIII déclara qu'il nommait Blanche de Castille, sa femme, régente du royaume et tutrice de son fils aîné, alors âgé seulement de douze ans. Il fit prêter à tous ceux qui étaient présents le serment d'être fidèles à ses dernières volontés, et de faire couronner sans retard son jeune fils.

Louis mourut le 8 novembre 1226. Il avait eu de sa femme Blanche de Castille onze enfants; mais à sa mort il ne lui en restait que six, une fille nommée Isabelle, et cinq fils : Louis IX qui fut son successeur; Robert, comte d'Artois; Jean, comte du Maine, qui mourut peu de jours après son père; Alphonse, comte de Poitiers, qui épousa l'héritière du comté de Toulouse; et Charles, comte d'Anjou, qui eut pour femme l'héritière du comté de Provence.

Louis VIII avait vécu trente-neuf ans, et avait régné trois ans et quatre mois. La promptitude de sa mort accrédita le bruit qu'il avait été empoisonné, et on accusa le comte de Champagne de ce crime. « Mais, dit le vieux Mézeray, les gens d'église, à cause de sa piété et de sa chasteté, publièrent que sa maladie était venue de sa trop longue continence (car sa femme ne l'avait pas suivi), et qu'il avait mieux aimé mourir que d'user du remède criminel qu'on lui présentait pour sa guérison. Il est bon, quoi qu'il en soit, de faire de ces beaux exemples de vertu : car il ne s'en trouve guère ailleurs que sur le papier. »

Un chroniqueur contemporain contient en effet le récit suivant : « la maladie du roi était de telle nature, dit Guillaume du Puy-Laurens, comme je l'ai appris d'un personnage digne de foi, que le noble homme Archambaud de Bourbon, lequel se trouvait à la suite du roi, ayant été informé que ce prince pourrait bien se trouver de la compagnie d'une jeune fille, fit, par ses chambellans, introduire de jour dans sa chambre, et pendant qu'il dormait, une pucelle choisie, belle, de bonne maison, et à qui on avait fait la leçon sur la manière dont elle s'offrirait au roi, lui disant qu'elle ne venait point par envie de débauche, mais pour alléger le mal dont elle avait ouï parler. — En s'éveillant, le roi, à la vue de cette femme, lui demanda qui elle était et comment elle était entrée; sur quoi elle lui déclara, suivant qu'on le lui avait enseigné, à quelle fin elle était venue. — « Il n'en sera point ainsi, » jeune fille, lui dit le saint roi, je ne pécherai mor- » tellement de quelque façon que ce soit; » puis ayant fait appeler ledit seigneur Archambaud, il lui ordonna de la marier honorablement. »

Louis VIII a été surnommé *le Lion*, qualification qui semble peu convenir à un prince brave, il est vrai, mais faible de corps et d'esprit. Un historien prétend que ce surnom lui fut donné après sa mort, pour justifier une prophétie de Merlin sur l'année 1226, et ainsi conçue : *In ventris monte, morietur leo pacificus.* On trouva que le *lion pacifique* devait désigner le prince que son père lui-même avait appelé *délicat et débile*, et que *ventris monte* devait se traduire par *Montpensier :* dès lors la prophétie parut claire et le surnom légitime.

CHAPITRE XII.

LOUIS IX. — MINORITÉ. — COMBAT DE TAILLEBOURG.

Blanche de Castille, mère de Louis IX. — Ligue des grands vassaux. Situation politique du royaume. — Régence de Blanche. — Sacre de Louis IX. — Ligue dissoute. — Révolte et soumission du comte de Bretagne. — Traité avec Raymond VII. — Fin de la guerre des Albigeois. — Actes divers. — Fin de la régence. — Mariage et majorité de Louis IX. — Affaire de Beauvais. — Progrès de l'esprit démocratique dans les villes du midi. — Thibaut devient roi de Navarre. — Robert le Bulgare. — Mariage de Robert d'Artois. — Louis IX refuse la couronne impériale offerte à son frère. — Insurrection reprimée en Languedoc. — Cour plénière à Saumur. — Mariage d'Alphonse, comte de Poitiers. — Révolte du comte de La Marche. — Guerre avec les Anglais. — Combat de Taillebourg. — Expulsion des Anglais hors de la Saintonge. — Soumission du comte de La Marche. — Innocent IV vient à Lyon et y convoque un concile général.

(De l'an 1226 à l'an 1244.)

Blanche de Castille, mère de Louis IX.

Blanche, fille aînée d'Alphonse-le-Noble, roi de Castille, et petite-fille d'Éléonore de Guyenne, avait épousé le 23 mai 1200 le fils aîné de Philippe-Auguste. « C'était, dit un historien qui a consacré à la reine espagnole l'hommage spécial d'un talent estimé[1], c'était une princesse qui, dans le siècle grossier où elle eut le malheur de naître, possédait toutes les grâces que l'on admire dans les dames les plus accomplies de celui-ci (Varillas écrivait dans le XVII[e] siècle). Il n'y en avait aucune qui osât lui contester l'avantage de la beauté, et toutes avouaient de bonne foi qu'elle les surpassait infiniment en bonne mine. Comme il n'y avait point encore d'âge réglé pour les mariages, elle était si jeune lorsqu'elle avait épousé Louis, que rien ne l'avait empêché de se former de bonne heure aux mœurs françaises, et elle y avait si parfaitement réussi, que l'on ne reconnaissait son origine espagnole qu'à la fierté qui lui était naturelle... Son air majestueux n'avait pourtant rien d'incommode, parce qu'il était tempéré par un grand nombre de paroles et d'actions enjouées et par une gaîté d'humeur qui n'était pas moins constante. Elle jouissait d'une santé si vigoureuse que, jusqu'à la maladie dont elle expira (à soixante-six ans), elle n'avait eu que des fièvres journalières, qui faisaient bien mieux paraître la force de sa constitution que le déréglement de ses humeurs. Sa beauté n'était altérée ni par les saisons ni par les années; et les onze enfants dont elle accoucha n'en diminuèrent ni la fraîcheur ni la délicatesse. Mais ce qu'il y avait de plus singulier en elle était l'esprit, qui ne cédait ni en subtilité ni en prévoyance aux ministres d'Espagne les plus raffinés, et qui néanmoins était exempt de la lenteur et de l'irrésolution que l'on leur impute. Sa piété n'était ni superstitieuse ni intéressée, et c'était tout de bon qu'elle disait à ses enfants, en prenant le soin de leur éducation, qu'*elle aimerait mieux les perdre que les voir privés de l'innocence de leur baptême*. Sa chasteté fut impénétrable, et c'était pourtant la vertu qui lui fut le plus contestée durant sa vie et après sa mort. On lit encore les satires qui l'attaquaient par un endroit si délicat, et le pis fut qu'elle donna prétexte à la calomnie. Elle était persuadée d'un des plus dangereux principes dont les dames puissent être prévenues, savoir qu'il y a des conjonctures, rares à la vérité, mais pourtant possibles, qui leur permettent de négliger les dehors de l'honneur, pourvu qu'elles en conservent inviolablement le solide, c'est-à-dire que la reine Blanche posait pour fondement de sa politique qu'elle pouvait en conscience tâcher de donner de l'amour aux grands qu'elle désespérait de pouvoir engager par une autre voie dans ses intérêts, lorsqu'il s'agissait d'éviter ou de terminer une guerre civile...

» La reine Blanche voulut être la nourrice de ce cher fils (Louis IX); et comme il est bien malaisé de s'exempter d'être jaloux de ce que l'on aime beaucoup, elle ne put souffrir que saint Louis prît d'autre lait que le sien. Un jour que la reine était dans la plus grande ardeur d'un accès de fièvre qui dura extraordinairement, une dame de qualité, qui, pour lui plaire ou pour l'imiter, nourrissait aussi son fils, voyant le petit Louis pleurer de soif, s'ingéra de lui donner la mamelle. La reine, au sortir de son accès, demanda son fils et lui présenta la sienne; mais le petit Louis n'en voulut point, soit qu'il fût pleinement rassasié, soit qu'un lait brûlé le rebutât après en avoir pris autant de frais qu'il lui en fallait. Il n'était pas difficile d'en deviner la cause, et la reine la soupçonna d'abord. Elle feignit d'être en peine de remercier la personne à qui elle était redevable du bon office rendu à son fils durant son mal, et la dame, croyant faire sa cour, avoua que

[1] VARILLAS, *Histoire de la minorité de saint Louis.*

les larmes du petit Louis l'avaient si sensiblement touchée qu'elle n'avait pu s'empêcher d'y mettre remède. Mais la reine, au lieu de repartir, la regarda d'un air dédaigneux, et, entrant avec force son doigt dans la bouche de l'enfant, le contraignit de vomir le lait qu'il avait pris. Cette violence donna de l'étonnement à ceux qui la virent; la reine pour la faire cesser dit : « Je ne puis endurer qu'une » autre femme ait droit de me disputer la qualité » de mère. » Tant on était alors persuadé que la nourriture des enfants faisait partie de leur éducation. »

Ligue des grands vassaux. — Situation politique du royaume.

Dès que la veuve de Louis VIII eut pris possession de la régence, une ligue formidable se forma contre elle.— Il convient de faire connaître le caractère et les ressources des quatre grands vassaux, possesseurs des principaux fiefs du royaume, qui s'opposèrent au gouvernement de Blanche de Castille.

Au premier rang figure Pierre, surnommé *Mauclerc*, comte de Bretagne. Ce prince, arrière-petit-fils de Louis-le-Gros, avait épousé Alix, héritière de Bretagne; son surnom lui avait été donné, soit parce que, ayant été destiné à l'état ecclésiastique, il avait préféré le parti des armes, soit parce qu'il avait aboli dans ses états quelques priviléges du clergé. « Esprit remuant, difficile, inconstant, et n'ayant pu se corriger qu'après avoir éprouvé de grands revers, il ne supportait pas l'idée de voir une princesse espagnole à la tête des affaires, et préférait, s'il ne parvenait pas à se rendre indépendant, reconnaître le roi d'Angleterre pour suzerain. »

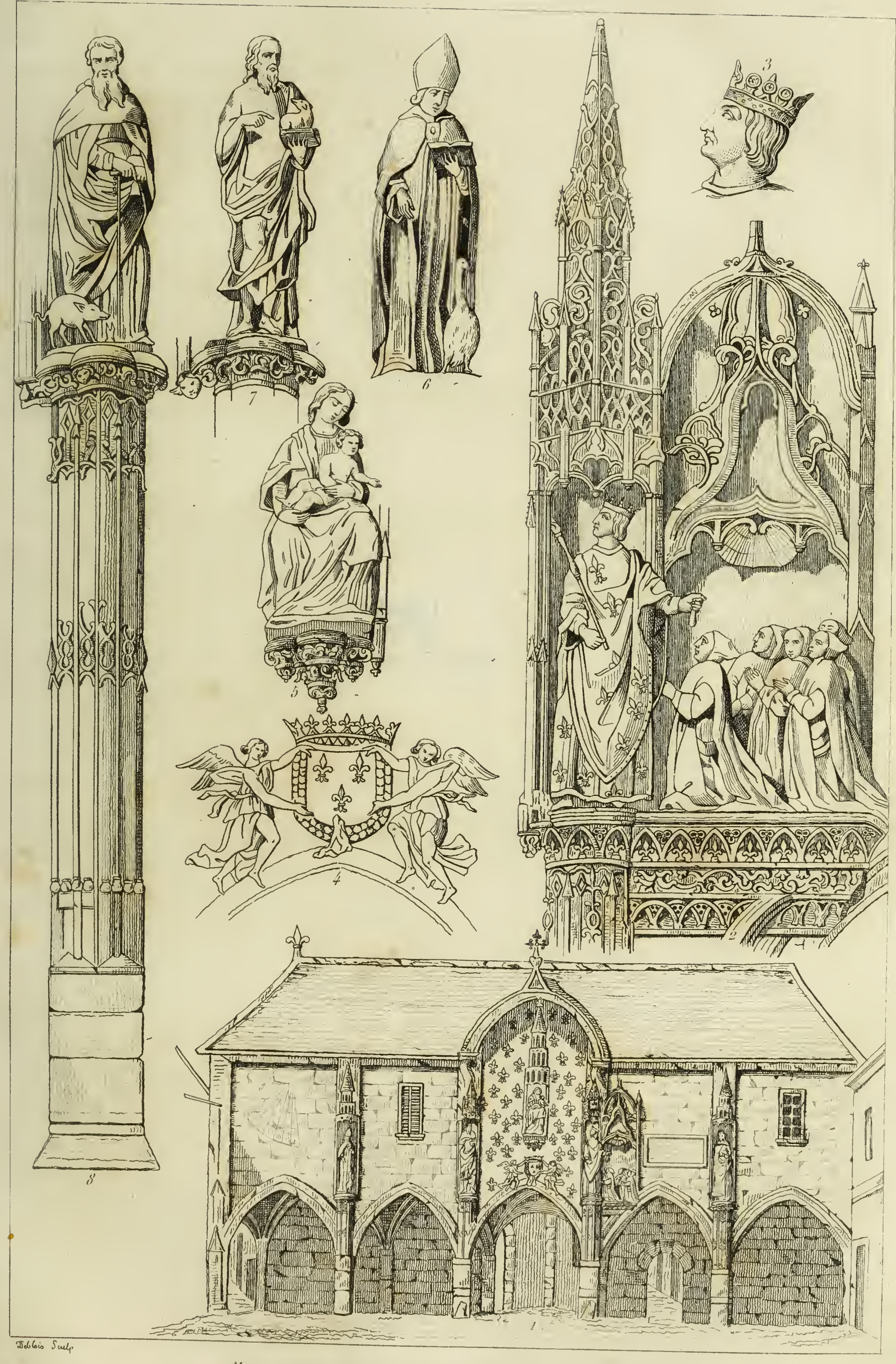
Hugues de Lusignan, comte de la Marche, était moins puissant que le comte de Bretagne; mais le caractère de sa femme, Isabelle d'Angoulême, en faisait pour la régente un ennemi dangereux.—Isabelle, promise dès son enfance à Hugues de Lusignan, qu'elle aimait, élevée dans la famille de ce prince, avait été, au moment de l'épouser, enlevée par Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre. Après avoir vécu dix-sept ans avec cet époux forcé, et après lui avoir donné plusieurs enfants, devenue libre par sa mort, elle revint en France, et se remaria avec celui dont elle avait reçu les premiers soins. « Mais son caractère était entièrement changé. Jean-sans-Terre lui avait communiqué ses horribles et honteuses passions : on la croyait capable de tous les crimes. Humiliée, après avoir été longtemps assise sur un trône, de n'être que la femme d'un comte, elle avait voué une haine implacable au jeune Louis et à sa mère, et comptait sur les secours de son fils Henri III, roi d'Angleterre. »

Raymond VII, dépouillé d'une grande partie de ses domaines, était encore maître de Toulouse. La persécution avait multiplié ses partisans. La mort imprévue de Louis VIII en augmenta le nombre.

Tous avaient fondé leurs espérances sur une minorité qui devait être longue. « Thibaut IV, comte de Champagne, eût été encore plus dangereux que les trois princes dont on vient de parler, si l'inconstance de son caractère, une passion insensée, et l'horrible soupçon qui pesait sur lui, n'eussent mis beaucoup de désordre dans ses résolutions et dans ses entreprises. Ses domaines s'étendaient jusqu'aux environs de Paris. Maître de Meaux et de la Brie, il disposait en quelque sorte des subsistances de la capitale. La beauté et plus encore les vertus de Blanche de Castille, femme du roi Louis, avaient, disait-on, inspiré à Thibaut un amour que les obstacles semblaient augmenter, et dont l'ascendant, à la moindre lueur d'espérance, détruisait tous les projets ambitieux que le dépit lui avait fait concevoir. »

La bataille de Bouvines, gagnée douze ans auparavant par Philippe-Auguste, semblait avoir détruit la puissance des grands vassaux. Deux des princes révoltés étaient tombés entre les mains du roi et se trouvaient encore étroitement gardés, l'un à Péronne, l'autre dans la tour du Louvre.—Ferrand, comte de Flandre, époux de Jeanne, fille de Baudouin, empereur de Constantinople, était, comme on l'a dit, médiocrement regretté par sa femme. Le brave, mais vieux Renaud, comte de Boulogne, n'inspirait pas plus de regrets à sa famille. — Philippe, son gendre, fils d'Agnès de Méranie, et oncle de Louis IX, gouvernait le fief de son beau-père, et ne faisait aucun vœu pour sa délivrance. En délivrant Ferrand, redemandé par ses sujets, et en gardant captif Renaud, devenu indifférent aux siens, la régente profita des dispositions de Jeanne et de Philippe pour les empêcher de se déclarer contre elle.

Les relations extérieures de la France fixèrent l'attention de Blanche. Elle était rassurée du côté de l'Espagne. Les rois d'Aragon, de Navarre et de Castille, occupés de leurs querelles particulières et de leurs guerres avec les Maures, n'étaient pas disposés à donner des secours au comte de Toulouse. L'Allemagne et l'Italie étaient dans le plus grand désordre par les différends de l'empereur Frédéric II et du pape Grégoire IX. L'Angleterre, livrée peu de temps auparavant à la guerre civile et étrangère, révoltée contre le roi Jean, qui n'avait su réparer ses fautes que par des crimes, venait à peine de se réunir autour du trône de Henri III,



Deblois Sculp

Monuments de S.t Louis à la Chartreuse de Paris.

LII.



Deblois

S.t Louis.

Sacre de S.t Louis.

Marguerite de Provence

qui était lié avec le comte de la Marche, dont la femme, sa mère, devait nécessairement prendre part aux troubles de la France ; ce prince possédait quelques portions de la Guienne, de la Saintonge et du Poitou.

Régence de Blanche. — Sacre de Louis IX. — Ligue dissoute. — Révolte et soumission du comte de Bretagne. (1226-1231.)

Un des premiers soins de la reine Blanche fut de faire couronner son fils. Les seigneurs qui avaient assisté aux derniers moments de Louis VIII invitèrent les pairs et les barons de France à se rendre à Reims le 29 novembre 1226, pour le sacre de Louis IX. — Les comtes de Champagne, de Bretagne et d'Angoulême ne répondirent point à cet appel; mais on remarquait parmi les seigneurs dont la présence augmenta l'éclat de la cérémonie Philippe, oncle du roi et comte de Boulogne; Hugues IV, duc de Bourgogne, et Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem.

Louis IX, après avoir reçu à Soissons l'ordre de chevalerie, fut conduit à Reims par sa mère et sacré par l'évêque de Soissons, le siége métropolitain étant alors vacant.

Tous les efforts dirigés contre le gouvernement de Blanche de Castille n'eurent d'autres résultats que de l'affermir davantage. La régente avait pour principaux conseillers le cardinal Romain, légat du saint-siége, et le connétable Mathieu de Montmorency. Elle n'ignorait pas combien les seigneurs qui lui étaient opposés supportaient avec impatience l'autorité d'une femme étrangère. Quoique tout se fît par sa volonté, elle crut devoir faire agir et parler son fils comme s'il gouvernait lui-même. « Aussi, dit un historien, vit-on Louis IX, à peine dans sa treizième année, commander les armées et haranguer en public avec l'assurance d'un monarque qui aurait vieilli sur le trône. »

Les seigneurs ligués contre la régente prirent les armes et essayèrent plusieurs fois d'enlever le jeune roi, sachant bien que s'ils pouvaient s'emparer de sa personne, ils se serviraient de son nom pour appuyer leurs prétentions ; mais Blanche déconcerta toutes leurs entreprises. Une fois cependant, en 1227, elle faillit elle-même tomber avec son fils dans les mains des mécontents, et fut forcée de se retirer dans le château de Montlhéry où elle aurait eu un siége à soutenir si les habitants de Paris n'eussent pris les armes et ne fussent venus à son secours. — Louis IX conserva toujours un souvenir reconnaissant de cette première marque d'affection que ses sujets lui avaient donnée. « Me conta le saint roi, dit Joinville, que lui et sa mere qui estoient à Montlehery, ne ozerent aller à Paris jusques à tant que ceulx de la ville les viendrent querir en armes en moult grant quantité. Et me dist, que depuis Montlehery jusques à Paris le chemin estoit plain et serré des troupes de gens d'armes, et autres gens qui crioient tous à haulte voix que nostre Seigneur lui donnast bonne vie et prospérité, et le voulsist garder contre tous ses ennemis. »

La reine Blanche, disposant des trésors de la couronne, rassembla une armée, et par la promptitude de ses démarches, par sa fermeté et par son adresse, rompit l'association formée par les seigneurs, avant qu'elle eût pu devenir formidable. La passion qu'elle avait inspirée au comte de Champagne la servit beaucoup en cette occasion. Thibaut abandonna lui-même les mécontents et vint à Tours de son propre mouvement faire hommage et prêter serment au roi.

La paix ne dura qu'une année.— En 1229, sur les instigations de Henri III, roi d'Angleterre, la ligue se reforma, et le comte de Bretagne, Pierre Mauclerc, renonçant à l'hommage qu'il devait au roi, lui déclara la guerre. Blanche marcha avec son fils contre le prince félon; elle fit en personne, au milieu d'un hiver rigoureux, le siége du château de Bellesme, dans le Perche, dont elle s'empara malgré les efforts de Pierre Mauclerc.

L'année suivante, en 1230, la régente revint en Bretagne et prit les châteaux d'Adon et de Chantoceaux. Henri III essaya vainement avec une armée de s'opposer aux succès de l'armée française Le comte de Bretagne fut obligé de se soumettre et de reconnaître la suzeraineté de la France. Peu de temps après il abdiqua en faveur de son fils.

Secours donnés au comte de Champagne. (1229-1234.)

Irrités de l'abandon du comte Thibaut, les barons qui avaient levé l'étendard de la révolte se proclamèrent les défenseurs des droits d'Alix, reine de Chypre. Cette Alix était fille d'Isabelle, héritière du royaume de Jérusalem, et de Henri II, comte de Champagne, qui, en partant pour la Terre-Sainte, avait laissé son comté à son frère puîné, père de Thibaut IV; mais à l'époque de sa naissance, le premier mari d'Isabelle, Humphroy de Thoron, vivait encore et par conséquent, au dire du comte Thibaut, elle était bâtarde, et incapable de réclamer la succession de son père.

Les barons, qui ne voulaient qu'un prétexte, envahirent et ravagèrent la Champagne. Thibaut s'adressa au roi son suzerain. — Blanche et Louis IX, alors âgé de quinze ans, volèrent au secours de Thibaut. Le jeune roi était à la tête des troupes, il gagnait l'amour des soldats par sa bonne mine autant que par son affabilité.

Avant de commencer les hostilités, Blanche

envoya au nom du roi l'ordre aux seigneurs d'évacuer la Champagne. Ils répondirent d'abord avec insolence et reprochèrent à la reine de se montrer la protectrice de l'empoisonneur de son époux; ensuite ils supplièrent le roi de se retirer et de ne pas s'exposer dans une guerre où il n'avait aucun intérêt. Ils offrirent, pour vider promptement la querelle, de se battre contre Thibaut avec une armée moins nombreuse que la sienne de trois cents chevaliers. Le roi rejeta leurs propositions, déclarant qu'il n'abandonnerait point un vassal opprimé, et qu'il ne resterait pas spectateur inactif d'un combat. — La régente avait pris des mesures plus efficaces que les armes pour dissoudre la ligue. Plusieurs seigneurs en furent détachés par sa seule présence, d'autres furent gagnés; le plus redoutable de tous, le comte de Boulogne, avait contribué à prolonger la captivité du comte Ferrand qui devait sa délivrance à Blanche. Ferrand fit une invasion sur les terres de Philippe; et celui-ci se trouva forcé de quitter la Champagne pour aller défendre ses propres états.

« Aussitôt on négocia : les seigneurs ne voulurent pas avoir la honte d'abandonner entièrement Alix. Ses intérêts furent ménagés dans un traité qui montre la sage politique de la régente. En 1234, Alix renonça à ses droits sur la Champagne moyennant une pension annuelle de deux mille livres, et quatre mille livres une fois payées. Thibaut, dont les terres avait été dévastées, était hors d'état de remplir cet engagement. Le roi paya la somme en échange des comtés de Blois, de Chartres, de Sancerre et de la vicomté de Châteaudun, qui furent réunis au domaine de la couronne. »

Traité avec Raymond VII. — Fin de la guerre des Albigeois. (1229-1249.)

Blanche eut aussi l'honneur, durant sa régence, de terminer la grande lutte contre les Albigeois. Par un traité signé à Paris, en 1229, Raymond VII abandonna au roi de France tout ce qu'il possédait dans le Languedoc, à l'exception du territoire toulousain, de la partie méridionale du pays d'Albi, du Querci, de l'Agénois et du Rouergue, provinces qui devaient former la dot de sa fille Jeanne, âgée de neuf ans et fiancée à Alphonse, comte de Poitiers, frère du roi. Il fut convenu que si les deux époux mouraient sans enfants, ces provinces reviendraient de droit à la couronne de France. Raymond VII devait garder, sa vie durant, l'administration des provinces qui formaient la dot de sa fille; mais il devait recevoir des garnisons françaises dans la plupart des places fortes. Il fit amende honorable dans l'église de Notre-Dame, où il fut conduit à l'autel en chemise et nu-pieds. Le légat le releva ensuite de son excommunication et le réconcilia avec l'Église. Raymond resta prisonnier dans la tour du Louvre jusqu'à ce que sa fille eût été remise entre les mains du roi, et que les murailles de Toulouse eussent été détruites. Il lui fut permis alors de retourner dans sa capitale; mais seulement après avoir fait la promesse d'aller servir cinq ans à la Terre-Sainte, promesse qu'il ne se hâta pas de remplir. Pendant dix ans, il fit des efforts impuissants pour se soustraire à la domination française. Il prit la croix lors de la croisade de Louis IX; mais étant resté à Toulouse, après le départ du roi, il y mourut en 1249. — Ses états appartinrent alors au comte de Poitiers, Alphonse de France, qui prit immédiatement le titre de comte de Toulouse.

Actes divers. — Fin de la régence. — Mariage et majorité de Louis IX. — (1234-1236.)

Quelques lois importantes furent rendues pendant la régence de Blanche; cette reine voulut que son fils assistât aux discussions qu'elles occasionnèrent dans le conseil. — L'état des juifs de France avait souvent fixé l'attention des rois de France. On avait cru réprimer leur cupidité en les plongeant dans l'abjection la plus profonde. Ils étaient serfs de droit, et, par une contradiction singulière, ils tombaient en forfaiture lorsqu'ils se convertissaient. Cependant, malgré tous les moyens employés pour les avilir et les ruiner, ils possédaient sous Philippe-Auguste une grande partie des maisons de Paris. — Un parlement assemblé à Melun, par la reine Blanche, s'occupa de réprimer leurs usures exorbitantes. Il leur défendit toute espèce de prêt, donna trois ans de terme à leurs débiteurs, et déclara nulles les obligations qu'ils n'auraient pas fait voir dans l'année à leurs seigneurs.

En 1229, le clergé de France avait obtenu une ordonnance qui forçait les personnes excommuniées par les évêques à se faire absoudre dans un terme fixé, sous peine de saisie de leurs biens. La régente modifia cette ordonnance, et on voit par un passage de Joinville que, dans la suite, le roi l'abolit entièrement. Les évêques avaient profité des premiers troubles de la minorité pour accroître leur puissance. Lorsque leurs intérêts temporels étaient contrariés par les seigneurs, ils mettaient le pays en interdit, fermaient les églises, et faisaient cesser le service divin. On n'administrait plus d'autres sacrements que le baptême pour les enfants, et l'extrême-onction pour les mourants. Le conseil de la régente réprima ces abus, et fit même saisir le temporel de quelques prélats.

L'université de Paris avait été agitée par des troubles et se trouvait presque dissoute. Un obscur démêlé faillit détruire pour jamais cette institution.

— En 1229, une fête avait lieu dans le faubourg Saint-Marcel, qui était séparé de la ville. Des écoliers (c'étaient des hommes faits qui venaient de toutes les parties de la France et de l'Europe, pour suivre les cours de théologie, de philosophie et de droit) et des bourgeois prirent dispute; ces derniers furent battus. La reine ordonna de punir les auteurs du trouble, sans avoir égard aux priviléges de l'université. Le prévôt de Paris surprit les écoliers réunis et les attaqua : quelques-uns furent tués. L'université demanda une satisfaction qui lui fut refusée. Alors les professeurs et les écoliers quittèrent Paris, et se dispersèrent; quelques professeurs s'établirent dans les villes d'Orléans et d'Angers, d'autres passèrent en Bretagne et en Angleterre. « Les écoliers mécontents, dit un historien, firent d'affreux libelles contre la reine, et renouvelèrent d'anciennes calomnies sur ses liaisons avec le cardinal de Saint-Ange. — Les calomnies ne s'arrêtèrent pas là. Le jeune Louis entrait dans l'adolescence : sa figure, pleine d'agréments et de grâces, produisait une impression profonde sur tous ceux qui l'approchaient, et quelques femmes ne cachèrent pas cette impression. On prétendit qu'il avait déjà des maîtresses, et que sa mère, pour conserver plus longtemps le pouvoir, favorisait ses penchants. — La rumeur alla si loin qu'un moine osa se présenter devant la reine, comme l'organe des personnes pieuses, et lui reprocher sa complaisance. Blanche, lui sachant gré de sa hardiesse, lui répondit : « Le roi mon fils est la créature que j'aime le plus : et cependant si, pour sauver sa vie, il fallait permettre qu'il offensât Dieu, j'aimerais mieux le voir mourir. » Ce mot se grava profondément dans le cœur de Louis, et, par la suite, il le répétait souvent à ses enfants. »

La fin de la régence de Blanche fut cependant aussi tranquille que les commencements en avaient été orageux.

Aucune loi n'avait fixé l'époque de la majorité d'un roi. Blanche, lorsque son fils eut accompli sa vingt et unième année, le 25 avril 1236, lui remit le gouvernement du royaume.—Deux années auparavant, en 1234, elle lui avait fait épouser la princesse Marguerite, fille de Raymond Béranger, comte de Provence.

Affaire de Beauvais. (1230 — 1234.)

Parmi les événements qui ont marqué les dernières années de la régence de Blanche de Castille, il en est quelques-uns qui, sans se rapporter directement à l'histoire de France, méritent qu'on en fasse mention.

En 1230, Jean de Brienne, roi de Jérusalem, vieux chevalier, âgé de plus de quatre-vingts ans, avait été élu par les barons français de la Romanie empereur de Constantinople. Ce vieillard occupa neuf ans le trône impérial sans rien faire pour la défense de l'empire; il avait renoncé, en acceptant le trône, au commandement de l'armée de Grégoire IX, qui comptait sur ses talents militaires pour forcer l'empereur Frédéric II à reconnaître la suprématie du saint-siége.

Parmi les généraux qui, dans cette occasion, avaient pris parti pour le pape, et lui avaient amené des secours, on remarquait deux évêques, celui de Clermont et celui de Beauvais. Ce dernier, nommé Milon, était fils du célèbre Gaucher de Châtillon, et semblait doué de la même valeur et des mêmes talents militaires que cet illustre chevalier. Grégoire IX, privé du secours de Jean de Brienne, conclut une trêve avec Frédéric II. Milon se hâta de revenir en France; mais, à son retour, il trouva sa ville épiscopale en révolte ouverte contre la régente, qui, sans s'inquiéter des priviléges de la commune, une des plus anciennes de France, avait nommé un bourgeois de Senlis maire de Beauvais. — Milon se prononça en faveur de ses diocésains, mais le roi ni la régente ne tinrent aucun compte de ses représentations, et, après avoir fait pendre quelques-uns des bourgeois, en exilèrent un plus grand nombre. Une forte amende fut imposée à la ville, et le temporel même de l'évêque fut saisi. De cette discussion entre l'autorité royale et l'autorité épiscopale résulta une lutte où intervinrent des conciles provinciaux et le pape lui-même.

Progrès de l'esprit démocratique dans les villes du midi. (1234 — 1240.)

La minorité de saint Louis et les premières années de son règne forment une époque où l'esprit démocratique, s'il faut en croire quelques historiens modernes, fit des progrès réels dans les grandes cités du midi de la France. Il n'en fut pas de même dans les communes du nord; sans doute parce que la noblesse ou le baronage s'y trouvaient en présence du tiers-état ou de la bourgeoisie, et que ces deux puissances, l'une ancienne, et l'autre nouvelle, étaient hostiles et se surveillaient mutuellement; leur rivalité ne pouvait d'ailleurs que profiter à l'autorité royale.

Dans les premières années du règne de Louis IX, la plupart des villes du Languedoc et de la Provence s'étaient constituées indépendantes. Frédéric II, ennemi de la puissance ecclésiastique, protégeait les cités de la Provence qui, sous le titre de villes impériales ou de républiques, avaient recouvré leurs libertés municipales. Au premier rang de

ces républiques étaient Avignon et Marseille. Deux autres républiques eurent une existence peu durable : Nice et Arles, malgré leurs efforts, furent obligés de reconnaître l'autorité de Raymond Béranger, comte de Provence, leur légitime souverain. Ces villes avaient été encouragées dans leur résistance par Raymond VII, comte de Toulouse ; mais le roi de France était gendre du comte de Provence, et il aida celui-ci à faire rentrer dans le devoir les villes émancipées.

Cependant l'esprit démocratique qui, pendant la longue guerre des Albigeois, avait animé les habitants de Toulouse, continuait à agiter les villes du Languedoc. Il existe une lettre des consuls de Narbonne adressée aux consuls de Nîmes : cette lettre est une sorte de protestation contre des vexations endurées, et un appel à toutes les cités du midi, telles que Montpellier et Perpignan, qui relevaient du roi d'Aragon, Bayonne et Bordeaux, qui dépendaient du roi d'Angleterre, pour se réunir afin de défendre de communes libertés. — Les succès du roi de France en Aquitaine, dont nous parlerons bientôt, et la mort du comte de Toulouse, protecteur naturel de toutes les cités mécontentes, empêchèrent sans doute ce projet de confédération d'avoir aucun résultat.

Thibaut devient roi de Navarre. (1258.)

Dans le même temps les nobles provençaux avaient suivi le roi d'Aragon à la conquête des îles Baléares et du royaume de Valence sur les musulmans d'Espagne, espèce de croisade qui dura dix années, de 1228 à 1258.

A cette époque aussi Thibaut IV, qui avait failli perdre son comté de Champagne peu de temps auparavant, par suite des réclamations de la reine de Chypre, devenait, par héritage, roi de Navarre; mais pour prendre possession de ce nouveau royaume, il dut s'y rendre avec une suite nombreuse de chevaliers champenois. Son départ suivit de quelques mois la mort du comte de Boulogne, Philippe, oncle de Louis IX, mort assez précipitée pour paraître le résultat d'un crime. Thibaut, qu'elle débarrassait d'un ennemi, fut, pour la seconde fois, accusé d'empoisonnement; ce qui ne l'empêcha pas d'être, à Pampelune, au mois de mai 1254, couronné roi de Navarre.

La même année 1254 fut marquée par la mort du vieux comte Ferrand de Flandre, et de Robert, comte de Dreux, frère aîné du comte de Bretagne.

Robert le Bulgare. (1258.)

Deux ans après la majorité du roi de France, on put croire un instant, dans le nord du royaume et au sein des villes riches de la Flandre, qu'une secte nouvelle, non moins dangereuse que celle des Albigeois, travaillait à ébranler la religion chrétienne et l'autorité royale.

« Vers l'an 1228, dit Mathieu Pâris, certain moine de l'ordre des Prédicateurs[1], nommé Robert, et surnommé *Boülgre*, homme suffisamment lettré, et qui se montrait efficace et prompt dans l'office de la prédication, découvrit, dans le royaume des Français, un grand nombre d'hommes entachés de la méchanceté hérétique, et il en trouva plus encore en Flandre, où les habitants sont diffamés entre les nations par l'habitude des usures. Il les examina tous dans la foi, avec diligence, et tous ceux qu'il trouva ou vacillants, ou excédant la mesure, il les fit brûler à l'aide du bras séculier. Le seigneur roi des Français l'appuyait pour cela de tout son pouvoir.—Robert les appelait tous du nom vulgaire de *boulgres*, soit qu'ils fussent *paterins*, *joviniens*, ou *albigeois*, ou entachés d'autres hérésies. Ce Robert, avant de prendre l'habit de la religion, était lui-même *boulgare;* aussi connaissait-il tous les complices de cette secte, et, devenant leur accusateur, fut-il leur marteau et leur ennemi familier. — Abusant enfin de la puissance qui lui était confiée, pour transgresser les bornes de la justice et de la modestie, et se trouvant élevé, puissant, formidable, il confondit les bons avec les méchants, et il enveloppa les innocents et les simples dans le supplice des coupables. Aussi l'autorité du pape lui ordonna de ne plus sévir d'une manière si fulminante dans cet office. Plus tard ses fautes, que j'aime mieux taire que réciter, paraissant au plus grand jour, il fut condamné à une prison perpétuelle. »

Mariage de Robert d'Artois. — Louis IX refuse la couronne impériale offerte à son frère. (1237-1240.)

En 1237, le roi Louis IX avait tenu à Compiègne une cour brillante pour célébrer le mariage de son frère Robert avec Mathilde, fille de Henri, duc de Brabant. — Il avait armé le jeune prince chevalier et lui avait donné en apanage le comté d'Artois.

Deux années après, la querelle entre le pape et l'empereur s'étant envenimée, Grégoire IX excommunia Frédéric II et le déclara déchu du trône. Ensuite, voulant s'assurer un appui dans le prince qu'une sagesse prématurée plaçait au premier rang des souverains, il chargea son légat de proposer

[1] Ou des Jacobins : cet ordre avait été fondé en France par saint Dominique, qui, mort à Bologne en 1221, avait été canonisé en 1234 par le pape Grégoire IX. Ce fut aux Jacobins ou Dominicains que l'on confia l'inquisition, établie dans les provinces méridionales de la France.

au roi de France d'élever au trône impérial vacant Robert comte d'Artois.

La réponse de Louis IX fut prudente et modérée. Il s'étonna de ce que le pape eût détrôné un si grand prince, sans l'avoir convaincu d'aucun des crimes qu'il lui reprochait; il dit que si l'empereur avait mérité cette punition, elle ne pouvait lui être infligée que par un concile général. « Nous enverrons, ajouta-t-il, des ambassadeurs à Frédéric, » pour nous assurer de sa foi. S'il est orthodoxe, » pourquoi l'attaquerions-nous? S'il est dans l'erreur, nous le poursuivrons à outrance. » — Les ambassadeurs de Louis IX s'adressèrent en effet à l'empereur, qui protesta de son orthodoxie et de son sincère attachement à la foi catholique. Un d'entre eux, chargé des instructions particulières du roi, dit alors à Frédéric : » Dieu nous garde d'attaquer sans cause légitime un prince chrétien! » L'ambition seule ne peut guider des barons français. Notre maître, roi par droit de naissance, est » au-dessus de tout prince électif. Il doit suffire » au comte Robert d'être le frère du roi de France. »

Louis IX confirma la noble réponse de ces envoyés en refusant l'empire que le pape mettait ainsi à sa disposition.

Insurrection réprimée en Languedoc. (1240.)

Nous avons dit que, depuis son retour dans ses états, jamais le comte de Toulouse ne cessa de travailler à recouvrer son indépendance. Il avait fait alliance avec tous les ennemis du roi de France, et il avait encouragé dans leurs insurrections toutes les villes qui s'étaient montrées disposées à repousser la domination des Français. On ne doit donc pas s'étonner s'il appuya, en 1240, la révolte des habitants de Carcassonne, qui se soulevèrent à l'approche de leur ancien seigneur Trencavel, fils de ce vicomte de Béziers, dépouillé de ses états en 1209, par Simon de Montfort. — Jean de Beaumont, chambellan du roi Louis, s'empressa, avec une armée française, de marcher contre les révoltés. Trencavel, bloqué dans Montréal, dut s'estimer heureux, après la dispersion de son parti, de pouvoir, au moyen d'une honorable capitulation, retourner en Catalogne, où déjà il avait trouvé un refuge. — Raymond VII, qui avait donné à son jeune parent des témoignages imprudents d'intérêt, se crut obligé de venir à la cour de France renouveler à Louis IX ses assurances de soumission et son serment de fidélité.

Cour plénière à Saumur. — Mariage d'Alphonse, comte de Poitiers. (1241.)

Ce fut sans doute pour signaler sa réconciliation avec Raymond VII que le roi de France se décida à accomplir le mariage de son frère Alphonse, comte de Poitiers, avec Jeanne, fille du comte de Toulouse. Il convoqua en 1241 une cour plénière à Saumur, en Anjou, et il y donna à son frère les comtés de Poitiers et d'Auvergne. Mais Raymond dédaigna d'assister à une cérémonie qui semblait enlever à sa maison toute espérance de garder ses anciens domaines. Néanmoins la cour se tint avec une grande pompe. — Joinville, qui, attaché au service de Thibaud, roi de Navarre et comte de Champagne assistait à cette fête dans un rang secondaire, car il n'était point encore chevalier et *n'avait oncques lors haubert vêtu*, nous en a laissé une description qui ne manque point d'intérêt :

« Le roi, dit-il, tint une grande cour à Saumur, en Anjou, et là fus-je, et vous témoigne que ce fut la mieux aournée que je visse oncques, car à la table du roi mangeoit auprès de lui le comte de Poitiers, qu'il avoit fait chevalier nouvel à la Saint-Jean; et après le comte de Poitiers mangeoit le comte Jean de Dreux (le nouveau comte de Bretagne, fils de Mauclerc), qu'il avoit fait chevalier nouvel aussi. Après le comte de Dreux mangeoit le comte de la Marche, après le comte de la Marche, le bon comte Pierre de Bretagne (Mauclerc); et devant la table du roi, endroit (vis-à-vis) le comte de Dreux, mangeoit monseigneur le roi de Navarre, en cotte et en mantel de *samit* (étoffe légère de soie mêlée de fils d'or), bien paré de courroye, de fermail et de chapel d'or, et je tranchois devant lui. Devant le roi servoit du manger le comte d'Artois, son frère; devant le roi trancboit du coutel le bon comte Jean de Soissons. Pour la table garder étoit monseigneur Ymbert de Beaujeu, qui puis fut connétable de France, et monseigneur Enguerrand de Coucy, et monseigneur Archambaud de Bourbon. Derrière ces trois barons avoient bien trente de leurs chevaliers, en cottes de drap de soie, pour eux garder: et derrière ces chevaliers avoit grande plenté (grand nombre) de sergents vêtus des armes au comte de Poitiers, battues sur *cendal* (drap de soie). Le roi avoit vêtu une cotte de samit *ynde* (bleu), et surcot et mantel de samit vermeil fourré d'hermines, et un chapel de coton en sa tête, qui moult mal li séoit, pource qu'il étoit lors jeune homme. — Le roi tint cette fête aux halles de Saumur; et l'on disoit que le grand roi Henri d'Angleterre les avoit faites pour ses grandes fêtes tenir. — Et les halles sont faites à la guise de celles des moines blancs (de Cîteaux); mais je crois que de trop il s'en faut qu'il en soit nulles si grandes, et vous dirai pourquoi il me le semble, car à la parois du cloître où le roi mangeoit, qui étoit environné de chevaliers et de sergents qui tenoient grand espace, mangeoit à une table vingt,

tant évêques qu'archevêques ; et après les évêques et les archevêques mangeoient en côté de celle table, la reine Blanche, sa mère, au chef du cloître de celle part là où le roi ne mangeoit pas. Et si servoit à la reine le comte de Boulogne, qui puis fut roi de Portugal, et le bon comte de Saint-Pol, et un Allemand de l'âge de dix-huit ans, qu'on disoit qui avoit été fils de sainte Élisabeth de Thuringe. Dont l'on disoit que la reine Blanche le baisoit au front par dévotion, pource qu'elle entendoit que sa mère l'y avoit maintes fois baisé.

» Au chef du cloître d'autre part étoient les cuisines, les boutelleries, les paneteries et les dépenses. De celui cloître servoit l'on devant le roi, et devant la reine, de chair, de vin et de pain. Et en toutes les autres ailes et au pré du milieu, mangeoient de chevaliers si grande foison, que je ne sais le nombre, et disent moult de gens qu'ils n'avoient oncques vu autant de surcots, ne d'autres garnitures de drap d'or à une fête, comme il y eut là, et disant qu'il y eut bien trois mille chevaliers. »

Révolte du comte de La Marche. — Guerre avec les Anglais.— Combat de Taillebourg. — Expulsion des Anglais hors de la Saintonge. — Soumission du comte de La Marche. (1241-1242.)

Tandis que Louis IX donnait ainsi à son propre frère un comté qui avait si longtemps appartenu à la maison royale d'Angleterre, et dont Richard, frère du roi Henri III, portait même le titre, une ligue s'était formée contre lui dans le plus profond secret. — Après la cour plénière tenue à Saumur, Louis, sans défiance, se rendit à Poitiers pour mettre Alphonse en possession de sa capitale et lui donner l'investiture. Cette cérémonie achevée, les vassaux du roi se retirèrent suivant l'usage; le roi resta dans la ville seulement avec les chevaliers de sa maison et ceux de son frère. Le comte de la Marche qui venait de faire hommage à Alphonse, fit alors entourer Poitiers par ses troupes. Le roi, conservant dans ce danger pressant le sang-froid et la fermeté d'âme qui le caractérisaient, se rendit presque seul dans le château de Lusignan, à six lieues de la ville; et reprochant à Hugues ses projets de trahison, l'effraya sur leurs suites, l'obligea à y renoncer momentanément, et retourna à Paris sans obstacle.

Alphonse, ayant reçu des renforts, somma le comte de la Marche de venir renouveler son hommage aux fêtes de Noël. Hugues, excité par les railleries et les reproches de sa femme, regrettant de s'être laissé intimider par le roi, et de l'avoir vu lui échapper, se rendit à Poitiers et parut devant Alphonse; mais ce fut pour déclarer qu'il ne le reconnaissait plus pour son seigneur. Il sortit au milieu de l'étonnement général, fit mettre le feu à la maison où il avait logé, s'élança sur son cheval et partit.

Le comte de la Marche comptait sur l'appui du roi d'Angleterre; sa femme, Isabelle, mère du jeune prince, l'avait décidé à venir en France avec une armée, en lui promettant l'appui des rois de Castille et d'Aragon, du comte de Toulouse et d'un grand nombre de seigneurs mécontents.

Le roi Louis, instruit des projets du roi d'Angleterre, mais craignant peu la ligue des autres princes, mit en état de défense les côtes de Bretagne et de Normandie, et tint à Paris un parlement où Hugues de Lusignan, comte de la Marche fut déclaré rebelle. Ensuite il marcha contre lui avec une nombreuse armée, et s'empara successivement de Montreuil en Gastine, de la tour de Bérages, de Montcontour et de Fontenay; dans ce dernier château fut pris avec d'autres chevaliers un fils du comte de la Marche. Alphonse voulait les faire mourir, Louis IX s'y opposa : « Ils n'ont pu, dit-il, se rendre coupables, lui en obéissant à son père, les autres en servant leur seigneur. » Cependant le comte de la Marche, déconcerté par cette attaque soudaine, et n'ayant encore obtenu de ses alliés que de vaines promesses, n'osait tenir la campagne. La comtesse Isabelle conçut alors le projet d'un crime affreux. « Elle prépara, dit Guillaume de Nangis, un poison subtil. Des scélérats qui lui étaient dévoués furent chargés de se glisser comme transfuges dans la suite du roi, et de répandre ce poison sur les mets qui lui étaient destinés. Ce complot fut heureusement découvert. Isabelle s'abandonna alors à un sombre désespoir, et voulut se tuer avec un poignard qu'elle portait toujours sur elle. Ses femmes le lui ôtèrent des mains. Ne pouvant parvenir à se donner la mort, elle déchira sa guimpe, s'arracha les cheveux, et la fureur ainsi que les remords la firent tomber dans une maladie grave. Dès ce moment elle fut en horreur aux Français et même à ses propres partisans; son nom d'Isabelle fut changé en celui de Jézabel, dont sa conduite rappelait le caractère et les forfaits. »

Le roi d'Angleterre ne put amener tous les secours qu'il avait promis. Sa faiblesse, son aveuglement pour de vils favoris, lui avaient aliéné le cœur des Anglais. Le parlement refusa les fonds nécessaires pour l'expédition. Henri, avec une faible armée, débarqua à Royan, près de l'embouchure de la Gironde. Isabelle le reçut sur le rivage. « Mon » fils, lui dit-elle, vous montrez un bon naturel en » venant secourir votre mère et vos frères, que les » fils de Blanche veulent opprimer et fouler aux » pieds. »

Louis proposait la paix ou une trêve; Henri, par les conseils de cette femme implacable, rejeta ces propositions pacifiques. Le roi de France poussa

dès-lors la guerre avec vivacité, afin de dissoudre la ligue encore mal unie. En peu de temps il fut le maître de tous les châteaux-forts situés sur la rive droite de la Charente. — Le château de Taillebourg défendait un pont étroit jeté sur cette rivière et où ne pouvaient passer que quatre hommes de front. — Le roi fit embarquer une partie de ses soldats et leur ordonna d'aller charger l'armée anglaise sur l'autre rive, tandis que lui-même attaquerait le pont. — Après avoir forcé le premier poste, il fut repoussé. Alors, mettant pied à terre, et, accompagné seulement de huit hommes d'armes, il se précipita, l'épée à la main, au milieu des ennemis, et arriva jusqu'à l'extrémité du pont. Les Anglais l'entouraient, il se défendit avec un courage héroïque, donna le temps aux chevaliers français d'arriver à son secours, et avec leur aide renouvela impétueusement l'attaque, et emporta le pont. — Le mouvement opéré par l'autre partie de l'armée ayant réussi, les Anglais furent mis en déroute complète.

Henri III allait être fait prisonnier, lorsque Richard, son frère, demanda un armistice. Le roi lui dit en souriant : « Sire duc, la nuit porte conseil ; » donnez-en une bonne au roi d'Angleterre, et faites en sorte qu'il en profite. » Henri III se réfugia dans Saintes. « Où sont, dit-il, au comte de la » Marche, le roi d'Aragon, le roi de Castille, le » comte de Toulouse et tous ces seigneurs qui devaient me rejoindre?—Aucun n'a paru, sire, ré» pondit Hugues de Lusignan; c'est votre mère qui » a fait tout le mal. »

Le comte de Leicester, petit-fils de Simon de Montfort, était un des chefs de l'armée anglaise; il essaya de rappeler la fortune sous les bannières de Henri III, rompit la trève, et livra, près de Saintes, une bataille où la victoire longtemps disputée resta encore aux Français. Le roi d'Angleterre s'enfuit précipitamment à Blaye; son armée l'y suivit en désordre.

Louis IX entra le même jour à Saintes, où il fut reçu avec une grande joie par le peuple. Il y reçut la soumission du comte de la Marche, auquel il pardonna généreusement.

Le roi d'Angleterre fut successivement abandonné par tous les chevaliers de l'Aquitaine; un seul n'oublia point la foi qu'il lui avait jurée, il se nommait Herthold et était seigneur du château de Mirembeau, qui situé sur la frontière de la Saintonge et du Bordelais, venait d'être investi par les Français. Herthold se rendit auprès de Henri III et lui demanda s'il pouvait être utile à l'armée anglaise en défendant son château jusqu'à la mort. Henri III lui répondit que ce serait une résistance inutile, et l'autorisa à se soumettre. Herthold se présenta alors devant le roi de France et lui déclara que la nécessité seule le poussait à lui rendre Mirembeau. Louis fut touché de sa franchise et de son courage, et sans lui demander d'autre garantie que son serment de fidélité, lui donna en fief le château même qu'il était si noblement disposé à défendre.

Abandonné par ceux qui l'avaient appelé en France, poursuivi par un ennemi victorieux, le roi d'Angleterre se trouvait dans la position la plus critique. Lous IX avait l'intention de passer la Garonne et d'attaquer Bordeaux pour chasser les Anglais de la Gascogne, comme il les avait expulsés du Poitou et de la Saintonge ; mais une maladie contagieuse dont il fut lui-même atteint, et qui en peu de temps décima son armée, l'arrêta dans ses conquêtes. Il consentit à accorder à Henri III une trève de cinq ans. Le roi d'Angleterre n'osa pas s'embarquer dans les ports de l'Aquitaine, parce que Pierre Mauclerc, devenu simple chevalier, croisait sur les côtes et faisait la guerre à tous les navires anglais. Il obtint de Louis la permission de venir à Calais, en traversant la France avec son armée découragée par les défaites et la maladie. — Louis victorieux revint à Paris.

Innocent IV vient à Lyon et y convoque un concile général. (1204.)

Cependant la guerre continuait entre le pape et l'empereur. Grégoire IX était mort et avait été remplacé par Célestin IV, qui mourut seize jours après son élection. Le siége pontifical fut ensuite vacant durant vingt mois, l'empereur ayant, pendant ce temps, gardé les cardinaux prisonniers. Enfin, en 1242 Innocent IV fut élu; mais à peine avait-il pris possession de la tiare qu'il se vit en butte aux persécutions de l'empereur, dont les projets, s'il faut en croire Louis IX lui-même, n'étaient rien moins que d'être en même temps *empereur et pape*. Innocent IV, sur le point d'être fait prisonnier par les partisans de Frédéric, s'embarqua à Civita-Vecchia et arriva à Gênes; de là il fit demander à Louis IX, par l'abbé de Cîteaux, un réfuge en France.

Louis rassembla ses barons et les engagea à délibérer sur la demande du pontife. Les esprits étaient violemment agités par les querelles du sacerdoce et de l'empire. Les barons craignirent que la présence du pape ne rendît cette agitation plus dangereuse, et furent d'avis qu'on devait refuser à Innocent IV l'asile qu'il demandait. En transmettant cette réponse, Louis promit de secourir l'Église s'il la voyait opprimée injustement. — Les rois d'Angleterre et d'Aragon avaient également refusé de recevoir le pape dans leurs états. — Innocent IV se retira à Lyon, ville impériale, mais dont l'archevêque était seigneur temporel et depuis longtemps indé-

pendant. Les cardinaux le rejoignirent, et il y convoqua, pour l'année suivante, un concile général, afin d'aviser aux moyens de rendre la paix à l'Église et de secourir les chrétiens en Orient. Les rois et tous les princes souverains furent invités à y assister.

CHAPITRE XIII.

LOUIS IX. — CROISADE EN ÉGYPTE.

Invasions des Mongols et des Korasmiens. — Sixième et septième croisades. — Maladie de Louis IX. — Il prend la croix. — Concile de Lyon. — Louis médiateur entre le pape et l'empereur. — Mariage de Charles d'Anjou. — Préparatifs pour la croisade. — Les Dampierre et les d'Avesnes. — Départ du roi laissant la régence à la reine Blanche. — Départ de l'armée chrétienne. — Séjour à Chypre. — Débarquement des Français en Égypte. — Récit d'un historien arabe. — Occupation de Damiette. — Terreur des Sarrasins — Mort du sultan d'Égypte. — Séjour des chrétiens à Damiette. — Fautes des chefs des croisés. — Saint Louis jugé par Napoléon. — Récit fait par saint Louis de l'expédition sur Mansourah. — Combats avec les Sarrasins. — Peste et famine. — Retraite et défaite des chrétiens. — Captivité du roi. — Trève conclue par Louis IX. — Sa mise en liberté. — Motifs qui le retiennent en Syrie. — Anecdotes sur la croisade. — Séjour de Louis IX dans la Terre-Sainte. — Mort de la reine Blanche. — Retour de Louis IX en France.

(De l'an 1244 à l'an 1254.)

Invasion des Mongols et des Korasmiens. — Sixième et septième croisades. (1228-1244).

Au commencement du XIII[e] siècle, de nouvelles hordes de barbares s'étaient ruées sur l'Europe et sur l'Asie. En 1238, les Tartares-Mongols avaient envahi successivement la Russie, la Hongrie et la Pologne. L'Allemagne ne fut sauvée que par les mesures énergiques que prirent Frédéric II et son fils Conrad. — Dans le même temps ces barbares faisaient irruption dans les empires musulmans d'Asie. Les Sarrasins aux abois avaient demandé aux chrétiens des secours qui avaient été inutiles. — En 1244, les Korasmiens, poussés en avant par les Mongols, s'étaient emparés de Jérusalem, et en avaient massacré les habitants.

Plusieurs croisades avaient été successivement prêchées ; mais aucune n'avait eu de résultat utile et durable. — La sixième croisade, entreprise par l'empereur Frédéric II, en 1228 et 1229, valut au chef des croisés le titre de roi de Jérusalem, et aux chrétiens de la Palestine une trêve de dix ans avec les Sarrasins, ainsi que la restitution du saint sépulcre et des villes saintes de Jérusalem, de Bethleem et de Nazareth. — La septième croisade fut entreprise en 1238 par Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, réuni au duc de Bourgogne, au comte de Bretagne et au comte de Bar. Elle obtint d'abord quelques succès partiels; mais les croisés n'ayant choisi parmi eux aucun chef, leur expédition, glorieuse d'ailleurs, se termina par un traité de paix et d'amitié avec le sultan d'Égypte. — Ce fut après le retour des princes croisés en Europe qu'eurent lieu l'invasion des Korasmiens et le désastre de Jérusalem.

Maladie de Louis IX. — Il prend la croix. (1244.)

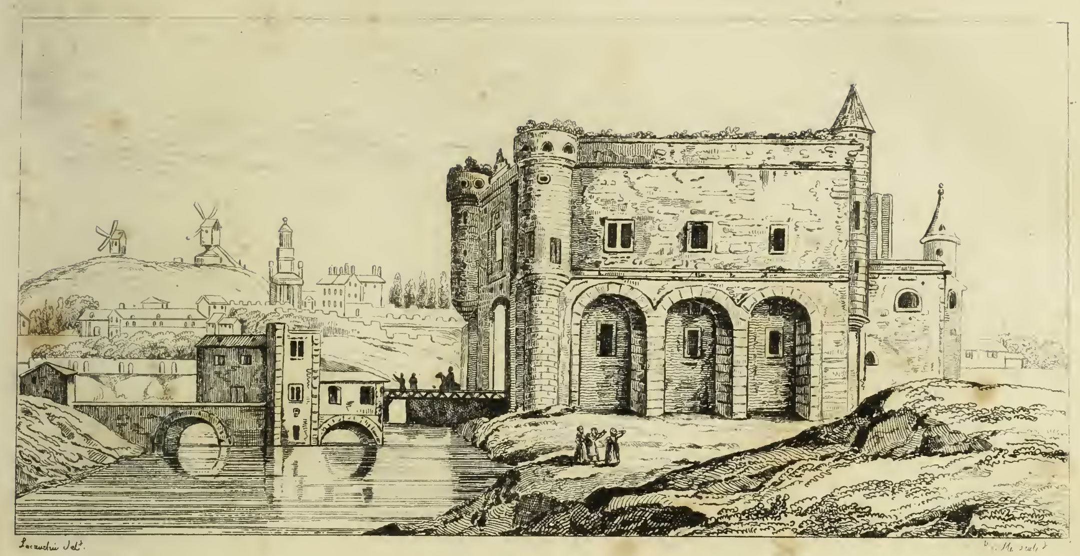
Pendant la guerre contre les Anglais, le roi Louis avait été attaqué, dans les marais de la Saintonge, d'une fièvre dont il n'avait été qu'imparfaitement guéri. Se trouvant à Pontoise au mois de décembre 1244, il éprouva une rechute et en peu de temps la maladie fit de si rapides progrès qu'on désespéra de sa vie. La consternation fut générale en France ; dans toutes les églises on fit, pour le salut du roi, des prières, des aumônes et des processions.

Cependant Louis tomba dans un assoupissement léthargique; on le crut mort; on fit sortir sa mère et sa femme de la chambre où il gisait étendu : une des deux dames qui le soignaient voulut couvrir son visage d'un linceul ; mais l'autre s'y opposa, ne pouvant se figurer qu'il eût rendu le dernier soupir. Tout à coup le moribond se releva sur son séant, et s'écria : « Gloire à Dieu! sa grâce m'a rappelé d'entre les morts! » On peut se figurer quelle fut la joie de Blanche et de Marguerite. Le roi fit aussitôt appeler Guillaume, évêque de Paris, et le pria de lui donner la croix, signe du vœu qu'il faisait d'aller en Asie combattre pour la délivrance de la Terre-Sainte. Cette résolution changea la joie des deux reines en tristesse. « Quand la bonne dame sa mère, dit Joinville, sceut qu'il eut recouvert la parole, elle en eut si grant joie, que plus ne povoit. Mais quand elle le vit croisié, elle fut aussi transsie, comme s'elle l'eust veu mort. »

Concile de Lyon. — Louis médiateur entre le pape et l'empereur. — Mariage de Charles d'Anjou. (1245-1246.)

Plusieurs années s'écoulèrent avant que Louis IX pût accomplir son vœu.

En 1245, le concile général s'assembla à Lyon et s'occupa de la grande querelle du pape et de l'empereur. Innocent IV accusa Frédéric d'hérésie et de sacrilége; malgré les représentations de l'ambassadeur du roi de France, il prononça la condamnation de l'empereur, qu'il déclara privé de tout honneur et de toute dignité, et dont il délia tous les sujets du serment de fidelité. Frédéric reçut à Turin le décret du concile, et s'écria : « Quoi! le » pape m'a déposé. D'où lui vient cette audace? » Qu'on m'apporte mes cassettes... Voyez, ajouta- » t-il, en les ouvrant, si mes couronnes sont perdues. » Voici la couronne impériale : avant qu'on me l'ôte » il y aura bien du sang répandu. Au reste ma posi-



Lecurieux del.^t

Paris _ Porte St Denis. _ XIVe Siècle.

Louis II Duc de Bourbon prête serment à Charles V. Miniature du XIVe Siècle.



LXXIV *Couronnement du Roi Charles V et de la Reine sa Femme. — MSS. de Froissart B. R.*

» tion devient meilleure. Avant cet outrage, je » devais encore quelque respect au pape, mainte- » nant je ne lui dois plus rien. »

Toutefois, malgré son irritation, l'empereur chercha à apaiser Innocent IV, et pria le roi Louis d'être son médiateur. Louis IX eut, dans l'abbaye de Cluny, plusieurs conférences avec le pape. Il lui fit part des propositions de Frédéric, qui offrait d'aller combattre à la Terre-Sainte et d'y passer le reste de ses jours, pourvu que le pape lui donnât l'absolution et couronnât empereur son fils Conrad, déjà roi des Romains. « Suivez, dit le roi de France » au pontife, suivez le précepte de l'Évangile. » Tendez les bras à celui qui demande miséricorde; » recevez un prince qui s'humilie; imitez la bonté » du Dieu dont vous êtes le vicaire. » Le pape n'avait aucune foi dans les promesses de l'empereur, il fut inflexible, et tout espoir d'accommodement s'évanouit.— Les électeurs ecclésiastiques donnèrent successivement le titre impérial à Henri, landgrave de Thuringe, qui, vaincu par Conrad, mourut de chagrin; et à Guillaume, comte de Hollande, qui, digne de sa haute fortune, soutint avec gloire et pendant long-temps la lutte contre les partisans de Conrad et de Frédéric.

En 1246, le roi Louis fit épouser à son frère Charles, Béatrix, sœur de la reine Marguerite, et héritière du comté de Provence. Il lui donna, à cette occasion, l'Anjou et le Maine. Charles d'Anjou devint, par la suite, roi de Naples; c'est le chef d'une maison qui a possédé long-temps le trône des Deux-Siciles, et dont la domination s'exerça à une époque marquée par d'horribles événements et de sanglants désastres.

Préparatifs pour la croisade.—Les Dampierre et les d'Avesnes. (1247-1248.)

Louis IX, au milieu des graves occupations que lui donnaient les affaires de son royaume, et les luttes qui agitaient l'Europe, faisait, avec activité, ses préparatifs pour la croisade. La reine Blanche cherchait à le dissuader de cette expédition. Un jour elle vint le trouver avec Guillaume, évêque de Paris, qui partageait ses sentiments et l'engagea à demander au pape une dispense d'aller en personne à la croisade. Dans ce but, elle lui montrait combien étaient à redouter les artifices des Anglais, les séditions des Poitevins, les reprises d'armes des hérétiques Albigeois; elle lui peignait les dangers qu'il y aurait pour lui à quitter l'Europe au moment où l'Allemagne et l'Italie se trouvaient en proie aux fureurs de la guerre. Enfin elle lui rappelait qu'il avait prononcé son vœu, quand la maladie et l'exaltation fébrile ne laissaient peut-être pas à sa raison toute liberté. Louis, après un moment de réflexion, lui dit : « Vous supposez, ma mère, que ma raison » était égarée quand j'ai pris la croix; eh bien! cette » croix je la quitte. » Et la détachant, il la remit à l'évêque de Paris. Blanche était transportée de joie, lorsque Louis ajouta : « Maintenant, vous le voyez, » mon corps est sain, mon esprit calme, ma raison » complète; eh bien! je persite dans mon vœu, je » redemande la croix que je vous ai remise, et je ne » prendrai point de nourriture que vous ne me » l'ayiez rendue. » La reine et l'évêque se retirèrent, fondant en larmes, et convaincus qu'il n'y avait pas à s'opposer à une si ferme résolution.

Le roi continua donc à s'occuper, sans rencontrer d'autres obstacles à sa volonté, des préparatifs de la croisade; il employa, pour augmenter le nombre des croisés, un moyen qui caractérise son zèle et le caractère du temps. « D'après une ancienne coutume, dit M. Michaud, les rois de France, dans les grandes solennités, donnaient à ceux de leurs sujets qui se trouvaient à la cour certaines capes ou manteaux fourrés, dont ceux-ci se revêtaient sur-le-champ et avant de sortir du palais. Dans les anciens comptes, ces capes s'appelaient *livrées* parce que le souverain les donnait et les livrait lui-même. Louis ordonna (en 1245) qu'on en préparât pour la veille de Noël un grand nombre, sur lesquelles on fit appliquer des croix en broderies d'or et de soie; le moment venu, chacun se couvrit du manteau que le prince lui avait donné, et sans s'être aperçu de la pieuse fraude, suivit le monarque à la chapelle. Quel fut leur étonnement, lorsqu'à la lueur des cierges ils aperçurent, d'abord sur ceux qui étaient devant eux, ensuite sur eux-mêmes, le signe d'un engagement qu'ils n'avaient point contracté. Tel était cependant le caractère des chevaliers français, qu'ils se crurent tous obligés de répondre à cet appel fait à leur bravoure; tous les courtisans, après l'office divin, se mirent à rire avec l'*adroit pêcheur d'hommes*, et firent le serment de l'accompagner en Asie [1]. »

[1] Nous trouvons dans Joinville le fait suivant, qui n'est pas moins curieux :

« Tandis que je m'en venois rejoindre le roi pour la croisade, je trouvai trois hommes morts sur une charrette, qu'un clerc avoit tués; on me dit qu'on les menoit au roi. — Quand j'ouïs cela, j'envoyai après un mien écuyer, pour savoir comment cela avoit été fait; et mon écuyer que j'envoyai conta que le roi, quand il sortit de sa chapelle, alla au perron pour voir les morts, et demanda au prévôt de Paris comment cela avoit été fait; et le prévôt lui conta que les morts étoient trois de ses sergents du Châtelet, et qu'ils alloient par les rues écartées pour dérober les gens; et il dit au roi : « Ils trouvèrent ce » clerc que voici, et lui enlevèrent tous ses vêtements. Le clerc » s'en alla à son hôtel avec sa chemise seule, et prit son arba- » lète, et fit porter à un enfant son *fauchon* (couteau de » chasse). Quand il les vit, il leur cria qu'ils alloient être occis. » Et le clerc tendit son arbalète, la tira et en frappa un au

Avant son départ, le roi Louis voulut assurer la tranquillité du royaume et ôter tout souci à ceux qui voudraient prendre part à la croisade. Il tint à Paris un parlement où on décida que les guerres particulières seraient suspendues pendant cinq années, que les croisés seraient pour trois ans à l'abri des poursuites de leurs créanciers, et que le clergé paierait la dîme de ses revenus pour les frais de la croisade. En même temps, le roi envoyait par tout le royaume des frères prêcheurs et mineurs, pour s'informer s'il avait été fait tort au nom du roi à quelques particuliers, et il donnait ordre à ses grands baillis d'indemniser tous ceux qui auraient souffert un dommage.

Louis prit plusieurs précautions sages pour assurer la paix. La plus efficace fut d'emmener en Orient le duc de Bourgogne et les comtes de Bretagne, et de la Marche. — Une trêve fut conclue avec l'Angleterre pour tout le temps de la croisade. — Le roi eut soin aussi d'apaiser parmi les seigneurs les différends qui auraient pu occasionner des troubles pendant son absence. Il fut alors l'arbitre d'une cause singulière, la plus importante qu'il eût eu encore à juger.

La célèbre Jeanne, comtesse de Flandre, cette fille que ses sujets croyaient coupable d'un parricide, était morte sans enfants. Mais elle laissait une sœur nommée Marguerite, fort jeune encore, et qui fut mise sous la tutelle de Bouchard d'Avesnes. Bouchard était dans les ordres sacrés, ce qui ne l'empêcha pas d'aimer sa pupille, d'obtenir qu'elle répondît à sa passion, et de l'épouser; mais le remords s'empara bientôt de lui : il se sépara de son épouse, et partit pour Rome afin d'obtenir son pardon. Le pape consentit à le lui accorder, à condition qu'il ne verrait plus Marguerite, et qu'il ferait un pèlerinage à la Terre-Sainte. Bouchard, décidé à se soumettre, revint en Flandre pour faire ses préparatifs, revit par hasard sa jeune épouse, et n'eut plus la force de la quitter. L'excommunication dont il fut frappé ne l'arrêta pas. Il vécut longtemps avec Marguerite et en eut deux enfants. Cependant, l'amour s'éteignit, le repentir revint. Bouchard se sépara de Marguerite pour faire pénitence. Marguerite, ayant succédé à Jeanne, épousa Guillaume de Dampierre, dont elle eut trois fils et deux filles. Devenue veuve, elle ne prit aucune précaution pour fixer le sort de sa double famille. Les Dampierre et les d'Avesnes se disputèrent, de son vivant, la succession des comtés de Flandre et de Hainaut. Louis, considérant que Marguerite était de bonne foi lors de son premier mariage, et qu'ainsi les enfants qui en étaient issus ne pouvaient être regardés comme illégitimes, décida que la Flandre appartiendrait à l'aîné des Dampierre, et le Hainaut à l'aîné des d'Avesnes.

» cœur; les deux autres se mirent à fuir; et le clerc prit le » fauchon que l'enfant tenait, et les poursuivit au clair de la » lune qui étoit belle et brillante; l'un d'eux voulut passer à » travers une haie dans un jardin, et le clerc le frappa de son » fauchon, et lui trancha la jambe de telle manière qu'elle ne » tenoit qu'à la peau, comme vous voyez, ajouta le prévôt. Le » clerc se mit à poursuivre l'autre, lequel s'imagina de descendre dans une maison là où les gens veilloient encore; et le » clerc le frappa de son fauchon à la tête, si bien qu'il la fendit jusqu'aux dents, comme vous pouvez voir... Sire, dit le » prévôt, le clerc a montré son fait aux voisins de la rue, et » puis s'est venu mettre en prison; je vous l'amène et vous en » ferez, Sire, à votre volonté, et le voici. — Sire clerc, dit le » roi, vous avez perdu à être prêtre par votre prouesse; et » pour votre prouesse, je vous retiens à mes gages, et vous » viendrez avec moi outre-mer, et je vous fais encore à savoir » que je veux que mes gens voient que je ne les soutiendrai » dans aucune de leurs méchancetés. » — Quand le peuple qui étoit là assemblé ouït cela, tous s'écrièrent à Dieu, et le prièrent qu'il donnât au roi vie bonne et longue, et le ramenât en joie et en santé. (JOINVILLE, *Hist. de saint Louis*, traduction de MM. Michaud et Poujoulat.)

Départ du roi laissant la régence à la reine Blanche. (1248.)

Le vendredi 12 juin 1248, Louis, accompagné de ses frères Robert comte d'Artois, et Charles comte d'Anjou, se rendit à Saint-Denis. Le cardinal de Châteauroux déploya l'oriflamme, et donna au roi le bourdon et la pannetière, attributs des pélerins. — Alphonse, comte de Poitiers, autre frère du roi, ne devait partir que l'année suivante : jusqu'à son départ il était chargé d'assister la reine Blanche dans la régence du royaume. La reine Marguerite suivait son époux. — Le cortége traversa Paris, et fut conduit par les processions jusqu'à l'abbaye de Saint-Antoine, et de là à la commanderie de Saint-Jean près de Corbeil. Louis s'y sépara de sa mère, et lui remit ses dernières instructions.

Là, dans un parlement solennel, la régence fut donnée à Blanche : elle eut le pouvoir de composer le conseil, de choisir les grands baillis, et de conférer les bénéfices, « honneurs qui ne la flattaient plus, dit un historien, puisqu'elle ne devait pas les partager avec son fils, et qu'elle n'acceptait que pour consacrer les derniers moments de sa vie à le servir, » car elle laissait partir Louis avec le pressentiment qu'elle n'aurait plus le bonheur de le revoir.

Départ de l'armée chrétienne. — Séjour à Chypre. (1248-1249.)

Louis s'embarqua, le 24 août 1248, dans le port d'Aiguemortes. Il était alors âgé de trente-trois ans. Son armée était forte d'environ cinquante mille

hommes ; sa flotte, dans laquelle on comptait trente-huit grandes nefs, se composait d'une multitude de bâtiments de transport, et était commandée par deux Génois, habiles marins. — L'armée chrétienne se dirigea sur l'île de Chypre où des magasins avaient été établis, et où le rendez-vous général avait été indiqué. — Ce fut dans cette île qu'on apprit les nouveaux désastres qui venaient de frapper les chrétiens de la Palestine : les Tartares korasmiens, sujets des successeurs de Gengis-Khan avaient envahi la Palestine; ces barbares, après s'être emparés de Jérusalem, avaient massacré indifféremment les chrétiens et les musulmans ; mais à leur tour ils avaient été vaincus et presque exterminés par le sultan de Damas.

Joinville rapporte qu'à Chypre les ambassadeurs d'un prince tartare vinrent trouver le roi de France pour lui offrir l'assistance de leur maître, afin de chasser les Sarrasins de la Terre-Sainte. — Louis IX, espérant engager ce prince à embrasser le christianisme, lui envoya deux frères prêcheurs qui parlaient l'arabe, pour lui enseigner la vraie foi et lui offrir un magnifique présent. « C'était une tente de fine écarlate et sur laquelle étaient représentés, en forme de broderie, quelques-uns des mystères de la religion chrétienne. »

L'armée séjourna pendant assez de temps à Chypre pour consommer tous les approvisionnements que le roi, dans sa prévoyance, y avait fait rassembler, et ces approvisionnements étaient pourtant considérables. « Les celliers du roi étoient tels, dit Joinville, que sa gent avoit fait en mi les champs, sur la rive de la mer, grands moyes (monceaux) de tonneaux de vin qu'ils avoient achetés deux ans devant que le roi vînt, et les avoient mis les uns sur les autres, que quand on les voyoit devant, il sembloit que ce fussent granges. — Les froments et les orges, ils les avoient mis par monceaux en mi les champs; et quand on les voyoit, il sembloit que ce fussent montagnes; car la pluie avoit battu les blés de longtemps, les avoit fait germer par-dessus, si qu'il n'y paraissoit que l'herbe verte. » Un fait digne de remarque, c'est que ce grain, quand on le découvrit, se trouva dans un état de conservation aussi parfait que si on l'eût placé dans des silos faits exprès. « En effet, ajoute Joinville, quand l'on abattit les croûtes de dessus à toute l'herbe verte, on trouva le froment et l'orge aussi frais comme si on l'eût maintenant battu. »

On tint un conseil à Nicosie pour décider de quel côté serait dirigée l'attaque des croisés : les uns, appuyés par les chevaliers du Temple et de l'Hôpital, demandaient qu'on se portât sur Saint-Jean-d'Acre pour marcher ensuite sur Jérusalem. Le roi de Chypre, très-instruit des affaires de l'Orient, proposa d'envahir l'Égypte, afin d'ôter au sultan, qui était possesseur de la Palestine et de la Syrie, les moyens d'envoyer, de ce pays riche et peuplé, aucun secours dans la Terre-Sainte. Cet avis fut adopté, et Louis IX, après avoir passé ses troupes en revue, donna des ordres pour que toute la flotte fût prête à mettre à la voile au mois de mai 1249.

Débarquement des Français en Égypte. — Récit d'un historien arabe. (1249.)

Un auteur arabe va nous faire connaître quelles furent les dispositions des musulmans à l'approche des chrétiens.

» Le sultan Nedjm-Eddin était gravement malade à Damas lorsqu'il apprit, dit-il, que les Français se préparaient à venir attaquer l'Égypte ; il résolut aussitôt de défendre en personne ses états : malgré les douleurs violentes qu'il souffrait, il monta en litière, et arriva à Achmoun-Tanah au commencement de l'année 647 (avril 1249). Ne doutant point que Damiette ne fût la première ville attaquée, il tâcha de la mettre en état de défense ; il y fit des amas de vivres, d'armes et de munitions de toute espèce; l'émir Fakreddin eut ordre de marcher du côté de Damiette pour empêcher la descente des ennemis. Fakreddin campa près de la ville sur la rive du Nil.

» Cependant le sultan, voyant sa maladie empirer, fit publier que ceux à qui il était dû quelque chose eussent à se présenter à son trésor, et qu'ils seraient payés.

» Le vendredi 21 de la lune de Sefer de l'an de l'hégire 647 (vendredi 4 juin 1249), la flotte des Français arriva à deux heures du jour ; elle était chargée d'une multitude innombrable de troupes, commandées par Louis-fils-de-Louis, roi de France. Les Francs, qui étaient les maîtres des états de la Syrie, s'étaient joints aux Français.

» Le roi de France, avant de commettre aucune hostilité, envoya par un héraut, au sultan Nedjm-Eddin, une lettre conçue en ces termes :

» Vous n'ignorez point que je suis le prince de » ceux qui suivent la religion de Jésus-Christ, » comme vous l'êtes de ceux qui obéissent à la loi » de Mahomet : votre pouvoir ne m'inspire aucune » terreur ; et comment m'en inspirerait-il? Moi » qui fais trembler les musulmans qui sont en » Espagne, je les mène comme un berger conduit » un troupeau de moutons ; j'ai fait périr les plus » braves d'entre eux ; j'ai chargé de fers leurs » femmes et leurs enfants ; ils tâchent de m'apaiser et de détourner mes armes par des présents. » Les soldats qui marchent sous mes étendards cou» vrent les plaines, et ma cavalerie n'est pas moins

» redoutable. Vous n'avez qu'un moyen de dé-
» tourner la tempête qui vous menace: recevez
» des prêtres qui vous enseignent la religion chré-
» tienne, embrassez-la et adorez la croix; autre-
» ment je vous poursuivrai partout, et Dieu déci-
» dera qui de vous ou de moi doit être le maître
» de l'Égypte. »

» Nedjm-Eddin à la lecture de cette lettre ne put retenir ses larmes; il fit écrire la réponse suivante par le kadi Behaeddin, son secrétaire:

» Au nom de Dieu tout-puissant et miséricor-
» dieux, le salut soit sur notre prophète Mahomet
» et sur ses amis. J'ai reçu votre lettre, elle est
» remplie de menaces, et vous faites parade du
» grand nombre de vos soldats: ignorez-vous que
» nous savons manier les armes, et que nous avons
» hérité de la valeur de nos ancêtres? Jamais per-
» sonne n'a osé nous attaquer qu'il n'ait éprouvé
» notre supériorité. Rappelez-vous les conquêtes
» que nous avons faites sur les chrétiens; nous les
» avons chassés des pays qu'ils possédaient; les
» villes les plus fortes sont tombées sous nos coups.
» Ressouvenez-vous de ce passage du Koran, qui
» dit: *Ceux qui combattront injustement périront*;
» et de cet autre: *Combien de fois des armées nom-*
» *breuses ont-elles été défaites par une poignée de*
» *soldats!* Dieu favorise la justice, et nous ne
» doutons point qu'il ne nous protége et qu'il ne
» confonde vos desseins orgueilleux [1]. »

La flotte chrétienne avait été battue par la tempête à la vue des côtes d'Égypte; elle jeta l'ancre près de Damiette devant le camp de Fakreddin. Quelques chefs demandaient qu'on n'effectuât la descente que lorsque les vaisseaux écartés par les vents auraient rejoint l'armée. Louis ne voulut pas, par une prudence inopportune, refroidir l'ardeur de ses soldats, et ranimer le courage des Sarrasins, rangés en bataille sur le rivage. Il ordonna que la descente s'opérât sur-le-champ. « Nous serons in-
» vincibles, dit-il à ses soldats, si la charité chré-
» tienne nous rend inséparables. Abordons hardi-
» ment, quelle que soit la résistance des ennemis;
» ne considérez point ma personne; c'est dans
» l'armée bien unie que se trouvent le roi et l'Église.
» Je ne suis qu'un homme, dont Dieu peut d'un
» souffle éteindre l'existence. Tous les événements
» nous seront favorables; vaincus, nous devenons
» martyrs; vainqueurs, nous aurons glorifié Dieu.
» Combattons pour lui, il triomphera pour nous;
» non pour notre gloire, mais pour la sienne. »

L'armée, portée sur des bateaux plats, se dirigea vers une île séparée de Damiette par un bras du Nil, sur lequel existait un pont de bois. Le roi était à la tête des soldats, précédé par l'oriflamme, et accompagné du légat, portant la croix. — A quelque distance du rivage, il se jeta dans la mer, et aborda des premiers. Les Sarrasins ne purent résister à l'impétuosité des Français; il se retirèrent dans leurs retranchements, y furent attaqués, vaincus, et prirent la fuite sans avoir eu le temps de brûler le pont. Dans cette victoire, où l'armée ne perdit que très-peu de monde, Hugues de Lusignan, comte de la Marche, fut tué.

Reprenons le récit de l'historien arabe qui semble accorder fort peu d'importance à ce premier combat.

« Le samedi, dit Makrizi, les Français firent leur descente à la même plage où était assis le camp de Fakreddin; ils dressèrent une tente rouge pour leur roi; les musulmans firent quelques mouvements pour les empêcher de mettre pied à terre. L'émir Nedjm-Eddin et l'émir Sarimeddin furent tués dans des escarmouches.

» A l'entrée de la nuit l'émir Fakreddin décampa avec toute son armée, et passa sur le pont qui conduit à la rive orientale du Nil, où se trouve située Damiette; il prit la route d'Achmoun-Tanah; par cette marche les Français se trouvèrent les maîtres de la rive occidentale du fleuve.

» Rien ne peut représenter la désolation des habitants de Damiette, quand ils virent l'émir s'éloigner de leur ville et les abandonner à la fureur des chrétiens; ils n'osèrent attendre l'ennemi, et se retirèrent avec précipitation pendant la nuit. La conduite du général musulman fut d'autant moins excusable que la garnison de Damiette était nombreuse et composée des plus braves de la tribu de Beni-Kénane, et que la ville était en état de résister. »

Occupation de Damiette. — Terreur des Sarrasins. — Mort du sultan d'Égypte.

« Le dimanche matin (6 juin 1249), les Français se présentèrent devant Damiette. Étonnés de ne voir paraître personne, ils craignirent quelque surprise; mais, bientôt instruits de la fuite des habitants, ils se rendirent maîtres sans coup férir de cette importante place, et de toutes les munitions qui s'y trouvaient.

» A la nouvelle de la prise de Damiette par les Français, la consternation fut générale dans le Kaire: on songeait avec douleur combien cette prise devait augmenter leurs forces et leur courage; les ennemis avaient vu fuir lâchement devant eux l'armée musulmane, et ils se trouvaient les maîtres d'une quantité innombrable d'armes de toute espèce, de munitions de guerre et de bouche. La maladie du

[1] Makrizi, auteur de l'histoire des sultans Curdes-Aioubites, intitulée *la Voie pour la connaissance des règnes des rois.*

sultan, qui augmentait de jour en jour et qui l'empêchait d'agir dans des circonstances aussi critiques, mettait le comble au désespoir des Égyptiens; personne ne doutait que le royaume ne devînt bientôt la conquête des chrétiens.

» Le sultan, indigné de la lâcheté de la garnison de Damiette, condamna cinquante des principaux officiers à être étranglés : en vain voulurent-ils alléguer pour leur défense la retraite de l'émir Fakreddin; le sultan leur dit qu'ils méritaient la mort pour avoir quitté Damiette sans ses ordres; un de ces officiers, condamné à périr avec son fils, qui était un jeune homme d'une rare beauté, demanda d'être exécuté avant lui; le sultan lui refusa cette grâce, et le père eut la douleur de voir expirer son fils sous ses yeux.

» Après cette exécution, le sultan se tourna du côté de l'émir Fakreddin : « Quelle résistance avez- » vous faite, lui dit-il d'un air irrité, et quels com- » bats avez-vous livrés? vous n'avez pu tenir une » heure devant les Francs; il fallait plus de fer- » meté et de courage. » Les officiers de l'armée, craignant pour Fakreddin, lui firent comprendre par leurs gestes qu'ils étaient prêts à massacrer le sultan; l'émir s'y opposa; il leur dit ensuite que le sultan avait à peine encore quelques jours à vivre, et que si ce prince voulait les inquiéter ils seraient toujours les maîtres de s'en défaire.

» Nedjm-Eddin, malgré le triste état où il se trouvait, ordonna son départ pour Mansourah. Monté dans son bateau de guerre, il y arriva le mercredi 25 de la lune de Sefer (9 juin 1249); il mit la ville en état de défense... Les bateaux qu'il avait commandés avant son départ arrivèrent chargés de soldats et de munitions. Tous ceux qui étaient en état de porter les armes vinrent se ranger sous ses étendards; les Arabes surtout s'y rendirent en grand nombre.

» La maladie du sultan allait toujours en empirant, et les médecins désespéraient de sa guérison; il était attaqué en même temps d'une fistule et d'un ulcère au poumon : il expira enfin la nuit du lundi, le 15 de la lune de Chaban (22 novembre), après avoir désigné pour son successeur son fils Touran-Chah. Nedjmd-Eddin était âgé de quarante-quatre ans, et en avait régné dix. Ce fut lui qui institua la milice des esclaves dits *Mamelucs Baharites*. Cette milice, par la suite, s'empara du trône de l'Égypte.

» Dès qu'il fut expiré, la sultane Chegeret-Eddur, son épouse, fit venir le général Fakreddin et l'eunuque Diemaleddin; elle leur fit part de la mort du sultan, et les pria de vouloir bien l'aider à supporter le poids du gouvernement dans un temps aussi difficile. — Tous trois résolurent de tenir secrète la mort du sultan, et d'agir en son nom, comme s'il eût été vivant; cette mort ne devait être publique qu'après l'arrivée de Touran-Chah, à qui l'on expédia courrier sur courrier.

» Malgré ces précautions, les Français furent instruits de la mort du sultan; leur armée aussitôt quitta les plaines de Damiette et vint camper à Fariskour; des bateaux chargés de munitions de guerre et de provisions de bouche remontaient le Nil, et entretenaient l'abondance dans leur camp.

» L'émir Fakreddin envoya une lettre au Kaire pour instruire les habitants de l'approche des Français, et les exhorter à sacrifier leurs biens et leur vie pour la défense de la patrie. Cette lettre fut lue dans la chaire de la grande mosquée, et le peuple n'y répondit que par des sanglots et des gémissements; tout était dans le trouble et la confusion; la mort du sultan, dont on se doutait, augmentait la consternation; les plus lâches songeaient à quitter une ville qu'ils croyaient hors d'état de résister aux Français; les plus courageux allaient à Mansourah joindre l'armée musulmane. »

Séjour des chrétiens à Damiette. — Fautes des chefs des croisés. — Saint Louis jugé par Napoléon.

L'armée française resta pendant plusieurs mois inactive à Damiette. Après la prise de la ville, le roi y fixa sa résidence. Un gouvernement chrétien y fut établi. On purifia les mosquées, et on les transforma en églises. Dans le même temps les fortifications étaient réparées, et la ville, ainsi que le camp établi hors de son enceinte, mis complétement en état de défense. — Louis avait ordonné que le blé et les autres provisions de bouche seraient mis en réserve pour la subsistance de l'armée : mesure sage, mais qui, en diminuant le butin, causa quelque mécontentement parmi les croisés. — La ville avait été pillée. On reconnut bientôt, au luxe et à la débauche des soldats, combien dans tous les temps la violation de la discipline militaire a de funestes résultats. « Les barons, chevaliers et autres, dit Joinville, qui dûssent avoir bien gardé leur bien, et l'avoir épargné pour s'en secourir en lieu et temps, se prirent à faire grands banquets les uns aux autres, en abondance de viandes délicieuses. Et le commun peuple se prit à farcer et violer femmes et filles, dont de ce advint grand mal; car il fallut que le roi en donnât congé à tout plein de ses gens et officiers; car, ainsi que le bon roi me dit, il trouva jusqu'à un jet de pierre près et à l'entour de son pavillon plusieurs bordiaux que ses gens tenoient. Et d'autres maux y avait plus que en ost (armée) qu'il eût jamais vue. »

Le roi tenta vainement, tant la dépravation des mœurs était grande, d'arrêter le torrent des mauvaises passions. « Mais, dit un historien, la crainte

des Sarrasins fit ce que l'exemple de la vertu royale n'avait pu faire » : à l'apparition des Arabes qui revinrent en force dans le voisinage de Damiette, la vigilance et l'ordre reparurent parmi les chrétiens. Le sultan avait promis un bésant d'or pour chaque tête de croisé qui lui serait apportée; l'appât de cette récompense poussa les musulmans à plusieurs entreprises hardies et périlleuses. Néanmoins Louis IX, en entourant son camp de fossés profonds et en plaçant dans les retranchements des arbalétriers, qui nuit et jour faisaient pleuvoir une grêle de traits sur la cavalerie musulmane, parvint à mettre son armée à l'abri des incursions de l'ennemi.

Deux principaux motifs retenaient le roi à Damiette : l'un était la crainte de s'aventurer sur le territoire égyptien à l'époque du débordement du Nil, qui, trente ans auparavant, avait causé le désastre des croisés commandés par Jean de Brienne, débordement dont les chrétiens ne connaissaient pas exactement l'époque périodique; l'autre était le désir de voir arriver à Damiette le comte de Poitiers, et l'arrière-ban de France qui, parti d'Europe un an après l'armée principale, avait éprouvé de violentes tempêtes sur la méditerranée. Le comte de Poitiers débarqua enfin à Damiette, et Louis IX assembla aussitôt en conseil les barons et les chevaliers français pour délibérer avec eux sur la marche ultérieure des opérations militaires.

Pierre Mauclerc, ancien duc de Bretagne, et plusieurs autres chevaliers furent d'avis d'aller assiéger Alexandrie dont le port était nécessaire pour assurer la libre communication des croisés avec les flottes et les convois venant d'Europe. Le comte d'Artois et quelques guerriers aussi aventureux, s'appuyant sur cet axiome : *Qui veut tuer le serpent écrase sa tête,* fit décider qu'on se mettrait immédiatement en marche pour attaquer le Grand-Kaire. Le roi donna aussitôt des ordres pour se disposer à cette périlleuse expédition.—La reine Marguerite et les comtesses d'Artois et de Poitiers devaient rester à Damiette avec une garnison nombreuse, tandis que le gros de l'armée dirigerait sa marche sur la capitale de l'Égypte.

Malgré la piété, le zèle et la bravoure du roi, malgré l'ardeur et le dévouement des croisés, l'expédition d'Égypte fut conduite avec une lenteur qui fit perdre tout le fruit des premiers avantages obtenus au débarquement. Un homme de guerre dont l'autorité ne peut être contestée a jugé sévèrement la conduite du général en chef de l'armée chrétienne durant la mémorable et funeste campagne de 1249 et 1250. L'empereur Napoléon appréciait d'ailleurs les grandes et royales qualités de Louis IX. « Saint Louis, dit-il dans ses mémoires, débarqua à Damiette en 1249. S'il se fût comporté comme les Français l'ont fait en 1798, il eût triomphé comme eux, et eût conquis toute l'Égypte; et si Napoléon, en 1798, se fût comporté comme le firent les croisés en 1249, il eût été battu et défait. En effet, saint Louis parut devant Damiette le 5 juin; il débarqua le lendemain; les musulmans évacuèrent la ville; il y entra le 6; mais du 6 juin au 6 décembre il ne bougea pas : le 6 décembre il se mit en marche, remontant la rive droite du Nil; il arriva le 17 décembre sur la rive gauche du canal d'Achmoun, vis-à-vis Mansourah, y campa deux mois : ce canal était alors plein d'eau. Le 12 février 1250, les eaux ayant baissé, il passa ce bras du Nil, et livra une bataille huit mois après son débarquement en Égypte. Si le 8 juin 1259; saint Louis eût manœuvré comme ont fait les Français en 1798, il serait arrivé le 12 juin à Mansourah; il aurait traversé le canal d'Achmoun à sec, puisque c'est le moment des plus basses eaux du Nil; il serait arrivé le 26 juin au Kaire; il aurait conquis la Basse-Égypte dans le mois de son arrivée. Lorsque le premier pigeon porta au Kaire la nouvelle du débarquement des infidèles à Damiette, la consternation fut générale; il n'y avait aucun moyen de résister : les fidèles remplirent les mosquées, et passèrent les jours et les nuits en prières; ils s'étaient résignés; ils attendaient l'armée des Français : mais dans huit mois, les vrais croyants eurent le temps de préparer leur résistance. La Haute-Égypte, l'Arabie, la Syrie, envoyèrent des forces, et saint Louis battu, chassé, fut fait prisonnier. Si Napoléon eût agi en 1798 comme saint Louis en 1259; qu'il eût passé juillet, août, septembre, octobre, novembre, décembre, sans sortir d'Alexandrie, il aurait trouvé en janvier et février des obstacles insurmontables. Damanhour, Rahmanieh, Rosette, eussent été fortifiés; Gizeh, le Kaire eussent été retranchés, et couverts de canons et de troupes; 12,000 mamelucks, 20,000 Arabes, 50,000 janissaires arabes, renforcés par les armées de l'Arabie, des pachalics de Damas, d'Acre, de Jérusalem, de Tripoli, accourus au secours de cette clef de la sainte Kaaba, eussent rendus vains tous les efforts de l'armée française, qui eût dû se rembarquer. En 1259, l'Égypte était moins en état de se défendre; saint Louis ne sut pas en profiter : il perdit huit mois à délibérer avec les légats du pape, et à prier; il eût dû les employer à vaincre. »

Récit fait par saint Louis de l'expédition sur Mansourah. — Combats avec les Sarrasins. — Peste et famine. — Retraite et défaite des chrétiens. — Captivité du roi. (1249-1250.)

Nous allons compléter l'histoire de la croisade avec la traduction des lettres écrites en latin par

Louis IX lui-même. Ces curieux *bulletins* d'une armée française du XIII[e] siècle portent la suscription suivante :

« Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à ses chers et fidèles prélats, barons, chevaliers, citoyens, bourgeois et autres qui habitent le royaume de France, à qui les présentes lettres parviendront, salut : pour l'honneur et pour la gloire du saint nom de Dieu, nous croyons devoir vous instruire de ce qui nous est arrivé. »

Le roi entre ensuite en matière :

« Après la prise de Damiette, que le seigneur Jésus-Christ, dans son ineffable miséricorde, avait mise au pouvoir des chrétiens, par une espèce de miracle, nous avons tenu un grand conseil, et nous sommes partis de cette ville, le 20 du mois de novembre (1249), avec notre armée de terre et notre flotte, marchant contre les Sarrasins réunis et campés près de la ville de Mansourah. Dans cette marche, nous avons été souvent attaqués par les ennemis, et ils ont toujours été battus....

» Près de Mansourah, il nous a été impossible d'attaquer les Sarrasins : un bras du Nil, appelé Thanis, séparé du principal cours de ce fleuve, coulait entre leur armée et la nôtre. Nous avons donc placé notre camp entre le Nil et le Thanis. Là, ayant encore été attaqués par les Sarrasins, plusieurs d'entre eux ont péri par le fer, et un beaucoup plus grand nombre a été précipité dans les eaux.

» Le bras du Nil, appelé Thanis, n'étant pas guéable, nous avons commencé à construire une digue pour le passage de notre armée. Pendant plusieurs jours, nous avons fait d'immenses travaux, dépensé des sommes énormes, et couru de grands dangers. Les Sarrasins, mettant toutes sortes d'obstacles à notre entreprise, ont opposé des machines à celles que nous avions élevées; ils ont renversé les tours de bois que nous avions établies sur la digue, ou les ont brûlées avec le feu grégeois.

» Nous avions perdu toute espérance d'achever cette digue, lorsqu'un transfuge est venu nous indiquer un gué peu éloigné, où l'armée chrétienne pourrait passer le fleuve. Après avoir tenu conseil avec nos barons et les principaux chefs de notre armée, il a été décidé à l'unanimité, le lundi avant les cendres, que le lendemain, mardi gras, de grand matin, nous irions au lieu désigné, en laissant une partie de nos troupes pour garder le camp. — Le lendemain donc, arrivant à ce gué, nous y avons traversé le fleuve, non sans de grands dangers, car il était plus profond qu'on ne nous l'avait dit. Il a fallu que les chevaux se missent à la nage, et gravissent des bords élevés et escarpés.

» Après ce passage, nous nous sommes dirigés vers les machines que les Sarrasins avaient élevées contre notre digue. Notre avant-garde les ayant attaqués, plusieurs ont péri par le fer, et quelques-uns de leurs émirs ont été au nombre des morts. Alors le désordre s'est mis dans notre armée : les nôtres, après s'être dispersés dans le camp ennemi, sont arrivés jusqu'à Mansourah, tuant tous les Sarrasins qu'ils trouvaient sur leur passage; mais enfin ceux-ci, ayant aperçu leur imprudence, ont repris courage, les ont entourés de toutes parts, et accablés. Dans cette affaire, nous avons perdu un grand nombre de barons, de chevaliers, de templiers et d'hospitaliers, dignes de tous nos regrets. Là est tombé notre cher et illustre frère le comte d'Artois.... qui y a obtenu la couronne du martyre, et qui est à présent dans la céleste patrie [1].

[1] Pour suppléer à la brièveté avec laquelle le roi de France parle de la célèbre bataille de Mansourah, nous allons recourir successivement à l'historien Makrizi et au sire de Joinville, le fidèle compagnon de Louis IX.

« Le jour du Bairam, dit l'auteur Arabe, on fit prisonnier un seigneur parent du roi de France. Il ne se passait point de jour qu'il n'y eût quelques rencontres entre les deux partis, et les succès étaient variés; les musulmans tâchaient surtout de faire des prisonniers pour être instruits de l'état de l'armée ennemie, et usaient pour cela de toutes sortes de stratagèmes. Il y eut un soldat du Kaire qui s'avisa de mettre sa tête dans un melon d'eau, dont il avait creusé l'intérieur, et de s'approcher ainsi en nageant du camp des Français; un soldat chrétien, ne soupçonnant point sa ruse, se jeta dans le Nil pour prendre le melon; l'Égyptien, qui était un fort nageur, l'entraîna et le conduisit à son général...

» Des traîtres ayant montré aux Français le gué du canal d'Achmoun, quatorze cents cavaliers le traversèrent et tombèrent à l'improviste sur le camp des musulmans, un mardi, cinquième jour de la lune de Zilkadé (mardi 8 février 1250) : ils avaient à leur tête le frère du roi de France; l'émir Fakreddin était pour lors au bain; il sortit avec précipitation et monta sur un cheval sans bride et sans selle, suivi seulement de quelques esclaves. Les ennemis l'attaquèrent de tous côtés; ses esclaves l'abandonnèrent lâchement, et il se trouva seul au milieu des Français. En vain il voulut se défendre; il tomba percé de coups. Les Français, après la mort de Fakreddin, se retirèrent à Djédilé; toute leur cavalerie vint ensuite se présenter devant Mansourah, et ayant renversé une des portes, elle entra dans la ville. — Les musulmans prirent la fuite à droite et à gauche; le roi de France avait déjà pénétré jusqu'au palais du sultan, et la victoire semblait se déclarer pour lui, lorsque les esclaves baharites (les mamelucs), conduits par Bibars, vinrent la lui arracher; ils le chargèrent avec fureur et l'obligèrent à reculer. L'infanterie française, pendant ce temps-là, s'était avancée pour passer le pont : si elle avait pu joindre la cavalerie, la défaite de l'armée égyptienne et la perte de la ville de Mansourah étaient inévitables. — La nuit sépara les deux partis; les Français se retirèrent en désordre à Djédilé, après avoir laissé quinze cents des leurs sur la place; ils entourèrent leur camp d'une muraille et d'un fossé; leur armée se trouva séparée en deux corps, dont le moins considérable était campé sur la branche d'Achmoun, et le plus nombreux sur la plus grande branche du Nil, qui passe à Damiette.

» L'on avait fait partir un pigeon pour le Kaire dans l'instant que les Français avaient surpris le camp de Fakreddin, et

» Profitant de ce désordre, les Sarrasins se sont précipités sur nous de tous côtés, nous ont lancé une grêle de traits, et nous ont harcelés jusqu'à neuf heures du soir, pendant que nous n'avions au-

il avait sous son aile un billet qui apprenait ce malheur aux habitants. Cette triste nouvelle avait causé dans la ville une consternation générale que les fuyards avaient augmentée; les portes du Kaire étaient restées ouvertes toute la nuit pour les recevoir. Un second pigeon, porteur de la nouvelle de la victoire remportée sur les Français, remit le calme dans la ville.»

Ce n'était pas une victoire, car la bataille avait été sans résultat. Voici maintenant le récit de Joinville, qui fut témoin et acteur dans cette grande journée:

« Le connétable, monseigneur Imbert de Beaujeu, dit au roi qu'un Bédouin était venu le trouver et lui avait dit qu'il enseignerait un bon gué, pourvu qu'on lui donnât cinq cents besants. Le roi répondit qu'il consentait qu'on lui donnât; mais qu'il assurât la vérité de ce qu'il promettait. Le connétable en parla au Bédouin, et le Bédouin dit qu'il n'enseignerait le gué si on ne lui donnait les deniers avant. Il fut accordé qu'on les lui baillerait et baillés lui furent.

» Le roi arrêta que le duc de Bourgogne et les riches hommes d'outre-mer qui étaient dans l'armée veilleraient au camp pour qu'on n'y fît dommage, et que lui et ses trois frères passeraient au gué que le Bédouin devait enseigner. Cette entreprise fut préparée pour être exécutée le jour de carême-prenant, auquel jour nous vînmes au gué du Bédouin.

» Dès que l'aube apparut, nous nous préparâmes de tout point, et quand nous fûmes préparés, nous nous en allâmes au fleuve, et nos chevaux furent à la nage. Quand nous fûmes arrivés au milieu du fleuve, nous trouvâmes terre, où nos chevaux prirent pied, et sur la rive du fleuve, nous trouvâmes bien trois cents Sarrasins tous montés sur leurs chevaux. Lors je dis à mes gens: « Seigneurs, ne regardez qu'à main gauche; » car chacun y tire; les rives sont mouillées et les chevaux » tombent sur les hommes et les noient. » Et il était bien vrai qu'il y en eut de noyés au passage, et entre autres fut noyé monseigneur Jean d'Orléans, qui portait bannière à la *virre*, (*guirre*, espèce de serpent). Nous nous accordâmes à tourner en remontant le Nil, et nous trouvâmes la voie sûre et passâmes de telle manière que, Dieu merci, nul de nous oncques n'y tomba; et dès que nous fûmes passés, les Turcs s'enfuirent.

» On avait ordonné que les templiers formeraient l'avant-garde et que le comte d'Artois aurait la seconde bataille après eux. Or, il advint que sitôt que le comte d'Artois eut passé le fleuve, lui et ses gens se portèrent sur les Turcs qui s'enfuyaient devant eux; les templiers lui crièrent qu'il leur faisait grande vilainie d'aller devant, quand il devait aller après eux; et ils le prièrent de les laisser aller devant, ainsi qu'il avait été ordonné par le roi. Or, il advint que le comte d'Artois ne leur osa répondre, à cause de monseigneur Fourcault du Merle qui le tenait par le frein de son cheval; et ce Fourcault du Merle, qui moult était bon chevalier, n'oyait rien de ce que les templiers disaient au comte, parce qu'il était sourd et criait: « *Or à eux, or à eux!* » Quand les templiers virent cela, ils s'imaginèrent qu'ils seraient honnis s'ils laissaient le comte d'Artois aller devant eux; ainsi ils donnèrent des éperons qui plus plus, qui mieux mieux, et chassèrent les Turcs qui s'enfuyaient devant eux, tout à travers la ville de la Massoure (Mansourah), jusques aux champs du côté de Babylone (Tanis ou Bubaste). Quand ils songèrent à retourner en arrière, les Turcs leur lancèrent par les rues, qui étaient étroites, des traits et des pièces de bois. Là fut tué le comte d'Artois, le sire de Couci, qu'on appelait Raoul, et tant d'autres chevaliers, qu'on estima qu'il y en avait trois cents. Les templiers, ainsi que le maître me l'a dit depuis, y perdirent deux cents quatre-vingts hommes armés et tous à cheval.

» Moi et mes chevaliers décidâmes de nous porter sur plusieurs Turcs qui charriaient leurs harnais à main gauche dans leur camp, et nous leur courûmes sus. Pendant que nous les chassions, je vis un Sarrasin qui montoit sur son cheval; un sien écuyer lui tenait le frein. Au moment où le cavalier tenait ses deux mains à sa selle pour monter, je lui donnai de mon glaive par-dessous les aisselles et le jetai mort à terre. Quand son écuyer vit cela, il laissa son maître et son cheval, et m'épiant au retourné, il m'appuya de son glaive entre les deux épaules et me coucha sur le cou de mon cheval, et me pressa tellement que je ne pouvais tirer mon épée que j'avais ceinte; alors je tirai l'épée qui était à la selle de mon cheval; et, quand il vit que j'avais mon épée tirée, il retira son glaive à lui, et me laissa.

» Quand moi et mes chevaliers vînmes hors du camp des Sarrasins, nous trouvâmes bien six mille Turcs qui avaient laissé leurs tentes et s'étaient répandus dans la campagne. Quand ils nous virent, ils accoururent sur nous et occirent monseigneur Hugues de Trischastel, seigneur de Couflans, bannière de ma compagnie. Moi et mes chevaliers donnâmes des éperons et allâmes pour secourir monseigneur Raoul de Vernon, aussi de ma compagnie, et qu'ils avaient abattu à terre. En m'en revenant, les Turcs me frappèrent de leurs glaives; mon cheval s'agenouilla sous le poids qu'il sentit, et je m'en allai par-dessus ses oreilles; je me redressai le plus tôt que je pus, mon écu au cou et mon épée en main. Monseigneur Erard de Siveray, que Dieu absolve, qui était autour de moi, vint nous dire de nous retirer auprès d'une maison en ruines, et que là nous attendrions le roi qui venait. Mais comme nous nous en allions à pied et à cheval, une grande troupe de Turcs vint nous attaquer; ils me portèrent à terre et passèrent par-dessus moi et firent voler mon écu de mon cou; et, quand ils furent passés, monseigneur Erard de Siveray revint à moi et m'emmena, et nous allâmes jusqu'aux murs de la maison ruinée; et là, revinrent à nous monseigneur Hugues d'Escoz, monseigneur Ferry de Loupey, monseigneur Renaut de Menoncourt. Là les Turcs nous assaillirent de toutes parts; une partie d'entre eux entrèrent dans la maison ruinée et nous piquaient de leurs glaives par en haut. Lors mes chevaliers me dirent de tenir les freins de leurs chevaux; ce que fis-je, pour que les chevaux ne s'enfuissent. Les chevaliers se défendaient si vigoureusement, qu'ils en furent loués de tous les prud'hommes de l'armée, et de ceux qui virent le fait, et de ceux qui l'ouïrent raconter. Là, furent blessés monseigneur Hugues d'Escoz, de trois coups d'épée au visage, et monseigneur Raoul, et monseigneur Ferry de Loupey d'un coup d'épée dans les épaules; et la plaie fut si large que le sang lui sortait du corps comme le vin d'une bonde de tonneau. Monseigneur Erard de Siveray fut frappé d'une épée au visage, de telle manière que le nez lui tombait sur la lèvre. Alors il me souvint de monseigneur Saint-Jacques! « Beau sire Saint-Jacques, lui dis-je, que j'ai requis, » aidez-moi et me secourez en ce besoin. » Et sitôt que j'eus fait ma prière, monseigneur Erard de Siveray me dit: « Sire, » si vous pensiez que moi ni mes héritiers n'eussions point de » reproche à essuyer, je vous irais quérir secours au comte » d'Anjou, que je vois là-bas dans les champs. » Et je lui dis: » Messire Erard, il me semble que vous vous feriez grand » honneur si vous nous alliez quérir aide pour nos vies sau- » ver, car la vôtre est bien en aventure. » Et je disais vrai, car il mourut de cette blessure. Il demanda conseil à tous nos chevaliers qui là étaient, et tous lui conseillèrent ce que je lui avais conseillé; et quand il ouït cela, il me pria que je laissasse aller son cheval que je tenais par le frein avec les autres;



Eglise de Brou. — *Oratoire de Marguerite de Bourbon.*

Roisselle sculpsit

CII.



Eglise de Brou. Portes du chœur et détails d'Architecture

cune baliste pour les repousser, qu'une partie de nos chevaliers étaient hors de combat et que le plus grand nombre de nos chevaux étaient tués ou blessés, cependant, avec l'aide de Dieu, nous avons gardé notre camp et rallié nos troupes.

» Nous avons établi notre camp près des machines

ainsi fis-je. Il alla au comte d'Anjou et le requit qu'il vînt secourir moi et mes chevaliers. Un riche homme qui était lié avec le comte l'en déconseilla; mais le bon seigneur n'en voulut rien croire, et lui dit qu'il ferait ce dont mon chevalier le requérait, et il tourna son frein pour nous venir aider, et plusieurs de ses sergents donnèrent des éperons. Quand les Sarrasins les virent, ils nous laissèrent devant ces sergents; vint monseigneur d'Auberive (Pierre de Alberive), l'épée au poing, et quand ils virent que les Sarrasins nous laissaient, ils coururent sur tout plein d'autres qui tenaient monseigneur Raoul de Vernon et le dégagèrent fort blessé, et en bien piteux état.

» Là, où j'étais à pied et les chevaliers blessés comme je l'ai déjà dit, le roi vint avec toute sa bataille, à grands cris et à grand bruit de trompes et de timbales, et s'arrêta sur un chemin élevé. Oncques ne vit jamais si bel homme armé, car il paraissait au-dessus de tous ses gens depuis les épaules jusqu'en haut, un heaume doré sur son chef, une épée d'Allemagne à la main. Quand il fut là arrêté, ses bons chevaliers qu'il avait en sa bataille, lesquels je vous ai nommés ci-dessus, se lancèrent au milieu des Turcs, ainsi que plusieurs des vaillants chevaliers qui étaient en la bataille du roi. Et sachez que ce fut un très-beau fait d'armes; car nul n'y tirait d'arc ni d'arbalète; mais c'était le choc de masses et d'épées des Turcs et de nos gens qui étaient tous mêlés. Un mien écuyer qui s'était enfui avec toute ma bannière et était revenu à moi me bailla un mien roussin sur lequel je montai et me retirai vers le roi tout côte à côte. Tandis que nous étions ainsi, monseigneur Jean de Valery le prud'homme vint au roi, et lui dit qu'il lui conseillait de se retirer à main droite sur le fleuve, pour avoir l'aide du duc de Bourgogne et des autres qui gardaient le camp que nous avions laissé, et pour que ses sergents eussent à boire, car la chaleur était déjà grande. Le roi commanda à ses sergents d'aller quérir ses bons chevaliers qu'il avait autour de lui, dans son conseil, et il les nomma tous par leur nom. Les sergents allèrent à la bataille, où le bruit du choc d'eux et des Turcs était grand. Ils vinrent au roi, et il leur demanda conseil, et ils dirent que monseigneur Jean de Valery le conseillait très-bien.

» Lors le roi commanda au gonfanon Saint-Denis (l'oriflamme) et à ses bannières de se retirer à main droite vers le fleuve.

» Au mouvement de l'armée du roi, il y eut de nouveau un grand bruit de trompes et de cors sarrasins. Le roi n'avait pas fait grand chemin que plusieurs messages du comte de Poitiers, son frère, du comte de Flandre et de plusieurs autres riches hommes qui avaient leurs batailles, le prièrent tous de ne pas bouger, car ils étaient si pressés par les Turcs qu'ils ne pouvaient le suivre. Le roi rappela tous ses prud'hommes chevaliers de son conseil, et tous lui conseillèrent d'attendre, et un peu après, monseigneur Jean de Valery, qui blâma le roi et son conseil de ce qu'ils étaient restés: et après cela tous conseillèrent au roi de se retirer sur le fleuve, comme le sire de Valery l'avait conseillé. Alors le connétable monseigneur Imbert de Beaujeu vint à lui, et lui dit que le comte d'Artois, son frère, se défendait en une maison à la Massoure, et qu'il l'allât secourir. Et le roi lui dit: « Connétable, allez devant et je vous suivrai; » et je dis au connétable que je serais son chevalier, et il m'en remercia beaucoup. Nous nous mîmes en route pour la Massoure. Alors vint un sergent à masse, tout effaré, dire au connétable que le roi était arrêté, et que les Turcs s'étaient mis entre lui et nous. Nous nous retournâmes et vîmes qu'il y en avait bien mille et plus entre lui et nous, et nous n'étions que six; lors je dis au connétable: « Sire, nous ne pouvons » aller au roi à travers ces gens, mais allons par en haut et mettons ce fossé que vous voyez devant nous entre eux et nous; » et ainsi nous pourrons retourner au roi. » Le connétable fit ainsi que je lui conseillai: et sachez que s'ils eussent pris garde à nous, ils nous eussent tous occis; mais ils donnaient toute leur attention au roi et aux autres grosses batailles, et nous crurent apparemment des leurs.

» Pendant que nous redescendions entre le ruisseau et le fleuve, nous vîmes que le roi était venu au fleuve, et que les Turcs y poussaient les autres batailles du roi, en frappant et battant à coups de masses et d'épées; et ils poussèrent de même toutes les autres batailles avec celles du roi sur le fleuve. Là fut la déconfiture si grande que plusieurs de nos gens songèrent à passer à la nage du côté du duc de Bourgogne, ce qu'ils ne purent faire, car les chevaux étaient fatigués et le jour au plus chaud; et nous qui vîmes, pendant que nous descendions, le fleuve couvert de lances et d'écus, et de chevaux, et de gens qui se noyaient et périssaient, nous allâmes à un petit pont qui était sur le ruisseau, et je dis au connétable: « Nous devons » demeurer pour garder ce petit pont; car si nous le laissons, » les ennemis attaqueront le roi par-deçà; et si nos gens sont » assaillis des deux côtés, ils pourront bien perdre. » Et nous le fîmes ainsi, et l'on dit que nous étions tous perdus dans cette journée, si le roi n'y eût été en personne; car le sire de Courcenay et monseigneur Jean de Saillenay me contèrent que six Turcs étaient venus au frein du cheval au roi et l'emmenaient prisonnier; et le roi tout seul s'en délivra par les grands coups qu'il leur donna de son épée; et quand ses gens virent que le roi mettait en lui-même sa défense, ils prirent courage, renoncèrent à passer le fleuve, et se retirèrent auprès du roi pour l'aider.

» Le comte Pierre de Bretagne vint droit à nous: il revenait de la Massoure, et était blessé d'un coup d'épée au visage, tellement que le sang lui tombait dans la bouche. Il était sur un beau cheval bien fourni; ses rênes avaient été jetées sur l'arçon de sa selle, et il les tenait de ses deux mains pour que ses gens, qui étaient derrière et qui le pressaient beaucoup, ne le fissent pas tomber en passant. Bien semblait qu'il fît peu de cas d'eux, car quand il crachait le sang de sa bouche, il disait: « Vous, » pour le chef Dieu, avez vu de ces ribauds. » A la fin de sa bataille venait le comte de Soissons avec monseigneur Pierre de Nouille, qu'on appelait Caiez: ils avaient assez souffert de coups dans cette journée. Quand ils furent passés et quand les Turcs virent que nous gardions le pont et que nous avions tourné le visage vers eux, ils les laissèrent. J'allai au comte de Soissons, dont j'avais épousé la cousine germaine, et je lui dis: « Sire, je crois que vous feriez bien si vous restiez à garder ce » petit pont; car, si nous le laissons, ces Turcs que vous » voyez devant nous le traverseront, et ainsi le roi sera assailli » par derrière et par devant. » Et il me demanda si je demeurerais avec lui, et je lui répondis: « Oui, très-volontiers. » Quand le connétable ouït cela, il me dit de ne pas partir de là qu'il ne fût revenu et qu'il nous irait querir secours.

« Là où je demeurai sur mon roussin, le comte de Soissons me demeura à droite, et monseigneur Pierre de Nouille à gauche; et voici qu'un Turc arrivant du côté de la bataille du roi, qui était derrière nous, frappa dans le dos monseigneur Pierre de Nouille d'un coup de masse et le coucha sur le cou de son cheval, et puis se porta au-delà du pont et se lança parmi ses gens. Quand les Turcs virent que nous ne laisserions pas le pont, ils passèrent le ruisseau et se mirent entre ce ruisseau et le fleuve, comme nous avions fait en descendant, et nous nous postâmes entre eux de manière que nous étions préparés à courir

des ennemis, dont nous nous sommes emparés, et que nous avons détruites; puis nous avons construit un pont pour communiquer avec le reste de notre armée placée au delà du fleuve, et nous avons élevé des abris sur ce pont, afin qu'on pût passer sans danger d'une rive à l'autre.

» Le vendredi suivant, les Sarrasins, ayant réuni toutes leurs forces, nous ont attaqués avec une impétuosité dont nous n'avions pas encore eu d'exemple. Secourus par la divine providence, nous leur avons résisté; nous avons repoussé leurs attaques, et nous leur avons tué beaucoup de monde.

» Au bout de quelques jours (le 8 février 1250), le fils du sultan, arrivant de l'Orient, est venu près de Mansourah; les sarrasins, transportés de joie, l'ont reçu au son des tambours, comme leur seigneur, et leurs forces ont été augmentées par les troupes qu'il a jointes à leur armée.

» Depuis ce moment, nous ne savons par quel jugement sévère de Dieu, toutes les affaires ont tourné contre nos espérances; des maladies pestilentielles ont attaqué les hommes et les chevaux : il ne s'est trouvé presque personne parmi nous qui n'ait eu à pleurer des amis morts ou mourants. L'armée chrétienne était consumée et diminuée de moitié. La disette de vivres était telle, que plusieurs périssaient de faim. Les bâtiments expédiés de Damiette ne pouvaient arriver jusqu'à nous, parce que les galères et les petits vaisseaux des Sarrasins les arrêtaient sur le Nil. Nos ennemis, après s'être emparés d'un grand nombre de nos bateaux, ont encore pris successivement, malgré les efforts de nos soldats, deux caravanes qui portaient à notre camp des vivres et des munitions.

» La disette complète de subsistances et de fourrages a porté parmi nos troupes le découragement et la désolation [1]. Accablés de souffrances, tant à cause de la disette qu'à cause des maladies, la nécessité nous a forcés de quitter notre camp, et de nous retirer sur Damiette. Pendant que nous étions en marche, le 5 avril, les Sarrasins, ayant réuni leurs forces, nous ont attaqués de toutes parts. Par la permission divine, et pour l'expiation de nos pé-

sur eux, soit qu'ils voulussent passer du côté du roi, soit qu'ils voulussent passer le pont.

» Devant nous, il y avait deux sergents du roi, dont l'un avait nom Guillaume de Boon, et l'autre Jean de Gamaches, sur lesquels les Turcs qui s'étaient placés entre le fleuve et le ruisseau dirigèrent tout plein de vilains à pied qui leur jetaient des mottes de terre. Ils ne purent jamais les faire avancer sur nous. A la fin ils amenèrent un vilain à pied qui leur jeta trois fois du feu grégeois; une de ces fois Guillaume de Boon para le pot de feu avec son bouclier; car si le feu grégeois eût pris à quelque chose sur lui, il eût été brûlé. Nous étions tout couverts des traits que les Turcs lançaient contre les sergents. Or il advint que je trouvai un *gamboison d'étoupes* (veste rembourrée et piquée) qui avait appartenu à un Sarrasin. Je tournai le côté ouvert devers moi, et je m'en fis un escu qui me faisoit grand besoin; et je ne fus blessé de leurs traits qu'en cinq endroits, et mon roussin en quinze. Or il advint encore qu'un mien bourgeois de Joinville m'apporta une bannière avec un fer de glaive. Toutes les fois que nous voyions que les ennemis pressaient les sergents, nous leur courions sus et ils s'enfuyaient.

» Le bon comte de Soissons, dans cette extrémité où nous étions, se moquait avec moi et me disait : « Sénéchal, laissons » écrier et braire cette chiennaille, par la coiffe Dieu ! (c'était » là son juron); encore parlerons-nous vous et moi de cette » journée dans la chambre des dames. »

Le soir, au soleil couchant, le connétable nous amena les arbalétriers du roi à pied, et ils se rangèrent devant nous; et quand les Sarrasins nous virent mettre pied à terre en l'ombre des arbalètes, ils s'enfuirent; et lors me dit le connétable : « Sénéchal, » c'est bien fait; or allez-vous-en vers le roi et ne le quittez » d'aujourd'hui, jusqu'à ce qu'il soit descendu dans son pavil- » lon. » — Sitôt que je fus venu au roi, monseigneur Jean de Valery vint à lui et lui dit : « Sire, monseigneur de Chastillon » vous prie que vous lui donniez l'arrière-garde. » Et le roi le fit très-volontiers, et puis se mit en chemin. Pendant que nous marchions, je lui fis ôter son heaume et lui baillai mon chapel de fer pour qu'il eût de l'air; et ainsi que nous cheminions ensemble, à lui vint frère Henri, prieur de l'hospital de Ronnay, qui avait passé la rivière, et lui vint baiser la main tout armée, et le roi lui demanda s'il savait aucunes nouvelles de son frère le comte d'Artois; et le prieur lu reponjit que oui bien, et qu'il était certain que son dit frère le comte d'Artois était en paradis, ajoutant : « Hé, sire, ayez-en bon reconfort, » car si grand honneur n'advint oncques au roi de France » comme il vous est advenu : pour combattre vos ennemis vous » avez passé une rivière à la nage, vous les avez déconfits et chas- » sés du camp, vous avez gagné leurs engins et leurs logements, » où vous coucherez encore cette nuit. » Et le roi répondit que Dieu fût adoré de ce qu'il lui donnait, et lors les larmes lui tombaient des yeux fort grosses.

» Quand nous vînmes au camp, nous trouvâmes les Sarrasins à pied qui tenaient d'un côté une tente qu'ils avaient détendue, et nos menues gens qui la tenaient de l'autre. Nous leur courûmes sus, le maître du Temple et moi, et ils s'enfuirent, et la tente resta à nos gens.

» En cette bataille, il y eut bien des gens du grand air qui s'en vinrent fort honteusement, fuyant à travers le petit pont dont je vous ai parlé, et qui se sauvèrent tout effrayés. Nous n'en pûmes oncques retenir un seul auprès de nous. Je les nommerais bien, mais je m'en tairai, parce qu'ils sont morts. »

[1] « Nous ne mangions, dit Joinville, nuls poissons en l'ost tout le carême, mais que bourbetes (lotes); et les bourbetes mangeoient les gens morts pour ce que sont glous poissons; et pour ce meschief, et pour l'enfermeté du pays, là où il ne pleut nulle fois goutte d'eau, nous vint la maladie de l'ost, qui étoit telle que la chair de nos jambes séchoit toute et le cuir de nos jambes devenoit tavelé (semé de taches) de noir et de terre, aussi comme une vieille heuse (botte); et à nous qui avions telle maladie venoit chair pourrie ès gencives, ne nul ne échappoit de cette maladie que mourir ne l'en convenist. Le signe de la mort étoit que là où le nez saignoit, il convenoit mourir...... La maladie commença à engregier (augmenter) en l'ost en telle manière que il venoit tant de chair morte ès gencives à notre gent que il convenoit que barbiers ôtassent la chair morte pour ce que ils pussent la viande mâcher et avaler. Grand pitié étoit d'ouïr braire les gens parmi l'ost, auxquels on coupoit la chaire morte; car ils brayoient aussi comme femmes qui travaillent d'enfants. »

chés, nous sommes tombés entre leurs mains, nous et nos chers frères, les comtes de Poitiers et d'Anjou, et ceux qui nous suivaient par terre, sans que personne ait pu s'échapper : nous avons été jetés dans les prisons, non sans perdre un grand nombre des nôtres, et sans répandre beaucoup de sang. — La plupart de ceux qui s'étaient embarqués ont été pris également; plusieurs ont été égorgés, et des bâtiments remplis de malades ont été brûlés sans pitié [1]. »

Trève conclue par Louis IX. — Sa mise en liberté. — Motifs qui le retiennent en Syrie. (1250.)

» Nous étions depuis quelques jours en prison, lorsque le sultan nous a fait proposer une trève. Il

[1] Joinville est à peu près aussi bref que Louis IX sur la catastrophe qui livra le roi de France aux Sarrasins.—Mais nous trouvons dans deux auteurs arabes des détails plus étendus sur ce funeste événement et sur la captivité du roi. L'un de ces auteurs est Makrizi, déjà cité; et l'autre, Gemal-Eddin, intendant des royaumes de Damas et d'Alep, qui a écrit une histoire intitulée : *les Étoiles florissantes sur les rois d'Égypte et du Caire.*

« Les Français, dit Gemal-Eddin, étaient campés depuis quelques mois près de Mansourah ; les Égyptiens les harcelaient continuellement : tous ces petits combats, joints à la maladie qui se mit dans l'armée chrétienne et à la difficulté qu'elle avait de faire venir des vivres, l'avaient considérablement diminuée; la mortalité s'étendit jusqu'aux chevaux. Enfin le roi, voyant le triste état de ses troupes, prit la résolution de décamper pendant la nuit, et de retourner à Damiette.

» Pour faciliter sa retraite, il fit construire sur le Nil un pont de bois (littéralement *d'arbres de pin*) ; mais le dessein des Français ne put être si secret que les Égyptiens n'en fussent instruits; ils passèrent sur le même pont que leurs ennemis, les atteignirent, et, malgré l'obscurité de la nuit, les attaquèrent. Les Français, investis de tous côtés, ne firent qu'une faible résistance, et se retirèrent en désordre à un village appelé Minieh. Tandis que l'on se battait sur terre, la flotte égyptienne attaquait sur le Nil celle des Français; tous leurs bateaux furent pris, et ceux qui les montaient faits prisonniers. — Le roi, suivi de cinq cents cavaliers des plus braves de son armée, s'était retranché dans la maison d'Abiabdallak, seigneur de Minieh; ce prince, témoin de la déroute de ses troupes, vit bien que la résistance était inutile, et qu'il y aurait plutôt de la fureur que du courage à combattre contre une armée entière avec si peu de monde; il fit appeler l'eunuque Rechid et l'émir Seifeddin-Elkanieri, et consentit à mettre bas les armes, à condition qu'on accorderait la vie à lui et à toute sa troupe. Les Égyptiens cependant poursuivaient les Français qui furent tous massacrés, excepté deux cavaliers qui poussèrent leurs chevaux dans le Nil, et rencontrèrent dans les eaux du fleuve la mort qu'ils avaient voulu éviter sur terre. Les tentes, le bagage des chrétiens furent la proie des vainqueurs, qui firent un butin immense.

» Le roi de France fut embarqué sur le Nil dans un bateau de guerre, escorté d'un nombre infini de barques égyptiennes qui le conduisaient en triomphe; les tambours et les timballes se faisaient entendre. L'armée égyptienne était sur la rive occidentale de ce fleuve, et marchait à mesure que la flotte avançait; les prisonniers suivaient l'armée, les mains liées avec des cordes; les Arabes étaient sur la rive orientale du Nil; la joie éclatait sur tous les visages, et chacun se félicitait d'un événement aussi heureux.

» Saad-Eddin rapporte dans son histoire que si le roi de France eût voulu, il se serait sauvé, soit à cheval, soit dans un bateau; mais ce prince n'abandonna jamais ses troupes, et il ne cessait de les animer au combat. On fit vingt mille prisonniers, parmi lesquels il y avait des princes et des comtes, et on tua sept mille hommes.

» Le même historien dit qu'il se transporta sur le champ de bataille, qui était tout couvert de corps morts : ce qu'il y eut de plus extraordinaire, c'est qu'il ne périt pas plus de cent musulmans.

» Le sultan envoya aux princes et aux comtes qui avaient été pris des habits au nombre de cinquante; tous s'en revêtirent; le roi seul dédaigna de se soumettre à cet usage; il dit fièrement qu'il était souverain d'un royaume aussi vaste que l'Égypte, et qu'il était indigne de lui de recevoir un habit d'un autre roi. Le sultan fit préparer un grand repas et le fit prier de s'y trouver; mais le roi fut également inflexible; il ne dissimula point qu'il avait démêlé à travers les politesses du sultan l'envie de le donner en spectacle à son armée. Ce prince avait une belle figure; il avait de l'esprit, de la fermeté et de la religion; ses belles qualités lui attiraient la vénération des chrétiens, qui avaient en lui une extrême confiance... Le roi fut conduit au Kaire et enfermé dans la maison de Lokman.

» Touran-Chah, après la bataille, fit massacrer tous les prisonniers; il ne réserva que les gens d'art ou de métier qui pouvaient lui être utiles; il fit part au gouverneur de Damas de la victoire qu'il venait de remporter, et lui envoya le bonnet du roi des Français, que ce prince avait laissé tomber dans la chaleur du combat. — Ce bonnet (dit Makrizi, dont le récit va maintenant nous servir) était d'écarlate, garni d'une fourrure de petit-gris ; le gouverneur de Damas le mit sur sa tête pour faire en public la lecture de la lettre du sultan. Un poëte fit ces vers à l'occasion de ce bonnet :

« Le bonnet du Français était plus blanc que du papier, nos » sabres l'ont teint du sang de l'ennemi et ont changé sa cou- » leur. »

» La vie sombre et retirée que menait le sultan Touran-Chah avait irrité tous les esprits ; il n'avait de confiance que dans un certain nombre de favoris qu'il avait amenés avec lui de Husn-Keifa ; il les avait revêtus des premières charges de l'état, dont il avait dépouillé les anciens serviteurs de son père; il témoignait surtout une haine implacable contre les esclaves baharites, quoiqu'ils eussent tant contribué à la dernière victoire. Ses débauches épuisaient ses revenus; pour y subvenir, il voulut obliger la sultane Chegeret-Eddur de lui rendre compte des richesses de Nedjm-Eddin son père.

» La sultane, effrayée, implora la protection des esclaves baharites ; elle leur représenta les services qu'elle avait rendus à l'état dans des temps difficiles, et l'ingratitude de Touran-Chah, qui lui devait la couronne. Ces esclaves, déjà irrités contre Touran-Chah, ne balancèrent pas à prendre le parti de la sultane; ils résolurent d'assassiner ce prince; et, pour exécuter leur dessein, choisirent l'instant qu'il était à table : Bibars-Elbondukdari lui porta le premier coup de sabre, qu'il para avec sa main, mais ses doigts furent coupés; il s'enfuit dans la tour de bois qu'il avait fait construire sur le bord du Nil et qui était à peu de distance de sa tente; les conjurés le poursuivirent, et voyant qu'il avait fermé la porte, ils y mirent le feu. Toute l'armée était présente; mais, comme ce prince était généralement détesté, personne ne prit sa défense; en vain il criait du haut de la tour qu'il abdiquait la royauté et qu'il s'en retournerait à Husn-Keifa, les assassins furent inflexibles. Enfin les flammes gagnant la tour, il se jeta dans le Nil; ses habits en tombant s'accrochèrent, et il resta quelque temps suspendu; dans cet état il reçut plusieurs coups de sabre; il tomba ensuite dans le fleuve, où il expira. Ainsi le fer, le feu et l'eau contribuèrent à lui arracher la vie. Son corps resta trois jours sur le

demandait avec instance et menace que, sans délai, nous lui rendissions Damiette avec tout ce que nous y avions trouvé, et que nous lui donnassions une indemnité pour tous les frais qu'il avait faits depuis le commencement de la guerre. Après de longues négociations, nous sommes enfin convenus d'une trève de dix ans aux conditions qui suivent :

» Le sultan devait mettre en liberté nous et ceux qui nous avaient suivi en Égypte, ainsi que tous les chrétiens, de quelque pays qu'ils fussent, qui avaient été pris depuis que Kiemel, son aïeul, avait fait la paix avec l'empereur. Il consentait à ce que les chrétiens de la Terre-Sainte gardassent en paix toutes les parties du royaume de Jérusalem dont ils étaient en possession avant notre arrivée. De notre côté, nous nous sommes engagés à rendre Damiette et à payer huit cent mille besants pour la rançon des captifs, et pour les frais de la guerre. Nous avons pris aussi l'engagement de mettre en liberté tous les Sarrasins que nous avions faits prisonniers depuis notre arrivée, ainsi que ceux qui avaient été pris dans le royaume de Jérusalem, depuis la paix faite par l'empereur. Il a été convenu, en outre, que les effets que nous laisserions à notre départ seraient en sûreté, confiés à la garde du sultan, pour nous être rapportés en France à la première occasion favorable. Les chrétiens malades à Damiette, et ceux qui, pour vendre ce qu'ils y possédaient, resteraient quelque temps dans cette ville, pouvaien revenir dans leur pays, par mer ou par terre, quand ils le voudraient, sans aucun empêchement quelconque. Le sultan devait donner une escorte à ceux qui, sur-le-champ, demanderaient à se retirer dans le royaume de Jérusalem.

» Nous avons conclu cette trève avec le sultan, et nous l'avons cimentée l'un et l'autre par des serments. Déjà le sultan était en marche avec son armée pour venir à Damiette, où toutes les conditions du traité devaient être exécutées, lorsque Dieu a permis un grand événement. Quelques soldats sarrasins, appuyés par la majorité de l'armée, se sont précipités sur le sultan, le matin, lorsqu'il sortait de table, et lui ont fait de grandes blessures. Ils l'ont tué à coups de sabre au moment où il quittait sa tente pour se sauver, et cela en présence de presque tous les émirs et d'une multitude de Sarrasins. Après cet attentat, plusieurs soldats, encore enflammés de fureur, sont venus dans notre tente, comme s'ils voulaient, ainsi que l'ont craint plusieurs des nôtres, nous faire périr avec tous les chrétiens. Mais la clémence de Dieu a calmé leur colère; ils se sont bornés à requérir avec instance l'exécution du traité fait avec le sultan. Nous avons reçu le serment que ces hommes ont prêté, suivant les formules de leur religion; l'époque où les captifs seraient délivrés, et où Damiette serait rendue, a été fixée.

» Ce n'est pas sans regret que nous avons fait ce traité, d'abord avec le sultan, ensuite avec les soldats; mais nous savions d'une manière certaine qu'il était impossible de conserver Damiette. Ainsi, d'après le conseil des barons de France, nous avons mieux aimé, pour l'utilité de la chrétienté, rendre cette ville que nous ne pouvions plus défendre, que d'exposer la vie de nos chevaliers et de nos soldats. Le jour fixé, les émirs ont été mis par nous en possession de la ville de Damiette, et ils ont délivré nous, nos deux frères, les comtes de Bretagne, de Flandre, de Soissons, les barons, les chevaliers, tant du royaume de France que des royaumes de Jérusalem et de Chypre. Leur exactitude à exécuter cette partie du traité nous a fait espérer qu'ils délivreraient aussi tous les autres chrétiens qu'ils avaient en leur pouvoir.

» Après avoir terminé cette importante affaire, nous avons quitté l'Égypte, en y laissant des commissaires chargés de recevoir les captifs chrétiens, et de garder les objets que le petit nombre de vaisseaux qui nous restait nous empêchait d'emporter. — A notre arrivée à Saint-Jean-d'Acre, pensant toujours aux chrétiens qui restaient prisonniers, nous avons envoyé de nouveaux commissaires avec nos vaisseaux, pour les ramener et pour rapporter ce qui nous appartenait, savoir, des machines de guerre, des tentes et plusieurs autres objets; mais après de longs délais, les émirs, qui n'ont voulu rendre aucun de ces objets, au lieu de douze mille chrétiens qui auraient dû être mis en liberté, en ont seulement rendu quatre cents....

» Et ce qui fait horreur, après une trève conclue et jurée, c'est ce qui nous a été raconté par nos commissaires et par quelques captifs dignes de foi. Les Sarrasins ont fait choix d'un certain nombre de jeunes chrétiens; ils les ont amenés devant eux

bord du Nil, sans que personne osât lui donner la sépulture: l'ambassadeur du khalife de Bagdad obtint cette grâce et le fit ensevelir.

» Ce prince cruel, en montant sur le trône, avait fait étrangler son frère, nommé Adi-Chah; quatre esclaves baharites avaient été chargés de cette exécution. Ce fratricide ne resta pas impuni, et les quatre mêmes esclaves furent les plus acharnés à le faire périr...

» Après le massacre de Touran-Chah, la sultane Chegeret-Eddur fut déclarée souveraine de l'Egypte. C'est la première esclave qui ait régné dans ce pays : cette princesse était Turque, d'autres disent Arménienne; le sultan Nedjm-Eddin l'avait achetée et l'aimait si éperdument qu'il la menait à la guerre avec lui et ne la quittait jamais : elle avait eu de ce sultan un fils qui était mort en bas âge. L'émir Azeddin-Aibegh, Turcoman de nation, fut nommé général des troupes; le nom de la sultane fut mis sur la monnaie. L'émir Abou-Ali fut nommé pour traiter avec le roi de France de la rançon et de la reddition de Damiette... »

comme des victimes ; et, levant le fer sur leur tête, ils les ont sommés d'apostasier. Plusieurs, par faiblesse, ont abandonné leur religion ; d'autres, comme des héros, ont persisté dans leur foi, malgré les tourments... Les malades qui étaient restés à Damiette ont été égorgés....

« Après avoir conclu cette trêve, nous pensions que les chrétiens de la Terre-Sainte seraient tranquilles, du moins jusqu'à son expiration, et nous avions formé le dessein de revenir en France ; déjà même nous avions fait les préparatifs de notre départ. Mais voyant, par ce qui était arrivé, que les émirs ne craignaient pas de violer leurs serments, nous avons consulté les barons de France, les prélats, les chevaliers du Temple, de l'Hôpital, et de l'ordre Teutonique ; et les barons du royaume de Jérusalem. La plupart nous ont fait considérer que notre départ causerait la ruine entière de la Terre-Sainte, surtout dans l'état de faiblesse et de misère où elle se trouvait aujourd'hui. Ils nous ont aussi représenté que les captifs chrétiens qui sont encore en Égypte se regarderaient comme perdus, et n'auraient plus aucun espoir d'être délivrés. Ils ont donc pensé que notre séjour ici pourrait être de quelque utilité, et qu'avec le secours du Seigneur nous serions en état de concourir à la délivrance des prisonniers, et à la conservation des places qui restent aux chrétiens dans le royaume de Jérusalem ; ils se sont fondés principalement sur ce que le sultan de Damas est en guerre avec les Égyptiens, et sur ce que l'on assure qu'il ira bientôt venger la mort du sultan d'Égypte...

» Nous avons donc mieux aimé différer notre départ et rester quelque temps en Syrie, que d'abandonner la cause de Jésus-Christ, et de laisser nos prisonniers sans espérance.

» Nous ferons partir pour la France nos chers frères, le comte de Poitiers, et le comte d'Anjou, pour la consolation de notre mère chérie et de notre royaume... » Louis IX termine ce récit écrit à Saint-Jean-d'Acre et daté du mois d'août 1250 par un appel à tous les chrétiens de venir délivrer et défendre la Terre-Sainte. « Nous vous avons, dit-il, donné l'exemple ; venez, suivez-nous, vous serez récompensés, quoique vous arriviez tard. Le père de famille de l'Évangile traite aussi bien les derniers ouvriers de sa vigne que les premiers. »

Anecdotes diverses sur la croisade.

Parmi les machines de guerre que les Sarrasins employèrent au grand dommage des chrétiens, étaient des *engins* propres à lancer le feu grégeois. Ce feu, renfermé dans de petits tonneaux de forme allongée, se composait d'une matière bitumineuse enflammée, dont l'eau, au lieu d'éteindre augmentait l'activité. Ces tonneaux, que Joinville compare, à cause de leur forme et de leur grosseur, à des *tonneaux de verjus*, étaient lancés avec force, fendaient l'air rapidement, laissant après eux une longue traînée de flamme ; « et comme on entendait un effroyable sifflement, le feu grégeois semblait, dit-il, un dragon qui volât par l'air, et tant jetait grande clarté, que l'on voyait parmi l'ost, comme s'il fût jour. »

Ce fut à l'aide du feu grégeois que les Sarrasins incendièrent les machines de guerre des chrétiens, et notamment des tours en bois ou *chats-châteaux*, que gardait le comte d'Anjou, frère du roi, et qui furent brûlées en plein jour ; le feu grégeois n'était pas très-meurtrier pour les soldats, car il était facile d'éviter ses atteintes ; mais il leur causait une terreur extrême, à cause des douleurs excessives dont ses brûlures étaient suivies. Un historien moderne, comparant les effets du feu grégeois avec ceux de l'artillerie, ne trouve entre eux aucun rapport. « Le feu grégeois, dit-il, était destiné non à frapper et à transpercer, mais allumer des incendies. Chez nous, c'est le feu qui chasse le boulet ; chez les Sarrasins, le feu était, au contraire, chassé par le fer ; notre explosion est instantanée, et notre flamme ne doit point atteindre l'ennemi ; après l'explosion du feu grégeois, on attendait, au contraire, une longue combustion. »

On a souvent répété, et on répète encore que durant sa captivité Louis IX refusa la couronne que lui offraient les émirs révoltés. Voici le passage de Joinville qui a servi de base à ce récit mensonger ; nous croyons devoir le citer textuellement :

« Or devez savoir que, quant les chevaliers de la Haulcqua eurent occis leur souldan, les admiraulx (émirs) firent sonner leurs trompettes et nacquaires à merveilles devant le pavillon du Roi. Et dist-on au Roi que les admiraulx avoient eu grant envie, et par conseil, de faire le Roy souldan de Babilonne.—Et me demanda ung jour le Roy si je pensois point qu'il eust prins le royaume de Babilonne, s'ilz le lui eussent offert. Et je lui respondi, qu'il eust fait que foul (agi comme un fou), veu qu'ils avaient ainsi occis leur seigneur. Et nonobstant ce, le Roy me dist, qu'il ne l'eust mye (pas) reffusé. —Et saichez, qu'il ne tint, sinon que les admiraulx disaient entr'eulx, que le Roy estoit le plus fier chrestien qu'ilz eussent jamais cogneu. »

Loin d'avoir eu à refuser une couronne, qu'il était, au contraire, et comme on vient de voir, disposé à accepter, le roi de France courut de grands dangers ; des meurtriers se présentèrent plusieurs fois devant lui, furent sur le point de massacrer ses fidèles serviteurs, et menacèrent de le tuer lui-

même. « Quand le soudan fut mort, dit ailleurs le même Joinville, l'un des chevaliers qui l'avaient tué, nommé Faracataic, le fendit, lui tira le cœur du ventre, et lors s'en vint au Roi, sa main toute ensanglantée, et lui demanda : « Que me donneras-tu, » j'ai occis ton ennemi, qui t'eût fait mourir s'il eût » vécu? » Et à cette demande ne lui repondit oncques un seul mot le bon roi saint Louis[1].

« Quand ils eurent fait cela, il en entra bien trente en notre gallée (navire) avec leurs épées nues dans les mains, et au cou leurs haches d'armes. Et je demandai à monseigneur Baudouyn d'Ébelin, qui entendait bien le sarrasinois, ce que ces gens disaient. Et il me répondit qu'ils disaient qu'ils nous venaient coupper les testes. Et je vis un grant trouppeau de nos gens qui se confessaient à un religieux de la Trinité, qui était avec Guillaume comte de Flandre. Mais moi ne me souvenais alors de mal ne de péché que oncques eusse fait ; et ne pensais sinon à recevoir le coup de la mort. Et je m'agenouillai aux pieds de l'un d'eux, lui tendant le cou, et disant ces mots, en faisant le signe de la croix : *Ainsi mourut sainte Agnès*. Près de moi s'agenouilla messire Guy d'Ébelin, connétable de Chypre, et se confessa à moi : et je lui donnai telle absolution comme Dieu m'en donnait le pouvoir. Mais de chose qu'il m'eust dite, quand je fus levé, oncques ne m'en souvins un seul mot. »

Les émirs ayant consenti à confirmer le traité fait avec Touran-Schah, relativement à la reddition de Damiette et à la rançon du roi et de l'armée[2], une nouvelle difficulté s'éleva à l'occasion des serments qui devaient être échangés à cette occasion; et le roi courut personnellement des dangers.

« Les serments que les émirs devaient faire au roi dit encore Joinville, furent réglés de telle maniere, que s'ils ne tenaient au roi les conventions, ils fussent aussi honnis que celui qui, pour ses péchés, allait en pélerinage à la Mecque la tête découverte, et que ceux qui laissaient leurs femmes, et les reprenaient après. — Dans ce second cas, ils ne peuvent, suivant la loi de Mahomet, laisser leurs femmes et puis les reprendre, s'ils n'ont vu un autre homme couché avec elles.—Le troisième serment fut tel que s'ils ne tenaient au roi les conventions, ils fussent aussi honnis que le Sarrasin qui mange de la chair de porc. — Le roi reçut les serments dessus dits des émirs, parce que maître Nicole d'Acre, qui savait le sarrasinois, dit qu'ils ne les pouvaient faire plus forts, suivant leur loi.

« Quand les émirs eurent juré, ils firent mettre par écrit le serment qu'ils voulaient avoir du roi, qui fût tel, d'après le conseil de prêtres renégats qu'ils avaient auprès d'eux, que si le roi ne tenait aux émirs les conventions, il fût aussi honni que le chrétien qui renie Dieu et sa mère, et fût exclus de la compagnie de ses douze apôtres, de tous les saints et de toutes les saintes. Le roi s'accordait bien à cela, mais le dernier point du serment fut tel, que s'il ne tenait aux émirs les conventions, il fût aussi honnis que le chrétien qui renie Dieu et sa loi, et qui, en mépris de Dieu, crache sur la croix et marche dessus. Quand le roi eut cela, il dit que s'il plaît à Dieu, jamais ce serment ne ferait-il. Les émirs envoyerent maître Nicole qui savait le sarrasinois, et qui dit au roi telles paroles : « Sire, les » émirs ont grand dépit de ce qu'ils ont juré tout ce » que vous avez requis et que vous ne voulez jurer » tout ce qu'ils requièrent; et soyez certain que si » vous ne le jurez, ils vous feront couper la tête et à » tous vos gens. » Le roi répondit qu'ils en pouvaient faire à leur volonté; car il aimait mieux mourir bon chrétien, que de vivre dans le courroux de Dieu et de sa mère.

« Le patriarche de Jérusalem, vieillard de l'âge de quatre-vingts ans, avait traité de la sûreté des Sarrasins pour le roi, et était venu vers le roi pour l'aider à traiter de sa délivrance. Or, c'est la coutume entre les chrétiens et les sarrasins que quand le roi ou le soudan meurt, ceux qui sont en message, soit en payennie, soit en chrétienté, sont prisonniers et esclaves; et comme le soudan, qui avait donné sûreté au patriarche, était mort, le patriarche fut fait prisonnier comme nous étions. Quand le roi eut fait sa réponse, un des émirs dit que le patriarche avait donné ce conseil au roi, et il ajouta : « Si » vous voulez me croire, je ferai jurer le roi, car je » lui ferai voler dans son giron la tête du patriarche. » Les émirs ne voulurent pas croire; mais ils prirent le patriarche, l'enlevèrent d'auprès du roi, et le lièrent à la perche d'un pavillon, les mains derrière le dos, et si étroitement, que les mains lui furent aussi enflées et aussi grosses que la tête, et que le sang en sortait. Le patriarche criait au roi : « Sire, ju- » rez en sûreté, car je prends le péché sur mon ame, » du serment que vous ferez, puisque vous avez l'in- » tention de le bien tenir. » Je ne sais pas comment le serment fut conçu, mais les émirs se tinrent satisfaits du serment du roi et des autres riches hommes qui étaient là. »

En marchant sur Mansourah, le roi avait laissé à Damiette la reine Marguerite alors enceinte. « La

[1] Marchangy, dans la *Gaule poétique*, prétend que « Louis jeta un regard de mépris sur cet assassin, qui ajouta en levant le poignard sur le pieux monarque : *Fais-moi chevalier, ou meurs. — Fais-toi chrétien, ou fuis*, répond le roi dont la majesté déconcerte le barbare, qui se sauve en lâchant son poignard. »

[2] Les 800,000 besans d'or payés par Louis IX paraissent devoir être évalués à 7,000,000 fr.

bonne dame éloignée de son époux et souvent dans l'ignorance de son sort eut, dit Joinville, sa bonne part des persécutions et misères que le roi et nous tous avons souffertes et endurées outre-mer. Trois jours avant qu'elle accouchât lui vinrent les nouvelles que le roi son bon époux était pris : desquelles nouvelles elle fut si troublée en son corps, et eut si grand mésaise, que sans cesse, en son sommeil, il lui semblait que toute la chambre fût pleine de Sarrasins, pour l'occir : et sans fin s'écriait : *A l'aide! à l'aide!* là où il n'y avait âme. — Et de peur que le fruit qu'elle avait ne pérît, elle faisait veiller toutes les nuits un chevalier au bout de son lit. Lequel chevalier était vieux et ancien, de l'âge de quatre-vingts ans, et plus est à chacune fois qu'elle s'écriait, il la tenait parmi les mains, et lui disait : « Madame n'ayez garde, je suis avec vous, n'ayez » peur. » Et avant que la bonne dame fût accouchée, elle fit sortir de sa chambre les personnages qui y étaient, excepté ce vieux chevalier, et se jeta à genoux devant lui, et lui requit qu'il lui donnât un don. Et le chevalier le lui octroya avec serment. Et la reine lui dit : « Sire chevalier, je vous requiers » sur la foi que vous m'avez donnée que si les Sar- » rasins prennent cette ville, que vous me coupiez la » tête avant qu'ils me puissent prendre. » Et le chevalier lui répondit : « Très-volontiers le ferai, et » déjà ai eu en pensée d'ainsi le faire, si le cas y » escheoit. »

» Peu de temps après, la reine accoucha, au dit lieu de Damiette, d'un fils qui fut nommé Jean, et surnommé Tristan, parce qu'il était né en tristesse et en pauvreté. Et le propre jour qu'elle accoucha, on lui dit que tous ceux de Pise, de Gênes, et tous les pauvres gens du commun, qui étaient en la ville, s'en voulaient fuir et laisser le roi. La reine les fit venir devant elle, et leur dit : « Seigneurs, » pour Dieu merci je vous supplie de ne pas m'a- » bandonner dans cette ville. Car vous savez bien » que monseigneur le roi et tous ceux qui sont avec » lui seraient perdus. Et pour le moins, s'il ne » vous vient à plaisir de ainsi le faire, au moins » ayez pitié d'une pauvre chétive dame qui ci gît, » et veuillez attendre qu'elle soit relevée. » Et tous lui répondirent que cela n'était pas possible, et qu'ils mouraient de faim dans la ville. Et elle leur dit que déjà ne mouraient-ils de faim, et qu'elle ferait acheter toutes les viandes qu'on pourrait trouver en la ville, et qu'elle les retenait désormais aux dépens du roi. Et ainsi lui convint le faire, et lui couta trois cent soixante mille livres, et plus, pour nourrir ces gens. — Et ce nonobstant, la bonne dame fut obligée de se lever avant son terme, et d'aller attendre en la ville d'Acre, parce qu'il fallait livrer la cité de Damiette aux Turcs et Sarrasins. »

Séjour de Louis IX dans la Terre-Sainte. — Mort de la reine Blanche. — Retour de Louis IX en France. (1250 1254.)

Saint Louis resta plusiers années en Syrie avant de se décider à revenir en France. Il profita de son séjour pour relever les fortifications des places fortes de la Terre-Sainte ; et, pour rétablir l'ordre parmi les chrétiens, abattus par les désastres et par les maladies. Il entama des négociations avec plusieurs souverains de l'Orient. Les Mamelucs d'Égypte, les sultans d'Alep et de Damas, le Vieux de la Montagne lui-même, recherchèrent tour à tour son alliance. Les Mamelucs, après la mort de Touran-Schah, furent obligés de se défendre contre les Musulmans de la Syrie : leurs guerres donnèrent quelque répit aux chrétiens.

La reine Blanche était morte en 1253 ; la nouvelle de sa mort parvint en Orient au commencement de l'année 1254.

« A Sayette (Sidon), vinrent au roi les nouvelles que sa mère était morte. Il en mena si grand deuil, dit Joinville, que de deux jours on ne put actuellement lui parler. Après cela, le roi m'envoya quérir par un valet de sa chambre. Quand je vins devant lui dans sa chambre, où il était tout seul, et qu'il me vit, il me tendit ses bras et me dit : « Ah ! sénéchal, » j'ai perdu ma mère.—Sire, je ne m'en émerveille » pas, répondis-je, car elle devait mourir. Mais je » m'émerveille que vous, qui êtes un homme sage, » ayez mené si grand deuil : car vous savez que le » sage dit que tristesse que l'homme a au cœur ne » lui doit paraître au visage ; et celui qui le fait » donne joie à ses ennemis et tristesse à ses amis. » Nombre de beaux services on fit faire outre-mer ; et après, le roi envoya en France une grande charge de pierres précieuses et de joyaux destinés aux églises, avec lettres et missives, demandant qu'on priât Dieu pour lui et pour ladite dame sa mère.

» Madame Marie de Vertus, très-bonne dame et très-sainte femme, me vint dire que la reine Marguerite menait fort grand deuil, et me pria que je l'allasse réconforter ; et quand je vins là, je trouvai qu'elle pleurait, et je lui dit : « Bien vrai dit ce- » lui qui dit qu'on ne doit croire femme ; car c'était » la reine Blanche la femme que plus vous haïssiez, » et vous en menez tel deuil. » Et elle me dit que ce n'était pas elle qu'elle pleurait, mais qu'elle pleurait pour la tristesse du roi, et le deuil qu'il menait, et pour sa fille, qui, depuis, fut reine de Navarre, qui était demeurée en la garde des hommes.

» Les duretés que la reine Blanche fit à la reine Marguerite furent telles, que la reine Blanche ne voulait souffrir que son fils fût en la compagnie de sa femme. Le logis où il plaisait mieux à demeurer au roi et à la reine, c'était à Pon-

toise, parce que la chambre du roi était dessous et la chambre de la reine était dessus, et ils avaient ainsi arrangé leur affaire, qu'ils s'entretenaient dans un escalier qui descendait d'une chambre dans l'autre, et le cas était si bien ordonné, que quand les huissiers voyaient venir la reine dans la chambre du roi son fils, ils frappaient à la porte avec leurs verges, et le roi s'en venait courant dans sa chambre pour que sa mère l'y trouvât, et les huissiers de la chambre de la reine Marguerite faisaient de même quand la reine Blanche y venait, pour qu'elle y trouvât la reine Marguerite. Une fois le roi était auprès de la reine sa femme, qui était en grand péril de mort, parce qu'elle était blessée d'un enfant qu'elle avait eu. La reine Blanche vint là, et prit son fils par la main, et lui dit: « Venez-« vous-en, vous ne faites rien ici. » — Quand la reine Marguerite vit que la mère emmenait le roi, elle s'écria: « Hélas! vous ne me laisserez voir mon « seigneur ni morte ni vive. » Et lors elle se pâma, et l'on crut qu'elle était morte; et le roi qui crut qu'elle se mourait, retourna, et à grand'peine fit-on revenir la reine. »

La mort de la reine Blanche décida le roi Louis à revenir en France; il laissa, pour défendre la Palestine, un brave chevalier, Geoffroy de Sargines, qui en Égypte, lui avait donné de grandes preuves de dévouement. Geoffroy, alors fort jeune, devint par la suite sénéchal et vice-roi de Jérusalem, et se soutint plus de vingt ans contre toutes les forces des Sarrasins.

Louis mit à la voile le 24 avril 1254, avec une flotte de treize vaisseaux. On prétend que, pour se distraire pendant le voyage, il cultivait de ses royales mains plusieurs plantes de l'Orient, et que c'est à lui que l'on doit les premières renoncules qui aient été apportées en France. La traversée fut longue et périlleuse, le vaisseau qui portait le roi faillit faire naufrage en vue de l'île de Chypre. On voulait engager Louis à passer dans une autre galère, mais certain que les chevaliers qui se trouvaient avec lui auraient été abandonnés dans l'île et forcés d'attendre long-temps avant de revenir en France, il s'y refusa fermement, et voulut courir la même chance que ses compagnons de voyage; la fortune seconda sa généreuse témérité; la tempête s'apaisa, et le vaisseau qui portait le roi ayant réparé ses avaries put continuer sa route. A cette occasion, Louis dit à Joinville: « Sénéchal, » nous a bien montré notre Dieu son grand pouvoir, » que un de ses petits vents, non pas le maître des » quatre-vents, a failli noyer le roi de France, sa » femme, ses enfants, et toute sa compagnie. Or, lui » devons gré et grâces rendre du péril dont il nous » a délivrés. »

Le roi débarqua à Hyères le 10 juillet; il traversa la Provence, le Languedoc et l'Auvergne, et fit, le 7 septembre, son entrée à Paris avec la pompe due à son rang, et au milieu des acclamations joyeuses du peuple. Cependant un vieil historien, Matthieu Paris, prétend que l'on remarqua bientôt « qu'il portait sur son visage une profonde tristesse; qu'il ne voulait admettre aucune consolation; qu'il ne riait jamais; que les instruments de musique ou les discours joyeux ne lui procuraient aucun plaisir; que le retour dans sa patrie, la visite de son royaume, les salutations respectueuses de ceux qui venaient au devant de lui, les présents qu'ils lui portaient, en reconnaissance de sa seigneurie, ne l'engageaient point à relever ses yeux, toujours fixés sur la terre, ou à interrompre ses soupirs: car en repassant dans son imagination sa captivité, il se reprochait la confusion générale dans laquelle il avait jeté la chrétienté. »

CHAPITRE XIV.

LOUIS IX. — FIN DE SON RÈGNE.

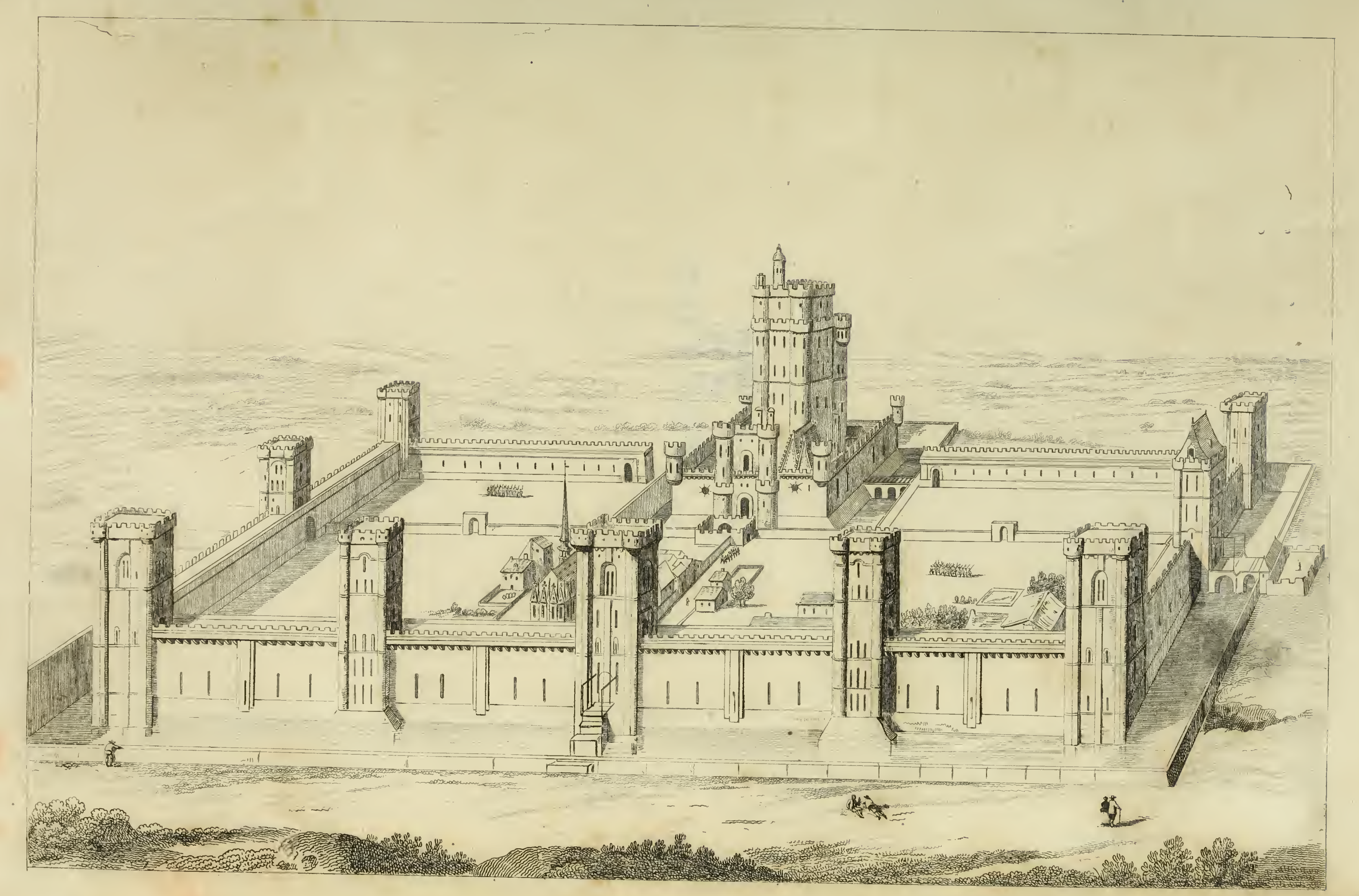
Deuxième régence de Blanche. — Les Pastoureaux.— Expulsion des Juifs. — La prison du chapitre. — Nouvelle guerre et nouvelle réconciliation des D'Avesnes et des Dampierre. — Efforts pacifiques de Louis IX. — Traité avec Henri III.— Restitution de la Guyenne au roi d'Angleterre.— Louis IX veut se faire moine; on l'en dissuade. — Prospérité du royaume. — Arbitrage entre le roi d'Angleterre et les barons anglais. — Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. — Défaite et mort de Mainfroy.— Défaite et mort de Conradin. — Fondation de la Sorbonne. — Neuvième croisade. — Louis IX prend la croix. — Départ des croisés. — Arrivée devant Tunis. — Mort de Tristan. — Le roi tombe malade. — Derniers enseignements de Louis IX à son fils aîné. — Mort de Louis IX.— Fin de la croisade. — Anecdotes, faits et maximes de Louis IX. — Caractère politique du règne de Louis IX.

(De l'an 1249 à l'an 1270.)

Deuxième régence de Blanche. — Les Pastoureaux. — Expulsion des juifs.— La prison du chapitre. (1249-1253.)

Pendant sa seconde régence, la reine Blanche ne se montra ni moins habile ni moins prudente que durant la première. Elle réussit à maintenir en paix ceux des seigneurs et des grands vassaux qui n'avaient pas suivi le roi à la Terre-Sainte. Mais la nouvelle de la captivité de Louis IX fit naître en France de grands embarras. Le pape avait fait prêcher une nouvelle croisade, et la régente, désespérée, venait d'ordonner des armements pour contribuer à la délivrance du roi, lorsqu'un aventurier hongrois, moine défroqué de l'ordre de Cîteaux, nommé Job, songea à profiter de l'émotion qui régnait dans toute la France pour y tenter une révolution.—Le nombre de pasteurs et de bergers

LXV.



Chateau de Vincennes sous Charles V.





Hommage du Roi d'Angleterre pour la Guyenne (1339).

qui s'attachèrent à ses pas fit donner à ses partisans le nom de *pastoureaux*.

« Il arriva en 1251, dit Guillaume de Nangis, dans le royaume de France, un événement surprenant, une chose nouvelle et inouïe : quelques chefs de brigands, pour séduire les gens simples et répandre la croisade parmi le peuple, annoncèrent, par des inventions pleines de fausseté, qu'ils avaient eu une vision d'anges, que la sainte vierge Marie leur était apparue et leur avait ordonné de prendre la croix, de rassembler une armée de pâtres et des hommes les plus vulgaires du peuple, choisis par le Seigneur pour marcher au secours de la Terre-Sainte et du roi de France, captif en ce pays. Ils représentaient, avec des images dessinées sur les bannières qu'ils faisaient porter devant eux, la teneur de cette vision. — Passant d'abord par la Flandre et la Picardie, ils attiraient à eux, par leurs exhortations, les pâtres et le bas peuple des villages et des campagnes, de même que l'aimant attire le fer.

» Lorsqu'ils parvinrent en France, leur nombre s'était déjà tellement accru que, rangés par milliers et par centaines, ils marchaient comme une armée; et, lorsqu'ils passaient dans les campagnes, auprès des bergeries et des troupeaux de brebis, les pâtres, abandonnant leurs troupeaux sans consulter leurs parents, possédés de je ne sais quelle folie, s'enveloppaient avec eux dans le crime. Tandis que les pâtres et les simples y allaient dans une bonne intention, mais non selon la science, il y avait parmi eux un grand nombre de larrons et de meurtriers secrètement coupables de tous les crimes possibles, et par le conseil et la direction desquels la troupe était gouvernée. Lorsqu'ils passaient par les villages et les villes, ils levaient en l'air leurs masses, leurs haches et autres armes, et par là se rendaient si terribles au peuple, qu'il n'y avait personne de ceux à qui était confié le pouvoir judiciaire qui osât les contredire en rien.

» Ils étaient déjà tombés dans une telle erreur qu'ils faisaient des mariages, donnaient des croix et conféraient, du moins en apparence, l'absolution des péchés. Mais, ce qu'il y avait de pire, c'est qu'ils enveloppaient tellement avec eux dans leur erreur le bas peuple, qu'un grand nombre affirmaient, et que d'autres croyaient que les mets et les vins qu'on apportait devant eux ne diminuaient pas lorsqu'ils avaient mangé, mais semblaient plutôt augmenter. Le clergé apprit avec douleur que le peuple fût tombé dans une si grande erreur. Comme il voulut s'y opposer, il devint odieux aux pâtres et au peuple, qui conçurent pour les clercs une si injuste aversion qu'ils en tuèrent plusieurs qu'ils trouvèrent dans les champs, et en firent, à ce que nous pensons, des martyrs.

» La reine Blanche, dont l'admirable sagesse gouvernait seule alors le royaume de France, n'aurait peut-être pas souffert que leur erreur fît de tels progrès; mais elle espérait que par eux il parviendrait du secours à son fils, le roi saint Louis, et à la Terre-Sainte. — Lorsqu'ils eurent traversé la ville de Paris, ils crurent avoir échappé à tous les dangers, et se vantaient d'être des hommes de bien, ce qu'ils prouvaient par ce raisonnement, qu'à Paris, la source de toute la science, jamais personne ne les avait contredits en rien. Alors ils commencèrent à se livrer plus violemment à leurs erreurs, et à s'adonner avec plus d'ardeur aux brigandages et aux rapines.

» Arrivés à Orléans, ils livrèrent combat aux clercs de l'Université, et en tuèrent un grand nombre; mais il y en eut aussi beaucoup de tués de leur côté. Leur chef, qu'ils appelaient le maître de Hongrie, étant arrivé avec eux d'Orléans à Bourges, entra dans les synagogues des juifs, détruisit leurs livres, et les dépouilla injustement de tous leurs biens. Mais, lorsqu'il eut quitté la ville avec le peuple, les habitants de Bourges les poursuivirent les armes à la main, et tuèrent le maître avec un grand nombre de gens de la troupe. Après cet échec, les autres se dispersèrent en différents lieux, et furent tués ou pendus pour leurs crimes ; le reste se dissipa comme une fumée. »

La reine Blanche gouvernait le royaume avec une autorité égale à celle que le roi Louis, lui-même, y aurait pu exercer. Ce prince, dans tous ses actes et dans tous ses discours, lui témoignait un respect filial. Lorsqu'il donnait quelque ordre, il avait soin de s'appuyer sur « la volonté de sa dame et mère chérie, Blanche, illustre reine des Français. » Il regardait sa mère comme assez sage et assez forte pour porter seule le poids des affaires, et en cela il ne se trompait point. — Néanmoins, en 1253, et sans la consulter (sur un propos piquant d'un chef sarrasin qui avait dit à des croisés : « Les » chrétiens aiment donc bien peu Jésus, puisqu'ils » laissent ses meurtriers exercer en paix leur indus- » trie au milieu d'eux. »), il envoya de la Terre-Sainte l'ordre de chasser tous les juifs de France et de confisquer leurs propriétés. L'expulsion des juifs fit tomber le monopole du commerce de l'argent aux mains d'*usuriers transalpins*, *nommés*, dit Matthieu Paris, *Lombards* ou *Cahorsins;* et ces hommes sans foi ne se montrèrent ni moins âpres, ni moins cupides que les juifs.

Blanche, pendant son administration, eut souvent à faire preuve d'énergie ; malgré sa piété, elle ne laissait point l'autorité royale fléchir devant

les prétentions du clergé : en voici une preuve.

Le chapitre de Paris, propriétaire du village de Chatenay, dont les habitants se trouvaient en retard de payer quelques redevances fit arrêter et mettre tous les hommes dans sa prison, située près du cloître Notre-Dame. L'exiguité du lieu, l'air infect, la mauvaise nourriture, causèrent la mort de plusieurs de ces malheureux. La reine, informée de ce qui se passait, fit demander aux chanoines de mettre leurs prisonniers en liberté sous caution; les chanoines s'y refusèrent et répondirent arrogamment « qu'ils étaient les maîtres de Chatenay et qu'ils avaient droit de vie et de mort sur leurs serfs; » en même temps, comme pour mieux braver l'autorité de la régente, ils firent jeter les femmes et les enfants des prisonniers dans le même cachot où déjà ceux-ci mouraient entassés. — La reine, indignée, se rendit elle-même à la prison et ordonna d'en enfoncer les portes. Les chanoines menacèrent d'excommunication le premier qui y toucherait; Blanche, alors levant le sceptre qu'elle avait à la main, donna l'exemple et frappa le premier coup; les portes tombèrent; « on vit sortir de la prison une foule d'hommes, de femmes et d'enfants haves et défigurés qui, se jetant aux pieds de leur libératrice, la supplièrent de les prendre sous sa protection. » La reine y consentit, et couronna cette bonne œuvre en achetant des chanoines l'affranchissement des habitants de Chatenay.

Le retour en France des comtes de Poitiers et d'Anjou, frères du roi, et la nouvelle de sa délivrance, donnèrent quelque consolation à la régente, et ranimèrent les espérances populaires.—En 1253, la domination oppressive de Henri III avait excité une révolte en Gascogne. Le roi d'Angleterre fut obligé de s'y rendre avec une armée nombreuse. Avant de partir il demanda à la régente, afin de suppléer sans doute à l'insuffisance de ses bâtiments de transport, la permission de débarquer en Normandie et de traverser paisiblement avec ses troupes les provinces françaises; mais la prudente reine la lui refusa.

Nouvelle guerre et nouvelle réconciliation des D'Avesnes et des Dampierre. (1254-1255.)

Blanche mourut le 1er décembre 1253 dans l'abbaye de Maubusson, où, six jours auparavant, se sentant gravement malade, elle avait voulu prendre le voile et faire profession de religieuse de l'ordre de Cîteaux. Après sa mort, la guerre éclata dans la Flandre entre les d'Avesnes et les Dampierre, que Louis s'était efforcé de réconcilier. Charles d'Anjou prit parti pour les Dampierre, parce que, de concert avec leur mère Marguerite, qui s'était déclarée contre ses enfants du premier lit, ils avaient cédé à la France Valenciennes et le comté de Hainault. Cette guerre, très-violente, durait encore au retour du roi, qui réconcilia de nouveau la famille divisée, et rendit généreusement les possessions que l'animosité lui avait fait abandonner.

Efforts pacifiques de Louis IX. — Traité avec Henri III. — Restitution de la Guienne au roi d'Angleterre. (1259.)

La querelle des Dampierre et des d'Avesnes ne fut pas la seule que Louis IX termina à son retour. Il obligea le jeune roi de Navarre Thibaut, neveu et successeur du célèbre comte de Champagne, à se réconcilier avec le comte de Bretagne Jean. Il fit même de cette réconciliation la condition du mariage de sa fille Isabelle avec Thibaut. — « Le roi saint Louis dit Joinville fut l'homme du monde qui travailla le plus à faire et mettre paix et concorde parmi ses sujets, entre les princes et seigneurs de son royaume, et même des voisins... Les gens de son grand conseil le reprenaient aucune fois pour ce qu'il prenait ainsi grande peine à appaiser les estrangers... il répondit : «Si les princes et grands seigneurs qui sont voisins de mon royaume, voyaient » que je les laissasse guerroyer les uns les autres, ils » pourraient dire que c'est par malice et ingratitude, » et conquérir haine contre moi, et venir me courir » sus dont je pourrai bien souffrir mal et dommage à » mon royaume et encourir l'ire de Dieu qui a dit : » *Béni soit celui qui s'efforce à mettre paix et concorde* » *parmi les discordants.* »..... Cette conduite attira à Louis l'affection et le respect des Bourguignons et des Lorrains qui lui soumettaient les discords qu'ils avaient les uns vers les autres et venaient à Paris, à Reims, à Melun et ailleurs là où le roi était. »

Henri III roi d'Angleterre ayant apaisé la révolte des Gascons obtint de Louis IX la permission de revenir dans ses états en passant par la France; son voyage donna lieu à des fêtes brillantes. Il vint à Paris, et fut logé au Temple. Au festin royal, Louis voulut faire asseoir Henri entre lui et le jeune roi de Navarre; le roi d'Angleterre refusa cette place d'honneur : « Vous êtes mon seigneur, dit-il au roi » de France, et le serez toujours. » Ensuite Louis fit venir Henri dans son palais, et l'y retint à coucher : « Il est juste, lui dit-il avec grâce, que je sois » le maître chez moi : je veux cette nuit vous avoir » en mon pouvoir. » Henri profita de l'extrême bonté et de la conscience scrupuleuse de Louis pour réclamer la Normandie enlevée à Jean-sans-Terre par Philippe-Auguste. Ses raisons frappèrent le roi, et l'auraient peut-être dès lors déterminé à lui accorder satisfaction, si les ministres et les barons français n'eussent soutenu que la confiscation faite

sur Jean-sans-Terre, en punition de l'assassinat d'Arthur, était conforme aux lois et aux règles de la plus sévère justice.—Henri partit pour l'Angleterre, sans abandonner l'espérance d'obtenir ce qui venait de lui être refusé. Les négociations continuèrent à ce sujet, et en 1259, Louis rendit à Henri le Limosin, le Périgord, le Quercy et une partie de la Saintonge, en réservant l'hommage qui lui était dû comme seigneur suzerain. — Henri, de son côté, s'engagea par serment à renoncer pour lui et ses successeurs à la Normandie, à l'Anjou, au Maine, à la Touraine et au Poitou. Ce traité, désavantageux pour la France, fit murmurer les seigneurs. « Je sais, leur dit Louis, que le roi d'Angleterre n'a » aucun droit sur ces provinces, et que son père » les a légitimement perdues : mais nous sommes » beaux-frères, nos enfants sont cousins-germains. » Je veux établir solidement la paix entre les deux » royaumes, et pour cela, il ne faut pas abuser de la » victoire. J'aurai d'ailleurs un roi pour vassal. » Henri est mon homme, il ne l'était pas auparavant. » En effet le roi d'Angleterre revint à Paris, et rendit hommage lige à Louis IX pour les terres qu'il possédait en France.

Au milieu des fêtes qui accompagnaient cette cérémonie, le jeune Louis, héritier présomptif de la couronne, mourut à l'âge de seize ans. Ce fut une grande douleur pour le roi et pour Marguerite.

Louis IX veut se faire moine; on l'en dissuade.

« Ce fut alors que le saint roi, croyant avoir assuré la tranquillité de son royaume, eut le désir de se consacrer entièrement à Dieu. L'affection particulière qu'il avait pour les Frères Prêcheurs le faisait pencher pour cette règle sévère. Avant de se déterminer, il assembla sa famille, et lui communiqua ses desseins. La reine Marguerite fit les plus grands efforts pour le détourner de cette résolution ; elle lui fit observer que ses enfants en bas âge avaient besoin d'être dirigés par lui ; que les troubles de la France se ranimeraient sous un jeune prince inexpérimenté, et qu'enfin la volonté de Dieu l'ayant placé sur le trône, son devoir était d'y rester. Ses instances, celles de ses frères, firent abandonner à Louis ces projets de retraite; il n'en reprit qu'avec plus d'ardeur ses devoirs de roi.

Quelques personnes tournaient en ridicule son excessive piété. Une femme nommée Sarette s'approcha de lui un jour qu'il tenait ses plaids au palais : « Fi, fi, lui dit-elle, devriez-vous être roi de » France? il eût mieux valu que tout autre que » vous occupât le trône; vous n'êtes le roi que des » frères prêcheurs, des frères mineurs, des prêtres » et des clercs. » Les gardes, révoltés de l'insolence de cette femme, voulaient la maltraiter. « Certes, répondit le roi en souriant, elle dit vrai : je con» viens que je ne suis pas digne d'être roi : il eût » mieux valu qu'un autre que moi le fût : mais » puisque Dieu m'a appelé à régner, je dois obéir à » ses décrets et remplir sur la terre la mission qu'il » m'a confiée. » Sarette se retira frappée de la bonté et de la modestie de saint Louis, et le repentir qu'elle éprouva la punit mieux que si le roi eût souffert qu'on la traduisît en justice.»

Prospérité du royaume. — Arbitrage entre le roi d'Angleterre et les barons anglais.

L'année 1260 et celles qui la suivirent peuvent être considerées comme l'époque de la plus grande prospérité de la France sous le règne de Louis IX. Les sages règlements sur les bailliages, les prévôtés [1] sur les corps de métier avaient eu les résultats

[1] L'institution royale de la prévôté de Paris est un des actes les plus utiles du gouvernement de Louis IX. Ce fut le premier prévôt nommé par le roi, Étienne Boileau, qui rédigea les règlements sur les corps de métiers.

« La prévôté de Paris, dit Joinville, était alors vendue aux bourgeois de Paris ou à aucuns; et quand il advenait que aucuns l'avaient achetée, ils soutenaient leurs enfants et leurs neveux dans leurs excès, car les jouvenceaux se fiaient en leurs parents ou en leurs amis, qui tenaient la prévôté. Pour cela, le menu peuple était foulé, et ne pouvait avoir droit contre les riches hommes, à cause des grands présents et dons qu'ils faisaient au prévôt. Dans ce temps, celui qui disait la vérité devant le prévôt, ou qui voulait garder son serment pour n'être pas parjure touchant aucune dette ou aucune chose dont il fût tenu de répondre, le prévôt levait amende sur lui et le punissait; à cause des grandes injustices et des grandes rapines qui étaient faites en la prévôté, le menu peuple n'osait demeurer en la terre du roi, et allait demeurer en autres prévôtés et en autres seigneuries, et la terre du roi était si déserte, que quand le prévôt tenait ses plaids, il n'y venait pas plus de dix personnes ou de douze. Avec cela, il y avait tant de malfaiteurs et de larrons à Paris et dehors, que tout le pays en était plein.

» Le roi, qui mettait grande diligence à savoir comment le menu peuple était gardé, sut toute la vérité; aussi il ne voulut pas que la prévôté de Paris fût vendue, mais donna bons et grands gages à ceux qui dorénavant la garderaient, et il abattit toutes les mauvaises coutumes dont le peuple pouvait être grevé. Il fit enquérir par tout le royaume et par tout le pays où il pourrait trouver homme qui fît bonne et roide justice, et qui n'épargnât pas plus le riche homme que le pauvre; on lui indiqua Étienne Boileau, lequel maintint et garda si bien la prévôté, que nul malfaiteur, ni larron, ni meurtrier n'osa demeurer à Paris, craignant d'être aussitôt pendu ou détruit; car il n'y avait ni parent, ni lignage, ni or, ni argent qui pût le garantir. Aussi la terre du roi commença à amender, et le peuple y vint à cause du bon droit qu'on y faisait. Il s'y multiplia tant, et tout amenda si bien, que les ventes, les saisies, les achats et les autres levées valaient le double de ce que le roi y prenait par avant. « En toutes ces choses que nous avons or» données, disait le roi, pour le profit de nos sujets et de notre » royaume, nous nous réservons le pouvoir d'éclaircir, d'a» mender, d'ajouter, de diminuer, selon ce que nous aurons » conseil. » Par cette ordonnance, l'état du royaume de France devint meilleur, comme le témoignent plusieurs sages et anciens. »

les plus heureux. La police établie dans les jeux et les spectacles publics avait rendu le séjour des villes aussi tranquille qu'agréable. Le roi s'occupait à faire tracer des routes et creuser des canaux, pour rendre le commerce plus facile. Le royaume, épuisé par les guerres civiles et par les croisades, se repeuplait; le revenus des domaines de la couronne étaient doublés.

Ce fut à cette époque de bonheur et de gloire que Louis reçut la plus grande preuve de confiance et de respect, que jamais roi ait obtenu des peuples étrangers.

Le parlement anglais irrité des folles dépenses de Henri III, et de son penchant pour les favoris, avait provoqué une révolte contre ce prince. Sous prétexte d'assurer l'exécution de la grande charte, dans une assemblée tenue à Oxford, il avait obtenu du roi d'Angleterre l'autorisation de former une commission de vingt-quatre seigneurs pour réformer le gouvernement. Le comte de Leicester, petit-fils du célèbre Simon de Montfort, était à la tête des mécontents. Le roi avait ses partisans. Les deux partis luttèrent quelque temps avec animosité; mais n'ayant obtenu aucun avantage décisif, ils se déterminèrent à prendre le roi de France pour arbitre. Henri était sûr que Louis ne profiterait pas de sa position pour lui nuire; les seigneurs savaient combien Louis était porté à appuyer les principes d'une sage liberté, et combien il avait de respect pour la foi jurée.

Le roi et la reine d'Angleterre vinrent en France; les seigneurs y envoyèrent des députés. Louis IX se rendit avec sa cour dans la ville d'Amiens, et les deux partis plaidèrent leur cause en sa présence. Le 23 janvier 1264, il rendit une sentence que les partisans de Henri III trouvèrent pleine de sagesse, et bien faite pour calmer les troubles : cette sentence portait que les statuts d'Oxford seraient annulés comme injurieux à la dignité royale ; que toutes les lettres écrites par le roi Henri à cette occasion seraient supprimées; que les seigneurs rendraient les forteresses dont ils s'étaient emparés ; que le roi formerait son conseil à sa volonté ; qu'il rentrerait dans tous les droits de ses prédécesseurs, et enfin qu'une amnistie pleine et entière serait accordée pour le passé, et que les priviléges, chartes, liberté et coutumes qui existaient auparavant continueraient de subsister.

Les deux partis se retirèrent satisfaits en apparence; mais la guerre recommença bientôt. Leicester s'empara de la personne du roi et du pouvoir; le fils de Henri III, Édouard, se mit à la tête des royalistes, et victorieux à Evesham, rendit à son père la liberté et l'autorité.

Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. — Défaite et mort de Mainfroy.— Défaite et mort de Conradin. (1264-1268.)

Le fils aîné de l'empereur Frédéric, Conrad, roi des Romains, s'était empressé, aussitôt après la mort de son père, de recueillir sa succession. Il avait eu en Italie de grands succès sur Innocent IV, et s'était emparé de Naples. — Le pape, que cette conquête effrayait, offrit, en 1253, à Charles d'Anjou, la couronne de Sicile ; le frère de Louis IX crut alors devoir refuser cette couronne. — En 1254, Conrad mourut subitement, empoisonné, dit-on, par son frère naturel Mainfroy, qu'on accusait aussi d'avoir fait périr Frédéric, leur père. — Conrad laissa héritier de ses droits, en Allemagne et en Italie, un enfant de deux ans, nommé Conradin. Cet enfant, dont le sort devait être si malheureux, commença son règne sous de tristes auspices. Guillaume de Hollande, son compétiteur en Allemagne, étant mort quelque temps après, Richard, frère du roi d'Angleterre, et Alphonse, roi de Castille, furent appelés à l'empire, et l'investiture du royaume de Sicile fut donnée à Edmond, l'un des fils de Henri III. Richard seul fit valoir ses droits en Allemagne. Edmond, retenu par les troubles de l'Angleterre, ne passa point en Italie, où le pape seul soutint longtemps le fardeau de la guerre. — Berthold, marquis d'Hombrouck, chargé de la tutelle du jeune Conradin, l'avait mis sous la protection du saint-siége; mais son oncle Mainfroy, dont une paix solide eût trompé l'ambition, s'empara de la tutelle de l'enfant, et recommença la guerre contre Innocent IV, dont il battit les troupes dans les environs de Nocéra. Innocent IV ne put supporter la douleur que lui causa cette défaite; il mourut au mois de décembre 1254. — Renaud, cardinal, évêque d'Ostie, neveu de Grégoire IX, devint pape sous le nom d'Alexandre IV. — Il eut, comme son prédécesseur, à combattre Mainfroy, et mourut en 1261, laissant la tiare à Urbain IV.

Ce fut sur l'offre nouvelle de ce pontife que Charles d'Anjou, déjà élu sénateur à vie de la ville de Rome, se décida à accepter la couronne de Sicile. — « En 1264, dit la chronique de Guillaume de Nangis, le pape Urbain, désirant faire cesser les cruautés de Mainfroy, usurpateur du royaume de Sicile, envoya Simon, prêtre-cardinal de Sainte-Cécile, offrir à Charles, comte d'Anjou, frère de saint Louis, roi de France, le royaume de Sicile et les duchés de Pouille et de Calabre, avec la principauté de Capoue, pour être librement possédés par lui et sa postérité jusqu'à la quatrième génération, à condition qu'il prendrait les armes contre ledit Mainfroy, et délivrerait la sainte Église de ses tyranniques usurpations.

» Charles, joyeux, accepta bien volontiers ce don, et, fils obéissant, se soumettant dévotement aux ordres apostoliques, prit les armes contre Mainfroy, et fit, partout où il put, des préparatifs pour son expédition.

» Mainfroy, à qui la conscience de ses crimes donnait la crainte qu'il ne sortît des frontières de France des troupes qui causassent sa ruine, fit entrer dans son parti, par des dons, des promesses et tout autre moyen qu'il put employer, la plus grande partie des villes d'Italie, et mit à la tête de cette confédération un de ses délégués nommé Poilevoisin (Pallavicini), de caractère semblable au sien, avec un grand nombre d'hommes d'armes pour défendre les villes confédérées et dépouiller ceux qui viendraient pour reconnaître le pays, et tous ceux qui se rendraient à la cour de Rome. »

Urbain mourut en 1264, et eut pour successeur Clément IV, qui pressa le frère de Louis IX de remplir sa promesse.

« Au temps de Pâques, 1265, Charles, s'embarquant soudainement du port de Marseille, se rendit à Rome à travers les dangers de la mer et les embûches des ennemis : ce que voyant, les Romains et tous ceux qui apprirent ce merveilleux passage disaient avec admiration : « Que pensez-vous qu'il » sera, celui qui ne se laisse effrayer ni par les dangers de la mer ni par les embûches des ennemis? » Sans doute la main de Dieu sera avec lui. » Il fut reçu avec honneur et de grands témoignages d'affection par le pape et par le peuple romain. D'abord il fut investi publiquement du titre de sénateur de Rome; bientôt après, le souverain pontife l'oignit de l'huile sainte, et le couronna du diadème royal de Sicile, tandis que le peuple faisait retentir les cris de *vive le roi! vive le roi!*

« Une croisade avait été prêchée dans le royaume de France contre Mainfroy, usurpateur de Sicile; Robert, fils de Gui, comte de Flandre, et gendre de Charles d'Anjou; Bouchard, comte de Vendôme, et Gui, évêque d'Auxerre, ainsi qu'un grand nombre d'autres, prirent la croix et se mirent en route pour l'Italie. Ayant passé, les uns par les montagnes de l'Argentière et les autres par la Provence, ils se réunirent tous ensemble à Asti, ville d'Italie; de là ils traversèrent la Lombardie, et, malgré les partisans de Mainfroy, qui s'étaient préparés à les combattre, ils détruisirent les châteaux ennemis de Crémone et de Brescia, et rejoignirent à Rome le roi Charles...

« En 1266, après avoir pris toutes les forteresses ennemies qu'il trouva sur sa route, le roi Charles entra dans la Pouille, et s'avança jusqu'à San-Germano, où s'était acculée la plus grande partie de l'armée de Mainfroy, protégée par les fortifications du lieu. Les Français attaquèrent aussitôt la ville, et le très-vaillant chevalier Bouchard, comte de Vendôme, ayant le premier donné l'assaut, pénétra dans la ville avec les siens, et au moment où on s'y attendait le moins ils s'emparèrent du château. Charles, vainqueur, poursuivit les vaincus jusqu'à Bénévent, où était Mainfroy. Là, ayant livré combat dans la plaine qui s'étend devant la ville, il défit l'armée ennemie. Mainfroy et beaucoup d'autres furent tués : la plupart de ses grands furent faits prisonniers ; peu de temps après, sa femme, ses enfants et sa sœur furent livrés au roi Charles, qui s'empara de Bénévent et de Leuterie (Lucera), ville des Sarrasins (alliés de Mainfroy qui les avait appelés et établis en Italie). Dans le même temps, Henri, frère du roi d'Espagne, homme puissant et expérimenté à la guerre, mais plein de scélératesse, négligent observateur de la foi catholique, et qui, pour une offense faite à son frère, s'était réfugié auprès du roi de Tunis, ayant appris les triomphes de Charles sur Mainfroy, et sa puissance dans la Pouille, se rendit vers lui avec beaucoup de chevaliers éprouvés et choisis, qui l'avaient suivi à son départ d'Espagne.— Le roi Charles leur fit à tous un gracieux accueil, et leur accorda beaucoup d'honneurs, parce que Henri était de son sang, et vaillant à la guerre. Ensuite comme il était grandement occupé de la garde du royaume et des terres qu'il venait d'acquérir, voulant honorer davantage ledit Henri, il le chargea de remplir à sa place la dignité de sénateur romain.

« Cependant Conradin, fils de Conrad, fils de Frédéric, empereur des Romains déposé, qui s'était réfugié, à cause de la tyrannie de son oncle Mainfroy, auprès du duc de Bavière, père de sa mère, ayant appris la mort de Mainfroy, éleva ses espérances jusqu'au trône de Sicile. Ce jeune prince était alors âgé de dix-sept ans : il vint à Rome en 1268, avec une grande multitude d'Allemands; et un grand nombre de Romains et de Toscans s'étant réunis à lui, il fut reçu comme un empereur par les chevaliers romains. Il marcha sur les détestables traces de ses pères, et s'inquiéta peu de l'excommunication des pontifes. Ayant gagné Henri d'Espagne, qui remplissait la dignité de sénateur de Rome à la place de Charles, il rassembla contre le nouveau roi de Sicile une forte armée. Charles marcha contre Conradin, le rencontra avec les siens près d'Aquila, ville de Campanie, et lui livra bataille dans le *Champ-des-Lions*. Les gens du pays et les autres étrangers qui tenaient le parti de Charles prirent la fuite devant le sénateur Henri d'Espagne; mais Charles, avec les Français, défit les troupes que commandait Conradin. Henri, victorieux, revenant sur le champ de bataille et croyant déjà tenir le roi de Sicile entre ses mains, fut au contraire vaincu, et

n'échappa à la mort que par la fuite; mais étant arrivé à Mont-Cassin, il fut pris et remis au pouvoir du roi Charles. — Comme Henri avait été pris dans un saint lieu, ou, comme on le dit, de peur que l'abbé de Mont-Cassin, qui le lui avait livré, ne fût accusé d'avoir manqué à sa règle, ou bien encore par respect pour son frère le roi d'Espagne, son parent, le roi Charles le fit seulement garder en prison. — Conradin, qui s'était secrètement échappé, fut ensuite trouvé, et, par le jugement du roi Charles [1], eut la tête tranchée, ainsi que quelques autres hommes puissants de la famille de Mainfroy; après quoi, en peu de jours la Pouille, la Calabre et la Sicile se soumirent à la domination du roi Charles. »

La mort du jeune Conradin, qui périt sur l'échafaud avec son cousin, Frédéric d'Autriche, a été approuvée par les écrivains français contemporains comme un acte nécessaire et sans lequel la monarchie nouvelle du frère de saint Louis aurait été en danger de périr. Les historiens modernes, plus sévères, ont considéré cette mort comme un crime. — On a prétendu, dans le XIII[e] siècle, qu'avant de prendre une décision Charles d'Anjou consulta Clément IV, et que celui-ci, après avoir répondu : « Il ne convient point à un pape de conseiller de faire mourir personne, ajouta en latin : *Vita Conradini, mors Caroli. Mors Conradini, vita Caroli.* — Clément IV survécut un mois seulement à Conradin; le jeune prince succomba sous la hache du bourreau, le 26 octobre, et le vieux pape mourut de maladie, le 29 novembre.

Fondation de la Sorbonne. — Neuvième croisade. — Louis IX prend la croix (1266-1267).

Louis IX désapprouvait sans doute les exécutions sanglantes, dont la terre de Naples et de Sicile était alors le théâtre; mais le gouvernement de son royaume avait tous ses soins, et il ne paraît pas qu'il ait eu l'occasion de faire connaître ses sentiments à Charles d'Anjou.

En 1266 il confirma les statuts du collége de Sorbonne, fondé dès l'année 1250 par Robert de Sorbon, à qui il témoignait beaucoup d'estime et d'affection [1]. Ce collége, établi d'abord dans une

[1] D'après M. de Sismondi, historien très-hostile à Charles d'Anjou, ce ne fut pas le roi de Sicile qui jugea le jeune Conradin. La cause fut portée devant un nombreux tribunal, composé des députés des provinces du royaume de Naples et de Sicile. « Apparemment Charles d'Anjou voulut ainsi redoubler l'effroi des vaincus, et lier les vainqueurs entre eux par la communion à un même crime. Au milieu de ces magistrats effrayés ou vendus, il s'en trouva un seul qui osa prononcer la peine de mort. A peine ce juge inique avait condamné Conradin, que Robert de Flandre, propre gendre de Charles, l'étendit mort à ses pieds, en lui disant : « Il ne t'appartient pas, » misérable, de condamner à mort si noble et si gentil sei» gneur. » — Cependant Conradin fut livré au bourreau; il détacha lui-même son manteau, et s'étant mis à genoux pour prier, il se releva en s'écriant : « O ma mère! quelle profonde » douleur te causera la nouvelle qu'on va te porter de moi! » Il jeta ensuite son gant au milieu de la foule, comme pour y chercher un vengeur. Il posa sa tête sur le bloc, et elle tomba sous le glaive. »

[1] « Le roi, dit Joinville, faisait manger à sa table maître Robert de Cerbone (Sorbon), à cause du grand renom qu'il avait d'être prud'homme. — Un jour il arriva qu'il mangeait près de moi, et que nous devisions l'un à l'autre. « Parlez » haut, nous dit le roi, car vos compagnons croient que vous » médites d'eux. Si vous parlez, en mangeant, de choses qui » doivent plaire, parlez haut, sinon taisez-vous. »

» Quand le roi était en gaieté, il me disait : « Sénéchal, » dites-moi les raisons pourquoi *prud'homme* vaut mieux que » *béguin* (dévot)? » Alors commençait la dispute entre moi et maître Robert; et quand nous avions bien disputé, le roi rendait sa sentence et disait : « Maître Robert, je voudrais avoir » le nom de prud'homme, mais que je le fusse vraiment, et » que tout le reste vous demeurât; car prud'homme est si » grande et si bonne chose, que même le nom emplit la bou» che. »

» Le roi disait, au contraire, que mauvaise chose était de prendre le bien d'autrui; car le mot *rendre* était si rude, que, même à le prononcer, il écorchait la gorge à cause des *rr* qui y sont, lesquelles *rr* signifient les râteaux du diable, qui toujours tire vers lui, en arrière, ceux qui veulent rendre les biens d'autrui. Et le diable le fait bien subtilement, car il séduit tellement les grands usuriers et les grands larrons, qu'il leur fait donner à l'Église ce qu'ils devraient rendre à qui il appartient. Là-dessus il me dit de dire de sa part au roi Thibault, son fils, qu'il prît garde à ce qu'il faisait, et qu'il n'encombrât pas son âme, croyant être quitte par les grands deniers qu'il donnait et laissait à la maison des Frères Prêcheurs de Provins.

» Le roi fut à Corbeil un jour de Pentecôte; il y avait bien là quatre-vingts chevaliers. Le roi descendit après avoir mangé au pré qui est au bas de la chapelle.... Là, maître Robert de Sorbon vint me trouver, et me prit par mon manteau, et me mena au roi; tous les autres chevaliers vinrent après nous : alors je demandai à maître Robert ce qu'il me voulait, et il me dit : « Je veux vous demander si le roi s'asseyait dans ce pré, et si » vous alliez vous asseoir sur son banc plus haut que lui, ne » devrait-on pas vous en blâmer? » Et je lui dis : « Oui. » Et il reprit : « Vous êtes donc bien à blâmer, quand vous vous vêtez » de vert et de vair, ce que le roi ne fait pas. » Et je lui dis : » Maître Robert, sauf votre grâce, je ne suis pas à blâmer si » je me vêtis de vert et de vair, car mon père et ma mère » m'ont laissé cet habit; mais c'est vous qui êtes à blâmer, car » vous êtes fils de vilain et de vilaine, et vous avez laissé l'habit » de votre père et de votre mère, et vous êtes vêtu de plus » riche camelin que n'est le roi. » Et lors je pris le pan de son manteau et le pan du manteau du roi, et lui dis : « Or, re» gardez si je dis vrai. » Et lors le roi entreprit de défendre de paroles maître Robert de tout son pouvoir. Après ces choses, monseigneur le roi appela monseigneur Philippe, son fils, et le roi Thibault, et s'assit à la porte de son oratoire, et mit la main à terre et dit : « — Asseyez-vous ici bien près de moi, pour » qu'on ne nous entende pas. — Ha! sire, répondirent-ils, nous » n'oserions nous asseoir si près de vous. » Et il me dit : « Séné» chal, asseyez vous ici. » Et je m'assis si près de lui, que ma robe touchait à la sienne; et il les fit asseoir auprès de moi, et leur dit : « Grand mal avez fait, quand vous, qui êtes mes fils, » n'avez pas fait du premier coup ce que je vous ai commandé; » gardez-vous que cela vous arrive jamais. » Et ils dirent que

maison voisine du Palais des Thermes, était destiné à donner l'instruction gratuite à de pauvres étudiants en théologie. On sait de quel éclat la Sorbonne a brillé depuis.

La santé de Louis IX allait s'affaiblissant; il était dans l'impossibilité de porter une armure, pouvait à peine monter à cheval, et cependant il songeait encore aux combats qu'il s'était promis de livrer pour la défense de la Terre-Sainte. Les nouvelles qu'il reçut d'Orient, en 1267, lui inspirèrent la résolution d'entreprendre une seconde croisade.

Un nouveau conquérant, Bondoctar, avait relevé la puissance des Sarrasins. Il avait soumis l'Arabie, l'Égypte et la Syrie. Malgré les efforts du brave Sargines, presque toutes les places de la Palestine, fortifiées par Louis IX, étaient tombées en sa puissance. Acre restait seule au pouvoir des chrétiens, et courait les plus grands dangers.

Un parlement fut convoqué à Paris. Le roi s'y présenta, portant dans ses mains la couronne d'épines; il fit un tableau touchant des maux que souffraient les chrétiens d'Orient. L'attendrissement fut général, quand Louis, malgré les infirmités dont il était accablé, déclara qu'il se dévouait une seconde fois à la délivrance des saints lieux; mais cette résolution n'excita pas l'enthousiasme. Les déplorables suites de la croisade de 1248 étaient encore présentes à la mémoire de tous. Les seigneurs qui y avaient pris part étaient devenus vieux, et impropres à aucune expédition lointaine; leurs fils et leurs familles avaient souffert de leur absence; les serviteurs les plus dévoués du roi désapprouvaient eux-mêmes le nouveau projet de croisade.

« Le roi, dit Joinville (autrefois fidèle compagnon de Louis à la Terre-Sainte) ordonna à tous les barons de son royaume de venir le trouver à Paris. Il m'envoia quérir à Joinville; je voulus m'excuser de venir, à cause d'une fièvre quarte que j'avais. Mais il me répondit qu'il avait auprès de lui assez gens qui savaient guerir les fièvres, et que je vinsse; ce que je fys. Quand je fus là, onques je ne pus savoir pourquoy il avait ainsi mandé les grands seigneurs de son royaume. Et il advint que le jour de la fête de Nostre-Dame en mars, je m'endormis à matines. Et en dormant il me sembla que je voyais le roy à genoux devant un autel, et entouré de plusieurs prelatz qui le revêtaient d'une chasuble rouge de serge de Reims. Et quand je fus éveillé, je racontai ma vision à mon chapelain, homme très-sage. Lequel me dit que le roi se croiserait le lendemain; et je lui demandai comment il le savait. Et il me dit qu'il le savait par mon songe: que la chasuble rouge signifiait la croix de notre Seigneur Jésus-Christ, laquelle fut rouge de son précieux sang, mais que comme la chasuble était de serge de Reims, étoffe de mince valeur, la croiserie serait de petit exploit (n'aurait que de minces résultats)... Or, il advint que le lendemain le roy et ses trois fils se croisèrent. Ce fait, le roi de France et le roi de Navarre me pressaient fort de me croiser; mais je leur répondis que tandis que j'avois été outre-mer pour le service de Dieu, les gens et officiers du roi de France avoient grevé et foulé mes sujets tant qu'ils en estoient appauvris, tellement que eux et moi nous nous en sentirions toujours; et que je voyais clairement que si je me mettais du pèlerinage de la croix, ce seroit la totale destruction de mes dits pauvres sujets. Depuis j'ai ouï dire à plusieurs que ceux qui conseillèrent au roi la croisade firent un très-grand mal, et péchèrent mortellement; car, tandis que le roi fut dans son royaume de France, tout son royaume vivait en paix, et la justice y régnait. Et incontinent qu'il en fut hors, tout commença à décliner et à empirer. »

plus ne le feraient. — Et alors le roi me dit qu'il nous avait appelés pour me confesser qu'à tort il avait défendu maître Robert contre moi. « Mais, ajouta-t-il, je le vis si ébahi, qu'il » avait bien besoin que je l'aidasse. Et toutefois ne vous en » tenez pas à ce que j'ai dit pour défendre maître Robert, car, » comme dit le sénéchal, vous vous devez vêtir bien et proprement, pour que vos femmes vous en aiment mieux et vos » gens vous prisent davantage. »

Départ des croisés. — Arrivée devant Tunis. — Mort de Tristan. — Le roi tombe malade. (1270)

Le départ des croisés fut fixé à deux ans de l'époque ou Louis avait pris la croix. Le pape approuva la nouvelle croisade. L'héritier du trône d'Angleterre, Édouard, voulut y prendre part, et au moment de mettre à la voile, Louis IX eut la satisfaction de compter plus de soixante mille combattants sous ses ordres. Parmi les grands vassaux qui prirent part à cette expédition, on remarquait les comtes de Flandre, de Champagne et de Bretagne.

Louis IX mit à profit ces deux années de délai pour donner de la stabilité aux institutions dont il avait déjà jeté les fondements. Ce fut alors qu'il publia la *Pragmatique Sanction* ordonnance célèbre qui, suivant Bossuet, renferme les vrais principes des libertés de l'église gallicane. — L'ordonnance ou plutôt le code connu sous le nom d'*Établissements de saint Louis* fut aussi promulgué vers ce temps. Nous en reparlerons avec détails.

Avant sont départ, Louis fit des dispositions pour assurer le sort de ses enfants. Philippe, héritier présomptif du trône, Jean Tristan, comte de Nevers, et Pierre, comte d'Alençon, devaient l'accompagner. Il donna le comté de Clermont à Robert, son plus jeune fils, dont est descendue la branche royale

des Bourbons. Il maria sa fille Blanche avec Ferdinand, fils du roi de Castille. Ses deux autres filles, Marguerite et Agnès, qui épousèrent plus tard les ducs de Brabant et de Bourgogne, étaient encore dans l'enfance. La reine Marguerite ne devait pas le suivre outre-mer; néanmoins, il ne lui confia pas le gouvernement du royaume. Il nomma régents, avec le titre de lieutenants du roi, Simon, sire de Nesles, et Mathieu, abbé de Saint-Denis.

Le rendez-vous général des croisés était à Aigues-Mortes. On y délibéra si l'on attaquerait d'abord l'Égypte ou la Syrie; mais Louis IX fit connaître les motifs qui le décidaient à se rendre d'abord à Tunis.

Muley-Mostança, roi de Tunis, avait montré du penchant pour la religion chrétienne, et fait dire au roi de France qu'il se convertirait s'il le pouvait sans compromettre sa sûreté. Louis espérait, en allant en forces à Tunis, fournir à ce prince l'occasion de se déclarer; dans le cas ou Muley ne serait pas sincère, la conquête de ses états devait favoriser le succès ultérieur de la croisade, en enlevant au sultan d'Égypte les munitions, les guerriers et les chevaux qu'il tirait de ce pays. Cette conquête d'ailleurs devait être utile à la chrétienté, en empêchant la communication des Mamelucks d'Égypte, avec les Maures de Maroc et d'Espagne. — Charles d'Anjou, dont les envoyés appuyèrent fortement le projet de Louis, y était intéressé. Le roi de Tunis lui devait un tribut qu'il ne payait pas. Ses états étaient l'asile des mécontents de Naples, et ses flottes menaçaient la Sicile d'une invasion.

La flotte française partit, en 1270, d'Aigues-Mortes, et, après avoir relâché à Cagliari, arriva sur la côte d'Afrique. Tunis situé dans le voisinage de l'ancienne Carthage, qui n'était plus qu'une petite place défendue par un château, était entouré de fortifications formidables. La descente s'opéra près de Carthage, dont on s'empara facilement. — On logea dans le château les princesses qui avaient suivi leurs époux. C'étaient Isabelle d'Aragon, femme de Philippe de France; Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers; Jeanne de Châtillon, comtesse d'Alençon; Isabelle de France, reine de Navarre; Jeanne de Toulouse, comtesse de Poitiers; et Anicie de Courtenay, comtesse d'Artois.

Louis, assuré que Muley-Mostança l'avait trompé, essaya d'attaquer Tunis : mais, contre son attente, cette ville était défendue par une nombreuse population décidée à s'ensevelir sous ses ruines. Le roi prit la résolution d'attendre les renforts que devait lui amener le roi de Naples. — Mais l'armée se consuma sur un rivage aride; la chaleur devint excessive; le manque d'eau pure fit naître des maladies contagieuses, qui moissonnèrent en peu de jours le tiers de l'armée. Le prince Philippe et le roi de Navarre, attaqués les premiers, parvinrent à se rétablir; mais le comte de Nevers, ce Tristan né à Damiette dans des circonstances encore plus horribles, succomba sous les yeux de son père. — Bientôt le roi tomba malade lui-même.

Derniers enseignements de Louis IX à son fils aîné.

Louis IX ne s'abusa pas sur la gravité de sa maladie, il pressentit sa fin prochaine, et il fit venir ses enfants auprès de lui. Quand ils furent tous réunis, il adressa la parole à son fils aîné, et lui fit connaître ses dernières volontés. Cette sorte de testament moral, « ces derniers enseignements du bon roi, étaient, dit Joinville, écrits de sa propre main et sont tels :

» Biau fils, la première chose que je t'enseigne, c'est que tu mettes ton cœur à aimer Dieu, car sans cela nul ne peut être sauvé. Garde-toi de faire chose qui déplaise à Dieu; c'est à savoir, péché mortel, mais plutôt souffrir toutes manières de vilainie et de tourments que de faire péché mortel. Si Dieu t'envoye adversité, reçois-la en bonne patience et en rends grâce à notre Seigneur, et pense que tu l'as mérité, et que tout te tournera à profit. S'il te donne prospérité, remercie-l'en humblement, afin que tu ne sois pas pire ou par orgueil ou par autre manière que tu ne puisses mieux valoir; car on ne doit pas guerroyer Dieu de ses dons. Confesse-toi souvent, et que ton confesseur soit prud'homme, qui te sache enseigner ce que tu dois faire et ce que tu dois éviter. Tu dois être tel que ton confesseur et tes amis osent te reprendre de tes méfaits.

» Écoute dévotement et de cœur et de bouche le service de sainte église, spécialement en la messe, au moment ou la consécration est faite. Aie le cœur doux et pitoyable pour les pauvres, les chétifs, les malaisés, et les comforte selon ce que tu pourras.

» Maintiens les bonnes coutumes du royaume et détruis les mauvaises. Ne convoite pas le bien de ton peuple et ne le surcharge d'impôts ni de taille.

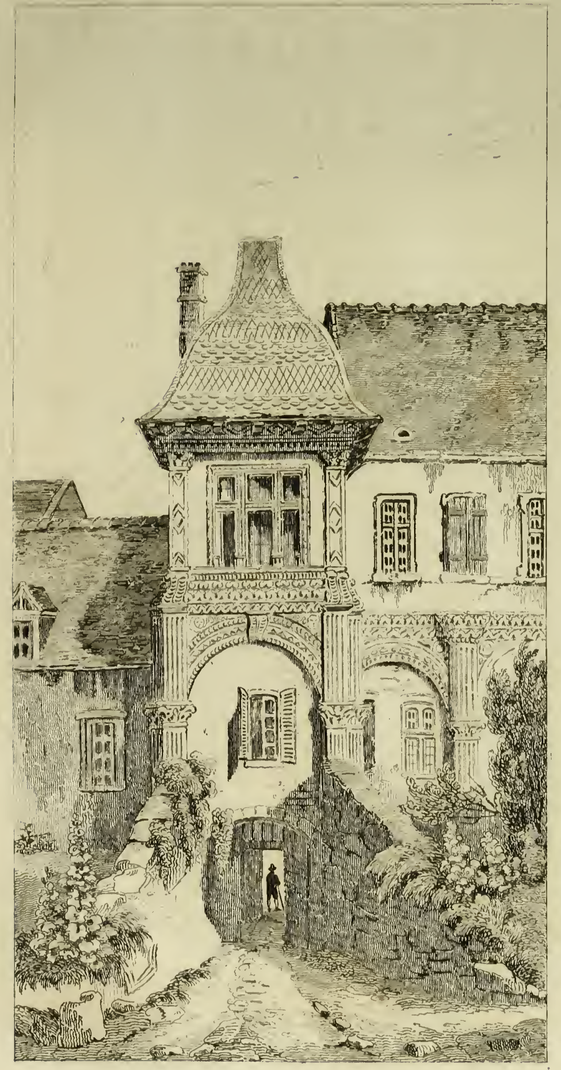
» Si tu as aucun malaise de cœur, dis-le aussitôt à ton confesseur ou à aucun prud'homme qui ne soit pas plein de vaines paroles, et tu le supporteras plus légèrement.

» Aie soin d'avoir en ta compagnie des gens prud'hommes et loyaux, soit religieux, soit séculiers, qui ne soient pas pleins de convoitises, et parle souvent à eux; fuis et évite la compagnie des mauvais. Ecoute volontiers la parole de Dieu, et la retiens en ton cœur, et recherche volontiers prières et pardons. Aime ton honneur et ton bien, et hais tout mal quelque part qu'il soit.



Eglise de St. Menoux Bourbonnais

Abside, vue intérieure. Chapelle souterraine


Pavillon du Chateau a Moulins.


Eglise S.t Menoux.


Eglise de Souvigny.

» Que nul ne soit si hardi devant toi que de dire parole qui attire et émeuve au péché, ni qui médise d'autrui en arrière, dans l'esprit de nuire. Ne souffre pas non plus que vilainie sur Dieu soit dite devant toi. Rends souvent grâces à Dieu de tous les biens qu'il t'a faits, afin que tu sois digne d'avoir plus.

» Sois loyal et roide pour tenir justice et droit à tes sujets, sans tourner à droite ni à gauche; mais aide au droit et soutiens la querelle du pauvre jusqu'à ce que la vérité soit éclaircie. Et si quelqu'un vient te déférer une plainte, ne le crois pas jusqu'à ce que tu en saches la vérité; car ainsi tes conseillers jugeront plus librement et selon leur conscience pour ou contre toi.

» Si tu tiens quelque chose à autrui, ou par toi, ou par tes devanciers, et si c'est chose certaine, abandonne-le sans tarder; et si c'est chose douteuse, fais aussitôt et diligemment faire enquête par des gens sages.

» Tu dois mettre ton application à savoir comment tes gens et tes sujets vivent en paix et en droiture sous ta loi. De même, garde les bonnes villes et les coutumes de ton royaume en l'état et en la franchise où tes devanciers les ont gardées; et s'il y a aucune chose à amender, amende-le et le corrige, et tiens les bonnes villes en faveur et amour, car la force et les richesses des grandes villes empêcheront les particuliers, les étrangers, de se compromettre avec toi, surtout les barons et les pairs.

» Honore et aime toutes les personnes de sainte église, et prends garde qu'on ne leur soustraie ni diminue leurs dons et leurs aumônes que tes devanciers leur auront donnés. On raconte du roi Philippe, mon aïeul, qu'une fois un de ses conseillers lui dit que moult de torts lui faisaient ceux de sainte église en ce qu'ils lui enlevaient ses droits et diminuaient sa justice, et que c'était moult grande merveille qu'il le souffrit, et le bon roi répondit qu'il le croyait bien; mais qu'il considérait les bontés et les courtoisies que Dieu lui avait faites, et qu'il aimait mieux laisser aller de son droit que d'avoir procès avec tous les gens d'église. Porte honneur et révérence à ton père et à ta mère, et garde-leur commandement. Donne les bénéfices de sainte église à de bonnes personnes et de vie sans tache, et fais-le par le conseil de prud'hommes et de gens probes.

» Garde-toi d'émouvoir guerre, sans grande nécessité, contre homme chrétien; et s'il te convient de le faire, préserve sainte église et ceux qui n'ont rien méfait. Si guerres et contentions s'élèvent entre les sujets, apaise-les au plus tôt que tu pourras.

» Sois diligent d'avoir bons prévôts et bons baillis, et enquière-toi souvent d'eux et de ceux de ton hôtel, comment ils se conduisent et s'il y a en eux aucun vice de trop grande convoitise, ou de fausseté, ou de tromperie. Travaille à ce que tous vilains péchés soient ôtés de la terre, et spécialement fais tout ton possible pour abattre blasphèmes et hérésie.

» Prends garde que les dépenses de ton hôtel soient raisonnables; et enfin, très-cher fils, fais chanter messes pour mon âme et dire prières pour ton royaume, et donne-moi une part spéciale et plénière dans tous les biens que tu feras.

» Biau cher fils, je te donne toutes les bénédictions qu'un bon père peut donner à son fils, et que la benoite Trinité et tous les saints te gardent et défendent de tous maux, et que Dieu te donne la grâce de faire toujours sa volonté pour qu'il soit honoré par toi; et que toi et nous puissions, après cette vie mortelle, être ensemble avec lui et le louer sans fin. »

Mort de Louis IX. — Fin de la croisade.

La maladie fit de rapides progrès; on apporta le viatique au roi. Malgré sa faiblesse, Louis descendit de son lit et s'agenouilla pour le recevoir. On lui entendit répéter ces mots: *Fac nos, Domine, prospera mundi despicere, et nulla ejus adversa formidare.... Esto, Domine, plebi tuæ sanctificator et custos.*

Il pensait aux dangers que courait son armée: « Dieu, disait-il, ayez pitié de ce peuple » qui m'a suivi sur ce rivage, conduisez-le dans » sa patrie, faites qu'il ne tombe pas entre les » mains de vos ennemis, et qu'il ne soit pas contraint » à renier votre saint nom. » La veille de sa mort, pouvant à peine parler, il disait à voix basse à ceux qui l'entouraient: « Pour Dieu, cherchons comment il serait possible de faire prêcher la foi à » Tunis! Qui pourrait-on y envoyer? » Puis, dans ses courts instants de délire, il disait: « Jérusalem, » Jérusalem! nous irons à Jérusalem. » Enfin, lorsque le moment de sa mort approcha, il reprit sa connaissance, se fit étendre sur un lit de cendres, les bras croisés sur la poitrine, et il expira, les yeux levés au ciel, le lundi 25 août 1270. « On remarqua avec surprise que la mort n'avait mis aucun désordre dans ses traits; sa bouche était vermeille, son teint animé: il paraissait reposer doucement. »

La flotte de Charles d'Anjou arriva de Sicile au moment même ou Louis IX venait d'expirer. La mort du saint roi mit fin à la croisade. Philippe III, proclamé roi de France, le 27 août, dans le camp devant Carthage, ne resta en Afrique que deux mois, pendant lesquels, après avoir vaincu les Maures de Tunis dans plusieurs rencontres, il força Muley-Mostança à conclure un traité par lequel le roi musulman reconnut la suzeraineté du roi de Sicile et s'obligea à payer les frais de la guerre.

Anecdotes, faits et maximes de Louis IX.

Un des contemporains de saint Louis, Joinville, que nous avons déjà fréquemment cité, a rapporté plusieurs anecdotes qui ne peuvent être passées sous silence, lorsqu'il s'agit de rendre justice à ce roi aussi grand que vertueux.

» Ce saint homme aima Dieu de tout son cœur et ses œuvres s'en suivirent. De même que Dieu mourut pour l'amour qu'il avait pour les hommes, de meme le roi mit pour son peuple son corps en aventure. L'amour que Louis avait pour son peuple parut dans ce qu'il dit à son fils aîné, en une grande maladie qu'il eut à Fontainebleau: « Biau fils, je t'en » prie, fais-toi aimer du peuple de ton royaume, » car vraiment j'aimerais mieux qu'un Écossais vînt » d'Écosse et gouvernât le peuple français bien et » loyalement, que tu le gouvernasses mal à point. »

» Louis aima tant la vérité, qu'il ne voulut pas refuser même aux Sarrasins ce qu'il leur avait promis. Il fut si sobre sur sa bouche, que oncques de ma vie je ne l'entendis ordonner de lui servir telles viandes comme font maints riches hommes; mais il mangeait patiemment ce que ses cuisiniers apportaient devant lui. — Il fut modére dans ses paroles, jamais je ne l'ouïs dire mal de personne, ni ne l'entendis nommer le diable, dont le nom est si répandu dans le royaume. Il trempait son vin d'eau; il me demanda un jour dans l'île de Chypre pourquoi je n'en mettais pas dans mon vin, et je lui dis que les médecins me l'avaient défendu, en me disant que j'avais une grosse tête et un estomac froid, et que je ne pouvais m'enivrer. Le roi me dit qu'ils me trompaient, car si je ne le faisais dans ma jeunesse et que je le voulusse faire en ma vieillesse, la goutte et les maux d'estomac me prendraient, que jamais je n'aurais de santé; et que si je buvais le vin tout pur en ma vieillesse, je m'enivrerais tous les jours, et enfin que c'était une vilaine chose pour un vaillant homme de s'enivrer.

» Il me demanda si je voulais être honoré dans ce siècle et avoir le paradis après ma mort. Je lui dis : « Oui, » et il reprit : « Gardez-vous donc de ne » faire, de ne dire aucune chose que vous ne pus» siez avouer, si tout le monde la savait, et dire : » *J'ai fait cela, j'ai dit cela.* »

» Il me dit pareillement de ne jamais démentir ni dédire aucun de ce qu'il dirait devant moi, à moins que je n'eusse péché ou dommage à en souffrir, vu que des dures paroles naissent des mêlées dont mille hommes sont morts.

» Il me disait que l'on devait vêtir et armer son corps de telle manière que les prud'hommes de ce siècle ne pussent dire qu'on en fît trop, et les jeunes gens qu'on n'en fît pas assez.

» Il m'appela une fois et me dit: « Je n'ose vous » parler, à cause de l'esprit subtil dont vous êtes » doué, de choses qui touchent à Dieu; et pour cela » j'ai appelé ces frères qui sont ici, car je vous veux » faire une demande. » — La demande fut celle-ci: « Sénéchal, dit-il, qu'est-ce que Dieu? — Et je lui » répondis: Sire, c'est si bonne chose que meil» leure ne peut être. — Vraiment? reprit le roi, » c'est fort bien répondu, car cette réponse que » vous avez faite est écrite en ce livre que je tiens » en main. Or, je vous demande lequel vous ai» meriez mieux ou d'être lépreux ou d'avoir fait » un péché mortel? » — « Et moi qui oncques ne lui mentis, je répondis : « J'aimerais mieux en avoir » fait trente que d'être lépreux. » — Et quand les frères furent partis, il m'appela tout seul, me fit asseoir à ses pieds, et me dit : « Comment m'avez» vous dit cela? Vous avez parlé sans réflexion, » comme un étourdi, car il n'y a si vilaine lèpre » comme celle d'être en péché mortel, parce que » l'âme qui y est est semblable au diable d'enfer. » C'est pourquoi nulle lèpre ne peut être si laide. » Et bien est vrai que quand l'homme meurt, il » est guéri de la lèpre du corps; mais quand l'homme » qui a fait le péché mortel meurt, il ne sait pas ni » n'est certain qu'il ait eu tel repentir que Dieu lui » ait pardonné. »

» Un cordelier vint au château d'Hyères, là où nous descendîmes au retour de la Syrie, et il dit au roi qu'il avait lu la Bible et des livres qui parlent des princes, et qu'il avait trouvé, que soit parmi les créants, soit parmi les mécréants, oncques royaume ne se perdit, ni ne changea de maître, que par défaut de justice. « Or, ajoutait le bon moine, que » le roi qui s'en va en France prenne garde à faire » bonne et prompte justice à son peuple, car c'est » par là que Notre-Seigneur lui laissera tenir son » royaume en paix tout le cours de sa vie. » Le roi n'oublia pas cet engagement; il gouverna son pays bien et loyalement et selon Dieu; il avait sa besogne arrangée de telle manière, que monseigneur de Nesle et le bon comte de Soissons, et nous autres qui étions autour de lui, quand nous avions entendu la messe, nous allions entendre les plaids de la porte qu'on appelle maintenant les requêtes, et quand il revenait du moustier, il nous envoyait chercher et s'asseyait au pied de son lit, et nous faisait asseoir autour de lui, et nous demandait s'il y avait quelqu'un à expédier qu'on ne pût expédier sans lui; et nous les lui nommions, et il les envoyait chercher et leur demandait : « Pourquoi ne prenez-vous ce » que nos gens vous offrent? » Et ils disaient: « Sire, ils nous offrent trop peu. » Et le roi répondait: « Vous devriez bien prendre ce que l'on vou» dra faire pour vous. » Et ainsi le saint homme tra-

vaillait de tout son pouvoir à les mettre en droite voie et en raison.

» Maintes fois il advint qu'en été il allait s'asseoir au bois de Vincennes après la messe, et s'appuyait à un chêne, et nous faisait asseoir autour de lui ; et tous ceux qui avaient affaire venaient lui parler sans empêchement d'huissier ni d'autre : alors il leur demandait de sa bouche : « Y a-t-il ici quelqu'un » qui ait partie? » Et ceux qui avaient partie se levaient, et lors il disait : « Taisez-vous tous, et on » vous expédiera l'un après l'autre. » Et lors il appelait monseigneur Pierre de Fontaines et monseigneur Geoffroy de Villette, et disait à l'un deux : « Expédiez-moi cette partie. » Et quand il voyait quelque chose à amender dans le discours de ceux qui parlaient pour autrui, lui-même il l'amendait de sa bouche. Je le vis quelquefois en été venir pour expédier ses gens au jardin de Paris, vêtu d'une cotte de camelot, d'un surtout de tirtaine (laine) sans manches, d'un manteau de taffetas noir autour du cou, moult bien peigné et sans coiffe, et un chapel de paon blanc sur sa tête : il faisait étendre un tapis pour nous faire asseoir autour de lui, et tous ceux qui avaient affaire à lui se tenaient debout devant lui, et alors il les faisait expédier de la manière que je vous ai dit qu'il faisait au bois de Vincennes.

» Une fois à Paris tous les prélats lui mandèrent qu'ils voulaient lui parler ; il alla au palais pour les entendre. L'évêque Guy d'Auxerre parla au roi pour tous les prélats de cette manière : « Sire, ces sei» gneurs qui sont ici, archevêques et évêques, m'ont » chargé de vous dire que la chrétienté périt entre » vos mains. » Le roi se signa et dit : « Or dites-moi, » comment cela? — Sire, reprit l'évêque, c'est » qu'on fait si peu de cas aujourd'hui des excom» munications que les gens se laissent mourir excom» muniés avant de se faire absoudre, et ne veulent » faire satisfaction à l'Église. Les évêques vous re» quièrent, sire, pour l'amour de Dieu, que vous » commandiez à vos prévots et à vos baillis, que tous » ceux qui resteront excommuniés un an et un jour » soient contraints par la prise de leurs biens à se » faire absoudre. »

» A cela le roi répondit qu'il le commanderait volontiers pour ceux dont on le ferait certain qu'ils eussent tort; l'évêque dit qu'il ne lui appartenait de connaître de leur cause; le roi répondit qu'il ne l'ordonnerait autrement; car ce serait contre Dieu et contre toute raison s'il contraignait les gens à se faire absoudre, quand les clercs leur feraient tort. « Et de cela, ajouta le roi, je vous don» nerai pour exemple le comte de Bretagne, qui a » plaidé sept ans, tout excommunié, contre les pré» lats de Bretagne, et a tant exploité, que le pape » les a condamné tous. Donc, si j'eusse contraint le » comte de Bretagne, la première année, de se faire » absoudre, j'eusse méfait envers Dieu et envers » lui... »

La manière de vivre du roi était telle que tous les jours il entendait ses heures chantées, et une messe basse de *requiem*, et puis la messe du jour ou des saints chantée, si elle se chantait. Tous les jours il se reposait sur son lit, après son dîner. Et quand il avait dormi, il priait dans sa chambre pour les morts avec un de ses chapelains, avant d'entendre les vêpres. Le soir il entendait ses complies. Chaque soir, avant qu'il se couchât en son lit, il faisait venir ses enfants, leur rappelait les actions des bons rois et des bons empereurs, et leur disait que de telles gens ils devaient prendre exemple; il leur rappelait aussi les actions des mauvais riches, hommes qui, par leur luxure, et par leurs rapines, et par leur avarice, avaient perdu leurs royaumes. « Et ces choses, disait-il, vous rappelé-je, pour que » vous vous en gardiez, afin que Dieu ne se cour» rouce pas contre vous. »

Caractère politique du règne de Louis IX.

Louis IX a été l'objet d'un grand nombre de jugements. Son caractère privé, son administration publique, son gouvernement politique ont été diversement appréciés. Mais la masse des témoignages est favorable au roi que l'église a honoré du titre de saint. Aucun historien ne l'a toutefois jugé avec plus de sagacité et de véritable indépendance que le savant illustre, auteur de l'*Histoire de la Civilisation en France*.

« Saint Louis était par-dessus tout un homme consciencieux, un homme qui, avant d'agir, se posait à lui-même la question du bien et du mal moral, la question de savoir si ce qu'il allait faire était bien ou mal en soi, indépendamment de toute utilité, de toute conséquence. De tels hommes sont rarement montés, et plus rarement encore demeurés sur le trône... Marc-Aurèle et saint Louis sont peut-être les deux seuls princes qui, en toute occasion, aient fait de leurs croyances morales la première règle de leur conduite : Marc-Aurèle, stoïcien; saint Louis, chrétien.....

» Indépendamment de la rigidité de sa conscience, saint Louis était un homme d'une grande activité, d'une activité non-seulement guerrière, chevaleresque, mais politique, intellectuelle même. Il pensait à beaucoup de choses, était fortement préoccupé de l'état de son pays, du sort des hommes, avait besoin de régler, de réformer, s'inquiétait du mal partout où il l'apercevait, et voulait porter partout le remède. Le besoin de faire et le besoin de bien faire le possédaient également..,

» Dominé par son exactitude morale, il commença par douter de la légitimité de ce qu'avaient fait ses prédécesseurs, particulièrement de la légitimité des conquêtes de Philippe-Auguste. Les provinces, naguère la propriété du roi d'Angleterre, et que Philippe-Auguste avait réunies à son trône par voie de confiscation, cette confiscation et les circonstances qui l'avaient accompagnée, les réclamations continuelles du prince anglais, tout cela pesait sur la conscience de saint Louis... On lit dans les *Annales* de Guillaume de Nangis :

« Sa conscience li remordoit de la terre de Nor-
» mandie, et pour autres terres que il tenoit, que
» li roys de France, ses ayouls, avoit tolues, par
» le jugement de ses pers, au roi Jehan d'Engle-
» terre, dit sans Terre, qui fu père à cestuy Henry,
» roi d'Engleterre ; et il s'entremist tous jours que
» il venoit visiter le roy Henry, pour faire paix à
» li pour les dites terres. »

» Louis IX poursuivit en effet cette paix de tout son pouvoir, si bien qu'en 1259, après d'assez longues négociations, il conclut avec le roi d'Angleterre, Henri III, un traité par lequel il lui abandonna le Limousin, le Périgord, le Quercy, l'Agénois et la partie de la Saintonge comprise entre la Charente et l'Aquitaine. Henri, de son côté, renonça à toute prétention sur la Normandie, le Maine, la Touraine et le Poitou, et fit hommage à saint Louis comme duc d'Aquitaine...

» La conscience de saint Louis fut tranquille alors, et il se tint pour légitime possesseur des conquêtes qu'il conservait ;.... mais les provinces qui rentraient sous la domination anglaise se plaignirent amèrement ; et cette amertume se prolongea si tard qu'on dit dans une chronique manuscrite du temps de Charles VI, à propos de ce traité de 1259, entre Louis IX et Henri III :

» De laquelle paix les Périgordins et leurs mar-
» chisans (limitrophes) se trouvèrent si marris
» qu'ils n'affectionnèrent oncque puis le roy... Et
» encore aujourd'hui, à cette cause, ès marches de
» Périgord, Querci et autres d'environ, jaçoit (quoi-
» que) que sainct Loys soit sainct canonisé par l'é-
» glise, néanmoins ils ne le réputent pour sainct et
» ne le festoyent point, comme on fait ès autres lieux
» de France. »

« ..... Malgré son antipathie scrupuleuse pour les conquêtes proprement dites, saint Louis est un des princes qui ont le plus efficacement travaillé à étendre le royaume de France. En même temps qu'il se refusait à la violence et à la fraude, il était vigilant, attentif à ne jamais manquer l'occasion de conclure des traités avantageux, et d'acquérir à l'amiable telle ou telle portion de territoire. Il ajouta ainsi au royaume, soit par sa mère, la reine Blanche, soit par lui-même, et tantôt à prix d'argent, tantôt par déshérence, tantôt par d'autres arrangements : 1° en 1229, les domaines du comte de Toulouse sur la rive droite du Rhône, savoir, le duché de Narbonne, les comtés de Béziers, Agde, Maguelone, Nîmes, Uzès et Viviers, une partie du pays de Toulouse, la moitié du comté d'Albi, la vicomté de Gévaudan, les prétentions du comte de Toulouse sur les anciens comtés de Vélay, Gévaudan et Lodève ; 2° en 1234, les fiefs et les ressorts des comtés de Chartres, Blois et Sancerre, et la vicomté de Châteaudun ; 3° en 1239, le comté de Mâcon ; 4° en 1257, le comté du Perche ; 5° en 1262, les comtés d'Arles, Forcalquier, Foix et Cahors, et à diverses époques plusieurs autres villes avec leurs territoires.

» Pour apprécier avec exactitude ce que devint la royauté entre les mains de saint Louis, il faut considérer, d'une part, ses rapports avec la société féodale, sa conduite envers les possesseurs des fiefs, grands ou petits, auxquels il avait affaire; de l'autre, son administration dans l'intérieur de ses domaines, sa conduite envers ses sujets proprement dits.

« Les relations de saint Louis avec la féodalité ont été présentées sous des aspects très-différents ; on lui a attribué deux desseins contraires. Selon les uns, loin de travailler, comme ses prédécesseurs, à abolir la féodalité et à envahir, au profit de la couronne, les droits des seigneurs, il accepta pleinement la société féodale, ses principes, ses droits, et s'appliqua uniquement à la régler, à la constituer, à lui donner une forme fixe, une existence légale. Les autres veulent que saint Louis n'ait pensé dans tout le cours de son règne qu'à détruire la féodalité; qu'il ait constamment lutté contre elle, et systématiquement travaillé à envahir les droits des possesseurs de fiefs, et à élever sur leurs ruines la royauté unique, absolue. Et selon que les écrivains ont été amis ou ennemis de la féodalité, ils ont admiré et célébré saint Louis, tantôt pour l'un, tantôt pour l'autre de ces desseins.

» Ni l'un ni l'autre ne lui doit être attribué; l'un et l'autre répugnent également aux faits, pris tous en considération, et présentés sous leur vrai jour.

» Que saint Louis, plus qu'aucun autre roi de France, ait volontairement respecté les droits des possesseurs de fiefs, et réglé sa conduite selon les maximes généralement adoptées par les vassaux qui l'entouraient, on n'en saurait douter..... Le droit de résistance, dût-il aller jusqu'à faire la guerre au roi lui-même, est formellement reconnu et consacré dans ses *Établissements*. Il est difficile de rendre aux principes de la société féodale un plus éclatant hommage..... Saint Louis avait évidemment une

haute idée des droits et des devoirs réciproques des vassaux et des suzerains, et admettait que, dans une foule d'occasions, ils devaient prévaloir sur les prétentions du roi. Le droit de résistance n'était pas d'ailleurs le seul qu'il reconnût aux barons, et qu'il eût soin de respecter.... Les ordonnances qui restent de lui prouvent qu'il consultait presque toujours ses barons quand leurs domaines pouvaient être intéressés aux mesures qu'il voulait prendre; il les appelait souvent à prendre part aux mesures de son gouvernement..... Voici une preuve du respect de saint Louis pour les principes et les droits féodaux. « En 1248, dit Joinville, le roy manda » ses barons à Paris, et leur fist faire serment que » foy et loiauté porteroient à ses enfants, se aucune » chose avenoit de li en la voie (pendant la croisade). » Il me le demanda; mes je ne vos (voulus) faire » de serment, car je n'estoie pas son home. » Le roi ne trouva point mauvais que celui qui n'était pas son homme lui refusât le serment, et Joinville n'en resta pas moins son ami.

» Peut-on dire que le prince qui tenait une telle conduite et un tel langage avait systématiquement entrepris la destruction de la société féodale, et ne négligeait aucune occasion d'abolir ou d'envahir, au profit de la royauté, les droits des possesseurs de fiefs?

» Est-il plus vrai qu'il acceptât la féodalité tout entière, et ne fût occupé que de lui donner cette régularité, cette organisation générale et légale qui lui avaient toujours manqué? On ne doit pas davantage le penser.

» En examinant la société féodale en elle-même, et particulièrement son organisation judiciaire, on reconnaît qu'aucune administration régulière, pacifique, de la justice n'avait pu s'y établir, et que, tantôt sous la forme de la guerre privée, tantôt sous celle du duel judiciaire, le recours à la force était la vraie juridiction de la société féodale. Pour qui pénètre un peu avant dans sa nature, la guerre privée et le duel judiciaire n'y étaient point de simples faits inhérents à la brutalité des mœurs; c'étaient les moyens naturels de vider les différends, les seuls en accord avec les principes dominants et l'état social.

» Les guerres privées et les duels judiciaires, telles étaient donc les institutions propres, les deux bases essentielles de la féodalité. Or, ce sont là précisément les deux faits que saint Louis a le plus énergiquement attaqués. »

C'est à saint Louis que l'on doit l'établissement ferme, assuré et respecté, de la *quarantaine du roi*, sorte de trève pendant laquelle, en cas de guerre de deux barons, « nul ne peut attaquer les parents de l'une des parties, ni commettre aucun dégât dans leurs terres, ni leur causer aucun dommage, pendant quarante jours, à partir de l'explosion de la querelle, et jusqu'à ce qu'ils soient censés en avoir connaissance et s'être mis sur leurs gardes. » Cette trève était, sans nul doute, une forte barrière et une grande restriction aux guerres privées. Saint Louis s'efforça constamment de la faire observer.

Il attaqua en même temps les duels judiciaires; mais ici l'embarras était plus grand. Le duel judiciaire était, encore plus que la guerre privée, une institution véritable, profondément enracinée dans la société féodale. Les possesseurs de fiefs, grands et petits, y tenaient fortement, comme à leur coutume et à leur droit. La tentative de l'interdire tout à coup, dans tous les fiefs indistinctement, était impraticable; les grands barons auraient à l'instant nié le droit du roi de venir ainsi changer les institutions et les pratiques dans leurs domaines. Aussi saint Louis ne supprima-t-il formellement le duel judiciaire que chez lui, dans les domaines royaux. Mais ce qu'il n'aurait pu ordonner, il travailla à l'atteindre par son exemple et son crédit. Il traita avec plusieurs de ses grands vassaux pour qu'ils abolissent eux-mêmes le duel judiciaire dans leurs domaines, et plusieurs y renoncèrent en effet.

Ainsi, tout en respectant les droits des possesseurs de fiefs, tout en acceptant plusieurs maximes de la société féodale, saint Louis attaquait ses deux appuis fondamentaux, ses institutions les plus caractéristiques. Et ce n'est pas qu'il eût conçu contre la féodalité aucun dessein général et systématique; mais le duel judiciaire, les guerres privées, n'appartenaient pas, dans sa pensée, à une société régulière et chrétienne; c'était évidemment des restes de l'ancienne barbarie, de cet état d'indépendance et de guerre des individus qu'on a si souvent appelé l'état de nature; or, cela révoltait la raison et la vertu de saint Louis; et en le combattant, il ne songeait qu'à faire cesser un désordre, à mettre la paix où était la guerre, la justice où était la force, la société enfin où régnait encore la barbarie.

« Mais par ce seul fait s'accomplit, au profit de la couronne, un grand changement. Dans tous les domaines du roi, les vassaux, bourgeois, hommes libres ou semi-libres, au lieu de recourir au combat, furent obligés de se soumettre à la décision de ses juges, baillis, prévôts ou autres. La juridiction royale prit ainsi la place de la force individuelle; ses officiers décidèrent, par leurs arrêts, les questions que naguère vidaient entre eux les champions. N'eût-il rien gagné d'ailleurs, c'était là, à coup sûr, pour le pouvoir judiciaire de la royauté, un immense progrès...

» L'administration de saint Louis dans l'intérieur de ses domaines (dont il sera bientôt parlé avec dé-

tails) ressemble à son gouvernement dans l'intérieur du royaume. Là, comme dans ses rapports avec les possesseurs de fiefs, sa conduite n'a rien de systématique, rien qui semble partir d'un principe général et tendre vers un but unique, longuement prémédité. Il n'a entrepris ni de constituer, ni d'abolir la féodalité....

» Malgré la rigidité de sa conscience et l'empire de sa dévotion, saint Louis était, dans la pratique de la vie, un esprit remarquablement sensé et libre, qui voyait les choses comme elles étaient, et y portait le remède dont elles avaient besoin, sans s'inquiéter de savoir s'il était conforme à telle ou telle vue générale, s'il amènerait telle ou telle conséquence lointaine. Il allait au fait actuel, pressant, il respectait le droit partout où il le reconnaissait; mais quand derrière le droit il voyait un mal, il l'attaquait directement, non pour se faire de cette attaque un moyen d'envahir le droit, mais pour supprimer réellement le mal même. Un ferme bon sens, une extrême équité, une bonne intention morale, le goût de l'ordre, le désir du bien commun, sans dessein systématique, sans arrière pensée, sans combinaison politique proprement dite, c'est là le vrai caractère du gouvernement de saint Louis. »

CHAPITRE XV.

RÉSULTATS DES CROISADES. — INSTITUTIONS ET ADMINISTRATION DE SAINT LOUIS [1].

Des croisades et de leur influence sur la civilisation. — Des *Établissements* de saint Louis.— Législation civile.— État des personnes. — Des barons et des vavasseurs. — Des bourgeois. — Des vilains et des esclaves. — Droit d'aubaine. — Majorité. — Mariage. — Successions. — Contrainte par corps, etc. — Législation criminelle. — Principes généraux. — Peines. — Crimes contre les personnes. — Crimes contre les propriétés. — Législation féodale. — Législation religieuse. — La *pragmatique sanction*. — Du parlement de saint Louis. — Administration de la justice. — Des baillis et des sénéchaux. — Ordonnance de 1254. — Attributions et obligations des officiers judiciaires.— Des prevôts, sous-baillis, vicomtes, viguiers, maires, sergents ou bedeaux.— Justice et sévérité de saint Louis.— Administration intérieure du royaume. — Officiers municipaux.— Prevôté de Paris. — Des enquesteurs. — Surveillance générale du royaume. — Des commissaires-voyers. — Police et sûreté des routes. — Administration financière. — Impots. — Recettes et dépenses. — Monnaies. — Ordre établi par saint Louis dans sa maison.— Commerce extérieur.— Marine.— Commerce intérieur. — Industrie. — *Établissements des métiers*. — Agriculture. — Fondations d'hôpitaux.

Des croisades et de leur influence sur la civilisation.

Les croisades entreprises par saint Louis furent les dernières. La mort du roi de France et des princes français, les misères qu'eurent à souffrir les croisés à leur retour de Tunis, l'impuissance bien constatée des efforts des chrétiens pour la défense du saint-sépulchre éteignirent l'enthousiasme religieux et arrêtèrent l'élan qui portait quelques-uns des peuples d'Occident sur l'Orient. Il est à remarquer que toutes les nations européennes ne prirent point une part égale aux croisades. Les Français, qui étaient alors le peuple le plus policé, donnèrent le signal de ces guerres saintes; les Flamands et les Lorrains, leurs alliés par les mœurs et par l'extraction se joignirent à eux. Les Normands de Naples et de Sicile suivirent leur exemple avec ardeur. Moins prompts dans leurs résolutions, les Allemands ne se décidèrent qu'ensuite à prendre part à la lutte contre l'Islamisme; mais il y portèrent cette persévérance qui les caractérise. Les Italiens s'associèrent aux efforts des croisés plutôt dans un but commercial que par un sentiment religieux. Les Anglais furent le dernier de tous ces peuples chrétiens qui partirent pour la Terre-Sainte. — Quant aux Espagnols et aux Portugais, ils faisaient sur leur territoire même une guerre acharnée aux musulmans; la conquête de Jérusalem n'aurait pu que les détourner de la délivrance de leur patrie. — Les Suédois, les Danois, les Polonais, les Hongrois, peuples à peine chrétiens et encore en dehors de la civilisation, n'envoyèrent que des guerriers isolés combattre pour le tombeau du Christ. Les Russes, habitués à recevoir l'impulsion de Constantinople, auraient sans doute pris part aux croisades si les empereurs d'Orient eussent fait un appel à leur foi et à leur courage; mais les Grecs, qui semblaient les plus intéressés à la destruction de la puissance sarrasine, montrèrent en toute occasion qu'ils redoutaient les chrétiens plus encore que les Musulmans.

Les croisades eurent sur la civilisation européenne une grande influence, bien que quelques auteurs aient cherché à établir le contraire.—En 1806, cette importante question historique fut mise au concours par l'Institut de France. Nous ne croyons pouvoir mieux faire que d'offrir à nos lecteurs la traduction de quelques fragments du Mémoire de M. Heeren de Gœttingue [1], qui partagea le prix avec M. de Choiseul d'Aillecourt.

[1] En 1821, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres mit au concours cette question : « Examiner quel était, à l'époque de l'avénement de saint Louis au trône, l'état du gouvernement et de la législation en France; et montrer quels étaient, à la fin de son règne, les effets des institutions de ce prince. » Le prix fut décerné à M. Arthur Beugnot, aujourd'hui membre de l'Institut. Son mémoire a été publié sous le titre d'*Essai sur les Institutions de saint Louis*. Cet ouvrage, analysé et résumé avec soin, nous a fourni les idées principales émises dans ce chapitre; nous avons souvent cité textuellement l'auteur couronné auquel appartient réellement tout le mérite qu'on pourrait trouver dans notre travail.

[1] *Essai sur l'influence des Croisades*, traduit par Charles de Villers.

« Les croisades, dit le savant professeur, ont épuré et perfectionné, par la chevalerie, l'esprit de la noblesse féodale; elles lui ont donné un essor plus généreux, plus élevé, et l'ont empêché de retomber dans la barbarie des siècles précédents. Et qu'eût été le moyen âge sans la chevalerie?

» L'influence des croisades sur les habitants des villes, sur leur organisation municipale et communale, n'a pas été moins bienfaisante. Ces guerres saintes ont posé, à cet égard, les bases essentielles d'un nouvel ordre politique pour tous les siècles suivants. Les premières bourgeoisies libres ont été le noyau de nos nations modernes; et sur cette base se sont formés en Europe des états tels que le moyen âge n'en avait pu voir

» La puissance centrale, celle des princes, s'est relevée, et a pu mettre fin à l'anarchie désolante qui signala la caducité du régime féodal.

» Les nobles devenus sujets, les bourgeois devenus commerçants, les villes devenues riches, ont offert aux revenus publics de nouvelles sources, des sources sûres et réglées, qui ont cimenté le pouvoir des princes. Ce pouvoir s'accrut aussi du nouvel ordre qui prit rang dans la société civile, celui du tiers-état, que la politique des princes put opposer à la noblesse, et qui eut dès le principe de fréquents démêlés avec elle. Ainsi cette noblesse même, qui cessait peu à peu d'être ce qu'elle avait été durant la période de l'anarchie, vit se former une opposition, un contre-poids à sa puissance, contre-poids tout à fait nécessaire pour qu'un état légal et constitutionnel, une certaine égalité de droits entre tous les hommes, pût s'établir. — C'est ainsi que, par la marche lente de l'amélioration dans les institutions sociales, par le meilleur esprit et les principes qui en resultèrent, on peut dire que les croisades ont aussi étendu jusque sur la classe des paysans une influence bienfaisante. Ce n'est que dans un état bien organisé, où le pouvoir central dirige et vivifie toutes les parties, que l'on sent le prix de l'agriculture et la considération qui est due au cultivateur.

» Le temps des croisades a vu, dans Louis IX et Suger, un Henri IV et un Sully. Mais il devait encore s'écouler des siècles avant que de tels hommes pussent faire tout le bien qu'ont fait Henri et son ministre.

» Quant à la hiérarchie..... ces mêmes croisades préparaient dans l'Europe un nouvel ordre civil, qui devait devenir funeste à la puissance ecclesiastique. Depuis que les rois étaient devenus des rois, les papes ne pouvaient plus rester ce qu'ils étaient devenus précédemment. Bientôt Philippe-le-Bel humilia la puissance pontificale en la personne de Boniface VIII. Et ce fut ainsi que les communes, qui servirent d'abord les papes contre les empereurs, nuisirent enfin aux souverains pontifes en favorisant l'autorité des monarques. Le despotisme exercé par Rome sur les consciences, les moyens violents et coërcitifs, les excommunications, les croisades contre les hérétiques, l'affreuse inquisition et ses bourreaux, tout ce qui semblait devoir étayer et perpétuer la puissance des papes, fut ce qui alluma l'indignation d'un temps plus éclairé, et qui consomma la ruine de la hiérarchie.

» Ainsi, après tant de maux particuliers causés par ces longues guerres, après tant de sang qu'elles coûtèrent à l'Asie et à l'Europe, l'humanité put tirer quelques consolations de leurs résultats; résultats lents, pour la plupart, d'une crise qui avait duré deux siècles, et auxquels il faut aussi des siècles pour consommer leur développement.

» L'industrie et surtout le commerce se ressentirent également de l'influence des croisades. Elles firent connaître à l'Occident les jouissances du luxe et quelques moyens d'y pourvoir par les fabriques et les manufactures; elles vivifièrent ses rapports avec l'Orient, et créèrent des intérêts nouveaux, surtout en faveur de Venise, de Gênes et de Pise, qui s'emparèrent du monopole du commerce. Cependant l'état actuel de cette branche si importante de l'activité humaine ne procède point de l'influence des croisades. Les résultats de cette influence ont cessé absolument à l'époque mémorable des découvertes maritimes du XV[e] siècle. Elles avaient même déjà cessé auparavant en grande partie, lorsque tout le Levant et Constantinople enfin furent devenus la proie des Turcs. Cependant l'influence des croisades sur le commerce fut considérable dans son temps. Il ressemblait avant elles à un faible ruisseau, et il devint par elles un grand fleuve, qui, se partageant en plusieurs bras, porta l'abondance et la fertilité dans un plus grand nombre de lieux. Cette activité nouvelle, qui embrassa plus de pays, qui ouvrit plus de communications entre les peuples, eut des effets immédiats sur la civilisation, lesquels à leur tour, se sont transmis jusqu'à nous; elle fonda ou fit fleurir des villes, des républiques, des ligues, qui furent longtemps, et dont quelques-unes sont encore aujourd'hui des éléments du grand édifice social de l'Europe.

» Ce furent aussi les croisades qui rendirent possibles les voyages de long cours dans les régions orientales et jusqu'aux extrémités de l'Asie. Quand, au XIII[e] siècle, les Mongols fondèrent leur immense empire; quand, après Genghiz, ce peuple, jadis nomade, se divisa en plusieurs dominations et qu'il vint à apprendre à goûter les avantages, les agréments que pouvait lui procurer le commerce, il en devint le protecteur. Les caravanes purent aller en

sûreté de Syrie jusqu'en Chine. Les cours des princes mongols furent le siége du luxe et de la magnificence; le négociant y trouvait le prix de ses denrées, même des plus précieuses et des plus chères.

» L'espoir du gain excitait à entreprendre ces voyages de long cours; et ce furent encore des marchands italiens qui pénétrèrent les premiers jusqu'aux régions les plus reculées de l'Orient. Aux opérations du commerce se joignirent celles de la religion et de l'esprit de prosélytisme. L'espoir de faire embrasser le christianisme aux princes et aux peuples mongols; de faux bruits de conversions déjà vraiment accomplies, de celle surtout d'un puissant monarque résidant au fond de l'Asie, et qui n'était connu que vaguement en Europe sous le nom du Prêtre-Jean; tant d'espérances, de fables, d'illusions, échauffèrent les esprits, entraînèrent vers l'Orient une foule de missionnaires, et les papes ne négligèrent pas ce nouveau moyen d'accroître leur domination.

» L'influence des croisades sur les lettres et les sciences fut peut-être moins sensible, du moins immédiatement. On ne peut remarquer en Europe, à cette époque, ni à celle qui suivit, aucun essor dans l'esprit, annonçant que l'étude des classiques grecs y ait produit quelques fruits. Mais il serait injuste de ne pas remarquer, que les croisades concoururent à préparer le beau siècle de la renaissance des lumières. Déjà, avant la prise de Constantinople par les Turcs, quelques étincelles de l'esprit grec brillaient çà et là dans les villes d'Italie, et quand les conquérants turcs firent fuir devant eux les muses effrayées, l'Italie se trouva disposée à être leur asile. Ce furent des commerçants, des armateurs vénitiens, pisans, lombards, toscans, qui accueillirent, qui appelèrent tous ces savants grecs, qui étaient leurs amis et qui devinrent leurs hôtes; hôtes illustres, qui trouvèrent sur ce nouveau sol les germes que la longue et fréquente communication avec l'Orient y avait apportés, et qu'ils purent faire fructifier, à l'aide du commerce que les croisades avaient étendu, des richesses qui en étaient nées et de la liberté qu'avaient fondée ce commerce et ces richesses.

» Il serait difficile et peut-être oiseux de chercher à établir la distinction de ce qui fut réellement un produit des croisades et des effets dont ces expéditions furent l'occasion plutôt que la cause : il doit suffire de savoir que les croisades donnèrent au monde une immense impulsion, et qu'elles hâtèrent ainsi la marche constante, mais inégale du développement de l'espèce humaine et de la civilisation qui est son but et sa gloire. »

Des *Établissements* de saint Louis.

« Avant saint Louis, dit M. Beugnot, les souverains dédaignaient de faire des lois, saint Louis en publia un code complet. Pour appliquer ces lois, il institua de grands corps politiques, qui, revêtus de gloire et pleins de force, imprimèrent le caractère de leur dignité à la nouvelle puissance, accoutumèrent le peuple à la connaître, à la respecter : lui-même il rendit la justice au pied du chêne de Vincennes, et bientôt la loi, divinité jusque-là dédaignée, reçut des hommages universels; forte de cette vigueur qu'elle ne perd qu'au soin des factions, partout elle remplaça la violence par la justice, le combat par la discussion, l'usurpation par le droit. Elevée au sommet de l'état, elle donna à la société une face nouvelle, détruisit jusqu'au dernier levain de cet esprit turbulent qui mettait à chaque instant la civilisation en péril, et ouvrit cette carrière de gloire et de prospérité que la France a parcourue pendant tant de siècles. »

Tout en appréciant le mérite des lois romaines, saint Louis avait reconnu sans peine le danger qu'il y aurait à les adopter brusquement. Il chercha à les unir aux lois féodales, aux lois canoniques, à les fondre avec le système de législation alors en vigueur dans la France. — Le code qui résulta de cette fusion est intitulé : *les Établissements selon l'usage de Paris et d'Orléans et de court de baronnie;* il commence ainsi : « L'an de grace 1270, li bons roys Loys fit et ordena ces establissements, avant ce que il allast en Tunes, en toutes les cours layes du royaume et de la prévosté de France. » — Ce code est divisé en deux livres, sans que cette division soit amenée par l'ordre des matières; il renferme deux cent dix chapitres. Le premier livre en contient cent soixante-huit, et le deuxième quarante-deux.—M. Beugnot pense que les *Établissements*, qui forment un code général des lois, sont l'ouvrage du parlement royal, ou au moins de juges délégués par lui, et que dans tous les cas après leur rédaction, les chapitres de ce code ont été discutés au sein du parlement et revêtus de son approbation. Un ancien jurisconsulte (de Laurière) dit qu'il existait à l'hôtel-de ville d'Amiens un manuscrit des *Établissements*, qui portait pour titre : *Les Establissemens de France en plein parlement par les barons du royaume.* « Les *Établissements*, dit à ce sujet M. Beugnot, sont composés de deux parties bien faciles à reconnaître : l'une dérivant du droit écrit, c'est-à-dire du *Digeste*, du *Code* et des *Décrétales*; l'autre extraite du *droit coutumier* suivi en France. — Or, il est démontré que presque tous les gens instruits en droit romain avaient été placés par saint Louis dans le parlement; il est donc à croire que la portion des

Maison de la Couronne d'or, Rue des Bourdonnais à Paris.

Hôtel des Ambassadeurs à Dijon.



Maléfices de Robert d'Artois, 1333.



Dévouement patriotique des six Bourgeois de Calais.

Établissements qui est extraite du droit écrit fut rédigée dans le parlement. L'autre partie, celle qui est coutumière, y a été incontestablement faite. On trouve au chartulaire manuscrit de saint Louis de la bibliothèque du Roi, un mandement adressé par ce prince à tous ses baillis, pour qu'ils fassent faire une enquête sur les diverses coutumes de leur ressort. Cinq ans après cette enquête apparurent les Établissements; il est hors de doute que ces cinq années furent employées par les légistes du parlement à rédiger les Établissements, à les coordonner avec la loi romaine et les décrétales. Le peuple fut donc bien réellement consulté pour la rédaction de ce code. Les assemblées primaires qui, du temps de la république, étaient censées émettre le vœu général, ne le reproduisaient pas mieux que *ces hommes sages à l'abri de tout soupçon*, qui, dans les villes et les villages, furent consultés par saint Louis sur les dispositions à insérer dans les Établissements. »

Les *Établissements* ont été jugés par quelques auteurs avec une grande sévérité; Montesquieu les appelle « un *Code obscur, confus, ambigu*, où l'on mêle sans cesse la jurisprudence française avec la loi romaine. » Mably les traite d'*ouvrage très-bizarre, où le compilateur inepte a tout confondu.* L'académie des inscriptions et belles-lettres, en couronnant l'ouvrage de M. A. Beugnot, a prouvé qu'elle n'adoptait pas ces opinions; car le mémoire du savant lauréat établit que « saint Louis n'a rien négligé pour mettre le recueil des Etablissements de niveau avec les lumières répandues de son temps. Toutes les branches de la législation y sont traitées avec un soin égal : droit civil, droit féodal, droit criminel, procédure ancienne et nouvelle, administration, tout y trouve sa place. Tout est digne d'éloge dans ce code; et l'on ne doit pas même en excepter le style, qui offre des exemples de naïveté et d'élégance propres à soutenir et à encourager dans la lecture d'un ouvrage nécessairement plus que sérieux. Nous conviendrons avec ses détracteurs qu'il n'offre pas la méthode que l'on peut exiger d'un traité complet, qu'il y a même de la confusion dans la distribution des matières : mais l'ordre dans les ouvrages de l'esprit n'est pas le talent des siècles où la civilisation commence : il faut le demander aux époques qui ne peuvent produire autre chose. »

Malgré le manque d'ordre et de méthode justement reproché aux *Établissements*, la législation civile y est clairement séparée de la législation féodale; cette séparation est importante, et doit être remarquée. Avant saint Louis il n'y avait en France qu'une seule législation, la législation féodale; cette législation devait suffire à tous les besoins, administrer tous les intérêts; et comme elle était, dans la réalité, entièrement à l'avantage des possesseurs de fiefs, ou même qu'elle ne pouvait s'appliquer qu'à eux seuls, il en résultait que les non possesseurs de fiefs, c'est-à-dire l'immense majorité de la nation, n'avait aucune loi civile, que le pouvoir despotique des seigneurs était la règle commune. Saint Louis fit disparaître ce vide inexplicable, et il publia des lois purement civiles qui devaient protéger les non-possesseur des fiefs. — Une autre innovation sage et de grandes conséquences fut l'établissement d'une procédure civile dans le système féodal : les principes sur lesquels repose toute cette procédure sont une sage lenteur, un respect inviolable pour les moindres formes, choses qui toutes, peuvent être regardées comme incompatibles avec la violence et l'emploi rapide de la force, qui étaient l'âme du système féodal. — Il y a peu à dire sur la législation criminelle de saint Louis. En général, les princes ne peuvent pas, pour la punition des crimes, suivre l'impulsion de leur sagesse; ils sont dominés par l'esprit de leur siècle, qui est toujours porté à prendre pour des innovations dangereuses des changements trop marqués en cette matière délicate : cependant, si l'on compare la législation criminelle des divers peuples de l'Europe au treizième siècle avec la législation criminelle de saint Louis, on trouve dans cette dernière une remarquable modération.

Dans l'impossibilité de donner tous les détails que nous désirerions sur les dispositions législatives comprises dans les *Établissements* de saint Louis, et laissant de côté la procédure, nous allons jeter un coup d'œil sur les lois civiles, les lois criminelles et les lois féodales.

Législation civile. — Etat des personnes. — Des barons et des vavasseurs. — Des bourgeois. — Des vilains et des esclaves.

Au treizième siècle, la population formait deux classes bien distinctes : les possesseurs de fiefs, et les non-possesseurs de fiefs.

Au-dessous du roi, suprême suzerain, les possesseurs de fiefs se divisaient en deux classes : 1° les barons ou hauts-justiciers ; 2° les vavasseurs ou bas-justiciers.

Du temps de saint Louis, on nommait *barons* ceux qui possédaient des fiefs relevant directement du roi. Primitivement le nombre des barons était de quatre; il s'éleva sous Philippe-Auguste à cinquante-neuf. A la vérité, tous ces barons ne tenaient pas du roi *comme roi*, ils dépendaient souvent de lui comme seigneur de duchés ou comtés dont ils étaient les premiers vassaux. Le baron était indépendant dans ses terres comme le roi dans les siennes; il avait toute justice en ses domaines. « Tout homme qui a haute justice et ressort se peut nommer baron. »

Les *vavasseurs* ou bas-justiciers étaient tous ceux dont les jugements pouvaient être réformés par les barons, et en général ceux qui tenaient des fiefs inférieurs; leur nombre était immense; unis aux barons par beaucoup de liens, soit judiciaires, soit militaires, ils avaient encore dans leurs domaines une sorte d'indépendance: les barons n'y pouvaient *mettre ban* sans leur permission.

Les habitants des villes et les habitants des campagnes formaient la classe nombreuse des non-possesseurs de fiefs.

Les villes étaient ou n'étaient pas érigées en communes.

Les habitants des villes qui avaient des chartes de commune jouissaient seuls sous le gouvernement féodal d'un véritable bonheur; plus riches, plus redoutables souvent que leurs seigneurs, dont ils excitaient l'envie sans la craindre, ils exerçaient leur commerce avec indépendance, et voyaient, dans le cercle qui leur était attribué, tout concourir à l'affermissement de leur prospérité.

Au treizième siècle, il existait peu de grandes villes sans *charte de commune;* cependant quelques-unes étaient dans ce cas, soit qu'elles n'eussent pas été affranchies, ou que la liberté leur eût été enlevée. — La ville de Paris, par une exception remarquable, ne formait pas une commune, bien qu'elle eût des priviléges aussi étendus que toute autre ville du royaume. Les habitants de Paris avaient montré, dès l'origine de la monarchie, une grande disposition à se livrer au commerce par eau; les rois favorisèrent cette heureuse propension. Une *hanse* se forma: l'administration de cette société s'appelait *marchandise de l'eau;* son chef était le *prévôt des marchands de l'eau*, et les assesseurs de ce prévôt, les *eschevins de la marchandise.* Louis-le-Jeune, en 1170, confirma les anciennes coutumes connues sous le nom de *hanse* et de *compagnie française.* En 1192, Philippe-Auguste rendit une ordonnance portant privilége aux *bourgeois* résidants à Paris, de pouvoir seuls faire décharger leurs vins du bateau à terre, en cette ville. — Le mot *bourgeois* doit être remarqué, parce que souvent on qualifiait de ce simple titre les officiers municipaux des villes; ainsi, dans un arrêt rendu en 1268, par le parlement, le prévôt des marchands de l'eau est indiqué *le susdit bourgeois;* il a le même titre dans le *Recueil des métiers* d'Étienne Boyleau.

La position des villes qui n'avaient point de charte communale, mais qui étaient protégées par des priviléges, était très supportable. Leur indépendance politique était moindre, sans doute, mais leur état civil était le même que dans les *communes.*

Les habitants des campagnes se divisaient également en deux classes, les vilains et les esclaves.

Les vilains étaient des colons uniquement occupés de la culture des terres, dépendant de ces terres, donnés ou vendus avec elles: quelques-uns n'étaient vilains que pour des services déterminés, et on les nommait *servi adventitii.* Sous les deux premières races, l'état de vilain était abject. « La tenure en vilenage est toujours chargée des services les plus vils, comme de porter et épartir le fumier sur les terres du seigneur. » Mais sous la troisième race, le vilenage fut moins en déshonneur, puisque des fiefs furent déclarés *vilains* pour avoir été exposés au cens, ou à d'autres prestations de ce genre. — Du temps de saint Louis, c'était un usage fort répandu que les ecclésiastiques et les nobles tinssent des terres en vilenage. — Eudes, curé de St-Victor, reconnut, en 1229, tenir en vilenage la moitié d'un arpent de vigne des chanoines de St-Cloud. A cette époque, le vilenage n'était plus qu'une affaire de pure redevance. « Nous appelons vilenage, dit Beaumanoir, héritage qui est tenu de seigneur, à cens, ou à rentes, ou à champart. » Sous les deux premières races, il y avait de nombreuses analogies entre le vilain et le serf; il n'en existait que très-peu sous la troisième. — Le maître n'avait plus sur le vilain qu'un pouvoir borné. — Le vilain pouvait ester en jugement et plaider contre l'homme libre. Hors de la terre de son seigneur, il répondait valablement à la citation du prévôt; en un mot, à l'égard de tout autre que de son seigneur, le vilain était considéré comme homme libre, et pour son maître il n'était plus un esclave, mais un fermier.

Les lois de saint Louis modifièrent favorablement la situation civile des serfs. D'après ses ordonnances, l'enfant né d'un serf et d'une femme libre n'est pas serf. Le serf fait partie du fonds où il travaille, « ainsi, nus vavassor, ne gentishoms, ne peut franchir son hom, sans l'assentement au baron. » Le serf ne peut tester au préjudice de son seigneur; s'il meurt sans laisser d'enfants, le seigneur prend tous les biens, mais il acquitte les dettes et les legs. La prescription de vingt ans affranchissait le serf; bien plus, à Belleville, l'esclave qui restait un an et un jour sans être réclamé acquérait le droit de *bourgeoisie.* Les *Établissements* punissaient sévèrement celui qui poursuivait, comme esclave, un homme libre. — Enfin, saint Louis prouva son désir d'améliorer la position des serfs, en ordonnant que si, dans une affaire d'affranchissement, les jurés étaient partagés, le juge se prononçât en faveur de la liberté.

Droit d'aubaine. — Majorité. — Mariage. — Successions. — Contrainte par corps, etc.

Saint Louis rendit le droit d'aubaine un droit régalien, et ce ne fut pas la moins productive des

conquêtes qu'il fit sur les seigneurs. Le système féodal avait donné au droit d'aubaine une grande extension, parce qu'il avait partagé la monarchie en une foule de provinces ou de petits états prétendus souverains, et que chaque sujet qui abandonnait l'état où il était né, ou même changeait de paroisse, était regardé comme étranger, et exposé, par conséquent, au droit d'aubaine. Avant le règne de saint Louis, l'aubain était tenu *dans l'an et jour* de reconnaître un seigneur, sans quoi il appartenait à celui sur les terres duquel il était. Saint Louis déclare, au contraire, que l'aubain ne pourra plus s'avouer vassal que du roi, et que le seigneur n'en héritera que lorsqu'il décédera proprement sur ses terres, *es cuer del chastel*. — Les bâtards étaient assimilés aux aubains.

L'homme de pays coutumier pouvait, après quinze ans, avoir sa terre, et faire service; il n'était forcé de combattre qu'à vingt-un ans, à moins qu'il ne combattît volontairement. — Cette disposition est extraite du droit suivi sous les deux premières races, où l'on reconnaissait deux majorités: le *plein aage*, à vingt-un ans; et le *meindre aage*, à quatorze ans.

La femme mariée peut agir en cour laïque sans autorisation, si elle a été maltraitée de fait ou de paroles. En cour d'église, la femme peut toujours demander ou défendre sans autorisation.

D'après les *Établissements*, voici quelles sont les règles du mariage. — Les fiançailles sont permises, les parents peuvent s'engager par des *erres;* mais ces *erres* n'obligent pas les futurs époux. — Les contrats de mariage doivent se conclure aux portes des églises.—Le mari ne peut donner à sa femme roturière que la moitié de ses biens en douaire. — De nombreuses dispositions sont relatives à l'établissement et à la conservation de ce douaire.

Les *Établissements* parlent peu des testaments, cependant ils déclarent contrairement à l'usage ancien, que les dernières volontés des individus morts sans confession doivent être exécutées, « car, nule chose n'est si grande comme d'accomplir la volonté aux morts. »

L'égalité de partage dans les successions roturières doit toujours avoir lieu.

Saint Louis n'admettait la contrainte par corps que pour les dettes du roi. Le créancier ne pouvait même, sans autorité de justice, forcer son débiteur à payer.

On trouve dans les *Établissements* les premiers indices de la prescription d'une année. Il y est dit que celui qui a possédé publiquement, pendant un an et un jour, un héritage acheté ou reçu par succession, n'est plus exposé au retrait lignager. La prescription trentenaire est établie par un acte de Chlotaire, de l'an 540. L'échiquier ou parlement de Normandie jugea, en 1231, qu'un abbé n'avait pas à répondre à un laïque pour un bien qu'il possédait en paix depuis trente ans.

Législation criminelle. — Principes généraux. — Peines. — Crimes contre les personnes. — Crimes contre les propriétés.

Les lois pénales de saint Louis renferment déjà quelques-uns des grands principes que l'assentiment des siècles suivants a consacrés comme justes et nécessaires; ainsi :

La simple volonté de commettre un crime n'est pas punissable; les *Établissements* statuent sur ce point avec une naïveté digne d'être remarquée : « Se aucuns gens avoient en pensée à aller tuer un homs ou une feme, et fussent pris en la voye, et l'en les amenast à la justice, et la justice lor demandast, que ils alloient querant? et ils dissent que eux allassent tuer un homs ou une feme, et ils n'en eussent plus fet, ja pour ce ne perdroient ne vie, ne membre. »

Le complice est puni des mêmes peines que le coupable.

Le détenu qui s'évade est déclaré convaincu : le jugement doit être public. — « Un jour Simon de Nesles vint demander à saint Louis s'il fallait faire exécuter un condamné dans l'endroit où le crime avait été commis. Saint Louis répondit qu'il voulait que toute justise fust fete des malefeteurs par tout son royaume en apert, et devant le peuple, et que nule justise ne fut fete en repost (secret). »

Les actes de la procédure doivent être communiqués en entier à l'accusé.

On ne peut appliquer un accusé à la question sur la déposition d'un seul témoin.

En cas de partage dans les opinions, l'avis favorable à l'accusé prévaut.

Le noble doit être puni plus sévèrement que le roturier.

Les magistrats doivent montrer sans cesse cette impartialité et ce calme sans lesquels ils ne sont plus que la terreur des gens de bien; « ils doivent loyaument juger les fils des hommes et ne doivent mie jugier selon la face (apparence), ains avoir Dieu devant leurs œils. »

En matière criminelle comme en matière civile, les témoins doivent être *reprochés* avant qu'on les entende; ils ne peuvent plus l'être après leur déposition. Celui contre qui on les produit obtient un délai pour les *reprocher*, s'il assure qu'il ne les connaît pas; leurs dépositions sont prises en secret, puis le juge les rend publiques. Celui contre qui ils ont déposé a le droit de les contredire, et d'opposer témoins à témoins.—Le principe sacré qui veut que tout accusé ait un défenseur était reconnu sous saint Louis. Ce prince même donnait souvent des

avocats aux pauvres gens. En voici un exemple remarquable. — Son frère, le comte d'Anjou, était en procès pour un château avec un chevalier, oncle du comte de Vendôme. La cour du duc condamna le chevalier, qui recourut au parlement; le comte d'Anjou, irrité, fit mettre le chevalier en prison. « Le roi en fut instruit, manda le comte, lui dit qu'il ne devait y avoir qu'un roi en France, que il ne creust pas se il estoit son frère, que il l'espargna contre droite justise en nule chose. » Il fit délivrer le chevalier afin que celui-ci pût suivre son appel. Le comte se rendit à la cour du roi, entouré d'un cortége de conseillers et d'avocats, qu'il avait amenés de l'Anjou. Le pauvre chevalier, effrayé de cet appareil, dit au roi: « que il ne seroit nul homme de sa condicion qui ne pust douter (craindre) se il avoit tant et si grands et si sages adversaires contre lui, de quoi il requist au benoit roy que il lui fist avoir conseils et avocats. Il ne pouvoit aucuns avoir, pour la peur dudit comte, ou pour sa faveur. Saint Louis ordena aucuns sages au conseil du chevalier. Il leur fit jurer qu'ils mettroient loyal conseil en la besogne dudit chevalier. Après de longs débats, la sentence de la cour du comte fut infirmée, et de ce fut moult loué li benoit roy. »

Les *Établissements* reconnaissaient cinq espèces de peines: la mort, les mutilations, l'emprisonnement, les peines pécuniaires, l'échelle ou l'exposition publique. (Il en est fait mention, non dans les Établissements, mais dans l'ordonnance de 1268, sur les blasphémateurs.)

Les gentilshommes étaient rarement condamnés à la peine capitale.

Nos lois empêchent la saisie du lit et des *outils* d'un ouvrier; au XIIIe siècle, le gentilhomme condamné à la confiscation de ses meubles avait le droit de retenir: 1° pour lui; ses palefrois ou chevaux de guerre, le roncin de son écuyer, deux selles, son sommier et son lit, sa robe de cérémonie, un fermail (boucle ou agrafe), un anneau; 2° pour sa femme; un lit, une robe, un anneau, une ceinture, une bourse, un fermail et les guimpes du bonnet.

L'amende avait quelque chose de honteux; elle était plus particulièrement appliquée à l'*homme de poeste* ou roturier; la plus forte était de soixante sols. — Les femmes ne payaient que la moitié de l'amende infligée aux hommes. — La législation carlovingienne favorisait aussi quelquefois la femme; c'était non pas lorsqu'elle défendait, mais lorsqu'elle exerçait une action; dans ce cas il lui était permis d'exiger une double composition.

La peine de l'exposition consistait à placer le coupable au haut d'une échelle, dans un lieu public, ce qu'on appelait *eschaller;* le coupable y restait ordinairement une heure, et était fouetté en descendant. L'échelle était une marque de haute justice. Les bonnes villes devaient toutes en avoir une. Joinville raconte que saint Louis, étant à Césarée, fit mettre à l'échelle un orfèvre qui avait blasphémé; « il y étoit en braie et en chemise, les boiaus et la fressure d'un porc en tour le col, et si grant foison, que elles li avenoient jusques au nez. »

Saint Louis avait aboli toutes les compositions pour meurtre, consacrées par les lois carlovingiennes; le meurtre était puni de mort. Néanmoins l'homicide était exécusable dans certains cas. Il fallait alors que celui qui avait tué pût montrer *plaie que cil li ait faite avant qu'il l'ait occis.* Mais la famille du mort pouvait contester l'excuse.

La mère qui tuait son enfant était, pour la première fois, remise entre les mains de l'Église; mais si elle en tuait un second, elle était brûlée. Cette loi est difficile à expliquer. Pourquoi le premier crime de la mère n'était-il pas puni? Le rapt, le viol et la trahison sont des crimes punis de mort. Celui qui en blesse un autre doit payer soixante sous à la justice, quinze au blessé, et rembourser les frais de guérison.

L'homme qui frappait son seigneur, avant que celui-ci l'eût frappé, avait le poing coupé.

L'injure n'entraînait qu'une simple peine pécuniaire.

Les *Établissements* prononcent la peine de mort contre les animaux. Si une bête vicieuse tuait quelqu'un, l'animal était mis à mort.

Le vol était sévèrement puni. Le voleur domestique était pendu. Toutefois si l'objet volé était d'un prix modique tel qu'un pain, une poule ou un pot de vin, les juges pouvaient condamner le coupable seulement à la perte d'un membre. Le voleur de grand chemin était puni de mort, et son corps traîné sur la claie. Celui qui volait une jument était pendu. Les incendiaires étaient mis à mort.

Quelques vols et quelques délits entraînaient la peine de la mutilation. Les voleurs dans les églises et les faux monnoyeurs avaient les yeux arrachés. Celui qui volait de l'argent, des vêtements, un soc de charrue devait, pour la première fois, perdre l'oreille; pour la seconde, le pied; pour la troisième, la vie.

Saint Louis punissait les blasphémateurs selon les cas par l'amende, la fustigation, l'exposition ou la prison. Il avait ordonné que l'hérésie et le crime contre nature seraient punis de mort.

Les *Établissements* contiennent peu de dispositions relatives à l'adultère, sans doute parceque ce délit était puni diversement suivant les coutumes locales; néanmoins la transaction pour cause d'adultère était permise.

Les peines pour le faux témoignage étaient laissées au jugement des magistrats qui avaient à apprécier la gravité du délit.

Les *Établissements* punissent le vagabondage et le suicide : « Celui qui n'ait riens et soit en la ville, sans rien gagner, se il hante tavernes, doit être arrêté ; et s'il ne peut dire de quoi il vit, le prévôt le doit jetter hors de la ville. S'il rompt son ban il sera pendu. — Se il avenait que aucuns homs se pendist ou noiast, ou s'occist en aucune manière, si meubles seraient au baron. »

Le droit d'asile existait encore sous saint Louis; mais les prêtres des églises qui jouissaient de ce droit devaient eux-mêmes expulser le coupable hors de l'enceinte sacrée, afin que les officiers royaux pussent les saisir. Dans le cas contraire ceux-ci avaient le droit d'entrer dans l'église et d'y mettre à exécution les mandats ou les jugements dont ils étaient porteurs.

Le droit de grâce, que dans nos constitutions modernes les rois ont reçu comme une compensation des pertes qu'a éprouvées leur puissance, existait déjà sous saint Louis. Mais le roi n'en usait qu'avec une extrême modération. Ainsi, malgré toutes les sollicitations des seigneurs de sa cour, il refusa la grâce d'un homme coupable de viol, mais il accorda celle d'un pauvre charretier dont la voiture avait écrasé un enfant. Il y mit toutefois la condition que le charretier obtiendrait d'abord son pardon de la mère.

Législation féodale.

Les *Établissements* paraissent s'être attachés avec un soin particulier à régler l'administration des fiefs. Ayant, dans le livre premier de la *France féodale*, fait connaître avec détails les relations réciproques des vassaux et des suzerains, nous allons nous borner à citer quelques dispositions de la législation féodale établies ou reconnues par saint Louis.

On ne peut tenir fief avant vingt et un ans.

Le noble mineur peut néanmoins demander la saisine des biens dont il est dessaisi.

La noblesse s'acquiert par la possession d'un fief à la tierce fois.

Les enfants d'un roturier et d'une femme noble sont nobles par leur mère, mais ils ne sont pas chevaliers; s'ils en usurpent le titre, le roi, ou le baron dans la châtellenie duquel ils sont, doit leur faire couper les éperons sur un fumier, et confisquer leurs biens.

Le gentilhomme qui marie son fils lui donne le tiers de sa terre et de celle appartenant à la mère, s'il en a une, mais non le tiers des autres biens qu'elle a apportés en mariage.

Le gentilhomme qui n'a que des filles perd sa terre s'il les marie sans le consentement de son seigneur. — Le seigneur avait en effet un double intérêt dans ce mariage : d'abord que la vassale-lige ne fût pas trompée, puis qu'en prenant un époux elle lui procurât un vassal fidèle.

Le noble qui marie sa fille peut lui donner plus que sa portion héréditaire ; s'il lui donne moins, et si son mari s'en contente, elle ne peut rien prétendre dans sa succession. Il en est autrement si c'est son frère aîné qui la marie : elle pourra alors demander un supplément d'avenant; mais c'est un droit purement personnel, son mari même ne pourrait l'exercer.

Le fils aîné du noble décédé sans épouse ni testament prend tous les meubles, et paie toutes les dettes ; si le noble laisse une femme, le fils aîné n'a que la moitié des meubles, mais ne paie que la moitié des dettes.

Si le noble n'a que des filles, le partage est égal, sauf que l'aînée *a le vol du chapon*.

Enfin la fille noble convaincue d'avoir perdu son honneur est privée de sa part dans la succession de ses père et mère, alors même qu'elle épouserait depuis celui qui l'a déshonorée.

Législation religieuse. — La *pragmatique sanction*.

« Saint Louis est le premier prince français qui ait osé réprimer le scandale des excommunications et des interdits; c'est à dater de son règne que ces armes ont été émoussées : il sut, par son caractère ferme et prudent, amener le saint-siége à éteindre lui-même les foudres avec lesquelles il embrasait les royaumes et ébranlait les trônes. On découvre facilement qu'un principe simple a été l'âme de la conduite de saint Louis à l'égard des pontifes romains. Opposer à la politique obscure et tortueuse de Rome, à ses savantes intrigues, la loyauté et la franchise d'un homme vertueux qui a la conscience de sa force, voilà quelle fut sa politique. Dans les querelles de Rome et de l'empire, est-il pris pour arbitre, il cherche où est le bon droit, et embrasse sa cause. Le bon droit change-t-il de côté, saint Louis change avec lui : toujours inaccessible aux offres, aux prières, aux menaces, il n'a cherché que la justice; et lorsqu'il croit l'avoir trouvée, rien ne peut l'empêcher de se décider pour elle. L'empereur Frédéric voulut lutter avec Rome par les mêmes armes dont elle faisait usage; il fut vaincu : au contraire, tous les pontifes qui régnèrent en même temps que saint Louis craignirent sa fermeté, respectèrent ses droits; et si un seul osa entreprendre quelque chose contre lui, sa folle ambition fit naître une loi qui place saint Louis, son auteur, à la tête de ceux de

nos rois qui ont fondé les glorieuses libertés de notre église. »

Ce fut en effet pour s'opposer aux prétentions ambitieuses de Clément IV que Louis IX rendit en 1269 l'ordonnance célèbre connue sous le nom de *Pragmatique Sanction.* Cherchant à donner une idée juste de la législation du saint roi, nous ne pouvons nous dispenser de faire connaître cet acte, le premier des rois capétiens où l'autorité civile se soit occupée à régir des intérêts religieux, ce qui prouve que la puissance royale, replacée en son rang, dominait déjà toute la société.

Voici, d'après l'*histoire ecclésiastique* de Fleury, la traduction de la *Pragmatique sanction.*

« Art. 1er. Les églises, les prélats, les patrons et les collateurs ordinaires des bénéfices jouiront pleinement de leurs droits, et on conservera à chacun sa juridiction. — 2. Les églises cathédrales et autres auront la liberté entière des élections. — 3. Nous voulons que la simonie, ce crime si pernicieux à l'église, soit entièrement bannie de notre royaume. — 4. Les promotions, collations, provisions et dispositions des prélatures, dignités, et autres bénéfices ou offices ecclésiastiques, quels qu'ils soient, se feront suivant les dispositions du droit commun, des conciles et des institutions des anciens pères. — 5. Nous renouvelons et approuvons les libertés, franchises, prérogatives et priviléges accordés par les rois nos prédécesseurs et par nous aux églises, monastères et autres lieux de piété, aussi bien qu'aux personnes ecclésiastiques. — 6. Nous ne voulons aucunement qu'on lève ou qu'on recueille les exactions pécuniaires et les charges très-pesantes que la cour de Rome a imposées ou pourrait imposer à l'église de notre royaume, et par lesquelles il est misérablement appauvri, si ce n'est pour une cause raisonnable et très-urgente, ou pour une inévitable nécessité, et du consentement libre et exprès de nous et de l'église. »

Du parlement de saint Louis.

Quand la féodalité régnait sans contestation sur la France, chaque baron avait comme le roi sa cour de justice; mais le roi avait de plus le droit de rassembler les seigneurs en cour générale. Dans cette assemblée, on agitait des questions qui touchaient aux intérêts communs, on jugeait les différends des barons entre eux. Des arrêts célèbres furent rendus par ce tribunal suprême. — Saint Louis, par l'introduction des appels, s'étant rendu maître des juridictions seigneuriales et du pouvoir législatif, sa cour particulière et sa cour générale furent confondues, pour n'en plus former qu'une seule, qui reçut le nom de *parlement.*

Philippe-le-Bel est généralement regardé comme le prince qui a rendu le parlement sédentaire. Dans le Mémoire adressé par M. Beugnot à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ce savant s'est efforcé de prouver que cette gloire lui est faussement attribuée et qu'elle appartient tout entière à saint Louis. Il appuyait cette opinion nouvelle sur un titre qui lui avait paru digne de confiance : c'est une ordonnance insérée par l'abbé de Camps dans son *Cartulaire historique de saint Louis.* Mais l'Académie, révoquant en doute l'authenticité de l'ordonnance citée, n'a pas voulu partager son opinion. Tout en respectant l'opinion de ses juges, M. Beugnot n'a pu s'empêcher de regretter les conséquences qu'il avait tirées de l'ordonnance contestée. Il présente avec énergie les raisons qui lui en avaient fait admettre l'authenticité; ces raisons nous semblent assez fortes pour que nous croyions devoir offrir une analyse de l'acte en question, qui est intitulé : *Ordenance du parlement dou royaume, et de l'eschiquier, et des jours de Troies, et des autres choses qui sont accessoires à ces trois articles.* Nous nous bornerons néanmoins dans cette analyse à ce qui concerne le parlement du royaume.

L'ordonnance enjoint au roi de tenir chaque année en temps de guerre un parlement, et en temps de paix deux.

L'art. 4 est ainsi conçu : « Tous les ans le jour de la Saint Michel, et le lendemain de Pasques, tuit li président et li membres dou parlement se rassembleront à Paris, et d'illec li un iront à l'Eschiquier, et li autre entendront à voir les enquestes, et à accorder les jugemens desdites enquestes duques au commencement du parlement, et ordonneront entr'eux la manière dou voir, et dou jugier selon la quantité des personnes, et la quantité des enquestes. »

Il y avait deux chambres : la *Chambre des plaids* ou grand'chambre; la *Chambre des enquêtes.* Le roi présidait à la grand'chambre, mais en son absence il y avait deux présidents, l'un laïque, qui était baron, l'autre ecclésiastique, qui était archevêque ou évêque. Lorsque l'ordonnance que nous analysons fut rendue, les barons étaient le duc de Bourgogne, le connétable de France et le comte de Saint-Paul. Les prélats étaient l'archevêque de Narbonne, les évêques de Paris et de Térouenne. Tous devaient être présents aux audiences; cependant ils pouvaient s'absenter, de manière à ce qu'il restât toujours au parlement un baron et un prélat.

Les conseillers étaient clercs ou gens de robe. Ils prononçaient les arrêts. Deux d'entr'eux étaient chargés particulièrement de ce soin; en leur absence les présidents nommaient celui qui devait les suppléer. — Les barons n'étant pas légistes, n'au-

raient pas su quelle forme donner aux arrêts. Les sénéchaux, baillis ou autres juges de sénéchaussée, ne pouvaient rester au parlement pendant la prononciation de l'arrêt, s'ils n'y étaient appelés par les présidents. En cas de partage, le roi, ou en son absence le président, avait une voix prépondérante. L'arrêt était rendu après les plaidoiries, ou au plus tard le lendemain.

Les présidents réglaient l'ordre des plaidoiries, ils recommandaient aux avocats de parler brièvement, sentencieusement et honnêtement.

Les causes se jugeaient par bailliages ou sénéchaussées.

Le chancelier scellait tout ce qui sortait de la chambre, sans y pouvoir rien changer.

Les présidents avaient un seing, dont ils signaient ce qu'ils délivraient. — Cette disposition semble indiquer que les barons présidents n'étaient pas très-lettrés. Les présidents désignaient les conseillers qui devaient faire le service des enquêtes.

La chambre des enquêtes se composait de deux clercs *très-bien lettrés*, deux laïques et deux notaires, avec un sceau. Ce que cette chambre ne pouvait décider, elle en faisait rapport à la grand'-chambre : nulle enquête ne pouvait être jugée si premièrement on n'avait conclu en la cause. «Pourvoiront, dit l'art. 27, li président que nus ne demourre es arrês qui soit soupeçonneus en la cause.»

Tous les deux ans on devait faire une enquête sur la conduite des membres du parlement. L'ordonnance défendait aux juges de recevoir des présents, et recommandait de ne point placer les baillis ni les sénéchaux dans des pays où ceux-ci auraient des biens et des amis.

Les prélats et les barons qui étaient du conseil du roi, ceux qui accompagnaient le roi, ceux que l'on devait envoyer dans le pays de droit écrit, ceux qui étaient préposés aux requêtes, pouvaient assister au parlement, sans en faire partie.

Les principales attributions du parlement étaient de deux sortes : 1° *politiques*, 2° *judiciaires*.

Voici d'abord quelques détails sur les attributions politiques.

Le parlement connaissait de l'exécution des traités. — En 1261, le roi d'Angleterre voulut obliger ses vassaux de Gascogne à venir lui faire hommage en Angleterre ; le parlement déclara qu'il n'en avait pas le droit.—Les croisades étaient proclamées dans le parlement.—On y faisait chevaliers les princes du sang : Alphonse et Jean de Dreux furent reçus chevaliers au parlement tenu à Saumur en 1241.—Le roi y recevait l'hommage des grands vassaux, et on y arrêtait leurs mariages. — Les princes étrangers, lorsqu'ils traitaient avec le roi, faisaient intervenir le parlement. Henri III envoya en 1259 des ambassadeurs en France *ad componendum cum rege Francorum et ejus consilio.*

Les attributions judiciaires du parlement étaient fort étendues.

Le parlement décidait les conflits de juridiction. — En 1267, les maires et les pairs de Beauvais, ayant voulu juger un homme sujet du chapitre, accusé d'avoir blessé un bourgeois, il y eut contestation : le parlement décida que l'accusé appartenait à la justice du chapitre.— Les défauts d'hommages et les contestations féodales étaient portés devant le parlement. — Il était compétent pour juger les seigneurs qui relevaient de plusieurs fiefs, quand le roi était un des suzerains. Guillaume de Courtenay, ayant fait ajourner le comte de Sancerre devant le roi, le comte déclara que, demeurant dans le Bourbonnais, il demandait à être renvoyé devant le sire de Bourbon, dont il relevait : sa demande fut rejetée par le parlement.—Le parlement annulait quelquefois les actes du roi. Il décidait les affaires religieuses dans lesquelles des laïques étaient parties. Au parlement de 1262, il fut jugé qu'un bourgeois de Compiègne, tonsuré par l'abbé de Saint-Corneille, ne serait pas regardé comme clerc. —Le parlement ordonnait des arrestations. En 1258, il fit arrêter trois individus soupçonnés d'avoir volé les titres de l'église d'Amiens.

Enfin le parlement avait encore quelques attributions administratives. Il permettait ou suspendait la libre circulation des grains.

Administration de la justice. — Des baillis et des sénéchaux.— Ordonnance de 1254.—Attribution et obligation des officiers judiciaires.

Saint Louis, par ses lois, plaçait le droit et la justice au-dessus de la force; les magistrats et les officiers judiciaires, institués par suite du système féodal, étaient habitués à défendre et à respecter un ordre de choses où la force décidait du droit; il ne pouvait confier le soin de proclamer ses lois, et de les défendre, à ces hommes portés par leur position à haïr et à reprouver une procédure pacifique, qui allait rendre inutile leur vieille science, et faire déserter les champs-clos, où ils avaient été élevés. « Il ne chercha donc pas à se les attacher, dit M. Beugnot ; mais, tournant ses yeux vers d'autres magistrats, il s'appliqua, pendant tout son règne, à les façonner au nouveau principe qu'il voulait introduire dans le gouvernement.»

Pendant la première et la deuxième race de nos rois, le droit de rendre justice était confié aux comtes ; mais les guerres civiles, les irruptions des Normands, réclamant leur présence ailleurs que dans les tribunaux, les comtes déléguèrent des officiers qui prirent le nom de *baillis*, titre qui se trouve

dans les anciennes lois anglaises, et qui, dans le vieux langage français, voulait dire *protection*. Les rois de la troisième race suivirent l'exemple donné par les comtes. Philippe-Auguste ayant supprimé l'office de grand-sénéchal, qui était l'administrateur général de la justice dans ses domaines, chargea quatre baillis de remplir ses fonctions.

Ces baillis étaient : le bailli de Vermandois, le bailli de Sens, le bailli de Mâcon, et le bailli de Saint-Pierre-le-Moustier.

Ils étaient chargés de recevoir tous les mois, aux assises, les plaintes des sujets du roi; ils nommaient dans toutes les prévôtés quatre hommes, ou deux au moins, sans lesquels aucune affaire concernant les villes ne pouvait être décidée. Ils surveillaient les prévôts; ils ne pouvaient être destitués que par le roi.

Saint Louis reconnut les avantages que lui offrait la position des baillis, magistrats institués vers l'époque où la puissance féodale commençait à décroître, et qui n'avaient pu s'empreindre de préjugés favorables à la féodalité. — Il résolut de conserver le titre, en donnant aux hommes la science et les idées nécessaires aux nouvelles fonctions qu'il leur destinait. Il commença par obliger ses baillis à s'instruire dans le droit romain. « Il crut avec raison que, pour faire pénétrer dans ces esprits encore neufs les vrais principes de la justice distributive, et leur faire sentir l'importance des formes protectrices du droit, il ne pouvait mieux faire que de mettre entre leurs mains cet immortel monument de la sagesse humaine. L'effet fut admirable et prompt; ces néophytes s'accoutumèrent bientôt à tout juger d'après les nouveaux dogmes qu'ils étudiaient, à regarder comme des usages barbares ceux auxquels ils étaient soumis, à ne plus croire qu'un état pût subsister sans cette unité de pouvoir que la législation romaine leur montrait à chaque instant comme le fondement de toute organisation sociale. » — Pierre de Beaumanoir, qui fut bailli en divers lieux, s'écrie dans ses Coutumes de Biauvoisins (Beauvoisis) : « Li roi est souverains pardessus tous, » et a de son droit le général garde dou royaume; » parquoi il peut fère tiex establissements comme » il li plest, pour le quemun pourfit, et che que il » establist, il doit estre tenu. » Un autre jurisconsulte du XIIIe siècle, Pierre de Fontaines, bailli de Vermandois, homme fort instruit, et dont saint Louis faisait grand cas, ne montre pas moins de zèle pour le pouvoir royal. Dans un ouvrage sur la procédure, intitulé : *le Conseil que Pierre de Fontaines donna à son amy*, il dit : « Bien afiert au roi, ki les » coustumes sunt à warder (garder), ke il les sache » r'enteriner et amender. » C'était à l'aide de récompenses, et même de caresses, que saint Louis était parvenu à exalter à ce point l'imagination de ses baillis. Dans une ordonnance de 1250, il leur donne les titres d'amis, de fidèles : *Ludovicus amicis et fidelibus suis baillivis omnibus.* Guillaume de Chartres dit que ceux des baillis qui s'étaient fait remarquer par la sagesse de leur administration étaient appelés au conseil du roi.

Par dévouement à l'autorité royale, par conviction de l'excellence et de la suprématie nécessaire de la royauté, les baillis attaquèrent avec un acharnement dont on aurait peine à se former une idée l'autorité des barons. Ils créèrent les *cas royaux*, c'est-à-dire qu'ils firent recevoir en principe que le roi, comme chef du gouvernement féodal, avait, de préférence à tout autre, le droit de juger certaines causes, nommées pour cela cas royaux. « A la rigueur cette opinion était soutenable; mais il aurait fallu déterminer clairement les cas royaux, sous peine de voir le roi devenir l'arbitre de toutes les contestations; or c'est ce que ne voulurent jamais faire les baillis : prières, instances, menaces, rien ne put les y décider; toutes les fois qu'ils entendaient débattre dans les cours seigneuriales une cause qui paraissait intéresser l'autorité du roi, ils s'interposaient au milieu des parties, déclaraient la cause cas royal, et en attiraient le jugement à leurs cours. — Ces hardis magistrats couvrirent en peu d'instants le sol de la France des débris de l'ancienne puissance judiciaire, puissance que tant d'usurpations cachées avaient fait naître, que tant de coups d'éclat avaient cimentée, et dont l'existence semblait ne devoir cesser qu'avec la monarchie même. Si les conquêtes des baillis n'avaient pas été dirigées dans l'intérêt du trône et dans celui du peuple, elles eûssent été difficiles à justifier; car, il faut l'avouer, elles tendaient à dégénérer en une insupportable tyrannie. Combattre la féodalité était une entreprise louable; mais il fallait craindre d'ébranler l'état par un zèle désordonné. »

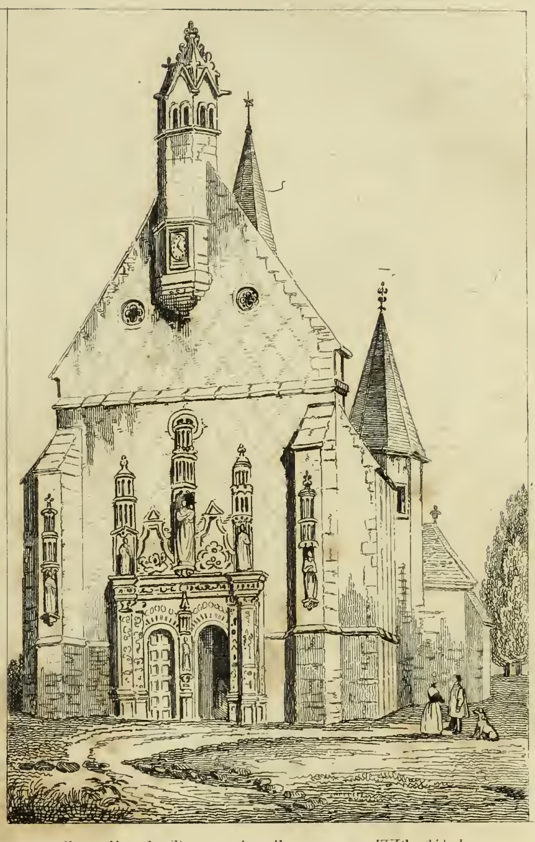
Le clergé commençait déjà à élever la voix contre les baillis, lorsque saint Louis crut de son devoir de publier plusieurs ordonnances pour contenir dans de justes bornes et modérer leur impétuosité. Ces ordonnances furent strictement observées; dès lors les baillis parvinrent à un haut degré d'estime dans l'esprit de la nation, et ils servirent le roi autant par la sagesse de leur conduite que par leur dévouement.

Saint Louis avait donné des attributions fort étendues à ses baillis; il leur imposa aussi de grandes obligations.

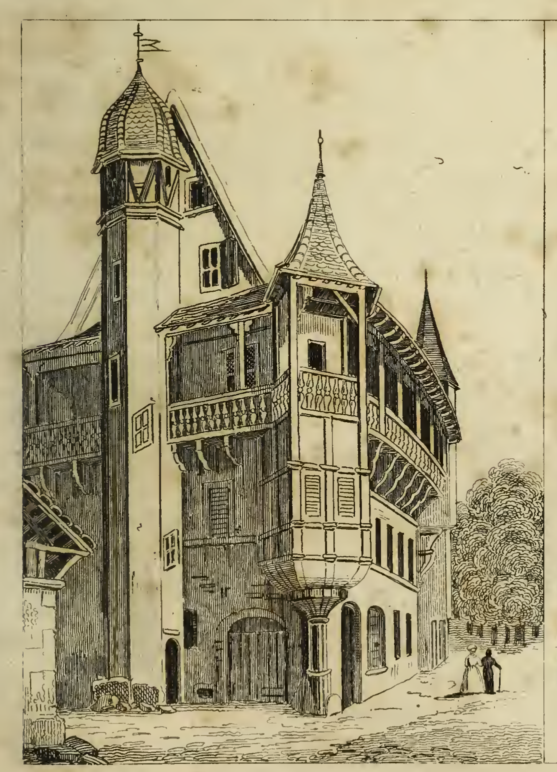
Voici le texte de l'ordonnance de 1254 par laquelle sont réglés les devoirs principaux des baillis et des autres officiers judiciaires institués par le roi; on y reconnaît dans toutes les dispositions l'amour



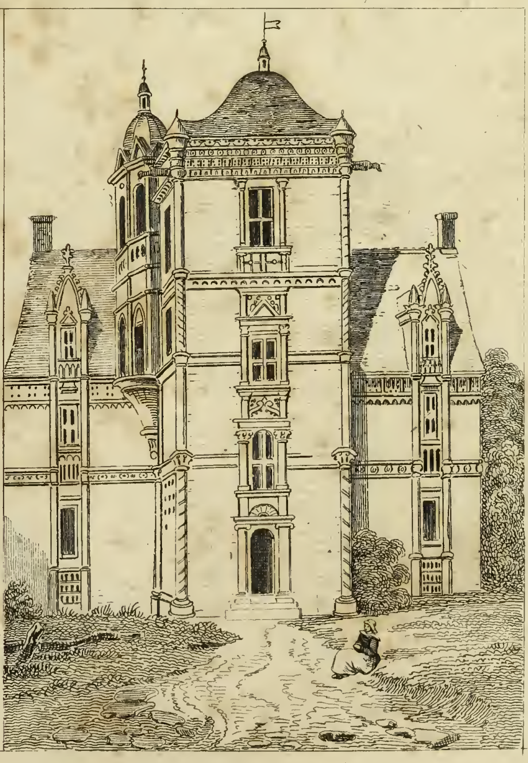
Portail des Chartreux à Dijon. _ XIVe. Siècle.



Chapelle de Pagny-le-Chateau. _ XVIe. Siècle.



Maison gothique à Colmar. _ XV.e Siècle.



Manoir St. Ouen près Chateaugontier. _ XVIe. Siècle

XVe Siècle. — Hopital de Beaune.

Chambre des Comptes à Paris, batie sous Louis XI.

de saint Louis pour la justice, ainsi que son désir de protéger efficacement ses sujets.

« Nous, Louis, par la grâce de Dieu, roi de France, établissons que tous nos baillifs, vicomtes, prévôts, maires, et tous autres en quelque office qu'ils soient, fassent serment que tant qu'ils seront en offices ou en baillies, ils feront droit à chacun sans exception de personnes, pauvres comme riches, étrangers comme particuliers, et garderont les us et coutumes qui sont bonnes et éprouvées; et s'il advient chose que les baillifs, ou les vicomtes ou autres, de même que sergents et forestiers, fassent contre leur serment, et qu'ils en soient convaincus, nous voulons qu'ils en soient punis en leurs biens et en leurs personnes, si le méfait le requiert; et seront les baillifs punis par nous, et les autres par les baillifs.

» Derechef, les autres baillifs, prévôts et sergents jureront qu'ils garderont loyalement nos rentes et nos droits, et ne souffriront qu'il soit soustrait, ôté ou diminué de nos droits ; et avec ce, ils jureront qu'ils ne prendront ni recevront pour eux, ni pour les autres, ni or ni argent, ni bénéfices indirectement, ni autre chose, si ce n'est fruit, ou pain, ou vin, jusqu'à la somme de dix sols, et que ladite somme ne soit surmontée (dépassée), et avec ce, ils jureront qu'ils ne prendront ni laisseront prendre nul don quel qu'il soit à leurs femmes ni à leurs enfants, ni à leurs frères ni à leurs sœurs, ni à autre personne qui leur appartienne ; et sitôt qu'ils sauront que tels dons seront reçus, ils les feront rendre au plus tôt qu'ils pourront ; et avec ce, ils jureront qu'ils ne recevront présent d'homme qui soit en leur bailliage ni d'autres qui aient cause ni qui plaident par-devant eux.

» Derechef, ils jureront qu'ils ne donneront ni n'enverront nul don à homme qui soit de notre conseil, ni aux femmes, ni aux enfants, ni à âme qui leur appartienne, ni à ceux qui recevront leurs comptes de notre part, ni à nul que nous enverrons en leurs baillies, ou en leurs prévôtés, pour leur faire enquête.

» Et avec ce, ils jureront qu'ils ne prendront part à nulle vente qu'on fera de nos rentes ou de notre monnaie, ni à autres choses qui nous appartiennent.

» Et jureront et promettront que s'ils savent sous eux nul official, sergent ou prévôt qui soient déloyaux, rapineurs, usuriers, ou pleins d'autres vices, pourquoi ils doivent perdre notre service, qu'ils ne les soutiendront ni par don, ni par promesse, ni par amour, ni par autre chose, mais les puniront et jugeront en bonne foi.

» Derechef, nos prévôts, nos vicomtes, nos maires, nos forestiers et nos autres sergents à pied et à cheval, jureront qu'ils ne donneront nuls dons à leurs supérieurs, ni à leurs femmes, ni à leurs enfants.

» Et comme nous voulons que ces serments soient fermement établis, nous voulons qu'ils soient pris en pleine assise, devant tous clercs et laïcs, chevaliers et sergents, quoiqu'ils aient déjà été jurés devant nous; afin qu'ils craignent d'encourir le vice de parjure, non pas tant seulement par la peur de Dieu et de nous, mais pour la honte du monde.

» Nous voulons et établissons que tous nos prévôts et nos baillifs s'abstiennent de jurer parole qui tienne au mépris de Dieu, ni de Notre-Dame et de tous les saints, et se gardent du jeu de dés et des tavernes.

» Nous voulons qu'il soit défendu de fabriquer des dés dans notre royaume, et que nos folles femmes (femmes publiques) soient chassées des maisons, et quiconque louera maison à folle femme paiera au prévôt ou au baillif le loyer d'un an de la maison.

» En outre, nous défendons que nos baillifs achètent ou fassent acheter par eux ni par autres, sans notre congé, possessions ni terres qui soient en leurs baillies, ni en autre, tant qu'ils seront à notre service; et si tels achats se font, nous voulons qu'ils soient et demeurent sous notre main.

» Nous défendons à nos baillifs que tant qu'ils seront à notre service ils ne marient ni fils, ni fille qu'ils aient, ni autre personne qui leur appartienne, à nulle autre personne de leurs baillies, sans notre permission spéciale ; et en outre, qu'ils ne les mettent en religion de leur baillie, ni qu'ils leur acquièrent bénéfice de sainte église, ni possession aucune ; et de plus, qu'ils n'exigent corvées, vivres, ni droit de gîte, en maison de religion, ni auprès, aux dépens des religieux.

» Cette défense des mariages et d'acquets de possessions, comme nous avons dit, ne voulons pas qu'elle s'étende aux prévôts ni aux maires, ni aux autres de moindres offices.

» Nous commandons que baillifs, ni prévôts, ni autres, ne tiennent trop grand nombre de sergents ni de bedeaux, pour que le peuple ne soit grevé, et voulons que les bedeaux soient nommés en pleine assise, ou autrement ne soient pas tenus pour bedeaux. Et s'il advient que nos bedeaux ou nos sergents soient envoyés en aucun lieu loin, ou en pays étranger, nous voulons qu'ils ne soient pas crus sans lettres de leurs supérieurs.

» Nous commandons que baillifs ni prévôts, qui sont en notre office, ne grèvent les bonnes gens de leur justice contre droiture, ni que *nul de ceux qui nous sont sujets soit mis en prison pour dette* autre que pour la nôtre seulement. Nous établissons que nul de nos baillifs ne lève amende pour dette que

nos sujets doivent, ni pour mal-façon, si ce n'est en plein plaid où elle soit jugée et estimée, et par conseil de bonnes gens, quoiqu'elle ait été déjà gagnée par avant; et s'il advient que celui qui sera repris d'aucun blâme ne veuille pas attendre le jugement de la cour qui lui est offert, mais offre certaine somme de deniers pour l'amende, ainsi qu'on a communément reçu, nous voulons que la cour reçoive la somme des deniers si elle est raisonnable ou convenable, ou sinon, nous voulons que l'amende soit jugée, selon ce qui est dit ci-dessus, quoique le coupable se soit déjà mis en la volonté de la cour.

» Nous défendons que le baillif, ou le maire, ou le prévôt, contraigne par menaces, par pouvoir ou par aucune peur, nos sujets à payer amende secrète ou publique, et les accuse sans cause raisonnable.

» En outre, nous établissons que ceux qui tiennent nos prévôtés, vicomtés ou bailliages, ne les puissent vendre à autrui sans notre permission ; et si plusieurs achètent ensemble les offices dessus nommés, nous voulons que l'un des acheteurs fasse l'office pour tous les autres, et use de la franchise qui appartient aux chevauchées, aux tailles et aux communes charges, ainsi qu'il est accoutumé; et défendons qu'ils vendent lesdits offices à frères, à neveux et à cousins, puisqu'ils les auront achetés de nous, ni qu'ils requièrent dette qu'on leur doive à eux en particulier, si ce n'est des dettes qui appartiennent à leur office; mais qu'ils requièrent leur propre dette par l'autorité du baillif, tout comme s'ils n'étaient pas à notre service.

» Nous défendons que baillifs ni prévôts travaillent nos sujets en causes qu'ils ont amenées par devers eux, par changement de lieu, mais qu'ils entendent les affaires qu'ils ont devant eux au lieu là où ils ont été accoutumés à les entendre, de manière que les plaideurs ne laissent pas de poursuivre leur droit à cause du travail ni des dépens.

» Derechef, nous commandons qu'ils ne dessaisissent pas homme de saisine, sans connaissance de cause ou sans commandement spécial de nous; ni qu'ils grèvent nos gens de nouvelles exactions, de tailles et de coutumes nouvelles; ni aussi qu'ils ne commandent que l'on fasse chevauchée pour avoir de leur argent; car nous voulons que nul qui doit chevauchée ne soit commandé d'aller à l'armée sans cause nécessaire, et ceux qui voudront y aller en personne ne seront pas contraints de racheter leur voyage par argent.

» Après, nous défendons que baillifs ni prévôts fassent défendre de porter blé, ni vin, ni autres marchandises hors de notre royaume, sans cause nécessaire; et quand il conviendra que défense en soit faite, nous voulons qu'elle soit faite communément en conseil de prud'hommes, sans soupçons de fraude ni de tromperie.

» Item, nous voulons que nos baillifs, hors de charge, vicomtes, prévôts et maires soient, après qu'ils seront hors de leur office, par l'espace de cinquante jours, au pays où ils l'auront tenu, ou en personne ou par procureur, afin qu'ils puissent répondre à ceux qui auroient à se plaindre de leur méfait. »

M. Beugnot a prouvé que c'est dans l'institution des baillis par saint Louis que se trouve le premier germe développé de cette magistrature que l'on nomme aujourd'hui en France le ministère public : « Magistrature admirable, dit-il, qui donne à la loi cent yeux et cent bras pour veiller incessamment autour de la société, pour atteindre et frapper quiconque oserait la menacer. » Saint Louis défendit les transactions individuelles, surtout les crimes qui emportaient *peine de sanc*. Il ordonna à ses baillis de les poursuivre en son nom, de *ne souffrir que tort soit fait à aucun*. Le bon roi suivait ainsi les inspirations qui lui avaient fait tracer en ces termes le principal *devoir de royale puissance*.

« Voulons moult de cuer (cœur) la pais et le re-
« pos de nos sougès en qui repos nous reposons,
« si avons moult grant indignation encontre ceux
« qui injures leur font, et qui ont envie de leur
« pais et de leur tranquillité. »

La dignité de bailli avait tout ce qui pouvait flatter et satisfaire une généreuse ambition. Le pouvoir de ces magistrats ne se renfermait pas dans les tribunaux, ils dirigeaient également la haute administration. Ils protégeaient les églises, les abbayes, et dès lors en devenaient les chefs ; ils rédigeaient les chartes des communes; ils poursuivaient les hérétiques, et, pour cette dernière attribution, recevaient directement les injonctions des conciles. Aussitôt qu'un abus paraissait dans l'administration intérieure des villes, saint Louis envoyait sur les lieux un bailli qui constatait le mal, et venait en faire le rapport dans le parlement royal.

. Le célèbre jurisconsulte Beaumanoir faisait un tel cas de la dignité de bailli, qu'à son avis, « cheli (celui) qui veut estre loyaux baillis et droituriers, doit avoir en soy dix vertus : 1° L'une qui doit estre dame et mestresse de toutes les autres, c'est la sagesse. 2° La seconde est la piété. 3° Il doit estre dous et débonnaire, sans félonie et sans cruauté. 4° Il doit estre souffrans et escoutans, sans soi ne mouvoir de riens. 5° Qu'il soit hardis et vigueureux, sans nulle péresse. 6° Largesse, et de chette vertu descendent deux autres..... che est courtoisie et netteté. 7° Il doit connaître le bien dou mal, le droit dou tort, les loyaux des tri-

cheurs, les bons de mauvès. 8° Il doit savoir bien exploiter, sans faire tort à autrui. 9° Qu'il obéisse aux quémandemens de son seigneur. 10° Enfin la dernière vertu, chelle qui enlumine toutes les autres, c'est la loyauté. »

» En tout temps, dit avec raison M. Beugnot, on pourra présenter aux magistrats ce chapitre de Beaumanoir comme l'énoncé le plus simple et le plus complet des qualités nécessaires pour remplir dignement leurs nobles fonctions.»

Presque sur le même rang que les baillis étaient les sénéchaux; leurs fonctions étaient les mêmes; mais exerçant dans des provinces qui, ayant appartenu primitivement aux seigneurs, étaient devenues provinces royales, les sénéchaux conservaient leur nom, car le roi seul pouvait avoir des *baillis*. Les lois de saint Louis étendent aux sénéchaux les obligations imposées aux baillis.

Des prévôts, sous-baillis, vicomtes, viguiers, maires, sergents ou bedeaux.

Après les baillis et les sénéchaux venaient les prévôts et les baillis inférieurs ou sous-baillis; ces officiers jugeaient les affaires de peu d'importance, sauf l'appel aux baillis, sous la surveillance desquels ils étaient spécialement placés. Ils prêtaient le serment exigé par l'ordonnance de 1254, et encouraient la responsabilité des cinquante jours. En général les fonctions des prévôts s'appliquaient plus à la police qu'à l'autorité judiciaire.

En dernière ligne étaient placés les vicomtes, les viguiers, les maires, etc., dont les attributions variaient suivant les localités, et n'avaient aucun caractère d'uniformité.

Les jugements et les ordonnances de ces différents magistrats, étaient exécutés par des sergents ou bedeaux. Il y en avait deux espèces: les sergents d'armes; les sergents judiciaires.

Les sergents d'armes étaient des officiers militaires, inférieurs aux chevaliers. Ils exécutaient les arrêts du parlement.

Les sergents judiciaires étaient de véritables huissiers. Ils arrêtaient les prévenus; ils étaient nommés en assise publique à peine de nullité; s'ils allaient instrumenter dans un lieu éloigné, ils ne devaient être crus que lorsqu'ils représentaient leurs commissions. Saint Louis recommande aux baillis et sénéchaux de n'avoir que le nombre nécessaire de sergents pour faire le service des cours, et défend aux sergents royaux de résider dans l'étendue des justices de ses vassaux.

Celui qui frappait un sergent payait l'amende de soixante sols.

Les seigneurs avaient leurs sergents. Les sergents des suzerains ne pouvaient exploiter chez les seigneurs, ni réciproquement.

Justice et sévérité de saint Louis.

Saint Louis surveillait avec le plus grand soin la conduite des officiers judiciaires qu'il avait institués. De bonnes lois ne lui paraissaient pas suffisantes si elles n'étaient appliquées par des hommes dignes et honorables; il fit faire une recherche exacte de tous ceux de ses officiers qui n'étaient pas propres à leurs fonctions, ou qui avaient prévariqué, et il les priva de leurs emplois. Un bailli d'Amiens s'étant scandaleusement enrichi dans sa place, fut destitué et mis en prison, et il n'en sortit qu'après avoir vendu son bien pour rendre à chacun de ses justiciables ce qu'il avait injustement gagné. «Il resta si pauvre, dit un chroniqueur du temps, qu'à peine put-il avoir un roncin.»

Saint Louis avait un tel respect pour la justice que la faire respecter lui semblait la première obligation de l'autorité royale. — Ayant eu à lutter pendant sa jeunesse contre des seigneurs turbulents et sorti victorieux de cette lutte, il était resté jaloux de son pouvoir et il montrait une grande sévérité toutes les fois que par un esprit d'indépendance ses sujets puissants tentaient d'enfreindre ses lois. — Le procès d'Enguerrand de Coucy offre une preuve remarquable de cette sévère et consciencieuse fermeté.

Trois jeunes gentilshommes venus de Flandre pour étudier à l'abbaye de Saint-Nicolas allèrent un jour à la chasse dans les bois du monastère; entraînés par leur ardeur, ils s'avancèrent sur les domaines d'Enguerrand de Coucy; ils y furent arrêtés, et le sire de Coucy ordonna de les pendre. Saint Louis, instruit de leur mort, résolut d'en tirer une mémorable vengeance; il fit sommer le sire de Coucy de venir répondre devant lui du crime dont il était accusé. — Enguerrand obéit: mais il prétendit qu'il ne pouvait être forcé de répondre avant d'avoir pris conseil; que d'ailleurs, d'après la coutume du baronnage, il voulait être jugé par les pairs de France. — Le roi fit apporter les titres, et ayant prouvé que le sire de Coucy ne tenait pas sa terre en baronnie, il le fit arrêter et conduire par de simples sergents d'armes, comme un criminel de rang ordinaire, à la tour du Louvre. Saint Louis ordonna ensuite aux seigneurs de se réunir en son palais, pour procéder au jugement; tous ils s'y rendirent. On distinguait parmi eux le roi de Navarre, le duc de Bourgogne, les comtes de Bar, de Soissons, de Bretagne, de Blois, l'archevêque de Reims. On exposa l'accusation. L'accusé, avant de se défendre, demanda, d'après un ancien usage, la permission d'appeler à son conseil tous ceux des ba-

rons qui étaient ses parents. Le roi y consentit : presque toute l'assemblée se leva, et se réunit autour d'Enguerrand. Louis resta seul avec ses officiers. — Bientôt les seigneurs reprirent leurs places. Jean de Thourote déclara en leur nom : « que le seigneur de » Coucy ne pouvait, ni ne voulait se soumettre à » une enquête où ses jours et son honneur pouvaient » être compromis ; mais qu'il était prêt à se défen- » dre en champ clos. » — Le roi répondit qu'en raison du crime dont le sire de Coucy était accusé le combat ne pouvait lui être accordé. — Le comte de Bretagne prit la parole, et exhorta le roi, dans son propre intérêt, à ne pas avilir la dignité de ses barons, en les assujettissant à d'injurieuses enquêtes. « Comte, repartit saint Louis, vous ne parliez pas » ainsi quand vos barons portèrent devant nous leurs » plaintes contre vous, offrant de prouver par ba- » taille la vérité de leurs griefs ; vous respondîtes » au contraire que vous ne deviez pas agir en telles » circonstances par batailles, mais par enquêtes, et » que d'ailleurs *bataille n'est pas voie de droit.* » La résistance des barons se prolongea; le roi, qui *moult fu eschauffez de justise faire*, annonça que s'il savait que Dieu voulût la punition de l'accusé, rien au monde ne pourrait l'arracher à la mort. Les seigneurs tombèrent à ses pieds, implorant sa clémence dans des termes si humbles, qu'il ne put résister ; il les fit relever et se contenta d'infliger à Coucy quelques peines légères. Guillaume de Nangis termine ainsi la narration de ce grand procès : « La quel chose fu et doit estre grant exemple à tous ceux qui justice maintiennent, pourceque si très noble homs, et de si très haut lignage, qui n'estait accusé que de povres gens, trouva a peine remède de sa vie, devant celui qui droite justice tenait et gardait. » — Jean Thourote, en sortant de l'assemblée des barons, dit ironiquement qu'à la place du roi, il aurait fait pendre tous les barons. Saint Louis l'appela et lui dit : « Comment donc, Jean, vous » dites que je devrais faire pendre mes barons? » certainement je ne le ferai pas ; mais s'ils m'offen- » sent je les châtirai. »

Administration intérieure du royaume. — Officiers municipaux. — Prévôté de Paris.

Lorsque saint Louis monta sur le trône, la bourgeoisie, qui devait plus tard donner naissance au tiers-état, commençait à acquérir des forces. Un grand nombre de villes avaient déja recouvré leur liberté. Saint Louis favorisa ce mouvement, et accorda de nouveaux priviléges à plusieurs communes. On cite, parmi celles qui en obtinrent, La Rochelle, Asnières, Saint-Omer, Niort, Bourges, Nîmes et Châteauneuf-sur-Cher.

Saint Louis facilita aussi l'affranchissement des serfs, moyen propre à accroître la bourgeoisie. En 1246, il affranchit les habitants de Villeneuve-le-Roi. Les domaines royaux possédaient peu de serfs ; ceux-ci résidaient presque tous sur des terres seigneuriales ; mais le roi pressait souvent, et avec succès, les seigneurs de multiplier les affranchissements.

Saint Louis était d'autant plus disposé à favoriser les communes qu'il ne restait pas étranger à la nomination des officiers et des magistrats municipaux. En 1256, il rendit à ce sujet deux ordonnances qui méritent d'être citées :

La première, destinée à toutes les villes du royaume, fixe un même jour pour la nomination des maires ; c'est le lendemain de la Saint-Simon-Saint-Jude. Le nouveau maire, l'ancien, et quatre notables, dont deux avaient eu pendant l'année l'administration des biens de la ville, devaient venir à Paris, aux octaves de la Saint-Martin, pour rendre leurs comptes. Il était défendu aux communes de donner ou de prêter, sans l'autorisation du roi, autre chose que du vin en barils et en pots. Les deniers communs étaient déposés dans un coffre ; personne ne pouvait y toucher, hors celui qui était chargé de la dépense, encore ne devait-il pas garder entre ses mains plus de 20 livres à la fois.

La deuxième ordonnance présente le mode à suivre pour l'élection des maires. D'après l'article premier, le lendemain de la Saint-Simon-Saint-Jude, le maire de la ville et les notables faisaient une liste de quatre prudhommes, qu'ils présentaient au roi, à Paris, lors des octaves de la Saint-Martin suivante ; le roi choisissait le maire parmi ces candidats ; ceux qui n'avaient pas été élus devenaient les conseillers de la couronne. Tous les ans on exposait devant eux l'état de la ville, ses besoins, ses ressources ; puis ils accompagnaient le maire quand il venait à Paris rendre ses comptes.

Nous avons déjà parlé de l'institution de la prévôté de Paris et des motifs pour lesquels saint Louis la racheta et en fit un office royal. Afin de donner plus d'énergie à l'action de la prévoté de Paris, saint Louis la débarrassa de toute attribution étrangère à l'administration. Il créa un receveur du domaine et soixante notaires, ôtant ainsi au prévôt le soin de recevoir les impôts et de rédiger des actes nombreux.

A Paris, après le prévôt, un des magistrats les plus importants était le voyer, qui faisait percer les rues et avait la police des marchés.

Ce fut sous saint Louis que les bourgeois de Paris reçurent l'autorisation de s'armer pour maintenir l'ordre et la sûreté dans la ville. Ils formèrent ce qu'on appela le *guet des métiers.* — Déja il

existait un guet entretenu aux frais du roi, composé de vingt sergents à cheval et quarante à pied, commandés par un chevalier du guet, en latin *custos-villæ :* il avait inspection sur le guet bourgeois, qu'il devait, dans tous les cas, aider et secourir. Le prévôt de Paris avait le suprême commandement des deux guets.

L'institution connue aujourd'hui sous le nom de *garde nationale* existait au treizième siècle dans toutes les villes en communes, et même à Paris; les citoyens de ces villes pourvoyaient à leur sûreté par eux-mêmes, et de la manière qu'ils jugeaient convenable. A cette époque, la faculté de se garder était un droit, chacun en était jaloux; de nos jours, on ne la considère plus en général que comme une obligation.

Des Enquesteurs. — Surveillance générale du royaume.

Afin de connaître ce qui se passait dans son empire, Charlemagne avait établi les *missi dominici.* « L'estat de ces messagers, dit Pasquier, estait de vacquer par tout leur ressort à cognoistre si les comtes faisaient bonne et loyale justice. » Le capitulaire *de Instructione Missorum* donne des détails curieux sur les fonctions de ces envoyés, qui, quatre fois l'an, parcouraient les provinces. « Grâce à leurs investigations, les empereurs, dit M. Beugnot, étaient presque aussi bien instruits de l'état du peuple, que le sont aujourd'hui les princes qui ont à leur disposition les postes et le télégraphe. Mais comme les *missi* avaient en grande partie pour but de contenir la puissance toujours croissante des comtes, ils étaient morts avec la royauté, et l'on ne retrouve sous le régime féodal rien qui rappelle leurs fonctions. » Saint Louis voulut les rétablir; il créa une sorte de magistrats nommés *enquesteurs*, et dont les fonctions furent les mêmes que celle des *missi dominici.*—Les enquesteurs devaient s'enquérir de toutes les injustices commises par les baillis, prévôts et autres juges; ils pouvaient les destituer. « Aucunes fois, dit le confesseur de la reine Marguerite, le benoit roi oit que ses bailliz et ses prevoz fesoient au peuple de sa terre aucunes injures et torz, ou en jugeant malvèsement, ou en ostant leurs biens contre justice; pour ce acoustuma il a ordener certains enquesteurs..... à enquerre contre les bailliz, et contre les prevoz, et contre les autres sergenz par le roiaume; et donnoit aux diz enquesteurs pooir que se il trovoient aucunes choses des diz bailliz, ou des autres officians ostées malement ou soustrètes à quelque personne que ce fust, que li fissent restablir sanz demeure, et avecques tout ce que ils ostassent de leurs offices les malvès prevoz et les autres mendres sergenz, que il troveroient dignes d'estre ostez. » — « Le roi, dit Guillaume de Nangis, envoyait souvent enquesteurs diligens et loyaux par son royaume, et quant il trouvoient chose que on devoit amender, il la faisoit rétablir tôt et isnelement sans delay, »

Un des principaux devoirs imposés aux *enquesteurs* était de réparer les torts que les habitants des villes et des campagnes avaient pu souffrir sous le règne de Philippe Auguste, prince qui, n'ayant pas une conscience aussi sévère que son petit-fils, s'était emparé sans scrupule de tout ce qu'il avait trouvé à sa convenance; c'est pourquoi ils sont souvent appelés *enquesteurs aux restitutions.*

Louis IX prenait ordinairement pour *enquesteurs* des frères prêcheurs ou mineurs, moines en lesquels il avait une grande confiance; il obtint du pape Alexandre une bulle en vertu de laquelle, lors de leurs tournées, ces religieux étaient censés résidant. Quelquefois aussi il nommait enquesteurs des clercs séculiers et des chevaliers.

Des commissaires-voyers. — Police et sûreté des routes.

Saint Louis a été souvent loué pour le soin qu'il a apporté à l'entretien des routes, des ponts et des aqueducs; en effet aucun roi ne s'est plus occupé que lui de cette importante partie de l'administration publique; il voulait décider lui-même tout ce qui s'y rapportait.—En 1265, les Filles-Dieu de Paris eurent besoin de construire un aqueduc; il fallut obtenir une autorisation du roi; et elle ne fut accordée qu'après un mûr examen. — A diverses époques de l'année, le roi envoyait dans les provinces des commissaires-voyers, chargés d'examiner si les routes étaient sûres et praticables, si la navigation des rivières était libre et facile; ces commissaires, à leur retour, présentaient leur avis sur les travaux à entreprendre.

Louis IX employa, en outre, pour établir la sûreté des chemins, un moyen simple et fort sage; il remit en vigueur une vieille loi gallo-romaine; cette loi ordonnait que tout seigneur serait responsable des crimes ou délits commis sur les routes de son territoire, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. Le roi fit rendre plusieurs arrêts conformes à cette loi, et la jurisprudence fut établie.— Un des plus remarquables parmi ces arrêts est celui rendu en 1269. Deux marchands se plaignaient de ce que, revenant de la foire de Pontferrand, ils avaient été volés en plein jour auprès de Vierzon; le roi envoya un bailli pour constater dans quel domaine le vol avait été commis; on reconnut que c'était sur les terres du seigneur de Vierzon, ce seigneur fut con-

[1] Voir tome II, page 330.

damné à restituer aux marchands ce qui leur avait été enlevé. — Quand le soleil était couché, aucune responsabilité ne pesait sur le seigneur. Cela résulte d'un arrêt rendu en 1265 : un négociant avait été assassiné près d'Arras, dans les domaines du comte de Saint-Pol ; ses associés rendirent plainte, une enquête fut ordonnée ; mais le comte évita sa condamnation, en prouvant que le crime avait été commis après le coucher du soleil.

Administration financière. — Impôts. — Recettes et dépenses. — Monnaies. — Ordre établi par saint Louis dans sa maison.

Le système féodal avait permis l'établissement d'une foule d'impôts divers de noms, de but, de nature et dont la perception, presque toujours vexatoire, prenait aussi toutes les formes. Les principaux étaient : la *taille*, impôt personnel ou commun ; le *cens*, impôt foncier ou féodal ; l'*aide*, sorte d'imposition extraordinaire que, dans certains cas, les seigneurs avaient le droit de faire peser sur leurs vassaux. Le *pedagium* était un tribut levé sur les marchandises voyageant par terre ; le *teloneum*, un impôt établi sur les marchandises voyageant par eau. Des droits de gîte, de chevauchée, de pont, des impôts analogues à ceux que nous appelons aujourd'hui droits de douanes, étaient multipliés sous tous les noms et sur tous les points ; le commerce en éprouvait naturellement un grand dommage, et les frais de perception les rendaient onéreux au peuple sans qu'ils fussent productifs pour les seigneurs.

Dans l'administration des finances de son royaume, saint Louis se traça deux principes dont il ne s'éloigna jamais ; ce fut de supprimer les impôts dont la perception était plus gênante que productive pour le trésor public, et d'affermir par de bonnes lois les tributs dont la conservation était jugée nécessaire et avantageuse.

Ainsi, il abolit dans un grand nombre de localités les péages arbitraires de toute nature, et il accorda à un grand nombre de villes l'exemption du droit de gîte. Il fit régler, d'une manière fixe, par le prévôt de Paris, les droits à percevoir dans cette ville ; dès lors toutes les taxes cessèrent d'y être arbitraires.

Les impôts qu'il chercha à affermir, et dont il travailla à régulariser et à faciliter la perception, furent la taille et le cens.

Il eut peu à faire pour le cens dont l'existence était en général invariablement fixée par la loi féodale. Quant à la taille il établit des formalités ingénieuses pour l'assiette de cet impôt.

« Dès qu'une taille étoit requise, les bourgeois et prud'hommes de la ville, les prêtres de la paroisse, devaient se réunir, et, suivant la population de la ville, nommer trente ou quarante hommes *bons et loyaux* ; ces élus prêtaient serment sur les saints évangiles de bien s'acquitter de leurs fonctions, et procédaient à l'élection de six ou douze hommes propres à asseoir définitivement la taille ; ces derniers juraient à leur tour : « que bien et diligeamment ils » asséront la dite taillée, ne n'épargneront nul, ne ils » n'engraveront nul, par haine ou par amour, ou par » paour, ou en quelqu'autre manière que ce soit. » Lors de l'élection de ces douze répartiteurs, on nommait quatre autres hommes, dont les noms restaient secrets pour tout le monde, jusqu'à ce que les douze eussent achevé leur travail ; alors on faisait connaître le nom des quatre, qui prêtaient serment, et imposaient à leur tour les répartiteurs. On citerait difficilement un mode plus propre à établir, sur des bases solides, l'égalité dans la répartition de l'impôt. »

Les historiens et les cartulaires nous ont conservé peu de détails sur les finances du temps de saint Louis ; on sait qu'à son avénement au trône, le prince trouva le trésor royal en bon état.

Les prévôtés ou les impôts ordinaires levés par les prévôts, avaient produit, en 1217, sous Philippe-Auguste, 4,500 livres tournois. Sous saint Louis ils s'élevèrent, en 1254, à 5,580 livres [1] ; en 1256, à 5,600 ; en 1265, à 6,400. Sept ans ans après la mort de saint Louis, en 1277, ces impôts étaient déjà redescendus à 5,200 livres tournois.

On a plus de documents sur les dépenses que sur les recettes.

Les frais du sacre de saint Louis furent faits par le roi, qui les prit sur le revenu de l'archevêché de Reims, qu'il tenait en régale ; ils se montèrent soit à 4,333 livres tournois, d'après un exemplaire des comptes manuscrits, soit à 5,055 livres 14 sous, d'après Du Cange.

Le sacre de Philippe III, fils de saint Louis, coûta 12,900 livres ; celui de Philippe-le-Bel, 24,500 livres ; celui de Louis le Hutin 20,800 livres.

Au mariage de saint Louis, il fut dépensé 2,526 livres, y compris 256 livres que l'on donna à l'évêque de Valence et à sa suite, et 112 livres que coûtèrent les musiciens. On servit à cette cérémonie une coupe et deux cuillers d'or. Le boutillier eut la coupe, qui avait coûté 62 livres.

La plus grande et la plus triste dépense du règne de saint Louis, fut celle de la première croisade.

Voici l'état approximatif de la dépense de saint Louis, en l'année 1251 :

[1] Du temps de saint Louis, la livre tournois valait environ 18 francs de notre monnaie, et le sol tournois 90 centimes.

Entretien de sa maison.	48,558 liv.
Paie des chevaliers et transports des troupes.	240,400
Rançon de saint Louis et des prisonniers français.	400,000
Achat de vivres pour les milices communales à Damiette.	360,000
Total.	1,048,958 liv.

Cette dépense, qui n'est que la dépense extraordinaire, est telle, qu'on n'en rencontre pas une aussi forte dans aucun des règnes antérieurs à celui de saint Louis.

Néanmoins l'administration de saint Louis était si économique et si bien réglée que les croisades ne lui ôtèrent pas les moyens de faire des libéralités, aussi nombreuses que variées. En 1258, il donna au comte de Flandre Baudouin, 48,000 liv. et lui prêta une autre somme de 3,000 liv. dont il ne pouvait guère espérer le remboursement; en 1259, il lui donna encore 50,000 liv, et reçut en gage le comté de Namur; mais Baudouin étant hors d'état de s'acquitter, saint Louis lui remit son comté en 1269. Voulant entraîner à sa croisade le fils du roi d'Angleterre, il lui disait : *Triginta millia marcarum bonæ legalisque monetæ tibi accomodabo*, *vel certe gratis dabo*.

Saint Louis sut amener le clergé à contribuer aux dépenses publiques, lorsqu'il s'agit d'entreprises qui intéressaient la religion. On peut même admettre que c'est au clergé qu'il a dû la plus grande partie des fonds employés dans la première croisade; car, à cette époque on trouve qu'en six ou sept ans saint Louis a reçu onze décimes du clergé : c'est un dixième de plus que la totalité des revenus d'une année.

Du temps de saint Louis quatre-vingts seigneurs en France s'étaient attribué ou avaient acquis le droit de monnoyage; il en était résulté une grande altération dans les monnaies qui variaient fréquemment de valeur et de cours. Saint Louis s'appliqua à réprimer cet abus en empêchant, autant que possible, la circulation des monnaies seigneuriales et en élevant le titre des monnaies royales au niveau de leur valeur nominale.

Saint Louis, comme Charlemagne, et malgré les affaires importantes dont il fut toujours occupé, savait, au besoin, descendre aux petites choses. Il ne négligeait pas les plus simples détails de l'administration de ses domaines, et il les régla avec autant d'ordre et de sévérité que les aurait réglés le père de famille le moins opulent. L'ordonnance de 1261, sur sa maison, peut être placée à côté du fameux capitulaire *De Villis*. Obligé par de nombreuses guerres, par des parlements fréquents, d'avoir dans son camp ou dans son palais une foule d'officiers qu'il fallait traiter, saint Louis conçut que le moindre désordre aurait de grands résultats; et convaincu qu'un roi n'est jamais assez riche pour entretenir des abus, il résolut de les détruire. — Il fit, de son *hôtel*, six divisions : 1° la paneterie; 2° l'échansonnerie; 3° la cuisine; 4° la fruiterie; 5° l'écurie; 6° le grenier.—Tous les officiers employés à son service furent répartis dans ces diverses classes. Leurs appointements étaient modérés; ils les recevaient partie en nature, partie en argent. L'économie était poussée à ce point, que l'on comptait dans le traitement du chef de la fruiterie le reste de la chandelle qui se brûlait pendant la nuit dans la chambre du roi. — Toute la desserte de la table royale était gardée avec soin, personne ne pouvait l'emporter hors du palais. — Rien n'était perdu : saint Louis, en 1260, donna, à l'hôpital des lépreux de Salces, le vieux linge de sa chambre, de celle de la reine et de celles de ses enfants. — Afin de savoir si ses volontés étaient bien suivies, il se faisait souvent rendre compte de l'état de son hôtel. — Celui de la reine fut ordonné avec autant d'économie. Saint Louis, se défiant de la trop grande confiance de cette princesse, régla jusqu'aux sommes d'argent qu'elle pourrait employer en aumônes, quand elle voyagerait.

Commerce extérieur. — Marine.

Saint Louis protégea avec un zèle égal le commerce, l'industrie et l'agriculture; malheureusement les préjugés de son temps mirent souvent obstacle à ses bonnes intentions. C'est à ces préjugés qu'il faut attribuer les persécutions exercées contre les juifs. Cependant elles n'attaquèrent que les usuriers. En donnant l'ordre d'expulser les juifs du royaume, saint Louis exceptait formellement « ceux qui vivent des labeurs de leurs mains, des autres besoingnes, sans usures. »

Nous manquons de renseignements sur les progrès du commerce extérieur, sous le règne de saint Louis. Mais on voit par les historiens que les efforts du roi pour établir une marine furent couronnés de succès. — En 1242 le roi put envoyer sur les côtes de Poitou quatre-vingts galères bien armées pour s'opposer à une descente des Anglais. — Lors de la première croisade, saint Louis avait avec lui, dit Joinville, dix-huit cents vaisseaux *tant grands que petits*. — On voit, par une lettre d'un religieux qui suivait l'armée, que les grands vaisseaux étaient au nombre de cent vingt; ces vaisseaux nommés *dromons*, étaient longs, légers et bons voiliers; chacun d'eux pouvait porter deux mille hommes y compris l'équipage. Les galères ne

pouvaient recevoir que deux cent cinquante passagers en sus des marins qui les montaient. — Joinville parle d'un grand vaisseau nommé la *Sainte Marie*, dont la longueur était de cent sept pieds; la largeur, à fond de cale, de neuf pieds et demi, et sur le tillac de vingt-sept pieds et demi. Ce vaisseau avait trois ponts, il était haut de cinquante pieds. — Les grands vaisseaux étaient peints à l'extérieur avec beaucoup de luxe; chacun d'eux avait cinq ancres à bord. — Il résulte de quelques passages de Joinville, que les plus petits vaisseaux coûtaient quatre mille livres, les moyens dix mille, et les vaisseaux de haut bord de quarante à cinquante mille.

Par le mariage de saint Louis avec l'héritière du comté de Provence, la France acquit l'importante ville de Marseille, qui, après Venise, Gênes et Pise, exerçait le plus grand empire sur le commerce de la Méditerranée. Saint Louis fit creuser un port à Aigues-Mortes, qui n'était qu'un village au milieu d'eaux croupissantes. Il entoura le village de fortes murailles et en fit une ville; mais quoi qu'il eût fait débarrasser le port du sable qui l'obstruait, et bâtir à grands frais une tour pour servir de phare aux vaisseaux, le port d'Aigues-Mortes ne fut jamais très-fréquenté; par la suite il s'ensabla, et fut abandonné. L'intention de saint Louis était de faire d'Aigues-Mortes un port militaire, par opposition au port de Marseille qui devait être consacré au commerce. Cette idée était sage: on l'exécuta plus tard en construisant le port militaire de Toulon.

Les ports de l'Océan fixèrent également les regards de saint Louis; sous son règne Calais fut fortifié et agrandi.

Commerce intérieur. — Industrie. — *Établissements des métiers.*

Le commerce intérieur languissant lors de l'avénement de Louis IX au trône, reprit sous son règne une grande activité. Saint Louis, persuadé que sur ses intérêts privés, le peuple, toujours bien éclairé, sait choisir ce qui lui convient et repousser ce qui lui nuirait, proclama à plusieurs reprises le principe de la libre circulation des grains, des vins et marchandises, et la liberté de leur exportation; « et quand il conviendra que deffense soit faite, dit-il, nous voulons que elle soit faite du conseil de prudes hommes; nulle suspicion de fraude. »

Saint Louis fit de nombreux efforts pour maintenir les denrées à un prix régulier et suffisant; « le voyait-il augmenter dans une province, il envoeit en ces parties, par ses sergents, deux mille, aucune fois trois mille, cinq mille livres de tornois, et plus et moins, ce que il li estait avis et que il créait que il le convenist. » Il multiplia les marchés et les foires; il s'efforça d'y attirer les marchands et les consommateurs, en garantissant la sûreté des personnes et des transactions.

La faveur accordée par saint Louis au commerce fut telle, que tout le monde tourna les yeux vers cet honorable moyen de s'enrichir. Les gentilshommes s'y livrèrent avec une ardeur bien grande sans doute, mais inférieure encore à celle qui animait les ecclésiastiques, dont le zèle mercantile dégénéra tellement en abus, que les chefs de l'Église, et le roi lui-même, crurent, par des conciles et des ordonnances, devoir les rappeler à la dignité de leurs fonctions.

C'est à saint Louis que l'on doit encore le premier code industriel. — Afin d'entrer plus facilement dans les nombreux détails qu'exige l'industrie, il fit rédiger séparément par Étienne Boileau, prévôt de Paris, un recueil de règlements, qui a pour titre: *Établissements des mestiers de Paris.* Ce recueil se compose de trois parties: la première contient les statuts de tous les corps de métiers; la seconde renferme les règlements et les tarifs des droits qui se prélevaient pour le roi, à l'entrée de la ville de Paris sur toutes les denrées et marchandises; la troisième partie réunit diverses coutumes et autres choses intéressantes. — Étienne Boileau déclare dans le préambule que son but est de ramener la loyauté dans toutes les transactions commerciales, et la bonne qualité dans toutes les marchandises.

Les métiers sont au nombre de cent cinquante; *chascun mestier et marchandise n'est pas séparé; ainçois en plusieurs feulles et parties.* La quantité d'individus qui pourra exercer tel métier, le pouvoir des prudhommes et des jurés, l'impôt que doivent payer les divers fabricants, les moyens à employer pour s'assurer de la nature des produits, les principes de l'apprentissage, tout est prévu, tout est réglé avec une scrupuleuse attention.

La division du travail, ce principe de tout succès dans la fabrication, est poussée au point que les branches de commerce qui n'occupent de nos jours qu'une seule espèce de fabricants, en employaient alors un très-grand nombre. La chapellerie, par exemple, compte cinq métiers différents: 1° les chapeliers de coton; 2° les chapeliers de feutre; 3° les fourreurs de chapeaux; 4° les *fesseresses* de chapeaux; 5° les chapeliers de fleurs. — On trouve un métier pour les couteliers et un autre pour les emmancheurs de couteaux.

Le privilége industriel est établi pour certaines professions. On ne peut les exercer qu'avec une permission du roi. La boulangerie, la serrurerie, la coutellerie, etc. sont dans ce cas. La licence du prévôt de Paris ou des jurés suffisait pour d'autres

Abside

Notre Dame de Paris

Façade

Philippe IV dit le Bel. *Jeanne de Navarre.*



Premiers États Généraux 1302

métiers moins importants, tels que ceux des mesureurs de grain, crieurs, jaugeurs, etc. Toutes les autres branches d'industrie rentraient dans le droit commun.

[1] Peut-être y avait-il un peu d'exagération dans les mesures prises pour forcer les fabricants à ne rien faire qui ne fût strictement de leur *mestier?* Il était défendu aux *filandiers* de mêler du fil de chanvre à du fil de lin. Le boulanger privilégié du roi pouvait vendre du poisson de mer, de la chair cuite, des dattes, des raisins, du poivre commun, de la cannelle et du réglisse, et les écuelliers et faiseurs d'auges n'avaient pas le droit de tourner une cuiller de bois. Néanmoins, la plupart des règlements du *Livre des mestiers,* qui seraient insupportables de nos jours, ont produit une véritable révolution dans les arts qu'ils avaient pour but de surveiller ou de perfectionner.

On vit bientôt disparaître les nombreuses fraudes qui déshonoraient les ateliers et paralysaient les spéculations commerciales. L'organisation des corporations rendit ce service au travail; les travailleurs se fortifièrent en se disciplinant. L'esprit de corps prit naissance et donna aux associations un caractère grave et une existence solide. Les *confréries* d'ouvriers se mirent sous la protection des saints, adoptèrent des bannières sacrées, véritables étendards de leur indépendance, et vengèrent avec persévérance la moindre offense faite à un de leurs membres. Elles eurent leurs syndics, leurs chambres de discipline, leurs conseils, leurs défenseurs. L'honneur des diverses corporations, ainsi placé sous la sauvegarde de tous ceux qui en faisaient partie, éleva les classes laborieuses au rang des puissances sociales, telles que le clergé, la noblesse et la magistrature. La hiérarchie n'y fut pas moins sévère que dans les rangs élevés, et les seigneurs des donjons n'étaient pas plus respectés de leurs vassaux que les maîtres de leurs apprentis. Le *grand-chambrier* du roi obtint la surveillance des communautés, et assura la sanction royale à toutes les mesures qui pouvaient leur être utiles. Dès ce moment, il s'établit entre les artisans une vive émulation : réunis dans les mêmes quartiers, placés sous les yeux les uns des autres, en regard des consommateurs, libres de choisir parmi eux les plus honnêtes et les plus habiles, ils acquirent bientôt des qualités qui portèrent le commerce à un haut degré de richesse et d'activité.

Voici les noms des principales industries organisées par Étienne Boileau, tels qu'ils sont désignés dans son *Livre :*

Lampiers.
Barilliers.
Potiers d'étain.
Potiers de terre.
Chaudronniers.
Tixerands de draps.
Harangers.
Fèvres-maréchaux.
Serruriers.
Talmeliers.
Meuniers de Grandpont.
Blatiers.
Mesureurs de bled.
Crieurs.
Jaugeurs de vin.
Taverniers.
Cervoisiers.
Regrattiers de sel et de poisson.
Regrattiers de fruit et d'aigrun.
Orfévres.
Cordiers.
Bimblottiers.
Févres-couteliers.
Couteliers-faiseurs de manches.
Serruriers de laton.
Batteurs d'archal.
Bouclie s de fer.
Boucliers d'archal.
Tréfiliers de fer.
Foulons.
Teinturiers.
Chaussiers.
Tailleurs de robes.
Liniers de Paris.
Liniers dehors Paris.
Marchands de chanvre et de fil.
Epingliers.
Imagers tailleurs de crucifix et de manches de couteaux.
Peintres et tailleurs d'images.
Huiliers.
Chandeliers de suif.
Gainiers.
Gaîniers de gaînes d'épées.
Ecriniers.
Peigniers lanterniers.
Faiseurs de tables à écrire.
Oyers et cuisiniers.
Poulaillers.
Déiciers, faiseurs de dez à jouer.
Déiciers, faiseurs de dez à coudre.
Boutonniers.
Barbiers.

Les *Établissements* de saint Louis contiennent plusieurs dispositions favorables à l'industrie. Des

Étuveurs.
Merciers.
Fripières-lingères.
Tréfiliers d'archal.
Attacheurs.
Haubergers.
Patenôtriers d'os.
Patenôtriers de corail.
Patenôtriers d'ambre.
Émailleurs d'orfévrerie.
Cristalliers,
Batteurs d'or à filer.
Batteurs d'étain.
Batteurs d'or en feuille.
Lasseurs de fil et de soye.
Fileresses de soye à grands fuseaux.
Crepiniers de fil et soye.
Ouvriers de tissus de soye.
Braceliers de fil.
Ouvriers de draps de soye.
Fondeurs.
Fermaillers de laton.
Tixerandes de couvrechef de soye.
Charpentiers.
Maçons.
Escuelliers.
Tixerands de lange.
Tapissiers de tapis sarrazinois.
Fripiers.
Faiseurs de bourses et braies.
Selliers et peintres de selles.
Chapuiseurs.
Blazonniers.
Bourreliers.
Conréeurs de cordoües.
Couratiers de cordoües.
Baudroyeurs.
Cordonenniers.
Bazenniers.
Tapissiers de tapis nouez.
Savetiers.
Mégissiers.
Courroyers, faiseurs de courroies.
Foiniers.
Chapeliers de fleurs.
Chapeliers de coton.
Chapeliers de feutre.
Chapeliers de paon.
Fourreurs et garnisseurs de chapeaux.
Chirurgiens.
Fourbeeurs.
Archers, faiseurs d'arcs.
Pescheurs (à verge).
Poissonniers d'eau douce.
Poissonniers de mer.

Il ne peut être sans intérêt de comparer cette nomenclature industrielle du XIII[e] siècle avec celle de notre temps.—Voici la liste des notables commerçants de Paris en 1858; elle se compose de 910 commerçants répartis de la manière suivante :

Agents de change.	6	Coutellerie.	5
Agrafes (Fab. d').	1	Courtiers.	4
Arquebusiers.	5	Courtiers d'assurances.	1
Articles de Saint-Quentin.	6	Couvertures.	5
Articles de Paris.	8	Couvreurs.	1
Baleines.	2	Cuirs.	13
Banquiers.	58	Cuivres (fonderies).	3
Batiste.	2	Curiosités.	1
Batteurs d'or.	1	Denrées coloniales.	6
Bouchers.	1	Dentelles et blondes.	8
Bougies.	1	Distillateurs.	4
Bois.	32	Draperies.	16
Bois carrés.	6	Drogueries.	13
Bois des iles.	4	Encre.	2
Boulangerie.	8	Entrepôt.	1
Bonneterie.	12	Epiceries.	23
Bouteilles et bouchons.	1	Éponges et perles.	1
Boutons.	1	Équipements militaires.	2
Brasserie.	2	Estampes.	2
Broderie.	1	Estampeurs.	2
Bronzes.	14	Facteurs d'instruments.	3
Cannes.	1	Fer.	11
Cardes.	1	Filateurs.	6
Cartonnage.	1	Farine.	6
Carriers.	1	Fondeurs-raffineurs.	2
Cartes à jouer.	1	Fondeurs en caractères.	1
Céruse.	1	Forges.	6
Châles.	17	Fourreurs.	6
Chandelles.	3	Ganterie.	2
Chapeaux de paille.	1	Graines et fourrages.	1
Chapeliers.	6	Graineteries.	4
Charbon de terre.	5	Horlogers.	4
Charpentiers.	4	Huiles.	8
Chaudronniers.	1	Ingénieurs-géographes.	1
Chevaux.	2	Imprimeurs.	11
Chocolat.	3	Imprimeurs en tissus.	2
Couleurs.	6	Imprimeurs en taille douce.	2
Confiseurs.	2	Joailliers et bijoutiers.	22
Comestibles.	1	Jouets d'enfants.	1
Commissionnaires par eau.	1	Laines.	13
Commissionnaires exportateurs.	1	Laines filées.	2
Corroyeurs.	3	Lapidaires.	5
Coton et tissus.	16	Libraires.	18
		Lithographes.	2

peines sévères sont prononcées contre les falsificateurs des poids et mesures. — Dès que le vavasseur s'apercevait d'une falsification, il devait saisir les fausses mesures, et condamner ceux qui en faisaient usage à l'amende de soixante sols; si le baron s'était le premier aperçu de la fraude, l'amende lui appartenait. Les barons possédaient l'*estalon* ; ils devaient le conserver *es cor de leurs chastiaux*, afin qu'on ne pût l'altérer. C'est ainsi que Justinien avait ordonné que les modèles de mesures seraient gardés dans les églises. — Le vavasseur prenait ses mesures chez son baron et les transmettait à ses hommes; s'il leur en donnait de fausses, il perdait ses meubles; cependant il pouvait se justifier par le serment, et alors le vilain chez qui les fausses mesures avaient été trouvées, payait l'amende.

Saint Louis ne se borna pas à protéger le commerce par de bonnes lois. En 1264, il fit bâtir à Paris des boutiques qu'il donna à de pauvres artisans. Les efforts du roi ne furent pas infructueux; le bien-être, les commodités, le luxe même se répandirent dans le royaume.

Agriculture. — Fondations d'hôpitaux.

En établissant une police sévère, en réprimant les guerres privées, saint Louis fit beaucoup pour les agriculteurs, sur qui pesaient de grandes calamités.

En toute circonstance, il recommandait à ses baillis de protéger les pauvres gens des campagnes. Il leur défendit, en 1254, de mettre les chevaux des agriculteurs en réquisition, à moins que ce fût pour le service public. « Se les chevaux à loyer ne suffisoient pas à faire nostre service, que les baillis ou prevost ne prengnent pas les chevaux aux marchands ne aux povres gens, mès les chevaux aux riches hommes tant seulement... »

Lustres.	1	Plaqué.	4
Maçonnerie.	17	Plombiers.	5
Marbres et albâtres.	1	Plumassiers.	1
Mécaniciens.	9	Potasse.	2
Menuiserie.	4	Poteries.	2
Mercerie.	5	Produits chimiques.	9
Mérinos.	12	Quincaillerie.	22
Métaux.	12	Raffineurs.	13
Meubles.	6	Restaurateurs.	1
Miroitiers.	3	Rouennerie.	8
Mousseline.	5	Roulage.	10
Musique.	2	Rubans.	5
Négociants.	19	Sel.	1
Nécessaires.	2	Sellerie et carrosseries.	3
Nouveautés.	13	Serrurerie.	6
Opticiens.	4	Soierie.	24
Orfèvres.	4	Soies en bottes.	5
Papeteries.	19	Tabletterie.	3
Papiers peints.	4	Tailleurs.	1
Parfumeurs.	5	Tanneurs.	3
Paveurs.	1	Tapis.	3
Peaux, pelleteries.	8	Tapissiers.	6
Peignes.	2	Teinturiers.	4
Peinture.	4	Toiles.	17
Peintre en voitures.	1	Toiles peintes.	10
Peluche.	1	Verriers.	2
Pendule.	1	Vétérinaires.	2
Pépiniéristes.	2	Vins et eaux-de-vie.	48

Les *Établissements* contiennent plusieurs dispositions favorables à l'agriculture.

L'entrée des forêts est défendue aux chèvres, qui rongent et font périr les jeunes arbres. On trouve dans le chapitre 165, les prescriptions des lois romaines en faveur des abeilles; ce chapitre fort sage, est à remarquer pour la naïveté du langage. Des règles relatives au placement des bornes sont établies. « Nule persone ne doit faire bornage sans justice, et se eux mettoient bornes sans justice, eux en feroient l'amende à la justice de chacune borne, soixante sols. » Une ordonnance de saint Louis, citée dans la *somme rurale* de Boutheiller veut qu'on ne mène les bêtes paître dans les champs que trois jours après la moisson enlevée, afin que les pauvres gens puissent glaner. Enfin une preuve de l'intérêt que saint Louis prenait à l'agriculture, c'est l'ordre donné par lui aux *enquesteurs*, de dresser un état des pauvres laboureurs de chaque province, hors d'état de travailler à cause de leur vieillesse, afin qu'il pût se charger de leur subsistance.

C'est ici le lieu de parler des hôpitaux fondés ou dotés par saint Louis, et des abbayes auxquelles il a fait des donations non-seulement par piété, mais encore parce qu'elles servaient d'hospices pour les pauvres abandonnés, et d'asiles pour les soldats mutilés. — *L'Hôtel-Dieu* de Paris a souvent reçu ses largesses. Saint Louis y a fait ajouter plusieurs constructions. Il a fondé *l'hôpital des Quinze-Vingts*, consacré d'abord aux malheureux croisés aveuglés par l'ophthalmie égyptienne. — Vernon, Pontoise, Orléans, Reims, Compiègne, Saint-Denis, Saumur, Fontainebleau et d'autres villes durent à ses libéralités la construction d'hôpitaux qui reçurent le nom de *Mesons-Dieu*.

CHAPITRE XVI.

PHILIPPE III, DIT LE HARDI, ROI DE FRANCE.

Retour de Philippe III en France. — Funérailles de saint Louis. — Sacre de Philippe. — Accroissements du domaine royal. — Commencements du règne de Philippe III. — Deuxième concile de Lyon. — Philippe III protége l'héritière de Navarre et les infants de la Cerda. — Philippe III épouse Marie de Brabant. — Intrigues et supplice de Pierre de la Brosse. — Vêpres Siciliennes. — Revers de Charles d'Anjou. — Le pape offre au roi de France la couronne d'Aragon. — Assemblée de Paris. — Expédition contre Pierre d'Aragon. — Prise d'Elne et de Gironne. — Mort de Philippe III.

(De l'an 1270 à l'an 1285.)

Retour de Philippe III en France. — Funérailles de saint Louis. — Sacre de Philippe. — Accroissements du domaine royal. (1270-1271.)

Les dangers et les malheurs qui poursuivirent les Français durant leur retour, dépassèrent ceux de la croisade. Presque tous les croisés emportaient,

en s'éloignant d'Afrique, le germe d'une maladie mortelle. Une lettre de Pierre Condet, chapelain de saint Louis, fait un triste tableau de la traversée et du voyage.

« Le mardi de l'octave de Saint-Martin d'hiver, dit-il, vers la neuvième heure, notre roi et les autres barons s'éloignèrent du port de Carthage. Un grand nombre de personnes de toute condition restèrent toute la nuit à terre, sous la garde du connétable, du maréchal de France et du chambellan.

« Le lendemain mercredi, tous, depuis le plus grand jusqu'au plus petit, montèrent à bord avec leurs bagages. Le roi de Tunis se conduisit bien et avec fidélité envers les chrétiens; il envoya une troupe de Sarrasins armés pour protéger le départ de l'armée, et les croisés n'eurent rien à en souffrir.

» Le jeudi matin notre roi fit mettre à la voile, et tout le monde partit. — Le vendredi, une partie de la flotte, secondée par un vent favorable, entra heureusement dans le port de Trapani. Le roi de Sicile y arriva sur une galère, vers le milieu de la nuit. Notre roi et la reine, portés sur une autre galère, n'y vinrent que le samedi vers la neuvième heure; tous les autres les y suivirent le même jour.

» Dieu, qui avait accordé une navigation heureuse aux siens, permit que, dans la nuit du samedi, la mer fût troublée par un vent si violent que, le dimanche matin, on pût à peine monter de terre sur les vaisseaux, ou descendre des vaisseaux à terre.

« La tempête continua tout le jour; ceux qui restaient à bord ne purent débarquer. Loin de s'appaiser, la violence du vent augmenta pendant la nuit du dimanche au lundi, et se soutint pendant la journée de lundi et la nuit qui le suivit; les marins assuraient n'avoir jamais vu une pareille tempête. Les mâts étaient brisés, les ancres rompues, de gros vaisseaux engloutis par la mer coulaient à fond comme une pierre.

» Ce n'est pas seulement la perte des navires qu'on doit regretter, c'est encore celle des personnes de toute condition, de tout âge et des deux sexes; les témoins de ce désastre en évaluent le nombre à quatre mille. Plus de mille parmi ceux qui ont survécu à ce malheur sont morts ensuite de douleur et d'angoisse. L'évêque de Langres s'échappa de son vaisseau avec un seul écuyer; il descendit sur une petite barque, le corps ceint de sa tunique et préparé à nager ou résigné au naufrage, si c'était la volonté de Dieu. On assure qu'il périt sur son vaisseau près de mille personnes, ce qui est assez vraisemblable, car le vaisseau était grand, et il en était sorti très-peu de monde. Dans cette tempête on a perdu dix-huit vaisseaux, grands, forts et neufs, avec tout leur équipage et leur charge, sans compter de moindres vaisseaux dont je ne parle point.

» La tempête ayant cessé le mardi, jour de Sainte-Catherine, nos rois et barons tinrent conseil, tant sur ce qui était passé que sur ce qui pouvait arriver et sur leurs projets futurs. Ils résolurent de se réunir dans trois ans, le jour de Sainte-Magdeleine, dans un port qui serait désigné, pour de là passer dans la Terre-Sainte. Chacun en fit le serment et s'engagea tout autant que le roi de France n'aurait pas de motif de se dispenser de son vœu.

» Le roi resta ensuite quinze jours à Trapani. Il en serait parti plus tôt sans la maladie du roi de Navarre qui avait été pris de la fièvre au port de Carthage. Le mal augmentant, ce bon roi, qui s'était si honorablement conduit dans l'armée, mourut à Trapani, le jeudi d'avant la Saint-Nicolas [1]. Plusieurs des nôtres y moururent aussi, d'autres y restèrent malades.

» Notre roi, après avoir passé le phare de Messine, arriva à Cosenza, ville de la Calabre, le dimanche d'après l'Épiphanie. La douleur et les fatigues du voyage y firent accoucher la reine de France [2] avant terme. Son enfant passa presque aussitôt du sein de sa mère au tombeau, la laissant dans les larmes et l'affliction. Mais Dieu permit, dans sa clémence, que cette princesse mourût de l'excès de ses douleurs, au milieu de la nuit du mercredi d'avant la Chandeleur. Notre roi est fort affecté de cette mort, et l'on craint pour lui-même, s'il persévère longtemps dans son désespoir. De Cosenza, il doit partir pour Rome, et de là se rendre en France, Dieu aidant; car, comme il meurt tant de monde de l'armée, soit auprès, soit autour de lui, et qu'il y a tant de malades, il n'est presque personne qui puisse se promettre d'échapper à la contagion... »

Le roi Philippe continua son voyage avec un cortége de cinq cercueils qui renfermaient les restes mortels de son père, de sa femme, de son fils, de son frère Jean Tristan, comte de Nevers et de Valois, et de son beau-frère, le roi de Navarre. Il arriva à Paris le 21 mai 1271, et dès le lendemain il voulut déposer sous les voûtes de Saint-Denis les ossements de ces victimes de la croisade. Il marcha

[1] Thibaut II mourut le 5 décembre 1270; sa femme, Isabelle de France, fille de saint Louis, ne lui survécut que cinq mois : elle mourut le 27 avril suivant à Hyères.

[2] Isabelle d'Aragon, femme de Philippe III, était grosse de six mois, lorsque, traversant un torrent, elle tomba de cheval, et, par suite de cette chute, accoucha avant terme. Elle mourut le 28 janvier 1271. Philippe III était alors si abattu lui-même par le chagrin et la maladie qu'on doutait qu'il pût arriver en France.

en tête de la procession, portant lui-même avec ses barons le cercueil de son père. Tout le peuple de Paris suivait en donnant des marques de douleur. Les moines de Saint-Denis, un cierge à la main et chantant les litanies, s'avancèrent jusqu'au milieu de la plaine, au devant du funèbre cortége.

Le sacre du roi eut lieu à Reims, le 15 ou le 31 août, les chroniques ne sont pas d'accord à ce sujet. Deux des pairs laïcs, le duc de Bourgogne et le comte de Flandre, assistèrent seuls à la cérémonie. Parmi les autres: le duc d'Aquitaine, Henri III, roi d'Angleterre, était trop vieux et trop infirme pour passer la mer; le nouveau comte de Champagne, Henri, roi de Navarre, résidait alors à Pampelune; le comte de Toulouse, Alphonse, oncle du roi, venait ainsi que sa femme de mourir à Savonne; enfin il n'y avait plus de duc de Normandie depuis que Philippe-Auguste avait réuni ce duché à la couronne.

Peu de temps après son avénement au trône de France, et par suite des malheurs mêmes qui avaient frappé plusieurs membres de sa famille, le roi Philippe vit le domaine royal s'augmenter. Les comtés de Poitou, de Valois et les riches possessions de la maison de Toulouse y furent réunis. Alors aussi, conformément à un traité conclu entre Louis IX et Henri III, le pays d'Agen, fut rendu (seulement en 1279), au duc d'Aquitaine, et en 1274, d'après la cession faite par Raymond VII, comte de Toulouse, à l'Église romaine, le comtat Vénaissin fut remis au pape.

Commencements du règne de Philippe III. (1272-1275.)

Philippe III, auquel les historiens français ont donné le surnom de *Hardi*, et qui paraît mériter à un chroniqueur contemporain, Guillaume de Nangis, *le culte de toutes les louanges*; « car quoique illettré, et quelque peu adonné aux actions du siècle, il était cependant entier dans la foi catholique, bienveillant et dévot à l'égard des serviteurs de Dieu, » a été sévèrement traité par un historien moderne, né, il est vrai, en pays étranger. « Philippe, dit M. de Sismondi, était un homme faible, ignorant, accoutumé à se laisser gouverner et à accorder sa confiance à de bas favoris qu'il avait connus comme ses valets avant d'en faire de grands seigneurs. »

Au début de son règne, ce roi montra de l'énergie et de l'activité. Il entreprit en 1272 et acheva en moins de trente jours la conquête du comté de Foix, afin de punir Roger Bernard, qui s'était montré disposé à appuyer une insurrection des Toulousains, et qui voulait renoncer à la fidélité qu'il devait à la France pour reconnaître le roi d'Aragon. Roger Bernard fut fait prisonnier, mais après dix-huit mois de captivité, il obtint de Philippe III, par une franche soumission, la restitution de son comté.

Henri III, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, mourut en 1272, à l'âge de soixante-cinq ans, et après un règne orageux qui en avait duré cinquante-six. Son successeur fut le prince Édouard, qui combattait alors glorieusement dans la Terre-Sainte, et qui, de retour en France dans l'année 1273, se hâta de venir à Paris rendre à Philippe III, l'hommage féodal qu'il devait respecter avec une loyauté toute chevaleresque.

En se rendant à Paris, le roi d'Angleterre fut invité par le comte de Châlon-sur-Saône à un tournoi donné en l'honneur des guerriers revenant de la Terre-Sainte. Les chevaliers ne furent pas les seuls qui figurèrent dans ce tournoi. Après avoir vu combattre les nobles, les comtes et les barons, les fantassins anglais et français s'attaquèrent à outrance; mais les archers d'Édouard aguerris en Orient, obtinrent la victoire, et le champ de bataille resta couvert d'un grand nombre de cadavres. Ce tournoi fut designé dans les chroniques contemporaines sous le nom de la *petite guerre de Châlon*.

Deuxième concile de Lyon. (1274.)

Le nouveau roi anglais était l'ami du nouveau pape Grégoire X, qu'il avait connu légat du saint-siége à la Terre-Sainte. Ce vénérable pontife dont toutes les pensées étaient de secourir les chrétiens d'Orient, résolut, afin d'arriver plus sûrement à son but, de rétablir la paix entre le sacerdoce et l'empire. Suivant d'ailleurs la politique romaine, et redoutant l'influence que Charles d'Anjou avait obtenue en Italie, il favorisa de tout son pouvoir l'élection de Rodolphe de Hapsbourg, guerrier habile qu'il voulait opposer au prince français, et convoqua à Lyon un concile général.

Ce concile, le second qui ait été tenu dans cette ville, s'ouvrit dans l'église de Saint-Jean le 7 mai 1274; on y compta cinq cents archevêques et évêque et mille soixante-dix abbés ou prêtres; le pape y présida assis dans une chaire élevée, ayant à ses côtés Jayme, roi de Mayorque, le seul prince souverain qui se fût rendu à cette assemblée générale de la chrétienté. Au milieu de la nef, devant le pape, se trouvaient les patriarches de Constantinople et d'Antioche; les cardinaux, prêtres et diacres, siégeaient à ses côtés; les abbés et les prélats étaient assis en face, ayant au-dessous d'eux les grands-maîtres des Templiers et des Hospitaliers, ainsi que les ambassadeurs de France, d'Allemagne, d'Angleterre et de Sicile. Saint-Thomas d'Aquin, invité à

se rendre au concile, était mort en chemin. Saint Bonaventure y assista, fut nommé par le pape cardinal d'Albano, et mourut à Lyon avant la fin de l'assemblée.

Les principaux travaux du concile de Lyon furent la réforme du clergé, la suppression de quelques ordres mendiants qui s'étaient formés sans l'approbation du saint-siége, et enfin l'union de l'église grecque et de l'église latine. Le concile valida l'élection de Rodolphe de Hapsbourg, malgré les réclamations d'Alphonse X, roi de Castille, élu empereur peu d'années auparavant, et qui, privé de l'appui des peuples d'Allemagne, se trouvait hors d'état de faire reconnaître sa dignité.

Philippe III protége l'héritière de Navarre et les infants de la Cerda. (1274-1284.)

Peu de temps après la clôture du concile de Lyon, Henri, roi de Navarre, mourut (le 22 juillet 1274). Ce prince, marié à Blanche d'Artois, cousine du roi de France, laissait une fille nommée Jeanne, âgée de trois ans, que sa mère se hâta de conduire à la cour de Philippe III, pour la soustraire à l'obsession des partis qui voulaient, en fiançant la jeune princesse, disposer de ses états. — Le roi de France reçut Jeanne sous sa protection et la maria, en 1284, à son fils aîné, Philippe, qui reçut de sa femme le titre de roi de Navarre, avant d'hériter, par la mort de son père, de celui de roi de France.—En attendant que Jeanne de Navarre fût nubile et mariée, Philippe III prit possession de ses états, et mit garnison dans Pampelune. Cette occupation de la Navarre donna lieu à de longues querelles, souvent sanglantes, entre les Français et les Espagnols.

La défense du royaume de Navarre contre l'Aragon et la Castille, la protection accordée aux infants de la Cerda, sont les événements extérieurs les plus importants auxquels Philippe III ait pris une part directe; mais les efforts du roi en faveur des Infants n'eurent pas le résultat qu'il en espérait.

Ferdinand de la Cerda, fils d'Alphonse X, et prince héréditaire de Castille, avait épousé Blanche de France fille de saint Louis et sœur de Philippe III. Il mourut en 1275, laissant deux enfants en bas-âge. C'était au moment où le roi de Maroc menaçait l'Espagne d'une invasion. Le roi Alphonse X était alors auprès du pape, cherchant à faire revivre ses droits à la couronne impériale. Don Sanche, frère puîné de Ferdinand, prit le commandement de l'armée castillanne, se chargea de la défense du royaume, et obtint des succès contre les Maures. Il profita de la reconnaissance du peuple qu'il avait sauvé, pour se faire déclarer prince héréditaire de Castille, malgré les droits héréditaire de ses neveux. Blanche se sauva en Aragon avec ses enfants; au lieu d'y obtenir un asile et un appui, elle n'y trouva qu'une prison. Philippe III prit parti pour les enfants de sa sœur; mais tous les efforts n'aboutirent qu'à faire rendre la liberté à Blanche. Le roi d'Aragon, favorisant les projets de don Sanche, garda les Infants captifs dans un de ses châteaux. Les négociations relatives à cette affaire durèrent plusieurs années; le pape lui-même interposa vainement sa médiation. Alphonse X, qui s'était d'abord prononcé en faveur de ses petits fils, et qui même avait commencé la guerre contre don Sanche, mourut le 21 avril 1284, après s'être réconcilié avec son fils, et lui laissant la couronne.

Philippe III épouse Marie de Brabant. — Intrigues et supplice de Pierre de La Brosse. (1274-1278.)

Dans l'année 1278, la cour de France fut le théâtre de plusieurs intrigues qui se terminèrent par un événement tragique sur lequel les historiens contemporains ne nous ont laissé aucun détail.

Veuf d'Isabelle d'Aragon, le roi Philippe III avait épousé, en 1274, Marie, fille de Henri III, duc de Brabant, princesse remarquable par son esprit et par ses charmes. — « Comme donc, de jour en jour, dit Guillaume de Nangis, la reine faisait des progrès dans l'amour et la faveur du roi, Pierre de La Brosse, chambellan du roi Philippe (qui lui-même vivait alors dans une si étroite familiarité avec le roi son seigneur, qu'au-dessus de tous et par tous il était honoré dans la cour du roi) commença à s'affliger, à ce que plusieurs assurent, de ce penchant du roi pour la reine. Il imagina qu'une femme bien intentionnée pouvait le connaître pour ce qu'il était, peut-être parce qu'il avait quelque reproche à se faire, ou parce que sa familiarité préjudiciable à la majesté royale pouvait en souffrir. De ce moment, dit-on, l'iniquité fut conçue dans son cœur. Il commença à chercher de quelle manière il pourrait détourner le cœur du roi de l'amour de la reine, ou l'en détacher entièrement... Et puisque nous avons fait mention de ce Pierre, nous devons instruire le lecteur de ce qu'il était. Quand il arriva à la cour, il fut d'abord chirurgien du roi Louis de sainte mémoire, père du roi Philippe. Il était né à Tours, et de basse condition. Après le décès du roi Louis, il devint chambellan du roi Philippe, qui prit tant de goût pour lui, lui accorda une telle confiance en toutes choses, et l'éleva si haut, que tous les barons, prélats et chevaliers du royaume de France lui rendaient de grands honneurs et le comblaient de présents considérables. Ils le craignaient même beaucoup, parce qu'il faisait faire au roi tout ce qu'il voulait...

» En 1276, mourut Louis, fils aîné du roi de France;

quelques uns répandaient le bruit tout bas qu'il avait été empoisonné, et ce bruit, Pierre de La Brosse s'efforça de le confirmer dans l'esprit du roi. Il travaillait, en effet, mais non pas ouvertement, à faire croire que la mort de l'enfant devait être attribuée à la reine Marie, épouse du roi, et que celle-ci préparait le même sort aux autres enfants de la première épouse, afin de transmettre leur droit d'hérédité aux enfants qui naîtraient d'elle-même...

» Il y avait alors en France deux faux prophètes: le vicaire de l'église de Laon, et un certain *Sarabita*[1], le pire des hommes, ainsi qu'une fausse prophétesse, la *béguine de Nivelle.* Ils n'étaient approuvés par aucune religion, mentaient au nom de Dieu, et prétendaient prouver leur *seconde vue* par la vie austère dont ils faisaient parade au-dehors; l'esprit de mensonge parlant par leur bouche abusa cependant quelques hommes qui ajoutèrent foi à leurs paroles. Pierre de La Brosse, selon la pensée de beaucoup de gens en France, les avait engagés par promesse à dire de la reine des choses qui pussent diminuer l'amour et la faveur que lui accordait le roi. — Philippe, ému de leurs oracles, envoya Matthieu, abbé de Saint-Denis, son conseiller intime, et Pierre, évêque de Bayeux, beau-frère de Pierre de La Brosse, consulter ensemble la béguine, afin de savoir la vérité au sujet de son fils; mais l'abbé fut précédé par l'évêque; celui-ci parla le premier seul à cette femme; on ignore ce qu'elle lui dit. Lorsque l'abbé vint ensuite, elle n'ouvrit la bouche que pour dire : « J'ai parlé à l'évêque » votre compagnon, et je lui ai clairement expliqué » ce qu'il m'a demandé. » L'abbé s'indigna de la conduite de l'évêque et des réponses de cette femme; il pensa à part lui qu'elle avait médité quelque trahison.

» Lorsqu'ils furent tous deux de retour, le roi interrogea d'abord l'abbé, et lui demanda quelles réponses la béguine avait faites à ses ordres. L'abbé lui apprit qu'il avait été précédé par l'évêque, et que la prophétesse n'avait rien voulu lui répondre. Le roi fit aussitôt approcher l'évêque qui répondit ainsi à ses demandes : « Roi, mon seigneur, cette femme » m'a révélé sous le sceau de la confession des choses que je ne puis ni ne dois répéter à vous ni à » d'autres. » — Le roi irrité lui dit : « Je ne vous » avais pas envoyé pour confesser cette femme; » mais je n'en resterai pas là, et, si je puis, la » vérité sera connue. » Le roi dépêcha alors vers la prophétesse Thibault, évêque de Dol en Bretagne, et Arnolphe de Visemale, chevalier du Temple. Ceux-ci se rendirent en toute hâte à Nivelle, et, entamant la conversation, ils apprirent à la béguine qu'ils étaient envoyés par le roi. La béguine les reçut avec joie, et, après beaucoup de questions, leur dit : « Dites au roi que si on a mal parlé de la reine » son épouse, il n'y ajoute aucune foi, parce qu'elle » est bonne et fidèle, et l'aime de tout son cœur ainsi » que les siens. » — Les envoyés revinrent et racontèrent fidèlement au roi ce qu'ils avaient entendu. Le roi comprit facilement qu'il avait auprès de lui des serviteurs qui n'étaient ni bons ni fidèles; mais il ne découvrit point alors les pensées de son cœur, et même il les dissimula autant que possible...

» Vers le même temps, il arriva que, le roi Philippe se trouvant à Melun-sur-Seine, un moine vint lui apporter des lettres qu'il disait avoir été laissées, enveloppées de poix, dans l'hospice de son abbaye, par un messager qui y était mort, et qui avait recommandé de ne les remettre à nul autre qu'au roi. Celui-ci fit un gracieux accueil au moine, et, mandant aussitôt son conseil, fit ouvrir les lettres, qui portaient le sceau de Pierre de La Brosse. Le contenu de ces lettres a été et est encore ignoré de tout le monde, excepté de ceux qui faisaient partie du conseil. Tout ce qu'on sait, c'est qu'il les étonna beaucoup, et qu'aussitôt le roi quitta Melun pour venir à Paris, où il eut une nouvelle délibération avec son conseil, à la suite de laquelle Pierre de La Brosse, s'étant rendu au bois de Vincennes près Paris, y fut fait prisonnier, enfermé d'abord à Paris, puis conduit à Janville en Beauce, et emprisonné dans une forteresse. — Aussitôt que l'évêque de Bayeux, parent de Pierre de La Brosse, apprit son arrestation, il quitta la France, et se réfugia à Rome, où il fut forcé de rester longtemps comme exilé sous la protection du souverain pontife. — Ramené à Paris, et emprisonné de nouveau, Pierre de La Brosse fut attaché au gibet des voleurs... »

Pierre de La Brosse fut condamné par une commission composée du duc de Bourgogne, du duc de Brabant, père de la reine Marie, et du comte d'Artois, frère du roi. Il fut pendu au gibet de Montfaucon, le 30 juin 1278. « S'il faut en croire, dit M. de Sismondi, la *chronique de Saint-Magloire,* les barons durent faire une sorte de violence au roi pour lui arracher son consentement à ce supplice, et le peuple regarda La Brosse comme victime de l'envie, non comme un coupable puni de ses forfaits. »

Vêpres-Siciliennes.— Revers de Charles d'Anjou. (1282-1285.)

Ce fut sous le règne de Philippe III qu'eurent lieu les célèbres Vêpres-Siciliennes. Le roi Pierre d'Aragon avait épousé Constance de Sicile, fille de Mainfroy, bâtard de l'empereur Frédéric; il accordait dans ses états un asile aux mécontents que

[1] Ce nom était alors donné aux reclus volontaires qui, sans se soumettre à aucune règle, se consacraient à la vie monastique.

la domination française chassait de la Sicile ; il entretenait les espérances de ceux qui restaient dans l'île, et encourageait leurs complots. Enfin, il résolut d'agir et prépara un armement pour reconquérir les possessions qu'il considérait comme appartenant à sa femme par droit héréditaire. Afin de donner le change sur ses desseins, il prétexta une croisade contre les Maures d'Afrique et rassembla une flotte de cent cinquante vaisseaux. Mais à peine cette flotte était-elle sortie des ports de la Catalogne, que la conjuration éclata à Palerme, le 30 mars 1282. La cloche de vêpres y servit de tocsin : en peu d'heures les Français établis dans cette grande cité furent massacrés.

L'exemple des Palermitains fut suivi dans les autres villes siciliennes. Néanmoins Charles d'Anjou, par son activité et son courage, aurait réussi à dompter la rébellion, si lorsqu'il faisait le siége de Messine la flotte aragonaise ne fût venue lui ôter toute espérance; il repassa en Calabre avec son armée. — La Sicile fut dès lors entièrement perdue pour la maison d'Anjou.

Le trône pontifical était occupé par Martin IV. Ce pape français [1] ressentit, comme un outrage personnel, l'insurrection de la Sicile. Il provoqua une croisade contre les Siciliens, promettant à tous ceux qui iraient les combattre les indulgences accordées jadis aux croisés de la Terre-Sainte. Un grand nombre de seigneurs français répondit à son appel; mais la croisade ne fut pas heureuse. Un débarquement des Aragonais provoqua un soulèvement en Calabre. Le prince de Salerne, fils aîné de Charles d'Anjou, fut fait prisonnier, et le comte d'Alençon, frère du roi de France, fut tué. — Les deux compétiteurs, Charles d'Anjou et Pierre d'Aragon, conclurent une trève et convinrent de remettre la décision de leur querelle au *jugement de Dieu*. Leur combat en champ clos devait avoir lieu à Bordeaux, capitale du duché d'Aquitaine, appartenant alors à Édouard, roi d'Angleterre. Chacun d'eux devait être accompagné de cent chevaliers, armés de toutes pièces. Mais le pape s'opposa à ce combat et menaça de l'excommunication ceux qui y prendraient part.

Le pape offre au roi de France la couronne d'Aragon. — Assemblée de Paris. (1284.)

Martin IV favorisait ainsi sans le vouloir Pierre d'Aragon, dont le but principal, en acceptant le combat, avait été de gagner du temps. Peu de mois après il rendit une sentence par laquelle il privait ce roi de la couronne, et il envoya en France un légat offrir le royaume d'Aragon à Charles de Valois, second fils de Philippe III, à condition que ce nouveau roi se reconnaîtrait tributaire et feudataire du saint-siége.

Le roi de France convoqua à Paris, pour le 20 février 1284, une assemblée générale des barons et des prélats du royaume, afin de leur soumettre les propositions de Martin IV.

Le rapport adressé par le cardinal Chollet, légat du saint-siége, au pape lui-même, contient le détail de ce qui se passa dans cette assemblée.

« Le roi, dit-il, fit lire en latin, et traduire ensuite en français, les bulles du pape, et les conditions diverses qu'il attachait à la concession de la couronne d'Aragon. Après quoi il demanda aux prélats et aux barons de lui donner un conseil fidèle pour qu'il sût s'il était expédient et décent pour lui de se charger de l'affaire du royaume d'Aragon et du comté de Barcelonne, sous les conditions imposées par le pape.

» Les prélats et barons répondirent qu'ils délibéreraient sur ces questions le 21 février, et qu'ils donneraient leur réponse le 23. Le 21 de grand matin, les prélats et barons se rassemblèrent au palais du roi, et après avoir lu de nouveau les actes qui leur étaient soumis, ils se retirèrent dans *deux salles séparées*. Au commencement de leur délibération, ils se partageaient entre des avis opposés; mais, à la même heure à peu près, ils se réunirent au même avis, quoique séparés de lieu, et les uns ignorant ce qui se faisait chez les autres : cet avis était que, toutes choses considérées, il était utile au roi et au royaume, et en même temps honorable au roi de se charger de cette affaire et de l'accepter.

» Les barons ayant fait connaître aux prélats leur détermination, par le noble homme Simon de Nesle, chevalier, nous fîmes dire au roi, moi et le notaire apostolique, que, sans attendre le surlendemain, il vînt au palais pour entendre la réponse de ses prélats et de ses barons.

» Le roi y ayant consenti, se rendit aussitôt au palais avec ses deux fils, Philippe et Charles; les barons se réunirent aux prélats, avec tout le conseil du roi, et une multitude nombreuse; l'archevêque de Bourges, par le mandat des prélats, dit en leur nom au roi, qu'ayant considéré l'honneur de Dieu et de la sainte Église romaine, celui du roi et du royaume de France, ainsi que l'utilité de la foi catholique, ils trouvaient expédient et décent pour le roi d'accepter cette affaire selon les modérations, déclarations et concessions exposées et offertes par le notaire apostolique; que tous et chacun ils en étaient d'accord, et qu'ils le lui conseillaient. Après

[1] Ce pape, nommé avant son pontificat Simon de Brion, était né au château de Montpensier, en Touraine, et il avait été longtemps chanoine de l'église Saint-Martin de Tours.

quoi le seigneur de Nesle, pour les barons, de leur ordre et consentement exprès, déclara qu'ils s'étaient réunis au même avis, et qu'ils lui donnaient le même conseil. — Enfin le roi répondit aussitôt : « Je vous » rends grâces à tous de ce que vous m'avez donné » un bon et fidèle conseil ; » et il ajouta : « A l'hon- » neur de Dieu et de la sainte mère Église, sous » la forme prédite, nous nous chargeons de la sus- » dite affaire et nous l'acceptons. »

Expédition contre Pierre d'Aragon. — Prise d'Elne et de Gironne. — Mort de Philippe III. (1285.)

L'année 1284 fut consacrée aux préparatifs de l'expédition destinée à envahir les états que le pape venait de donner, et que le roi de France venait d'accepter si facilement. Charles d'Anjou n'eut pas le bonheur de prendre part à une entreprise dont la conséquence, à ce qu'il espérait, devait être la ruine de son ennemi; il mourut en Italie, le 7 janvier 1285, au moment où il conduisait en Calabre des forces suffisantes pour rétablir ses affaires. Son fils et son héritier était alors à Barcelonne, prisonnier de Pierre d'Aragon.

Le pape Martin IV mourut le 29 mars à Pérouse. — Pierre d'Aragon se trouva ainsi fortuitement débarrassé de ses deux plus grands ennemis.

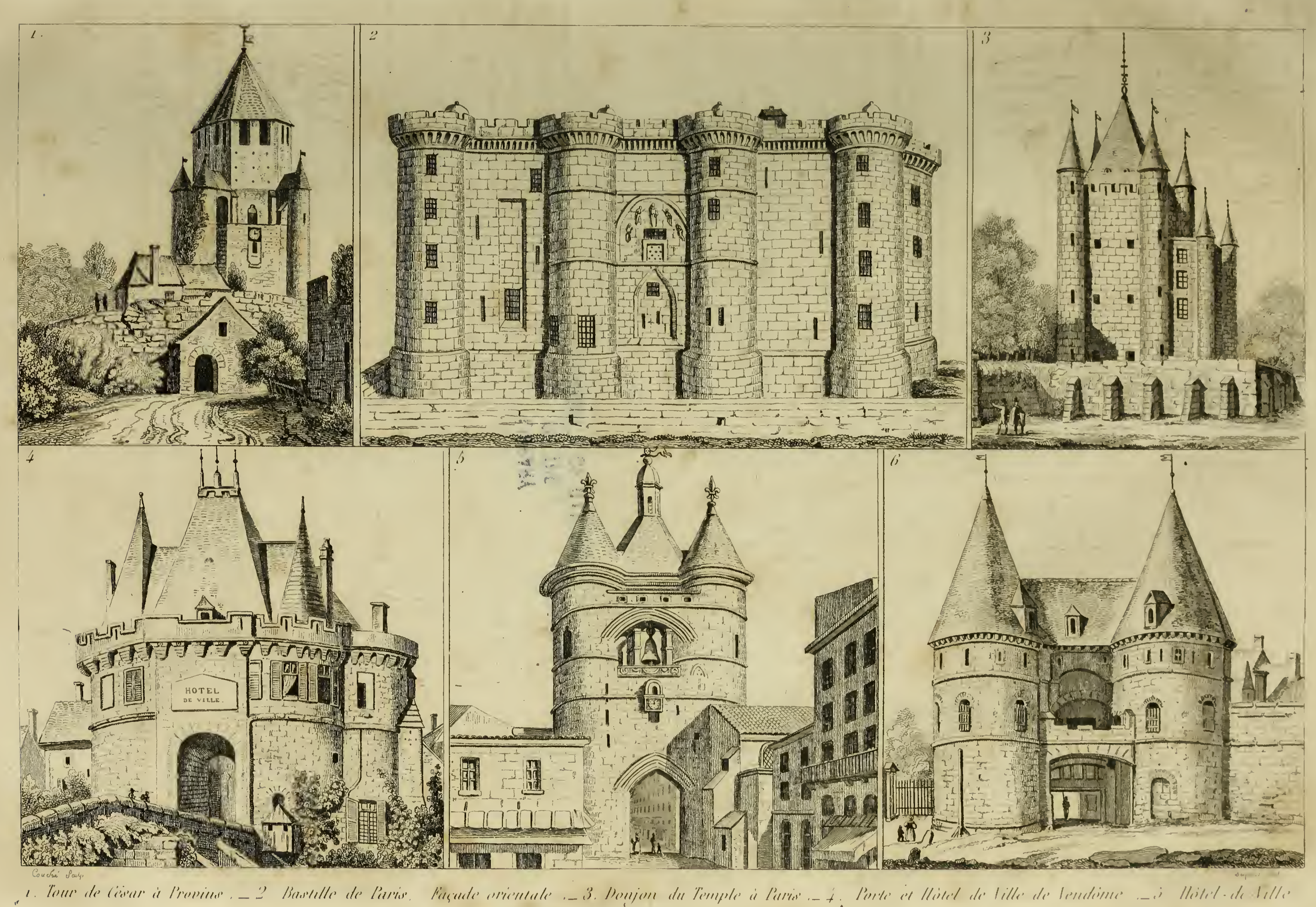
Cependant, au mois d'avril 1285, le roi de France, après avoir été chercher en grande pompe l'oriflamme à Saint-Denis, se mit à la tête de l'armée réunie aux environs de Toulouse. Cette armée, que les indulgences attachées à la croisade avaient considérablement augmentée, s'élevait, s'il faut en croire quelques historiens, à plus de cent mille hommes, parmi lesquels on comptait vingt mille cavaliers; elle allait pénétrer en Espagne par le Roussillon et la Catalogne; des vaisseaux équipés à Marseille, à Gênes, à Aigues-Mortes et à Narbonne, devaient longer les côtes et porter ses vivres et ses munitions. Le roi de France était accompagné du légat du saint-siége ; il avait avec lui ses deux fils, Philippe, roi de la Navarre, dont il venait d'épouser l'héritière; et Charles, qui, en vertu de la donation du pape, prenait déjà le titre de roi d'Aragon. Don Jayme, roi de Mayorque, ennemi de son propre frère Pierre d'Aragon, s'était joint à l'armée française.

La conquête du Roussillon s'effectua sans difficulté; les forteresses et les villes s'empressèrent d'ouvrir leurs portes au roi de France. — Elne fut la seule cité qui refusa de livrer passage aux Français. Il fallut en faire le siége. « Mais le lendemain du premier assaut, dit Guillaume de Nangis, comme les Français voulaient revenir au combat, les citoyens d'Elne, qui se sentaient fort affaiblis, envoyèrent demander au roi de France un armistice de trois jours, feignant que, pendant ce temps-là, ils tiendraient conseil pour rendre la ville. — Les Français suspendirent les hostilités; les citoyens d'Elne allumèrent un feu sur la tour de leur principale église, située dans le lieu le plus haut de la ville, espérant qu'ainsi prévenu, le roi Pierre d'Aragon, qui occupait les montagnes à peu de distance, accourrait à leur aide. Le roi de France ayant vu cette fraude, ordonna de renouveler l'assaut, et le légat de la sainte Église romaine donna son absolution aux soldats français, les avertissant de n'épargner personne, mais de massacrer tous les habitants, comme ennemis de la foi chrétienne et excommuniés.... Alors les escadrons de cavalerie étant de toutes parts disposés autour de la ville pour le combat, les piétons et les valets s'approchèrent des murs, et, malgré les ennemis, qui se défendaient avec rage, ils enfoncèrent les portes et escaladèrent les murailles. Bientôt le reste de l'armée entra dans la ville, égorgeant de toutes parts les ennemis, sans épargner ni l'âge ni le sexe. Les habitants, remplis de terreur, s'enfuirent vers la grande église, se flattant d'y être protégés, ou par la force des murailles, ou par la sainteté du lieu; mais ils avaient méprisé les préceptes de la sainte mère Église et de ses ministres, en secondant un impie condamné par elle... Les Français enfoncèrent les portes de l'église et passèrent au fil de l'épée, sans miséricorde, les femmes et les hommes, les vieillards et les enfants. Un seul écuyer, nommé le Bâtard de Roussillon, étant monté avec quelques autres dans la tour du clocher, obtint la grâce de vivre en se rendant au roi de France. »

Les débuts de la guerre étaient favorables. Après la prise d'Elne, les Français traversèrent les Pyrénées, descendirent dans les plaines du Lampourdan, et vinrent mettre le siége devant Gironne. Ce siége, qui dura dix semaines, donna le temps à Pierre d'Aragon de rassembler ses troupes, et de s'opposer aux progrès de l'armée française. Celle-ci, campée dans des plaines marécageuses, ne tarda pas à se trouver affaiblie par les privations et les maladies. L'excessive chaleur accablait en outre les combattants. Gironne capitula le 7 septembre ; mais Philippe III était tombé malade, et dès lors il fallut renoncer à continuer la guerre. Le roi se résigna à rentrer en France. Il était hors d'état de se soutenir à cheval, et fut rapporté en litière jusqu'à Perpignan, où il expira le 5 octobre 1285, à l'âge de quarante ans. Un tombeau lui fut élevé à Narbonne; mais son corps fut transporté à Saint-Denis.



Costumes du XIVe Siècle.



1. Tour de César à Provins. _ 2. Bastille de Paris. Façade orientale. _ 3. Donjon du Temple à Paris. _ 4. Porte et Hôtel de Ville de Vendôme. _ 5. Hôtel-de-Ville de Bordeaux. _ 6. Préfecture de Beauvais.

FRANCE FÉODALE.

LIVRE QUATRIÈME.

RACE CAPÉTIENNE. — FIN DE LA PREMIÈRE BRANCHE.

MONARCHIE PARLEMENTAIRE. — ÉTATS-GÉNÉRAUX. — TIERS-ÉTAT.

(DE PHILIPPE-LE-BEL A PHILIPPE DE VALOIS. — 1285 A 1328.)

CHAPITRE PREMIER[1].

LA ROYAUTÉ ET LE TIERS-ÉTAT.

De la royauté à la fin du XIII[e] siècle. — Sa tendance et ses progrès vers le pouvoir absolu. — Développements du pouvoir législatif. — Des états-généraux. — Développement du pouvoir judiciaire. — Extinction du jury. — Des légistes. — Des commissions. — Du tiers-état. — Il n'a d'analogues dans aucun pays. — C'est un fait particulier à la France. — Origines diverses du tiers-état. — Distinction à faire entre les communes et le tiers-état. — Des municipalités d'origine romaine. — Des villes non érigées en *communes*. — Coutumes de Lorris. — Différences des villes municipales romaines et des communes du moyen âge. — L'esprit aristocratique domine dans les premières, l'esprit démocratique dans les dernières. — Décadence des communes. — Ses causes : l'isolement, le patronage, les excès locaux. — Progrès continus du tiers-état.

De la royauté à la fin du XIII[e] siècle. — Sa tendance et ses progrès vers le pouvoir absolu.

Avant Louis IX, et depuis l'avénement du fondateur de la troisième dynastie jusqu'à la mort du saint roi, la royauté n'était point absolue; ce n'était ni la royauté impériale, fondée sur la personnification de l'état, ni la royauté chrétienne, fondée sur la représentation de la divinité. Ni l'un ni l'autre de ces principes ne dominait la royauté; ni à l'un ni à l'autre elle n'empruntait le pouvoir absolu. Cependant, en droit, si la royauté française n'était point absolue, elle n'était pas non plus limitée; il n'existait dans l'ordre social aucune institution qui lui fît équilibre; nul grand corps aristocratique, nulle assemblée populaire qui lui opposât un contre-poids régulier; dans l'ordre moral, aucun principe, aucune idée puissante, généralement admise, et qui assignât des bornes au pouvoir royal. On ne croyait point sans doute que la royauté eût droit de tout faire, d'aller à tout; mais on ne savait pas, on ne cherchait pas même à savoir où elle devait s'arrêter. En fait, la royauté était limitée et sans cesse combattue par des pouvoirs indépendants, jusqu'à un certain point rivaux; par le pouvoir du clergé, et surtout par celui des grands propriétaires de fiefs, vassaux directs ou indirects de la couronne. Cependant elle possédait une force infiniment supérieure à toute autre, une force formée et accrue par les acquisitions successives de Louis-le-Gros, de Philippe-Auguste, de saint Louis, et qui, à la fin du XIII[e] siècle, plaçait, sans nul doute, le roi hors de pair au milieu de la France.

Ainsi, en droit, point de souveraineté systématiquement illimitée, mais point de limites converties en institutions ou en croyances nationales. En fait, des adversaires et des embarras, mais point de rivaux : tel était, quand Philippe-le-Hardi succéda à saint Louis, l'état de la royauté. Il y avait là un germe fécond de pouvoir absolu, une pente marquée vers le despotisme; mais ce germe ne s'était point encore développé. Il serait même tout-à-fait injuste de prétendre que, du X[e] au milieu du XIII[e] siècle, la royauté ait cherché à se rendre absolue; elle travaillait à rétablir un peu d'ordre, de paix, de justice; à relever quelque ombre de société et de gouvernement général. Il n'était pas question de despotisme.

Toutes les institutions, toutes les forces sociales commencent, dans leur développement, par le bien qu'elles ont à faire : c'est à ce titre, c'est comme utiles à la société, comme en harmonie avec ses besoins présents, généraux, qu'elles s'accréditent et grandissent. Telle fut la marche de la royauté sous les règnes de Louis-le-Gros, de Philippe-Auguste et

[1] L'auteur de la *France historique et monumentale*, écrivant une histoire *générale* de France, doit faire concourir à son œuvre, outre les chroniques et les mémoires du temps, tous les travaux spéciaux des savants modernes et contemporains. C'est ainsi qu'il a mis à contribution successivement les ouvrages substantiels et remarquables de MM. Thierry, de Humboldt, Fauriel, Moke, Beugnot, Depping, Reinaud, Monteil, Conde, de Montlosier, Raynouard, Pertz, Guizot, etc. ; ayant à rendre compte de la formation et des progrès du tiers-état, il ne pouvait négliger les recherches si curieuses et si profondes du savant professeur d'histoire moderne; en résumant, dans le chapitre qu'on va lire, les principales idées du cours professé par M. Guizot en 1830, il a autant que possible reproduit les paroles mêmes de l'illustre et docte écrivain.

de saint Louis. Louis-le-Gros, en réprimant dans ses domaines et tout alentour une multitude de petits tyrans, et en rendant à la royauté son caractère de pouvoir public et protecteur; Philippe-Auguste, en reconstruisant le royaume et en redonnant aux peuples, par ses guerres contre les étrangers, par l'éclat de sa cour, par ses soins pour la civilisation, le sentiment de la nationalité; saint Louis, en imprimant à son gouvernement ce caractère d'équité, de respect des droits, d'amour de la justice et du bien public, qui éclate dans tous ses actes, rendirent à coup sûr à la France les plus importants, les plus pressants services, et on peut dire, sans hésiter, que durant toute cette époque le bien l'emporta de beaucoup sur le mal dans le développement de la royauté française, et que les principes moraux, ou du moins les principes d'intérêt public, dominèrent sur les principes du pouvoir absolu.

Cependant le germe du pouvoir absolu existait, et nous arrivons à l'époque où il commença à se développer. La métamorphose de la royauté en despotisme, tel est le caractère du règne de Philippe-le-Bel.

C'est sous le règne de ce prince qu'on voit apparaître pour la première fois cette prétention à se mêler de tout, cette manie réglementaire qui a joué un si grand rôle dans l'administration de la France. Le rapide développement de cette manie doit être attribué surtout à deux causes; le pouvoir était exercé, soit par des ecclésiastiques, soit par des jurisconsultes; la constante disposition des ecclésiastiques est de considérer principalement la législation sous le point de vue moral, de vouloir faire passer dans les lois la morale tout entière. Or, en morale, il n'y a point d'action indifférente; les moindres détails de l'activité humaine sont moralement bons ou mauvais, et doivent être par conséquent autorisés ou interdits. Instruments ou conseillers du pouvoir royal, les ecclésiastiques étaient gouvernés par cette idée, et s'efforçaient de faire passer dans la législation pénale toutes les prévoyances, toutes les distinctions, toutes les prescriptions de la discipline ou de la casuistique théologique. Les jurisconsultes, par une autre cause, agissaient dans le même sens. Ce qui domine dans le jurisconsulte, c'est l'habitude de pousser un principe jusqu'à ses dernières conséquences; la subtilité, la vigueur logique, l'art de suivre, sans en jamais perdre le fil, un axiome fondamental dans son application à une multitude de cas différents, tel est le caractère essentiel de l'esprit légiste; et les jurisconsultes romains en sont le plus éclatant exemple. A peine donc la royauté avait-elle donné aux légistes ses principaux instruments, un principe à appliquer, que, par cette pente naturelle de leur profession, ils travaillaient à développer ce principe, à en tirer chaque jour de nouvelles conséquences, et faisaient ainsi pénétrer le pouvoir royal dans une multitude d'affaires et de détails de la vie, auxquels naturellement il serait resté étranger. Quoique Philippe-le-Bel les eût exclus de l'ordre judiciaire, les ecclésiastiques jouaient encore dans son gouvernement un grand rôle, et les jurisconsultes un rôle chaque jour plus grand. Or, les uns et les autres, par des causes diverses, avaient sur la royauté une influence analogue, et la poussaient dans les mêmes voies.

Développements du pouvoir législatif. — Des états-généraux.

Le pouvoir royal était exercé d'une manière digne d'être remarquée, précisément parce qu'elle est entièrement opposée à ce qui se pratique de notre temps. Les actes législatifs, qui règlent au-dedans l'état des personnes et des propriétés, émanaient du roi seul. Mais quand il s'agissait de paix et de guerre, de négociations avec les princes étrangers, le roi invoquait le concours des barons et des autres notables du royaume: la nécessité, et non la théorie, l'avait ainsi décidé. Le roi ne pouvait faire la guerre seul; pour traiter avec les étrangers, il voulait être et paraître soutenu par ses sujets; il ne pouvait faire aucune grande entreprise sans s'assurer de la bonne volonté de ses barons; il les appelait donc tout simplement à lui parce qu'il ne pouvait s'en passer.

La même cause, à cette époque, fit entrer aussi quelquefois dans les conseils du prince un certain nombre des députés des villes. On a dit que Philippe-le-Bel appela le premier le tiers-état aux états-généraux du royaume. Les paroles sont trop magnifiques, et le fait n'était pas nouveau. Sous saint Louis, des députés des villes, dont l'histoire même conserve les noms, furent appelés auprès du roi pour délibérer sur certains actes législatifs. Philippe-le-Bel n'eut donc pas l'honneur du premier appel. Quant aux assemblées formées sous son règne, on s'en est fait une trop grande idée; c'étaient des réunions fort courtes, presque accidentelles, sans influence sur le gouvernement général du royaume, et dans lesquelles les députés des villes tenaient fort peu de place: il est vrai que ces assemblées devinrent, sous Philippe-le-Bel, plus fréquentes qu'elles ne l'avaient encore été, et que l'importance croissante de la bourgeoisie s'y révéla. En 1302, engagé dans sa grande querelle avec Boniface VIII, et voulant se présenter au combat avec l'appui de tous ses sujets, Philippe convoqua ses états-généraux, et leur assemblée se tint à Paris dans l'église de Notre-Dame, du 22 mars au 10 avril. Les trois ordres, la noblesse, le clergé et un certain nombre de députés des bonnes villes y siégeaient. Leurs

délibérations furent fort courtes; chaque ordre ne fit guère que se prêter aux désirs du roi en écrivant une lettre au pape. Celle des bourgeois ne s'est pas conservée, et on ne la connaît que par la réponse des cardinaux, adressée « *aux maires, échevins, jurats, consuls des communautés, villes, cités et bourgs* du royaume de France. » En 1304, on voit Philippe traiter avec les nobles et les communes des sénéchaussées de Toulouse, Cahors, Périgueux, Rhodez, Carcassonne et Beaucaire, pour en obtenir des subsides pour son expédition en Flandre. En 1308, il convoqua les états-généraux à Tours, pour délibérer sur le procès des templiers; et le chanoine de Saint-Victor, celui des chroniqueurs du temps qui donne sur cette assemblée le plus de détails, en parle ainsi : « Le roi fit assembler à Tours un parlement, de nobles et d'ignobles, de toutes les châtellenies et villes de son royaume. Il voulait, avant de se rendre auprès du pape à Poitiers, recevoir leur conseil sur ce qu'il convenait de faire aux templiers, d'après leur confession. Le jour avait été assigné à tous ceux qui furent invités au premier du mois qui suivrait la Pâque (elle était cette année le 14 avril). Le roi voulait agir avec prudence; et, pour ne pouvoir être repris, il voulait avoir le jugement et l'assentiment des hommes de toute condition de son royaume. Aussi il ne voulait pas seulement avoir la délibération et le jugement des nobles et des lettrés, mais celui des bourgeois et des laïques. Ceux-ci, comparaissant personnellement, prononcèrent presque tous d'une commune voix que les templiers étaient dignes de mort. L'université de Paris, et surtout les maîtres en théologie, furent requis expressément de donner leur sentence, ce qu'ils firent, par les mains de leur tabellion, le samedi qui suivit l'Ascension. »

Développements du pouvoir judiciaire.—Extinction du jury.—Des légistes. — Des commissions.

Les développements du pouvoir judiciaire de la royauté ne furent pas moindres vers l'autorité absolue que ceux du pouvoir législatif.

Le principe fondamental du système judiciaire de la féodalité était le jugement par les pairs; les vassaux se jugeant entre eux à la cour de leur seigneur, de leur suzerain commun. Ce système se trouva peu à peu impraticable; les vassaux devinrent tellement isolés, tellement étrangers les uns aux autres; il y avait entre eux si peu de relations sociales et d'intérêts communs, qu'il était fort difficile de les réunir pour qu'ils se jugeassent entre eux. Ils ne venaient pas, et quand quelques-uns venaient, c'était le suzerain qui les choisissait arbitrairement. Ce grand et beau système, l'intervention du pays dans les jugements, alla donc toujours déclinant.

Dans le même temps et peu à peu, la royauté créait un ordre judiciaire, une classe de personnes spécialement vouées à l'administration de la justice. A la fin du XIIIe siècle, le Roi avait à sa disposition, sous les noms de sénéchaux, baillis, prévôts, etc., de véritables magistrats. Souvent, il est vrai, ces magistrats ne jugeaient pas seuls; ils appelaient quelques hommes du lieu à rendre avec eux le jugement. C'était là un souvenir, un reste de l'ancienne intervention judiciaire de la société. Ces assesseurs accidentels des magistrats, qu'on appelait *jugeurs*, rendaient même, en certains lieux, le jugement véritable, et le bailli ne faisait que le prononcer. Pendant quelque temps se réunirent ainsi, autour des baillis, de petits possesseurs de fiefs, des chevaliers, qui venaient remplir les fonctions de jugeurs. Les baillis eux-mêmes furent d'abord d'assez grands possesseurs de fiefs, des barons de second ordre, qui acceptaient des fonctions dont les grands barons ne se souciaient plus. Mais au bout d'un certain temps, par l'incapacité des anciens possesseurs de fiefs, par leur ignorance, par leur goût excessif pour la guerre, la chasse, etc., ils laissèrent échapper ce dernier débris du pouvoir judiciaire; et, à la place des juges-chevaliers, des juges féodaux, se forma une classe d'hommes uniquement occupés d'étudier soit les coutumes, soit les lois écrites, et qui peu à peu, à titre soit de baillis, soit de jugeurs associés aux baillis, restèrent à peu près seuls en possession de l'administration de la justice. Ce fut la classe des légistes. Après avoir été pris quelque temps, en partie du moins, dans le clergé, les légistes finirent par sortir tous, ou à peu près tous, de la bourgeoisie. En possession du pouvoir judiciaire, et séparée de toutes les autres, la classe des légistes ne pouvait manquer de devenir, entre les mains de la royauté, un instrument admirable contre les seuls adversaires qu'elle eût à craindre, l'aristocratie féodale et le clergé. Ainsi arriva-t-il, et c'est sous Philippe-le-Bel qu'on voit s'engager avec éclat cette grande lutte qui a tenu tant de place dans notre histoire. Les légistes y rendirent non-seulement au trône, mais au pays, d'immenses services; car ce fut un immense service que d'abolir, ou à peu près, dans le gouvernement de l'état, le pouvoir féodal et le pouvoir ecclésiastique, pour leur substituer le pouvoir auquel ce gouvernement doit appartenir, le pouvoir public. Un tel progrès était, sans nul doute, la condition, le préliminaire indispensable de tous les autres. Mais en même temps la classe des légistes fut, dès son origine, un terrible et funeste instrument de tyrannie. Non-seulement elle ne tint, dans beaucoup d'occasions, aucun compte des droits,

des véritables droits du clergé et des propriétaires de fiefs; mais elle posa et fit prévaloir, quant au gouvernement en général, et en matière judiciaire en particulier, des principes contraires à toute liberté.

C'est à la fin du XIII[e] siècle qu'on voit commencer ces commissions extraordinaires, ces jugements par commissions, qui depuis ont tant de fois souillé et attristé nos annales. Les sénéchaux, baillis, jugeurs et autres officiers judiciaires, nommés alors par le roi, n'étaient point inamovibles; le Roi les révoquait à son gré, les choisissait même dans chaque occasion particulière, et suivant le besoin, peut-être par un souvenir des cours féodales, où, en fait, le suzerain appelait presque arbitrairement tels ou tels de ses vassaux. Il arriva de là que, dans les grands procès, le roi se trouva le maître d'instituer ce que nous appelons une commission. Or, les grands procès, les grandes affaires criminelles, avaient alors presque nécessairement l'un ou l'autre de ces deux caractères; ou bien la royauté poursuivait un ennemi redouté, ecclésiastique ou laïque, un grand seigneur ou un évêque; ou bien, à la suite d'une réaction, l'aristocratie féodale ou le clergé, ayant repris auprès de la royauté leur ancien empire, employaient sa force et ses agents à poursuivre à leur tour leurs ennemis. Dans les deux cas, l'ordre judiciaire royal, les légistes servaient d'instruments à des inimitiés, à des vengeances de parti, de pouvoir, et l'un ou l'autre vainqueur, choisissant à son gré les commissaires, jugeait ses ennemis aussi arbitrairement, aussi iniquement qu'il avait été jugé lui-même quelque temps auparavant.

Du tiers-état. — Il n'a d'analogues dans aucun pays. — C'est un fait particulier à la France.

Le tiers-état a joué en France un grand rôle; il y a été l'élément le plus actif et le plus décisif de la civilisation, celui qui en a déterminé la direction et le caractère. — En considérant sous le point de vue social, et dans ses rapports avec les diverses classes qui coexistaient sur notre territoire, la classe qu'on a nommée le *tiers-état*, on la voit progressivement s'étendre, s'élever, modifier d'abord puissamment, surmonter ensuite, et enfin absorber, ou à peu près, toutes les autres. En se plaçant dans le point de vue politique, si l'on suit le tiers-état dans ses rapports avec le gouvernement général du pays, on le voit d'abord allié pendant plus de six siècles avec la royauté, travailler sans relâche à la ruine de l'aristocratie féodale, et faire prévaloir, à sa place, un pouvoir unique, central, la monarchie pure, très-voisine, en principe du moins, de la monarchie absolue. Mais dès que cette victoire est remportée, cette révolution accomplie, le tiers-état en poursuit de nouvelles; il attaque ce pouvoir unique, absolu, qu'il avait tant contribué à fonder; il entreprend de changer la monarchie pure en monarchie constitutionnelle, et il y réussit également.

Le tiers-état est donc dans notre histoire un fait immense. Rien de pareil ne se présente dans l'histoire des peuples de l'antiquité, ni même dans celle des peuples modernes de l'Europe et de l'Asie. — On y voit bien le mélange de races diverses, la conquête d'un peuple par un autre peuple, des vainqueurs établis sur des vaincus, de profondes inégalités entre les classes, de fréquentes vicissitudes dans les formes du gouvernement et l'étendue du pouvoir. Nulle part on ne rencontre une classe de la société qui, partant de très-bas, faible, méprisée, presque imperceptible à son origine, s'élève par un mouvement continu et un travail incessant, se fortifie d'époque en époque, envahit, absorbe successivement tout ce qui l'entoure, pouvoir, richesse, lumières, influence; change la nature de la société, la nature du gouvernement, et devient enfin tellement dominante qu'on puisse dire qu'elle est le pays même. — Dans l'Inde, où les invasions étrangères, le passage et l'établissement de races diverses sur le même sol, se sont fréquemment renouvelés, la permanence des castes n'en a point été atteinte, la société est restée divisée en classes distinctes et à peu près immobiles, il n'y a point eu envahissement d'une caste par une autre, abolition générale du régime des castes par le triomphe de l'une d'entre elles. En Chine (dont l'histoire offre beaucoup de conquêtes analogues à celles de l'Europe moderne, par les Germains, et où plus d'une fois des vainqueurs barbares se sont établis au milieu d'un peuple de vaincus), les vaincus ont à peu près absorbé les vainqueurs, et l'immobilité est restée le caractère dominant du pays. Chez les Turcs, où la séparation des vainqueurs et des vaincus est demeurée invincible, il n'a été au pouvoir d'aucune classe de la société, d'aucun événement de l'histoire, d'abolir ce premier effet de la conquête. L'état de l'Asie-Mineure, de la portion de l'Europe que les Turcs ont envahie, est encore à peu près ce qu'il était au sortir de l'invasion. Dans la Perse, des événements analogues se sont succédé, des races diverses se sont combattues et mêlées; elles n'ont abouti qu'à une anarchie immense, insurmontable, qui dure depuis des siècles, sans que l'état social du pays change, sans qu'il y ait mouvement, progrès, sans qu'on puisse démêler le développement d'une civilisation.

L'histoire de l'Égypte, de la Grèce, de l'Europe ancienne, présente les mêmes résultats.

Le seul fait qui ait paru, à de bons esprits, assez

semblable à la lutte des bourgeois du moyen-âge contre l'aristocratie féodale, est la lutte des plébéiens contre les patriciens de Rome; on les a plus d'une fois comparées; mais la comparaison est entièrement fausse.—En effet, chez les Romains, la lutte a commencé dès les premiers temps de la république. Elle n'a pas été, comme chez les Français du moyen âge, le résultat du développement lent, difficile, incomplet, d'une classe longtemps très-inférieure en force, en richesses, en crédit, qui, peu à peu, s'étend, s'élève et finit par engager contre la classe supérieure un véritable combat. Niebuhr a prouvé au contraire, dans son *Histoire Romaine*, que la lutte des plébéiens contre les patriciens n'a été qu'une suite et comme une prolongation de la guerre de conquête, l'effort de l'aristocratie des cités conquises par Rome, pour participer aux droits de l'aristocratie conquérante. Les familles plébéiennes étaient les principales familles des populations vaincues, transportées dans Rome, et placées, par la défaite, dans une situation inférieure; elles n'en étaient pas moins des familles aristocratiques, riches, entourées de clients, naguère puissantes dans leur cité, et capables, dans les premiers temps surtout, de disputer le pouvoir à leurs vainqueurs. Il n'y a rien là qui ressemble au travail lent, obscur, douloureux de la bourgeoisie moderne, s'échappant à grande peine du sein de l'esclavage ou d'une condition voisine de la servitude, et employant des siècles, non à disputer le pouvoir politique, mais à conquérir l'existence civile.

La formation, l'accroissement, la puissance du tiers-état sont des faits particuliers à la France. Nulle part ailleurs la bourgeoisie, le tiers-état n'a reçu un aussi complet développement, n'a eu une destinée aussi vaste, aussi féconde. Il y a eu des communes dans toute l'Europe: en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre; les communes de France ne sont même pas celles qui, en tant que communes, sous ce nom, et au moyen âge, ont joué le plus grand rôle et tenu la plus grande place dans l'histoire.

Les communes italiennes ont enfanté des républiques glorieuses. Les communes allemandes sont devenues des villes libres et souveraines. Les communes d'Angleterre se sont alliées à une portion de l'aristocratie féodale et ont formé avec elle l'une des chambres, la chambre prépondérante du parlement britannique. Les communes françaises, dans le moyen âge, sont loin d'avoir obtenu cette importance politique. Et pourtant c'est en France que la population des communes, la bourgeoisie s'est développée le plus complétement, le plus efficacement, et a fini par acquérir dans la société la prépondérance la plus décidée. Il y a eu des communes dans toute l'Europe; il n'y a eu vraiment de tiers-état qu'en France.

Origines diverses du tiers-état. — Distinction à faire entre les communes et le tiers-état.

Trois origines de nature diverse sont données par M. Guizot à la bourgeoisie française, au tiers-état: 1° le régime municipal romain et ce qui continua d'en subsister dans un grand nombre de cités; 2° les agglomérations de population qui se formèrent naturellement sur les terres de beaucoup de seigneurs, et qui, par la seule influence de leur richesse croissante, par le besoin que les seigneurs avaient de leurs services, obtinrent successivement des concessions, des priviléges qui, sans leur donner une existence politique, assurèrent cependant le développement de leur prospérité et par conséquent de leur importance sociale; 3° les communes proprement dites, c'est-à-dire les bourgs et les villes qui, à main armée, par une lutte plus ou moins longue, arrachèrent à leurs seigneurs une portion notable de la souveraineté et se constituèrent en petites républiques.

M. Guizot attache une grande importance à établir une distinction marquée entre les communes et le tiers-état que l'on a souvent confondu.

Le mot *tiers-état*, dit-il, est évidemment plus étendu, plus compréhensif, que celui de *commune*. Beaucoup de situations sociales, d'individus qui ne sont point compris dans le mot commune, sont compris dans celui de tiers-état; les officiers du roi, les légistes, cette pépinière d'où sont sorties presque toutes les magistratures de France, appartiennent évidemment à la classe du tiers-état, y ont été longtemps incorporés, et ne s'en sont séparés que dans des siècles très-voisins du nôtre.

Quand la distinction entre les communes et le tiers-état a été méconnue, il en est résulté des erreurs graves dans la manière dont on a présenté les faits. Quelques historiens, par exemple, ne voulant voir dans le tiers-état que la portion dérivée des officiers du roi, des légistes, des diverses magistratures, ont dit que le tiers-état avait toujours été étroitement lié à la couronne, qu'il en avait toujours soutenu le pouvoir, partagé la fortune; que leurs progrès avaient toujours été parallèles et simultanés. D'autres, au contraire, considérant presque exclusivement le tiers-état dans les communes proprement dites, dans ces bourgs, ces villes formées par voie d'insurrection contre les seigneurs et pour échapper à leur tyrannie, ont affirmé que le tiers-état avait toujours revendiqué les libertés nationales, qu'il avait toujours été en lutte non-seulement contre l'aristocratie féodale, mais encore contre le pouvoir royal.

La distinction entre les communes et le tiers-état explique seule un fait bien remarquable de notre histoire. — De l'aveu de tous, les communes proprement dites, ces villes indépendantes, à moitié souveraines, nommant leurs officiers, ayant presque droit de paix et de guerre, souvent même battant monnaie, ont perdu peu à peu leurs priviléges, leur grandeur, leur existence communale; à partir du XIVe siècle, elles se sont progressivement effacées, et, pendant cette décadence des communes, le tiers-état se développait, acquérait plus de richesse, d'importance, jouait de jour en jour un plus grand rôle dans l'état. Il fallait donc qu'il puisât la vie et la force à d'autres sources qu'à celle des communes, à des sources d'une autre nature, et qui lui fournissaient de quoi grandir lorsque les communes dépérissaient.

Des municipalités d'origine romaine. — Des villes non érigées en *communes*. — Coutumes de Lorris.

Pour bien apprécier la formation et le développement du tiers-état, il faut les étudier dans ses divers éléments constitutifs.

Nous avons placé au premier rang parmi les origines de triple nature du tiers-état les villes qui avaient conservé, en grande partie du moins, le régime municipal romain. Ces villes appartenaient toutes au midi de la France, où leur existence s'était longtemps conservée presque indépendante; on leur voit jouer un rôle important deux siècles avant les communes du nord, et cependant c'est sur ces villes que nous possédons le moins de détails législatifs et de documents formels. Leurs magistrats municipaux avaient généralement conservé les noms des magistratures romaines; les villes possédaient des consuls, des duumvirs, des triumvirs, des édiles; mais nous ignorons en quoi les attributions réelles de ces fonctionnaires différaient de celles des magistrats gallo-romains. Les anciens sénateurs de la ville étaient, à Bourges, devenus successivement les *bons hommes*, les *prud'hommes* et les *barons* de la cité.

Les villes qui, sans être érigées en communes, avaient obtenu des priviléges et des concessions propres à assurer leur richesse et leur prospérité étaient nombreuses: Paris et Orléans se trouvaient dans ce cas. La charte de Lorris en Gatinais paraît à M. Guizot être le modèle le plus complet de l'organisation de ces villes, qui, sans véritable constitution municipale, sans juridiction propre, sans magistrature indépendante, étaient gouvernées au nom de leur seigneur ou du roi, suivant des règles fixes, avantageuses à leurs habitants.

Les *coutumes de Lorris* étaient, dans le XIIe siècle, considérées par les bourgeois comme si bonnes et si favorables, qu'elles furent réclamées par un grand nombre de villes. En effet, tout propriétaire de maison à Lorris ne payait qu'un cens fixe très-modéré pour sa maison et pour chaque arpent de terre. Les habitants de Lorris ne payaient ni droit d'entrée sur leur nourriture, ni droit de mesurage sur leurs blés, ni droit de forage sur leurs vins. — Ils ne pouvaient être tenus à une expédition à pied où à cheval qui aurait duré plus d'une journée, le retour compris. — Nul d'entre-eux ne pouvait être emprisonné s'il fournissait caution de se présenter en justice. Nul n'était obligé d'aller soutenir un procès hors du lieu. Un homme de Lorris accusé d'un crime ou d'un délit qui n'était pas prouvé par témoins s'en purgeait par son seul serment. — Il n'y avait à Lorris ni droit de portage au four, ni droit de guet, ni droit de crieur public lors des mariages. Les foires et les marchés de Lorris étaient particulièrement protégés; ceux qui s'y rendaient ou en revenaient ne pouvaient être arrêtés que pour un délit commis le jour même. Les habitants de Lorris avaient le droit de se rendre dans la plupart des villes des environs jusqu'à Étampes, Orléans et Melun, sans être soumis à aucun péage. Leurs ventes et leurs achats dans le territoire de la banlieue n'étaient soumis à aucun droit. On devenait habitant de Lorris par le séjour d'un an et un jour. On pouvait cesser à volonté d'habiter Lorris, vendre ses biens, en recevoir le prix, et transporter son domicile ailleurs. Enfin un grand nombre de priviléges fort importants dans le moyen âge étaient accordés aux habitants de ce bourg, auquel les chartres de Louis-le-Gros et de Louis-le-Jeune ne donnent d'autre titre que celui de *paroisse*.

Différences des villes municipales romaines, et des communes du moyen âge. — L'esprit aristocratique domine dans les premières, l'esprit démocratique dans les dernières.

Nous avons déjà parlé longuement de l'établissement des communes et de leur organisation (tome III, liv. II, chap. VIII). Nous pensons qu'il est inutile de revenir sur ce que nous avons dit à ce sujet; mais il nous semble convenable d'examiner comment, lorsque le régime municipal romain a exercé une grande influence sur la formation des villes modernes, il a pu exister une si grande différence entre les cités de l'empire et les communes du moyen âge.

Cette différence vient principalement de l'origine première des cités du monde romain et des villes du moyen âge. Celles-ci, soit communes proprement dites, soit villes administrées par des officiers seigneuriaux, se sont formées par le travail et l'insurrection. D'une part, le travail assidu des bourgeois, et la richesse progressive venue à la suite du travail; de l'autre, l'insurrection contre les sei-

gneurs, la révolte des faibles contre les forts, des inférieurs contre les supérieurs: voilà les deux sources où les communes de l'époque féodale ont pris naissance. L'origine des villes de l'antiquité, des cités du monde romain, a été tout autre: la plupart se sont formées par la conquête; des colonies militaires ou commerciales se sont établies au milieu d'un pays faiblement peuplé, mal cultivé; elles ont successivement envahi à main armée le territoire environnant. La guerre, la supériorité de force, de civilisation, tel a été le berceau de la plupart des cités du monde ancien, et particulièrement d'un grand nombre de cités de la Gaule, surtout dans le midi, comme Marseille, Arles, Agde, etc. Les bourgeois de ces cités, bien différents en ceci des bourgeois du moyen âge, ont été, dès leurs premiers pas, les forts, les vainqueurs. Ils ont en naissant dominé par la conquête, tandis que leurs successeurs se sont à grand'peine un peu affranchis par l'insurrection, Le travail a sans nul doute joué aussi un grand rôle dans les cités anciennes comme dans les communes modernes, mais ici le même mot couvre des faits fort divers. Le travail des bourgeois de l'antiquité était d'une autre nature que celui des bourgeois du moyen âge. Les habitants d'une ville naissante, d'une colonie comme Marseille, au moment de sa fondation, se livraient à l'agriculture, à l'agriculture libre et propriétaire; ils cultivaient le territoire à mesure qu'ils l'envahissaient, comme les patriciens romains exploitaient le territoire des conquêtes de Rome. A l'agriculture s'alliait le commerce, mais un commerce étendu, varié, maritime en général, plein de liberté et de grandeur. Ce travail, commercial ou agricole, peut-il être comparé avec celui des communes naissantes au moyen âge? Dans celles-ci tout est servile, précaire, étroit, misérable. Les bourgeois cultivent, mais sans vraie liberté, sans vraie propriété; ils les conquerront, non en un jour et par leurs armes, mais lentement et par leurs sueurs. S'agit-il d'industrie, de commerce; leur travail est pendant longtemps un travail purement manuel; leur commerce se renferme dans un horizon très-borné. Rien qui ressemble à ce travail libre, étendu, à ces relations lointaines et variées des colonies de l'antiquité; celles-ci se sont formées les armes à la main et les voiles au vent; les communes du moyen âge sont sorties d'un sillon et d'une boutique. Certes, la différence d'origine est grande, et la vie entière a dû s'en ressentir.

Trois faits surtout sont à remarquer dans l'état social intérieur des cités du monde romain et des villes féodales.

Dans les cités d'origine grecque ou romaine, dans la plupart des anciennes cités des Gaules, les magistratures, les fonctions religieuses et civiles étaient réunies. Les mêmes hommes, les patriciens, les chefs de familles les possédaient également.

Ils étaient en même temps, dans l'intérieur de la maison, prêtres et magistrats. Il n'existait pas de corporation spécialement vouée, comme le clergé chrétien, à la magistrature religieuse. Les deux pouvoirs étaient dans les mêmes mains, et se rattachaient également à la famille, à la vie domestique. De plus, dans les anciennes cités, la puissance paternelle, la puissance du chef, dans l'intérieur de sa famille, était immense. Enfin il y avait l'esclavage domestique; les familles considérables, les chefs des cités, vivaient entourés d'esclaves, servis exclusivement par des esclaves.

Aucune de ces trois circonstances ne se rencontre dans les communes du moyen âge. La séparation des fonctions religieuses et des fonctions civiles y est complète. Une corporation fortement isolée, le clergé, gouverne seule, possède en quelque sorte la religion. — En même temps, la puissance paternelle, quoique grande, y est cependant très-inférieure à ce qu'elle était dans le monde romain. Elle est grande quant aux biens, à la fortune, mais fort restreinte quant aux personnes. Le fils, une fois majeur, est complétement libre et indépendant de son père. — Enfin, il n'y a pas d'esclavage domestique. C'est par des ouvriers, par des hommes libres, que la population supérieure des villes, que les bourgeois les plus riches, sont entourés et servis.

Par une conséquence de ces situations si différentes, l'esprit aristocratique a dominé dans les cités romaines; l'esprit démocratique dans les villes du moyen âge.

L'examen des institutions municipales, de l'organisation administrative de la cité, de ses magistratures, de ses élections, offre également une preuve de cette double et différente tendance.

Chaque municipe avait un sénat qu'on appelait *ordo* ou *curia*. Ce sénat constituait la cité; à lui appartenait le pouvoir; il administrait seul, sauf dans un petit nombre de cas extraordinaires où la masse des habitants était appelée à prendre part aux affaires.

La curie se composait d'un petit nombre de familles connues d'avance (de cent à deux cents au plus), inscrites sur un registre qu'on appelait *album ordinis*, *album curiæ*. Le pouvoir municipal concentré dans les familles y était héréditaire. Quand on faisait partie du sénat, de la *curie*, on n'en sortait plus; on était tenu de toutes les charges municipales, on avait droit à tous les honneurs, à tous les priviléges municipaux. Quand les familles curiales s'éteignaient, la curie se recrutait d'elle même. Les nouveaux curiales n'étaient point élus par la masse de la population. Les magistrats de la cité, élus par

la curie, désignaient la famille assez riche, assez considérable pour être incorporée dans la curie; et cette famille, adjointe dès lors à la classe privilégiée, était inscrite l'année suivante sur l'*album ordinis*. — Toute cette organisation n'est-elle pas essentiellement aristocratique?

D'autres institutions, d'autres principes où l'esprit démocratique dominent, se trouvent généralement dans les communes du moyen âge. Une population nombreuse et mobile, toutes les classes un peu aisées, tous les métiers d'une certaine importance, tous les bourgeois en possession d'une certaine fortune, y étaient appelés à partager, indirectement du moins, l'exercice du pouvoir municipal. Les magistrats étaient élus en général, non par un sénat déjà très-concentré lui-même, mais par la masse des habitants. Il y avait dans le nombre et les rapports des magistratures, dans les élections, des variétés infinies et des combinaisons très-artificielles. Mais on reconnaît toujours dans les différents modes d'élection, d'une part le concours d'un grand nombre d'habitants, de l'autre un laborieux effort pour échapper aux dangers de cette multitude, pour ralentir, épurer son action, et introduire dans le choix des magistrats plus de sagesse et d'impartialité qu'elle n'y en porte naturellement. — Voici un exemple curieux de ce genre de combinaisons. La ville ou commune de Sommières en Languedoc était divisée en quatre quartiers, suivant les corps de métiers. Elle avait quatre magistrats supérieurs et seize conseillers municipaux dont les fonctions duraient un an. A la fin de chaque année et quand il s'agissait de procéder à une nouvelle élection, les magistrats et les conseillers choisissaient eux-mêmes dans la ville douze notables, trois de chaque quartier; ensuite on faisait entrer douze enfants dans la salle où se trouvait une urne renfermant douze boules de cire, dans quatre desquelles était la lettre E (qui voulait dire *electus*, *élu*). Chacun des enfants tirait d'une main une boule de l'urne en désignant de l'autre main un des douze notables choisis par les magistrats et les conseillers de l'année précédente. Les boules étaient ouvertes, et les quatre notables dont les boules renfermaient l'E devenaient les magistrats supérieurs de la communé.

On rencontre dans le régime municipal du moyen âge beaucoup de précautions et d'artifices de ce genre. Ces précautions, ces artifices, révèlent clairement quel principe y domine. On s'efforce d'épurer, de contenir, de corriger l'élection, mais c'est toujours à l'élection qu'on s'adresse. — Le choix du supérieur par les inférieurs, du magistrat par la population, tel était le caractère dominant de l'organisation des communes du moyen âge. Le choix entre les inférieurs par les supérieurs, le recrutement de l'aristocratie par l'aristocratie elle-même, tel était le principe fondamental de la cité romaine.

Décadence des communes. — Ses causes: l'isolement, le patronage, les excès locaux.

Les communes étaient de petites sociétés, de petits états particuliers, formés en vertu de ce mouvement qui éclata vers le milieu du IXe siècle, et qui tendit à détruire toute organisation sociale un peu étendue, tout pouvoir central, pour ne laisser subsister que des associations très-bornées, des pouvoirs purement locaux. La société des possesseurs de fiefs, impuissante à se constituer d'une manière générale, s'était dispersée en une multitude de petits souverains, maîtres chacun dans ses domaines et à peine liés entre eux par une faible hiérarchie; il en arriva de même pour les communes : leur existence fut toute locale, isolée, renfermée dans l'intérieur de leurs murailles ou dans un territoire peu étendu. Elles avaient échappé par l'insurrection aux petits souverains locaux dont elles dépendaient ; elles avaient acquis une véritable vie politique, mais sans étendre leurs relations, sans se rattacher à aucune organisation générale, à aucun centre commun.

Si les communes n'avaient jamais eu affaire qu'aux suzerains qui vivaient à côté d'elles et sur lesquels elles avaient conquis leur indépendance, il est possible qu'elles eussent conservé cette indépendance, et fait de nouveaux progrès; mais la plupart des possesseurs de fiefs, petits souverains locaux, perdirent peu à peu, sinon leurs domaines et leur liberté, du moins leur souveraineté: il se forma, sous les noms de *duché*, *comté*, *vicomté*, des suzerainetés beaucoup plus fortes, plus étendues, de véritables petites royautés, qui absorbèrent les principaux droits des possesseurs de fiefs dispersés sur leur territoire, et, par la seule inégalité des forces, les réduisirent à une condition fort subordonnée. — La plupart des communes se trouvèrent bientôt en face, non plus du simple seigneur, leur voisin, qu'elles avaient une fois vaincu, mais d'un suzerain bien plus puissant, bien plus redoutable, qui avait envahi et exerçait, pour son propre compte, les droits d'une multitude de seigneurs. — La commune d'Amiens, par exemple, avait arraché à son comte une charte et des garanties qu'elle pouvait défendre efficacement. Mais quand le comté d'Amiens fut réuni à la couronne de France, la commune, pour maintenir ses priviléges, eut à lutter contre le roi de France. Aussitôt la lutte devint plus rude et la chance beaucoup moins favorable.

Une confédération, une ligue entre toutes les communes dépendantes du même suzerain, était le seul moyen qu'elles eussent de défendre leurs pri-

LIX. Bourbon-l'Archambault.



La Quiquengrogne. *Ruines du Château.*

Desperet del. Sculp.

Vue générale.



Louis X *Jean Ier* *Clémence*



Affranchissement des Serfs 1316

viléges et leurs libertés. C'est ainsi que les villes lombardes se soutinrent pendant quelque temps contre Frédéric Barberousse et les empereurs. Mais une confédération exige un grand développement dans l'intelligence des hommes, un empire absolu des intérêts généraux sur les intérêts particuliers, des idées nationales sur les préjugés locaux, de la raison publique sur les passions individuelles, et tout cela n'existe qu'avec une civilisation forte et avancée. Les communes de France ne tentèrent même pas une organisation fédérative, elles se présentèrent dans la lutte, isolées et chacune pour son compte; aussi furent-elles vaincues successivement.

Cet isolement fut la première cause de la décadence des communes. En voici une seconde.

Afin de garantir les priviléges accordés par leurs chartes communales, les villes se cherchèrent toutes un patron dans le suzerain de leur seigneur. C'est à ce suzerain qu'elles demandaient justice, redressement et protection. — Les grands vassaux de la couronne et le roi, suzerain suprême, se trouvèrent ainsi peu à peu exercer dans les affaires des communes un droit d'intervention et de patronage. Or plus le protecteur est fort, plus la protection devient dangereuse. Et comme la puissance soit du roi, soit des grands suzerains, allait toujours croissant, par le seul cours des choses, et à part toute lutte à main armée, les communes eurent bientôt affaire d'une part à des adversaires, et de l'autre à des protecteurs plus puissants et plus redoutables. Dans ces deux cas, leur indépendance ne pouvait que déchoir.

Indiquons encore une troisième cause de décadence.

C'est à tort qu'on se représenterait le régime intérieur d'une commune irrévocablement constituée comme un régime de paix et de liberté; rien n'en était plus loin. La commune défendait, au besoin, ses droits contre son seigneur avec dévouement et énergie; mais dans l'intérieur de ses murailles, les dissensions étaient extrêmes, la vie continuellement orageuse, pleine de violence, d'iniquité et de péril. Les bourgeois étaient grossiers, emportés, et pour le moins aussi barbares que les seigneurs auxquels ils avaient arraché leurs droits. Parmi ces échevins, ces maires, ces jurats, ces magistrats de divers degrés et de divers noms, institués dans l'intérieur des communes, beaucoup prenaient bientôt l'envie d'y dominer arbitrairement, violemment, et ne se refusaient aucun moyen de succès. La population inférieure était dans une disposition habituelle de jalousie et de sédition brutale contre les riches, les chefs d'atelier, les maîtres de la fortune et du travail[1].

Ceux qui ont étudié l'histoire des républiques italiennes savent quels désordres, quelles violences y éclataient continuellement, et combien la véritable sécurité, la véritable liberté leur furent toujours étrangères. Ces républiques ont eu beaucoup de gloire, elles ont énergiquement lutté contre leurs adversaires extérieurs, l'esprit humain s'y est dé-

[1] Un savant distingué, le Hollandais Meyer, dans son ouvrage sur l'*Esprit des Institutions judiciaires*, a tracé des communes du moyen âge un tableau remarquable.

« Chaque commune, dit-il, devint un petit état séparé, gouverné par un petit nombre de bourgeois qui cherchaient à étendre leur autorité sur les autres, lesquels à leur tour se dédommageaient sur les malheureux habitants qui n'avaient pas le droit de bourgeoisie, ou qui étaient sujets de la commune : et on vit le spectacle opposé de celui qu'on s'attendrait à voir dans un gouvernement bien constitué. Les vassaux et les bourgeois de la commune ne formaient pas ensemble la cité, qu'ils défendaient en commun, et à laquelle ils devaient leur existence; au contraire, ils paraissaient ne souffrir qu'impatiemment le joug de cette cité; ils ne manquaient aucune occasion de se soustraire à leurs obligations; la féodalité dans les pays non affranchis, l'oligarchie dans les communes, faisaient des ravages à peu près pareils, et étouffaient tout amour d'ordre, tout esprit national. Aussi ces associations furent insuffisantes pour assurer la tranquillité intérieure et la confiance mutuelle de ceux qui y prenaient part; les petites passions, éveillées par l'égoïsme le plus illimité, le défaut d'objet commun à tous, la jalousie, si naturelle entre ceux qui ne sont pas animés de l'amour du bien public, le manque de liaison morale entre les bourgeois de la même commune et les membres du même corps, occasionnèrent de nouvelles difficultés; des sous-associations en furent la suite, et les corps de métier dans les communes, les colléges dans les universités, devinrent de nouvelles sociétés qui avaient leur but séparé, et qui se dérobaient, autant qu'elles le pouvaient, aux charges communales pour les faire porter par leurs voisins. Cette guerre sourde et lente que faisaient les vassaux avec les corporations, les corporations entre elles, les sous associations dans chaque commune, les confréries de chaque corps de métier, produisit l'esprit de coterie, les petites aristocraties, d'autant plus vexatoires qu'elles ont moins d'objets pour exercer leur activité, le malaise général qui rend le séjour des petites villes si désagréable pour celui qui a quelques idées libérales, et qu'on retrouve partout dans les communes du moyen-âge. C'est cette division, cette opposition de petits intérêts, ces vexations continuelles, quoique peu importantes, que se permet, et dont se nourrit, pour ainsi dire, l'oligarchie, qui énerve le caractère national, qui détrempe les âmes et qui rend les hommes impropres à la liberté, incapables d'en sentir les bienfaits, indignes d'en jouir.

» Certainement chaque communauté, grande ou petite, a le droit de veiller à ses propres intérêts, à l'emploi de ses fonds, à son administration interne, surtout lorsqu'un pouvoir plus élevé peut empêcher que des intérêts partiels et locaux ne nuisent au bien-être public; certainement la centralisation générale de tous les objets d'administration a de graves inconvénients, et mène au despotisme absolu; mais les administrations communales telles qu'elles se sont formées dans le moyen âge, vassales du souverain et le seul lien qui existât entre le peuple et son roi, parties non intégrantes du même tout, mais dissemblables et opposées entre elles, indépendantes dans tout ce qui ne tient pas à quelques devoirs généraux, exerçant dans leur sein tous les droits du souverain, ne sont guère moins inconvenantes, et fomentent une tyrannie mille fois plus odieuse que le despotisme, la tyrannie de l'aristocratie. »

ployé avec une richesse et un éclat merveilleux; mais l'état social proprement dit y a été déplorable; la vie humaine y manquait étrangement de bonheur, de repos, de liberté.

L'état intérieur des communes de France était pire encore. Elles étaient en proie à d'horribles vicissitudes, à des scènes d'anarchie, de tyrannie, de licence, de cruauté. Ces violences, cette anarchie, ces maux et ces périls toujours renaissants, ce mauvais gouvernement, appelaient sans cesse l'intervention étrangère. On avait conquis une charte communale pour se délivrer des exactions et des violences des seigneurs, mais non pour se livrer à celles des maires et des échevins. Quand après s'être soustraits aux exactions venues d'en haut, les bourgeois de la commune se voyaient en proie au pillage et aux massacres d'en bas, ils cherchaient un nouveau protecteur, une nouvelle intervention qui les sauvât de ce nouveau mal. De là, des recours fréquents au roi, à quelque grand suzerain, à celui dont l'autorité pouvait réprimer les maires, les échevins, les mauvais magistrats, ou faire rentrer dans l'ordre la populace; et de là, en revanche, la perte progressive, ou du moins l'extrême affaiblissement des libertés communales. La France en était encore à cet âge de la civilisation où la sécurité ne s'achète guère qu'au prix de la liberté. La liberté y était si orageuse, si redoutable, que les hommes la prenaient bientôt en terreur, et cherchaient à tout prix un ordre politique qui leur donnât quelque sécurité, but essentiel et condition absolue de l'état social. — Ce fut ainsi que les communes tombèrent successivement sous la domination exclusive soit du roi, soit des grands suzerains qu'elles avaient pour protecteurs.

Les communes disparurent successivement, et toujours par une des trois causes qui viennent d'être signalées : la force d'un adversaire trop inégal; l'ascendant d'un protecteur trop redoutable; les désordres intérieurs qui, dégoûtant les bourgeois de leur propre liberté, leur firent acheter à tout prix l'ordre et le repos.

Progrès continus du tiers-état.

Ce fut vers la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, qu'éclata la décadence des communes; si en elles eût résidé le tiers-état tout entier, si le sort de la bourgeosie eût dépendu des libertés communales, on la verrait alors faible et en décadence; mais il en était autrement. Le tiers-état avait pris naissance et s'alimentait à des sources fort diverses : l'une tarit, les autres restèrent abondantes et fécondes.

Les villes qui, sans jouir d'une véritable existence communale, sans se gouverner elles-mêmes, avaient, sous l'administration des officiers du roi, des priviléges, des franchises, propres à protéger leur population et leur industrie, ne participèrent point à la décadence des communes proprement dites. La liberté politique y manquait; le besoin et l'habitude de faire soi-même toutes ses affaires, l'esprit d'indépendance et de résistance, non-seulement n'y prévalurent point, mais y furent de plus en plus comprimés. On y vit naître cet esprit qui a joué un si grand rôle dans notre histoire; esprit peu ambitieux, peu entreprenant, timide même, n'abordant guère la pensée d'une résistance définitive et violente, mais honnête, ami de l'ordre, de la règle, persévérant, attaché à ses droits, et assez habile à les faire tôt ou tard reconnaître et respecter. — C'est surtout dans les villes administrées au nom du roi et par ses prévôts que s'est développé cet esprit qui a été longtemps le caractère dominant de la bourgeoisie française. Il ne faut pas croire que, faute de véritable indépendance communale, toute sécurité intérieure manquât à ces villes. Deux causes contribuaient puissamment à empêcher qu'elles ne fussent aussi mal administrées qu'on serait tenté de le présumer. La royauté craignait toujours que ses officiers locaux ne se rendissent indépendants; elle se souvenait de ce qu'étaient devenus, au IXe siècle, les offices de la couronne, les duchés, les comtés, et de la peine qu'elle avait eue à ressaisir les débris épars de l'ancienne souveraineté impériale. Aussi tenait-elle soigneusement la main sur ses prévôts, ses sergents, ses officiers de tout genre, pour que leur puissance ne s'accrût pas au point de lui devenir redoutable. Les administrateurs pour le roi dans les villes étaient donc assez bien surveillés et contenus.

A cette époque, d'ailleurs, commençait à se former le parlement et tout notre système judiciaire. Les questions relatives à l'administration des villes, les contestations entre les prévôts et les bourgeois, étaient portées devant le parlement de Paris, et jugées là avec plus d'indépendance et d'équité qu'elles ne l'auraient été par tout autre pouvoir. Une certaine impartialité est inhérente au pouvoir judiciaire, l'habitude de prononcer selon des textes écrits, d'appliquer des lois à des faits, donne un respect naturel et presque instinctif pour les droits acquis anciens; aussi les villes obtenaient-elles en parlement justice contre les officiers du roi, et maintien de leurs franchises.

Indépendamment des communes, indépendamment des villes administrées au nom du roi, le tiers-état avait une autre source qui a puissamment concouru à sa formation. Les juges, les baillis, les prévôts, les sénéchaux, tous les officiers du roi ou

des grands suzerains, tous les agents du pouvoir central dans l'ordre civil, devinrent bientôt une classe nombreuse et puissante. Or la plupart d'entre eux étaient des bourgeois ; et leur nombre, leur pouvoir tournaient au profit de la bourgeoisie, lui donnaient de jour en jour plus d'importance et d'extension. C'est peut-être là, de toutes les origines du tiers-état, celle qui a le plus contribué à lui faire conquérir la prépondérance sociale. Au moment où la bourgeoisie française perdait dans les communes une partie de ses libertés, à ce même moment, par la main des parlements, des prévôts, des juges et des administrateurs de tout genre, elle envahissait une large part du pouvoir. Ce sont des bourgeois surtout qui ont détruit en France les communes proprement dites ; c'est par les bourgeois entrés au service du roi et administrant ou jugeant pour lui, que l'indépendance et les chartes communales ont été le plus souvent attaquées et abolies. Mais, en même temps, ils agrandissaient, ils élevaient la bourgeoisie, ils lui faisaient acquérir de jour en jour plus de richesse, de crédit, d'importance et de pouvoir. Aussi malgré la décadence des communes, malgré la perte de leur indépendance, le tiers-état, dans son acception la plus vraie et la plus étendue, était, à la fin du XIIIe et au commencement du XIVe siècle, en grand et continuel progrès.

CHAPITRE II.

PHILIPPE IV DIT LE BEL. — GUERRES AVEC L'ARAGON ET AVEC L'ANGLETERRE.

Premières années du règne de Philippe IV.— Suite de la guerre entre la France et l'Aragon. — Concile et paix d'Anagni. — Citation d'Édouard, roi d'Angleterre, au parlement de Paris. — Saisie judiciaire de l'Aquitaine. — Rupture et guerre entre Édouard et Philippe IV. — Ligue formée par Édouard contre Philippe. — Emprisonnement du comte de Flandre. — Alliance de Philippe avec Baillol, roi d'Écosse. — Altération des monnaies. — Efforts de Boniface VIII pour rétablir la paix. — Succès en Aquitaine. — Guerre en Flandre.— Combat de Furnes.— Canonisation de Louis IX. — Paix conclue entre Édouard et Philippe.

(De l'an 1285 à l'an 1300.)

Premières années du règne de Philippe IV. — Suite de la guerre entre la France et l'Aragon. — Concile et paix d'Anagni. (1285-1295.)

Philippe IV, que sa beauté a fait surnommer *le Bel*, était âgé de dix-sept ans lorsqu'il succéda à son père. Son premier soin, après avoir rapporté à Saint-Denis le corps de Philippe-le-Hardi, fut d'aller se faire couronner à Reims. Jeanne de Navarre, sa femme, âgée seulement alors de quatorze ans, y reçut avec lui l'onction sacrée, le 6 janvier 1286. Philippe IV prit le sceptre sans éprouver aucun obstacle; on recommençait déjà à reconnaître la légitimité royale ; la jeunesse du nouveau roi inspirait d'ailleurs de l'intérêt. L'usage le faisait considérer comme majeur. Il ne paraît pas qu'il ait eu de tuteur. Son grand-oncle, Édouard Ier, roi d'Angleterre [1], se fit un devoir de le protéger, et vint lui-même à Paris, en 1286, afin de faire hommage, en qualité de duc d'Aquitaine, à son jeune neveu et suzerain. Il s'interposa pour rétablir la paix entre la France et l'Aragon, et fit de vives instances auprès de Pierre, afin d'obtenir la liberté de Charles de Salerne, fils de Charles d'Anjou, et l'héritier de la couronne de Naples. La guerre continuait néanmoins en Sicile, et les Français y avaient éprouvé quelques échecs.

Pierre mourut en 1286, laissant ses états à ses deux fils aînés : Alphonse eut l'Aragon; Jayme, la Sicile. Dans le désir de se venger de son oncle le roi de Majorque, qui, l'année précédente, avait pris parti contre les Aragonais, Alphonse envoya une flotte ravager le littoral du Languedoc. La ville d'Agde fut prise et pillée ; celle de Béziers fut menacée ; les bâtiments français mouillés dans le port d'Aigues-Mortes furent enlevés ou détruits par les Catalans. De son côté et en même temps Alphonse entreprenait lui-même la conquête des îles Baléares. Le roi de Majorque, dépossédé de ses états dans la Méditerranée, fit en Catalogne une incursion dont les débuts, heureux d'abord, n'eurent aucuns résultats avantageux.

En 1287, le roi d'Angleterre eut dans l'île d'Oléron une conférence avec le roi d'Aragon. Le but commun était de conclure une trêve dont la paix devait être la suite. La première condition fut que Charles de Salerne serait remis en liberté, en donnant comme gages de sa personne ses trois fils aînés, soixante gentilshommes provençaux, et en payant cinquante mille marcs d'argent. Une fois en liberté, Charles II devait, comme roi de Naples, traiter de la paix, et, dans un délai de trois années, arriver à conclure un arrangement qui satisfît toutes les parties intéressées, c'est-à-dire, outre le roi de Naples et le roi d'Aragon, parties contractantes, l'église romaine, le roi de France, le roi de Sicile Jayme, et le prince Charles de Valois, qui n'avait pas abandonné le titre que le pape lui avait conféré en 1284. Les cardinaux romains, à défaut du pape, qui n'était pas encore élu, et le roi Philippe-le-Bel, refusèrent d'approuver ces conditions. La convention d'Oléron resta quant alors sans effet.

[1] Édouard avait épousé une sœur de Marguerite de Provence, femme de saint Louis.

En 1288, le roi de France attaqua de nouveau l'Aragon, après avoir préalablement fait alliance avec le roi de Castille, don Sanche, contre lequel son père Philippe III avait pris si chaudement les intérêts des infants de la Cerda. Alphonse d'Aragon, qui retenait ces princes captifs, se hâta de les mettre en liberté, après avoir proclamé l'aîné roi de Castille et de Léon. Le roi d'Angleterre se déclara aussi en faveur de ces petits-fils de saint Louis, que la France abandonnait. Une guerre civile éclata immédiatement en Castille; elle empêcha l'alliance de don Sanche d'être utile au roi de France.

Édouard d'Angleterre n'avait pas renoncé au projet de faire rendre la liberté à Charles de Salerne; il eut à Campo-Franco, en Espagne, une nouvelle entrevue avec Alphonse, et, après quelques modifications au traité d'Oleron, obtint ce qu'il désirait. Le roi de Naples, Charles II, livra les otages demandés, et convint que si dans trois ans il n'avait pas réussi à négocier une paix durable, il reviendrait se constituer prisonnier, ou abandonnerait au roi d'Aragon la souveraineté de la Provence, souveraineté dont il n'était pas lui-même complet et légitime possesseur; car la reine Marguerite, veuve de saint Louis, y avait des prétentions tant en son nom qu'au nom de ses sœurs. Charles II fut couronné par le pape roi de Naples et de Sicile; mais il n'obtint de Nicolas IV ni de Philippe IV la paix, condition première de sa liberté. Il fit donc, en 1289, le simulacre de se présenter sur les Pyrénées pour rentrer dans les prisons d'Alphonse, et constata par un acte notarié que le roi d'Aragon, qu'il n'avait pas prévenu de son intention, ne s'était point trouvé à la frontière pour le recevoir, et lui rendre ses otages et ses enfants. Il envoya une copie de cet acte au roi d'Angleterre, et se prétendit désormais dégagé de son serment.

Pendant ces démêlés qui affaiblissaient la famille de saint Louis, Rodolphe de Hapsbourg travaillait à établir sur des bases solides la fortune de sa maison.

Les historiens gardent, durant les premières années du règne de Philippe-le-Bel, un profond silence sur les actions individuelles de ce roi, à la cour duquel vivaient simultanément trois reines de France, Marguerite de France, son aïeule, Marie de Brabant, veuve de son père, et Jeanne de Navarre, sa femme.

Philippe accordait déjà une grande confiance aux légistes devenus dans ses domaines les juges, les baillis et les prévôts. Son nom se trouve attaché à quelques ordonnances qui furent utiles au progrès du tiers-état. Ainsi, en 1287, il régla « la manière de faire et tenir les bourgeoisies de son royaume, » et il interdit l'entrée des tribunaux royaux et seigneuriaux à des juges tirés du clergé, sous prétexte qu'en cas de prévarication, il n'y aurait, *à cause du bénéfice de clergie*, aucun moyen de les punir. Une ordonnance de 1288 est favorable aux juifs, qu'elle tend à protéger contre les arrestations arbitraires. La persécution qui avait été dirigée pendant les règnes précédents contre ces malheureux avait fait passer le commerce de l'argent et des métaux précieux dans la main des marchands lombards. En 1291, et sur le conseil de deux Florentins, les frères Franzesi, le roi, qui avait besoin d'argent, fit arrêter tous les marchands italiens établis dans son royaume, et ne leur rendit la liberté qu'après avoir exigé d'eux de fortes contributions.

Philippe, las de la guerre qu'il soutenait contre Alphonse, allait acquiescer en 1291 à un traité conclu à Tarascon par Charles II, pour mettre un terme aux différends entre la maison de France et la maison d'Aragon; mais la mort inattendue d'Alphonse le fit changer d'avis, et il se montra disposé à soutenir avec plus d'opiniâtreté que jamais les droits de son frère Charles de Valois. La guerre recommença et dura encore quatre années. Enfin, en 1295, le pape Boniface VIII, afin de rétablir la paix, assembla un concile à Anagni. Dans ce concile la concession du royaume d'Aragon, faite à Charles de Valois, fut révoquée, et Jayme, reconnu roi légitime, grâce à l'abandon qu'il fit de la Sicile à Charles II, dont il épousa la fille. Robert, fils de Charles, épousa Yolande, sœur de Jayme. Ce traité n'eut pas d'ailleurs le résultat que le pape en espérait : Frédéric, frère du roi d'Aragon, se fit couronner roi à Palerme, et entreprit de défendre la Sicile contre les Français.

Citation d'Édouard, roi d'Angleterre, au parlement de Paris.— Saisie judiciaire de l'Aquitaine. — Rupture et guerre entre Édouard et Philippe IV. (1293-1298.)

La reine d'Écosse, Marguerite, nièce d'Édouard, roi d'Angleterre, mourut au commencement du carême de l'année 1291. Sa mort laissait le trône exposé aux prétentions de plusieurs compétiteurs. Edouard, qui prétendait à la suzeraineté de la couronne écossaise, fut choisi pour arbitre par les prétendants eux-mêmes. Les principaux étaient Robert Bruce, et Jean Baillol. Édouard se prononça pour ce dernier.

Philippe-le-Bel voyait avec inquiétude l'accroissement de pouvoir que son puissant vassal venait d'obtenir, lorsque des violences commises par des Anglais contre des Français le décidèrent à rompre avec Édouard avant d'attendre que les forces de celui-ci fussent devenues plus considérables. Il envoya, en 1293, au roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine,

une citation qui, après l'énumération de tous ses griefs, finissait ainsi :

« C'est pourquoi nous vous mandons et ordonnons, sous les peines que vous avez pu et pouvez » encourir, que vous ayez à comparaître devant » nous, à Paris, le vingtième jour après la fête » prochaine de la Nativité du Seigneur, jour que » nous vous assignons péremptoirement, auquel, » comme vous le deviez et le devez encore, et » comme la qualité de tant d'excès et de forfaits » l'exige et le requiert, vous aurez à répondre sur » ces mêmes forfaits, dont la connaissance nous » appartient, sur leurs appartenances, leurs conséquences, et sur toute autre chose que nous jugerons convenable de proposer contre vous, pour ensuite obéir au droit, entendre ce que sera juste, et » vous y soumettre; vous signifiant de plus par les » présentes que, soit que vous comparaissiez ou non » auxdits lieu et jour, nous procéderons néanmoins » comme nous le devons, nonobstant votre absence. »

En 1292, des matelots anglais et normands s'étaient pris de querelle dans le port de Bayonne. Un pilote normand avait été tué; ses compatriotes, mécontents de ce que les magistrats de la ville ne les avaient point suffisamment protégés, se rembarquèrent, et, cherchant à se venger, rencontrèrent en mer un vaisseau anglais qu'ils attaquèrent et prirent; ils massacrèrent une partie de l'équipage, et pendirent le pilote au grand mât. Les barons des Cinq-Ports, en Angleterre, s'émurent de cet acte de violence, et envoyèrent des vaisseaux armés en course contre les Normands. Les marchands de la Normandie perdirent en peu de temps un grand nombre de bâtiments dont les équipages furent massacrés, et les cargaisons partagées entre ceux qui les avaient prises. Ils s'adressèrent au roi de France, leur seigneur, pour obtenir justice et réparation. Philippe IV transmit leurs plaintes à Edouard; mais celui-ci, qui regardait toutes ces pirateries comme une affaire privée, et qui avait refusé sa part dans les captures, ne se pressa pas d'intervenir; il était d'ailleurs fort occupé de ses projets sur l'Ecosse. Cependant, de part et d'autre, des commissaires furent nommés pour terminer le différend. — Tandis que les négociations relatives à cette affaire se poursuivaient avec lenteur, d'autres causes de mésintelligence éclataient en Guyenne. Les Gascons, unis aux Anglais, surprirent La Rochelle, y tuèrent quelques bourgeois, et y enlevèrent beaucoup de marchandises. Le sénéchal qui commandait pour le roi de France à Périgueux fit citer les habitants de Bayonne et les autres Gascons qui avaient enfreint la paix, à comparaître devant son tribunal, pour rendre raison de leur conduite, et il leur ordonna de restituer les marchandises qu'ils avaient injustement saisies. En même temps, il donna des ordres pour que Bordeaux, Agen, et d'autres villes fortes qu'il disait relever de Périgueux, de Cahors et de Limoges, fussent occupées pacifiquement par les gens du roi.

Les lieutenants d'Édouard en Aquitaine s'alarmèrent de cette saisie de places importantes, repoussèrent les huissiers qui en demandaient la possession, annoncèrent qu'ils étaient prêts à la résistance, et invitèrent les habitants des lieux menacés à se défendre. Ils déclarèrent, en outre, qu'ils tiendraient pour illégale toute saisie faite en Aquitaine par les officiers de justice du roi de France, et qu'ils emploieraient la force pour recouvrer les objets saisis.

Ils exécutèrent ces menaces. Les officiers de Philippe IV furent repoussés, chassés et battus. Les Gascons qui avaient interjeté des appels aux tribunaux du roi de France furent dépouillés de leurs biens, exilés, et même, en quelques lieux, pendus avec une fourche au cou; enfin les notaires qui avaient reçu des protestations contre la justice du roi d'Angleterre furent prévenus que s'ils en recevaient des nouvelles, ils seraient pendus sans pitié.

Tels étaient les principaux griefs auxquels Édouard avait à répondre devant le parlement de Paris.

D'après la loi féodale, le duc d'Aquitaine était justiciable de la cour des pairs de France. Édouard ne pouvait nier que la procédure ne fût légale. Malgré sa puissance, il se décida à reconnaître la juridiction de Philippe IV, et il envoya à Paris son frère Edmond pour le représenter. — Édouard comptait terminer le différend par un mariage. Il était veuf depuis quatre ans, et il offrait d'épouser Marguerite, sœur du roi de France, promettant que le duché d'Aquitaine, détaché de la couronne d'Angleterre, appartiendrait aux enfants qui naîtraient de cette union.

Edmond trouva le roi de France fort irrité. Déjà Philippe IV avait fait saisir judiciairement la Gascogne et l'Aquitaine, et comme le représentant d'Édouard n'était pas arrivé à Paris au jour fixé, il prétendait que le roi d'Angleterre était tombé en contumace, et il avait ordonné de lui adresser une citation nouvelle.

Édouard comprit quels étaient les desseins de Philippe-le-Bel; il vit que son duché, qui était déjà au pouvoir de son adversaire, allait être confisqué: à une guerre occulte et par légistes il préféra une guerre ouverte et par chevaliers. Il envoya donc, en juin 1294, des hérauts d'armes annoncer à Philippe qu'il renonçait à son allégeance et qu'il n'entendait plus être son homme. Dès lors, de part et d'autre on se prépara à la guerre.

Ligue formée par Édouard contre Philippe. — Emprisonne-du comte de Flandre. — Alliance de Philippe avec Baillol, roi d'Écosse. (1295.)

Le premier soin d'Édouard fut de chercher à former une ligue contre Philippe IV, et à susciter des ennemis à la France. Il parvint à contracter alliance avec Adolphe de Nassau, roi des Romains, qui était mécontent de ce que le comté de Bourgogne venait d'être remis à Philippe IV par le comte Othon IV, dont la fille Jeanne avait épousé Philippe, second fils du roi de France. Adolphe de Nassau reçut d'Édouard un subside de cent mille livres sterlings, et s'engagea à attaquer la France par la frontière septentrionale. Les comtes de Savoie et de Grandson, les comtes d'Auxerre et de Montbéliard, quelques seigneurs et barons de la Bourgogne, s'obligèrent aussi, moyennant un subside de trente mille livres sterlings, à favoriser les projets du roi d'Angleterre. Ce prince fut moins heureux dans les tentatives qu'il fit pour attirer à son alliance les rois d'Aragon et de Castille, trop préoccupés de leurs affaires intérieures, et de se dèfendre contre les Maures. Jean II qui, comme comte de Richmond et duc de Bretagne, était vassal des couronnes d'Angleterre et de France, se prononça pour l'Angleterre, et accepta le commandement de l'armée qu'Édouard destinait à reconquérir l'Aquitaine. Dans le même temps, Édouard négociait avec les princes de la Belgique et du Bas-Rhin. Le comte de Gueldre, le duc de Brabant, recevaient de lui des subsides pour faire la guerre à la France, et Henri, comte de Bar, qui avait épousé sa fille Éléonore, devait entrer par la Lorraine en Champagne.

Édouard avait aussi entamé une négociation secrète avec Gui de Dampierre, comte de Flandre, dont la fille devait épouser son fils. Mais Philippe-le-Bel, informé des projets que couvrait cette union, et parrain de la jeune princesse nommée Philippa, invita le père et la fille à lui rendre visite à Paris, avant de passer en Angleterre. Le comte de Flandre y vint sans défiance. Mais à son arrivée, Philippe-le-Bel le fit enfermer avec sa fille dans la tour du Louvre, l'accusant de félonie, parce que, d'après les lois féodales, un vassal ne pouvait marier sa fille sans l'autorisation de son suzerain. Philippa mourut à Paris peu de temps après, et au bout de quelques mois le comte de Flandre, qui sans doute promit de rester étranger aux tentatives d'Édouard, fut remis en liberté.

Philippe IV contracta dans le même temps une alliance avec Baillol, roi d'Écosse. Il chercha à neutraliser les dispositions du roi des Romains en lui suscitant des embarras en Allemagne, et en favorisant les prétentions d'Albert d'Autriche, fils de Rodolphe de Hapsbourg, qui cherchait à faire déposer Adolphe de Nassau, pour s'emparer de la couronne impériale.

Altération des monnaies. (1295-1296.)

Le roi d'Angleterre était contrarié dans ses desseins par les barons anglais. Ceux-ci, ayant fort peu d'intérêt à la conservation des fiefs que leur prince possédait en France, refusaient de prendre part à une guerre qu'ils regardaient comme étrangère, et de voter les impôts nécessaires pour payer les subsides promis aux alliés de leur souverain.

De son côté Philippe IV éprouvait aussi des besoins d'argent. Pour y pourvoir, il se vit forcé de rendre une ordonnance somptuaire, par laquelle il obligea tous les seigneurs qui avaient moins de six mille livres de rente, somme très-considérable pour le temps, à porter à la Monnaie leur vaisselle d'or et d'argent. — C'est de cette époque que date aussi la première altération des monnaies. Une ordonnance de 1295, publiée au nom du roi, porte que « les affaires pressantes de son royaume l'ayant déterminé à faire fabriquer une monnaie dans laquelle *il manquera peut-être quelque chose du poids ou du titre* que ses prédécesseurs avaient coutume d'employer dans leurs monnaies, il s'engage pour lui et pour sa femme Jeanne de Navarre, à indemniser de ses biens propres tous ceux qui pourraient éprouver quelque perte par cette altération. »

Cette promesse était nécessaire pour empêcher les effets du mécontentement populaire et la dépréciation de la nouvelle monnaie ; dépréciation qui devint telle l'année suivante, en 1296, que, pour empêcher le retrait des anciennes monnaies, le roi dut rendre une nouvelle ordonnance, interdisant à quelque personne que ce fût, d'exporter du royaume de l'or ou de l'argent, soit monnayé, soit en barres, soit en vaisselle, sans une expresse permission de lui.

Dans le même temps encore il rendit une ordonnance pour prélever une contribution du cinquantième sur les marchands, les bourgeois et les prêtres. Cette contribution, que l'arbitraire des taxations et la violence des saisies rendait plus onéreuse que la somme ne semblait le comporter, reçut un nom qui désignait son injustice; elle fut appelée *maltolte*.

La maltolte imposée sur les prêtres, la défense d'exportation des espèces qui empêchait la cour de Rome de percevoir en France ses droits accoutumés, furent frappées d'anathème par le pape dans deux bulles célèbres, parce qu'elles sont peut-être les premières causes de la querelle éclatante de Philippe IV et de Boniface VIII. Ces bulles sont, suivant l'usage, désignées par leurs premiers mots ; l'une est celle de *Clericis laicos ;*

l'autre est celle d'*Ineffabilis*. Elles furent insérées toutes les deux dans le sixième livre des Décrétales, mais abolies plus tard par le pape Clément V.

Efforts de Boniface VIII pour rétablir la paix. — Succès en Aquitaine. (1295-1296.)

Tout en défendant les intérêts de l'Église romaine et du clergé français, le pape Boniface VIII faisait de grands efforts pour rétablir la paix entre la France et l'Angleterre. Déjà en 1295 il avait envoyé les cardinaux d'Albano et de Préneste auprès d'Édouard et de Philippe IV.— En 1296, il chargea ses légats d'ordonner en son nom aux deux rois, et sous peine d'excommunication, de conclure une trève d'une année. Édouard y aurait consenti, mais les légats, qui connaissaient les dispositions de Philippe IV, n'osèrent pas signifier au roi de France les ordres du pape, et la guerre continua.

Les Français avaient obtenu de grands succès en Aquitaine. Les Gascons, mal secourus par les Anglais, perdirent successivement, en 1295, Podensac, La Réole et Saint-Sever. L'année 1296 ne fut pas plus favorable aux Anglais, dont l'armée fut battue dans toutes les rencontres par les troupes aux ordres de Robert, comte d'Artois, cousin du roi Philippe. Mais dans le même temps, Édouard remportait à Dunbar en Écosse une victoire décisive, et forçait Baillol à se remettre en sa puissance.

Les revers éprouvés en Aquitaine par les Anglais, et les exactions que les troupes qui se rendaient d'Angleterre en Guyenne commirent sur quelques rivages de la Bretagne, décidèrent en 1297 le duc Jean II à se tourner du côté du roi de France. Pour le récompenser, Philippe IV le créa pair du royaume, et fiança Isabelle, fille aînée de Charles de Valois, à son petit-fils.

Guerre en Flandre. — Combat de Furnes. (1297.)

Dans le temps même où le duc de Bretagne renonçait à l'alliance de l'Angleterre, le comte de Flandre, Gui de Dampierre, abandonnait celle de France, et contractait avec Édouard une alliance perpétuelle contre Philippe.

Le roi de France assembla aussitôt une armée avec laquelle il entra en Flandre. Pendant que le roi assiégeait Lille, le comte d'Artois livra en avant de Furnes une bataille où son fils unique, Philippe, sire de Conches, fut blessé mortellement, mais où les Flamands éprouvèrent une défaite complète. — Robert de Béthune, fils de Gui de Dampierre, abandonna Lille et se retira sur Bruges, où son père venait d'être rejoint par le roi Édouard. — Les habitants de Lille, abandonnés à eux-mêmes, ouvrirent leurs portes au roi de France.

De tous les alliés du roi d'Angleterre et du comte de Flandre qui avaient promis d'attaquer la France par divers côtés, un seul avait pris les armes : le comte Henri de Bar était entré en Champagne et y avait dévasté quelques villages ; mais le sire de Châtillon, chargé de la défense du pays, s'était transporté lui-même dans le comté de Bar, et avait forcé le comte Henri à revenir précipitamment défendre ses foyers. Sa défaite, l'inaction des princes bourguignons et allemands, découragèrent le roi Édouard.

Philippe IV, maître de Lille, s'empara de Courtrai et marcha sur Bruges. Le comte de Flandre n'osa pas l'y attendre, et se retira à Gand avec son fils Robert de Béthune et son allié, le roi d'Angleterre. Bruges s'empressa de capituler avec Philippe IV, qui y fit une entrée triomphale.

Canonisation de saint Louis. — Paix conclue entre Édouard et Philippe. (1297-1300.)

Le succès de cette guerre favorisa les négociations nouvelles que le pape recommença pour conclure la paix. — Édouard fut rappelé en Écosse par une insurrection des Écossais. Les deux rois, las de la guerre, conclurent une trève, acceptèrent la médiation du pape, et convinrent de s'en remettre à la sentence arbitrale qu'il devait rendre comme personne privée, et non comme souverain pontife.—La sentence de Boniface VIII, ou plutôt de Benoît Caietano, fut prononcée en 1298, mais le traité définitif ne fut signé qu'en 1299 à Montreuil-sur-mer. Ce traité laissait en suspens et soumis à l'arbitrage futur du pape le partage de l'Aquitaine et le règlement des juridictions et ressorts. Cependant les deux rois convinrent qu'ils retiendraient ce qu'ils possédaient actuellement, convention qui livrait aux Français la plus grande partie du territoire en litige. La princesse Marguerite, sœur du roi de France, épousa le roi d'Angleterre.—Isabelle, fille de Philippe IV, fiancée au fils aîné d'Édouard, qui se nommait Édouard comme son père, lui porta en dot ces prétentions sur la couronne de France, sous les premiers Valois ; de là vint cette guerre acharnée qui dura plus d'un siècle, et ne finit qu'à l'apparition merveilleuse et par le glorieux concours de Jeanne d'Arc.

En 1297, et dans l'espérance de rendre le roi de France plus docile à ses conseils, le pape proclama, le 11 août, la canonisation de saint Louis.

En 1298, Adolphe de Nassau, qui n'avait pas tenu la promesse faite à son allié Édouard, fut défait par son compétiteur Albert d'Autriche, et tué dans le combat, où il perdit la couronne. La victoire d'Albert

accrut la puissance de Philippe IV : le nouvel empereur et le roi de France eurent à Vaucouleurs, en 1299, une conférence où ils resserrèrent les liens de leur amitié.

En faisant la paix, Philippe avait abandonné le roi d'Écosse son allié, et Édouard, son allié le comte de Flandre. Les hostilités recommencèrent en 1300 contre Gui de Dampierre. Celui-ci, dépossédé de toutes ses villes et vaincu dans tous les combats, se vit forcé de se remettre avec sa famille à la disposition du roi de France, qui le fit renfermer de nouveau au Louvre, et déclara la Flandre annexée au domaine royal.

CHAPITRE III.

PHILIPPE IV. — SES DÉMÊLÉS AVEC BONIFACE VIII. — PROCÈS ET CONDAMNATION DES TEMPLIERS.

Démêlés de Philippe IV et du pape Boniface. — Intervention des états-généraux. — Accusations portées contre le pape. — Assemblées de Paris. — Convocation d'un concile à Lyon. — Menaces de Boniface. — Son arrestation, sa délivrance, sa mort. — Clément V est élu pape; il fixe la résidence des papes à Avignon. — Arrestation générale des templiers. — Accusations portées contre eux. — Enquête. — Jacques de Molay, grand-maître de l'ordre. — Convocation d'un concile général. — Conciles provinciaux de Paris et de Senlis. — Condamnation et supplice de plusieurs templiers. — Concile général de Vienne. — Abolition de l'ordre des templiers. — Supplice de Jacques de Molay. — Réflexions.

(De l'an 1301 à l'an 1314.)

Démêlés de Philippe IV et du pape Boniface. — Intervention des états généraux. (1301-1302).

Les querelles de Philippe IV avec Boniface VIII eurent un grand retentissement, et troublèrent pendant trois années la paix de l'Europe. Elles commencèrent en 1301. Il s'agissait d'abord de prétentions sur la mouvance de la vicomté de Narbonne, réclamée également par l'archevêque de cette ville et par le roi, ainsi que quelques levées de deniers faites ou à faire sur le clergé. « Boniface (dit M. de Châteaubriand, qui a tracé de cette querelle un tableau vivement coloré), Boniface s'emporta; Philippe repartit qu'il ne se soumettrait jamais au pape pour les choses temporelles. — L'évêque de Pamiers, légat de Boniface, insulte le roi en pleine audience; le roi le chasse de son conseil, et le fait accuser de crime de haute trahison : une bulle de Boniface ordonne de livrer l'évêque au tribunal ecclésiastique. Autre bulle qui déclare le roi de France soumis au pape, tant au temporel qu'au spirituel. Le garde-des-sceaux, Pierre Flotte, adresse au pape, de la part du roi, une lettre commençant ainsi : « Philippe, par la grâce de » Dieu, roi des Français, à Boniface, prétendu » pape, peu ou point de salut. Que votre *très-* » *grande fatuité* sache que nous ne sommes soumis » à personne pour le temporel, etc. » — Survint alors une bulle où sont retracés les principaux torts de Philippe : « Il accable ses sujets d'impôts; il al» tère les monnaies; il perçoit les revenus des bé» néfices vacants. En vain il rejetterait tous ses » torts sur de mauvais ministres, il doit changer ces » ministres à l'admonition du saint-siége. » Si ces reproches étaient déplacés, ils étaient justes, et ces violences mêmes étaient utiles. La papauté avait seule alors le droit de parler, et remplaçait l'opinion publique pour les nations; les répliques que les rois étaient obligés de faire dévoilaient les abus de la cour de Rome : par les doubles passions de la couronne et de la tiare, les peuples obtenaient une partie des lumières qui sont aujourd'hui le résultat de la liberté de la presse. »

Ce fut alors (en 1302) que Philippe IV prit la résolution d'assembler les états-généraux. Leur réunion eut lieu le 10 avril dans l'église Notre-Dame de Paris.

« Les trois ordres écrivirent à Rome, le clergé en latin, la noblesse, et vraisemblablement le tiers-états, en français. La lettre du clergé était respectueuse, mais ferme; celle de la noblesse, violente; et celle du tiers-état, qu'on n'a plus, vraisemblablement aussi vigoureuse que celle de la noblesse, à en juger par la réponse des cardinaux. Le pape traita l'église gallicane de *fille folle,* et se plaignit de ce que la noblesse et les communes n'avaient pas même daigné lui accorder le titre de souverain pontife. »

Accusations portées contre le pape. — Assemblées de Paris. — Convocation d'un concile à Lyon. (1303.)

Cependant le roi Philippe ne songeait qu'à faire repentir Boniface de la résistance qu'il apportait à ses volontés. Le 1er décembre 1302, il invita les archevêques et les évêques de son royaume à se rendre à Paris pour y traiter d'affaires concernant l'indépendance de sa couronne. Les archevêques de Sens et de Narbonne, les évêques de Meaux, de Nevers et d'Angers, obéirent seuls à cette invitation. — Le 12 mars 1303, ils se réunirent au Louvre, avec les principaux barons de France. Guillaume de Nogaret, choisi par le roi pour porter la parole devant cette assemblée, était né dans le diocèse de Toulouse; avant d'être anobli et armé chevalier par le roi, il avait été professeur de droit et juge-mage à Beaucaire. Sa famille passait pour être attachée à l'ancienne hérésie albigeoise.

L'usage du temps était qu'un orateur commençât son discours par une phrase de l'Écriture sainte. Nogaret débuta ainsi : « *Il y a eu de faux prophètes* » *parmi le peuple, et parmi vous il y aura des maî-*

Louis XI. *Charlotte de Savoie* *Charles VIII.*



Martinet del. Réville sculp.t

Bataille de Fornoue 1495.

à Rouen

à Pierrefonds

Salle du Conseil — Donjon de Vincennes

» *tres de mensonge.* — C'est le glorieux prince des » apôtres, c'est le bienheureux saint Pierre qui, » nous annonçant les choses futures, nous a prédit » l'arrivée des maîtres de mensonges qui introdui- » sent les sectes de la perdition... Et en effet, dans la » chaire même de saint Pierre, nous voyons siéger au- » jourd'hui le maître des mensonges; c'est lui-même » qui, n'ayant jamais fait que du mal, se fait cependant » appeler faiseur de bien, *Boniface.* » Le reste du discours fut digne de ce début; Nogaret déclara que Boniface n'était point pape; qu'il était, aux termes de l'Évangile, un voleur et un brigand; qu'il était temps d'arrêter ce misérable, de le mettre au cachot, d'assembler un concile pour le juger; et que cela étant fait, les cardinaux éliraient un vrai pape.

« Jusqu'alors, dit un historien ordinairement peu favorable à la papauté, la cour de Rome avait conservé dans la discussion l'avantage de la modération. Boniface venait même de faire, pendant l'hiver précédent, une nouvelle tentative de conciliation.— Jean-le-Moine, cardinal de Saint-Marcellin, était arrivé en France, sous prétexte de sommer de se rendre à un concile convoqué à Rome ceux des prélats français qui n'avaient point encore obéi aux ordres du pape; mais il portait en même temps des instructions sur douze griefs divers, sur lesquels la cour de Rome demandait satisfaction. Le plus grave de tous était celui d'avoir fait brûler une de ses bulles en présence du roi; les autres étaient des droits contestés, et le pape demandait qu'ils fussent reconnus. Ces instructions, qui nous ont été conservées, n'ont rien d'offensant dans leur forme. Les réponses du roi sont aussi écrites avec quelque modération; il cherche même à faire prendre le change sur la bulle brûlée, comme s'il s'agissait d'une bulle détruite dans un procès de l'évêque de Laon, et non de celle qui avait offensé la cour de France; toutefois, en répondant article par article, il ne fait aucune concession.

« Le pape s'était flatté que Philippe montrerait plus d'empressement à faire sa paix; le comte d'Alençon et l'évêque d'Auxerre l'en avaient assuré, en sollicitant l'envoi en France du cardinal de Saint-Marcellin. Boniface VIII témoigna combien il avait été déçu, dans une lettre qu'il leur écrivit le 13 avril. En même temps il leur déclarait qu'il n'y avait plus de doute que Philippe ne se trouvât compris, malgré sa dignité royale, dans les sentences générales d'excommunication et d'anathème prononcées contre ceux qui empêchent des prélats de se rendre au concile auquel ils ont été convoqués par le saint-siége; et il ordonnait au cardinal de Saint-Marcellin de signifier au roi lui-même cette excommunication, et d'assigner son confesseur, le père Nicolas, dominicain, à se rendre avant trois mois à la cour de Rome pour s'y justifier. Cette dernière décision de Boniface mit le comble à l'indignation de Philippe. Il fit arrêter les deux prêtres chargés d'apporter les bulles d'excommunication, et il les fit enfermer dans une prison à Troyes. »

Bientôt après (le 13 juin) eut lieu une nouvelle assemblée des barons de France. Un *chevalier et jurisconsulte*, Guillaume de Plasian, présenta à Philippe IV une nouvelle accusation contre Boniface, en sommant le roi, comme *champion de la foi*, de convoquer un concile général pour y faire droit. — L'accusation, rédigée au nom des princes français, portait sur vingt-neuf chefs, presque tous fondés sur des inductions plutôt que sur des faits.— « Ainsi, par exemple, Boniface est accusé de ne pas croire à l'immortalité de l'âme, car il a dit faire plus de cas d'un chien que d'un Français, ce qu'il n'aurait pu dire s'il avait cru au Français une âme immortelle. Il est accusé de ne pas croire à la transsubstantiation, car il permet que son trône soit plus orné que l'autel sur lequel repose l'hostie. Il est accusé d'avoir un démon familier, car il a dit qu'il est impossible aux hommes de le tromper. Les autres accusations sont celles par lesquelles on a cherché dans tous les temps à exciter la populace contre une victime dévouée, en faisant planer sur elle le soupçon des vices les plus impurs. On y joignait l'accusation de simonie. Enfin, pour exciter le ressentiment des Français, on accusait Boniface d'avoir souvent exprimé sa haine et son courroux contre la *superbe française.* »

Le roi Philippe répondit à l'accusateur du pape qu'il ferait tous ses efforts pour la réunion d'un concile œcuménique, et qu'il protestait d'avance contre toute sentence d'excommunication ou d'interdit que le pape, pour retarder la réunion de ce concile, pourrait prononcer contre lui ou les siens. Cinq archevêques, vingt et un évêques, plusieurs abbés et prieurs, déclarèrent ensuite qu'ils donnaient leur assentiment audit concile, jugé utile et nécessaire, ne fût-ce que pour faire éclater, comme ils le souhaitaient, l'innocence de Boniface VIII; mais que cependant ils protestaient contre toute excommunication ou interdit que le pape pourrait publier à cette occasion, et qu'enfin ils se mettaient par avance, eux et tous leurs adhérents, sous la protection du concile futur.

Le roi écrivit à toutes les communautés religieuses, aux notables, aux consuls et aux citoyens des villes de son royaume. « Boniface, actuellement président du siége apostolique, a été accusé devant » moi de crimes énormes, par des personnes illus- » tres, qu'anime uniquement leur zèle pour la foi. » Je vous envoie la copie des actes de l'assemblée » du Louvre, et je vous invite à consentir à la con-

» vocation du concile général, et à adhérer aux » appels et aux provocations faits à ce concile. » Sept cents actes d'adhésion de prélats, de communautés religieuses, de barons, et de villes, tant de France que de Navarre, furent le résultat de la lettre royale.

Menaces de Boniface. — Son arrestation, sa délivrance, sa mort. (1303.)

Le pape Boniface répondit avec calme et dignité, par une bulle promulguée le 15 août à Anagni, aux déclamations injurieuses de Guillaume de Plasian. Il n'entra point dans le détail des accusations intentées contre lui : celle d'hérésie lui paraissait trop absurde pour être discutée. « Où donc a-t-on pu » entendre dire dans le monde, dit-il, que nous » soyons infecté d'hérésie? Qui jamais en a été ac» cusé parmi nos parents, ou même dans toute la Cam» panie où nous sommes né (sarcasme indirect contre » Nogaret et Plasian, tous deux issus de parents » albigeois)? Quand nous comblions le roi Phi» lippe de bienfaits, certes il nous tenait pour très» catholique. Aujourd'hui il nous accable de blas» phèmes : quelle est cependant la cause de cette » mutation subite, de cette irrévérence filiale? Que » tout le monde le sache : c'est parce que nous avons » voulu panser la plaie de ses péchés, et lui imposer » l'amertume d'une pénitence qu'il a inventé de telles » calomnies, et mis en avant des accusations si insen» sées..... L'Église ne serait-elle pas ébranlée, l'au» torité des pontifes romains ne serait-elle pas avilie, » si une telle voie était ouverte aux rois, aux princes » et aux puissants? En effet, dès que le pontife ro» main, successeur de saint Pierre, s'attacherait à la » correction de quelque prince ou de quelque puis» sant dès qu'il porterait la main aux grands remèdes, » il serait accusé d'hérésie, et on accumulerait sur » lui les crimes et les scandales ! » Boniface énumère ensuite les empereurs et les rois qui se sont soumis à l'autorité des papes, ou même à celle des simples archevêques ; puis il annonce que si le roi et ses sectateurs ne se corrigent pas, il procédera contre eux, en temps et en lieu, de manière à n'être pas comptable de leur salut éternel.

Boniface se préparait à exécuter sa menace. Déjà la bulle qui excommuniait Philippe IV et déliait les Français du serment de fidélité était prête; elle devait être promulguée le 8 septembre.

« Nogaret se trouvait alors en Italie, dit M. de Chateaubriand ; il était chargé de signifier au pape la résolution de l'assemblée générale de France. Le violent pontife, retiré à Anagni, sa ville natale, préparait de nouveaux foudres. Nogaret avait reçu l'ordre de l'enlever, de le conduire à Lyon, où il serait privé des clefs, dans un concile général. — C'était à leur tour les rois qui déposaient les papes.

» Nogaret s'entendit avec Colonne, de cette puissante famille romaine que Boniface avait persécutée. L'entreprise fut conduite avec secret et succès. Nogaret et Colonne, à l'aide de quelques seigneurs gagnés et d'aventuriers enrôlés, s'introduisent dans Anagni, le 7 septembre 1303, au lever du jour. Le peuple se joint aux assaillants, et force le palais du pape. Les portes de son appartement sont brisées ; on entre : le pontife était assis sur un trône, portant sur les épaules le manteau de saint Pierre, sur sa tête une tiare ornée de deux couronnes, symbole des deux puissances, et tenant à la main la croix et les clefs.

» Nogaret, étonné, s'approche avec respect de Boniface, accomplit sa mission, et l'invite à convoquer à Lyon le concile général. « Je me consolerai, » répondit Boniface, d'être condamné par des *Pata-* » *rins.* » Le grand-père de Nogaret était *Patarin*, c'est-à-dire albigeois, et avait été brûlé vif comme hérétique. « Veux-tu déposer la tiare? s'écria Co» lonne. — Voilà ma tête, répliqua Boniface; je » mourrai dans la chaire où Dieu m'a assis. » — Pie VI prisonnier, à moitié expirant, dépouillé des marques de sa puissance, était arrivé à Valence; le peuple entourant la maison où il était déposé, l'appelait à grands cris ; le vicaire de Jésus-Christ se traîne à une fenêtre, et, se montrant à la foule, dit : *Ecce homo!* — C'était là tout une autre grandeur, et tout une autre manière de mourir.

» Boniface, après sa haute réponse à Colonne, se répandit en outrages contre Philippe. Colonne donna un soufflet au pape, et lui aurait plongé son épée dans la poitrine, si Nogaret ne l'eût retenu. » Chétif pape, s'écria Colonne, regarde de monsei» gneur le roi de France la bonté, qui te garde par » moi, et te défend de tes ennemis. » — Boniface, craignant le poison, refusa tout aliment; une pauvre femme le nourrit pendant trois jours, avec un peu de pain et quatre œufs. Le peuple, par une de ses inconstances accoutumées, délivra le souverain pontife, qui partit pour Rome ; il y mourut d'une fièvre frénétique (11 octobre 1303). Quelques auteurs ont écrit qu'il se brisa la tête contre les murs après s'être dévoré les doigts [1].

[1] L'auteur de l'*Histoire des républiques italiennes*, M. S. de Sismondi, a donné sur l'arrestation et la mort de Boniface des détails qui, malgré leur étendue, nous paraissent de nature à intéresser, et que nous allons reproduire.

« Dès le 7 mars 1303, Philippe IV avait muni de pleins pouvoirs Guillaume de Nogaret; il lui avait adjoint Jean Musciatti Franzesi, banquier florentin, qui avait été le principal intendant de ses finances, et deux docteurs en droit; enfin, il leur avait donné un crédit illimité sur les Peruzzi, banquiers de Flo-

Clément V est élu pape; il fixe la résidence des papes à Avignon. (1305-1306.)

Boniface VIII eut pour successeur Benoît XI, qui n'occupa le trône pontifical que pendant huit mois environ. Ayant voulu poursuivre les coupables de l'attentat d'Anagni, il fut empoisonné avec des figues apportées par une jeune femme voilée qui se présenta à lui comme une religieuse. On accusa de cet empoisonnement les frères Franzesi, les Orsini, les Colonna, et même Guillaume de Nogaret.

Le successeur de Benoît XI fut désigné par les partisans de Philippe IV. Après une vacance de onze mois et un conclave qui avait duré neuf mois, sans que les cardinaux pussent s'accorder entre eux, Clément V fut élu pape à Pérouse le 5 juin 1305. Issu d'une noble famille de l'Aquitaine, ce pape, né à Villandreau, dans le diocèse de Bordeaux, était, lors de son élection, archevêque de cette capitale de la Guyenne.

Le premier acte de Clément V fut d'indiquer son couronnement à Lyon, ce qui mécontenta beaucoup les Italiens. Cette pompeuse cérémonie eut lieu le 11 novembre 1305, et fut accompagnée d'événements qu'on regarda comme de funeste présage. — Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la chronique de Guillaume de Nangis : « Le dimanche après la Saint-Martin d'hiver, le pape Clément fut consacré à Lyon dans l'église du château royal, appelée l'église de Saint-Just, en présence des cardinaux et prélats, et d'une foule de grands, et il revint à son palais dans la ville portant, selon la coutume, les insignes de son couronnement. Pendant qu'il traversa la cour de ce château, le roi de France le conduisit avec grand honneur, marchant à pieds près de lui, et, par une pieuse humilité, tenant la bride de son cheval. A la sortie de la cour, Clément fut reçu par Charles et Louis, frères du roi, et par Jean, duc de Bretagne, et conduit de la même manière jusqu'à son palais. Une innombrable multitude de peuple était accourue à ce spectacle; un mur, près duquel passaient le pape et sa suite, ébranlé par le poids de la foule qu'il portait, s'écroula avec fracas et si soudainement, que le duc de Bretagne en fut atteint mortellement, et que Charles, frère du roi, fut grièvement blessé. Le pape eut sa mitre pontificale brisée ainsi que beaucoup d'autres ornements; un grand nombre d'hommes furent tués ou blessés dangereusement. — Ainsi ce jour qui, au premier aspect, n'annonçait que magnificence, joie

rence, énormément riches, qui faisaient alors les affaires de la cour de France. Nogaret et Musciatti étaient venus au printemps s'établir sur la route de Florence à Siène, au château de Staggia appartenant à Musciatti. Ils avaient annoncé qu'ils étaient chargés de traiter de la réconciliation de Philippe avec Boniface, et que c'était là le but des nombreuses conférences qu'on leur voyait avoir, aussi bien que l'emploi des sommes considérables dont ils disposaient.

» Cependant Boniface était venu passer l'été à Anagni, sa ville natale. Ce fut surtout dans cette ville que Nogaret chercha à se procurer des intelligences; il y gagna entre autres Arnolphe, le capitaine de justice, ou chef de la police et de la milice d'Anagni, et Reginald de Supino, seigneur de Férentino, homme qui jouissait d'un grand crédit dans toute la campagne de Rome. « Ce dernier, dit Nogaret lui-même, dans un acte notarié, lui avait affirmé être bienveillant, zélé et fidèle contre la commune d'Anagni, et contre les parents dudit Boniface, tant pour la vie que pour la mort dudit Boniface, pour le confondre, et venger l'injure du seigneur roi. Le même avait donné asile à Guillaume de Nogaret, aussi bien pour la mort que pour la vie dudit Boniface. »

» Nogaret s'étant ainsi préparé, et s'étant assuré l'appui d'un grand nombre de barons de la campagne de Rome, qu'il avait corrompus à prix d'argent, partit secrètement de Staggia, et vint rejoindre, non loin d'Anagni, Sciarra Colonna, frère de deux cardinaux que Boniface avait déposés. Colonna avait rassemblé une troupe de trois cents cavaliers, avec un grand nombre de gens de pied. A leur tête, il entra (le 7 septembre) dans Anagni, où le pape ne se défiait de rien, et ne s'était préparé à aucune résistance. La troupe de Colonna marchait en criant : *Mort à Boniface, vive le roi de France!* Arnolphe, le capitaine de justice, qui aurait dû lui opposer quelque résistance, s'était secrètement vendu; et le peuple, à qui Colonna abandonna le pillage des maisons des cardinaux, du palais et du trésor pontifical, fut sourd à l'appel du pape et de son neveu, qui le suppliaient de prendre les armes.

» Colonna et Nogaret arrivèrent jusqu'au vieux pontife, qu'ils menacèrent, mais qu'ils ne purent contraindre à s'humilier. « Voilà mon cou, voilà ma tête, répondit-il à toutes leurs me- » naces; mais, trahi comme Jésus-Christ, et prêt à mourir, du » moins je mourrai pape. » En vain les conjurés s'étaient préparés aux dernières violences, un respect involontaire les empêchait de porter les mains sur ce vieillard. Nogaret le menaçait de le faire conduire garrotté à Lyon, pour le faire juger par un concile; cependant il le laissa passer trois jours dans son palais, sans oser prendre un parti, sans rien exécuter. Il était embarrassé de son captif, qu'il ne savait ni comment garder ni comment relâcher : aussi voyait-il avec plaisir que pendant ces trois jours le pape n'avait pris aucune nourriture, soit qu'en effet on le laissât dépourvu de tout, soit qu'il craignît d'être empoisonné. Mais, le 10 septembre, le peuple d'Anagni, revenu de son étonnement, tourmenté de remords pour le butin dont il s'était emparé, honteux de l'abandon où il laissait son protecteur et son compatriote, prit tout à coup les armes contre les Français. Les paysans des villages voisins étaient venus pendant la nuit grossir les rangs des bourgeois d'Anagni, en sorte que les insurgés se trouvaient au nombre de dix mille personnes. Cette troupe s'animant aux cris de *vive le pape, et meurent les traîtres!* reprit le palais pontifical, en chassa Sciarra Colonna, Reginald de Supino, Guillaume de Nogaret et leurs gendarmes, tua plusieurs de ces derniers, et remit Boniface VIII en liberté. L'agitation que venait d'éprouver le vieux pontife, la peur, la colère, peut-être la faim, avaient épuisé le reste de ses forces, et aussi bien celles de son esprit que celles d'un corps usé par l'âge et par les maladies. Il se mit immédiatement en chemin pour retourner à Rome. Il paraît qu'il y fut saisi d'une fièvre chaude, dont il mourut le 11 octobre, justement un mois après avoir été tiré de sa captivité. »

et transports, amena la confusion de la douleur et des lamentations.

» Avant que le roi de France ne quittât Lyon, le pape Clément lui donna la permission de faire transporter du monastère de Saint-Denis en sa chapelle à Paris, la tête et une des côtes de saint Louis, son aïeul, et à sa prière il rétablit dans leur première dignité les frères Pierre et Jacques Colonne, dégradés depuis long-temps, par le pape Boniface, du rang de cardinaux. — En outre, pour dédommagement des dépenses faites en Flandre, il accorda au roi pour trois ans la dîme des églises et des annates, et investit d'avance ses chapelains et clercs, et ceux de ses frères, des premières prébendes qui viendraient à vaquer dans presque toutes les églises de son royaume. Il engagea aussi, dit-on, le roi à *améliorer une petite monnaie* qu'il avait faite, et à payer promptement ses dettes. »

Le pape Clément V se montra en toute circonstance fort dévoué à Philippe IV. On verra bientôt quelle part il prit au mémorable procès des Templiers. Il refusa de laisser condamner la mémoire de Boniface VIII, mais il releva Nogaret de l'excommunication que Benoît XI avait lancée contre lui. Ce fut Clément V qui, pour ne pas s'éloigner de la France, fixa la résidence des papes à Avignon, translation du trône pontifical qui causa de grands troubles dans l'Église. Il est le premier pape dont la tiare ait été ornée d'une triple couronne.

Arrestation générale des templiers. — Accusations portées contre eux. — Enquête. — Jacques de Molay, grand-maître de l'ordre. (1307-1308.)

Après la querelle de Boniface VIII et de Philippe IV, l'événement le plus remarquable du règne du petit-fils de saint Louis est le procès et la condamnation des Templiers.

Vers la fin du XIIIe siècle, la Palestine avait été définitivement perdue pour l'Europe chrétienne. Sa perte semblait naturellement devoir entraîner la ruine des ordres militaires et religieux qu'avait fait naître l'esprit des pèlerinages, et dont l'existence est un des faits les plus caractéristiques du moyen âge.

Les chevaliers de l'Hôpital et du Temple n'avaient pas trouvé dans l'île de Chypre l'hospitalité sur laquelle ils comptaient, et qui aurait peut-être conservé cette île à la chrétienté. Les Hospitaliers projetèrent et accomplirent la conquête de l'île de Rhodes, qui était possédée en partie par les Grecs schismatiques, et en partie par les Sarrasins.

Pendant que les Hospitaliers se dédommageaient par cette conquête de leurs pertes en Palestine, les Templiers, réunis à Chypre, avaient successivement quitté cette île et étaient rentrés en Europe, dans les commanderies de leur ordre, où ils se livraient avec entraînement à tous les plaisirs du luxe et de la mollesse. Ils eurent bientôt à se repentir de n'avoir pas, comme les Hospitaliers, tenté de recommencer la guerre contre les infidèles. Philippe IV, roi de France, écrivit au pape Clément V, qui résidait alors à Poitiers, que l'ordre du Temple était accusé d'hérésie et de plusieurs autres crimes contre la religion et la morale. Quelques chevaliers avaient en effet dénoncé leurs frères comme coupables de crimes abominables.

Le pape répondit d'abord au roi que ces accusations étaient inouïes et incroyables ; mais ensuite il consentit à une enquête contre les Templiers, déclarant toutefois que si les chevaliers du Temple venaient à être reconnus coupables des crimes qui leur étaient imputés, leurs biens devaient être employés à secourir la Terre-Sainte. — Fort de la sanction de l'Église, Philippe-le-Bel prit une résolution hardie.

« Le vendredi après la fête de saint Denis, le 13 octobre 1307, dit la *Chronique* de Guillaume de Nangis, vers le point du jour, tous les Templiers qu'on trouva dans le royaume de France furent subitement et simultanément saisis et renfermés dans différentes prisons, d'après l'ordre du roi. Parmi eux fut pris, dans la maison du Temple à Paris, et retenu prisonnier, le grand-maître de l'ordre (Jacques de Molai). — Depuis longtemps déjà le bruit était parvenu aux oreilles du roi, par le témoignage et le rapport de plusieurs, dont quelques-uns avaient auparavant professé l'ordre des Templiers, que cet ordre et ceux qui le professaient étaient souillés et infectés d'abominables crimes. Ainsi, chose abominable à raconter ! dans la cérémonie de leur profession, qu'ils faisaient par précaution dans le silence de la nuit, ils baisaient le maître aux parties postérieures, ils crachaient sur l'image du Christ, la foulaient aux pieds, et, comme des idolâtres, adoraient en secret une tête d'animal (de chat). Leurs prêtres, lorsqu'ils célébraient la messe, ne proféraient pas les paroles de la consécration. Et quoiqu'ils fissent vœu de s'abstenir de femmes, il leur était permis cependant d'avoir entre eux un commerce infâme.....

» Le roi de France, le dimanche suivant, dans l'enceinte et les environs du palais royal, fit proclamer publiquement, en présence du clergé et du peuple, tous ces crimes *dont on les soupçonnait violemment*... Le grand-maître de l'ordre, conduit au Temple en présence des docteurs de l'Université, les avoua, dit-on, expressément, niant seulement qu'il se fût souillé du crime contre nature, et prétendant n'avoir pas, dans sa profession de foi, craché sur l'image du crucifix, mais par terre, à côté.

On assure qu'il fit savoir à tous ses frères, par un écrit de sa main, que le repentir l'avait conduit à cette confusion et qu'il les exhortait à en faire autant...

« Le roi fit renfermer à Corbeil le grand-maître de l'ordre, et fit retenir les autres à Paris et dans différentes prisons jusqu'à ce qu'il eût délibéré avec le siége apostolique et les prélats, de quelle manière il devait agir en cette affaire contre l'ordre et les personnes des Templiers. Il fit saisir partout leurs biens et les fit retenir en son pouvoir par des gens sûrs, qu'il envoya pour en prendre possession et les garder. »

Cependant le pape s'irrita d'abord de voir une autre autorité que celle de la cour de Rome procéder contre un ordre militaire que sa constitution n'affranchissait pas moins de la juridiction royale que de la juridiction épiscopale ordinaire. Quelques marques de soumission de la part de Philippe rétablirent la bonne harmonie entre le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel : les propriétés séquestrées furent placées sous la protection de l'Église, mais pour la forme seulement ; car la plupart de ceux qui en eurent la gestion étaient des serviteurs du roi de France. Vers cette époque, Clément V envoya dans toute la chrétienté une bulle par laquelle il commandait aux nonces du saint-siége et au clergé de chaque pays de faire des enquêtes sur la conduite des chevaliers du Temple. Le pape y disait que, pressé par la clameur publique et les déclarations du roi, des barons, des clercs et des laïques de France, il avait procédé à l'interrogatoire de soixante-douze membres de l'ordre, et qu'il les avait tous trouvés coupables, à différents degrés, d'irréligion et d'immoralité. Clément V menaçait d'excommunication toute personne qui, ouvertement ou clandestinement, donnerait asile à des chevaliers du Temple, les assisterait de ses conseils ou de son argent.

A Paris, les commissaires du pape citèrent devant eux tous les Templiers qui se trouvaient dans la ville. Ils offrirent la vie et la liberté à ceux qui seraient sincères dans leurs aveux. « Il arriva que quelques-uns avouèrent d'eux-mêmes en pleurant une grande partie ou la totalité de ces crimes. Les uns, conduits, à ce qu'il paraît, par le repentir ; les autres, mis à la question, par différents supplices, ou effrayés par les menaces ou l'aspect des tourments, d'autres entraînés ou altérés par des promesses engageantes ; d'autres enfin tourmentés et forcés par la faim qui les pressait dans leur prison, ou contraints de beaucoup d'autres manières, avouèrent la vérité des accusations. Mais un grand nombre nièrent absolument tout, et plusieurs qui avaient d'abord avoué, nièrent ensuite et persistèrent jusqu'à la fin dans leurs dénégations ; quelques-uns d'entre eux périrent au milieu des tortures [1]. »

Le grand-maître de l'Ordre fut tiré de sa prison. On mit tout en œuvre pour l'amener à confesser ses crimes et ceux de son ordre. Il demanda la permission de prendre un conseil pour sa défense, disant que, comme chevalier, il était illettré et plus versé dans l'art de la guerre que dans les subtilités de la justice. Les commissaires rejetèrent sa requête sur le motif qu'en matière d'hérésie les prévenus étaient toujours condamnés ou acquittés sans ministère d'avocats. Jacques de Molai entreprit alors de réfuter les accusations d'irréligion portées contre son ordre. Il déclara que, dans toutes les commanderies, les chevaliers du Temple faisaient trois fois par semaine une aumône générale, et que personne n'avait versé plus de sang qu'eux pour la défense de la religion chrétienne. A cela les commissaires répondirent que les bonnes œuvres et la bravoure étaient choses inutiles sans la foi. Le grand-maître répliqua qu'il avait aussi la foi, et, pour le prouver, il récita d'une voix ferme et énergique le symbole où sont résumés les principaux dogmes de la religion catholique. « Les commissaires, dit Mills, dans son

[1] L'ouvrage de M. Raynouard, intitulé *Monuments historiques relatifs à la condamnation des Templiers*, contient le tableau des tortures auxquelles furent soumis les Templiers. C'est dans les procédures dont ces chevaliers furent l'objet, qu'il en a puisé les détails. « On dépouillait, dit-il, le patient, on lui liait les mains derrière le dos, on attachait des poids énormes à ses pieds, et la corde qui serrait ses mains traversait ensuite une poulie placée au haut de l'instrument fatal de la torture. Au signal des inquisiteurs, la corde jouait, le patient était rapidement suspendu en l'air, et tout son corps cruellement tiraillé. L'une des variations de la torture consistait à hisser le corps, à lâcher ensuite rapidement la corde et retenir tout à coup dans l'air le corps retombant de tout son poids ; la chute et le mouvement rétrograde causaient au patient la dislocation de tous ses membres et d'horribles douleurs, surtout dans les bras et dans les cuisses. La torture de la corde était la plus usitée. — On employait quelquefois celle du feu : on enchâssait les pieds nus du patient dans un instrument qui ne lui permettait plus de les retirer; on les frottait d'une matière onctueuse, et on les présentait ainsi au feu le plus ardent ; pour éprouver la constance du torturé, on plaçait tout à coup entre ses pieds et le feu une planche qui interceptait la douleur, et, s'il persistait dans ses dénégations, on relevait la planche et la douleur le ressaisissait. — Il y avait aussi la torture des talons : on étendait le patient à terre, on enfermait son talon nu dans un talon concave de fer que l'on resserrait à volonté, et cette compression causait une douleur insupportable. Et si la faiblesse du corps ne permettait pas d'autre torture, on plaçait entre chacun de ses doigts de petits morceaux de baguettes en forme de sifflet, que l'on pressait avec force, de manière à faire craquer les os des doigts. — Outre ces tourments ordinaires, en quelques pays on leur arrachait les dents ; en d'autres on leur faisait calciner les pieds ; ailleurs même le patient *fuit quæstionatus ponderibus appensis in genitalibus et in aliis membris usque ad exanimationem.* »

Histoire des Croisades, lui représentèrent que déjà il avait avoué plusieurs crimes à Chinon, devant les cardinaux et le légat du pape, et ils lui lurent un procès-verbal contenant les prétendus détails de l'interrogatoire qu'il avait subi. Jamais étonnement ne fut pareil à celui du grand-maître; quand il eut entendu cette lecture, il fit le signe de la croix, et s'écria que, si les trois cardinaux devant lesquels il avait comparu à Chinon et qui avaient signé son interrogatoire étaient d'une autre qualité, il saurait bien ce qu'il aurait à dire. Comme les commissaires l'invitaient à s'expliquer plus ouvertement, il ajouta, emporté par son ressentiment, que les Sarrasins et les Tartares punissaient les menteurs et les faussaires en leur faisant fendre le ventre et trancher la tête, et que les trois cardinaux méritaient ce supplice. »

D'autres chevaliers du Temple furent ensuite interrogés. Tous rendirent témoignage en faveur de leur ordre : ils en appelèrent aux déclarations de ceux qui étaient morts dans les tortures en protestant de leur innocence. Neuf cents chevaliers se présentèrent aux commissaires et offrirent de prouver la fausseté des imputations dont la confrérie du Temple était l'objet.

Convocation d'un concile général. — Conciles provinciaux de Paris et de Senlis. — Condamnation et supplice de plusieurs templiers. (1308-1311.)

« En 1308, dit la chronique que nous avons déjà citée, le roi de France, Philippe, sur le point de se rendre, pour l'affaire des Templiers, à Poitiers, où résidait encore le pape et la cour ecclésiastique, convoqua à Pâques, dans la ville de Tours, un grand nombre de gens de presque toutes les villes ou châteaux du royaume, et mena avec lui à Poitiers une nombreuse troupe de nobles et d'hommes du commun. — Après que le roi et le pape eurent traité de différentes affaires, par l'ordre du pape on amena le grand-maître de l'ordre des Templiers avec quelques-uns qu'il avait faits les premiers de son ordre, à cause de la supériorité de leur rang et de leur mérite. Il fut délibéré en leur présence et réglé d'un commun accord que le roi, à compter de ce moment et désormais, garderait au nom de l'Église et en la main du siége apostolique tous les frères de cet ordre, dans quelques prisons qu'ils eussent été renfermés, et ne procéderait pas à leurs procès, jugement ou punition, sans un ordre et commandement du siége apostolique, et que le roi leur fournirait de la manière convenable les choses nécessaires à la vie sur leurs biens, dont l'administration ou la garde lui serait laissée, sous la charge de les administrer fidèlement jusqu'au concile général. » Le concile fut convoqué à Vienne pour le 1er octobre 1310; mais il n'eut lieu qu'en 1312.

» En 1310, dans un concile provincial tenu à Paris du 11 au 26 octobre, après un examen approfondi des actions de chaque Templier et après avoir pesé avec beaucoup de scrupule la nature et les circonstances de leurs crimes, afin que le degré de punition fût proportionné aux délits, d'après le le conseil des doctes en droit divin et en droit canon, et avec l'approbation du saint concile, il fut ordonné définitivement que quelques-uns des Templiers seraient simplement déliés des vœux de l'ordre, d'autres renvoyés libres, sains et saufs, après l'accomplissement d'une pénitence qui leur serait ordonnée, d'autres renfermés étroitement, un grand nombre emprisonnés à perpétuité, et quelques-uns enfin, comme relaps, livrés au bras séculier, ainsi que l'ordonnent les lois canoniques au sujet de semblables relaps, soit qu'ils fassent partie d'un ordre religieux militaire, ou qu'ils aient été admis dans les ordres sacrés; ce qui fut fait après que, selon les décrets, ils eurent été dégradés par l'évêque. — C'est pourquoi alors cinquante-quatre Templiers furent brûlés hors de Paris dans un champ peu éloigné d'une abbaye de nonnes appelée Saint-Antoine. Tous cependant, sans en excepter un seul, refusèrent d'avouer les crimes dont on les accusait, et persistèrent avec constance et fermeté dans une dénégation générale, ne cessant de déclarer que c'était sans motif et injustement qu'ils étaient livrés à la mort; *ce qu'un grand nombre de gens ne purent voir sans un grand étonnement et une excessive stupeur.*

» Vers le même temps on convoqua un concile à Senlis, dans la province de Reims, et on y fit le procès à neuf Templiers, qui furent ensuite brûlés[1]. »

[1] « Il est aisé, dit M. Raynouard, de concevoir la consternation que le supplice de tant d'illustres chevaliers causa parmi les autres accusés. Je crois ne pouvoir mieux la peindre qu'en traduisant un des actes de la commission papale.

« Le mercredi 13 mai 1310, est amené Aymeric de Villars-le-Duc, âgé de cinquante ans ou environ, devant les commissaires. Ils lui expliquent les articles sur lesquels il doit déposer. Ce témoin, pâle et extrêmement épouvanté, répond : « Je parle d'après mon serment de dire la vérité, au péril de » mon âme; si je mens, que la mort me frappe soudain, et » qu'en votre présence je sois absorbé en corps et en âme dans » l'enfer. » Il frappe alors sa poitrine avec ses poings, tend ses mains vers l'autel, fléchit les genoux, et s'écrie : « Je persiste à » soutenir que les erreurs imputées aux Templiers sont de » toute fausseté, quoique moi-même j'en aie avoué quelques-» unes, vaincu par les tortures qu'avaient ordonnées contre » moi G. de Marcillac et Hugues de Celle, chevaliers du roi. » J'ai vu conduire sur des chariots les cinquante-quatre cheva-» liers pour être livrés aux flammes parce qu'ils n'avaient pas » voulu faire les aveux exigés; j'ai appris qu'ils ont été brûlés, » et je doute si je pourrais avoir comme eux la noble constance de » braver le bûcher. Je crois que, si l'on m'en menaçait, je dé-

La sévérité des commissaires poursuivait ces malheureux au delà même du tombeau. « Les os d'un Templier mort depuis longtemps, Jean de Thure, trésorier du Temple, à Paris, furent exhumés et brûlés comme ceux d'un hérétique, parce qu'on avait découvert qu'il était impliqué dans le procès fait à l'ordre des Templiers. »

Concile général de Vienne. — Abolition de l'ordre des Templiers. (1312.)

Enfin eut lieu le concile où devait être décidé le sort de cet ordre célèbre; on y compta 114 prélats mitrés et un grand nombre de prélats non mitrés.

« En 1312, dit Guilaume de Nangis, le jour de la lune après la quasimodo, on tint à Vienne, dans la grande église, la session du concile général. Philippe, roi de France, arrivé vers le carême avec ses fils et ses frères, et accompagné d'une suite nombreuse, puissante et convenable, de prélats, de nobles et de grands, prit place à la droite du souverain pontife, sur un siége un peu moins élevé, avec les cardinaux et les prélats; après quelques préliminaires observés ordinairement dans ces circonstances, le pape prit pour texte : *Les impies ne ressusciteront point dans le jugement des justes*, *ni les pécheurs dans l'assemblée des mêmes justes*, et fit un discours. — Ensuite on s'occupa de l'ordre du Temple : les procès faits jusqu'alors aux Templiers n'avaient été qu'individuels; l'ordre n'était pas encore convaincu en qualité d'ordre; mais cependant en raison du mode de réception (soupçonné depuis longtemps, que les Templiers n'avaient pas voulu faire connaître, mais qui venait d'être révélé par un nombre infini de frères, et des plus considérables), l'autorité apostolique, avec l'approbation du saint concile, abolit et anéantit, *non définitivement*, *mais provisoirement* et par mesure de règle, tant le nom que l'habit de cet ordre, dans lequel aucun homme de bien n'aurait voulu désormais entrer. Le pape fit lire un statut porté contre ceux qui à l'avenir garderaient l'habit de l'ordre, ou le prendraient de nouveau, ou recevraient la profession de quelques nouveaux frères, et il excommunia d'avance aussi bien ceux qui recevraient que ceux qui seraient reçus.... Quant aux biens de l'ordre, après diverses délibérations sur l'usage qu'on en devait faire, quelques-uns conseillant de fonder un nouvel ordre à qui on les donnerait, le siége apostolique régla, du consentement des rois et des prélats, que ces biens seraient dévolus entièrement aux frères de l'Hôpital, afin de leur donner plus de forces pour recouvrer ou secourir la Terre-Sainte. Quant aux personnes des Templiers encore vivants, on ne conclut rien à leur égard. »

Dans ce concile, les partisans du roi de France avaient été d'un avis opposé à celui du pape; ils avaient parlé avec véhémence des périls qu'il y aurait pour la religion et la morale à enrichir les Hospitaliers, compagnons d'armes des Templiers. Ils s'étaient efforcés de démontrer les avantages qui résulteraient, au contraire, pour les chrétiens, de la création d'un ordre nouveau; mais le pape prit l'engagement de réformer les abus et les bases de l'institution des chevaliers de l'Hôpital, et le roi dut renoncer à des espérances que lui avait inspirées la cupidité.

Le décret de confiscation fut exécuté dans tous les pays de la chrétienté. Les Templiers furent dépouillés; mais les Hospitaliers n'entrèrent point immédiatement en possession de leurs biens : en France, Philippe-le-Bel et Louis-le-Hutin, son successeur, prélevèrent sur ces biens trois cent mille livres pour les frais de la procédure. Les autres souverains de l'Europe ne se dessaisirent qu'après de longs délais des domaines de l'ordre du Temple; ils en touchèrent même les revenus jusqu'au moment où les commissaires chargés de la défense des intérêts des chevaliers de Rhodes eurent définitivement obtenu la reconnaissance de leurs droits.

Supplice de Jacques de Molai. — Réflexions. (1313.)

Un an environ après la dissolution du concile de Vienne, au mois de mars 1313, « le grand-maître de l'ordre des Templiers (Jacques de Molai) et trois autres Templiers : le visiteur de l'ordre en France, Guy, frère du dauphin du Viennois, et les maîtres (ou grands-prieurs) d'Aquitaine et de Normandie, sur lesquels (dit la Chronique de Guillaume de Nangis) le pape s'était réservé de prononcer définitivement, avouèrent tous quatre les crimes dont on les accusait, en présence de l'archevêque de Sens et de quelques autres prélats et hommes savants en droit canon et en droit divin, assemblés spécialement pour ce sujet, d'après l'ordre du pape, par l'évêque d'Albano assisté de deux autres cardinaux légats... Comme les accusés persévéraient dans leurs aveux, et paraissaient vouloir y persister jusqu'à la fin, les

» poserais à serment devant la commission et devant toutes les » autres personnes qui m'interrogeraient que ces mêmes » erreurs imputées à l'ordre sont vraies, je tuerais Dieu lui-» même si on l'exigeait. » — Alors il adjure, il supplie les commissaires et les notaires qui sont présents de ne pas révéler aux officiers du roi et aux gardiens des Templiers les paroles qui lui échappent, parce qu'il craint que si les gardiens en étaient instruits il ne soit livré au même supplice que les cinquante-quatre.

« Quelle candeur dans ce désespoir! Quelle vérité, quel courage dans cette terreur! Une pareille déposition suffirait pour justifier l'ordre contre les mensonges de tous les apostats qui ne déposaient que pour éviter la mort ou obtenir le salaire du mensonge. »

prélats assemblés les condamnèrent, le lundi après la fête de saint Grégoire, sur la place publique du parvis de l'église Notre-Dame de Paris, à une réclusion perpétuelle. Mais voilà que, comme les cardinaux croyaient avoir définitivement conclu cette affaire, tout à coup deux des Templiers, le grand-maître d'outre-mer et le grand-maître de Normandie, se défendant opiniâtrément contre un cardinal qui portait alors la parole, et contre l'archevêque de Sens, recommencèrent, sans aucun respect, à nier tout ce qu'ils avaient avoué, ce qui causa une grande surprise à beaucoup de gens.

» Les cardinaux remirent les deux relaps entre les mains du prévôt de Paris alors présent, mais seulement pour qu'il les gardât jusqu'au jour suivant, durant lequel ils comptaient délibérer plus amplement à leur égard.

» Aussitôt que le roi, qui était alors dans le palais royal, fut informé de cet incident, il consulta les siens, et, sans en parler aux clercs, *par une prudente décision*, fit livrer aux flammes les deux Templiers, le soir même de ce jour 13 mars, dans une petite île de la Seine, située entre le jardin royal et l'église des frères Ermites. Ils parurent supporter ce supplice avec tant d'indifférence et de calme, que leur fermeté et leurs dernières dénégations furent pour tous les témoins un sujet d'admiration et de stupeur. — Les deux autres Templiers furent renfermés dans un cachot, selon que le portait leur arrêt [1]. »

La condamnation des Templiers et l'abolition de cet ordre célèbre ont donné lieu à de nombreuses controverses. L'innocence ou la culpabilité de ces anciens défenseurs du tombeau du Christ sont également problématiques. — Un savant moderne, poëte distingué (Raynouard), a consacré à leur justification une tragédie et un mémoire scientifique. — L'historien des républiques italiennes, S. de Sismondi, l'historien des croisades, Mills, l'auteur de la *Gaule poétique*, Marchangy, paraissent croire à leur innocence.

Mills attribue leur condamnation à la cupidité qu'avaient excitée leurs richesses. — Le président Hénault qualifie l'abolition de l'ordre « un événement monstrueux, soit que les crimes fussent avérés, soit que l'avarice les eût inventés. » — Le vieil historien Mézerai pense que « sans doute les Templiers étaient coupables de plusieurs crimes énormes, mais non pas peut-être de tous les cas horribles ou ridicules qu'on leur imputait. » — Bossuet dit : « les Templiers, qui faisaient profession de faire continuellement la guerre contre les infidèles et la faisaient en effet avec beaucoup de valeur et de succès, étaient devenus, par trop de richesses et de puissance, extraordinairement orgueilleux et dissolus. On les accusa de crimes énormes qu'ils avouèrent à la torture et qu'ils nièrent au supplice. Cependant on les brûla vifs à petit feu avec une cruauté inouïe, et

[1] Bien que la *chronique* citée porte encore le nom de Guillaume de Nangis, ce moine de Saint-Denis avait cessé d'écrire en 1301. Les détails qu'on vient de lire ont été recueillis par un autre moine de l'abbaye de Saint-Denis, dont le nom est inconnu : mais on sait que ce continuateur de Guillaume de Nangis était contemporain des événements qu'il raconte. Son récit diffère beaucoup des récits des historiens modernes, pour la plupart favorables aux Templiers.

Voici le tableau que dans son *Histoire des Croisades* Mills, s'appuyant sur les recherches de Raynouard, présente du supplice du grand-maître.

« Le 13 mars 1313, on fit placer le grand-maître et ses compagnons sur un échafaud dressé dans le parvis Notre-Dame, où des bourreaux avaient préparé et allumé un bûcher. Là, les commissaires apostoliques sommèrent les accusés de renouveler devant le peuple la confession qu'ils avaient faite devant le pape de leurs erreurs et de leurs crimes. Les prieurs de France et d'Aquitaine répétèrent leurs précédents aveux ; mais le vertueux Jacques de Molai, s'avançant avec une contenance assurée jusqu'au bord de l'échafaud, s'exprima ainsi d'une voix forte. « Il est bien juste que, dans un si terrible » jour et dans les derniers moments de ma vie, je découvre » toute l'iniquité du mensonge et que je fasse triompher la » vérité. Je déclare donc à la face du ciel et de la terre et j'a» voue à ma honte éternelle que j'ai commis le plus grand de » tous les crimes, en convenant de ceux qu'on impute avec tant » de noirceur à un Ordre parfaitement innocent. Je n'ai fait, à » Chinon, les déclarations qu'on exigeait de moi, que pour sus» pendre les douleurs excessives de la torture et pour fléchir, » ceux qui me les infligeaient. Je sais les supplices qu'on a fait » subir à tous les chevaliers qui ont eu le courage de révoquer » une pareille confession ; mais l'affreux spectacle qu'on me » présente n'est pas capable de me faire confirmer un premier » mensonge par un second *. A une condition si infâme, je re» nonce de bon cœur à la vie, qui ne m'est déjà que trop » odieuse. A quoi me servirait d'ailleurs de prolonger de tristes » jours que je ne devrais qu'à la calomnie ? » — Guy tint à peu près le même langage : il protesta hautement de l'innocence de l'ordre. Sa déclaration termina le procès. On reconduisit les quatre chevaliers en prison. Le même jour, Jacques de Molai fut brûlé vif à petit feu, sur la place même où plus tard on érigea une statue à Henri IV. Ses lèvres mourantes ne cessèrent de rendre hommage à la vertu de l'ordre, et la souffrance morale que le souvenir de sa première faiblesse lui fit éprouver alors sembla beaucoup plus poignante que les tourments qu'endurait son corps...»

« Pendant la nuit, dit M. Raynouard, les cendres de ces victimes furent recueillies comme de vénérables reliques par des personnes pieuses et de saints religieux.» Des historiens ont écrit que le grand-maître, avant de rendre le dernier soupir, s'écria : « *Clément, juge inique et cruel bourreau, je t'ajourne à comparaître dans quarante jours devant le tribunal du souverain juge.*» D'autres ajoutent qu'il ajourna pareillement le roi à y comparaître dans l'année. Le pape mourut en effet dans les quarante jours, et le roi dans l'année. M. S. de Sismondi pense avec raison que la citation a été inventée après les événements.

* Il est à remarquer que le grand maitre, dans un passage de Mills cité plus haut, a dit qu'*il n'a fait aucun aveu à Chinon*. (Voyez page 358.)

Isabeau de Bavière.

Charles VI.

Desprez del.

sculp.

XIIIe S^e à Caen.

XIIIe S^e à Omerville (Eure).

Sortie des Parisiens au devant de Charles VI. 1381.



Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris 1389

on ne sait s'il n'y eut pas plus d'avarice et de vengeance que de justice dans cette exécution.»

L'auteur anonyme de l'article *Jacques de Molai*, dans la biographie universelle, croit à l'entière *innocence des Templiers*.

« Toute l'affaire, dit-il, s'explique par ce mot profond de Bossuet : *Ils avouèrent dans les tourments, mais ils nièrent dans les supplices.* Les documents nombreux apportés de Rome il y a quelques années, la publication de la procédure faite contre l'ordre, les débats auxquels a donné lieu la tragédie des *Templiers*, publiée par M. Raynouard, en 1813, ont permis de jeter un grand jour sur ce grand et terrible événement; et l'opinion publique paraît désormais fixée sur l'injustice de l'accusation et sur l'innocence de cet ordre célèbre. »

M. de Chateaubriand, tout en pensant que les immenses richesses de l'ordre le rendirent suspect aux peuples et aux rois, ajoute : — « L'abolition de l'ordre des Templiers ne fut pas cependant une pure affaire de finances : il paraît assez prouvé que les chevaliers appartenaient à la secte des manichéens, et que Philippe se montra plus jaloux de leur autorité qu'avide de leurs trésors. Quoi qu'il en soit, l'humanité et la justice furent également violées dans ce procès : la nature des accusations fut si bien calculée pour frapper l'esprit de la foule, que l'opinion vulgaire a transformé en monstres ces moines chevaliers qui n'étaient vraisemblablement coupables que de passions et d'erreurs... Il faut descendre presque jusqu'à nos jours pour trouver, dans l'abolition de l'ordre des Jésuites (la différence des époques admise), quelque chose de l'appareil et du fracas qu'excita dans le monde catholique l'abolition de l'ordre des Templiers. »

L'abrégé de l'histoire ecclésiastique de Fleury, dont l'auteur est si impartial et si modéré dans ses jugements, se prononce sans hésiter dans la question qui nous occupe.

« L'extinction de l'ordre des Templiers suppose, dit-il, un mal jusqu'alors sans exemple. Les excès dont ces religieux furent accusés sont si étonnants, que la postérité a eu peine à les croire. Quand on retrancherait la moitié des crimes qui leur furent reprochés, il en resterait assez pour prouver qu'il était nécessaire d'abolir un ordre si corrompu. »

Enfin nous terminerons en rappelant qu'un savant célèbre, M. de Hammer, a tenté, il y a peu d'années, depuis même la publication de l'ouvrage de M. Raynouard, d'établir par de nombreux monuments la réalité des crimes imputés aux Templiers, et qu'un poëte illustre, non moins remarquable par sa science profonde que par sa rare sagacité, Walter Scott a partagé l'opinion de M. de Hammer.

CHAPITRE IV.

PHILIPPE IV. — ÉVÉNEMENTS DIVERS. — FIN DE SON RÈGNE.

Insurrection en Flandre. — Défaite de Courtrai. — Étrange imposture. — Victoire de Mons-en-Puelle. — Paix avec la Flandre. — Rétablissement du duel judiciaire. — Nouvelle altération des monnaies. — Séditions réprimées. — Expulsion des juifs. — Henri de Luxembourg, empereur. — Réunion de Lyon à la France. — Médiation de Philippe IV entre le roi d'Angleterre et les barons anglais. — Fêtes à Paris ; les fils de Philippe sont armés chevaliers. —Accusation portée contre les belles-filles du roi.—Leur punition. — Mort de Philippe IV.

(De l'an 1300 à l'an 1314.)

Insurrection en Flandre. — Défaite de Courtrai. — Étrange imposture. (1300 - 1303.)

Philippe-le-Bel ne conserva pas pendant longtemps la possession paisible de la Flandre. Après la réunion de ce comté au domaine royal, il avait réussi à y former un parti français, en promettant d'accroître les libertés des villes riches et industrieuses dont le comte Gui de Dampierre avait attaqué les priviléges en plus d'une occasion. Il visita cette province au mois d'avril 1300, et il fut partout reçu avec une pompe extraordinaire, et avec les marques d'une vive allégresse. Mais les richesses dont les bourgeois de Bruges, de Gand, d'Ypres, de Courtrai, firent parade dans les fêtes qui lui furent données, excitèrent la cupidité de Jacques de Châtillon, qu'il avait nommé gouverneur de la Flandre. Les impôts multipliés que cet homme imprudent fit peser sur le commerce et l'industrie excitèrent en 1302 une insurrection qui, commencée à Bruges, s'étendit bientôt dans toute la Flandre.

Le chef des tisserands et le chef des bouchers de Bruges étaient à la tête des insurgés. Le 21 mars ils surprirent pendant la nuit la garnison qui occupait leur ville; les soldats, réveillés par les cris de *vive la commune! et mort aux Français!* furent attaqués dans les rues et dans les maisons ; tous ceux qui se laissèrent prendre furent mis à mort. Le massacre dura trois jours, pendant lesquels périrent douze cents cavaliers, et deux mille sergents d'armes à pied. Guillaume de Juliers, petit-fils, et Gui, fils du comte de Flandre, parvinrent à joindre les insurgés, et prirent le commandement des milices flamandes.

Robert, comte d'Artois, entra en Flandre avec une armée composée d'environ quarante-cinq mille hommes, parmi lesquels on comptait sept mille cinq cents cavaliers et dix mille archers. Les Flamands attendirent les Français dans la plaine de Courtrai,

Une bataille sanglante s'y livra le 14 juillet, et les Français y éprouvèrent une défaite terrible et complète. Robert fut tué ainsi que le duc de Brabant. Sept comtes, le chancelier, le grand chambellan, deux maréchaux de France, plus de deux cents seigneurs de haute naissance, restèrent aussi parmi les morts, au nombre desquels on comptait six mille chevaliers.

Ces pertes de la noblesse française jetèrent un grand nombre de familles dans la désolation, et donnèrent lieu à une fraude singulière que la *chronique* de Guillaume de Nangis mentionne en ces termes : «Vers le même temps, en 1308, vinrent en France quelques hommes de Flandre, d'un extérieur simple, mais imposteurs, comme l'événement le prouva : par l'effet de leurs astucieux artifices, il se répandit parmi le peuple le bruit général que le seigneur Geoffroi de Brabant, comte d'Eu, Jean de Brabant, son fils, le seigneur de Vierzon, et un grand nombre d'autres tués depuis longtemps à la bataille de Courtrai, avec Robert, comte d'Artois, s'étaient, comme par miracle, échappés vivants, et, à cause du bienfait de leur délivrance, avaient entrepris et juré entre eux de mendier par le royaume de France sous l'humble habit de pauvreté, et de se tenir cachés au milieu des leurs pendant sept ans, et qu'au bout de ce terme ils devaient paraître ensemble le même jour en un certain lieu (à Boulogne-sur-Mer) et révéler publiquement qui ils étaient. Il arriva qu'à quelques légers signes observés sur les Flamands, plusieurs gens des deux sexes les accueillirent avec empressement et s'infatuèrent d'eux, en sorte que les prenant pour lesdits seigneurs, ils les reçurent avec honneur, tandis que les imposteurs, parlant à peine et rarement, affirmaient, par un artifice sûr de son effet, qu'il n'étaient pas ceux dont on rapportait communément ces bruits frivoles. — Quelques nobles matrones admirent même plusieurs d'entre eux en qualité d'époux à la couche conjugale, ce qui leur attira ensuite de grandes moqueries... »

Philippe IV, après la défaite signalée que son armée venait de subir, se vit forcé d'accorder aux Flamands une trêve de quelques mois. Au printemps de l'année 1303, les hostilités recommencèrent. Ce furent les Flamands eux-mêmes qui, enhardis par le succès, cherchèrent les premiers de nouveaux combats. Ils ravagèrent successivement la Hollande, la Zélande, le Hainaut et l'Artois. Mais la fortune cessa bientôt de leur être favorable, ils perdirent trois mille hommes dans une embuscade près d'Arques, et furent forcés de lever le siége de Tournai. Le roi Philippe conclut néanmoins avec eux une nouvelle trêve d'une année, et mit en liberté le vieux comte Gui de Dampierre, qui s'engagea à rentrer dans sa prison, si, à l'expiration de la trêve, une paix définitive n'était point conclue à la satisfaction des deux partis; cette paix n'eut pas lieu, et le vieillard, fidèle à sa parole, revint mourir en prison.

Victoire de Mons-en-Puelle. — Paix avec la Flandre. (1304 - 1305.)

La guerre recommença au mois d'août de l'année 1304. Philippe avait rassemblé une armée considérable, et comme la marine française n'était pas assez forte pour résister à la marine flamande, il avait pris à sa solde seize galères génoises. Cette flotte remporta près de Ziriksée une grande victoire navale.

Les Flamands ne furent point découragés de cet échec. Ils espéraient prendre dans les plaines de la Lys une revanche éclatante. Leur armée, forte de soixante mille hommes, était commandée par un des fils de leur comte.

Le roi Philippe était en marche pour les attaquer. Il emporta de vive force le pont de la Lys, et, après avoir traversé cette rivière, arriva en vue de l'armée ennemie. — « Ayant rencontré les Flamands à Mons-en-Puelle, dit la chronique de Guillaume de Nangis, il campa en cet endroit avec son armée. —Le mardi après l'Assomption de la sainte Vierge, les nôtres, croyant à une prochaine bataille avec les ennemis, s'étaient dès le matin préparés au combat; voyant cependant que le temps se passait en pourparlers pacifiques, et qu'on envoyait de part et d'autre des messagers pour tâcher de conclure un accommodement, ils se reposèrent pour se refaire un peu, eux et leurs chevaux, afin, lorsque viendrait le moment de combattre, de se trouver plus frais et plus forts; car ils avaient été inutilement accablés du poids de leurs armes pendant tout le jour, et grandement épuisés et abattus par l'ardeur du soleil de midi; ils croyaient d'ailleurs avec vraisemblance que la paix était faite ou allait bientôt l'être.

« Les Flamands s'aperçurent de la fatigue des Français, et quoique le jour baissât déjà, ils se précipitèrent tout à coup hors de leurs tentes, et fondirent rapidement sur l'armée du roi, prise alors au dépourvu; aucun chevalier n'eut le temps de se faire convenablement armer par les siens. Mais le roi montra un inébranlable courage. Sautant sur son cheval, il soutint le choc du combat. Il courut de grands dangers. Devant lui et près de lui furent tués Hugues de Bouillé, chevalier de sa troupe, et deux citoyens de Paris, les frères Pierre et Jacques Genin, qui se tenaient toujours à ses côtés, à cause de leur fidelité et de leur bravoure. Mais alors, par la faveur de Dieu, de toutes parts

bientôt ses hommes de guerre accoururent à l'envi à son secours, et il remporta une glorieuse victoire.

« Dans ce combat, Guillaume, comte d'Auxerre, et Anselme, comte de Chevreuse, chevalier fidèle et d'une bravoure éprouvée, qui portait l'oriflamme, succombèrent, étouffés, dit-on, par l'excessive chaleur; un grand nombre des nôtres furent tués dans le combat; mais il périt beaucoup plus de Flamands, et entre autres Guillaume de Juliers, petit-fils du comte de Flandre, et principal chef de l'armée ennemie...[1] »

Le courage et l'opiniâtreté de ses adversaires, la vive résistance qu'ils lui opposaient, donnèrent à penser à Philippe IV, dont les démêlés avec le pape venaient d'ébranler le pouvoir. Il jugea prudent de terminer par une paix solide une guerre dont il ne pouvait espérer rien de bon. Il reconnut l'indépendance des Flamands, et mit en liberté Robert de Béthune (fils aîné du défunt comte Gui de Dampierre); il l'institua lui-même comte de Flandre. Les seuls résultats de cette guerre furent l'adjonction à la France de tout le territoire en deçà de la Lys, dont les habitants parlent français, et des villes de Lille et de Douai, ainsi qu'une somme de deux cent mille livres, que les Flamands s'engagèrent à payer pour les frais de la guerre.

Rétablissement du duel judiciaire. — Nouvelle altération des monnaies. — Séditions réprimées. — Expulsion des juifs. (1306.)

Saint Louis avait travaillé longtemps afin d'abolir l'usage du duel judiciaire, Philippe IV le rétablit en 1306, mais pour les nobles seulement. « Peut-être, dit un historien moderne, ne fit-il en cela que céder au besoin des temps. La procédure par témoins avait multiplié les parjures; dans tous les cas douteux, les tribunaux avaient eu recours à la torture, et les hommes de loi, vendus au pouvoir, avaient assez manifesté qu'à leurs yeux les jugements n'étaient qu'un moyen de servir le roi et d'accabler ses ennemis. Le hasard des batailles valait mieux pour les prévenus que la certitude des prévarications. »

Les impôts excessifs ruinaient le commerce et l'industrie. L'altération des monnaies jetait le trouble dans les transactions. Cette altération devint telle que le marc d'argent, qui du temps de saint Louis valait 2 livres 15 sous 6 deniers, monta, sous le règne de Philippe-le-Bel, à 8 livres 8 sous[1].

[1] Le célèbre chroniqueur italien, Jean Villani, qui visita les environs de Mons-en-Puelle, peu de temps après la bataille, et Oudegherst, dans sa *Chronique de Flandres*, rapportent qu'à l'approche des Français les Flamands levèrent leurs tentes et placèrent leurs bagages sur des chariots, qu'ils rangèrent en cercle pour former une sorte de retranchement, où ils laissèrent seulement trois ouvertures pour en sortir et y rentrer au besoin. Si, comme ils s'y attendaient, les chevaliers français les avaient chargés immédiatement, cette enceinte aurait arrêté l'impétuosité des chevaux et assuré l'avantage à ses défenseurs. Mais le roi, après avoir reconnu la position des ennemis, résolut de se borner à les harceler pour les forcer à abandonner d'eux-mêmes leur retranchement improvisé. « Des corps de cavalerie qui se relevaient successivement menaçaient tour à tour les diverses portes, mais évitaient de s'y engager; les piétons, et surtout les Languedociens, qui étaient les plus lestes de l'armée française, attaquaient à coups de pierres et de flèches les Flamands placés à la garde des chariots. Quoiqu'on fût à la fin de septembre, la chaleur était étouffante; les Flamands, exposés à l'ardeur du soleil, ne pouvaient ni prendre du repos, ni soulager leur faim, ni apaiser leur soif, parce que leurs vivres et leur boisson étaient chargés sur les chars qui leur servaient de retranchement. — Vers la fin de la journée leur patience se lassa : ils sortirent tout à coup par trois portes, en trois divisions; une de ces divisions, commandée par Guillaume de Juliers, marcha droit aux tentes du roi. Philippe, qui ne s'attendait point à être attaqué, était à pied, désarmé, et sur le point de se mettre à table. Les Flamands s'emparèrent de son pavillon et le pillèrent; ils tuèrent un grand nombre de ses serviteurs, et ils l'auraient aisément tué lui-même, ou fait prisonnier, s'ils l'avaient reconnu; mais Philippe, qui n'avait gardé ni manteau, ni aucun ornement royal, put se confondre dans la foule, et personne ne s'acharna à le poursuivre. Pendant le même temps les escadrons français avaient été rompus et mis en fuite; ils avaient perdu quinze cents cavaliers; leur déroute semblait certaine. Le roi les sauva. Dès que Philippe, retiré parmi les siens, eut réussi à se faire connaître, il monta à cheval, fit honte de leur fuite à ses chevaliers, les rassembla et les ramena à la charge. Les Flamands vainqueurs s'étaient dispersés pour piller; cependant ils se rallièrent avec courage, se défendirent avec fermeté, et continuèrent à combattre aux flambeaux, lorsque la nuit fut venue. Mais enfin, rompus et renversés par la cavalerie française, ils abandonnèrent le champ de bataille couvert de six mille de leurs morts et de tous leurs bagages...»

[1] Le marc d'argent valait, du temps de saint Louis, 2 livres 18 sous 6 deniers; et le marc d'or, 28 liv. 2 sous 6 deniers.

Les monnaies d'or, sous ce prince, sont: l'*agnelet*, dont l'empreinte était un agneau; il avait cours pour 12 sous 6 den. d'argent; son titre était de 23 karats, 18 trente-deuxièmes; il équivaut à 11 fr. 42 cent; on en frappa encore au même titre sous Louis-le-Hutin et Charles-le-Bel; le *denier d'or*, même monnaie que l'agnelet; l'*obole d'or*; on en frappa sous saint Louis, Philippe-le-Hardi et Philippe-le-Bel. Elle valait 5 sous, quand le marc d'argent était à deux livres 15 sous 6 den., ce qui équivaut à 5 fr. 17 cent.

Les monnaies d'argent sont: le *sou parisis*: c'est le sou d'argent de Charlemagne; il équivaut à 2 fr. 68 cent.; le *gros tournois*, au titre de 11 den. 12 gr., valant 88 cent.; l'*angerin*, évalué à 7 deniers et demi; titre, 3 den. 18 gr., équivalant à 56 cent.; le *nantais*, fabriqué à Nantes; 15 nantais valaient 12 deniers tournois, même titre que le précédent; valeur actuelle, 6 cent.

Il convient d'ajouter à ces monnaies celle que fit frapper en or Blanche de Castille, pendant sa régence. Elle représentait la reine, tenant un septre de la main droite et une fleur de lis de la main gauche. De l'autre côté était une croix, avec cette légende: *Christus. Regnat. Vincit. Imperat.*—Titre, 23 karats. Valeur actuelle, 44 fr.

Des auteurs prétendent que saint Louis avait fait graver sur ses monnaies des coquilles de mer avec un navire; qu'une

Le mécontentement populaire se manifestait par des révoltes fréquentes ; l'impôt de la maltote fut la cause d'une sédition à Rouen.

En juin 1306, le roi s'aperçut que la prospérité de l'agriculture et du commerce n'était pas la seule qui souffrît de cet état de choses. Les rentrées du trésor royal se trouvèrent atteintes. On ne payait les impôts qu'en monnaie altérée, et le revenu du roi était réduit au tiers. Philippe IV résolut de faire battre de la bonne monnaie au même titre que celle de saint Louis; il ordonna qu'à dater du mois de septembre elle aurait seule cours dans le royaume, et que l'ancienne monnaie ne serait plus reçue que pour le tiers de sa valeur nominale. — Cette ordonnance excita dans Paris une violente sédition. C'était l'époque où les propriétaires de maisons renouvelaient les baux et percevaient les loyers. « Le souverain peut réussir, dit judicieusement M. de Sismondi, à contraindre les peuples à se soumettre à une banqueroute générale, et chaque créancier à se contenter du tiers de ce qui lui est dû : mais forcer tous les débiteurs d'un pays à payer le triple de ce qu'ils doivent est un acte au-dessus de sa puissance. » La chronique de Guillaume de Nangis offre une preuve de cette vérité. « Les habitants de Paris, dit cette chronique, s'efforcèrent de louer leurs maisons et de recevoir le prix de leurs locations en forte monnaie, conformément à l'ordonnance royale ; la multitude du commun peuple trouvait très-onéreux qu'on eût triplé par là le prix accoutumé. Enfin, quelques hommes s'étant réunis avec beaucoup d'autres contre le roi et contre les bourgeois, marchèrent en grande hâte vers le palais du Temple, à Paris, où ils savaient qu'étaient le roi ; mais n'ayant pu arriver jusqu'à lui, ils s'emparèrent aussitôt, autant qu'ils le purent, des entrées et des issues du Temple pour qu'on n'apportât pas de nourriture au roi. Ayant ensuite appris qu'Étienne Barbette, riche et puissant citoyen de Paris, directeur de la monnaie et des chemins de la ville, avait été le principal conseiller de l'ordonnance au sujet du loyer des maisons, transportés contre lui d'une rage cruelle, ils coururent avec une fureur unanime dévaster une maison remplie de richesses qu'il avait hors des portes de la ville, dans le faubourg près de Saint-Martin-des-Champs. Le roi ne put souffrir que de tels outrages commis envers lui et ledit citoyen demeurassent impunis; il ordonna de livrer sur-le-champ à la mort tous les auteurs ou excitateurs de ces crimes. Plusieurs des plus coupables furent par son ordre pendus hors les portes de la ville, aux arbres les plus voisins, ou à des gibets nouvellement construits à cet effet, et surtout aux portes les plus grandes et les plus remarquables, afin que leur supplice effrayât les autres, et réprimât leur révolte. »

Philippe IV modifia cependant son ordonnance et régla dans quel cas les anciens engagements devraient être acquittés en monnaie faible ou en monnaie forte.

Il paraît que Philippe se repentit de la rigueur qu'il avait montrée dans cette occasion, car l'année même de sa mort, en 1314, d'après la chronique déjà citée, sa conduite fut toute différente.

« Une extorsion injuste, une exaction inique et d'un nouveau genre, inaccoutumée dans le royaume de France, commença d'abord à Paris, et se répandit de là par tout le royaume, où on exerça des exactions, sous le prétexte des dépenses faites dans la guerre de Flandre; c'est à savoir que tout acheteur et tout vendeur furent forcés de payer au roi, dans les mains de ses conseillers, satellites et agents, dix deniers par livre parisis de chaque chose vendue et achetée. Plusieurs nobles et gens du commun, les Picards et les Champenois, liés ensemble par serment pour la défense de leur liberté et de celle de leur pays, ne pouvant aucunement souffrir cette exaction, s'y opposèrent vigoureusement, et obtinrent enfin la liberté qu'ils souhaitaient, l'extorsion cessant entièrement et complétement *par l'ordre du roi, non-seulement dans leurs terres, mais par tout le royaume.* Quelques gens ont dit que ces

monnaie de cuir a eu cours sous son règne, et qu'enfin il fit frapper des bésans d'or pour payer sa rançon. Ces faits ne sont point avérés. — Le peuple attacha longtemps un grand prix aux monnaies de saint Louis. La superstition leur attribuait le pouvoir de guérir tous les maux, pourvu qu'on les portât suspendues au cou. Aussi presque toutes les monnaies de saint Louis conservées dans les médaillers sont-elles percées.

Saint Louis s'était réservé le droit de fabriquer la monnaie d'or et d'argent; celle des barons était de cuivre et n'avait cours que dans leurs terres. On la désignait par le nom de *monnaie noire*. — La monnaie royale, qui avait cours dans tout le royaume, portait une marque distinctive, qu'il était défendu aux barons d'imiter *ni devers croix, ni devers pile.*

Les monnaies d'or en usage sous Philippe-le-Bel sont : la *cadière* ; le roi y était représenté assis sur une chaise appelée *cadière*, diminutif de *cathedra* ; titre, 22 k., valeur actuelle, à peu près 20 fr. 75 centimes ; le *gros royal* ; on croit que c'est la même monnaie que la *cadière* ; car dans une ordonnance de 1304, Philippe-le-Bel l'appelle *royal d'or à la chaise*: la *masse*, espèce de gros écu d'or ; le roi y est représenté une masse à la main ; titre, 22 karats ; valeur, 19 fr. 4 cent.; le *mouton d'or* à la grande et à la petite laine ; c'était l'agnelet de saint Louis, dont on changeait le titre et le poids; l'empreinte était un mouton : le plus commun pesait 77 grains; titre, 23 karats, valeur actuelle, 12 fr. 77 cent. Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel et plusieurs souverains, à l'exemple des rois de France, ont fait fabriquer des pièces d'or avec l'empreinte du mouton ; le *petit royal* ; titre, 23 karats, valeur, 10 fr. 74 centimes.

Les monnaies d'argent sont : le *petit tournois*; titre, 9 den. 12 gr., valeur actuelle, 56 cent. Le *bourgeois* ; titre, 6 den, valant 13 cent.

exactions n'étaient pas venues du roi lui-même, mais lui avaient été suggérées par le conseil des méchants. »

Dans un voyage que Philippe IV fit, en 1303, dans les provinces du midi de la France, il fit preuve de modération, de tolérance, et réprima le zèle rigoureux de l'inquisition de Toulouse. On ne peut donc attribuer à une fureur fanatique la mesure prise en 1306, de faire arrêter tous les Juifs, et l'ordre de les expulser du royaume. La confiscation des biens de ces malheureux paraît avoir été le but principal que le roi s'était proposé.

Les dépenses du trésor royal étaient considérables et absorbaient rapidement les trésors amassés avec tant de peines et d'exactions. Les comptes originaux de la dépense royale pendant six mois de l'année 1308, conservés dans la bibliothèque publique de Genève, prouvent, dit M. de Sismondi qui les a eus sous les yeux, que toute comptabilité était alors impossible: « Ce sont des tablettes de bois enduites de cire sur lesquelles le trésorier royal porte confusément toutes dépenses à la suite les unes des autres, en chiffres romains et de manière à ne laisser aucun moyen de les additionner. Il paraît, il est vrai, que le roi comptait avec ce trésorier tous les vingt-cinq jours, et que sa dépense, dans cet espace de temps, arrivait rarement à cinq mille livres. »

Henri de Luxembourg, empereur. (1308 - 1313.)

A la mort d'Albert d'Autriche, Philippe-le-Bel songea à placer son frère Charles de Valois sur le trône impérial. L'empire se serait ainsi trouvé de nouveau rattaché à la France; mais le pape Clément V, sur lequel le roi croyait pouvoir compter, se trouva alarmé autant que les électeurs impériaux d'une prétention qui semblait devoir assurer l'asservissement de l'Europe : il engagea les électeurs à se hâter de donner la couronne à un prince indépendant. Frédéric d'Autriche, fils d'Albert, Rodolphe de Bavière et Charles de Valois, qui briguaient l'empire en même temps, furent écartés tous les trois, et Henri de Luxembourg, élu à Francfort le 27 novembre 1308, fut couronné à Aix-la-Chapelle au commencement de l'année 1309. Philippe ne put voir cette élection sans un vif dépit, et conserva au pape un long ressentiment de la conduite qu'il avait tenue dans cette circonstance.

Henri VII se montra en Italie l'ennemi du parti français : il mit Robert, roi de Naples et de Sicile, au ban de l'empire; mais sa prompte mort termina les inquiétudes que ses premiers actes avaient fait naître. Couronné à Rome en 1312, il mourut un an après à Bon-Convento, dans l'état de Sienne, empoisonné, prétendent les Germains, par un moine dominicain, son confesseur.

Réunion de Lyon à la France. (1313.)

C'est à Philippe-le-Bel qu'on doit la réunion de Lyon à la France. Cette grande cité, alors la seconde ville des Gaules pour la population et la première pour le commerce, renfermait des manufactures florissantes, et un grand nombre de marchands italiens et français. Bâtie sur l'extrême frontière de l'ancien royaume d'Arles, elle avait encore en 1310 le titre de ville impériale, mais depuis longtemps elle ne reconnaissait plus l'autorité de l'empereur. Les archevêques de Lyon s'en prétendaient souverains ; ils partageaient cette souveraineté avec les chanoines de la cathédrale, qui portaient le titre de comtes de Lyon, avec les bourgeois, organisés en commune, et avec un lieutenant du roi de France, chargé de rendre la justice dans la partie de la cité située sur la rive droite de la Saône. Les bourgeois de Lyon, souvent en querelle avec leur archevêque et leurs chanoines, recouraient à la protection du roi de France; puis, effrayés du poids de cette protection, ils se tournaient contre lui : ainsi, en 1310, ils s'emparèrent de vive force du château de Saint-Just, où le lieutenant de Philippe IV faisait sa résidence. Le roi de France profita de cette agression inattendue pour s'emparer de la ville : il envoya contre Lyon une armée nombreuse commandée par son fils Louis, qui, à l'occasion de son mariage, en 1305 avec Marguerite de Bourgogne, avait pris le titre de roi de Navarre. Les Lyonnais, effrayés de l'approche de ces forces considérables, se hâtèrent d'offrir leur soumission. L'archevêque de Lyon abandonna au roi, en échange d'avantages personnels, ses prétentions à la souveraineté de la ville, qui reçut une garnison française, et passa ainsi sans coup férir sous la domination de Philippe-le-Bel.

Médiation de Philippe IV, entre le roi d'Angleterre et les barons anglais. — Fêtes à Paris ; les fils de Philippe sont armés chevaliers. (1313.)

Édouard Ier, roi d'Angleterre, était mort en 1307. Son fils, Édouard II, lui avait succédé. Ce prince, d'un caractère efféminé, avait épousé la fille de Philippe-le-Bel. Les barons anglais, impatients de la domination tyrannique du favori du roi, se soulevèrent en 1310, et forcèrent Édouard II à exiler Pierre de Gaveston, qui régnait en son nom, et à se soumettre à diverses conditions, qu'on nomma les *quarante articles*. Les commissaires du parlement furent exclusivement chargés de la direction des affaires, de la distribution des grâces, et de l'administration du trésor. Mais peu de temps après, Édouard, étant parvenu à ressaisir le pouvoir, rappela celui qu'il avait exilé, et excita ainsi une nouvelle révolte. L'armée des barons défit l'armée royale,

Édouard se vit forcé de jurer de nouveau l'exécution des quarante articles, et Gaveston, fait prisonnier, eut la tête tranchée. Philippe-le-Bel, que sa fille avait prié de s'interposer dans cette guerre, envoya en Angleterre son principal ministre Enguerrand de Marigny, afin d'engager les barons à la paix; lui-même, dans le but sans doute de donner à son gendre des conseils sur les moyens de conserver l'affection de ses sujets, invita Édouard II à venir, en 1313, assister aux fêtes qu'il devait donner en armant chevaliers ses trois fils.

Ces fêtes, en effet, furent très-brillantes ; la cérémonie eut lieu le jour de la Pentecôte. « Jamais, dit le chanoine de Saint-Victor, auteur contemporain, on n'avait vu en France une pareille magnificence. Tous les ducs, les comtes et les barons de France étaient présents, et dans un seul jour ils changèrent trois fois d'habits. Tous les artisans y marchèrent en procession, et ceux de chaque métier portaient des ornements différents. De plus, les uns représentaient l'enfer, d'autres le paradis, d'autres la procession du renard, dans laquelle des animaux simulés de chaque espèce semblaient exercer les métiers divers. Toute la ville était décorée d'étoffes précieuses de soie et de lin, et dans chaque rue on voyait des lumières infinies. Le jour donc de Pentecôte, le roi fit ses trois fils chevaliers, et beaucoup de gentilshommes avec eux ; le même jour, il donna un dîner copieux. Le lendemain, ce fut le roi de Navarre. Le surlendemain, le roi d'Angleterre donna à dîner dans les jardins de Saint-Germain-des-Prés, qui avaient été noblement arrangés pour cela; mais le même jour, le roi de France reçut les dames au Louvre. Le quatrième jour, Louis, comte d'Évreux, donna à dîner; et le cinquième, Charles comte de Valois. Ce fut le quatrième jour que ces seigneurs prirent la croix, dans l'île de Sainte-Marie (ainsi qu'ils s'y étaient engagés au concile de Vienne). Nicolas, cardinal de Saint-Eusèbe, et plusieurs prélats, présentaient des croix à tous ceux qui en voulaient. Le roi de France, ses trois fils, le roi d'Angleterre et tous les nouveaux chevaliers et barons prirent la croix ; ce que leurs femmes ayant vu, elles prirent toutes la croix le lendemain, en y mettant pour condition qu'elles ne passeraient point la mer sans leurs maris, s'ils restaient par-deçà, et que les veuves seraient libres de leurs vœux. Le cinquième jour, tous les artisans et les bourgeois, les uns à cheval, les autres à pied, défilèrent devant les fenêtres du palais ; en sorte que le roi et les nobles purent les voir. On estima qu'il y avait vingt mille cavaliers et trente mille fantassins ; le roi d'Angleterre et tous les siens en furent stupéfaits, ne pouvant jamais croire que d'une seule ville pût sortir une multitude telle si bien armée. »

Accusation portée contre les belles-filles du roi. — Leur punition. (1314.)

L'année suivante, la famille royale fut affligée de honteux désordres que la *Chronique* de Guillaume de Nangis raconte ainsi : « En 1314, la jeune Marguerite, reine de Navarre, et Blanche, femme de Philippe, comte de Poitiers, frère puîné de Charles, roi de Navarre, furent, comme le méritaient leurs fautes, répudiées par leurs maris pour avoir commis de honteux adultères avec deux frères, les chevaliers Philippe et Gauthier d'Aunay, la première avec Philippe, l'autre avec Gauthier. — Justement dépouillées de tous honneurs temporels, elles furent renfermées dans une prison, afin que, dans une étroite réclusion, privées de toute consolation humaine, elles terminassent leur vie dans l'infortune et la misère. Quant aux deux chevaliers, non-seulement ils avaient avec infamie souillé le lit de leurs seigneurs, qui avaient en eux une confiance toute particulière, comme en de très-familiers domestiques, mais c'étaient d'odieux traîtres, d'autant plus coupables en cette action, qu'ils avaient séduit par des douceurs et caresses ces femmes toutes jeunes et d'un sexe faible. Le vendredi après la Quasimodo, à Pontoise, ils confessèrent avoir commis ce crime pendant trois ans, et dans plusieurs lieux et temps sacrés. C'est pourquoi, expiant par un genre de mort et un supplice ignominieux un si infâme forfait, ils furent à la vue de tous écorchés tout vivants sur la place publique. On leur coupa les parties viriles; on leur trancha la tête; on traîna au gibet public leurs corps dépouillés de toute leur peau ; ils y furent pendus par les épaules et les jointures des bras. Après eux un huissier, fauteur et complice dudit crime, et un grand nombre (tant nobles que gens du commun) de l'un et l'autre sexe, soupçonnés de complicité ou connaissance dudit crime, furent livrés à la torture ; quelques-uns furent noyés, un grand nombre furent mis à mort secrètement. Plusieurs, trouvés innocents, furent entièrement acquittés...

« Quoique Jeanne de Bourgogne, sœur de Blanche et femme de Philippe, comte de Poitiers, eût été dans le commencement soupçonnée à un tel point, qu'on la sépara de son mari pour la garder en prison dans le château de Dourdan, cependant, après une enquête faite à ce sujet, elle fut lavée desdits soupçons, déclarée tout à fait innocente dans un parlement tenu à Paris, auquel assistaient le comte de Valois, le comte d'Évreux et beaucoup d'autres nobles. Avant la fin de l'année, elle mérita d'être réconciliée avec son époux. »

On suppose que la crainte d'être obligé de rendre le comté de Bourgogne (ou Franche-Comté) que

Jeanne avait apporté en dot au comte de Poitiers, fut une des principales raisons qui la firent déclarer innocente.

Marguerite et Blanche avaient été renfermées dans le Château-Gaillard, près des Andelys. Louis-le-Hutin, à son avénement au trône, fit étrangler Marguerite, afin de pouvoir se remarier. Charles fit prononcer son divorce avec Blanche pour cause de parenté, et la força de prendre le voile dans l'abbaye de Maubuisson.

Mort de Philippe IV. (1314.)

Jeanne de Navarre était morte en 1305, laissant à Philippe-le-Bel deux filles et trois fils, qui portèrent successivement la couronne de France, que leur postérité ne devait pas conserver. Le roi eut quelques soupçons que la reine avait été empoisonnée : il fit même arrêter l'évêque de Troyes, qu'il garda en prison plusieurs années, mais qu'il ne put convaincre de ce crime. Les contemporains de Philippe-le-Bel croyaient que la terrible science des empoisonnements était fort répandue en France. En 1314, plusieurs femmes furent enterrées vives ou brûlées à Paris, pour divers empoisonnements.

Clément V était mort le 20 avril 1314; le 29 novembre de la même année, Philippe IV, qui était âgé de quarante-six ans et qui en avait régné trente, mourut à Fontainebleau, dans la chambre même où il était né. Il se trouvait depuis longtemps atteint d'une maladie « dont la cause, inconnue aux médecins, était pour eux, dit un contemporain, le sujet d'une grande surprise et stupeur. » Une chute de cheval qu'il fit à la chasse, où il fut renversé par un sanglier, accéléra sa fin. — Avant de mourir il investit du comté de la Marche Charles, son troisième fils, à qui il n'avait encore assigné aucun apanage, et il donna sur le gouvernement des conseils pleins de sagesse à son fils aîné, Louis, déjà roi de Navarre, et qui allait devenir roi de France.

Philippe-le-Bel a été sévèrement, mais peut-être justement jugé par les historiens modernes. « C'était, dit M. de Sismondi, un homme orgueilleux, irascible, obstiné, surtout cruel et sans pitié ; il l'était même avec l'aggravation la plus redoutable de toutes, car il paraît qu'il l'était en conscience. Il se regardait comme la fontaine de toute loi et de toute justice : quiconque s'opposait à lui était pour lui un coupable odieux ; il croyait accomplir un devoir en livrant aux plus épouvantables supplices ; et les magistrats, en flattant ses ressentiments, l'avaient accoutumé à croire en lui-même, et à confondre ses passions avec ses devoirs. A ce caractère inexorable, à ces opinions despotiques, Philippe joignait encore une ignorance absolue de la nature et des causes de la richesse des nations : en sorte que le dommage qu'il causait à ses sujets pour se procurer de l'argent était infiniment plus considérable que la valeur des sommes qu'il faisait entrer dans ses coffres. Mais Philippe s'occupait avec un intérêt constant du gouvernement de ses états ; il avait une volonté, des plans, des projets qu'il suivait avec persistance, et s'il était haï, il était aussi un des monarques les plus redoutés qui eussent régné sur la France ; aussi ses sujets, qui tremblaient devant lui, jouissaient, à leur tour, avec une sorte d'orgueil de la terreur qu'il inspirait aux étrangers. Tout devait changer lorsqu'il mourut : tout changea en effet, sans que la nation y trouvât aucun avantage. A un monarque sévère, impérieux, ennemi du plaisir, succéda une cour brillante, dissipée, occupée uniquement de fêtes, et où l'autorité semblait moins appartenir au chef que se partager entre tous les membres de la famille royale...

« La politique de Philippe-le-Bel, sa défiance de tout esprit d'indépendance et son irritabilité l'avaient porté à s'entourer uniquement de parvenus, et à leur donner une grande préférence sur les nobles. Les premiers reconnaissaient qu'ils n'étaient rien que par sa faveur, les seconds prétendaient être quelque chose indépendamment de lui. La route des emplois était ouverte à ceux qui se distinguaient dans l'étude du droit, et quiconque réunissait de l'érudition à de la souplesse était presque sûr, quelle que fût sa naissance, de parvenir à la faveur du roi. Pierre Flotte, Enguerrand de Marigny, Guillaume de Nogaret, Guillaume de Plasian, devaient à ce double mérite leur élévation, et plusieurs autres avaient suivi leurs traces. D'autre part, quoique Philippe eût porté les coups les plus funestes au commerce par ses lois sur les monnaies et sur l'usure, et par ses confiscations, il montrait cependant une sorte de faveur aux bourgeois ; il consultait les députés de ses bonnes villes plus volontiers que ceux de la noblesse ; il les appela à voter la gabelle des cinq pour cent sur tous les achats et toutes les ventes qu'il établit la dernière année de sa vie ; il consulta, dans le même temps, la même assemblée de deux ou trois des plus suffisantes personnes de quarante-deux villes, pour s'entendre avec elles sur la réforme des monnaies. Il trouva les bourgeois tout glorieux d'être interrogés et comptés pour quelque chose, tout troublés du contact avec la majesté royale : en sorte qu'ils n'opposèrent jamais aucune résistance à ses volontés.

« Cette conduite, qui s'accordait avec la politique et la défiance d'un roi jaloux de son autorité et occupé uniquement de ses affaires, était secrète-

ment désapprouvée par Charles de Valois, qui dans chacun des ministres de son frère avait cru voir un rival, et qui attribuait tous les mauvais succès qu'il avait eus dans les affaires, non à sa propre incapacité, mais aux obstacles que des envieux avaient toujours mis sur son chemin. La politique de Philippe n'était pas moins opposée aux goûts et aux habitudes de ses fils, qui ne s'associaient pour leurs plaisirs qu'avec de jeunes gentilshommes, qui méprisaient les roturiers et leur négoce, les légistes et leur science, et qui désiraient s'approprier les richesses des financiers.»

CHAPITRE V.

LOUIS X ET JEAN Ier.

Avénement de Louis X.— Procès et supplice d'Enguerrand de Marigny. — Mariage et sacre de Louis X. — Révolte de Sens. — Ordonnances diverses. — Affranchissements des serfs. — Rappel des juifs.— Expédition de Flandre. — Conclaves de Carpentras et de Lyon. — Mort de Louis X. — Régence de Philippe, comte de Poitiers. — Naissance et mort de Jean Ier.

(De l'an 1314 à l'an 1316.)

Avénement de Louis X.— Procès et supplice d'Enguerrand de Marigny. (1314 - 1315.)

Louis X, fils aîné de Philippe-le-Bel, était âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il joignit la couronne de France à celle de Navarre, qu'il portait depuis l'âge de quinze ans. Quelques désordres de jeunesse lui avaient fait donner le surnom de Hutin. Ardent pour les plaisirs, il avait peu de goût pour les affaires; et si à son avénement au trône il éloigna de ses conseils les ministres de son père, ce fut pour s'abandonner entièrement aux inspirations de son oncle, Charles de Valois. Celui-ci, que la noblesse française, mécontente de la considération accordée sous le précédent règne au tiers-état, reconnaissait pour son chef, ne tarda pas à donner aux anciens conseillers de Philippe-le-Bel des preuves sanglantes de son inimitié.

Le premier acte de l'administration de Charles de Valois fut le procès d'Enguerrand de Marigny, auquel on reprochait les nombreuses concussions dont avaient profité la famille et la cour de Philippe-le-Bel.

« Enguerrand de Marigny (dit la *Chronique* de Guillaume de Nangis), chevalier de manières très-agréables, prudent, sage et habile, établi au-dessus de la nation en grande autorité et puissance, était le conseiller principal et spécial de feu Philippe, roi de France. Devenu, pour ainsi dire, *plus que maire du palais*, il était à la tête du gouvernement de tout le royaume de France; c'était lui qui expédiait toutes les affaires difficiles à régler, et tous et chacun lui obéissaient au moindre signe comme au plus puissant. Il fut, dans le Temple, à Paris, honteusement accusé devant tous, en présence du roi Louis, de crimes exécrables, par Charles, comte de Valois, oncle du roi, et par quelques autres qu'approuvait en cela la multitude du commun peuple irritée contre lui, principalement à cause des différentes altérations de monnaies et des nombreuses extorsions dont le peuple avait été accablé sous le feu roi Philippe, et qu'on attribuait à ses mauvais conseils. Par les suggestions dudit Charles, Enguerrand et plusieurs autres auxquels il avait confié la garde du trésor du roi ou d'autres emplois relatifs aux affaires du roi et du royaume (à savoir les clercs de l'official et les agents laïques du prévôt de Paris), furent renfermés en différentes prisons, et plusieurs mis à la question et livrés à divers tourments.

« Quoique Enguerrand de Marigny eût souvent demandé avec instance qu'il lui fût accordé d'être entendu sur sa justification, il ne put cependant l'obtenir, empêché qu'il fut par la puissance du comte de Valois. Le jeune roi, cependant, se montrait disposé, du moins au commencement, à le protéger et à le favoriser dans cette affaire. C'est pourquoi on parut d'abord vouloir procéder contre lui avec modération et agir à son égard avec une sorte de bienveillance. On disait qu'il serait seulement condamné à l'exil dans l'île de Chypre, jusqu'à ce que le roi le rappelât.

« Tout à coup vint aux oreilles du comte Charles le bruit que Jacques Delor, sa femme et un sien serviteur avaient, par les suggestions de la femme, de la sœur d'Enguerrand et d'Enguerrand lui-même, fabriqué certaines images figurées, lesquelles devaient par sortilége procurer la délivrance d'Enguerrand, et jeter un maléfice tant sur le roi que sur Charles et sur d'autres personnes. Ce crime ayant été découvert, ledit Jacques, enchaîné dans un cachot, s'étrangla de désespoir, et sa femme fut ensuite brûlée. La femme et les sœurs d'Enguerrand furent renfermées en prison, et enfin Enguerrand lui-même fut condamné.... »

L'avocat qui plaida contre lui « allégua les exemples des *serpents qui desgâtaient la terre de Poitou au temps de monseigneur saint Hilaire,* et appliqua et comparagea les serpents à Enguerrand et à ses parents et affins. » On ne permit pas même à l'accusé de parler. « Si ne lui fut en aucune manière audience donnée de soi défendre. »

« On ne put cependant faire condamner cet homme illustre, dit M. de Châteaubriand, qu'en produisant l'accusation de sorcellerie, dernière res-



1 2 Louis XII et Anne de Bretagne
3 à 9 Costumes du temps de Louis XII

XIVe Siècle — Puits de Moïse à Dijon

XVe Siècle — Cheminée à Dijon

source de l'injustice et de la délation dans ces temps, comme on employait l'accusation de trahison dans la république romaine, et de lèse-majesté dans l'empire romain; toutes les consciences se fermaient et se taisaient au seul mot de sorcellerie, et l'innocent devenait coupable. Le roi déclara qu'il ôtait sa main de Marigny. Le parlement ne jugea point Marigny, qui fut pendu (30 avril 1315) au gibet de Montfaucon, avant le lever du jour, par arrêt d'une commission de barons et de chevaliers convoqués au bois de Vincennes. »

« Montfaucon a apporté tel malheur, dit Pasquier (dans le chapitre intitulé : *Plus malheureux que le bois dont on fait le gibet*), à ceux qui s'en sont meslez, que le premier qui le fit bastir (qui fut Enguerrand de Marigny) y fut pendu ; et, depuis, ayant esté refaict par le commandement d'un nommé Pierre Remy (général des finances sous Charles-le-Bel), luy-même y fut semblablement pendu (sous Philippe de Valois); et, de nostre temps, maître Jean Moulnier, lieutenant civil de Paris, y ayant fait mettre la main pour le refaire, la fortune courut sur luy, sinon de la penderie comme aux deux autres, pour le moins d'amende honorable, à laquelle il fut depuis condamné. »

Enguerrand de Marigny ne fut pas la seule victime de la haine que la noblesse française portait aux légistes et aux ministres de Philippe-le-Bel. — Le chancelier Pierre de Latilli, évêque de Châlons-sur-Marne, fut emprisonné comme coupable d'avoir fait périr par des maléfices le roi Philippe IV. La lenteur des procédures criminelles lui sauva la vie. Il ne fut jugé qu'après la mort de Louis X, et son innocence fut alors reconnue. — Raoul de Presles, jurisconsulte célèbre du parlement de Paris, arrêté sur de vagues soupçons, fut mis à la torture : la douleur ne lui arracha aucun aveu ; on le remit en liberté ; mais ses biens, confisqués et distribués aux courtisans du roi, ne lui furent pas rendus.

Mariage et sacre de Louis X. — Révolte de Sens. — Ordonnances diverses. (1315.)

Après la mort violente de Marguerite, Louis X épousa Clémence de Hongrie, princesse de la branche française de Naples; il fut sacré avec elle à Reims, le 15 août 1315.

Le royaume était alors agité par le mécontentement populaire. Une révolte avait éclaté parmi les paysans de la province de Sens, excommuniés par leur archevêque pour avoir résisté aux exactions et aux violences que les avocats et les procureurs de l'archevêché commettaient afin d'obtenir de l'argent. — Les révoltés choisirent des chefs qui se donnèrent les titres de roi, de pape et de cardinaux. Ce pape et ces cardinaux levèrent les excommunications prononcées par l'archevêque, forcèrent les prêtres à dire la messe aux excommuniés et à leur donner les sacrements. Le roi dut intervenir pour calmer la rébellion, qui se termina par le supplice des principaux chefs.

Les conseillers de Louis X sentirent qu'il était nécessaire de dissiper toutes les inquiétudes et d'apaiser tous les mauvais vouloirs. On publia un grand nombre d'ordonnances pour rétablir ou raffermir les droits divers des ordres du royaume et les privilèges provinciaux. Les Normands, les Bourguignons, les Champenois, les Picards, les Languedociens, les Auvergnats, les Bretons, les Parisiens, obtinrent successivement satisfaction.

Affranchissement des serfs. — Rappel des juifs. (1315.)

L'acte le plus important de l'administration fut alors l'affranchissement des serfs. — Louis-le-Hutin publia, le 3 juillet 1315, une ordonnance qui mérite d'être rapportée pour l'honneur des rois *francs* et du peuple *franc*.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de » Navarre, etc. : Comme, selon le droit de nature, » chacun doit naistre *franc*; et par aucuns usages » ou coustumes, qui de grant ancienneté ont été » introduites et gardées jusques cy en nostre » royaume, et par aventure *pour le meffet de leurs* » *prédécesseurs*, moult de personnes de nostre » commun peuple soient escheues *en lien de ser-* » *vitudes et de diverses conditions*, qui moult nous » desplait... *Nous*, considérant que nostre royaume » est dit et nommé *le royaume des Francs*, et voul- » lant que la chose en vérité soit accordant au » nom, et que la condition de gents *amende de nous* » *en la venuë de nostre nouvel gouvernement*; par » délibération de nostre grant conseil, *avons ordené* » *et ordenons*, que généraument, par tout nostre » royaume, de tout comme il peut appartenir à » nos successeurs, *telles servitutes soient ramenées* » *à franchises*; et à tous ceux qui de *ourine ou an-* » *cienneté*, ou de nouvel *par mariage*, ou par *rési-* » *dence de lieus de serve condition*, sont escheus ou » pourroient eschoir en liens de servitudes, *fran-* » *chise soit donnée a bonnes et convenables condi-* » *tions*. »

« L'esprit philosophique de cette loi, dit M. de Châteaubriand, ses considérations générales sur la *liberté, qui est un droit de nature*, contrastent avec l'enfance du dialecte : les idées sont plus vieilles que la langue.

« Des historiens ont pensé que ces lettres ne furent qu'un moyen de finances imaginé dans le but d'obtenir, par le rachat du servage, un argent

dont on avait grand besoin. La remarque de ces historiens fût-elle vraie, je dirai encore : Peu importe comment la liberté arrive aux hommes, pourvu qu'elle leur arrive ; toutes les interprétations possibles ne détruisent pas un fait indicateur d'une importante révolution commencée dans l'état social.

« Mais la remarque tombe à faux : le roi, en affranchissant ses serfs, gens de corps, gens de poueste, gens de morte main, diminuait ses revenus, car les serfs étaient soumis à certaines taxes ; il était donc équitable que la commune, en accordant la liberté, ne le fît pas aux dépens de sa force ; c'est ce que l'ordonnance exprime très-bien : « Nous commettons (collecteurs, sergents, etc.) et » mandons pour traiter et accorder avec eus (serfs) » de certaines compositions, par lesquelles suffisant » *récompensation* nous soit faite des émoluments, » qui *desdites servitudes* povent venir à nous et à » nos successeurs. »

« Si les idées étaient plus vieilles que le langage, il se trouve encore que le roi devançait le peuple. Très peu de serfs consentirent à se racheter. On voit d'autres lettres par lesquelles Louis X déclare que *plusieurs n'ont pas connu la grandeur du bienfait qui leur était accordé*, et ordonne qu'on les contraigne à payer de grosses sommes, c'est-à-dire qu'on les oblige à devenir libres. Toute révolution qui n'est pas accomplie dans les mœurs et dans les idées échoue : la dégradation qu'amène la dépendance est pour l'être accoutumé à obéir une sorte de tempérament, une nature, qui accomplit ses lois dans le dernier ordre de l'intelligence ; or, il y a dans les lois accomplies un certain bien aise. Délivré des soucis de la pensée et des soins de l'avenir, l'esclave s'habitue à son ignominie ; sans liens sociaux sur la terre, la servitude devient son indépendance ; si vous l'émancipez tout à coup, épouvanté de sa liberté, il redemande ses chaînes. Le génie de l'homme est comme l'aigle lorsqu'il est nourri dans la domesticité, et qu'on le veut rendre aux champs de l'air, il refuse de s'envoler, et ne sait user ni de ses serres ni de ses ailes. »

Louis-le-Hutin permit aux juifs, chassés par Philippe-le-Bel, de rentrer en France. Mais ils durent s'astreindre à porter sur leurs vêtements un signe propre à les faire reconnaître ; c'était une roue jaune ou moitié blanche et moitié rouge, placée sur la poitrine. Il leur fut défendu, en outre, de prêter sur des *ornements d'église*, sur des *gages sanglants*, sur des *vêtements mouillés*.

« On les soupçonnait donc, dit un historien moderne, de profiter de la dépouille de l'assassiné ou du noyé, et d'encourager les vols sacriléges. »

Expédition de Flandre. — Conclaves de Carpentras et de Lyon. — Mort de Louis X. (1316.)

Le comte de Flandre, sommé de venir en personne rendre hommage au roi de France, n'avait pas répondu à cette sommation. Louis se décida à recommencer la guerre contre les Flamands. Son armée étant réunie, il prit l'oriflamme à Saint-Denis, et entra dans le pays ennemi au mois d'août 1315. Mais les pluies excessives qui, contre l'ordre naturel des saisons, tombèrent pendant l'été, ayant délayé les terres grasses et profondes de la Flandre, il fut impossible de rien entreprendre d'important. Après avoir séjourné plusieurs semaines au milieu de boues épaisses qui retenaient en place les chars et les soldats, le roi se vit forcé de licencier son armée, et de remettre son expédition à l'année suivante.

La saison pluvieuse, qui avait empêché la guerre, causa la famine, et la famine fut suivie de la peste. Villani assure que dans le nord de la France les maladies contagieuses enlevèrent, en 1316, un tiers de la population.

L'église était sans chef depuis près de deux années. Les cardinaux, renfermés en conclave à Carpentras, n'avaient pu s'entendre sur le choix d'un pape. La faction italienne ne voulait pas céder à la faction gasconne ; les valets des prélats prirent les armes, et dans le tumulte le palais du conclave fut incendié. Les cardinaux échappés au péril par une fenêtre, se dispersèrent, peu empressés de se réunir de nouveau. Le roi, qui se considérait comme responsable envers la chrétienté de cette vacance du trône pontifical, résolut de tout tenter pour la faire cesser. Il envoya, en 1316, à Lyon, son frère Philippe, comte de Poitiers, pour qu'il y réunît les cardinaux, afin de procéder à l'élection que réclamaient les besoins de l'église.

Philippe était occupé à modérer les factions opposées toujours aussi violentes qu'à Carpentras, lorsqu'il apprit que son frère, Louis-le-Hutin, venait de mourir à Paris, le 5 juin 1316.

« Le roi, dit le chanoine de Saint-Victor, était à Vincennes, où, suivant ses goûts de jeunesse, il s'était fort échauffé au jeu de la paume ; après quoi, ne consultant indiscrètement que l'appétit de ses sens, il descendit dans une cave très-froide, où il se mit à boire sans mesure du vin très-frais ; le froid pénétra ses entrailles, et il fut porté au lit, où il ne tarda pas à mourir. »

Régence de Philippe, comte de Poitiers. — Naissance et mort de Jean Ier. (1316.)

A la nouvelle de la mort de son frère, Philippe se hâta ; il réunit les cardinaux dans la maison des

Dominicains, en fit murer les portes, afin de mieux les retenir, donna la garde du conclave au comte de Forez, qu'il engagea à traiter sévèrement ses captifs jusqu'à ce qu'ils fussent d'accord, et partit pour Paris.

« En arrivant à Paris (le 12 juillet), continue le chanoine de Saint-Victor, Philippe résolut de se conduire en roi, et de se mettre en possession du royaume jusqu'à ce du moins qu'il en fût ordonné autrement par les barons. Il entra donc au palais royal, et il en fit fermer toutes les portes, excepté une.

« La reine Clémence, qui était restée au bois de Vincennes dans la désolation, n'avait d'appui que dans le comte de Valois, qui lui avait promis qu'il la défendrait fidèlement, ainsi que l'enfant qu'elle portait dans son sein. Elle dénonça alors à Philippe, d'une manière formelle, qu'elle était enceinte.

« Les barons du royaume ayant été convoqués, il fut finalement ordonné que le comte de Poitiers serait gouverneur du royaume de France, qu'il en percevrait tous les revenus, et qu'il fournirait à la reine le nécessaire. Si elle accouchait d'un fils, le comte retiendrait la garde du royaume pendant vingt-quatre ans, il administrerait les guerres et les autres affaires, et il assignerait vingt mille livres de revenu à la reine, dont quatre mille lui resteroient en héritage. Dans la vingt-cinquième année, il résignerait librement le royaume à l'enfant royal, comme au vrai héritier, et dès lors il lui obéirait comme à son seigneur. Si, au contraire, il naissait une fille, le comte serait dès lors reconnu par tous comme roi, et il pourvoirait au sort de la jeune fille, selon que le droit et la coutume le requièrent.

« Ces choses ayant été convenues et promises, les princes et les barons lui firent hommage, comme le tenant pour gouverneur, excepté le duc de Bourgogne, qui voulut avoir en sa puissance, de peur qu'elle ne fût exposée à quelque fraude, sa nièce, fille de sa sœur, la feue reine de Navarre, que le roi Louis, de son vivant, avait reconnue pour légitime. Elle lui fut, en effet, remise à élever. »

La régence du comte de Poitiers, durant la grossesse de Clémence de Hongrie, se prolongea quatre mois, pendant lesquels eurent lieu l'élection du pape Jean XXII et une expédition des milices françaises en Artois.

Cette expédition fut entreprise pour défendre Mathilde de Bourgogne, comtesse d'Artois, belle-mère de Philippe, contre les prétentions de Robert, comte de Beaumont-le-Roger, neveu de cette princesse, et qui lui réclamait l'Artois comme son héritage. Philippe prit l'oriflamme à Saint-Denis, et marcha contre Robert à la tête des vassaux de la couronne. La guerre, cependant, n'éclata pas, la décision de la querelle ayant été remise à des arbitres.

Philippe revenait de son expédition d'Artois, lorsque, le 15 novembre 1316, la reine Clémence accoucha d'un fils qui reçut au baptême le nom de Jean, et qui mourut le cinquième jour après sa naissance. Sa mort livra la couronne au comte de Poitiers, qui prit dès lors le nom de Philippe V.

CHAPITRE VI.

PHILIPPE V, DIT LE LONG.

Sacre et couronnement de Philippe V. — Le pape Jean XXII. — Ses conseils au roi. — Les sorciers et les franciscains. — Assemblées des états généraux. — Ordonnances diverses. — Milices.— Inaliénabilité du domaine royal. — Tribunaux, etc.— Paix avec la Flandre. — Hommage du roi d'Angleterre. — Expédition de Philippe de Valois en Italie. — Encore les pastoureaux. — Accusations et persécutions contre les lépreux. — Mort de Philippe V.

(De l'an 1316 à l'an 1322.)

Sacre et couronnement de Philippe V. (1317.)

C'était pour la première fois depuis l'avénement de Hugues Capet au trône que la succession en ligne directe était interrompue. La loi salique, dont les historiens des XVIe et XVIIe siècles ont fait tant de bruit, ne se rapportait aucunement, ainsi que nous l'avons dit, à la dignité royale. Aucun usage, aucune loi ne réglait donc l'hérédité de la couronne. L'opinion publique, habituée aux règles du régime féodal, favorisait même l'opinion qui accordait aux femmes le droit de succession. Mais les circonstances générales servirent Philippe V, et l'aidèrent à faire consacrer un arrangement avantageux à l'état, et qui fait aujourd'hui la force de la monarchie française. Les princes de la famille royale, oncles et frères du roi n'avaient aucun intérêt à disputer en faveur d'une enfant, agée de moins de six ans, fille douteuse de Louis X, la couronne au comte de Poitiers, prince dans la fleur de l'âge (il était âgé de vingt-quatre ans), qui s'était montré avec éclat à la tête des armées, et avait dignement rempli des missions importantes. La veuve du feu roi, Clémence de Hongrie, manifestait déjà la résolution qu'elle effectua en 1318 de se consacrer à la vie religieuse. Eudes, duc de Bourgogne, oncle maternel de la jeune fille de Louis X, essaya, il est vrai, de présenter une protestation en faveur de sa nièce; mais bientôt il se contenta, après avoir fiancé son fils à la fille aînée de Philippe V, de faire constater les droits de Jeanne de France à la couronne de Navarre.

Philippe V se fit sacrer à Reims le 9 janvier 1317. Plusieurs des pairs du royaume s'abstinrent d'assister à son couronnement; mais le plus important de tous, Édouard, roi d'Angleterre, reconnut la légitimité de cette cérémonie par une lettre, dans laquelle il sollicitait la permission de ne point s'y rendre.

Une assemblée des états-généraux, réunie à Paris au mois de février 1317, consacra l'avénement de Philippe V, déclara que les femmes ne pouvaient succéder à la couronne de France, et jura fidélité au roi, ainsi qu'à son fils Louis, enfant à peine âgé d'une année, qui mourut le 18 février, au moment où il était reconnu pour l'héritier du trône.

Le pape Jean XXII.— Ses conseils au roi. — Les sorciers et les franciscains. (1317-1321.)

Le pape Jean XXII, né à Cahors dans une basse condition, se montra, dès l'origine, favorable à Philippe V, qu'il s'empressa de reconnaître comme roi. Ce pape, plein de confiance dans son habileté et dans son savoir, se croyait destiné à gouverner la France. Il fixa sa résidence à Avignon, « non point, dit un historien, comme son prédécesseur, pour y recevoir les ordres de Paris, mais pour être au contraire plus à portée d'en donner.» Sa première lettre à Philippe V semble être adressée à un enfant volontaire et sans expérience. Il recommande au roi de ne point causer avec ses voisins pendant la messe, de porter la robe longue de ses prédécesseurs, au lieu de l'habit court propre à faciliter les habitudes du corps, mais indigne de la majesté royale. Il lui défend de consacrer les dimanches au bain et à la toilette, et lui dit que c'est un mépris pour le culte divin que de choisir ce jour sacré pour se faire tailler les cheveux ou raser le menton. Il engage Philippe V à lire lui-même les lettres que lui adressent les rois et les princes, à les déchirer ensuite ou à les conserver en lieu assez sûr pour que les secrets de l'état ne soient pas connus.

Jean XXII ne se bornait pas à vouloir régenter le roi, il essayait aussi de réformer le royaume; il écrivit aux professeurs de l'Université de Paris, pour leur reprocher leur négligence dans les exercices publics, et l'abandon qu'ils faisaient des préceptes de la théologie pour les subtilités de la métaphysique. Il réforma l'université d'Orléans et réorganisa celle de Toulouse. Il éleva cette dernière ville au rang de métropole, et créa, sans s'occuper d'obtenir l'assentiment royal, des évêchés nouveaux, à Montauban, à Saint-Papoul, à Lombez, à Rieux, à Lavaur, à Mirepoix, à Alais et à Saint-Pons.

Malgré sa science et ses bonnes intentions, ce pape, qui favorisa les progrès de l'inquisition, ajoutait une foi entière à la sorcellerie et à la magie. Il persécuta plusieurs hommes distingués, qu'il accusait de maléfices. Sa terreur superstitieuse ajoutait à sa cruauté: Hugues Géraldi, évêque de Cahors, fut écorché vivant, tiré à quatre chevaux, et puis brûlé comme convaincu d'avoir voulu faire périr le pape par des sortiléges. La contreverse ridicule de Jean XXII avec les moines mendiants du tiers-ordre de Saint-François se continua longtemps au milieu des bûchers et des supplices. Ces moines, qui, en faisant vœu de pauvreté, s'engageaient à ne posséder rien, ni en propre ni en commun, niaient que leurs aliments leur appartinssent, même au moment où ils en faisaient leur nourriture.

Assemblées des états-généraux.— Ordonnances diverses.— Miliées.— Inaliénabilité du domaine royal. — Tribunaux, etc. 1317-1321)

Trois assemblées des états-généraux eurent lieu pendant le règne de Philippe V: la première, en 1317, fut celle qui reconnut son titre à la couronne; la seconde, en 1319, s'occupa de la réforme des finances; enfin la troisième, réunie à Poitiers en 1321, avait pour but, disait le roi dans ses lettres de convocation, « de réformer les abus dont ses sujets étaient grévés et opprimés en moult de manières.»

Philippe V, comme Philippe-le-Bel, son aïeul, accorda aux légistes une grande part dans l'administration du royaume; aidé de leurs conseils, il rendit de nombreuses ordonnances, dont plusieurs renfermaient des dispositions qui devaient avoir de grandes conséquences. — Ainsi les communes lui durent l'organisation militaire de leurs milices: le roi fit délivrer des armes à celles qui en manquaient. Il nomma un capitaine dans chaque ville, un capitaine général dans chaque province, et s'engagea à payer ces officiers. — C'est à lui qu'on doit l'inaliénabilité du domaine royal. — Il s'occupa aussi de la police des tribunaux, régla l'heure des audiences, les heures du travail, le paiement des gages ou honoraires du parlement, de la chambre des enquêtes, de celle des requêtes et des poursuivants du roi. Il défendit aux juges de débiter *nouvelles* ou *esbattement* pendant les audiences, ou d'y recevoir paroles privées. Il organisa le personnel, le travail et la compétence de la chambre des comptes, l'administration des eaux et forêts, l'office des receveurs. Il défendit de *passer* ou *conseiller* au roi aucune lettre contraire aux anciens réglements. « Messire Dieu, qui tient sous sa main tous les rois, ne les a établis en terre qu'afin qu'ils gouvernent ensuite dûment.»

Ces belles paroles se trouvent dans une ordonnance rendue à Bourges, en 1318, et qui offre un exemple remarquable de la confusion qu'on faisait alors des intérêts de la personne royale et des intérêts du royaume. Le roi s'y ordonne à lui même d'entendre la messe tous les matins ; il interdit à ses officiers de lui parler pendant le service divin, et règle la manière de faire son lit. « Nous ordonnons que nulle personne mécognue, ni garçon de petit état, ne entrent en notre garderobe, ne mettent mains, ne soient à notre lit faire, et qu'on n'y souffre mettre draps étrangers[1]. »

Comme son père et comme son frère, Philippe V éprouva de grands embarras dans les finances ; les mesures qu'il prit pour y remédier furent moins vexatoires que celles de ses prédécesseurs. Philippe reconnaissait à ses sujets le droit de se taxer eux-mêmes ; mais les négociants étrangers, Italiens pour la plupart, restèrent soumis aux extorsions périodiques, auxquelles, d'ailleurs, ils étaient accoutumés.

Philippe V habitua ses juges à rendre la justice sévèrement et sans acception de personnes. En voici un exemple remarquable : « Le prévôt de Paris (dit la chronique de G. de Nangis) Henri Caperel, Picard de nation, retenait à Paris, dans la prison du Châtelet, un certain homme riche, homicide et coupable de meurtre ; le jour n'était pas loin où il devait être pendu, comme le méritait son crime ; un autre homme, pauvre et innocent, fut, à la place du riche, suspendu au gibet, et l'homicide, sous le nom du pauvre innocent, fut mis en liberté. Convaincu de ce crime et de beaucoup d'autres, le prévôt Caperel fut puni de sa méchanceté, et condamné au gibet par des juges établis par le roi. »

Paix avec la Flandre.— Hommage du roi d'Angleterre. — Expédition de Philippe de Valois en Italie. (1320.)

La guerre avec la Flandre durait depuis vingt-cinq années. Philippe V eut le bonheur d'y mettre un terme. Après de longues négociations, il décida le comte de Flandre à faire les concessions qu'il exigeait de lui, et maria sa fille Marguerite à Louis, comte de Rethel, héritier du comté de Flandre. — Les Flamands n'avaient pas moins de désir que les Français de voir la fin d'une guerre qui amenait tant de calamités sur leur riche territoire. Les députés des communes flamandes aidèrent Philippe V à forcer le vieux comte à consentir à la paix, dans un moment où celui-ci voulait rompre les négociations et retourner en Flandre. « On nous a » donné commission, lui dirent les députés, de » prendre part à la paix que vous ferez avec le roi ; » nous ne traiterons point sans vous ; mais nous » connaissons nos communes, et nous sommes sûrs » que si nous revenons sans que la paix soit signée, » elles ne nous laisseront point de tête à mettre dans » nos capuchons. Nous ne bougerons donc pas d'ici » que la paix ne soit conclue. »

Édouard II, roi d'Angleterre, dont le royaume était livré à l'anarchie, par les querelles de ses favoris avec les barons anglais, tarda quelques années à venir en personne rendre hommage au roi pour le duché de Guyenne; mais enfin, en 1320, il s'embarqua à Douvres et vint à Amiens se distraire des soucis de la royauté au milieu des fêtes auxquelles l'hommage qu'il rendit à son beau-frère servit de prétexte.

L'Allemagne était troublée par une guerre civile, suite de la double élection à l'empire de Louis de Bavière et de Frédéric d'Autriche. Philippe V s'était bien gardé d'y intervenir ; mais, tenté par Robert, roi de Naples, et par le pape Jean XXII, il se laissa aller au désir d'assurer en Italie le triomphe du parti guelfe. « Pour rendre ce triomphe complet, il ne fallait plus, dit M. de Sismondi, que renverser quelques capitaines gibelins, qui s'étaient formé des principautés en Lombardie. C'est ce qu'entreprit Philippe de Valois, fils de Charles, et cousin-germain du roi. Ce prince, âgé de vingt-huit ans, et qui plus tard porta la couronne de France, passait pour avoir hérité des talents militaires qu'on avait prêtés assez gratuitement à son père. Dès qu'il annonça le projet de passer en Italie, la noblesse française, impatiente d'une longue paix, méprisant la bravoure et le talent militaire des Italiens, avide de piller leurs richesses, s'empressa de se ranger sous ses étendards. Sept comtes, cent vingt chevaliers, et six cents gentilshommes à cheval, formèrent le noyau de son armée. Il devait agir de concert avec le cardinal Bertrand du Poyet, légat du pape en Italie, qu'on disait fils de Jean XXII, et non moins habile comme politique que comme guerrier : ce légat avait déjà à Asti une armée de huit cents cavaliers provençaux ou gascons. Philippe de Valois vint l'y joindre au commencement d'août 1320, avec ses Français. Le dauphin de Viennois et le sénéchal de Beaucaire devaient bientôt le suivre avec de nouveaux corps d'armée, tandis que les Bolonais et les Florentins lui envoyaient aussi des renforts. Le présomptueux prince français crut indigne de lui d'attendre ces auxiliaires ; il se hâta de marcher en avant dans un pays coupé de canaux et de rivières, qu'il ne connaissait pas ; il passa le Pô et la Sésia, impatient de se mesurer

[1] Cette défense semble inspirée à Philippe V par la crainte qu'on essayât de le faire mourir en plaçant dans son lit des draps empoisonnés.

avec les Italiens, et sans se douter que Galeazzo et Marco Visconti, deux capitaines aussi habiles que vaillants, et pour qui la guerre était une science, non l'essor de la fougue et de la pétulance, prenaient leurs mesures pour l'envelopper. Arrivé à Mortara, il s'aperçut enfin qu'il ne pouvait plus ni avancer ni reculer. Les Visconti étaient maîtres du cours du Pô et du Tésin, des villes de Verceil, Novarre, Pavie, Tortone et Alexandrie. Leurs gens d'armes, loin de reculer davantage devant les Français, avaient tout à coup fait éprouver à ceux-ci la supériorité de leurs armes et de leur discipline. Il ne tenait qu'aux Visconti de faire prisonnier Philippe de Valois, avec toute son armée; ils ne le voulurent pas : entourés d'ennemis comme ils l'étaient il ne leur convenait pas de provoquer le ressentiment de la France. Galeazzo Visconti vint lui-même à Mortara trouver le prince français; il lui annonça que, loin de vouloir profiter de l'avantage qu'il avait sur lui, il était prêt à lui ouvrir lui-même les issues pour retourner en France avec tout son monde; qu'il le priait même d'accepter les présents qu'il lui apportait, en signe de son respect pour la maison de France et de sa reconnaissance pour Charles de Valois, qui l'avait autrefois armé chevalier.—Philippe, confus et humilié, accepta les présents, offrit en échange quelques châteaux que les Guelfes du Piémont lui avaient livrés, et rentra en France, dégoûté des guerres d'Italie. »

Encore les pastoureaux. (1320.)

Sous Philippe-le-Long reparurent ces bandes de paysans armés surnommés *pastoureaux*, qui pendant la captivité de saint Louis avaient déjà désolé la France, et qui, sous prétexte d'aller délivrer la Terre-Sainte, ravagèrent leur propre pays. « En 1320 (dit la Chronique de G. de Nangis) éclata tout à coup, et sans qu'on s'y attendît, un mouvement d'hommes impétueux comme un tourbillon de vent. Un ramas de paysans et d'hommes du commun en grand nombre se rassembla en un seul bataillon; ils disaient qu'ils voulaient aller outre mer combattre les ennemis de la foi, assurant que par eux serait conquise la Terre-Sainte. Ils avaient dans leur troupe des chefs trompeurs; un prêtre qui, à cause de ses méfaits, avait été dépouillé de son église, et un moine apostat de l'ordre de Saint-Benoît. Tous deux avaient tellement ensorcelé ces gens simples, qu'abandonnant dans les champs les porcs et les troupeaux, malgré leurs parents, ils couraient en foule après eux, même des enfants de seize ans, sans argent et munis seulement d'une besace et d'un bâton; enfin ils se pressaient autour d'eux comme des troupeaux en une telle affluence qu'ils formèrent bientôt une très-grande armée d'hommes.

» Ils employaient leur volonté et leur pouvoir plutôt que la raison et l'équité; c'est pourquoi si quelqu'un investi du pouvoir judiciaire voulait punir quelqu'un ou quelques-uns d'entre eux comme ils le méritaient, ils lui résistaient à main armée; ou si les coupables étaient retenus dans les prisons, les autres brisaient les cachots et les en arrachaient malgré les seigneurs. Étant entrés dans le Châtelet de Paris pour délivrer quelques-uns des leurs qui y étaient renfermés, ils précipitèrent lourdement et écrasèrent sur les marches de cette prison le prévôt de Paris, qui voulait leur faire résistance, et brisant les cachots où il retenait les leurs, ils les en arrachèrent bon gré mal gré. S'étant mis en défense et préparés à combattre sur le pré Saint-Germain, appelé *Pré aux clercs*, personne n'osa s'avancer contre eux, et, même on les laissa librement sortir de Paris.

» Ils se dirigèrent vers l'Aquitaine, enhardis par l'espérance que, puisqu'on les avait laissés sortir de Paris librement et sans opposition, ils n'éprouveraient plus désormais aucune résistance; ils attaquaient et dépouillaient de leurs biens tous les juifs qu'ils pouvaient trouver. Ils assiégèrent une forte et haute tour du roi de France dans laquelle les juifs, saisis de crainte, étaient venus de toutes parts pour se réfugier. Les assiégés se défendirent avec un courage opiniâtre et barbare, lançant sur les assaillants des morceaux de bois, des pierres, et, à défaut d'autre chose, leurs propres enfants; néanmoins le siége ne cessa pas, car les pastoureaux mirent le feu à l'une des portes de la tour, et incommodèrent beaucoup par la fumée et les flammes les juifs assiégés. Ceux-ci, voyant qu'ils ne pouvaient s'échapper, et aimant mieux se donner eux-mêmes la mort que d'être tués par des hommes non circoncis, chargèrent un des leurs, qui paraissait le plus fort d'entre eux, de les égorger avec son épée; il y consentit, et en tua sur-le-champ près de cinq cents.—Descendant de la tour avec un petit nombre d'hommes encore vivants et les enfants des juifs qu'il avait épargnés, il obtint une entrevue avec les pastoureaux, et leur déclara ce qu'il venait de faire, demandant à être baptisé avec les enfants. Les pastoureaux lui dirent : « Coupable d'un si grand crime sur ta propre nation, tu » veux ainsi éviter la mort! » Aussitôt ils lui dépecèrent les membres et le tuèrent; mais ils épargnèrent les enfants, qu'ils firent baptiser.

» De là, ils marchèrent vers Carcassonne, se portant aux mêmes excès et commettant beaucoup de crimes. Dans le chemin, le sénéchal de ce pays pour le roi de France fit publier dans les villes situées

sur le chemin des pastoureaux qu'on leur fit résistance et qu'on défendît les juifs, comme étant sujets du roi ; mais beaucoup de chrétiens, contents de voir périr les juifs, refusaient d'obéir à cet ordre, disant qu'il n'était pas juste de prendre le parti des juifs, infidèles et jusqu'alors ennemis de la foi chrétienne, contre des fidèles et catholiques. Ce que voyant, le sénéchal défendit sous peine capitale qu'au moins personne prêtât secours aux pastoureaux.

» Une nombreuse armée ayant été rassemblée contre eux, les uns furent tués, d'autres renfermés dans diverses prisons, le reste, ayant recours à la fuite, fut bientôt réduit à ren. Le sénéchal s'avançant vers Toulouse et les environs, où ils avaient commis beaucoup de dégâts, en fit pendre à des arbres vingt dans un endroit, dans l'autre trente, plus ou moins, et laissa à ceux à venir un exemple terrible pour les empêcher de se résoudre facilement à commettre de tels crimes. — Ainsi, cette expédition deréglée s'évanouit comme une fumée, parce que ce qui dans le principe n'a rien valu a bien de la peine ensuite à valoir quelque chose.

Accusations et persécutions contre les lépreux. — Mort de Philippe V. (1321-1322.)

La fin du règne de Philippe-le-Long fut marquée par des accusations et des persécutions contre les lépreux et les juifs qui témoignent de l'ignorance complète de toutes les classes de la société au commencement du XIVe siècle. Nous étant imposé la loi de recourir autant qu'il est possible aux auteurs contemporains, nous allons, à ce sujet, citer quelques passages du continuateur de G. de Nangis. Le récit gagnera en naïveté et en vérité ce qu'il pourrait perdre du côté de l'ordre et de la clarté.

« L'an du Seigneur 1321, le roi de France visitait soigneusement le comté de Poitou, qu'il tenait de son père par droit héréditaire; il avait résolu d'y demeurer longtemps, lorsque vers la fête de saint Jean-Baptiste, le bruit vint à ses oreilles que, dans toute l'Aquitaine, les sources et les puits avaient été ou *seraient* bientôt infectés de poison par les lépreux. Beaucoup de lépreux, avouant ce crime, avaient déjà été condamnés à mort et brûlés dans la Haute Aquitaine. Leur dessein était, comme ils l'avouèrent au milieu des flammes, en répandant partout du poison, de faire périr tous les chrétiens, ou *du moins de les faire devenir lépreux*, et ils voulaient étendre un si grand forfait sur toute la France et l'Allemagne.

» On dit, pour plus grande confirmation de la vérité de ces bruits, que vers ce temps le seigneur de Parthenay écrivit au roi les aveux d'un des plus considérables lépreux qu'il avait pris dans sa terre. Ce lépreux avait confessé qu'un riche juif l'avait entraîné à commettre ces crimes, lui avait remis le poison, donné dix livres, et promis de lui fournir beaucoup d'argent pour corrompre les autres lépreux. On lui demanda la recette de ces poisons; il répondit qu'ils se faisaient avec du sang humain, de l'urine, et trois herbes dont il ne savait pas ou ne voulut pas dire le nom. On y plaçait, disait-il, le corps du Christ; et lorsque le tout était sec, on le broyait et réduisait en poudre ; alors le mettant dans des sacs attachés avec quelque chose de lourd, on le jetait dans les sources et dans les puits.

» *Nous avons vu de nos propres yeux* une lépreuse qui, passant dans notre ville, en Poitou, et craignant d'être prise, jeta derrière elle un chiffon lié, qui fut aussitôt porté à la justice. On y trouva une tête de couleuvre, les pieds d'un crapaud, et des cheveux de femme infectés d'une liqueur noire et fétide, aussi dégoûtante à voir qu'à sentir. Tout cela jeté dans un grand feu ne put aucunement brûler : *preuve manifeste que c'était un poison des plus violents.*

» Le roi, apprenant ces faits et d'autres de cette sorte, s'en retourna précipitamment en France, et manda, par tout son royaume, qu'on emprisonnât les lépreux, en attendant qu'on décidât à leur égard conformément à la justice.

» Beaucoup de gens assignèrent à ces crimes différents motifs ; mais le plus fondé et le plus communément adopté est celui-ci. — Le roi de Grenade, affligé d'avoir été souvent vaincu par les chrétiens, et ne pouvant se venger à son gré, à défaut de la force des armes, chercha à accomplir sa vengeance par la fourberie. Il eut avec les juifs un entretien pour tâcher avec leur aide de détruire la chrétienté par quelque maléfice, et leur fit espérer d'innombrables sommes d'argent. Les juifs lui promirent d'inventer un maléfice, disant qu'ils ne pouvaient l'exécuter eux-mêmes, parce qu'ils étaient suspects aux chrétiens, mais que les lépreux pourraient l'accomplir, et jeter des poisons dans les sources et dans les puits. C'est pourquoi, les juifs ayant rassemblé les principaux des lépreux, ceux-ci, par l'intervention du diable, furent tellement séduits par leurs trompeuses suggestions, qu'après avoir d'abord abjuré la foi catholique, et, ce qui est terrible à entendre, criblé et mis le corps du Christ dans ces poisons mortels, ainsi que plusieurs lépreux l'avouèrent dans la suite, consentirent à exécuter ledit maléfice. — Les principaux des lépreux, s'étant rassemblés de tous les points de la chretienté, établirent quatre espèces d'assemblées générales, et il n'y eut point de *noble ladrerie* (à l'exception des deux d'Angle-

terre) dont quelque lépreux n'eût assisté à ces assemblées pour annoncer aux autres ce qui s'y ferait. Par la persuasion du diable, servi par les juifs dans cesdites assemblées des lépreux, les principaux d'entre eux dirent aux autres que, comme leur lèpre les faisait paraître aux chrétiens vils, abjects, et ne méritant aucune considération, il leur était bien permis de faire que tous les chrétiens mourussent ou fussent tous semblablement couverts de lèpre, en sorte que lorsqu'ils seraient tous lépreux, personne ne serait méprisé. Ce funeste projet plut à tous, et chacun dans sa province l'apprit à d'autres.

» Un grand nombre, séduits par de fausses promesses de royaumes, de comtés et d'autres biens temporels, s'annonçaient entre eux leurs espérances et s'en félicitaient.

» Cette année, vers la fête de saint Jean-Baptiste, on brûla, dans la ville de Tours, un lépreux qui se nommait l'abbé de Mont-Mayeur....

» Par les soins des juifs, des poisons mortels étaient, à l'aide des lépreux, répandus dans tout le royaume, et l'auraient été davantage, si le Seigneur n'eût promptement révélé leur perfidie. — Un édit du roi déclara que les lépreux coupables seraient livrés aux flammes, et les autres renfermés perpétuellement dans les ladreries, et que, si quelque lépreuse coupable était enceinte, elle serait conservée jusqu'à ce qu'elle eût accouché, et ensuite livrée aux flammes.

» Les juifs furent aussi brûlés dans quelques pays, surtout en Aquitaine. Dans le bailliage de Tours, en un château du roi, appelé Chinon, on creusa une fosse immense, et, un grand feu y ayant été allumé, on y brûla, en un seul jour, cent soixante juifs de l'un et de l'autre sexe; beaucoup d'entre eux, hommes et femmes, chantaient comme s'ils eussent été invités à une noce, et sautaient dans la fosse; beaucoup de femmes veuves firent jeter dans le feu leurs propres enfants, de peur qu'ils ne leur fussent enlevés, pour être baptisés, par les chrétiens et les nobles présents à ce supplice.—Ceux qui furent trouvés coupables, à Paris, furent brûlés, les autres condamnés à un exil perpétuel; quelques-uns, les plus riches, furent conservés jusqu'à ce qu'on connût leurs richesses, et qu'on les adjugeât au fisc royal avec tous leurs biens; *on dit que le roi en tira cent cinquante mille livres.*

» On rapporte un événement arrivé dans le même temps à Vitry. — Près de quarante juifs, renfermés dans une prison à cause desdits crimes, se croyant déjà près d'encourir la mort et ne voulant pas tomber entre les mains d'hommes incirconcis, décidèrent qu'un d'entre eux égorgerait tous les autres; leur choix unanime s'arrêta sur un ancien, qui paraissait le plus saint et le meilleur, et qu'à cause de sa bonté et de son âge les autres appelaient leur père. Celui-ci ne voulut consentir à les mettre tous à mort qu'à condition qu'on lui donnerait un jeune homme pour accomplir avec lui cette œuvre pieuse. Cela lui ayant été accordé, ces deux-là tuèrent tous les autres sans exception. Lorsqu'ils ne virent plus qu'eux seuls de vivants, ils se disputèrent pour savoir qui tuerait l'autre. Le jeune homme voulait que le vieillard le tuât, et le vieillard voulait être tué par le jeune homme; mais enfin, le vieillard l'emporta; et il obtint, par ses prières, que le jeune homme lui donnerait la mort. Le vieillard et tous les autres tués, le jeune homme, se voyant seul, prit tout l'or et l'argent qu'il trouva sur les morts, et, faisant une corde avec des haillons, essaya de descendre au bas de la tour. Mais, comme la corde était trop courte, il tomba, et, alourdi par le poids de l'or et de l'argent qu'il portait, il se cassa la jambe. — Livré à la justice, il avoua le crime qu'il avait commis, et fut pendu avec les cadavres des autres morts. »

Le roi Philippe V dut à sa grande taille le surnom que lui donnèrent ses contemporains. Il s'occupait d'une réforme, qui n'a été effectuée que par la Convention nationale, lorsqu'il fut atteint d'une maladie grave. Il songeait à établir dans tout le royaume l'uniformité des poids et mesures, et une seule espèce de monnaie.—Miné par la dyssenterie et par la fièvre, il resta cinq mois alité, et mourut le 3 janvier 1322, au moment où le peuple abusé le croyait guéri.

CHAPITRE VII.

CHARLES IV DIT LE BEL.

Avénement de Charles IV. — Son mariage. — Projets de croisade. — Juste supplice de Jourdain de l'Isle.—Institution des Jeux Floraux. — Mort de la reine Marie. — Troisième mariage de Charles IV. — Mort de Charles de Valois. — Rébellion de la Flandre. — Intervention du roi de France. — Prétentions de Charles IV à l'empire. — Expédition en Aquitaine.—Siége et prise de La Réole.—Occupation provisoire de l'Aquitaine. — Guerre des bâtards. — Révolution en Angleterre. — Mort de Charles IV. — Régence de Philippe de Valois.

De l'an 1322 à l'an 1328.

Avénement de Charles IV. — Son mariage. — Projets de croisade. (1322-1325.)

Philippe V ne laissait que des filles qui furent exclues de la succession au trône par l'usage même que leur père avait fait établir; son frère, Charles IV, comte de La Marche, fut son successeur. Charles était un de ceux qui avaient soutenu que le

XCIII. Cathédrale d'Alby

Partie superieure du grand escalier.

Réville sculp.

Vue générale.



Costumes du XVe Siècle

trône de France n'était point exclusivement réservé aux héritiers mâles; il changea d'avis lorsque la couronne fut à sa portée.

Un des premiers actes du troisième fils de Philippe-le-Bel fut de faire rompre, sous prétexte de parenté, son mariage avec Blanche de Bourgogne, qui vivait encore emprisonnée au château Gaillard. Une dispense du pape lui permit ensuite d'épouser sa cousine, issue de germaine, Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII et sœur de Jean, roi de Bohême. Son mariage fut célébré à Troyes, le 21 septembre 1322; il avait été sacré à Reims sept mois auparavant, le 21 février.

Les premières ordonnances du nouveau roi firent cesser les persécutions contre les lépreux et les juifs [1]. Il révoqua aussi les aliénations de domaines faites par son prédécesseur, au mépris de l'ordonnance même que celui-ci avait rendue pour assurer l'inaliénabilité du domaine royal.

Le goût des expéditions d'outre-mer n'était pas encore tout-à-fait éteint parmi le peuple; Charles IV, afin de se concilier l'affection populaire, proclama une nouvelle croisade, dans le but de secourir le royaume catholique d'Arménie, alors en proie aux dévastations des Turcs; le vicomte de Narbonne Amalric, qui, pour avoir fait mourir deux de ses vassaux, quoiqu'ils eussent interjeté appel au roi de son jugement, était retenu dans la prison du Châtelet, reçut son pardon et le commandement supérieur de la croisade; mais on apprit bientôt que l'Arménie inférieure avait été entièrement dépeuplée par les musulmans, et que le secours serait trop tardif. Le projet de croisade fut dès lors abandonné.

Trois années après, en 1325, et pour satisfaire sans doute les chrétiens pieux qui voyaient avec chagrin l'abandon où on laissait leurs frères d'Orient, Louis, comte de Clermont, annonça un grand pèlerinage à main armée dans la Terre-Sainte. Ce projet fut oublié comme le précédent, et finit par une espèce de mystification que la chronique rapporte en ces termes :

« Beaucoup de gens de différents pays du monde ayant appris que le seigneur Louis de Clermont s'embarquerait pour la Terre-Sainte à la prochaine

[1] L'ignorance et la superstition populaire continuèrent à favoriser les poursuites contre les sorciers. Le continuateur de G. de Nangis rapporte les faits suivants.

« Dans le diocèse de Sens, dans un château du roi de France appelé Landon, en français Château-Landon, un sorcier et faiseur de maléfices avait promis à un abbé de l'ordre de Cîteaux de lui faire recouvrer une grosse somme d'argent qu'il avait perdue, et de lui faire nommer les voleurs de l'argent et leurs fauteurs.

» Voici la manière par laquelle ledit sorcier voulut et crut venir à bout de ce qu'il désirait. Prenant un chat noir, et le renfermant dans un panier ou une boîte, il fit un mets de pain trempé dans le chrême, l'huile sainte et l'eau bénite, qu'il crut pouvoir suffire à sa nourriture pendant trois jours, et le mit aussi dans cette boîte. Le chat étant placé dans cette boîte, il la déposa pour trois jours sous la terre dans un carrefour public, devant la reprendre au bout de ce temps; et il eut soin de faire deux conduits creux, qui prenaient depuis le coffre jusqu'à la surface de la terre, afin que le chat pût respirer l'air.

» Il arriva que des bergers passèrent près dudit lieu, suivis, comme de coutume, par leurs chiens. Les chiens, sentant l'odeur du chat, comme s'ils eussent senti des taupes, grattèrent avec leurs pattes, et creusèrent vigoureusement la terre, en sorte que rien ne pouvait les arracher de ce lieu. Un des bergers, plus prudent que les autres, alla déclarer ce fait au prévôt de la justice; celui-ci étant venu avec beaucoup de gens, la vue de ce qui avait été fait lui causa, ainsi qu'à tous les autres, une violente surprise.

» Le juge réfléchit avec inquiétude pour savoir comment il découvrirait l'auteur d'un si horrible maléfice; car il voyait que cela avait été fait pour quelque maléfice, mais il en ignorait absolument l'auteur et la nature. Enfin, au milieu des réflexions dans lesquelles il était plongé, reconnaissant que la boîte était nouvellement faite, il fit venir tous les charpentiers. Leur ayant demandé qui d'entre eux avait fait cette boîte, l'un d'eux, s'avançant, avoua que c'était lui, disant qu'il l'avait vendue à un homme appelé Jean du Prieuré, sans savoir à quel usage il la destinait.

» Celui-ci, soupçonné, fut pris et appliqué à la question; il avoua tout; il accusa un nommé Jean de Persan d'être le principal auteur et chef de ce maléfice, et lui donna pour complices un moine de Cîteaux, apostat et principal disciple de ce Persan, l'abbé de Sarcelles, de l'ordre de Cîteaux, et quelques chanoines réguliers. Ayant tous été saisis et enchaînés, ils furent amenés à Paris devant l'official de l'archevêque et d'autres inquisiteurs de la perversité hérétique.

» Ceux qu'on soupçonnait de ce maléfice, ayant été interrogés sur la manière de le faire, répondirent que si, après trois jours, retirant le chat du coffre, ils l'eussent écorché, et eussent fait avec sa peau des lanières tirées de telle sorte qu'en les nouant ensemble elles fissent un cercle au milieu duquel pût tenir un homme, cela fait, un homme se plaçant au milieu dudit cercle, et ayant soin, avant toute chose, d'enduire son derrière avec ladite nourriture du chat, aurait appelé le démon *Bérich*; ce démon serait venu, et, répondant à toutes les questions, aurait révélé les vols et les voleurs.

» Après que ces aveux eurent été entendus, Jean du Prieuré et Jean de Persan furent condamnés aux flammes, comme auteurs de ce maléfice; mais leur supplice ayant été un peu différé, l'un d'eux mourut; ses ossements furent brûlés en exécution de son crime; et l'autre, le lendemain de la Saint-Nicolas, termina sa misérable vie au milieu des flammes. L'abbé, l'apostat et les chanoines réguliers, qui avaient fourni, pour l'exécution du maléfice, le saint chrême et l'huile sainte, furent entièrement dégradés, et renfermés à perpétuité dans diverses prisons, pour subir différentes punitions, selon qu'ils étaient plus ou moins coupables....

« La même année, le livre d'un moine de Morigny, près d'Étampes, qui contenait beaucoup d'images peintes de la Sainte-Vierge, et beaucoup de noms qu'on croyait et assurait être des noms de démons, fut justement condamné à Paris comme superstitieux, parce qu'il promettait des délices et des richesses, et tout ce qu'un homme peut désirer, à celui qui pourrait faire peindre un tel livre, y faire inscrire deux fois son nom, et remplir encore d'autres conditions vaines et fausses. »

fête de Pâques, furent excités par la ferveur de la dévotion et de la foi. Quelques-uns même abandonnèrent leurs affaires et vendirent leur patrimoine dans le désir de voir, s'il leur était possible, le sépulcre de notre Seigneur Jésus-Christ, et ils vinrent à Paris. Ledit seigneur Louis voyant et réfléchissant qu'il n'y avait aucun préparatif convenable pour ce voyage, et que surtout il n'avait pas le moyen d'équiper une flotte pour entreprendre une si périlleuse traversée, fit annoncer publiquement en plein sermon, à Paris, dans le Palais-Royal, le Vendredi-Saint avant la fête de Pâques, qu'il n'avait ni la possibilité ni l'intention de s'embarquer cette année; mais que l'année suivante, le même jour, dans la ville de Lyon, sur le Rhône, ceux qui seraient prêts s'embarqueraient avec lui, et que là on leur nommerait le port auquel tous les pèlerins devraient aborder ensemble. Beaucoup de gens furent scandalisés de ces paroles, que quelques-uns même tournèrent en dérision ; ainsi trompés dans leur attente, les pèlerins retournèrent chez eux sans avoir exécuté leur projet. »

Juste supplice de Jourdain de l'Isle. (1322.)

Sous Charles IV, les juges royaux exerçaient la justice avec autant de sévérité et d'impartialité que sous Philippe V.

« Jourdain de l'Isle (dit la chronique de Guillaume de Nangis), gascon très-noble par son origine, mais bas par ses actions, et à qui néanmoins, à cause de sa noblesse et de sa naissance, le pape Jean avait donné sa nièce en mariage, fut accusé auprès du roi de crimes capitaux, dont il ne put se justifier. Cependant, à la prière du pape, le roi lui pardonna miséricordieusement. Ingrat pour un si grand bienfait, il accumula d'autres crimes sur ceux qu'il avait commis, violant les jeunes filles, commettant des homicides, entretenant des méchants et des meurtriers, favorisant les brigands, et se soulevant contre le roi. Il assomma lui-même à coups de bâton un serviteur du roi qui portait la livrée royale, selon la coutume des serviteurs. Dès qu'on fut informé de ces méfaits, il fut appelé en jugement à Paris. Il y vint entouré d'une pompeuse foule de comtes, de nobles et de barons d'Aquitaine. Ses accusateurs étaient le marquis d'Agnonitano, neveu de feu le pape Clément, le seigneur d'Albret et beaucoup d'autres. Après qu'on eut entendu ses réponses, et ce qu'il alléguait pour sa défense, il fut renfermé dans la prison du Châtelet, et jugé digne de mort par les doctes du palais. Enfin, la veille de la Trinité, traîné à la queue des chevaux, il fut pendu, comme il le méritait, sur le gibet public, à Paris. »

Institution des jeux floraux. (1323-1324.)

Dans la seconde année de son règne, Charles IV voulut visiter les provinces méridionales de son royaume ; il était accompagné de la reine son épouse, de Jean, roi de Bohême, son beau-frère, du comte Charles de Valois, son oncle, et de Sanche d'Aragon, roi de Majorque. Il parcourut successivement l'Anjou, le Poitou et l'Aquitaine. Son entrée à Toulouse se fit avec une grande pompe : quelques auteurs supposent que, pour célébrer sa venue, les habitants de cette ville imaginèrent d'ouvrir un concours de poésie en langue provençale, et que ce concours fut l'origine des Jeux Floraux, dont l'institution date en effet de cette époque. — Mais l'historien de cette ancienne et illustre académie, M. Poitevin Peitavi, en racontant la première réunion du *collége de la gaie science*, ne parle pas de la présence du roi de France, qui aurait ajouté tant d'éclat à cette solennité.

Dans le courant de l'année 1323, avant qu'il fût question du voyage de Charles IV, on avait répandu dans les divers contrées de la langue d'Oc, *per diversas partidas de la lengua d'Oc*, la circulaire suivante :

« La très-gaie compagnie des sept *trobadors* de « Toulouse, aux honorables seigneurs, amis et « compagnons qui possèdent la science d'où naît la « joie, le plaisir, le bon sens, le mérite et la poli- « tesse ; salut et vie joyeuse !

« Notre plus grande attention et nos désirs les plus « ardents sont de nous réjouir, en récitant nos vers « et nos chants poétiques..... Puisque vous avez le « savoir en partage, et que vous possédez l'art de « la *gaie science*, venez nous faire connaître vos ta- « lents..... Nous sept qui avons succédé *au corps des* « *poëtes qui sont passés,* nous avons à notre dispo- « sition un jardin merveilleux et beau, où nous « allons tous les dimanches, lire des ouvrages nou- « veaux ; et en nous communiquant nos lumières, « nous en corrigeons toutes les fautes. Pour accélé- « rer le progrès des sciences, nous vous annonçons « que, le premier jour de mai prochain, nous nous « assemblerons dans ce charmant verger. Rien n'é- « galera notre joie, si vous vous y rendez aussi. Ceux « qui nous remettront des ouvrages seront favora- « blement accueillis, et l'auteur du meilleur poëme « recevra en signe d'honneur *une violette d'or fin.*

« Nous vous lirons, de notre côté, des pièces « de poésie que nous soumettrons à votre critique ; « car nous nous faisons gloire de nous rendre à la « raison ; mais vous devez croire que nous justi- « fierons ce que nous aurons avancé.

« Nous vous requérons et supplions de venir au « jour assigné, si bien fourni de vers harmonieux

« et d'un bon sens, que le siècle en devienne *plus* « *gai*; que nous en soyons plus disposés à *nous ré-* « *jouir*, et que le mérite soit justement honoré.

« Ces lettres furent données, au faubourg des « Augustines, dans notre verger, au pied d'un lau- « rier, le mardi après la fête de la Toussaint, l'an « de notre rédemption 1323. Et afin que vous ajou- « tiez une foi entière à nos promesses, nous avons « fait mettre notre sceau à ces présentes lettres, en « témoignage de vérité. »

Cette lettre était écrite en vers. « Elle prouve incontestablement, dit l'historien des Jeux Floraux qu'en 1323, il y avait à Toulouse une compagnie littéraire, composée de sept poëtes, ayant un établissement fixe, des exercices réguliers, un sceau commun, un lieu d'assemblée qu'ils tenaient de leurs devanciers, ainsi que la règle de leurs exercices. Ce corps littéraire était-il alors très-ancien? avait-il été fondé par l'autorité publique ou seulement par les troubadours qui le composèrent d'abord?....

» Leur invitation eut tout le succès qu'ils en pouvaient attendre. Au jour indiqué, le 1er mai 1324, des poëtes arrivèrent de tous côtés, et se rendirent au concours ouvert dans le jardin de la gaie science. Ils y furent reçus par les sept troubadours qui les y avaient appelés. Le registre qui a conservé la mémoire de cet événement nous a aussi transmis les noms de ces troubadours intéressants, et cette liste prouve que la gaie science était cultivée à Toulouse, dans toutes les classes de citoyens. Le premier est Bernard de Panassac, damoiseau; le second, Gullaume de Lobra, bourgeois (c'est-à-dire ancien capitoul); viennent ensuite Berenguier de Saint-Plancat et Pierre de Majanasserra, banquiers; Guillaume de Gontaut et Pierre Camo, négociants; le septième est Bernard Oth, greffier de la cour du viguier de Toulouse.

» Le premier jour fut employé, matin et soir, à recevoir les ouvrages. Le lendemain, les sept troubadours, après avoir entendu la messe, s'assemblèrent pour examiner ces ouvrages, et choisir le meilleur. Le troisième jour, fête de Sainte-Croix, ils prononcèrent leur jugement, et donnèrent la joie de la violette à maître Arnaud Vidal, de Castelnaudari.

» L'intérêt et la nouveauté du spectacle avaient attiré au *jardin de la gaie science*, avec ce concours de poëtes étrangers, un grand nombre d'habitants de Toulouse. Les personnes les plus considérables par leur rang, leurs grades, leurs lumières et leurs offices, y avaient été invitées, entre autres les capitouls de l'année, et plusieurs anciens capitouls. Ils furent tous si enchantés de l'ouverture brillante de cette fête poétique, qu'après la première séance, le conseil de ville délibera que dorénavant (*d'aqui en avant*), la joie de la violette qui excitait une si grande émulation serait payée des revenus de la ville. Ce qui a été fait, dit l'historien, se fait encore, et se fera, s'il plaît à Dieu. »

Mort de la reine Marie. — Troisième mariage de Charles IV. — Mort de Charles de Valois. (1324-1325.)

Charles IV visita Toulouse dans le courant de mars: la grossesse de la reine Marie lui faisait désirer d'être promptement de retour à Paris. Il partit; mais à son arrivée à Issoudun, la reine accoucha, avant terme, d'un enfant qui mourut aussitôt après sa naissance, et auquel elle ne survécut que peu de jours. Elle fut enterrée à Montargis.

Malgré sa douleur, Charles IV qui désirait, dans l'intérêt du royaume, assurer la couronne à sa postérité, épousa, le 5 juillet suivant, sa cousine germaine Jeanne, fille de Louis, comte d'Évreux. Dans le même temps, et pour conserver des liens d'amitié et de famille avec le roi de Bohême, son beau-frère, il fit épouser à Wenceslas, fils de ce roi, et qui fut depuis l'empereur Charles IV, Blanche, fille de Charles de Valois.

Cet oncle du roi ne survécut pas longtemps au mariage de sa fille, et sa mort est rapportée par la chronique avec des circonstances qui méritent d'être citées: « Vers le même temps, une si grave maladie attaqua Charles, comte de Valois, que la moitié de son corps était privé de l'usage de ses membres. Comme les souffrances ouvrent l'intelligence, elles rappelèrent à sa conscience le supplice d'Enguerrand, qu'il avait fait pendre; et comme sa maladie augmentait de jour en jour, il fut fait par son ordre, aux pauvres de Paris, une distribution d'argent, et à chaque denier que donnaient à chaque pauvre ceux qui distribuaient cet argent, ils disaient: « Priez pour le seigneur Enguerrand » et pour le seigneur Charles, » ayant soin de mettre le nom du seigneur Enguerrand avant celui du seigneur Charles; d'où beaucoup de gens conclurent que le supplice d'Enguerrand causait des remords à Charles de Valois. — Après avoir langui longtemps, Charles mourut, le dixième jour de l'année 1325, dans une ville appelée Partey, du diocèse de Chartres. »

Rébellion de la Flandre. — Intervention du roi de France. (1325-1326.)

Nous avons dit à quelles conditions la paix avait été conclue avec la Flandre. Ces conditions furent d'abord observées.—A la mort de Robert III, Louis de Rhétel, comte de Nevers, fut proclamé comte de Flandre. Mais bientôt des démêlés s'élevèrent entre

le nouveau comte et son oncle Robert de Cassel, qui convoitait son héritage. — Louis, élevé en France, était Français de caractère et de mœurs. Robert avait pour lui les Flamands.—Les hostilités éclatèrent en 1323. Les bourgeois de Bruges attaquèrent la ville de l'Écluse, que le comte Louis de Flandre avait donnée à son grand-oncle Jean de Namur, et la brûlèrent. — Peu de temps après, Louis, par représailles sans doute, fit mettre le feu aux faubourgs de Courtrai; la flamme gagna la ville qui fut entièrement brûlée. Les habitants, furieux, assaillirent le comte et le firent prisonnier; on proclama qu'il s'était rendu indigne de régner; la souveraineté de la Flandre fut offerte à Robert. Toutes les villes, excepté une seule, appuyèrent cette rebellion. Les habitants de Gand, jaloux de ceux de Bruges, se prononcèrent en faveur de leur comte, et appelèrent le roi de France à leur secours. Charles IV intervint, fit remettre en liberté le comte prisonnier, sous condition qu'il jurerait de maintenir à l'avenir les priviléges de Bruges, d'Ypres et des autres communes flamandes, et que la ville de Gand serait admise dans la confédération des villes libres.—Remis en liberté, le comte Louis ne se montra pas disposé à remplir les serments qu'il avait faits pour sortir de captivité; mais Charles IV intervint alors en faveur des communes flamandes. Elles conservèrent les priviléges promis, après avoir toutefois payé cent mille livres tournois à leur comte et deux cent mille au roi de France. On imposa en outre à trois cents des principaux bourgeois l'obligation de se rendre en pèlerinage les uns à Saint-Jacques, en Galice, les autres à Saint-Gilles, en Provence, et le reste à Notre-Dame-de-Roc-Amadour, en Aquitaine.

Prétentions de Charles IV à l'empire. (1323-1326.)

Au moment où Charles IV montait sur le trône de France, Frédéric d'Autriche venait d'être vaincu et fait prisonnier à Muhldorf par son compétiteur à l'empire, Louis de Bavière.—Le beau-frère du roi de France, Jean de Bohême, avait grandement contribué à la victoire.—Louis, victorieux, se fit proclamer roi des Romains par une diète assemblée à Nuremberg; mais le pape Jean XXII, mécontent de ce qu'il avait pris le titre de roi et conféré l'électorat de Brandebourg à son fils, avant d'avoir été reconnu par le saint-siége, refusa de valider son élection, et lui ordonna de renoncer au titre royal et à l'administration de l'empire.—Louis de Bavière s'y refusa et fut excommunié.

Le pape manifesta alors le projet de faire donner la couronne impériale au roi de France. Louis de Bavière, afin de mieux s'opposer à ce dessein, mit en liberté Frédéric d'Autriche, lui demandant en retour son amitié et son appui. Mais le pape dégagea Frédéric de ses serments.

Ladislas, roi de Pologne, et Léopold, duc d'Autriche, frère de Frédéric, entraînés par les instances du pape et séduits sans doute aussi par les sommes considérables que Charles IV leur envoya, promirent d'appuyer les desseins du roi de France. La situation de Louis de Bavière était extrêmement critique, lorsque son rival Frédéric vint lui-même se remettre entre ses mains, et fit avec lui un traité par lequel tous les deux convinrent de partager la dignité impériale et d'administrer l'empire en commun. La mort du duc Léopold, qui eut lieu en février 1326, mit fin aux prétentions du roi Charles IV et fit évanouir toutes ses espérances.

Expédition en Aquitaine. — Siége et prise de La Réole — Occupation provisoire de l'Aquitaine. — Guerre des bâtards. — Révolution en Angleterre. (1324-1327.)

Cependant les troubles civils et la rébellion continuaient en Angleterre. Édouard II et son favori Hugues Spenser (ou le Dépensier) luttaient avec des succès divers contre les barons anglais. Édouard II avait fait prisonnier le comte de Lancastre, son cousin, et lui avait fait trancher la tête. Il traitait brutalement la reine sa femme, sœur du roi Charles IV. Isabelle de France se plaignit à son frère de ce que son mari la considérait moins comme une femme que comme une servante. Charles IV, mécontent, résolut de profiter des embarras de son beau-frère pour accroître le pouvoir royal en Aquitaine, en étendant la juridiction du parlement de Paris ainsi que celles des sénéchausées de Cahors, de Toulouse et de Périgueux.

Un événement, peu important en apparence, lui en fournit l'occasion.

« Dans ce temps-là (en 1324), dit la chronique de G. de Nangis, le seigneur de Montpesat, en Gascogne, bâtit un fort dans le domaine du roi de France, et soutint qu'il était dans le domaine du roi d'Angleterre. Une discussion s'étant élevée à ce sujet entre les gens du roi de France et ceux du roi d'Angleterre, le jugement fut rendu en faveur du roi de France. Ledit fort lui fut adjugé, et joint au domaine royal. Le seigneur de Montpesat, offensé, se mit à la tête d'une troupe de chevaliers, et appela à son aide le sénéchal du roi d'Angleterre. Étant venus ensemble audit fort, ils tuèrent tous les hommes du roi de France, pendirent quelques-uns des principaux bourgeois, détruisirent le fort de fond en comble, et transportèrent au château de Montpesat tout ce qu'ils y trouvèrent.

Quoique le roi de France eût pu venger par lui-

même cette injure, voulant cependant procéder en toutes choses selon les formes de la justice, il fit connaître au roi d'Angleterre l'offense qui lui avait été faite, et en demanda une juste réparation. Le roi Édouard II envoya vers lui, avec quelques grands de l'Angleterre, son frère Edmond, cousin-germain de Charles IV par sa mère, avec de pleins pouvoirs pour traiter et faire toute réparation au roi de France.

» Le roi voulut que le sénéchal d'Angleterre dans le pays de Gascogne, le seigneur de Montpesat, et quelques-uns qui lui avaient conseillé ledit méfait, fussent remis entièrement à sa volonté; il demanda de plus que le château lui fût rendu. Les Anglais, convaincus qu'ils ne pourraient le décider à accepter une autre réparation que celle qu'il exigeait, feignirent d'y consentir.

» Le seigneur Jean d'Artably, chevalier du roi, s'étant joint à eux pour que l'exécution de ladite affaire eût lieu en sa présence au nom du roi, ils se dirigèrent vers la Gascogne; mais ils n'observèrent pas les conventions, et ledit seigneur Jean vint annoncer au roi comme les Anglais l'avaient trompé, et comment, munissant de troupes les châteaux et les villes, ils se préparaient de tout leur pouvoir à la guerre.

» Le roi envoya en Gascogne, à la tête d'une troupe choisie d'hommes de guerre, son oncle, le comte de Valois, avec Philippe et Charles, fils dudit oncle, et le seigneur d'Arras, comte de Beaumont-le-Roger.— Le comte de Valois s'étant avancé jusqu'à Agen, cette ville se rendit volontairement à lui sans combat. Ayant appris que le frère du roi d'Angleterre et les Anglais demeuraient dans une ville appelée *Régale* (vulgairement, en français, *La Réole*), avec une forte troupe d'hommes de guerre, il s'en approcha avec son armée. Mais quelques-uns des nôtres s'étant avancés trop près d'une porte, et ayant témérairement provoqué ceux de la ville au combat, le seigneur de Florent fut tué dans cette affaire avec quelques autres chevaliers, et ils furent honteusement vaincus. Supportant avec peine cette défaite, le comte de Valois fit dresser les machines et tous les engins nécessaires à la destruction de la ville, qu'il assiégea de telle sorte que de tous côtés furent également interdites l'entrée et la sortie. Les assiégés, se voyant menacés eux et leurs biens, offrirent aussitôt des conditions de paix. Il fut arrêté que la ville serait rendue, que les habitants qui voudraient demeurer dans le parti du roi d'Angleterre pourraient librement se transporter en d'autres endroits, vie et bagues sauves; que ceux qui voudraient rester jureraient fidélité au roi de France, et obéiraient aux gardiens établis par lui en ce château. — Le frère du roi d'Angleterre, Edmond, chef de cette guerre, eut la permission de s'en retourner vers son frère, afin que, si le roi d'Angleterre voulait observer le traité comme il l'avait promis, la paix fût fermement établie; autrement, ledit Edmond devait revenir se remettre à la volonté du roi de France. On reçut en otage quatre chevaliers anglais, et on conclut une trêve jusqu'à la fête suivante de Pâques. On détruisit de fond en comble le château de Montpesat, dont le seigneur était mort de tristesse et de chagrin. Toute la Gascogne, à l'exception de Bordeaux, de Bayonne et de Saint-Sever, fut soumise à la domination du roi de France. Le seigneur Charles, ayant licencié son armée, retourna en France.»

Édouard II, effrayé de la vigueur que les Français venaient de montrer, s'empressa d'envoyer auprès de son beau-frère la reine Isabelle. Celle-ci conclut un traité portant qu'un sénéchal de Charles IV prendrait provisoirement possession de toute l'Aquitaine pour ne la restituer au roi d'Angleterre, que lorsque celui-ci aurait rendu au roi de France l'hommage féodal.

Édouard II se disposa à venir en France pour s'acquitter de ce devoir. Mais son favori Hugues Spenser, craignant que sa disgrâce ne fût le résultat de ce voyage, le dissuada de passer la mer et l'engagea à envoyer à sa place son fils aîné, âgé de treize ans, Édouard, comte de Chester, à qui à cette occasion furent donnés le duché d'Aquitaine, et le comté de Ponthieu.

Charles IV accueillit favorablement le jeune prince, reçut son hommage, et, conformément à sa promesse, le mit en possession de l'Aquitaine.

Édouard voulut alors rappeler auprès de lui sa femme et son fils; mais Isabelle refusa de retourner en Angleterre, tant que le roi serait livré à l'influence de son favori. Elle fit plus : levant une armée dans le Hainaut et dans la Hollande, elle repassa la mer dans le but de renverser son mari du trône et d'y placer son fils. — La révolution qui transporta la couronne d'Édouard II à Édouard III fut consommée au commencement de l'année 1327.

En 1326, les partisans d'Édouard II avaient essayé d'exciter en Aquitaine des troubles, promptement réprimés, et dont le continuateur de Nangis fait mention en ces termes :

« Quelques bâtards de nobles hommes de Gascogne attaquèrent, les armes à la main et en grand appareil de guerre, les terres et les villes du roi de France. Le roi envoya contre eux son parent, le seigneur Alphonse d'Espagne, naguère chanoine et archidiacre de Paris, et depuis fait chevalier ; mais quoique Alphonse eût dépensé beaucoup d'argent dans la poursuite de cette affaire, il n'eut que peu ou point de succès; et attaqué de la fièvre quarte, dont il mourut peu de temps après, il s'en re-

tourna en France sans avoir acquis de gloire, ni mis fin à son entreprise.

» Lesdits bâtards de Gascogne s'avancèrent avec quelques Anglais jusqu'à Saintes, dans le Poitou. La ville de Saintes appartenait au roi de France; mais elle était dominée par un fort château appartenant au roi d'Angleterre. Les bâtards de Gascogne s'y retranchèrent et se défendirent vigoureusement contre la ville et le comte d'Eu, envoyé en cet endroit par le roi de France avec beaucoup d'autres nobles. Enfin pourtant les Gascons et les Anglais, après avoir soutenu dans ce château un grand nombre d'assauts, y laissant quelques troupes pour le garder, s'enfuirent secrètement vers une plaine très-éloignée de la ville, et mandèrent au comte d'Eu et à ceux qui étaient dans la ville pour le parti du roi de France qu'ils les attendraient dans ce lieu un certain jour qu'ils fixèrent pour combattre en bataille rangée.

» Le comte d'Eu accepta volontiers le défi; et, à la tête des siens et des hommes de la ville en état de porter les armes, se rendit aussi vite qu'il le put au lieu désigné..... Les Gascons et les Anglais, le voyant ainsi éloigné de la ville, prirent un autre chemin secret, et entrèrent dans la ville, qu'ils brûlèrent entièrement avec ses églises. C'est pourquoi le comte d'Eu et le seigneur Robert Bertrand, maréchal de France, se voyant ainsi joués, poursuivirent les ennemis jusque dans la Gascogne, où ils soumirent à la domination du roi de France beaucoup de terres et de villes, et contraignirent tellement à fuir lesdits Gascons et Anglais, qu'ils n'osèrent plus désormais reparaître dans leur propre pays. »

Mort de Charles IV. — Régence de Philippe de Valois. (1328.)

A la fin de l'année 1327[1], le roi Charles IV, que sa beauté et sa vigueur avait fait surnommer *le Bel*, comme son père, fut attaqué d'une maladie grave, sur laquelle les historiens ne donnent point de détails; il mourut le 1er février 1328, dans le château de Vincennes, où il faisait sa résidence, « laissant veuve et enceinte la reine sa femme, plongée dans la désolation. » — Son corps fut enterré à Saint-Denis auprès de celui de son frère Philippe V.

« Avant de mourir, dit Froissard, le roi Charles devisa que, s'il avenoit que la reine s'accouchât d'un fils, il vouloit que messire Philippe de Valois, son cousin-germain, en fût mainbourg (tuteur) et régent du royaume, jusques à donc que son fils seroit en âge d'être roi; et s'il avenoit que ce fût une fille, que les douze pairs et les hauts barons de France eussent conseil et avis entre eux d'en ordonner, et donnassent le royaume à celui qui avoir le devroit. »

« Après la mort du roi, dit le continuateur de G. de Nangis, les barons s'assemblèrent pour délibérer sur le gouvernement du royaume. La reine était enceinte, on ignorait le sexe de l'enfant dont elle accoucherait, personne n'osait, à cause de cette incertitude; prendre le nom de roi. Il était donc seulement question entre les barons de savoir à qui on devait confier le gouvernement du royaume.

» Les Anglais prétendaient que le gouvernement et le trône même, si la reine n'avait pas d'enfant mâle, devaient appartenir au jeune Édouard III, roi d'Angleterre, comme au plus proche parent du feu roi, étant fils de la fille de Philippe-le-Bel, et, par conséquent, neveu du feu roi Charles, tandis que Philippe, comte de Valois, était seulement son cousin-germain. Beaucoup d'experts dans le droit canon et le droit civil étaient de cet avis; il disaient qu'Isabelle, reine d'Angleterre, fille de Philippe-le Bel, et sœur de feu Charles, était repoussée du trône et du gouvernement, non parce qu'elle n'était pas par sa naissance la plus proche parente du feu roi, mais à cause de son sexe. Dès qu'on pouvait représenter quelqu'un qui était le plus proche parent par sa naissance, et apte par son sexe à régner, c'est-à-dire mâle, c'était à lui que revenaient la couronne et le gouvernement.

» D'un autre côté, ceux du royaume de France, ne pouvant souffrir volontiers d'être soumis à la souveraineté des Anglais, disaient que, si ledit fils d'Isabelle pouvait avoir quelques droits au trône, il ne les tenait naturellement que de sa mère; or, que la mère n'ayant aucun droit, n'avait pu en transmettre aucun à son fils.

» Cet avis ayant été accueilli et approuvé par les barons comme le meilleur, le gouvernement fut remis à Philippe, comte de Valois, qui fut appelé régent du royaume. »

La régence du comte de Valois dura deux mois; la reine accoucha, le 1er février 1328, d'une fille, nommée Blanche, qui, à cause de son sexe, fut exclue du trône. — La couronne appartint dès lors à Philippe de Valois.

[1] « Ce fut cette année que Charles érigea en duché et pairie, la baronnie de Bourbon, *et terres y acquises, et qui s'y pourraient acquérir* en faveur de Louis de Bourbon, fils du comte de Clermont, et petit-fils de saint Louis, à condition que si la comté de la Marche, que Charles lui avait donnée en échange pour la comté de Clermont, venait à être démembrée de cette duché, elle retournerait à son premier titre. Les termes qui marquent les causes de cette érection sont fort mémorables, et comme des pronostics de la grandeur future de cette branche. *Que le roi l'a fait en considération des richesses, des services et de la générosité des princes de cette maison, qui ont toujours été en augmentant, qu'étant comme ils sont, du sang royal, il se tient honoré de leur élévation, et qu'il espère que ses successeurs seront honorés de leur grandeur.* — MÉZERAY. *Abrégé chronologique de l'Hist. de France.*

CHAPITRE VIII.

MOEURS GÉNÉRALES DU X[e] AU XIV[e] SIÈCLE.

Corruption générale des mœurs. — Mœurs du clergé. — Mœurs de la noblesse. — Population. — Costumes, modes. — Magnificence des parures et des vêtements. — Chasses, fêtes et divertissements. — Festins. — Régime alimentaire. — Luxe de la table et lois somptuaires. — Entremêts (intermèdes). — Voyages, chemins, etc. — Traditions et superstitions populaires. — Résumé et tableau général de l'époque, par M. de Chateaubriand.

Corruption générale des mœurs.

La rudesse et l'ignorance ne sont pas conservatrices de l'innocence des mœurs ; la corruption fut générale du X[e] au XIV[e] siècle dans toutes les classes de la société. « On s'est figuré, dit l'illustre auteur du *Génie du Christianisme*, que si le moyen âge était barbare, du moins la morale et la religion faisaient le contre-poids de sa barbarie; on se représente les anciennes familles, grossières sans doute, mais assises dans une sainte union à l'âtre domestique avec toute la simplicité de l'âge d'or. Rien de plus contraire à la vérité. Les Barbares s'établirent au milieu de la société romaine, dépravée par le luxe, dégradée par l'esclavage, pervertie par l'idolâtrie. Les Francs, très peu nombreux relativement à la population gallo-romaine, ne purent assainir les mœurs; ils étaient eux-mêmes fort corrompus, quand ils entrèrent en Gaule. C'est une grande erreur que d'attribuer l'innocence à l'état sauvage ; tous les appétits de la nature se développent sans contrôle dans cet état : la civilisation seule enseigne les qualités morales. La profession des armes, qui inspire certaines vertus, ne produit point la tempérance. Sainte-Palaye est obligé de convenir que les chevaliers ne se recommandaient guère par la rigidité des mœurs.

» De la société romaine et de la société barbare résulta une double corruption ; on reconnaît très-bien les vices de l'une et de l'autre société, comme on distingue à leur confluent les eaux de deux fleuves qui s'unissent : la rapine, la cruauté, la brutalité, la luxure animale, étaient franques; la bassesse, la lâcheté, la ruse, la turpitude de l'esprit, la débauche raffinée, étaient romaines. Le christianisme chercha, autant qu'il le put, à guérir la gangrène des temps barbares; mais l'esprit de la religion était moins suivi que la lettre; on croyait plus à la croix qu'à la parole du Christ; on adorait au Calvaire, on n'assistait point au sermon de la montagne. »

Mœurs du clergé.

« Le clergé se déprava comme la foule... Les conciles reproduisent sans cesse des plaintes contre la licence des mœurs et la recherche des remèdes à y apporter; les chartes d'abolition gardent les détails des jugements et des crimes qui motivaient les lettres royaux. Les capitulaires de Charlemagne et de ses successeurs sont remplis de dispositions pour la réformation du clergé. On connaît l'épouvantable histoire du prêtre Anastase, enfermé vivant avec un cadavre par la vengeance de l'évêque Cautin. Dans les canons ajoutés au premier concile de Tours, sous l'épiscopat de saint Perpert, on lit : « Il nous a été rapporté que des prêtres, ce qui est » horrible (*quod nefas*), établissaient des auberges » dans les églises, et que le lieu où l'on ne doit entendre que des prières et des louanges de Dieu retentit du bruit des festins, de paroles obscènes, » de débats et de querelles. »

» Baronius, si favorable à la cour de Rome, nomme le X[e] siècle le siècle de fer, tant il voit de désordres dans l'Église. L'illustre et savant Gerbert, n'étant encore qu'archevêque de Reims, disait : « Déplorable Rome! tu donnas à nos ancêtres les » lumières les plus éclatantes, et maintenant tu n'as » plus que d'horribles ténèbres... Nous avons vu » Jean Octavien [1] conspirer au milieu de mille » prostituées contre le même Othon qu'il avait proclamé empereur. Il est renversé, et Léon-le-Néophyte lui succède. Othon s'éloigne de Rome, » et Octavien y rentre; il chasse Léon, coupe les » doigts, les mains et le nez au diacre Jean, et, » après avoir ôté la vie à beaucoup de personnes » distinguées, il périt bientôt lui-même.... Sera-t-il possible de soutenir encore qu'une si grande » quantité de prêtres de Dieu dignes par leur vie » et leur mérite d'éclairer l'univers se doivent soumettre à de tels monstres, dénués de toute connaissance des sciences divines et humaines? »

» Il nous reste une satire d'Adalberon, évêque de Laon ; c'est un dialogue entre le poëte et le roi Robert. Adalbéron représente les juges obligés de porter le capuchon, les évêques dépouillés, réduits à suivre la charrue, et les siéges épiscopaux, quand ils viennent à vaquer, occupés par des mariniers et des pâtres. Un moine est transformé en soldat ; il porte un bonnet de peau d'ours; sa robe, naguère

[1] Octavien, fils du patrice Albéric, avait, quoique clerc, succédé à son père dans la dignité de gouverneur de Rome. Après la mort d'Agapit II, il se fit élire pape étant à peine âgé de dix-huit ans, et prit le nom de Jean XII. « C'est, dit l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, le premier pape qui ait changé de nom. »

longue, est écourtée, fendue par devant et par derrière; à sa ceinture étroite est suspendu un arc, un carquois, des tenailles, une épée. « Il n'y avait autrefois parmi les ministres du Seigneur ni bourreaux, ni aubergistes, ni gardeurs de cochons et de boucs; ils n'allaient point au marché public; ils ne faisaient point blanchir les étoffes. » Adalbéron, étendant son sujet, remarque que le noble et le serf ne sont pas soumis à la même loi, que le noble est entièrement libre. Le roi prend la défense de la condition servile: « Cette classe, dit-il, ne possède rien sans l'acheter par un dur travail. Qui pourrait compter les peines, les courses et les fatigues qu'ont à supporter les serfs? Il n'y a aucune fin à leurs larmes. » Adalbéron répond que « la famille du Seigneur est divisée en trois classes: l'une prie, l'autre combat, la troisième travaille. » Adalbéron avait vu finir la seconde race et commencer la troisième; il avait joué un rôle dans les trahisons qui se pratiquent à la chute et au renouvellement des empires. Peut-être avait-il été lié intimement avec Emma, femme du roi Lothère; il était d'une grande famille de Lorraine; il avait étudié sous Gerbert; il n'aimait pas les moines, et il entrait dans la querelle des évêques nobles contre les religieux plébéiens. On retrouve en lui cette partie de la société intelligente qui ne fut jamais barbare.

» Saint Bernard ne montre pas plus d'indulgence aux vices de son siècle. Saint Louis fut obligé de fermer les yeux sur les prostitutions et les désordres qui régnaient dans son armée. Pendant le règne de Philippe-le-Bel, un concile est convoqué exprès pour remédier au débordement des mœurs. L'an 1351 les prélats et les ordres mendiants exposent leurs mutuels griefs, à Avignon, devant Clément VI. Ce pape, favorable aux moines, apostrophe les prélats: « Parlerez-vous d'humilité, vous, si vains et si pompeux dans vos montures et vos équipages? Parlerez-vous de pauvreté, vous, si avides que tous les bénéfices du monde ne vous suffiraient pas? Que dirai-je de votre chasteté?.... Vous haïssez les mendiants, vous leur fermez vos portes, et vos maisons sont ouvertes à des sycophantes et à des infâmes (*lenonibus et truffatoribus*). »

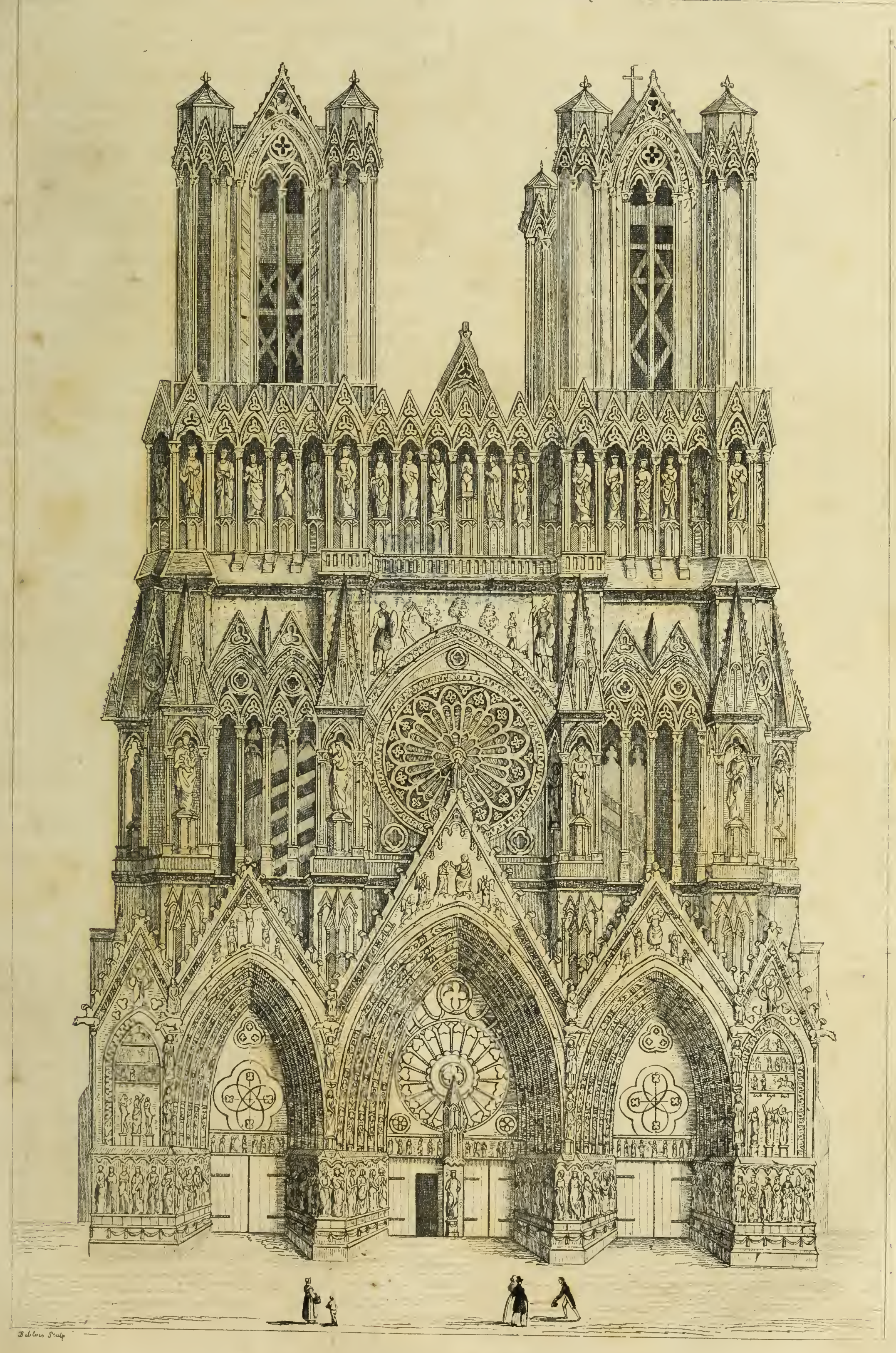
» La simonie était générale; les prêtres violaient presque partout la règle du célibat; ils vivaient avec des femmes perdues, des concubines et des chambrières. Un abbé de Noreïs avait dix-huit enfants. En Biscaye on ne voulait que des prêtres qui eussent des *commères*, c'est-à-dire des femmes supposées légitimes. Pétrarque écrit à l'un de ses amis: « Avignon est devenue un enfer, la sentine de toutes les abominations. Les maisons, les palais, les églises, les chaires du pontife et des cardinaux, l'air et la terre, tout est imprégné de mensonge; on traite le monde futur, le jugement dernier, les peines de l'enfer, les joies du paradis, de fables absurdes et puériles. » Pétrarque cite à l'appui de ses assertions des anecdotes scandaleuses sur les débauches des cardinaux. Et lui-même, abbé, chaste et fidèle amant de Laure, était entouré de bâtards!....

» Dans un sermon prononcé devant le pape, en 1364, le docteur Nicolas Orem prouva que l'Ante-Christ ne tarderait pas à paraître, par six raisons, tirées de la perte de la doctrine, de l'orgueil des prélats, de la tyrannie des chefs de l'Église et de leur aversion pour la vérité. Les sirventes, qui n'épargnaient ni les papes, ni les rois, ni les nobles, ne ménageaient pas plus le clergé que les sermons. « Dis donc, seigneur évêque, tu ne seras jamais sage qu'on ne t'ait rendu eunuque... — Ah! faux clergé, traître, menteur, parjure, débauché! saint Pierre n'eut jamais rentes, ni châteaux, ni domaines; jamais ne prononça excommunication. Il y a des gens d'église qui ne brillent que par leur magnificence, et qui marient à leurs neveux les filles qu'ils ont eues de leur mie. Une vile multitude qui ne combattit jamais enlève aux nobles leur tour et leur chastel: le bouc attaque le loup... Notre évêque vend une bière mille sous à ses amis décédés. C'est le pape qui règne; il rampe aux pieds du monarque puissant; il accable le roi malheureux. »

» Toute la terre féodale se ressemblait; mêmes censures en Angleterre. « Auprès d'une abbaye se trouve un couvent de nonnes, au bord d'une rivière douce comme du lait. Aux jours d'été les jeunes nonnes remontent cette rivière en bateau; et, quand elles sont loin de l'abbaye, le diable se met tout nu, se couche sur le rivage et se prépare à nager. Agile, il enlève les jeunes moines et revient chercher les nonnes. Il enseigne à celle-ci une oraison: le moine, bien disposé, aura douze femmes à l'année, et il deviendra bientôt le père abbé... » Le *Credo* de Pierre Laboureur (*Piter Plowman*) est une satire amère contre les moines mendiants: « J'ai rencontré, assis sur un banc, un frère affreux; il était gros comme un tonneau; son visage était si plein qu'il avait l'air d'une vessie remplie de vent ou d'un sac suspendu à ses deux joues et à son menton. C'était une véritable oie grasse qui faisait remuer sa chair comme une boue tremblante. »

Mœurs de la noblesse.

« Les mœurs de la noblesse n'étaient pas plus pures que celles du clergé. Les châtelains et les



Cathédrale de Reims.



Philippe V.　　Jeanne de Bourgogne.



Institution des Jeux Floraux
1324

châtelaines chantaient, aimaient, se gaudissaient, et, par moments, ne croyaient pas trop en Dieu. Le vicomte de Beaucaire menace son fils Aucassin de l'enfer *s'il ne se sépare de Nicolette, sa mie*. Le damoiseau répond qu'*il se soucie fort peu du paradis, rempli de moines fainéants demi-nus, de vieux prêtres crasseux, et d'ermites en haillons*. Il veut aller en enfer, où les grands rois, les paladins, les barons, tiennent leur cour plénière; il y trouvera de belles femmes qui ont aimé, des ménestriers et des jongleurs, amis du vin et de la joie... Un troubadour demande un *Pater* pour que Dieu accorde à tous ceux qui aimèrent comme le fils du châtelain d'Aupais le plaisir qu'il eut une nuit avec Ogine. La dame, comtesse de Die, écrit au troubadour Rambaud, comte d'Orange : « Mon bel ami, viens » ce soir occuper dans ma couche la place de mon » mari. » La comtesse de Die était présidente de la cour d'amour. — Guillaume, comte de Poitiers, fonda à Niort une maison de débauche sur le modèle d'une abbaye : chaque religieuse avait une cellule et formait des vœux de plaisir; une prieure et une abbesse gouvernaient la communauté, et les vassaux de Guillaume furent invités à doter richement le monastère. On voit un comte d'Armagnac, Jean V, épouser publiquement sa sœur et vivre avec elle dans son château, en tout honneur de baronnage. Les fureurs lubriques du maréchal de Rais ne sont ignorées de personne.

» Ces nobles de la *gaie science* n'étaient pas toujours si courtois et si damoiseaux qu'ils ne se transformassent en brigands sur les grands chemins et dans les forêts. Les bourgeois de Laon appelèrent à leur secours Thomas de Coucy, seigneur du château de Marle. Thomas, tout jeune encore, pillait les pauvres et les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem et qui revenaient de la Terre-Sainte; afin d'obtenir de l'argent de ses captifs, il les accrochait de sa propre main (*testiculis appendebat propriâ aliquoties manu*); une rupture s'opérant par le poids du corps, les intestins sortaient à travers l'ouverture. Thomas pendait encore d'autres malheureux par les pouces, et leur mettait de grosses pierres sur les épaules pour ajouter à leur pesanteur naturelle; il se promenait en dessous de ces gibets vivants, et achevait à coups de bâton les victimes qui ne possédaient rien, ou qui refusaient de payer. Ayant un jour jeté un lépreux au fond d'un cachot, le nouveau Cacus fut assiégé dans son antre par tous les lépreux de la contrée. — Un seigneur de Tournemine, assigné dans son manoir d'Auvergne par un huissier appelé *Loup*, lui fit couper le poing, disant que jamais loup ne s'était présenté à son château sans qu'il n'eût laissé sa patte clouée à la porte. — Régnault de Pressigny, seigneur de Marans près de La Rochelle, rançonneur de bourgeois, voleur de grands chemins, détrousseur de passants, se plaisait à crever un œil et à arracher la barbe à tout moine traversant les terres de sa seigneurie. Quand il envoyait au supplice les malheureux qui refusaient de se racheter, et que ceux-ci en appelaient à la justice du roi, Pressigny, qui apparemment savait le latin, leur répondait, en équivoquant sur les mots, qu'il se plaignaient à tort de ne pas mourir dans les règles, qu'ils mouraient *jure aut injuriâ*[1]. »

Population.

D'après les mœurs des deux classes qui formaient l'élite de la nation, on peut juger quelles devaient être celles de la classe la plus nombreuse du tiers-état. Nous n'entreprendrons point de les décrire, ayant d'ailleurs, dans le cours de cette histoire, exposé avec la plus scrupuleuse exactitude tout ce qui nous a paru de nature à faire ressortir le caractère et les habitudes populaires.

Malgré les maladies épidémiques, les ravages de la guerre et les famines fréquentes, la population de la France égalait presque la population de notre temps. Le chiffre qui peut se déduire des rôles de l'impôt, de la levée des hommes d'armes, du recensement et du dénombrement des masses communales appelées sous leurs bannières respectives n'est pas moindre de vingt-cinq millions d'habitants. Le pays était riche et bien cultivé; c'est ce que démontrent l'immensité et la variété des taxes royales et seigneuriales. Lorsque, après avoir rendu hommage à Philippe de Valois, Édouard III retourna en Angleterre, la reine Philippe du Hainaut le reçut, disent les chroniqueurs, moult joyeusement et lui demanda des nouvelles du roi Philippe, son oncle, et de son grand lignage de France : « le roi son mari lui en recorda assez, et du grand état qu'il avait trouvé, et des honneurs qui étaient en France, auxquelles de faire ni de l'entreprendre à faire nul autre pays ne s'accomparaige. »

Costumes, modes. — Magnificence des parures et des vêtements.

Les diverses classes de la société et les différentes provinces, dans le moyen âge, dit l'illustre auteur que nous avons déjà cité, se distinguaient, les unes par la forme des habits; les autres, par des modes locales : les populations n'avaient pas cet aspect uniforme qu'une même manière de se vêtir donne aux habitants de nos villes et de nos campagnes. La noblesse, les chevaliers, les magistrats, les évêques, le clergé séculier, les religieux de tous les ordres,

[1] M. DE CHATEAUBRIAND. — *Études historiques*.

les pèlerins, les pénitents gris, noirs et blancs, les ermites, les confréries, les corps de métiers, les bourgeois, les paysans, offraient une variété infinie de costumes ; nous voyons encore quelque chose de cela en Italie.

« Du douzième au quatorzième siècle, le paysan et l'homme du peuple portèrent la jaquette ou la casaque grise, liée aux flancs par un ceinturon. Le sayon de peau ou le *pelicon*, dont est venu le surplis, était commun à tous les états. La pelisse fourrée et la longue robe orientale enveloppaient le chevalier quand il quittait son armure ; les manches de cette robe couvraient les mains ; elle ressemblait au cafetan turc ; la toque ornée de plumes, le capuchon ou chaperon, tenaient lieu du turban. De la robe ample on passa à l'habit étroit ; puis on revint à la robe, qui fut blasonnée sous Charles V. Les hauts-de-chausses, si courts et si serrés qu'ils en étaient indécents, s'arrêtaient au milieu de la cuisse ; les deux bas-de-chausses étaient dissemblables ; on avait une jambe d'une couleur et une jambe de l'autre. Il en était de même du hoqueton, mi-partie noir et blanc ; et du chaperon, mi-partie bleu et rouge. « Et si étaient leurs robes si étroites à vêtir » et à dépouiller, qu'il semblait qu'on les écorchât. » Les autres avaient leurs robes relevées sur les » reins comme femmes ; si avaient leurs chaperons » découpés menument tout en tour. Et si avaient » leur chausse d'un drap, et l'autre de l'autre. Et » leur venaient leurs cornettes et leurs manches » près de terre, et semblaient mieux être jongleurs » qu'autres gens. » Par-dessus la robe, dans les jours de cérémonie, on attachait un manteau, tantôt court, tantôt long. Le manteau de Richard I[er] était fait d'une étoffe à raies, semé de globes et de demi-lunes d'argent, à l'imitation du système céleste. Des colliers pendants servaient également de parure aux hommes et aux femmes. Les souliers pointus et rembourrés à la *poulaine* furent longtemps en vogue. Ils étaient longs de deux pieds pour le noble, ornés à l'extrémité de cornes, de griffes ou de figures grotesques ; ils s'allongèrent encore, de sorte qu'il devint impossible de marcher sans en relever la pointe, et l'attacher au genou avec une chaîne d'or ou d'argent. Les évêques excommunièrent les souliers à la poulaine, et les traitèrent de *péché contre nature* ; Charles V déclara qu'ils étaient *contre les bonnes mœurs, et inventés en dérision du Créateur*. En Angleterre, un acte du parlement défendit aux cordonniers de fabriquer des souliers ou des bottines dont la pointe excédât deux pouces. Les larges babouches carrées par le bout remplacèrent la chaussure à bec. — Les modes variaient autant que de nos jours ; on connaissait le chevalier ou la dame qui le premier ou la première avait imaginé une *haligote* (mode) nouvelle : l'inventeur des souliers à la poulaine, dit W. Malmsbury, est le chevalier Robert-le-Cornu.

» Les gentilsfames usaient sur la peau d'un linge très-fin ; elles étaient vêtues de tuniques montantes enveloppant la gorge, armoriées à droite de l'écu de leur mari, à gauche de celui de leur famille. Tantôt elles portaient leurs cheveux ras, lissés sur le front, et recouverts d'un petit bonnet entrelacé de rubans ; tantôt elles les bâtissaient en pyramide haute de trois pieds ; elles y suspendaient, ou des barbettes, ou de longs voiles, ou des banderoles de soie tombant jusqu'à terre, et voltigeant au gré du vent. Au temps de la reine Isabeau, on fut obligé d'elever et d'élargir les portes, dit Monstrelet, pour donner passage aux coiffures des châtelaines. Ces coiffures étaient soutenues par deux cornes recourbées, charpente de l'édifice ; du haut de la corne, du côté droit, descendait un tissu léger, que la jeune femme laissait flotter, ou qu'elle ramenait sur son sein comme uue guimpe, en l'entortillant à son bras gauche. Une femme *en plein esbatement* étalait des colliers, des bracelets et des bagues ; à sa ceinture, enrichie d'or, de perles et de pierres précieuses, s'attachait une escarcelle brodée : elle galopait sur un palefroi, portait un oiseau sur le poing, ou une canne à la main. « Quoi de plus ridicule, dit Pé- » trarque, dans une lettre adressée au pape en 1366, » que de voir les hommes le ventre sanglé ; en bas, » de longs souliers pointus ; en haut, des toques » chargées de plumes ; cheveux tressés, allant de-ci » de-là par-derrière comme la queue d'un animal, » retapés sur le front avec des épingles à tête d'i- » voire ? » — Le luxe des habits et des fêtes passait toute croyance. On vit dans un tournoi mille chevaliers vêtus d'une robe uniforme de soie nommée *cointise*, et le lendemain, dit Matthieu Pâris, ils parurent avec un accoutrement nouveau aussi magnifique. Un des habits de Richard II, roi d'Angleterre, lui coûta trente mille marcs d'argent. Un seigneur anglais, Jean Arundel, avait cinquante-deux habits complets d'étoffe d'or. Dans un autre tournoi, défilèrent d'abord, un à un, soixante superbes chevaux richement caparaçonnés, conduits chacun par un écuyer d'honneur, et précédés de trompettes et de ménestriers ; vinrent ensuite soixante jeunes dames montées sur des palefrois, superbement vêtues, chacune menant en lesse, avec une chaîne d'argent, un chevalier armé de toutes pièces. »

Chasses, fêtes et divertissements.

« La chasse était le grand déduit de la noblesse : on citait des meutes de seize cents chiens. On sait que les Gaulois dressaient les chiens à la guerre, et

qu'ils les couronnaient de fleurs. On abandonnait aux roturiers l'usage des filets[1]. Les chasses royales coûtaient autant que les tournois : une de ces chasses se lie tristement à notre histoire.

[1] A la première croisade, dit Le Grand d'Aussy en parlant de la passion de la noblesse française pour la chasse, la plupart des grands seigneurs emmenèrent avec eux en Asie des chiens et des oiseaux dressés, et l'autorité ecclésiastique fut obligée de les leur défendre. » — Quand un gentilhomme sortait de son château pour aller dans le voisinage, il avait toujours avec lui un chien ou un oiseau; de là vient que, dans les monuments et les tombeaux anciens, ceux des nobles qui étaient morts naturellement sont représentés avec un lévrier sous les pieds, ou avec un épervier sur le poing, ou seulement avec le gant qui servait à tenir l'oiseau ; au lieu que ceux qui mouraient dans les combats étaient représentés avec le heaume, l'écu, la cotte de maille, et toute l'armure complète des batailles. — Une des choses qui contribuèrent le plus à rendre Louis XI odieux aux nobles, fut la défense qu'il leur fit de chasser. « Alors, dit l'évêque Claude de Seissel, c'était un cas plus graciable de tuer » un homme que de tuer un cerf ou un sanglier. » La noblesse fit aux états de Tours, en 1485, des plaintes à ce sujet. — Un gentilhomme jurait par son chien ou par son oiseau; comme aujourd'hui nous jurons par une chose sacrée. « Que jamais » il ne me soit permis de chasser, disait à sa maîtresse Rambaud, comte d'Orange, troubadour du douzième siècle, que » jamais je ne puisse porter d'épervier sur le poing, si depuis » l'instant où vous m'avez donné votre cœur, j'ai songé à en » aimer une autre que vous. » Tous, jusqu'aux bourgeois des villes, ambitionnaient ce plaisir de la noblesse. Lorsque les Marseillais conclurent avec Charles d'Anjou un traité, ils se réservèrent le droit de chasse dans leurs îles, et stipulèrent même qu'il leur serait permis d'avoir des *aigles* ainsi que leurs ancêtres.

La passion de la noblesse pour la chasse était partagée par le clergé; les ecclésiastiques s'y livraient avec autant de fureur que les laïcs. En 1276, un concile tenu à Pont-Audemer la leur interdit; deux autres tenus, à Paris, en 1212, à Montpellier, en 1214, leur avaient défendu les chiens de chasse et les oiseaux de proie dressés. Le synode provincial d'Auch, en 1303, défendit aux archidiacres d'en conduire avec eux en visitant leur diocèse. Le mal, au reste, était ancien. Dès l'an 506 et 507, un concile d'Agde et un concile d'Épon avaient fait la même défense aux évêques, aux prêtres et aux diacres. En cas de désobéissance, le diacre était suspendu de la communion pendant un mois, l'évêque et le prêtre, pendant trois. — Un concile de Mâcon, en 596, avait poussé la sévérité jusqu'à défendre aux évêques d'avoir chez eux de ces chiens et de ces oiseaux ; Charlemagne, dans ses *Capitulaires*, renouvela ce réglement et fit la même défense aux abbés et aux abbesses. — Les ordres militaires, qui, par la nature de leur institution, ils fussent destinés à porter les armes, n'eurent pas, sur la chasse, plus de priviléges que les ordres réguliers. La règle des Templiers ne leur permettait pas même de porter en route un oiseau dressé. — Cependant il y eut, en différents temps, quelques monastères qui obtinrent du souverain le privilége de la chasse. Charlemagne lui-même, si sévère envers les abbés et les abbesses, l'accorda, en 774, au couvent de Saint-Denis, pour le cerf, le chevreuil, et les animaux carnassiers (feramina). Il est vrai que les religieux avaient sollicité cette grâce, en lui représentant que les cuirs des animaux tués serviraient à couvrir leurs livres, et la chair, à nourrir les frères infirmes ou convalescents. — Jusqu'à saint Louis, le droit de chasse avait appartenu exclusivement à la noblesse. Ce roi fut le premier qui accorda ce droit à des bourgeois, mais il ordonna que le chasseur roturier serait tenu de présenter au seigneur, sur les terres duquel il chasserait, un membre de la bête qu'il aurait tuée. — Charles VI, en conservant le privilége aux bourgeois qui vivaient noblement, l'interdit absolument aux roturiers, laboureurs et autres, et leur défendit d'avoir chez eux *chiens, furets et lacets*. Il permit seulement aux paysans un chien de basse-cour pour leur propre sûreté; mais il régla que, quand ils prendraient une pièce quelconque de venaison, ils la porteraient chez le seigneur ou chez le juge du lieu. Dans les *Statuts de la ville d'Arles*, il est defendu à tous ceux qui n'ont pas le droit de chasse d'avoir filets, panneaux et furets. « Cependant, dit encore Le Grand d'Aussy, il y eut quelques provinces où l'on modifia ce réglement. En Auvergne, un paysan pouvait prendre *dans sa vigne* les lièvres et les lapins, pourvu toutefois que ce fût sans filet et sans furet. »

» Le Prince Noir était descendu en Angleterre, menant avec lui le roi Jean, son prisonnier. Édouard avait fait préparer à Londres une réception magnifique, telle qu'il l'eût ordonnée pour un potentat puissant qui le fût venu visiter. Lui-même, au milieu des princes de son sang, de ses grands barons, de ses chevaliers, de ses veneurs, de ses fauconniers, de ses pages, des officiers de sa couronne, des hérauts d'armes, des meneurs de destriers, se mit à la tête d'une chasse brillante dans une forêt qui se trouvait sur le chemin du roi captif. Aussitôt que les piqueurs envoyés à la découverte lui annoncèrent l'approche de Jean, il s'avança vers lui à cheval, baissa son chaperon, et, saluant son hôte malheureux : « Cher cousin, lui dit-il, soyez le bienvenu » dans l'île d'Angleterre. » Jean baissa son chaperon à son tour, et rendit à Édouard son salut. « Le » roi d'Angleterre, disent les chroniques, fit au roi » de France moult grand honneur et révérence, l'in- » vita au vol d'épervier, à chasser, à déduire et à » prendre tous ses ebattements. » Jean refusa ces plaisirs avec gravité, mais avec courtoisie; sur quoi Edouard, le saluant de nouveau, lui dit : « Adieu, » beau cousin ! » et, faisant sonner du cor, il s'enfonça avec la chasse dans la forêt. »

La danse et la musique faisaient partie de toutes les fêtes. Le roi, les prélats, les barons, les chevaliers, sautaient au son des vielles, des musettes et des *chiffonies*. Aux fêtes de Noël arrivaient de grandes mascarades; l'infortuné Charles VI, déguisé en sauvage, et enveloppé dans un linceul imprégné de poix, pensa devenir victime d'une de ces folies : quatre chevaliers masqués comme lui furent brûlés.

Festins. — Régime alimentaire. — Luxe de la table et lois somptuaires.

Les repas étaient annoncés au son du cor chez les nobles : cela s'appelait *corner l'eau*, parce qu'on se lavait les mains avant de se mettre à table. On dînait à neuf heures du matin et l'on soupait à cinq

heures du soir. On était assis sur des bancs, tantôt élevés, tantôt assez bas, et la table montait et descendait en proportion. Du banc est venu le mot *banquet*. Il y avait des tables d'or et d'argent ciselées; les tables de bois étaient couvertes de nappes doubles appelées *doubliers;* on les plissait comme *rivière ondoyante qu'un petit vent frais fait doucement soulever*. Les serviettes sont plus modernes. Les fourchettes, que ne connaissaient point les Romains, furent inconnues des Français jusque vers la fin du XIVe siècle.

On mangeait à peu près tout ce que nous mangeons aujourd'hui, et même avec des raffinements que nous ignorons. Parmi les mets recherchés alors, il s'en trouve d'inconnus pour nous, le *dellegrout*, le *maupigyrnum*, le *karumpie*. On servait des pâtisseries de formes obscènes, qu'on appelait de leurs propres noms; les ecclésiastiques, les femmes et les jeunes filles rendaient ces grossièretés innocentes par une pudique ingénuité.

On usait en abondance de bière, de cidre et de vins de toutes sortes. Le clairet était du vin clarifié mêlé à des épices; l'hypocras, du vin adouci avec du miel. Un festin donné par un abbé, en 1310, réunit six mille convives devant trois mille plats.

Voici, d'après Froissart, le tableau d'un repas, et de la manière de vivre d'un haut baron du XIVe siècle.

« Quand le comte de Foix, dans sa chambre à minuit, venoit pour souper en la salle, devant lui avoit douze torches allumées que douze varlets portoient, et icelles douze torches étoient tenues devant sa table, qui donnoient grand'clarté en la salle, laquelle salle étoit pleine de chevaliers et de écuyers; et toujours étoient à foison tables dressées pour souper qui souper vouloit. Nul ne parloit à lui à sa table si il ne l'appeloit. Il mangeoit par coutume foison de volaille, et en spécial les ailes et les cuisses tant seulement, et guère aussi ne buvoit. Il prenait en toute *menestrandie* (musique) grand ébattement, car bien s'y connaissoit. Il faisoit devant lui ses clercs volontiers chanter chansons, rondeaux et virelais. Il séoit à table environ deux heures et aussi il véoit volontiers étranges entremets, et iceux vus, tantôt les faisoit envoyer par les tables des chevaliers et des écuyers.

« Brièvement et ce tout considéré et avisé, avant que je vinsse en sa cour, je avois été en moult de cours de rois, de ducs, de princes, de comtes et de hautes dames; mais je n'en fus oncques en nulle qui mieux me plût, ni qui fût sur le fait d'armes plus réjouie, comme celle du comte de Foix étoit. On véoit en la salle et ès chambres et en la cour, chevaliers et écuyers d'honneur aller et marcher, et d'armes et d'amour les oyoit-on parler. Tout honneur était là-dedans trouvé. Nouvelles dequel royaume, ni dequel pays que ce fût, là-dedans on y apprennoit; car de tous pays, pour la vaillance du seigneur, elles y appleuvoient et venoient. »

Le luxe de la table devint à une certaine époque tellement excessif, qu'on fut obligé de le frapper de lois somptuaires[1]: ces lois n'accordaient aux ri-

[1] L'auteur de l'*Histoire du Dauphiné* (Valbonais), rapporte un réglement que fit pour sa table, en 1336, Humbert II, dauphin de Viennois, réglement plus convenable pour la table d'un couvent que pour celle d'un souverain.

A son dîner du dimanche et du jeudi, le dauphin veut qu'on lui serve deux pâtés, composés chacun d'une poule et de deux poulets.

Le lundi et le mercredi, il veut, pour le premier service, une purée de pois ou de fèves, avec deux livres de salé; puis de *bonnes tripes*, cuites à l'eau; pour le second service, deux portions (*rotulos*) de bœuf et de mouton, bouillis et servis avec une sauce chaude au poivre; et enfin, pour rôt, six chapons ou six grosses poules.

Le mardi, au lieu de potage, il demande: pour le premier service, du riz au choux, aux raves et aux poireaux, avec une livre de salé; demi-portion de bœuf bouilli, servi avec de la moutarde; douze poulets ou six poules, coupés par moitié; et pour second service, une portion de porc frais.

Quant au souper, il le fait consister dans une demi-portion de bœuf rôti, des pieds de bœuf, apprêtés au vinaigre avec du persil, et des langues de bœuf grillées.

Son dessert est composé de fromage et de fruits.

La bonne chère du dauphin, les jours maigres, ressemble à celle des jours gras. Ce sont, pour le vendredi, deux potages, soit à la purée, soit aux pois, soit aux choux; du poisson, *si l'on en trouve*, vingt-quatre œufs frits, avec une bonne sauce; des pâtés de Lorraine (au poisson), et enfin quelque friture.

Pour le samedi, deux potages à la purée de fèves et d'amandes, assaisonnés avec un jus d'oignon et de l'huile d'olives; du poisson, *s'il y en a*, douze œufs pochés, *avec une bonne sauce*, des tartes aux herbes, et huit œufs durs.

« En lisant ce réglement, qu'on prendrait aujourd'hui, dit Le Grand d'Aussy, pour le menu d'une noce de village, on se demandera sans doute, pourquoi Humbert avait adopté cette uniformité monastique. Pourquoi toujours du bœuf, du mouton, et du porc, avec quelques poulets ou chapons; et jamais d'autre volaille, jamais de veau, jamais de gibier surtout, quoiqu'assurément ses domaines dussent en nourrir comme les autres cantons de la France. Enfin, pourquoi parait-il exclure ces vins apprêtés, et ces friandises nommées *épices*, dont l'usage était si général par tout le royaume? — C'est que ce plan de vie ne fut qu'un projet passager, et l'ouvrage du moment. Les finances du dauphin étaient obérées; son ministre ne crut pouvoir les rétablir qu'avec de l'économie et de la réforme; et cette réforme, il la commença par la cuisine de son souverain. — On aurait tort de croire que la table des autres princes contemporains ressemblât à celle d'Humbert. »

Taillevant, premier cuisinier de Charles VII, donne dans son livre *sur la cuisine française*, des détails curieux sur un dîner preparé par ses soins, pour le beau-frère du roi, Charles d'Anjou, fils du roi de Sicile.

» La table, dit-il, était garnie d'un *dormant*, représentait une pelouse verte, decorée à son pourtour, de grandes plumes de paon, et de rameaux verts, fleuris, auxquels on avait attaché des violettes et d'autres fleurs. Du milieu de la pelouse s'élevait avec ses créneaux, une tour d'argent creuse, et formait une volière où étaient renfermés des oiseaux vivants, dont la huppe

ches que deux services et deux sortes de viande, à l'exception des prélats et des barons, qui mangeaient de tout en toute liberté; elles ne permettaient la viande aux négociants et aux artisans qu'à un seul repas; pour les autres repas, ils devaient se contenter de lait, de beurre et de légumes.

Le carême, d'une rigueur excessive, n'empêchait pas les réfections clandestines. « Une femme avait assisté nu-pieds à une procession et faisoit la *marmiteuse* plus que dix. Au sortir de là, l'hypocrite alla dîner avec son amant, d'un quartier d'agneau et d'un jambon. La senteur en vint jusqu'à la rue. On monta en haut. Elle fut prise, et condamnée à se promener par la ville avec son quartier à la broche sur l'épaule et le jambon pendu au col. »

Entremets (intermèdes).

Les festins étaient accompagnés ou suivis de musique et de fêtes. Albéric rapporte qu'aux noces du prince Robert, frère de saint Louis, avec Mathilde de Brabant, il y eut, aux quatre coins de la salle, des *ménétriers qui montaient des bœufs habillés d'écarlate*, et qui, à chaque service, sonnèrent du cor. Sur la fin du repas, on vit un homme à cheval marcher sur une corde tendue. Monstrelet, décrivant une fête pareille, dit : « Fut souper moult honorable, plantureux, bien honnestement servy de » tout ce qu'il estoit possible de trouver, avecques » chantres, et plusieurs instruments mélodieux, » farces, *mommeries*, et aultres honestes joyeu- » setez. »

Les riches Gaulois donnaient, dans leurs festins, pour amuser leurs convives, des combats de gladiateurs. Ce genre de spectacle fut aboli par le christianisme; mais le temps en substitua d'autres. Les plus fameux de tous sans contredit sont ces grandes pantomimes à machines, qui, aux quatorzième et quinzième siècles, furent si fort à la mode, et qu'on nomma *entremets*, parce qu'on les représentait entre les différents mets ou services du festin. Le premier de ces spectacles dont les chroniques

et les pieds étaient dorés. Le donjon de la tour était doré, et portait trois bannières, l'une aux armes du comte, les deux autres à celles de mesdemoiselles de Châteaubrun et de Villequier, pour lesquelles se donnait la fête.

» Le premier service consistait en un civet de cerf, un quartier de lièvre qui avait passé une nuit dans le sel, un poulet farci, et une demi-longe de veau. Ces deux derniers objets étaient couverts d'un brouet d'Allemagne, de rôties dorées, de dragées et de grenades. C'était peu que ces quatre plats pour un grand festin; mais, à chaque extrémité, et en dehors de la pelouse, il y avait un énorme pâté, surmonté d'autres plus petits qui lui servaient de couronne. La croûte des deux grands était argentée tout autour, et dorée en-dessus. Chacun d'eux contenait un chevreuil entier, un oison, trois chapons, six poulets, six pigeons, un lapereau, et (sans doute pour servir de farce et d'assaisonnement) une longe de veau hachée, deux livres de graisse, et vingt-six jaunes d'œufs durs, couverts de safran et lardés de cloux de girofle.

Les trois services suivants, que Taillevant dans sa description confond ensemble, étaient ainsi composés : un chevreuil, un cochon, un esturgeon cuit au persil et au vinaigre, et couvert de gingembre en poudre; un chevreau, une longe de veau, deux oisons, douze poulets, autant de pigeons, six lapereaux, deux hérons, deux *poches*, deux *cosmeaux*, un levraut, un chapon gras farci, un hérisson avec une sauce, quatre poulets dorés avec des jaunes d'œufs et couverts de *poudre du Duc*, un sanglier artificiel, fait avec de la crême frite, des darioles, des étoiles, une gelée moitié blanche, moitié rouge, et représentant les armes des trois personnes déjà nommées, une crême à la poudre du Duc et sursemée de graines de fenouil confites au sucre, du lait lardé, une crême blanche, du fromage en jonchées, des fraises, enfin des prunes confites et étuvées dans de l'eau rose.

Outre ces quatre services, il y en eut un cinquième, composé uniquement de vins apprêtés, qui alors étaient en usage, et de confitures qu'on nommait *épices*. Celles-ci consistaient en fruits confits et en diverses pâtes sucrées. Les pâtes représentaient des cerfs et des cygnes, au cou desquels étaient suspendues les armes du comte et celles des deux demoiselles.

La description que Favyn fait du repas donné par le comte de Foix, à l'occasion de la demande en mariage de sa fille à Charles VII, n'est pas moins intéressante.

« Dans la grande salle de Saint-Julien de Tours, furent dressées, dit-il, douze tables, chacune ayant sept aulnes de long, et deux et demie de large.

» A la première table, furent assis le Roy et les premiers Princes de sang, la Royne et les Filles de France.

» Aux autres estoient les autres Princes, tant du sang que des étranges provinces, et les principaux seigneurs de France, selon leur rang et dignité, et les princesses et les grandes dames de même.

» Les maistres d'hostel furent le comte Gaston de Foix, le comte de Dunois, le comte de la Marche et le grand-séneschal de Normandie.

» Le premier service fut d'hypocras blanc et de rosties.

» Le deuxième fut de grands pâtés de chapons à haute graisse, avec jambons de sangliers, accompagnez de sept sortes de potages. Tous les services estoient en plats d'argent; et falloit audit service, pour chacune table, cent quarante plats d'argent.

» Le tiers service fut de rosty, où il n'y avoit sinon phaisans, perdrix, lapins, paons, butors, hérons, oustardes, oysons, beccasses, cygnes, halebrants, et toutes sortes d'oiseaux de rivière que l'on sçauroit penser. Audit service y avoit pareillement des chevreaux sauvages, cerfs et plusieurs autres venaisons; et falloit audit service, pour chacune table, cent quarante plats d'argent.

» Le quatrième service fut d'oyseaux, tant grands que petits; et tout le service fut doré (c'est-à-dire que chaque pièce avait le bec doré ainsi que les pattes), et en chacune table falloit cent quarante plats, comme en tous les autres services.

» Le cinquième fut de tartes, darioles, plats de crême, oranges et citrons confits; et en chacune table il y avoit, comme dessus, cent quarante plats.

» Le sixième fut d'hypocras rouge, avec des oublies de plusieurs sortes.

» Le septième fut d'épiceries et confitures, faites en façon de lyons, cygnes, cerfs, et autres sortes; et en chacune pièce estoient les armes et devise du Roy. »

donnent connaissance eut lieu au banquet que Charles V, en 1378, donna dans la grande salle du palais, à l'empereur Charles IV son oncle. Selon Nangis, il y eut au repas un *entremets* en deux actes, qui représenta la conquête de Jérusalem par Godefroy de Bouillon.

« Le premier acte offrit un vaisseau joliment peint, ayant châtel devant et derrière, et garni de ses mâts, voiles, et autres agrès, comme un navire prêt à sortir du port. C'était censé le vaisseau commandant la flotte des croisés. Les gens de l'équipage, habillés élégamment, portaient sur leur cotte d'armes, sur leur écu et sur leur bannière, les armes de Jérusalem et celles de Godefroy. Douze d'entre eux représentaient les douze principaux capitaines de ce chef célèbre. Enfin, sur le devant, on voyait Pierre l'Ermite, en habit de reclus.

» Le vaisseau partit au moyen de certaines machines que mirent en jeu des hommes cachés dans l'intérieur. Il fit un demi-cercle, et vint du côté droit de la salle au côté gauche.

» Là était la seconde décoration représentant la ville et le temple de Jérusalem; la ville avec ses murs garnis de tours et de créneaux, le temple avec une tour fort haute, du sommet de laquelle un Sarrasin appelait, en langue arabe, le peuple à la prière.

» Les gens du navire mirent pied à terre, et firent leur attaque. Ceux de la ville montèrent sur les murailles pour la défendre. Pendant quelque temps ils y maintinrent le combat, et renversèrent même plusieurs échelles chargées de chrétiens. Mais enfin ceux-ci, vainqueurs à leur tour, arborèrent sur les murs la bannière de Godefroy, et en précipitèrent tout ce qui portait l'habillement sarrasin. »

Le festin dont parle Favyn, donné par Gaston de Foix aux ambassadeurs de Ladislas d'Autriche, fut accompagné de cinq entremets :

1. Un château carré qui, dans chacun de ses angles, avait une tourelle, et dans le milieu de son enceinte une grosse tour à donjon avec quatre fenêtres. Des enfants, placés aux tourelles, y chantèrent des vers composés pour la fête. Le donjon de la grosse tour portait la bannière, l'écusson et la devise du roi; mais, à chacune des quatre fenêtres, il y avait une jeune et jolie demoiselle très-richement parée.

2. Une machine en forme de tigre. Au col de l'animal pendaient les armes du roi. Il vomissait du feu par la bouche, et fut apporté par six hommes habillés à la béarnaise. Ceux-ci dansèrent une danse du pays, qu'on trouva fort plaisante.

3. Une grande montagne, qu'apportèrent de même vingt-quatre hommes, et de laquelle découlaient deux ruisseaux, l'un d'eau rose, l'autre d'eau musquée. Quand elle fut en place, on en vit sortir des lapins, et différents oiseaux vivants; puis quatre enfants sauvages et une jeune sauvagesse, qui dansèrent ensemble une danse moresque.

4. Un écuyer monté sur un cheval automate. Il exécuta toutes les évolutions et mouvements qu'il eût pu faire avec un cheval véritable. Après cet exercice, il alla présenter au roi un petit jardin en cire, et, au moment où il le présentait, le jardin produisit tout-à-coup différentes fleurs.

5. Enfin un navire dans lequel était un paon vivant. L'oiseau portait au cou les armes de la reine, et tout autour du vaisseau flottaient des banderoles aux armes « des différentes dames et princesses de la cour qui étaient du festin, et qui, selon Favyn, furent bien fières de ce que le comte leur avait fait tant d'honneur. »

[1] De tous les *entremets* dont l'histoire nous a transmis les détails, il n'en est aucun qui égale celui donné en 1453, à Lille, par Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Cet entremets offre à la fois tant de magnificences et de puérilités, tant de machines et d'automates, tant de personnages et d'animaux vivants, que la curiosité de nos lecteurs sera flattée d'en trouver ici la description. On la trouve en abrégé dans Monstrelet, fort au long dans Mathieu de Coucy et dans Olivier de la Marche. Mais ce qui la rend intéressante, c'est que sa représentation fut l'effet d'un grand événement, et presque la cause d'un autre.

Mahomet II, l'un des ennemis les plus redoutables et les plus entreprenants des chrétiens, menaçait en ce moment Constantinople. L'armement formidable qu'il préparait pour cette expédition faisait trembler l'Europe. On crut qu'il n'y avait plus d'autre moyen, pour sauver la chrétienté, que de la liguer et de l'armer contre lui; et ce fut dans ce dessein que le duc de Bourgogne donna son grand *entremets* de 1453.

Dans une salle, immense pour son étendue, étaient dressées trois tables, ou plutôt trois grands théâtres, vu la quantité de machines que chacune des tables contenait. Sur la table du duc, qui était en équerre, étaient quatre décorations :

1° Une église avec sa cloche, son orgue, et quatre chantres pour chanter et pour sonner;

2° Une statue d'enfant nu, posé sur une roche, et qui, *de sa broquette, pissait eau rose;*

3° Une carraque, plus grande même que celles qui naviguaient en mer. On y voyait des matelots aller et venir, porter des marchandises, grimper aux cordages, monter à la hune, etc.;

4° Une fontaine coulait dans une prairie garnie d'arbrisseaux et de fleurs. Des roches, semées de saphirs et d'autres pierres précieuses, lui servaient de ceinte; et, dans son centre, on voyait debout un Saint-André, de la croix duquel jaillissait un jet d'eau.

Sur la seconde table, on comptait neuf décorations :

1° Un pâté, dans lequel étaient renfermés vingt-huit musiciens, hommes ou enfants, destinés à jouer pendant certains moments d'intervalle, et dont chacun avait un instrument différent;

2° Le château de Lusignan avec ses fossés et plusieurs tours. Des deux plus petites, il découlait de l'orangeade dans les fossés. Sur la plus haute, on voyait Mélusine, déguisée en serpent;

3° Un moulin placé sur un tertre; au haut d'une des ailes était attachée une pie. Elle servait de but à des gens de tous les états, lesquels s'amusaient à tirer de l'arbalète;

4° Un vignoble, au milieu duquel étaient deux tonneaux représentant le bien et le mal. L'un contenait une liqueur

Voyages, chemins, etc.

Les voyageurs trouvaient partout des hôtelleries: chevauchant avec messire Espaing de Lyon, Froissart allait d'auberge en auberge s'enquérant de l'histoire des châteaux situés le long de la route, et que lui racontait le chevalier son compagnon. « Et nous vînmes à Tarbes, dit-il, et nous fûmes

douce; l'autre une liqueur amère. Un homme richement habillé, et assis à califourchon sur l'un des tonneaux, tenait en main un billet par lequel il offrait le choix de ses liqueurs à quiconque voulait y goûter;

5° Un désert où était représenté un tigre combattant contre un serpent;

6° Un sauvage, monté sur un chameau;

7° Un homme qui battait avec une perche un buisson où s'étaient réfugiés beaucoup de petits oiseaux. Près de là, dans un verger clos d'une treille de roses, était assis un chevalier avec sa maîtresse. Ils attrapaient les oiseaux que chassait l'autre, et les mangeaient: sorte d'allégorie satirique assez ingénieuse, et qui probablement a donné lieu à l'expression proverbiale: *Battre les buissons pour un autre;*

8° Des montagnes et des roches chargées de glaçons pendants. On y voyait un fou monté sur un ours;

9° Un lac, environné de plusieurs villes et châteaux, et sur lequel un navire voguait à pleines voiles.

La troisième table, plus petite que les deux autres, n'avait que trois décorations: un marchand mercier qui passait par un village avec sa balle sur le dos; une forêt des Indes, remplie d'animaux automates qui marchaient; enfin, un lion attaché à un arbre, et près duquel un homme frappait un chien.

A droite et à gauche du buffet, qui était garni de vases de cristal, de coupes ornées d'or et de pierreries, et d'une quantité immense de vaisselle d'or et d'argent, il y avait deux colonnes. L'une portait une statue de femme nue, dont, pendant tout le souper, la mamelle droite fit couler de l'hippocras, et qui, *pour cacher ce qu'il appartenait,* s'enveloppait d'une serviette chargée de lettres grecques écrites en violet. A l'autre colonne était attaché, par une chaîne de fer, un lion vivant. Il semblait garder la femme nue; ce qu'annonçait une inscription, en lettres d'or, sur une targe, *ne touchez à madame.*

Il est probable que, par cette femme nue et ces lettres grecques, on avait voulu représenter Constantinople dépouillée; par ce lion qui défendait d'y toucher le duc de Bourgogne, et par l'homme qui battait le chien devant le lion, le sultan Mahomet.

Outre la multitude de machines indiquées, la salle contenait cinq échafauds pour les spectateurs qui n'étaient pas du souper, et pour les étrangers attirés à Lille par le bruit de cette fête.

Le duc, arrivé avec sa cour, se promena d'abord pendant quelque temps dans la salle pour examiner les différentes décorations. Après quoi il se mit à table, et les maîtres d'hôtel servirent.

Chacun des services était composé de quarante-quatre plats, et chacun, par des machines, descendit du plafond sur des chariots peints en or et en azur à la devise du duc.

Dès qu'il fut assis avec ses convives, la cloche de l'église sonna. Aussitôt trois petits enfants de-chœur, sortant du pâté, commencèrent, *en guise de Benedicite, une très douce chanson.* Un berger joua de la musette. L'instant d'après parut un cheval escorté par quinze ou seize chevaliers à la livrée du duc; il marchait à reculons, et portait deux trompettes masqués, lesquels étaient assis à cru, et dos à dos; il fit ainsi avec les chevaliers le tour de la salle, toujours à reculons, et, pendant ce temps, les deux trompettes jouèrent des fanfares.

Eux sortis, l'orgue de l'église se fit entendre; l'un des musiciens du pâté donna du cor allemand. Alors entra une grande machine automate qui représentait un sanglier énorme; le sanglier portait une sorte de monstre moitié homme moitié griffon, et le monstre portait lui-même un homme sur ses épaules. Il ne fut pas plus tôt sorti que les chantres de l'église chantèrent un air, et que trois des musiciens du pâté exécutèrent un trio; l'un jouant de la *douçaine,* le second du luth, le troisième d'un autre instrument.

Tels étaient les différents jeux dont fut composé le premier entremets. Tous, à la musique près, n'étaient que des farces étrangères à la fête, et il en fut ainsi du second; mais ils préparaient au dernier, dans lequel le sujet de cette fête devait être expliqué pathétiquement.

Quant au second, ce fut une pantomime dramatique en trois actes, représentant la *conquête de la Toison d'Or* par Jason, sorte d'histoire qui rappelait aux spectateurs l'ordre de cette toison, qu'avait institué le duc vingt-trois ans auparavant.

Pour ce spectacle, on avait élevé, à l'un des bouts de la salle, un théâtre particulier, qu'un grand rideau de soie verte dérobait aux yeux des spectateurs. Tout à coup on entendit derrière le rideau une symphonie de clairons; le rideau s'ouvrit, et l'on vit Jason attaquer et soumettre au joug deux taureaux vomissant des flammes, auxquels était confiée la garde du jardin des Hespérides. Ensuite le héros combattait un dragon monstrueux, lui coupait la tête et lui arrachait les dents; enfin il labourait un champ avec les bœufs qu'il avait domptés; il y semait les dents du dragon, et aussitôt naissait, du sein de la terre, une armée de soldats qui se battaient avec acharnement et s'égorgeaient tous.

Les trois actes de cette sorte d'opéra ne se succédèrent pas immédiatement les uns aux autres: ils furent remplis par quelques intermèdes. C'était d'abord un jeune homme qui arriva sur un grand cerf blanc aux cornes dorées, et qui chanta un duo avec son cerf; un dragon de feu qui traversa la salle en volant; enfin, une chasse au vol, dans laquelle on vit deux faucons abattre un héron, qu'on présenta ensuite au duc. Ces intermèdes furent accompagnés, soit par un morceau d'orgue, soit par une chanson des chantres de l'église, soit par quelque morceau de musique des gens du pâté, musique qui, à chaque fois, fut exécutée sur un instrument nouveau.

Tous ces petits spectacles successifs n'étaient d'ailleurs qu'un amusement préliminaire; ce n'était qu'un passe-temps mondain donné aux spectateurs pour les amuser en attendant la grande scène, la scène qui allait expliquer le sujet de la fête, et qui était le véritable *entremets.* Cette scène s'ouvrit par un géant coiffé d'un turban à la mauresque, et vêtu d'une longue robe de soie verte rayée; il tenait dans la main gauche une *guisarme,* selon l'ancienne mode, et, de la droite, conduisait un éléphant.

L'animal portait sur le dos une tour dans laquelle était une femme représentant l'église; cette femme avait sur la tête un voile blanc, à la manière des religieuses; sa robe était de satin blanc, mais son manteau noir, afin de marquer sa douleur. Quand elle fut arrivée devant le duc, elle chanta un triolet pour faire arrêter le géant, et commença une longue complainte en vers, où, après avoir exposé les maux que lui causaient les infidèles, elle implora le secours du duc et celui des chevaliers de la Toison qui se trouvaient là. Alors entrèrent différents officiers et le roi d'armes de l'ordre, suivis de deux chevaliers donnant la main à deux demoiselles, dont l'une était fille naturelle du duc.

Le roi d'armes portait un faisan vivant, orné d'un collier d'or avec pierreries. Il s'approcha du duc, et, après une profonde révérence, lui dit que la coutume des grands festins étant d'offrir aux princes et aux gentilshommes un paon ou quelque oiseau noble pour faire un vœu, il venait avec les deux dames présenter à sa valeur un faisan. Le duc, pour répondre à cette

tout aise à l'hostel de l'Étoile et y séjournâmes tout séjour, car c'est une ville trop bien aisée pour séjourner chevaux : de bons foins, de bonnes avoines et de belle rivière..... puis vînmes à Orthez. Le chevalier descendit à son hôtel et je descendis à l'hôtel de la Lune. »

On rencontrait sur les chemins des *basternes* ou litières, des mules, des palefrois et des voitures à bœufs. Les chemins se distinguaient en chemins *péageaux* et en sentiers; des lois en réglaient la largeur : le chemin péageau devait avoir quatorze pieds; les sentiers pouvaient être ombragés, mais d'après les *capitulaires*, il fallait élaguer les arbres le long des voies royales, excepté les *arbres d'abri*.

Les bains chauds étaient d'un usage commun et portaient le nom d'*étuves* : cet usage ne se perdit guère que sous la monarchie absolue, époque, dit M. de Chateaubriand, *où la France devint sale*.

Traditions et superstitions populaires.

La crédulité populaire n'avait point de bornes. Les traditions étaient nombreuses, et les plus extraordinaires étaient celles qui obtenaient plus de crédit. C'était le temps du merveilleux en toute chose: « l'aumônier, le moine, le pélerin, le chevalier, le troubadour avaient toujours à dire ou à chanter des aventures. Le soir, autour du foyer à bancs, on écoutait ou le roman de Lancelot du Lac, ou l'histoire lamentable du châtelain de Coucy, ou l'histoire moins triste de la reine Pédauque, *largement pattée comme sont les oies;* ou l'histoire du Gobelin Orton, « grand nouvelliste, dit Froissart, qui venait dans le vent, et qui fut tué dans une grosse truie noire [1]. »

L'histoire de Mélusine était célèbre dans toute l'Aquitaine. Cette belle châtelaine était condamnée à être moitié serpent tous les samedis, et fée les autres jours, à moins qu'un chevalier ne consentît à l'épouser en renonçant à la voir le samedi. Raimondin, comte de Forez, ayant trouvé Mélusine dans un bois, en fit sa femme; elle eut plusieurs enfants, entre autres un fils qui avait un œil rouge et un œil bleu : Mélusine bâtit le château de Lusignan. Mais enfin Raimondin s'étant mis en tête de voir sa femme un samedi, lorsqu'elle était demi-serpent, elle *s'envola* par une fenêtre et elle demeurera fée jusqu'au jour du jugement dernier. Lorsque le manoir de Lusignan change de maître, ou qu'il doit mourir quelqu'un de la famille seigneuriale, Mélusine paraît trois jours sur les tours du château, et pousse de grands cris. »

Résumé et tableau général de l'époque par M. de Chateaubriand.

« Chercher à dérouler avec méthode le tableau des mœurs de ce temps, serait à la fois tenter l'impossible et mentir à la confusion de ces mœurs. Il faut jeter pêle-mêle toutes ces scènes telles qu'elles se succédaient sans ordre ou s'enchevêtrant dans une commune action, dans un même moment; il n'y avait d'unité que dans le mouvement général qui entraînait la société vers un perfectionnement éloigné, par la loi naturelle de l'existence humaine.

» D'un côté la chevalerie, de l'autre le soulèvement des masses rustiques, tous les déréglements de la vie dans le clergé et toute l'ardeur de la foi. — Les *galois* et les *galoises*, sorte de pénitents d'amour, se chauffaient l'été à de grands feux et se couvraient de fourrures; l'hiver ils ne portaient qu'une cotte simple et ne mettaient dans leurs cheminées que des verdures. « Plusieurs transissoient » de pur froid et mouroient tout roydes de lez leurs » amyes, et aussi leurs amyes de lez eulx en parlant » de leurs amourettes. » Lors de la *Vaudoisie d'Arras*, les hommes et les femmes retirés dans les

proposition, donna un billet écrit de sa main, qu'il avait préparé d'avance, et qu'il fit lire tout haut. Il y vouait *à Dieu premièrement, puis à la très-glorieuse Vierge sa mère, ensuite aux dames et au faisan*, que si le roi de France, son seigneur, ou quelques autres princes chrétiens voulaient se croiser contre le Turc, il les suivrait ou les accompagnerait, et qu'il combattrait même contre le sultan corps à corps, si celui-ci voulait y consentir.

La dame Sainte-Église l'ayant remercié, elle fit le tour de la salle avec son éléphant; et, pendant ce temps, presque tout ce qu'il y avait là de princes et de grands seigneurs voua sur l'oiseau des promesses extravagantes : tel de ne point boire de vin, tel autre de ne point s'asseoir à table, ou de ne point se coucher un jour de la semaine jusqu'à ce qu'il eût rencontré l'armée des infidèles; celui-ci de l'attaquer le premier, celui-là de renverser la bannière du sultan, un autre de ne point revenir en Europe sans ramener un Turc prisonnier; enfin, ce qui nous donnera une idée de la dévotion de ces croisés nouveaux, il y en eut un qui voua que, si jusqu'au moment du départ il ne pouvait obtenir les faveurs de sa dame, il épouserait la première demoiselle qu'il trouverait *ayant vingt mille écus*.

Quand les vœux furent finis, une troupe de musiciens entra à la lueur d'une grande quantité de torches. Douze dames les suivaient, accompagnées chacune d'un chevalier, et chacune représentant une vertu. Elles commencèrent une danse, et c'est ainsi que se termina la fête.

Au reste, tout ce fracas de forfanterie fut sans effet. Le duc, après avoir levé de grosses sommes dans ses états sous le prétexte de cette nouvelle croisade, s'avança jusqu'en Allemagne; mais y étant tombé malade, il revint sur ses pas, et *le lion laissa Mahomet battre le chien* sans s'y opposer. (Voyez LE GRAND D'AUSSY, *Vie privée des Français*.)

[1] Les paysans du XIXe siècle ne sont pas pas moins crédules que ceux du XIVe, nous en avons donné des preuves nombreuses dans les articles de notre *France pittoresque*, sur les traditions et superstitions populaires de chaque département. Les habitants de la Manche connaissent encore le *goublin*.

CV. Palais de Justice à Rouen.

A. D.

Réville sculp.

Pignon de la Salle des Procureurs

Cheminée de la Chambre du Conseil.

Grande Salle dite des Procureurs

Dusme del.

Grande Cour

bois, après avoir trouvé un certain démon, se livraient à une prostitution générale. Les turlupins pratiquaient les mêmes désordres.

» Des moines libertins se veulent venger d'un évêque réformateur qui venait de mourir; pendant la nuit ils tirent du cercueil le cadavre du prélat, le dépouillent de son linceul, le fouettent, et en sont quittes pour payer chaque année quarante sous d'amende...

» On courait au bout du monde, et l'on osait à peine, dans le nord de la France, hasarder un voyage d'un monastère à un autre, tant la route de quelques lieues paraissait longue et périlleuse! Des *gyrovagues* ou moines errants (pendants des chevaliers errants), cheminant à pied, ou chevauchant sur une petite mule, prêchaient contre tous les scandales; ils se faisaient brûler vifs par les papes auxquels ils reprochaient leurs désordres, et noyer par les princes dont ils attaquaient la tyrannie. Des gentilshommes s'embusquaient sur les chemins et dévalisaient les passants, tandis que d'autres gentilshommes devenaient en Espagne, en Grèce, en Dalmatie, seigneurs des immortelles cités dont ils ignoraient l'histoire. — Cours d'amour, où l'on raisonnait d'après toutes les règles du scottisme, et dont des chanoines étaient membres; troubadours et ménestrels vaguant de châteaux en châteaux, déchirant les hommes dans des satires, louant les dames dans des ballades; bourgeois divisés en corps de métiers, célébrant des solennités patronales où les saints du paradis étaient mêlés aux divinités de la fable; représentations théâtrales; fêtes des fous ou des cornards; messes sacriléges; soupes grasses mangées sur l'autel; l'*Ite missa* répondu par trois braiements d'âne; barons et chevaliers s'engageant dans des repas mystérieux à porter la guerre dans un pays, faisant vœu sur un paon ou sur un héron d'accomplir des faits d'armes pour leurs mies; juifs massacrés et se massacrant entre eux, conspirant avec les lépreux pour empoisonner les puits et les fontaines; tribunaux de toutes les sortes condamnant, en vertu de toutes les espèces de lois, à toutes les sortes de supplices, des accusés de toutes les catégories, depuis l'hérésiarque écorché et brûlé vif, jusqu'aux adultères attachés nus l'un à l'autre et promenés au milieu du peuple; le juge prévaricateur substituant à l'homicide riche condamné un prisonnier innocent; des hommes de loi commençant cette magistrature qui rappela, au milieu d'un peuple léger et frivole, la gravité du sénat romain; pour dernière confusion, pour dernier contraste, la vieille société civilisée à la manière des anciens se perpétuant dans les abbayes; les étudiants des universités faisant renaître les disputes philosophiques de la Grèce; le tumulte des écoles d'Athènes et d'Alexandrie se mêlant au bruit des tournois, des carrousels et des pas d'armes. Placez enfin, au-dessus et en dehors de cette société si agitée, un autre principe de mouvement, un tombeau objet de toutes les tendresses, de tous les regrets, de toutes les espérances, qui attirait sans cesse au-delà des mers les rois et les sujets, les vaillants et les coupables : les premiers, pour chercher des ennemis, des royaumes, des aventures; les seconds, pour accomplir des vœux, expier des crimes, apaiser des remords...

» Tels furent ces siècles d'imagination et de force, qui marchaient avec tout cet attirail au milieu des événements historiques les plus variés, au milieu des hérésies, des schismes, des guerres féodales, civiles et étrangères; ces siècles doublement favorables au génie, ou par la solitude des cloîtres quand on la recherchait, ou par le monde le plus étrange et le plus divers quand on le préférait à la solitude. Pas un seul point de la France où il ne se passât quelque fait nouveau, car chaque seigneurie laïque ou ecclésiastique était un petit état qui gravitait dans son orbite et avait ses phases : à dix lieues de distance les coutumes ne se ressemblaient plus. Cet ordre de choses, extrêmement nuisible à la civilisation générale, imprimait à l'esprit particulier un mouvement extraordinaire : aussi toutes les grandes découvertes appartiennent-elles à ces siècles. Jamais l'individu n'a tant vécu : le roi rêvait l'agrandissement de son empire; le seigneur, la conquête du fief de son voisin; le bourgeois, l'augmentation de ses priviléges; le marchand, de nouvelles routes à son commerce; on ne connaissait le fond de rien; on n'avait rien épuisé; on avait foi à tout; on était à l'entrée et comme au bord de toutes les espérances, de même qu'un voyageur sur une montagne attend le lever du jour dont il aperçoit l'aurore. On fouillait le passé ainsi que l'avenir; on découvrait avec la même joie un vieux manuscrit et un nouveau monde; on marchait à grands pas vers des destinées ignorées, mais dont on avait l'instinct, comme on a toute sa vie devant soi dans la jeunesse. L'enfance de ces siècles fut barbare, leur virilité pleine de passion et d'énergie, et ils ont laissé leur riche héritage aux âges civilisés qu'ils portèrent dans leur sein fécond. »

CHAPITRE IX.

ARCHITECTURE OGIVALE DITE GOTHIQUE.

L'architecture est longtemps l'expression symbolique des peuples.— Ses développements progressifs — Caractère théocratique de l'architecture romane. — Caractere démocratique de l'architecture gothique. — Emancipation de l'architecture. — Tous les arts lui sont temporairement subordonnés. — Origine et richesse de l'architecture gothique. — Nombre extraordinaire des édifices civils et religieux au moyen âge. — Ravages éprouvés par les édifices gothiques. — Notre-Dame-de-Paris, monument de transition.

L'architecture est longtemps l'expression symbolique des peuples.— Ses développements progressifs.

« Depuis l'origine des choses jusqu'au XV[e] siècle de l'ère chrétienne inclusivement, dit quelque part mon frère Victor, l'architecture est le grand livre de l'humanité, l'expression principale de l'homme à ses divers états de développement, soit comme force, soit comme intelligence.

» Quand la mémoire des premières races se sentit surchargée, quand le bagage des souvenirs du genre humain devint si lourd et si confus que la parole nue et volante risqua d'en perdre en chemin, on les transcrivit sur le sol de la façon la plus visible, la plus durable et la plus naturelle à la fois. On scella chaque tradition sous un monument.

» Les premiers monuments furent de simples quartiers de roche *que le fer n'avait pas touchés*, dit Moïse; l'architecture commença comme toute écriture, elle fut d'abord alphabet. On plantait une pierre debout, et c'était une lettre, et chaque lettre était un hiéroglyphe, et sur chaque hiéroglyphe reposait un groupe d'idées comme le chapiteau sur la colonne. Ainsi firent les premières races, partout, au même moment, sur la surface du monde entier. On retrouve la *pierre levée* des Celtes dans la Sibérie d'Asie, dans les pampas d'Amérique.

» Plus tard on fit des mots. On superposa la pierre à la pierre, on accoupla ces syllabes de granit, le verbe essaya quelques combinaisons. Le *dolmen* et le *cromlech* celtes, le *tumulus* étrusque, le *galgal* hébreu sont des mots. Quelques-uns, le *tumulus* surtout, sont des noms propres. Quelquefois même, quand on avait beaucoup de pierre et une vaste plage, on écrivait une phrase L'immense entassement de Karnac est déjà une formule tout entière.

» Enfin, on fit des livres. Les traditions avaient enfanté des symboles, sous lesquels elles disparaissaient comme le tronc de l'arbre sous son feuillage; tous ces symboles, auxquels l'humanité avait foi, allaient croissant, se multipliant, se croisant, se compliquant de plus en plus; les premiers monuments ne suffisaient plus à les contenir; ils en étaient débordés de toutes parts; à peine ces monuments exprimaient-ils encore la tradition primitive, comme eux simple, nue et gisante sur le sol. Le symbole avait besoin de s'épanouir dans l'édifice. L'architecture alors se développa avec la pensée humaine; elle devint géante à mille têtes et à mille bras, et fixa sous une forme éternelle, visible, palpable, tout ce symbolisme flottant. Tandis que Dédale, qui est la force, mesurait, tandis qu'Orphée, qui est l'intelligence, chantait, le pilier, qui est une lettre, l'arcade, qui est une syllabe, la pyramide, qui est un mot, mis en mouvement à la fois par une loi de géométrie et par une loi de poésie, se groupaient, se combinaient, s'amalgamaient, descendaient, montaient, se justa-posaient sur le sol, s'étageaient dans le ciel, jusqu'à ce qu'ils eussent écrit, sous la dictée de l'idée générale d'une époque, ces livres merveilleux qui étaient aussi de merveilleux édifices : la pagode d'Elklinga, le rhamseïon d'Égypte, le temple de Salomon.

» L'idée-mère, le verbe, n'était pas seulement au fond de tous ces édifices, mais encore dans la forme. Le temple de Salomon, par exemple, n'était point simplement la reliure du livre saint, il était le livre saint lui-même. Sur chacune de ses enceintes concentriques les prêtres pouvaient lire le Verbe traduit et manifesté aux yeux, et ils suivaient ainsi ses transformations de sanctuaire en sanctuaire jusqu'à ce qu'ils le saisissent dans son dernier tabernacle, sous sa forme la plus concrète, qui était encore de l'architecture : l'arche. — Ainsi le Verbe était enfermé dans l'édifice; mais son image était sur son enveloppe, comme la figure humaine sur le cercueil d'une momie.

» Et non-seulement la forme des édifices, mais encore l'emplacement qu'ils se choisissaient révélait la pensée qu'ils représentaient, selon que le symbole à exprimer était gracieux ou sombre; la Grèce couronnait ses montagnes d'un temple harmonieux à l'œil; l'Inde éventrait les siennes pour y ciseler ces différentes pagodes souterraines portées par de gigantesques rangées d'éléphants de granit.

» Ainsi, durant les six mille premières années du monde, depuis la pagode la plus immémoriale de l'Indoustan jusqu'à la cathédrale de Cologne, l'architecture a été la grande écriture du genre humain. Et cela est tellement vrai que non-seulement tout symbole religieux, mais encore toute pensée humaine, a sa page dans ce livre immense et son monument. »

Caractère théocratique de l'architecture romane. — Caractère démocratique de l'architecture gothique.

« Toute civilisation commence par la théocratie et finit par la démocratie. Cette loi de la liberté succé-

dant à l'unité est écrite dans l'architecture. Car, insistons sur ce point, il ne faut pas croire que la maçonnerie ne soit puissante qu'à édifier le temple, qu'à exprimer le mythe et le symbolisme sacerdotal, qu'à transcrire en hiéroglyphes sur ses pages de pierre les tables mystérieuses de la loi. S'il en était ainsi, comme il arrive dans toute société humaine un moment où le symbole sacré s'use et s'oblitère sous la libre pensée, où l'homme se dérobe au prêtre, où l'excroissance des philosophies et des systèmes ronge la face de la religion, l'architecture ne pourrait reproduire ce nouvel état de l'esprit humain; ses feuillets, chargés au recto, seraient vides au verso; son œuvre serait tronquée; son livre serait incomplet...

» Durant la première période du moyen-âge, tandis que la théocratie organise l'Europe, tandis que le Vatican rallie et reclasse autour de lui les éléments d'une Rome faite avec la Rome qui gît écroulée autour du Capitole, tandis que le christianisme s'en va recherchant dans les décombres de la civilisation antérieure tous les étages de la société, et rebâtit avec ses ruines un nouvel univers hiérarchique dont le sacerdoce est la clef de voûte, on entend sourdre d'abord dans ce chaos, puis on voit peu à peu, sous le souffle du christianisme, sous la main des barbares, surgir des déblais des architectures mortes, grecque et romaine, cette mystérieuse architecture romane, sœur des maçonneries théocratiques de l'Égypte et de l'Inde, emblème inaltérable du catholicisme pur, immuable hiéroglyphe de l'unité papale. Toute la pensée d'alors est écrite en effet dans ce sombre style roman. On y sent partout l'autorité, l'unité, l'impénétrable, l'absolu, Grégoire VII: partout le prêtre, jamais l'homme: partout la caste, jamais le peuple. Mais les croisades arrivent. C'est un grand mouvement populaire, et tout grand mouvement populaire, quels qu'en soient la cause et le but, dégage toujours de son dernier précipité l'esprit de liberté. Des nouveautés vont se faire jour. Voici que s'ouvre la période orageuse des jacqueries, des pragueries et des ligues. L'autorité s'ébranle, l'unité se bifurque. La féodalité demande à partager avec la théocratie, en attendant le peuple, qui surviendra inévitablement, et qui se fera, comme toujours, la part du lion (*quia nominor leo*). La seigneurie perce donc sous le sacerdoce, la commune sous la seigneurie. La face de l'Europe est changée. Eh bien! la face de l'architecture est changée aussi : comme la civilisation, elle a tourné la page, et l'esprit nouveau des temps la trouve prête à écrire sous sa dictée. Elle est revenue des croisades avec l'ogive, comme les nations avec la liberté. Alors, tandis que Rome se démembre peu à peu, l'architecture romane meurt. L'hiéroglyphe déserte la cathédrale et s'en va blasonner le donjon pour faire un prestige à la féodalité. La cathédrale elle-même, cet édifice autrefois si dogmatique, envahie désormais par la bourgeoisie, par la commune, par la liberté, échappe au prêtre et tombe au pouvoir de l'artiste. L'artiste la bâtit à sa guise. Adieu le mystère, le mythe, la loi. Voici la fantaisie et le caprice. Pourvu que le prêtre ait sa basilique et son autel, il n'a rien à dire; les quatre murs sont à l'artiste. Le livre architectural n'appartient plus au sacerdoce, à la religion, à Rome; il est à l'imagination, à la poésie, au peuple. De là les transformations rapides et innombrables de cette architecture qui n'a que trois siècles, si frappante après l'immobilité stagnante de l'architecture romane, qui en a six ou sept. L'art cependant marche à pas de géant; le génie et l'originalité populaires font la besogne que faisaient les évêques. Chaque race écrit en passant sa ligne sur le livre; elle rature les vieux hiéroglyphes romans sur les frontispices des cathédrales, et c'est tout au plus si l'on voit encore le dogme percer çà et là sous le nouveau symbole qu'elle y dépose; la draperie populaire laisse à peine deviner l'ossement religieux.

Émancipation de l'architecture. — Tous les arts lui sont temporairement subordonnés.

» On ne saurait se faire une idée des licences que prennent alors les architectes, même envers l'église. Ce sont des chapiteaux tricotés de moines et de nones honteusement accouplés, comme à la salle des Cheminées du Palais-de-Justice, C'est l'aventure de Noë sculptée *en toutes lettres*, comme sous le grand portail de Bourges. C'est un moine bachique à oreilles d'âne et le verre en main, riant au nez de toute une communauté, comme sur le lavabo de l'abbaye de Bocherville. Il existe à cette époque, pour la pensée écrite en pierres, un privilége tout-à-fait comparable à notre liberté actuelle de la presse. C'est la liberté de l'architecture.

» Cette liberté va très-loin. Quelquefois un portail, une façade, une église tout entière, présente un sens symbolique absolument étranger au culte, ou même hostile à l'église. Dès le XIIIe siècle, Guillaume de Paris, Nicolas Flamel au XVe, ont écrit de ces pages séditieuses. Saint-Jacques-de-la-Boucherie était toute une église d'opposition.

»La pensée alors n'était libre que de cette façon; aussi ne s'écrivait-elle tout entière que sur ces livres qu'on appelait édifices. Libre sous cette forme édifice, elle se serait vue brûler en place publique, par la main du bourreau sous la forme manuscrite, si elle avait été assez imprudente pour s'y risquer. Ainsi,

n'ayant que cette voie pour se faire jour, elle s'y précipitait de toutes parts. De là l'immense quantité de cathédrales qui ont couvert l'Europe ; nombre si prodigieux qu'on y croit à peine, même après l'avoir vérifié. Toutes les forces matérielles de la société convergeaient au même point, l'architecture. De cette manière, sous prétexte de bâtir des églises à Dieu, l'art se développait dans des proportions magnifiques.

» Alors quiconque naissait poëte se faisait architecte. Le génie épars dans les masses, comprimé de toutes parts sous la féodalité, comme sous une *testudo* de boucliers d'airain, ne trouvant issue que du côté de l'architecture, débouchait par cet art, et ses Iliades prenaient la forme de cathédrales. Tous les autres arts obéissaient et se mettaient en discipline sous l'architecture. C'étaient les ouvriers du grand œuvre. L'architecte, le poëte, le maître, totalisait en sa personne la sculpture, qui lui ciselait ses façades ; la peinture, qui lui enluminait ses vitraux ; la musique, qui mettait sa cloche en branle et soufflait dans ses orgues. Il n'y avait pas jusqu'à la pauvre poésie proprement dite, celle qui s'obstinait à végéter dans les manuscrits, qui ne fût obligée, pour être quelque chose, de venir s'encadrer dans l'édifice sous la forme d'hymne ou de prose ; le même rôle, après tout, qu'avaient joué les tragédies d'Eschyle dans les fêtes sacerdotales de la Grèce, la Genèse dans le temple de Salomon. »

Origine et richesse de l'architecture gothique. — Nombre extraordinaire des édifices civils et religieux au moyen âge.

« Avec le XIIIe siècle rayonna cette architecture à ogives, qui se plut surtout dans les pays de la domination franque, saxonne et germanique : au-delà des Pyrénées et des Alpes, elle rencontra les préjugés et les chefs-d'œuvre de l'architecture mozarabique, du style bâtard romain, et du primitif dorique de la grande Grèce. L'architecture à ogives fut une conquête des croisades de Philippe-Auguste et de saint Louis.

» A la colonnette écourtée, aux grosses colonnes à chapiteaux historiés, succédèrent les minces et longues colonnes en faisceaux, ramifiées à leurs sommets, s'épanouissant en fusées, projetant dans les airs leurs délicates nervures, qui devenaient comme la fragile charpente des combles. Au plein cintre des arches, aux voussures en anse de panier, se substituèrent les ogives, arceaux en forme d'arête, dont l'origine est peut-être persane, et le patron la feuille du mûrier indien, si toutefois l'ogive n'est pas le simple tracé d'un crayon facile. L'ogive ne se sépare pas tellement du néo-grec qu'on ne l'y retrouve comme cent autres traits.

» Le cercle, figure géométrique rigoureuse, ne laisse rien à l'arbitraire ; l'ellipse, courbe flexible, se renfle ou se redresse au gré de celui qui l'emploie ; l'ogive, dont le foyer n'est que la rencontre des deux ellipses d'un triangle curviligne, se pouvait donc élargir et rétrécir depuis le plus court diamètre jusqu'au diamètre le plus long ; propriété qui laissait un jeu immense au goût de l'artiste, et qui explique la variété du gothique. Pas un seul monument dans cet ordre ne ressemble à l'autre, et, dans chaque monument, aucun détail n'est invinciblement symétrique ; l'ornement même est quelquefois calculé pour ne pas produire son effet naturel : de petites figures logées dans des niches, ou dans les moulures concentriques des portes, y sont arrangées de manière qu'on les prendrait pour des arabesques, des volutes, des enroulements, des astragales, et non pour des dispositions de la statuaire.

» En imitant les constructions sarrasines, les architectes chrétiens les exhaussèrent et les dilatèrent ; ils plantèrent mosquées sur mosquées, colonnes sur colonnes, galeries sur galeries ; ils attachèrent deux ailes aux deux côtés du chœur, et des chapelles aux ailes. Partout la ligne spirale remplaça la ligne droite ; au lieu de toit plat ou bombé, se creusa une voûte étroite fermée en cercueil ou en carène de vaisseau ; les tours ouvragées dépassèrent en hauteur les minarets.

» La chrétienté élevait à frais communs, au moyen des quêtes et des aumônes, ces cathédrales dont chaque état en particulier n'était pas assez riche pour payer la main-d'œuvre, et dont aucune n'est achevée. Dans ces vastes et mystérieux édifices se gravaient en relief ou en creux, comme avec un emporte-pièce, les parures de l'autel, les monogrammes sacrés, les vêtements et les choses à l'usage des ministres : les bannières, les croix de divers agencements, les calices, les ostensoirs, les dais, les chapes, les capuchons, les crosses, les mitres, dont les formes se retrouvent dans le gothique, conservaient les symboles du culte en produisant des effets d'art inattendus ; assez souvent les gouttières étaient taillées en figures de démons obscènes ou de moines vomissants. Cette architecture du moyen âge offrait un mélange du tragique et du bouffon, du gigantesque et du gracieux, comme les poëmes et les romances de la même époque.

» Les plantes de notre sol, les arbres de nos bois, le trèfle et le chêne décoraient aussi les églises, de même que l'acanthe et le palmier avaient embelli les temples du pays et du siècle de Périclès. Au-dedans, une cathédrale était une forêt, un labyrinthe, dont les mille arcades, à chaque mouvement du spectateur, s'intersectaient, se séparaient, s'en-

laçaient de nouveau en chiffres, en cerceaux, en méandres ; cette forêt était éclairée par des rosaces à jour incrustées de vitraux peints, qui ressemblaient à des soleils brillants de mille couleurs, sous la feuillée ; en dehors, cette même cathédrale avait l'air d'un monument auquel on aurait laissé sa cage, ses arcs-boutants et ses échafauds. Et, afin que les appuis de la nef aérienne n'en déparassent pas la structure, le ciseau les avait tailladés ; on n'y voyait plus que des arches de ponts, des pyramides, des aiguilles et des statues.

» Les ornements qui n'adhéraient pas à l'édifice se mariaient à son style : les tombeaux étaient de forme gothique, et la basilique, qui s'élevait comme un grand catafalque au-dessus d'eux, semblait s'être moulée sur leur forme. — On admire encore à Auch un de ces chœurs en bois de chêne, si communs dans les abbayes, et qui répétaient les ornements de l'architecture. Tous les arts du dessin participaient de ce goût fleuri et composite : sur les murs et sur les vitraux étaient peints des paysages, des scènes de la religion et de l'histoire nationale.

» Dans les châteaux, les armoiries coloriées, encadrées dans des losanges d'or, formaient des plafonds semblables à ceux des beaux palais du *cinquecento* de l'Italie. L'écriture même était dessinée ; l'hiéroglyphe germanique, substitué au jambage rectiligne romain, s'harmoniait avec les écussons et les pierres sépulcrales. Les tours isolées qui servaient de vedettes sur les hauteurs, les donjons enserrés dans les bois, ou suspendus sur la cime des rochers comme l'aire des vautours, les ponts pointus et étroits jetés hardiment sur les torrents, les villes fortifiées que l'on rencontrait à chaque pas, et dont les créneaux étaient à la fois des remparts et des ornements ; les chapelles, les oratoires, les ermitages placés dans les lieux les plus pittoresques au bord des chemins et des eaux, les beffrois, les flèches des paroisses de campagne, les abbayes, les monastères, les cathédrales, tous ces édifices que nous ne voyons plus qu'en petit nombre et dont le temps a noirci, obstrué, brisé les dentelles, tous ces édifices avaient alors l'éclat de la jeunesse, ils sortaient des mains de l'ouvrier : l'œil, dans la blancheur de leurs pierres, ne perdait rien de la légèreté de leurs détails, de l'élégance de leurs réseaux, de la variété de leurs guillochis, de leurs gravures, de leurs ciselures, de leurs découpures, et de toutes les fantaisies d'une imagination libre et inépuisable.

» Veut-on savoir à quel point la France était couverte de ces monuments? Les treize volumes de la *Gallia christiana,* qui n'est pas achevée, donnent mille cinq cents abbayes ou fondations monastiques. Le *Pouillé général* fournit un total de trente mille quatre cent dix-neuf cures, dix-huit mille cinq cent trente-sept chapelles, quatre cent vingt chapitres ayant église, deux mille huit cent soixante-douze prieurés, neuf cent trente-une maladreries, et le Pouillé est fort incomplet. — Jacques Cœur comptait dix-sept cent mille clochers en France, et la *Satyre Ménippée* reproduit le même calcul [1].

» Ce n'est pas trop de donner un château, chastel, ou chastillon par douze clochers. Tout seigneur qui possédait trois châtellenies et une ville close avait droit de justice ; or, on comptait en France soixante-dix mille fiefs ou arrière-fiefs. Une moyenne proportionnelle fournit, sur ces soixante-dix mille fiefs, sept mille justices hautes ou basses, et suppose, par conséquent, sept mille villes closes ou fortifiées : somme totale approximative des monuments (tant églises que chapelles, villes, châteaux, etc.), un million huit cent soixante-douze mille neuf cent vingt-six, sans parler des basiliques, des monastères renfermés dans les cités, des palais royaux et épiscopaux, des hôtels-de-ville, des halles publiques, des ponts, des fontaines, des amphithéâtres, aqueducs et temples romains, encore existant dans le midi de la France [2]. »

Ravages éprouvés par les édifices gothiques. — Notre-Dame de Paris, monument de transition.

Il est difficile aujourd'hui de se faire une idée complète des monuments de l'architecture ogivale, dite gothique. Tous les édifices élevés avec tant d'amour, de soin et de goût par les maçons et les sculpteurs des XIIe, XIIIe et XIVe siècles ont subi le triple outrage du temps, des démolisseurs et des *restaurateurs.* « Trois sortes de ravages défigurent aujourd'hui l'architecture gothique : rides et verrues à l'épiderme, c'est l'œuvre du temps ; voies de fait, brutalités, contusions, fractures, c'est l'œuvre des révolutions depuis Luther jusqu'à Mirabeau ; mutilations, amputations, dislocation de la membrure, restaurations, c'est le travail grec, romain et barbare, des professeurs selon Vitruve et Vignole. »

La grande cathédrale de Paris, que sa position dans la capitale des Français semblerait avoir dû faire respecter, n'a été à l'abri d'aucun de ces outrages [3].

[1] Ce calcul est évidemment exagéré ; on ne compte dans la France actuelle, grande deux fois comme la France du temps de Charles VII, que 37,153 communes. Les 1,700,000 clochers présentent pour 20,000 communes un total de 85 clochers par commune.

[2] M. DE CHATEAUBRIAND, *Études historiques.*

[3] « Il est a coup sur peu de plus belles pages architecturales que cette façade, où, successivement et à la fois, les trois portails creusés en ogives, le cordon brodé et dentelé des vingt-huit niches royales, l'immense rosace centrale flanquée de ses deux fenêtres latérales, comme le prêtre, du diacre et du sous-

« Notre-Dame n'est point, du reste, dit mon frère Victor, ce qu'on peut appeler un monument complet, défini, classé. Ce n'est plus une église romane; ce n'est pas encore une église gothique. Cet édifice n'est pas un type. Notre-Dame de Paris n'a point, comme l'abbaye de Tournus, la grave et massive carrure, la ronde et large voûte, la nudité glaciale, la majestueuse simplicité des édifices qui ont le plein-cintre pour générateur. Elle n'est pas, comme la cathédrale de Bourges, le produit magnifique, léger, multiforme, touffu, hérissé, efflorescent de l'ogive. Impossible de la ranger dans cette antique famille d'église sombres, mystérieuses, basses et comme écrasées par le plein-cintre, presque égyptiennes au plafond près, toutes hiéroglyphiques, toutes sacerdotales, toutes symboliques, plus chargées, dans leurs ornements, de losanges et de zigzags que de fleurs, de fleurs que d'animaux, d'animaux que d'hommes; œuvre de l'architecte moins que de l'évêque; première transformation de l'art, tout empreinte de discipline théocratique et militaire, qui prend racine dans le Bas-Empire, et s'arrête à Guillaume-le-Conquérant. Impossible de placer notre cathédrale dans cette autre famille d'églises hautes, aériennes, riches de vitraux et de sculptures, aiguës de formes, hardies d'attitudes, communales, et bourgeoises comme symboles politiques, libres, capricieuses, effrénées comme œuvres d'art; seconde transformation de l'architecture, non plus hiéroglyphique, immuable et sacerdotale, mais artiste, progressive et populaire, qui commence au retour des croisades, et finit à Louis XI. Notre-Dame de Paris n'est pas de pure race romane comme les premières, ni de pure race arabe, comme les secondes.

» C'est un édifice de la transition. L'architecte saxon achevait de dresser les premiers piliers de la nef, lorsque l'ogive, qui arrivait de la croisade, est venue se poser en conquérante sur ces larges chapiteaux romans, qui ne devaient porter que des pleins-cintres. L'ogive, maîtresse dès lors, a construit le reste de l'église. Cependant, inexpérimentée et timide à son début, elle s'évase, s'élargit, se contient, et n'ose s'élancer encore en flèches et en lancettes, comme elle l'a fait plus tard dans tant de merveilleuses cathédrales. On dirait qu'elle se ressent du voisinage des lourds piliers romans.

diacre; la haute et frêle galerie d'arcades à trèfle qui porte une lourde plate-forme sur ses fines colonnettes; enfin les deux noires et massives tours avec leurs auvents d'ardoises; parties harmonieuses d'un tout magnifique, superposées en cinq étages gigantesques, se développent à l'œil, en foule et sans trouble, avec leurs innombrables détails de statuaire, de sculpture et de ciselure, ralliés puissamment à la tranquille grandeur de l'ensemble; vaste symphonie en pierre, pour ainsi dire; œuvre colossale d'un homme et d'un peuple, tout ensemble une et complexe comme les *Iliades* et les *Romanceros*, dont elle est sœur; produit prodigieux de la cotisation de toutes les forces d'une époque, où sur chaque pierre on voit saillir en cent façons la fantaisie de l'ouvrier disciplinée par le génie de l'artiste.....

» Trois choses importantes manquent aujourd'hui à cette façade: d'abord le degré de onze marches qui l'exhaussait jadis au-dessus du sol; ensuite la série inférieure de statues qui occupaient les niches des trois portails, et la série supérieure des vingt-huit plus anciens roi de France, qui garnissaient la galerie du premier étage, à partir de Childebert jusqu'à Philippe-Auguste, tenant en main la pomme impériale.

» Le degré, c'est le temps qui l'a fait disparaître en élevant d'un progrès irrésistible et lent le niveau du sol de la Cité; mais, tout en faisant dévorer une à une, par cette marée montante du pavé de Paris, les onze marches qui ajoutaient à la hauteur majestueuse de l'édifice, le temps a rendu à l'église plus peut-être qu'il ne lui a ôté; car c'est le temps qui a répandu sur la façade cette sombre couleur des siècles qui fait de la vieillesse des monuments l'âge de leur beauté.

» Mais qui a jeté bas les deux rangs de statues? Qui a laissé les niches vides? Qui a taillé, au beau milieu du portail central, cette ogive neuve et bâtarde? Qui a osé y encadrer cette fade et lourde porte de bois sculptée à la Louis XV, à côté des arabesques de Biscornette? Les hommes, les architectes de nos jours.

» Et si nous entrons dans l'intérieur de l'édifice, qui a renversé ce colosse de saint Christophe, proverbial parmi les statues au même titre que la grand'salle du Palais parmi les halles, que la flèche de Strasbourg parmi les clochers? et ces myriades de statues qui peuplaient tous les entrecolonnements de la nef et du chœur, à genoux, en pied, équestres, hommes, femmes, enfants, rois, évêques, gendarmes, en pierre, en marbre, en or, en argent, en cuivre, en cire même, qui les a brutalement balayées? Ce n'est pas le temps.

» Et qui a substitué au vieil autel gothique, splendidement encombré de châsses et de reliquaires, ce lourd sarcophage de marbre à têtes d'anges et à nuages, lequel semble un échantillon dépareillé du Val-de-Grâce ou des Invalides? Qui a bêtement scellé ce lourd anachronisme de pierre dans le pavé carlovingien de Hercandus? N'est-ce pas Louis XIV accomplissant le vœu de Louis XIII?

» Et qui a mis de froides vitres blanches à la place de ces vitraux *hauts en couleur*, qui faisaient hésiter l'œil émerveillé de de nos pères entre la rose du grand-portail et les ogives de l'apside? Et que dirait un sous-chantre du seizième siècle, en voyant le beau badigeonnage jaune dont nos vandales archevêques ont barbouillé leur cathédrale? il se souviendrait que c'était la couleur dont le bourreau brossait les édifices scélérés, il se rappellerait l'hôtel du Petit-Bourbon, tout englué de jaune aussi pour la trahison du connétable: « Jaune, après tout, » de si bonne trempe, dit Sauval, et si bien recommandé, que » plus d'un siècle n'a pu encore lui faire perdre sa couleur. » Il croirait que le lieu saint est devenu infâme, et s'enfuirait.

» Et si nous montons sur la cathédrale sans nous arrêter à mille barbaries de tout genre, qu'a-t-on fait de ce charmant petit clocher qui s'appuyait sur le point d'intersection de la croisée, et qui, non moins frêle et non moins hardi que sa voisine, la flèche (détruite aussi) de la Sainte-Chapelle, s'enfonçait dans le ciel plus avant que les tours, élancé, aigu, sonore, découpé à jour? Un architecte de bon goût (1787) l'a amputé, et a cru qu'il suffisait de masquer la plaie avec ce large emplâtre de plomb qui ressemble au couvercle d'une marmite. C'est ainsi que l'art merveilleux du moyen-âge a été traité presque en tout pays, surtout en France. » — Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*.

» D'ailleurs, ces édifices de la transition du roman au gothique ne sont pas moins précieux à étudier que les types purs. Ils expriment une nuance de l'art, qui serait perdue sans eux. C'est la greffe de l'ogive sur le plein-cintre.

» Notre-Dame de Paris est, en particulier, un curieux échantillon de cette variété. Chaque face, chaque pierre du vénérable monument est une page non-seulement de l'histoire du pays, mais encore de l'histoire de la science et de l'art. Ainsi, pour n'indiquer ici que les détails principaux, tandis que la petite porte rouge atteint presque aux limites des délicatesses gothiques du quinzième siècle, les piliers de la nef, par leur volume et leur gravité, reculent jusqu'à l'abbaye carlovingienne de Saint-Germain-des-Prés. On croirait qu'il y a six siècles entre cette porte et ces piliers. Il n'est pas jusqu'aux hermétiques qui ne trouvent dans les symboles du grand portail un abrégé satisfaisant de leur science, dont l'église de Saint-Jacques-de-la-Boucherie était un hiéroglyphe si complet. Ainsi, l'abbaye romane, l'église philosophale, l'art gothique, l'art saxon, le lourd pilier rond, qui rappelle Grégoire VII, le symbolisme hermétique par lequel Nicolas Flamel préludait à Luther, l'unité papale, le schisme, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Jacques-de-la-Boucherie; tout est fondu, combiné, amalgamé dans Notre-Dame. Cette église centrale et génératrice est parmi les vieilles églises de Paris une sorte de chimère; elle a la tête de l'une, les membres de celle-là, la croupe de l'autre, quelque chose de toutes.

» Les grands édifices, comme les grandes montagnes, sont l'ouvrage des siècles. Souvent l'art se transforme, qu'ils pendent encore : *pendent opera interrupta*; ils se continuent paisiblement, selon l'art transformé. L'art nouveau prend le monument où il le trouve, s'y incruste, se l'assimile, le développe à sa fantaisie, et l'achève s'il peut. La chose s'accomplit sans trouble, sans effort, sans réaction, suivant une loi naturelle et tranquille. C'est une greffe qui survient, une sève qui circule, une végétation qui reprend. Certes, il y a matière à bien gros livres, et souvent histoire universelle de l'humanité, dans ces soudures successives de plusieurs arts à plusieurs hauteurs sur le même monument. L'homme, l'artiste, l'individu, s'effacent sur ces grandes masses, sans nom d'auteur; l'intelligence humaine s'y résume et s'y totalise. Le temps est l'architecte, le peuple est le maçon.

» L'architecture européenne chrétienne, cette sœur puînée des grandes maçonneries de l'Orient, apparaît aux yeux comme une immense formation divisée en trois zones bien tranchées, qui se superposent : la zone romane, la zone gothique, la zone de la renaissance, que nous appellerions volontiers gréco-romaine. La couche romane, la plus ancienne et la plus profonde, est occupée par le plein-cintre, qui reparaît, porté par la colonne grecque, dans la couche moderne et supérieure de la renaissance. L'ogive est entre deux. Les édifices qui appartiennent exclusivement à l'une de ces trois couches sont parfaitement distincts, uns et complets : c'est l'abbaye de Jumiéges, c'est la cathédrale de Reims, c'est Sainte-Croix d'Orléans. Mais les trois zones se mêlent et s'amalgament par les bords, comme les couleurs dans le spectre solaire. De là les monuments complexes, les édifices de nuance et de transition. L'un est roman par les pieds, gothique au milieu, gréco-romain par la tête. C'est qu'on a mis six cents ans à le bâtir. Cette variété est rare : le donjon d'Étampes en est un échantillon. Mais les monuments de deux formations sont plus fréquents. C'est Notre-Dame de Paris, édifice ogival, qui s'enfonce par ses premiers piliers dans cette zone romane, où sont plongés le portail de Saint-Denis et la nef de Saint-Germain-des-Prés; c'est la charmante salle capitulaire demi-gothique de Bocherville, à laquelle la couche romane vient jusqu'à mi-corps; c'est la cathédrale de Rouen, qui serait entièrement gothique, si elle ne baignait par l'extrémité de sa flèche centrale dans la zone de la renaissance [1].

» Du reste, toutes ces nuances, toutes ces différences n'affectent que la surface des édifices. C'est l'art qui a changé de peau. La constitution même de l'église chrétienne n'en est pas attaquée. C'est toujours la même charpente intérieure, la même disposition logique des parties. Quelle que soit l'enveloppe sculptée et brodée d'une cathédrale, on retrouve toujours dessous, au moins à l'état de germe et de rudiment la basilique romaine. Elle se développe éternellement sur le sol, selon la même loi. Ce sont imperturbablement deux nefs qui s'entre-coupent en croix, et dont l'extrémité supérieure, arrondie en apside, forme le chœur; ce sont toujours des bas-côtés, pour les processions intérieures, pour les chapelles, sortes de promenoirs latéraux où la nef principale se dégorge par les entre colonnements. Cela posé, le nombre des chapelles, des portails, des clochers, des aiguilles, se modifie à l'infini, suivant la fantaisie du siècle, du peuple, de l'art. Le service du culte une fois pourvu et assuré, l'architecture fait ce que bon lui semble. Statues, vitraux, rosaces, arabesques, dentelures, chapiteaux, bas-reliefs, elle combine toutes ces imaginations, selon le logarithme qui lui convient. De là la prodigieuse variété extérieure de ces édifices au fond desquels réside tant d'ordre et d'unité. Le tronc de l'arbre est immuable; la végétation est capricieuse. »

[1] Cette flèche a été consumée par le feu du ciel en 1823.

CHAPITRE X.

LITTÉRATURE.— POÉSIES DES TROUBADOURS ET DES TROUVÈRES[1].

Littérature romane.— Les troubadours.-- Leur vie et leur influence. — Cours d'amour. — Apparition et adoption générale de la rime. — Formes poétiques employées par les troubadours.— Décadence et fin de la littérature romane.— Littérature du nord de la France. — Trouvères. — Fabliaux.— Poëmes. — Romans épiques, etc. — Développements et progrès de la poésie des trouvères. — Bible-Guyot. — Ménestrandie. — Palinods.— Formes poétiques adoptées par les trouvères.

Littérature romane. — Les troubadours. — Leur vie et leur influence. — Cours d'amour, etc.

Les croisades signalèrent l'avénement de la langue romane aux divers usages de la religion et de la politique ; mais avant de servir à l'éloquence, cet idiome avait été consacré par la poésie; il en avait reçu sa forme, sa mélodie et sa grâce. Des chants s'étaient fait entendre, préludes grossiers sans doute, mais dans lesquels régnait toutefois un sentiment poétique qui ne se rencontrait plus dans les vers des derniers versificateurs latins. Les croisades trouvèrent donc en quelque sorte les poëtes avec une lyre nouvelle prête à chanter les exploits des défenseurs du Saint-Sépulcre; et l'on peut dire que si ces poëtes prirent une part considérable au mouvement des croisades, ils l'avaient précédé et préparé.

Du reste, antérieurement à cette époque, et au temps des principales invasions normandes, une scission commença à s'opérer entre la langue romane du Midi et celle du Nord de la France, entre la langue d'oc et la langue d'oïl. A chacun de ces dialectes rivaux, sortis de la même souche, se rattache une famille de poëtes, espèce de chevalerie littéraire qui accompagne la chevalerie guerrière, et se confond souvent avec elle.

A l'ombre du petit royaume d'Arles, sous le beau ciel de la Provence, étoit née la *gaye science*. Cette jeune poésie apparut à nos aïeux comme une consolation charmante des malheurs d'un siècle à demi barbare. Il ne faut pas s'étonner de l'enthousiasme, de l'amour, et même du respect avec lesquels on accueillait les troubadours, maîtres de la *gaye science*. Vivant dans une appréhension continuelle, presque toujours à la veille d'un combat ou le lendemain d'une guerre, les châtelains, retirés en des forts inaccessibles, devaient passer de tristes jours. Les nobles dames, isolées sous les voûtes de leur manoir, ne pouvaient que trouver beaucoup d'ennui dans une vie trop souvent condamnée à la solitude et au silence. Qu'on se figure le mouvement, la joie de tout un château surpris par l'arrivée subite de quelques troubadours, qui venaient faire retentir la maison féodale et solitaire de chants de gloire, de religion et d'amour. Pèlerins poëtes, ils rapportaient de leurs voyages le souvenir de maints exploits qu'on leur avait racontés. Leur enthousiasme belliqueux excitait les transports des hommes de guerre, tandis que les châtelaines écoutaient avec la plus vive émotion le récit des périls auxquels s'exposait souvent un jeune chevalier pour son Dieu et pour sa dame.—Les troubadours pratiquaient la *gaye science* de diverses manières, suivant leur génie et le rang où le ciel les avait fait naître. Parmi ces chanteurs, il y avait des gentilshommes, tels que Bertrand de Born, propriétaires d'un noble castel et de plusieurs centaines de vassaux. Il y avait aussi des princes souverains, comme Guillaume, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, le plus ancien des troubadours dont les œuvres nous soient restées. Parmi les troubadours, il y avait d'obscurs vassaux, comme Bernard de Ventadour, fils du serf qui chauffait le four de son seigneur. Les uns, mais en petit nombre, passionnés pour la gloire, couraient de grandes et périlleuses aventures en Terre-Sainte ; d'autres, retenus par le plaisir et la mollesse, célébraient l'héroïsme sans sortir de leur patrie, et préféraient aux périls la douce vie qu'ils menaient en allant, de château en château, chanter la gloire d'autrui et demander une récompense.

Le troubadour ne marchait jamais sans un ou plusieurs écuyers, qu'on appelait *jongleurs*. Quelquefois, peu content d'une hospitalité offerte sans grâce et sans courtoisie, il laissait à ceux-ci le soin d'égayer la veillée par de longs romans, par des récits de chevalerie, que suivaient des tours d'adresse; d'autres fois il ne dédaignait pas de se faire entendre lui-même, et le plus souvent ses chants ne manquaient ni d'énergie ni d'âme, ni d'une certaine élégance. La musique concourait au prestige de la poésie, et rentrait dans l'office dévolu aux jongleurs. Les troubadours ayant senti l'avantage de soutenir la cadence de leurs vers par le son des instruments, on vit leur escorte se grossir de *violars*, ou joueurs de viole; de *juglars*, ou joueurs de flûte; de *musards*, ou musiciens de toute espèce. A la troupe ambulante se joignirent aussi des *comics* qui représentaient des comédies.

L'histoire a constaté les prodigieux succès de ces poëtes et de ces baladins, courant de province en province, admis à la cour des rois et des princes, qui récompensaient le talent par des présents ma-

(1) Outre nos citations de MM. Villemain, Raynouard et Sismondi, nous avons dans ce chapitre fait de fréquents emprunts aux recherches de notre savant et éloquent professeur M. Tissot, dont nous avons presque toujours conservé les expressions avec un soin scrupuleux. L'honneur de ce qu'il y a de bien dans ce chapitre doit donc lui être attribué.

Chateau de Josselin. Façade intérieure.

Bourges. Maison de Jacques Cœur.

La Reine Anne et ses Dames.

Chateau de Josselin. — Vue extérieure.

gnifiques en draps, chevaux, armes et argent. Si l'on en croit Rigord, plus d'un jongleur peu scrupuleux se payait par ses mains; mais aussi plus d'un seigneur châtelain détacha de ses épaules le manteau dont il voulait gratifier le poétique étranger. Les évêques eux-mêmes ouvraient leurs palais à ces hôtes mélodieux, passaient à les écouter les saintes journées du dimanche, et, il faut bien l'avouer, quelques prêtres, entraînés par le goût de leur siècle pour la poésie, consacraient au salaire du chanteur le patrimoine de Jésus-Christ.

Les comtes de Provence conçurent l'idée d'établir des joutes ou des tournois d'esprit: de là l'institution de ces cours d'amour, si célèbres dans le moyen âge, et souvent présidées par des dames qui réunissaient dans leur personne le triple éclat du rang, du savoir et des vertus.

Tels furent l'éclat et la renommée de la poésie romane, que les nations étrangères tinrent à honneur de l'imiter. Frédéric Barberousse, le roi d'Angleterre, le célèbre et malheureux Richard Cœur-de-Lion, et une foule d'autres princes, s'enorgueillirent d'être inscrits sur les listes si brillantes et si nombreuses des troubadours. Depuis l'année 1162, époque à laquelle l'empereur Frédéric inféoda la Provence à Raymond Bérenger, jusqu'en 1382, à la fin du règne de Jeanne Ire de Naples, ce pays produisit tant de poëtes distingués, que dans l'idiome national on le surnomma *la boutiqua dels troubadours*. Du reste, il ne faut pas croire que tous ces chanteurs, quoique appelés Provençaux, fussent nés en Provence: le Languedoc, le Dauphiné, la Guyenne, le Limousin, le Velay, le Gévaudan, avaient fourni leur part ou contingent des muses françaises: les poëtes ne devaient leur dénomination commune qu'au langage commun dont ils se servaient.

Apparition et adoption générale de la rime.

A mesure que la langue latine s'altérait, que la poésie perdait de son respect pour la quantité et pour la mesure, que le vers, cessant de se régler sur le nombre de pieds composés de syllabes longues et brèves, ne comptait plus que le nombre de syllabes, abstraction faite de leur valeur, la rime s'introduisait comme supplément nécessaire. La chanson de Clotaire II, qui mourut au commencement du septième siècle, est entièrement rimée. Muratori cite plusieurs pièces du siècle précédent, entre autres une hymne de saint Colomban, qui procède par distiques rimés, et un morceau sur saint Boniface, en petits vers rimés de deux en deux. L'abbé Lebœuf a transcrit deux odes tirées d'un manuscrit du neuvième siècle, où la rime est employée.

La rime devint bientôt l'unique objet du travail et de la sollicitude des poëtes; elle ne se montra fantasque aussi absolue, dans l'idiome d'Horace et de Virgile, que dans la langue vulgaire; il n'y eut plus de vers latins où elle n'entrât : pièces sérieuses ou légères, profanes ou sacrées, tout en fut infecté. Dans les profonds loisirs du cloître, on s'imposa les tâches les plus difficiles; on se joua des plus pénibles efforts : les poëtes ne jugèrent plus suffisant que la rime revînt à la fin de chaque vers, ils voulurent que chaque vers rimât avec lui-même, et que chacun de ses hémistiches ramenât le même son. Ce n'est pas tout : on brisa, on suspendit le même vers en trois ou quatre endroits, pour y loger, bon gré mal gré, autant de rimes. On charbonna les murs des monastères, on inonda le monde d'une prodigieuse quantité de pièces latines, rimées dans tous les sens et par tous les bouts. Léonius ou Léoninus, chanoine de Saint-Benoît d'abord et ensuite de Saint-Victor, écrivit, sur le *mépris du monde*, un poëme de trois mille vers hexamètres et rimés, s'astreignant à n'employer que des dactyles, excepté au sixième pied de chaque vers, où il ne pouvait mettre que des spondées. Selon toute apparence, au nom de ce poëte, plutôt qu'à celui du pape Léon II, ou du lion (*leo*), roi des animaux, se rattache l'épithète de *léonins*, par laquelle on désigna les produits de la nouvelle poésie latine.

Formes poétiques employées par les troubadours.

L'un des caractères qui distinguent le plus heureusement la poésie des troubadours, c'est l'intime et délicat sentiment d'harmonie auquel ses auteurs furent redevables des diverses mesures de leurs vers et des combinaisons de leurs rimes. Les vers provençaux admettaient tous les nombres de syllabes, depuis deux et même depuis une jusqu'à douze, hormis toutefois le nombre neuf, dont on ne trouve pas d'exemple. Dans chaque strophe, le nombre des vers s'étendait depuis quatre jusqu'à vingt-deux, et même davantage ; leur mesure variait fréquemment, et les rimes s'entrelaçaient de plusieurs manières : tantôt les poëtes recouraient aux rimes plates ; tantôt, aux rimes croisées; non-seulement ils croisaient les rimes masculines avec les féminines, mais les masculines et les féminines entre elles ; ils faisaient correspondre les rimes d'une de leurs strophes avec celles des autres strophes de la même chanson, dans le même ordre, ou dans un ordre rétrograde, ou avec d'autres entrelacements et retours.

Les troubadours donnèrent d'abord le simple nom de *vers* à presque toutes leurs pièces. Giraud de Borneil, qui florissait au commencement du treizième siècle, passe pour y avoir le premier sub-

stitué le titre de *chanson*, ou, en provençal, *canzo* et *canzos*. Les mêmes poëtes appelaient *sonnets* des pièces dont le chant s'accompagnait du son des instruments, sans être assujetties à aucune forme particulière, comme les sonnets italiens. Quelquefois ils désignaient les strophes de leurs chansons par le titre de *coblas*, dont nous avons fait le mot couplet. Les *albas* et les *serenas* servaient à exprimer le vœu des amants qui attendaient, soit l'aube du jour, soit le retour du soir. Le refrain devait toujours ramener le mot *alba* dans l'une, le mot *sers* dans l'autre. Dans la *retroencha*, le refrain se répétait aussi à la fin de chaque strophe; dans la *redonda*, les rimes se renversaient d'une strophe à l'autre, dans l'ordre le plus bizarre et le plus difficile. Le *descord* ou *descors* n'empruntait pas son nom des discordes et querelles, comme l'ont supposé plusieurs savants, ni d'une différence dans les sons musicaux, mais il le devait à ce que, contrairement à la loi commune des chansons provençales, ses différents couplets étaient sur des rimes différentes, et que les vers de chaque strophe, au lieu de s'accorder, discordaient, en quelque sorte, avec les vers correspondants des autres strophes.

Il y avait encore la *sixtine*, composée de six vers qui ne rimaient point entre eux, mais donnaient aux strophes suivantes des bouts rimés, se renversant de strophe en strophe, jusqu'à la sixième; la *ballade*, qui ramenait toujours un vers pour refrain, et devint la forme des chansons consacrées à accompagner la danse; le *tenson* ou *jeu-parti*, espèce de lutte ou combat poétique entre deux troubadours qui s'attaquaient, se répondaient par distiques ou quatrains, sur des questions d'amour ou de chevalerie; la *novelle* ou conte galant, souvent licencieux; la *pastourelle*, encore plus naïve et plus simple que la novelle; enfin la *sirvente* (*servantèse* ou *servantois*), seul genre de poésie qui roulât d'ordinaire sur d'autres sujets que la galanterie; genre historique et satirique, dans lequel le poëte chantait ses propres exploits, s'il était chevalier, ou ceux des chevaliers qui l'admettaient à leur table, et souvent décochait les traits les plus perçants, les plus envenimés, contre les mœurs du temps, contre les rois, les princes, l'Église, les moines et toutes les puissances. Ce chant de colère, de vengeance et de haine, marque surtout la dernière période de l'existence des troubadours.

Décadence et fin de la littérature romane.

La croisade contre les Albigeois est l'époque où les troubadours commencèrent à décroître. « Depuis lors, dit M. Villemain, leurs poésie n'est plus qu'une complainte haineuse et vengeresse, une protestation contre la perte de la liberté du Midi et l'ascendant toujours croissant de la France. Ces malheureux troubadours, qui voulaient s'absoudre de penser comme les hérétiques, en même temps qu'ils les défendaient, prêchaient la croisade. Plusieurs chants, qui étaient répétés par les soldats du comte de Toulouse, étaient un cri de guerre sainte. Ces impitoyables vainqueurs qui leur arrivaient, ils voulaient les renvoyer sur les bords du Jourdain. Ainsi, ce sanglant et terrible intermède des Albigeois servit à ranimer le zèle des croisades, qui emporta si loin l'héroïsme de saint Louis. »

La décadence des troubadours s'annonça, en quelque sorte, par le discrédit où tombèrent les *jongleurs*, déclarés infâmes par le saint-siége. Philippe-Auguste les chassa de ses états. Un autre échec plus fatal encore, l'abolition des cours d'amour, fut l'une des conséquences de la guerre qui ravagea le pays où régnait la langue provençale. Tous les beaux-esprits qui en maintenaient l'honneur se découragèrent en perdant l'espoir des récompenses naguère promises à leurs efforts. La seule ville de Toulouse comprit la cause du mal et le moyen d'y remédier : l'institution des jeux floraux, dont nous avons parlé, n'eut d'autre but que de ranimer le feu poétique enseveli sous la cendre.

Littérature du nord de la France.— Trouvères.

« A côté de cette poésie des troubadours, dit encore M. Villemain, s'élevait une autre poésie, moins vive, moins ingénieuse, autrement téméraire. Quelle que fût la conformité primitive de la langue romane du Midi et de celle du Nord, la séparation au douzième siècle était visible; la langue des trouvères et la langue des troubadours offrent alors de grandes et curieuses différences dans les mots comme dans les ouvrages. Une sorte de vivacité moqueuse, de raillerie satirique, anime aussi la langue des trouvères; mais au lieu d'éclater par des images brillantes et lyriques, d'avoir quelque chose de musical, comme les voix du Midi, l'esprit des trouvères est prosaïque et narquois; c'est un conte au lieu d'une ode. — Ici je crois voir un chevalier troubadour qui, du haut de son coursier, chante des vers de guerre ou d'amour; là un bourgeois malin, qui, dans les rues étroites de la cité, devise avec son compère, se moque, se raille des choses dont il a peur. Dans l'œuvre des trouvères, il n'y a de poésie qu'un certain mètre, une versification fort grossière, point d'harmonie, peu d'images. Leurs vers sont des lignes de convention, tandis que, dans la poésie des troubadours, les vers sont des parties de musique. Dans les trouvères, la finesse naïve du récit tient la place du talent poétique. »

La poésie des troubadours était celle des châteaux; la poésie des trouvères fut celle des communes.

La langue vulgaire du Nord, ou le roman wallon, se composait, comme le roman provençal, de mots latins mêlés de termes teutoniques. A l'époque des invasions normandes, une scission s'était opérée entre le roman du Midi et le roman du Nord. En effet, quand, après cinquante années de visites et de descentes à main armée sur les côtes de France, les Normands se furent emparés d'une de ses plus riches provinces, le phénomène qui avait signalé la conquête allemande se reproduisit. Tout en adoptant la langue du peuple chez lequel ils venaient s'établir, les étrangers le marquèrent à leur empreinte.

Prenez, dit M. Tissot, un fragment quelconque écrit en roman provençal de ce siècle, et vous le retrouverez plus difficile à comprendre, plus éloigné de notre langue actuelle que l'italien ou l'espagnol. Prenez, au contraire, un fragment écrit en roman wallon, en dialecte normand ou picard, et, malgré les bizarreries de l'orthographe, malgré quelques mots singuliers, vous l'entendrez sans peine; car vous aurez trouvé le type national d'où est sortie la langue française, la langue que nous parlons aujourd'hui.

Les Normands avaient appris et modifié l'idiome du pays conquis par eux : bientôt ils le portèrent en Angleterre, en Italie, en Grèce. Plus tard, cet idiome servit à la rédaction des *Assises de Jérusalem*. Par son influence et par ses décrets, Guillaume de Normandie, maître de l'Angleterre, imposa la langue franco-normande aux tribunaux, aux gens d'affaires : il voulut que dans les couvents où se tenaient des écoles, on enseignât le français avant le latin. Il accueillit les trouvères et favorisa leurs chants. C'est ainsi que le roman wallon s'éleva, en Angleterre, à une importance classique, et que ses plus anciens monuments nous arrivèrent de ce pays. Les poëtes anglais de la fin du treizième siècle sont encore français par le caractère des inventions et des formes; et, au commencement du quatorzième, quoiqu'il parle le vieil idiome anglo-saxon, on reconnaît dans Chaucer l'élève, l'imitateur des troubadours et des trouvères.

Fabliaux. — Poëmes. — Romans épiques, etc.

Un fonds littéraire commun au Midi et au Nord, une source d'où jaillit des deux côtés la poésie, ce sont les fabliaux, les longs récits, participant de la chronique et du poëme, qui prirent leur nom de la langue dans laquelle on les écrivit d'abord, et s'appelèrent romans. La naissance des romans semble à peu près fixée au dixième siècle. On cite en témoignage celui de *Philomela*, contenant les exploits prétendus de Charlemagne devant Narbonne et Notre-Dame-de-la-Grâce. Lorsque Bernard, abbé de ce monastère, le fit traduire en latin, entre les années 1015 et 1019, l'ouvrage passait déjà pour si ancien, qu'on le supposait contemporain du grand monarque. Le goût des histoires merveilleuses, des relations d'aventures extraordinaires, se développa vite chez des peuples ignorants et crédules; l'art de *romaniser* y jouit bientôt d'une vogue populaire; et ce qui concourut à lui donner l'essor en Provence, c'est qu'il n'y eut presque point de maison noble qui ne voulût avoir son roman propre et personnel. On appelait ainsi une espèce de registre où l'on consignait les hauts faits du héros, les services rendus par lui aux rois et aux autres souverains, la part qu'il avait prise à la conquête de Jérusalem, de Naples, de Sicile, de Nice, d'Arles, du Piémont et autres pays. Les Provençaux employaient indifféremment la prose et les vers; leur exemple fut suivi, non-seulement en France, mais dans les diverses parties de l'Europe où le rayon littéraire rencontra des germes prêts à éclore et à donner des fruits...

Le roman wallon l'emporte sur le roman provençal, en ce qu'il possède un nombre beaucoup plus grand de longs poëmes narratifs, de suites d'ouvrages en vers prosaïques. D'après l'opinion de M. de Sismondi, combattue, et, jusqu'à un certain point, balancée par les savantes recherches de MM. Raynouard et Fauriel, l'épopée chevaleresque, la grande création du moyen âge, se développa plus largement dans la langue des trouvères que dans celle des troubadours. Cette épopée se divise en plusieurs genres principaux, dont le premier se rattache au nom de Charlemagne, et a pour base la chronique de Turpin, composée avec les récits, les contes, les chansons populaires; enrichie d'un mélange de traditions profanes et sacrées, d'apparitions, d'enchantements, de miracles, et tout éclairée d'un reflet de l'imagination orientale. Le second, consacré aux exploits du roi Arthur et de ses chevaliers, aux enchantements de Merlin et aux prodiges de la forêt Brocéliande, habitée par les fées bretonnes, comprend les fictions ou romans de la Table-Ronde. Comme le nom de Charlemagne avait servi de point central à toute la mythologie poétique du Midi, le nom d'Arthur réunit autour de lui toute la poésie du Nord, mêlée aux fables de l'Armorique. Un troisième genre naquit avec le plus grand homme de l'Espagne, avec le Cid, qui n'était pas roi comme Charlemagne et Arthur, ni conquérant de royaumes, comme les Normands Guillaume et Robert Guiscard, mais en qui se personnifie l'héroïsme national luttant pour l'indépendance et la

foi. A ces trois genres il faut ajouter celui des romans mixtes, dans lequel les hauts faits de la chevalerie et de la féerie se placent sous des noms ou s'entrelacent à des faits historiques : tels sont les romans d'*Alexandre,* du *Rou* ou de Rollon, duc de Normandie, de la *Guerre de Troie,* du *Renard*, du *Chevalier du Cygne,* de *Gérard de Nevers* et de plusieurs autres encore.

Ce n'est pas la poésie qui brille dans cette foule de compositions : c'est l'histoire. L'esprit du temps, les croyances, les mœurs s'y reproduisent avec une fidélité d'autant plus grande qu'elle est naïve, et que le romancier recueille précisément ce que l'historien dédaigne et néglige. A défaut d'imagination et de talent, à défaut de culture et d'harmonie, les trouvères apportaient dans leurs travaux une bonhomie maligne, une minutieuse exactitude; ils s'en servaient pour décrire les usages de la chevalerie, pour raconter ses prouesses, en mariant toujours le merveilleux aux souvenirs historiques.

Développements et progrès de la poésie des trouvères. — Bible-Guyot.

Dès le dixième et le onzième siècles, il existait des chansons profanes en langue vulgaire ; il y avait aussi de saints cantiques : mais la chanson plaisait surtout à la France, et s'y trouvait comme dans son terrain naturel. Les tournois, qui se multiplièrent et se réglèrent vers cette époque, fournirent des sujets à la chanson, dans les aventures extraordinaires dont ils étaient souvent accompagnés. Ils contribuèrent encore d'une autre sorte, à propager la culture de la poésie, l'annonce s'en faisant ordinairement en vers, par la bouche de deux nobles demoisels. Le docte Abeilard, le philosophe et l'orateur populaire d'un siècle d'ignorance et de ténèbres, doit-il être aussi rangé parmi les chansonniers français? Celui *qui sut tout ce qu'un homme peut savoir*, comme le disait son épitaphe, sut-il aussi moduler des chants amoureux dans l'idiome compris de la multitude? on le pense généralement.

Une tradition accréditée veut non-seulement qu'Héloïse se soit essayée dans le genre de poésie légère que cultivait son époux, mais aussi que l'éloquent ennemi d'Abeilard, que l'abbé de Clairvaux, que saint Bernard, dans sa jeunesse, ait composé des chansons. Peut-être, comme le supposent les pieux auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, se livra-t-il à ce travail frivole quand le ciel le priva des instructions de sa mère, qu'il perdit à l'âge de quatorze ans. Au surplus, saint Bernard n'est pas le seul homme d'église qui ait commis cette faute. Pierre de Blois, archidiacre de Bath, s'accusait, dans sa vieillesse, d'avoir perdu son temps, lorsqu'il était jeune, à faire des chansons peu convenables à un chrétien ; Guillaume, son frère, et un autre Pierre de Blois, chanoine de Chartres, se trouvaient précisément dans le même cas; en outre, Guillaume s'était mêlé de faire des comédies et des tragédies.

Les règnes de Louis-le-Gros, de Louis-le-Jeune et de Philippe-Auguste, favorisèrent singulièrement l'essor poétique. On avait craint d'abord que Philippe-Auguste n'accordât pas à la poésie la même protection que ses devanciers; car à peine eut-il ceint la couronne, qu'il fit de sévères règlements contre ceux qui abusaient de leur esprit et de leur loisir. Il chassa de sa cour, de son royaume, les jongleurs et les baladins, qu'il regardait comme capables de corrompre les esprits, sous prétexte de les réjouir. Mais on reconnut bientôt que le vainqueur de Bouvines n'en voulait qu'aux excès de la poésie, non à la poésie même, et qu'il savait discerner les avantages d'un art et ses abus. Philippe-Auguste aima les poëtes, et se montra généreux à leur égard, il voulait en avoir toujours quelques-uns auprès de sa personne. Après un tournois, on se rassemblait dans la grande salle du palais, pour entendre les poëtes et les chanteurs; on applaudissait les vers de Chrétien de Troyes et ceux de ses rivaux, qui n'étaient pas éclipsés par l'éclat et la fécondité de sa verve. Le poëte favori du roi, le poëte lauréat, se nommait Helynand, et avait une pension ; on le faisait venir après le festin royal ; il y chantait des vers sur quelque phénomène de la nature ou sur quelque sujet fabuleux, à peu près comme, dans Homère, Phédimus et Démodocus chantent à la table d'Alcinoüs ou à celle de Pénélope ; comme dans Virgile, Yopas se fait entendre à la table de Didon. Longtemps assidu à la vie des cours et au culte des grands, Hélynand finit ses jours à Froimont, dans le cloître d'une abbaye de l'ordre de Cîteaux; et s'il composa encore des vers, ce ne fut que sur des sujets de piété et de morale. Vincent de Beauvais, qui écrivait sous saint Louis, parle de ce poëte avec admiration et respect : « En ce temps-là, dit-il, vivait Hélynand, religieux de Froimont, homme d'un savoir et d'une vertu extraordinaire, auquel notre langue est redevable du poëme de *la mort*, ouvrage qui est dans les mains de tout le monde, écrit avec beaucoup d'élégance, et d'une utilité reconnue.» Quoi que retiré du monde, Hélynand conserva toujours son humeur caustique et mordante. Du fond de sa retraite, lança des vers tels que ceux-ci :

Rome est le mal qui tôt assomme,
Qui fait aux simoniaux voile
De cardinal et d'apostoile.

Or par le mot d'apostoile il désigne le pape, que tous les anciens écrivains appellent de ce nom.

La même liberté, la même audace se retrouvent chez Hugues de Bercy, ou Guyot de Provins, auteur d'une violente satire contre les mœurs et les personnages les plus marquants de son siècle. Cette satire est connue sous le titre de *Bible-Guyot*. L'auteur l'avait lui-même appelée Bible, parce qu'à l'entendre, elle ne contenait que des vérités. Entre autres choses curieuses, on y remarque que le poëte, hostile à tous les ordres, à tous les rangs, ne dit que du bien des templiers. On y voit un passage qui prouve que la propriété de l'aiguille aimantée et l'usage de la boussole étaient déjà connus.

Philippe-Auguste ranima le goût de la poésie et des lettres, en faisant entrer les plaisirs de l'esprit dans les délassements de sa cour. Saint Louis, qui vint plus tard, récolta ce que Philippe-Auguste avait semé. Alors seulement la langue française acheva de se démêler de l'idiome provençal sans retomber dans l'aspérité anglo-normande des premiers écrivains qui l'avaient maniée ; alors elle prit le caractère qui lui est propre et que le temps a scellée de sa puissante empreinte. La haute raison, les lumières du monarque, concoururent aux progrès et à l'essor général. Sous son règne, la France vit éclore plus de poëtes, qu'elle n'en avait eu sous les règnes précédents et dans la foule on en trouve plusieurs dont le nom rayonne d'une lumière assez vive. Tels sont Rutebœuf, Marie de France, Thibaut, comte de Navarre; Guillaume de Lorris, le premier des deux auteurs du fameux *Roman de la Rose*; Perrot de Saint-Cloud, auteur de celui du *Renard*. Le frère de saint Louis, Charles d'Anjou, cultivait aussi la poésie; d'autres seigneurs, Henri, duc de Brabant ; Pierre Mauclerc, comte de Bretagne, Raoul, comte de Soissons, suivaient son exemple.

Ménestrandie. — Palinods.

Les jongleurs avaient été chassés par Philippe-Auguste : le saint roi Louis IX les rappela, et leur ouvrit gratuitement les portes de sa bonne ville. Voici l'article de l'ordonnance, extrait de l'*Établissement des métiers*, par Étienne Boileau, prévôt de Paris : « Li singes au marchant doit quatre deniers, « se il pour vendre le porte, et si li singes est à » home qui l'ai acheté pour son déduit, si est quites; et si li singes est au joueur, jouer en doit » devant le péagier, et par son jeu doit estre quite » de toute la chose qu'il achète à son usage et aussi » tots li jongleur sont quite par un vers de chançon. » — Le jongleur arrivant à Paris, était quitte de tout péage en faisant jouer son singe et en chantant quelques vers. De là vient le vieux dicton : *payer en monnaie de singe*. Au rappel des jongleurs exilés se rattache l'institution de la *menestrandie* ou de la royauté des *menestriers*. — L'organisation de ce corps poétique et musical réclamait quatre espèces de talents : les *trouvères* ou fabliers composaient les romans, les fabliaux ; les *chanterres* ou ménestriers exécutaient les morceaux en vers, et s'accompagnaient de quelque instrument de musique; les *conteurs* débitaient les productions des fabliers, soit en vers, soit en prose : quelquefois la double profession de poëte et d'acteur-musicien se trouvait réunie en la même personne. Les *jongleurs*, qui jouaient aussi d'un instrument, étaient, en outre, baladins, escamoteurs et conducteurs d'animaux dressés : leur classe était la plus considérable et gagnait beaucoup d'argent. Le *ménestrel* était le chef d'une troupe de conteurs.

La Provence avait ses *cours d'amour*, la Normandie, la Picardie, la Flandre, eurent leurs *puys* et leurs *gieux sous l'ormel*. Le nom de *puys* venait de ce que, dans ces assemblées, les poëtes lisaient leurs productions sur un théâtre ou lieu élevé, nommé, en basse latinité, *podium*. Le *chapel de roses* servait de prix au vainqueur. Plus tard vers le quinzième siècle, le *palinod* remplaça tous les autres exercices littéraires, et ouvrit aux beaux-esprits une carrière plus vastes. La Normandie cite avec orgueil les palinods de Caen, de Dieppe, de Rouen; la Picardie, ceux de Beauvais et d'Amiens; l'Artois et la Flandre, ceux d'Arras et de Valenciennes. Ces réunions commençaient en général au mois de mai, et se tenaient en plein champ, sous l'ombrage de verdure.

Formes poétiques adoptées par les Trouvères.

Plusieurs genres de poésie étaient communs aux troubadours et aux trouvères. Chrétien de Troyes et Audoin de Sézanne passent pour avoir les premiers reproduit les formes employées par les Provençaux; Thibaut, comte de Champagne et roi de Navarre, les surpassa dans cette imitation. Jeune encore, il fut chargé de pacifier les différends survenus entre les comtes de Montfort et de Toulouse. Cette mission lui permit d'étudier les rhythmes variés des maîtres de la *gaye science*; et la souplesse de son génie, de se les approprier. Il suivit par instinct, mais sans l'observer toujours, la règle du mélange des rimes masculines et féminines, qui ne reçut que longtemps après force de loi.

L'origine de la chanson militaire remonte à celle de la nation; on l'appelait *chanson de geste* (du latin *gestus)*, parce qu'elle retraçait des faits histo-

riques et célébrait des exploits guerriers. Charlemagne avait fait recueillir tous les anciens chants qui consacraient la mémoire et les grandes actions de ses prédécesseurs. Il les savait par cœur et se plaisait à les répéter. Aucune chanson guerrière ne fut plus célèbre que celle de Roland, et pourtant elle s'est perdue, comme celle d'Ogier, d'Olivier, de Roger et autres héros. Le ménestrel Taillefer entonna toutes ces chansons à la bataille d'Hastings; les Normands marchèrent à l'ennemi en les chantant, et les reprirent en chœur après la victoire.

La chanson badine était beaucoup moins ancienne. Son charme consistait dans la naïveté, la grâce, le sentiment; dans les vives et fraîches peintures du printemps, que les trouvères excellaient à décrire : aussi abusaient-ils de ce talent, et presque toujours leurs chansons débutaient par un lieu-commun, sur le retour de la verdure et du rossignol.

On chantait à table; le poëme des *déduits de la chasse* nous apprend que ceux qui voulaient s'en défendre étaient même condamnés à chanter les premiers; mais la *chanson bachique*, destinée à célébrer le vin et le verre, n'existait pas : on ne célébrait que l'amour, comme l'atteste une chanson de table, du roman du *Châtelain de Coucy*.

Parmi les diverses formes de poésie chantée, le *lay* tenait l'une des premières places. Ce petit poëme, composé de stances régulières, était ce que nous appelons aujourd'hui *romance*. Il se chantait avec accompagnement de harpe, et les anciens poëtes le plaçaient ordinairement dans la bouche du héros dont ils écrivaient l'histoire. Certains fabliaux, comme celui de *Graalent*, dont l'auteur est Marie de France, prenaient le nom de *lay* parce qu'ils étaient chantés. Le *lay* paraît avoir été inventé en Angleterre; les trouvères anglo-normands l'apportèrent en France, où il subit bientôt de nombreuses variations. Le sirvente, dont nous avons dit quels furent l'emploi et la fortune en Provence, était originaire de Picardie, et se répandit rapidement dans toute la France. Les trouvères connaissaient encore les *rotruenges*, chansons à ritournelle, qui s'accompagnaient avec la *rote* ou vielle; les *pastourelles*, chansons légères, dans lesquelles le poëte racontait une aventure qu'il avait eue avec une bergère, et les *jeux-partis*, appelés *tensons* par les troubadours.

Tel est, en y comprenant la *fable* et *l'apologue*, l'inventaire à peu près complet des formes de la poésie française, aux douzième, et treizième siècles.

Sous les successeurs de saint Louis, la poésie eut à subir des alternatives de splendeur et de décadence. Le règne de Philippe-le-Bel vit s'achever le fameux roman de la *Rose*; Jean de Meung, dit Clopinel, continua l'œuvre de Guillaume de Lorris interrompue depuis quarante années. Ce ne fut pas un médiocre événement que la publication de cet ouvrage si diversement accueilli, selon que les lecteurs étaient plus ou moins sensibles à son esprit et à ses grâces, effrayés de sa licence, ou blessés par ses traits mordants. Sous Louis-Hutin, Philippe-le-Long, Charles-le-Bel, et plus encore sous Philippe de Valois, le goût de la poésie, naguère si vif, se refroidit beaucoup, soit à cause de la multitude des poëtes médiocres qui se mêlèrent de rimer, soit par suite des guerres acharnées que la France soutint contre l'Angleterre. Les écrivains, toujours nombreux d'ailleurs, quittaient les vers pour la prose et s'occupaient à traduire dans ce dernier idiome les productions célèbres composées dans le premier. Ainsi les fabuleuses aventures de Charlemagne et de la Table-Ronde changèrent tout à coup de langage, et, de poëmes qu'elles étaient, se métamorphosèrent en romans.

L'époque de la décadence des troubadours vit commencer la gloire des trouvères. — La nation s'était formée sous les premiers Capétiens, la langue se forma sous les premiers Valois.— Ayant à combattre pour défendre leur existence nationale, les peuples divers de nos provinces se créèrent un idiome propre à exprimer leurs sympathies communes, à louer leurs guerriers vaillants.—La langue française, qui dans ses premiers chants célébra Duguesclin et Jeanne-d'Arc, est une fille de la victoire.

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE

DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

DEPUIS CHLOVIS JUSQU'A PHILIPPE DE VALOIS.

MÉROVINGIENS.

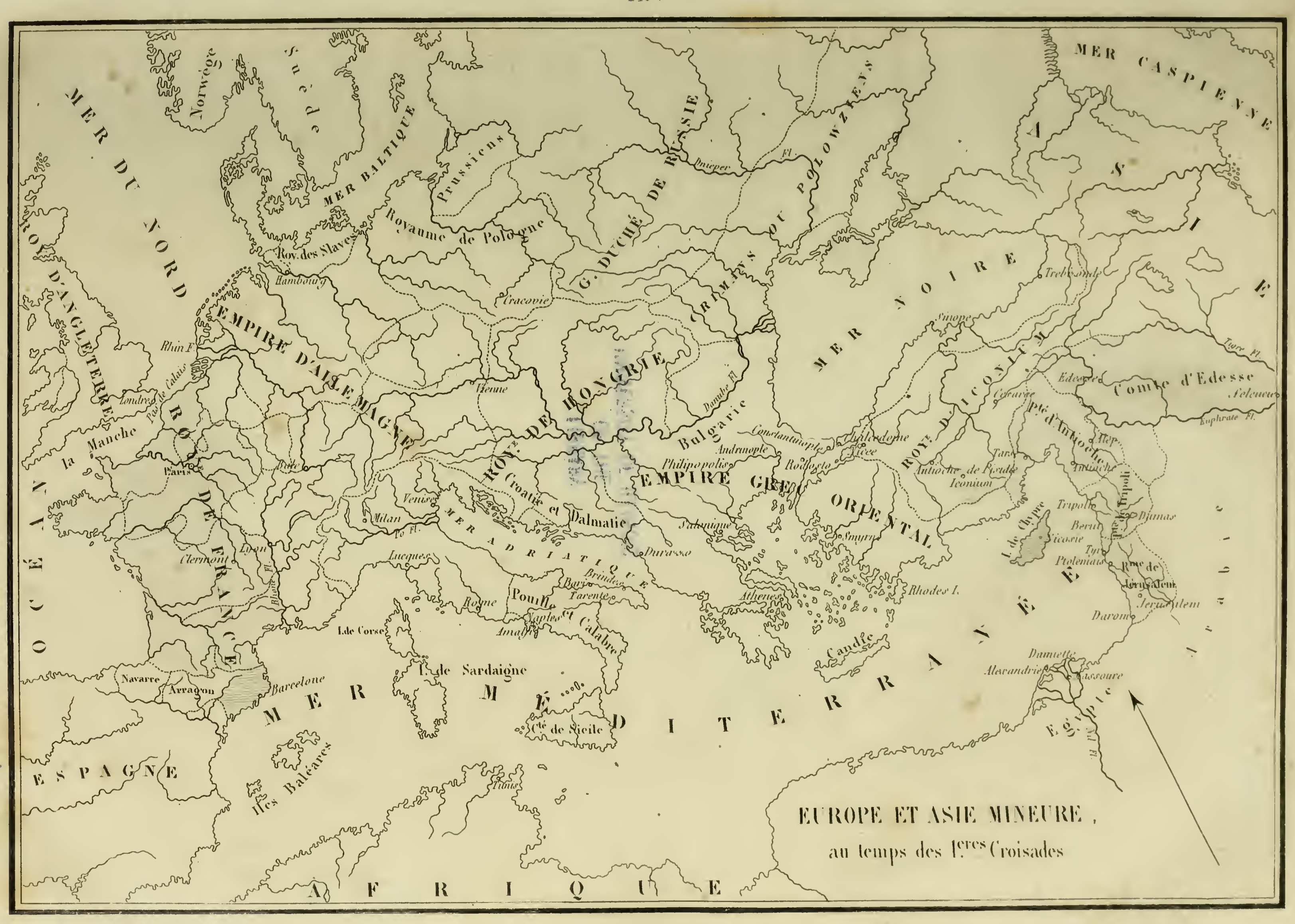
481. — Avénement de Chlovis.
487. — Etablissement des Francs dans la Gaule.
490. — Guerre contre Bisin, roi des Thuringes.
491. — Mariage de Chlovis avec Chlotilde.
496. — Guerre contre les Alemans. — Bataille de Tolbiac.
497. — Soumission des Armoricains.
498-500. — Guerre contre les Burgundes.
507. — Guerre contre les Visigoths. — Chlovis tue Alaric.
508. — Guerre de Provence.
510. — Chlovis patrice ou consul.
510-511. — Chlovis fait périr tous ses parents.
511. — Mort de Chlovis.
511-515. — Théodoric, roi d'Austrasie.—Guerre avec les Ostrogoths.—Défaite des Danois.
521-531. — Guerre et conquête de la Thuringe.
516. — Sigismond, roi des Burgundes.
517. — Concile d'Epaone.
521-534. — Conquête de la Burgundie. — Massacre de Sigismond et de sa famille. — Mort de Chlodomir.
533. — Massacre des fils de Chlodomir.
531. — Amalaric et Chlotilde. — Expédition contre les Visigoths.
531-532. — Révolte de l'Auvergne.
532. — Révolte suscitée par Munderic.
534. — Mort de Théodoric.
534-540. — Avénement de Théodebert. — Deuthérie et sa fille.
536. — Acquisition de la Provence.
541. — Cession de Justinien.
537-539. — Guerres d'Italie. — Première et deuxième expéditions des Francs.
539. — Guerre de Childebert et de Théodebert contre Chlotaire.
542-543. — Expédition en Espagne. — Siége de Saragosse.
542-547. — Troisème expédition des Francs en Italie.
548. — Mort de Théodebert.
548. — Avénement de Théodebald.
551-555. — Nouvelles expéditions des Francs en Italie. — Chute de la monarchie dss Ostrogoths. — Mort de Théodebald.
555. — Chlotaire s'empare de la succession de Théodebadl.
556-558. — Guerres contre les Saxons.
556-558. — Première révolte de Chramme. — Cautin et Caton.
558. — Mort de Childebert, roi de Paris.
558-560. — Chlotaire seul roi des Francs. — Seconde révolte, et mort de Chramme.
561. — Remords de Chlotaire. — Sa mort.
562. — Funérailles de Chlotaire. — Trahison de Chilpéric. — Partage des états de Clothaire.
562-567. — Charibert roi de Paris. — Son divorce. — Ses mariages. — Son excommunication. — Sa mort.
567. — La reine Théodehilde et le roi Gonthran.
565-567. — Double guerre contre les Ougres et conrte Chilpéric.
566. — Mariage de Sigebert et de Brunehaut.
566. — Chilpéric et Audowère. — Naissance de Childeswinde. — Répudiation d'Audowère.
567. — Mariage de Chilpéric et de Galeswinthe.
568-570. — Sigebert et Gonthran font la guerre à Chilpéric. — Guerre entre Gonthran et Sigebert. — Prise et reprise d'Arles.
570. — Effroyable éboulement sur le Rhône. — Peste en Auvergne.
570-574. — Invasions des Lombards et des Saxons dans la Gaule. — Les évêques guerriers.
571-574. — Nouvelle guerre entre Sigebert et Chilpéric. — Mort de Théodebert. — Chilpéric se réfugie à Tournay.
575. — Entrée de Sigebert à Paris.—Sigebert est proclamé roi à Vitry par les leudes de Chilpéric. — Frédegonde le fait assassiner.
575. — Captivité de Brunehaut et de ses enfants. — Délivrance de Childebert. — Il est proclamé roi d'Austrasie.
576. — Mariage de Mérovée et de Brunehaut. — Chilpéric est forcé de mettre Brunehaut en liberté.
577. — Guerre contre Chilpéric. — Défaite de Didier.
577. — Mort de Mérovée.
577-579. — Guerre avec Waroch, comte de Vannes.
578. — Adoption de Childebert, roi d'Austrasie, par Gonthran, roi de Bourgogne.
580. — Accusation portée contre Grégoire de Tours.—Son acquittement.
581. — Assassinat de Chlovis et d'Audowère.
582-584. — Guerre entre les rois.
583. — Guerre civile en Austrasie. — Brunehaut sépare Lupus et Ursion.
584. — Mort de Chilpéric.
579-585. — Conspiration en faveur de Gondobald.
585-590. — Baptême de Chlotaire II.
585-589. — Guerre contre les Visigoths.
585-590. — Guerre contre les Bretons.
585-591. — Guerre contre les Lombards.
586-588. — Conjurations en Austrasie.
587-588. — Traité d'Andelot.
588-591. — Nouveaux attentats. — Royaume de Soissons et de Melun.
593. — Mort de Gonthran.
593-596. — Childebert succède à Gonthran.—Bataille de Trucciac. — Guerre contre les Warnes. — Mort de Childebert.
596-597 — Théodebert II, roi d'Austrasie. — Théodoric II, roi de Bourgogne. Bataille de Latofao. — Mort de Frédegonde.
597-600. — Administration de Brunehaut. — Révolution en Austrasie. Brunehaut se réfugie en Bourgogne.
601. — Défaite de Chlotaire à Doromellum.
602. — Soumission des Vascons.
600-605. — Autorité de Brunehaut en Bourgogne. — Protadius et Berthoald. — Bataille d'Étampes. — Mort de Berthoald.
606. — Protadius maire du palais. — Sa mort.
607-608. — Chlotaire épouse et répudie Ermenberge.
609-610. — Lutte de Théodoric et de saint Colomban.
610-611. — Plaid de Seltz. — Trahison de Théodebert envers Théodoric.
612. — Défaite et mort de Théodebert.
613. — Mort de Théodoric.
613. — Sigebert proclamé roi d'Austrasie et de Bourgogne. — Trahison des leudes. — Massacre des fils de Théodoric.
613. — Supplice et mort de Brunehaut.
613. — Chlotaire et Gonthran. — Commerce de Paris. — Évêque de nation syrienne.
615. — Chlotaire seul roi. — Révolution politique et sociale. — Concile de Paris.
616. — Plaid de Bonneuil.
615-616. — Révolte de la Bourgogne transjurane. — Conspiration et mort du patrice Aléthée.
616. — Chlotaire renonce au tribut des Lombards.
616-620. — Mort de Berthrude.—Dagobert, fils de Chlotaire. — Traditions populaires et merveilleuses. — Le tombeau de saint Denis.
622-623. — Arnulf et Pépin. — Chlotaire associe son fils à la royauté. — Dagobert, roi d'Austrasie.
626. — Mort de Warnachaire. — Projets supposés de Godin. — Sa mort. — Suppression de l'office de maire du palais en Bourgogne.

626. — Guerre contre les Vascons.
627. — Guerre contre les Saxons.
627. — Divisions à la cour du roi des Francs. — Plaid de Clichy.
628. — Mort de Chlotaire.
628-630. — Création du royaume d'Aquitaine. — Mort de Brodulf. — Répudiation de la reine Gomathrude.
628-631. — Charibert, roi d'Aquitaine, — Sa mort. — Sort de sa famille. — Fin du royaume d'Aquitaine.
631-632. — Guerre contre les Wénèdes. — Samon. — Traité avec les Saxons.
631-632. — Révolution chez les Visigoths. — Suintila et Sisenand.
633-636. — Guerre contre les Vascons. — Soumission de ce peuple.
632-636. — Menaces de guerre contre les Bretons. — Judicaël. — Saint Éloi. — Audoin.
634. — Naissance de Chlovis II.
635. — Plaid de Garges.
636. — Testament de Dagobert.
638. — Mort de Dagobert.
638-640. — Pépin, maire du palais d'Austrasie.—Sigebert III, roi. — Æga, maire du palais de Neustrie. — Chlovis II, roi. — Partage des trésors de Dagobert. — Mort de Pépin et d'Æga.
639-642. — Grimoald, fils de Pépin. — Otto, maire du palais d'Austrasie. — Guerre contre les Thuringes. — Mort d'Otto. — Grimoald lui succède.
640. — Erchinoald, maire du palais de Neustrie.
641-642. — Flaochat, maire du palais de Bourgogne. — Sa lutte avec Willibald. — Sa victoire. — Sa mort.
656. — Mort de Chlovis II, suivie de celle d'Erchinoald.
657. — Léger, évêque d'Autun. — Retraite de Bathilde.
661. — Childéric II, roi d'Austrasie. — Wulfoald, maire du palais.
670-671. — Mort de Chlotaire III. — Théodoric, roi de Neustrie et de Bourgogne. — Déposition simultanée d'Ébroïn et de Théodoric.
671-673. — Disgrâce et arrestation de Léger. — Mort de Childéric II.
673-679. — Apparition inattendue de Dagobert II. — Son règne. — Sa mort.
673-774. — Léger et Ébroïn sortent de Luxeuil. — Ébroïn fait la guerre à Théodoric. — Assassinat de Leudésic, maire du palais de Neustrie. — Chlovis III, fils supposé de Chlotaire III.
674-676. — Ébroïn reconnaît Théodoric. — Son administration. — Accusation contre Léger. — Martyre de Léger.
678-680. — Nouvelle accusation contre Léger. — Honneurs rendus à sa mémoire
681. — Martin et Pépin d'Héristal, chef des Austrasiens. — Bataille de Locofao. — Victoire des Neustriens.—Assassinat de Martin.—Mort d'Ébroïn.
681-685. — Warandon et Gislemar, maires en Neustrie. — Victoire et mort de Gislemar.
686. — Berthaire, maire en Neustrie.
687. — Bataille de Testri.
691. — Mort de Théodoric.
691-695. — Chlovis III.
695-711. — Childebert II.
711. — Dagobert II.
714. — Assassinat de Grimoald, et mort de Pépin.
648. — Boggison et Bertrand, ducs d'Aquitaine.
660. — Lupus, duc de Vasconie.
672. — Insurrection de la Septimanie contre les Wisigoths.
673. — Wamba pénètre en Septimanie — Siége et prise de Nîmes.
675. — Conquête d'une partie de l'Aquitaine, par Lupus.
681. — Mort de Lupus.
681-714. — Eudon lui succède. — L'Aquitaine indépendante s'étend jusqu'à la Loire.
715. — Insurrection des Neustriens. — Leur victoire à Guise. — Raganfried, maire du palais de Neustrie.
715. — Charles Martel, duc d'Austrasie.
716. — Mort de Dagobert II. — Chilpéric Daniel lui succède.
716. — Défaite de Charles par les Frisons. — Siége de Cologne.
717. — Victoire de Vincy. — Prise de Cologne. — Chlotaire IV, roi d'Austrasie.
717-718. — Alliance d'Eudon, duc d'Aquitaine et de Chilpéric, II, roi de Neustrie. — Leur défaite à Reims.
718-720. — Chilpéric, livré à Charles. — Chlotaire VI meurt. — Chilpéric, roi de Neustrie. et d'Austrasie. — Sa mort. — Théodoric de Chelles lui succède.
718-720. — Révolution en Bretagne. — Raganfreld devient comte d'Angers.
718-730. — Guerre de Charles avec les peuples d'outre-Rhin. — Ses victoires.
710-713. — Débarquement des Sarrasins en Europe. — Conquête de l'Espagne.
715-717. — Premières irruptions des Sarrasins dans la Gaule méridionale.
721. — Invasion et conquête de la Septimanie. — Bataille de Toulouse. — Mort d'Al Samah.
725. — Bataille du Rhône. — Mort d'Ambissa.
725-730. — Ravages des Sarrasins dans la Gaule orientale. — Inaction d'Eudon et de Charles-Martel.
728. — Division parmi les Sarrasins. — Abd-el-Rahman est nommé émir.
731. — Préparatifs d'une grande invasion dans la Gaule. — Mort tragique de Mounouza.
731. — Guerre de Charles-Martel contre Eudon.
731. — Plan d'Abd el-Rahman. — Siége d'Arles.
732. — Invasion de l'Aquitaine. — Prise de Bordeaux. — Bataille de la Dordogne.
732-736. — Expéditions diverses. — Mort d'Eudon. — Ses fils prêtent serment à Charles-Martel.
737. — Mort de Théodoric II. — Charles-Martel ne lui désigne pas de successeur.
733-738. — Nouvelles expéditions des Sarrasins. — Alliance de Mauronte avec les Musulmans.
737-738. — Charles-Martel marche de nouveau contre les Sarrasins. — Prise d'Avignon. — Siége de Narbonne. — Bataille de la Berre. — Dévastation de la Septimanie.
739 — Conquête de la Provence, par Charles-Martel.
740-741 — Les iconoclastes et les Lombards. Le pape Grégoire III implore le secours de Charles-Martel.
741. — Mort de Charles-Martel. — Sa prétendue damnation.
741. — Union de Carloman et de Pépin. — Fuite d'Hilthrude. — Guerre contre Griffon.
742. — Hunald refuse de reconnaître Carloman et Pépin. — Expédition en Aquitaine.
743. — Partage. — Carloman, duc d'Austrasie. — Pépin, maire du palais de Neustrie. — Childéric III, roi.
742-743. — Restitutions au clergé.
743. — Ligue des peuples d'Outre-Rhin. — Leur défaite.
745. — Expédition de Pépin en Aquitaine. — Hunald se soumet.
745. — Abdication d'Hunald en faveur de son fils Waïfer. — Motifs de cette abdication.
746. — Guerre de Waïfer contre les Sarrasins.
746-747. — Abdication de Carloman.
747. — Réconciliation apparente de Griffon et de Pépin. — Griffon s'enfuit en Germanie.
747. — Expédition contre les Saxons. — Trêve de Pépin avec Griffon.
748. — Griffon se fait proclamer duc de Bavière. — Il est attaqué et vaincu par Pépin.
748-749. — Conduite politique de Pépin. — Il institue Griffon duc du Mans. — Griffon s'enfuit en Aquitaine.
750-751. — Projet d'usurpation. — Boniface. — Négociations secrètes avec le pape.
752. — Déposition de Childéric III. — Sacre de Pépin. — Fin de la dynastie Mérovingienne.

CARLOVINGIENS.

752. — Pépin, roi des Francs. — Expéditions contre les Saxons. — Mort de Griffon.
753. — Voyage du pape Étienne II dans les Gaules. — Pépin est sacré et couronné par le pape.
753. — Expédition contre la Bretagne.
755. — Deuxième guerre contre les Lombards.
755-759. — Conquête de la Septimanie.
760-768. — Conquête de l'Aquitaine. — Dix campagnes. — Mort de Waïfer.
763-765. — Défection de Tassilon, duc des Bavarois. — Pépin lui pardonne.
768. — Ambassade envoyée à Pépin par le khalife Al-Mansor.
768. — Mort de Pépin. — Anecdotes sur ce roi. — Son courage et sa prudence.
768. — Charles 1er, surnommé Charlemagne. — Carloman. — Désunion des deux frères.


EUROPE
ET ASIE MINEURE
au temps des
dernieres Croisades.
ROY. D'ANGLETERRE
Londres
la Manche
Pas de Calais
MER DU NORD
Elbe Fl.
Hambourg
Danemarck
Gothie
MER BALTIQUE
Poméranie
Prusse
Königsberg
Lithuanie
Komno
Roy. de Pologne
Sandomir
EMPIRE D'ALLEMAGNE
Ratisbonne
Vienne
Bâle
Rhin Fl.
Paris
Loire F.
ROY. DE FRANCE
Bordeaux
Lyon
Geneve
Aiguesmortes
Pô Fl.
Venise
R. de Navarre
Léon
Roy. de Léon
Roy. de Portugal
Roy. de Castille
Lisbonne
Madrid
Roy. d'Arragon
Barcelone
R. de Valence
Valence
Guadalquivir Fl.
Grenade
Det. de Gibraltar
Iles Baléares
Corse
Sardaigne
Cagliari
Pise
Rome
Naples
Palerme
Royaume
I. de Malte
MER ADRIATIQUE
Raguse
Servie
Bude
Hongrie
Danube Fl.
R. de Bulgarie
Constantinople
EMPIRE GREC
Smyrne
Athènes
Morée
Candie
Rhodes I.
RUSSIE
Kiew
Dnieper Fl.
Dniester
Polovziens
Don Fl.
Caffa
MER NOIRE
Trébizonde
Roy. d'Iconium
Iconium
Euphrates Fl.
R. de Chypre
Nicosia
Limiso
Tripoli
Antioche
S. Jean d'Acre
R. de Jérusalem
Jerusalem
Empire des Mamelucks
Damiette
Mansourah
Alexandrie
Egypte
le Caire
Suez
Alger
Roy. de Tremecen
Roy. de Maroc
Tunis
Roy. de Tunis
Tripoli
MER MEDITERRANÉE
OCEAN
AFRIQUE



EUROPE ET ASIE MINEURE,
au temps des Ières Croisades

769-770. — Insurrection d'Hunald. — Guerre d'Aquitaine. — Défaite et captivité d'Hunald. — Fondation de Franciac (Fronsac).
770. — Lupus II, duc de Vasconie.
768-771. — Hyrmelrude, Hermengarde et Hildegarde, femmes de Charlemagne.
771. — Mort de Carloman.
772. — Prise du château d'Ehresbourg. — Destruction du temple d'Hirmensul.
773-774. — Guerre contre les Lombards. — Passage des Alpes. — Siége et prise de Pavie. — Destruction du royaume des Lombards.
774-776. — Witikind. — Soulèvement des Saxons. — Leur répression.
775. — Révolte et mort de Rotgaud, duc de Frioul.
777. — Assemblée générale de Paderborn. — Ibn-al-Arabi se soumet à Charlemagne.
778. — Guerre contre les Arabes d'Espagne. — Prise de Pampelune.
778-780. — Nouvelles guerres contre les Saxons.
781. — Voyage à Rome.
781-788. — Révoltes et condamnation de Tassillon, duc de Bavière.
781-802. — Irène et Charlemagne.
782-785. — Guerres contre les Saxons. — Soumission de Witikind.
783-792. — Mort d'Hildegarde. — Charlemagne épouse Fastrade. — Conspiration d'Hatthrod et de Pépin-le-Bossu.
786-8 9. — Expédition contre les Bretons. — Conquête de la Bretagne.
786-787. — Soulèvement d'Aregise. — Guerre contre les Lombards du Bénévent.
788-789. — Défaite des Huns. — Guerre contre les Slaves Wiltzes.
781-792. — Jeunesse de Louis, roi d'Aquitaine.
787-790. — Révolte d'Adalric, duc de Vasconie. — Sa déposition. — Guerre contre les Vascons.
790. — Année de paix.
791. — Guerre contre les Huns.
792. — Hérésie de Félix. — Concile de Francfort.
793-800. — Nouvelles invasions sarrasines. — Batailles de l'Orbieu. — exploits de Guillaume-le-Pieux. — Expédition des Aquitains en Espagne.
800-802. — Siége et prise de Barcelonne.
793-802. — Guerre contre les Saxons et les Huns.
794. — Mort de Fastrade. — Charlemagne épouse Luithgarde.
795. — Canal du Rhin au Danube.
796. — Fondation d'Aix-la Chapelle.
796-798. — Mort d'Adrien. — Léon III, pape. — Disparition temporaire d'une planète.
799. — Révolte contre le pape Léon.
800. — Apparition des Normands.
800. — Mort de Luithgarde.
800. — Charlemagne, empereur d'Occident.
801-803. — Traité avec Nicéphore. — Partage de l'empire romain.
803-807. — Relations avec le khalife de Bagdad. — Ambassade d'Haraoun à Charlemagne.
806-813. — Guerres contre les Sarrasins en Corse et en Sardaigne.
802-812. — Expéditions militaires en Espagne. — Prise de Tortose.
812. — Révolte et soumission des Vascons. — Nouveau combat de Roncevaux. — Mort d'Adalric. — Trève avec les Musulmans.
806-812. — Retraite, piété et mort du duc Guillaume-le-Pieux.
803-813. — Guerres contre les Slaves, les Vénitiens, les Grecs et les Danois.
810-811. — Mort de Charles et de Pépin, fils de Charlemagne.
812. — Testament de Charlemagne.
813. — Association de Louis à l'empire.
814. — Mort de Charlemagne.
816. — Visite du pape à l'empereur.
826. — Sacre de Louis-le-Pieux et d'Hermengarde.
816-817. — Constitution impériale. — Lothaire associé à l'empire. — Pépin, roi d'Aquitaine. — Louis, roi de Bavière.
818. — Révolte et mort de Bernard, roi d'Italie.
818. — Guerres contre les Bretons.
819-823. — Viomarch soulève de nouveau les Bretons. — Sa mort. — Pacification de la Bretagne.
818-822. — Mort d'Hermengarde. — Louis épouse Judith. — Mariage de ses fils.
826. — Baptême d'Hérald, roi de Danemarck.
837-840. — Présages funestes.
840. — L'empereur pardonne à son fils Louis. — Il meurt.
841. — Dissensions des fils de Louis-le-Pieux. — Bataille de Fontanet.
842. — Alliance et serment de Louis le-Germanique et de Charles-le-Chauve.
843. — Traité de Verdun. — Partage de l'empire franc.
842-843. — Affaires d'Aquitaine. — Mort de Bernard. — Ravages des Normands. — Charles-le-Chauve élu roi. — Emprisonnement et fuite de Pépin II.
850-855. — Nouvelles révoltes des Aquitains. — Pépin reparaît. — Charles, fils de Charles-le-Chauve, devient roi d'Aquitaine.
855-859. — Révolte des Neustriens. — Situation critique de Charles-le-Chauve. — Traité avec Pépin II.
853-872. — Révolte simultanée des fils de Charles-le-Chauve. — Charles, roi d'Aquitaine, meurt. — Louis-le-Bègue lui succède.
843-870. — Division des états de Lothaire. — Conquête de la Provence
841-843. — Guerre de Charles-le-Chauve contre les Bretons. — Noménoé. — Prise de Nantes par les Normands.
843-851. — Noménoé prend le titre de roi des Bretons. — Sa mort.
851-857. — Érispoé succède à Noménoé. — Il est assassiné.
857-877. — Salomon, successeur d'Érispoé. — Il est assassiné. — Nouvelle division de la Bretagne.
876. — Charles-le-Chauve, empereur.
877. — Plaid de Quiercy. — Hérédité des offices.
877. — Mort de Charles-le-Chauve.
877-879. — Louis-le-Bègue, roi et empereur. — Concile de Troyes. — Mort de Louis-le-Bègue.
879. — Intrigues contre les fils de Louis-le-Bègue. — Ils sont proclamés rois. — Louis III, roi de Neustrie. — Carloman, roi d'Aquitaine et de Bourgogne.
879. — Boson se fait proclamer roi de Provence.
879-882. — Guerres contre les Normands et contre les Provençaux.
882. — Mort de Louis III.
882-884. — Carloman, roi des Francs. — Sa mort.
884. — Charles-le-Gros, roi des Francs.
887. — Portrait de Charles-le-Gros. — Son divorce avec Richarde.
885-890. — Siége de Paris par les Normands.
887-890. — Traité de Charles-le-Gros avec les Normands. — Suite et fin du siége de Paris.
887-890. — Traité de Charles-le-Gros.
887-888. — Démence et abandon de Charles-le-Gros.
888. — Mort de Charles-le Gros.
888. — Élection du roi Eudes.
889-892. — Première guerre contre les Aquitains. — Bataille de Montfaucon, gagnée sur les Normands.
892-893. — Deuxième guerre contre les Aquitains. — Charles IV, dit le Simple, proclamé roi.
893-898. — Fuite de Charles-le-Simple. — Alliance d'Eudes avec Arnulf. — Mort du roi Eudes.
886-903. — Royaume de Bourgogne cisjurane. — Boson et Louis-l'Aveugle.
887-911. — Royaume de Bourgogne transjurane. — Rodolphe Ier et Rodolphe II.
898. — Charles-le-Simple succède à Eudes. — Invasion de la Lorraine.
899-900. — Mort de Zwentibold. — La Lorraine redevient un fief de la Germanie.
889-902. — Arrivée des Hongrois. — Ils envahissent l'Italie.
889-975. — Nouvelle invasion des Sarrasins dans la Gaule méridionale. — Leur établissement en Provence. — Leur expulsion.
903. — Assassinat de Foulques, archevêque de Reims.
898-909. — Établissement des Normands à Rouen. — Rollon. — Ravages des Normands.
909. — Concile de Trosley.
910-911. — Trève avec Rollon. — Bataille de Chartres.
912. — Paix avec les Normands. — Traité de Saint-Clair-sur-Epte.
913-922. — Conquête de la Lorraine par Charles le-Simple. — Révolte des grands vassaux.
922. — Élection et sacre du roi Robert. — Mort de l'archevêque Hérivée.
923. — Mort de Robert. — Défaite et fuite de Charles-le-Simple.
923. — Rodolphe, duc de Bourgogne, est élu roi des Francs.
923-929. — Trahison d'Héribert. — Empoisonnement, captivité et mort de Charles-le-Simple.

924-926. — Guerres de Rodolphe contre les Normands.
927-930. — Invasion de l'Aquitaine par les Normands de la Loire. — Soumission des Aquitains au roi Rodolphe. — Défaite des Normands.
923-933. — Mort de Louis-l'Aveugle. — La Provence est cédée à Rodolphe.
927-935. — Guerres d'Héribert et de Rodolphe.
936. — Mort de Rodolphe.
936. — Rappel de Louis-d'Outre Mer.
936-939. — Commencement du règne de Louis. — Guerre avec Hugues et Héribert. — Guerre d'Alsace. — Mort de Gisiebert.
940. — Louis épouse Gerberge, veuve de Gislebert.
941-942. — Situation critique de Louis. — Fidélité des Aquitains. — Intervention du pape. — Paix avec Hugues et Héribert.
931-942. — Guillaume-Longue-Épée deuxième duc de Normandie. — Il fait la guerre à Louis-d'Outre-Mer. — Il meurt assassiné.
943-944. — Richard succède à Guillaume-Longue-Épée. — Sa captivité. — Sa délivrance.
944-945. — Conquête de la Normandie par les Francs. — Harold, roi de Danemarck, rétablit Richard dans son duché. — Défaite et captivité de Louis.
945-946. — Délivrance de Louis. — Othon secourt Louis contre Hugues, duc de France.
940-948. — Guerre au sujet de l'évêché de Reims, entre Artaud et Hugues, fils d'Héribert.
948. — Concile d'Ingelheim.
947-950. — Secours donnés à Louis par Othon. — Paix entre le roi et le duc Hugues.
951-954. — Nouvelle invasion des Hongrois.
954. — Mort de Louis-d'Outre-Mer.
954-955. — Lothaire sacré roi des Francs.—Puissance donnée à Hugues. — Siége de Poitiers.
956. — Mort de Hugues, duc de France.
960-970. — Guerres avec le duc de Normandie.
960-992. — Événements en Bretagne. — Alain IV. — Drogon. — Hoël IV. — Guérech. — Alain V. — Judicaël — Guerres des comtes de Nantes et des comtes de Rennes.
960. — Couronnement de l'empereur Othon.
962-964. — Fin des différends relatifs à l'évêché de Reims.
966-967. — Mariage de Lothaire. — Mort de l'archevêque Brunon.
973-983. — Guerres de Lothaire avec le roi de Germanie. — Prise d'Aix-la-Chapelle par les Francs. — Siége de Paris par les Germains.
985. — Association de Louis V à la royauté.
986. — Mort de Lothaire.
987. — Louis V, roi des Francs. — Sa mort.

CAPÉTIENS. — PREMIÈRE BRANCHE.

987. — Couronnement et sacre de Hugues-Capet.
988. — Robert est associé à la royauté.
988. — Guerre contre le comte de Flandre.
989-994. — Efforts de Charles de Lorraine, contre Hugues-Capet. — Sa captivité. — Sa mort.
991. — Assemblée de Saint-Basle.—Déposition d'Arnoul, archevêque de Reims.
994. — Concile de Mouzon.
989-994. — Guerre contre le duc d'Aquitaine. — Sa soumission.—Réponse hardie du comte de la Marche.
996. — Mort de Hugues-Capet.
996-998. — Berthe et Robert.—Le royaume est mis en interdit. — Robert divorce avec Berthe.
999. — Robert épouse Constance.
1002-1007. — Robert défend ses droits. — Siége d'Auxerre. — Conquête de la Bourgogne.
1015-1031. — Affaires de Bourges et de Langres.
1022. — Hérésie d'Orléans.
1023-1025. — Entrevue de Robert et de l'empereur Henri. — Robert refuse la couronne d'Italie pour son fils Hugues.
1017-1027. — Hugues et Henri sont successivement associés à la royauté.
1025. — Assassinat de Hugues de Beauvais.
1026-1029. — Effroyable famine. — Misère générale. — Les mangeurs de chair humaine.—La farine fossile.
1031. — Mort de Robert
1031. — Avénement de Henri Ier.
1031-1033. — Révolte contre le roi Henri. — Sa répression. —Mort de Constance. —Soumission du comte de Champagne.
1034-1035. — Robert-le-Diable, duc de Normandie. — Son caractère. — Sa mort.
1035-1037. — Guerre d'Eudes, comte de Champagne, contre l'empereur. — Sa mort.
1038-1042. — Révolte des fils d'Eudes ; elle est comprimée. — Prise de Tours par le comte d'Anjou.
1036-1042. — Minorité de Guillaume, duc de Normandie.—Bataille du Val-des-Dunes.
1047. — Mariage de Guillaume et de Mathilde. — Révolte du comte d'Arques.
1048. — Bataille de Mortemer. — Défaite des Français.
1059. — Association de Philippe à la royauté.
1060. — Mort de Henri Ier.
1060-1067. — Minorité de Philippe. — Régence de Baudouin, comte de Flandre.
1066. — Édouard, roi d'Angleterre, lègue son royaume à Guillaume, duc de Normandie. — Trahison de Harold. — Mort de Conan. — Débarquement des Normands en Angleterre.
1067-1078. — Majorité du roi Philippe. — Guerre de Flandre. — Mariage de Philippe avec Berthe. — Naissance de Louis.
1073-1074. — Violences du roi Philippe. — Remontrances et menaces du pape Grégoire VII.
1066-1075. — Première tentative de l'établissement d'une commune. — Commune du Mans.
1068-1079. — Dissensions dans la famille de Guillaume-le-Conquérant. — Révolte de Robert son fils.
1087. — Mort et funérailles de Guillaume-le-Conquérant.
1086-1095. — Philippe répudie Berthe et épouse Berthrade. — Remontrances du clergé. — Concile d'Autun. — Excommunication du roi.
1095. — Concile de Clermont.
1096-1099. — Première croisade. — Délivrance du Saint-Sépulcre. — Fondation du royaume de Jérusalem.
1098-1106. — Absolution de Philippe et Berthrade. — Association de Louis VI à la royauté.
1103-1104. — Voyages de Louis en Angleterre. — Trahison de Berthrade.— Empoisonnement de Louis.
1104-1106. — Premier mariage de Louis.
1107. — Voyage de Paschal II en France. — Concile de Troyes.
1108. — Mort de Philippe Ier.
1100-1108. — Établissement des communes de Beauvais, de Saint-Quentin et de Noyon.
1106-1109. — Désordres à Laon. — Établissement d'une commune.
1112. — Destruction de la commune de Laon.
1108. — Sacre de Louis VI.
1108-1110. — Révolte de Philippe, frère du roi. — Lutte de Louis contre ses vassaux révoltés.
1109-1111. — Guerre avec Henri roi d'Angleterre.—Entrevue des deux rois.
1110-1112. — Guerre contre Thibaud de Chartres. — Trahison de Hugues. — Destruction du château du Puiset.
1113-1115. — Établissement de la commune d'Amiens.—Siége du Châtillon.
1115-1120. — Nouvelle guerre contre Henri d'Angleterre. — Bataille de Brenneville. — Désastre de Harfleur.
1124. — Préparatifs menaçants de l'empereur Henri. — Louis va prendre l'oriflamme à Saint-Denis.
1121-1126. — Expéditions en Auvergne.
1129. — Adjonction de Philippe à la royauté. — Révolte de Garlande.
1130-1131. — Innocent II se réfugie en France. — Louis VI le reconnaît comme pape.—Visites d'Innocent II dans les monastères de Saint-Denis et de Clairvaux.
1131. — Mort du jeune Philippe. — Le jeune Louis est associé à la royauté.
1131. — Mort du duc d'Aquitaine. — Son testament. — Le jeune roi Louis épouse sa fille Éléonore.
1137. — Infirmités de Louis. — Sa dernière expédition.
1137. — Mort de Louis VI.
1137-1146. — Premiers actes de Louis VII. — Massacre de Vitry. — Vœu du roi.
1146-1147. — Seconde croisade. — Prédications de saint Bernard. — Départ de Louis VII. — Son arrivée à Constantinople.
1148. — Désastres des Croisés. — Bravoure de Louis VII. — Arrivée de Louis VII à Jérusalem.
1148-1149. — Siége de Damas. — Retour de Louis VII en France.

1147-1151. — Régence de Suger. — Son éloge. — Sa mort.
1152. — Divorce de Louis VII et d'Éléonore. — Éléonore épouse Henri d'Anjou.
1140-1152. — Demêlés de l'abbé de Vézelay et du comte de Nevers. — Établissement de la commune de Vézelay.
1150-1154. — Mort de divers princes.
1154. — Second mariage de Louis VII.
1154. — Il fiance sa fille au fils de Henri II.
1158-1161. — Division de la Bourgogne. — Schisme dans l'église. — Alexandre III et Victor.
1160-1168. — Intervention de Louis en faveur du comte de Toulouse. — Insurrections des Bretons et des Poitevins.
1160. — Troisième mariage de Louis VII — Il épouse Alix de Champagne.
1163. — Expédition en Auvergne.
1166. — Massacre des habitants de Cluny. — Châtiment du comte de Châlons.
1165. — Naissance de Philippe-Auguste.
1165-1170. — Puissance du roi d'Angleterre. — Thomas Becket et Henri II. Leurs querelles.—Louis VII protége l'archevêque de Kenterbury.
1170-1172. — Réconciliation de Thomas Becket et de Henri II. — Assassinat de l'archevêque de Kenterbury. — Sa canonisation.
1173. — Le comte de Toulouse fait hommage à Henri II.
1173. — Louis VII reconnait le fils de Henri II pour roi d'Angleterre.
1174. — Situation critique de Henri II. — Il se reconnait le vassal du saint-siége.
1174. — Guerre de Henri II et de ses fils. — Conférences de Gisors. — Négociations rompues.
1174-1175. — Nouvelle insurrection des Aquitains et des Bretons.— Influence de la poésie des troubadours. —Bertrand de Born.
1175-1183. — Succès de Henri II. — Réconciliation des princes angevins. — Guerre nationale en Aquitaine. — Mort de Henri-le-Jeune.— Paix de famille.
1163-1178. — Origine de l'hérésie albigeoise. — Concile de Lombers. — Mission d'un légat du pape en Languedoc.
1178-1180. — Châtiment de Pierre Maurah. — Excommunication du vicomte de Béziers. — Fin apparente de l'hérésie albigeoise.
1179. — Assemblée de Paris. — Sacre de Philippe-Auguste.
1180. — Mort de Louis VII.
1180. — Philippe II prend en main l'autorité royale.
1181-1182. — Expulsion des Juifs.
1183-1211. — Embellissements de Paris. — Construction des Halles. — Pavage des rues, etc.
1184-1185. — Dissensions dans la famille royale. — Guerre avec le comte de Flandre. — Reprise du Vermandois.
1185-1186. — Guerre avec le duc de Bourgogne.
1185-1188. — Contestations avec Henri II. — Projets de croisade.
1188-1189. — Hostilités. — Rupture de Richard et de Henri II. — Prise du Mans et de Tours.
1189. — Mort de Henri II.
1190. — Départ des rois de France et d'Angleterre pour la Terre-Sainte. — Testament de Philippe-Auguste.
1191. — Séjour des deux rois en Sicile. — Ordonnance contre le jeu. — Conquête de Chypre.
1191. — Siége et prise d'Acre.
1192. — Mésintelligence entre les deux rois. — Retour de Philippe-Auguste en France.
1192-1194. — Fin de la croisade. — Retour de Richard. — Sa captivité. — Sa délivrance.
1192-1194. — Alliance de Philippe-Auguste et de Jean, frère de Richard. — Les envoyés du Vieux-de-la-Montagne.
1090-1257. — Grands-maîtres de l'ordre des Assassins.—Chute et fin de cet ordre.
1194. — Trahison de Jean. — Guerre entre Richard et Philippe-Auguste.
1194. — Surprise de Fretteval. — Perte des archives de la couronne.
1199. — Mort de Richard Cœur-de-Lion.
1199-1200. — Jean succède à Richard. — Le jeune Arthur, duc de Bretagne. — Traité de paix.
1200. — Insurrection des Poitevins. — Guerre contre Jean.
1201. — Prise de Boutavant et de Gournay.
1201-1202. — Arthur est fait prisonnier par Jean. — Continuation de la guerre.
1202-1203. — Siége et prise des Andelys et du château Gaillard.
1203. — Assassinat du jeune Arthur par le roi Jean.
1203. — Condamnation du roi Jean par la cour des pairs.
1206. — Conquête de la Normandie. — Réunion à la France, de l'Anjou, du Poitou, de la Touraine et du Maine.
1209-1213. — Ligue de l'empereur Othon, du roi Jean et du comte de Flandre contre Philippe-Auguste.
1214. — Invasion du Poitou et défaite du roi Jean.
1214. — Guerre de Flandre. — Bataille de Bouvines.
1201-1202. — Quatrième croisade. — Traité des Croisés avec les Vénitiens. — Prise de Zara.
1203. — Traité avec Alexis. — Prise de Constantinople.
1203. — Assassinat d'Alexis. — Usurpation de Murtzulphe.
1214. — Siége et prise de Constantinople. — Fuite de Murtzulphe.
1204. — Fondation de l'empire latin. — Baudoin, comte de Flandre est élu empereur.
1217-1221. — Cinquième croisade.
1209. — Croisade contre les Albigeois.
1209. — Commencement de la lutte entre Simon de Montfort et Raymond VI. — Excommunication du comte de Toulouse.
1210. Voyage de Raymond VI à Rome. — Son entrevue avec Innocent III. — Lettre du pape. — Concile de Saint-Gilles. — Deuxième excommunication du comte de Toulouse.
1210. — Siége et prise du château de Minerve.
1211. — Conférences de Narbonne et de Montpellier. — Simon de Montfort est reconnu par le roi d'Aragon.
1211. — Concile d'Arles. — Troisième excommunication du comte de Toulouse.
1211. — Croisade contre le comte de Toulouse. — Siége et prise de Lavaur.
1211. — Raymond VI est assiégé dans Toulouse par le comte de Montfort.
1211. — Simon de Montfort est assiégé dans Castelnaudari par le comte de Toulouse.
1212. — Succès de Montfort. — Parlement de Pamiers.
1213. — Concile de Lavaur.
1213. — Bataille de Muret. — Mort du roi d'Aragon.
1214. — Abdication de Raymond VI.
1215. — Concile de Montpellier. — Simon de Montfort est reconnu comte de Toulouse.
1215-1216. — Raymond VII, fils du comte de Toulouse, fait la guerre à Simon de Montfort. — Siége et prise du château de Beaucaire.
1216. — Raymond VI, avec une armée levée en Aragon, s'approche de Toulouse. — Simon de Montfort accourt à la défense de sa capitale.—Combats dans Toulouse. — Soumission des Toulousains.
1217. — Rentrée de Raymond VI dans Toulouse. — Joie des Toulousains.
1217-1218. — Siége de Toulouse.
1218. — Mort du comte Simon de Montfort.
1218. — Nouvelle croisade de Louis, fils de Philippe-Auguste.
1220-1223. — Succès croissants de Raymond VII. — Mort de Raymond VI. — Trêve entre Raymond VII et Amaury de Montfort.
1215-1217. — Louis, fils de Philippe-Auguste, est élu roi par les barons et le peuple anglais. — Son expédition en Angleterre.
1223. — Dernières annés du règne de Philippe Auguste. — Mort de ce roi.
1223. — Sacre de Louis VIII. — Entrée du roi à Paris. — Fêtes populaires et festin royal.
1324. — Siége de La Rochelle. — Conquête de l'Aquitaine et du Poitou.
1225. — Le faux Baudoin, comte de Flandre et empereur de Constantinople.
1225-1226. — Cession des droits d'Amaury de Monfort au roi de France. — Nouvelle croisade contre les Albigeois.
1226. — Siége et prise d'Avignon.
1226. — Fin de la croisade. — Mort de Louis VIII.
1226-1251. — Régence de Blanche. — Sacre de Louis IX. — Ligue dissoute. — Révolte et soumission du comte de Bretagne.

1229-1234. — Secours donnés au comte de Champagne.
1229-1249. — Traité avec Raymond VII. — Fin de la guerre des Albigeois.
1234-1236. — Actes divers. — Fin de la régence. — Mariage et majorité de Louis IX.
1236-1240. — Affaire de Beauvais.
1234-1240. — Progrès de l'esprit démocratique dans les villes du Midi.
1238. — Thibaut devient roi de Navarre.
1238. — Robert-le-Bulgare.
1237-1240. — Mariage de Robert d'Artois. — Louis IX refuse la couronne impériale offerte à son frère.
1240. — Insurrection réprimée en Languedoc.
1241. — Cour plénière à Saumur. — Mariage d'Alphonse, comte de Poitiers.
1241-1242. — Révolte du comte de la Marche. — Guerre avec les Anglais. — Combat de Taillebourg. — Expulsion des Anglais hors de la Saintonge. — Soumission du comte de la Marche.
1244. — Innocent IV vient à Lyon et y convoque un concile général.
1228-1244. — Invasion des Mongols et des Korasmiens. — Sixième et septième croisades.
1244. — Maladie de Louis IX. — Il prend la croix.
1245-1246. — Concile de Lyon. — Louis médiateur entre le pape et l'empereur. — Mariage de Charles d'Anjou.
1247-1248. — Préparatifs pour la croisade. — Les Dampierre et les d'Avesnes.
1248. — Départ du roi laissant la régence à la reine Blanche.
1248-1249. — Départ de l'armée chrétienne. — Séjour à Chypre.
1249. — Débarquement des Français en Égypte.
1249-1250. — Expédition sur Mansourah.—Combats avec les Sarrasins. — Peste et famine. — Retraite et défaite des chrétiens. — Captivité du roi.
1250. — Trêve conclue par Louis IX. — Sa mise en liberté. — Motifs qui le retiennent en Syrie.
1250-1254. — Séjour de Louis IX dans la Terre-Sainte. — — Mort de la reine Blanche. — Retour de Louis IX en France.
1249-1253. — Deuxième régence de Blanche. — Les Pastoureaux. — Expulsion des Juifs.
1254-1255. — Nouvelle guerre et nouvelle réconciliation des d'Avesnes et des Dampierre.
1259. — Efforts pacifiques de Louis IX. — Traité avec Henri III. — Restitution de la Guienne au roi d'Angleterre.
1264-1268. — Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. — Défaite et mort de Mainroy. — Défaite et mort de Conradin.
1266-1267. — Fondation de la Sorbonne. — Neuvième croisade. — Louis IX prend la croix.
1270. — Départ des Croisés. — Arrivée devant Tunis. — Mort de Tristan. — Le roi tombe malade.
1270-1271. — Retour de Philippe III en France. — Funérailles de saint Louis. — Sacre de Philippe. — Accroissements du domaine royal.
1272-1273. — Commencement du règne de Philippe III.
1274. — Deuxième concile de Lyon.
1274-1284. — Philippe III protége l'héritière de Navarre et les infants de la Cerda.
1274-1278. — Philippe III épouse Marie de Brabant. — Intrigues et supplice de Pierre de La Brosse.
1282-1283. — Vêpres siciliennes. — Revers de Charles d'Anjou.
1284. — Le pape offre au roi de France la couronne d'Aragon. — Assemblée de Paris.
1285. — Expédition contre Pierre d'Aragon. — Prise d'Elne et de Gironne. — Mort de Philippe III.
1285-1293. — Premières années du règne de Philippe IV. — Suite de la guerre entre la France et l'Aragon. — Concile et paix d'Anagni.
1293-1298. — Citation d'Édouard, roi d'Angleterre, au parlement de Paris. — Saisie judiciaire de l'Aquitaine. — Rupture et guerre entre Édouard et Philippe IV.
1295. — Ligue formée par Édouard contre Philippe. — Emprisonnement du comte de Flandre. — Alliance de Philippe avec Baillol, roi d'Écosse.
1295-1296. — Altération des monnaies.
1295-1296. — Efforts de Boniface VIII pour rétablir la paix. — Succès en Aquitaine.
1297. — Guerre en Flandre. — Combat de Furnes.
1297-1300. — Canonisation de saint Louis.—Paix conclue entre Édouard et Philippe.
1301-1302. — Démêlés de Philippe IV et du pape Boniface. — Intervention des états-généraux.
1303. — Accusations portées contre le pape.—Assemblée de pairs.—Convocation d'un concile à Lyon.
1303. — Menaces de Boniface. — Son arrestation, sa délivrance, sa mort.
1305-1306. — Clément V est élu pape; il fixe la résidence des papes à Avignon.
1307-1308. — Arrestation générale des Templiers. — Accusations portées contre eux. — Enquête. — Jacques Molay, grand-maître de l'ordre.
1308-1311. — Convocation d'un concile général. — Conciles provinciaux de Paris et de Senlis. — Condamnation et supplice de plusieurs Templiers.
1312. — Concile général de Vienne. — Abolition de l'ordre des Templiers.
1313. — Supplice de Jacques de Molay.
1300-1303. — Insurrection en Flandre. — Défaite de Courtrai.
1304-1305. — Victoires de Mons-en-Puelle. — Paix avec la Flandre.
1306. — Rétablissement du duel judiciaire. — Nouvelle altération des monnaies. — Séditions réprimées.—Expulsion des Juifs.
1308-1313. — Henri de Luxembourg, empereur.
1313. — Médiation de Philippe IV, entre le roi d'Angleterre et les barons anglais. — Fêtes à Paris; les fils de Philippe sont armés chevaliers.
1314. — Accusation portée contre les belles-filles du roi. — Leur punition.
1314. — Mort de Philippe IV.
1314-1315. — Avénement de Louis X. — Procès et supplice d'Enguerrand de Marigny.
1315. — Mariage et sacre de Louis X. — Révolte de Sens. — Ordonnances diverses.
1315. — Affranchissement des serfs. — Rappel des Juifs.
1316. — Expédition de Flandre. — Conclaves de Carpentras et de Lyon. — Mort de Louis X.
1316. — Régence de Philippe, comte de Poitiers.—Naissance et mort de Jean Ier.
1317. — Sacre et couronnement de Philippe V.
1317-1321. — Le pape Jean XXII. — Ses conseils au roi.
1317-1321. — Assemblées des états-généraux. — Ordonnances diverses. — Milices. — Inaliénabilité du domaine royal. — Tribunaux, etc.
1320. — Paix avec la Flandre. — Hommage du roi d'Angleterre. — Expédition de Philippe de Valois en Italie.
1320. — Encore les pastoureaux.
1321-1322. — Accusations et persécutions contre les lépreux. — Mort de Philippe V.
1322-1323. — Avénement de Charles IV. — Son mariage. — Projets de croisade.
1322. — Juste supplice de Jourdain de l'Isle.
1323-1324. — Institution des jeux Floraux.
1324-1325. — Mort de la reine Marie. — Troisième mariage de Charles IV. — Mort de Charles de Valois.
1325-1326. — Rebellion de la Flandre. — Intervention du roi de France.
1324-1327. — Expédition en Aquitaine. — Siége et prise de La Réole. — Occupation provisoire de l'Aquitaine. — Guerre des bâtards.
1328. — Mort de Charles IV.
1328. — Régence de Philippe de Valois.

EXPLICATION DES CARTES ET PLANCHES

ACCOMPAGNANT CE VOLUME.

Pl. I. *Hugues Capet*, *Adèle de Vermandois* d'après les statues placées sur leurs tombeaux et reproduites par Montfaucon, dans son grand ouvrage sur les *Monuments de la Monarchie française*. — N. 1. Sceau de Hugues Capet.— N. 2. Plateau du Xe siècle en cuivre ciselé.

France féodale et domaine royal à l'avénement de Hugues Capet.— Carte. (Voir livre II, chapitre 1, page 21.) .

Pl. II. *Cathédrale d'Angoulême*. Cette église romane est une des plus remarquables de l'ancienne Aquitaine.

Pl. III. *Hugues Capet*, *Adélaïde sa femme*. — Tous les portraits de rois ou de reines reproduits dans les planches de la *France Monumentale* sont tirés de statues placées sur leurs tombeaux, de sceaux authentiques et de miniatures du temps. Nous en prévenons une fois pour toutes nos lecteurs. Les arcades ou les ornements qui servent d'encadrement aux portraits sont également tirés de monuments contemporains des personnages que ces portraits représentent.

Château de Tournoël en Auvergne. Ce château féodal, un des plus anciens et des plus forts du centre de la France, a été primitivement bâti vers le IXe siècle. Dans les siècles suivants, aucun de ces propriétaires ne négligea d'accroître ses fortifications. — Jean, chanoine de Saint-Victor, le désigne par le nom de *Castrum fortissimum*. Guillaume-le-Breton, dans sa *Philippide*, le regarde comme imprenable. — Le château de Tournoël appartient à la famille de Chabrol Volvic. — Pour en donner une idée, nous ne pensons pouvoir mieux faire que de citer ce qu'en disent MM. Taylor et Charles Nodier dans leur voyage pittoresque en Auvergne.

« Ce château était fort par sa situation et par différents ouvrages avant l'invention du canon. En 1215, lorsque Robert, évêque de Clermont, et Guy II, comte d'Auvergne, son frère, s'étant fait une guerre longue et acharnée, Philippe-Auguste vint en Auvergne, à la tête d'une forte armée pour calmer leurs dissensions et s'emparer des biens du comte, ce château fut assiégé, et, quoique réputé imprenable, il fut pris. Il était défendu par Gualeran et Robert, et l'armée royale était commandée par Guy de Dampierre, seigneur de Bourbon, et Renaud de Forez, archevêque de Lyon. Cette armée ravagea tout sur son passage. Ce fut Guy de Dampierre qui fit le siége et prit le château, et fut chargé ensuite par le roi de la garde des terres conquises sur le comte d'Auvergne. Baluze, dans les *Preuves de l'histoire généalogique de la maison d'Auvergne*, parle de ce siége et donne le détail des munitions qui se trouvaient dans la place. Cet inventaire fait par Guy de Dampierre est fort curieux, et prouve que les chevaliers de ce temps n'étaient recherchés, ni dans leurs meubles, ni dans leur nourriture. Le vainqueur en remporta, entre autres dépouilles, une serpe, un mortier de cuivre, deux cordes, deux écheveaux de fil, six marteaux, et en outre, beaucoup de froment, des moulins pour le moudre, des féves et une provision de vin. Ce document n'est pas le seul qui nous reste sur ce siége, et Guillaume Guyart, dans son roman intitulé *la Branche des royaux lignages*, en parle ainsi :

> Guy quens d'Auvergne se mesfit.
> Le clergé qui là habitoit
> Occioit et déshéritoit.
> Li rois sus lui tel gent trasmist
> Qui tout le pais de là mist
> A perte et à destruction.
> Clermont acquistrent et Riom,
> Brieude, le Puy, la Tourniole,
> Et tous les lieux qu'Auvergne accole,
> Au roy de France tout soumistrent.

Savaron dit « que le château de Tournoël fit résistance et défit, par une saillie, les assiégeants qui se retranchaient, de quoy le roi Philippes averty, commanda de lever le siége, et de passer outre à la conqueste des villes et châteaux ennemis; mais au jour même du commandement, Tournoël se remit à l'obéissance du roi, et la garnison rendit la dépouille de ce monastère royal. »

Pendant les guerres civiles de la ligue, le château de Tournoël fut attaqué plusieurs fois; Charles d'Apchon, qui en était seigneur, y soutint, en 1590, un siége contre les ligueurs. En faisant une sortie, ce seigneur fut tué sur le chemin de Charbonnières-les-Varennes. Il paraît que la ligue ne put s'en emparer alors, puisque, dans le mois de mars 1594, le duc de Nemours envoya des troupes qui finirent par y pénétrer, et les ennemis du roi, après l'avoir pillé, le livrèrent aux flammes. Quand vint la mort du duc de Nemours et le traité conclu avec le duc de Mayenne, cette place fut rendue au roi. »

Depuis longtemps le château de Tournoël, qui renferme des détails gothiques fort remarquables, est tombé en ruines.

Pl. IV. *Hugues Capet se démet du titre d'abbé de Saint-Denis*. (Voir page 24). — *Hugues Capet est couronné par ses pairs*. (Voir page. 22).

Pl. V. *Mort de Dalmacius*. Bas-relief de l'église de Sémur.—Robert Ier, duc de Bourgogne, avait épousé la fille du comte de Dalcacins; il était lui-même fils de Robert roi de France, et il dut son duché au roi Henri Ier, son frère aîné. Ayant, dans un repas, pris querelle avec son beau-père, il le tua; et par la suite, épouvanté de son crime, il fonda le prieuré et l'église de Sémur, sous le portail de laquelle un bas-relief expiatoire rappelle sa furie et ses remords. Millin, dans son *Voyage dans le midi de la France*, donne (page 189) une description détaillée de ce bas-relief.

La planche V reproduit en outre deux sceaux, celui de Robert, roi de France, et celui de Robert, duc de Bourgogne, dont il vient d'être question.

Pl. VI. *Robert et Constance*. Ces statues sont tirées de l'ouvrage de Montfaucon. — *Dévotion du roi Robert* (Voir page 53).

Pl. VII. Chars, chariots, scènes de voyage tirés de l'*Hortus deliciarum*. Nous avons dit dans notre deuxième volume que l'ouvrage d'Herrad de Landsperg, abbesse du monastère de Saint-Odile, était du XIe siècle.

Pl. VIII. *Robert excommunié* (Voir page 51), *Robert et Constance*.

Pl. IX. — *Monuments de Henri Ier, de Louis VI et de Louis VII*. — No 1, Henri Ier. — No 2, Louis-le-Gros. — No 3, sceau de Louis-le-Gros. — No 4, Charles-le-Bon, comte de Flandres.—No 5, Philippe, fils de Louis-le-Gros, couronné roi de France et mort avant son père. — No 6, Louis VII. — No 7, Agnès de Vaudemont, femme de Robert de Dreux, fils de Louis-le-Gros.

Pl. X. — *Apparition de la Vierge*. — *Trève du Seigneur en 1044*. — *Henri Ier et Anne de Russie, sa femme*.

Pl. XI et XII. — *Europe et Asie-Mineure au temps des premières et des dernières croisades*. — Ces deux cartes sont pour servir à l'explication des événements rapportés liv. II et liv. III.

Pl. XIII et XIV. — *Première Croisade*. — *Tombe de Philippe Ier à Saint-Benoît-sur-Loire*. (D'après

Montfaucon). — La première croisade, dit le savant bénédictin, est représentée en dix tableaux sur les vitres de l'église de Saint-Denis, à l'extrémité du rond-point derrière le grand-autel, dans cette partie qu'on appelle le chevet. Ces tableaux furent faits par ordre de l'abbé Suger, qui s'est fait peindre plusieurs fois dans ces vitres du chevet avec son nom, *Sugerius Abbas*. Chaque tableau, hors un, porte son inscription.

Le peintre a commencé ses tableaux à partir du siége de Nicée.

Dans la planche XIII, nº 1, on voit premièrement le combat de Soliman contre les croisés, mis sur la vitre à côté du tableau qui représente la prise de Nicée. Le tableau nº 1, le seul qui n'ait point d'inscription, montre les croisés combattant à cheval contre les Turcs. Le drapeau des chrétiens a une croix, ils portent eux-mêmes cette croix sur leur casque. Ils sont tous couverts de mailles jusqu'aux genoux; ces mailles leur entourent le visage et vont jusqu'au-dessous du casque. Leurs boucliers n'ont point de blason, ce qu'on remarque aussi dans tous les tableaux suivants. Le blason n'était point encore en usage en ce temps-là, ni même au temps que l'abbé Suger fit faire ces vitres. Ce fut certainement avant l'an 1140, puisqu'en cette année-là Suger, après avoir achevé l'église, en fit faire la dédicace. Les armes offensives et défensives des Turcs sont aussi représentées dans le tableau nº 1. Les cavaliers ont, les uns des arcs, les autres des lances; leur casque n'est qu'une calotte; leur cotte d'armes est composée de petites pièces, quelques-unes à écailles, d'autres plus longues.

Le tableau nº 2 représente la prise de Nicée, qui se rendit par capitulation. — Les croisés entrent par une porte et les Turcs sortent par une autre; leur habillement est un peu différent de celui du tableau précédent. Ce n'est apparemment que par un jeu du peintre qu'un croisé perce de sa lance un Turc qui entre à cheval dans la ville; un autre croisé sur le haut d'une tour a déjà arboré l'étendard de la croix: l'inscription d'en bas est: *Nicena civitas, la ville de Nicée;* celle d'en haut est: *Franci victores: Parthi fugientes. Les Français vainqueurs: les Parthes fuyant.* Les Turcs et presque tous les infidèles sont appelés Parthes sur ces vitres.

Le tableau nº 3 représente la défaite de Soliman, qui vint attaquer les croisés dans leur marche sur Antioche. Ce qu'on remarque ici de particulier, c'est que, hors un des Turcs qui est vêtu comme ceux qu'on a vus dans la planche précédente, et qui frappe son cheval d'un fouet à trois cordes munies de boules de fer ou de plomb, les autres sont maillés comme les croisés; ils auront peut-être pris l'habit militaire de la première armée de chrétiens qu'ils taillèrent en pièces; l'inscription est: *Vincuntur Parthi, les Parthes sont vaincus.*

Dans le tableau nº 4 est représentée la prise d'Antioche par escalade. On voit deux échelles appliquées contre le mur, et des croisés qui montent couverts de mailles; quelques-uns de ceux de dedans s'opposent aux assaillants. L'un tient un arc bandé, un autre oppose son bouclier à ceux qui montent. Au haut d'une tour un autre joue du cor pour éveiller ceux qui dorment; au bas est écrit: *Antiochia.*

Le tableau nº 5 a pour inscription: *Bellum inter Corbaram et Francos.—Guerre* ou *Bataille entre Corbaram et les Français.* Ces derniers sont vêtus et armés à l'ordinaire. L'habit de guerre des Turcs n'est pas uniforme. Ce qui est fort singulier ici, et dans trois autres tableaux, c'est qu'on voit au-dessus de l'inscription une rangée de cornes percées de trous comme des flûtes. Il y a apparence que ce sont des cors, dont on se servait en cette guerre, selon Guillaume de Tyr: *Dato signo cornibus et lituis.* Mais pourquoi les mettre ici au bas du tableau? Pourquoi arrangés de cette manière? C'est ce que je n'ai pu encore deviner.

Le tableau nº 6 est celui de la prise de Jérusalem; on y voit le château de bois roulant, et le pont abattu contre la muraille de la ville. Les croisés dans ce château se battent contre la garnison. On tire des flèches sur eux, d'autres vont à l'assaut par le pont. Tout cela est représenté fort grossièrement et fort imparfaitement; l'inscription est: *Hierusalem à Francis expugnata.*

Après la prise de Jérusalem on pensa à élire un roi. Il y eut d'abord quelque contradiction de la part du clergé; mais on procéda enfin à l'élection, et le sort tomba sur Godefroi de Bouillon, prince des plus braves de son siècle, et dont la sagesse égalait la valeur. Peu de temps après on eut avis que le sultan de Babylone, ainsi appelait-on le sultan d'Égypte, les historiens du temps le nomment aussi l'*Amiravisis;* que ce sultan, dis-je, marchait contre Jérusalem avec une très-puissante armée, et s'était avancé jusqu'à Ascalon. Le nouveau roi et les princes furent d'avis de ne le point attendre, mais d'aller à sa rencontre. Le roi marcha donc accompagné du comte de Toulouse, du duc de Normandie, du comte de Flandre et de Tancrède. Comme ils approchaient de l'ennemi, un corps de croisés avancé, qui allait à la découverte, donna sur une grosse troupe d'Arabes armés et à cheval, les mit en déroute et les poursuivit jusqu'à Ascalon l'épée dans les reins. La bataille se donna ensuite. Les Francais firent des prodiges de valeur. Robert, duc de Normandie, voyant un chef des ennemis dont les armes brillaient d'or et d'argent, piqua son cheval, et lui porta un coup de lance qui le mit à bas grièvement blessé. Robert, comte de Flandre, pénétra jusqu'au milieu des escadrons ennemis; toute leur armée fut mise en déroute, et un grand nombre fut taillé en pièces.

Il y a sur les vitres de Saint-Denis quatre tableaux pour cette dernière expédition.—Pl. XIV.—Le premier (nº 7) n'a pas toute sa rondeur parce qu'il est au haut de la fenêtre, qui se rétrécit là. Il représente la fuite de ces Arabes, qui se retirent à Ascalon, battus par les avant-coureurs de l'armée des chrétiens. *Arabes victi in Ascalon fugiunt.* Le tableau nº 8 montre Robert, duc de Normandie, qui d'un coup de lance met à bas un des chefs des ennemis. L'inscription porte: *Robertus, dux Normannorum, Parthum prosternit.*

L'histoire dit que dans cette bataille Robert, comte de Flandre, se jeta au milieu des escadrons ennemis. Le tableau nº 9 et l'inscription ajoutent qu'il y eut entre lui et un Parthe un combat singulier: *Duellum Parthi et Roberti Flandrensis comitis.* Ils se battent, et on ne voit point l'issue du combat. Le Parthe ou l'Arabe fut apparemment vaincu. Le tableau nº 10, parce qu'il est aussi au plus haut de la fenêtre, n'a pas toute sa rondeur comme un des précédents. Il représente la bataille des croisés contre le soudan d'Égypte. Ce soudan ne peut être que celui qui paraît sur le devant, et dont le casque a presque la forme d'une couronne radiale. Quelques-uns de la troupe des infidèles commencent à faire volte-face et à prendre la fuite. L'inscription est si brouillée, qu'on n'en peut presque rien tirer. Le commencement se lit ainsi: *Bellum ami.* Il y a apparemment *Bellum emaravisi;* le reste est si confus qu'on ne saurait le lire.

Pl. XV. — *Berthe et Philippe Ier. — Clameur de Haro. — Funérailles de Guillaume, roi d'Angleterre, duc de Normandie, en* 1087. (Voir page 80.)

Pl. XVI. — *Monuments de Rollon, de Harold et de Guillaume-le-Conquérant.* — Nº 1, Rollon. — Nº 2, Harold. — Nº 3, Guillaume-le Conquérant. — Nº 4, Guillaume-le-Conquérant et Mathilde, sa femme. — Nº 5, Robert et Guillaume-le-Roux, fils de Guillaume-le-Conquérant.

Pl. XVII, XVIII, XIX, XX, XXI, XXII, XXIII et XXIV. — *Tapisserie de Bayeux.* (Voir, pour l'explication de ces planches, qui représentent la conquête de l'Angleterre par les Normands, la note descriptive, pages 66 à 70. de ce volume.)

Pl. XXV. — *Louis-le Gros et Adélaïde, sa femme. — Établissement d'une commune.* (Voir page 100.)

Pl. XXVI. — *Scènes militaires tirées de l'Hortus Deliciarum.*

Pl. XXVII. — *Louis VI va prendre l'oriflamme à*

Saint-Denis (1124). (Voir page 118.) — *Prédications d'Abeilard.* (Voir page 126.)

Pl. XXVIII. — *Site historique. — Le Bosphore et les croisés. — Chêne sous lequel campa Godefroi de Bouillon avant de passer en Asie.* — Ce chêne existe encore dans la plaine de Buyukdjéré, aux environs de Constantinople.

Pl. XXIX. — *Défaite des Français par les Sarrasins. — Courage de Louis VII.* (Voir page 140.) — *Louis VII, dit le Jeune; Alix de Champagne, sa troisième femme.*

Pl. XXX. — *Monuments de Henri II d'Angleterre et de Richard-Cœur-de-Lion.* — N° 1, Henri II. — N° 2, Alienor ou Éléonore de Guienne, sa femme. — N° 3, Henri, dit le Jeune, leur fils. — N° 4 et n° 6, Richard-Cœur-de-Lion. — N° 7, Bérengère d'Aragon, femme de Richard. — N° 5, Elisabeth de la Marche, femme de Jean-sans-Terre.

Pl. XXXI. — *Château et tour de Montlhéry.* — Notre gravure, empruntée à l'*Atlas* de M. Alex. Lenoir, représente le château de Montlhéry, tel qu'il était dans son origine, lorsqu'il fut bâti, en 1015 par Thibaud, surnommé File-Estoupe, forestier du roi Robert, et fils de Bouchard, premier baron de Montmorency. « Ce château est situé, dit M. Alex. Lenoir, à six lieues sur la gauche de la route de Paris à Orléans, vis-à-vis Marcoussis, sur un mont ou butte fort élevée, en forme de taupinière, dont il suivait la pente en montant. La première cour était au bas de la butte, sur la route même. On arrivait au château en montant par cinq cours successives plantées d'arbres, et entourées de murs flanqués de tours. On avait pratiqué dans les murs extérieurs qui fermaient les cinq cours, à droite et à gauche, dans le mur de façade et ceux qui séparaient les cours, des galeries couvertes ou voûtées, par lesquelles on communiquait partout avec sûreté. Ces cours, fermées par de grosses portes, formaient autant de forteresses qui défendaient la dernière, entourée, comme les autres, d'un mur crenelé. Sur la porte de cette dernière cour étaient sculptées les armes du prince. A gauche, en entrant, se trouvait un puits. Trois chemins conduisaient de cette porte aux trois principales tours du château, toutes fort élevées, surtout celle du milieu, beaucoup plus haute que les autres. En dehors du château, près l'entrée de la première cour, était une chapelle ou paroisse.

« Sur le côté opposé de la butte était un chemin tournant dont la pente se trouvait très-adoucie, qui conduisait aux trois principales tours du château. Il est à remarquer que l'escalier qui conduisait au premier des cinq étages de la tour s'arrêtait là, et qu'il fallait traverser cet étage pour trouver celui qui conduisait au second, et ainsi de suite; c'est par ce moyen que quelques hommes en défense auraient suffi pour arrêter une armée, car les portes étaient basses et étroites. Aujourd'hui, et depuis que Louis-le-Gros fit démolir le château de Montlhéry, il n'existe plus que la tour principale, si élevée, qu'on l'aperçoit même de très-loin sur la route de Paris; elle est presque entièrement ruinée. Ses fondations portent environ sept pieds d'épaisseur. L'escalier est en très-mauvais état. »

C'est ici le lieu, ce nous semble, de donner des détails sur la construction et la disposition des châteaux de l'époque féodale, ainsi que sur les moyens d'attaque et de défense en usage à cette époque. Le beau travail de M. de Caumont sur l'*architecture civile et militaire* du moyen âge rend pour nous cette tâche très-facile. L'ouvrage de ce savant est un traité si complet, que nous ne pouvons mieux faire que d'en citer quelques fragments.

Châteaux des XIe et XIIe siècles. — Les châteaux des XIe et XIIe siècles étaient en général composés de deux parties principales, d'une cour basse et d'une seconde enceinte renfermant une tour ou donjon.

L'étendue de la cour basse ou première enceinte était proportionnée à l'importance de la place. Beaucoup de ces cours étaient entourées d'un rempart en terre, surmonté de palissades en bois et dont l'approche était défendue par un fossé. — Un auteur du IXe siècle, Ermold-le-Noir, atteste que de son temps les forteresses les plus importantes de la Bretagne n'étaient entourées que de palissades et de fossés. Dans son récit de l'expédition entreprise contre les Bretons par Louis-le-Débonnaire, on voit que le roi des Armoricains habitait dans un lieu écarté, entre une rivière et un bois épais, et que sa maison était défendue en dehors par des haies, des fossés et des eaux. Ce système de défense avait été adopté par toute la France et dans les pays voisins. — King et d'autres auteurs anglais citent différents châteaux de ce genre, assis sur des éminences et dans certaines positions moins élevées, où les fossés pouvaient être remplis d'eau. Le fameux Macbeth, roi d'Écosse, dans la première moitié du XIe siècle (vers l'an 1040), demeurait sur le haut de la butte de Dunsinane, au sud de Strathmore, et à peu de distance de Birman : son château était au milieu d'une enceinte de forme ovale, ayant seulement 162 pieds sur 90, et garnie de remparts en terre.

Beaucoup de châteaux en France avaient aussi des murs en pierre. L'importance de la place ne déterminait pas toujours le constructeur à employer la pierre de préférence au bois. Des châteaux appartenant à des hommes puissants, situés dans des localités où les matériaux étaient difficiles à se procurer ou à transporter, n'avaient que des murs en terre et en bois, tandis que d'autres châteaux moins considérables étaient entourés de murs en maçonnerie, là où la pierre était abondante et où on savait la mettre en œuvre.

A l'une des extrémités de la cour, quelquefois au centre, s'élevait une éminence arrondie, souvent artificielle, quelquefois naturelle, sur laquelle était assise la citadelle ou *donjon*. Lorsque cette butte était artificielle, elle offrait habituellement l'image assez régulière d'un cône tronqué; c'est ce que l'on appelait une *motte*.

Le donjon, souvent arrondi, quelquefois carré, était une tour plus ou moins élevée, tantôt en bois, tantôt en pierre, divisée en plusieurs étages, et du haut de laquelle on découvrait une étendue de pays assez considérable. Le commandant de la place habitait dans cette tour, sous laquelle était ordinairement une prison souterraine où le jour ne pouvait pénétrer.

La forme générale des châteaux variait suivant la configuration du terrain sur lequel ils étaient assis. Aux Xe et XIe siècles, comme on l'avait fait sous la domination romaine, et comme on le fit à toutes les époques du moyen âge, on choisissait souvent, pour y bâtir les châteaux, les caps ou promontoires formés par la jonction de deux vallées. Ces vallées défendaient l'accès du château de plusieurs côtés, et l'on pouvait rendre cet accès plus difficile encore, en arrêtant, au moyen de digues, le ruisseau qui circulait au fond du ravin, et en transformant ainsi en pièce d'eau la vallée entière.

On entrait dans la place par une ouverture pratiquée au sommet de l'éminence, sur le bord d'une pente abrupte, et à laquelle venait aboutir une route taillée dans la roche. Les constructions élevées dans cette enceinte étaient en bois.

Il paraît qu'il y eut très-peu de bâtiments en pierre dans plusieurs parties de l'Angleterre, avant le règne de Guillaume-le-Conquérant, et dans le pays de Galles avant celui d'Édouard Ier. Les forteresses établies pour sûreté de ce dernier pays devaient être en bois, puisque les lois exigeaient des vassaux du roi qu'ils se rendissent pour bâtir les châteaux, avec une hache pour seul outil.

En Belgique, même système de construction. Les places fortes étaient le plus souvent entourées de remparts en terre et de palissades, quelquefois de haies palissadées, formant une barrière impénétrable qui pouvait à peine être entamée par la hache. La ville d'Ypres était encore fortifiée de cette manière au XIVe siècle, d'après les recherches de M. le baron de Reiffenberg, et celles de l'auteur de la *Flandria illustrata*.

Tout porte à croire qu'en France aussi ces haies épaisses, composées d'épines et de branches d'arbres

étroitement enlacées, ont souvent servi de clôture aux châteaux des Xe et XIe siècles; plusieurs même portaient le nom de haies, comme *La Haye-Paisnel*, *La Haye-du-Puits*, etc., etc,

On trouve dans la *Vie de saint Jean*, évêque de Térouanne, vers la fin du XIe siècle, la description du château de Merchem, paroisse située entre Dixmude et Ypres, où le saint évêque reçut l'hospitalité dans une de ses courses pastorales. Cette forteresse était près de l'église, *secùs atrium ecclesiæ;* elle s'élevait à une grande hauteur, et avait été construite longtemps auparavant. L'auteur de la vie du saint évêque, Jean de Colmieu, donne à cette occasion les détails suivants sur l'architecture des forteresses de l'époque.

C'est l'usage de nos jours, dit-il, pour les hommes les plus riches et les plus nobles, ou pour ceux qui, par conséquent, consacrent le plus exclusivement leur temps à satisfaire leurs haines privées par le meurtre, de se procurer avant tout une retraite où ils puissent se mettre à l'abri de l'attaque de leurs ennemis, combattre leurs égaux avec avantage, et retenir dans les fers ceux qui se sont trouvés les plus faibles.

Ils élèvent aussi haut qu'il leur est possible un monticule de terre transportée; ils l'entourent d'un fossé d'une largeur considérable et d'une effrayante profondeur. Sur le bord intérieur du fossé, ils plantent une palissade de pièces de bois équarries et fortement liées entre elles, qui équivaut à un mur. S'il leur est possible, ils soutiennent cette palissade par des tours élevées de place en place. Au milieu de ce monticule, ils bâtissent une maison ou plutôt une citadelle, d'où la vue se porte de tous côtés également. On ne peut arriver à la porte de celle-ci que par un pont qui, jeté sur le fossé et porté sur des piliers accouplés, part du point le plus bas au delà du fossé, et s'élève graduellement jusqu'à ce qu'il atteigne le sommet du monticule et la porte de la maison, d'où le maître le domine tout entier.

Châteaux du XIIe siècle.—Les châteaux du XIIe siècle offraient une première enceinte garnie de murs, dans lesquels on voyait, à certaines distances, des tours carrées ou rondes qui servaient, tant à loger quelques-uns des officiers du château qu'à d'autres usages; et le long de ces murs, à l'intérieur de la cour, étaient des bâtiments pour les domestiques ou gens de la suite du baron, pour les greniers, les magasins, etc. Au sommet du mur d'enceinte, et sur les toits plats de ces bâtiments se tenaient ceux qui défendaient la place lorsqu'elle était assiégée, et c'est de là qu'ils jetaient des flèches, des dards et des pierres sur les assaillants. La grande porte d'entrée du château, qui était parfois défendue de chaque côté par une tour, était fermée avec d'épaisses portes battantes en chêne, bardées de fer, et avec des herses ou grilles qu'on descendait d'en haut. L'enceinte de ce mur extérieur renfermait un large espace découvert, ou une grande cour, appelée dans les châteaux les plus vastes et les plus complets le *bayle* ou *ballium* extérieur, et dans lequel il y avait ordinairement une église ou une chapelle. Après cette première cour venait la seconde enceinte ou *bayle* intérieur, renfermant le donjon et les maisons du baron.

En avant de la porte d'entrée des châteaux du XIIe siècle, se trouvait assez ordinairement un ouvrage extérieur appelé *barbacan*, destiné à défendre l'entrée du pont-levis; on désignait aussi sous le nom de *barbacan* ou d'*antémural* certaines palissades établies en dehors de la principale enceinte.

La forme des châteaux du XIIe siècle et de leurs donjons fut en général peu différente de celle des forteresses des temps antérieurs : quelques châteaux cependant ne sont pas conformes aux autres. L'emploi des tours cylindriques le long des murs d'enceinte, à l'exclusion des tours carrées, la forme cylindrique ou polygonale adoptée pour le donjon, caractérisent surtout ces châteaux.

On bâtit dans le XIe et dans le XIIe siècle un grand nombre de châteaux. La Normandie, la Touraine, l'Anjou, le Poitou et les autres provinces de France étaient véritablement hérissées de forteresses. Leur établissement entraîna de notables changements dans l'état du pays.—Vers la fin du XIIe siècle, telle localité inconnue au IXe siècle, et dans laquelle un seigneur avait établi son château au XIe, était devenue une bourgade importante, une baronnie d'où dépendaient parfois des villes anciennement fondées. Ces nouveaux centres formés par l'établissement des châteaux déplacèrent une partie de la population. Les habitants des campagnes groupèrent leurs habitations autour du donjon qui devait les protéger contre les rapines, et dans lequel ils allaient en temps de guerre porter leurs effets les plus précieux.

Toute agglomération d'habitants nécessite des échanges et l'exercice des arts indispensables : aussi vit-on constamment s'établir des marchés, des foires et des artisans près des forteresses; le centre féodal devint un petit centre d'affaires, dont l'importance s'est maintenue jusqu'à nous, puisque la plupart de nos chefs-lieux de canton ont été au moyen âge le siége d'une baronnie et d'une forteresse plus ou moins importantes.

L'établissement des abbayes fut aussi une des grandes causes qui vinrent, au XIe siècle, et surtout au XIIe, changer la géographie de nos contrées. On vit alors des landes incultes devenir fertiles, et se couvrir d'habitations splendides.

Châteaux du XIIIe siècle. — Le XIIIe siècle vit briller cette architecture aux longues colonnes réunies en faisceaux, aux voûtes élancées, aux arcades aiguës, que nous avons appelée ogivale, et qui, répudiant les traditions romaines, vint en quelque sorte conquérir le sol français. Les châteaux durent, comme les églises, se soumettre à une révolution artistique si complète, si générale; mais les innovations ne pouvaient porter que sur des parties accessoires; car ces édifices offrent des masses et peu de détails. Les portes, les fenêtres, les voûtes, l'ornementation; voilà surtout, dans les châteaux, ce qui subit au XIIIe siècle les effets de la révolution ogivale.

La forme ou disposition générale des châteaux du XIIIe siècle fut, comme auparavant, subordonnée à celle du terrain, lorsqu'ils reposaient sur la cime d'un rocher, ou sur un plateau bordé de vallons et de ravins. En pays de plaine on préférait la forme carrée-longue; on trouve autour des deux enceintes les mêmes travaux de défense que dans les forteresses du XIIe siècle.

Si l'on vit encore, au XIIIe siècle, quelques donjons carrés, ils eurent un diamètre moins considérable que ceux des XIe et XIIe siècles; mais le plus ordinairement les donjons étaient de forme cylindrique. Quelquefois cette maîtresse tour était isolée; d'autres fois elle faisait corps avec l'enceinte murale. Dans la première position elle était habituellement entourée d'un fossé particulier et accessible au moyen d'un pont.

A partir du XIIIe siècle on n'éleva plus de mottes en terre, ou du moins on n'en établit que très-rarement, et dans les lieux où l'absence des bons matériaux forçait d'avoir recours à ce moyen d'accroître la hauteur des édifices : encore le petit nombre de donjons du XIIIe siècle assis sur des mottes ne sont peut-être ainsi placés, au moins pour la plupart, que parce qu'ils ont succédé à des tours plus anciennes.

Les bâtiments voisins du donjon prirent une nouvelle extension. Le luxe avait augmenté; il fallut des appartements plus spacieux, de vastes salles de réception. Quelques-unes de ces salles étaient magnifiques; elles avaient des fenêtres garnies de vitraux peints et des pavés de briques émaillées, représentant des armoiries, des rosaces ou des compartiments de différentes couleurs.

La forme cylindrique prévalut pour les tours d'enceinte comme pour le donjon; les architectes du XIIIe siècle se sont montrés fort habiles dans la régularité et la solidité de ces belles pyramides qui s'élèvent comme de robustes colonnes destinées à consolider les murs, et à les défendre contre les attaques du siége. Les tours sont divisées en deux ou trois étages par des voûtes en pierre, quelquefois par des planchers portés sur des poutres, et couronnées d'une galerie de machicoulis.



Cathédrale d'Amiens.

Charles VII *Marie d'Anjou.*

Réville sculp.

Lecurieux del.

Réville sculp.

Prise de Montereau

Les voûtes, construites d'après le même principe que celles des églises, dans les bâtiments qui bordaient les cours, offrent pour les tours circulaires des arceaux reposant sur des consoles ou des colonnettes espacées également les unes des autres, et qui vont se réunir au milieu de la voûte. Le point où s'opère la réunion de ces arceaux est orné d'un fleuron, quelquefois d'un écusson armorié. Les pierres de taille employées dans la construction des murs et des tours varient de dimensions, suivant la nature des matériaux employés. A Coucy, où ces pierres sont assez fortes et parfaitement taillées, on avait encore consolidé les murs au moyen de poutres incrustées dans la maçonnerie, suivant un système en vigueur dans les siècles précédents. Quelques tours, dont les revêtements sont en moellon, présentent des assises de pierres de taille placées à différentes hauteurs, comme les cordons de briques des murailles romaines, et figurant ainsi des espèces de cercles dans l'élévation des tours.

Les fenêtres, ordinairement très-simples à l'extérieur, affectent la forme de lancettes simples plus ou moins étroites; à l'intérieur, elles sont parfois ornées de colonnes de chaque côté, et de tores ou de nervures comme celles des églises. Dans les parties les moins exposées aux attaques, à l'intérieur des cours, on trouve parfois des fenêtres à deux compartiments, encadrées dans des lancettes géminées; les grandes salles des châteaux étaient ainsi éclairées. Dans ces fenêtres, la tête de l'ogive était très-souvent remplie en maçonnerie, de sorte que les ouvertures étaient carrées et non pointues au sommet.

Les grandes portes, flanquées de deux tours à l'entrée des places, prirent aussi la forme ogivale dans leurs arcades; elles étaient quelquefois munies de deux herses, l'une manœuvrant derrière le pont-levis, et l'autre placée à l'extrémité opposée du passage voûté, vers l'intérieur de l'enceinte. Habituellement on ne pouvait communiquer de la porte aux tours latérales; l'accès de celles-ci était pratiqué en dedans du *bayle*.

Les portes des tours et des bâtiments situés à l'intérieur des châteaux, beaucoup moins grandes que les précédentes, étaient parfois ornées de moulures et de colonnes, mais jamais elles n'offraient de voussures multipliées, comme les églises de la même époque, et bien souvent elles étaient simples et sans aucun ornement.

Les moulures d'ornement employées dans les châteaux du XIIIe siècle sont les mêmes que celles des églises du même temps. Des trèfles et des quatre feuilles en creux, et des feuilles entablées, des crochets, etc., ornent l'entablement et la corniche. Autour des portes et des fenêtres, on voit parfois des têtes de clous, des violettes, des fleurons et des guirlandes de feuillage. A l'intérieur des salles, on trouve des arcades simulées comme dans les églises.

Les croisés qui avaient visité l'Italie, la Sicile et les villes de l'Orient, durent rapporter de ces contrées un goût de luxe qu'ils n'avaient point auparavant. La peinture à fresque fut employée pour la décoration des murailles. A Coucy, on remarque des rinceaux d'un rouge foncé sur un fond jaunâtre, autour de plusieurs arcades; ailleurs les voûtes étaient peintes en bleu. Dans quelques salles du XIIIe siècle, on trouve des quatre feuilles disposées en guillochis sur un fond jaune, et, en guise de bordure, des arcades trilobées figurant une sorte de balustrade à hauteur d'appui. Dans les salles où le luxe des décors a été poussé plus loin, les corniches, l'archivolte des portes, et parfois les arceaux des voûtes ont reçu des dorures.

Châteaux du XIVe siècle. — Dans le XIVe siècle, les châteaux prennent des formes plus régulières et qui tendent à les rapprocher du style moderne. Dans la cour principale, ordinairement carrée, de grands et vastes corps de logis se lient intimement aux murs d'enceinte. Ainsi les ouvrages de défense sont entremêlés de somptueux appartements, et les constructions civiles s'accroissent aux dépens des fortifications.

Les tours des angles renfermaient ordinairement des escaliers pour monter aux différents étages. On plaçait aussi parfois un grand escalier dans une tour élevée au centre de la façade principale de l'édifice, à l'intérieur de la cour. On trouve le type de ces escaliers, qui deviennent très-communs au XVe et au XVIe siècles dans les tours accessoires en application par lesquelles on montait aux principales pièces de quelques donjons des XIe et XIIe siècles.

La plupart des châteaux du XIVe siècle étaient, comme ceux du XIIe et du XIIIe siècles, précédés d'une enceinte extérieure entourée de fossés; mais on attachait alors moins d'importance qu'auparavant à cette partie accessoire; souvent les murs en étaient peu élevés, entremêlés de maisons, ou remplacés par des palissades. Dans certains châteaux, elle paraît avoir été regardée plutôt comme une basse-cour bien close que comme une forteresse. Dans d'autres cependant, elle offrait encore une porte formidable et des obstacles difficiles à surmonter.

Les murs d'enceinte étaient constamment couronnés de machicoulis, de sorte qu'on faisait le tour de la place dans la galerie par laquelle on communiquait avec ces ouvertures nombreuses et qui traversaient les tours du rempart. — Par cette galerie on pouvait de tous les points jeter des pierres d'un poids considérable sur les travailleurs qui auraient essayé de saper les murs ou de dresser des échelles pour les escalader [1].

Les consoles qui supportent les machicoulis offrent en général, au XIVe siècle, une coupe qui les distingue de celles du XIIIe; elles sont plus allongées, plus légères et mieux profilées.

Les tours d'enceinte, parfois couvertes d'un toit qui venait reposer sur le parapet en saillie, recouvrant l'ouverture des machicoulis et la galerie par laquelle on en approchait, offraient cependant plus généralement au XIVe siècle une autre disposition. Les machicoulis formaient une espèce de ceinture ou de balcon vers le haut des tours, mais celles-ci s'élevaient encore d'un étage au-dessus de cette galerie avant de recevoir la charpente du toit.

On remarque au pied de quelques tours du XIVe siècle, comme dans celles du XIIIe siècle, des prisons ou salles souterraines dans lesquelles on ne pouvait descendre que par une ouverture ronde pratiquée au centre de la voûte dans le pavé de l'appartement supérieur.

Les tours de quelques châteaux avaient reçu des noms tirés des principaux fiefs dépendant de la baronnie, et dont les possesseurs étaient obligés de venir faire guet et garde dans ces tours en temps de guerre.

Les toits coniques des tours étaient souvent surmontés de girouettes; il paraît que cet accessoire était un signe de noblesse dont tous les seigneurs n'avaient pas le droit d'user. Il y avait aussi pour le nombre des tours, l'établissement des donjons, etc., etc., une jurisprudence castrale qui n'est pas bien connue; tout seigneur ne pouvait pas élever un château pareil à celui du baron dont il relevait.

Si l'on voit toujours dans le XIVe siècle des fenêtres en ogive, divisées en deux parties par une colonne, et à peu près semblables, sauf une plus grande largeur, à celles du XIIIe siècle, offrant cette disposition, les fenêtres carrées longues, non surmontées d'un arc aigu, sont beaucoup plus nombreuses; ces fenêtres carrées, plus ou moins grandes suivant l'importance et la destination des salles, étaient habituellement divisées en deux, et parfois en quatre parties par des traverses en pierres; quelques-unes étaient ornées de moulures analogues à celles qui se rencontrent dans les églises du même temps. La plupart des fenêtres étaient établies au dedans des cours; quelques-unes furent aussi pratiquées en-dehors dans le mur

[1] On jetait par les ouvertures des machicoulis des pierres de différentes grosseurs, de l'eau bouillante, du plomb fondu. Quelquefois aussi on se servait de blocs de pierre ou de plomb attachés au bout d'une chaîne, de sorte qu'on pouvait la retirer à soi et s'en servir de nouveau après les avoir lancés sur la tête des assaillants.

extérieur, mais toujours à des places où elles ne pouvaient guère donner d'inquiétude. Au reste, on ne voyait le plus ordinairement dans les murs d'enceinte que ces ouvertures évasées en dedans, mais si étroites en dehors qu'elles ressemblent presque à une fente, et auxquelles on a donné le nom de meurtrières ou *d'arbalétrières*. On pouvait lancer des flèches par ces ouvertures sans avoir rien à craindre des traits de l'ennemi.

Les portes des salles, à l'intérieur des châteaux, sont quelquefois ornées de moulures, comme les fenêtres (guirlandes de feuillages, écussons, animaux, etc.); elles s'ouvrent sous une arcade ogivale : quelques-unes sont carrées ou voûtées en cintre très-surbaissé. Les portes des cours, presque constamment défendues par deux tours et surmontées d'une salle d'où l'on faisait manœuvrer la herse, sont ordinairement au nombre de deux, l'une pour les chevaux, l'autre pour les gens de pied, ayant chacune leur pont-levis.

Enfin, les sculptures qui ornent les châteaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sont des crochets, des feuillages, des fleurons, des animaux, des personnages en bas-reliefs, etc. Quelques grandes salles sont décorées d'arcades simulées et peintes à peu près comme au XIIIe siècle, quant à la teinte des couleurs et à leur emploi. Les pavés émaillés ont été encore plus fréquemment employés au XIVe siècle qu'au XIIIe, ainsi que les vitraux peints.

Attaque et défense des châteaux. — Le système d'attaque et de défense usité chez les Français avant l'invention de la poudre à canon était semblable à celui des Romains. Ils se servirent de la plupart de leurs machines sous différents noms.

Ils avaient des *engins* pour lancer des pierres et des dards de différents poids et de différentes dimensions. Les plus grandes répondaient à nos grosses pièces de canon ou à nos mortiers; les plus petits, à nos pièces de campagne. On les distinguait sous les noms de *balistes*, *catapultes*, *espingards*, *trébuchets*, *mangonneaux* ou *mangonnels*, *pierriers*, etc.

Pour approcher des murs, on construisait des tours mobiles, dans lesquelles les assiégeants étaient à couvert et dominaient les remparts, ce qui leur permettait de voir l'intérieur de la place et sa garnison.

Pour passer les fossés, on se servait du *chat*, machine qui répondait au *pluteus*, à la *vinea* et au *musculus* des Romains, et sous laquelle un certain nombre d'hommes pouvaient se mettre à couvert et braver les flèches ou les autres projectiles.

Dans les siéges de peu d'importance, où les assaillants ne construisaient pas de grandes machines, ils s'élançaient en se couvrant de leurs boucliers, et s'efforçaient de dégarnir les remparts de leurs défenseurs en faisant des décharges de pierres et de flèches, pendant que d'autres jetaient des fascines dans le fossé et dressaient des échelles pour l'escalade; mais lorsqu'il fallait vaincre de plus grands obstacles, on faisait d'abord avancer sous des claies les soldats chargés de combler le fossé; les claies étaient portées par des archers couverts de larges boucliers à l'épreuve des flèches et dressés à cette manœuvre. Dès qu'on était parvenu à combler le fossé, le chat était poussé en avant, et des hommes garantis par cette machine travaillaient à niveler le passage pour faire approcher une tour mobile. Lorsque cette tour était arrivée près des murs, les archers qui en occupaient les différents étages faisaient des décharges continuelles de dards, de flèches et de pierres, afin de dégarnir le rempart. En même temps les mineurs commençaient à saper les murailles et à les battre avec le *bélier*.

Souvent aussi, sans se servir de tours mobiles, on pratiquait à l'abri du chat, des mines ou cavités souterraines, et l'on faisait manœuvrer le bélier. Pendant la confusion occasionnée par la chute de la partie minée, qui ordinairement était une tour, les assiégeants se précipitaient dans la brèche et montaient à l'assaut. De leur côté, les assiégés faisaient tous leurs efforts pour tenir l'ennemi à distance, en lui lançant des flèches et des pierres, et, à défaut d'autres projectiles, les poutres et les bois de charpente des maisons; ils cherchaient à mettre le feu aux fascines jetées dans le fossé ainsi qu'aux machines, à couper les échelles et à neutraliser les forces du bélier en le saisissant avec des cordes jetées du haut du rempart, puis tirées avec force. Ils faisaient aussi des contre-mines qui entraînaient l'affaissement du sol, et par suite la chute des tours en bois élevées par les assiégeants.

Pour tromper les assaillants, certains châteaux étaient construits de manière à attirer leurs attaques sur des points qui, en apparence, plus faibles que les autres, étaient au contraire, à l'intérieur, renforcées d'un double mur et presque indestructibles. C'est ainsi que souvent des portes bouchées, simulées dans les murs, offraient cette disposition et montraient la ruse des anciens constructeurs.

Le récit de Guillaume-le-Breton du siége du château de Boves, par Philippe-Auguste, offre les différents détails d'un siége au XIIe siècle :

« Les assiégeants, dit-il, construisent avec des claies, des cuirs et de forts madriers, un chat, sous lequel une jeunesse d'élite puisse se cacher en toute sûreté, tandis qu'elle travaillera sans relâche à combler les fossés; puis, lorsque ceux-ci sont comblés, les chevaliers appliquent leurs petits boucliers contre les murailles, et, sous l'abri de ces bouchers, les mineurs travaillent avec des poinçons et des piques à entailler les murailles dans leurs fondations; et, de peur que le mur, venant à tomber fortuitement, n'écrase de son poids et ne frappe les travailleurs d'une mort indigne d'eux, on étançonne avec de petits troncs d'arbres et des pièces de bois rondes la portion de la muraille qui reste comme suspendue et menace incessamment les ouvriers. Ainsi les fossoyeurs déchaussent sur tous les points le pied de la muraille à plus de moitié de la profondeur des fondations; et lorsqu'ils jugent que c'est assez creusé, ils y mettent le feu et se retirent prudemment dans leur camp. La flamme cependant fait fureur, et lorsqu'elle a complétement consumé tous les supports, la muraille s'écroule par terre, les flots de poussière et de fumée cachent le soleil à tous les yeux. A cette vue, les assiégés prennent la fuite, mais non pas sans éprouver quelque mal. Une troupe de jeunes gens, armés de fer s'élance à travers les débris de murailles, au milieu des flammes et des torrents de fumée, massacre beaucoup d'ennemis et fait beaucoup de prisonniers; beaucoup d'autres, enfin, s'échappent par la fuite et se retirent dans la citadelle, dont un rocher escarpé, flanqué d'une double muraille, fait un asile sûr.

» Aussitôt, la machine construite pour plusieurs fins se dresse et attaque la citadelle à coups redoublés; tantôt c'est un mangonneau qui, à la manière de ceux que les *Turcs* emploient, fait voler dans les airs de petites pierres; tantôt c'est une pierrerie terrible qui, mise en mouvement par des cordes que l'on tire du côté de la plaine à force de bras, et roulant ainsi en sens inverse sur un axe incliné plus rapide que les plus grandes frondes, lance des blocs de pierres énormes tout bruts, et d'un tel poids que deux fois quatre bras suffiraient à peine pour en soulever un seul.....

» Déjà l'on voit paraître sur les murailles de nombreuses fentes; déjà la citadelle, fatiguée de tant de coups, s'entr'ouvre sur un grand nombre de points. »

Dans les siéges longs et difficiles, on formait aussi quelquefois un blocus, en élevant autour de la ville une ligne de fossés garnis de forteresses. Guillaume-le-Conquérant fut obligé d'employer ce moyen pour réduire la ville de Domfront en 1048; on eut souvent recours à cette tactique dans les siècles suivants. On voit, dans le septième chant de la *Philippide*, que Philippe-Auguste, assiégeant le château Gaillard, fit entourer son camp d'un double fossé, et éleva entre ces deux lignes de défense quinze tours de bois, égales en hauteur, également espacées, et tellement bien construites qu'elles auraient pu servir d'ornement aux remparts d'une ville. Froissard rap-

porte qu'Édouard III, non content d'assiéger Calais par mer, bâtit encore autour de la place une sorte de ville en bois, où il y avait de vastes habitations, des rues, et que l'on y vendait le mercredi et le vendredi des merceries, des toiles et toutes sortes de marchandises apportées de Flandre et d'Angleterre. »

Le *Château de Coucy*, situé dans le département de l'Aisne, a été bâti sur l'emplacement d'un ancien château construit en 909, par l'archevêque de Reims, Hérivée, qui cherchait à préserver le pays des attaques des Normands; il fut reconstruit en entier dans la première moitié du XIIIe siècle, par Engnerrand III, de Coucy, haut baron, qui avait pris cette fière devise :

Roi ne suis,
Prince, ni comte aussi.
Je suis le sire de Coucy.

Ce château, dans l'opinion de M. de Caumont, offre le plus parfait modèle des édifices militaires du moyen âge.

« La forteresse de Coucy, dit ce savant antiquaire, s'élève sur une éminence allongée en forme de cap, qui domine de larges vallées, et qui m'a paru appartenir à la formation du calcaire grossier tertiaire. Voici quelle est sa disposition générale : Vous entrez d'abord dans une vaste cour de forme irrégulière, dont les remparts, soigneusement construits en pierres de grand appareil, sont flanqués de dix tours; trois de ces tours, appliquées sur des angles saillants, sont cylindriques et les sept autres semi-sphériques; elles renfermaient des appartements voûtés en pierre.

Pour entrer dans cette première enceinte, il fallait franchir un fossé profond, puis passer sous une grande porte voûtée en ogive, armée d'une herse et défendue par deux tours semi-sphériques. Deux arcades en ogive, pratiquées dans le mur, de chaque côté de l'allée voûtée sous laquelle on passait après avoir franchi le seuil de la porte, étaient peut-être destinées, là comme dans d'autres châteaux, à recevoir des bancs pour les soldats de garde.

Un appartement, d'où l'on faisait manœuvrer la herse, surmontait ce passage. Sur l'archivolte de l'arc de la porte faisant face à la cour, on remarque une guirlande de passe-roses. L'extrémité opposée de la voûte et l'archivolte de l'arcade extérieure sont complétement détruites; mais il est probable qu'elles n'offraient point d'ornements semblables, exposées qu'elles étaient aux attaques de l'ennemi.

La seconde enceinte tournée obliquement, par rapport à la première, à cause du mouvement naturel du terrain sur lequel elle repose, en était séparée par un fossé profond creusé dans la roche; elle présente la forme d'un carré irrégulier, aux angles duquel s'élevaient quatre belles tours cylindriques. Le donjon était placé tout près du mur orienté à l'est et faisait face à la première enceinte, à peu près à égale distance des deux tours qui garnissaient de ce côté les angles des murs; il ne faisait pas corps avec la muraille, mais il n'en était séparé que par un chemin de ronde assez étroit; des édifices considérables s'étendaient le long des murs des trois autres côtés. On pénétrait dans cette enceinte formidable en traversant ce fossé sur un pont étroit, aujourd'hui totalement détruit, qui était, dit-on, surmonté de cinq portes; à l'extrémité de ce passage se trouvait un pont-levis, puis une dernière porte armée d'une herse.

Commençons par décrire le donjon. Cette belle tour cylindrique a 176 pieds de hauteur perpendiculaire et sa circonférence est de 305 pieds. Comme elle n'a plus de toit, on peut évaluer à plus de 200 pieds la hauteur de l'édifice lorsqu'il conservait encore ce couronnement pyramidal. A l'extérieur, la porte d'entrée attire l'attention. Elle était ornée de colonnettes, aujourd'hui brisées en partie. Ces colonnes supportaient un linteau garni de feuilles entablées, qui a été arraché dans le siècle dernier, (en même temps qu'un bas-relief ornant le tympan, et représentant un guerrier armé de son bouclier et de son épée, luttant contre un lion furieux. Ce tympan était entouré d'une double bande formant l'archivolte, l'une, ornée de personnages en bas-relief, l'autre présentant une guirlande de feuillages, le tout encadré dans un tore ou cordon en saillie reposant sur de petites cariathides. L'enlèvement du tympan et du linteau laisse voir la coulisse qui renfermait la herse, laquelle pouvait être mise en mouvement par des gardes postés dans un petit appartement situé au-dessus. Le corps de la tour, jusqu'au dernier étage, ne présente qu'un très-petit nombre d'ouvertures; à ce niveau on remarque un rang de consoles très-bien conservées, et au-dessus 24 fenêtres en ogive. Je suppose que ces consoles ont supporté une rampe formée avec des pièces de bois, espèce de balcon dans lequel on aurait ménagé des trous entre chaque console pour jeter des pierres en cas de siége. Les pièces en saillie ne seraient que les restes d'un cercle de machicoulis placé au-dessous et à portée des fenêtres ouvertes à la partie supérieure de la tour.. Les fenêtres en ogive qui dominent les consoles ont 10 pieds d'élévation sur 6 pieds de largeur; entre chacune d'elles est une étroite ouverture ou meurtrière : le tout est couronné par une corniche ornée de deux rangs superposés de feuilles entablées, de sorte que la tour ressemble en grand à ces grosses colonnes cylindriques à chapitaux courts, qui supportent les arcades des nefs dans certaines églises. A l'intérieur, la tour de Coucy est extrêmement curieuse et d'une élégance admirable. Malheureusement toutes les voûtes sont détruites, mais les belles arcades, au nombre de douze à chaque étage, et les sculptures qui décoraient le pourtour des murs sont à peu près intactes. Ces arcades, presque sans ouverture à l'extérieur, affectent la forme de lancettes qui domine dans les fenêtres des églises du XIIIe siècle. La première salle au rez-de-chaussée avait 40 pieds de hauteur et 48 pieds de diamètre; elle comprenait dans son élévation deux rangs d'arcades, et était, ainsi que les salles supérieures, éclairée par trois ouvertures seulement. Les arceaux de la voûte venaient reposer à six pieds du sol sur des consoles ornées de personnages, et engagées dans le massif compris entre les arcades du premier ordre. La seconde salle avait à peu près la même élévation que la première pièce, et les arceaux de la voûte étaient disposés de même. La troisième salle, un peu moins élevée que les deux autres, était entourée à une certaine hauteur au-dessus du pavé, d'une galerie ou corridor pratiqué dans l'épaisseur du mur, et au moyen duquel on pouvait faire le tour de la pièce sans y entrer. Une plate-forme qui occupait le dernier étage se trouvait éclairée par 24 fenêtres; elle avait environ 15 pieds de hauteur, et la corniche était, ainsi que celle de l'extérieur, ornée d'un double rang de feuilles entablées. Comme on avait donné beaucoup moins d'épaisseur aux murs, à partir du pavé de ce quatrième étage, le diamètre intérieur de la tour se trouve être beaucoup plus considérable à ce niveau, et d'environ 72 pieds. L'escalier tournant, qui servait à monter jusqu'au sommet de l'édifice, était placé dans l'épaisseur du mur, tout près de la porte d'entrée; il était large et commode, ayant un diamètre de 22 pieds. Le puits, dont la profondeur approchait, dit on, de 200 pieds, s'ouvrait sous la deuxième arcade à partir de la porte d'entrée, du côté droit; on pouvait y puiser de l'eau du premier étage au-dessus du rez-de-chaussée. Sous une autre arcade, on aperçoit les restes d'une cheminée. Il est fâcheux qu'il ne reste pas quelques parties un peu considérables des voûtes pour nous montrer comment elles se terminaient à leur sommet. Je ne suis pas très-éloigné de croire qu'elles étaient, à chaque étage, percées d'un trou circulaire d'un certain diamètre, qui servait, comme dans certaines tours du XIVe et du XVe siècles, à transmettre des ordres d'un étage à l'autre, mais peut-être aussi à verser dans ces différentes pièces une partie de la lumière qui pénétrait abondamment par les 24 fenêtres du dernier étage. Ainsi l'on aurait puisé par en haut un jour que la crainte du danger ne permettait de recevoir horizontalement que par un petit nombre d'ouvertures étroites et insuffisantes.

J'ai dit que quatre tours étaient placées aux angles du château; elles sont aussi très-curieuses à observer, quoique bien moins considérables que le donjon. Leur hauteur est de 100 pieds, leur circonférence de 140; l'épaisseur des murs de 9 pieds, et le diamètre intérieur des salles d'environ 35 pieds. Elles sont couronnées d'un rang de consoles qui supportaient une corniche en saillie, et formaient des machicoulis. A l'intérieur, on remarque dans le pourtour des murs trois ordres d'arcades lancéolées comme celles du donjon; trois étages divisaient l'élévation de ces tours, et correspondaient aux trois rangs d'arcades; celles-ci étaient au nombre de six seulement à chaque étage. Dans deux de ces tours se trouvaient des salles souterraines de 24 pieds de profondeur, espèces de prisons dans lesquelles on ne pouvait pénétrer que par une ouverture circulaire pratiquée au milieu de la voûte et ressemblant à l'orifice d'un puits.

Les trois grands corps de bâtiments qui régnaient entre les tours, au nord, à l'est et à l'ouest, n'avaient pas moins de 80 pieds de hauteur, non compris le toit. A l'est et à l'ouest, on n'y voyait guère extérieurement que des ouvertures en forme de meurtrières; mais à l'intérieur il y en avait d'assez grandes qui n'existent plus; le mur dans lequel elles étaient percées ayant été en grande partie démoli. Plusieurs ouvertures assez spacieuses étaient percées au centre du mur, orienté au N.-N.-O., et qui domine la route de Chauny; le château était inattaquable de ce côté à cause de l'escarpement du terrain. Dans l'état actuel des bâtiments, il est impossible de se rendre compte de leur distribution intérieure. On remarque d'abord au niveau de la cour centrale des caves ou magasins solidement voûtés. Plusieurs de ces magasins n'avaient point de communication les uns avec les autres, et devaient s'ouvrir dans la cour comme des remises. J'ai remarqué la même disposition dans beaucoup d'autres châteaux, et il paraît que ces espèces de caves destinées à serrer les provisions du châtelain servaient aussi en temps de guerre à loger les meubles et autres objets que les paysans du voisinage venaient mettre en sûreté dans les châteaux. Quelques-unes de ces pièces ont peut-être servi de cuisines à Coucy; on y voit des cheminées dont les tuyaux sont carrés et assez étroits. Au-dessus des voûtes du rez-de-chaussée, régnaient des appartements spacieux; une magnifique pièce appelée *salle des gardes*, et qui existait encore presque intacte dans le dernier siècle, occupait toute l'étendue comprise entre deux des tours. Cette grande salle, qui paraît avoir été richement décorée au XIIIe siècle, avait été retouchée au XVIe dans quelques parties, ainsi que l'attestent diverses moulures d'ornement.

Dans les grands châteaux, on trouve de pareilles salles qui devaient servir aux parades et aux cérémonies.

Près de la *salle des chevaliers*, du château de Coucy, était la *chapelle*, dont il ne reste plus que les fondations, et qui s'avançait vers le milieu de la cour.

D'autres appartements plus ou moins spacieux, et dont il serait difficile d'indiquer la destination, occupaient les bâtiments situés entre les autres tours. L'un d'eux, placé dans le petit côté de la cour vers Chauny, pouvait servir de salle à manger ou de *réfectoire*; c'était le mieux éclairé. Il est probable qu'il existait partout un second étage au-dessus du premier.

D'après cette description, on peut se figurer approximativement l'aspect que le château devait présenter, lorsque ces énormes bâtiments et leurs tours étaient couverts de toits aigus ou pyramidaux qui en augmentaient encore la hauteur. »

Pl. XXXII. — *Monuments du XIIe siècle.* — N° 1, l'abbé Suger, d'après un vitrail de Saint-Denis. — N° 2, Abeilard, vitrail de l'église Notre-Dame de Poissy. — N° 3, Philippe de Clermont, fils de Philippe-Auguste. — N° 4, Mahaut, comtesse de Boulogne, sa femme. Ces deux portraits sont tirés des vitraux de l'église de Chartres. — N° 5, l'armement d'un chevalier, d'après une miniature de Mathieu Pâris, peintre et historien, miniature conservée à la bibliothèque Royale.

Pl. XXXIII. — *Philippe-Auguste*, d'après une miniature du temps. — *Isabelle* de Hainaut et *Isemberge* de Danemarck, ses première et seconde femmes. — La décoration mauresque qui entoure ces portraits existe à Grenade, au palais de l'Alhambra.

Pl. XXXIV. — *Monuments du règne de Philippe-Auguste.* — N° 1, statue de Philippe-Auguste. — N° 2, Robert, comte de Dreux. — N° 3, Isemberge de Danemarck. — N° 4, Philippe, comte de Boulogne. — N° 5, Raoul de Beaumont. — N° 6, Pierre de Roye. — N° 7, Jeanne de Bologne, fille de Philippe et de Mahaut. — N° 8, Charles Ier, roi de Naples, petit-fils de Philippe-Auguste et frère de saint Louis. — N° 9, Barthélemy de Roye.

Pl. XXXV. — *Costumes militaires de Philippe-Auguste à saint Louis.* — N° 1 et 2, sergents d'armes en grand costume. — N° 3 et 4, sergents d'armes en habit de guerre. — N° 5, archers. — N° 6, Guerriers, d'après un bas-relief de l'église Notre-Dame de Paris représentant le massacre des Innocents.

Même planche.—*Casques depuis Chlovis jusqu'à saint Louis.* — 1, de guerrier franc au VIe siècle; — 2, d'un garde de Charles-le-Chauve; — 3, de Charles-le-Chauve lui-même; — 4 et 5, de soldats du IXe siècle; — 6, de soldats du Xe siècle; — 7, de soldats normands au Xe siècle; — 8, de soldats normands au XIe siècle; — 9, d'Hélie, comte de la Flèche, mort en 1110; — 10, de guerriers du XIIe siècle; — 11, 13 et 14, de Richard Cœur-de-Lion; — 12, d'un prince de Bade, mort en 1190; — 15, de guerriers du commencement du XIIIe siècle; — 16, de guerriers normands vers 1230; — 17, Bonnet de mailles à calotte de fer du XIIIe siècle. — 18, Heaume de Pierre Mauclerc, duc de Bretagne, mort en 1250.

Pl. XXXVI. — *Philippe-Auguste à Bouvines.* (Voir page 210).

Pl. XXXVII. — *Carte de France* indiquant par des teintes plus ou moins foncées les différents accroissements du domaine royal depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles-le-Bel.

Abbaye Saint-Germain-des-Prés.—Cette abbaye célèbre, dont la fondation remonte aux premiers temps de la monarchie, a été fortifiée et entourée de murailles jusqu'au commencement du XVIe siècle. Nous regrettons de n'avoir point de renseignements sur ce qu'elle fut dans l'origine. Mais, pour y suppléer, nous aurons recours à la description d'une autre abbaye également célèbre, pensant que tous les édifices consacrés au clergé régulier devaient avoir entre eux une grande ressemblance.

Nous possédons sur l'état de l'abbaye de Fontenelle (depuis Saint-Wandrille) au IXe siècle, des détails curieux. Gervold, qui gouverna pendant dix-huit ans le monastère de Fontenelle dans la Haute-Normandie, à la fin du VIIIe siècle (de 787 à 806), fit réédifier l'infirmerie, les cuisines, le chauffoir, et plusieurs autres parties de l'abbaye. Mais Ansegise, qui devint abbé en 823, entreprit des travaux plus considérables.

La *chronique de Fontenelle* décrit les constructions de cet abbé; il fit bâtir un dortoir de 208 pieds de longueur sur 27 pieds de largeur et ayant 64 pieds de hauteur. On voyait, au milieu de ce dortoir, une pièce en saillie ayant un pavé composé des pierres artistement disposées (probablement en mosaïque), et dont le plafond était décoré de peintures. Les fenêtres étaient vitrées: le chêne avait été employé pour toutes les boiseries.

Ansegise fit construire un autre édifice qu'il divisa en deux parties: l'une servait de réfectoire; l'autre de cellier. Les murs et les lambris du réfectoire furent peints par Madalsulfe, peintre habile de l'église de Cambray.

Un troisième corps de logis, appelé la Grande-Maison, s'éleva plus tard par les soins du même abbé; il renfermait un appartement *avec cheminée*, et touchait d'un côté au réfectoire, de l'autre au dortoir: comme ces deux derniers bâtiments devaient être, d'après la *chronique*, en contact avec l'église, du côté du nord, il est facile, dit M. de Caumont, de tracer le plan du couvent de Fonte-

nelle à cette époque; il devait se composer d'une cour carrée enclose au midi par l'église, à l'est par le dortoir, à l'ouest par le réfectoire, au nord par le grand bâtiment, dont on n'indique pas la destination. Il est probable qu'il y avait à l'ouest une seconde cour renfermant les magasins et les autres dépendances du couvent.

Le long des constructions dont la *Chronique de Fontenelle* donne la description, et à l'intérieur de la cour, se trouvaient des portiques construits par ordre d'Ansegise, et dont le toit et la charpente reposaient sur des pilastres; ainsi, dès cette époque, les maisons conventuelles étaient disposées à peu près comme elles l'ont été dans les siècles suivants. L'église bordait d'un côté la cour du cloître. Cette disposition que nous retrouvons dans toutes les abbayes qui subsistent paraît avoir été très-anciennement consacrée.

A Fontenelle le cloître était placé au nord de l'église, mais dans beaucoup d'autres maisons religieuses il était au midi; M. de Caumont suppose même, à en juger par ceux qui nous restent de différents siècles, que cette orientation était la plus ordinaire dans les contrées septentrionales, où l'on avait besoin de se mettre à l'abri du froid, et de placer les bâtiments d'habitation de manière à les faire jouir du soleil autant que possible.

Dans ses constructions à Fontenelle, Ansegise n'avait pas oublié la bibliothèque : elle était près du réfectoire; les rayons ou planches qui portaient les livres étaient fixés avec des clous en fer; le chartrier se trouvait près du dortoir. On voyait aussi à Fontenelle près de l'abside de l'église une salle pour les délibérations, et qui devait répondre à ce que dans la suite on a appelé la *salle capitulaire* dans les abbayes.

Il résulte encore de la *chronique de Fontenelle*, que les murs de ces édifices étaient construits en pierre de tuf, et que le sable employé dans la chaux était un sable de carrière de couleur rougeâtre *rufo et fossili ;* d'où l'on peut conclure que le sable de rivière était à cette époque regardé comme inférieur en qualité.

Beaucoup de passages des chroniques attestent l'importance qu'on attachait aux deux corps de logis renfermant le réfectoire et le dortoir; il paraît que cette dernière pièce se trouvait habituellement dans le bâtiment qui fermait le côté oriental de la cour. En général on décorait plus particulièrement cette partie des abbayes que les autres; nous avons dit tout à l'heure qu'à l'abbaye de Fontenelle on voyait, au milieu du dortoir, un appartement en saillie remarquable par la beauté de son pavé et de ses peintures; le dortoir d'une abbaye construite près du Mans dans la première moitié du IXe siècle, par Aldric, évêque de cette ville, offrait aussi, vers le centre, une espèce d'abside bâtie avec élégance; le réfectoire construit en même temps était aussi remarquable; mais il ne paraît pas qu'on eût apporté le même soin à le décorer.

PL. XXXVIII. — *Monuments du temps de Philippe-Auguste.* — N° 1, Tour de Chalus, au pied de laquelle Richard-Cœur-de-Lion fut blessé mortellement. (Voir page 199). — N° 2, Château du Vivier, en Brie, où est né Philippe-Auguste. — N° 3, Tour ayant appartenu à l'enceinte de Paris, bâtie par Philippe-Auguste. — N° 4, Vue du Louvre du temps de Philippe-Auguste. — N° 5, Ancienne vue du château bâti à Rouen par Philippe-Auguste. Ce château est aujourd'hui démoli.

La tour qui a fait partie de l'ancienne enceinte de Paris, et qui existe près de la rue Mauconseil, est aujourd'hui convertie en une maison particulière. Voici quelques détails empruntés à M. de Caumont sur la manière dont les villes étaient fortifiées au moyen âge.

Enceintes de villes. — L'établissement de la féodalité avait contribué à accroître le nombre des châteaux, l'établissement des communes fit multiplier les enceintes murales. La plupart des villes s'entourèrent de murailles, et celles qui en avaient déjà élargirent considérablement leur vieille ceinture.

Philippe-Auguste fit établir autour de Paris une nouvelle enceinte qui fut terminée en 1211 ; cette muraille était flanquée de plusieurs centaines de tours, et percée de 24 portes. Diverses parties très-bien conservées des murs d'enceinte de la ville de Blois sont du temps de saint Louis. La grande muraille qui entourait la ville d'Angers, et dont quelques parties subsistent encore, avait aussi été construite au XIIIe siècle, de 1228 à 1232, par ordre de saint Louis; le fait est prouvé par une quantité de pièces où il est fait mention de diverses quittances de sommes données par ce monarque à ceux qui avaient fourni les emplacements de ces fortifications. L'enceinte était formée d'un mur très-élevé, et d'un fossé flanqué de 45 tours cylindriques, de 15 à 18 toises de largeur, sur 5 de profondeur. Elle avait environ 1,900 toises de circuit, et se trouvait coupée en deux parties inégales par la rivière de Maine. Le château d'Angers, remarquable par ses nombreuses tours cylindriques d'une teinte rembrunie, dans lesquelles des cordons de pierre de taille blanche dessinent des cercles à différentes hauteurs, est lui-même en partie du XIIIe siècle. L'opinion commune est qu'il fut commencé sous Philippe-Auguste, et achevé sous Louis IX.

Lorsque les villes étaient traversées par des rivières, on barrait le canal avec de grosses chaînes attachées aux murs qui bordaient les deux côtés du courant. Le passage de la Seine était ainsi fermé sous Philippe-Auguste, et comme les chaînes avaient une grande portée, elles s'appuyaient de distance en distance sur des bateaux solidement liés à de gros pieux. A Angers les deux extrémités des lignes murales qui fermaient la ville à droite et à gauche de la Maine étaient terminées par des tours qui prenaient de leur position les noms de haute chaîne et de basse chaîne, parce qu'en cet endroit on tendait de nuit de grosses chaînes portées sur des bateaux pour défendre l'entrée de la ville par la rivière.

Quelquefois les murs étaient établis sur des ponts, et ainsi continués sans interruption à travers le cours des rivières. Les arches de ces ponts étaient fermées avec des barres de fer et parfois avec des herses.

PL. XXXIX. — *Costumes divers de Philippe-Auguste à saint Louis.* — I. N° 1, Pierre Defraine, chevalier, mort en 1261. — N° 2. Renaud de Saint-Vincent, bourgeois de Senlis, mort en 1260. — N° 3. Jean Trainel, fils du sire de Froissy, vivant en 1250. — N° 4. saint Louis, d'après un vitrail de Chartres. — N° 5. Agnès de la Queue, vivant en 1256. — N° 6. Yolande de Montagne. — N° 7. Bousseis écuyer, mort en 1264.

II. Saint Hubert, costume de chasseur du XIIIe siècle, d'après un bas-relief de l'Eglise Notre-Dame de Melun.

III. Chasse au faucon d'après une miniature du XIIIe siècle. On suppose que le peintre a voulu représenter les fils de saint Louis.

PL. XL. — *Louis VIII et Blanche de Castille* sa femme. — *Régence de Blanche.* — *Soumission du comte de Champagne.* (Voir page 273.)

PL. XLI. — *Saint Louis et sa famille. Monuments du XIIIe siècle.* — N° 1, Jeanne de Toulouse, femme d'Alphonse, frère de saint Louis. — N° 2, Couronne de saint Louis. — N° 3, Fonts baptismaux de l'église Notre-Dame de Poissy où saint Louis fut baptisé. — N° 4, Blanche de Castille, mère de saint Louis. — N° 5, Isabelle de France, sœur de saint Louis. — N°s 6 et 7, saint Louis. — N°s 8 et 9, Marguerite de Provence, femme de saint Louis. — N° 10, Louis, fils aîné de saint Louis, mort en 1260. — N° 11, Jean, fils de saint Louis, mort en 1248. — N°s 12 et 13, Robert, comte de Clermont, tige de la maison de Bourbon.

PL. XLII. — *Louis IX et Marguerite* de Provence, sa femme. — Louis IX rendant la justice. (Voir page 307.)

PL. XLIII et XLIV. — *Pavillon du château à Moulins,* édifice de la renaissance. — *Eglise de Souvigny,* édifice remarquable du XIVe siècle. — *Eglise de Saint-Menoux.* — Vue générale extérieure, *chapelle souterraine, abside,* vue intérieure. — L'église de Saint-Menoux est l'édifice roman le plus remarquable qui existe dans le Bourbonnais.

PL. XLV. — *Saint Louis et Marguerite* de Provence,

d'après des miniatures du temps. — *Philippe et Jean, frères de saint Louis*, gravés sur leur tombe en cuivre qui existait au milieu du chœur de l'église Notre-Dame de Poissy.

Pl. XLVI. — *Maisons gothiques.* — Au Mans, à Crespy, à Louviers (XIIIe siècle). — A Angers (XVe siècle). — Des madriers liés ensemble, et dont les intervalles étaient remplis de terre glaise, servirent pendant très-longtemps, dit M. Delaquerière, dans sa description historique des maisons de Rouen, à la construction, non-seulement des habitations privées, mais encore des murs d'enceinte et de la plupart des édifices publics. Les églises même furent souvent construites en Normandie, avec cette matière qui était abondante et peu coûteuse. Ce n'est qu'au XIe siècle que les temples et les monastères furent généralement bâtis en pierre de taille. Toutefois alors les églises de pierre étaient rares dans la campagne, et on remarquait comme une singularité celles qui étaient bâties *cœmentario opere*. — D'après le témoignage des historiens, on peut regarder comme certain que, vers le milieu du IXe siècle, il n'y avait guère que les châteaux forts et un petit nombre d'églises qui fussent bâtis en pierre; les maisons des particuliers étaient généralement construites en bois; c'est ce que prouve un passage remarquable de Reginon, auteur contemporain. — La brique, très en vogue sous les Romains, fut presque abandonnée; mais aux seizième et dix-septième siècles, elle reprit faveur, et on la vit reparaître avec éclat, souvent mélangée à la pierre, avec laquelle elle formait des compartiments variés.

« Il ne nous est parvenu aucuns détails, dit M. Delaquerière, sur le plan et la distribution des maisons antérieurement au XIIIe siècle. Ce n'étaient, selon toute apparence, que de misérables bicoques ressemblant aux chaumières et aux granges de nos villages. »

M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales*, a néanmoins décrit, avec assez d'étendue, les édifices civils des XIe et XIIe siècles.

« Les portes, dit-il, étaient alors simples et leurs archivoltes unies. Les abbayes avaient souvent leurs portes extérieures dans des pavillons plus ou moins considérables. Ces portes étaient au nombre de deux comme dans certains châteaux, l'une pour les piétons, l'autre pour les charrettes; on voyait encore, il y a quelques années, cette double porte formant l'entrée primitive de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen; elle a été démolie. Dans les siècles suivants, jusqu'au XVIe, presque toutes les abbayes ou prieurés eurent des entrées de ce genre. Beaucoup d'abbayes furent d'ailleurs entourées de murailles comme les villes ou les châteaux, et défendues par des garnisons. Ainsi l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen avait été ceinte de murailles, et le pavillon qui surmontait la porte dont il a été question portait le nom de *fort de Sainte-Trinité* »

Les fenêtres presque toujours à plein cintre, dans les constructions en pierres, furent assez souvent divisées en deux par une colonne centrale. Dans les édifices qui offraient une certaine étendue, elles étaient le plus ordinairement disposées deux à deux; l'archivolte souvent sans moulures, et ornée parfois de celles qu'on employait à cette époque, presque toujours surmontée d'une cymaise qui se prolongeait dans toute l'étendue de l'édifice en formant une ligne horizontale au niveau des impostes des cintres. Les fenêtres les plus petites ressemblaient à ces étroites ouvertures semi-circulaires que l'on trouve dans quelques églises de campagne. Elles présentaient presque toujours un évasement assez considérable à l'intérieur. Ces fenêtres étroites et peu élevées étaient employées principalement pour les pièces du rez-de-chaussée.

L'usage des cheminées parait très-ancien en France, et c'est à tort que Hallam affirme le contraire. Les cheminées des XIe et XIIe siècles étaient presque toujours cylindriques, plus ou moins élevées, quelquefois rétrécies vers leur sommet et n'y présentant qu'une ouverture très-étroite; quelques-unes même n'avaient point d'orifice au haut du conduit, et la fumée ne pouvait s'échapper que par des trous pratiqués dans le toit de ces petites pyramides en pierre, qui alors ressemblaient plus ou moins à des clochetons.

Dans les constructions civiles d'une certaine importance, le rez de-chaussée était presque toujours voûté en pierres et servait habituellement de magasins ou de logement pour les personnes attachées au service de la maison; les plus belles pièces se trouvaient au-dessus de ce soubassement : les grands appartements étaient divisés intérieurement par des colonnes et des arcades supportant le plancher.

Les grandes habitations offraient des corps de logis occupant tantôt un seul, tantôt plusieurs côtés de la cour qui les précédait. On voyait à l'Abbaye-aux-Dames de Caen, il y a quelques années, un bâtiment en ruines que l'on désignait sous le nom de palais de la reine Mathilde, et dont M. Léchaudé d'Anisy a publié une esquisse dans sa traduction de Ducarel. Cet édifice, qui pouvait remonter à la fin du XIe siècle, avait la forme d'un carré très-allongé, et se terminait par deux gables, dans l'un desquels était une cheminée placée entre deux fenêtres. Il n'y avait qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée; l'un des gables était orné, à l'extérieur, de petites arcades bouchées, à plein cintre, figurant une balustrade.

Aux XIIIe et XIVe siècles, les constructions privées étaient de deux espèces : les unes en bois, les autres en pierre. Les maisons de bois infiniment plus nombreuses que les maisons de pierre, offraient le même système de construction que celles du XVe siècle construites avec les mêmes matériaux, et dont il reste encore un grand nombre dans toutes les anciennes villes.

Ainsi, au XIIIe siècle, on voyait beaucoup de maisons n'offrant de murs en pierre que dans les parties basses, et parfois construites entièrement en bois : voici comment elles étaient établies. On plaçait d'abord de grosses poutres qui s'élevaient perpendiculairement jusqu'à une assez grande hauteur; puis on remplissait les intervalles par des murs de pierre, de mortier ou de plâtre, entrecoupés de traverses horizontales et plus souvent diagonales, qui s'emboîtaient dans les pièces principales.

« Ceci, dit M. de Caumont, peut donner une idée de la pauvreté générale des constructions privées aux XIIIe et XIVe siècles; mais il existait aussi, par exception, des maisons en pierre, élégamment construites et capables de durer longtemps. Ces maisons, dont j'ai vu quelques-unes encore à Soissons, à Chartres, à Tours, à Louviers, à Gand, à Noyon, et dans plusieurs autres villes, offraient des fenêtres fort élégantes ornées de colonnes, dont l'archivolte était décorée de voussures multipliées comme celles des églises, et souvent divisées en deux parties par une colonne en pierre. »

Les maisons du XIVe siècle ne se distinguaient, en général, de celles du XIIIe, que par leurs ouvertures, déjà moins élégantes, ornées de colonnes plus maigres et de moulures moins gracieuses.

Il se trouvait aussi dans les villes quelques maisons garnies de tourelles, et qui probablement appartenaient à des familles nobles. La ville de Gand, qui, dès le XIIe siècle, avait beaucoup de ces maisons fortifiées, ainsi que le prouve un décret fulminé en 1179 par l'archevêque de Reims, renferme quelques maisons de ce genre.

Au XVe siècle, les maisons de bois étaient infiniment nombreuses et les maisons de pierre encore rares.

Les maisons de bois étalèrent, à partir de la seconde moitié du XVe siècle, un luxe de ciselures et d'ornements qu'elles n'avaient pas offert précédemment. Leur disposition, quant au reste, fut peu différente de ce qu'elle était au XIVe. Dans celles qui nous restent, les étages s'avancent assez souvent en saillie l'un sur l'autre, et les parties restantes qui règnent sur la largeur du bâtiment sont ornées de moulures. La maison figurée montre cette saillie progressive des étages les uns sur les autres; dans les villes populeuses on voyait souvent deux étages au-dessus du rez-de-chaussée et un troisième étage sous le toit, qui était éclairé par de grandes lucarnes. La plupart des maisons bourgeoises avaient un pignon sur la rue;

cette disposition était moins fréquente dans les hôtels ou demeures des personnes les plus riches.

Ces maisons étaient assez souvent décorées de petites statues de saints placées dans des niches le long des principales pièces de bois s'élevant verticalement et formant la charpente de l'édifice, quelquefois dans les trumeaux des fenêtres. Les simples traverses destinées à maintenir le remplissage de plâtre ou de chaux qui formait le milieu des murs étaient assez souvent ciselées. Dans quelques maisons on incrustait dans ce replis des plaques de terre cuite vernissée de diverses couleurs (jaune, noir, rouge, etc.), qui donnaient un aspect brillant à ces édifices en bois, aujourd'hui si sombres pour la plupart.

Les toits qui, pendant une longue suite de siècles, n'avaient été couverts que de chaume, le furent en tuiles au XVe siècle, et bientôt après on employa l'ardoise, mais seulement pour les bâtiments distingués. L'ardoise a été absolument inconnue aux anciens. Les maisons de quelque importance étaient aussi couvertes en tuiles vernissées de diverses couleurs, formant des échiquiers ou autres compartiments.

Les portes extérieures furent basses et étroites jusqu'au XVIe siècle, vers la fin duquel l'invention des carrosses, bientôt devenus communs, même parmi la haute bourgeoisie, obligea de pratiquer des portes cochères. On voit des maisons de ce temps dont l'entrée a été agrandie pour satisfaire à la nécessité nouvelle de faire entrer les équipages. — Au XVIe siècle, il y avait souvent aussi deux portes à une maison, l'une pour les piétons et l'autre pour les charrettes.

Les maisons de pierre du XVe siècle offrent absolument les mêmes détails d'ornement que les édifices religieux. Les chardons rampants, les feuilles de choux frisés et autres moulures semblables, ornaient les portes en ogive et quelquefois les corniches; des panneaux tapissaient certaines parties des murailles.

Les fenêtres presque toujours carrées, et subdivisées par des croix de pierre, avaient pour encadrement plusieurs rangs de nervures prismatiques; un cordon portant sur des cariatides leur servait de couronnement. Quelques-unes aussi en forme d'accolade par le haut étaient garnies de feuillages frisés; mais elles se rencontrent plus rarement. Les fenêtres des combles ou lucarnes étaient couronnées de frontons pyramidaux extrêmement légers et parfois accompagnés de contre-forts ou d'arcs-boutants festonnés et de pinacles couverts de crochets et de ciselures.

L'extrémité des frontons triangulaires des combles était assez souvent taillée en gradins.

On avait l'usage de placer sur la porte de certaines maisons des bas-reliefs propres à les faire reconnaître, et qui suppléaient ainsi à notre système de numérotage. Cet usage s'est conservé pour quelques maisons jusqu'au commencement du XVIIe siècle. On en trouve une réminiscence dans ces enseignes des anciennes auberges, qui, au lieu d'être comme autrefois en bas-relief sur le mur, ont été peintes sur une plaque suspendue en saillie dans la rue.

Si de la construction extérieure des maisons on passe à leur distribution intérieure, on verra que la plupart des maisons des XIVe et XVe siècles présentent des chambres très-vastes, des portes basses et des fenêtres étroites.

On y remarque, comme pièce principale, une salle spacieuse et fort élevée, lambrissée dans son pourtour et dans son plafond, ou tendue en tapisserie. Cette pièce était accompagnée d'une chambre ou deux sans cabinet ni dégagement; quelques autres chambres, dont la nécessité ou la commodité déterminait l'établissement, composaient toute la dépendance des plus beaux appartements des grandes maisons.

Les personnes les plus riches et les plus distinguées par leur rang et par leur naissance vivaient en famille; de sorte que le maître, la maîtresse, les enfants, les domestiques se trouvaient réunis dans une même chambre, qui servait à la fois de cabinet d'étude, de salon, de chambre à coucher, de salle à manger et même de cuisine.

Cet usage était encore presque universel sur la fin du XVIIe siècle, dans plusieurs provinces. Le grand Condé, dans le temps de la tenue des états de Bourgogne, avait rendu visite à plusieurs magistrats de Dijon, qui l'avaient reçu dans cette chambre *ménagère*. Étant de retour à la cour, le prince dit à Louis XIV : « Votre pro« vince de Bourgogne est bien riche, les cuisines y sont « tapissées. »

Les cheminées étaient profondes, larges de huit à neuf pieds et hautes de six à sept. Jadis nos pères n'avaient qu'un chauffoir unique, commun à toute une famille et quelquefois à plusieurs. On voit encore des traces de cet usage dans différentes maisons religieuses.

Si le maître avait des armes ou une devise favorite, on avait grand soin de les faire sculpter dans les endroits les plus apparents, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, surtout aux manteaux des cheminées, et de les faire peindre sur les vitrages, où l'on voyait aussi figurer des inscriptions ou des histoires et les patrons des propriétaires.

Les pavés des chambres étaient de petits carreaux émaillés sur leur surface, qui, par le rapport de plusieurs pièces, formaient des compartiments réguliers. L'auteur de la *Description de Reims* rapporte qu'il reste en plusieurs quartiers de cette ville des débris de salles où l'on découvre de temps en temps des pavés en mosaïque. « Les mosaïques, dit-il, ont été fort en vogue, » surtout depuis le XIIe siècle, dans les églises et les édi» fices somptueux. Ébale, archevêque, mort en 1031, fit » des réparations considérables et des embellissements » dans son palais; entre autres ornements, il fit faire un » pavé à la mosaïque, qui était enfermé dans une bordure » de marbre blanc, le long des murs. »

Primitivement, les escaliers étaient au-dehors des maisons, comme le sont encore ceux de beaucoup de chaumières. Ensuite on les enferma dans des tourelles placées au milieu et en avant de la façade, ou à une des extrémités.

Les toits étaient très-aigus et couronnés d'ornements en fer ou en plomb.

Toutes les voûtes des caves étaient en plein cintre et faites de pierre, de même que les socles des bâtiments.

L'intérieur des appartements était tendu de tapisseries, d'étoffes, de cuir, ou lambrissé en panneaux de bois.

L'aspect des villes du moyen âge a inspiré à M. de Caumont les réflexions suivantes : « Au XVe siècle, dit-il, et ceci s'applique aussi aux siècles précédents, nos villes offraient des rues étroites, courbes, dont les ouvertures correspondaient rarement les unes aux autres; les maisons, avec leurs pignons aigus, formaient des lignes festonnées d'une teinte sombre, relevée, à de rares intervalles, par des constructions en pierre blanche; un grand nombre de rues avaient aussi des porches ou galeries, au moyen desquelles on pouvait marcher à couvert, mais qui rendaient fort sombres les appartements du rez-de-chaussée.

» A l'extérieur, et vues d'une position élevée, les villes du moyen âge avaient quelque chose de plus satisfaisant. De tous côtés, des tours d'églises, de chapelles, de murailles militaires, et jusqu'aux clochetons couronnant les escaliers et les cheminées des maisons, présentaient une forêt de pyramides auxquelles venaient se marier les pignons aigus des maisons. Ce tableau offrait le coup d'œil le plus animé et le plus pittoresque; on en peut juger par les vignettes des manuscrits représentant les villes du XVe siècle. »

Pl. XLVII. — *Monuments de saint Louis.* — No 1, saint Louis armé en guerre. — No 2, Thibaut, comte de Blois; ces deux figures d'après des vitraux de l'église de Chartres. — No 3, Alain Fergent, duc de Bretagne, mort en 1120, d'après une peinture du XIIe siècle. — No 4, saint Louis en costume royal, d'après le recueil des portraits peints des rois de France, présenté par Du Tillet à Charles IX. — No 5, saint Louis en costume ordinaire, d'après une miniature du temps.

Pl. XLVIII. — *Costumes militaires du temps de saint Louis.* — Nos 1 et 2, Henri de Metz recevant l'orifiamme.

« Henri, seigneur de Metz, maréchal de France du temps de saint Louis, est représenté, dit Montfaucon, dans les vitres de Notre-Dame de Chartres, recevant l'oriflamme de la main de saint Denis, dont le nom est écrit au-dessous : *S. Dyonisius*. Cette oriflamme est une bannière rouge au haut d'une grande pique. La bannière est divisée au milieu en plusieurs longues pointes, qui flottent dans l'air. Le maréchal est maillé depuis la tête jusqu'à la plante des pieds. Il a son chaperon de mailles rabattu sur les épaules, pour le mettre sur la tête dans les combats. Ses bras et ses mains sont aussi maillés, en sorte pourtant que les doigts y sont distingués l'un de l'autre comme dans un gant; au lieu qu'en plusieurs autres endroits nous voyons les doigts mis ensemble sans séparation, comme dans un sac. Au-dessus des mailles, le maréchal porte une tunique sans manches, qui représente son blason, d'azur à la croix ancrée d'argent, traversée d'un bâton de gueules. » — N° 3, Ferdinand III, roi de Castille. — N° 4, Pierre de Dreux. — N° 5, Pierre de Courtenay. — N° 6, Simon de Montfort. Ces quatre figures sont également tirées des vitraux de l'église de Chartres.

Pl. XLIX. — *Vie de saint Louis, d'après les vitraux de Saint-Denis.* — Aux vitres de la sacristie de l'abbaye de Saint-Denis, dit Montfaucon, on voit des peintures, au nombre de huit, qui regardent la vie, la mort et les miracles de ce saint roi. A chaque peinture il y a un vers qui explique le sujet représenté. Les caractères dont sont écrits les vers semblent marquer que les vitres ont été faites au XIVe siècle, avant que ce siècle fût fort avancé, et dans un temps où il pouvait y avoir encore des vieillards qui se souvenaient de saint Louis. Il y en aura peut-être qui soutiendront que ces peintures ont été faites dans un temps plus bas, fondés sur ce que, dans une de ces peintures, on voit sur la tête des fils de saint Louis l'écu de France chargé seulement de trois fleurs de lis. Or, suivant l'opinion reçue, l'écu de France, qui était au commencement chargé de fleurs de lis sans nombre, ne fut réduit à trois fleurs de lis que du temps de Charles VI. Mais l'on a découvert, et l'on découvre tous les jours, des écus bien plus anciens réduits à ce nombre de trois fleurs. On en a trouvé de Charles V, du roi Jean, de Philippe de Valois, et peut-être en trouve-t-on d'autres de temps plus reculés. Ce qui me ferait croire que ces vitres ont été peintes avant l'an 1350, c'est que je vois dans ces vers des lettres dont l'usage avait cessé avant ce temps-là. Je m'en rapporte au jugement des habiles.

Le tableau n° 1 représente saint Louis allant sur mer. C'était à sa première expédition pour la Terre-Sainte. Cette peinture est d'un goût fort grossier. Il va sur mer dans un vaisseau où l'on ne voit en sa compagnie que deux dominicains, qu'on reconnaît à leur couronne, et un rameur. Saint Louis regarde le ciel, et tient les mains jointes. Il porte la couronne d'une forme assez particulière, et qui est toujours la même dans les images suivantes. Sa tête y est entourée du nimbe, qui renferme une espèce de coquille, telle à peu près qu'on la voit dans les figures de Pépin et de Carloman. Il porte le nimbe parce qu'il avait été canonisé avant que la peinture fût faite, et qu'il était honoré comme saint. Le vers d'en haut dit que c'est la première fois que saint Louis passe la mer pour l'amour de Jésus-Christ.

Transit primo mare Christi Ludovicus amore.

Il y a quelquefois dans ces vers des lettres brouillées, et d'autres qui ne marquent pas; mais on lit tout facilement à la faveur du mètre et de la rime des vers léonins.

Saint Louis, qui était parti d'Aigues-Mortes, se rendit avec son armée en Chypre; de là il passa en Egypte, prit Damiette, et gagna quelques victoires sur les Sarrasins; mais après que tous les chevaux eurent péri, la maladie s'étant mise dans son armée, il fut fait prisonnier avec les restes de ses troupes. Le voici en prison (tableau n° 2), tenant les mains jointes et la tête tournée vers le ciel. Un ange, qui lui apparaît, tient une épée à la main. Son confesseur, dominicain, vient le visiter avec son compagnon. Il tient un livre à la main, sur lequel est écrite deux fois cette lettre X, X, ce qui semble signifier *Christus;* c'est apparemment le livre des Évangiles. Le vers d'en haut marque seulement que saint Louis est en prison.

Est istic sanctus Ludovicus carcere clausus.

Tableau n° 3.—Le saint roi instruit ses fils, qui sont à genoux devant lui. Les préceptes qu'il leur donne sont renfermés dans ces mots, écrits sur un rouleau, qu'il tient déployé : *Diligite justitiam. Aimez la justice.* Au-dessus des trois fils de saint Louis est un écu de France à trois fleurs de lis, dont nous avons parlé ci-devant, qui marque que ce sont des enfants de France, et les fils de saint Louis, comme dit ce vers :

Advocat hic natos Ludovicus, et instruit ipsos.

Tableau n° 4.—Le dévot prince se fait donner la discipline; c'est son confesseur dominicain qui le fouette. Le compagnon du confesseur tient un livre marqué de deux X. Saint Louis a les épaules nues, un genou en terre et les mains jointes. L'action est marquée par ce vers :

Castigat sanctus Ludovicus verbere corpus.

Il se confessait tous les vendredis, dit un auteur, et après la confession il se faisait toujours donner la discipline.

Tableau n° 5. — Je ne sais pas bien à quoi il se rapporte. Saint Louis ramasse des os et des têtes de morts, apparemment pour les faire ensevelir. Les deux religieux qui sont en sa compagnie se bouchent le nez, tant l'odeur est mauvaise; cela me fait croire que ce ne sont point des reliques : le vers qui est en haut ne le dit pas :

Istic truncata Ludovicus colligit ossa.

Dans le tableau n° 6 saint Louis donne avec une cuiller quelque chose à manger à un lépreux. Les auteurs de sa vie disent qu'il en guérissait plusieurs. Celui à qui il donne à manger est un religieux couché dans son lit, tout couvert de lèpre. Quelques autres sont présents à l'action exprimée par ce vers :

Multum leprosis datur hic cibus à Ludovico.

Tableau n° 7. — Saint Louis, ayant entrepris une seconde croisade, prit terre avec son armée en Afrique, se rendit maître de Carthage, et alla mettre le siége à Tunis. La maladie et puis la peste se mirent dans son armée. Il en fut atteint lui-même, et mourut. Il est ici représenté venant de mourir, et tenant les mains jointes. Son confesseur et deux autres personnes, qui sont auprès de son lit, pleurent. Son âme, sous la forme d'un jeune homme nu, est représentée à genoux, les mains jointes, soutenue dans un drap par deux anges. Le vers latin dit que Louis meurt pour aller jouir de la paix céleste :

Cœli, dum moritur, Ludovicus pace potitur.

Tableau n° 8. — Le saint roi, délivré des liens de cette vie, et reçu dans le ciel, fut canonisé par le pape Boniface VIII. Il fut mis sur les autels, et se signala alors par un grand nombre de miracles, rapportés au long dans sa vie. Sa statue est ici élevée au-dessus d'un autel. Il tient une double croix de la main droite, et les trois clous de la croix de la gauche. Bien des gens viennent y faire des vœux pour obtenir la guérison de leurs maladies. Ils apportent des présents qui paraissent être des rouleaux de bougies. Un des deux qui sont à genoux ouvre une grande bouche. Il y a apparence que c'est un démoniaque, ou se croyant tel. Les hommes qui sont devant l'autel ont des capuchons ou des chaperons : ce ne sont pourtant pas des religieux, car ils n'ont point de couronne, et du temps de

Abbaye St Germain des Prés.

FRANCE

Accroissements

DU DOMAINE ROYAL

depuis Philippe-Auguste jusqu'à Charles-le-Bel.

XXXVIII.



Monuments du temps de Philippe-Auguste.

saint Louis il y avait bien des gens qui n'étaient pas moines qui portaient le chaperon en forme de capuchon. Au haut de l'image il y a des vœux attachés et suspendus, comme on voit encore aujourd'hui dans plusieurs églises. Ces vœux sont des boucliers, des épées, une figure humaine et d'autres choses. On avait recours à saint Louis pour toutes sortes de maux. Il guérissait tous ceux qu'il voulait favoriser de ses prières, comme porte le vers au haut de l'image :

Omnis abest morbus pro quo petit hic Ludovicus.

PL. L. — *Louis IX au pont de Taillebourg* (Voir page 279). — *Communion et mort de saint Louis* (Voir page 305).

PL. LI. — *Monument de saint Louis à la Chartreuse de Paris.* — Louis IX est le fondateur de la Chartreuse de Paris. Le monument qui lui avait été consacré (n° 1), et qui consistait en un péristyle gothique composé de cinq arcades séparant les deux cours de la Chartreuse, avait été bâti du temps de Louis XI. Saint Louis y est représenté (n° 2) présentant à la Vierge cinq chartreux agenouillés. Le n° 3 montre la tête du roi surmontée d'une couronne sans fleur de lis, mais ornée de fleurons à rosaces. On voit, sur notre planche n° 4, les anges qui soutiennent l'écusson de France.—N° 5, la Vierge et l'enfant Jésus. — N° 6, saint Hugues avec son cygne. — N° 7, saint Jean-Baptiste avec son agneau; et, n° 8, saint Antoine avec son cochon. Ces trois dernières statues étaient placées sur trois des piliers où s'appuyaient les arcades.

PL. LII. — *Saint Louis et Marguerite de Provence* d'après leurs statues dans l'église des Quinze-Vingts. — *Sacre de saint Louis.* « Représenté, dit Montfaucon, dans la vitre d'une chapelle de la Sainte Vierge, derrière le chœur de l'église de Saint-Louis de Poissy. Cette vitre a été faite après la mort de saint Louis, et dans le XIVe siècle. L'inscription qui est sur la vitre même est telle : *L'an de grâce mil deux cens vingt-six, fut oingt et sacré monseigneur Sainct Loys dans l'Église de Notre-Dame de Reims, par très-reverend Père en Dieu messire Jaques de Basoches evesque de Soissons, le premier dimanche des Advents, en présence du Roy d'Angleterre et des Princes frères du Roy nostre Sire, dont moult fut grand joye.* — L'auteur de l'inscription s'est mépris, en disant que le roi d'Angleterre y fut présent. Il n'était point en France en ce temps-là, et aucun historien n'a dit qu'il soit venu à ce sacre. On voit dans la foule la tête d'un roi couronné, que le peintre a mis ici pour le roi d'Angleterre, conformément à l'inscription. — Les pairs de France ne paraissent pas ici faisant leurs fonctions comme dans d'autres sacres. — Le jeune roi aussi porte une couronne à fleurons. Il tient de chaque main un sceptre d'or. Son manteau de couleur d'azur est chargé de fleurs de lis d'or à l'ordinaire. L'évêque qui est à sa droite, et qui lui donne la bénédiction, porte une chappe de couleur de pourpre. L'autre évêque qui est à sa gauche tient la sainte ampoule. Il porte une chasuble de même couleur, et selon la forme antique. Elle descendait également de tous les côtés et tout autour, et on la relevait avec les bras. »

PL. LIII. — *Philippe III*, dit le Hardi. — *Isabelle d'Aragon* et *Marie de Brabant*, ses deux femmes. — *Vêpres Siciliennes.* (Voir page 335.)

PL. LIV. — *Fils et filles de saint Louis.* N° 1, Jean, mort en 1248. — N° 2, Pierre, comte d'Alençon, mort en 1284. — N° 3, Blanche, mariée à Ferdinand, infant de Castille. — N° 4, Robert, comte de Clermont, en habit de guerre. — N° 5, Pierre de Dreux.—N° 6, Alix de Bretagne. (Ces deux figures n'appartiennent pas aux princes de la famille de saint Louis.) Pierre de Dreux descendait de Louis-le-Gros). — N° 7, Blanche, fille de saint Louis, morte en 1243. — N°s 8 et 10, Béatrix de Bourgogne, femme de Robert de Clermont. — N° 9, Isabeau de France, fille de saint Louis, mariée à Thibaut II, roi de Navarre.

N° 11, *Bourse du XIIIe siècle.* « Je ne sais, dit Montfaucon, si cette bourse est la même chose que la *Sporta peregrinationis*, que Philippe-Auguste prit à Saint-Denis avec l'orillamme et le bourdon, lorsqu'il partit pour aller à la guerre sainte. Voici ce qu'en dit M. de Gagnières, qui l'a fait tirer d'après l'original. « Bourse dans laquelle « les princes et seigneurs ont apporté des reliques d'ou- « tre-mer. Ils faisaient broder leurs armes dessus : celle-ci « est prise sur une, qui était à Saint-Yves de Braine. Les « princes de la branche de Dreux et de Bretagne ont eu « beaucoup de dévotion pour cette église. » La bourse est dorée et divisée en losanges, dont les angles sont chargés d'autres lozanges plus petits, ornés de figures. Les armes de plusieurs princes et chevaliers y sont souvent répétées. On y voit celles des ducs de Bretagne de la maison de Dreux.

Pl. LV. — Notre-Dame de Paris. Abside et façade. (Voir page 397 et suivantes.)

Pl. LVI. — *Philippe IV, dit le Bel*, et *Jeanne de Navarre*, sa femme. — *Premiers états-généraux*, 1302. (Voir page 352.)

Pl. LVII. — *Le parlement rendu sédentaire à Paris*, 1303. (Voir page 352). — *Abolition de l'ordre des Templiers*, 1312. (Voir page 359.)

Pl. LVIII. — *Monuments du XIIIe siècle.* — *Comtes de Toulouse.* — Toutes ces figures, dont les costumes sont fort remarquables, sont tirées d'un manuscrit gascon de l'an 1280. — N° 1, Pons. — N° 2, Guillaume. — N° 3, Bertrand. — N° 4, Esauret. — N° 5, Torsin. — N° 6, Améric. — N° 7, Raymond, neuvième comte de Toulouse. — N° 8, Guillaume, huitième comte de Toulouse. — N° 9, Guillaume, onzième comte de Toulouse. — N° 10, Raymond, troisième comte de Toulouse. — N° 11, Alphonse, treizième comte de Toulouse. — N° 12, Jeanne, sa femme.

Pl. LIX. — *Bourbon-l'Archambault.* — Cette planche représente, outre la vue générale de l'antique demeure des sires de Bourbon, la vue des ruines du château et celle de la fameuse tour de Quiquengrogne.

Pl. LX. — *Louis X*, *Clémence de Hongrie*, sa femme et *Jean Ier* leur fils. — *Affranchissement des serfs.* (Voir page 369.)

Pl. LXI. — *Cathédrale de Reims.* — Vue de la façade.

Pl. LXII. — *Philippe V* et *Jeanne de Bourgogne*, sa femme. — *Institution des Jeux-Floraux.* (Voir page 378).

Pl. LXIII. — *Charles IV* et *Jeanne d'Evreux*, sa femme. — *Costumes du XIVe siècle.* — N° 1, le roi Jean et un des seigneurs de sa cour. — N° 2, Seigneur de la cour de Charles IV. — N° 3, Jean de Châlons, comte de Tonnerre. — N° 4, Page de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre. — N° 5, Jean, comte de Montfort et Marguerite de Flandre, sa femme. — N° 6, Jeune seigneur. — N° 7, Bourgeoise de Bordeaux. — N° 8, Conducteur de troupeaux.

Pl. LXIV. — N° 1, *Tour de César à Provins.* — N° 2, *Bastille de Paris* (façade orientale). — N° 3, *Donjon du Temple, à Paris.* — N° 4, *Porte et Hôtel de-Ville de Vendôme.* — N° 5, *Hôtel-de-Ville de Bordeaux.* — N° 6, *Préfecture de Beauvais.*

L'établissement des communes créa pour les villes favorisées d'une charte de libertés communales un état nouveau. Les villes eurent un sceau particulier, une cloche pour assembler les bourgeois, et une tour ou beffroi. Ce beffroi renfermait la cloche pour convoquer les bourgeois; il servait d'observatoire pour veiller à la sûreté de la ville, et quelquefois de prison. Il représentait en quelque sorte, pour la commune, le donjon de l'habitation féodale des barons. Le beffroi étant un des attributs des communes, la suppression d'une commune entraînait la suppression de son beffroi.

Les hôtels-de-ville furent ordinairement, au XIIIe siècle et au XIVe, situés sur les portes de ville. La cloche du beffroi se trouvait elle-même dans une tour construite à cet effet au-dessous des voûtes du portail, ou dans une des deux tours qui flanquaient cette entrée : il reste très-peu de beffrois de cette époque. On voit encore quelques parties de celui de Bordeaux, qui fut construit en 1246. Il fait corps avec les murs d'enceinte : mais on ne doit, pense M. de Caumont, rapporter au XIIIe siècle que les parties basses de cette espèce de tour, à peu près jusqu'au

cadran de l'horloge ; la partie supérieure est du XVe, peut-être même du XVIe siècle.

Pl. LXV.—*Château de Vincennes sous Charles V.*

Pl. LXVI.— *Philippe VI*, dit de Valois, *Jeanne de Bourgogne*, sa première femme et *Blanche d'Évreux*, sa seconde femme. —*Hommage du roi d'Angleterre pour la Guyenne.*— On trouvera dans le quatrième volume l'explication de cette vignette, ainsi que celle de toutes les vignettes suivantes qui représentent des événements historiques.

Pl. LXVII. — *Maison de la Couronne d'or à Paris.*— *Hôtel des ambassadeurs à Dijon.*—Édifices gothiques du XIVe siècle.

Pl. LXVIII.—*Maléfices de Robert d'Artois.*— *Dévouement patriotique des six bourgeois de Calais.*— (Voir au quatrième volume.)

Pl. LXIX.—*Combat des Trente.*—*Bataille de Poitiers.* — (Voir au quatrième volume.)

Pl. LXX.—*Jean II*, dit le Bon et *Jeanne d'Auvergne*, sa seconde femme.—*Ordre de l'Étoile*, fondé en 1351 par le roi Jean. Cet ordre s'appela d'abord l'ordre de la Vierge-Marie. Il avait pour devise : *Monstrant regibus astra viam*, allusion à l'étoile des mages. On prétend que Jean II créa l'ordre de l'Étoile pour l'opposer à celui de la Jarretière, qu'Édouard III venait d'instituer en Angleterre. Le siége de l'ordre était à Saint-Ouen, près Paris. Tombé dans le mépris à cause de l'abus qu'on en avait fait, et abandonné aux chevaliers du guet, l'ordre de l'Étoile fut aboli par Charles VIII, dont le père, Louis XI, avait institué l'ordre de Saint-Michel.

Boiserie du XIVe siècle.—Cette curieuse boiserie gothique, travaillée avec une grande délicatesse, provient de l'ancien palais des ducs de Bourgogne et se trouve aujourd'hui dans le musée de Dijon.

Pl. LXXI.—*Charles V* et *Jeanne de Bourbon*, sa femme. —*Sacre de Charles V.*—« La cérémonie de l'onction, représentée sur cette planche, est tirée, dit Montfaucon, d'un ancien manuscrit de la bibliothèque des Célestins de Paris, dont le monastère a été fondé par Charles V. L'archevêque de Reims, Jean de Craon, oint le roi, qui est à genoux sur un carreau. Les douze pairs assistent à cette fonction, et étendent leurs bras vers le roi. Les pairs ecclésiastiques portent la mitre, et les pairs séculiers ont la tête nue; ceux-ci ont une courte veste frangée par le bas. C'était l'habit de ces temps-là. »

Pl. LXXII. —*Monuments de Charles V.*— No 1 et no 3, statues de Charles V et de Jeanne, qui décoraient le portail de l'église des Célestins. — No 2, Jean de Bruges, peintre du roi, présente un livre à Charles V. — *Sacre de Jeanne de Bourbon.* — Tiré du manuscrit de l'église des Célestins.

Pl. LXXIII. —*Paris.*— *Porte Saint-Denis au XVIe siècle.*—*Louis II, duc de Bourbon, prête serment à Charles V.* — « Vers 1380, dit Montfaucon, et peu avant la mort du connétable Duguesclin, le duc de Bourbon vint faire hommage au roi Charles V, du comté de Clermont, en Beauvoisis. L'action se voit représentée dans le livre manuscrit des *Hommages du comté de Clermont, en Beauvoisis*, d'où M. de Gaignières l'a fait tirer. Le roi est assis sur son trône, revêtu de son manteau royal, chargé de fleurs de lis et doublé d'hermines, la couronne en tête. Louis II, duc de Bourbon, met ses mains jointes entre les mains du roi, et fléchit un genou. Il porte à la tête une espèce de guirlande; il est revêtu de son blason ; il a une dague pendante à sa ceinture. A côté du roi, un peu derrière, sont le dauphin, qui porte de France écartelé de Dauphiné, et le duc d'Orléans, qui porte de France avec la brisure d'Orléans. Derrière eux, à l'extrémité de la planche, sont les trois frères du roi, rangés selon l'ordre de leur naissance. Le duc d'Anjou avec la bordure de gueules, brisure d'Anjou ; le duc de Berri, à la bordure engrêlée; et le duc de Bourgogne, écartelé de France et de Bourgogne. Le prince qui tient la main sur le trône du roi est Jean d'Artois, comte d'Eu ; à son côté, et derrière le trône, est le chancelier, qui tient une baguette, couronnée d'une espèce de guirlande. Plus bas, du même côté, sont cinq seigneurs, qui paraissent rangés sur la même ligne. Le premier est le connétable Bertrand Duguesclin, qui porte d'argent à l'aigle de sable, à deux têtes couronnées, avec la cotice de gueules, brochant sur le tout. Après lui viennent les maréchaux de Sancerre et de Blainville; Hugues de Châtillon, seigneur de Dampierre, maître des arbalétriers; et Jean de Vienne, amiral de France, tous revêtus de leurs blasons. A la suite du duc de Bourbon sont le sire de Beaujeu, revêtu de son blason d'or, au lion de sable et au lambel de gueules ; le seigneur de Nedonchel, chambellan du duc de Bourbon. Il tient un gros bâton, qu'il élève, au bout duquel sont plusieurs clefs, apparemment celles du château de Clermont, en Beauvoisis. Derrière lui est Regnault de Trie, qui porte d'or à la bande de gueules, surchargée d'une autre bande composée d'argent et d'azur, à la merlette de sable. Au-dessous de lui est Jean, bâtard de Bourbon; et derrière lui, Pierre d'Auxi et de Monceaux, dont l'habit est échiqueté d'or et de gueules. Il était chambellan du duc de Bourgogne. Des deux qui sont les derniers du rang, celui qui porte de gueules à quatre fasces d'argent, est de la maison de Chaumont; l'autre n'est point connu. »

Pl. LXXIV. — *Couronnement du roi Charles V et de la reine sa femme.* — Le couronnement du roi et de la reine, qui se fit au même temps, a été peint dans le beau manuscrit de Froissart, de la Bibliothèque du roi. La même troupe y est représentée deux fois. Elle vient en procession à l'église cathédrale de Reims. L'eau bénite et la croix marchent devant. A la tête de la troupe qui suit, marchent deux religieux en chappe, reconnaissables par leur tonsure. Ce pourrait bien être les abbés de Saint-Denis et de Saint-Remi de Reims, qui assistaient ordinairement à ces cérémonies. Après quelques autres qui les suivent, le roi et la reine viennent sous un dais, soutenu par quatre seigneurs ; ceux qui suivaient, et qui faisaient sans doute le plus grand nombre, sont cachés par l'église ; c'étaient les princes, les prélats, les seigneurs et le peuple. Le couronnement se fait dans l'église. Le roi et la reine sont assis au pied du grand autel. L'archevêque, qui se tient derrière le roi, lui met la couronne sur la tête. Parmi les assistants on remarque un prince qui porte la couronne, le sceptre et le manteau royal. C'est Pierre, roi de Chypre.

Pl. LXXV. — *Charles VI et Isabeau de Bavière, sa femme.* — *Manoir gothique à Omerville (département de l'Eure).* — Ce joli manoir, du XIIIe siècle, était flanqué de quatre tourelles, surmontées de girouettes. Il tombait en ruines il y a peu d'années. — *Édifice gothique du XIIIe siècle à Caen, connu sous le nom de Salle des Gardes du roi Guillaume.* — Cet édifice, un des plus beaux morceaux d'architecture civile de la Normandie, était, il y a quarante ans, un grand bâtiment dépendant de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen, renfermant le magnifique appartement connu sous le nom de Salle des Gardes. Ce bâtiment, dont Ducarel nous a conservé le dessin, a été malheureusement défiguré, pour y établir les classes du collége royal.

« Parmi les salles qui subsistent encore à l'abbaye de Saint-Étienne, dit Ducarel, on peut regarder comme la plus intéressante celle qui est désignée sous le nom de Grande Chambre des Gardes. Sa longueur est de 160 pieds, et sa largeur de 90. A chaque extrémité de cette salle sont des rosaces garnies de vitraux peints, du travail le plus soigné. On voit du côté du nord deux cheminées bien conservées, ainsi qu'un banc de pierre à l'entour de la salle. Le plancher est pavé de briques de six pouces carrés, vernissées, dont les huit rangées, qui s'étendent de l'est à l'ouest sont chargées de divers écussons. L'intervalle entre chaque rang de ces briques est pavé d'autres briques ornées de rosaces, et le milieu représente une espèce de labyrinthe d'environ dix pieds de diamètre... Le reste du pavé est formé de divers carreaux formant des échiquiers. En sortant de cette salle on entre, à gauche, dans une autre plus petite, nommée la Chambre des Barons, de 24 pieds de large sur 27 de

long, pavée de la même espèce de briques, mais avec cette différence qu'au lieu d'armoiries elles représentent des figures de cerfs et de chiens de chasse. Les murs de cette salle paraissent avoir été décorés de peintures... »

Pl. LXXVI. — *Sortie des Parisiens au-devant de Charles VI, en* 1380. — Cette vignette est copiée d'après une miniature du beau manuscrit de Froissart, que possède la Bibliothèque royale. — Le roi revenait victorieux des Flamands, vaincus à la bataille de Rosbecque. Les Parisiens, qui avaient profité de l'absence de Charles VI pour se révolter, allèrent à sa rencontre et implorèrent sa clémence. « Les oncles du roi se mirent à genoux et demandèrent grâce pour les Parisiens. Les dames et demoiselles, toutes échevelées, lui firent la même prière. Le peuple, à genoux, baisant la terre, se mit à crier miséricorde. Le roi répondit qu'il était content que la peine criminelle fût convertie en civile. Il commanda d'abord de mettre tous les prisonniers en liberté. La peine civile fut que chaque Parisien donnerait la moitié de son vaillant. On tira ainsi de grosses sommes, dont il ne vint que le tiers dans les coffres du roi. Le reste fut donné aux gens de guerre, que l'on congédia, en leur faisant promettre de ne point piller les campagnes par où ils passeraient en retournant chez eux ; mais ils tinrent très-mal leurs promesses. »

Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris (1389). — Vignette copiée sur une miniature du manuscrit de Froissart. — « La reine était à Saint Denis, accompagnée des duchesses de Berri, de Bourgogne, de Touraine, de Bar, de la comtesse de Nevers, de la dame de Couci et d'autres dames et demoiselles. Elle en sortit, pour se rendre à Paris, le 20 juin de l'an 1389. A la sortie de Saint-Denis, la reine et les autres princesses étaient à cheval. Cela se voit représenté dans le manuscrit de Froissart. La reine est à cheval, portant une espèce de couronne : quatre petits pages, ou jeunes seigneurs, soutiennent un dais sur sa tête. Des princesses à cheval suivent la reine. Il y avait hors de la ville de Saint-Denis des litières pour la reine et les princesses. Ces litières, qui étaient sur le chemin de Saint-Denis, ne se voient pas dans la peinture du manuscrit de Froissart, qui ne montre que Saint-Denis, et ce qui était devant la porte de la ville. La reine se mit en litière, et les princesses de même, hors la duchesse de Touraine, qui voulut aller à cheval. Les princes, à cheval, accompagnaient la reine et les princesses. La troupe allait si lentement, qu'elle arriva un peu tard à Paris. Toute la rue Saint-Denis était tendue de riches tapisseries. On voyait en plusieurs endroits des histoires représentées, des batailles, des garennes, et cent autres choses semblables. On ne peut rien ajouter à la somptuosité des repas que le roi donna, et à la quantité de gens qui y furent invités. Autour du palais il y avait deux tables pour cinq cents demoiselles. Une chose qui surprit tous les assistants, ce furent les riches présents que les Parisiens firent au roi, à la reine et à la duchesse de Touraine, le tout en vases d'or, flacons, bouteilles, plats, drageoirs : on assure qu'ils valaient plus de soixante mille écus couronnés d'or. La fête finit par les joutes, en un lieu où les tenants pouvaient être vus des dames, appelé le *Champ de Sainte Catherine.* »

Pl. LXXVII. — *Monuments du règne de Charles VI.* — No 1, Louis II, duc d'Anjou, roi de Naples. — No 2, Isabeau de Bavière. « Charles VI, dit Monfautcon, était libéral jusqu'à l'excès. On disait de lui : *Où son père donnait cent écus, il en donne mille.* La reine Isabeau sa femme faisait aussi, de son côté, beaucoup de dépenses. C'est elle qui introduisit dans la cour de France le luxe dans les habits et les riches coiffures. Brantôme, dans son histoire de la reine Marguerite, première femme d'Henri IV, parle de la reine Isabeau en ces termes : « On donne le los à la reyne Isabelle de Bavière, femme « du roi Charles sixième, d'avoir apporté en France les « pompes et les gorgiasetés, pour bien habiller superbe« ment et gorgiasement. » La figure que nous donnons est copiée d'après un dessin que Gagnières avait fait tirer d'un tableau du temps. Sa coiffure est des plus superbes, et se termine en haut en une couronne de forme singulière. Son collier, sa robe et son manteau sont chargés d'une infinité de pierreries. Cette robe et ce manteau, qui feraient une longue queue traînante, sont relevés par deux demoiselles suivantes. Ses souliers sont extrêmement pointus. » — No 3, le roi Charles VI. — No 4, Isabeau de Bavière. — No 5, Louis, duc d'Orléans, assassiné en 1407, par ordre de Jean, duc de Bourgogne. — No 6, Valentine de Milan, sa femme. — Nos 7, 8, 9 et 10, figures tirées du tombeau de Louis de Masle, comte de Flandre, et représentant Marguerite de Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur; Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne ; Catherine de Bourgogne, fille de Jean-sans-Peur, et Philippe de Savoie, comte de Genève.

Pl. LXXVIII. — *Mort de Du Guesclin. Reddition du château de Randon* (1380). — *Entrée d'Isabeau de Bavière à Paris* (1389). (Voir au quatrième volume.)

Pl. LXXIX. — Chaire gothique au Puy, en Velai. — Porte gothique à Luxeuil. — Tombe du XVe siècle, à Charricy.

Pl. LXXX. — *Jeanne d'Arc se présente devant Charles VII.* — *Siége d'Orléans* (1429). (Voir au quatrième volume.)

Pl. LXXXI. — *Monuments de Jeanne d'Arc.* — Nos 1 et 3; ancienne et nouvelle fontaine, érigée à Rouen sur la place où fut brûlée la Pucelle. — No 2, ruines de la tour qui a servi de prison à la Pucelle. — No 4, armure de Jeanne d'Arc au musée d'Artillerie, à Paris. — No 5, monument de la Pucelle, existant autrefois sur le pont d'Orléans. — No 6, dessus de la porte de la maison de la Pucelle à Domrémi. — Nos 7 et 8, vue extérieure et intérieure de cette maison.

Pl. LXXXII. — *Jeanne d'Arc au sacre de Charles VII.* — *Supplice de Jeanne d'Arc.* (Voir au 4e volume.)

Pl. LXXXIII. — *Cathédrale d'Amiens.* Vue de la façade.

Pl. LXXXIV. — *Charles VII et Marie d'Anjou*, sa femme. — *Prise de Montereau.* (Voir au quatrième volume.)

Pl. LXXXV. — *Louis XI, Charlotte de Savoie*, sa femme; *Charles VIII*, leur fils. — *Bataille de Fornoue.* (Voir au quatrième volume.)

Pl. LXXXVI. — *Intérieurs gothiques.* — Salle basse de la tour Bigot, à Rouen. — Salle souterraine du prieuré de Pierrefont. — Salle du conseil dans le donjon de Vincenne.

Pl. LXXXVII. — *Danse des Morts*, fresque de l'église de la Chaise-Dieu en Auvergne. Cette fresque est du XVe siècle.

Pl. LXXXVIII. — *Stalles gothiques*, église de la Chaise-Dieu. — Le chœur de l'église de la Chaise-Dieu est orné de stalles en bois, sculptées avec une exquise délicatesse.

Pl. LXXXIX. — *Louis XI et la Vacquerie.* — *Jeanne Hachette*, défense de Beauvais. (Voir au quatrième volume.)

Pl. XC. — *Tombeau de Philippe Pot*, à Dijon. Ce favori des ducs de Bourgogne vivait dans le XVe siècle. — *Tour et manoir des Gendarmes*, à Caen. Édifice du XVIe siècle, orné de sculptures curieuses, et sur la tour duquel se trouvent deux statues représentant des guerriers dans l'action de jeter des pierres.

Pl. XCI. — *Costumes XIVe siècle.* — No 1, joueur de cornemuse. — No 2, Laurence de Guizy, morte en 1420. — No 3, jardinier. — No 4, paysan à la chasse, tirant de l'arbalète. — No 5, riche bourgeois. — No 6, juge à Bordeaux. — No 7, servante. — No 8 Henon Roguier, trésorier des guerres du roi Charles VI. — No 9, Jean de Montagne, surintendant des finances, qui eut la tête tranchée par ordre du duc de Bourgogne, en 1409. — No 10, Anne, femme de Louis II, duc de Bourbon, suivie d'une de ses femmes portant la queue de sa robe. — No 11, Charles, marquis de Saluces.

Pl. XCII. — *Cathédrale de Strasbourg.* Vue de la façade. Vue de la tour avec la flèche.

Pl. XCIII. — *Cathédrale d'Alby*. Vue générale. Partie supérieure du grand escalier.

Pl. XCIV. — *Costumes du XVe siècle*. — No 1, Charles VII. — No 2, Philippe le-Bon, duc de Bourgogne. — No 3, Charles Ier, duc de Bourbon, comte d'Auvergne. — No 4, seigneur de la cour du duc de Bretagne. — No 5, Charles VII en habit de deuil. — No 6, Charles VII armé en guerre. — No 7, Charles VIII en costume royal. — No 8, Louis XI. — No 9, seigneur avec son valet de chambre.

Pl. XCV. — *Portail des Chartreux, à Dijon*. — XIVe siècle. — *Chapelle de Pagny-le-Château*. — XVIe siècle. — *Maison gothique, à Colmar*. — XVe siècle. — *Manoir Saint-Ouen, près Château-Gontier*. — XVIe siècle.

Pl. XCVI. — XVe siècle. — *Hôpital de Beaune*. — *Chambre des Comptes, à Paris*, bâtie sous Louis XI.

Pl. XCVII. — *Entrée de Louis XII à Gênes*. (Voir au quatrième volume.)

Pl. XCVIII. — *Meubles du XVIe siècle*. Ces meubles en bois, qui existent dans le musée du Puy, en Velay, sont un bahut, une chaire et un coffre décorés de sculptures fort élégantes, mais fort mal conservées.

Pl. XCIX. — *Église de Brou*. — *Tombeau de Marguerite de Bourbon*.

Pl. — C. *Tombeau de Philibert-le-Beau*.

Pl. CI. — *Façade de l'église de Brou*. — *Oratoire de Marguerite de Bourbon*.

Pl. CII.— *Porte du chœur et détails d'architecture*.

L'église de Notre-Dame de Brou, dit M. Mérimée dans son *Voyage dans le midi de la France*, appartient aux derniers temps du gothique, c'est en quelque sorte le dernier mot de ce style. Commencée en 1511, elle a coûté 2,200,000 fr., somme énorme pour le temps, et vingt-cinq ans de travail aux artistes de tous les pays, réunis par ses nobles fondateurs. Je n'essaierai pas de la décrire après le père Rousselet, qui en a donné une très-bonne histoire. Ceux qui n'ont pas vu Notre-Dame de Brou peuvent chercher dans son ouvrage et dans celui de Guichenon le détail minutieux de tous les tours de force accomplis par les sculpteurs et les ciseleurs qui ont décoré ses chapelles. Qu'il me suffise de dire que tout ce qui semblait difficile à exécuter en métal a été exécuté en marbre; qu'on y voit des rinceaux, des fleurs, des feuilles de vigne d'une délicatesse inouïe, saillant de trois pouces du bloc dans lequel elles ont été taillées, soutenues par des tiges, en marbre aussi, tellement fines, tellement fragiles qu'on ne peut comprendre comment leur poids seul n'a pas suffi pour les rompre. Comptez les pétales des marguerites, tous détachés les uns des autres, tous taillés dans le même bloc; mesurez leur épaisseur, et vous conviendrez qu'un bon fabricant de fleurs artificielles ne pourrait faire mieux avec ses fils de fer et sa batiste. Les matériaux, à Brou, sont le marbre. Qu'on se figure encore que tout ce chœur, long de quatre-vingt-dix-sept pieds, ses chapelles, son jubé, ses fenêtres, etc., sont décorés de la sorte, et l'on aura une idée de la patience, de l'adresse et de la résignation des artistes du XVIe siècle. Les trois mausolées des fondateurs de l'église, Marguerite de Bourbon, Philibert-le-Beau, son fils, et la femme de ce dernier, Marguerite d'Autriche, offrent la réunion de toutes les impossibilités vaincues, qu'on trouve éparses dans le reste de l'église, et, ce qui vaut encore mieux, de très-bonnes statues, où le mérite de l'artiste n'est pas éclipsé par son adresse ou sa patience. On admirera la grâce, la naïveté des poses de ces figures de pleureuses, la tête voilée, sur le soubassement du tombeau de Marguerite de Bourbon, puis si l'on se couche à terre et qu'on porte une bougie sous leurs voiles, on verra des têtes charmantes refoulées à une assez grande profondeur, pour ne pouvoir être aperçues que de la manière incommode que je viens de dire. Les mausolées de Marguerite d'Autriche et de Philibert les représentent chacun deux fois, d'abord vivants, revêtus d'habits de parade et endormis sur la table qui couvre leur cercueil, puis morts et enveloppés de leur linceul sur le soubassement des tombeaux. C'était la mode du temps. On voulait sans doute rappeler au spectateur le néant de la vie humaine, par le rapprochement brusque d'images si différentes. Ces statues sont très-bonnes. Je trouve un peu maniérés les génies groupés autour du comte de Savoie, mais les chairs sont admirablement bien rendues ; voilà bien les *spirantia marmora*.

Pl. CIII. — *Louis XII et Anne de Bretagne*, femme successivement de Charles VIII et de Louis XII. — *Costumes du temps de Louis XII*. — Nos 3 et 9, Seigneurs de la cour. — No 4. Le maréchal Pierre de Rohan. — No 5, Gaston de Foix, duc de Nemours. — No 6, Dame en costume de cour. — No 7, Louis Mallet de Graville, amiral de France. — No 8. Sa femme.

Pl. CIV. — *Puits de Moïse*. — On nomme ainsi le piédestal d'une croix de pierre qui existait autrefois dans la cour du cloître de la chartreuse de Dijon. Ce précieux morceau, ouvrage de Claux Sluter, sculpteur trop peu connu, a seize pieds de hauteur. Il est de forme hexagone et avait été établi en 1396 sur une pile fondée au centre d'un large puits de vingt-deux pieds de diamètre, qui a été comblé lors de la révolution. Les six statues qui décorent les faces du piédestal sont celles de Moïse, de David, de Jérémie, de Zacharie, de Daniel et d'Isaïe. Claux Sluter vivait environ un siècle avant Michel-Ange. — *Cheminée du XVe siècle à Dijon*. Cette cheminée était celle de la salle des gardes de l'ancien palais des ducs de Bourgogne.

Pl. CV et CVI. — *Palais de Justice à Rouen*. — *Pignon de la salle des Procureurs*. — *Cheminée de la chambre du conseil*. — *Grande salle dite des Procureurs*. — *Grande cour*. — Le Palais de Justice de Rouen a été élevé à la fin du XVe siècle par Louis XII, pour servir à la cour de l'échiquier, dont ce prince avait fixé la résidence à Rouen. La salle des procureurs fut construite en 1493 pour servir de lieu de réunion aux marchands, et en quelque sorte de bourse. Elle est longue de 160 pieds et large de 50 ; sa voûte immense n'est soutenue par aucun pilier.

Pl. CVII. — *Château de Josselin. Façade intérieure*. —Ce château, dont la planche CVIII offre une *vue extérieure*, date du XIe siècle, mais il a été reconstruit en grande partie au XIVe siècle, par le connétable de Clisson. Sa façade intérieure est richement décoré de sculptures. — *Bourges*. — *Maison de Jacques Cœur*. — La ville de Bourges renferme plusieurs maisons gothiques, décorées d'admirables sculptures. La plus remarquable est celle de Jacques Cœur, édifice gothique de la fin du XVe siècle, qui sert de palais à la cour royale. « Ainsi, dit un auteur contemporain, les juges tiennent leurs séances dans la maison d'un homme dont le nom rappelle une éclatante injustice. »

Pl. CVIII. — *La reine Anne et ses dames*, d'après une miniature tirée d'un manuscrit qui a appartenu à cette reine et qui existait autrefois dans la bibliothèque de l'évêque de Metz. « La reine est représentée assise sous un dais, portant sur sa jupe une espèce de surtout de velours rouge doublé de drap d'or, qui a des manches fort large et traîne à terre. Elle donne sa lettre à porter à un courrier qui a un genou en terre, et tient son bonnet rouge à la main. Il porte sur l'épaule droite un petit écu de France. Le dessus de la lettre est ainsi écrit : *A Monseigneur le Roi*. Le doigt de la reine cache une partie de l'écriture. Un officier de la reine tient son bonnet rouge à la main, porte un collier d'or, et a sur la tête une calotte qui parait tissue d'or. Les dames sont assises à terre. Il y a apparence que parmi ces dames se trouvent des princesses du sang qui ne sont pas plus privilégiées que les autres. »

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME VOLUME.

BIBLIOGRAPHIE DES AUTEURS CITÉS DANS LE TROISIÈME VOLUME. III.

LIVRE PREMIER. — LA FÉODALITÉ.

CHAP. Ier. — LA ROYAUTÉ ET LA NOBLESSE. — De la royauté au commencement de la troisième race. — Comment elle devient héréditaire. — La noblesse et son origine. — Les Francs deviennent les nobles et cessent de constituer seuls la nation. — Abolition de l'esclavage personnel. — Domesticité féodale. . . 1

CHAP. II. — ORIGINE ET CONSTITUTION DE LA FÉODALITÉ. — Des inféodations ou transformations des alleux en fiefs.—Origine de la féodalité. — Du fief, élément fondamental de la féodalité. — Origine et signification du mot *feodum* (fief) — Eléments constitutifs de la féodalité. 5

CHAP. III. — LE VASSAL ET LE SUZERAIN. — Relation du vassal et du suzerain. — Devoirs féodaux. — Services féodaux. — Devoirs du suzerain envers le vassal. — Rapports des vassaux entre eux. — Jugements par les pairs. — Principes de droit et de liberté qui dominaient la féodalité. 7

CHAP. IV. — Le château féodal. — Vie oisive et isolement du seigneur châtelain. — Des offices donnés en fiefs. — Admission et éducation des fils de vassaux dans le château du suzerain. — Influence de la féodalité sur la condition des femmes. — Développement de l'esprit de famille. — Une mère du XIe siècle. 11

CHAP. V. — LA CHEVALERIE FÉODALE. — La chevalerie et son origine. — Réception et serments d'un chevalier. — Influence morale de la chevalerie. 14

CHAP. VI. — LE VILLAGE FÉODAL. — Le village féodal. — Oppression des colons. — Révolte des paysans. — Un soulèvement en Normandie. — Répression. — Cruauté des seigneurs. — Protection accordée aux colons par l'église et par la royauté. . . 18

LIVRE II. — RACE CAPÉTIENNE. — PREMIÈRE BRANCHE. — PREMIÈRES CROISADES. — FORMATION DES COMMUNES.

(De Hugues Capet à Philippe-Auguste.= 987 à 1180.)

CHAP. Ier. — HUGUES-CAPET. — État et division féodale du royaume de France à l'avénement de Hugues-Capet. — Couronnement et sacre de Hugues-Capet. — Causes de l'élévation de Hugues à la royauté. — Apparition du principe de légitimité. — Déférence de Hugues-Capet pour le clergé. — Caractère chrétien de la royauté capétienne. — Origine de Hugues-Capet. — Sa famille, ses enfants. — Robert est associé à la royauté. — Paris redevient capitale de la monarchie. — Guerre contre le comte de Flandre. — Efforts de Charles de Lorraine contre Hugues-Capet. — Sa captivité. — Sa mort. — Assemblée de Saint-Basle. — Déposition d'Arnoul, archevêque de Reims. — Gerbert. — Sa science. — Concile de Mouzon. — Arnoul est replacé sur le siége de Reims. — Gerbert devient pape sous le nom de Sylvestre II. — Sa sévérité. — Ses inventions. — Les chiffres arabes. — L'horloge à balancier. — Guerre contre le duc d'Aquitaine. — Sa soumission. — Réponse hardie du comte de la Marche. — Événements divers. — Mal des Ardents. — Mort de Hugues Capet. 21

CHAP. II. — ROBERT. — Berthe et Robert. — Le royaume est mis en interdit. — Robert divorce avec Berthe. — Robert épouse Constance. — Caractère de cette reine. — Les Gascons du XIe siècle. — Satire contre eux. — Vertus du roi Robert. — Sa charité, sa piété, sa bonté, sa clémence, etc. — De l'an mil et de la crainte de la fin du monde. — Robert, roi féodal. — Il aide et protége ses vassaux. — Robert défend ses droits. — Siége d'Auxerre. — Conquête de la Bourgogne. — Dernières invasions des Normands. — Affaires de Bourges et de Langres — Folie et mort de Leutard. — Hérésie d'Orléans. — Supplice des hérésiarques. — Entrevue de Robert et de l'empereur Henri. — Robert refuse la couronne d'Italie pour son fils Hugues. — Hugues et Henri sont successivement associés à la royauté. — Conduite de Constance. — Assassinat de Hugues de Beauvais. — Effroyable famine. — Misère générale. — Les mangeurs de chair humaine. — La farine fossile. — Retour de l'abondance. — Démoralisation qui la suit. — Événements divers. — Mort de Robert. 31

CHAP. III. — HENRI Ier. — Avénement de Henri Ier. — Intrigues de Constance. — Les trois grandes familles rivales. — Révolte contre le roi Henri. — Sa répression. — Mort de Constance. — Soumission du comte de Champagne. — Famine. — Incendies. — Guerres particulières. — Robert-le-Diable, duc de Normandie. — Son caractère. — Sa mort. — Guerres d'Eudes, comte de Champagne, contre l'empereur. — Sa mort. — — Révolte des fils d'Eudes; elle est comprimée. — Prise de Tours par le comte d'Anjou. — Minorité de Guillaume, duc de Normandie. — Bataille du Val des Dunes. — Portrait du jeune Guillaume. — Mariage de Guillaume et de Mathilde. — Révolte du comte d'Arques. — Bataille de Mortemar. — Défaite des Français. — Henri Ier épouse Anne de Russie. — Ses enfants. — Association de Philippe à la royauté. — Procès-verbal de son sacre. — Événements divers. — Etablissement des Normands en Italie. — Réunion de la Gascogne et de l'Aquitaine. — Trève de Dieu. — Hérésie de Béranger. — Extipation de la simonie. — Réforme du clergé. — Mort de Henri Ier. . . 51

CHAP. IV. — MINORITÉ DE PHILIPPE Ier. CONQUÊTE DE L'ANGLETERRE. — Minorité de Philippe Ier. — Régence de Baudoin, comte de Flandre. — Édouard, roi d'Angleterre, lègue son royaume à Guillaume, duc de Normandie. — Trahison de Harold. — Mort de Conan. — Débarquement des Normands en Angleterre. — Le pape se déclare pour Guillaume et excommunie Harold. — Défaite des Norwégiens par Harold. — Harold marche contre les Normands. — Bataille d'Hastings. — Mort de Harold. — Victoire des Normands. — Entrée de Guillaume à Londres — Il est couronné roi. — Conquête de l'Angleterre. — Partage de l'Angleterre entre les Normands. — Condition des vaincus. — Établissement d'une noblesse féodale en Angleterre. — Généreux désintéressement. 65

CHAP. V. — RÈGNE DE PHILIPPE Ier. — Majorité du roi Philippe. — Guerre de Flandre — Mariage de Philippe avec Berthe. — Naissance de Louis. — Violences du roi Philippe. — Remontrances et menaces du pape Grégoire VII. — Première tentative pour l'établissement d'une commune. — Commune du Mans. — Dissensions dans la famille de Guillaume-le-Conquérant. — Révolte de Robert son fils. — Mort et funérailles de Guillaume. — Philippe répudie Berthe et épouse Berthrade. — Remontrances du clergé — Concile d'Autun. — Excommunication du roi. — Événements divers. 75

CHAP. VI. — PHILIPPE Ier. — PREMIÈRE CROISADE. — Des Croisades. — Pierre l'Hermite. — Son pèlerinage à Jérusalem.

— Ses prédications. — Concile de Clermont. — Discours du pape Urbain II. — Son effet. — Enthousiasme universel. — Chacun veut prendre part à la croisade. — Première croisade. — Délivrance du Saint-Sépulchre. — Fondation du royaume de Jérusalem. 81

CHAP. VII. — PHILIPPE Ier — LOUIS ASSOCIÉ A LA ROYAUTÉ. — Absolution de Philippe et de Berthrade. — Association de Louis à la royauté. — Louis-le-Gros et Suger. — Premières actions de Louis. — Voyage de Louis en Angleterre. — Trahison de Berthrade. — Empoisonnement de Louis. — Premier mariage de Louis, etc. — Voyage de Paschal II en France. — Concile de Troyes. — Mort et funérailles de Philippe Ier. 92

CHAP. VIII. — ÉTABLISSEMENT DES COMMUNES. — Des communes. — Leur origine. — Leur organisation. — De la part que prirent les rois de France à leur établissement. — Des asiles ou Villes Neuves. — Établissement des communes de Beauvais, de Saint-Quentin et de Noyon. — Désordres à Laon. — Établissement d'une commune. — Destruction de la commune de Laon. — Émeute. — Massacre de l'évêque Gaudri. — Thomas de Marle. — Intervention du roi. — Amnistie. . . . 98

CHAP. IX. — LOUIS VI, DIT LE GROS, ROI DE FRANCE. — Sacre de Louis VI. — Révolte de Philippe, frère du roi. — Lutte de Louis contre ses vassaux révoltés. — Guerre avec Henri, roi d'Angleterre. — Entrevue des deux rois. — Le château de La Roche-Guyon. — Histoire tragique. — Guerre contre Thibaud de Chartres. — Trahison de Hugues. — Destruction du château du Puiset. — Établissement de la commune d'Amiens. — Siége de Châtillon. 109

CHAP. X. — LOUIS VII, DIT LE JEUNE. — SECONDE CROISADE. — Premiers actes de Louis VII. — Massacre de Vitry. — Vœu du roi. — Seconde croisade. — Prédications de saint Bernard. — Départ de Louis VII. — Son arrivée à Constantinople. — Désastres des croisés. — Bravoure de Louis VII. — Arrivée de Louis VII à Jérusalem. — Siége de Damas. — Retour de Louis VII en France. — Régence de Suger. — Son éloge. — Sa mort. — Divorce de Louis VII et d'Eléonore. — Eléonore épouse Henri d'Anjou. — Démêlés de l'abbé de Vézelay et du comte de Nevers. — Établissement de la commune de Vézelay. — Excommunication des habitants de Vézelay. — Ses suites. — Intervention de Louis VII. — Condamnation des habitants de Vézelay. — Retour de l'abbé à Vézelay. — Punition des habitants. — Nouvelle intervention du roi. — Pacification. . . 137

CHAP. XI. — LOUIS VII, ROI DES FRANÇAIS. — Mort de divers princes. — Second mariage de Louis VII. — Il fiance sa fille au fils de Henri II. — Division de la Bourgogne. — Schisme dans l'Église. — Alexandre III et Victor. — Intervention de Louis en faveur du comte de Toulouse. — Insurrections des Bretons et des Poitevins. — Troisième mariage de Louis VII. — Il épouse Alix de Champagne. — Expédition en Auvergne. — Massacre des habitants de Cluny. — Châtiment du comte de Châlons. — Naissance de Philippe-Auguste. 149

CHAP. XII. LOUIS VII, ROI. — DISSENSIONS DE HENRI II ET DE SES FILS. — Puissance du roi d'Angleterre. — Thomas Becket et Henri II. — Leurs querelles. — Louis XII protége l'archevêque de Kenterbury. — Réconciliation de Thomas Becket et de Henri II. — Assassinat de l'archevêque de Kenterbury. — Causes de la mésintelligence des fils de Henri II avec leur père. — Le comte de Toulouse fait hommage à Henri II. — Louis VII reconnaît le fils de Henri II pour roi d'Angleterre. — Situation critique de Henri II. — Il se reconnaît le vassal du saint-siége. — Guerre de Henri II et de ses fils. — Conférences de Gisors. — Négociations rompues. — Nouvelle insurrection des Aquitains et des Bretons. — Influence de la poésie des troubadours. — Bertrand de Born. — Succès de Henri II. — Réconciliation des princes angevins. — Guerre nationale en Aquitaine. — Mort de Henri-le-Jeune. — Paix de famille. — Origine de l'hérésie albigeoise. — Concile de Lombers. — Mission d'un légat du pape en Languedoc. — Châtiment de Pierre Mauran. — Excommunication du vicomte de Béziers. — Fin apparente de l'hérésie albigeoise. — Assemblée de Paris. — Sacre de Philippe-Auguste. — Mort de Louis VII. — Événements divers. — De la royauté à la fin du XIIe siècle. 155

LIVRE III. — RACE CAPÉTIENNE. — PREMIÈRE BRANCHE. — PREMIÈRES GUERRES CONTRE LES ANGLAIS. — DERNIÈRES CROISADES.

(De Philippe-Auguste à Philippe-le-Bel. — 1180 à 1285.)

CHAP. Ier. — PHILIPPE II. — COMMENCEMENT DE SON RÈGNE. — Philippe II prend en main l'autorité royale. — Expulsion des juifs. — Embellissements de Paris. — Construction des Halles. — Pavage des rues, etc. — Dissensions dans la famille royale. — Guerre avec le comte de Flandre. — Reprise du Vermandois. — Guerre avec le duc de Bourgogne. — Contestations avec Henri II. — Projets de croisade. — Hostilités. — Prise du Mans et de Tours. — Mort de Henri II. 167

CHAP. II. — PHILIPPE II. — TROISIÈME CROISADE. — Situation critique de la Terre-Sainte à l'époque de la troisième croisade. — Départ des rois de France et d'Angleterre pour la Terre-Sainte. — Testament de Philippe-Auguste. — Séjour des deux rois en Sicile. — Ordonnance contre le jeu. — Conquête de Chypre. — Siége et prise d'Acre. — Retour de Philippe-Auguste en France. — Fin de la croisade. — Mésintelligence entre ces deux rois. — Retour de Richard. — Sa captivité. — Sa délivrance. 177

CHAP. III. — PHILIPPE II. — L'ORDRE DES ASSASSINS. — Alliance de Philippe-Auguste et de Jean, frère de Richard. — Les envoyés du Vieux-de-la-Montagne. — Histoire de l'ordre des Assassins. — Hassan, son fondateur et son premier grand-maître. — Organisation et principes de l'ordre. — Le paradis du Vieux-de-la-Montagne. — Origine du nom d'assassins donné aux Ismaélites. — Pouvoir croissant des grands-maîtres de l'ordre des Assassins. — Leurs relations avec les princes chrétiens. — Grands-maitres de l'ordre des Assassins. — Chute et fin de cet ordre. 190

CHAP. IV. — PHILIPPE II. — RICHARD ET JEAN. — CONQUÊTE DE LA NORMANDIE. — Trahison de Jean. — Guerre entre Richard et Philippe-Auguste. — Surprise de Fretteval. — Perte des archives de la couronne. — Succession d'hostilités et de trêves. — Mort de Richard Cœur-de-Lion. — Jean succède à Richard. — Le jeune Arthur, duc de Bretagne. — Traité de paix. — Insurrection des Poitevins. — Guerre contre Jean. — Le château Gaillard. — Prise de Boutavant et de Gournay. — Arthur est fait prisonnier par Jean. — Continuation de la guerre. — Siége et prise des Andelys et de Château-Gaillard. — Assassinat du jeune Arthur par le roi Jean. — Condamnation du roi Jean par la cour des pairs. — Conquête de la Normandie. — Réunion à la France de l'Anjou, du Poitou, de la Touraine et du Maine. 197

CHAP. V. — PHILIPPE II. — VICTOIRE DE BOUVINES. — Ligue de l'empereur Othon, du roi Jean et du comte de Flandre contre Philippe-Auguste. — Invasion du Poitou et défaite du roi Jean. — Guerre en Flandre. — Récit de la bataille de Bouvines par un témoin oculaire. — Rencontre des deux armées près du pont de Bouvines. — Harangue de Philippe-Auguste. — Commencement du combat. — Défaite des Flamands. — Prise du comte de Flandre. — Arrivée des milices des communes. — Situation périlleuse de Philippe-Auguste. — Fuite de l'empereur Othon. — Bravoure du comte de Boulogne. — Dispersion des Allemands. — Victoire complète des Français. — Conduite de Philippe-Auguste envers les prisonniers. — Triomphe de Philippe-Auguste. 208

CHAP. VI. — 4e et 5e CROISADES. — Quatrième croisade. — Traité des croisés avec les Vénitiens. — Prise de Zara. —

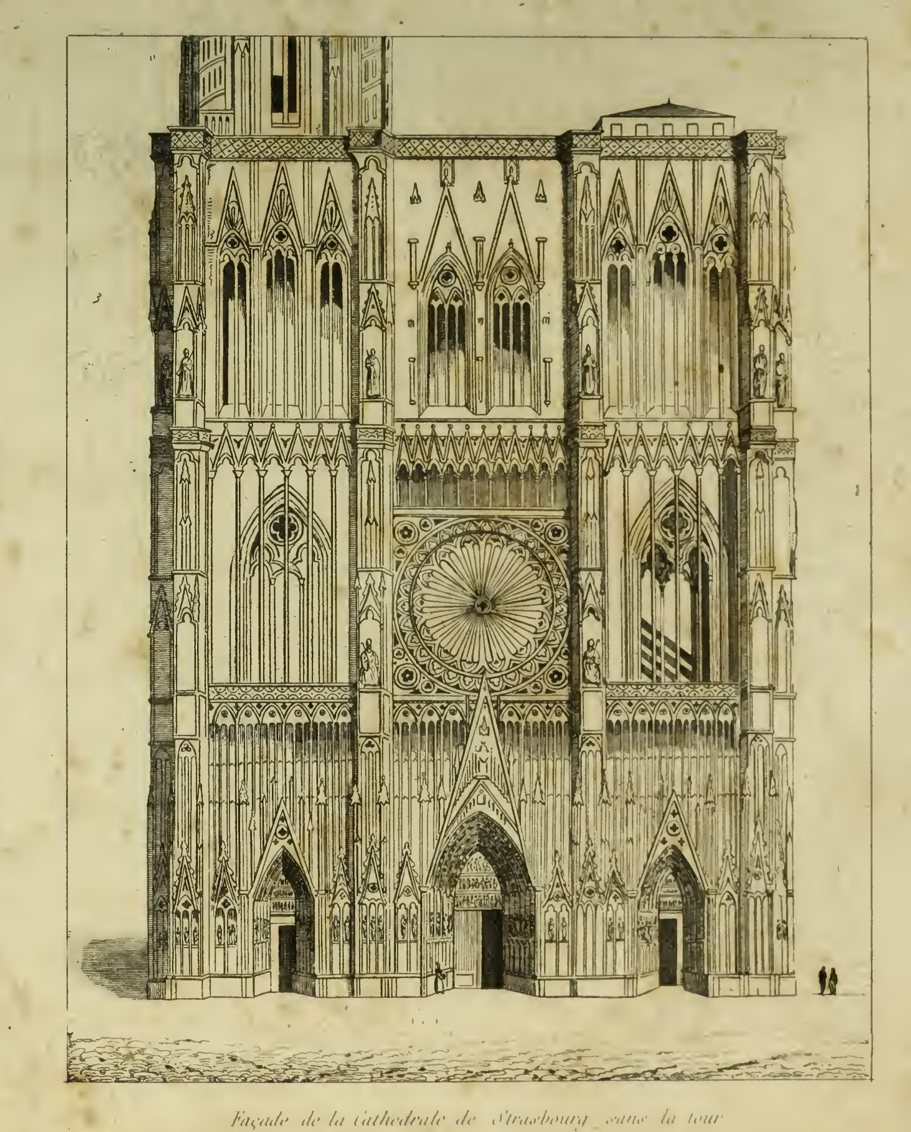


Costumes du XIVe siècle.

XCII

Réville sculp.

Tour et Flèche de la Cathédrale de Strasbourg, vues de la tourelle au dessous du Télégraphe.



Façade de la Cathédrale de Strasbourg, sans la tour

Traité avec Alexis. — Prise de Constantinople. — L'empereur Isaac est replacé sur le trône. — Couronnement d'Alexis. — Assassinat d'Alexis. — Usurpation de Murizuphle. — Siége et prise de Constantinople. — Fuite de Murtzuphlé. — Pillage de Constantinople. — Fondation de l'empire latin. — Baudoin, comte de Flandre, est élu empereur. — Cinquième croisade. 217

CHAP. VII. — PHILIPPE II. — CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS. — GUERRE CONTRE LE VICOMTE DE BÉZIERS. — Progrès de l'hérésie albigeoise. — Croyances, dogmes et organisation religieuse des hérétiques. — Efforts d'Innocent III pour l'extirpation de l'hérésie. — Raymond VI, comte de Toulouse. — Assassinat de Pierre de Castelnau. — Croisade contre les Albigeois. — Entrée des croisés en Languedoc. — Prise de Béziers. — Prise de Carcassonne. — Les états de Raymond Roger, vicomte de Béziers, sont donnés à Simon de Montfort. 224

CHAP. VIII. — PHILIPPE II. — CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS. — GUERRE CONTRE RAYMOND, VICOMTE DE TOULOUSE. — Commencements de la lutte entre Simon de Montfort et Raymond VI. — Excommunication du comte de Toulouse. — Voyage de Raymond VI à Rome. — Son entrevue avec Innocent III. — Lettre du pape. — Concile de Saint-Gilles. — Deuxième excommunication du comte de Toulouse. — Siége et prise du château de Minerve. — Conférence de Narbonne et de Montpellier. — Simon de Montfort est reconnu par le roi d'Aragon. — Concile d'Arles. — Troisième excommunication du comte de Toulouse. — Croisade contre le comte de Toulouse. — Siége et prise de Lavaur. — Raymond VI est assiégé dans Toulouse par le comte de Montfort. 231

CHAP. IX. — PHILIPPE II. — CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS. — GUERRE CONTRE RAYMOND VII. — Raymond VII, fils du comte de Toulouse, fait la guerre à Simon de Montfort. — Siége et prise du château de Beaucaire. — Raymond VI, avec une armée levée en Aragon, s'approche de Toulouse. — Simon de Montfort accourt à la défense de sa capitale. — Combats dans Toulouse. — Soumission des Toulousains. — Rentrée de Raymond VI dans Toulouse. — Joie des Toulousains. — Sentiments nationaux des hommes du midi. — Siége de Toulouse. — Mort du comte Simon de Montfort. — Nouvelle croisade de Louis, fils de Philippe-Auguste. — Succès croissants de Raymond VII. — Mort de Raymond VI. — Trève entre Raymond VII et Amaury de Montfort. 248

CHAP. X. — PHILIPPE II. — FIN DE SON RÈGNE. — Femmes de Philippe-Auguste. — Ingeburge de Danemarck. — Agnès de Meranie. — Louis, fils de Philippe-Auguste, est élu roi par les barons et le peuple anglais. — Son expédition en Angleterre. — Dernières années du règne de Philippe-Auguste. — Mort de ce roi. — Gouvernement et administration de Philippe-Auguste. — Leur caractère, leurs but et leurs résultats. 255

CHAP. XI. — LOUIS VIII, SURNOMMÉ LE LION. — Sacre de Louis VIII. — Entrée du roi à Paris. — Fêtes populaires et festin royal. — Siége de La Rochelle. — Conquête de l'Aquitaine et du Poitou. — Le faux Baudoin, comte de Flandre et empereur de Constantinople — Cession des droits d'Amaury de Montfort au roi de France. — Nouvelle croisade contre les Albigeois. — Siége et prise d'Avignon. — Fin de la croisade. — Mort de Louis VIII. 263

CHAP. XII. — LOUIS IX. — MINORITÉ. — COMBAT DE TAILLEBOURG. — Blanche de Castille, mère de Louis IX. — Ligue des grands vassaux. — Situation politique du royaume. — Régence de Blanche. — Sacre de Louis IX. — Ligue dissoute. — Révolte et soumission du comte de Bretagne. — Traité avec Raymond VII. — Fin de la guerre des Albigeois. — Actes divers. — Fin de la régence. — Mariage et majorité de Louis IX. — Affaire de Beauvais. — Progrès de l'esprit démocratique dans les villes du midi. — Thibaut devient roi de Navarre. — Robert-le-Bulgare. — Mariage de Robert d'Artois. — Louis IX refuse la couronne impériale offerte à son frère. — Insurrection réprimée en Languedoc. — Cour plénière à Saumur. — Mariage d'Alphonse, comte de Poitiers. — Révolte du comte de La Marche. — Guerre avec les Anglais. — Combat de Taillebourg. — Expulsion des Anglais hors de la Saintonge. — Soumission du comte de La Marche. — Innocent IV vient à Lyon et y convoque un concile général. 269

CHAP. — XIII. — LOUIS IX. — CROISADE EN ÉGYPTE. — Invasion des Mongols et des Korasmiens. — Sixième et septième croisade. — Maladie de Louis IX. — Il prend la croix. — Concile de Lyon. — Louis, médiateur entre le pape et l'empereur. — Mariage de Charles d'Anjou. — Préparatifs pour la croisade. — Les Dampierre et les d'Avesnes. — Départ du roi laissant la régence à la reine Blanche. — Départ de l'armée chrétienne. — Séjour à Chypre. — Débarquement des Français en Égypte. — Récit d'un historien arabe. — Occupation de Damiette. — Terreur des Sarrasins. — Mort du sultan d'Égypte. — Séjour des chrétiens à Damiette. — Fautes des chefs des croisés. — Saint Louis jugé par Napoléon. — Récit fait par saint Louis de l'expédition sur Mansourah. — Combats avec les Sarrasins. — Peste et famine. — Retraite et défaite des chrétiens. — Captivité du roi. — Trève conclue par Louis IX. — Sa mise en liberté. — Motifs qui le retiennent en Syrie. — Anecdotes sur la croisade. — Séjour de Louis IX dans la Terre-Sainte. — Mort de la reine Blanche. — Retour de Louis IX en France. 280

CHAP. XIV. — LOUIS IX. — FIN DE SON RÈGNE. — Deuxième régence de Blanche. — Les Pastoureaux. — Expulsion des juifs. — La prison du chapitre. — Nouvelle guerre et nouvelle réconciliation des D'Avesnes et des Dampierre. — Efforts pacifiques de Louis IX. — Traité avec Henri III. — Restitution de la Guyenne au roi d'Angleterre. — Louis IX veut se faire moine ; on l'en dissuade. — Prospérité du royaume. — Arbitrage entre le roi d'Angleterre et les barons anglais. — Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile. — Défaite et mort de Mainfroy. — Défaite et mort de Conradin. — Fondation de la Sorbonne. — Neuvième croisade. — Louis IX prend la croix. — Départ des croisés. — Arrivée devant Tunis. — Mort de Tristan. — Le roi tombe malade. — Derniers enseignements de Louis IX à son fils aîné. — Mort de Louis IX. — Fin de la croisade. — Anecdotes, faits et maximes de Louis IX. — Caractère politique du règne de Louis IX 296

CHAP. XV. — RÉSULTATS DES CROISADES. — INSTITUTIONS ET ADMINISTATION DE SAINT LOUIS. — Des croisades et de leur influence sur la civilisation — Des *Etablissements* de saint Louis. — Législation civile. — État des personnes. — Des barons et des vavasseurs. — Des bourgeois. — Des vilains et des esclaves. — Droit d'aubaine. — Majorité. — Mariage. — Successions. — Contrainte par corps, etc. — Législation criminelle. — Principes généraux. — Peines. — Crimes contre les personnes. — Crimes contre les propriétés. — Législation féodale. — Législation religieuse. — La *pragmatique sanction.* — Du parlement de saint Louis. — Administration de la justice. — Des baillis et des sénéchaux. — Ordonnance de 1254. — Attributions et obligations des officiers judiciaires. — Des prévôts, sous-baillis, vicomtes, viguiers, maires, sergents ou bedeaux. — Justice et sévérité de saint Louis. — Administration intérieure du royaume. — Officiers municipaux. — Prévôté de Paris. — Des enquesteurs. — Surveillance générale du royaume. — Des commissaires-voyers. — Police et sûreté des routes. — Administration financière. — Impôts. — Recettes et dépenses. — Monnaies. — Ordre établi par saint Louis dans sa maison. — Commerce extérieur. — Marine. — Commerce intérieur. — Industrie. — *Établissements des mestiers.* — Agriculture. — Fondations d'hôpitaux. 310

CHAP. XVI. — PHILIPPE III, DIT LE HARDI, ROI DE FRANCE. — Retour de Philippe III en France. — Funérailles de saint Louis. — Sacre de Philippe. — Accroissements du domaine royal. — Commencement du règne de Philippe III. — Deuxième

concile de Lyon. — Philippe III protége l'héritière de Navarre et les infants de la Cerda. — Philippe III épouse Marie de Brabant. — Intrigues et supplice de Pierre de la Brosse. — Vêpres siciliennes. — Revers de Charles d'Anjou. — Le pape offre au roi de France la couronne d'Aragon. — Assemblée de Paris. — Expédition contre Pierre d'Aragon. — Prise d'Elne et de Gironne. — Mort de Philippe III. 330

LIVRE IV. — RACE CAPÉTIENNE. — FIN DE LA PREMIÈRE BRANCHE. — MONARCHIE PARLEMENTAIRE. — ÉTATS GÉNÉRAUX. — TIERS-ÉTAT.

(De Philippe-le-Bel à Philippe de Valois. — 1285 à 1328)

CHAP. Ier. — LA ROYAUTÉ ET LE TIERS ÉTAT. — De la royauté à la fin du XIIIe siècle. — Sa tendance et ses progrès vers le pouvoir absolu. — Développements du pouvoir législatif. — Des états-généraux. — Développement du pouvoir judiciaire. — Extinction du jury. — Des légistes. — Des commissions. — Du tiers-état. — Il n'a d'analogues dans aucun pays. — C'est un fait particulier à la France. — Origines diverses du tiers-état. — Distinction à faire entre les communes et le tiers-état. — Des municipalités d'origine romaine. — Des villes non érigées en *communes*. — Coutume de Lorris. — Différences des villes municipales romaines et des communes du moyen-âge. — L'esprit aristocratique domine dans les premières, l'esprit démocratique, dans les dernières. — Décadence des communes. — Ses causes : l'isolement, le patronage, les excès locaux. — Progrès continus du tiers-état. 337

CHAP. II. — PHILIPPE IV, DIT LE BEL. — GUERRES AVEC L'ARAGON ET AVEC L'ANGLETERRE. — Premières années du règne de Philippe IV. — Suite de la guerre entre la France et l'Aragon. — Concile et paix et d'Anagni. — Citation d'Edouard, roi d'Angleterre, au parlement de Paris. — Saisie judiciaire de l'Aquitaine. — Rupture et guerre entre Édouard et Philippe IV. — Ligue formée par Édouard contre Philippe. — Emprisonnement du comte de Flandre. — Alliance de Philippe avec Baillol, roi d'Écosse. — Altération des monnaies. — Efforts de Boniface VIII pour rétablir la paix. — Succès en Aquitaine. — Guerre en Flandre. — Combat de Furnes. — Canonisation de Louis IX. — Paix conclue entre Edouard et Philippe. 347

CHAP. III. — PHILIPPE IV. — SES DÉMÊLÉS AVEC BONIFACE VIII. — PROCÈS ET CONDAMNATION DES TEMPLIERS. — Démêlés de Philippe IV et du pape Boniface. — Intervention des états-généraux. — Accusation portée contre le pape. — Assemblée de Paris. — Convocation d'un concile à Lyon. — Menaces de Boniface. — Son arrestation, sa délivrance, sa mort. — Clément V est élu pape ; il fixe la résidence des papes à Avignon. — Arrestation générale des templiers. — Accusations portées contre eux. — Enquête. — Jacques de Molay, grand-maître de l'Ordre. — Convocation d'un concile général. — Conciles provinciaux de Paris et de Senlis. — Condamnation et supplice de plusieurs templiers. — Concile général de Vienne. — Abolition de l'ordre des templiers. — Supplice de Jacques de Molay. — Réflexions. . 352

CHAP. IV. — PHILIPPE IV. — ÉVÉNEMENTS DIVERS. — FIN DE SON RÈGNE. — Insurrection en Flandre. — Défaite de Courtrai. — Étrange imposture. — Victoire de Mons-en-Puelle. — Paix avec la Flandre. — Rétablissement du duel judiciaire. — Nouvelle altération des monnaies. — Séditions réprimées. — Expulsion des juifs. — Henri de Luxembourg, empereur. — Réunion de Lyon à la France. — Médiation de Philippe IV entre le roi d'Angleterre et les barons anglais. — Fêtes à Paris ; les fils de Philipp sont armés chevaliers. — Accusation portée contre les belles-filles du roi. — Leur punition. — Mort de Philippe IV. . . . 361

CHAP. V. — LOUIS X ET JEAN Ier. — Avénement de Louis X. — Procès et supplice d'Enguerrand de Marigny. — Mariage et sacre de Louis X. — Révolte de Sens. — Ordonnances diverses. — Affranchissements des serfs. — Rappel des juifs. — Expédition de Flandre. — Conclaves de Carpentras et de Lyon. — Mort de Louis X. — Régence de Philippe, comte de Poitiers. — Naissance et mort de Jean Ier. 368

CHAP. VI. — PHILIPPE V, DIT LE LONG. — Sacre et couronnement de Philippe V. — Le pape Jean XXII. — Ses conseils au roi. — Les sorciers et les franciscains. — Assemblées des états-généraux. — Ordonnances diverses. — Milices. — Inaliénabilité du domaine royal. — Tribunaux, etc. — Paix avec la Flandre. — Hommage du roi d'Angleterre. — Expédition de Philippe de Valois en Italie. — Encore les pastoureaux. — Accusations et persécutions contre les lépreux. — Mort de Philippe V. 371

CHAP. VII. — CHARLES IV, DIT LE BEL. — Avénement de Charles IV. — Son mariage. — Projets de croisade. — Juste supplice de Jourdain de l'Isle. — Institution des Jeux Floraux. — Mort de la reine Marie. — Troisième mariage de Charles IV. — Mort de Charles de Valois. — Rébellion de la Flandre. — Intervention du roi de France. — Prétentions de Charles IV à l'empire. — Expédition en Aquitaine. — Siége et prise de La Réole. — Occupation provisoire de l'Aquitaine. — Guerre des bâtards. — Révolution en Angleterre. — Mort de Charles IV. — Régence de Philippe de Valois. 376

CHAP. VIII. — MOEURS GÉNÉRALES DU Xe AU XIVe SIÈCLE. — Corruption générale des mœurs. — Mœurs du clergé. — Mœurs de la noblesse. — Population. — Costumes, modes. — Magnificence des parures et des vêtements. — Chasses, fêtes et divertissements. — Festins. — Régime alimentaire. — Luxe de la table et lois somptuaires. — Entremets (intermèdes). — Voyages, chemins, etc. — Traditions et superstitions populaires. — Résumé et tableau général de l'époque, par M. de Chateaubriand. 383

CHAP. IX. — ARCHITECTURE OGIVALE DITE GOTHIQUE. — L'architecture est longtemps l'expression symbolique des peuples. — Ses développements progressifs. — Caractère théocratique de l'architecture romane. — Caractère démocratique de l'architecture gothique. Emancipation de l'architecture. — Tous les arts lui sont temporairement surbordonnés. — Origine et richesse de l'architecture gothique. — Nombre extraordinaire des édifices civils et religieux au moyen âge. — Ravages éprouvés par les édifices gothiques. — Notre-Dame de Paris, monument de transition. 394

CHAP. X. — LITTÉRATURE. — POÉSIES DES TROUBADOURS ET DES TROUVÈRES. — Littérature romane. — Les troubadours. — Leur vie et leur influence. — Cours d'amour. — Apparition et adoption générale de la rime. — Formes poétiques employées par les troubadours. — Décadence et fin de la littérature romane. — Littérature du nord de la France. — Trouvères. — Tableaux. — Poëmes. — Romans épiques, etc. — Développements et progrès de la poésie des trouvères. — Bible-Guyot. — Ménestrandie. — Palinods. — Formes poétiques adoptées par les trouvères. 400

RÉSUMÉ CHRONOLOGIQUE. 406

EXPLICATION DES CARTES ET PLANCHES. 412

FIN DU TROISIÈME VOLUME.






UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 104351223